

LA VILLE DES CÉRÉMONIES

ESSAI SUR LA COMMUNICATION POLITIQUE
DANS LES ANCIENS PAYS-BAS BOURGUIGNONS

SEUH

IV

Studies in European Urban History (1100-1800)

Series Editor

Marc BOONE
(Ghent University)

La ville des cérémonies

Essai sur la communication politique
dans les anciens Pays-Bas bourguignons

Elodie Lecuppre-Desjardin



BREPOLS

Under the auspices of the 'Interuniversity Attraction Poles Programme (Phase V nr. 10) - Belgian State - Federal Office for Scientific, Technical and Cultural Affairs' Programme

Illustration de couverture: «Baudouin IX goûtant le vin», Grand livre des privilèges et statuts de Gand et du comté de Flandre, Österreichische Nationalbibliothek, Vienne, cod. 2583, fol. 120v.

La thèse de doctorat dont est issu ce livre a reçu le prix Dexia d'histoire urbaine 2004

© 2004 – Brepols Publishers n.v., Turnhout, Belgium

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system or transmitted, in any form or by any means, electronic, mechanical, photocopying, recording, or otherwise, without the prior permission of the publisher.

D/2004/0095/72

ISBN 2-503-52256-4

Printed in the E.U. on acid-free paper

A Damien, Romain, Antoine et Elise.

TABLE DES MATIERES

Préface	XI
Remerciements	XV
Liste des tableaux, reproductions, plans et graphiques	XVII
Liste des abréviations	XIX
INTRODUCTION. L'art du pouvoir ou savoir paraître	1
PARTIE 1 LA VILLE : REALITE, PERCEPTION, REPRESENTATION	13
CHAPITRE 1 ITINERAIRES ET ITINERANCE DE LA COUR	15
I. Appréhension du territoire : histoire d'un hiatus entre perception et représentation	15
A. Des hommes sans repères ?	15
B. Une conception linéaire de l'espace	19
C. Une conception sociale de l'espace	22
II. Voyager pour gouverner	26
A. Un nomadisme organisé	26
B. Une irrésistible progression vers le Nord	30
C. Des ducs sans domicile fixe	36
III. Pertes et profits : les avantages et les inconvénients des séjours ducaux	40
A. Une présence souhaitée et même exigée	40
B. Dettes et dons	42
C. Profits, croissance et perspectives de promotion sociale	44
CHAPITRE 2 PORTRAITS CROISES DU PRINCE ET DE SES VILLES. « RAISON ET SENTIMENTS »	49
I. La maîtrise des lieux par la maîtrise du temps	50
A. Un discours de l'émotion	50
B. « <i>Chief et prince de notre chose publique ...</i> »	56
C. Des origines ducales recomposées au fil des lieux et des enjeux	60
II. Quand l'espace supplante le livre : réflexions sur la mémoire urbaine	68
A. Des héros épiques qui échappent à leur public	68
B. Des cités en devenir et sans passé ?	71
C. Une mémoire de pierre, de brique et de bois	76
III. Des villes fortes de leur économie et de leur tradition festive	80
A. La bourse est la vie : l'apport des témoignages étrangers	80
B. De la commémoration religieuse aux réjouissances civiques	86
C. Un cycle festif intégrateur	97
CHAPITRE 3 LES COULISSES ET LE PRIX DU SPECTACLE	103
I. Soigner les apparences	104

A.	Nettoyer la ville	104
B.	Assurer une police efficace	106
C.	Remanier, rafistoler, réquisitionner	108
II.	Parer les lieux et les acteurs	111
A.	Le ballet préliminaire des messagers	112
B.	Le personnel de la cour à l'œuvre	114
C.	Le zèle des municipalités	117
III.	Donner pour dominer	120
A.	Le don, au cœur des prérogatives du souverain	121
B.	Rapports entre sphères d'échanges et stratification sociale	124
C.	La ville, vitrine de tous les pouvoirs	127
CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE		131
PARTIE 2 A LA RENCONTRE DES HOMMES : LA VILLE, ESPACE DE COMMUNICATION		133
CHAPITRE 4 LES FORMES IMMUABLES DES CEREMONIES		135
I.	Le rôle modèle de la Joyeuse Entrée	136
A.	Cérémonie désuète ou rituel de légitimation	136
B.	« <i>Nous sommes vos sujets, mais avec nos privilèges</i> »	141
C.	« Ils sont mes sujets et je suis leur très redouté et souverain prince »	145
II.	La cérémonie d'entrée : une démonstration universelle de légitimité	148
A.	Le cœur du cérémonial	149
B.	Variations sur le même thème	152
C.	Signes de puissance, gestes d'autorité	154
III.	Le rôle didactique des chapitres de la Toison d'Or	159
A.	La ville, théâtre de l'ordre	159
B.	La ville, contemplatrice de l'ordre	161
CHAPITRE 5 « DES VOIX S'ELEVENT » LA PAROLE EN ACTION DANS LES CEREMONIES		165
I.	Topologie sémantique des cérémonies	167
A.	Environnement sonore	167
B.	Rythmes et territoire	171
C.	La ville volubile	173
II.	Mots du pouvoir et pouvoir des mots	177
A.	La parole princière	177
B.	Une culture de la distance	180
III.	A chacun ses hérauts	184
A.	L'honneur de la ville en jeu	185
B.	Chronique d'un succès annoncé : l'essor des chambres de rhétorique	188
C.	Un discours manipulé ?	193

CHAPITRE 6 AUX MARGES DU DISCOURS : LA COUR SE DONNE EN SPECTACLE	199
I. Idéal de justice et de fraternité au cœur de la geste chevaleresque	200
A. La ronde des tournois ou la fête des armes	200
B. Les pas d'armes : relecture d'un imaginaire chevaleresque accessible à tous	205
II. Des événements princiers, des événements consensuels	211
A. Les réjouissances familiales offertes à tous	211
B. Engendrer une identité collective	215
III. Désir de paix et fastes de la diplomatie internationale	221
A. La paix attendue et fêtée	221
B. Le prince, les villes, l'Europe et l'Orient	226
CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE	231
PARTIE 3 A L'OMBRE DES IMAGINAIRES : TENTATIVES RECIPROQUES DE SEDUCTION	233
CHAPITRE 7 « POETIQUE DE L'ESPACE » : LA FETE RESUME LA VILLE	235
I. La ligne et le point	235
A. La marche du pouvoir	236
B. La sélection des sites	239
II. La ville de cérémonie : un espace social en mouvement	246
A. Le corps urbain pavoise	246
B. Des espaces en compétition	249
III. Lieux appropriés et symboles usurpés	254
A. Sanctions et mutilations	254
B. Des choix qui font sens	256
CHAPITRE 8 SCENOGRAPHIE ET COMMUNICATION SYMBOLIQUE	259
I. Contempler et comprendre	260
A. Mise en abyme	260
B. La connaissance par les sens	264
C. Les artistes, le prince et le peuple	267
II. Le rôle des figures héroïques dans les politiques de communication du prince et de ses villes	271
A. Le choix des héros	271
B. Héros polymorphes : miroirs des vertus et des ambitions ducales	275
C. Héros polymorphes : « des masques pour parler aux puissants »	280
III. De la communication symbolique à la communication politique	284
A. L'entrée de Philippe le Bon à Bruges, le 11 décembre 1440	284
B. L'entrée de Marguerite d'York à Douai, le 19 novembre 1470	287
CHAPITRE 9 MESSAGES DE PAIX DETOURNES, REACTIONS INCONTROLEES	293
I. Des reliques pour bannière : l'entrée calamiteuse de Charles le Téméraire	294
A. Une inauguration en fanfare	294

B. Le brouhaha de la colère	296
C. Une retraite en sourdine	300
D. « Pour qui sonne le glas ? ... »	301
II. Entre cérémonie et rituel : l'amende honorable	302
A. Tentative de modélisation des procédures punitives et réconciliatrices	303
B. S'humilier devant son prince, s'humilier devant la cour, s'humilier devant l'Etat	306
III. Le duel judiciaire de Valenciennes, ou le spectacle de la « <i>cruauté et de la vilonie</i> »	311
A. Jacotin Plouvier contre Matthieu Cocquiel : un combat à mort	311
B. Une « coutume abominable » infligée à un prince outré	314
IV. La ville accueille son prince, la ville sermonne son duc	318
A. L'orgueil des Gantois	318
B. L'ambiguïté des messages de paix	319
CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE	323
CONCLUSION GENERALE	325
Sources	331
Bibliographie	341
Annexes	369
Index	397

Le livre d'Elodie Lecuppre-Desjardin nous fait entrer dans le monde des « villes du Nord », comme les appelait Henri Pirenne, « au temps des étonnantes fêtes de Lille ou de Bruges quand expression souveraine de la culture, forme collective des plus hauts élans de joie, les fêtes assumaient une fonction sociale et esthétique » et cette fois-ci parle, on l'aura reconnu, Johan Huizinga. La référence à ces deux noms est ici obligée. Toutefois, l'hommage rendu à ces deux grandes ombres enveloppantes, à ces deux puissances tutélaires des études bourguignonnes, ne vise pas qu'à inscrire cet ouvrage dans un espace géographique et un paysage intellectuel. Bien au contraire, il entend souligner combien ce livre, subtil et savamment construit, est novateur et révèle une vraie personnalité d'historienne. Contre les tenants d'une histoire froide, est ici mise en œuvre une histoire originale et personnelle, originale dans ses fondements épistémologiques comme dans ses interprétations et ses conclusions, personnelle jusque dans ses modes d'expression.

Le sujet pourtant multipliait les pièges. D'abord, il fallait obvier les risques d'une description supplémentaire des fastes de l'Etat bourguignon, « le jeu des reflets du soleil sur les cuirasses, les gaies couleurs des pennons et des bannières d'une troupe de cavaliers en marche », pour citer encore Johan Huizinga. D'autres études avaient emprunté cette voie : elle paraissait à suffisance balisée. Mais deux autres séries d'obstacles devaient être évitées et leur contournement s'avérait à l'évidence moins aisé. Première difficulté, les sources, logiquement, inéluctablement, privilégiaient dans ses mises en scène le spectacle de l'Etat devenant, comme le dit bien Elodie Lecuppre-Desjardin, l'Etat-spectacle. Les textes montraient en effet et répétaient comment avait été agencé, un prince après l'autre, une entrée après l'autre, une cérémonie après l'autre, empiriquement et consciemment, un art du pouvoir. Dès lors, il pouvait y avoir une facilité conceptuelle naturelle à considérer que se bâtissait au moyen de ce système de cérémonies un pouvoir, par nature dominateur et exclusif. Au cœur des cérémonies, se serait alors joué le drame déjà décrit de manière générale, à propos des rapports noués entre le prince et les villes, par Henri Pirenne encore qui avait en quelque sorte déjà découvert « l'Etat moderne » quand il s'était attaché à suivre les effets et les progrès du « système monarchique et centralisateur introduit dans les Pays-Bas par la maison de Bourgogne » ; un « système » qui se serait manifesté avec vigueur, imposant ses normes, ses codes, ses valeurs en un triomphe, certes éphémère mais un temps prégnant.

Or, le livre qui nous est donné à lire est infiniment plus nuancé. Il rend justice à la dynamique en œuvre dans la construction politique bourguignonne mais, loin d'opposer un Etat centralisateur et des mondes urbains, malmenés dans leur identité et leurs particularismes, il met principalement en lumière ce qu'Elodie Lecuppre-Desjardin nomme - à juste titre - une politique de communication. Et ainsi sont écrites ces pages réservées à la topographie sensible de Lille, de Bruges ou de Gand, au paysage sonore de la ville, à une mémoire urbaine lentement constituée. Dès lors est naturellement surmonté ce qui pouvait constituer une autre aporie : le risque de l'enlèvement anthropologique. Bien sûr, Elodie Lecuppre-Desjardin a lu et a utilisé les études nombreuses touchant au rituel ou aux cérémonies. Mais toujours, elle insiste sur la nécessité de la contextualisation ; et surtout elle dénie, et la démonstration est convaincante, tout caractère performatif à ces cérémonies. Elle considère donc que ces démonstrations accompagnent plus qu'elles ne fondent la construction de l'Etat. De la sorte est en fait menée une étude d'histoire politique puisque l'auteur scrute, dans cette sphère particulière de communication que représentent les cérémonies, les relations du prince et des villes, puisqu'elle part à la recherche des gestes, des images, des postures, des actions, des représentations, afin de comprendre et de décrypter le jeu des acteurs, les messages de chacun des partenaires que la cérémonie met en présence ; et, pourrait-on dire, en langage au sens d'une mise en pratique interactive. Il s'agit bien en effet d'un dialogue entre le prince et ses villes, les villes et leur prince, même si, parfois, le dialogue s'enrichit et se complique quand l'émulation entre les villes, du fait des complexes systèmes d'échanges qui les rapprochent ou les opposent, intervient dans la donne. Ville volubile et bavarde, parole du prince ... C'est bien un langage politique qui est examiné, langage du prince, langage des sociétés urbaines.

D'où ce qui est un des plus grands mérites de ce livre : son architecture. Cet ouvrage met en œuvre un plan spatial, il suit l'histoire du pouvoir dans les pas mêmes des hommes, dans les pas de ses acteurs et ce plan devient comme le calque de son objet puisqu'il s'attache précisément à reproduire la dynamique, le mouvement, la rencontre. Mais la construction, dans sa subtile complexité, va au-delà de cette première adaptation à l'objet analysé. De chapitre en chapitre, d'une analyse à l'autre, le dialogue est mis en scène. De ce fait même, malgré sa rigueur, ce livre pourra parfois sembler foisonnant. Mais il me paraît qu'il faut saluer cette réussite, cette capacité à toujours proposer au lecteur une observation bilatérale des phénomènes, seule façon de comprendre un complexe système de sens. Un exemple suffit à rendre compte de la pertinence de la démarche : le chapitre consacré aux présentations parallèles du prince et de ses villes. La mémoire de chacun des partenaires est restituée dans ses sédimentations autonomes. Recherche dans les identités respectives, recherche dans les systèmes de représentations de l'un et l'autre acteurs ... Il fallait en effet mener ces deux enquêtes parallèles pour comprendre et déchiffrer les paroles que, dans le théâtre cérémoniel, le prince et la ville voulaient exprimer. Après tant d'études centrées sur le seul prince et son pouvoir symbolique, la perspective enfin redevient, grâce à Elodie Lecuppre-Desjardin, une vraie perspective puisque sont proposés au regard la scène dans sa globalité, les acteurs dans leur jeu d'interrelations, même si il est clair que, dans ce jeu, l'un des acteurs, le prince, la plupart du temps domine.

Reste qu'une dernière difficulté pouvait surgir. L'étude entendait mettre en évidence les succès de la propagande princière, les effets positifs de ce qui se voulait politique de séduction, la rencontre souvent heureuse du prince et de ses villes. Pour autant, Elodie Lecuppre-Desjardin ne se laisse pas aveugler par le fonctionnement le plus souvent harmonieux de la communication symbolique. Les échecs, les crises et les conflits sont également mis en évidence. Certaines entrées sont calamiteuses et il est bon que, dans la démonstration, le ratage de l'entrée de Charles le Téméraire à Gand succède à l'analyse de l'entrée de réconciliation de Philippe le Bon à Bruges ou au savant récit qui est consacré à la Joyeuse Entrée de Marguerite d'York à Douai.

Grâce à ces déplacements de l'optique permettant de comprendre les stratégies et les modes d'expression propres au théâtre cérémoniel, une autre image du pouvoir surgit : un pouvoir qui se pense et se définit dans un ordre de la complexité ; un pouvoir qui n'existe pas seulement dans le champ de la loi, de la guerre, de la justice, de la décision politique, mais qui est avant tout un ensemble d'actes et de paroles mettant simultanément en cause et en action l'espace de la cité, les hommes dans cet espace, le prince dans cet espace. La politique est donc d'abord dans ce livre du mouvement, de la présence, de la rencontre ; plus précisément du travail qui peut relever d'un cadre d'implication ritualisé comme aussi de ce qui peut et doit sembler relever de l'improvisation. L'historien a trop souvent tendance à oublier que le fait politique, dans le passé, est construit ou produit par un travail des acteurs qui, de manière modulable selon la dynamique immédiate des situations, vise à créer du sens, et donc de la puissance. C'est la force de ce livre d'engager le lecteur dans un univers au sein duquel tout est important, du plus petit signe du prince aux représentations les plus richement symboliques, des spectacles traditionnels aux innovations scéniques, mais où tout est savamment pensé, choisi, imaginé, conçu. D'engager encore le lecteur dans une histoire dans laquelle, empiriquement certes, une science du politique surgit, dépourvue de schémas textuels, mais pourtant appuyée sur des savoirs en constants enrichissements, voire en permanentes mutations. Et Elodie Lecuppre-Desjardin ausculte, elle-même très savamment, cette science dans ses manifestations les plus ordinaires - « la ville qui fait sa toilette » - ou les plus raffinées - tableaux vivants et représentations symboliques. Villes et prince, elle le fait découvrir à ses lecteurs, se doivent de participer de cette sphère mouvante en s'impliquant dans les mouvements signifiants qui la font fonctionner. Pour le prince, c'est par une aptitude à gérer - et donc à travailler - ces différents modes de représentation de lui-même que la compétence est censée être recevable par les gouvernés. D'autre part, cette aptitude joue sans doute en sens inverse, dans la mesure où le pouvoir est aussi effet de miroir inversé.

La ville des cérémonies correspond donc pleinement à ce que doit être l'histoire des sociétés urbaines. L'étude sociale laisse pleinement s'exprimer l'histoire du politique. L'espace, strictement topographique comme plus largement public, est toujours chargé de sens, et le sens le plus central est celui qui parle du politique, qui parle « le » politique. Mais, pour que, dans ces cadres sociaux de la fin du Moyen Âge, « le » politique soit, il faut qu'il y ait comme une animation ou une invention qui intervienne en des moments choisis ou imposés, comme une vie des postures des hommes, de leurs consciences symboliques, de leurs paroles qui prennent forme au gré de la contingence ou de la nécessité.

Pour être bref, avec Elodie Lecuppre-Desjardin, les Pays-Bas bourguignons sont le laboratoire d'une histoire forte ; une histoire intelligente et raffinée qui offre à comprendre, à réfléchir, qui traque magistralement le code ou l'implicite partagé des rapports de forces jusqu'au cœur du système vivant de signes auquel les hommes de la fin du Moyen Âge étaient initiés, mais qu'ils se plaisaient à compliquer et à réélaborer pour mieux communiquer, édicter ou négocier sur ce qui, du fait des aléas et des contraintes de l'histoire même, pour le meilleur ou parfois le pire, les liait. Et donc pour tenter, de part et d'autre de l'espace de domination, malgré les crises et les antagonismes inévitables, malgré une plausible culture de la réticence des villes, malgré un prince toujours en probable désir de plus de puissance, de maintenir un *modus vivendi*. Tout simplement un art de vivre ensemble, villes et prince, prince et villes...

Elisabeth Crouzet-Pavan
Paris-Sorbonne

REMERCIEMENTS

Ce livre est le fruit d'une thèse soutenue en novembre 2002 à l'université de Paris IV-Sorbonne, devant un jury composé de Madame Elisabeth Crouzet-Pavan et de Messieurs Philippe Contamine, Wim Blockmans, Marc Boone, Jacques Paviot et Jean-Pierre Sosson. Les discussions et les conseils dispensés lors de cette soutenance ont été ici pris en compte et je remercie très sincèrement leurs auteurs. Cet ouvrage porte l'empreinte d'une vie étudiante riche de rencontres et d'expériences ayant pour cadre celui de mon étude. Il faut en dire quelques mots.

Les cours assurés par Elisabeth Crouzet-Pavan à l'université de Lille III ont non seulement déterminé les orientations de cette recherche, mais bien avant cela, ils m'ont donné le goût du Moyen Age. L'admiration que je lui porte a déclenché un processus de stimulation où enthousiasme et rigueur m'ont indiqué la route. Son attention, sa confiance et la fermeté de sa direction doivent aujourd'hui être saluées avec chaleur, et je le fais bien volontiers.

Dans les universités de Lille et de Boulogne-sur-Mer, l'accueil de Bernard Delmaire, de Stéphane Lebecq et de Régine Le Jan, de Danielle Courtemanche et d'Anne-Marie Helvétius a été l'occasion d'une première expérience d'enseignement. Qu'ils en soient remerciés.

A Thérèse de Hemptinne, je dois une première prise de contact gantoise qui a permis mon intégration dans l'équipe de recherche du Pôle d'Attraction Interuniversitaire. A Marc Boone, je dois l'accueil dans cette équipe et la qualité de conseils prodigués avec largesse et sollicitude. Je voudrais simplement rendre hommage à leur profonde gentillesse qui n'a d'égale que leur érudition.

Le Vakgroep van Middeleeuwse Geschiedenis a été le cadre de riches rencontres où l'échange et les tasses de café ont donné une couleur amicale à des relations qui dépassent l'entente professionnelle. Aux membres de ce groupe, je tiens à exprimer ma gratitude et plus particulièrement à Myriam Carlier, Claudine Colyn, Jeroen Deploige, Jan Dumolyn, Jelle Haemers, Peter Stabel, Tim Soens et Bram Vannieuwenhuyze pour leur assistance technique, Susie Sutch et Anne-Laure Van Bruaene. Ma reconnaissance va également à Peter Arnade, qui a bien voulu se prêter au jeu de la critique de mes hypothèses, et à Olivier Wezemaal qui a assumé le lourd travail de relecture. L'accueil toujours plein de bonne humeur de Sonia et Thierry Quillot a grandement facilité et distrait mes séjours parisiens. Merci !

Ces pages reflètent un peu ce que je suis, et c'est donc à mes parents qu'il faut en accorder une part du mérite. Les leçons de vie qu'ils n'ont cessé et ne cessent de me donner face à l'adversité, m'ont légué leur propre théorie de la relativité. Tout cela est de l'ordre de l'ineffable. Eux savent.

Enfin, à Gilles qui m'a détournée des études hellénistiques en m'offrant *L'Automne du Moyen Age* et qui a assuré le suivi de cette conversion en se pliant toujours bien volontiers aux débats animés que je lui proposais. A lui, qui n'a pas hésité à lire ces pages dans le même temps qu'il écrivait les siennes.

LISTE DES REPRODUCTIONS, TABLEAUX, PLANS, CARTES ET GRAPHIQUES

REPRODUCTIONS ICONOGRAPHIQUES

« <i>Baudouin IX goûtant le vin</i> », Grand livre des privilèges et statuts de Gand et du comté de Flandre, Österreichische Nationalbibliothek, Vienne, cod. 2583, fol. 120v.	2
<i>La Vierge au Chancelier Rolin</i> par Jan Van Eyck, vers 1437, Musée du Louvre.	23
Frontispice des <i>Chroniques et conquêtes de Charlemagne</i> de David Aubert par Jean le Tavernier, vers 1460, Bibliothèque royale de Bruxelles, ms 9066, fol. 11	24
Le Beauregard de Lille (1426-1651)	79
Retable de <i>l'Agneau Mystique</i> , par Jan et Hubert Van Eyck, v. 1432, Cathédrale Saint-Bavon à Gand.	268

CARTE

Les villes de cérémonies dans leur environnement	369
--	-----

GRAPHIQUES

Graphique I Durée des séjours de Philippe le Hardi dans ses villes	381
Graphique II Durée des séjours de Jean sans Peur dans ses villes	381
Graphique III Durée des séjours de Philippe le Bon dans ses villes	382
Graphique IV Durée des séjours de Charles le Téméraire dans ses villes	382
Graphique V Place respective des villes dans les séjours ducaux	383

PLANS ET ORGANIGRAMME

Organigramme : Cortèges d'accueil d'Isabelle de Portugal et de Marguerite d'York à Bruges en 1430 et en 1468	370
Plan I Itinéraires des Joyeuses Entrées à Douai d'après le plan Deventer	385
Plan II de l'entrée gantoise de Philippe le Bon en 1458	386
Plan III de l'entrée de Philippe le Bon à Bruges le 11 décembre 1440	387
Plan IV de l'entrée de Marguerite d'York à Douai, le 19 novembre 1470	388

TABLEAUX

Tableau I Festivités représentées pour les principales cérémonies d'accueil	371
Tableau II Récapitulatif des festivités organisées à Gand en 1458	374
Tableau III Typologie des héros et des thèmes privilégiés dans les principales entrées princières	379

TEXTES	389
--------	-----

LISTE DES ABREVIATIONS

AB	Annales de Bourgogne
ABSHF	Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France
ADN	Archives Départementales du Nord
AEM	Archives de l'Etat à Mons
AGR	Archives Générales du Royaume à Bruxelles
AMA	Archives Municipales d'Arras
AMD	Archives Municipales de Douai
AML	Archives Municipales de Lille
AMSO	Archives Municipales de Saint-Omer
BCRH	Bulletin de la Commission Royale d'Histoire
BEC	Bibliothèque de l'Ecole des Chartes
BMC	Bibliothèque Municipale de Cambrai
BMGOG	Bulletijn van de Maatschappij voor Geschiedenis en Oudheidkunde te Gent
BML	Bibliothèque Municipale de Lille
BMV	Bibliothèque Municipale de Valenciennes
CRAIBL	Comptes Rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres
HMGOG	Handelingen van de Maatschappij voor Geschiedenis en Oudheidkunde te Gent
MA	Le Moyen Age
MSAM	Mémoire de la Société des Antiquaires de la Morinie
PCEEB	Publication du Centre Européen d'Etudes Bourguignonnes
RB	Revue Bourguignonne
RBPH	Revue Belge de Philologie et d'Histoire
RH	Revue Historique
RN	Revue du Nord

INTRODUCTION

L'ART DU POUVOIR OU SAVOIR PARAITRE



«*Baudouin IX goûtant le vin*», Grand livre des privilèges et statuts de gand et de comté de Flandre, Österreichische Nationalbibliothek, Vienne, cod. 2583, fol. 120v.

L'image s'offre au regard telle une scène de théâtre bordée par un rideau que l'on vient de lever, figuré ici par les deux colonnettes de droite et de gauche, et par le tissu de brocart ondoyant dans la partie supérieure de la vignette. Les protagonistes ont pris place dans un décor dont le rôle s'avère aussi essentiel que celui des acteurs.

Cette enluminure est extraite du *Grand livre des privilèges et statuts de la ville de Gand et du comté de Flandre*, commandé par Philippe le Bon à une date encore discutée aujourd'hui, mais qui suivrait de près la capitulation de la ville en 1453¹. Ce manuscrit, célèbre pour ses représentations de la bataille de Gavre et de l'amende honorable qui solda la défaite des Gantois après plus de cinq ans de révolte contre leur prince, comporte également des épisodes de la vie locale et de l'histoire du comté comme au verso de ce folio 120 représentant « Baudouin IX goûtant le vin qu'on lui présente dans une rue de la ville en mars 1202 ». L'épisode, sous le pinceau de l'artiste, prend les allures d'une entrée triomphale, tandis que Baudouin IX peut être aisément rapproché de la figure de Philippe le Bon. Ce n'est pas la première fois que Philippe fait irruption dans une scène à caractère historique, ni qu'il cherche la confusion avec son illustre prédécesseur ayant ceint la couronne impériale à Constantinople en 1204. Il faut chercher ailleurs l'originalité de cette enluminure, à savoir dans la représentation, à ma connaissance unique pour cette époque et dans cet espace, d'une Joyeuse Entrée qui toutefois ne dit pas son nom. Voilà donc un prince, vêtu de façon splendide, accompagné de sa cour, qui vient recevoir aux portes de son palais, identifiable aux armes de Flandre qui en surplombe l'entrée, les présents d'orfèvrerie et de vin que lui offrent sans doute les membres du gouvernement urbain, en signe de fidélité et d'adhésion. Cette illustration suffit amplement à provoquer de nombreuses questions à propos de ces cérémonies inaugurales, de leur efficacité au XVe siècle et du substrat culturel sur lequel elles s'appuient. Mais l'image, son objet et le contexte qui l'a produite, invitent à donner une toute autre ampleur à ces interrogations. En effet, l'épisode du comte Baudouin qu'elle est supposée retracer s'éloigne quelque peu de la coloration que le peintre a bien voulu lui donner. En mars 1202, à un mois de son départ pour la croisade, Baudouin IX a bel et bien émis une charte à Gand concernant un privilège sur le droit du vin². Néanmoins, cette dernière, qui figure parmi toute une série de dispositions à forte connotation religieuse, abolit en réalité un privilège qui permettait au comte de payer son vin à un prix bien en dessous de celui pratiqué dans ses terres³. L'humilité et le renoncement de Baudouin IX, exacerbés par l'imminence de son départ pour la Terre Sainte, sont devenus, près de 250 ans plus tard et sous les ordres de Philippe le Bon, l'illustration parfaite de la splendeur ducale devant laquelle s'agenouillent les représentants des villes soumis à leur seigneur.

La communication symbolique, qui sert ici parfaitement la communication politique, montre à quel point les ambiguïtés du discours et la richesse du matériel culturel qui le nourrit, nuancent singulièrement ces relations villes / princes trop longtemps considérées sous le seul angle de la cour et

¹ Pour un état de la question sur la datation de ce manuscrit entre autres, voir G. T. CLARK, *Made in Flanders. The master of Ghent Privileges and manuscript Painting in the Southern Netherlands in the time of Philip the Good*, Turnhout, 2000.

² W. PREVENIER, *De oorkonden der graven van Vlaanderen (1191-1206)*, Commission Royale d'Histoire. Académie royale de Belgique, Bruxelles, 1964, t. II, n° 207, p. 426-428.

³ Sur Baudouin IX en général, voir W. PREVENIER, « Boudewijn IX, graaf van Vlaanderen, graaf van Henegouwen, keizer van Constantinopel », dans *Nationaal Biografisch Woordenboek*, I, Bruxelles, 1964, col. 224-237 et R. LEE WOLFF, « Baldwin of Flanders and Hainaut, first latin emperor of Constantinople : his life, death, and resurrection, 1172-1225 », *Speculum*, juillet 1952, vol. XXVII, n°3, p. 281-322. Sur la connotation religieuse des ordonnances de Baudouin IX à cette époque, voir W. PREVENIER, « Een woekerverbod van de graaf van Vlaanderen uit 1199 gezien in het licht van kanoniekrechtelijke handschriften », *Revue d'Histoire du Droit*, XXXIV, 1966, p. 194-225.

de sa suprématie. Assurément, le prince, à cheval et en position centrale, domine cette rencontre. Mais face au palais se dressent des maisons, elles aussi faites de pierre et arborant les marques de leur identité, comme pour rappeler la nécessité de ne jamais ignorer la présence urbaine dans toute étude évaluant les jeux complexes du pouvoir dans les Pays-Bas bourguignons au XVe siècle.

Il faut bien l'admettre : les cérémonies bourguignonnes ont fait l'objet d'une attention soutenue qui ne cesse d'ailleurs de croître et le danger était grand d'ajouter à la longue liste des descriptions de tournois, de banquets et de chapitres de la Toison d'or une étude supplémentaire des fastes bourguignons⁴. Pour comprendre les enjeux de ces cérémonies, il était temps d'accorder une large place aux villes qui les ont accueillies. Car à la magnificence, première des vertus princières selon les conseils donnés par Guillaume Fillastre à Charles le Téméraire en 1472, répondent sans pâlir la munificence et l'opulence des villes où se déroulait le spectacle de l'Etat. Cet échange nuance automatiquement l'apparente domination exclusive du pouvoir ducal qui semble avoir inspiré tout un courant historiographique opposant violemment un Etat centralisateur à des particularismes urbains systématiquement malmenés par des princes avides et peu soucieux des conséquences de leur choix politique sur leurs sujets⁵. Or, s'il faut bien admettre les progrès de la centralisation de l'Etat sous les Valois de Bourgogne, il ne faut pas négliger pour autant la politique de communication mise en place par ces mêmes princes et dont les cérémonies nous offrent sans doute le plus bel exemple. Les villes, ne l'oublions pas, ont les moyens, elles aussi, de se faire entendre. Philippe de Comynnes, habitué, par ses nombreux voyages à travers l'Europe, aux fastes des cours les plus éclectiques, exprime son admiration pour les terres de Philippe le Bon dans une expression désormais célèbre qui témoigne de la prospérité des Pays-Bas bourguignons à cette époque : les « *terres de promission* »⁶. Toutefois, à l'image biblique d'une campagne placide et fertile promise au peuple d'Israël, mieux vaut préférer celle d'un paysage urbain, riche du produit de ses industries et de son commerce, où croissance rime avec réjouissance mais aussi avec violence. La densité des villes, leurs productions variées, le nombre important de leurs habitants ont contribué à créer une véritable vie urbaine qui s'exprime dans des registres divers. Saisis dans le cadre du métier, du quartier, de la paroisse, de la ville et même de la région, ces hommes des XIVe et XVe siècles bourguignons manifestent tout à la fois rivalités qui les opposent et intérêts qui les rassemblent, composant par là même autant de groupes sociaux qu'il existe de critères identitaires. Ainsi, force est de constater que les villes dont il est question ici n'ont pas attendu l'arrivée de la dynastie des princes Valois de Bourgogne pour goûter aux joies de la fête et en savourer toutes les délices. Les cérémonies princières, nous le verrons, se sont alimentées à la source extrêmement abondante des divertissements proposés dans ces régions. Faut-il alors en déduire que fêtes et cérémonies ne sont finalement que l'une des ramifications éloquentes d'une arborescence culturelle que seul Johan Huizinga, dans sa description sensible de *L'Automne du Moyen Age*, a su esquisser ?⁷. Au même titre que la polyphonie musicale, les allégories des sermons, la peinture des

⁴ Voir les références figurant dans la bibliographie générale.

⁵ G. FILLASTRE, *Premier volume de la Toison d'Or, suivi du second*, édition de 1530, B.M. Lille, n°43533, fol. XVv-XVI : « *De magnanimité qui est vertu a par soy... Magnificence fait tenir mesure et terme de raison es grans coustaiges et presumptueuses despences qui se font aucunes fois pour grandes choses comme pour édifier temples ou églises, villes, cités ou puissans chasteaux ou autres sumptueux édifices, ou pour festoyer et recevoir princes et seigneurs ou autres gens de grant autorité et estat ou pour noces et autres festes solennelles* »

⁶ P. DE COMMYNES, *Mémoires*, P. Contamine éd., Paris, 1994, livre 1, chap. 2, p. 55. Cette expression a inspiré à W.P. Blockmans et W. Prevenier le titre de leur ouvrage de synthèse sur l'histoire de cet espace entre 1369 et 1530 : W. BLOCKMANS et W. PREVENIER, *The Promised Lands. The Low Countries under Burgundian Rule, 1369-1530*, E. Fackelman trad. et E. Peters éd., Philadelphie, 1999. Cet ouvrage est une mise à jour et une synthèse de : *De Bourgondische Nederlanden*, publié simultanément en français et en Néerlandais en 1983 et de *In de ban van Bourgondië*, publié en 1988 toujours par les mêmes auteurs.

⁷ J. HUIZINGA, *L'Automne du Moyen Age*, Paris, 1975. Titre original : *Herfsttij der Middeleeuwen*, Haarlem, 1919. Chacun se souviendra des très belles pages de l'historien néerlandais au cours desquelles, grâce à une évocation synesthésique parfaitement maîtrisée, le lecteur pouvait braver le temps et comprendre le véritable foisonnement flamboyant qui illuminait la vie culturelle de ce XVe siècle septentrional.

primitifs flamands, les traductions des œuvres antiques et des romans chevaleresques, les démonstrations festives permettraient tout simplement de décrire un des nombreux maillons du système symbolique de communication alors en vigueur.

La tentation est grande d'appréhender les cérémonies urbaines comme un simple décor où chaque acteur vient lire un texte plus ou moins bien assimilé selon le degré de raffinement du groupe social auquel il s'adresse. C'est d'ailleurs là un des points cruciaux de ma problématique. Et il me faut l'éclaircir immédiatement. Les cérémonies bourguignonnes : révélations protéiformes des valeurs esthétiques d'une vie culturelle rayonnante ou instrument politique d'un Etat en marche ? Jacques Le Goff, dans son entretien avec Claude Mettra à propos de l'œuvre de Huizinga, a affirmé les principes fondateurs de ma démarche. En 1975, ce dernier invitait les historiens à creuser une des grandes intuitions de ce livre, à savoir «...aller chercher le sens d'une société dans son système de représentations et dans la place qu'occupe ce système dans les structures sociales et dans la réalité»⁸. L'historiographie a, depuis, répondu inégalement à ces préceptes pilotes, s'attachant davantage à la première partie de l'invitation qu'à la seconde. Emise dans un contexte où les travaux des sociologues et des anthropologues américains étaient les seuls, ou presque, à trouver un quelconque intérêt à l'examen des cérémonies et de leurs rituels, la proposition de Jacques Le Goff appliquée à l'histoire politique, conduisait obligatoirement à l'exhumation des travaux d'un Marc Bloch ou d'un Ernst Kantorowicz⁹. Toutefois, les études à caractère essentiellement descriptif conduisant au pire à une paraphrase des chroniques de l'époque étudiée, et au mieux à une révélation des conduites socioculturelles abondèrent, sans que le pouvoir et sa représentation ne fascinent les historiens, au moins dans l'espace qui nous concerne¹⁰. Le premier à avoir réellement relevé le défi d'une étude appuyée sur la force du rituel dans les Pays-Bas bourguignons à travers l'exemple de la ville de Gand fut l'historien américain Peter Arnade¹¹. Celui-ci a montré, entre autres, comment observer les cérémonies par le biais du rituel revenait en quelque sorte à s'écarter des images figées de la dignité princière en représentation, pour lui préférer celles plus vivantes d'une communauté jouant, dans un cadre exceptionnel, le spectacle de sa cohésion et, à quelques nuances près, de son acquiescement¹².

⁸ *Ibid.*, Entretien de Claude Mettra avec Jacques Le Goff, p. V.

⁹ En ce qui concerne l'œuvre des anthropologues, je songe ici aux travaux de V. TURNER, *The Ritual Process : Structure and Anti-Structure*, Chicago, 1969, précisés par la suite dans différents articles et ouvrages dont, *Drama's fields and Metaphors : Symbolic Action in Human Society*, Ithaca-New York, 1974 ; « From Ritual to Theatre : The Human Seriousness of Play. », dans *Performing Arts Journal Publications*, New York, 1982 ; « Religious Celebrations », dans *Celebrations : Studies in Festivity and Ritual*, V. Turner éd., Washington, 1982. Evoquons également l'œuvre de C. GEERTZ résumée dans l'article suivant : « Centers, Kings and Charisma : reflections on the Symbolics of power », dans *Culture and its Creators, Essays in honor of Edward Shils*, J. Ben David et T. Clark éd., Chicago, 1977, p. 150-177. Rappelons également les références des ouvrages de M. BLOCH, *Les rois Thaumaturges : étude sur le caractère surnaturel attribué à la puissance royale particulièrement en France et en Angleterre*, nouvelle édition préfacée par Jacques Le Goff dans la « Bibliothèque des Histoires », Paris, 1983 (1^{re} édition : 1924) et de E. KANTOROWICZ, *Les deux corps du roi*, Paris, 2000, (1^{ère} édition française en 1989) augmenté du moins classique, « The King's Advent », *Art Bulletin*, 26, 1944, p. 207-231.

¹⁰ Bernard Guenée et Françoise Lehoux proposèrent une première réflexion et un corpus minutieux des entrées princières en ce qui concerne le royaume de France : B. GUENÉE et F. LEHOUX, *Les entrées royales françaises de 1329 à 1515*, Paris, 1968. Voir pour les Pays-Bas, H. SOLY, « Plechtige Intochten in de steden van de Zuidelijke Nederlanden tijdens de overgang van Middelleeuwen naar nieuwe Tijd : communicatie, propaganda, spektakel », *Tijdschrift voor Geschiedenis*, t. 97, 1984, p. 341-361 ; N. MOSSELMANS, « Les villes face au prince : l'importance réelle de la cérémonie d'entrée solennelle sous le règne de Philippe le Bon », dans *Villes et campagnes au Moyen Age. Mélanges Georges Despy*, Liège, 1991, p. 533-548 ; M. POPULER, « Les entrées inaugurales des princes dans les villes : usage et signification. L'exemple des trois comtés de Hainaut, Hollande et Zélande entre 1417 et 1433 », *RN*, n°304, janv-mars 1994, p. 25-52 ; *Fêtes et cérémonies aux XIV^e et XV^e siècles*, PCEEB, n°34, 1994 et plus particulièrement les articles de W. Blockmans, J.-M. Cauchies et B. Schnerb ; R. STEIN, « Cultuur in context. Het spel van Menych Sijmpel (1466) als spiegel van de Brusselse politieke verhoudingen », *Bijdragen en Mededelingen voor de Geschiedenis der Nederlanden*, 113, 1998, p. 289-321.

¹¹ P. ARNADE, *Realms of Ritual : Burgundian Ceremony and Civic Life in Late Medieval Ghent*, Ithaca, New-York et Londres, 1996.

¹² Sur les implications du rituel comme geste performatif : G. ALTHOFF, *Spielregeln der Politik im Mittelalter. Kommunikation in Frieden und Fehde*, Darmstadt, 1997.

Néanmoins, comme le fait remarquer Alain Boureau, « le rituel ne résout pas tout »¹³. Si l'école américaine et ses disciples ont eu le mérite d'inaugurer de nouveaux modes d'investigation, leurs méthodes anthropologiques directement appliquées à l'histoire ont eu parfois pour conséquence malheureuse de la désincarner. En effet, ravivant des passions qui n'ont d'égaux que celles qui alimentaient déjà la lointaine querelle des Anciens et des Modernes, rappelons que tout comme pour le théâtre, la fabrique de l'histoire ne doit pas ignorer les règles d'action, de temps et de lieu qui président à la justesse et à la spécificité des observations menées¹⁴. Bien entendu, il n'est pas question ici de condamner violemment les travaux que je viens d'évoquer à grands traits. Laissons aux dramaturges du XVIIe siècle la fougue et l'intolérance qui seyaient à la rigidité de leur conviction. Mon approche est tout simplement différente et privilégie l'espace, en inscrivant résolument l'étude de tels phénomènes dans le contexte précis qui leur donne vie.

La lecture des chroniques complétée par un dépouillement méticuleux des archives abritant registres de délibérations et autres livres de compte, a enrichi la connaissance des entrées princières en se plaçant cette fois-ci du côté des municipalités accueillantes, rendant à ce type de cérémonie sa véritable capacité de dialogue. C'est l'intérêt que portèrent les études pionnières de Richard Trexler et d'Edward Muir à l'espace public investi et transfiguré, à la signification des ordonnances processionnelles, à la liturgie de l'Etat, et à toute l'imagerie politique en général, qui stimula ma propre recherche et lui indiqua ses premières orientations¹⁵. La principauté de Bourgogne ne pouvait échapper à son tour à de telles investigations, quand on sait que Richard Trexler lui-même, dès 1978, reconnaissait à la cour de Bourgogne un rôle de modèle en la matière¹⁶. Les lieux considérés comme des marqueurs sociaux, la ville des cérémonies apparaissait avant tout comme un espace ouvert où la prestation magnifique devient un prisme qui fait passer du charme à la persuasion, de l'admiration à l'obéissance. Mon doute initial était donc levé. La répétition des cérémonies dans le cadre de ces villes du Nord ne ressortit pas de simples habitudes culturelles. Leur nombre, la foule qu'elles attirent - locale ou étrangère, le soin apporté à leur organisation, la programmation dont elles font l'objet, ne plaident pas en la faveur de divertissements anodins. Véritables trompe-l'œil politiques, elles déploient, par le biais de la représentation, une argumentation avisée qu'il allait falloir passer au crible de l'histoire événementielle de la principauté, pour en comprendre les motivations et les effets.

Les préceptes d'Aristote repris par Guillaume Fillastre ont été écoutés et mis à profit, puisque celui-ci précise que « *le magnifique n'est pas dépourvu des qualités de l'homme avisé* »¹⁷. Bien avisé en effet, est celui qui sait manipuler les signes, utiliser les allégories, disposer des analogies et parvient à maîtriser la dialectique entre le réel et l'imaginaire. L'art du pouvoir ou savoir paraître. Mais à quelles fins ? Pierre Bourdieu a vu dans le pouvoir symbolique un instrument de domination¹⁸. Mêlant intimement violence symbolique et pouvoir symbolique, le sociologue reconnaît à ce type de communication une

¹³ Je fais référence ici à une critique émise dans la communication suivante : « Ritualité politique et modernité monarchique, les usages de l'héritage médiéval », dans *L'Etat ou le roi. Les fondations de la modernité monarchique en France (XIV^e-XVII^e siècles)*, N. Bulst, R. Descimon et A. Guerreau éd., Paris, 1996, p. 9-25. Cette opinion avait déjà été exprimée dans l'article, « Les cérémonies royales françaises, entre performance juridique et compétence liturgique », *Annales E.S.C.*, n°6, nov-déc. 1991, p. 1253-1264.

¹⁴ Voir les critiques formulées par P. BUC dans la traduction française de son dernier ouvrage *Dangerous ritual. De l'histoire médiévale aux sciences sociales*, Paris, 2003.

¹⁵ R. C. TREXLER, *Public life in Renaissance Florence*, Ithaca et Londres, 1980. E. MUIR, *Civic Ritual in Renaissance Venice*, Princeton, 1981.

¹⁶ R. TREXLER, *The Libro Ceremoniale of the Florentine Republic, by Francesco Filarete and Angelo Manfredi*, (Introduction et texte), Genève, 1978 : « By the 1420s astute international travelers like the Florentines understood that Burgundian ritual was literally creating that state's identity » (p. 10). La date de cette reconnaissance est sans doute un peu précoce, mais j'aurai l'occasion d'en discuter un peu plus tard.

¹⁷ ARISTOTE, *Ethique de Nicomaque*, J. Volquin éd., Paris, 1965, livre IV, II, 5.

¹⁸ P. BOURDIEU, « Sur le pouvoir symbolique », *Annales E.S.C.*, n°3, Mai-juin 1977, p. 405-411.

force contraignante prête à assurer l'autorité d'un groupe social sur un autre. Certes, le luxe déployé par la cour lors de ces rencontres organisées au sein des villes et la démonstration de la majesté ducale rehaussée de tous les emblèmes du pouvoir, suffiraient à réduire toute analyse du phénomène à cette conception étroite. Mais lorsque celui-ci ajoute que « le pouvoir symbolique est un pouvoir invisible qui ne peut s'exercer qu'avec la complicité de ceux qui ne veulent pas savoir qu'ils le subissent ou même qu'ils l'exercent », la discussion ne peut que surgir¹⁹. Il est certain que c'est devant un public aux yeux grands ouverts que se déroulent ces spectacles. Chacun, selon son état et son degré d'alphabétisation, saisit la teneur du discours ambiant. Comment croire que les Brugeois n'avaient pas conscience, lors des noces de 1468, des ambitions de conquêtes et de domination internationale de Charles le Téméraire ? Mais de même, comment imaginer un seul instant que Philippe le Bon, dans le cadre des cérémonies de réconciliation de 1458, ignorait l'étalage de richesses qui lui fut exposé par les Gantois en signe de leur puissance inaltérable ? Ce témoignage de réciprocité m'éloigne de l'interprétation de Pierre Bourdieu. En effet, s'il faut bien reconnaître que le pouvoir symbolique est conditionné par la préexistence d'un rapport hiérarchique consenti, on ne peut tout autant nier, pour l'ensemble des individus impliqués, la possibilité de faire valoir ses caractéristiques en usant des mêmes principes²⁰. Le discours n'est pas univoque et seule une observation bilatérale des intentions ducale et municipale peut enrichir notre connaissance de l'Etat bourguignon et de ses rouages. De plus, rappelés que les recherches récentes ont montré que toute culture ne se définit pas seulement par la distance qui l'éloigne du modèle avec lequel la comparaison est instaurée. Au contraire, l'appréciation se fonde bien davantage sur les affinités, les indices de proximité et d'échanges qui unissent différentes cultures²¹. Les cérémonies représentent à ce titre un autre terrain d'entente où valeurs nobiliaires et bourgeoises se mêlent étroitement. Le soutien financier de Philippe le Bon à la fête lilloise de l'Épinette est sans doute l'exemple qui illustre le mieux cet attrait et cette considération pour le « folklore » local. Et cette capacité d'acculturation qui, comme nous le verrons, s'exerce aussi bien en amont qu'en aval, s'impose comme l'une des clefs du langage politique développée avec plus ou moins d'emphase tout au long des principats de nos quatre ducs.

La problématique s'affine désormais autour des concepts de communication politique, de propagande et finalement d'intégration et de toutes les polémiques que ce dernier a déjà pu susciter au sein des spécialistes de la principauté, depuis Michelet, qui, dans son *Histoire de France* prend le parti des villes drapantes et dénonce la tyrannie ducale. Philippe Contamine, en 1992, pose de nouveau la question en des termes qui stimulent directement ma réflexion : « ...mais derrière le tapage et le clinquant des fêtes de Bruges, de Lille et de Bruxelles, quels desseins se dissimulent ? Y eut-il même un grand projet donnant son unité à la variété des entreprises diplomatiques, militaires et familiales ? »²². Pour Henri Pirenne la réponse était claire. La dynastie bourguignonne, en la personne essentiellement de Philippe le Bon, apparaît comme l'élément unificateur des ces terres désolidarisées, à l'origine même d'une première conscience nationale²³. L'attention portée au développement des grandes villes

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ Pour comprendre les principes de cette complicité, voire de cette connivence inhérente à tout exercice du pouvoir, le lecteur pourra reprendre les réflexions de Pascal à propos de l'origine du pouvoir et de l'acceptation de ce dernier par le peuple, les demi-habiles et les habiles : « *Gradation. Le peuple honore les personnes de grande naissance ; les demi-habiles les méprisent disant que la naissance n'est pas un avantage de la personne mais du hasard. Les habiles les honorent, non par la pensée du peuple, mais par la pensée du derrière* ». PASCAL, *Les Pensées*, t. I, fragment 83, Michel Le Guern éd., Paris, 1977, p. 97. Cette « *pensée du derrière* » exprime le caractère consentant et l'acceptation en toute connaissance de cause.

²¹ Voir la synthèse de J.-P. Boudet dans M. SOT, J.-P. BOUDET et A. GUERREAU-JALABERT, *Histoire culturelle de la France*, J.-P. Rioux et J.-F. Sirinelli éd., t. I, Paris, 1997, chapitre 10.

²² P. CONTAMINE, « La Bourgogne du XV^e siècle », dans *Des pouvoirs en France, 1300-1500*, Paris, 1992, p. 61-74.

²³ H. PIRENNE, dans *Les anciennes démocraties des Pays-Bas*, Paris, 1910, p. 233-234, écrit ceci : « Rien ne serait plus inexact, toutefois, que de considérer Philippe le Bon, ainsi qu'on la fait souvent, comme un ennemi mortel des grandes villes, comme un tyran acharné à leur perte et cherchant toutes les occasions de leur nuire (...). En combattant les prérogatives urbaines, le

de Flandre et à leur administration, surtout à partir de 1435, irait de pair avec la volonté de maîtriser une constellation de pays ayant leurs propres caractéristiques pour en faire un Etat centralisé et indépendant. Richard Vaughan, quelques années plus tard, reprenait cette théorie en l'élargissant aux autres membres de la dynastie, faisant de Philippe le Bon un simple continuateur de ses prédécesseurs, à défaut d'apparaître sous les traits d'un souverain original et habile²⁴. En revanche, l'idée d'un Etat construit, somme toute par accident, sans prendre soin des particularismes locaux et dans l'espoir toujours latent d'un rapprochement avec la France, a rassemblé aussi bien Johan Huizinga, Paul Bonenfant qu'Edouard Perroy²⁵. La principauté se réduirait donc à une brillante imitation du royaume de France, avec pour seule ambition la volonté de s'accrocher aux ailes de son destin. Quant au rapport des ducs avec leurs principales villes, il se déclinerait presque exclusivement sur le mode de la dépendance financière. Philippe Contamine refuse ce triste sort et étaye ses preuves sur « l'apparition d'une sorte de mythologie bourguignonne, avec ses références historiques, ses manifestations spectaculaires, ses signes tangibles »²⁶. Voilà qui contribue à assurer ma progression, me conviant même à examiner les structures internes de la principauté pour mieux appréhender l'essence même de sa quête. Prenons le parti d'utiliser ces « manifestations spectaculaires » comme le mètre étalon d'une politique qui, quelles que soient ses ambitions - occuper une place de choix au sein du conseil royal de France ou s'y opposer, se doit de s'assurer la fidélité de ses forces vives, à savoir les villes des anciens Pays-Bas et donc de communiquer ses intentions. D'ailleurs, cette introspection ne tardera pas à ouvrir de nouveaux horizons et à soustraire l'Etat bourguignon du face à face avec la France dans lequel l'historiographie traditionnelle le confine habituellement. Les premiers à avoir analysé les stratégies ducales en se plaçant, cette fois-ci, du côté des institutions représentatives des villes, et donc en privilégiant leurs revendications, sont les historiens néerlandophones Walter Prevenier, Wim Blockmans et Marc Boone²⁷. Certes, leurs conclusions égratignent sérieusement les marques de conciliation que les ducs auraient témoigné au peuple de leurs villes. Et la plupart de leurs travaux opposent violemment les particularismes urbains aux tentatives centralisatrices. Achats des sympathies locales et leur kyrielle de pots-de-vin, répressions violentes, renforcement des inégalités sociales, établissement d'officiers étrangers pour mieux ruiner toute tentative d'indépendance, etc., rythment la progression de leurs travaux, muselant toute tentative de réhabilitation d'un gouvernement soi-disant complaisant. Toutefois, bien qu'il ne s'agisse pas ici de prendre le contre-pied d'assertions indéniables, cette étude des cérémonies devrait contribuer à nuancer quelque peu ce tableau actuel. Tout comme Marc Boone, en s'appuyant sur les travaux d'André Uyttebrouck, a prouvé que l'administration bourguignonne avait su s'inspirer des institutions locales, l'approche des cérémonies et de la maîtrise de l'espace public, en suivant les courants ascendants et descendants du pouvoir, devrait davantage souligner les capacités d'adaptation de chacun²⁸. Parce que le politique n'est pas un épiphénomène

prince poursuit évidemment son avantage, mais il agit en même temps à l'avantage de la grande majorité de ses sujets. » P. CONTAMINE, « La Bourgogne... », art. cité, p. 68, rappelle que l'historien belge qualifiait même Philippe le Bon de « Fondateur de la Belgique » en traduisant l'expression utilisée par Juste Lipse au XVI^e siècle de « *Conditior Belgii* ». Sur les critiques apportées aux thèses de Pirenne, se reporter aux actes du colloque : *La fortune historiographique des thèses d'Henri Pirenne, Archives et bibliothèques de Belgique*, n°28, 1986.

²⁴ N'oublions pas que Richard Vaughan, dans ses conclusions, va jusqu'à reprocher au souverain d'avoir vécu trop longtemps : « *His final fault, perhaps, was that he lived too long* », dans R. VAUGHAN, *Philip the Good : The apogee of Burgundy*, Londres, 1970, p. 400 (rééd. en 2002).

²⁵ J. HUIZINGA, « L'Etat bourguignon, ses rapports avec la France et les origines d'une nationalité néerlandaise », *Le Moyen Age*, t. 40, 1930, 171-193 et t. 41, 1931, p. 11-35, 83-96 ; P. BONENFANT, *Philippe le Bon*, Bruxelles, 1955, rééd. dans *Philippe le Bon. Sa politique, son action*, Paris, Bruxelles, 1996 ; *Id.*, « L'Etat bourguignon », dans *La Monarchie, Recueils de la Société Jean Bodin*, 21, Bruxelles, 1969, p. 429-444, rééd. 1996, p. 365-376 ; E. PERROY, *La Guerre de Cent Ans*, Paris, 1945.

²⁶ P. CONTAMINE, « La Bourgogne... », art. cité, p. 73.

²⁷ Se référer aux travaux de ces derniers cités dans la bibliographie.

²⁸ M. BOONE, « Les juristes et la construction de l'Etat bourguignon aux Pays-Bas. Etat de la question, pistes de recherches. », dans *Les Pays-Bas bourguignons. Histoire et institutions. Mélanges André Uyttebrouck*, J.-M. Duvosquel, J. Nazet et A. Vanrie éd.,

touchant de façon erratique le quotidien de chacun de ses participants, la fête solennelle bouleverse inmanquablement l'équilibre et l'ordre de l'espace social dans lequel elle se donne.

C'est cet espace social qu'il va falloir désormais définir afin de borner les investigations et d'en expliquer les limites. La sphère publique, comme l'a précisé Jürgen Habermas, se constitue au sein d'un dialogue qui structure l'ordre politique²⁹. La manipulation de sources variées et leur confrontation ont permis de préciser et de nuancer cette proposition. A l'image du dialogue qui a légitimé l'idée de rencontre active entre deux entités différentes, dans le temps exceptionnelle de la cérémonie, j'ai préféré celle du forum. En effet, plus complète, cette dernière a rendu possible l'intégration de la multiplicité des acteurs dans le discours de la fête, tout en considérant le lieu spécifique où ils se rassemblent. Autrement dit, l'espace public revêt une triple épaisseur. Il s'appuie sur des données topographiques modulables, vise des strates sociales multiples et déploie, par le biais de la représentation, tout le discours politique qui lui donne corps. Il est en quelque sorte le cadre d'accueil d'une autorité floue et intangible qui, en épousant les reliefs de la ville, prend forme et vie aux yeux des citoyens. Spécifique à chaque univers urbain, son étude imposait un degré de précision confinant à la rigueur de la monographie. Toutefois, il ne fallait pas perdre de vue la nécessité d'aboutir à une analyse synthétique de la nature et des structures de l'Etat bourguignon. La conciliation de ces deux exigences fut sans doute l'une des difficultés les plus âpres de cette enquête. Favoriser les réflexions d'ordre général sur le pouvoir et sa représentation m'aurait assurément valu des reproches quant au manque d'exactitude des propos tenus. De même, restreindre la zone de recherche aurait ôté toute crédibilité à une quelconque spéculation sur l'organisation de la principauté. Cette navigation entre deux eaux trouva finalement sa stabilité grâce à neuf points d'ancrage constitués par un échantillon de villes dont la variété des caractéristiques garantit la solidité et la nuance essentielles à ce type d'étude. Certes, l'exhaustivité n'est pas de mise, mais l'échelle des exemples sélectionnés est suffisamment vaste pour assurer une transition fiable entre observation et déductions.

Ce sont les possessions septentrionales des ducs de Bourgogne au fur et à mesure de leurs acquisitions qui ont attiré mon attention. Il n'est pas question ici de détailler les différentes étapes de la conquête du territoire, exclusivement dynastique et artificielle. Rappelons simplement quelques repères géographiques³⁰. Philippe le Hardi, qui avait reçu en apanage de son père le duché de Bourgogne en 1363, inaugura une politique d'extension par son mariage avec la très convoitée Marguerite de Male, l'héritière du comté de Flandre³¹. A la mort du père de cette dernière, le 30 janvier 1384, Philippe le Hardi pouvait adjoindre à son titre de duc de Bourgogne, ceux de comte de Flandre, d'Artois, de Nevers, de Rethel, de Bourgogne, seigneur de Malines, de Salins, etc. De cette première assise territoriale, et dans l'espace qui nous concerne, j'ai retenu les villes d'Arras, de Saint-Omer, de Bruges et de Gand, ainsi que celles de Lille et de Douai qui firent partie de la corbeille de mariage garnie par les soins du roi de France³². Recueillant les fruits des tractations diplomatiques de son grand-père et de son père, Jean sans Peur, Philippe le Bon eut à cœur d'agrandir davantage le domaine. En marge de nombreuses châtellenies, les pièces les plus importantes adjointes à la principauté furent celles du comté de Namur acheté à Jean III, en novembre 1420, du duché de Brabant, Lothier et Limbourg

Bruxelles, 1996, p. 105-120. Celui-ci élabore sa théorie à partir d'un article d'A. UYTTEBROUCK, « Phénomènes de centralisation dans les Pays-Bas avant Philippe le Bon », *RBPH*, t. LXIX, 1991, p. 891-897.

²⁹ J. HABERMAS, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, 1962 (rééd. 1986). Nous ne tenons pas compte ici des critiques récentes qui ont été émises à propos notamment de l'opposition qu'établit l'auteur entre « *privatus* » et « *publicus* », nous limitant aux aspects les plus neutres de son œuvre.

³⁰ Pour le détail, voir B. SCHNERB, *L'Etat bourguignon*, Paris, 1999.

³¹ Les noces qui couronnaient de longues tractations diplomatiques furent célébrées à Gand, le 19 juin 1369.

³² Pour convaincre Louis de Male de céder sa fille, Charles V offrit une somme de 200.000 livres ainsi que les trois châtellenies de Lille, Douai et Orchies. Ces dernières devaient être restituées à la couronne de France dès la mort de Louis de Male, mais Philippe le Hardi, en 1387, parvint à les conserver. Voir B. SCHNERB, *L'Etat... op.cit.*, p. 61 et 88.

obtenu en 1430 après la mort sans héritier de Philippe de Saint-Pol, des comtés de Hainaut, Hollande et Zélande laborieusement disputés à Jacqueline de Bavière et échus définitivement à Philippe en 1433, du Luxembourg dont la question ne fut réglée en fin de compte qu'en 1462, acquis auxquels il faut ajouter les influences directes sur les évêchés de Liège et d'Utrecht³³. Les villes de Bruxelles, Mons et Valenciennes ont été retenues pour illustrer cette progression. Enfin, Charles le Téméraire, après l'acquisition de la Haute Alsace en 1469 et la conquête du duché de Gueldre en 1473, donna le coup de grâce au rêve lotharingien, en s'attaquant au duché de Lorraine, qui, au lieu d'achever la construction de ce nouvel Etat, la fit éclater en morceaux³⁴. Le choix de ces villes, regroupées dans un rayon de 75 kilomètres, s'est opéré en fonction de plusieurs critères qui ont l'avantage de maintenir une certaine cohésion dans la variété³⁵. Cette antinomie mérite quelques explications. Entre la bouillonnante cité gantoise et la tranquille bourgade audomaroise, la hiérarchie des potentiels commerciaux et des périmètres urbains, la diversité des langues, la gradation des sympathies et des marques de fidélité au pouvoir en place, l'évolution des préférences duciales, révèlent une mosaïque de terres, unies malgré tout par des traditions assez proches les unes des autres, par une capacité d'information assez efficace écartant toute impression d'isolement, et par une conscience essentiellement économique de leur existence. Représentant les forces vives de la principauté dans un espace que les ducs ont de plus en plus marqué de leur présence, ces villes offraient l'avantage de cristalliser l'ensemble des réactions et des comportements que je me suis proposé d'analyser.

Cette étude, particulièrement attentive aux goûts, aux habitudes et aux coutumes, allait bientôt dévoiler une nouvelle complexité immanente à l'appréhension de ce genre de phénomènes. En effet, comment percevoir tout ce qui, lors des cérémonies, appartient au registre de l'impression ? Comment recréer une ambiance ? Comment capter les émotions ? Que dire de l'enthousiasme des foules ? Que dire, en somme, du vécu de la fête et de son écho ? Les sources négligent bien trop souvent le qualitatif à la faveur du quantitatif. Si nous sommes en mesure d'estimer la quantité de sable, de paille, de clous ou de tissu utilisée pour dresser des lices, la tâche devient beaucoup plus ardue lorsqu'il s'agit de décrire par le menu le spectacle représenté et les conditions de sa réception. Les sources abandonnent alors le vocabulaire explicite qui les caractérise, pour se perdre dans des séries de poncifs rendant pour le moins perplexes. Quelles mises en scène se cachent derrière « *les Histoires jouées devant notre dit seigneur* » ? Quelle est la nature exacte des « *esbatements* » ? Comment jauger la qualité d'un spectacle qu'ici comme ailleurs on affirme n'avoir « *oncques jamais rien vu d'aussi beau sur terre* » ? La liste de ces clichés est encore longue et invite le chercheur à la plus grande modestie, tant il est difficile de préciser et de contextualiser tous ces événements. Néanmoins, puisque pour chercher « une aiguille dans une botte de foin », il faut bien souvent incendier la grange, nécessité fut de rassembler une documentation la plus large et la plus variée possible. Les chroniques officielles émanant des historiographes de la cour me donnèrent la trame générale de ces cérémonies ainsi que la nature des ambitions politiques qu'elles étaient censées exprimer et dont elles devaient léguer le souvenir à la postérité. L'apport des sources locales a bien entendu servi à contrebalancer ce discours, tandis que le témoignage des voyageurs étrangers est apparu si ce n'est comme un gage de neutralité, du moins, comme un possible recours à un regard extérieur. Les comptes, les registres de délibération et les bans de police, consultés dans les archives municipales, ont dévoilé les réactions des villes sollicitées et surtout leur capacité organisationnelle. Quant à la dimension esthétique de tels spectacles, j'ai tenté de l'imaginer grâce à l'observation de tapisseries, des peintures de Jan van Eyck, Rogier Vander Weyden ou Hugo van der Goes, employés tous les trois dans les ateliers ducaux ou municipaux, et à la lecture de certaines œuvres littéraires en vogue à l'époque. Bien entendu, les

³³ Philippe le Bon n'entra en possession du comté de Namur qu'à la mort de son cousin, en 1429. Pour le détail de toutes ces annexions et sur celles pratiquées dans la partie méridionale de la principauté, voir *Ibid.*, chap. 15, p. 197-227.

³⁴ *Ibid.*, chap. 23, p. 406-431.

³⁵ Environ 150 kilomètres séparent les deux villes les plus excentrées de notre zone, Saint-Omer et Bruxelles.

renseignements glanés ne l'ont pas été strictement dans telle ou telle catégorie de sources, chacune d'entre elles réservant parfois d'agréables surprises en sortant des préoccupations qui, d'ordinaire, sont les leurs. Mais, dans l'ensemble, la classification reflète assez fidèlement les renseignements qu'elles ont pu apporter.

Arrivant au terme de cette introduction, il est temps pour moi d'annoncer les différentes étapes qui scanderont la progression de cette observation des usages de l'espace public et de la communication politique. L'évolution chronologique du territoire, traditionnellement adoptée dans l'historiographie de la question, aurait sans doute constitué un fil conducteur confortable pour asseoir toute réflexion de ce type. Néanmoins, il m'a semblé plus subtil de suivre la rencontre du prince et de ses villes au fur et à mesure de son déroulement en privilégiant les espaces qui lui donnent corps et auxquels correspondent des thématiques précises. Chacun verra le danger d'un tel choix, qui consiste à figer, dans une observation séquentielle, chaque épisode alors privé de sa dynamique évolutive. Ces « arrêts sur image » multipliés à l'envi, afin d'illustrer un thème précis, ont, en réalité, échappé à tout immobilisme et ont donné un véritable sens à cette histoire du pouvoir appréhendée dans les pas de ceux qui l'ont construite³⁶.

Ainsi, la première partie, que l'on pourrait qualifier de structurelle, sera logiquement consacrée à une présentation des espaces de cette rencontre, avant que celle-ci ne se déroule. Il sera question de la perception géographique et topographique des lieux, mais aussi des imaginaires qui les façonnent, les altèrent ou les subliment, et de leur métamorphose avant le lever de rideau. Puis, dans une deuxième partie, davantage événementielle, l'entrée du prince dans la ville mettra en lumière les espaces de communication et leurs fonctions, les lieux clefs de la ville où, par le respect des coutumes, l'usage de la parole et les pratiques vivantes d'une société, la cérémonie assure le passage de la tradition à la modernité. Il sera alors temps, dans un troisième mouvement, d'élargir notre horizon, pour évaluer la force et les faiblesses du processus intégrateur et de la propagande, en considérant les espaces de déambulation des cortèges rassemblés, en évaluant l'impact de la scénographie déployée, tout en laissant une place aux « ratés » de la communication politique. Par ce parcours, j'espère montrer à quel point l'espace est toujours chargé de sens et le politique qui s'y attache tributaire de la communication et de la rencontre.

³⁶ L'occasion est ici trop belle de remercier Elisabeth Crouzet-Pavan, qui, dans l'introduction de son ouvrage, *Venise triomphante : les horizons d'un mythe*, Paris, 1999, a su mettre des mots sur ce qui, dans mon esprit, n'était encore qu'intuition et balbutiement.



PARTIE 1

LA VILLE :

REALITE, PERCEPTION, REPRESENTATION

Il y aurait lieu de s'étonner a priori de la faible place occupée par les cérémonies ducales dans la première partie d'un livre qui leur est consacré. Pourtant, les analyses qui vont suivre auraient perdu l'essentiel de leur cohérence si elles n'avaient été précédées de ce premier volet contribuant non seulement à définir la nature de ma quête, mais aussi à établir toutes ses articulations et ses modes de fonctionnement. Cette remarque en guise de préambule n'a rien d'une pirouette rhétorique destinée à excuser un long travail de contextualisation qui, par les nombreux chemins de traverse qu'il va emprunter, pourrait donner l'impression de s'éloigner du cœur de ses investigations. Cette étude des perceptions géographiques et topographiques, des mémoires urbaines et ducales, des métamorphoses spatiales et des habitudes culturelles (au sens large) des villes qui nous concernent, est tout simplement destinée à révéler ces cérémonies sous un nouveau jour, celui des constructions identitaires qui leur donnent chair et sens. Trop longtemps considérées sous l'angle des réjouissances raffinées de cour, ou de la simple manipulation par l'éblouissement, les cérémonies officielles des ducs de Bourgogne n'ont donné lieu qu'à des investigations soulignant l'incroyable luxe de ces fêtes qui prêtent aux ducs une étoffe royale, devant une Europe subjuguée. Il est vrai que l'examen brut de ces cérémonies, limité à leur strict déroulement, ne peut mener à d'autres analyses que celles qui font des ducs de Bourgogne de véritables experts en l'art du spectacle princier. Pour comprendre l'intérêt de ces rencontres festives, il faut s'en détourner quelque temps afin de scruter l'espace à la fois géographique, social, historique et culturel dans lequel elles se sont modelées.

CHAPITRE 1

ITINERAIRES ET ITINERANCE DE LA COUR

*« ...ce que nécessité estoit d'estre venu droit là
pour contenter son peuple par corporelle vue... »*
Georges Chastellain.¹

La succession des lieux, le déplacement, la mobilité des hommes et les rencontres que cette dernière suscite constituent les données fondamentales de cette étude. L'image répandue de la cour confortablement installée dans l'espace clos d'un palais princier est une représentation partielle qui ne doit pas faire oublier les incessantes translations qui la poussent à migrer d'une ville à l'autre, d'une région à l'autre, d'un comté à l'autre. L'action politique est à ce prix et conditionne à la fois la qualité des relations sociales dans la principauté, mais aussi le regard des historiens sur cet édifice étatique fondé sur une multiplicité de centres et consolidé grâce à l'efficacité de ses réseaux.

I. Appréhension du territoire : histoire d'un hiatus entre perception et représentation

A. Des hommes sans repères ?

Robert Fawtier, en 1959, s'était déjà interrogé sur l'idée qu'un homme pouvait avoir de l'espace dans lequel il évoluait, en posant la question suivante : « Comment, au début du XIV^e siècle, un roi de France pouvait-il se représenter son royaume ? »² Les réponses qu'il avance ne sont guère optimistes et condamnent les derniers des Capétiens à envisager leur domaine dans un brouillard épais, faute de cartes, de frontières définitivement arrêtées et de connaissances sûres de ce qui leur appartient. Certes, l'auteur admet que les déplacements du souverain au sein de son royaume ne pouvaient qu'enrichir son expérience géographique. Mais très rapidement, il relativise le bénéfice intellectuel de ces voyages en posant une nouvelle question, apparemment fort simple : « Que pouvait-il voir ? » La réplique suscite bien des contrariétés chez un historien de ma génération, imprégné depuis sa tendre enfance de cartes, plans et autres panneaux de signalisation lui permettant de considérer comme autant de concepts gigognes sa rue, son quartier, sa ville, sa région, son pays, etc. Fort de son expérience de soldat durant la première Guerre Mondiale, Robert Fawtier n'a aucun mal, quant à lui, à pénétrer dans l'esprit d'individus privés de tout repère et dont le champ d'observation ne

¹ G. CHASTELLAIN, *Œuvres*, K. de Lettenhove éd., 8 volumes, Bruxelles, 1863-1866, t. III, livre IV, chap. XIII, p. 70.

² R. FAWTIER, « Comment, au début du XIV^e siècle, un roi de France pouvait-il se représenter son royaume ? », *CR AIBL*, janv.-mars 1959, p. 117-123.

dépasse pas le kilomètre³. Je lui emprunte donc volontiers son témoignage, pour à mon tour imaginer les perspectives visuelles, pour le moins limitées, de ces hommes de la fin du Moyen Age. En effet, les récits d'expéditions et de voyages comportent de nombreuses anecdotes insistant sur l'impossibilité pour certains de leurs protagonistes de s'orienter correctement. Parmi celles-ci, l'aventure survenue au comte de Flandre à Bruges en 1382 illustre parfaitement l'incompétence d'un homme à se figurer le territoire sur lequel il exerce son autorité. Froissart décrit l'embarras de Louis de Male, qui, fuyant discrètement la ville de Bruges alors prise par les Gantois, ne sait quel chemin prendre pour se rendre à Lille :

« Quand il se trouva aux champs, il fut tout réjoui, et pouvoit bien dire qu'il estoit issu de grand péril ; et commença à cheminer à l'aventure, et s'en vint dessous un buisson pour aviser quel chemin il tiendrait ; car pas ne connoissoit le pays ni les chemins, ni oncques à pied ne les avoit allés. »⁴

Le comte ne doit son salut qu'à un chevalier des environs, Robert Mareschaulx, qui lui propose une monture et promet de l'emmener à Lille, par le chemin qu'il connaît bien. Soixante quinze ans plus tard, le désormais célèbre périple de Philippe le Bon entre Bruxelles et Halle, un soir de janvier 1457, inscrit l'épisode dans un même registre de doute et d'incertitude. Rappelons, pour mémoire, qu'à la suite de la violente altercation qui opposa le duc à son fils Charles sur la question d'un poste de chambellan accordé à la famille de Croÿ, Philippe le Bon quitte sans escorte son palais du Coudenberg pour rejoindre les frères Croÿ auxquels il a donné rendez-vous à Halle. Bientôt, le duc se retrouve en pleine campagne seul et désœuvré avant de s'enfoncer profondément dans la forêt de Soignes :

« Les jours à ce moment étaient courts, et c'était déjà le début de la soirée quand ce prince monta à cheval, et il ne demandait rien d'autre que d'être dans les champs seul et bien à l'écart. Le hasard voulut que ce jour là même, après un long et âpre gel, il y avait un dégel, et par une longue et épaisse bruine qui avait couru toute la journée, la soirée tourna en pluie bien menue, mais mouillant fort, qui détrempait les terres et rompait les glaces avec du vent qui vint s'y ajouter. Toutefois, le duc, ne prêtant attention ni à la pluie ni à la tempête, mais pensant agir avec adresse, s'en alla traversant les champs puis ça, puis là, tout à son gré, afin de brouiller sa piste et de ne pas être suivi, et il fit et défit tellement sa course, tantôt par monts, tantôt par vaux, qu'à peine eut-on pu le suivre ; mais il faisait cela toujours avec l'intention ferme de se retrouver dans la direction de son chemin vers Hal : en quoi il se trompa, car il y avait fort à faire, même pour un homme bien au courant du pays. »⁵

Là encore, le prince s'en remet à des habitants de la région qui le reconduisent sur la bonne route. Chastellain insiste, bien entendu, sur la situation inconfortable dans laquelle se trouve le duc, et énumère tous les obstacles qui se dressent devant son maître. Il faut convenir, avec le célèbre indiciaire, que l'état d'énerverment du duc a pu contribuer à l'égarer, lui et son esprit. De même, les brumes de l'hiver et la tombée de la nuit n'ont sans doute pas facilité la progression de notre héros, le plongeant dans des abîmes de perplexité et le livrant aux pires démons de l'obscurité. Le récit de Chastellain rappelle alors étrangement les quelques vers qui ouvrent les portes de *L'Enfer* de Dante :

*« Nel Mezzo del cammin di nostra vita
Mi ritrovai per una selva oscura,
Che la diritta via era smarrita. »⁶*

³ « Ceux d'entre nous qui ont été soldats et qui ont fait la guerre de 1914 se rappellent ce que l'on pouvait voir quand on marchait le long des routes du front, sans horizon et accablés de fatigue. Le roi a pu voir au maximum, à droite et à gauche de sa piste, jusqu'à un kilomètre de distance. Est-ce assez pour se rendre compte de ce qu'est un pays et surtout de ce que représente l'ensemble d'un pays... », dans R. FAWTIER, art. cité., p. 121.

⁴ J. FROISSART, *Chroniques*, K. de Lettenhove éd., Bruxelles, 1867-1877, 28 volumes, (seule édition complète), t. X, p. 47.

⁵ CHASTELLAIN, *Œuvres, op. cit.*, t. III, livre IV, chap. XLVIII, p. 239-240.

⁶ (Au milieu du chemin de notre vie / Je me retrouvai par une forêt obscure / Où la voie droite était perdue.) DANTE, *La divine comédie, L'Enfer*, chant Ier, p. 11, H. Longnon éd., Paris, 1996.

Tout comme la forêt dantesque terrifiante et sans issue torture les âmes en perdition, privées de la lumière divine, les bois de Soignes se transforment en un purgatoire géant où Philippe le Bon fait l'épreuve de sa foi et rumine ses erreurs passées⁷. Plus concrètement, rappelons que le peu de jalons topographiques, susceptibles de structurer la représentation mentale d'un espace, est à la merci des intempéries et de toutes sortes de catastrophes naturelles, qui, d'un hiver à l'autre, font disparaître les gués, transforment les chemins en gigantesques flaques ou bien encore modifient la configuration même des sols par d'imprévisibles glissements de terrain. Néanmoins, l'imaginaire et les habitudes culturelles de ces hommes doivent être considérés comme de véritables guides, au même titre que de classiques instruments de repérage. Tels les marins d'Homère, errant dans le royaume de Poséidon sans carte ni boussole, nantis de légendes mythologiques en guise de coordonnées, nos voyageurs de la fin du Moyen Âge suspendent parfois leurs décisions aux récits chevaleresques et aux préceptes bibliques dont ils sont pétris. Si Philippe le Bon est le jouet d'une lutte sans merci entre le prince des ténèbres et Dieu en personne, en plein cœur de la forêt de Soignes, d'autres princes délivrent leurs ordres en fonction de directives célestes pour le moins hasardeuses. C'est encore Froissart qui attire notre attention sur les affres de l'orientation avec les difficultés rencontrées par les troupes de Charles VI pour se rendre en Flandre afin de secourir Louis de Male toujours aux prises avec ses villes. Froissart consacre tout un chapitre aux tergiversations des chevaliers français, bloqués dans la région de Seclin, tant les routes sont dangereuses et le temps difficile en ce mois de novembre 1382⁸. Certes, le souvenir du désastre de la bataille de Courtrai en 1302, au cours de laquelle la chevalerie française s'était embourbée dans les marais de Flandre, incite le conseil du jeune roi à réfléchir. Mais la légèreté de la décision ultime ne laisse pas de nous surprendre. Finalement, le conseil préfère la route de Tournai à celle de Saint-Omer, car de toute façon « *si nous quérons autres chemins que le droit, nous ne monterons pas que nous soyons droites gens d'armes* »⁹. Cette corrélation établie entre règles de moralité et initiatives cruciales nous invite, non pas à nous borner à une lecture naïve des textes, qui ne pourrait inspirer qu'indifférence ou considérations stériles, mais à réévaluer les fondements épistémologiques de cette enquête, en privilégiant le vécu ou « l'expérience émotionnelle de l'espace », pour reprendre ici le titre d'un ouvrage de Pierre Kaufmann¹⁰. Ce dernier, en s'appuyant sur une citation de l'*Expositio in hierarchiam caelestem Sancti Dionysii*, de Hugues de Saint-Victor, explique combien les choses terrestres sont appréciées presque exclusivement en fonction de leur référent idéal¹¹. La démonstration du nouvel Augustin est d'autant plus déterminante, quand on sait le succès de son œuvre à la fin du Moyen Âge, et plus particulièrement à la cour de Bourgogne.

Ainsi ne faut-il pas s'étonner de l'absence de volonté cartographique de l'ensemble du territoire dans un milieu pourtant familier des traités de géographie et de cartes destinées à régler des conflits d'ordre juridique. Il est vrai que l'historien avide de retracer l'évolution des représentations chorographiques et topographiques doit attendre le début du XVI^e siècle pour contenter ses appétits culturels. Les termes de « chorographie » et de « topographie » sont ici employés à dessein, afin

⁷ CHASTELLAIN, en tant qu'historiographe officiel, ne peut se permettre d'entamer directement l'étoffe de son héros. Aussi, faut-il être attentif aux sous-entendus ou à la construction du récit qui, par l'utilisation de termes antinomiques, exprime cette idée de remise en question. Citons par exemple cette réflexion : « *On ne doit pas s'étonner si son cœur pouvait souvent varier d'humeur et verser dans la mélancolie, mais la vertu de son âme élevée y mit obstacle, en se recommandant à Dieu, avec l'espoir de vaincre tout en supportant une seule nuit misérable, lui qui en avait tant eu de bonnes et de joyeuses.* » Un peu plus loin, on peut lire également : « *Dieu l'a laissé tenter par l'ennemi, pour en tirer louange sur le temps passé et pour l'aviser soigneusement de son salut, en restriction de ses vices, peut-être, pour le temps futur.* » (G. CHASTELLAIN, *Œuvres, op. cit.*, t. III, livre IV, chap. L, p. 263-265).

⁸ FROISSART, *Chroniques, op. cit.*, t. X, p. 113-115.

⁹ *Ibid.*, p. 115

¹⁰ P. KAUFMANN, *L'expérience émotionnelle de l'espace*, Paris, 1987 (6^{ème} édition).

¹¹ « *Toutes choses visibles qui nous sont communiquées de façon visible afin que nous en soyons instruits symboliquement, sont proposées pour une signification et une illumination des choses invisibles ; elles sont des signes et des images de celles qui subsistent dans la nature excellente et incompréhensible de la divinité au-delà de toute intelligence.* », HUGUES DE SAINT-VICTOR, *Expositio in hierarchiam caelestem Sancti Dionysii*, *Patrologie Latine*, 175, col. 954, II, p. 212, cité dans *Ibid.*, p. 284.

d'isoler, selon les critères de la Renaissance, les espaces à reproduire. Dans sa *Description de tous les Pays-Bas*, Guichardin établit une distinction d'échelles auxquelles il fait correspondre des objets scientifiques précis¹². Ainsi, la cosmographie a pour but de représenter le monde, la chorographie, les régions, et la topographie les villes¹³. Il faut avouer que la bibliothèque de Bourgogne n'abrite pas un grand nombre d'œuvres de ce genre. Mais les inventaires signalent tout de même dès 1420 un *Livre de mappemonde et autres choses*, ainsi qu'une traduction de la *Cosmographie de Ptolémée*, celle-là même qui apporte les principes fondateurs pour les relevés exacts d'une étendue limitée à des érudits du XVe siècle comme Léon Battista Alberti¹⁴. Soulignons par ailleurs que les projets de croisade de Philippe le Bon alimentent en ouvrages plus ou moins exotiques le trésor livresque des ducs. Les carnets de voyage de Ghillebert de Lannoy et de Bertrandon de la Broquière, envoyés en pays d'Outremer pour effectuer un repérage minutieux des lieux en vue de la future expédition, font preuve d'une réelle intelligence pratique¹⁵. Les spécialistes de la question pourraient également nous opposer l'existence d'itinéraires de pèlerinage vers Jérusalem, comme celui de Johannes Witte de Hesse, établi à la fin du XIVe siècle, ou le célèbre *Itinerarium de Brugis* d'auteur inconnu datant probablement de la moitié du XIVe siècle¹⁶. Pourtant, il faut attendre Pierre Van der Beke en 1538, et plus sérieusement Gérard Mercator en 1540 pour disposer d'une carte de Flandre¹⁷. Certes, la carte du géographe arabe Al Idrisi, qui séjourna à la cour de Roger II en Sicile au XIIIe siècle, représente certaines cités du territoire comme Gand, Bruges ou Saint-Omer, mais son œuvre ne présente qu'un intérêt mineur pour comprendre l'idée que les ducs de Bourgogne et leurs contemporains pouvaient avoir de leur domaine¹⁸. Il en va de même de la carte rudimentaire de Flandre insérée dans une version italienne de la *Chronique de Flandre* en 1452¹⁹. En revanche, l'observation des travaux de Guichardin et de Mercator livre *a posteriori* quelques indices sur l'inscription du territoire dans l'univers mental des hommes du XVe et du XVIe siècle. Les commentateurs de Guichardin ont qualifié son livre de « chef-d'œuvre de la littérature descriptive et statistique »²⁰. De fait, le degré de précision étonne. Mais c'est surtout l'apparition de la ville comme unité de référence inscrite au sein d'un véritable réseau hiérarchisé qui retient l'attention²¹. Tout comme Mercator établit une codification symbolique pour distinguer les tailles des villes, Guichardin repère trois grandes catégories d'espace urbain dans les Pays-Bas : les trois capitales, Gand, Bruges et Ypres, auxquelles il ajoute Lille, Douai et l'évêché de Tournai, puis les villes murées comme Courtrai, Audenarde, Dunkerque, etc., enfin, les villes ouvertes. Il est dommage que la ville soit ici réduite à une « abstraction quantifiable démunie de qualités esthétiques », pour reprendre l'expression de P. Desan, mais la figuration d'une région structurée exclusivement par ces villes dans

¹² L. GUICCIARDINI, *Description de tous les Pays-Bas, autrement appelés la Germanie inférieure ou Basse Allemagne*, Anvers, Ch. Plantin éd., 1582.

¹³ Cette distinction est plus exactement définie par Pierre DAVITY, *Les Etats et Empires du monde*, 1614, cité par N. BROC, *La géographie de la Renaissance*, Paris, C.T.H.S., 1986, p. 99.

¹⁴ Pour les références des livres de la bibliothèque de Bourgogne, voir G. DOUTREPONT, *La littérature française à la cour de Bourgogne*, Paris, 1909, p. 273 et 281-282. En ce qui concerne l'utilisation de l'œuvre de Ptolémée, voir G. KISCH, *La carte : image des civilisations*, Paris, 1980, p. 38.

¹⁵ B. DE LA BROQUIERE, *Le voyage d'Outre Mer*, dans *Recueil de voyages et documents pour servir à l'Histoire de la géographie depuis le XIIIe siècle jusqu'à la fin du XVIe siècle*, C. Scheffer éd., t. XII, Paris, 1892.

¹⁶ Pour plus de détails, voir H. ELKHADEM, « Aperçu du savoir scientifique à l'époque bourguignonne », dans *Les Pays-Bas bourguignons, Histoire et institutions. Mélanges André Uytendaele*, J.-M. Duvoisnel, J. Nazet et A. Vanrie éd., Bruxelles, 1996, p. 260-261.

¹⁷ Sur l'art de la cartographie, voir G. KISH, *La carte : image... op. cit.*, et plus précisément J. BOSSU, *Vlaanderen in oude kaarten*, Tiel, 1982.

¹⁸ Cette carte est signalée dans P. STABEL, *Dwarfs among Giants, The Flemish urban network, in the late Middle Ages*, Louvain, 1997, chap. 1, p. 3-18. Voir également, D. LIÉVOIS, « Idrisi over Gent. Een 12de eeuwse getuigenis », *Stadsarcheologie*, 11, 1987, p. 12-17.

¹⁹ *Chronique italienne de la Flandre*, Bruges, 1452. Bibliothèque de Bruges, Ms 685.

²⁰ P. DESAN, « Lodovico Guicciardini et le discours sur la ville à la Renaissance », dans *Lodovico Guicciardini*, colloque international tenu du 28 au 30 mars 1990, P. Jodogne éd., Louvain, 1991, p. 135-147.

²¹ Sur cette idée de hiérarchie urbaine, voir P. STABEL, *Dwarfs among... op. cit.*, p. 3-18.

un respect de leur dimension, révèle les catégories de l'entendement qui ont permis ce passage de la perception à la représentation. Autrement dit, la réalisation de ces cartes rejette l'idée d'un vide absolu en matière de figuration géographique. Au contraire, les lectures préliminaires que firent ces « scientifiques » prouvent que leurs prédécesseurs, bien qu'incapables d'abstraction, évoluaient dans un espace dont la cohérence tirait son essence non pas d'un quelconque schéma archétypal, mais dans la fréquentation assidue de lieux à fortes connotations économiques, politiques et sociales²².

Le sillonnement régulier du territoire et la visite successive des villes qui l'identifient résumant toute la connaissance géographique de l'époque.

B. Une conception linéaire de l'espace

Paul Zumthor écrivait : « L'espace au Moyen Age est un semis de sites lourds d'un sens positif, stable et riche »²³. Cette définition trouve un écho d'autant plus fort dans une région densément peuplée et dotée de nombreuses villes comme l'est la partie septentrionale des territoires bourguignons. Afin d'éviter le rappel de chiffres, dont chacun mériterait des explications précises, je me limiterai à reprendre la théorie de zones de Walter Prévenier qui, d'une part, a l'avantage de résumer un grand nombre d'études d'histoire démographique des Pays-Bas, et qui, d'autre part, permet, par l'importance accordée aux concentrations urbaines, d'apporter une caution scientifique solide aux travaux de Guichardin réalisés près de cinq siècles plus tôt²⁴. Dans cette tentative de division du territoire, le pourcentage de population urbaine le plus élevé touche la Flandre et la Flandre wallonne (36%) ainsi que la Hollande (45%). Vient ensuite une deuxième zone où le pourcentage oscille entre 28% et 31%, dans laquelle on admet le Brabant (31%), la Hollande du Nord (28%), le Hainaut (30%), l'évêché de Liège (29%) et Namur (28%). Puis apparaît une zone agraire où les villes atteignent les chiffres de 21 à 25% ; il s'agit de la Frise (22%), de la Picardie (21%), de l'Artois (22 %) et de la région d'Utrecht (25%). Enfin, une zone rurale se dessine où l'on reste en dessous des 20% et où l'on trouve le Luxembourg (15%), le Boulonnais (14%), et le duché de Limbourg (7%). Les villes de notre étude s'inscrivent parfaitement dans cet essai de répartition, puisqu'au milieu du XIVe siècle, Gand abrite près de 60.000 habitants, Bruges en rassemble près de 40.000, Lille atteint les 18.000 âmes, Douai se situe légèrement en dessous, Saint-Omer oscille entre 10 et 15.000, de même qu'Arras²⁵. Cette concentration urbaine n'a pas échappé aux observateurs de l'époque, tel Froissart qui s'attarde à célébrer un monde où la rivalité entre les villes donne naissance à toujours plus de richesse, mais nourrit aussi la guerre :

*« Li pais (de Flandre) estoit si plains et si remplis de tous biens que merveilles seroit à raconter et à considérer, et tenoient les gens ens bonnes villes si grans estas que merveille estoit à regarder, et devers savoir que toutes ces guerres et hainnes meurent par orguel et par envie que les bonnes villes de Flandre avoient l'une sur l'autre, chil de Gand sus le ville de Bruges, et cil de Bruges sus ceulx de Gand, et ensi les autres villes les unes sur les autres »*²⁶.

Si le style plaisant de l'éloge nous invite à la plus grande méfiance, le sérieux de l'enquête de Philippe Wiélant, conseiller au parlement de Malines qui rédige son *Recueil des Antiquitez de Flandre*

²² Cette réflexion ne s'applique pas exclusivement à cet espace et à cette période. Que l'on songe par exemple, comme le propose J. Paviot, à l'exactitude presque instinctive des partages mérovingiens et carolingiens. Voir sur ce point la mise au point récente de P. DEPREUX, *Les sociétés occidentales du milieu du VIIe à la fin du IXe siècle*, Rennes, 2002, chapitre 2.

²³ P. ZUMTHOR, *La mesure du monde : représentation de l'espace au Moyen Age*, Paris, 1993, I, 3.

²⁴ W. PREVENIER, « La démographie des villes du comté de Flandre aux XIIIe et XIVe siècles. Etat de la question, essai d'interprétation », RN, n°257, avril-juin 1983, p. 255-275.

²⁵ A. DERVILLE, « Le nombre d'habitants des villes de l'Artois et de la Flandre wallonne (1300-1450) », RN, n°257, avril-juin 1983, p. 277-299.

²⁶ FROISSART, *Œuvres, op. cit.*, t. IX, p. 158.

entre 1473 et 1520, confirme la prise de conscience et l'assimilation des pôles dynamiques de cette partie de la principauté :

« De la ville de Gand ... et est la première chiefville de Flandre, grande et belle et puissante assize sur quatre rivières fort commodeuse pour la marchandise ... Bruges est la seconde ville de Flandre flamingant ... Ceste ville est belle, grande et puissante et a esté en grant bruyt pour la draperie et la grande marchandise qui y a regné ... Ypres est la troisième ville et le tiers membre de Flandre flamingant ... ceste ville a esté par ci-devant en grant bruyt pour la draperie qui y regna, et estoit grande et puissante ; mais depuis l'an mil IIIc IIII^{xx} et trois, qu'elle fust assiégée des Englois et Gantois, et que leurs faubours fusrent bruslez, elle est demourée en la grandeur qu'elle est maintenant, parce que Philippe le Hardy, ne ses successeurs, n'ont pas volu souffrir refaire lesdictz faubours, pour les divisions et partialitez qui tousjours sourdoient desdict faubours ... En Flandre gallicant sont trois villes principales est assavoir : Lille, Douai et Orchies »²⁷.

L'idéologie politique immanente à cet extrait a déjà été soulignée, prouvant que la volonté centralisatrice de l'Etat, représentée ici par Philippe Wielant, a intégré la notion de gradation urbaine²⁸. Toutefois, c'est davantage le procédé stylistique, à savoir l'énumération, qui éclaire cette quête de l'appréciation de l'espace. Le recensement, le dénombrement, l'inventaire apparaissent comme les moyens les plus sûrs pour concentrer l'attention sur des entités impalpables. Qu'il s'agisse de la titulature des ducs, de la constitution des itinéraires par étapes, des dénombrements fiscaux comme celui ordonné par Charles le Téméraire en 1469, un territoire se détaille non pas grâce à une corrélation tridimensionnelle de tous les éléments qui le composent, mais par la rédaction d'un catalogue rigoureux de ces mêmes éléments conduisant à une conception linéaire de l'espace. Certes, les ducs de Bourgogne ne sont pas les seuls à avoir adopté ce dispositif comptable, et chaque administrateur dispose au Moyen Age de listes précises élaborant le profil de sa circonscription. Charles VII, par exemple, dépêche en 1423 un notaire, un guide et un peintre afin de rendre compte exactement des châteaux et des villages qu'il venait d'hériter dans le Diois et le Valentinois. Cette expédition devait d'ailleurs conduire au dessin de « *unam figuram ad modum mappemondi* ». De même Philippe le Bon, dans le but de régler un contentieux qui l'oppose à Charles VII, en 1442, fait établir par son physicien Henri Arnault de Zwolle une carte des châtellenies de Tilchastel et Bèze, afin d'appuyer ses prétentions sur des preuves concrètes²⁹. En marge de cette cartographique juridique assez limitée, la juxtaposition des sites s'ordonne le long d'axes parcourus sans jamais passer de la ligne au plan, sans jamais aboutir à un réseau centralisé, sans jamais se regrouper sous une dénomination commune. Et le roi de France circule dans son domaine dans le même état d'ignorance qu'un duc de Bourgogne dans le sien³⁰. Toutefois, il est roi de France et ses cheminements mènent tous vers Paris. A tout prendre, l'itinérance chronique des ducs, allant de ville en ville dans le but de gouverner, est à rapprocher de celle de l'Empereur du Saint Empire Romain Germanique à la capitale introuvable mais à la dignité indispensable. Il serait sans doute prématuré, à l'aube de cette étude, d'établir des liens précis entre espace et organisation de l'Etat. Tout juste ferai-je remarquer que, derrière le nom du prince, se presse un nombre toujours plus important de domaines incapables de s'unir sous une même

²⁷ P. WIELANT, *Recueil des Antiquitez de Flandre*, J.-J. de Smet éd., dans *Corpus Chronicorum Flandriae*, t. IV, Bruxelles, 1865, p. 238-242.

²⁸ Voir à ce propos P. STABEL, *Dwarfs among Giants ... op. cit.*, p. 3-18.

²⁹ Ces deux exemples que l'on peut qualifier de « tibériades » nous sont donnés par F. DE DAINVILLE, « Cartes et contestations au XVe siècle », *Imago Mundi*, 24, 1970, p. 99-121. Sur les enclaves royales en terre bourguignonne, voir J. RICHARD, « Enclaves royales et limites des Provinces », *Annales de Bourgogne*, t. 20, 1948, p. 90-93. Le terme de « tibériade » est emprunté au traité *De Fluminibus seu Tiberiadis*, rédigé par l'homme de loi Bartolo da Sassoferrato en 1355, proposant d'utiliser des plans pour établir les droits sur les rivières.

³⁰ Les cartes représentant un pays tout entier sont rares au Moyen Age, et la carte de Gough, élaborée en Grande Bretagne à la fin du XIVe siècle, fait figure d'exception. Pour davantage de précisions sur ce point, voir *The History of Cartography. Vol. 1 : Cartography in Prehistoric, Ancient, and Medieval Europe and the Mediterranean*, J.B. HARLEY et D. WOODWARD éd., Chicago, 1997, et P.D.A. HARVEY, *The History of Topographical Maps. Symbols, Pictures and Surveys*, Londres, 1980.

appellation, soumettant les ducs à une éternelle pérégrination. « *Philippe, par la grâce de Dieu, duc de Bourgogne, de Lothiers, de Brabant, de Limbourg, Comte de Flandre, d'Artois, de Bourgogne, Palatin de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Namur, Marquis du Saint-Empire, Seigneur de Frise, de Salins et de Malines...* » avait-il d'autres solutions que de visiter régulièrement chacun de ses territoires pour mieux les comprendre et mieux les dominer ?

L'approche de cette conception linéaire de l'espace ne serait pas complète si j'omettais de signaler que la connaissance du territoire par l'énumération est un procédé profondément ancré dans la mémoire collective. Les ducs et leur personnel ne sont pas les seuls à posséder des listes comportant le nom des villes de leurs possessions. La preuve en est donnée avec ce poème satirique de la fin du XI^e siècle, d'auteur inconnu, qui, sur un ton plus affectif et à la manière d'une litanie de saints, mentionne près de 58 places dont 42 villes³¹. A chaque site est associé un signe distinctif lié à ses habitants. Ainsi peut-on lire pour les villes que nous avons sélectionnées dans cette étude :

« <i>Heeren van Ghendt</i>	(Messieurs de Gand)
<i>Poerters van Brugge</i>	(Bourgeois de Bruges)
<i>Speerbrekers van Rijssele</i>	(Lanciers de Lille)
<i>Scutters van Douai</i> »	(Archers de Douai)

Dans un premier temps, la kyrielle de villes du « *Properheden...* » atteste une bonne connaissance de l'ensemble des bourgades du comté, qu'elles soient petites ou grandes. Bruges, Gand, Ypres, sont bien évidemment citées, mais aussi Cassel, Menin, Béthune, et même Tielt, Aardenbourg ou Harelbeke. Cet état de fait est sans aucun doute le fruit des relations continues entretenues par les différents échevinages, grâce à l'envoi de messagers. Comme il en sera question à plusieurs reprises au cours de ce travail, les villes disposent d'un personnel qui, à pied ou à cheval, couvre les environs afin d'annoncer des nouvelles, de prendre conseil ou de lancer des invitations. De même, le calendrier des fêtes religieuses ou laïques entraîne des déplacements fréquents, tout comme le bon fonctionnement des trafics commerciaux. Cette connaissance de proximité n'a donc rien d'étonnant. En revanche, les critères identitaires qui sont accolés aux toponymes livrent des informations plus enrichissantes. Sur 58 emplacements cités, 29 sont assimilés à un métier (ex : *Pellsmakers van Menene* - Pelissiers de Menin), 10 à des habitudes alimentaires (ex : *Cabelliau heters vander Nieuport* - Amateurs de cabillaud de Nieuport), 8 à une condition sociale ou politique (ex : *Poerters van Brughe* - Bourgeois de Bruges), 6 à des divertissements (ex : *Dansers van Everghem* - Danseurs d'Everghem) et 5 à un caractère moral (ex : *Vechters van Cassel* - Belliqueux de Cassel).

Le savoir géographique ne se borne pas à des termes strictement matériels, prenant aussi en compte des paramètres humains. L'espace est avant tout assimilé aux hommes qui s'y enracinent et qui en constituent les véritables repères.

³¹ A. VIAENE, « De Properheden van den steden van Vlaenderen », *Biekerf*, 77, 1977, p. 129-133.

C. Une conception sociale de l'espace

Comme je viens de le montrer, la perception géographique dans les Pays-Bas est dominée par l'image des villes qui scandent toute progression dans le territoire. D'ailleurs, de nombreux arrière-plans des peintures de Van Eyck, Memling ou David, comportent les esquisses plus ou moins affirmées de cités embellies pour l'occasion³². Dans le but d'éviter la multiplication d'exemples et de choisir une œuvre connue de tous, j'ai préféré *La Vierge au chancelier Rolin* de Jan Van Eyck, réalisée vers 1437. Dans ce tableau votif, la ville, qui se déploie de part et d'autre d'un fleuve lui-même serti entre deux colonnes, a été assimilée tour à tour à Gand, puis Bruges, Genève, Lyon, Autun, Liège, Maastricht, Utrecht ... Chacun y a reconnu un beffroi, un pont, une cathédrale, mais personne n'a réussi à lui donner un nom. Collection des impressions de voyage d'un Van Eyck qui, d'un seul regard, embrasse les plaines des Pays-Bas jusqu'aux Alpes enneigées, l'évocation, privée d'identité certaine, rassemble tous les attraits d'une riche cité de Bourgogne animée par plus de deux mille personnages représentés. Ainsi, dans un emboîtement d'images guidé par la perspective du fleuve, l'oratoire d'un des plus hauts dignitaires de l'Etat s'ouvre sur le muret d'un jardin clos où sont accoudés deux bourgeois (peut-être Jan Van Eyck lui-même et son frère Hubert) eux-mêmes contemplant les quartiers d'un espace grouillant d'activités.

Au symbolisme ambigu de cette toile, qui a rendu perplexe plus d'un historien de l'art, s'ajoute peut-être une allusion à la prospérité urbaine et à l'équilibre social, véritables piliers d'un Etat florissant. Cet idéal du bon gouvernement est repris vers 1460, dans une miniature de Jean Tavernier illustrant le frontispice des *Chroniques et conquêtes de Charlemagne* de David Aubert.

Ici, en suivant une trajectoire de lecture similaire à celle du tableau de Van Eyck, le premier plan est occupé par une ville industrielle regroupant brodeuses et marchands, tandis que le deuxième plan abrite les discussions des patriciens. Dans cette représentation frontale, c'est le duc et sa cour qui occupent la partie supérieure du cadre, comme pour mieux signifier leur éminence et le rôle prépondérant qu'ils jouent dans cette cohésion sociale idyllique. La ville est avant tout ce rassemblement d'hommes qui n'existent qu'en interdépendance les uns avec les autres. Elle élabore un espace social où, parallèlement à la répartition des citadins au sein des groupes, les sentiments d'appartenance, d'exclusion, de puissance, de hiérarchies innervent les membres de ce corps dont le prince se voudrait la tête.

³² P. STABEL a calculé le pourcentage que représentent les paysages urbains dans l'œuvre de ces peintres. *Grosso modo*, on peut estimer la représentation urbaine à un cinquième de leur production. « Social reality and artistic image : The urban experience in the Late Medieval Low Countries », dans *Cœur et marge dans la société urbaine au bas Moyen Âge*, M. Carlier, A. Greve, W. Prevenier, P. Stabel éd., Louvain, 1997, p. 11-31. Du même auteur, « Urbanization and its consequences : the Urban Region in Late Medieval Flanders », dans *Regions and Landscapes. Reality and Imagination in Late Medieval and Early Modern Europe*, P. Ainsworth, T. Scott éd., Berne, 2000, p. 177-203.



La Vierge au chancelier Rolin, Jan Van Eyck, v. 1437.



Frontispice des *Chroniques et conquêtes de Charlemagne* par Jean le Tavernier, vers 1460.

Certes, les ducs, dès Philippe le Hardi, possèdent une connaissance topographique des villes. Ils veillent à l'entretien de leurs cités, prouvant par là même leur maîtrise plus ou moins ferme des structures urbaines particulières à chacun des sites. Philippe le Hardi, bien que très souvent absent, réserve tous les profits de la justice à sa politique de reconstruction des châteaux et des systèmes de défense. Dans un *Memorieboek* de la ville de Gand, rédigé au début du XVI^e siècle par Joos vander Stoct, celui-ci prétend que la circonférence de la ville ainsi que des distances séparant certaines portes ont été mesurées à l'initiative du duc en 1397 :

« *Item, in dit jaer dede de hertoghe van Dygoen meten de stede van Ghendt bij Gillis de Grootbeere, lantmeeter. Eerst den ommeloop van der stede was XXXIIIF roeden, elke roede XIII voeten. Item, van der Mudepoorte tot Sente Lievinspoorte van binnen eyst XIc roeden. Item, van Tenderweereit toter Spetaelpoorte eyst Xc roeden* »³³.

Bien sûr, ces initiatives répondent à des préoccupations d'ordre militaire. Et Jean sans Peur exprime encore plus clairement ses intentions lors de sa Joyeuse Entrée à Douai le 25 juin 1405 :

« *Et après le serment fait, luy montrèrent l'œuvre du beffroy de cette ville qui n'estoit encore parfaite laquelle œuvre monseigneur le duc prisat fort et tous ses seigneurs a cause qu'ils découvront long tant dedans la ville que dehors, mais toutesfois il dit un mot en substance et c'est asçavoir qu'il n'estoit tant valable a cela de travailler qu'a la fortification de la ville (...)* »³⁴.

Cette attention relève du simple souci de protection qui pousse le prince à évaluer l'état de ses éventuels retranchements. Néanmoins, en marge de cet intérêt sporadique pour les murs et les quartiers des villes, force est de constater que les ducs ainsi que leurs sujets perçoivent le monde qui les entoure, et plus particulièrement les villes, selon leur propre statut bien sûr, et grâce aux outils politiques dont ils disposent. Autrement dit, l'appréhension de l'appareil d'Etat est beaucoup plus familière que celle de l'Etat proprement dit. Les compétences géographiques se confondent bien souvent avec les informations livrées par un réseau administratif au sein duquel tout habitant de la principauté est inséré. Si la convocation des premiers « Etats Généraux des Pays de par-deçà », en janvier 1464 à Bruges, réunissant les députés des comtés de Flandre, d'Artois, de Boulogne, de Hainaut, de Hollande, de Zélande, de Namur, du duché de Brabant, de la seigneurie de Malines et de la gouvernance de Lille – Douai – Orchies, à propos du départ de Philippe le Bon pour une éventuelle croisade, semble établir un procédé de communication immédiat entre gouvernant et gouvernés, la réalité suit des linéaments beaucoup plus complexes quadrillant savamment le territoire. L'objectif de cette remarque n'est pas de recenser toutes les assemblées représentatives des Pays-Bas bourguignons, mais simplement de les évoquer afin de dévoiler les structures essentielles de cet espace. Les Etats d'Artois, les Quatre Membres de Flandre, les Etats de Brabant, etc., les châtellenies, mais aussi les conseils des villes et les assemblées de guildes subdivisent l'espace en circonscriptions « thématiques » particulières à ces régions dont tout un chacun dépend. Qu'il s'agisse de justice, de perception fiscale, d'organisation militaire, les petites villes évoluent dans la sphère d'influence de cités plus importantes, telles des satellites autour de leur planète. Wim Blockmans, dans sa thèse sur les assemblées populaires en Flandre, s'était déjà interrogé sur l'inscription dans l'espace de ces institutions représentatives³⁵. Ce dernier fait ainsi remarquer que la solidité du mécanisme de représentation est intimement liée aux distances relativement faibles qui séparent les villes les unes des autres. Dans le comté de Flandre, les

³³ Universiteitsbibliotheek Gent, ms. 2337, fol. 65, cité par A.-L. VAN BRUAENE, *De Gentse memorieboeken als spiegel van stedelijk historisch bewustzijn (14de tot 16de eeuw)*, *Verhandelingen der Maatschappij voor Geschiedenis en Onbeidekunde te Gent*, XXII, Gand, 1998, p. 223.

³⁴ AMA, ms. 1028, *Brève Description des choses les plus remarquables arrivées dans la ville de Douay depuis l'an de notre Seigneur 662*, fol. 23 v.

³⁵ W. P. BLOCKMANS, *De Volksvertegenwoordiging in Vlaanderen in de overgang van middeleeuwen naar nieuwe tijden (1384-1506)*, Bruxelles, 1978, chapitres VI et X.

habitants des villes les plus excentrées ont besoin tout au plus d'une journée pour gagner Gand ou Bruges. Cette constatation explique en partie la fréquence des réunions tout au long de la période³⁶. Il est vrai que Gand et Bruges abritent dans leurs murs plus des deux tiers de l'activité représentative de 1384 à 1506, mais de nombreuses villes reçoivent tout de même la visite des délégués communaux³⁷. Laissons de côté pour le moment les conséquences politiques de cette situation pour focaliser l'attention uniquement sur les déplacements et les rencontres que ces assemblées suscitent. L'envoi de délégués, de messagers construit une sociabilité interrégionale et nourrit une perception du territoire où les prérogatives des uns les situent par rapport aux autres. Philippe Godding a, par exemple, souligné cette sociabilité en se penchant sur les déplacements des habitants du duché de Brabant à Bruxelles afin de comparaître en justice. En raison de procès interminables, les protagonistes font ainsi parfois de leurs aubergistes les procureurs de leur affaire afin de pouvoir rentrer chez eux³⁸. Dans la même optique que Wim Blockmans, il a également montré qu'il arrive au conseil de Brabant de se déplacer en dehors de son ressort, non seulement pour aller à la rencontre du duc, mais aussi pour rencontrer ses homologues comme à Anvers en 1431 où, en compagnie des Quatre Membres et des bonnes villes de Hollande et de Zélande, il s'agit de discuter du prix de la laine anglaise³⁹. Ces déplacements impliquent évidemment beaucoup de monde : chancelier, conseillers, secrétaires, clercs, huissiers, procureurs, avocats..., ce qui renforce les liens d'une ville à l'autre. De la même manière, les ducs se doivent d'être attentifs aux coutumes propres à leurs différents domaines pour mieux y appliquer leur politique de centralisation.

Ainsi, la « mesure du monde » est avant tout une affaire d'hommes et se jauge à l'aune de la place qu'ils y occupent. Dans cet état d'esprit, il est clair que l'appropriation de l'espace est avant tout affaire de mouvement et de rencontre. Elle exige une maîtrise des relations socio-politiques, sans que la visualisation cartographique s'avère nécessaire.

II. Voyager pour gouverner

A. Un nomadisme organisé

Les chroniqueurs n'ont pas songé à décrire dans le détail les pérégrinations du prince et de sa cour. Leur évocation plus ou moins évasive des déplacements relègue les voyages à de simples intermèdes : « *Et d'Arras s'en allèrent à Lille... et de Lille s'en allèrent à Bruges, etc.* », tandis que leur plume se montre plus prolix dès que la cour est installée. Certains verront dans ce choix narratif arbitraire le désir inconscient de donner l'illusion de la permanence et de la fixité à un gouvernement toujours en mouvement. J'opte, de mon côté, pour une simple volonté de passer sous silence des entreprises qui, par leur sempiternelle répétition, perdent de leur caractère exaltant. Toujours est-il que cette discrétion doit être notée, quand on a pu mesurer, grâce aux sources comptables, l'ampleur du phénomène. L'itinérance de la cour exige en effet une organisation efficace, compte tenu des contraintes matérielles pesantes. Prenons l'exemple du retour de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal à Arras, après le

³⁶ *Ibid.*, tableaux récapitulatifs p. 258 et 260.

³⁷ *Ibid.*, p. 259, l'auteur explique la place écrasante de Bruges et Gand à la fois par leur puissance intrinsèque et la mise en place d'administrations ainsi que par la présence régulière des princes ou de leurs représentants. « *Van alle Vlaamse representatieve aktiviteiten van 1384 tot 1506 had 79% in Diets Vlaanderen plaats, 70% in één van de drie hoofsteden, en twee derden in Gent of Brugge. Deze konzentratie, waarbij Gent nog 1/3 meer vergaderingen herbergde dan Brugge, hangt samen met de machtspositie die beide steden bekleedden, met de vestiging van de administraties en het verblijf van de vorsten en hun vertegenwoordigers.* »

³⁸ P. GODDING, *Le conseil de Brabant sous le règne de Philippe le Bon (1430-1467)*, Bruxelles, 1999, p. 125-127.

³⁹ *Ibid.*, p. 133-135.

séjour de ces derniers à Dijon, au début de l'année 1435. La formation du convoi exige la location de plus de soixante-douze chariots, tractés par cinq à six chevaux, le tout pour une somme de 5000 francs.⁴⁰ Cinq d'entre eux sont réservés au transport des bijoux, quatre pour les tapisseries, un pour les épices, un pour la chapelle, un pour les trompettes et ménestrels, deux pour l'artillerie, cinq pour la cuisine, trois pour la paneterie, trois pour le vin et un pour une énorme tente. Quarante-deux chariots transportent donc les membres de la cour. Les auteurs du *Tour de France de Charles IX* ont choisi le terme de « nébuleuse » pour décrire cette véritable ville éparpillée que constitue la cour du roi de France, tant, en dehors des entrées officielles, chacun progresse selon son rythme, parfois même en suivant des chemins différents⁴¹. Ici, c'est bel et bien une masse compacte qu'il faut se figurer si l'on veut avoir une idée de la caravane princière, même si, à l'occasion des noces du comte de Nevers et de sa sœur Marguerite célébrées le 12 avril 1385 à Cambrai, par exemple, la suite des princes et des princesses est si brillante et si nombreuse que le duc et la duchesse, venant tous deux de Paris, choisissent des itinéraires différents afin d'éviter l'encombrement des routes. Il est vrai que dans le cas du voyage de 1435, l'hôtel de la duchesse vient grossir les rangs de celui du duc qui comprend alors plus de 300 individus. Le personnel d'Isabelle de Portugal a été estimé à 114 personnes d'après une ordonnance délivrée par Philippe le Bon en 1430 pour la constitution de l'hôtel de son épouse, sans compter les valets, ni les dames et demoiselles d'honneur⁴². Aux hommes, il faut encore ajouter les chevaux qui sont affectés en nombre strict aux officiers selon leur grade dans la hiérarchie de la cour⁴³. Leur nombre monte à 84, chiffre qui peut être complété par les 30 chevaux et haquenées de l'écurie personnelle de la duchesse. Les individus sans monture, quant à eux, prennent place sur les chariots transportant le matériel. Les voyages incessants invitent les ducs à apporter un soin tout particulier à leur écurie. Philippe le Hardi dépense près de 30.000 francs entre 1372 et 1379 pour renouveler le potentiel de ses forces équestres⁴⁴. Objets de transaction entre personnalités de haut rang, de dons en gage d'estime ou en guise de récompense, le cheval, du simple roncín au précieux destrier, fait même l'objet de traitement vétérinaire afin de prévenir les éventuelles blessures liées aux longues distances parcourues chaque jour – celles-ci pouvant atteindre 50 km. Les maréchaux de Philippe le Hardi ont ainsi pour habitude « d'emmieler » les pieds de ces animaux avec un mélange de miel, de fleur de farine et de « bran ». Il est vrai qu'en plus des longues distances imposées et du mauvais état des routes, la charge contribue également à fatiguer la bête. Henri Dubois a clairement évalué les poids des différentes charges de l'époque⁴⁵. Ainsi, un sommier peut transporter sur son dos près de 400 livres, soit 195 kg. La charrette, véhicule à deux roues tractée par deux à trois chevaux, emporte près de 600 kg, tandis que le char nécessitant quatre à huit chevaux assure le transport de 500 à 1200 kg. Tout ce matériel n'appartient pas en propre à la cour, et comme le montre le document de 1435, il faut recourir régulièrement à un système de location pour déplacer la « maison » ducale. Toutefois, dès la fin du XIV^e siècle, les souverains possèdent de nombreux engins entretenus avec une grande méticulosité. Cette attention ne se limite pas à de simples réparations comme la présence de deux charpentiers lors du voyage de 1435 le laisse supposer. Ces « cars », « litières » et « chars branlants » sont confiés aux mains expertes des peintres les plus en vue de la cour afin d'être décorés. Melchior Broederlam, Jean Malouel et leur successeur Jean de Beaumetz ornent les chariots de Marguerite de

⁴⁰ R. VAUGHAN, *Philip the Good*, Londres, 1970, p. 141. Soulignons que le voyage de Gand à Bruges de Philippe le Hardi et de Marguerite de Male en janvier 1385 avait déjà entraîné la location de 17 chariots tirés par 4 à 5 chevaux.

⁴¹ J. BOUTIER, A. DEWERPE et D. NORDMAN, *Un tour de France royal. Le voyage de Charles IX (1564-1566)*, Paris, 1984, p. 115.

⁴² Voir à ce sujet, M. SOMME, *Isabelle de Portugal. Une femme au pouvoir au XV^e siècle*, Lille, 1998, p. 226-232.

⁴³ Pour connaître le nombre précis de chevaux attribués aux membres de la cour, voir le tableau 22 intitulé « personnes et chevaux comptés par officier en 1430 », *Ibid.*, p. 235.

⁴⁴ Ces renseignements et ceux qui suivent ont été tirés de l'analyse de certains comptes des archives départementales de la Côte-d'Or élaborée par E. PICARD, « L'écurie de Philippe le Hardi », *Mémoire de l'Académie des sciences, arts et belles lettres de Dijon*, 1905-1906, p. 306-439.

⁴⁵ H. DUBOIS, « Techniques et coûts des transports terrestres dans l'espace bourguignon aux XIV^e et XV^e siècles », *Annales de Bourgogne*, avril-septembre 1980, t. LII, p. 65-82.

Flandre de couleurs chatoyantes et de motifs représentant les armoiries du prince – ne perdons pas de vue que la cour en déplacement, c'est aussi l'Etat qui s'affiche.

Sous le principat de Philippe le Hardi, la caravane est précédée et suivie par deux équipes de fourriers : l'une est chargée de préparer le gîte, et l'autre, de tout remettre en ordre après le départ de la cour. Cette mission s'avère tout aussi essentielle pour les brèves haltes que pour les longs séjours. En effet, les résidences princières, en l'absence de leurs maîtres, sont quasiment vides et parfois même laissées à l'abandon. Les ducs, à l'instar des autres princes européens, emmènent avec eux une partie de leurs tapisseries, de leur trésor, de leur mobilier, etc. Le triste exemple du pillage des richesses de Charles le Téméraire sur le champ de bataille devant Nancy en 1477 est là pour attester l'itinérance non seulement des hommes mais aussi des biens. Le convoiage exige là encore de nombreuses astuces et l'utilisation d'un matériel adéquat. Les objets précieux sont ainsi placés dans des coffres. Pour Philippe le Hardi, on compte deux coffres pour l'autel, deux pour les ornements, un pour les torches et les cierges et une malle pour mettre les carreaux. On trouve également un bahut pour les bijoux, un coffre « *a mettre les livres et roumans de mondit seigneur* », des bahuts pour la vaisselle de l'échansonnerie, etc. Les ducs tiennent à trouver un endroit confortable une fois parvenus à destination, reflet d'un bien-être auquel ils ne renoncent pas totalement durant leur déplacement. Philippe le Bon va jusqu'à se faire construire des chandeliers portatifs afin de pouvoir entendre la messe en n'importe quelle circonstance⁴⁶. Plus prosaïquement, la garde-robe est aussi conçue en fonction des aléas du transport. Chaussures spéciales sous le nom de « *houssesaux à croches* », gants, chapeaux et vêtements fourrés se doivent de protéger les hommes en cas d'intempéries. La cour en effet, n'est pas à l'abri d'éventuels retards la condamnant à s'arrêter en rase campagne avant la nuit. La grande tente, emmenée dans les bagages de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal en 1435, pourrait alors servir à abriter une partie de la cour à l'occasion d'arrêts imprévus en l'absence de tout gîte.

Il est vrai que le rythme du voyage peut être contrarié par nombre d'obstacles, au premier rang desquels figure l'état des routes. Henri Dubois signale que, grâce à l'argent des droits de péage, la situation des chemins les plus fréquentés est fort correcte, en général⁴⁷. Pourtant, les comptes de la ville de Lille prouvent que la constante dégradation des routes est un problème difficile à surmonter. De Lille partent alors trois axes principaux, l'un vers Dunkerque (*Cauchies de Weppe*), le deuxième vers Ypres et Courtrai (*Cauchies de Saint-Pierre*) et le troisième vers Paris (*Cauchies de la Fins*)⁴⁸. En 1423, on signale sur la route d'Ypres « *telles et si grandes fondrières que bonnement les gens, chevaux et chariots n'y peuvent aucunement passer ne repasser* »⁴⁹. C'est l'occasion pour l'échevinage de rappeler que :

*« par les coutumes generales de tout nostre pays de Flandres toutes et chacunes personnes notables et autres qui ont heritages sur rues ou chemins communs passans doivent et sont tenus de soustenir, retenir, redifier et reparer yceulx chemins a leurs propres frais et despens et telement que l'on y puist passer et repasser sans inconvenient »*⁵⁰.

Mais, en 1456, des plaintes parviennent à nouveau au conseil, touchant un grand nombre de voies en dehors de la ville abimées à tel point que « *l'on n'y pouvoit passer* »⁵¹. Philippe le Bon, dans un acte daté du 24 juillet 1455, avait autorisé l'échevinage à fournir 1600 livres pour l'entretien des routes pratiquées par les marchands, afin de soulager les riverains et de garantir l'exécution du travail

⁴⁶ L. DE LABORDE, *Les ducs de Bourgogne, études sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le XV^e siècle*, 3 tomes, Paris, 1849-1852, Inventaire des ducs (4090), t. II : « *Deux chandeliers neufs d'argent desquelz les bacins se mettent et ostent à viz et autre viz qui font bouteille dessoubz pour mettre en l'un du vin et en l'autre de l'eau, quant on chevauche, pour dire les messes et se mettent les diz bacins dedans les piez qui ont double fond pour estre plus portatifs, pesans XVI marcs, VII onces* ».

⁴⁷ H. DUBOIS, « Techniques et coûts... », art. cité, p. 77.

⁴⁸ Voir R. MARQUANT, *La vie économique à Lille sous Philippe le Bon*, Paris, 1940, chap. VI.

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ *Ibid.*

⁵¹ *Ibid.*

d'assainissement. Rien n'y fait. Il faut dire que la description des routes que le prince donne dans cet acte explique à elle seule la récurrence du phénomène de détérioration :

« ... parce que le terroir est bas est avironne d'eauls descendans des marches d'environ et aussi par les haulx arbres plantez et croissans a l'environ desdis chemins pour l'ombre et empeschement desquelx lesdis chemins ne pevent sechier ne essever et que grant charroy de chevaulx menans vivres, denrées et marchandises y passent journellement sont par longueur de temps avalez, diminuez et telement desrompus et empirez puis peu de temps ença que, non obstant aucunes réparations qui y avoient esté fectes, l'en n'y savoit comment passer ne haborder et que jornellement chars, chevaulx et gens y demouroient enraschiez a la grant charge, dommaige et prejudice du bien commun de la chose publique »⁵².

A l'inverse, l'élévation des plateaux de l'Artois, du Hainaut et du Brabant garantit le passage et concentre par conséquent la plupart des itinéraires ducaux. Ces derniers s'organisent autour de périples qui demeurent sensiblement les mêmes de 1384 à 1477. Monique Sommé a cartographié les déplacements d'Isabelle de Portugal de 1448 à 1452, révélant trois grands axes qui apparaissent comme les principales artères de ce territoire⁵³. En effet, les ducs, de Philippe le Hardi à Charles le Téméraire, utilisent à quelques détails près les mêmes routes que la duchesse. Ainsi pour se rendre de Bruxelles à Bruges, les étapes privilégiées sont les suivantes : Termonde, Gand ou Everghem – notamment durant la guerre gantoise, Eecloo, Maldegem. Philippe le Bon préfère une option plus méridionale dès 1444, en passant par Audenarde et Tielt⁵⁴. Le deuxième axe est celui qui relie Bruxelles à Hesdin en passant par Lille. Cette route est rythmée par des haltes à Halle, Enghien, Ath puis Mortagne, préféré à Tournai par la duchesse, ensuite Lille, La Bassée, et enfin Houdain et Saint-Pol ou Béthune et Pernes. Là encore, Charles le Téméraire, pour faire le même voyage en 1469, choisit Alost, Audenarde et Courtrai avant de rejoindre Lille et délaisse par conséquent Halle et Ath⁵⁵. Enfin, le troisième itinéraire conduit également de Bruxelles à Hesdin, mais en privilégiant cette fois-ci des villes plus importantes. Il passe par Halle, puis s'oriente vers le Sud-Ouest en gagnant Mons, Valenciennes, Anchin, Douai, puis Arras et Saint-Pol, ou Lens et Houdain. Cette voie est très prisée, non seulement par les commerçants qui quittent les Pays-Bas pour se rendre vers Paris, mais aussi par les ducs qui voient sans doute dans cette possibilité un moyen de visiter rapidement un grand nombre de territoires. Ainsi, dès 1401, Philippe le Hardi, pour se rendre à Bruxelles, traverse l'Artois, le Douaisis puis le Hainaut quasiment de la même manière⁵⁶. Ces différents exemples ne quadrillent pas entièrement les régions qui nous concernent. Reste à étudier les expéditions de Lille vers Bruges ou de Lille vers Saint-Omer ainsi que les routes côtières. La *Cauchies de Saint-Pierre* vers Ypres et Courtrai semble la plus fréquentée pour se rendre à Bruges. Philippe le Hardi rallie Lille à Bruges en quatre jours en faisant halte à Ypres et à Dixmude du 23 au 26 avril 1384⁵⁷. Pour aller à Saint-Omer, le point de passage qui s'impose est La Bassée, invitant les voyageurs à opérer un léger contournement vers le Sud-Ouest. Philippe le Hardi, à son retour de Saint-Omer le 30 novembre 1389, passe par Aire, Liliers, Gonnay et La Bassée⁵⁸. Philippe le Bon suit un chemin identique en mai 1439⁵⁹. Et Charles le

⁵² *Ibid.*

⁵³ M. SOMME, « Les déplacements d'Isabelle de Portugal et la circulation dans les Pays-Bas bourguignons au milieu du XVe siècle », RN, t. LII, n°205, avril-juin 1970, p. 183-197.

⁵⁴ H. VANDER LINDEN, *Itinéraires de Philippe le Bon, duc de Bourgogne (1419-1467) et de Charles, comte de Charolais (1433-1467)*, Bruxelles, 1940, périple du 17 au 20 novembre 1444, p. 230.

⁵⁵ H. VANDER LINDEN, *Itinéraires de Charles, duc de Bourgogne, Marguerite d'York et Marie de Bourgogne (1467-1477)*, Bruxelles, 1936, périple du 28 janvier au 22 février 1469, p. 14-15. Cette route avait déjà été utilisée par Philippe le Hardi, notamment à son retour de Bruxelles en octobre 1401. Voir note suivante.

⁵⁶ E. PETIT, *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur (1363-1419)*, dans *Collection des documents inédits sur l'histoire de France*, Paris, 1888. Il s'agit du périple du 19 au 27 août 1401 qui s'établit comme suit : Arras, Douai, Bouchain, Le Quesnoy, Bavay, Mons, Braine-le-Comte, Halle, Bruxelles, p. 317-318.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 166.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 214.

Téméraire ajoute à ce périple une halte à Théroouanne le 2 janvier 1472⁶⁰. Pour terminer, la côte n'est pas négligée, et Jean sans Peur quitte Bruges pour se rendre à Nieuport et Dunkerque en avril 1405⁶¹. Cette route se poursuit vers Gravelines, puis, en évitant le Calaisis, aborde Saint-Omer avant de pénétrer dans le Boulonnais par Desvres, Etaples et Montreuil⁶². Ces itinéraires traditionnels, qui coïncident avec les routes de commerce pratiquées durant tout le Moyen Âge dans ce territoire, sont habituellement bien maîtrisés. Pourtant, il arrive que le personnel, chargé d'orienter la cour correctement dans ses déplacements, doive faire appel à des autochtones pour éviter de la perdre. C'est notamment le cas des convoyeurs d'Isabelle de Portugal qui, souhaitant l'emmener de Gand à Eecloo, et une autre fois de Boulogne à Etaples, s'en remettent à des guides locaux, afin d'assurer le bon train de l'hôtel⁶³.

Les modalités de transport étant définies et la carte des déplacements étant fixée, il faut maintenant évaluer la fréquence des visites des souverains sur toute la période afin de constater l'évolution des stratégies gouvernementales confrontées à un territoire segmenté.

B. Une irrésistible progression vers le Nord

Les itinéraires établis par E. Petit et H. Vander Linden m'ont permis d'évaluer la présence des ducs dans les villes retenues sur la période qui s'étend de 1384 à 1477⁶⁴. Certes, la sélection de ces neuf villes ne reflète pas intégralement l'ensemble des séjours ducaux dans les « Pays de par-deçà », puisque les princes ne logent pas forcément à Bruges, Gand, Lille, Saint-Omer, etc. lorsqu'ils s'aventurent dans leurs terres du Nord. De même, il faut noter que les sources considérées comportent des lacunes couvrant de nombreuses zones d'ombre pour certaines années du parcours de nos protagonistes⁶⁵. Toutefois, parmi les villes choisies, Gand, Bruges, Bruxelles, Lille, Arras et Saint-Omer apparaissent comme les villes les plus visitées sur l'ensemble de la période et donnent par conséquent une bonne idée de la fréquence des séjours ducaux dans les Pays-Bas. Autrement dit, si l'étude peut paraître quelque peu limitée (seulement neuf villes), et les chiffres parfois approximatifs, ceux-ci ne tronquent pas pour autant une réalité clairement évoquée dans les graphiques I, II, III et IV figurés en annexe. Ces derniers ont pour but, dans le cadre du principat de chaque duc, de chiffrer par année, sous forme d'histogramme empilé, le nombre de jours passés dans chacune des villes concernées⁶⁶. Les graphiques composés permettent ainsi de visualiser le temps passé dans les espaces du Nord par rapport à celui réservé au reste de la principauté ou à l'étranger – en admettant volontiers que ces villes sont représentatives de leur région d'attache. De plus, en affinant l'observation, ils exposent la part concédée à chaque ville, m'invitant à rechercher les motifs politiques mais aussi affectifs à l'origine de cette répartition. Bien sûr, des études ont déjà été entreprises sur le sujet, et il

⁵⁹ H. VANDER LINDEN, *Itinéraires de Philippe le Bon... op. cit.*, p. 189.

⁶⁰ H. VANDER LINDEN, *Itinéraires de Charles... op. cit.*, p. 27.

⁶¹ E. PETIT, *Itinéraires de Philippe le Hardi... op. cit.*, p. 425.

⁶² Voir notamment le voyage d'Isabelle de Portugal durant l'été 1451, dans M. SOMME, « Les déplacements d'Isabelle de Portugal... », art. cité, p. 192.

⁶³ *Ibid.*, p. 194.

⁶⁴ Les graphiques I, II, III et IV (annexes) ont été élaborés à partir des données collectées dans M. GACHARD, *Collection des voyages des souverains des Pays-Bas*, t. I: *Itinéraires de Philippe le Hardi, Jean sans Peur, Philippe le Bon, Maximilien et Philippe le Beau*, Bruxelles, 1876 ; E. PETIT, *Itinéraires de Philippe le Hardi... op. cit.* ; H. VANDER LINDEN, *Itinéraires de Philippe le Bon... op. cit.* ; H. VANDER LINDEN, *Itinéraires de Charles... op. cit.* ; P. COCKSHAW, « Nouveaux suppléments aux itinéraires de Philippe le Bon, comte de Charolais puis duc de Bourgogne et de Charles le Téméraire, comte de Charolais », *Archives et Bibliothèques de Belgique*, t. 41, 1970, p. 209-213.

⁶⁵ C'est le cas des années 1386, 1387, 1388, 1390, 1391, 1403 en ce qui concerne le principat de Philippe le Hardi.

⁶⁶ J'ai comptabilisé les jours à partir d'une nuit passée sur place, les simples haltes pour dîner ne pouvant être assimilées à un séjour.

n'est un secret pour personne que Philippe le Hardi et Jean sans Peur ont beaucoup moins visité leurs domaines du Nord que leurs héritiers Philippe le Bon et Charles le Téméraire⁶⁷. En évitant soigneusement les poncifs sur la question, les lignes qui suivent tentent de mettre en relief l'évolution des relations des princes avec leurs villes, en étudiant le cas de chaque souverain.

Philippe le Hardi.

Philippe le Hardi, qui hérite du comté de Flandre à la mort de son beau-père, Louis de Male, le 30 janvier 1384, réserve près d'un tiers de cette même année à régler sur place les problèmes de succession et en profite pour faire ses « Joyeuses Entrées » en compagnie de son épouse dans les villes de Bruges, Dixmude, Ypres, Messines, Damme, Malines, Anvers, Lille, Douai... Après la bataille de Roosebeke (27 novembre 1382), et la trêve de Leulinghen, la Flandre, en révolte depuis 1379, s'engage sur la voie de la paix. Reste Gand, la ville rebelle, que Philippe le Hardi ne parvient à rallier que le 18 décembre 1385, date de la paix de Tournai. Le combat cessa, somme toute, faute de combattants et, tandis que le duc reconnaît les privilèges et les coutumes de la ville, Gand l'admet comme successeur légitime des comtes de Flandre⁶⁸. E. Petit ne signale pas cette visite, puisque le duc loge à Tournai pendant les tractations, et pourtant il faut la mentionner tant elle conditionne l'état de paix relatif qui permet à Philippe le Hardi de s'adonner entièrement aux affaires de France⁶⁹. En effet, comme je l'ai souligné en guise de préliminaire, le premier duc de Bourgogne de la maison de Valois séjourne quasiment tout le temps à Paris. Les seuls longs voyages qu'il fait se situent entre octobre 1389 et février 1390, et de janvier à mai 1398. Ayant mis en place une chambre des comptes à Lille ainsi qu'une cour de justice dès 1386, le duc s'appuie sur son personnel et sur les proches qu'il place à des postes clefs pour s'informer des affaires de Flandre depuis sa résidence parisienne⁷⁰. Lors de ses exceptionnels déplacements, le duc peut en profiter pour régler quelques problèmes comme au printemps 1389 où il réunit les représentants des villes de Bruges, Gand et Ypres ainsi que le Franc de Bruges, afin de connaître leur avis sur l'état de désolation dans lequel se trouvent ses campagnes⁷¹. Mais la plupart du temps, les voyages de Philippe le Hardi et de son épouse sont l'occasion de manifestations brillantes destinées à exhiber de la façon la plus marquante l'autorité princière. Ainsi, l'arrivée de la cour au début de l'année 1398 s'organise sur le « thème » du retour glorieux, à défaut d'être victorieux, de la croisade de Nicopolis. Le comte de Nevers, rescapé de cette « mortelle desconfiture », se devait par sa présence de rendre hommage aux villes de la principauté qui avaient largement contribué au paiement de sa rançon⁷². Le voyage prend des allures de parade au cours de laquelle les villes s'appliquent à réserver un accueil chaleureux à leurs souverains comme l'atteste cet extrait de compte des archives municipales lilloises :

« Item audit De Lanstais que, au command d'eschevins, il delivra aux carbonniers de ledite ville de Lille, qui, ledit XIXe jour de march, sonnèrent le banloque tant devant disner comme apres disner, pour les gens de cheval, les arballiestriers et archiers, les genz d'eglise et autres boines gens de ledite ville de Lille faire mouvoir aller et estre par

⁶⁷ Se reporter principalement à l'article de W. PARAVICINI, « Die Residenzen der Herzöge von Burgund (1363-1477) », dans *Fürstliche Residenzen im Spätmittelalterlichen Europa*, H. Patze et W. Paravicini éd., Sigmaringen, 1991, p. 207-263.

⁶⁸ Voir les interprétations de M. BOONE, *Gand : apologie d'une ville rebelle*, J. Decavele dir., Anvers, 1989, p. 92.

⁶⁹ A propos de la venue à Gand de Philippe le Hardi et de Marguerite de Male, voir *Kronyke van Vlaenderen van 580 tot 1467*, dans *Maatschappij der Vlaemsche bibliophilen*, n°3, Ph. Blommaert et C.P. Serrure éd., Gand, 1839-1840, t. II, p. 5.

⁷⁰ Sur ce sujet, voir B. SCHNERB, *L'Etat Bourguignon... op. cit.*, p. 106-108.

⁷¹ *Ordonnances de Philippe le Hardi, Marguerite de Male et Jean sans Peur, (1381-1419)*, P. Bonenfant, J. Bartier et A. Van Nieuwenhuysen éd., t. I, n°209, Bruxelles, 1974.

⁷² Pour le détail de cette rançon, voir A. POCQUET DU HAUT-JUSSE, « Le retour de Nicopolis et la rançon de Jean sans Peur », *AB*, t. IX, 1937, p. 296-302.

*ordenance, tant dehors ledite ville comme dedens, pour faire reverence audit monseigneur le conte a sondit joyeux advènement... XXXII s. »*⁷³

L'autre grand rendez-vous du spectacle de l'Etat se déroule à Arras en mai 1402 à l'occasion des noces d'Antoine, le second fils de Philippe, et de mademoiselle de Saint-Pol, Jeanne de Luxembourg. La cour se déplace spécialement à Arras pour les festivités du mariage. De même, si le duc est présent en avril 1404 à Bruxelles, c'est pour, à l'appel de la duchesse vieillissante, y installer son fils Antoine et donner une fête en l'honneur de Jeanne de Brabant⁷⁴. L'arrivée d'Antoine est le fruit de longues tractations dont l'une des touches finales apparaît dans le tableau en 1401. Cette année est décisive puisque, après la mort de Marie de Brabant en 1399 et la déposition de l'empereur Wenceslas IV en 1400, tous deux prétendants à la succession de la duchesse Jeanne, Marguerite de Flandre demeure la seule prétendante en lice. Reconnue par Jeanne et par les Etats de Brabant, elle transmet alors ses droits à son fils.

Dans l'ensemble, on remarque que Philippe le Hardi séjourne davantage dans la partie méridionale de ses possessions. Arras constitue de ce point de vue une tête de pont permettant au duc de faire « un saut » presque chaque année dans ses territoires du Nord, sans pour autant s'éloigner de l'orbe parisien. Ces villes, compte tenu de leur position géographique, constituent également des sites idéaux pour les tractations franco-anglaises. Ainsi, Saint-Omer n'est pas seulement prisée pour les forêts giboyeuses qui l'entourent, mais aussi pour sa proximité avec Calais. Les longs séjours de la cour en août puis en octobre 1396 correspondent à la venue de Richard II à Calais et à ses pourparlers avec le roi de France⁷⁵. Les ducs ne possèdent pas de résidence à Saint-Omer, mais l'abbaye de Saint-Bertin a pour habitude de recevoir les princes. Et c'est dans ses murs que se déroule le plantureux banquet organisé par Marguerite de Male en l'honneur de la délégation d'Angleterre⁷⁶. Cet épisode résume assez fidèlement l'attitude de Philippe le Hardi à l'égard de ses villes du Nord. Cherchant la paix et la prospérité en Flandre pour garantir des assises solides et sereines à son influence dans le royaume de France, Philippe le Hardi utilise ses villes comme de simples décors, que ce soit pour rappeler ponctuellement la puissance et l'autorité bourguignonnes, ou pour servir de cadre à des délibérations diplomatiques européennes. Jean sans Peur s'écarte à peine de cette ligne de conduite, assimilant ses domaines à de véritables sites de repli.

Jean sans Peur.

J'y reviendrai dans la troisième partie : si Philippe le Hardi est régulièrement rappelé à l'ordre par les villes de Flandre pour ses absences prolongées, Jean sans Peur est nettement sommé par les Quatre Membres de résider ou de faire résider un membre de sa famille durant son absence⁷⁷. De fait, les séjours s'allongent sous son principat, et il arrive même au duc de s'établir plus d'un an dans ses

⁷³ *Ibid.*

⁷⁴ Dom U. PLANCHER, *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, Dijon, 1748, rééd. 1974, t. III, livre XIV, chap. CCIII, p. 199.

⁷⁵ FROISSART, *Œuvres*, *op. cit.*, t. XV, p. 273-274 : « Ordonné estoit en France et le comte de Saint-Pol l'avoit remonstré au roy d'Angleterre, que le roy de France et ses oncles venoient à Saint-Omer et amenoient la joene Dame qui devoit estre royne d'Angleterre... » (août 1396), puis p. 298 : « Quand le roy d'Angleterre et ses deux oncles furent venus à Calais, ces nouvelles furent tantost signifées aux seigneurs de France qui se tenoient en la marche de Picardie. Si s'en vindrent à Saint-Omer, et se logierent le duc de Bourgogne et la duchesse sa femme en l'abbaye Saint-Bertin ». (octobre 1396).

⁷⁶ *Ibid.*, p. 299.

⁷⁷ Voir p. 38-40.

terres septentrionales comme en 1413/1414 et en 1416/1417⁷⁸. Toutefois, les préoccupations du duc sont toujours françaises et ses regards se portent résolument vers Paris.

Les années 1404 et 1405 sont marquées par le double deuil du duc Philippe le Hardi et de son épouse Marguerite de Male. Jean sans Peur accompagne alors la dépouille de son père à la Chartreuse de Champmol en janvier 1404 et en profite pour se faire reconnaître à Dijon. La mort de la duchesse, le 21 mars 1405, le ramène à Arras où, cette fois-ci, en qualité de comte de Flandre et d'Artois, il inaugure sa tournée de « Joyeuses Entrées ». Mais si Bertrand Schnerb écrit que « rien dans les mois qui suivent la mort de Philippe le Hardi ne laisse encore prévoir la catastrophe à venir », à savoir la descente des Bourguignons armés vers Paris le 15 août 1405, soulignons que Jean sans Peur ne manque pas d'avertir ses villes de la menace de guerre en les invitant à consolider leurs enceintes⁷⁹.

Ainsi, chaque séjour dans les Pays-Bas apparaît comme le négatif des tractations politiques menées auprès de Charles VI, un reflet qui accuse la plupart du temps un échec stratégique et annonce une riposte imminente. Le complot de l'assassinat de Louis d'Orléans dévoilé, Jean sans Peur quitte Paris le 23 novembre 1407 et s'enfonce profondément dans ses terres (Lille puis Gand), afin d'y trouver refuge et de préparer sa contre-attaque⁸⁰. Une fois l'armée mobilisée, il gagne Arras avant de rencontrer Jean de Berry et Louis d'Anjou à Amiens, première étape avant la réintégration parisienne et le célèbre discours de réhabilitation prononcé par Jean Petit. Nouveau coup de semonce durant l'hiver 1410/1411 et, face à la poussée des Armagnacs, Jean sans Peur s'arme dans ses terres tout en privilégiant des séjours dans ses villes méridionales, comme pour mieux toiser l'ennemi⁸¹. Après avoir repris Paris et ce, malgré la défection des milices flamandes en septembre 1411, Jean sans Peur ne contrôle plus les émeutes populaires qu'il a déclenchées. Le mouvement cabochien lui échappe et encore une fois, c'est à Lille, à la fin août 1413 qu'il trouve refuge quand Paris le chasse aux cris de « Vive Guyenne ! vive Orléans ! ». Le long séjour de 1413/1414 n'est plus seulement l'occasion de fourbir ses armes, mais bel et bien de les utiliser sur place. En effet, le duc est poursuivi, dans son repli, non seulement par son amertume, mais aussi par la colère des Armagnacs qui, dès juillet, attaquent les villes d'Arras, Douai et Bapaume. A la fin de l'année, Jean transpose donc le théâtre des opérations en Bourgogne, puis en août 1417, il quitte définitivement les Pays-Bas, pour satisfaire ses ambitions françaises. Durant ces dernières années, la situation délicate du duc l'oblige à se tourner vers l'Angleterre pour conforter ses positions. Saint-Omer, comme sous Philippe le Hardi, sert encore de lieu de rencontre entre les délégations anglaise et bourguignonne, durant le mois d'octobre 1416.

La géostratégie de Jean sans Peur est, à quelques nuances près, la même que celle de son père. Arras, Lille, Douai forment les bastions de refuge et d'attaque orientés vers la France. Saint-Omer ouvre une fenêtre vers l'Angleterre, tandis que Gand et Bruges demeurent les plus importants représentants de Flandre dont il faut savoir ménager les susceptibilités pour mieux bénéficier des subsides. Sur place, le duc organise des rencontres avec les délégués des villes et des Etats pour s'assurer de leur soutien et se préoccupe essentiellement de ses fortifications⁸². Néanmoins, le retour précipité de Jean sans Peur en août 1408 pour mater la révolte liégeoise montre combien il est attaché

⁷⁸ Arrivé à Bapaume le 26 août 1413, le duc quitte Douai le 3 octobre 1414. Arrivé à Gand, *via* Mons et Bruxelles le 1^{er} mars 1416, il quitte Arras le 10 août 1417.

⁷⁹ B. SCHNERB, *L'Etat bourguignon...*, *op. cit.*, p. 59.

⁸⁰ Le 12 décembre, il convoque à Lille ses deux frères Antoine de Brabant et Philippe, comte de Nevers, ainsi que les Quatre Membres de Flandre. Le 19 décembre, à Gand, l'assemblée s'agrandit avec la présence des trois Etats de Flandre, de l'évêque de Liège, Jean de Bavière, du comte de Hainaut et de Hollande, Guillaume de Bavière et de nombreux chevaliers.

⁸¹ Jean sans Peur sait trouver les mots pour solliciter sans relâche l'aide de ses villes comme à Gand à l'automne 1411 où il s'exprime en ces termes : « *Mes amis, vous avez bien ouy cy-devant comment on quiert à moy destruire. Il n'est besoing de vous au long réiter (...) par quoy, mes amis, dist-il, se vous ne me faites ayde à deffendre mon corps, mon bonneur, mon pais et ma terre, il convenra que je le quière en estranges contrées.* », *Le Livre des Trahisons de France, dans Chroniques relatives à l'Histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne*, K. de Lettenhove éd, Bruxelles, 1873, p. 87.

⁸² Voir Dom U. PLANCHER, *Histoire générale...*, *op. cit.*, t. III, livre XV, chap. LXXXIV : *Réparation des bâtiments du domaine du duc*, p. 318-319.

à préserver ces alliances du Nord, et combien les équilibres politiques entre Brabant, Hainaut et Flandre le mobilisent. Les relations avec le monde des villes ne se limitent pas à ce strict aspect militaire. Le duc et sa cour organisent des dîners et des joutes, festivités au cours desquelles l'administration communale, les bourgeois et la noblesse locale sont parfois conviés⁸³. Certains y verront les premiers signes d'un processus d'acculturation, d'autres une fausse convivialité guidée par des arrière-pensées pécuniaires. Toujours est-il que la présence ducale est davantage manifeste dans ces territoires. La résidence de Marguerite de Bavière puis du comte de Charolais à Gand va bien entendu dans ce sens. Pour être complet, soulignons que le déplacement à Valenciennes du 9 au 15 novembre 1416 s'inscrit dans le contexte de la signature d'un traité d'alliance avec le dauphin, en présence du comte et de la comtesse de Hainaut⁸⁴. Quant à ceux entrepris vers Bruxelles du 13 au 22 juillet 1409, et du 9 au 18 janvier 1411, ils correspondent pour le premier aux noces du duc de Brabant, frère de Jean sans Peur, avec Elisabeth, fille du duc du Luxembourg, et pour le second à la participation à un tournoi. Le calendrier des fêtes est désormais à prendre en compte pour expliquer les itinéraires des princes dans les « Pays de par-deçà » et plus particulièrement ceux de Philippe le Bon.

Philippe le Bon.

Le commentaire année par année d'un aussi long principat s'avère beaucoup trop fastidieux et reviendrait somme toute à réécrire une histoire de la principauté ; ce dont il n'est pas question ici. Je me limiterai par conséquent à souligner les grandes tendances qui marquent l'ensemble de ce tableau. Tout d'abord, il est clair que la propension s'est inversée. Là où les voyages dans les Pays-Bas apparaissent comme une simple formalité pour les deux premiers ducs, ceux-ci occupent désormais l'essentiel des déplacements de Philippe le Bon. Les années d'absence ou de faible présence correspondent à des voyages en France et en Bourgogne, comme en 1420, 1422, durant l'hiver 1423/1424, au début de l'année 1425, en 1435, 1442, 1443, 1461. Philippe le Bon quitte également Lille fin mars 1454 pour se rendre en Allemagne et repasse par la Bourgogne. Mais en général, l'action se passe dans l'ensemble des territoires du Nord, et lorsqu'il ne se trouve pas en Flandre ou en Artois, Philippe poursuit l'héritage de Jacqueline de Bavière en Hollande et en Zélande de 1425 à 1428 - terres qu'il parcourt régulièrement, s'installe à la tête du duché de Brabant en 1430, se fait reconnaître au Luxembourg en 1443 ... Les expéditions de Philippe le Bon sont bien évidemment motivées par des opérations militaires ou par des tractations diplomatiques précises comme c'est le cas en 1439 à Saint-Omer. En effet, les négociations avec l'Angleterre dans le cadre notamment des conférences de Gravelines invitent la cour à séjourner à proximité des lieux de discussion de mai 1439 jusqu'aux premiers jours de janvier 1440. C'est Isabelle de Portugal qui tient ici le premier rôle, menant les débats pour obtenir à la fois la paix entre l'Angleterre et la France et la conclusion d'accords commerciaux entre la Flandre et l'Angleterre. Cette dernière tient régulièrement Philippe le Bon au courant de l'avancée des négociations en se rendant à Saint-Omer. C'est à cette occasion qu'a lieu le mariage de Catherine de France et de Charles, comte de Charolais, le 11 juin 1439⁸⁵. Soulignons que, à l'instar des premiers ducs, Philippe invite les représentants anglais et français à Saint-Omer ou à Arras, comme pour les célèbres négociations de 1435. Ces villes, au fil des décennies, deviennent alors expertes dans l'art de mêler réjouissances et règlements de compte. Saint-Omer prend d'ailleurs goût à la fête, puisque dès 1440, la cour y revient pour accueillir Charles d'Orléans à son retour de captivité, y

⁸³ C'est le cas par exemple de la semaine de réjouissances organisée à Gand du 22 au 25 juillet 1416.

⁸⁴ Voir Dom U. PLANCHER, *Histoire générale...*, *op. cit.*, t. III, livre XVI, chap. LXXV, p. 452.

⁸⁵ Pour les détails de ce rendez-vous diplomatique et sur le rôle joué par la duchesse de Bourgogne, voir M. SOMME, *Isabelle de Portugal...*, *op. cit.*, p. 395-400.

célébrer ses noces avec Marie de Clèves, le 26 novembre, et son entrée dans l'ordre de la Toison d'Or, le 30⁸⁶. Le site audomarois sert également de base lors de la révolte de Cassel en janvier 1431⁸⁷.

En effet, les derniers soubresauts de la guerre de Cent Ans ne sont plus les seuls à exiger une présence armée sur le terrain, et les troubles qui secouent la Flandre à partir de 1430 sont lisibles sur le tableau. Philippe le Bon n'hésite pas à régler les problèmes sur place et va personnellement éteindre le feu dans chacune des villes, quitte à être séquestré, comme à Gand le 3 septembre 1436. La révolte brugeoise, survenue au retour des milices du siège de Calais, oblige encore une fois le duc à ne pas s'éloigner de la région. Beaucoup plus violente, celle-ci donne un avant-goût de la guerre gantoise qui éclate douze ans plus tard. Après l'humiliation infligée aux Brugeois en avril 1437, Philippe le Bon délaisse la ville rebelle jusqu'en décembre 1440, date à laquelle il profite de la présence de Charles d'Orléans pour faire son entrée de réconciliation. Le même scénario se déroule donc à Gand, avec néanmoins plus de passion et plus de force. Les hostilités déclenchées en 1448 éloignent la cour de la région jusqu'en 1453 et de la ville même de Gand jusqu'en 1458. Toutefois, malgré les festivités de fraternisation, la ville a perdu les faveurs du duc qui n'y séjourne quasiment plus.

Le retour de Bourgogne en 1444 oblige le duc à saluer son peuple, ce qui lui donne l'occasion d'être accueilli par ceux de Valenciennes, alors qu'il séjourne à Mons. Valenciennes est en effet peu prisée par les ducs qui lui préfèrent Mons, alors véritable capitale des terres hennuyères. Le début des années 1450 inaugure une période où la cour se sédentarise davantage à Lille, Bruges et surtout Bruxelles. Certes, malgré son âge, le duc n'hésite pas à rejoindre l'empereur Frédéric III à la diète de Ratisbonne en 1454, ou à accompagner le nouveau roi de France Louis XI pour son sacre à Reims et son entrée parisienne en 1461, mais en règle générale, la cour s'installe plus durablement dans des lieux confortables comme le palais du Coudenberg à Bruxelles, le Prinsenhof à Bruges et la résidence d'été sise à Hesdin, qui ne figure pas dans le tableau, mais qui a toujours été une destination de villégiature prisée par les ducs.

Néanmoins, les fêtes motivent encore les déplacements ducaux comme le chapitre de la Toison d'Or tenu à Saint-Omer en mai 1461. Le calendrier festif est d'ailleurs un fil conducteur solide pour qui veut suivre la progression du prince dans son territoire. Les chapitres de la Toison d'Or bien sûr permettent de repérer une partie de ce type de séjours. En ce qui nous concerne, Lille est le site choisi en 1431 après les fêtes de Bruges de 1430. Bruges accueille de nouveau les chevaliers en 1432, puis c'est au tour de Bruxelles en 1435, dont le duc est le nouveau maître. Lille est encore sollicitée en 1436, puis Saint-Omer en 1440 et en 1461, Gand en 1445 et enfin Mons en 1451. Cette répartition est significative des équilibres politiques naissants (choix du Brabant et du Hainaut) mais aussi de l'importance des villes aux yeux du duc. Ainsi, il est caractéristique que les villes qui reçoivent peu la cour sur l'ensemble de la période, à savoir Arras, Douai et Valenciennes ne sont pas sollicitées pour les fêtes de l'ordre. D'autres cérémonies officielles comme le Banquet du Faisan tenu à Lille en février 1454 apparaissent également sur le tableau, même si la présence de la cour à Lille durant presque toute cette année est aussi liée au règlement du conflit gantois. En revanche, les fêtes religieuses ou laïques pour lesquelles la cour avancée une arrivée ou retarde un départ ne sont malheureusement pas décelables sur une telle représentation. Pourtant, Philippe le Bon et les membres de sa famille participent volontiers aux processions, aux fêtes de confréries et la présence ducale à Lille et à Bruges est souvent concomitante avec la fête de l'Epinette ou l'adoration du Saint Sang.

La sédentarisation de la cour que tend à souligner la fin du principat, avec une prédilection pour Bruxelles, n'a pas été confirmée par Charles le Téméraire dont les ambitions, qui le mènent par monts et par vaux, l'éloignent toujours plus de ses villes du Nord physiquement et affectivement ...

⁸⁶ AMSO, compte 1439-1440, fol. 75.

⁸⁷ AMSO, compte 1430-1431, fol. 114 v et 131v.

Charles le Téméraire.

Les choix politiques du dernier duc de Bourgogne se lisent sur le tableau d'un simple coup d'œil. Occupé à batailler en France, en Picardie, en Alsace, en Allemagne, en Lorraine etc., Charles le Téméraire ne réserve que peu de temps à des visites de courtoisie dans ses terres du Nord. Au moment où il apprend l'agonie de son père, Charles est à Gand. Les dernières années de Philippe le Bon, comme chacun sait, ont été marquées par un profond désaccord entre le père et le fils, mais lorsque Charles prend en main les affaires de l'Etat en 1465, ce dernier donne immédiatement le ton en attaquant Louis XI au sein de la ligue du Bien Public. Désormais, le duc doit affronter une bonne partie de l'Europe pour se faire reconnaître et l'heure n'est plus aux « cérémonies plaisantes » organisées dans les villes du Nord. Les difficultés rencontrées par Charles le Téméraire au cours de sa Joyeuse Entrée à Gand, le 28 juin 1467, illustrent parfaitement la maladresse ducale et la tension qui préside alors aux relations villes / prince. Une fois la révolte matée, Charles doit de nouveau affronter Malines pendant l'été. Multiplication des taxes par trois et suppression de privilèges scandent l'action d'une administration dont on comprend aisément la totale et violente remise en cause à Gand à la mort du prince en 1477⁸⁸.

Ainsi, dès 1467, après les entrées en Flandre et en Brabant, Charles part une nouvelle fois sur le front liégeois pour, aux côtés du prince évêque Louis de Bourbon, mettre fin au conflit qui durait depuis des années et qui ne prit fin qu'avec le sac et l'incendie de la ville à l'automne 1468⁸⁹. Le conflit larvé qui oppose Louis XI à Charles éclate enfin ouvertement à la fin de l'année 1470. Ponctuée de trêves, cette guerre avant tout picarde met en péril les villes d'Artois et toute la partie méridionale des territoires qui nous occupent. Toutefois, cette situation n'arrête pas Charles qui, en 1473, s'attaque au duché de Gueldre, assiège la ville de Neuss durant l'été 1474, pour venir en aide à son allié l'archevêque de Cologne, Robert de Bavière, fait face à la crise survenue dans ses possessions d'Alsace en 1475, et finit par affronter en Lorraine tous ses ennemis réunis par la ligue de Constance, signée au printemps 1474.

Sorti du théâtre de la guerre, Charles prend le temps d'établir sa puissance aux yeux de tous au cours de fêtes somptueuses organisées à Bruges pour célébrer ses noces avec Marguerite d'York ainsi que le 15^{ème} chapitre de la Toison d'Or. L'autre chapitre se tient à Valenciennes en 1473. Les villes qui accueillent le prince pour ses premières entrées, comme Saint-Omer le 18 avril 1469, sont par la suite délaissées ou honorées de la présence ducale uniquement quand il s'agit de décider de la collecte de nouveaux subsides⁹⁰. Même Dijon doit attendre 1474 pour recevoir la visite de la cour.

Le duc est ailleurs et Bruxelles, qui avait pris des allures de résidence officielle sous Philippe le Bon, perd ses privilèges, posant de nouveau la délicate question de la capitale de la principauté.

C. Des ducs sans domicile fixe

Werner Paravicini, dans les conclusions de son étude sur les résidences ducales, s'interroge sur les motivations qui invitent les princes à favoriser telle résidence plutôt que telle autre⁹¹. Il est vrai que les ducs de Bourgogne semblent choisir leur domaine de prédilection sans qu'aucune logique d'ordre économique ou politique ne vienne garantir sur le long terme une fidélité accordée aux lieux

⁸⁸ Pour plus de détails, voir : 1477. *Het algemene en de gewestelijke privilegiën van Maria van Bourgondië voor de Nederlanden*, dans *Standen en Landen*, LXXX, W. P. Blockmans éd., 1985.

⁸⁹ Voir *Liège et Bourgogne, actes du colloque tenu à Liège les 28, 29 et 30 octobre 1968*, Paris, 1972.

⁹⁰ C'est à Saint-Omer, le 9 mai 1469 qu'ont lieu les négociations entre Charles et Sigismond d'Autriche à propos de la cession en mort-gage des territoires de la haute vallée du Rhin.

⁹¹ W. PARAVICINI, « Die Residenzen der Herzöge... », art. cité, p. 249.

en question. Comment pourrait-on alors parler de capitale ? Cette notion, qui reviendra ponctuellement tout au long de cette étude, voit ses principes fondateurs minés par la caractéristique essentielle de la cour bourguignonne, à savoir cette migration incessante sur laquelle je viens de m'attarder. De plus, comme l'indique Werner Paravicini, il n'existe aucun lien entre centre dynastique et religieux, entre organes administratifs et pôles économiques, etc. Avec lui, j'admets par conséquent que la résidence principale du duc concorde avec le lieu où le prince dépose ses armoiries⁹². En effet, l'éclatement des institutions dans la principauté écarte toute idée de concentration du pouvoir en un endroit précis. Même si Charles le Téméraire rassemble, dans les ordonnances de Thionville délivrées en 1473, justice et chambre des comptes à Malines, il continue à gouverner de l'endroit où il se trouve, c'est-à-dire un peu partout sauf à Malines. C'est pourquoi, si nous respectons une définition selon laquelle une capitale est le lieu où s'exerce le gouvernement d'un pays, l'étude se doit d'observer les lieux qui ont été les plus fréquentés par ces princes. Et de la même façon, si nous faisons de la capitale l'endroit qui concentre les organes d'un gouvernement, notre démarche doit encore une fois s'accommoder d'une constante mobilité.

L'un des critères qui conditionne l'élévation d'une résidence favorite au statut de capitale est celui de longévité. Les itinéraires expliqués précédemment ont donné lieu à une autre forme de graphique représentant par secteurs la contribution de chaque ville dans l'ensemble des séjours pour chacun des principats ducaux (graphique V en annexe). La sectorisation met en relief le rôle clef d'Arras (49%) sous Philippe le Hardi, suivi de Lille (18%) qui occupe bientôt une position dominante sous Jean sans Peur (31%) tandis qu'Arras (20%) et Gand (19%) se disputent la deuxième place. Sous Philippe le Bon, Bruxelles avec ses 39% écrase ses deux dauphines, Lille (20%) et Bruges (18%), tandis que sous Charles le Téméraire la ville brabançonne est rejointe par Bruges avec respectivement 31% contre 32%. L'explication aveugle de ces chiffres conduirait à voir en la ville d'Arras, le site qui a le plus accueilli l'autorité princière. Mais n'oublions pas que cette position exceptionnelle correspond à une période durant laquelle le duc, à savoir Philippe le Hardi, réside peu dans ses territoires du Nord. La place importante réservée à Arras ainsi qu'à Lille de 1384 à 1419 trahit avant tout l'impact de l'héritage comtal. Le choix de ces résidences n'est pas seulement lié à la position privilégiée que ces villes occupent loin des troubles de Flandre et proche du royaume de France. Malgré son rattachement au domaine royal de 1304 à 1369, Lille apparaît comme la capitale de Flandre. Et comme l'écrit Gérard Sivéry, Philippe le Hardi, en 1386, n'a fait que consacrer et ratifier un usage antérieur, en y installant la chambre des comptes⁹³. Le souhait, formulé par Louis de Male et par sa fille Marguerite, de se faire enterrer en la collégiale Saint-Pierre n'est pas innocent. Certes, il signifie la volonté de garder la ville au sein du comté de Flandre⁹⁴. Mais surtout, il récompense l'attitude calme et fidèle de cette partie francophone du territoire, qui contraste avec la belliqueuse région flamingante⁹⁵. En s'affichant comme l'héritier incontestable du comte de Flandre, Philippe le Hardi ne déroge pas aux principes établis par son prédécesseur. Les atouts de la continuité lui sont également offerts par sa femme, Marguerite, qui, quant à elle, demeure très attachée à son domaine d'Artois et plus particulièrement à la ville d'Arras⁹⁶.

Sur place, la duchesse dispose de plusieurs résidences dont le château de Bellemotte, situé à Blangy, près de la porte Saint-Michel, où elle meurt en 1405. Le château de la Cour-le-Comte, à proximité de l'abbaye Saint-Vaast, est l'ancien hôtel du comte d'Artois. Et c'est en cet endroit que les premiers ducs de Bourgogne exercent leur pouvoir. D'ailleurs, armoiries et devises ne manquent pas

⁹² *Ibid.*, p. 247 : « *Im Prinztp war seine Residenz dort, wo er sein Wappen aufschlug...* ».

⁹³ *Histoire de Lille*, L. Trénard dir., t. I, Lille, 1981, p. 219.

⁹⁴ Voir les précisions historiques apportées dans l'introduction.

⁹⁵ Louis de Male avait déjà manifesté une attitude conciliante en soutenant les bourgeois de Lille contre les officiers du bailli, en 1377, à propos d'un bannissement, prouvant par là même sa complaisance vis-à-vis d'une ville qui ne contestait pas son autorité. Voir *Histoire de Lille...*, *op. cit.*, p. 306-307.

⁹⁶ Voir M. CANAT DE CHIZY, *Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne, sa vie intime et l'état de sa maison*, Paris, 1860.

de signaler l'identité et la puissance des nouveaux maîtres qui, encore une fois, s'inscrivent dans une filiation reconnue⁹⁷. La progression de Philippe le Bon vers le Nord renvoie, quant à elle, à des priorités d'un autre ordre. Certes, tout comme Arras et Lille occupent une position médiane entre Flandre et France, Bruxelles permet au grand duc du Ponant, dont les ambitions sont profondément ancrées dans les terres du Nord, de gagner rapidement les comtés de Hollande, Zélande, Hainaut, Flandre, Artois...⁹⁸ Mais la préférence accordée à Bruxelles ressortit peut-être tout simplement du confort et de la richesse de sa résidence : le palais du Coudenberg. La ville elle-même pouvait se targuer d'une longue tradition d'accueil des familles princières depuis le début du XIV^e siècle. Aussi, tout un commerce de luxe assure la notoriété de cette ville, capable de combler rapidement et dans de nombreux domaines les exigences du prince et de sa cour. L'installation durable de la maison ducal, qui va de pair avec le vieillissement de Philippe le Bon, aurait donc pour explication somme toute un peu triviale, mais finalement pleine de bon sens, la convivialité des lieux. La proximité de la giboyeuse forêt de Soignes, la pléiade d'artistes présents en ville tel Roger Vander Weyden et les nombreuses commodités du palais suffisent largement à séduire et à fidéliser la cour⁹⁹. La ville de Bruges, qui se place en assez bonne position sous Philippe le Bon puis sous Charles le Téméraire, s'inscrit dans un registre de commentaire identique. Si Jean sans Peur avait préféré flatter Gand pour mieux s'opposer à Bruges, pour qui la prospérité du commerce passait bien entendu avant les bonnes relations avec le prince, les ducs, par la suite, et malgré les soubresauts de la ville, aiment à s'installer dans les murs du Prinsenhof¹⁰⁰. Le mariage d'Isabelle de Portugal et de Philippe en janvier 1430 inaugure la série de travaux destinés à agrandir et à moderniser le vieux château¹⁰¹. Le faste des cérémonies d'accueil et l'atmosphère liée au commerce maritime semblent avoir charmé la jeune duchesse, qui n'hésite pas à revenir régulièrement dans la ville, comme en témoigne son retour rapide (avril 1438) après la terrible révolte de 1436-1437. Non seulement la duchesse retrouve régulièrement Philippe à Bruges, comme en août 1432, en juin et en août 1436, ou pour les fêtes de Noël 1440, mais elle y vient également seule, au lendemain de la révolte de 1436-1437, pendant que son mari est en Hollande en 1445, dans la première partie de l'année 1446 et de l'année 1447, etc¹⁰². Cette dernière remarque m'invite à considérer les résidences favorites qui prétendent au titre de capitale sous l'angle des visites assurées par les autres membres de la famille ducal.

La capitale, en effet, se doit aussi d'être le lieu où résident les proches du souverain. L'aspect affectif des lieux de « retrouvailles » a déjà été évoqué et invoqué par W. Paravicini, ce dernier ayant relevé le nombre de fêtes de Noël et de Pâques passées dans les principales résidences, afin de déceler quelque préférence¹⁰³. Prenons alors l'exemple des princesses. De Marguerite de Flandre à Marguerite

⁹⁷ En ce qui concerne les résidences des premiers ducs à Arras, voir N. DERUELLE, « Ouvrages et réparations ordonnés par le duc de Bourgogne dans ses résidences à Arras entre 1401 et 1417 », dans *Arras au Moyen Âge, Histoire et Littérature*, M.-M. Castellani et J.-P. Martin éd., Arras, 1994, p. 53-68.

⁹⁸ P. BONENFANT accreditte cette fonction en suggérant que les séjours prolongés de Philippe le Bon à Bruxelles en 1450, puis en 1451 sont à mettre en rapport avec la révolte gantoise. P. BONENFANT, « Bruxelles et la Maison de Bourgogne », dans *Bruxelles au XV^e siècle*, Bruxelles, 1953.

⁹⁹ Pour des renseignements précis sur les aménagements du palais, voir P. SAINTENOY, *Les arts et les artistes à la cour de Bruxelles ; le palais des ducs de Bourgogne sur le Coudenberg à Bruxelles, du règne d'Antoine de Bourgogne à celui de Charles-Quint*, dans *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, classe des Beaux-Arts, 2^{ème} série, t. V, 1934 et K. DE JONGE, « Le palais de Charles-Quint à Bruxelles : ses dispositions intérieures aux XV^e et XVI^e siècles et le cérémonial de Bourgogne », dans *Architecture et vie sociale à la Renaissance*, Actes du colloque tenu à Tours du 6 au 10 juin 1988, J. Guillaume éd., Paris, 1994, p. 107-125.

¹⁰⁰ En ce qui concerne la présence ducal à Bruges, voir : A. VAN ZUYLEN VAN NYEVELT, *Épisodes de la vie des ducs de Bourgogne à Bruges*, Bruges, 1937.

¹⁰¹ J. LEFEVRE DE SAINT-REMY, *Mémoires*, J.A. Buchon éd., t.VIII, chap. CLV, p. 317.

¹⁰² Pour le détail des itinéraires de la duchesse, voir Baronne AMAURY DE LAGRANGE, « Itinéraire d'Isabelle de Portugal », *Annales du comité flamand de France*, t. LXII, 1938.

¹⁰³ Selon ses calculs, et en ce qui concerne les villes qui nous intéressent, sur 96 fêtes, Bruxelles en aurait accueilli 23, Bruges 16 ou 17, Lille 8 ou 9, Gand 8, Arras 5, Saint-Omer 2, Valenciennes et Mons 1. Voir W. PARAVICINI, « Die Residenzen der Herzöge... », art. cité, p. 236.

d'York, les duchesses ont vécu la même vie itinérante que leurs époux. Des hypothèses ont été avancées selon lesquelles les duchesses agissent la plupart du temps là où leurs époux sont absents, assurant une sorte de gouvernement intérimaire. Certes, le rôle politique d'Isabelle de Portugal est indéniable, mais il faut admettre que cette dernière, tout comme Marguerite de Male auparavant, suit la plupart du temps son époux au moins jusqu'en 1446, voire jusqu'en 1457, date de son retrait au château de la Motte-au-Bois¹⁰⁴. Si Bruges est parfois préférée à Bruxelles, la vie dans les Pays-Bas s'organise, à peu de chose près, de la même façon que pour le duc et dans les mêmes endroits. En revanche, le rôle de Marguerite de Bavière et de son fils Philippe accrédite davantage la thèse de la délégation de pouvoir. Les exigences flamandes de 1405 ont conduit Jean sans Peur à placer pendant ses absences un membre de sa famille dans une ville de son choix. Ainsi, Marguerite de Bavière réside à Gand de 1407 à 1409, avant d'être relayée par son fils, ce qui lui permet de rejoindre le duché de Bourgogne qu'elle administre jusqu'à sa mort en 1424¹⁰⁵. Gand, où réside la duchesse, puis le comte de Charolais en compagnie de sa première épouse Michelle de France - qui y meurt d'ailleurs en 1422 - ne fait pourtant pas figure de capitale. La ville qui accueille l'autorité gouvernementale ne peut être qualifiée de résidence principale. Et même si l'ordre de rendre public, dans ses murs, le pamphlet accusatoire condamnant les assassins de Jean sans Peur atteste l'importance accordée à la ville en 1419, cette mesure symbolique ne suffit pas à lui garantir un avenir politique solide¹⁰⁶. Ainsi, malgré les nombreuses campagnes de travaux effectuées au Ten Walle, les trépidations de la ville nuisent à toute installation régulière et durable de la cour¹⁰⁷. La mise en lumière du parcours des duchesses est encore plus révélatrice en ce qui concerne Marguerite d'York et sa belle-fille Marie. Philippe Wiélant a bien insisté sur le fait que Charles, à la différence de son père, supporte assez mal l'entourage de la gent féminine. Ainsi ce passage des *Antiquitez* fort célèbre où il révèle que Charles condamne sa jeune épouse à un jeu de cache-cache incessant, l'envoyant à Tronchiennes lorsqu'il se trouve à Gand, à Male lorsqu'il réside à Bruges, à l'abbaye de Marquette alors qu'il rend visite aux Lillois, ou bien encore à Arques, lorsqu'il s'arrête à Saint-Omer¹⁰⁸. Le couple passe peu de temps ensemble, ne se voyant que trois semaines durant les six premiers mois de leur mariage¹⁰⁹. Toutefois, la maison de la duchesse ne se situe pas toujours à proximité de celle du duc, comme pourrait le faire croire P. Wiélant. Lors des expéditions militaires plus ou moins lointaines du duc, c'est sur Marguerite que reposent les obligations du prince. Son rôle politique n'a certes pas l'envergure de celui d'Isabelle de Portugal. Néanmoins, la nouvelle Esther des spectacles d'accueil assure parfaitement ses fonctions d'intermédiaire entre le prince et ses sujets. Recevant des doléances, cherchant toujours plus d'argent pour les conquêtes de son époux, conciliant les intérêts de son frère Edouard avec ceux de Charles, la duchesse n'effectue pas moins de vingt-huit grands voyages de juillet 1468 à janvier 1477, dans l'espace qui nous concerne¹¹⁰. Ses deux résidences principales sont alors Bruxelles et surtout Gand, ville à laquelle Charles le Téméraire la confie, elle et la princesse héritière, en signe de bienveillance¹¹¹.

¹⁰⁴ En ce qui concerne les déplacements d'Isabelle de Portugal, voir M. SOMME, « Vie itinérante et résidences d'Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne (1430-1471) », RN, n°319, t. LXXIX, janv-mars 1997, p. 7-43.

¹⁰⁵ R. VAUGHAN, *John the Fearless*, Londres, 1966, p. 16, 153, 172.

¹⁰⁶ Le pamphlet devait être envoyé à Rome, Paris, Dijon, Jérusalem, Saint-Jacques de Compostelle et Gand. Voir *Ibid.*, p. 5.

¹⁰⁷ En ce qui concerne la présence de la cour ducale à Gand, voir M. BOONE et T. DE HEMPTINNE, « Espace urbain et ambitions princières : les présences matérielles de l'autorité princière dans le Gand médiéval (12^e siècle-1540) », dans *Zeremonieel und Raum*, actes du colloque tenu à Potsdam du 25 au 27 septembre 1994, W. Paravicini éd., Sigmaringen, 1997, p. 279-304. Et « Leven in een hertogelijk paleis », dans *Het prinselijk Hof Ten Walle in Gent*, Gand, 2000, p. 67-76.

¹⁰⁸ P. WIELANT, *Recueil des Antiquitez... op. cit.*, p. 56.

¹⁰⁹ Voir R. VAUGHAN, *Charles the Bold*, Londres, 1973, p. 158-159.

¹¹⁰ Pour les détails de la vie itinérante de Marguerite d'York, voir C. WEIGHTMAN, *Margaret of York, duchess of Burgundy (1446-1503)*, New-York, 1989, p. 73-76.

¹¹¹ Pour les séjours des princesses à Gand voir H. VANDER LINDEN, *Itinéraires de Charles... op. cit.* et *Het prinselijk Hof... op. cit.*, p. 83-84.

L'éventail de ces pérégrinations féminines vient renforcer l'image d'une géographie multipolaire qui conditionne l'action politique des souverains. En l'absence de leurs époux, les duchesses accumulent les déplacements, prouvant que les visites *ad limen* font partie des devoirs de la régence et donc des obligations du souverain. La capitale, qui semblait se dessiner sous les traits de Bruxelles dans les dernières années de Philippe le Bon, a montré qu'elle était avant tout un lieu de plaisance, cédant sous les absences répétées d'un Charles le Téméraire, qui, en guise de compensation, se voit contraint de ménager les susceptibilités des villes en les visitant à tour de rôle. L'installation de Marie de Bourgogne à Gand, en écho à celle de Marguerite de Bavière et du comte Philippe de Charolais, rappelle que la présence de la famille ducale est un enjeu politique non négligeable au cœur même des stratégies réglant les rapports du prince avec ses villes et vice versa.

III. Pertes et profits : les avantages et les inconvénients des séjours ducaux.

A. Une présence souhaitée et même exigée.

A la veille de son départ pour la France, en juillet 1417, Jean sans Peur rédige une ordonnance dans laquelle il ne manque pas de préciser la clause suivante :

« ... Comme par nos boins subgies les habitans de nostre pays de Flandre sentans que par linprinse du voyage que nous avons mis sus et entendons faire es parties de franche (...) nous serons dispozez de nous eslongier prouchainement de nostre dit pays de Flandres, nous aient este nagaires faites en nostre ville d'Ypre les requestes qui s'ensueivent. Premièrement que en nostre absence veuilsons ordonner et laissir en notre dit pays de flandres notre treschier et tres ame filz, le conte de Charoloys pour la garde et gouverner d'ycellui pays de Flandres a yceulz furce plain pooir de nous et garni de gens de conseil (...) nous accordons les choses... »¹¹².

Cette précaution, réitérée ensuite par Philippe le Bon et Charles le Téméraire, apparaît sous les traits d'une simple formalité d'ordre pratique, consistant à ne pas laisser le navire sans capitaine, en cas d'absence prolongée du souverain. La formule s'est assouplie et il vient d'être démontré que les duchesses et leurs conseillers parcourent les territoires du Nord, selon leur bon vouloir et selon les exigences politiques du moment, sans avoir à se fixer incontestablement dans un endroit précis. Néanmoins, s'il faut parler de bon vouloir, les exigences émises à ce sujet ressortissent davantage des gouvernements urbains, à l'époque de Jean sans Peur. En effet, l'installation du comte de Charolais dans une ville de Flandre, à savoir Gand, fait écho aux doléances formulées de façon stricte à Jean sans Peur lors de sa « Joyeuse Entrée », à Gand, le 21 avril 1405. Parmi les requêtes formulées par les Quatre Membres, se trouve la demande suivante : le prince, accompagné de son épouse, doit résider dans une ville flamande de son choix, et déléguer un membre de sa famille (duchesse ou prince héritier) en cas d'absence, ce dernier devant être secondé par des conseillers de langue flamande :

« Eerst, dat hu arde gheducht heer ende natuerlic prinche ghelieven wille residentie te doene midsgaters onser gheduchter vrouwen ende princhesse der hertoghinnen van bourgoengen, gravesnedinne van vlaenderen, uwer gheselmeden binnen uwen voorseiden lande van vlaenderen ter stede daert hu best ghelieven sal. Ende in t'cas dat hu gheliefde te vertreckene dan te latene onse voors. geduchteghe vrouwe ende princhesse in huwe vors. lant wezende in de name van hu

¹¹² Extrait d'une ordonnance de Jean sans Peur, rédigée à Lille le 28 juillet 1417 avant son départ pour la France, dans *Versameling van XXIV origineele charters, privilegien en keuren van de provincie van Vlaenderen, van XIII^e, XIV^e, XV^e en XV^{te} eeuw, 1787-1788, n°8, p. 143.*

met vulre macht en ghestoffeert van rade de natuere van uwen voorseiden lande kennende omme reparacie te doene van allen saken ende sticken die den voors. uwen lande ... »¹¹³.

La copie de ce texte en 1787-1788, en pleine période révolutionnaire, est révélatrice de sa tonalité patriotique particulièrement idoine pour consolider les arguments nationalistes d'un discours-programme tel que le *Leiden Draft*¹¹⁴. La présence du duc réclamée « à corps et à cris » n'est pas un fait nouveau et les habitudes parisiennes de Philippe le Hardi déplaisent, au point que les Quatre Membres se plaignent régulièrement de leur abandon¹¹⁵. Cette attitude manifestée par des villes affectant sans cesse leur particularisme comme un droit à la différence et à l'autonomie, peut surprendre. Mais les logiques politiques et commerciales, ainsi que le souci d'efficacité qui les anime, font aisément comprendre que la proximité du souverain est un atout majeur dans le règlement des conflits qui pouvaient surgir entre les villes et dans la conquête de nouveaux privilèges. De plus, le désir d'établir un contact direct, presque « charnel » avec le prince, doit également être pris en considération. La visite ducale signifie avant tout la présence de la cour, du gouvernement et de certaines de ses institutions. Mais le prince n'échappe pas au regard de ses sujets. Sa manifestation est essentielle, comme le prouve l'expédition menée par Philippe le Bon à la Toussaint 1455 en Hollande, afin de faire taire les rumeurs qui le tenaient pour mort :

« ...s'en estoit allé maintenant en son pays de Hollande envers la Toussaint pour soy monstrier droit-là à son peuple qui, passé à dix par avant, ne l'avoit vu, et l'avoit-on prononcé mort en son voiage d'Allemagne, et y estoit tellement aburté ledit peuple qu'à nul, tant fust grand, ne voulu oncques donner credence du rapport de sa vie »¹¹⁶.

La force de l'Etat, c'est avant tout son prince ; et même si les prérogatives ducales n'autorisent aucune interprétation liée de près ou de loin à la sacralité de la fonction, comme c'est le cas pour la majesté royale, Chastellain précise tout de même que le retour du souverain est marqué du sceau de la Grâce divine, par l'apparition d'un prodige durant la nuit de la Toussaint :

« Sy disoit on alors qu'en la propre première nuitée, que vint à La Haye, sa maison souveraine du pays, environ onze heure de la nuit que moult faisoit brun temps, et n'ay avoit lune, ne estoile qui apparussent, vint traverser un grant merveilleux feu, par dessus sa chambre, si merveilleusement cler que tous voians s'en espoentoient, et sourdant de devers midy, s'ala férir vers nord, en la parfonde mer où il s'attermina, dont parce que la nuit estoit toute obscure et que nulles chaleurs terrestres n'avoient cours, alors, car estoit la veille de la Toussaint, plusieurs l'interprétèrent à prodige et à aucun grant signification sur sa personne »¹¹⁷.

¹¹³ Il s'agit d'un extrait des « *Pointen en verzoeken gedaen aen Jan zonder Vreeze, Hertog van Bourgognen door Schepenen van Gent, ende Gedeputeerde van Brugge, Iperen, en van den Lande van den Vryen, en de antwoorden daer op gegeven ins 't jaer 1405, den 21 april* », dans *Verzameling...op. cit.*, n°7, p. 135. Trad : « Premièrement, que vous, très redouté seigneur et prince naturel daignez tenir résidence ainsi que votre épouse, notre très redoutée dame et princesse, la duchesse de Bourgogne, la comtesse de Flandre, dans votre devant dit pays de Flandre, dans une ville de votre choix, et que, au cas où il vous plairait de partir, vous daignez laisser notre redoutée dame et princesse dans votre dit pays de Flandre, afin qu'elle gouverne en votre nom et avec les pleins pouvoirs, épaulée par un conseil connaissant la nature de votre dit pays, prêts à régler les différentes affaires concernant votre dit pays... ».

¹¹⁴ Je remercie ici Marc Boone, pour m'avoir signalé son article soulignant l'intérêt des « vieux » textes pour la compréhension du mouvement révolutionnaire de la fin du XVIIIe siècle aux Pays-Bas. M. BOONE et M. PRAK, « Rulers, patricians and burghers : the Great and the Little traditions of urban revolt in the Low Countries », dans *A Miracle mirrored. The Dutch Republic in European perspective*, K. Davids et J. Lucassen éd., Cambridge, 1995, p. 99-134.

¹¹⁵ Voir W. PREVENIER, *De Leden en de Staten van Vlaanderen (1384/1405)*, dans *Verhandelingen van de Koninklijke Vlaamse Academie voor Wetenschappen, Letteren en Schone Kunsten van België, Klasse der Letteren*, 43, Bruxelles, 1961, p. 204-208. Ce dernier cite, notamment à la note 8 p. 205, la supplique suivante datée du 31 août 1387 : « *Les députés des bonnes villes de nostre pays de Flandre ... nous aient supplié, par plusieurs fois, que ... il nous plaît faire notre demeure et résidence en notre dit pays ou que notre tres chiere et amée compaignie, la duchesse, y demourast, ou notre tres chier aîné fils Jehan.* »

¹¹⁶ CHASTELLAIN, *Œuvres, op. cit.*, t. III, livre IV, chap. XIII, p. 69.

¹¹⁷ *Ibid.*, p. 69-70. En ce qui concerne la Grâce, nous reprenons la définition qu'en donne E. Kantorowicz dans l'Épilogue des *Deux corps du roi*, à savoir « le pouvoir qui permet à l'homme d'être ou d'agir en tant qu'image de Dieu », puisque ces quelques lignes ont été inspirées par cet ouvrage. E. KANTOROWICZ, *Les deux corps du roi, op. cit.*

Le merveilleux qui nimbe la venue du prince appartient bien entendu au registre de l'éloge. Et l'éloge sied à un chroniqueur de cour. Mais il n'en est pas moins symptomatique d'une situation perçue comme un temps exceptionnel où la vision de l'autorité supérieure incarnée déclenche un véritable choc émotif parmi la foule spectatrice. L'espace public investi par le prince et par les groupes sociaux de la ville devient alors un terrain d'action idéal pour raviver des liens que l'usure du temps et les langueurs de l'éloignement flétrissent. Comme le précise Jean Boutier à propos du périple de Charles IX : « Le voyage concourt de cette façon à une régénération du capital symbolique du souverain, à une reproduction des relations sociales et politiques qui, en fait, n'existent que dans et par la représentation »¹¹⁸.

Ainsi, la venue de la cour est vivement désirée par des villes qui n'hésitent pas à mettre en jeu de grosses sommes d'argent pour parvenir à leurs fins. D'autant qu'il faut redire que la présence de la cour est synonyme de bénéfices en tous genres et que, par conséquent, l'adage « loin des yeux, loin du cœur » a bien souvent pour corollaire « Adieu veau, vache, cochon, couvée ».

B. Dettes et dons

Les dépenses effectuées pour les dons et les présents apparaissent nettement dans les registres comptables des villes étudiées. Aux sections « *Despense pour dons et courtoisies fais pour l'onneur de la ville* », « *Despense commune* », « *Dons en vin, poisson et volaille* », figurent les sommes consacrées aux frais occasionnés par la venue de la cour et plus généralement aux cadeaux offerts à tel ou tel personnage gravitant dans la sphère ducale. C'est cette pratique de la récompense et du pot-de-vin, déjà étudiée pour les différentes régions de notre espace, que je vais prendre en compte dans le but de mettre en évidence non seulement un quelconque moyen de pression, mais aussi une pratique courante assurant des liens solides et réels entre les différentes strates du pouvoir urbain¹¹⁹. Ainsi, à Gand, ces dons représentent 12 à 15% des dépenses administratives, et sur 301 bénéficiaires, 41 font partie de l'entourage proche du duc. La nécessité de s'octroyer les services d'un membre de la cour, afin d'être représenté et de voir ses intérêts défendus, est toutefois nettement plus ostensible du côté des villes petites ou moyennes. En effet, à Gand, les relations de patronage mises en place au sein même du gouvernement urbain sont largement supérieures à celles qui impliquent un membre de la cour. En revanche, des villes de plus faible envergure comme Lille, Saint-Omer ou Douai n'ont pas les reins suffisamment solides pour s'opposer de front aux décisions ducales et se voient dans l'obligation d'amadouer le duc ou l'un de ses proches, pour s'attirer les grâces de la cour. Les exemples sont nombreux : Douai, par deux fois en 1394 et 1396 fournit, avec zèle, près de 5000 francs d'or pour subvenir aux besoins de l'expédition de Hongrie menée par le comte de Nevers, futur Jean sans Peur. Saint-Omer, pour échapper à deux aides exigées par le duc en 1450, envoie un de ses représentants pour acheter les sympathies du chancelier de Bourgogne « *ou aultre ou mieux lui sembleroit* » pour que « *la ville fust doucement traictée touchant ledite ayde* ». Lille, en 1454, gratifie Maître Cornille, le secrétaire de la duchesse de Bourgogne, « *affin qu'il eust de par devers notre dit très redoubtée dame les très grans affaires de ladite ville, especialement pour recommandés* », etc.¹²⁰ Il n'est donc pas étonnant que les villes usent des mêmes

¹¹⁸ J. BOUTIER, A. DEWERPE et D. NORDMAN, *Un tour de France royal...*, op. cit., p. 325.

¹¹⁹ Voir notamment les études d'A. DERVILLE, « Pots-de-vin, racket, patronage, essai sur les mécanismes de décision dans l'Etat bourguignon », RN, 56, 1974, p. 341-364, de W. BLOCKMANS, « Corruptie, patronage, makelaardij en venaliteit als symptomen van een ontluikende staatsvorming in de Bourgondisch – Habsburgse nederlanden », *Tijdschrift voor Sociale geschiedenis*, 11, 1985, p. 231-247, et de M. BOONE, « Dons et pots-de-vin, aspects de la sociabilité urbaine au bas Moyen Age. Le cas gantois pendant la période bourguignonne », RN, 1988, p. 471-487.

¹²⁰ Pour les sommes versées par la ville de Douai, voir *Ordonnances de Philippe le Hardi, Marguerite de Male et Jean sans Peur (1381-1405)*, P. Bonenfant, J. Barrier, A. Van Nieuwenhuysen éd., t. I (1381-1393), Bruxelles, 1965, t. II (1394-1405), Bruxelles, 1974,

arguments pour attirer la cour dans ses murs. Les messagers des villes parcourent ainsi les comtés et duchés pour suivre les souverains dans leurs déplacements et tenter de les diriger vers leur cité d'origine. Pour être sûrs de la venue de Jean sans Peur, à son avènement en 1405, les échevins de Lille envoient un messager à Arras, afin de garantir son passage dans la ville :

« A Pierre le Nepveut, remart de Lille, envoyé par eschevins par devers messeigneurs du conseil de notre tres redoubté seigneur notre seigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, a Arras le VIIe jour dudit mois d'avril pour enquerir et savoir quand le dit notre seigneur le duc se partiroit dudit lieu d'Arras pour venir en sa ville de Lille et se il y feroit sa premiere entrée et pour autres causes servans a ledit matiere, lequel rapporta par declaracion que notre dit seigneur venroit en sa dite ville de Lille le XIIe jour dudit mois d'avril après nonne et quil y feroit sa premiere entrée ... IX l. XII s »¹²¹.

Animé des mêmes intentions, le conseil de la ville, dès l'annonce de la mort de Jean sans Peur, délègue auprès de Philippe le Bon à Gand une ambassade composée des plus hauts dignitaires de la région, afin de recommander Lille aux bons soins du nouveau duc, et bien entendu de l'inviter à y séjourner¹²². Même Gand, à l'instar de Bruges, près de vingt ans plus tard, n'a de cesse de solliciter l'indulgence ducale dans les années qui suivent la paix de Gavre, pour reconquérir les bienveillances de la cour et bénéficier enfin de sa présence. Chastellain, dans un chapitre de sa *Chronique*, intitulé « Comment ceux de Gand requièrent moult humblement le duc de Bourgogne de visiter leur ville », ne manque pas de commenter cet épisode, qui lui permet d'amplifier encore une fois la regrettable erreur des Gantois, mesurée à l'aune de leur *mea culpa* :

« ... [Les] Gantois qui en ce temps-cy et par longues et diverses instances par avant avoient labouré à traire le duc de Bourgogne leur prince dedens leur ville et de venir voir son peuple qui languissoit au cœur (...) Sy en furent envoiées par maintes et diverses fois plusieurs notables personnes de ladite ville devers le duc, luy supplians en toute humilité que par miséricorde et en oubliance des fautes passées, sa bonté le souffrit descendre une fois devers eux et de venir visiter sa ville... »¹²³.

La cour sait tirer parti de sa position et n'hésite pas, en retour, à faire monter les enchères, accordant ses faveurs aux plus offrants. Ainsi, le seigneur d'Haubourdin, Jean de Luxembourg, en 1449, met en compétition les villes de Bruges, Lille, Arras et Saint-Omer, et promet à la plus généreuse d'entre elles l'organisation d'un tournoi auquel participera le duc. C'est alors Saint-Omer, avec 1500 écus d'or de 48 gros, qui tire son épingle du jeu, et qui accueille Philippe le Bon l'année suivante pour le pas d'armes de la « Belle Pèlerine »¹²⁴. Les ducs usent et abusent de techniques de persuasion identiques, en conditionnant, notamment, la durée de leur séjour à la qualité de l'accueil qui leur est réservé. La ville de Valenciennes, par exemple, se laisse prendre dans cet engrenage dangereux, en proposant à Philippe le Bon, le 29 décembre 1458, de faire construire un nouveau palais à la place de l'ancien, dans l'optique de le recevoir plus souvent¹²⁵. L'assemblée lui fait alors une offre de 4000 livres, mais le duc juge la somme insuffisante « attendu que ceulx de Bruxelles by faisoient un logis de XL mille escus et ceulx de Lille X milles »¹²⁶. Le magistrat finit par s'aligner sur ses confrères. A Mons, en 1466,

t. II, n°390, p. 68 et n°420, p. 129. En ce qui concerne les exemples lillois et audomarois, voir A. DERVILLE, « Pots-de-vin, racket, ... », art. cité.

¹²¹ AML 16146, fol. 32. Préparatifs pour la venue de Jean sans Peur, le 11 avril 1405.

¹²² AML 16163, fol. 46. Document daté du 21 septembre 1419, et Jean sans Peur a été assassiné le 10 septembre.

¹²³ CHASTELLAIN, *Œuvres, op. cit.*, t. III, liv. IV, chap. LXXVIII, p. 396.

¹²⁴ AMSO, Registre aux délibérations du magistrat, B, fol. 2 et 6v.

¹²⁵ J.-P. SOSSON a rappelé que la ville de Bruxelles, malgré une situation financière peu brillante, n'avait pas hésité, en 1471, à accorder des sommes considérables pour les réparations du palais du Coudenberg, dans le but avoué de retenir la cour dans ses murs. Voir : J.-P. SOSSON, « Chantiers urbains, chantiers ducaux dans les anciens Pays-Bas méridionaux (XIV^e-XV^e siècles) : deux univers de travail différents ? », *PCEE*, n°33, 1993, p. 153-161.

¹²⁶ Voir L. DEVILLERS, « Les séjours des ducs de Bourgogne en Hainaut », *Compte-rendu des séances de la commission royale d'Histoire ou Recueil de ses bulletins*, 4^{ème} série, t. 6, Bruxelles, 1879, p. 323-468.

Charles, alors comte de Charolais, se plaint du confort de l'hôtel de Naast, et promet à la ville, si celle-ci lui offre la maison de Jean Haubert, d'y résider plus souvent et « d'y faire travailler ». Le conseil, le 27 mars, décide un don de 1000 florins du Rhin ou 1000 écus, à la plus grande satisfaction du comte, qui continue néanmoins à se plaindre de l'humidité des lieux¹²⁷.

La promesse de « passer » plus souvent à Mons, est accompagnée d'un autre engagement, destiné, celui-ci, à employer la main-d'œuvre de la ville. Cette déclaration est révélatrice des perspectives de profits que la proximité de la cour laisse entrevoir. Certes, le sujet a plus souvent été abordé en termes de dépenses et de créances. Denis Clauzel a, par exemple, récapitulé, pour la ville de Lille, le coût des charges somptuaires sous les ducs de Bourgogne, montrant que ces dernières n'avaient cessé d'augmenter de 1390 à 1470, enregistrant une progression de 358% contre 140% en ce qui concerne les dépenses utilitaires¹²⁸. Mais les ducs ne sont pas les seuls à exiger toujours plus de faste, et les échevins, à force de « récompenses pour bons et loyaux services », de « banquets » et autres « frais de bouche » se présentent comme les acteurs irremplaçables de cette comédie dispendieuse. De plus, l'accueil de la cour est synonyme également d'une augmentation soudaine des productions locales en tous genres, ainsi que de libéralités prodiguées sous forme d'offrandes, d'aumônes, et de récompenses variées attestant la satisfaction du prince. Les institutions religieuses, telle l'abbaye de Saint Jean à Valenciennes en 1433, qui reçoit un drap d'or pour la décoration de l'église, voient dans ces visites l'occasion d'accroître leur trésor¹²⁹. Certes, cette pratique s'inscrit dans une tradition hennuyère qui veut qu'à leur première entrée les « très poissants seigneurs et dames du pays » honorent de cette façon les églises qui les reçoivent. Mais, très rapidement, les ducs s'appliquent à faire mieux que leurs prédécesseurs et à augmenter leurs offrandes. L'Eglise Sainte Waudru à Mons, qui avait été négligée lors de l'entrée de Philippe le Bon, le 13 mai 1433, se voit, par la suite, régulièrement choyée par le duc et son entourage¹³⁰. Mais les communautés religieuses ne sont pas les seules à espérer de multiples retombées liées au séjour de la cour.

C. Profits, croissance et perspectives de promotion sociale.

L'arrivée du duc bouleverse très logiquement les habitudes urbaines. L'augmentation de « bouches à nourrir », la circulation de gens d'armes, le train de vie de la cour obligent les gouvernements des villes à prendre des dispositions exceptionnelles dont il sera question dans le chapitre 3. D'ailleurs, il peut arriver que les municipalités se sentent menacées par l'installation d'une telle population, comme c'est le cas pour Lille, à l'hiver 1421, lorsque Philippe le Bon séjournant dans la ville est rejoint par le prince d'Orange et le seigneur de Saint Georges, venus le chercher pour l'emmener auprès de sa mère en Bourgogne. Six mille chevaux s'installent alors dans la campagne entre Douai et Lille, tenant en alerte les villes des alentours¹³¹. Cette crainte, liée au caractère militaire de l'expédition, disparaît dès que des perspectives de profit se confirment. L'hôtel ducal se fournit bien évidemment là où il réside et exige ce qu'il y a de meilleur pour la cour. La livraison de denrées alimentaires peut alors donner lieu à des excès qui obligent les échevins à publier des bans interdisant

¹²⁷ AEM, 3^e compte de Jehan de Lecroix, massart de Mons de la Toussaint 1465 à la Toussaint 1466, fol 473 v., n°1296.

¹²⁸ D. CLAUZEL, *Finances et politique à Lille, pendant la période bourguignonne*, Dunkerque, 1982, p. 147-160.

¹²⁹ ADN, B 1949 (7), n°56498 : lettre de Philippe le Bon du 24 mai 1433, ordonnant à son receveur général des finances d'offrir à Alard, abbé de Saint-Jean de Valenciennes, et à son couvent, un drap d'or, à cause de son joyeux avènement, suivie de la lettre de remerciement de l'abbé daté du 15 septembre 1433.

¹³⁰ Offrande de 8 pièces d'or le 30 novembre 1444 à l'occasion du chapitre de la Toison d'Or, 25 florins d'or pour la fabrique, le 2 mai 1451 à l'occasion d'un autre chapitre, etc. Pour d'autres détails, voir L. DEVILLERS, « Les séjours des ducs... », art. cité.

¹³¹ AML 16166, fol. 46. Document daté du 15 novembre.

L'augmentation des prix¹³². L'achat sur place de produits divers alimentant le faste de la table et des parades du prince s'inscrit parfois au sein de transactions financières savantes, comme l'atteste cet épisode montois au cours duquel le duc, ne pouvant régler la facture des vivres achetés auprès des habitants de la ville, réclame au magistrat une avance de 2400 livres tournois sur l'aide des Trois Etats, afin de s'acquitter des ses dettes¹³³. Certes, les règles du jeu sont quelque peu faussées, mais derrière ce prêt déguisé se cache l'assurance d'un réinvestissement des deniers de l'impôt dans les circuits de commerce locaux. Cette pratique, courante sous le principat des ducs, explique à elle seule l'engouement des populations urbaines pour la venue de leurs princes. Avec la guerre, la consommation de luxe, inhérente à la vie de cour, est un moteur économique, caractéristique des Etats de la fin du Moyen Age, trop souvent délaissé par les études historiques en général. Encore une fois, les sources sont lacunaires et permettent difficilement d'isoler de tels mécanismes. L'inventaire dressé par Léon de Laborde concernant somme toute les dépenses somptuaires de la cour mériterait qu'on s'y attardât et qu'on le complétât à la lumière des finances urbaines, afin d'évaluer l'impact de cette consommation particulière sur le commerce local¹³⁴. Prenons l'exemple du Banquet du Faisan qui s'est tenu à Lille, en février 1454. Les comptes de la recette générale montrent que les artisans lillois ont été largement sollicités par les officiers de la cour pour œuvrer à l'organisation des festivités¹³⁵. Les réparations et aménagements apportés au vieil hôtel de la Sale ont nécessité la présence de verriers, de charpentiers et de menuisiers, afin de procéder au remplacement des verrières, des portes, etc.¹³⁶. La confection des entremets, des charrettes destinées à porter les mets sur les tables, la réalisation de la fontaine de verre leur ont également été confiées. La participation de marchands de draps, de pelletiers et de brodeurs est aussi attestée par les salaires comptabilisés. Certes, le vivier lillois ne suffit pas à l'organisation d'une telle fête et les peintres, par exemple, font le voyage depuis Arras, Bruges, Audenarde, Hesdin pour, qui décorer un entremet, qui orner un blason, qui embellir le mobilier ...¹³⁷ Néanmoins, c'est bien sûr à la population de Lille que vont les faveurs ducales, même si, là encore, l'excellence et la maîtrise de l'art influencent le choix des commanditaires.

Institutions religieuses, artisans, commerçants, ménestrels, « acteurs », tous bénéficient de près ou de loin de la manne princière et vivent du faste de la cour. Il manque toutefois à ce tableau, qui a le mérite d'impliquer nombre de strates sociales, le groupe nobiliaire. Comme l'a fait remarquer Werner Paravicini, les nobles de l'hôtel sont régulièrement gratifiés de dons qui, s'ils sont moins importants sous Charles le Téméraire, n'en sont pas moins fréquents¹³⁸. Et la participation aux cérémonies leur donne bien souvent l'occasion de renouveler leur garde-robe aux frais du trésor ducal. Mais que dire de la noblesse provinciale ? Quels intérêts les « dames et seigneurs » du lieu peuvent-ils tirer de tels rendez-vous ? Il va de soi qu'à l'issue des banquets où se rassemblent tous ces gens de bonne compagnie, des alliances peuvent être conclues ainsi que d'autres affaires synonymes d'ascension sociale pour la noblesse ou la bonne bourgeoisie qui a reçu l'insigne privilège d'y être conviée. Soulignons que nobles et bourgeois partagent ici de semblables espoirs de gratification, même si leurs identités, elles, ne se confondent pas. Seul le fléau de la balance qui équilibre les pertes et les

¹³² Voir par exemple, AMA, BB 3, fol. 22v, BB6, fol. 52v et fol. 81v, BB7, fol. 85 ; BMV, ms 806, fol. 68 ; AML 376, fol. 125v, etc.

¹³³ Compte du massart de Mons, de la Toussaint 1450 à la Toussaint 1451, cité dans L. DEVILLERS « Les séjours des ... », art. cité : « *A plusieurs personnes bourgeois et masnyers de ledite ville, asquelz estoit deub despens faizx par notre tres redoubté seigneur et prince et ses gens, au mois de mai l'an XIII]e L.J, que il fist le fieste de son Toison en ledite ville, a estet payet, qui prestez fu par ledite ville à nodit tres redoubté seigneur, pour le rabattre sous le premiere ayde qui par le pays servit a luy accordée, le somme de ...]m CCCC l.* »

¹³⁴ L. DE LABORDE, *Les ducs de Bourgogne...*, op. cit.

¹³⁵ Pour le détail des salaires, voir ADN, B 2017, fol. 246v à 255v et 305v à 307v.

¹³⁶ ADN, B 2017, fol. 246v.

¹³⁷ On note, dans le compte B 2017, la présence de Colart Bouteuillatz d'Arras, d'Hannequin de Bordeaux, de Claix de Hollande et Girardin Le Maistre de Bruges, de Simmonet de Douay, de Salhadin d'Audenarde...

¹³⁸ W. PARAVICINI, « Ordre et règle. Charles le Téméraire et ses ordonnances de l'hôtel », *CRABIBL*, janv-Mars 1999, p. 311-359, p. 332.

profits peut orienter notre réponse. En effet, les festins organisés tour à tour par la municipalité ou par le duc ne sont pas de simples aubaines où les demoiselles esseulées peuvent espérer échanger leur dot contre un « mari de cour » et où les patriciens cherchent leur place dans la course aux privilèges. Les invitations ducales comportent parfois des obligations cachées qui font payer bien cher le droit de s'asseoir à la table princière. Les abus de pouvoir liés aux pratiques du mariage ont ainsi été mis à jour dans bon nombre de villes de la principauté. L'exemple des noces de Jean Gros et de la nièce de Guillaume Hugonet, étudié par Werner Paravicini a permis de distinguer les tenants et les aboutissants de telles démarches¹³⁹. Ici, c'est le duc en personne, Charles le Téméraire qui, le 22 décembre 1471, invite Jean Ruffault, procureur de la ville de Lille, à venir assister aux épousailles de ses deux protégés le 4 février suivant. Cette lettre a été envoyée aux villes d'Arras, d'Abbeville, de Saint-Omer, de Dijon, de Bruges, de Lille, d'Ypres, au chapitre de Saint-Pierre de Lille, à l'abbaye de Flines près de Douai ... bref, à quasiment tout le pays. Le marché est clair : la présence des destinataires et un geste de courtoisie de leur part, en échange de la reconnaissance et de la protection ducale :

« ... faire et démontrer audit jour, feste et sollemnité de leurs nopces, tout l'onneur et assistance que possible vous sera, et vous nous y ferez tressingulier et agreable plaisir, dont vous saurons grant gré, et voutentiers le recongnoustrons quant d'aucune chose nous requerrez que faire puissons »¹⁴⁰.

Les invitations adressées à la noblesse font défaut dans ce corpus, une absence à la signification toute relative compte tenu de la faible représentation de ce groupe social dans ces territoires¹⁴¹. Mais la description des noces faite par Jean de Haynin, indique que celui-ci n'est pas oublié :

« auquelle noche on requist tres affectueusement de par mondit sieur de Bourgogne et priant de par ledit conseilier et audiencier tous prelas, abesses, chanonnes, doiens, chartrous, ordre mendians, barons, chevalliers, bonnes villes et notables bourgeois de tous les pais et seigneurie de mondit sieur le duc »¹⁴².

Véritables rendez-vous politiques, on comprend dès lors que ces cérémonies ont servi non seulement de marchepied pour plus d'un jeune noble en quête d'honneur et de reconnaissance, mais aussi de faire-valoir à une noblesse d'ordinaire éloignée des ors de la cour. Ces réseaux d'influence développés sous couvert de la fête et de la démonstration courtoise ont tôt fait de s'implanter à tous les degrés de l'administration bourguignonne, ainsi qu'au sein même des villes, faisant fi de l'autorisation ducale. Philippe le Hardi, en 1399, constate déjà ce phénomène étendu à « ... plusieurs, tant de gens de nostre conseil et de noz comptes, noz advocat, contrerolleur, procureur general de Flandres, baillis, escouteres, chastellains, receveurs et autres noz officiers par nous ordonnez en nostre pays de Flandres, comme des chevaliers, escuiers et autres des notables demourant en ycellui nostre pays ... »¹⁴³. Charles le Téméraire fait preuve, quant à lui, d'une attitude tout aussi réprobatrice, même si les motivations s'avèrent

¹³⁹ W. PARAVICINI « Invitations au mariage. Pratique sociale, abus de pouvoir, intérêt de l'Etat, à la cour des ducs de Bourgogne au XV^e siècle », CRAIBL, juillet - octobre 1995, p. 687-711, repris dans W. PARAVICINI, *Invitations au mariage : pratique sociale, abus de pouvoir, intérêt de l'Etat à la cour des ducs de Bourgogne (1399-1489)*, Sigmaringen, 2001.

¹⁴⁰ ADN, 16 G23, n°224 (chapitre Saint-Pierre).

¹⁴¹ H. COOLS, dans son article « Le prince et la noblesse dans la châtellenie de Lille à la fin du XV^e siècle. Un exemple de la plus grande emprise de l'Etat sur les élites locales », RN, n°310, avril-juin 1995, p. 387-406, fixe à une moyenne oscillant entre 1 et 3 pour mille les chiffres de la population noble dans les anciens Pays-Bas bourguignons. Pour plus d'informations, consulter le n° spécial de la RN « Noblesse et entourage princier dans les Pays-Bas à la fin du Moyen Age », dirigé par M.-T. Caron, n°310, avril-juin 1995.

¹⁴² J. de HAYNIN, *Mémoires, 1465-1477*, D. Brouwers éd., 2 tomes, Liège, 1933, t. II, p. 133. W. PARAVICINI même s'il remarque l'apparition de quelques noms appartenant à la haute noblesse dans ces invitations, conclut néanmoins que ces dernières concernent avant tout le monde de la robe. W. PARAVICINI, « Invitations au mariage... », art. cité, p. 693.

¹⁴³ *Ordonnances de Philippe le Hardi, de Marguerite de Male ...*, op. cit., t. II, p. 394-395, n°553.

différentes¹⁴⁴. Dans sa volonté inexorable de soumettre tous les participants du jeu politique, Charles interdit les banquets et autres formes de convivialité qui peuvent donner lieu à toutes sortes de trafics d'influence. Dans la « *Restriction de Gand* » datée du 13 juillet 1468, parmi les nombreux articles qui réforment intégralement la législation communale, certains réglementent les dons attribués aux serviteurs du prince et autres visiteurs, tandis qu'il est précisé que :

« *Pour mecre pis et oster les grandes et excessives mangeries que l'on porroit faire sur les aumosnes des vins, torbes et habis qui ont monté par ci-devant annuellement a grandes sommes de deniers, nous avons ordonné et ordonnons que pour et ou lieu desdictes aumosnes sera donné et distribué aux povres personnes de l'Eglise et autres mendiants, à la discrétion, conscience et ordonnance de ceulx de la loy et desdits sixz commis et trésorier, jusques à la somme de quatre vint livres de gros par an* »¹⁴⁵.

Cette sanction entame sérieusement des pratiques sociales essentielles à la cohésion des différents groupes d'intérêts, et dénonce les abus liés à ce type de conduites festives. Le phénomène n'est pas circonscrit à la ville de Gand et certains verront dans son expansion une nouvelle expression de la « traditionnelle convivialité du Nord », sous sa forme excessive. Néanmoins, n'oublions pas que les libéralités comptent aussi parmi les ressorts du pouvoir ; seul le principe de modération évite la corruption. D'ailleurs, quelques années plus tard, dans le projet de réforme des finances de la ville de Valenciennes, Philippe le Beau, dans l'article 9 de la lettre de « *réformation et secours de la ville de Valenciennes* » datée du 8 mars 1498, épingle les dépenses réalisées pour les repas donnés dans la halle échevinale¹⁴⁶.

Mais revenons aux invitations duciales. L'expérience a montré que, puisque la nature de l'honneur est de réclamer sans cesse des préférences et des distinctions, et que par conséquent, l'ambition, si pernicieuse soit-elle dans une république, donne vie à un gouvernement monarchique, l'idée de convier la noblesse, en jouant des rivalités et en faisant miroiter les grâces duciales, n'est pas mauvaise en soi¹⁴⁷. Cela dit, le groupe nobiliaire n'est pas forcément prêt à payer son intégration à n'importe quel prix. Un registre de délibérations de Saint-Omer consigne un incident « diplomatique » dont les silences autorisent une grande variété d'interprétations. Le 11 mai 1461, après avoir chargé le bailli de la ville d'en faire l'annonce aux dames et demoiselles de Saint-Omer, le duc festoie de nouveau dans la halle, sans que la plupart des convives daignent se déplacer.

« *Primes pour ce que notre très redoubté seigneur monseigneur le duc venu en ceste ville et ayant fait en icelle la feste du Toison, avoit de sa grace et a ses despens donné et ordonné estre fait ung banquet notable aux dames et demoiselles et pour ce faire préparer et ordonner le lieu en le hale et donné charge à monseigneur le bailli de ceste ville de le signifier aux dames et demoiselles adfin qu'elles y fussent pour le accompagner, neantmoins il en vint pau, dont mondit seigneur le duc ne fu pas bien content.* »¹⁴⁸

Afin d'éliminer toutes les tensions latentes entre la cour et la bonne ville de Saint-Omer, les échevins décident alors de souscrire aux désirs de Philippe le Bon, en invitant de nouveau les dames et demoiselles en question à un banquet tenu le 7 juin suivant, aux frais, cette fois-ci, de la municipalité :

¹⁴⁴ Sur les idées de Charles le Téméraire, voir W. BLOCKMANS, « 'Crisme de lexe magesté' : les idées politiques de Charles le Téméraire », dans *Les Pays-Bas bourguignons, Histoire et institutions. Mélanges André Uyttebrouck*, J.-M. Duvosquel, J. Nazet et A. Vanrie éd., Bruxelles, 1996, p. 71-81.

¹⁴⁵ V. FRIS, « La Restriction de Gand (13 juillet 1468) », *Bulletin de la société d'Histoire et d'archéologie de Gand*, 31, 1923, p. 76-, n°49. Lire à propos de cette ordonnance, M. BOONE, « Législation communale et ingérence princière : la restriction de Charles le Téméraire pour la ville de Gand », dans « *Faire bans, edictz et statutz* ». *Légiférer dans la ville médiévale. Sources, objets et acteurs de l'activité législative dans la ville médiévale, ca. 1200-1500*, actes du colloque international tenu à Bruxelles du 17 au 20 novembre 1999, J.-M. Cauchies et E. Bousmar éd., Bruxelles, 2001, p. 139-151.

¹⁴⁶ Ordonnance éditée par J.-M. CAUCHIES « Un règlement de tutelle avant la lettre : Philippe le Beau et Valenciennes (1498) », dans *Pouvoirs locaux et tutelles*, Centre d'Histoire judiciaire, S. Dauchy et R. Martinage éd., 1993, p. 75-107.

¹⁴⁷ MONTESQUIEU, *De l'Esprit des lois*, 1748, G.F., édition de 1979, t. I,1, p. 149.

¹⁴⁸ AMSO, Registre B aux délibérations du magistrat, fol. 51.

« Touteduyes par le moyen d'aucuns du conseil de mondit seigneur fu dit a messeigneurs les maieurs que bon seroit que la ville presentast de donner ung banquet à mondit seigneur le duc et messeigneurs de sa compaignie dont il fu content, et fist publier nouvelles joustes (...) Et les jurez du commun conclurent que la ville donneroit ledit banquet et le feroit faire le plus notablemens que on poiroit, auquel mondit seigneur le duc, monseigneur de Charollois et plusieurs autres grands seigneurs de sa cour, et aussy lesdits ambapiateurs furent grand nombre de dames et demoiselles, et le ot mondit seigneur mult agreable, y fist tres bonne chiere et aussy firent les aultres de sa compaignie... »¹⁴⁹

En dehors de tout contexte agité, cet affront n'exprime aucune rancœur particulière. Le refus de se rendre à une invitation ducale manifeste assurément un mécontentement. Doit-on y lire la crainte d'être abusé financièrement ? Peut-on penser qu'il s'agit là d'une réponse à une quelconque humiliation ? Il est vrai que l'exclusion de la gent masculine n'est pas anodine dans ce camouflet infligé au prince. Et résoudre les origines de cette éviction nous permettrait sans doute d'élucider une telle attitude. Malheureusement, le doute lié à l'ambiguïté de la proposition obscurcit également nos hypothèses. Dans une société où les rituels de commensalité révèlent les privilèges hiérarchiques et les faveurs personnelles, l'absence des hommes peut certes signifier une disgrâce. Néanmoins, les principes politiques ne sont pas forcément les seuls à intervenir dans une telle affaire. Le duc, aux lendemains des festivités de la Toison d'Or, encore tout imprégné d'idéal chevaleresque, peut également avoir voulu raviver des épisodes de la littérature courtoise au cours desquels les héros, après maintes prouesses, se retrouvent en agréable compagnie pour le plaisir de chacun et de chacune. Combien de romans arthuriens offrent à leurs paladins quelques lignes de leur récit où l'âpreté des combats laisse place à une douceur féminine venue panser les plaies les plus douloureuses ... Dans le contexte si particulier du banquet où entremets, tentures et mobilier installent un décor imaginaire pour mieux échapper aux contraintes du temps et de l'espace, le caractère fictionnel d'une telle proposition n'est pas improbable¹⁵⁰. Peu importe. L'équivoque demeure et me comble d'une seule certitude, celle d'un décalage entre deux cultures (bourgeoise et princière) dont les langages ne semblent pas, à première vue, s'accorder pleinement.

*

* * *

Tout est donc affaire de perception et de réception. De ce premier pas, il faut en effet retenir, non la volonté d'esquisser à gros traits une histoire de la connaissance géographique des anciens Pays-Bas aux XIV^e et XV^e siècles, mais celle d'une expérience du paysage et des hommes qui le composent. Dans cet espace distribué en réseaux, la circulation est au fondement même de l'exercice du pouvoir. A la rencontre des hommes, les enjeux se déplacent alors sur le terrain de la confrontation des représentations mentales, à la fois sur un mode actif : « Comment les uns se présentent-ils aux autres ? », mais aussi sur un mode passif : « Comment les uns apparaissent-ils aux yeux des autres ? ». C'est cette histoire des perceptions identitaires dont nous allons maintenant tourner les pages, sans jamais perdre de vue le couple épistémologique « diversité des lieux, diversité des groupes sociaux ».

¹⁴⁹ *Ibid.*

¹⁵⁰ CHASTELLAIN rapporte également qu'en 1459, Jean de Clèves avait été chargé d'offrir un somptueux banquet aux dames de Paris et que ces dernières n'osèrent pas se présenter, sans doute par peur de la renommée amoureuse de Philippe le Bon.

CHAPITRE 2

PORTRAITS CROISÉS DU PRINCE ET DE SES VILLES. « RAISON ET SENTIMENTS »

« L'espace public au sein duquel les célébrants sont rassemblés, le calendrier des fêtes qui scandent les temps forts des liturgies ecclésiastiques et des célébrations patriotiques, pourraient-ils exercer leurs fonctions de rassemblement communautaire sans l'articulation de l'espace et du temps phénoménologiques sur l'espace et le temps cosmologiques ? »

Paul Ricoeur.¹

L'écriture de ce chapitre a été fortement influencée par la lecture du dernier *opus* de Paul Ricoeur, interpellant l'historien sur ses devoirs de mémoire, mais aussi sur l'élaboration des images du passé. Comment, en effet, rester insensible à toute sa problématique qui, tour à tour, livre le travail de mémoire à l'alchimie de l'imagination, à la manipulation politique, aux exagérations médiatiques, à la puissance évocatrice des lieux, aux rapports de l'individu et de la cité, bref, au passage de l'individuel au collectif ? Que l'on ne s'y trompe pas. La référence à cette vaste interrogation philosophique n'est pas un simple prétexte destiné à enrober une étude supplémentaire sur les traditions historiographiques des cours princières de la fin du Moyen Age, en l'occurrence celle des ducs de Bourgogne. Bien au contraire, les réflexions de Paul Ricoeur, soulignant les modes opératoires qui autorisent le passage de la mémoire privée à la mémoire publique, invitent le chercheur à dépasser le simple et néanmoins nécessaire recours aux chroniques, mémoires et autres généalogies officielles, pour inclure dans son objet de recherche des pratiques et des lieux qui œuvrent tout autant à l'élaboration des identités politiques.

Pour Bernard Guenée, « un groupe social, une société politique, une civilisation se définissent d'abord par leur mémoire, c'est à dire par leur histoire, non pas l'histoire qu'ils eurent vraiment, mais celle que les historiens leur firent »². Oserais-je ajouter que la constitution d'une communauté se fonde non seulement sur des origines lointaines légitimant son existence, mais aussi sur des principes actifs qui, jour après jour, élaborent un cadre social inhérent au travail de rappel ? Dans cet espace public où se déroulent notamment fêtes et cérémonies, chacun s'intègre dans un jeu de distanciation et de rapprochement aboutissant à une véritable dynamique de reconnaissance. Ainsi, pour comprendre la nature des enjeux qui se trament au sein de villes investies des multiples symboles du rituel, force est de prendre en considération non seulement les endroits précis où ces symboles s'épanouissent, mais aussi l'arrière-plan culturel auquel ils font appel³.

¹ P. RICOEUR, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, 2000, p. 52.

² B. GUENÉE, *Histoire et culture historique ... op. cit.*, p. 16.

³ En ce qui concerne la notion de ville comme créatrice d'espace et d'urbanité, voir M. C. HOWELL, « The Spaces of Late Medieval Urbanity », dans *Shaping Urban Identity in Late Medieval Europe*, M. Boone et P. Stabel éd., Louvain, 2000, p. 3-23.

De la connaissance stricte que les uns ont des autres à la représentation plus ou moins fictive que les uns se font des autres, notre parcours veillera à intégrer aussi bien les éléments du passé qui se veulent les témoins d'une origine commune, que les actes du présent qui soudent continûment les sociétés urbaines.

I. La maîtrise des lieux par la maîtrise du temps

A. Un discours de l'émotion

L'enquête que j'ai voulu mener ici à propos des opinions que chacun de nos protagonistes a des autres s'ouvre sur le monde de la cour. Dans le premier chapitre, j'ai tenté de dégager les repères spatiaux qui ont marqué les Pays-Bas de la fin du Moyen Âge, pour rapidement aboutir à l'idée que l'appréhension des lieux était intimement liée à celle des hommes. Ce premier point établi, il est temps d'aller plus loin pour aborder le périlleux domaine des sentiments, seul capable de nous renseigner sur la qualité des liens qui unissent réellement les souverains à leur domaine. Immédiatement, des problèmes de méthode surgissent quant à la nature des sources utilisées. Les seuls à pouvoir transmettre les observations des ducs sont bien entendu ceux qui les ont approchés et qui ont consigné leur histoire, à savoir les chroniqueurs de cour. Or, ces derniers non seulement emprisonnent leur récit dans une forme apologétique qui s'écarte de toute impartialité, mais encore privilégient le « vivre noblement » au détriment de toute autre catégorie sociale⁴. La lecture de ces narrateurs, subventionnés ou non, est décevante, il faut bien l'avouer, et invite à déployer des trésors de patience pour traquer les mentions au détour desquelles le lecteur pourra imaginer les dispositions affectives des personnages mis en scène. Le récit d'événements situés au plein cœur de l'espace urbain laisse toujours davantage de place aux réactions de la cour, abandonnant au monde de la ville une portion congrue limitée à quelques poncifs littéraires. Ainsi, lorsque Olivier de la Marche décrit le chapitre de la Toison d'Or tenu à Gand en 1445, il insiste sur le raffinement de la cérémonie et des comportements chevaleresques, tandis qu'il présente la ville en cette phrase : « ...se tinrent en la ville de Gand, qui pour lors florissoit en habondance de biens, de richesses et de peuple... », et la population en cette autre : « ...et le peuple estoit moult grand parmy la rue et parmy la ville... »⁵. Depuis Froissart jusqu'à Molinet, chacun s'accorde à reconnaître l'exceptionnelle densité urbaine du territoire et admire la puissance des fortifications en des termes qui rejoignent peu ou prou ceux utilisés par Chastellain pour louer la Flandre, terre rassemblant « les mieux édifiées de fortes de villes »⁶. En pleine guerre de Flandre, Froissart avait déjà observé le potentiel militaire et défensif de ces contrées, plaçant ses remarques dans la bouche d'un étranger en la personne du comte de Buckingham⁷. Dans la série des clichés auxquels sont abonnées les terres ducales, le comté de Hollande se voit admiré pour sa richesse et ses plantureux marchés, tandis que le Brabant et le Hainaut sont loués pour leur caractère paisible. Certains historiens se sont aventurés entre les lignes de la littérature de divertissement pour essayer de progresser dans l'analyse, en inspectant méticuleusement des textes forcément plus libres puisque destinés à un public trié sur le volet. C'est ainsi que Peter Arnade s'enthousiasme à propos des *Cent*

⁴ Pour le problème de lecture sociale de ce type de source, voir l'article de P. ARNADE, « Writing and Social Experience : Narratives of Urban Life in the Burgundian Netherlands », dans *Verbalende Bronnen. Repertoriëring, editie en commercialisering*, L. Milis, V. Lambert et A. Kelders éd., Gand, 1996, p. 95-118.

⁵ O. DE LA MARCHE, *Mémoires*, op. cit., t. II, chap. XIV et XV, p. 82-96.

⁶ CHASTELLAIN, *Œuvres*, op. cit., t. VII, p. 306.

⁷ J. FROISSART, *Œuvres*, op. cit., t. IX, p. 242-243. Sur la place des villes dans la chronique de Froissart, le lecteur peut se reporter à M. NEJEDLY, *La représentation des pouvoirs et des hiérarchies dans les chroniques de Jean Froissart*, Lille, 1999, p. 125-161.

nouvelles nouvelles, recueil d'historiettes racontées par Philippe le Bon lui-même et ses proches, sur le modèle du *Décameron* de Boccace⁸. S'il est vrai que la plupart de ces aventures à tendance grivoise se déroulent dans un cadre à la toponymie exactement circonscrite, force est de constater la parfaite indifférence narrative à l'égard des lieux évoqués. Certes, le Brabant est davantage singularisé par ses belles forêts giboyeuses et surtout par sa capacité à être « *fournye a droit et bien garnye de belles filles* », mais, en dehors de ces plaisanteries légères, la formule est brève⁹. Lille, Bruxelles, Saint-Omer, Mons, Gand, Maubeuge, Le Quesnoy... accueillent bel et bien les facéties de ces chevaliers, marchands, jacobins et autres procureurs cocufiés sans pour autant faire l'objet du moindre processus de qualification personnalisé. La piste est sans issue, et les dangers de l'aporie ne peuvent être écartés qu'en procédant par ordre et en intégrant chacun des textes utilisés dans son contexte politique.

La Flandre de Philippe le Hardi n'a pas bonne presse. Insoumise à son seigneur de 1379 à 1385, son obstination et son insolence ne manquent pas d'être soulignées par les écrivains de l'époque. Eustache Deschamps compose ainsi plusieurs ballades contre la Flandre dont l'une prophétise même, pour l'année 1400, la fin de cette odieuse terre :

*« A rebeller de tous temps sont enclins,
Presumptueux sans prisier une mite
Leur souverain ; maint ont fait orphenin,
Et pour ce veult Dieu qu'on les suspedite.
Quatre cens mil est la mort d'eulx escripte
Par leur orgueil, en leur terre, mais ja
N'amenderont ; Saiges ce lieu n'abite ;
De tous pais le plus mauvais peneple a. »*¹⁰

La cité des Artevelde concentre bien entendu tous les griefs et fait ainsi l'objet d'une comparaison peu flatteuse avec un arbre d'orgueil dans un poème où le refrain l'invite à la méfiance : « *Avise toy, fausse ville de Gand !* »¹¹. En marge de ces poésies que le souci de la rime a sans doute contribué à dramatiser, Froissart s'adonne à une observation plus sûre, mettant en valeur, toujours à propos de Gand, l'hétérogénéité d'une société urbaine que seule la défense des privilèges parvient à surmonter. Pour lui, l'unité des Flamands révoltés « *venoit le plus par force et cremeur et le moins par amour* »¹². Là réside la formule de leur extraordinaire capacité de résistance, puisque :

*« ...quoique en guerre, en bainne et en mantalement ils fuissent l'un contre l'autre, si voloient-ils estre tout un au besoing pour tenir, garder et deffendre les francisses et bourghesies de Gand... Ens et hors, ils estoient si en unité que point de différent n'y avoit. »*¹³

Cette animosité qui transparaît dans bon nombre de témoignages de l'époque était-elle partagée par Philippe le Hardi ? Il est certain que l'épisode de la Paix de Tournai ne plaide pas en faveur d'une amitié soutenue. Froissart rend compte de l'atmosphère glaciale dans laquelle se déroule l'entrevue des protagonistes. A l'arrivée du duc et de la duchesse de Bourgogne, les Gantois sortirent de la ville pour les accueillir sans toutefois descendre de leurs chevaux, affront auquel répond le couple princier par une absence de salut¹⁴. Le chroniqueur ajoute que seule l'intervention des dames fit fléchir

⁸ L'édition utilisée est celle de F.P. Sweester, Genève, 1966. P. ARNADE, « Writing and social ... », art. cité.

⁹ *Ibid.*, nouvelle 26, p. 175 et nouvelle 78, p. 461.

¹⁰ *Œuvres complètes d'Eustache Deschamps*, Marquis de Queux de Saint Hilaire éd., *Société des Anciens Textes Français*, 11 volumes, t. I, ballade XVI, p. 92-93. Les autres ballades contre la Flandre se situent aux pages 94-97 et 201-202.

¹¹ *Ibid.*, p. 201-202.

¹² J. FROISSART, *Œuvres, op. cit.*, t. XI, p. 283.

¹³ *Ibid.*, t. IX, p. 223.

¹⁴ *Ibid.*, t. XI, p. 297.

le duc et permit à la paix d'être criée¹⁵. Certains reprocheront à cet exemple son caractère atypique, dans la mesure où il se déroule en pleine crise. Néanmoins, chacun sait que les périodes de tension sont souvent celles qui révèlent avec le plus d'acuité la véritable nature des personnalités engagées. Sous les principats de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur, des règles de courtoisie semblent se mettre en place, sans que l'on puisse toutefois parler d'estime ou de sympathie. Aux efforts de Philippe le Hardi pour installer un climat d'accalmie et de sérénité succèdent d'identiques principes de conciliation de la part de Jean sans Peur, dont l'aménité se mesure à l'aune de ses besoins en hommes et en argent. En déplacement à Gand à l'automne 1411, afin de renforcer ses troupes, le duc soigne tout particulièrement l'adresse commune de sa harangue, cherchant à unifier son peuple autour de lui et à renforcer le caractère personnel sur lequel s'établissent leurs liens :

« ...là, quand tout fut assamblé, sonna-t-il la blanche cloque, et leur remonstra ses affaires en disant : 'Mes amis, vous avés bien ouy cy-devant comment on quiert à moy destruire. Il n'est besoing de vous au long reciter (...) par quoy, mes amis, dist-il, se vous ne me faites ayde a deffendre mon corps, mon honneur, mon pais et ma terre, il convenra que je le quière en estranges contrées. Sy vous supplie, tant comme prince peult supplier ses subgets et amis loyaux, que a ceste besongne me veullies faire ayde et secours, affin que par moy, à vostre ayde, le roy mon signeur, son fils et son royaume puissent être preservés de la raige de leurs ennemis. »¹⁶

Notons ici les deux mouvements de cette requête. D'une part, le prince est habilement assimilé dans son corps et dans son esprit à la terre qu'il dirige ; d'autre part, en faisant allusion à l'étranger et à ses menaces, gouvernants et gouvernés sont rassemblés dans une communauté d'intérêts et une solidarité presque fraternelle. A cette main tendue, les Gantois répondent par la promesse d'une aide qu'ils monnaient contre la restitution d'anciens privilèges. Collaboration bien fragile que celle-là, puisque les Flamands, après avoir passé quarante-trois jours devant Montdidier, abandonnent le champ de bataille malgré les prières du duc qui tente de les retenir¹⁷. Il faut dire que l'humiliation infligée par le *Calfvel* est toujours dans les esprits¹⁸. Cette pratique de désertion se reproduit à de nombreuses reprises. En 1414, lors du siège d'Arras, les Quatre Membres profitent de la position difficile de Jean sans Peur devant les troupes royales pour marchander les subsides nécessaires à la guerre contre la reconnaissance de leurs doléances. De même, le financement des campagnes de l'été 1417 est assorti d'octrois de nouveaux privilèges économiques¹⁹. Philippe le Bon, plus souple, n'en essuie pas moins des affronts similaires. Comprenant la lassitude de ses sujets face à ses régulières demandes d'argent, le duc devance les éventuels reproches que la bourgeoisie gantoise pourrait lui faire, lorsqu'il s'adresse à elle par la bouche du souverain bailli de Flandre, afin de resserrer les rangs contre la menace anglaise. Jouant sur la corde sensible, il fait ainsi déclarer qu'« *il ayme mieulx vostre service que ce que luy donniez ung million d'ors* »²⁰. Paroles, paroles ... dont les Flamands ne sont pas dupes, puisque le siège de Calais, débuté le 9 juillet 1436, est rapidement levé, le 28 juillet suivant, à la suite du départ inopiné de leurs contingents²¹. Quant à Charles le Téméraire, ses invectives adressées à

¹⁵ *Ibid.*, « A la prière de madame de Braibant, de madame de Bourgoigne et de Madame de Nevers, li dus de Bourgogne pardonna tout et fu la pais criée... ».

¹⁶ *Le livre des trahisons de France, op. cit.*, t. I, p. 87.

¹⁷ « Le duc de Bourgoigne les cuida bien retenir, et par plusieurs fois leur remonstra et fist remonstrer que ses ennemis estoient près de luy (...) leur requerant qu'ils vanstissent demourer avec luy encores VIII jours tant seulement. Les capitaines des Flamens assemblèrent leur commun, et leur remonstrèrent la requeste que leur faisoit leur seigneur naturel : mais, pour remonstrance nulle, n'y volrent demourer... », J. LEFEVRE DE SAINT REMY, *Mémoires, S.H.F.*, t. I, chap. XII, p. 34-35.

¹⁸ Le *Calfvel* est le nom donné par les Brugeois à la limitation de l'autonomie militaire des villes imposée par Jean sans Peur en 1407. Sur ce point, voir W. BLOCKMANS et W. PREVENIER, *The Promised Lands...*, *op. cit.*, chap. III, p. 35-71.

¹⁹ Pour davantage d'informations, *Ibid.*

²⁰ J. LEFEVRE DE SAINT REMY, *Mémoires, op. cit.*, t. II, chap. CXCIX, p. 380.

²¹ Sur le récit des événements, voir *Le livre des trahisons ... op. cit.*, p. 210-212 ; Sur l'organisation des troupes, voir M. SOMME, « L'armée bourguignonne au siège de Calais de 1436 », dans *Guerre et société en France, en Angleterre et en Bourgogne, (XIV^e-XV^e siècles)*, P. Contamine éd., Lille, 1991, p. 197-219 ; enfin, sur le climat de cet épisode, voir J. A. DOIG, « Propaganda, Public

des Flamands dont il sait la « *laicheté accoustumée* » ornent largement les discours qui expliquent ses défaites²². Les emportements du dernier des ducs Valois de Bourgogne font oublier que lui aussi sait agrémente ses interventions de formules affectives quand nécessité fait loi. Ainsi, en pleine lutte l'opposant à son père et à la famille de Croÿ, Charles expose ses griefs aux échevins et conseils du Franc de Bruges en ces termes :

*« De toutes lesquelles choses, tres chiers et bien amez, vous advertissons par ces présentes, comme à nos bons et loyaulx amis, ausquelz voulons et desirons plainement ouvrir et manifester le secret de notre pensée, et afin que sachiez la pure vérité des choses ainsi qu'elles sont avenues ; vous priant et requerrant tres accertes et affectueusement et de cueur, que ne veuilliez recepter ne donner faveur ausdiz de Croÿ ne a leurs aliez... »*²³.

Il est difficile de parler de spontanéité pour qualifier de tels documents officiels, et pourtant la sincérité de Charles ne peut être mise en cause. Comme il le précise lui-même, le Téméraire parle avec son cœur. Et c'est ce qui fait la qualité des sources le concernant. Ce franc-parler nous éloigne par bonheur de toutes les ambiguïtés qui ont entravé la progression de cette recherche jusqu'alors. Et il renseigne presque trop crûment sur la faible considération que Charles accorde à ses villes. Un court florilège de ces formules dérangeantes allant de la simple critique à l'insulte suffit à illustrer cette antipathie réciproque encore exacerbée aux lendemains de la débâcle nancéenne. Aux députés des Quatre Membres de Flandre qui contestent une aide de 120.000 écus, il répond au mois de mai 1470 qu'il a l'habitude de ce genre de tergiversations :

« ...car, oncques, à monseigneur mon père, ne moy, accordastes vous aucune chose liberalement, combien toutesvoies que vous le fesistes et plus qu'on vous demandoit ; mais c'estoit à si grant regret et tellement, que vous n'en aviez ne gre, ne grace, comme encoires vous ferez, et avez-vous testes flamengues si grosses et si dures, et voulez toudis perseverer en vous duretez et mauvaises oppinions... »

Un peu plus loin, il ajoute que :

« ... toutesvoies, je say bien qu'il en y a des aulcuns qui me hayent ; et, entre vous, Flamengs, avecq vous dures testes, avez toujours contempné ou hay vostre prince, car quant ilz n'estoient point bien puissans, vous les contempnastes, et quant ilz estoient puissans et que vous ne leur povoyés rien faire, vous les haystes. J'ayme mieulx que vous me hayés que contempnez... »

Enfin, il termine, non sans cynisme, en rappelant que toute résistance est inutile, « *car ce seroit comme du pot et du voyre : comment que le voyre se hurte o pot, toudis se rompt* »²⁴. L'acrimonie de Charles s'adresse uniquement à ses sujets de Flandre qui, seuls, contestent ses décisions. D'ailleurs, au cours de cette même intervention, il fait remarquer, point par point à ses interlocuteurs que toutes ses autres possessions le soutiennent loyalement²⁵. La virulence de telles interventions, associée à des actes qui sont tout aussi violents, comme la destruction de Liège et de Dinant, ont permis à certains historiens de conclure que les ducs ne sont pas attachés à leurs villes, et de voir dans ces mesures d'anéantissement un véritable processus de domination²⁶. Attardons-nous quelques instants sur cette

Opinion and the Siège of Calais in 1436 », dans *Crown, Government and People in the fifteenth century*, R. E. Archer éd., New York, 1995, p. 79-106.

²² Cette expression est tirée du discours prononcé devant les Trois Etats de Flandre à Bruges, le 12 juillet 1475, après l'échec de Neuss. L. P. GACHARD, *Collection de documents inédits concernant l'Histoire de la Belgique*, vol. I, Bruxelles, 1833, pièce XL, p. 249-259.

²³ *Ibid.*, vol. I, pièce I, p. 132-142.

²⁴ *Ibid.*, vol. I, pièce XXXIV, p. 216-225.

²⁵ *Ibid.*, p. 223.

²⁶ Voir en particulier l'article de M. BOONE, « Destroying and Reconstructing the City. The Inculcation and Arrogation of Princely Power in the Burgundian-Habsburg Netherlands (14th-16th centuries) », dans *The Propagation of Power in the Medieval West*, M. Gosman, A. Vanderjagt et J. Veenstra éd., Groningue, 1996, p. 1-33, dans lequel l'auteur conclut « *A dynasty such as the Burgundian dukes of the House of Valois, imbued with French royal ideology, had to demonstrate clearly its superiority over its most important*

stratégie de pouvoir, dont le caractère encore une fois aigu permet de progresser dans cette démonstration.

Machiavel, dans le chapitre V du *Prince*, exprime clairement un précepte conçu, il est vrai, de façon latente à la cour de Bourgogne. Selon lui, la meilleure façon de dominer une ville qui a goûté à la liberté, c'est de la détruire. Car le souvenir de son ancienne indépendance animera toujours la flamme de la rébellion²⁷. Or, il n'y a pas loin de ces conseils formels adressés à Laurent de Médicis à l'expérience concrète des rapports conflictuels entre les villes de Flandre et le pouvoir central. Cette proximité de pensée, dérivée sans doute de toute réflexion sur le politique et l'Etat territorial, s'explique également par un fonds culturel commun, empreint de l'Histoire de la Rome antique. Gand n'est-elle pas après tout comparée à Carthage insurgée ? Néanmoins, la formation des ducs de Bourgogne repose davantage sur les figures de grands empereurs tels Alexandre et César, dont le prisme déformant de l'écriture romanesque ne retient que la gloire et le faste des aventures. En d'autres termes, Philippe le Bon, alias le « *très invaincu César* », du poème anonyme *Le Lyon couronné*, imite plus facilement la geste des héros antiques dans le cadre imaginaire de ses brillantes entrées que sur la scène authentique des dissidences urbaines. Prenons l'exemple des deux plus grandes révoltes qui marquent son principat, celle de Bruges en 1436-1438 et celle de Gand en 1445-1453. A l'issue des combats qui couronnent tous les deux la victoire de l'Etat central face aux particularismes urbains, la destruction totale de la ville est envisagée. En effet, la possibilité de détruire et de disposer des corps et des biens de ses sujets reste le privilège d'un prince souverain. Un tel principe est intrinsèque à n'importe quel pouvoir et son inspiration se trouve tout naturellement dans la *Bible*, puisque Yahvé envoie Jérémie sur terre « *pour arracher et pour abattre, et pour perdre et pour démolir, pour bâtir et pour planter* »²⁸. Cependant, Philippe le Bon, par deux fois, refuse d'anéantir ses cités de Flandre et sa clémence est exhibée en modèle pour ses successeurs. A Charles le Téméraire qui hésite quant au châtement à infliger à Malines après les troubles de sa Joyeuse Entrée, le 3 juillet 1467, ses proches rappellent que :

« *Malines est une moult bonne et forte ville et très bien assise pour son seigneur (...), pour par icelle aidez avoir a son besoing entrée ou pays de Brabant auquel il avoit souvent different pourquoy elle ne seroit bonne destruite (...) pour le bien de mon dit feu seigneur et ses successeurs vouldroit mieulx fonder une pareille ville comme celle de Bruges avant que l'en la demolist...* »²⁹.

De même, dans une lettre adressée à Philippe II, pour l'inviter à faire preuve de modération envers ses sujets, l'auteur reprend cette phrase de Philippe le Bon répondant à des conseillers lui préconisant la destruction de Gand : « *Qui m'en rendra une autre après que je l'auray ruynée ? Si ce fust vostre héritage et patrimoine, vous sentiriez autrement* »³⁰. La citation reprise chez Guillaume Fillastre dans son *Histoire de la Toison d'Or*, apparaît en des termes plus affectifs : « *Ceux de Gand sont mon peuple. La ville est mienne ; laquelle destruite, je ne sçais vivant qui en feist une pareille.* » Le respect du patrimoine dynastique et les intérêts strictement matériels sont donc bien présents et expliquent l'ultime décision. La sentence adoptée se limite finalement à une éradication partielle de certains éléments de la cité et à une humiliation symbolique. La destruction totale ne concerne que les villes qui se situent en dehors du

internal political opponent, urban particularism. To realise this ambition, a political discourse arose in which destruction of a city became the ultimate tool of punishment and abasement. », p. 32.

²⁷ MACHIAVEL, *Le prince*, préf. R. Aron, Paris, 1962, chap. V, « *Comment on doit gouverner les cités ou principautés, lesquelles, avant qu'elles fussent conquises, vivaient sous leurs lois* », p. 40.

²⁸ Jérémie, I, 10.

²⁹ A.G.R., Trésor des Flandres, 1^{ère} série, n° 2230, cité par W. BLOCKMANS, « La répression des révoltes urbaines comme méthode de centralisation dans les Pays-Bas bourguignons », *PCEEB*, n°28, 1988, p. 5-9.

³⁰ L. P. GACHARD, *Etudes et notices historiques concernant l'Histoire des Pays-Bas*, t. II, Bruxelles, 1890, p. 490.

duché. Et ce fait doit être mis en relief³¹. L'acte d'anéantissement existe, il est vrai, mais il ne s'accomplit pas n'importe où, ni à n'importe quel prix.

J'en veux pour preuve les cas de Liège et de Dinant. Appelés au secours par l'évêque Jean de Bavière lors des premières révoltes populaires à Liège, les ducs, en la personne tout d'abord de Jean sans Peur, ont profité de ce désarroi pour contrôler cette partie du territoire aux limites de leur domaine. Cinquante-huit ans après la bataille d'Othée, triomphe éclatant pour Jean sans Peur célébré dans des tapisseries de l'hôtel ducal, la ville de Dinant puis celle de Liège, soutenues par Louis XI, se révoltent à nouveau et paient très cher leur outrecuidance. Soulignons que ces deux villes, et plus particulièrement Dinant, injurient et offensent la maison de Bourgogne en des termes jamais utilisés par Gand ou Bruges, même au plus fort de la tourmente. Theodoricus Paulis dans son *Historia de Cladibus Leodiensium*, décrit les gestes déplacés et les paroles outrageantes utilisées par les populations locales. Il raconte notamment que les Liégeois, à l'annonce de la mort de Philippe le Bon, allument des brasiers dans les rues de la ville où ils brûlent des figurines à l'image du duc, afin de signifier la condamnation de son âme aux Enfers³². Henri de Merica, dans son *De Cladibus Leodiensium*, précise quant à lui que les Dinantais réalisent un épouvantail à l'image de Charles le Téméraire et l'insultent après l'avoir criblé de flèches³³. Une telle arrogance ne peut manquer de déclencher une colère à la mesure des affronts subis. Ainsi, la démolition de Dinant comme celle de Liège font l'objet d'une préparation soignée. Pour Dinant, Jacques du Clercq raconte que l'on « fist mander gens tout autour du pays, tant en Brabant, Namur, Haynault, comme ailleurs, pour venir desmolir les tourres et murailles et tous forts de la ville ; lesquelz y vindrent en grand nombre »³⁴. A Liège, Charles le Téméraire prend soin de convoquer des charpentiers, « pour démolir les maisons estans a l'environ des églises de la dicte cité de Liège pour les préserver du feu qu'il avoit délibéré de faire bouter en celle cité »³⁵. La punition se veut exemplaire et la cité de Liège doit servir de miroir pour quiconque voudrait à l'avenir menacer la toute-puissance bourguignonne. C'est pourquoi l'événement est accompagné et suivi de toute une littérature parmi laquelle on trouve une prosopopée de la ville de Liège clamant le repentir que lui dicte le châtiment de son orgueil³⁶. Les sacs et destructions de la ville ont bien eu lieu, prouvant, en effet, que les ducs se révèlent capables de passer de la menace à l'exécution. Mais deux remarques doivent être formulées. Tout d'abord, les faits auxquels nous sommes confrontés interviennent vers la fin de la période strictement bourguignonne, constituant un modèle à tout le moins tardif³⁷. Deuxièmement, ces arasements se situent dans un domaine qui ne dépend pas directement de la Bourgogne ducal. Autrement dit, c'est à l'évêque de payer les frais d'une telle catastrophe et non au duc. Cet argument est à prendre en compte quand on sait la richesse des villes de Flandre et la banqueroute économique que leur disparition aurait pu entraîner ... En réalité, et c'est sur ce point que je nuancerai quelque peu les conclusions de Marc Boone, la menace est plus forte que l'exécution. Même si Chastellain pense que Gand a dû son salut à la seule reddition de ses habitants, car « ... si par force il y fust entré, ainsi que de légier il pouvait faire, il l'eust

³¹ Je ne suis donc pas sur ce point Marc Boone. M. BOONE, « Destroying and Reconstructing... », art. cité.

³² THEODORICUS PAULIS, *Historia de cladibus Leodiensium*, dans *Documents relatifs aux troubles du pays de Liège, sous les princes évêques Louis de Bourbon et Jean de Horne (1455/1505)*, P.F.X. De Ram éd., Bruxelles, 1844, p. 195.

³³ H. DE MERICA, *De cladibus Leodiensium*, chap. XI, p.148-149, dans *Documents relatifs aux troubles ... op. cit.*

³⁴ J. DU CLERCQ, *Mémoires*, J.A.C. Buchon éd., *Choix de Chroniques et mémoires sur l'histoire de France*, Paris, 1838, livre V, chap. LXII.

³⁵ *Der Briefwechsel Karls des Kühnen (1433/1467)*, Inventar I, W. Paravicini éd., 2 volumes, Francfort-sur-le-Main, 1995, t. 1, p. 337.

³⁶ Voir C. THIRY, « Les poèmes de langue française relatifs aux sacs de Dinant et de Liège », dans *Liège et Bourgogne, op. cit.*, p.101-127.

³⁷ Peter Stabel a établi un tableau récapitulatif des causes des dégâts subis par les villes de notre espace durant les XIV^e et XV^e siècles. Avec les incendies, les inondations et les pillages, les destructions militaires apparaissent bien entendu, mais elles sont limitées et ne conduisent jamais à une éradication totale ou même majeure. P. STABEL, « 'Te vuur en te zwaard'. Typologie, oorzaken en consequenties van woëstingen in de kleinere Vlaamse steden tijdens de late middeleeuwen », dans *Destruction et reconstruction de villes du Moyen Age à nos jours*, 18^{ème} colloque international de Spa (10-12 septembre 1996), 1999, p. 97-126.

fait de tout point détruire... », le duc n'aurait jamais sacrifié un aussi beau joyau³⁸. D'ailleurs, la cruauté supposée de Philippe le Bon n'est pas aussi avérée que les historiens le sous-entendent, puisque les Dinantais - encore eux - raillent son manque de fermeté. A l'annonce de la démolition de leur ville décrétée par Charles le Téméraire, ils répondent que si Charles anéantit Dinant comme son père a anéanti Calais ou Gand, ils ont encore de beaux jours devant eux. Et ils vont même jusqu'à installer une jeune femme en métal sur le haut de leurs murailles avec la légende suivante : « *Quand les doigts de cette femme seront usés, alors Dinant sera vaincue* »³⁹. Le sacrifice d'une entité urbaine serait tel que les ducs ne peuvent se résoudre en toute logique à procéder à une destruction systématique de l'une d'entre elles. Même dans le discours que les délégués bourguignons soumettent aux représentants du roi de France venus tenter de trouver un compromis entre le duc et Gand, la punition requise n'est pas aussi impitoyable qu'il y paraît :

« *Que ladicte ville de Gand devoit estre et qu'elle feust rasee, abatue, demolie et ramenee a terre plaine pour y mener charrue et faire terre et labour sans jamais pouoir estre rediffiee ne habituee, au moins que - 1^{ère} restriction - il feust dit que les portes, les tours les bolvers et toute autre fortifications de ladicte ville devoient estre abatues et demolies et les fossez rempliz en manier qu'elle feust et demourast ville champestre a tousjours, sans jamais pouoir estre fortifiée ne emparée, a tout le moins que - 2^{ème} restriction - les deux portes de ladicte ville par lesquelles les dix de Gand yssirent quant ilz alerent devant Ripplemonde... »⁴⁰.*

La ville ne doit pas être anéantie, mais simplement atteinte dans son honneur et mutilée dans sa chair, à savoir dans ses constructions identitaires. Je reviendrai sur ces rituels d'humiliation dans le chapitre 9.

En attendant, de ces nombreux épisodes passionnés où s'affrontent les sentiments d'amour et de haine émerge progressivement l'idée d'une raison d'Etat, où la préservation de la chose publique l'emporte. La question légitime qui se pose concerne, dans ces relations complexes, la part relative de l'affectif et du raisonné. En d'autres termes, ce sens de l'Etat, hors de son champ habituel d'explication, utilise-t-il pour s'exprimer un langage plus accessible et commun aux deux parties en présence ? Ou bien ces tournures familières polluent-elles une conception stricte et rationnelle d'un principe supérieur de gouvernement ? L'interrogation est vaste et ambitieuse, mais elle mérite qu'on s'y attarde afin de mieux situer l'idée même de ville dans l'éventail des représentations de leurs « *très redoutés seigneurs* ».

B. « Chief et prince de nostre chose publique... »⁴¹

C'est avec ces mots que le chancelier Guillaume Hugonet qualifie Charles le Téméraire, dans son discours devant l'assemblée des Etats Généraux, à Bruges, le 12 janvier 1473⁴². Dans cette requête, réglée au millimètre près pour un subside destiné à l'entretien de l'armée, le chancelier élabore une véritable apologie de la « chose publique », conçue de façon à ce que chacun se sente appartenir à

³⁸ CHASTELLAIN, *Chronique, op. cit.*, Livre III, chap. XXXI, p. 373. Un peu plus loin, il insiste sur cette idée de vengeance terrible, en ajoutant que les proches du duc étaient bien contents d'apprendre que le duc saurait pardonner étant donné « *...qu'il estoit bien en luy de mettre les gantois à destruction et vu la grant hayne qu'il avoit sur eux* », p. 378.

³⁹ THEODORICUS PAULIS, *Historica de cladibus ... op. cit.*, p. 205.

⁴⁰ Voir M. BOONE, « Diplomatie et violence d'Etat. La sentence rendue par les ambassadeurs et conseillers du roi Charles VII, concernant le conflit entre Philippe le Bon et Gand en 1452 », *Bulletin de la commission d'Histoire de Belgique*, t. 156, livre 1-2, Bruxelles, 1990.

⁴¹ Discours de Guillaume Hugonet devant les députés des Etats à Bruges le 12 janvier 1473, dans *Actes des Etats Généraux des anciens Pays-Bas bourguignons*, J. Cuvelier éd., t. I, (1427-1477), Bruxelles, 1948, p. 181.

⁴² Sur la vie de Guillaume Hugonet, voir W. PARAVICINI, « Zur Biographie von Guillaume Hugonet, Kanzler Herzog Karls des Kühnen », dans *Festschrift für Hermann Heimpel, II*, Göttingen, 1972, p. 443-481.

une véritable communauté dirigée et protégée par le prince. J'ai retenu un passage de ce texte, certes long, mais essentiel dans la compréhension des rapports que le duc souhaite entretenir avec ses territoires du Nord.

« De ce oultre les raisons, exemple et auctorités touchees, experience demontre plusieurs provinces et citez non gouvernees par ung, souventesfoiz travaillees par discords, parcialités et vacillans sans paix, et les provinces et citez gouvernees par ung prince resjoïez par concorde, florissans par justice et ramplies de bien. Mais, sans querir experiences foraines, les parties et les pays que j'ay nommees, que vous inhabités selon l'anciennes et vraye division des Gales, sont celle partie qu'estoit appellé Galle belgicque, tant recommandee de force et proesse par Cesar en ses Commentaires, lesquelles, combien qu'elles fussent sy habondans en nombre et forche de peuple que les combatans qu'ilz mirent sus a l'encontre de Cesar, comme il recite, montoient à deux cens nonante six mil hommes combatans. Neantmoins pour ce qu'ilz estoient soubz diverses policies populaires, sans ordre, sans discipline ou obeissance unie, Cesar les vainquit et surmonta assez facilement. Et depuis que toutes ces parties ont esté reduites soubz le regime et gouvernement des princes, ductz et contez, desquelz nostre tres redoubté et souverain seigneur est vray, droicturiers et naturel heritier et successeur, les pays ont acquis forme, decorement et ampliacion en bonnes grosses villes, en plus grant nombre que en autres pays, en belles et fortes places et forteresses, en grant nombre de insignes eglises, cathedrales, monasteres et autres colleges, en fleur de chevalerie et noblesse, et non pareille frequence et communication de marchandise que par le temps de la policie populaire, comme recite Cesar, n'y estoit en aucune cognoissance et de quant bien ces pays sont creueux et confermez en union et concorde intestine, en droiture, seureté de justice, en reverence et extimation des nations estrangieres, en beauté et decorement de policie civile par la conjunction des pays, faite par droiture de legitime succession, sans violence ou tyrannie aucune, soubz le tres beureux et tres renommé nom, la tres redoubtee puissance droicturiere et tres debonnaire seignourie de ceste tres glorieuse maison de Bourgogne, il n'est besoing de requerir ou demander autre tesmoignage que le vostre ni autre expriment que la permanent notorité.(...) Et, comme nul de sain entendement ne puist ces choses nyer ou ignorer, il convient que les intencions, entendemens et affections de saige prince et de bons subgetz soient tellement conjointes et connexees que le prince ne extime ou repoute aubune chose lui estre plus prochaine, lui plus appartenir, que le commun bien de la chose publique et des subgetz a lui soumis, et que les subgetz n'entendent ou n'extiment aucune chose estre particulière au prince, soit d'accroissance ou d'amendissement d'honneur, d'auctorité, de seignourie et puissance qui ne soit egalement commune aux subgetz et a la chose publique comme au prince. »⁴³

Après avoir rappelé que l'histoire des domaines mis en cause témoigne que seules l'union et la soumission sous l'égide d'un prince puissant sont dispensatrices de profits et de concorde, Guillaume Hugonet met en place les règles d'un pacte civique où l'obéissance au duc en échange de sa protection garantit le bon fonctionnement de l'Etat. Prenons garde à ne pas surévaluer l'adjectif « civique » puisque la part dévolue aux membres de la communauté dans les affaires de l'Etat est limitée à un simple principe d'allégeance docile. La chose publique, dans le cadre de ces assemblées générales, n'est pas débattue, mais présentée comme la somme des biens patrimoniaux échus à un prince qui a à cœur de les défendre avec le soutien de ses sujets. Comme l'a suggéré Arjo Vanderjagt, cette conception de la chose publique est pour Charles une évidence⁴⁴. Pétri des lectures d'Aristote, de Cicéron, de Sénèque, de Lactance, et de saint Augustin, il présente ses idées avec aisance « comme s'il avait un livre devant lui », selon le commentaire d'un ambassadeur milanais⁴⁵. Charles le Téméraire envisage sa principauté comme un Etat institué par la volonté divine, séculier dans ses buts, où les sujets doivent se montrer bons et obéissants envers un prince, mû par un idéal de justice équitable et

⁴³ *Actes des Etats Généraux des anciens ... op. cit.*, p. 179-181.

⁴⁴ A. VANDERJAGT, 'Qui sa vertu anoblist'. *The concepts of 'noblesse' and 'chose publique' in Burgundian Political Thought*, Groningue, 1981, plus particulièrement, p. 45-74.

⁴⁵ *Dépêches des ambassadeurs milanais sur les campagnes de Charles le Hardi, duc de Bourgogne de 1474 à 1477*, F. de Gingins la Sarra éd., 2 volumes, Paris / Genève, 1858, t. II, p. 358-359. Soulignons que les bibliothèques appartenant à l'entourage proche du duc ont largement contribué à inspirer la politique du Téméraire. Voir sur ce point, A. et W. PARAVICINI, « L'arsenal intellectuel d'un homme de pouvoir. Les livres de Guillaume Hugonet, chancelier de Bourgogne », dans *Penser le pouvoir au Moyen Age (VIIIe-XVe siècles)*, *Études d'histoire et de littérature offertes à Françoise Autrand*, D. Boutet et J. Verger éd., Paris, 2000, p. 261-325.

accessible à tous⁴⁶. Dans cet état d'esprit, aucun privilège corporatif ne peut être admis, et les villes, privées de tout critère identitaire particulier, ne sont pas reconnues pour ce qu'elles sont, mais pour le rôle qu'elles jouent sur l'échiquier politique. Cette image de soumission à un souverain bienveillant n'est pas propre à Charles le Téméraire ; elle apparaît ponctuellement dans les interventions de ses prédécesseurs déclinée sous la forme de l'allégorie biblique du « Bon Pasteur »⁴⁷. Cette image provient sans doute en partie de la lecture assidue de l'œuvre de Christine de Pisan. Philippe le Bon, après 1420, complète la bibliothèque paternelle en se procurant deux exemplaires du *Corps de Policie*⁴⁸. Dans cet ouvrage, Christine de Pisan compare le bon souverain à un bon berger qui a soin de protéger ses brebis des loups, mais qui veille aussi à leur bonne entente au sein du troupeau⁴⁹. Si Charles le Téméraire se compare directement au bon pasteur dans son discours adressé aux Etats de Flandre réunis à Bruges, le 12 juillet 1475, l'habitude est de souligner les sacrifices consentis par le prince pour la sécurité de ses sujets⁵⁰. Dans une remontrance faite par le duc Philippe aux Etats Généraux de tous ses pays assemblés à Bruxelles, le 25 avril 1465, le discours précise qu'« ...il les avoit tant amés que, pour leur repos et tranquillité, il avoit plusieurs foix exposé son corps et ses biens pour eulx, sans rien espargner... »⁵¹. Charles, quant à lui, accentue le ton poignant de cette présentation dans son discours de 1475 :

« ...pour la deffence de sesdits pays, seignouries et subgetz, meismement de son dit pays de Flandres, lequel il a toujours singulièrement amé, et que pour laditte deffence, il n'avoit espargnié son corps, ses armes et sa chevance, laquelle il y avoit premièrement employee, ne aussy ses gens et ses subgetz, et que ce qu'il faisoit ou fait de ladite deffence servoit plus pour ses dits subgetz de Flandres, leurs femmes, biens et enffans, que pour lui qui se trouve en continuelle sollicitude et labeur : car quand ilz dorment, il veille ; quand ilz sont au chault, il est ou froid ; quand ilz sont en leurs hostelz, il est en la pleue et ou vent, et quand il jueune, ilz sont en leurs maisons buvant, menguant... »⁵²

Cette représentation du prince, payant de sa personne pour la sécurité des siens, et faisant de l'amour entre le duc et ses sujets un des fondements essentiels du bien commun, peut être considérée comme un véritable leitmotiv dans la stratégie de communication de Charles le Téméraire, si tant est qu'il y en ait une. Elle apparaît dans l'œuvre des chroniqueurs, mais aussi dans celle des rhétoriciens, comme Anthonis de Roovere, qui célèbre à Bruges en 1471, l'abnégation de Charles :

« *Wy ligghen thuys wel ende saechte gheleydt
Ende, hy wedert hem mishaecht of greyt
Moet ligghen daer sneeuw ende hagel smelt* »⁵³

Ce dernier va plus loin dans son « *Den droom van Roovere op die doot van Karel van Borgonnyen saleger gedachten* », composé sans doute à l'occasion des festivités brugeoises pour la naissance de Philippe le Beau, le 22 juin 1478. Il y explique que Charles a bien souvent taxé la population, mais qu'il lui a toujours assuré sa sécurité. L'inspiration poétique de De Roovere prouve parfaitement la large

⁴⁶ Wim Blockmans, dans son article « 'Crisme de Leze Mageste' », art. cité, a repris les théories d'Arjo Vanderjagt en accentuant davantage leur implication dans le gouvernement de Charles.

⁴⁷ Thème récurrent que l'on retrouve dans les écrits bibliques, notamment dans *Jean*, 10,1-10,19.

⁴⁸ G. DOUTREPONT, *La littérature française à la cour des ducs de Bourgogne*, Paris, 1909, p. 290-293.

⁴⁹ C. DE PIZAN, *Le livre du corps de Policie*, R. H. Lucas éd., Genève / Paris, 1967, p. 24. Voir les réflexions d'Arjo Vanderjagt à ce sujet dans '*Qui sa vertu anoblist*'. *The concepts of noblesse and chose publique in Burgundian political thought*, Groningue, 1981, p. 47-49. Soulignons également que la notion de 'bien public', avancée par Jean sans Peur dans sa lutte contre les Armagnacs, apparaît clairement dans les écrits de Christine de Pisan, voir à ce propos, C. GAUVARD, « Christine de Pisan a-t-elle eu une pensée politique ? », *RH*, n°508, 1973, p. 417-430.

⁵⁰ L. P. GACHARD, *Collection de documents inédits ... op. cit.*, t. I, pièce XL, p. 249-259, « *bonis etiam pastor animam suam ponit pro ovibus suis.* », p. 255.

⁵¹ *Ibid.*, t. I, pièce XX, p. 183.

⁵² *Ibid.*, t. I, pièce XL, p. 252.

⁵³ « Nous restons confortablement à la maison / Et lui, que cela lui plaise ou non / Il supporte la neige et la grêle. » Poème d'Anthonis de Roovere cité par J. B. OOSTERMAN, « Oh ! Flanders, Weep ! Anthonis de Roovere and Charles the Bold », dans *The Growth of Authority in the Medieval West*, M. Gosman, A.J. Vanderjagt et J.R. Veenstra éd., Groningue, 1999, p. 257-267.

diffusion des messages politiques que l'historiographie a trop longtemps restreint à un usage de cour⁵⁴. Néanmoins, le dévouement noble, sous la plume des chroniqueurs, dérape vers une critique adressée au peuple des villes. Molinet se montre particulièrement méprisant vis-à-vis de la population urbaine que Charles le Téméraire avait déjà qualifiée de « *mengeurs des bonnes villes* », dans son discours au Tiers état de 1475 :

« *Pensez ung petit, vous rices bourgeois et aultres bongnars qui murmurez sur l'estat de noblesse, qui vivez en tranquillité pacifique et repos delitable, avironnez de iours murées et de fors propunacles, pensez ung petit et considerez que les nobles chevalereux n'ont pas tout d'avantage. (...) Et, vous qui ne scavez que c'est d'honneur ne de glorieuse joyssance, comme ennemis au bien publicque et à toute commodité vertueuse, desprissiez la chose qui vous est la plus propice et ceulx par qui et de qui vous vivez et prosperez en félicité mondaine, vous menez le bon temps en paisible asseurance et ilz sont aux butins en mortelle souffrance, vous dormez ès cités, bien couvers ès repos, et ilz couchent aux champs tousjours le fer au dos, vous vivez en l'espoir d'augmenter vostre estage, et ilz meurent pour vous et pour vostre héritage.* »⁵⁵

La dignité du prince et sa capacité à s'élever au-dessus des contingences matérielles pour veiller au bien commun vient de sa noblesse. Ces principes ont été transmis par Philippe le Bon à son fils, notamment par la traduction réalisée par Jean Wauquelin du *De Regimine Principum* de Gilles de Rome entre 1448 et 1452. Dans cet ouvrage et à la cour, la chose publique est intimement liée à l'idée d'ordre et à l'administration des affaires économiques et financières, comme le souligne Arjo Vanderjagt⁵⁶. Et il est vrai que ce principe est martelé dans les ordonnances de réforme monétaire de Philippe le Bon. Pour cet auteur, ce concept de chose publique est partagé par les sujets du duc, comme le montre l'exemple de 1464, où ces derniers s'interrogent et interpellent Philippe le Bon sur le point de partir en croisade, pour savoir qui s'occupera du pays pendant son absence⁵⁷. Or, il me semble que cette angoisse n'est motivée que par des intérêts personnels qui font que les représentants des villes s'inquiètent de leur devenir économique en l'absence du duc, et non pas de la bonne marche de la principauté privée de son prince. Faut-il en conclure que la notion de bien commun est absente du monde urbain ? La réponse est non, mais l'argumentaire qui devrait l'accompagner est difficile à mettre en place⁵⁸. Une chose est certaine, l'*utilitas publica*, ponctuant d'une façon ou d'une autre le discours des princes bourguignons, n'est pas la même que celle que l'on peut trouver de façon plus rare au XVe siècle dans le discours des villes. Si le concept de « *commun pourfit de le ville* », présent dans un texte de protestation rédigé à Nieupoort en 1295, privilégie assurément les intérêts de la communauté sur ceux de l'individu, cette idéologie d'égalitarisme semble n'avoir vécu qu'entre 1280 et 1302, après que les exclus du pouvoir ont pris conscience de leur supériorité numérique face à l'élite patricienne et avant que le XIVe siècle ne vienne multiplier les structures et les systèmes, divisant des groupes sociaux de nouveau crispés sur leurs propres intérêts avant tout économiques⁵⁹. L'utilisation de cette notion de bien commun en milieu urbain mériterait davantage d'investigations. Retenons pour le moment qu'elle ne peut être envisagée dans une optique similaire à celle adoptée par le milieu

⁵⁴ *Ibid.* Songe de de Roovere sur la mort de Charles le Téméraire que Dieu absoille : « *Als wa ic u somtijts penrynngen leenende / Ghy maecte dat wij al waren nijt beenende / Syttende bleven / Nu en behouden wij nauwe goet noch leven / Ons steden dorpen verbeert beseven.* » (Même si je t'ai donné de l'argent encore et encore / Tu nous a permis de rester chez nous confortablement / Mais désormais, nous pouvons à peine protéger nos biens et nos vies / Nos villes et villages sont brûlés).

⁵⁵ J. MOLINET, *Chronique*, G. Doutrepoint et O. Jodogne éd., 3 volumes, Bruxelles, 1935-1937, t. I, p. 7-8.

⁵⁶ A. VANDERJAGT, 'Qui sa vertu anoblist' ... *op. cit.*, p. 50 : « *La chose publique was clearmindely and intimately tied up with the ordering and administration of economic and financial affairs* ».

⁵⁷ *Ibid.* Pour les requêtes des États, voir *Actes des États Généraux des anciens* ... *op. cit.*, p. 54-104.

⁵⁸ Soulignons que les études sur ce thème et dans cet espace manquent cruellement. Voir récemment, W. PREVENIER, « Conscience et perception de la condition sociale chez les gens du commun dans les anciens Pays-Bas des XIIIe et XIVe siècles », dans *Le petit peuple des villes dans l'Occident médiéval. Terminologies, perceptions, réalités, Actes du Congrès de Montréal 1999*, P. Boglioni, R. Delort, C. Gauvard éd., Paris, 2002, p. 175-189.

⁵⁹ Pour le détail de cette évolution voir *Ibid.*

princier. Le fossé est de taille, qui sépare les ambitions princières des requêtes municipales et c'est ce qui explique sans doute en partie l'échec de Charles le Téméraire. Ce dernier, fort de sa souveraineté proclamée dans l'ordonnance de Thionville de décembre 1473 et figurant par la suite dans sa titulature, a réussi à se préserver de toute atteinte par les sanctions du crime de lèse-majesté⁶⁰. Guillaume Hugonet prétendait qu'il fallait mettre en place « *particulières et especiales amitiés et societéz, lesquelles pevent par trois choses tres facilement estre engendrées en confermées couraiges. La premiere par vertu, la seconde par similitude et semblance des bonnes mœurs, la tierce par la chose publique* »⁶¹. Charles s'est attaché à la troisième entreprise, que son conseiller lui-même estimait supérieure. La double exécution de Guy de Brimeu et de ce même Guillaume Hugonet, tous deux décapités à Gand après avoir été torturés le 3 avril 1477, semble sanctionner de façon fort cruelle une politique qui décidément n'avait pas été acceptée. Les villes n'étaient pas prêtes à sombrer dans cet anonymat servile qui, certes, les impliquait dans les affaires de l'Etat, mais sans jamais reconnaître leurs propres privilèges et leurs propres intérêts. En revanche, la deuxième entreprise évoquée par Guillaume Hugonet, à savoir renforcer les « *amitiés* » grâce à la « *similitude et semblance des bonnes mœurs* », a davantage inspiré l'œuvre de Philippe le Bon. Diriger un territoire, c'est s'assimiler à ses petites causes avant même de l'assimiler à une grande cause. Mais la démagogie n'est-elle pas finalement le contraire de l'efficacité ? Toujours est-il que ce travail d'intégration, fondé sur une proximité savamment orchestrée lors des grands rendez-vous festifs qui prirent pour théâtre la ville, commença par une quête des origines, véritable socle des ambitions communautaires.

C. Des origines ducales recomposées au fil des lieux et des enjeux

*« Mais qui fait ce que gentille lignie
Doit faire quant elle est bien enseignie,
Il a de bien et d'honneur habondance,
Son pris en croist, sa grace en multiplie.
Dieu luy scet gré et tout le monde prie
Pour son bon nom et pour sa bien vueillance. »*⁶²

Michault Taillevent, poète de cour et organisateur des réjouissances ducales, des environs de 1426 à 1450, n'a pas manqué de réserver, dans son psautier moralisateur, une place de choix à la figure de *Mémoire* qui, invoquée comme il se doit, sait accorder les plus grands honneurs aux lignages bienveillants à son égard. La volonté de se tourner vers les ancêtres et la succession de leurs générations permet bien évidemment de saisir le passage du temps mais aussi d'affirmer une continuité et de garantir une légitimité. Ces motivations qui ont largement inspiré la production historique du Moyen Age, et dont Christiane Klapisch-Zuber indique les principales variations dans son dernier

⁶⁰ En ce qui concerne la nouvelle titulature princière, voir W. BLOCKMANS, *Handelingen van de Leden en van de Staten van Vlaenderen, (1467-1477)*, Bruxelles, 1971, ponctuellement à partir de la page 246. La notion de crime de lèse-majesté apparaît déjà sous Philippe le Bon qui, le 10 juillet 1440, pardonne aux Gantois une assemblée illicite, après avoir considéré que cet acte avait offensé sa « *haulteur et seignourie en commetans criesme de lese majesté* ». Voir M. BOONE, *Gent en de Bourgondische hertogen, ca. 1384-ca. 1453, een sociaal-politieke studie van een staatsvormingsproces*, Gand, 1990, p. 224-225. Voir également les réflexions de J. DUMOLYN, « The Legal Repression of Revolts in Medieval Flanders », *Revue d'Histoire du Droit*, t. LXVIII, 2000, p. 479-521, plus particulièrement p. 489-494.

⁶¹ J. BARTIER, *Légistes et gens de finances au XV^e siècle. Les conseillers des ducs de Bourgogne Philippe le Bon et Charles le Téméraire*, Bruxelles, 1955, p. 442.

⁶² M. TAILLEVENT, *Le psautier des vilains*, v. 220-225, publié et commenté par R. DESCHAUX, *Un poète bourguignon du XV^e siècle : Michault Taillevent, Publications romanes et françaises*, CXXXII, Genève, 1975, p. 121 sq.

ouvrage, ne revêtent aucun caractère d'exception⁶³. Dans cette Europe de la fin du Moyen Age, qui voit l'émergence des principautés, l'accélération de la production historiographique visant à établir fermement les lignées successorales dans leur bon droit touche naturellement une principauté de Bourgogne en constante quête de légitimation. Comme le remarque Christiane Klapisch-Zuber, « l'appel à la généalogie et à ses schémas est d'autant plus fréquent que les difficultés sont plus aiguës »⁶⁴. Ainsi, à la suite du royaume de France qui martèle ses origines troyennes, franques et carolingiennes, au tournant du XIV^e et du XV^e siècle, et dresse de la sorte un véritable rempart contre les prétentions anglaises, mais avant les efforts des généalogistes anglais qui, pendant la Guerre des Deux Roses, font de leur mieux pour garantir les *pedigrees* des candidats Lancastre et York, la principauté de Bourgogne fait fonctionner ses ateliers d'écriture à plein régime pour la plus grande gloire de ses ducs. De Philippe le Hardi à Charles le Téméraire, les ducs ont accordé une attention particulière à la section historiographique de leur bibliothèque comme aime à le souligner Georges Doutrepont⁶⁵. Sans faire le détail des ouvrages qui sont commandés durant cette période, rappelons simplement avec Auguste Molinier qu'il s'agit somme toute d'œuvres tendancieuses, dont plusieurs ont même des allures de pamphlets et que tous ces auteurs proposent uniquement l'apologie des ducs et la justification de leur politique⁶⁶. Si de cet avis les historiens ont surtout retenu le caractère quelque peu exagéré, j'interrogerai, pour ma part, la deuxième partie de la formule, celle qui concerne l'action politique des princes. En effet, à quelles fins Philippe le Hardi et sa descendance ont-ils scrupuleusement veillé à la copie et à la consignation de tous les hauts faits qui touchèrent de près ou de loin l'histoire de leur famille ? Pierre Jodogne prétend avoir la réponse, qui avance que « les ducs de Bourgogne s'intéressent à l'histoire pour des raisons qui leur sont propres » et qu'en tant qu'« émules et concurrents du roi de France, ils désirent recueillir à leur profit l'héritage historique de leur patrie française, puis assurer le prestige de leur maison »⁶⁷. Le regard vers la France est bien évidemment essentiel dans cette construction historiographique, mais il n'est pas le seul motif à prendre en considération. Entre un Philippe le Hardi qui aime à inscrire dans sa titulature : « *Fils du Roy de France* », et un Philippe le Bon qui répète à l'envi qu'il est « *non roy, mais de courage empereur* », les intérêts ont forcément basculé, les affinités ont évolué, et les références ont été modifiées. La plus grande prudence s'impose alors, car l'alternance des sources ne se présente pas en terme de fracture. D'une proximité souhaitée et affichée avec la France, la Bourgogne n'est pas passée brutalement à un rejet massif et sans concession de tout ce qui faisait l'apanage identitaire du royaume des Valois. La nuance doit être de mise. Néanmoins, il est patent qu'à partir des années 1440, date traditionnellement retenue comme un véritable coup d'accélérateur dans la composition historiographique bourguignonne, les œuvres s'attachant à rappeler ou à inventer les liens qui unissent le duc à ses propres terres dominant. Les inventaires de la bibliothèque ducal et l'analyse des comptabilités princières montrent que les chroniques racontant l'histoire du duché de Brabant, des comtés de Hainaut et de Hollande ainsi que des terres bourguignonnes se multiplient, tandis que les chroniques de France et d'Angleterre, sans disparaître, voient leur production ralentir. Alors que Philippe le Hardi payait encore soixante-deux ou soixante-douze francs, en 1382, à Henriot Garnier Breton pour des « *Croniques des Roys de France* », et qu'il recevait, le 1^{er} janvier 1396, de Gilles Malet « *en bonne estreinne, une belle Chronique de France* », les

⁶³ C. KLAPISCH-ZUBER, *L'ombre des ancêtres. Essai sur l'imaginaire médiéval de la parenté*, Paris, 2000. Plus particulièrement les chapitres VIII et IX.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 189.

⁶⁵ G. DOUTREPONT, *La littérature française ... op. cit.*, chapitre VII, p. 403-455.

⁶⁶ A. MOLINIER, *Les sources de l'histoire de France des origines aux guerres d'Italie (1494)*, 6 volumes, Paris, 1901-1906, t. IV, p. 186.

⁶⁷ P. JODOGNE, « La rhétorique dans l'historiographie bourguignonne », dans *Culture et pouvoir au temps de l'humanisme et de la Renaissance, Actes du congrès Marguerite de Savoie, Annecy, Chambéry, Turin, 29 avril-4 mai 1974*, L. Terreaux éd., Paris / Genève, 1978, p. 51-69.

dons sous Philippe le Bon s'orientent différemment⁶⁸. En 1445, le receveur général déclare qu'il a été donné douze livres à un religieux de l'ordre de saint Benoît, frère Antoine Bombardet, quand il a apporté à Philippe le Bon « certains volumes d'aucuns livres qu'il escript pour lui en la ville de Chaalons sur la Soone », et que la même somme a été payée à Jehan Wauquelin, demeurant à Mons « pour don a luy fait, quant yl est venu devers monseigneur, à Lille, pour aucunes affaires touchant la translacions de plusieurs histoires des pais de mon dit seigneur »⁶⁹. Au même titre figure la récompense de « II florins du Rin, à XXXVIII gros pièce », accordée à Edmond de Dwynter pour l'écriture de sa *Chronique des ducs de Brabant*, en 1447⁷⁰. En bonne logique, il est clair que la bibliothèque ducale, se constituant par acquis successifs, se doit d'innover en accueillant dans son trésor des ouvrages et des sujets qui jusque là n'étaient pas représentés. Inutile, en effet, de compiler à l'infini les mêmes histoires des mêmes lieux. De plus, les chroniques de France n'ont pas totalement disparu des préoccupations du « Grand duc d'Occident », et Philippe le Bon qui possède au moins quatre chroniques de Saint-Denis, continue à recevoir des Histoires de France, comme en témoigne par exemple *La Chronique historiée de la généalogie des rois de France*, donnée, en 1461, par Jacques Marchand de Boulogne⁷¹. De même, l'intérêt pour l'origine des diverses possessions de la principauté n'est pas apparu subitement sous Philippe le Bon. A la mort de Philippe le Hardi, son patrimoine littéraire comporte des *Ystoires et Chroniques des comtes de Flandre*, des *Croniques de Flandre* ainsi qu'un manuscrit qui « parle de ma dame Marguerite de Flandre, et d'autres choses »⁷². On peut d'ailleurs supposer que l'historiographie avait enregistré à sa manière l'union de Marguerite de Male et de Philippe le Hardi par un nouvel élément introduit dans le *Chronicon Sancti Bertini* de Jean d'Ypres à propos des origines du comté. Dans cette chronique, rédigée à la fin du XIV^e siècle, il apparaît que Liederick, le premier Forestier, avait en quelque sorte préfiguré l'alliance burgondo-flamande en se mariant à la fille de Girard de Roussillon dont il sera bientôt question⁷³. Quoi de plus naturel, pour des princes, nouveaux venus, que de s'informer de l'histoire de leurs territoires ? Pour davantage de pertinence, la problématique doit glisser vers une autre interrogation qui, celle-là, met en cause des choix politiques. Beaucoup d'historiens de la principauté ont associé et associent le destin des princes bourguignons à celui des rois de France, privilégiant l'image d'une imitation presque servile, malgré les désaccords et les guerres ouvertes qui jalonnent leur histoire commune⁷⁴. Néanmoins, la voie française ne doit pas être considérée comme le seul modèle efficace dans cette construction étatique. Philippe le Bon n'est pas le premier à prendre quelques distances avec ses cousins du royaume. Déjà, sous Jean sans Peur, les écrits de Pierre le Fruitier, dit Salmon, constituaient

⁶⁸ Cité dans G. DOUTREPONT, *La littérature française ... op. cit.*, p. 405-409. Selon l'auteur la « Belle chronique de France » serait une copie en deux volumes de *La chronique de Saint-Denis*.

⁶⁹ Références citées dans : L. DE LA FONS MELICOCQ, « Dons et courtoisies de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire aux savants, aux artistes et aux gouverneurs des princes de la Maison de Bourgogne », *Messenger des Sciences Historiques*, 1858, p. 221-230.

⁷⁰ *Ibid.*, « en considération des bons et agréables services qu'il lui avoit fais (au duc), et, mesmement, pour recompensacion de la paine et labour qu'il avoit prins pour faire ung livre de certaines croniques du pays et duchie de Brabant, lequel livre yl a donné et mis par devers mondit seigneur ».

⁷¹ Cette chronique, aujourd'hui perdue, est mentionnée par G. DOUTREPONT, *La littérature française ... op. cit.*, chap. VII, et par L. DE LA FONS MELICOCQ, « Dons et courtoisies... », art. cité.

⁷² Pour les deux premiers ouvrages, voir J. DEHAISNES, *Documents et extraits divers concernant l'Histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le XV^e siècle*, Lille, 1886, 3 volumes, t. II, p. 852 : « Item les Chroniques de Flandre en papier, et sont à l'abbé de Saint Bertin de Saint-Omer » ; en ce qui concerne le manuscrit, Georges Doutrepoint, dans *La littérature française ... op. cit.*, p. 405-409, indique qu'il devait comporter un abrégé des chroniques de Baudouin d'Avesnes, avec une continuation jusqu'en 1399, les lignées des rois de France jusque Charles V, les chroniques d'Angleterre abrégées jusqu'en 1386 et une liste chronologique ecclésiastique, depuis le pontificat de saint Pierre jusque Saint Louis.

⁷³ J. IPERIUS, *Chronicon Sancti Bertini*, O. Holder-Egger éd., p. 764. Je tiens à signaler ici que toutes les réflexions menées à propos de l'évolution historiographique liée au comté de Flandre ont fait l'objet d'une riche discussion avec Véronique Lambert, auteur d'un article à paraître dans le *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, intitulé : « Oorsprongmythen en nationale identiteit : De Forestiers van Vlaanderen ». Je la remercie chaleureusement.

⁷⁴ Pour le détail de ces positions historiographiques, voir l'introduction générale.

un témoignage littéraire des premières réticences vis-à-vis de la France⁷⁵. Les généalogies reconstruites et les histoires racontées ne témoignaient plus d'une curiosité anodine, mais d'un réel souci d'affirmation identitaire. Peu importe que la démonstration soit juste ou non. Le but est de trouver sa voie. Le manuscrit dont il est question maintenant constitue la véritable clef de voûte de cette armature lignagère qui s'élanche des *Mémoires* de Pierre le Fruitier pour aboutir à l'introduction des *Mémoires* d'Olivier de la Marche. Il s'agit *D'aucunes chroniques extraittes d'aucuns anciens registres et aultres enseignemens d'anciens rois, princes et pluseurs saintes personnes issus de la très noble et anchiennes maison de Bourgogne*, autrement dit *Chronique des roys, ducs, comtes et autres saintes personnes de la tres noble maison de Bourgogne*. Cette œuvre, que l'on a cru fort longtemps restreinte à deux ou trois exemplaires, a connu une diffusion assez conséquente, puisque Graeme Small en a comptabilisé récemment près d'une cinquantaine de versions⁷⁶. Autrement dit, cette composition qui a vu le jour sous le principat de Charles le Téméraire a connu les honneurs d'un succès non négligeable, essentiellement sous Maximilien et Philippe le Beau. D'ailleurs, Graeme Small pense que le manuscrit superbement enluminé de la *British Library* aurait été réalisé pour l'édification du jeune fils de Maximilien et de Marie de Bourgogne. L'originalité de ce travail repose sur la représentation rapide des plus grands événements et héros de la maison de Bourgogne, depuis la conversion à la foi chrétienne du roi et de la reine de Bourgogne jusqu'à Philippe le Beau en personne recevant des mains de son père et de sa mère l'épée du pouvoir, en passant par le transfert en Bourgogne de la croix de saint André, conservée jusqu'alors au monastère Saint-Victor près de Marseille, le baptême de Clovis à l'instigation de son épouse bourguignonne Clotilde, les victoires de Girard de Roussillon, la figure de Frédéric Barberousse, neveu de Boson, roi de Bourgogne mort en 887, l'ordre de la Toison d'Or, etc⁷⁷. Ce que nous retenons de cette généalogie rapide où la sainteté de nombreux personnages vient auréoler de sacré l'aventure de cette prestigieuse famille, ce sont d'une part les « égratignures » portées au royaume de France, et, d'autre part, la proximité naturelle avec l'Empire. Certains ont vu dans cette apologie l'idée de la rénovation d'un royaume de Bourgogne⁷⁸. Une chose est sûre : la voie médiane dans laquelle s'inscrivent les historiographes de la cour trouve ses marques à bonne distance du royaume de France. Dans cette *Chronique de la Très noble maison de Bourgogne*, le rappel du baptême de Clovis permet à l'auteur de souligner que les rois de Bourgogne étaient chrétiens bien avant ceux du royaume de France. De même, la victoire des Bourguignons sur Lothaire, annoncée par un ange, prouve encore la supériorité de cette famille sur celle de France, supériorité renforcée par les prouesses de Girard de Roussillon qui, à dix-sept reprises, vainquit les Français. Les exploits de ce dernier furent amplifiés, on le sait, par Jean Wauquelin qui, en 1445, à la demande de Philippe le Bon, adapte la *Vita Girardi comitis*, roman en alexandrins rédigé au XIIe siècle à l'abbaye de Pothières où le duc lui-même se rendit avec son épouse, en 1433, pour honorer le gisant de ce héros du IXe siècle⁷⁹. Enfin, en considérant le

⁷⁵ Pierre le Fruitier dit Salmon, clerc et agent secret, est un personnage obscur que tout invite à considérer comme un intrigant mesquin de petite volée. Confesseur d'Isabelle de France, il se réfugia en 1396 à Utrecht après avoir été accusé de vol, pour réparer comme secrétaire du roi en 1407. Contesté par l'Université de Paris, il est emprisonné. Libéré, il ne trouve refuge qu'auprès de Jean sans Peur. Voir B. GUENEE, *Un meurtre, une société : l'assassinat du duc d'Orléans : 23 novembre 1407*, Paris, 1992, p. 210-216. G. Doutrepoint exagère lorsqu'il parle des *Mémoires* de Salmon en termes de discours bourguignon indépendantiste. Le lecteur pourra se faire sa propre idée en lisant *Les demandes faites par le roi Charles VI, touchant son Etat et le gouvernement de sa personne avec les réponses de Pierre Salmon*, G.A. Crapelet éd., Paris, 1833.

⁷⁶ Je remercie ici Marc Boone qui a eu la gentillesse de me confier la version écrite d'une intervention de Graeme Small à ce sujet, à l'université de Dijon au printemps 2000. Ce dernier prépare une étude complète de ce texte.

⁷⁷ Il s'agit ici d'un commentaire du manuscrit conservé à la *British Library*, intitulé *Chroniques abrégées des anciens rois et ducs de Bourgogne* (ms. Yates Thomson 32).

⁷⁸ Voir à ce sujet les propos de P. BONENFANT, « Le projet d'érection des Etats bourguignons en royaume en 1447 », *Le Moyen Age*, XLV, 1935, p. 10-23, et d'Y. LACAZE, « Le rôle des traditions dans la genèse d'un sentiment national au XVe siècle : la Bourgogne de Philippe le Bon », *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, janv.-juin 1971, n°129, p. 303-385.

⁷⁹ Voir les articles « Jean Wauquelin » et « Girard de Roussillon » dans le *Dictionnaire des Lettres françaises*. *Le Moyen Age*, M. Zink dir., rééd. 1992, p. 860-861 et 546-547. On sait, d'après le livre de compte du grand Baillage de Hainaut 1467-1468, fol. 9v., que Philippe le Bon porta une attention toute particulière à la rédaction de cette œuvre puisqu'il désira consulter le travail de

passage de cette chronique où l'auteur préfère expliquer l'absorption éventuelle du royaume dans l'Empire par les liens de parenté qui unissent Frédéric Barberousse au roi de Bourgogne Boson, la démonstration s'affine pour rapprocher naturellement les terres de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire du Saint Empire Romain Germanique. Et c'est ce que tente de faire par d'autres biais Olivier de la Marche, dans l'introduction de ses *Mémoires*. L'ouvrage, dédié à Philippe le Beau pour « (lui) *monstrer et déclarer au vray combien (il est) gentilhomme, et la généalogie et très haulte descente dont (il est) venu ...* », n'hésite pas à déclarer que les maisons d'Autriche et de France sont alliées depuis des temps ancestraux⁸⁰. La légende troyenne permet de mêler les destinées et c'est ainsi qu'après la chute de Troie, tandis que Priam, filleul du roi Priam, arrivait en Autriche où il eut de nombreux enfants dont un certain Marchomire, Francio, fils du preux Hector, débarquait en France. Après la mort de ce dernier, « *les franchois pour se protéger de leurs ennemis, appelèrent Marchomire au secours* ». Celui-ci répondit à l'appel et laissa son fils Pharamon comme roi de France. Et Olivier de la Marche de conclure : « *vous avez cest honneur que de vostre nom d'austrie sont yssus les premiers Roys de France* »⁸¹. Bien entendu, ce parti pris n'est pas sans relation avec la dédicace du livre. Tout comme la chronique étudiée plus haut fut dévoilée au grand public dans les années 1470, au cours desquelles les relations avec le royaume de France se dégradent jusqu'au paroxysme de 1477, les *Mémoires* d'Olivier de la Marche épousent tant bien que mal les courants politiques du temps. La complaisance vis-à-vis des princes qui les nourrissent est un trait de plume caractéristique des chroniqueurs de cour.

Toutefois, si nous ne sommes pas d'accord avec Graeme Small lorsque ce dernier écrit que « l'histoire bourguignonne est restée française », nous le suivons quand il déclare que l'idée de royaume de Bourgogne a été assez limitée à la cour de Philippe le Bon⁸². Les ambitions de Charles le Téméraire qui le portent à envisager un Etat davantage tourné vers l'Empire font revivre cette idée, mais pas suffisamment pour qu'elle explique les orientations de la production historiographique bourguignonne à partir des années 1440⁸³. La composition de l'introduction des *Mémoires* d'Olivier de la Marche apparaît à mes yeux comme l'aboutissement le plus sûr d'un processus qui s'est voulu avant tout compilateur. A l'accumulation de terres fait écho l'accumulation de titres et par conséquent la quête sans relâche de leurs garanties. Ainsi, lorsque Olivier de la Marche s'engage à ce que la seconde partie de son œuvre soit destinée « *à déclarer et faire apparoir par quelle raison et par quel droit vous (Philippe le Beau) sont venues les successions dessus escriptes en patrimoine de heritage...* », cet auteur s'applique à consigner soigneusement l'origine de la croix de Saint-André, l'histoire de la Bourgogne herculéenne, les aventures des Forestiers de Flandre, la création des Armes des différentes parties de la principauté, etc., pour que rien ne manque dans la panoplie des arguments nécessaires à la légitimité princière. C'est dans une même optique que Philippe le Bon invite les plumes les mieux exercées de son territoire à montrer, en usant de tous les expédients disponibles, le long passé commun qui l'unit naturellement à son peuple. On peut citer la traduction des *Annales historiae illustrium principum Hannoniae* de Jacques de Guise, la *Chronique de Brabant* d'Edmond de Dynter, la traduction française du *Chronicon continens res gestas episcoporum sedis Utrajectanae et comitum Hollandiae* de Jean de Beka⁸⁴. Les

Wauquelin avant même qu'il ne soit mis sur parchemin : « *A Josse Hannottiau, pour le 7^e jour de may, porter, au command doudit bailli, a monseigneur le duc à Bruges, plusieurs quayers du livre Gerart de Roussillon, que mondit seigneur le duc avoit fait translater à Mons de Latin en franchois : car il volloit veir lesdits quayers pour le langaige, avant qu'il fussent en parcermin...* », cité dans F. BRASSART, « Jean Wauquelin, traducteur de Jacques de Guise », *Souvenirs de la Flandre Wallonne*, 19, 1879, p. 139-155.

⁸⁰ O. DE LA MARCHE, *Mémoires*, op. cit., t. I, p. 10-11.

⁸¹ *Ibid.*, p. 20.

⁸² G. SMALL, *Georges Chastelain and the shaping of Valois Burgundy. Political and historical culture at court in the fifteenth century*, Woodbridge / Rochester, 1997, p. 107.

⁸³ Rappelons brièvement que les négociations de Trèves en 1473 avec l'empereur Frédéric III, à l'issue desquelles Charles aurait dû recevoir une couronne, et le traité de ce dernier avec le roi Edouard IV, en 1474, selon lequel il abandonnerait à son beau-frère les terres françaises en cas d'invasion anglaise, contribuèrent largement à couper les ponts avec la France.

⁸⁴ Je n'aborderai pas le cas de la chronique de Hollande dans la suite de ce développement, puisque ce territoire ne fait pas partie du cadre de cette étude.

prologues de leurs auteurs sont clairs sur la question. Là où Jean Wauquelin écrit qu'il a traduit les *Annales* de Jacques de Guise pour que :

« Par laquelle exposition et translacion au plaisir de Dieu polra à tous oans et lisans plainement apparoir la noble procreation et lignie, et comment est descendus mon dît tres redoubté et tres puissant seigneur du hault noble et excellent sang des Troyens »,

Edmond de Dynter souhaite retracer toute l'histoire des Troyens et des Carolingiens « ...incipiendo a capite et continuando usque ad eundem gratiosum dominum meum ducem »⁸⁵. Ces déclarations assertives semblent être inhérentes à ce type de travail, puisque Jean d'Enghien, dans son *Livre des Chroniques de Brabant*, annonce que dans son œuvre « ...pourrez veoir clèremment l'advenement et origine avec l'entière généracion et descendeue d'iceulx princes et ducz de Brabant de degré en aultre, depuis le temps Japhet filz de Noé, jusques audit mon seigneur et vous »⁸⁶. Ce conseiller de Philippe le Bon promet également de détailler les origines troyennes et romaines des princes de Brabant, sans oublier la fameuse lignée carolingienne. Difficile de ne pas s'égarer dans cette foire aux pionniers glorieux, pour qui se met en quête de cohérence. Néanmoins, à l'heure où s'éveillent certains « sentiments nationaux », pour reprendre le titre d'un article de J.A. Wisman, la démarche est à elle seule révélatrice d'une véritable prise de conscience quant au nécessaire *reditus ad stirpem patrum*⁸⁷. En effet, comme l'a souligné C. Klapisch-Zuber à propos de la *Chronique* d'Edmond de Dynter, l'auteur s'évertue à prouver de plusieurs manières que le duc, Philippe le Bon, est bien le descendant de Priam, Lothaire et Charlemagne, sans passer par le lignage des Capétiens, ou celui des comtes de Flandre⁸⁸. Cette quête d'originalité exprime bel et bien une espèce de nationalisme brabançon dont Philippe le Bon est le promoteur et le bénéficiaire. La brillante étude de Robert Stein a contribué à éclairer l'arrière-plan politique sur lequel s'inscrit cet effort de mémoire, en rappelant notamment les menaces que faisait peser Sigismond sur ce fief d'Empire, et les conséquences que pouvaient avoir cette politique internationale sur l'intégrité du duché⁸⁹. On peut cependant s'étonner de ne pas trouver dans les inventaires de la bibliothèque de Philippe le Bon la moindre trace de chroniques du XVe siècle rassemblant l'histoire du comté de Flandre. De là à conclure que cette terre tumultueuse semblait trop difficile à dépeindre sous des couleurs bourguignonnes, il n'y avait qu'un pas qu'il aurait été malheureux de franchir. En effet, les récentes investigations menées au sujet de la *Flandria Generosa C* finissent de me persuader des intentions œcuméniques de Philippe le Bon. Cette version, que les travaux d'Ann Kelders avaient datée du XIVe siècle, semble appartenir en réalité au milieu littéraire de la moitié du XVe siècle⁹⁰. L'auteur y raconte qu'en 621, Salvardus, seigneur de Dijon, en compagnie de son épouse Ermengarde,

⁸⁵ *Chronique de Brabant par Edmond de Dynter*, P.F.X. de Ram éd., 3 volumes, Commission Royale d'Histoire de Belgique, Bruxelles, 1854-1860, t. I, p. 1.

⁸⁶ Voir J. BORGNET, « Le Livre des cronicques de Brabant, par Jehan d'Enghien », *BCRH*, 2^{ème} série, t. VIII, 1856, p. 355-387, p. 360-361.

⁸⁷ Je fais allusion ici à l'article de J.A. WISMAN, « L'éveil du sentiment national au Moyen Age : la pensée politique de Christine de Pisan », *RH*, n°522, 1977, p. 289-297, qui reprend les réflexions menées par Claude Gauvard dans son article « Christine de Pisan a-t-elle eu ... », art. cité.

⁸⁸ C. KLAPISCH-ZUBER, *L'ombre des ancêtres ... op. cit.*, p. 199. Cette dernière s'appuie sur les travaux de G. MELVILLE, « Vorfahren und Vorgänger », dans *Die Familie als sozialer und historischer Verband. Untersuchungen zum Spätmittelalter und zur frühen Neuzeit*, P. Schuler éd., Sigmaringen, 1987, p. 203-309. Voir dans la *Chronique* d'E. DE DYNTER, *le Liber generationis Philippi, Burgundie, Lotharingie, Brabantiae et Lymburgie ducis, filii Karoli Magni, filii Lotharii, filii Priami*, inséré au début du 5^{ème} livre. *Chronique de Brabant ... op. cit.*, t.II, p. 398-402 et 696-702.

⁸⁹ R. STEIN, *Politiek en Historiografie. Het ontstaansmilieu van Brabantse kronieken in de eerste helft van de vijftiende eeuw*, *Miscellanea Neerlandica X*, Louvain, 1994, p. 274-283. En ce qui concerne l'histoire des chroniques de Brabant, rappelons que les ouvrages de référence pour le XVe siècle sont la *Continuation des Brabantsche Yeesten*, la *Brabantiae Historia diplomatica* latine de Petrus a Thymo, la *Chronique* d'E. de Dynter, et la *Brabantsche Yeesten* de Jean Boendale, clerc de la ville d'Anvers, mort vers 1350. Pour le détail, voir, A. BAYOT et A. CAUCHIE, « Rapport sur les chroniques de Brabant », *BCRH*, 5^{ème} série, t. 10, 1900, p. XXXVII-XCIII.

⁹⁰ A. KELDERS, *Kronieken van Vlaanderen*, thèse inédite.

la fille de Girard de Roussillon, alors enceinte, quitta la Bourgogne pour rejoindre l'Angleterre. Ils arrivèrent dans la terre de Buc où fut fondée la ville de Lille. Là, Salvardus fut tué par le géant Finardus qui terrorisait les lieux. Ermengarde eut alors un songe selon lequel son fils mettrait fin à la tyrannie du mauvais géant et installerait une nouvelle dynastie en Flandre. C'est ce qu'il fit sous le nom de Liederick de Buc dont la descendance fut incarnée par Anthonius, Boscardius I, Elstore, Boscardius II et le fameux Liederick de Harelbeke. Au total, cinq manuscrits du XVe siècle contribuèrent à diffuser cette heureuse nouvelle qui attachait la fondation du comté de Flandre à l'initiative d'un seigneur ... bourguignon⁹¹.

Dans cette perspective, il faut admettre que Philippe le Bon procède, en quelque sorte, au cas par cas. Là où l'œuvre d'Edmond de Dynter fait de lui le défenseur de l'intégrité brabançonne, celle de Wauquelin le transforme en héritier des hautes figures du Hainaut. Là où les chroniques de Flandre le placent naturellement à la suite des Forestiers, l'histoire de Bourgogne lui rappelle son ancrage glorieux dans ses terres d'origine. La figure ducale, dans une démarche typiquement féodale, se fonde dans chacune des histoires locales, sans jamais, encore une fois, réussir à les rassembler au sein d'un même creuset.

Avant même de considérer l'Etat bourguignon sous la forme accomplie d'un Etat à la mode française, mieux vaut apprécier la démarche bien réelle qui a poussé Philippe le Bon à multiplier les rencontres bilatérales et à assimiler chacun de ses territoires en se glissant habilement dans ce qui faisait la richesse de leur propre patrimoine. Difficile de ne pas déceler dans cette tentative d'assimilation des allures archaïsantes, à l'heure où s'élèvent de véritables Etats modernes fondés sur des principes de centralisation et d'unité. Les tentatives de réformes mises en place par Charles le Téméraire s'avèrent en cela plus cohérentes et novatrices, mais, desservies par une autorité excessive et compulsive, n'en sont pas moins improductives. La souplesse au service des objectifs du Téméraire aurait-elle permis des avancées plus constructives ? La réponse n'est pas simple, quand on sait l'intransigeance et le caractère tout aussi déterminé de ses interlocuteurs.

Une autre question, heureusement plus facile à résoudre, se pose également quant à la multitude des héritages réclamés. Comment peut-on être à la fois un digne fils du Brabant, de la Flandre, du Hainaut et d'ailleurs ? La recette de la conciliation se trouve dans l'évocation d'un lointain passé où héros vétéro-testamentaires et mythologiques se succèdent et se croisent, offrant un large choix de branches lignagères⁹². Japhet, l'un des trois fils de Noé, apparaît traditionnellement comme l'un des fondateurs des peuples installés dans le Nord et l'Ouest de l'Europe. Il n'est donc pas étonnant qu'il soit cité dans la *Chronique de Brabant* de Jean d'Enghien. Toutefois, les origines troyennes sont davantage prisées, et témoignent d'un véritable effet de mode. Comme le déclare déjà Philippe Mouskes dans sa chronique rimée :

« Ensi d'Enéas, dont jou di
Cis grans linages descendi
Par çaus ki de Troies partirent,
Quant Gruï l'arsent et l'abatirent.
Par cest affaire di-jou bien
Qu'en cest isle sommes Troïien »⁹³.

Et il est vrai que la chute de Troie et la dispersion de ses héros ont permis à de nombreux pays d'accueillir au moins un ancêtre fondateur pour gager sur la vénérable antiquité de la cité de

⁹¹ Cette légende fut adoptée puisque Philippe Wielant dans ses *Antiquités de Flandre*, *op. cit.*, écrit à propos du premier forestier : « aucuns disent qu'il estoit de Bourgogne, filz de Salvare, prince de Dijon et de Ermengart de Rossillon » (p. 15).

⁹² Des précisions sur ces modèles généalogiques peuvent être trouvées dans C. KLAPISCH-ZUBER, *L'ombre des ancêtres ... op. cit.*, chap. IX, p. 187-206.

⁹³ P. MOUSKES, *Chronique rimée*, Baron de Reiffenberg éd., *Commission Royale d'Histoire*, 2 volumes, Bruxelles, 1836, t. I, p. 8.

Priam l'assurance de son existence et de ses prétentions. Inutile de revenir sur ces thématiques déjà fort bien illustrées sur lesquelles se greffe le non moins connu *reditus ad stirpem Karoli*⁹⁴. Précisons brièvement qu'en dehors de la triade biblique, la figure des six autres preux (Hector, Alexandre, César, Arthur, Charlemagne et Godefroy de Bouillon) autorise des associations, particulièrement extravagantes⁹⁵. En outre, au cas où ces histoires « officielles » n'auraient pas suffi à attester ces affinités évidentes, le choix de translations d'épopées aux couleurs locales put venir conforter le travail des chroniqueurs. Attardons-nous quelques instants sur ces Jean d'Avesnes, Gilles de Chin, Gillion de Trazegnies, Louis de Gavre, Baudouin de Flandre, Jacques de Lalaing, sans oublier Girard de Roussillon. Ce dernier, dont j'ai déjà évoqué les aventures, et dont le caractère historique est assez éloigné du caractère épique, établit parfaitement la liaison entre les terres de Bourgogne et celles du Nord, depuis que Jacques de Guise, repris par Jean Wauquelin, en a fait un comte de Brabant, fondateur de l'abbaye de Saint Bertin à Saint-Omer. En effet, Wauquelin écrit que « *Gerard, duc de Bourgogne, surnommé de Rossillon, fut à son temps conte de Nerves et de Barbant, et s'estendoit sa possession jusques a la mer...* ». Un peu plus loin, en détaillant les fondations pieuses de son héros, il reconnaît en l'abbaye audomaroise celle du Nord : « *Et me samble que c'est l'église Saint Bertin qui est située en la ville de Saint-Omer, et ce m'appert par ung livret rimé a moy délivré par mondît très redoubté seigneur... le duc de Bourgoigne* »⁹⁶. Toutes ces biographies chevaleresques mettent à l'honneur des noms qui flattent directement les régions dont ils sont issus. L'Artois et le Hainaut sont les sites privilégiés de ces récits, où les vassaux du duc peuvent retrouver le nom de leur famille consacré grâce aux belles-lettres. Baudouin visite ses pays de Flandre, Gillion de Trazegnies se rend à Mons, Jean d'Avesnes s'isole dans la forêt de Mormal, etc. Pour reprendre les mots d'Elisabeth Gaucher, reconnaissons que Philippe le Bon a fait de la littérature romanesque une sorte de conservatoire des traditions propres aux régions qu'il dominait⁹⁷.

Adoptions de fondations merveilleuses, insertion dans les histoires régionales, célébration des grandes familles hennuyères, flamandes et artésiennes... Certes. Mais à quoi bon, si toutes ces œuvres restent confinées dans le milieu restreint de la cour, destinées à des lectures privées après avoir circulé d'un atelier de copiste à un autre ? La question, celle de la répercussion et de l'efficacité, se pose toujours cruellement au terme de ces démonstrations où la richesse des inventaires ne doit pas faire oublier à l'historien la confidentialité du public effectivement touché. Rassurons-nous : d'autres voies permettent l'accomplissement de cette politique de communication. Que le lecteur garde en mémoire cette galerie de portraits dont les traits des figurants s'animeront au moment où nous présenterons les tableaux vivants des cérémonies ducales. En attendant, voici un exemple qui montre que les héros descendent parfois de leur piédestal pour interpellier l'homme de la rue. Si la *Chronique de Brabant* d'Edmond de Dynter circule assurément dans le milieu de la chancellerie, les recherches généalogiques qu'elle a stimulées et intégrées ont inspiré quelques années plus tard une pièce de théâtre donnée pour l'arrivée de Charles de Charolais à Bruxelles en janvier 1466⁹⁸. Dans ce divertissement intitulé *Van*

⁹⁴ Pour toutes les utilisations politiques du mythe troyen et de la dynastie carolingienne, voir notamment : C. BEAUNE, « L'utilisation politique du mythe des origines troyennes en France à la fin du Moyen Age », dans *Lectures médiévales de Virgile, colloque tenu à Rome du 25 au 28 octobre 1982*, E.F.R., 1985, p. 331-355 ; A. BOSSUAT, « Les origines troyennes : leur rôle dans la littérature historique au XVe siècle », *Annales de Normandie*, janvier 1958, p. 187-197 ; G. M. SPIEGEL, « The *reditus ad stirpem Karoli Magni* : a new look », *French Historical Studies*, vol. 7, n°2, 1971, p. 145-174.

⁹⁵ Sur la place et le rôle politique de tous ces héros dans la littérature bourguignonne, lire Y. LACAZE, « Le rôle des traditions dans la genèse... », art. cité.

⁹⁶ Cité dans l'introduction de *Gérard de Roussillon, chanson de geste*, P. Meyer trad., Paris, 1884. Lire également Y. CAZEAUX, « Philippe le Bon et Girard de Roussillon », dans *Mélanges René Louis*, t. 2, 1982, p. 903-925.

⁹⁷ E. GAUCHER, *La biographie chevaleresque. Typologie d'un genre (XIIIe-XVe siècles)*, Paris, 1994, p. 581 et plus largement p.578-586.

⁹⁸ L'allusion à la propagation de la *Chronique de Brabant* dans le milieu de la chancellerie fait référence à une citation donnée par Robert Stein dans *Politique en Historiographie ... op. cit.*, p. 243, dans laquelle il apparaît que le responsable des archives de Brabant, Adrian van der Ee, en 1438, savait que la chronique était en préparation : « *Certes qui voudroit comparer les prouesses et vertus dont le dit bon duc (Philippe le Bon) fait a recommander a celles de Alixandre le Grant et de Julie Cesar... Mais pour éviter toute adulacion, il s'en faut rapporter aux vrayes croniques et histoires qui deja en sont encommenchiés a l'onneur et perfection de son bon renom.* »

Menych Sympel, mis en scène sur la place publique bruxelloise, apparaissent *Menych Sympel* (le commun), *Outgedachte* (le patriciat) et *Cronyke* (Dame Chronique) qui à eux trois retracent les origines de Charles en rappelant notamment son lien de parenté avec son homonyme Charlemagne⁹⁹.

La boucle est bouclée et l'Histoire a trouvé son théâtre. Si la ville parvient à faire entendre les échos du long travail de légitimation lancé par les ducs et leurs conseillers, qu'en est-il de sa propre histoire et de sa propre mémoire ?

II. Quand l'espace supplante le livre : réflexions sur la mémoire urbaine

A. Des héros épiques qui échappent à leur public

Dans l'étude que je viens de mener, il faut bien reconnaître qu'un éventuel décalage peut apparaître entre une reconstruction du passé fondée sur des légendes déclinées à l'échelle du comté ou du duché, et des relations politiques entretenues dans le cadre de la ville. Les héros impliqués pour attester une souche commune aux ducs et à leurs prédécesseurs auraient-ils pu servir de médiateurs directs entre ces mêmes princes et les communes urbaines qui nous intéressent ? Rien n'est moins sûr. L'historiographie du XIXe siècle, très attachée au folklore local, a légué à celle du XXe siècle de nombreuses erreurs, dont celle consistant à affirmer que les traditions festives qui, de nos jours, célèbrent les pseudo-héros fondateurs des villes de l'espace géographique retenu, nous viennent directement du Moyen Age. La rectification de cette idée reçue, selon laquelle la conscience urbaine s'est également modelée à partir de ces figures tutélaires dès le Moyen Age, m'oblige à faire un petit détour du côté de cette histoire des folklores locaux, et plus particulièrement de celle des géants processionnels.

Comme le précise Henri Bresc, le XVe siècle européen voit la culture folklorique envahir l'imagerie des spectacles urbains, par le biais de ces thèmes de fondation que cautionne la culture savante¹⁰⁰. Il est vrai que les premières traces de géants processionnels apparaissent en Flandre dès la fin du XIVe siècle. Les premières figurations inspirées de la *Légende dorée* font ainsi incarner par des hommes de haute stature de nombreux saint Christophe comme à Anvers en 1398 ou à Louvain en 1401¹⁰¹. L'histoire de Goliath est également très prisée et sur les quinze nouveaux géants qui émergent au XVe siècle, douze d'entre eux sont des Goliath, même s'ils ne portent que le nom de *reus* (géant). Les autres sont des Samson ou des Hercule, comme à Louvain en 1462 et 1463¹⁰². Toujours est-il que l'exhibition de géants attachés à la création et à la défense de la ville n'est pas attestée pour le XVe siècle. Le premier géant illustrant une légende locale et établissant par là même le lien entre culture savante et culture populaire, est le Druon d'Anvers, représenté dans cette même ville en 1535. Laissons la parole à Jean Lemaire de Belges qui nous livre l'histoire de ce géant.

⁹⁹ R. STEIN, « Cultuur in context. Het spel van Menych Sympel (1466) als spiegel van de Brusselse politieke verhoudingen », *BMGN*, n°113, 1998, p. 289-321.

¹⁰⁰ H. BRESK, « Le temps des géants », dans *Temps, mémoire, tradition au Moyen Age, Actes du XIIIe congrès de la S.H.M.E.S.*, Aix-en-Provence, 1985, p. 245-266, p. 255.

¹⁰¹ Pour l'histoire de ces géants, voir R. MEURANT, *Contribution à l'étude des géants processionnels et de cortège dans le nord de la France, la Belgique et les Pays-Bas*, Paris, 1969.

¹⁰² *Ibid.*

« Et en ce mesmes temps regnoit un merveilleux Géant nommé Druon, de la hauteur de quinze coudees, plein d'horrible et cruelle tyrannie, lequel se tenoit sur le rivage de Lescault, en un fort chasteau, situé en un marestz. Et contraignoit ledit Geant tous les passans, sur ladite riviere, de laisser la juste moytié de tous leurs biens et marchandises quilz menoient par ladite riviere. Et sil y avoit aucune faute, le tout estoit confisqué et avoit le marchand ou le voiturier une main coupee : et pource sappelloit ce lieu Hantuerp, cestadire, laisse main, maintenant nous le nommons Anvers.

Ce Geant criminel, fut combatu et rué jus par un des chevaliers de Cesar, nommé Gravius. Ceux de la ville d'Anvers monstrent encores aujourd'hui en la maison de leur ville, aucuns os dudit Geant, qui sont de merveilleuse grosseur et grandeur comme jay veu... (...) le chevalier Gravius, qui tua ledit Geant d'Anvers, se maria à la fille d'un noble duc dudit país... »¹⁰³.

La découverte des soi-disant ossements de ce colosse, à laquelle fait allusion Jean Lemaire de Belges et que Dürer a consignée en 1521, a stimulé la création d'une représentation, puis, quelques années plus tard, en 1582, l'élévation d'une statue en son honneur sur la Grand'Place de la ville¹⁰⁴. Il est intéressant de noter que la figure gigantesque exhibe parfaitement sa dualité. Le monstre, terrorisant les rives de l'Escaut et terrassé par un Romain courageux, s'est transformé en un personnage suscitant une affection indéniable¹⁰⁵. Ici, l'inversion des rôles nuit bien entendu au représentant de la conquête romaine. Allons plus loin. L'émergence de ce personnage, profondément ancré dans le paysage local, incarnant la force et l'autorité, sous la forme d'un géant ou d'une statue, scande un XVI^e siècle anversoïse houleux, où la ville rebelle à Philippe II semble recourir à ses origines mythiques pour mieux afficher sa détermination, dans un dernier baroud d'honneur avant la capitulation de 1585, face aux armées d'Alexandre Farnèse, duc de Parme. Parmi les villes de mon corpus, Gayant, à Douai, paraît illustrer une théorie identique. Les origines du géant douaisien et son histoire sont assez controversées. Une première version, traditionnellement retenue par les historiens, raconte que Douai aurait été dévastée au commencement du IX^e siècle par des Barbares, jusqu'à ce que Jean Gélon, en prenant la tête des habitants de la ville, fasse cesser les massacres en mettant les envahisseurs en fuite. C'est en son honneur qu'aurait été créé le Gayant. Une autre tradition assimile Gayant à un lointain et riche seigneur de Douai¹⁰⁶. La date d'apparition de la procession, elle aussi discutée, oscille entre 1480 et 1530. Maximilien, en 1480, aurait institué cette fête pour « rendre grâces que, pour tel jour 16 juin, cette ville fut gardée et conservée de l'emprins que y firent les Francois pour les cuider sans prendre »¹⁰⁷. L'épisode de l'attaque surprise de Louis XI en 1480, repoussée grâce à la dénonciation des Arrageois, est également repris en 1530, mais cette fois par Charles Quint, qui aurait choisi ce motif pour créer une fête susceptible d'accroître les revenus de la ville¹⁰⁸. L'important n'est pas de trancher en faveur de l'une ou de l'autre date, tout en sachant que celle de 1530 est souvent préférée à celle de 1480, mais de souligner qu'encore une fois la ville menacée fait ressurgir de lointains et merveilleux ancêtres pour mieux s'affirmer face à l'ennemi. Soulignons brièvement que la nombreuse famille de Travanus et de Machogge supplante le Goliath brugeois au XVII^e siècle, et qu'il faut attendre 1825 pour voir les géants Lydéric et Phinaert défilés dans les rues de Lille, même si un géant et une géante sont signalés au XVI^e siècle¹⁰⁹. Cette incursion dans l'histoire folklorique des XVI^e et XVII^e siècles ne

¹⁰³ J. LEMAIRE DE BELGES, *Œuvres*, J. Stecher éd., 4 tomes, Louvain, 1882-1891, t. II, *Les Illustrations de Gaule et singularitez de Troyes*, p. 353-354.

¹⁰⁴ P. GENARD, *Anvers à travers les âges*, Bruxelles, 1888, p. 3-7, 98.

¹⁰⁵ H. BRESC, « Le temps des... », art. cité, p. 256.

¹⁰⁶ A. CLEMENT HEMERY, *Histoire des fêtes civiles et religieuses de la Flandre*, Avesnes sur Helpe, 1845, p. 194.

¹⁰⁷ Cité dans *ibid.*, p. 196.

¹⁰⁸ Pour le détail, voir M. le conseiller QUENSON, *Gayant, le géant de Douai, sa famille et sa procession*, Douai, 1837.

¹⁰⁹ Les géants d'osier Lydéric et Phinaert ont en effet été créés en 1825, lors des fêtes données à l'occasion du sacre de Charles X. Voir A. DE SAINT LEGER, « La légende de Lydéric et des Forestiers de Flandre », *Bulletin de la commission historique du Nord*, t. XXVI, Lille, 1904, p. 115-137. Sur l'importance des mythes fondateurs à Lille et à Valenciennes pendant la période moderne, voir P. GUIGNET, « Les origines légendaires et mythiques des villes de la France du Nord, vues au travers des sources de l'époque moderne », *Bulletin de la Commission Historique du département du Nord*, t. L, 1998-1999, Lille, 2001, p. 45-59.

constitue pas une simple récréation amusante. Bien au contraire, sa présence dans mon investigation apparaît comme une démonstration *a contrario* d'un sentiment relatif de sécurité dans les villes des Pays-Bas bourguignons au XVe siècle. La résurgence, à partir du XVIe siècle, de héros fondateurs appartenant à des temps sauvages où seule la vaillance naturelle de l'homme le protège des nombreux dangers qui le menacent, est un phénomène ambigu qui peut illustrer à la fois une théorie du refoulement, mais aussi une revalorisation de l'ordre social. L'idée nietzschéenne selon laquelle l'homme, emprisonné dans une communauté, a besoin de faire ressurgir d'une manière ou d'une autre ce fond de bestialité pour lequel l'idée d'une terre inculte et d'un temps vierge de toute loi constitue un véritable exutoire, est certes défendable¹¹⁰. Cette immersion dans un passé privé d'ordre ouvre la voie vers une guérison, permettant d'éviter la perversion des équilibres sociaux et politiques. Toutefois, leur surgissement à des dates qui correspondent à des temps forts de remise en question de la domination habsbourgeoise et du soulèvement contre l'Espagne, tandis que la fureur iconoclaste achevait de fragiliser les dernières certitudes, semble accréditer la thèse de relations somme toute plus détendues entre le prince et ses territoires dans la période précédente¹¹¹.

Des mythes fondateurs sont pourtant connus au XVe siècle, mais ils ne se diffusent que dans le milieu érudit. De ce point de vue, la culture savante n'a pas encore établi de liens avec la culture populaire, comme l'envisageait Henri Bresc, tout du moins dans cet espace. En effet, les *Annales de Hainaut* de Jacques de Guise font la part belle à un certain Bavo, prince troyen enfui de sa terre natale, qui après maintes péripéties en mer, aborde sur les rives du Rhin, puis s'enfonce dans la région du Hainaut où il fonde Belgis, cité d'où partent sept routes et que l'auteur assimile à Bavay ! D'autres récits fantaisistes font un sort aux créations de Tongres, Théroouanne, Tournai, etc. Les faits d'armes de Jules César ont également été exploités pour garantir l'ancienneté d'une ville¹¹². Très populaire dans le *Magnum Chronicum Belgicum* de Jean Lemaire de Belges, César n'apparaît pas seulement à l'orée d'un XVIe siècle s'ouvrant aux thématiques humanistes de la Renaissance. On le trouve déjà au XIVE siècle, sous la plume de Jean des Preis, dit d'Outremeuse, qui dans son *Myreur des Histories* lui réserve de nombreuses pages¹¹³. L'édification de Gaïa, alias Gand, sur le mont Blandin, dérivée du nom de Caius en hommage aux efforts de son illustre fondateur, n'est pas une invention de l'*Excellente Cronike van Vlaenderen*, publiée à Anvers en 1531 par Willem Vorsterman. Elle est la reprise d'un thème diffusé dans la Chronique de Saint-Bavon, pour garantir l'antériorité des origines de l'abbaye face à celle de Saint-Pierre¹¹⁴. Le héros éponyme, qui apparaît de façon encore plus nette dans le cas de Saint-Omer, semble marquer les esprits de la fin du Moyen Age, sans toutefois susciter un culte puissant¹¹⁵. L'intégration du héros fondateur dans l'histoire de la ville ne conditionne pas son existence. Une étude

¹¹⁰ F. NIETZSCHE, *La généalogie de la morale*, H. Albert trad., Paris, 1964, 1^{ère} dissertation sur le bien et le mal, le bon et le mauvais.

¹¹¹ Là encore, ce phénomène témoigne davantage d'un repli des villes sur elles-mêmes. La révolte des villes contre Charles Quint, puis Philippe II, repose sur une série de mécontentements et non sur une alliance organisée et cohérente. Voir à ce sujet, H. VAN NIEROP, « Similar problems, different outcomes : the Revolt of the Netherlands and the Wars of Religion in France », dans *A Miracle Mirrored ... op. cit.*, p. 26-56.

¹¹² Lire à ce sujet G. DOUTREPONT, « La légende de César en Belgique », *Compte-rendu du 3^{ème} congrès international des catholiques*, Bruxelles, 1895.

¹¹³ J. D'OUTREMEUSE, *Ly myreur des histors*, A. Borgnet et S. Bormans éd., Bruxelles, 1864-1880, 6 volumes, t. I, p. 213, 219, 244-8...

¹¹⁴ *Chronicon Sancti Bavonis*, anonyme de la fin du XVe siècle, *Corpus Chronicorum Flandriae*, J.-J. De Smet éd., t. I, Bruxelles, 1837, p. 455. Jean de Thielrode, moine de l'abbaye de Saint-Bavon, est le premier à faire mention de cette légende dans son *Chronicon* (1294-1298). Néanmoins, cette histoire a des précurseurs dans des textes hagiographiques qui traitent de la vie et des miracles de saint Bavon. Il s'agit des *Miracula Sancti Bavonis* (anonyme, Xe siècle) et de la *Vita altera sancti Bavonis confessoris* (Thierry de Saint-Trond, XIe siècle). Je remercie Nicolas Mazeure qui a pu m'indiquer les origines de cette légende.

¹¹⁵ Notons que les saints qui marquèrent la christianisation de ces territoires du Nord, comme saint Vaast ou saint Bertin firent l'objet de cultes dans les abbayes qui portent leur nom sans pour autant contaminer profondément les dévotions urbaines. Faisons remarquer néanmoins que des peintures murales représentant des épisodes de la vie de saint Omer avaient été appliquées sur la maison du Scel, située sur la place du marché en 1413. A. PAGART D'HERMANSART, « Les argentiers de la ville de Saint-Omer », *MSAM*, XXVII, 1902, p. 428-429.

récente sur les récits de fondation des cités italiennes a parfaitement disséqué les vertus de ces miroirs glorifiants de la ville, en examinant de près les caractéristiques des personnages qui les animent¹¹⁶. On remarque alors, en ce qui nous concerne, que tout comme pour les cités italiennes, la mythologie troyenne et l'histoire romaine apportent une gloire militaire à des sites promis à un brillant avenir. Tout comme pour les cités italiennes, l'affirmation d'une christianisation précoce des lieux, que l'on retrouve dans les *Vitae* des saints locaux, garantit une élection divine signifiant un état d'exception. Enfin, à l'instar de ces mêmes villes du centre et du nord de l'Italie, les récits de fondation de notre espace entament intrinsèquement leur propre cohérence, en apposant à l'idéal de gloire et de concorde des épisodes de lutte et de discorde. Druon est terrassé par un soldat romain, Gayant doit faire face à des Barbares pour s'imposer, Bavo s'installe au prix de plusieurs combats, César établit des villes au fur et à mesure de ses conquêtes. Et c'est un combat sanglant entre Lydéric et Phinaert qui a permis à Lille et à la Flandre toute entière d'exister. Comme le précise Renaud Villard dans son étude, « tout se passe comme si, dans les légendes de fondation, la cité primitive ne pouvait faire l'économie d'une violence première (...) d'événements sanglants qui autorisent et conditionnent l'émergence d'une ville »¹¹⁷. Toutefois, deux points essentiels distinguent la présente étude des conclusions formulées à propos de l'espace italien. Premièrement, si le matériel de cette historiographie *ab urbe condita* se révèle de qualité identique, force est de constater qu'il n'inspire que très peu d'auteurs, et en tous les cas ne se diffuse nullement. La deuxième pierre d'achoppement touche la chronologie de cette écriture ou de cette réécriture des légendes de fondation. En effet, l'auteur constate que le XVI^e siècle italien assiste à une lente disparition de ces légendes des origines, tant « la monopolisation de la violence par le pouvoir politique conduisant à la paix civile » a vidé de sa signification le récit de ces violences originelles¹¹⁸. Comme je le démontrerais précédemment, cet espace des Pays-Bas témoigne d'une évolution chronologique exactement inverse. Les remous du XVI^e siècle contribuent sans doute à réveiller de vieux héros dont la geste agitée prend alors tout son sens. Cette interprétation d'un XV^e siècle bourguignon à l'abri de grands bouleversements pourrait apparaître à certains quelque peu simpliste, mais, soutenue par l'absence d'une écriture urbaine qui, ailleurs, contribue à conjurer un sentiment d'insécurité, celle-ci achève de me convaincre.

B. Des cités en devenir et sans passé ?

La conclusion de la partie précédente, reposant sur un vide historiographique lié à l'inexistence - ou la quasi-inexistence - de chroniques urbaines, a mis un certain temps avant de s'imposer à moi comme une certitude, tant le doute et la surprise étaient grands. En effet, comment des villes caracolant dans le hit-parade des espaces urbains les plus peuplés et les plus riches ont-elles pu se développer sans ressentir la nécessité de consigner chacun des événements qui ont marqué leur histoire ? L'incertitude devenait d'autant plus grande que de nombreuses études touchant les villes des anciens Pays-Bas bourguignons postulent, tout en admettant le faible intérêt des historiens pour cet objet de recherche, l'écriture d'une historiographie urbaine¹¹⁹. Elle se serait développée en parallèle à celle, plus traditionnelle, qui s'épanouit dans les milieux cléricaux et grâce au mécénat princier. Or, ce

¹¹⁶ R. VILLARD, « Le héros introuvable : les récits de fondation de cité en Italie au XV^e siècle et XVI^e siècle », *Histoire, Economie et Société*, 19, n°1, 2000, p. 5-24.

¹¹⁷ *Ibid.*

¹¹⁸ *Ibid.*

¹¹⁹ Voir encore tout récemment l'article d'A.-L. VAN BRUAENE, « S'imaginer le passé et le présent : conscience historique et identité urbaine en Flandre à la fin du Moyen Âge », dans *Memoria, communitas, civitas. Mémoire et conscience urbaines en Occident à la fin du Moyen Âge*, H. Brand, P. Monnet et M. Staub éd., Jan Thorbecke Verlag, 2003, p. 167-180. L'auteur soutient l'existence de chroniques urbaines, mais ne donne que l'exemple des chroniques bruxelloises analysées par R. Stein et celui du *Dagboek van Gent* dont il sera bientôt question.

faible intérêt s'explique sans peine. Ces magnifiques, fières et plantureuses villes des Pays-Bas n'ont pas pris le temps de raconter leur histoire, comme si la peur de l'oubli n'existait pas, comme si l'identité d'une ville se construisait au jour le jour, dans les principes actifs des relations sociales et économiques, dans une fuite inexorable vers l'avant. Une comparaison avec les entités politiques voisines me permettra d'expliquer ce qui, à première vue, ressemble à une sorte d'anomalie de l'histoire.

Certes, les villes françaises et anglaises ont rarement fait appel à un passé glorieux pour expliquer leur origine et leurs différences, prouvant l'efficacité de la construction étatique qui a su capter tous les héritages mythiques et historiques pour la plus grande gloire du roi. Là où les *Chronicles of London* se concentrent essentiellement sur les épisodes de cour, certains récits français, comme le *Journal d'un bourgeois de Paris*, enregistrent, il est vrai, la vie quotidienne et les opinions qui animent la capitale de 1405 à 1449¹²⁰. Toutefois, ce type de récits illustre des initiatives ponctuelles et non la volonté de raconter l'histoire de la ville depuis des temps immémoriaux jusqu'aux jours de leur rédaction. Cette démarche a pourtant existé, et *La Chronique de Metz* (1520-26) de Philippe de Vigneulles ainsi que *Le Livre de Podio* (1550-1558) d'Etienne Médicis, bien que tardifs, exposent, par leur caractère exemplaire, la définition précise d'une chronique urbaine¹²¹. Tandis qu'Etienne Médicis est un historiographe de la ville du Puy, payé par elle pour élaborer « *ung miroir par lequel on peut spéculer clèrement les choses passées comme présentes* », Philippe de Vigneulles, à l'instar d'autres Messins tels Jehan Aubrion et Jacomin Husson, décide, de son propre chef, de « *traicter et raconter aucunes choses d'icelle dicte noble cité* ». Dans les deux cas, la crise religieuse et les menaces de la progression des idées luthériennes déclenchent une prise de conscience de la gravité des périls encourus. La réaction qui suit consiste à retracer un passé glorieux pour resserrer les rangs parmi les citoyens, et prouver, par l'Histoire, que si Le Puy et Metz ont eu à supporter de nombreuses épreuves, elles ont toujours su faire face avec dignité, consolidant leur identité à l'ombre du royaume de France et dans la Chrétienté orthodoxe¹²². L'espace qui nous préoccupe n'abrite aucune de ces chroniques urbaines qui dressent un portrait minutieux de la cité depuis ses origines mythiques ou non. Seule la ville de Tournai pourrait se targuer de posséder un patrimoine littéraire de ce genre. Soulignons d'emblée qu'au caractère exceptionnel de cette tradition historiographique tournaisienne fait écho une situation géographique et politique tout aussi exceptionnelle. Ainsi, dès le XII^e siècle, la littérature tournaisienne montre qu'elle a toujours su consolider une délicate situation d'enclave en composant une histoire aux voix multiples mais s'accordant toujours pour dire sa spécificité¹²³.

Si la structure politico-géographique des royaumes de France et d'Angleterre justifie en partie la prééminence de chroniques nationales ou s'attachant à une ville capitale, celle des Pays-Bas bourguignons plus proche des espaces multipolaires italiens ou germaniques n'explique en rien les raisons de cette faiblesse. Les chroniques urbaines abondent, en effet, au nord comme au sud des Alpes. Dans le cas des Cités-Etats italiennes, la démarche est finalement assez proche de celle des royaumes susdits, tant il s'agit d'asseoir un pouvoir, de galvaniser un patriotisme urbain indépendant de toute entité supérieure, d'exhiber une puissance susceptible de justifier une politique de domination et de conquête. Elisabeth Crouzet- Pavan a montré, à plusieurs reprises, comment l'historiographie

¹²⁰ *Le Journal d'un Bourgeois de Paris*, C. Beaune éd., Paris, 1990. Citons également le *Journal du siège d'Orléans*, P. Charpentier et C. Cuissard éd., Orléans, 1896, rédigé vers 1466-1467, mais qui ne retrace qu'un épisode de l'histoire de la ville, ou bien encore la *Chronique du Mont- Saint-Michel (1343-1468)*, S. Luce éd., 2 volumes, Paris, 1879-1883, qui fait surtout œuvre de compilation.

¹²¹ Ces deux textes ont fait l'objet d'un commentaire fouillé par Danielle Courtemanche et Myriam Chopin-Pagotto, dans le cadre d'une enquête plus vaste sur la culture et la mémoire dans les chroniques urbaines aux XV^e et XVI^e siècles. D. COURTEMANCHE et M. CHOPIN-PAGOTTO, « Mémoire urbaine et biographie dans deux chroniques urbaines du XVI^e siècle », *Revue de Médiévistique, Bien dire et bien apprendre*, n°20, 2002, p. 39-51. Les citations à venir sont issues de ce texte.

¹²² Sur la conscience municipale de Metz, voir l'article de M. GANTELET, « Entre France et Empire, Metz, une conscience municipale en crise à l'aube des temps modernes (1500-1526) », *RH*, n°617, janvier-mars 2001, p. 5-45.

¹²³ Voir à ce sujet G. SMALL, « Les origines de la ville de Tournai dans les chroniques légendaires du bas Moyen Âge », dans *Les Grands siècles de Tournai*, Tournai - Louvain-la-Neuve, 1993, p. 104-112.

vénitienne, dès le XIII^e siècle, s'est appliquée à souligner l'extraordinaire destin de la cité lagunaire¹²⁴. Cette singularité, reprise par les historiographes officiels du XVI^e siècle, sert à nourrir la thématique de la ville toujours libre et souveraine. D'autres villes comme Florence ou Gênes, pour ne citer qu'elles, se sont efforcées, *mutatis mutandis*, à mettre en place un discours de propagande pour affirmer leur existence¹²⁵. Qu'il s'alimente à la source d'une grâce originelle, à la mémoire de succès guerriers, aux souvenirs de personnalités brillantes ou à la glorification d'un peuple qui eut l'intelligence de la concorde, ce récit existe et contribue fortement à définir l'essence même de la ville. Là où ducs et comtes de Flandre, de Hainaut et de Brabant puisent une part de leur légitimité dans des généalogies écrites et donc démontrées, force est de constater que les villes de leur territoire ne ressentent pas cette même urgence existentielle qui pousse leurs seigneurs et leurs homologues italiennes à consolider leur identité et marquer leurs ambitions dans un discours historique.

Les villes germaniques, quant à elles, sont également très bavardes. Même si les plus importantes sont naturellement les plus loquaces, les petites bourgades produisent des textes qui ne manquent pas d'intérêt. Pour ne donner qu'un exemple de cette prolixité, le sud-ouest de l'Allemagne, constitué par la Souabe, la Franconie de l'Ouest et la Suisse, compte à la fin du Moyen Âge près de cent quarante villes s'étant attaché les services d'un secrétaire officiel¹²⁶. Au total, c'est plus de 250 chroniques qui furent rédigées entre 1350 et 1510 par quelques 226 auteurs différents¹²⁷. Ces chroniqueurs de ville étaient des ecclésiastiques ou des laïcs, mais tous ou presque avaient un rôle public. Quant à leurs motifs, F.R.H. Du Boulay a tenté d'en dresser une liste, véritable guide pour établir en vis-à-vis le tableau des lacunes de notre espace¹²⁸.

Premièrement, F.R.H. Du Boulay insiste sur le nombre important de mémoires familiales, dont Nuremberg par exemple regorge, et qui, en marge de leur dimension privée, incluent des descriptions vivantes des catégories sociales en cause. Ces mémoriaux ne peuvent être considérés comme des histoires de ville, juste des histoires de famille ayant pour cadre la ville. Proche de cette démarche, les *memorieboeken* gantois, à mi-chemin entre les *Stadtbücher* allemands et les *ricordanze* florentines, truffent les listes annuelles d'échevins de menus détails relatifs à des faits qui se sont déroulés durant l'année¹²⁹. Ces mémoriaux étaient commandés pour flatter l'action de la famille de leurs possesseurs, qu'ils soient nobles, ecclésiastiques ou simples merciers-rhétoriqueurs du début du XVI^e siècle, comme Joos vander Stoct. Cette volonté de mémoire n'est donc pas l'apanage de certains groupes sociaux, mais elle ne s'implique en rien dans la sphère publique. De plus, la part des annotations réservées aux événements urbains ne devient réellement importante qu'au XVI^e siècle¹³⁰.

Vient ensuite une démarche, plus officielle celle-là, qui vise à la conservation des documents et à la consignation d'événements qui modelèrent les institutions et plus généralement l'histoire de la ville. La conscience civique s'affine davantage lorsqu'il s'agit d'enregistrer des entrées impériales comme celles de Sigismond en 1414 et de Frédéric III en 1440 à Nuremberg, ou de raconter les guerres et les luttes internes comme à Cologne entre 1396 et 1400 ou à Mayence entre 1444 et 1446.

¹²⁴ Dans *Venise triomphante*, Paris, 1999, p. 255, elle écrit : « ...l'histoire vénitienne se trouve dissociée de celle des autres villes italiennes, comme si, à la cité unique, édifiée au milieu des lagunes, avait été réservé un destin unique. »

¹²⁵ Voir la comparaison de Gênes et de Venise dans E. CROUZET-PAVAN, « Gênes et Venise : discours historiques et imaginaires de la cité », dans *Le forme della propaganda politica nel due e nel trecento*, M.E.F.R., 201, P. Cammarosano éd., Rome, 1994, p. 427-453.

¹²⁶ V. GERHART BURGER, *Die Südwest deutschen Stadtschreiber im Mittelalter*, Böblingen, 1960.

¹²⁷ Ce chiffre est avancé par P. MONNET, « Les villes allemandes à la fin du Moyen Âge », *Historiens et Géographes*, n°360, 1998, p. 255-290.

¹²⁸ F.R.H. DU BOULAY, « The German town chroniclers », dans *The writing of History in the Middle Ages. Essays presented to Richard William Southern*, R.H.C. Davis et J.M. Wallace-Hadrill éd., Oxford, 1981, p. 445-469.

¹²⁹ A.-L. VAN BRUAENE, *De Gentse memorieboeken ... op. cit.*

¹³⁰ A.-L. VAN BRUAENE, « S'imaginer le passé et le présent », art. cité, p. 170 : « Les livres de mémoire officiels n'étaient donc pas de vraies chroniques de la ville, mais à côté de leur fonction pragmatique, ils occupaient une fonction hautement symbolique ».

L'écriture prend ici le relais des combats de rue soutenant l'un ou l'autre camp. Pourraient figurer dans cette catégorie tous les registres municipaux de délibération, ou même le *Livre Roisin*, célèbre coutumier lillois de la fin du XIII^e siècle, compte tenu de leur aspect réglementaire et décisionnel, mais il est question ici d'ouvrages officiels retraçant presque au jour le jour l'histoire de la ville. L'exemple le plus proche de cette définition est encore gantois, puisqu'il s'agit du *Dagboek van Gent*, consignait de façon aléatoire des épisodes plus ou moins essentiels de l'histoire urbaine depuis 1447 jusqu'à 1470¹³¹. On y trouve bien entendu la rébellion de la ville contre Philippe le Bon, mais aussi les entrées du Dauphin en août 1459 et de membres de la cour bourguignonne, des processions générales, la venue d'ambassadeurs milanais, etc. Des faits majeurs, comme l'opposition des Gantois aux comtes de Flandre Louis de Male et Philippe le Hardi entre 1379 et 1385, peuvent également surgir dans des œuvres marginales. Le poème de Boudewijn van de Lore, « *De Maagd van Gent* » (La vierge de Gand), écrit durant cette guerre de Flandre, exprime plus clairement que n'importe quelle chronique la crainte des citadins face à la montée du centralisme comtal, et décline de la sorte admirablement les lignes de force de l'identité urbaine¹³². Dans ce poème, une vierge, assise dans un jardin bordé par la Lys et l'Escaut, est défendue par une foule de saints pour la plupart locaux, portant chacun un étendard. La symbolique est claire. Y apparaissent les valeurs fondamentales de l'identité collective, à savoir le culte des saints patrons, la mobilisation des métiers et l'importance économique du marché assimilé au jardin.

Pamphlets distribués à la hâte dans le feu des conflits ou, au contraire, compliments composés pour solenniser des instants joyeux, ces documents, quasiment tous disparus aujourd'hui, témoignent d'une mémoire tour à tour protestataire ou loyaliste, sans pour autant atteindre les critères de régularité typiques des œuvres judiciaires.

Enfin, une dernière motivation, plus personnelle, pourrait tout simplement conduire l'écrivain sûr de son talent à se mettre au service de la ville en vue d'une reconnaissance intellectuelle et financière¹³³. Une fois encore, les Pays-Bas de l'époque ne manquent pas de belles plumes célèbres pour leur rédaction de mémoires et autres annales. La seule ville de Valenciennes a accueilli dans ses murs les grands historiographes que sont Jacques de Guise, Froissart, Chastellain, Molinet et Jean Lemaire de Belges¹³⁴. Pas un ne se décide néanmoins à écrire une histoire de cette ville et il faut attendre le début du XVII^e siècle, marqué par les personnalités d'Henri d'Outreman et de Simon le Boucq, pour que Valenciennes soit enfin dotée d'une histoire¹³⁵. En effet, le titre prometteur de la chronique « *Récits d'un bourgeois de Valenciennes* » rédigée au XIV^e siècle par un anonyme, évoluant sans doute dans le cercle de la famille bourgeoise du prévôt comtal de 1325 à 1337, Jean Bernier, cache en réalité une faible chronologie typiquement valenciennoise et un récit beaucoup plus important des épisodes de la politique internationale du XIV^e siècle jusqu'au départ de Du Guesclin pour l'Espagne en 1366¹³⁶. Les auteurs des XIV^e et XV^e siècles semblent davantage privilégier la rédaction d'œuvres plus imposantes liées par exemple à des histoires régionales, comme nous avons pu le voir précédemment. Pour autant, l'histoire des villes ne sort pas complètement de leur préoccupation. Les *Chroniques de Flandre* d'Olivier de Dixmude accordent une large place à la ville d'Ypres, dont l'auteur

¹³¹ *Dagboek van Gent (van 1447 tot 1470)*, V. Fris éd., *Maatschappij der Vlaamse Bibliophilen*, 4^{ème} série, n°12, Gand, 1904.

¹³² J. REYNAERT, « Boudewijn van de Lore en zijn 'Maagd van Gent' », *Jaarboek van de Fontaine*, I, 1980-81, p. 109-130.

¹³³ F.R.H. Du Boulay donne notamment l'exemple du Strasbourgeois Friederich Cloener, « The German town chroniclers », art. cité.

¹³⁴ Lire à ce sujet G. SMALL, « Chroniqueurs et culture historique au bas Moyen Age », dans *Valenciennes aux XIV^e et XV^e siècles*, L. Nys et A. Salamagne éd., Valenciennes, 1996, p. 286-290, ainsi que H. SERVANT, *Culture, art et société à Valenciennes dans la 2^{ème} moitié du XV^e siècle*, Paris, 1998, partie III, chap. II.

¹³⁵ H. D'OUTREMAN, *Histoire de la ville et comté de Valenciennes*, Douai, (1639), Marseille, Reprints, 1975 ; S. LE BOUCQ, *Histoire ecclésiastique de la ville et comté de Valenciennes*, Valenciennes, (1650), Marseille, Reprints, 1978.

¹³⁶ *Récits d'un bourgeois de Valenciennes, (XIV^e siècle)*, K. de Lettenhove éd., Louvain, 1877.

prend systématiquement la défense face à Bruges ou Gand¹³⁷. L'œuvre de Nicolas Despars s'attarde, elle, plus volontiers sur la ville de Bruges¹³⁸. Quant à Bruxelles, qui figure en bonne place dans la chronique d'Edmond de Dwynter, elle aurait fait l'objet d'une chronique à part entière dont le texte est aujourd'hui perdu¹³⁹.

Cette mise au point sur la littérature historiographique urbaine dans les Pays-Bas bourguignons des XIV^e et XV^e siècles me permet d'avancer deux séries de réflexions. D'une part, l'inexistence de chroniques urbaines est révélatrice d'une situation politique particulière qui, trop longtemps, a été réduite à une opposition élémentaire entre particularismes urbains exacerbés et centralisme princier tout aussi déterminé. La méthode comparatiste que j'ai utilisée place sous un nouveau jour les intentions réelles des villes. Très éloignées des ambitions que transmettent les rédacteurs du royaume de France, d'Angleterre et des grandes Cités-Etats italiennes, les villes des Pays-Bas bourguignons ne connaissent pas non plus le sentiment de peur qui stimule l'écriture dans les villes allemandes. Certes, la rigueur devrait m'inviter à établir une différence entre les villes territorialisées, les villes libres et les villes d'Empire¹⁴⁰. Cependant, si elle est motivée par des raisons intrinsèquement liées au statut de celles-ci, l'insécurité y est partout ressentie de façon aiguë. Pierre Monnet, en prenant l'exemple de Francfort, qui dut subir près de 229 guerres privées entre 1380 et 1425, explique que « l'historiographie francfortoise tout entière paraît scandée par le rythme des crises et des dangers qui menacent la ville »¹⁴¹. La revendication d'une différence, les menaces qui planent sur la garantie d'une autonomie et la conservation de privilèges, et même la perspective d'anéantissement d'une identité urbaine sont autant d'éléments autour desquels se cristallise l'écriture de chroniques. Il est patent que sous les ducs de Bourgogne, les crises, si impressionnantes soient-elles, n'ont pas les effets déstructurants de celles qui traversent les XVI^e et XVII^e siècles et qui, dans leur sillage, éveillent un folklore et une littérature crispés sur le droit à la différence.

D'autre part, le genre historiographique n'est pas seulement un type d'écriture, il est aussi le résultat d'une pratique sociale de la mémoire. Or, celle-ci n'est pas familière aux citoyens de notre espace, quels que soient leurs milieux d'origine. Si la mémoire individuelle, privée, a commencé à trouver ses repères dans les *memorieboeken* gantois – exemple unique, rappelons-le – la mémoire collective ne connaît et ne reconnaît aucun de ces liens verticaux qui renforcent la cohérence d'une communauté en magnifiant un état présent par le rappel du passé pour mieux garantir son avenir. C'est dans l'horizontalité de l'espace public urbain que s'emboîtent les mémoires : mémoire des privilèges municipaux représentée par les cloches des beffrois et les hôtels de ville, mémoire d'une réussite économique qui se déploie sur les places de marché, mémoire d'une pratique religieuse intense scandée par les processions et les clochers des églises, enfin, mémoire d'une domination princière, appelée par l'implantation de résidences occupées ou non, et surtout par une présence magnifiée.

¹³⁷ *Merkwaardige gebeurtenissen, vooral in Vlaenderen en Brabant, 1377-1443, van Olivier van Dixmude*, J.-J. Lambin éd., Ypres, 1835. Sur la tonalité politique de cette œuvre, lire V. FRIS, « Les idées politiques d'O. van Dixmude », *Bulletins de l'Académie royale de Belgique, Classe des Lettres*, III, 1901, p. 295-326.

¹³⁸ N. DESPARS, *Cronijcke van den Lande ende graefscpe van Vlaenderen (405-1492)*, J. de Jonghe éd., Bruges, 1840.

¹³⁹ Il s'agit de la chronique anonyme *De oude chronyck der stadt Brussel*, signalée par A. BAYOT et A. CAUCHIE « Rapport sur les ... » art. cité, p. LXXVI, note 33, rédigée à Bruxelles dans la seconde moitié du XV^e siècle ou le début du XVI^e siècle, et dont un fragment de 33 vers retrouvé dans les archives de Sainte-Gudule a été publié dans la *BCRH*, 1^{ère} série, X, p. 127.

¹⁴⁰ P. MONNET, « Les villes allemandes... », art. cité, p. 282-284.

¹⁴¹ P. MONNET, « Particularismes urbains et patriotisme local dans une ville allemande de la fin du Moyen Âge : Francfort et ses chroniques », dans *Identité régionale et conscience nationale en France et en Allemagne du Moyen Âge à l'époque moderne*, R. Babel et J.-M. Moeglin éd., Sigmaringen, 1997, p. 389-400, p. 391. Voir également les nuances exprimées par J.-M. Moeglin, selon les différents types de villes dans J.-M. MOEGLIN, « Les élites urbaines et l'histoire de leur ville en Allemagne (XIV^e-XV^e siècles) », dans *Les élites urbaines au Moyen Âge, XXVII^e congrès de la SHMES*, Paris, 1997, p. 351-383.

C. Une mémoire de pierre, de brique et de bois

Les villes, comme chacun sait, proposent une histoire sédimentée, où « tout nouveau bâtiment s'inscrit dans l'espace urbain comme un récit dans un milieu d'intertextualité »¹⁴². Contrairement aux grandes villes d'Italie du Nord et du Centre, celles des Pays-Bas n'ont pas fait l'objet de vastes programmes édilitaires, évoluant au coup par coup, et soulignant par là même l'absence d'un pouvoir fort et contraignant¹⁴³. Le manque de plan concerté n'est cependant pas synonyme de laisser-aller ou de désintérêt pour les infrastructures urbaines. A l'occasion de l'Ommegang bruxellois de 1448, la ville commande un cycle de pièces de théâtre, les *Bliscapen van Maria*, au cours de la première représentation duquel il est déclaré avec fierté :

« *Sijt willecome edele en gemeyne*

Die hier dus minlic sijt versaemt In desen melodyosen pleyne.

Sijt willecome, edele en gemeyne ! »

« Soyez les bienvenus nobles et gens du peuple

Qui êtes aimablement rassemblés

Sur cette magnifique place

Soyez les bienvenus nobles et gens du peuple »¹⁴⁴

Plus concrètement, les travaux de J.-P. Sosson ont montré que le budget des travaux publics de la ville de Bruges atteint des sommets aux XIV^e et XV^e siècles¹⁴⁵. Alors que l'insalubrité est vivement combattue, les villes qui nous concernent voient parallèlement et progressivement la pierre et la brique supplanter les édifices de bois, même si ces derniers occupent toujours une place non négligeable¹⁴⁶. La construction n'est pas une simple affaire de professionnels, elle entraîne dans son sillage des citadins qui d'une manière ou d'une autre participent à cette recomposition du visage de la ville. A Gand, la pierre de Tournai jusqu'alors utilisée par des patriciens qui, dès le XII^e siècle, exhibent leur pouvoir par l'élévation « *de maisons hautes comme des tours* », distancée par la brique vers 1300, marque une régression économique qui profite aux nouveaux riches¹⁴⁷. La division de la ville de Bruges en six quartiers (*sestendeelen*) après 1280, sous la direction d'un capitaine (*hoofdman*), ne répond pas seulement à des buts militaires liés à la défense de la ville et à des buts économiques pour le prélèvement des impôts. Elle met en place des modèles de proximité permettant tout un chacun de s'intégrer à la vie civique de toute la ville¹⁴⁸. Ainsi, chaque marque extérieure imprimée dans un espace tour à tour construit, habité, parcouru, vécu, donne un sens au lieu et une histoire à ceux qui s'y intègrent, appuyant et relayant un véritable travail de mémoire.

¹⁴² P. RICOEUR, *La mémoire, l'Histoire ... op. cit.*, p. 187.

¹⁴³ Voir sur ce point E. LECUPPRE-DESJARDIN, « Des pouvoirs inscrits dans la pierre ? Essai sur l'édilité urbaine dans les anciens Pays-Bas bourguignons au XV^e siècle », *Memini. Travaux et documents*, à paraître. Pour les villes italiennes, voir récemment l'étude d'É. CROUZET PAVAN, « Cultures et contre-cultures : à propos des logiques spatiales de l'espace public vénitien », dans *Shaping Urban Identity ... op. cit.*, p. 89-107.

¹⁴⁴ Cité dans R. STEIN, « The 'Bliscapen van Maria' and the Brussels policy of annexation », *PCEEB*, n°31, 1991, p.139-151.

¹⁴⁵ Les analyses de J.-P. Sosson ont prouvé que le budget des travaux publics occupait parfois plus du quart, voire du tiers des ressources communales, et plus particulièrement entre les années 1400 et 1405. Voir J.-P. SOSSON, *Les travaux de la ville de Bruges (XIV^e et XV^e siècles). Les matériaux, les hommes*, Bruxelles, 1977, p. 14.

¹⁴⁶ En ce qui concerne l'utilisation des briques ou de la pierre, la proximité des carrières conditionnant le prix des matériaux explique les choix opérés par Bruges, qui, par exemple, privilégie la brique à la pierre venant de Tournai et des Ardennes, tandis que Valenciennes, cernée par de nombreuses carrières, n'hésite pas à investir dans la pierre. Voir J.-P. SOSSON, *Les travaux de ... op. cit.* et A. SALAMAGNE, « Les chantiers de Valenciennes aux XIV^e et XV^e siècles », dans *Valenciennes aux XIV^e ... op. cit.*, p. 57-72.

¹⁴⁷ M.-C. LALEMAN et P. RAVESCHOT, « Maisons patriciennes médiévales à Gand », dans *Archéologie des villes dans le Nord-Ouest de l'Europe (VII^e-XIII^e siècle)*, Actes du IV^e Congrès International d'Archéologie Médiévale, Douai 1991, textes réunis par P. Demolon, H. Galinié et F. Verhaeghe, Douai, 1994, p. 201-205.

¹⁴⁸ Ce sujet a été abordé dans une Ph.D. thesis non publiée de T. A. BOOGAART, *Evolution of a communal milieu : an ethnogeography of Late Medieval Bruges (1280-1349)*, University of Wisconsin-Madison, 2000, p. 269-274 (à paraître).

Etabli dès les XIIe et XIIIe siècles, le canevas de cette topographie urbaine ne connaît aucune modification majeure jusqu'à la révolution industrielle¹⁴⁹. Les XIVE et XVe siècles contribuent uniquement à y broder de nouveaux motifs civils ou religieux, conciliant embellissement et utilitarisme selon les exigences du temps. Là où le modèle vénitien rassemblant ses institutions et ses symboliques de pouvoir autour du palais ducal et de la basilique San Marco n'est d'aucun secours pour comprendre l'évolution de nos sites, celui de Florence, où dominent plusieurs centres, offre visuellement et conceptuellement une approche plus adéquate. La multiplication des centres florentins implique une dispersion des lieux clefs à travers la ville, faisant d'elle une somme de ses parties¹⁵⁰. Néanmoins, pour comprendre l'importance de la place publique comme lieu de convergence des sociabilités et des pouvoirs, et surtout comme table d'enregistrement de leurs évolutions, j'ai préféré développer le modèle lillois presque mononucléaire, par souci d'efficacité et de simplicité. Les conclusions d'études archéologiques rapprochées des renseignements livrés par les textes ont été d'un grand secours pour appréhender le plus sérieusement possible l'évolution de ce site. L'entreprise a paru tout d'abord périlleuse et hasardeuse tant elle exige la maîtrise de compétences particulières. Néanmoins, les résultats de fouilles archéologiques récentes ne pouvaient être négligés. En effet, les questions qui dynamisent la thématique de l'espace urbain, chez les archéologues, trahissent des préoccupations assez proches de celles des historiens. Les variations de l'occupation du sol, l'intégration de nouveaux bâtiments et de leurs dépendances, l'adoption de la pierre comme matériel de construction, la topographie sociale dans la ville, l'imbrication des espaces civils, religieux et seigneuriaux sont autant d'objets de recherche susceptibles d'éclairer la vision d'un environnement construit capable de définir et d'affiner les sensibilités de ses habitants. Les fouilles lilloises – au même titre que celles gantoises du reste – ont considérablement enrichi la connaissance à la fois de la physionomie et de la physiognomie de ce type d'espace¹⁵¹. Ainsi, les résultats des fouilles menées sur la Grand'Place de Lille ont permis de retracer parfaitement l'évolution d'un site qui ne peut être qualifié de marché qu'à partir du milieu du XIVE siècle¹⁵². La Grand'Place de Lille (aujourd'hui Place du Général De Gaulle et place du Théâtre), longtemps assimilée au *Forum* dont fait état la charte de donation de Baudouin V (1066) à la collégiale Saint-Pierre, totalement recouverte par les eaux de la Deûle jusqu'aux travaux de canalisation exécutés en amont comme en aval, n'est devenue un lieu de passage qu'au XIIIe siècle¹⁵³. L'aménagement de cet espace reflète une lutte âpre et régulière contre un milieu hostile sans cesse menacé par les eaux, puis par l'humidité. Le dernier tiers du XIIIe siècle voit alors s'élever le premier signe de concrétisation de cet aménagement, à savoir une halle en bois, sans doute destinée à abriter les grains. L'entreprise est suivie d'un épandage de mortier, dans le but d'assécher et par la même occasion d'assainir les lieux. Différents apports de craie et autres matériaux de remblais terminent d'uniformiser les lieux jusqu'au pavage – irrégulier certes – de la surface au début du XVe siècle. C'est donc aux XIVE et XVe siècles que cette place commence à enregistrer physiquement les marques de ses fonctions économiques, religieuses et politiques. Les halles au draps, les boucheries, les poids public, le change et la fontaine du même nom, la halle échevinale reconstruite en 1285, sa bretesque et son beffroi, puis le belvédère du Beaugard qui lui fait face, élevé par Philippe le Bon en 1426, sculptent le paysage. L'église Saint-Etienne, quant à elle, entourée de son cimetière, semble protéger le

¹⁴⁹ Pour plus de renseignements concernant les grandes lignes de cette structuration, lire A. LOTTIN et H. SOLY, « Aspects de l'Histoire des villes des Pays-Bas méridionaux et de la principauté de Liège », dans *Études sur les villes en Europe occidentale (du milieu du XVIe siècle à la veille de la Révolution française)*, t. 2, Paris, 1983, p. 279-287.

¹⁵⁰ Lire les réflexions d'E. MUIR et R.F.E. WEISSMAN, « Social and symbolic places in Renaissance Venice and Florence », dans *The power of place : bringing together geographical and sociological imaginations*, J.A. Agnew et J.S. Duncan éd., Boston, 1989, p. 81-103.

¹⁵¹ Pour Gand, lire en général les travaux de M.-C. Laleman.

¹⁵² Les informations qui vont suivre sont issues du résumé du rapport de fouille publié par G. BLIECK et A. GUIFFRAY, « Genèse et évolution d'une place publique : l'exemple de Lille », dans *Archéologie des villes ... op. cit.*, p. 207-224.

¹⁵³ Une nouvelle traduction de la charte de fondation de 1066 a été donnée par S. Lebecq dans *Lille, d'un millénaire à l'autre*, P. Marchand éd., Paris, 1999, p. 38.

tout, tandis que l'apparition d'une chapelle Notre-Dame des Ardents achève de nous renseigner sur les pratiques dévotionnelles de ce lieu ouvert. En effet, qu'elle soit espace d'habitation ou espace de circulation, cette place offre un éventail de sites où se mêlent mémoire privée et mémoire collective. L'espace corporel et intime est très lié à l'espace de l'environnement à une époque où l'habitat exigu, sombre et sans commodité, oblige à sortir pour pallier cette absence de confort. La place, lieu de toutes les convergences, indique en premier lieu le dynamisme économique de la ville et ses variations. Ainsi, la prolifération des hayons dans le courant du XIV^e siècle est signalée par la multiplicité des trous de poteaux servant à soutenir les étals de marchands, inlassablement montés et démontés. Marché au blé, aux poulets, aux poissons, au fil de sayette, à l'*estrain*, aux chevaux, aux poteries, à la navette, au *compenage* et au sel divisent l'espace à défaut de l'ordonner et font correspondre à chaque site une date de calendrier¹⁵⁴. L'attitude qui se limiterait à ces renseignements d'ordre économique serait évidemment réductrice. La popularité de la place invite hommes et femmes à se retrouver par exemple autour de la fontaine, en l'occurrence celle aux changes, qui fait partie de la série des fontaines alimentées par les eaux de Fives¹⁵⁵. De nombreux bans municipaux, désirant assurer la salubrité de ce vaste réceptacle, dévoilent en négatif de leurs interdits des pratiques quotidiennes qui vont de la baignade au lavage de la vaisselle ou du linge, en passant par la simple consommation, qui elle, est bien sûr autorisée. Comme il en sera question dans la troisième partie de ce chapitre, la vie religieuse dans ses aspects plus spontanés intègre la Grand'Place dans le parcours de ses processions, où jeux et mystères trouvent suffisamment de surface pour animer les réjouissances populaires¹⁵⁶. L'endroit est lui-même marqué par la présence permanente de la chapelle Notre-Dame des Ardents, où se retrouvent les membres de la confrérie du Joyau, honorant une parcelle du cierge d'Arras donnée à la ville par l'évêque Lambert au XII^e siècle¹⁵⁷. Preuve de la confusion ou plus exactement de la fusion permanente des genres, la tourelle de cet édifice abrite à la fin du XIV^e siècle le magasin à poudre de la ville, sans doute pour se garantir des dangers du matériau grâce à une protection céleste¹⁵⁸. Laissons ici de côté la dimension ludique des lieux sur laquelle nous nous attarderons largement par la suite, préférant développer l'épisode de la construction du Beaugard, témoignage de pierres, de bois et de briques des rivalités opposant, ici symboliquement, le duc à sa ville¹⁵⁹. En 1424, le duc Philippe le Bon ordonne la construction d'un édifice abritant le responsable du change ainsi que le prévôt de la ville, par souci d'efficacité et d'économie, arguments qu'il avance dans une lettre adressée au prévôt de Lille Jehan le Viart et datée du 9 novembre 1424 :

« Comme de si long temps qu'il n'est memoire du contraire, et encores de present, nous avons accoutumé de faire louer, chacun an, certain hostel ou maison sur le Marchié de nostre dite ville, appelée un Gamet enquel vous et vos predecessours ou dit office de prevost avez accoutume de tenir vostre audition et plaidoyerie qui, ou fait de vostre office, sont necessaires pour le louaige duquel nous convient paier chacun an certaine grosse somme d'argent, et il soit ainsi que nous, considéré ce que dit est, oui sur ce l'avis d'aucuns de nos principaulx conseillers et que avons peu de proffit d'aucunes petites places a nous appartenantes qui sont sur ledit marchié autour du change que tient de present Henri de Tenremonde, changeur, et pour nostre clair et évident proffit avons ordonné et appointé, ordonnons et appointons par ces presentes de faire une maison sur notre dit Marchié de Lille ou lieu où siet ledit change... »¹⁶⁰.

¹⁵⁴ La sayette est un tissu léger, l'estrain est une sorte de paille et le compenage rassemble les produits alimentaires surtout laitiers.

¹⁵⁵ La Fontaine au change fait partie d'une série de huit bassins, avec celles de la Sotterresque, des Poissonniers, des Morts, des Frères mineurs, de la Brasserie, des Sœurs et celle de la rue de l'Abbiette. Pour le détail des interdictions municipales la concernant, voir l'article d'E. DEBIEVRE, « La Fontaine au change de Lille », *L'Echo du Nord*, 3 mars 1904, p. 3.

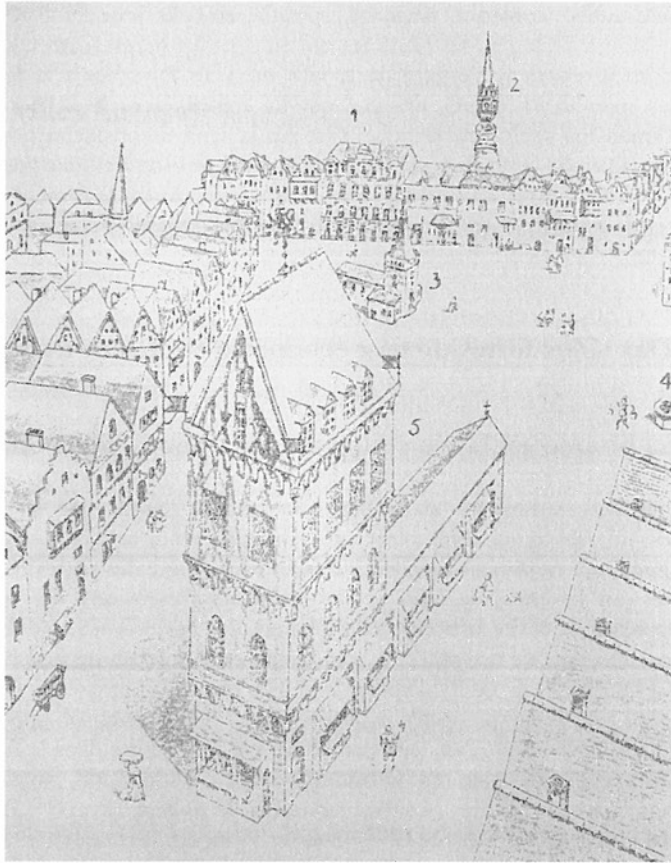
¹⁵⁶ Voir à ce sujet, l'article d'H. PLATELLE, « Esquisse de la vie religieuse de Lille au XV^e siècle », *Société d'émulation de Bruges*, 1966, p. 125-177.

¹⁵⁷ Se reporter pour les informations bibliographiques et l'explication de cette dévotion aux pages 92-93.

¹⁵⁸ Voir A. DE NORQUET, « Notre-Dame des Ardents », *Souvenirs religieux de Lille et de la région*, t. 5, 1895, p. 177-182.

¹⁵⁹ Sur l'histoire du Beaugard, lire la courte étude d'A. BENOIT, *Le Beaugard (1426-1651)*, Lille, 1939.

¹⁶⁰ ADN, B 1603, fol. 70 v.



Le Beauregard de Lille (1426-1651)
 (d'après A. Benoit, *Le Beauregard (1426-1651)*, Lille, 1939)

1. La halle échevinale ; 2. Le beffroi ; 3. La chapelle des Ardents ; 4. La fontaine au change ; 5. Le Beauregard

Cet ordre prend une toute autre coloration quand on sait qu'il suit de près la décision de la municipalité concernant une réfection luxueuse de la halle échevinale. Cette simple maison qui devait s'élever « *aux moindres fraiz que faire se pourra* » devient un splendide belvédère de 15 mètres de haut, inauguré le jour de la grande procession en 1426¹⁶¹. A la halle échevinale surmontée d'un dragon répondait désormais un édifice concentrant les attributs du pouvoir comtal et ducal. La tour de deux étages était chapeautée d'un galetas où était fiché un lion de Flandre. Les six verrières du deuxième étage étaient peintes aux armes de Philippe le Bon, tandis que des bannières arborant la croix de saint André flottaient aux quatre coins du bâtiment¹⁶². Cette initiative ducale n'est pas isolée, et Philippe le Bon investit de la même façon la petite place d'Arras en y faisant construire la Maison Rouge.

¹⁶¹ *Ibid.*

¹⁶² ADN, B 4358, fol. 42v.

L'espace public, construit, aménagé, modifié, embelli, joue ici le rôle d'un livre ouvert où s'inscrit au jour le jour l'histoire des hommes qui en sont les héros. Certes, comme le signalait Wim Blockmans encore récemment, l'espace de la ville dans les Pays-Bas à la fin du Moyen Age a été dominé par des marchands et des artisans qui lui imprimèrent leurs besoins et leurs envies¹⁶³. Cependant, la dimension socio-économique n'est pas la seule à considérer pour qui veut présenter et se représenter les villes de cet espace. Il y a là un paramètre essentiel, une base solide où viennent se greffer gestes quotidiens, fêtes, dévotions, luttes de pouvoir, autant de paramètres qu'il faut prendre en compte dans cette enquête et qui prouvent que l'identité urbaine ne se fonde pas seulement sur la richesse matérielle.

III. Des villes fortes de leur économie et de leur tradition festive

A. La bourse est la vie : l'apport des témoignages étrangers

Je le signalais à l'instant avec Wim Blockmans : l'espace de la ville dans les Pays-Bas bourguignons est un espace qui, à première vue, témoigne avant tout d'une richesse économique. Un réseau hydrographique savamment canalisé, à Bruges ou à Gand, des places de marché nombreuses et impressionnantes par l'éventail de leurs activités et leurs dimensions, des halles rivalisant avec les pignons des corporations et des nations de marchands, des beffrois affichant en plein ciel la conquête de privilèges pour chacune de nos villes ... tout, dans cette architecture massive, indique la prospérité et l'opulence. Cette aisance et ce dynamisme ont bien entendu marqué les esprits contemporains et ont alimenté toute une littérature patriotique très attachée à clamer la supériorité des lieux décrits. Encore au début du XXe siècle, dans une démarche à la fois neutre dans la forme et engagée dans le fond, Victor Fris s'était efforcé de rendre hommage à la ville de Gand, par un inventaire de tous les discours élogieux formulés par des observateurs issus de milieux divers¹⁶⁴. Du géographe arabe Al-Idrisi (1099-1164) à Giovanni Villani (1276-1348) et François Pétrarque (1304-1374), en passant par Guillaume, archevêque de Reims en 1179, chacun y va de son petit commentaire pour vanter la puissance de la ville, la beauté de son site et la force de caractère de ses habitants¹⁶⁵.

Inspiré par cette collecte de témoignages émanant d'horizons pour le moins variés, le développement suivant envisage cette étude des caractéristiques urbaines à la lumière des relations de voyages dans les Pays-Bas du XVe siècle¹⁶⁶. Les commentaires des voyageurs, qui prirent pour haltes ou destinations de leurs pérégrinations quelques-unes des villes impliquées, semblent les plus à même

¹⁶³ W. P. BLOCKMANS, « Urban space in the Low Countries (13th-16th centuries) », dans *Spazio urbano e organizzazione economica nell'Europa medievale, Annali della Facoltà di Scienze Politiche*, 29, 1993-1994, p. 163-175. Celui-ci précise que, à la différence de l'Italie, la noblesse, dans les Pays-Bas, n'habite pas en ville. De plus aucune ville ne joue le rôle de résidence princière définitive. Par conséquent : « This means that the urban space in the most urbanized regions of the Low Countries was a reflection of the needs of merchants and the artisans primarily, and may thus well be considered as a very close expression of the economic organisation ». p. 166.

¹⁶⁴ V. FRIS, « Laus Gandae », *BMGOG*, 22^{ème} année, n°4, 1914, p. 208-270 et 22^{ème} année, n°5, 1914, p. 285-314.

¹⁶⁵ Guillaume, archevêque de Reims, reproche aux Gantois leur insolence dans ses *Miraculae*, II, 974 : « multitudo civium, propter ardentium sibi divitiarum abundantiam et arces domorum quae cum turribus aequipollere videbantur, ultimum modum superbiens domino suo (Philippo Elsatensi) rebellis, contumax et insolens facta est », tandis qu'Al-Idrisi fait remarquer le charme des lieux, dans sa *Géographie* : « la principale des villes de la Flandre est Gand, bâtie sur la rive orientale du fleuve Auziz (La Lys), ornée de quantité de grandes habitations et de beaux édifices entourés de vignobles, de vergers et de belles cultures, distante de 35 milles de la mer ». Cité dans V. FRIS, « Laus Gandae », art. cité.

¹⁶⁶ Le développement qui suit a fait l'objet d'une analyse complète dans E. LECUPPRE-DESJARDIN, « L'autre et la ville : l'apport des témoignages étrangers dans la connaissance des villes des anciens Pays-Bas bourguignons à la fin du Moyen Age », dans *Le verbe, l'image et les représentations de la société urbaine au Moyen Age*, M. Boone, E. Lecuppre-Desjardin et J.-P. Sosson éd., Anvers / Apeldoorn, 2002, p. 55-74

de livrer une narration spontanée et dépourvue de tout parti pris. Cependant, les origines sociales, les quêtes, les sensibilités constituent autant d'éléments qui orientent les remarques et invitent à faire preuve de la plus grande prudence. Dans son introduction au colloque *Voyages et voyageurs au Moyen Age*, Noël Coulet, confronté à la richesse du sujet, signale la nécessité d'élaborer des typologies pour qui veut se lancer sur les traces de ces *homines itinerantes*, tout en admettant avec Jacques Heers la difficulté de respecter des cadres stricts¹⁶⁷. Loin de toute simplification abusive, le but a été de solliciter des visions aussi diversifiées que celles de Lev de Rozmital, de Pero Tafur, des Paston ou des ambassadeurs milanais, pour essayer de révéler ce qui fait la véritable identité des villes qui nous concernent. Compte tenu de la multiplicité des milieux sociaux d'où proviennent ces récits, il aurait sans doute été plus facile d'appréhender tour à tour chacune de ces sources et d'en tirer systématiquement les conclusions idoines. Pourtant, toujours en quête d'une image de la ville, j'ai préféré les regrouper selon des thématiques précises, sans manquer bien entendu d'en faire une présentation initiale, afin de donner un axe à l'analyse.

Les *Andaças e viajes* de Pero Tafur s'annoncent comme les mémoires d'un seigneur d'origine cordouane qui, entre 1436 et 1439, effectua un voyage de plaisance dans le bassin méditerranéen et en Europe occidentale et centrale¹⁶⁸. Nous savons peu de choses de la vie de ce Castillan, probablement né à Cordoue avant 1410, qui fréquenta la cour du roi Jean II (1416-1454) et fut admis dans l'ordre de Calatrava. La paix conclue entre les Maures et le roi de Castille en 1435 lui permit sans doute ce voyage où une curiosité de géographe le dispute à un esprit chevaleresque toujours en quête d'honneur et d'aventures¹⁶⁹. Le voyage de Lev de Rozmital est davantage connu des historiens français. Prenant appui sur cette narration, Philippe Contamine a étudié les règles de l'hospitalité dans l'Europe du XVe siècle, tandis que Françoise Michaud-Fréjaville a privilégié les aspects didactiques de ces tribulations menées dans la plupart des pays d'Europe occidentale¹⁷⁰. Ce voyage relève tout autant du domaine de la diplomatie européenne que de celui de la quête chevaleresque. En effet, l'année 1458 voit l'uttraquiste Georges Podiebrad occuper le trône de Bohême. Dès son accession au pouvoir, celui-ci tente de se concilier les souverains européens face à la papauté et délègue en 1465 une mission chargée, en quelque sorte, de faire la tournée des grands ducs et des rois. Le périple de Lev de Rozmital, beau-frère de Georges Podiebrad, a été raconté par l'écuyer du baron de Blatna, Schaschek, et par un marchand de Nuremberg, Tetzl¹⁷¹. Les récits mettent davantage l'accent sur les qualités et les vertus que requièrent une telle odysée, et préfèrent s'attarder sur les caractéristiques des cours que sur celles des villes visitées. La correspondance des Paston n'est pas beaucoup plus loquace. Quant

¹⁶⁷ N. COULET, « Introduction. 'S'en divers voyages n'est mis...' », dans *Voyages et voyageurs au Moyen Age, XXVI^e congrès de la S.H.M.E.S., Limoges-Aubazine, mai 1995*, Paris, 1996, p. 9-29 : « Pour mettre de l'ordre dans ce grouillement anarchique, il faudrait élaborer une typologie en partant, non de l'origine sociale des voyageurs, mais des finalités de leurs voyages, des raisons qui les motivent. [...] Mais, de fait, la personnalité du voyageur et les circonstances qu'il rencontre au long de sa route le font souvent s'écarter de l'idée que l'on pourrait se faire du type de voyage qu'il entreprend. », p. 15-17.

¹⁶⁸ P. TAFUR, *Andaças e viajes de un hidalgo español, presentación, edición, ilustraciones, notas, vocabulario geografico y glosario de Marcos Jiménez de la Espada*, (1^{re} édition 1872), Madrid 1995. Il existe une traduction anglaise à laquelle je fais référence ici : *Pero Tafur, Travels and adventures*, M. Letts éd. et trad., Londres, 1926.

¹⁶⁹ Voir l'introduction de M. Letts, *Pero Tafur, Travels... op. cit.*

¹⁷⁰ P. CONTAMINE, « L'hospitalité dans l'Europe du milieu du XVe siècle : aspects juridiques, matériels et sociaux d'après quelques récits de voyages », dans *La conscience européenne aux XVe et XVI^e siècles, Actes E.N.S.J.F.*, Paris, 1982, p. 75-87. F. MICHAUD-FREJAVILLE, « Le voyage du seigneur Léon de Rozmital en Occident, un apprentissage ? », dans *Voyages et voyageurs... op. cit.*, p. 31-52.

¹⁷¹ S. Pawlowski, *Commentarius brevis et iucundus itineris atque peregrinationis pietatis et religionis causa susceptae ab illustri et magnifico Domino Domino Leone, libero barone de Rosmital et Blatna ...*, K. Hrdina éd., Prague, 1951. *Das böhmischen Herrn Leo's von Rozmital Ritter-Hof-und Pilger-Reise durch die Abendlande, 1465-1467, beschrieben von zweien seiner Begleiter. Itineris a Leone de Rosmital nobili Boherno annis 1465-1467 per Germaniam, Angliam ...*, Stuttgart, 1843. Une traduction partielle est également disponible sous le titre *The travels of Leo of Rozmital, through Germany, Flanders, England, France, Spain, Portugal and Italy, 1465-1467*, M. Letts éd., Cambridge, 1957. J'utilise dans cette étude la nouvelle traduction des voyages de Lev de Rozmital que Françoise Michaud-Fréjaville m'a gentiment confiée. Il s'agit de la version du récit latin du XVI^e siècle ; les pages indiquées correspondent à l'édition de Prague de 1577.

aux dépêches des ambassadeurs milanais, ces dernières fourmillent évidemment de renseignements sur les enjeux diplomatiques européens qui occupent toute l'attention de nos observateurs¹⁷². Toutefois, ces derniers ponctuent leur récit de détails qui trahissent non seulement la psychologie des hommes qu'ils rencontrent, mais aussi leur émerveillement face à la richesse des villes où ils séjournent et surtout face à la magnificence de la cour ducale. Il faut noter que les relations avec les cours italiennes, motivées par des raisons politiques et économiques, sont plus soutenues sous Charles le Téméraire, véritable italophile, même si Philippe le Bon envoie régulièrement des émissaires dans la péninsule¹⁷³. Les alliances avec Milan, dès les années 1450, avec Ferrand de Naples en 1471, et avec la République de Venise dès 1463 autour d'un projet commun de croisade, inaugurent l'ère des ambassadeurs permanents résidant à la cour ou dans son entourage et jouant le rôle de conseillers princiers. Quelques noms : Prospero da Camogli, venu de Milan, suit la cour de Philippe le Bon à partir des années 1460, Bernardo Bembo, ambassadeur vénitien, séjourne dans le duché de l'été 1471 à celui de 1474, sans oublier le Lombard Raimondo de Marliano qui, non content d'informer régulièrement le duc de Milan des affaires françaises et bourguignonnes, comme le fait quelques années plus tard Jean-Pierre Panigarola, enseigne le droit à Dole en 1440 et à Louvain en 1461.

Il va de soi que les observations de tous ces voyageurs témoignent d'une certaine forme de la ville et que leur mémoire s'attache seulement à des morceaux du monde urbain qu'elle classe et hiérarchise selon ses propres catégories de l'entendement. Pourtant, la plupart de ces étrangers appréhendent d'abord la ville comme un ouvrage de génie civil, une création architectonique où la beauté est considérée sous l'angle de l'utilité et du pragmatisme¹⁷⁴.

Apparue au détour d'un chemin, d'une colline, la ville se présente frontalement à ceux qui la découvrent. La plupart du temps, les plaines de ces espaces ne permettent pas d'envelopper d'un seul coup d'œil la réalité topographique urbaine comme cela est possible lorsque des dénivelés facilitent la prise de conscience des dimensions de n'importe quelle entité. Qu'à cela ne tienne ! Lev de Rozmital et ses compagnons profitent de leur visite de l'hôtel de ville de Bruxelles pour grimper dans la tour et embrasser du regard la totalité de la capitale du Brabant :

« Le jour suivant notre arrivée, nous avons été conduits à l'hôtel de ville et avons visité toutes les pièces, dans une salle nous avons vu de remarquables peintures. Ensuite, nous avons grimpé au beffroi et avons contemplé la disposition de toute la ville. En effet, la tour est une élégante construction et s'élève dans les airs à une hauteur remarquable, elle est située comme l'hôtel au cœur de la cité. La ville, d'un côté touche à une colline, de l'autre s'étend dans une vallée. »¹⁷⁵

¹⁷² Les sources mises à profit sont les suivantes : *Dépêches des ambassadeurs milanais sur les campagnes de Charles le Hardi ...*, op. cit. ; *Carteggi diplomatici fra Milano Sforztesca e la Borgogna*, E. Sestan éd., 2 volumes, Rome, 1985-1987 ; *Dépêches des ambassadeurs milanais en France sous Louis XI et François Sforza*, B. de Mandrot éd., 4 volumes, Paris, 1916 ; *Dispatches with related documents of Milanese Ambassadors in France and Burgundy (1450-1483)*, P. M. Kendall et V. Ilardi éd., 2 volumes, Athens, Ohio, 1970-1971.

¹⁷³ Sur les relations de Charles le Téméraire avec l'Italie, il existe une littérature abondante, parmi laquelle la thèse de R. WALSH, *Charles the Bold and Italy*, à paraître, devrait constituer la pièce maîtresse. En ce qui concerne les relations culturelles, le lecteur pourra se rapporter à R. WALSH, « The coming of humanism to the Low Countries. Some italian influences at the court of Charles the Bold », *Humanistica Lovaniensia*, XXV, 1976, p. 146-197, ainsi qu'à E. LECUPPRE-DESJARDIN, « L'art au service de la persuasion politique : les cérémonies italiennes et bourguignonnes au XVe siècle », dans *Actes du colloque international « Rapporti e scambi tra l'Umanesimo italiano e l'Umanesimo europeo »*, Milan, 2001, p. 109-120 ; en ce qui concerne la présence des ambassadeurs milanais en Bourgogne, voir G. SOLDI RONDININI, « Aspects de la vie des cours de France et de Bourgogne par les dépêches des ambassadeurs milanais (2^{de} moitié du XVe siècle) », dans *Adelige Sachkultur des Spätmittelalters*, R. Sablonnier et al. éd., Vienne, 1982, p. 195-214., et P. SAVY, « Les ambassadeurs milanais à la cour de Charles le Téméraire », *Annales de Bourgogne*, t. 68, fasc.1, janv-mars 1996, p. 35-56. Enfin, pour une approche des relations militaires entre le duché et l'Italie, voir B. SCHNERB, « Troylo da Rossano et les Italiens au service de Charles le Téméraire », *Francia*, 26/1, 1999, p. 103-128.

¹⁷⁴ A propos des représentations de la ville dans ces récits de voyage, voir R. EBERENZ, « Ruy Gonzalez de Clavijo et Pero Tafur : l'image de la ville », *Études de Lettres*, n°3, 1992, p. 29-51.

¹⁷⁵ *Commentarius brevis... op. cit.*, p. 21.

Les fortifications sont les premières à retenir l'attention. Puis, les récits enchaînent quelques considérations fort évasives sur les ensembles urbanistiques, comme le fait celui de Pero Tafur à propos de Bruges :

« (La ville de Bruges) est fort peuplée, avec de belles maisons et des rues habitées par tout un peuple de labeur, avec de magnifiques églises et monastères et d'excellentes auberges. Elle est très strictement gouvernée à la fois pour des raisons de justice et pour d'autres. »¹⁷⁶

Ces descriptions de rues, de places, de bâtiments publics, d'ensembles défensifs ont quelque chose de machinal qui les rapproche des carnets d'observations dressés par Lodovico Guicciardini, près d'un siècle plus tard¹⁷⁷. Mais une fois la porte de ces enceintes franchie, le ton de ces récits change pour faire sentir aux lecteurs la qualité de vie qui transpire de cette richesse urbanistique. Suivons les pas de l'équipée bohémienne. A leur arrivée devant la tour de l'hôtel de ville de Bruxelles, qui venait d'être achevée en 1454, Schaschek et ses compagnons se plaisent à admirer l'harmonie de la structure¹⁷⁸. Pero Tafur, plus chanceux, bénéficie de l'aide d'un guide, en la personne du Bâtard de Saint-Pol, pour découvrir le palais ducal, mais aussi les curiosités de la ville de Bruxelles¹⁷⁹.

L'art n'intéresse pas ces voyageurs, à l'exception de quelques ambassadeurs italiens¹⁸⁰. La qualité de vie, l'urbanité que nous évoquions, est en fait intimement liée à un paysage industriel, dont la caractéristique la plus représentative et la plus extraordinaire aux yeux de nos étrangers reste l'infrastructure portuaire. Cet engouement s'explique assez aisément pour des hommes venus du cœur du continent. Ainsi, là où Tetzl souligne surtout l'ambiance joyeuse de la ville de Bruges, Schaschek accorde quelques lignes au caractère marchand de la ville :

« Cette ville est grande, belle et riche en marchandises ; en effet, elle reçoit la visite de toutes les provinces du monde chrétien, par terre et par mer. Ici, les marchands ont des demeures particulières, très vastes dans lesquelles il y a de nombreuses pièces voûtées. Elles sont au bord des marécages marins qui pénètrent dans la ville jusqu'aux maisons. En effet, il y a dans cette ville de nombreuses eaux canalisées et au moins 525 ponts dit-on couramment, bien que, pour ma part, je ne les aie pas comptés. »¹⁸¹

Tafur reconnaît également dans ses hôtes brugeois un courage à la tâche exemplaire ainsi qu'une qualité de vie extraordinaire pour les plus nantis¹⁸². La qualité de l'artisanat brugeois est internationalement reconnue, notamment par la famille des Paston. Sir John, en 1473, commande ainsi à Martin Rondelle, armurier du Grand Bâtard de Bourgogne, un équipement complet, tant il sait qu'il n'en trouvera pas de meilleur dans aucune autre ville¹⁸³. Pero Tafur fait également l'éloge d'une Bruges européenne avant l'heure, qui élève les règles de l'hospitalité à un véritable art de vivre¹⁸⁴. Il fait remarquer que le cosmopolitisme de la ville ne pose aucun problème :

« Et même si les populations rassemblées se considèrent comme des ennemis, elles ne font pas preuve d'inimitié, ni dans le port, ni dans le pays. Au contraire, chacun suit sa route et fait son travail, et quiconque ose aller à l'encontre

¹⁷⁶ *Andanças é viejes...*, *op. cit.*, p. 134.

¹⁷⁷ L. GUICCIARDINI, *Description de tous les Pais-Bas*, *op. cit.* Voir les remarques formulées p. 15-19. Guicciardini commence son état des lieux par une description des fortifications, puis de la topographie de la ville en général, avant d'aborder quelques caractéristiques historiques, religieuses ou sociologiques.

¹⁷⁸ « This tower is an elegant structure and of great height, reaching up into the heavens and together with the council house it is situated in the heart of the city ». *The travels of Leo...* *op. cit.*, p. 33-34.

¹⁷⁹ Lire les informations à ce sujet livrées par H. VANDER LINDEN, « Le voyage de Pero Tafur en Brabant, en Flandre et en Artois. 1438 », RN, 1914, p. 217-231.

¹⁸⁰ Voir E. LECUPPRE-DESJARDIN, « L'autre et la ville », art. cité.

¹⁸¹ *Commentarius brevis...* *op. cit.*, p.32.

¹⁸² *Andanças é viejes...* *op. cit.*, p. 135.

¹⁸³ *The Paston Letters (1422-1509)*, J. Gairdner éd., 4 vol., 1910, vol. III, n° 728, 28 août 1473, p. 95-96.

¹⁸⁴ Un récent ouvrage collectif intitulé *Bruges et l'Europe*, V. Vermeersch éd., Anvers, 1992, a rendu hommage à cette qualité de la ville.

de ces principes est sévèrement puni. On peut y voir toutes les nations du monde manger à la même table, sans même se disputer. »¹⁸⁵

Il a vu juste lorsqu'il souligne qu'une sévère législation sanctionne les agressions commises envers les étrangers¹⁸⁶. Une politique de répression accompagnée de mesures de préventions, comme la mise en circulation d'un manuel de conversation incluant des formules toutes faites à employer dans la conversation courante, préservent cette harmonie¹⁸⁷.

Cette participation au spectacle de la ville a permis au gentilhomme castillan de passer de la connaissance de l'*urbs* à celle de la *civitas*. Une communauté qu'il appréhende en suivant les pas du capitaine de l'Ecluse ou du Bâtard de Saint-Pol, mais aussi ceux des hommes de la rue. Sa position privilégiée, en tant qu'étranger de haut rang, ne l'aveugle pas. Il a remarqué les dégâts encore visibles de la révolte de la ville menée contre Philippe le Bon de 1436 à 1437. Bien que son séjour se déroule durant l'été 1438, il déclare avoir vu dans les environs de Bruges et sur la route de L'Ecluse un grand nombre de fourches patibulaires au sommet desquelles étaient fixées des têtes d'hommes, traces de la sanglante vengeance ducale¹⁸⁸. De la même manière, il est sensible à la grande famine qui sévit durant cette année. Il raconte un épisode témoignant de la terrible détresse des pauvres gens :

« Il y eut une grande famine l'année de ma visite. Je décidais d'aller visiter L'Ecluse, qui est l'avant-port de Bruges, et logeais chez le capitaine. Comme j'écoutais la messe dans une des églises de la ville, une femme s'approcha de moi et me glissa à l'oreille qu'elle avait quelque chose d'important à me communiquer en privé, ce qui me ferait certainement plaisir. Elle m'emmena chez elle et me montra deux jeunes filles et m'offrit les charmes de celle qui me plaisait le plus. Abasourdi, je m'enquis de savoir comment elle pouvait me proposer un tel commerce, et celle-ci me déclara qu'elle était quasiment morte de faim, n'ayant rien mangé qu'un seul petit poisson depuis des jours et des jours, et que ses filles allaient bientôt mourir d'inanition »¹⁸⁹.

Pero Tafur donne alors à cette misérable famille la somme de six ducats vénitiens en échange de la promesse de ne plus jamais se livrer à un tel commerce. Cette incursion dans la dure réalité des vies simples montre que Tafur ne se contente pas d'une vision impressionniste, essentiellement axée sur les *mirabilia*, à la différence d'un grand nombre de voyageurs de son temps. Certes, un archétype de la ville idéale se dessine sous sa plume, mais sans jamais se limiter à la vision partielle d'un chevalier nanti, isolé dans son confort habituel. Rome, Constantinople, Jérusalem, visitées par Tafur, ne sont louées que pour leur renommée mythique. La ville modèle est celle qui se veut résolument moderne et prospère, celle qui, en site médiéval, a su développer tout un attirail de défense, mais qui a aussi réussi à créer un espace de culture européenne. Cet épanouissement des villes de Flandre est intrinsèquement lié à leur réussite économique : la bourse est la vie.

Dynamisme et opulence se traduisent par une jovialité que n'ont pas manqué de savourer Lev de Rozmital et ses compagnons. Mais là encore, Pero Tafur, plus observateur, fait remarquer que Bruges est une ville de plaisir pour ceux qui ont la chance de ne pas être pauvres¹⁹⁰. Schaschek et Tetzl, en marge des fêtes de cour, s'amusent des divertissements populaires auxquels ils participent

¹⁸⁵ *Andanças é viajes ... op. cit.*, p. 136 : « é allí, puesto que sean enemigos, pero cumple que en el puerto nin en la tierra non muestren los omeçillos, mas cada uno ande derecho é seguramente faga su mercaduria, que si lo contrario feziere, serie muy cruelmente castigado. Allí veres todas las naciones del mundo comer en un pesebre sin rizar ».

¹⁸⁶ M. LETTS, « Merchants strangers at Bruges », *The Contemporary Review*, n°691, juillet 1923, p. 87-100, p. 96.

¹⁸⁷ Ce manuel est signalé par M. LETTS, *Bruges and its Past*, Londres, 1924, chap. 10, p. 142-144. Il a été publié par Hoffman von Fallersleben, dans les *Horae Belgicae*, vol. X, Leipzig, 1854, p. 64-99. J'ai utilisé cette édition, bien que ce manuel ait fait l'objet d'un travail plus complet dans : *Het Brugsche Livre des Mestiers en zyn navolgingen*, J. Gessler éd., 6 vol., 1931.

¹⁸⁸ *Andanças é viajes ... op. cit.*, p. 135 : "Yo vi en torno de Brugas é desde ai al Eschusa muchos maderos altos é en ellos cabeças de ombres fincadas".

¹⁸⁹ *Andanças é viajes ... op. cit.*, p. 136.

¹⁹⁰ *Andanças é viajes ... op. cit.*, p. 135 : "E ciertamente, quien gran dinero toviese é voluntad de lo despende, bien fallarie allí sola en aquella çibdad lo que por todo el mundo nasce (...) pero es menester que non les venga ombre pobre, que serie malesçebido ».

ou non. Certains ont cru sentir une pointe de réprobation derrière le discours de l'écuyer pragoïse dans la description qu'il fait des bains brugeois et de la licence autorisée dans de tels lieux. S'il faut parler de choc culturel, les critiques de Pero Tafur sont encore plus manifestes. Voici comment il raconte que la Grande Halle sert également de lieu de rendez-vous et que les Brugeois vont aux étuves comme ils vont à la messe :

« *La fréquentation des étuves, où se rencontrent hommes et femmes passe pour aussi honnête que celle des églises. Et sans aucun doute, la déesse Luxure y a grand pouvoir ; mais ce n'est pas un endroit pour les hommes pauvres qui y seraient bien mal reçus* »¹⁹¹.

En revanche, l'étonnement des Tchèques n'est que fausse pudibonderie, quand on sait par ailleurs combien ils sont sensibles au charme des Gantoises et combien ils apprécient la soirée brugeoise donnée par Antoine, le Bâtard de Bourgogne, qui, pour l'occasion, réunit dans sa maison les plus belles femmes de la ville¹⁹². Du carnaval de Bruges auquel ils assistent, Schaschek donne une description plus étoffée que son compagnon de route Tetzl¹⁹³. Laissons lui la parole :

« *Nous arrivâmes à Bruges, environ huit jours avant le carnaval que nous avons célébré, nous divertissant des jeux variés et des danses qui y furent donnés. Dans ce pays, et plus particulièrement à Bruges, la coutume veut que, dans les derniers jours du carnaval, les hommes nobles sortent masqués, chacun s'employant à être mieux déguisé que les autres. Quelle que soit la couleur arborée par le maître, ses serviteurs sont habillés de la même manière. Ils portent des masques sur leur visage, de façon à ne pas être reconnus, et ils s'en vont dans les endroits où l'on joue et danse. Partout, la ville fait retentir le bruit des trompettes et des tambours. Si quelqu'un rencontre la dame de son choix, il lui donne un papier portant son nom, sans parler, de façon à ce qu'elle seule sache qui il est. Il danse avec elle, et après la danse, elle joue à différents jeux avec lui, chacun pariant des pièces d'or selon ses moyens. Quand ils partent, d'autres les suivent dans les mêmes jeux, et ainsi sont-ils occupés dans les derniers jours du carnaval.* »¹⁹⁴

Ce témoignage nous renseigne non seulement sur les lois du carnaval, s'appuyant sur des actes à accomplir, des mots à dire ou à ne pas dire, mais aussi sur les interactions entre la fête et les milieux sociaux¹⁹⁵. Attention, les artifices, le masque n'abolissent pas les distances sociales. Un noble, même costumé, reste un noble. La rivalité qui s'exerce au sein des participants, par le biais du déguisement, nous le rappelle. Toutefois, la rue, elle-même travestie par les bruits de la fête, fait se rencontrer des hommes qui transgressent l'ordre des strates sociales, attirés qu'ils sont par une même passion pour les jeux dramatiques et leur part nécessaire de dérision.

Les étrangers de passage l'ont bien senti. La fête est une autre expression de la vitalité urbaine qui va de pair avec les succès économiques qui somme toute la nourrissent. C'est un lien de cause à effet évident : plus la ville est prospère et plus ses fêtes sont pompeuses. Ainsi naît la conscience d'une spécificité urbaine où les rites, encouragés et reconnus par une bourgeoisie conquérante, mais aussi par les représentants des familles nobles et même par le menu peuple, établissent les fondements d'un contrat social. La ville prospère s'invente une mémoire guidée par des gestes, des coutumes, des croyances sur lesquels reposent les ferments de sa politique et de son histoire politique.

¹⁹¹ *Andanças é viagens ... op. cit.*, p. 135.

¹⁹² « *During the carnival the Bastard of Burgundy invited my lord and his honourable companions to his palace. He had also invited the most beautiful women of Bruges!* », *The Travels of Leo... op. cit.*, p. 31.

¹⁹³ Tetzl : « *Indeed, we led a gay and worldly life.* », *Ibid.*, p. 31.

¹⁹⁴ *Ibid.*, p. 41.

¹⁹⁵ A propos des conduites carnavalesques, voir : M. GRIMBERG, « *Carnaval et société urbaine, XVe-XVIe siècles* », *Ethnologie française*, t. IV, n°3, 1974, p. 215-244.

B. De la commémoration religieuse aux réjouissances civiques

Jacques Heers écrivait à propos de la fête en 1973 qu'elle est « ... le reflet de mentalités collectives [par ailleurs] très difficiles à définir, [mélange] de sentiments religieux bien sûr, [de] survivances d'un folklore fondamental, [d']allégeances politiques »¹⁹⁶. Cette définition, qui a le mérite d'être concise, n'en attire pas moins l'attention sur trois éléments fondamentaux qui structurent le phénomène et dont la multiplicité des combinaisons renvoie à une extrême diversité des manifestations conditionnées par le lieu, le temps, les milieux sociaux rassemblés, le degré de solennité, l'implication des pouvoirs... La fête, par son infinie variété, échappe, on le comprend aisément, à toute tentative de modélisation. Certains, en s'intéressant à ses aspects rituels, ont voulu y mettre un peu d'ordre, en adoptant les méthodes de la sémiotique. Epaulé par l'anthropologie structurale, Clifford Geertz a, par exemple, soumis son regard sur les processions médiévales à une grille de lecture, assimilant la fête à un texte¹⁹⁷. L'éclatement en unités de sens conduit à associer chaque attribut de la fête à un message universel adaptable à n'importe quel lieu, en n'importe quelle circonstance. Il est indéniable que la composante humaine entraîne, dans des situations similaires, une répétition de gestes qui appartiennent à la catégorie du réflexe ou à celle des « propriétés générales de la vie sociale », pour reprendre une expression de Claude Lévi-Strauss¹⁹⁸. Ce paramètre scientifique mis à part, si les rituels médiévaux de la fête peuvent être assimilés à des textes, leur lecture éclairante et signifiante ne doit pas sortir du contexte médiéval. C'est pourquoi l'enquête se limitera à un éclairage précis des éléments déterminant la création et l'évolution des ces rituels festifs à la fois miroirs et mémoires de l'identité urbaine.

Martin le Franc, prévôt de Lausanne et chanoine de Genève, écrivait dans son *Champion des Dames* (1440-1442), adressé à Philippe le Bon :

« Va-t-en aux fêtes de Tournay
A celles d'Arras et de Lisle,
D'Amiens, de Douay, de Cambray,
De Valenciennes, d'Abbeville :
Là, verras-tu manière mille
De servir le prince des sos
Dedans les sales et par ville
En plain midy et a faloz »¹⁹⁹.

La kyrielle des jeux et des divertissements qui rythme la vie des citadins et qui fait la renommée de leurs villes-mères bien au-delà de leurs murailles, a inspiré une importante littérature et nous a légué un riche patrimoine qu'il a fallu expurger au profit des seules cérémonies²⁰⁰. Il est évident que les jeux de rues et autres amusements improvisés ne sont pas indemnes d'allusions au contexte politique et enrichissent la connaissance du langage culturel parlé par le petit peuple. La belle étude d'Herman Pleij a ainsi montré que les Bruxellois, pendant l'hiver 1510-1511, avaient su donner libre cours à leur imagination en façonnant des statues de neige (*sneeuwpoppen*) illustrant des thèmes de *La*

¹⁹⁶ J. HEERS, « Les métiers et les fêtes médiévales en France du Nord et en Angleterre », *RN*, juillet-septembre 1973, n°218, p. 193-206, p. 193.

¹⁹⁷ C. GEERTZ, « Thick Description », dans *The interpretation of cultures: selected essays*, Londres, 1993, p. 1-32.

¹⁹⁸ C. LEVI-STRAUSS, *Anthropologie structurale*, Paris, 2^{ème} édition, 1974, p. 404.

¹⁹⁹ MARTIN LE FRANC, *Le champion des Dames*, R. Deschaux éd., Paris, 1999, 3 volumes, t. I, p. 161, v. 4017-4024. Il s'agit de la critique de *Franc Vouloir* à l'égard des Puy d'Amours.

²⁰⁰ En ce qui concerne la bibliographie de toutes ces fêtes propres aux Pays-Bas bourguignons, le lecteur pourra se reporter à la bibliographie générale. Une bonne approche est donnée par R. MUCHEMBLED, *Culture populaire et culture des élites*, Paris, 1978.

Bible, de la mythologie, de l'histoire antique, mais aussi du passé local²⁰¹. Ce divertissement, improvisé pour rompre avec les rigueurs de la saison, semble avoir été très rapidement récupéré par la municipalité. Non seulement, elle fit publier des bans pour assurer la protection des sculptures de neige, mais elle fut aussi à l'origine d'un poème du rhétoricien Jean Smeken, destiné à immortaliser par écrit l'événement²⁰². Des créations identiques s'étaient élevées dans les rues d'Arras, presque cent ans auparavant, égayant la monotonie d'un hiver 1434 beaucoup trop long. Les archives municipales de la ville en ont conservé le souvenir suivant :

« ...et durant le dit temps furent fais plusieurs choses de neges en plusieurs lieux, dont le teneur s'ensuit : primes, devant la maison Jehan Wallois, en le rue des Balances, ung lion sur lequel estoit Sansse-Le-Fort. Item, au quarfour de l'Englentier, le Roy de Clacquedent. Item, en le rue de Ronville une stuves nommeez les IIII fiex Emon et y avoit personnages de hommes et femmes tout de nege. Item, en d'Ernestal, une grant femme nommée Passe-Route. Item, assez prez, un grant homme plus legier que vent, que on nomme Passe-Route. Item, au quarfour de la rue de Haizerue, ung prescheur nommé frère Galopin, et faisoit son preschement : espoir, désir et patience. Item, devant les Loé Dieu estoit la dansse machabre où estoient en figure de nege l'Empereur, le Roy, le Mort et Manouvrier. Item, devant le porte de Miolens estoit le Roy et Paudesire et son valet. Item, en le rue de Molinel fut fait le grand seigneur de Courte-Vie, et depuis sa sépulture. Item, au goulot de l'abbeye fu fait un homme sauvage et se meschine, qui avoit nom Margotine. Item, à le porte Saint Miquiel une bronde d'entendement. Item, devant le Cat Cornu, ou Grand Marchié, un nommé maistre Enguerran et son varlet Va-Li-Dire. Item, devant la Magdalene, oudit Grand Marchié, estoient les VII Dormans. Item, ou querfour devant le Balaine ou Petit Marchié, le Cappitaine du Tournoy. Item, devant le Dragon, le Grande puchelle, et tout autour de le tour gens d'armes, et à l'entrée estoit Dangier. Item, devant le Bar d'Or estoit Percehaye. Item, entre deux maisiaux, le Grand Veneur et ses chiens. Item, derrière Le Rose, l'Ermite de l'Eglise. Item, à le porte de Ronville estoit Renouart. Et autres en plusieurs lieux. Et fist on de gens faisant mencion d'iceulx »²⁰³.

Robert Muchembled a donné une brève explication de cette manifestation, s'attachant aux « fragments cristallisés de la pensée populaire » que le document a livrés²⁰⁴. La source ne dit pas si la municipalité, comme à Bruxelles quelques années plus tard, a pris part au programme de ce spectacle à caractère exceptionnel. Toujours est-il que le blanc-seing accordé aux bonhommes de neige contraste avec les interdits réitérés à maintes reprises au sujet de « mommeries » et autres « joutes sur esclan » jugées trop perturbantes pour l'ordre public²⁰⁵. C'est donc avec une grande liberté que ces artistes d'un jour s'exprimèrent en mêlant thèmes religieux (Danse Macabre, Samson, Ermite, Sept Dormants d'Ephèse ...), folklore urbain (Homme sauvage, Renart, capitaine de tournoi ...) et même peut-être allusion politique avec cette « Grande Puchelle » qui pourrait être ni plus ni moins que Jeanne d'Arc. Ces réjouissances, par les sujets qu'elles abordent, posent encore une fois la question de la culture populaire et de la culture des élites, que R. Muchembled avait voulu distinguer à la fin des années soixante-dix et qui auraient été associées, grâce à un processus d'acculturation par le haut. Cette notion, aujourd'hui discutée par la communauté des historiens et par son auteur lui-même, a laissé place à des observations plus souples tenant compte de la diversité des acteurs sociaux et niant toute approche hiérarchique. Dans un état d'esprit similaire, j'ai voulu aborder ces réjouissances urbaines en privilégiant les valeurs consensuelles capables de fédérer toute une communauté.

Partout, fêtes des Fous, des Anes, des Brandons, des Innocents, de la saint Jean, des Pimperlots, etc. sont synonymes « d'évasion, de déchaînement de vitalité et de gaspillage réel de

²⁰¹ H. PLEIJ, *De sneeuwpoppen van 1511*, Amsterdam, 1988.

²⁰² Herman Pleij donne des détails sur la récupération de l'événement par les élites de la ville dans son article : « Urban elites in search of a culture : the Brussels Snow Festival of 1511 », *New Literary History*, vol. 21, n°3, Automne 1990, p. 629-647.

²⁰³ AMA, BB 7, fol. 78v.

²⁰⁴ R. MUCHEMBLED, *Culture populaire et ... op. cit.*, p. 161-162.

²⁰⁵ Sur les interdits concernant les activités ludiques des citadins, lire I. PARESYS, « L'ordre en jeu : les autorités face aux passions ludiques des Lillois (1400-1668) », RN, t. LXIX, n°274, juillet-septembre 1987, p. 535-551.

biens »²⁰⁶. Comme le faisait remarquer Raymond Van Uytven, en reprenant lui-même les réflexions de Jan Dhondt, les fêtes publiques dans les villes de Flandre sont l'occasion de resserrer des liens au sein des quartiers, des métiers, des confréries tout en entretenant une saine rivalité²⁰⁷. Les carnivals et les charivaris n'ont pas d'autres fonctions, qui, sous la règle du monde à l'envers, contribuent à maintenir des équilibres garants de la paix urbaine²⁰⁸. Prise en charge par les autorités, la fête nantie d'un protocole devient cérémonie en l'honneur de la ville, sans pour autant étouffer l'exubérance des divertissements dans laquelle chacun se retrouve.

L'important degré de christianisation des populations observées - paramètre bien trop souvent négligé par les études à caractère anthropologique - fait que l'identité de la ville se construit systématiquement sur une base essentiellement religieuse. Précisons qu'il n'est pas question de faire de cette dimension religieuse un simple outil de communication dans la conquête des pouvoirs. Non : elle doit être envisagée comme une façon d'être et de penser. Parmi les villes de notre échantillon, qui toutes comportent un calendrier festif chargé, certaines se distinguent par une cérémonie majeure exprimant plus fortement l'image de la vitalité urbaine et les stigmates de son histoire. En marge des renseignements sur l'évolution des formes et des intérêts de la piété collective, les processions et les *ommegangen* livrent de précieuses informations sur les relations nouées entre peuple des villes, gouvernements urbains et autorités centrales et permettent de comprendre les articulations et les ressorts du langage cérémoniel. J'ai divisé cette étude en deux groupes : le premier plus largement dominé par des initiatives comtales, et le second par des décisions municipales.

Les grandes processions de Lille, de Bruges ou de Bruxelles, apparues respectivement en 1270, à la fin du XIIIe siècle et entre 1348 et 1359, ont été créées par ou associées au pouvoir seigneurial. A Lille, la Procession Notre-Dame se déroulait le deuxième dimanche après la Pentecôte. Sa proximité avec la Fête-Dieu éclipsait la procession du Saint Sacrement qui avait bien lieu le jeudi précédent, sans toutefois monopoliser toutes les attentions²⁰⁹. A son origine : une série de miracles. Le 14 juin 1254, des faits inexplicables se produisirent dans l'église Saint-Pierre, autour d'une statuette de la Vierge protégée d'un treillis de fer. La création d'une confrérie et l'organisation de pèlerinages suivirent de près cette manifestation céleste, tandis que la comtesse Marguerite de Flandre, par une charte de 1270, créait la Grande Procession, qui, pour les siècles à venir, allait constituer le point culminant de la vie lilloise. L'apparition de cette cérémonie témoigne bien entendu d'un XIIIe siècle particulièrement sensible au culte marial, mais aussi d'une démarche plus prosaïque visant la collecte d'aumônes pour la reconstruction de l'église St-Pierre. La déambulation autour de la ville rapprochait cette dernière de la protection de la Vierge. La fête de neuf jours qu'elle inaugurait, dotée d'une franchise judiciaire, plaçait, quant à elle, le commerce de la ville sous les meilleurs auspices²¹⁰. A Bruxelles, la Vierge, apparue en songe à Beatrix Soetkens, intime en 1348 à cette pauvre femme d'Anvers de dérober une statuette miraculeuse, vénérée dans la ville sous le nom de Notre-Dame à la Branche (*Onze Lieve Vrouw op Stocken*), et de la porter à Bruxelles. Accueillie par le duc Jean III, son fils Henri, le magistrat, les métiers et les arbalétriers, la statuette fut portée dans la chapelle du Sablon et fut honorée d'une procession annuelle chaque dimanche avant la Pentecôte²¹¹. La ville comptait déjà deux processions correspondant aux deux paroisses de Saint-Michel et de Saint-Jean-à-Molenbeek,

²⁰⁶ *Ibid.*, p. 158.

²⁰⁷ R. VAN UYTVEN, « Scènes de la vie sociale dans les villes des Pays-Bas du XIVe au XVIe siècle », *Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences et des arts de Douai*, 5^{ème} série, t. VIII, 1983, p. 11-31.

²⁰⁸ Lire sur ce sujet *Le charivari. Actes de la table ronde organisée par l'E.H.E.S.S.*, J. Le Goff et J.-C. Schmitt éd., Paris, 1977, et M. GRIMBERG, « Carnaval et société urbaine... », art. cité.

²⁰⁹ Lire à ce sujet les réflexions d'H. PLATELLE, « Esquisse de la vie... » art. cité, p. 171.

²¹⁰ Le temps de franchise accordé par la municipalité exceptait les criminels vulgaires et les coupables de faits honteux. Voir à ce propos E. HAUTCOEUR, *Histoire de Notre-Dame de la Treille*, Lille, 1920, p. 6.

²¹¹ A. HENNE et A. WAUTERS, *Histoire de la ville de Bruxelles*, t. I, Bruxelles, 1968, p. 109.

mais celles-ci furent progressivement évincées par celle du Sablon dont l'octave était l'occasion d'une distribution d'aumônes par le duc. La plus ancienne mention de cet *ommegang* remonte à 1359, date d'un acte dans lequel le magistrat accorde aux arbalétriers du Grand-Serment un subside annuel d'une livre de gros « pour leur repas du jour de l'ommeganck »²¹². A Bruges, les origines de la procession et du culte du Saint-Sang sont plus délicates à établir. La date et les conditions de l'arrivée de la précieuse relique dans la ville suscitèrent de nombreuses versions²¹³. Selon le *Chronicon Sancti Bertini* de Jean d'Ypres, rédigé vers 1380 et qui sert de base à de nombreux récits, le comte Thierry d'Alsace, à l'issue de la deuxième croisade, reçut, en « dédommagement » de sa jeune épouse Sibylle, qui venait de prendre le voile à Béthanie, une « magna pars sanguinis Domini nostri Jesus Christi » de la part du roi Foulque de Jérusalem²¹⁴. Thierry confia alors la précieuse relique à son chapelain, l'abbé Lionnel de St-Bertin, qui la déposa en la chapelle St-Basile à Bruges. Cependant, concentrons-nous sur la reconstruction du récit qui lie le *palladium* de la ville au comte de Flandre. Cette légende, selon laquelle le comte Thierry d'Alsace aurait doté la chapelle St-Basile de Bruges de cette relique du Saint-Sang, n'apparaît dans aucune des sources de l'époque, pourtant favorables à la maison d'Alsace²¹⁵. Même les archives de St-Basile, qui ont conservé la charte de la reconstruction de la chapelle par le comte Thierry en 1187, ne possèdent aucun document de ce qui aurait dû constituer un événement majeur dans leur histoire, à savoir la réception de la fameuse relique. De plus, il n'y a jamais eu de Saint-Sang à Jérusalem, mais bel et bien à Constantinople. Les comtes de Flandre n'ont donc pas ramené de Jérusalem une relique du Saint-Sang, uniquement des reliques de la Sainte-Croix. Mais d'où venait et de quand datait la relique brugeoise du Saint-Sang qui avait pour habitude de se liquéfier chaque vendredi ? Le plus ancien texte attestant cette existence est une enquête de 1256, racontant comment deux bourgeois, accusés par la justice synodale de Tournai, avaient proposé de prêter serment « en l'église Saint-Basile sur le sang de notre Seigneur Jésus-Christ »²¹⁶. La relique du Saint-Sang serait donc arrivée à Bruges entre 1204, date du sac de Constantinople par les croisés, et 1256, date de sa première mention officielle. La relique est-elle la propriété des bourgeois, ou est-elle un reste du trésor comtal, tombé par dévolution entre les mains de la ville ? la question reste posée. Toujours est-il que : premièrement, la légende du Saint-Sang livré par Thierry d'Alsace à son retour de croisade, élaborée par Jean d'Ypres à la fin du XIV^e siècle, contribue à associer de près l'œuvre des comtes de Flandre au destin de leurs villes²¹⁷. Deuxièmement, la dévotion des Brugeois autour de la sainte relique, attachée au miracle de sa liquéfaction, ainsi que l'organisation d'une procession anniversaire chaque 3 mai, correspond à ce que J. Van Houtte a qualifié « d'avènement d'un régime démocratique à Bruges » et dont il faut dire quelques mots²¹⁸. Après la bataille des Eperons d'Or, où les Brugeois composèrent le corps d'armée le plus nombreux face au roi de France, les princes de Flandre récompensèrent la fidélité brugeoise par l'octroi de nouveaux privilèges. Le 1^{er} août 1302, le monopole du commerce pour les patriciens fut abrogé et abandonné à tous les bourgeois de la ville. Par la charte de 1304, Philippe de Thiette, un des fils de Guy de Dampierre, reconnaissait aux gens de métier une participation plus conséquente au sein

²¹² Cité dans A. WAUTERS, *L'ancien Ommeganck de Bruxelles*, Bruxelles, 1848, p. 6.

²¹³ N. Huyghebaert, dans un excellent article, fait le point sur la question et explique qu'il n'existe pas de date précise. Cependant la fourchette de 1204-1256 doit être préférée à celle de 1148-1150. N. HUYGHEBAERT, « Iperius et la translation de la relique du Saint-Sang à Bruges », *Annales de la Société d'Emulation de Bruges*, C, 1964, p. 110-187.

²¹⁴ M.G.H. S.S., XXV, p. 803-804.

²¹⁵ N. HUYGHEBAERT, « Iperius et la translation... », art. cité, p. 130-133, donne la liste des sources qui auraient dû témoigner de cette translation.

²¹⁶ Pour le détail de l'enquête, voir *Ibid.*, p. 144-147.

²¹⁷ Souvenons-nous que Jean d'Ypres est également l'auteur de légendes qui contribuent à inscrire naturellement Philippe le Hardi dans la lignée du comté de Flandre. Voir p. 61.

²¹⁸ Le 1^{er} juin 1310, le pape Clément V, dans la bulle *Licet is*, accorde des indulgences réclamées par l'échevinage à ceux qui se rendent à la procession du Saint-Sang. Il s'agit sans doute d'un compromis destiné à faire accepter le traité sanction d'Athis-sur-Orge (juin 1305) imposé par Philippe le Bel. Pour ce qui est de la citation de J. VAN HOUTTE, elle est tirée de son ouvrage, *Bruges, essai d'Histoire urbaine*, Bruxelles, 1967, p. 37.

de l'échevinat. La « *poorterie* » (bourgeoisie) était, quant à elle, représentée au Grand Conseil par six chefs de quartiers (*sestendelen*)²¹⁹. Le culte de la sainte relique permit donc à la ville de recomposer ses forces et de s'ordonner autour d'un véritable culte civique²²⁰.

Ces cultes civiques apparaissent à des moments clefs de l'histoire des villes. Aux processions de les commémorer. Les *ommegangen*, qui sont des processions de type flamand au cours desquelles on parcourait le territoire de la ville ou du village avec une relique ou la statue d'un saint, illustrent particulièrement bien cette fusion entre le politique et le religieux²²¹. En effet, les villes qui nous intéressent ne sont pas les seules à associer à une fête religieuse le souvenir d'un passé plus ou moins proche. A Ypres, par exemple, le « *Thuyn dag* » célèbre la levée du siège mis en place par les Anglais, en 1383. Les Yprois avaient protégé leurs archers d'une treille (*thuyn*) et s'étaient placés sous la protection de Notre-Dame de la Halle aux draps (tout un symbole !), dont ils installèrent la statue sous le beffroi²²². A Lille, le rappel d'un événement plus périphérique se matérialise par la présence, durant chaque procession, du Chevalier Rouge. La parade expiatoire du seigneur de Cysoing ou de l'un de ses fils, revêtu d'écarlate, évoque les exactions de son ancêtre qui, en 1276, avait violé l'enceinte sacrée du cloître de l'église Saint-Pierre, molesté puis pendu un clerc du nom d'Adam Blauwet²²³. Les cérémonies eucharistiques qui se multiplièrent à la fin du Moyen Âge ont fait l'objet de nombreuses études soulignant la capacité fédérative de l'hostie. Dans le cas de Bruges, le Saint-Sang adjoint à la relique de la Sainte-Croix, dans la marche du 3 mai à partir de la fin du XIII^e siècle, se comporte en véritable saint patron de la ville. D'ailleurs, selon C. Verschelde la relique aurait protégé les Flamands lors de la bataille de Courtrai qui eut lieu un vendredi, jour de la coagulation du sang de la précieuse ampoule²²⁴. Si cet élément est plus que discutable, la réorganisation de la communauté brugeoise autour de la relique ne l'est pas. Miri Rubin a montré que ces processions étaient l'occasion d'élaborer des hiérarchies autour du pouvoir surnaturel de l'hostie ou de tout autre objet de culte²²⁵. C'est là une donnée essentielle de ces « circumambulations » qui dévoilent publiquement la stratification sociale de la ville. La place dans le cortège occupée par les métiers, les confréries et autres représentants de quartiers est vivement disputée. Cette distribution des places et des rôles n'empêche pas les sempiternelles bousculades au cours desquelles chacun se presse pour défiler au plus près de la châsse²²⁶. La municipalité, comme à Lille le 29 mai 1396, intervient alors et menace pour que chacun se conforme à ses ordres²²⁷. En 1424, la situation nécessite à nouveau l'intervention du magistrat :

²¹⁹ Sur le détail de cette organisation, voir J. VAN HOUTTE, *Bruges, essai d'Histoire ... op. cit.*, p. 35-37.

²²⁰ Je suis ici la définition de « religion civique », ainsi que la problématique majeure qui l'accompagne, données par André Vauchez dans l'introduction du colloque *La religion civique médiévale et moderne (Christianité et Islam)*, Actes du colloque de Nanterre (21-23 juin 1993), A. Vauchez éd., E.F.R., n°213, p. 1 : « ...ensemble des phénomènes religieux - culturels, dévotionnels ou institutionnels - dans lesquels le pouvoir civil joue un rôle déterminant, principalement à travers l'action des autorités locales et municipales. (...) En fait, le problème qui se trouve au cœur de la notion de religion civique est celui de l'appropriation de valeurs inhérentes à la vie religieuse par des pouvoirs urbains, à des fins de légitimation, de célébration et de salut public. »

²²¹ Pour davantage de renseignements sur les formes de piété collective en Flandre, voir J. TOUSSAERT, *Le sentiment religieux en Flandre à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1963.

²²² Sur cet événement voir P. TRIO et W. SIMONS, « Achtergronden bij het ontstaan van de tuindagprocessie : bronnen en situering », dans *Ieper Tuindag. Zesde Eeuwfeest*, col., Ypres, 1983, p. 107-128.

²²³ E. HAUTCOEUR, *Histoire de Saint-Pierre de Lille*, t. I, p. 374-385.

²²⁴ C. VERSCHELDE, « Les mâtines brugeoises et la procession du Saint-Sang », *Annales de la société d'émulation de Bruges*, 1880, n°17, p. 119-124.

²²⁵ M. RUBIN, *Corpus Christi : The Eucharist in Late Medieval Culture*, Cambridge, 1991. Aux pages 247-248 de son ouvrage, elle écrit : « *Corpus Christi processions enshrined common practices of eucharistic reservation and exposition : the host was carried in a costly and ornate vessel, carried by the clergy, and often covered by a canopy of rich material held up by staves which were handled by prominent laymen. These elements were resplendent symbols of power and well-being, so by the late 14th century most urban processions came to be controlled by secular civic authorities, and adopted hierarchies which, while always necessary involving the clergy at the heart, were increasingly inscribed with local political meanings.* »

²²⁶ En ce qui concerne Lille, voir la courte étude de L. LEFEBVRE, *La procession de Lille du XV^e au XVII^e siècle*, Lille, 1902 (12 p.), ainsi que le document d'archive établissant au nom de la municipalité l'ordre des métiers pour la procession de Notre-Dame de la Treille, datant de 1423 (AML, 15916, 3^e registre aux mémoires, fol. 17) et publié par ailleurs par G. ESPINAS, *Les origines du*

« On fait commandement de par eschevins et de par le conseil de la ville, que tous marchans, gens de mestier et autres, qui ont esté ordonnés de faire torses et candeilles aux sacrements et procession de Lille, facent les dictes candeilles et torses bien et honnorablement, et decorent et bonneurent les dis Sacrement et procession prochain venant en aland paisiblement en leurs places a eulx ordonnees, sans en ce defaillir aucunement et en paiant les devoirs a eulx sur ce ordonnés, sur quanques meffais se pueent et sur estre pugny telement que tous autres y prenderont exemple.

Le 23^e jour de juing III^e XXIII »²²⁸.

La ville va même jusqu'à faire peindre des petits panneaux indiquant le nom des métiers, pour que chacun s'insère plus facilement dans le cortège en évitant ainsi les cohues²²⁹. Il est évident que la fierté de figurer en bonne place motive chacun des groupes, tout autant que le désir de s'approprier une part du sacré traditionnellement détenu par les clercs²³⁰. Les confréries qui participent à l'événement comportent toujours dans leur règlement l'obligation d'élever « torses et chandelles » pour la procession de la ville, ainsi que des articles instruisant les nouveaux venus sur le comportement à adopter lors de cette grande fête. Les statuts des arbalétriers lillois du 17 septembre 1443 stipulent à ce sujet que les confrères doivent porter le costume officiel de leur groupe lors des festivités de la ville, sous peine d'amende²³¹. De la même façon, les statuts des métiers de Bruges et ceux de la confrérie du Saint-Sang ordonnent de se vêtir correctement pour la sortie des reliques, toujours sous peine d'amende²³².

Cependant, il est tout aussi patent que c'est véritablement l'honneur de la ville qui se joue dans cette démonstration dévotionnelle où se mêlent humilité et orgueil. Les initiatives de la ville de Bruxelles n'expriment rien de moins que la volonté de consolider une réputation de puissance par le faste. Dans une ordonnance du Magistrat datée du 20 février 1448, on peut lire que la ville a décidé de donner encore plus de lustre à ses festivités²³³. Cette démarche a été précédée d'autres initiatives dont celle, en 1428, consistant en un subside accordé à la fabrique de Notre-Dame du Sablon, afin de supporter les frais d'une telle manifestation²³⁴. La ville de Bruxelles n'hésite pas à avouer ce que la création de foires concomitantes nous avait déjà laissé supposer, à savoir la portée économique d'une telle manifestation qui attire de nombreux pèlerins et leur argent. Mais ces considérations, bien qu'importantes, ne sont pas les seules à intervenir dans les décisions de financement municipal. La ville doit se faire belle, afficher un idéal de concorde et flatter le pouvoir qui l'encadre. Ce devoir commence par une reconnaissance et un nettoyage de l'itinéraire à parcourir. Là où les trois maîtres des boues veillent à la propreté du parcours à Bruxelles, la ville de Lille, en 1383 par exemple, invite ses habitants à prendre leurs responsabilités et à faire le ménage devant leur porte²³⁵. Puis vient la décoration des rues et des places avec force tentures, herbe, et même tableaux vivants. C'est sur cette

droit d'association dans les villes de l'Artois et de la Flandre française jusqu'au début du XV^e siècle, 2 tomes, Lille, 1941-1942., t. II, p.379-381.

²²⁷ AML, registre aux ordonnances n°374, fol. 10. Texte édité par G. ESPINAS, *Les origines du...op.cit.*, t. II, p. 364.

²²⁸ AML, registre aux ordonnances n°376, fol. 51. Texte édité par G. ESPINAS, *Les origines du...op.cit.*, t. II, p. 381-382.

²²⁹ En 1424, le peintre Miquiel Morel « qui avoit escript de grosses lettres et assis par briesves, les mestiers allant à la procession pour entretenir leur lien et ordonnance » reçoit 6 sous. Détail fourni par L. DE LA FONS MELICOCQ, « La procession de Lille aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles », *Archives historiques et littéraires du Nord de la France*, vol. 17, 1855, p. 369-383.

²³⁰ Miri Rubin déclare à ce propos que « The centre of the procession was the most ornate (...) and it included people whose rank was reflected and enhanced by proximity to the holiest of holies », dans *Corpus Christi ... op. cit.*, p. 255.

²³¹ AML, AA 189-3891 (registre aux titres).

²³² Pour Bruges, les statuts du 14 janvier 1450 demandent à ses membres de se parer de leur costume et de porter des cierges le jour de la procession. Voir J. CUVÉLIER, « Inventaire analytique des archives de la chapelle du Saint-Sang à Bruges », *Annales de la Société d'Emulation de Bruges*, vol. 50, 1900, p. 1-153, p. 61.

²³³ Archives de l'Etat à Bruxelles, cartulaire VIII, fol. 98v-99, édité par A. WAUTERS, *L'ancien Ommeganck de Bruxelles*, Bruxelles, 1848, p. 24-26.

²³⁴ A.V.B. cart. N° XV, fol. 116 et cart. N°VIII, fol. LXXII et LXXIIv., édité dans C. DICKSTEIN-BERNARD, « Détails inédits concernant l'Ommegang », *Cahiers Bruxellois*, p. 259-266, note 7.

²³⁵ AML, registre aux ordonnances n°373, fol. 29v. Texte édité par G. ESPINAS, *Les origines du ... op. cit.*, t. II, p. 361-362.

imagerie inhérente à la procession que je souhaite maintenant m'arrêter, tant cet arrière-plan culturel est essentiel à la pleine compréhension des cérémonies ducales. Les indices et les renseignements sont rares. Toutefois, à Lille, l'évêque des Fous, élu par le personnel du chœur de la collégiale St-Pierre, le jour de l'Épiphanie, semble avoir été responsable du spectacle de la procession au moins jusqu'en 1469, date à laquelle sa fonction fut abolie. En 1463, le chanoine Jean Waterlos, évêque des Fous pour l'année, promet de distribuer des prix :

« *A l'onneur de Dieu et de la très glorieuses vierge Marie, sa très benoîte mère, et meismement à la decoration et exaubement de la procession de ceste bonne ville de Lille, nous prélat des folz, meu de bonne volenté, par la délibération de nostre conseil, avons intention, à l'aide de Dieu, de donner les prix et joieux cy dessoubz declariez, a ceulx qui tous d'une place, sans nullui emprunter, vendront au jour de ladite procession sur cars, carettes, esclans ou escaffaulx portatifs, remoustrer au matin par signes, tandis que ladite procession passera ès places par nous ou nos commiz a eulx ordonnés ; et le après disner devant nous, et là où il nous plaira, aucunes histoires de la Bible, tant du viel testament comme du nouvel, vie ou passion de saint ou de sainte approuvée par nostre mère la sainte Eglise, ou aultres histoires romainnes contenues en anchiennes croniques* »²³⁶.

Si l'expression « *approuvée par nostre mère la sainte Eglise* » trahit la forte connotation catéchétique de ces représentations, les thèmes livrés à la créativité des acteurs sont suffisamment vastes pour attiser la curiosité, et suffisamment flous pour ne pas la satisfaire²³⁷. Les comptes de la ville de Bruges, fort heureusement, renferment des détails un peu plus conséquents. Dès 1396, la procession du Saint-Sang fut accompagnée de mystères imitant des scènes du Nouveau Testament, le roi Hérode et ses ministres, les Apôtres, les Rois Mages, les Évangélistes, et de tableaux représentant la ville de Jérusalem, l'Annonciation, la Nativité et l'Arbre de Jessé²³⁸. Cependant, c'est à Bruxelles que les témoignages des animations de l'*Ommegang* sont les plus stimulants pour quiconque se met en tête de déceler les ambitions et les affinités politiques des villes organisatrices. L'ordonnance échevinale de 1448, concernant la procession, indique que le cortège bénéficie de nombreux accessoires destinés à l'embellir, puisque les dépendances de l'église ne suffisent plus à abriter tout ce matériel de fête et qu'il faut envisager d'acheter dans la rue d'Or une propriété appartenant à Philippe Vilain pour pallier à l'étroitesse des lieux²³⁹. Ces représentations somptueuses prennent un caractère de plus en plus orienté à partir du XV^e siècle. Non seulement la ville emploie des peintres pour décorer les rues d'écussons aux armes des ducs, mais en plus elle ordonne aux métiers de composer une sorte de généalogie animée, grâce à des mannequins rappelant les figures des princes de la maison de Brabant²⁴⁰. La volonté de s'afficher sous les traits de ville principale des ducs de Bourgogne apparaît encore plus clairement dans le cycle théâtral dédiée à la Vierge et inauguré en 1448. Le cycle des *Sept Joies de la Vierge*, joué à raison d'une pièce par année, était dédié au duc de Bourgogne et à sa famille. Dans le prologue de la première pièce, on peut lire :

²³⁶ E. HAUTCOEUR, *Histoire de Notre-Dame ... op. cit.*, p. 32.

²³⁷ Le lecteur pourra trouver quelques menus détails dans J. FINOT, *Les représentations scéniques données à l'occasion de la procession de Lille par les compagnons de la Place du Petit-Frère au XV^e siècle, Extrait du bulletin historique et philologique*, 1897. Voir A. E. KNIGHT, « Professional Theater in Lille in the Fifteenth Century », dans *Le théâtre et la cité dans l'Europe médiévale*, E. Dubruck et W. C. Mc Donalds éd., *Fifteenth-Century Studies*, vol. 13, 1988, p. 347-358.

²³⁸ C'est la corporation des peintres qui est chargée de toutes ces décorations : « *Janne van Marolus ridende ende gaende metter annuntiatie van onser vrauwen, metter offrande van den drien coninghen, metten kindsbedde van onser vrauwen, met coninc Herodes, de stede van Jherusalem, metter tafele van den twalef apostelen ende met radix Jesse...* ». C. 1402-1403, fol. 117, n°1, dans L. GILLIODTS VAN SEVEREN, *Inventaire ... op. cit.*, t. IV, p. 470.

²³⁹ Voir l'article 1 de l'ordonnance du 20 février 1448 publiée dans A. WAUTERS, *L'ancien Ommeganck ... op. cit.* Celui-ci, p. 8, précise qu'au XVI^e siècle, l'attrail de la fête fut placé près de l'église du Sablon, dans un magasin, reconstruit en 1591 et appelé la « Grange aux Géants » (*de Reuse Shure*).

²⁴⁰ Les peintres de la ville au XV^e siècle, sollicités pour ce genre de travaux sont Jean et Corneille Schernier, selon C. Dickstein-Bernard, « Détails inédits concernant... », art. cité, p. 263. En ce qui concerne les effigies des ducs de Brabant, voir article 2 du document cité dans la note précédente.

« Maria, voncke ende rayende licht
 Reyne suver kersouwe,
 Wilt onsen prince ende oec sijn vrouwe,
 Ende Charloot, onsen jongen heere,
 Met sijnder vrouwe, behuden vor rouwe.
 Ende alle haer vruende, jonge ende ouwe,
 Moet God bescremen van allen seere ;
 Ende oec voort meere sijn lant, sijn steden,
 Dorpe, slote, wil God in vreden
 Altoes behuden vor mesval ;
 Ende alle de ghene, om cort gebeden,
 Diere geerne tsants profijt in deden.
 Vor Bruessel biddic boven al ! »

« Marie, lumière étincelante et rayonnante
 Pâquerette immaculée et pure,
 Garde notre prince et sa dame aussi,
 Et le petit Charles, notre jeune seigneur,
 Ainsi que son épouse, contre le deuil.
 Et tous leurs amis, jeunes et vieux,
 Que Dieu les protège de tous les maux,
 Et que de notre seigneur, Dieu veuille
 En paix garder, pays, villes,
 Villages, châteaux de tout malheur
 Et tous ceux, pour raccourcir ma prière,
 Qui volontiers cherchent le profit du pays.
 Et pour Bruxelles, je prie par-dessus tout ! »²⁴¹.

Comme l'a montré Robert Stein, l'investigation de la municipalité bruxelloise dans la préparation et dans le programme de son *ommegang* tend à légitimer sa politique d'assimilation de la nouvelle dynastie dirigeante²⁴². Faisant d'une pierre deux coups, la ville ne manque pas non plus d'assurer sa propre publicité, par une ornementation et un discours qui soulignent les hauts lieux de son pouvoir. Tandis que la bretèche de l'hôtel de ville est décorée d'un revêtement de tissu rouge appelé « *vantpoy* », abritant les personnages de marque venus contempler l'*Ommegang*, la première pièce des *Sept Joies de Marie* vante la beauté de la Grand'Place de Bruxelles, comme je l'ai déjà souligné, et rappelle régulièrement le rôle de mécène que s'est attribué la ville²⁴³.

Si pour Robert Stein, les villes sollicitent l'étonnant pouvoir communautaire de telles manifestations, il faut néanmoins se montrer vigilant et isoler les fonctions particulières des processions réellement actives dans ce domaine. Force est de reconnaître que l'ordre même du défilé reflète une hiérarchie citadine capable d'attiser des rivalités potentielles²⁴⁴. En revanche, la chorégraphie qui ébranle le cortège, selon un rythme et un itinéraire précis, semble plus à même de rapprocher les périphéries, topographiques ou sociales, du centre. A Bruges, la procession s'applique à suivre le tracé des murailles construites sur l'ordre de Philippe le Bel en 1297 et que ce dernier voulut abattre après une nouvelle insurrection de la ville en 1301-1302, avant de se heurter à un refus brutal de la part des Brugeois²⁴⁵. Cet itinéraire qui symbolise fortement la conquête des libertés communales a été méticuleusement étudié par Thomas A. Boogaart²⁴⁶. Je me permets par conséquent de signaler simplement les principales scissions de cette cérémonie. Depuis 1384, le début de l'*ommegang*, qui

²⁴¹ Le texte publié par W.H. BEUKEN, *Die eerste bliscap van Mariaen die seventise Bliscap van Onser Vrouwen*, Culemborg, 1978, est cité par R. Stein dans son article « Cultuur en Politiek in Brussel in de vijftiende eeuw. Wat beoogde het Brusselse stadsbestuur bij de annexatie van de plaatselijke Ommegang », dans *Op belofte van profijt. Stadsliteratuur en burgermoraal in de Nederlandse letterkunde van de middeleeuwen*, Herman Pleij éd., Amsterdam, 1991, p. 228-243, p. 237.

²⁴² Sur ce sujet, voir les deux articles de R. STEIN, « Cultuur en Politiek... », art. cité, et « 'The Bliscapen van Maria' », art. cité.

²⁴³ En ce qui concerne les décorations de l'hôtel de ville, voir C. DICKSTEIN-BERNARD, « Détails inédits concernant... », art. cité, p. 263-264.

²⁴⁴ Miri Rubin a insisté sur le fait que la procession ne peut être assimilée à un instantané exact de la société qui y participe, tant elle accentue la présence de certaines de ses composantes et en néglige d'autres. De la même façon, elle écrit : « *By laying hierarchy bare it could incite the conflict of difference ever more powerfully sensed in a concentrated symbolic moment* », dans *Corpus Christi ... op. cit.*, p. 266. Il s'agit d'un danger que les autorités ont sans doute bien compris et tenté de contrôler, en s'immisçant dans l'organisation des cérémonies.

²⁴⁵ Le roi de France, en 1297, désirent se faire de nouveaux partisans dans la ville, avait accordé une nouvelle charte de privilèges, ainsi que de nouvelles murailles destinées à protéger les quartiers qui débordaient de l'enceinte du XIIe siècle.

²⁴⁶ T. A. BOOGAART, *Evolution of a ... op. cit.*, p. 341-362.

durait 15 jours (du 3 au 18 mai), était annoncé par la cloche de St-Donatien²⁴⁷. La veille, le Magistrat, le haut-clergé et les invités de marque assistaient aux vêpres dans l'église St-Basile. Les béguines prenaient alors possession de la relique et déambulaient une première fois à l'intérieur de la ville. Le lendemain, la cérémonie commençait avec l'élévation de la relique marquée par le retentissement de la cloche du beffroi. Puis, parfois après un sermon, le groupe s'ébranlait. Il rassemblait dans un premier temps les dignitaires du clergé de la ville et des environs ainsi que les officiers de la municipalité. Parvenue sur le Grand-Marché, la procession s'ouvrait aux représentants des métiers et des quartiers, devancés par leurs bannières, en des endroits précis de la ville²⁴⁸. Sur le *Sand*, le cortège se frayait un chemin parmi la foule oppressante composée des pèlerins, des paysans, des femmes, des enfants et des simples spectateurs. Tandis que la cohorte franchissait la porte de la Bouverie, la municipalité s'arrêtait à St-Julien où elle donnait un banquet aux dignitaires présents. La procession faisait alors le tour de la ville et franchissait à nouveau l'enceinte par la porte Ste-Catherine. A l'extérieur de la ville, la communauté, confrontée au monde ouvert de la campagne environnante, pouvait réellement faire corps face aux dangers du monde sauvage, à ses pestes et à ses démons. Protégée grâce à la sainte relique, la population formait un tout prenant conscience de sa position privilégiée, à l'ombre de ses murailles, et de son unité, au son familier de ses cloches.

La pérégrination en dehors des murs de la ville est essentielle. A Lille, l'itinéraire décidé par Marguerite de Flandre en 1270, puis modifié en 1275 respecte cette marche hors-les-murs. Dans la charte de février 1275, la comtesse explique que la construction du couvent des Dominicaines oblige les pèlerins à un petit détour. Sortant par la porte St-Pierre, la procession prenait alors le chemin de St-André, puis celui du Cense du Mez, en laissant à sa droite le béguinage. Le cortège franchissait ensuite un petit fossé pour arriver dans les prés de l'hôpital (hospice Comtesse) et traverser la Deûle²⁴⁹. Le retour à l'intérieur des murs se faisait par la porte des Malades, du moins au XVe siècle. Cette imitation de l'*amburbalia* antique impliquait obligatoirement une sortie à découvert, en dehors de l'enceinte protectrice de la ville. Seules les intempéries, comme en 1381, ou les menaces de la guerre, comme en 1384, entraînèrent un repli à l'intérieur des murs, afin de ne pas mettre en danger et la population et les précieux reliquaires²⁵⁰. Comme à Bruges, la cérémonie débutait la veille par l'annonce de la franchise. Le *revart* et deux échevins précédés d'un héraut d'armes et des ouvriers de la ville se rendaient au cloître à cheval pour aller chercher le maître de la fabrique, les maîtres des justices, le bailli de St-Pierre et d'autres dignités, afin de reconnaître l'état de l'itinéraire et surtout d'inspecter les travaux qui y avaient été exécutés. Le retour était marqué par un repas servi au chapitre de la collégiale, après la célébration des vêpres. Le lendemain, la procession se mettait en route après la messe

²⁴⁷ L. GILLIODTS VAN SEVEREN, *Inventaire des archives de Bruges, op. cit.*, t. IV, C. 1396-1397, fol. 90v. n°3, p. 462, note 1 : « *Ghegheven den clocluders van Sinte Donaes van eere clocke te ludene de XV daghe lanc van den ommevanghe daermede dat de processien vergaderen tSinte Donaes...* »

²⁴⁸ *Ibid.*, t. IV, C. 1406-1407, fol. 112, n°1, p. 464 : « *Ghegheven Jan Coenen den scildere van den vanekins die de hoofmans raedsliede ende diseniers ghedreghen zouden hebben in haertlieden bande up den dach van den ommevanghe, ende van den scildekens daer mede datmen de torsen van der stede ghestoffeirt zoude hebben, XXs. Gro.* »

²⁴⁹ « *Noverint universi quod nos viam processionis, que fieri solebat apud Insulam annis singulis in honore beate Virginis in octavis sancte Trinitatis et per octo dies sequentes per pratum prepositure ecclesie beati Petri Insulensis, extra portam sancti Petri, supra Duplam, in quo de novo quoddam monasterium sororum ordinis ipsius predicatorum constructimus, de consensu et assensu magistri, fratrum et sororum hospitalis nostri juxta Anlam nostram, assignavimus permutationis nomine ad viam per quam itur ad quoddam managium dicti hospitalis nostri quod vocatur Mansus, que via est ante ecclesiam beati Andreæ et juxta cimiterium dicti hospitalis, et durat usque ad portam dicti managii dicti hospitalis a parte dextra inter murum terreum de novo factum a beghinabus in fundo suo et dictam portam usque ad quoddam fossatum et pratum managii seu mansi dicti hospitalis, et a fossato et prato dicti mansi ipsius hospitalis usque ad Duplam, quod est flumen publicum.* » Charte de la comtesse Marguerite, datée de février 1275 éditée dans E. HAUTCOEUR, *Cartulaire de l'Église collégiale de Saint-Pierre de Lille*, 2 tomes, Lille, 1894, t. II, pièce DCLVII, p. 461-462.

²⁵⁰ *Ibid.*, t. II, pièce MCLXXVIII (10 juin 1381), p. 805-806 : « *...que pour ceste année et pour considération des choses dessus declairiées (inondations), ilz (doyens du chapitre St-Pierre) meissent leur assentement que ladite procession se feist en ladite ville de Lille et dedens les murs d'icelle* » ; pièce MCLXXXVIII (8 juin 1384), p. 813 : étant donné que « *ès voyes et chemins acoustumez, pour les perilz des gherres qui sont a present en la conté de Flandre... ilz meissent leur assentiment affin que ladite procession se feist en ladite ville de Lille et dedens les murs d'icelle* ».

solennelle. Son parcours était bordé le matin de pièces mimées, tandis que les mêmes sujets, accompagnés cette fois-ci de textes lus, étaient rejoués l'après-midi. Le magistrat, comme à Bruges, s'arrêtait bien souvent à la porte de la ville et profitait d'un bon repas pendant que la marche s'organisait autour de la ville. Le Joyel Notre-Dame n'était pas le seul à marquer le territoire de son pouvoir protecteur, la présence des autres reliques de la ville fondaient chacune de ses paroisses dans un grand tout.

Ces processions rondes, fermées, relayées à Lille ou à Valenciennes par la confection d'une soigne, cette mèche de la longueur de la ville dont la combustion plaçait cette dernière encore une fois sous la protection de la Vierge, contrastent avec les processions oscillatoires de Paris en 1412, étudiées par Jacques Chiffolleau²⁵¹. Ici, l'identité de la ville se définit clairement. Il s'agit d'une communauté dont il faut assurer la concorde et dont il faut garantir la sécurité face à des ennemis connus ressemblant peu ou prou aux quatre cavaliers de l'Apocalypse. Les cultes civiques que je vais développer maintenant suivent les mêmes desseins.

La seconde piste doit nous conduire en effet sur les traces de dévotions urbaines qui ont fait l'objet d'une mise en scène particulière, sans pour autant nécessiter l'intervention des représentants comtaux ou ducaux. Comme le faisait remarquer Henri Platelle, la procession de Notre-Dame du Saint-Cordon à Valenciennes et le culte de Notre-Dame des Ardents à Arras ressortissent de ces dévotions civiques mises en place par la communauté urbaine elle-même. Bien sûr, les comtes d'Artois et de Hainaut ont tôt fait de signaler leur intérêt pour ces cultes populaires, mais ils n'ont pas accompagné leurs débuts. Ainsi, à Arras, à la fin du XI^e siècle, la Vierge apparaît à deux jongleurs ennemis et leur indique la démarche à suivre pour guérir les habitants du pays d'une épidémie de mal des ardents²⁵². Cette incursion miraculeuse dans la vie des fidèles arrageois donne naissance à une confrérie dont l'histoire témoigne de l'évolution de cette société urbaine. Parcourons les multiples écritures de ce palimpseste. La narration latine de cet événement, composée entre 1175 et 1200, fut traduite très rapidement en langue vulgaire « *por ce que les laies gens l'entendront mieux* »²⁵³. Véritable *exemplum*, la réconciliation de deux ennemis jurés a bien entendu permis de rappeler les grandes valeurs chrétiennes que sont le pardon et l'amour du prochain²⁵⁴. Mais, comme le remarque Bernard Delmaire, le miracle lié à l'apparition de la Vierge contribuait surtout à soutenir la réputation d'un diocèse qui venait tout juste d'être créé²⁵⁵. L'attestation des liens privilégiés entre les citadins et le monde céleste va élever cette Vierge miraculeuse et son cierge au statut de divinités poliades, suscitant l'intérêt des autorités de la ville. Cette ingérence progressive de la ville dans l'univers de cette dévotion apparaît tout d'abord dans les statuts de la confrérie. Entre 1221 et 1224, les ajouts au texte primitif montrent clairement que les jongleurs ne sont plus les seuls maîtres de l'association et que les bourgeois, devenus majoritaires, réclament une part de la direction²⁵⁶. La chandelle de la confrérie se trouve, quant à elle, placée à partir de 1200 « *a le Tour, a le cappellette du Petit Markiet* », dans le « *saint*

²⁵¹ J. CHIFFOLEAU, « Les processions parisiennes de 1412. Analyse d'un rituel flamboyant », *RH*, n°575, juillet-septembre 1990, p. 37-76.

²⁵² La Vierge, en effet, apparaît à deux jongleurs : Itier, un Brabançon, et Normand de Saint-Pol-sur-Ternoise. Elle leur demande d'aller se réconcilier devant l'évêque Lambert d'Arras. En échange, Elle promet de réapparaître dans la cathédrale d'Arras et de transmettre un cierge miraculeux dont la cire, mêlée à de l'eau, guérirait les victimes du mal des ardents. Le miracle se produisit comme promis et fut suivi de la fondation d'une confrérie caritative. Pour plus de détails, lire R. BERGER, *Le Nécrologe de la Confrérie des Jongleurs et des bourgeois d'Arras (1194-1361)*, Arras, 1970, p. 39-55.

²⁵³ *Ibid.*, p. 155.

²⁵⁴ Sur ce sujet, voir le récent article de C. VINCENT, « Fraternité rêvée et lien social fortifié : la confrérie Notre-Dame des Ardents à Arras (début du XIII^e-XV^e siècles) », *RN*, t. 82, n°337, octobre-décembre 2000, p. 659-676.

²⁵⁵ Urbain II en 1094 sacra Lambert de Guines, premier évêque d'Arras, supprimant ainsi la tutelle de Cambrai. Voir B. DELMAIRE, *Le diocèse d'Arras de 1093 au milieu du XIV^e siècle. Recherches sur la vie religieuse dans le nord de la France au Moyen Âge*, 2 tomes, Arras, 1994, t. 1, p. 39-60.

²⁵⁶ R. BERGER, *Le Nécrologe de ... op. cit.*, p. 49.

luminaire », dont les « *mayeurs* » avaient la clef²⁵⁷. Au XVe siècle, lors de la plus grande fête de la confrérie, « *li grans sises* », les sergents du châtelain, les représentants des ducs de Bourgogne et le Magistrat participaient à la procession tandis que le « *joiel* » était sous la garde de six échevins. Que la sainte Chandelle soit devenue la protectrice de la ville, cela ne fait aucun doute. Son élévation en tête d'une procession destinée à conjurer les forces de Louis XI venues bombarder la ville après la mort de Charles le Téméraire, le 13 mars 1477, le prouve pleinement. D'autres exemples montrent à quel point de telles pratiques dévotionnelles peuvent aider des communautés en gestation à se structurer tout en marquant leur singularité²⁵⁸.

A Valenciennes, le miracle du Saint-Cordon et l'organisation de son culte n'ont malheureusement pas fait l'objet d'un compte-rendu précis et il faut attendre le milieu du XVIe siècle pour en trouver quelques échos²⁵⁹. Néanmoins, les premières traces de la procession anniversaire semblent largement antérieures à leurs premières mentions. L'hommage rendu à la Vierge qui, en 1008, avait libéré la ville d'une épidémie, aurait suivi de près la manifestation divine²⁶⁰. Toujours est-il que la date de la fête du Saint-Cordon sert en 1312 à situer un acte rédigé par les religieux de Saint-Saulve-lez-Valenciennes²⁶¹. La procession, qui porte le nom de la ville, sert même de repère pour le début de l'année financière des comptes de cette dernière. Quant à la distribution des rôles au sein du cortège, la mise en scène, dont fait état Simon Le Boucq en 1653, comporte de nombreuses similitudes avec les processions et les *ommegangen* déjà étudiés pour les XIVe et XVe siècles. On y retrouve un identique désir d'ordre que le saudart de la ville, remplaçant en 1431 le roi des ribauds, doit combler en partie. L'itinéraire est proclamé la veille et les liens entre les différentes confréries et communautés religieuses se resserrent grâce à des messes et des banquets. Le jour de la marche religieuse, chaque groupe se place derrière sa bannière reconnaissable en l'honneur de la sainte fierte, mais aussi en hommage aux reliques conservées dans les autres églises de la ville et dans celles des environs²⁶². Une idée de ce que pouvait être la procession au XVe siècle nous est donnée par la bulle

²⁵⁷ *Ibid.* Soulignons que Guichardin dans sa *Description de tous ... op. cit.*, p. 383, s'attarde sur cette particularité arrageoise, pour laquelle il fait preuve d'un grand intérêt : « *En la ville d'Arras en une belle chapelle, bastye a propos en la place du petit marché, on garde ceremonieusement une chandelle comme chose sainte, laquelle ils disent avoir jadis eu du ciel pour leur bien et salut.* »

²⁵⁸ Nous pourrions également dire quelques mots de la « confrérie de saint Omer ». La « *confrérie de Saint Aumer* » est connue par deux documents, un acte législatif de 1447 et trois comptes qui s'égrènent de 1317 à 1324. Son fonctionnement initial comme son but sont obscurs. L'acte de 1447 émane du doyen du chapitre de « *l'église de Saint Aumer* », c'est-à-dire de la cathédrale Notre-Dame ainsi que du maieur et des échevins de la ville. Ainsi, la direction en est collégiale et unit le doyen et le chantre du chapitre au maieur. Pour Georges Espinas, il s'agit en quelque sorte de la confrérie de la ville qui ne connaît aucune formation analogue dans la région. (G. ESPINAS, *Les origines du ... op. cit.*, t. II, p. 529-530.). Pour Alain Derville, la confrérie semble un résidu de la ghilde marchande développée aux temps carolingiens, devenue *Ghilda Mercatoria* au XIe siècle. (A. DERVILLE « Ghildes, carités, confréries dans le Saint-Omer médiéval », *B.S.A.M.*, t. XIX, juin 1959, p. 193-211.). La confrérie éponyme de la ville, en tous cas, associe fortement sur le terrain du symbolique et autour de la figure du saint fondateur, deux pouvoirs essentiels.

²⁵⁹ La première mention du miracle valenciennois apparaît dans *Les Antiquités de la ville de Valenciennes*, écrit par Louis de la Fontaine dit Wicart, vers 1550.

²⁶⁰ En 1008, un ermite du village de Pont aurait imploré l'assistance de la Vierge pour libérer le pays d'une épidémie. Cette dernière se serait alors manifestée et aurait ordonné à l'ermite d'aller prévenir les gens de Valenciennes d'aller se poster la nuit suivante sur les murailles de la ville et d'y attendre les signes de la bienveillance divine. Rassurés par la date qui était celle de la nativité de la Vierge, les habitants s'exécutèrent et virent un ange, accompagné de la mère du Christ, ceindre la ville d'un cordon rouge pour la protéger du fléau. Le Magistrat, le peuple et le comte, sur la requête de la Vierge, décidèrent alors d'une procession anniversaire en gage de reconnaissance. Pour plus de détails, voir A. JULIEN, *Histoire et culte de Notre-Dame du Saint-Cordon, patronne de Valenciennes*, Valenciennes, 1886.

²⁶¹ Cité p. 2 dans les *Mémoires de la procession de la ville de Valenciennes*, composé par sire Simon Le Boucq, M. Bauchond éd., Valenciennes, 1908.

²⁶² En effet, Simon Le Boucq raconte qu'à la fin de la procession venaient des religieux de Sebourg, de l'abbaye de Denain, de la prévôté d'Haspre, de l'abbaye de Saint-Saulve, de l'abbaye d'Hasnon, etc. Cette observation ne manque pas d'intérêt car, même si elle date de la moitié du XVIIe siècle, elle reflète une réalité déjà vécue à la fin du Moyen Âge. Voir Simon Le Boucq, *Mémoires de la procession ... op. cit.*, p. 40-144.

de Martin V, qui, le 18 mai 1419 et en réponse au Magistrat de la ville, accorde des indulgences à ceux qui assisteront à la procession et à son octave²⁶³.

Que retenir de ces cultes civiques ? Et pourquoi les avoir livrés à une observation aussi minutieuse ? La première conclusion m'amène à constater de fait que les villes ont su parfaitement maîtriser un phénomène qui leur assurait une publicité à la fois interne et externe. De façon plus générale, l'intégration officielle de ces processions dans les cérémonies orchestrées par la ville montre que l'identité urbaine se construit aussi et surtout par rapport à Dieu et au monde céleste. En ce qui concerne la structure de ces manifestations, force est de constater, avec Jacques Chiffolleau, que la procession commémorative remplit ici pleinement son rôle de rituel, puisqu'elle rejoue à l'infini un événement antérieur et fondateur²⁶⁴. Néanmoins, son évolution et sa théâtralisation de plus en plus envahissante la font basculer dans le domaine du cérémonial.²⁶⁵ Son étude devient alors essentielle pour comprendre les mécanismes des représentations ducales. La quête esthétique qui s'y manifeste n'est pas le simple reflet de l'évolution du goût et du beau. Le temps suspendu de la procession est bien entendu celui de l'attente, mais il est aussi celui qui permet aux images de distiller des idées d'unité et de consensus. La foi est le moteur de cette réussite, la répétition de gestes connus, le secret de son efficacité, l'extraordinaire en est la clef. Les ducs, et plus particulièrement Philippe Le Bon, ont tôt fait de comprendre l'importance de telles mises en scène, dont la représentation est avant tout un spectacle ouvert.

C. Un cycle festif intégrateur

La ville qui se donne à voir au cours de ces cérémonies parfaitement réglées ne veille pas seulement à entretenir un esprit fraternel entre les différents membres qui la composent. Ces processions, à l'instar d'autres fêtes au caractère plus laïc, s'inscrivent dans un véritable cycle qui emmène dans sa ronde les autres villes de la région et même d'ailleurs. Laurent Feller a résumé les vertus conciliatrices de ces festivités en constatant que dans la région qui nous concerne, « on s'offre des fêtes les uns aux autres comme on s'offre des cadeaux. Cela s'insère dans un circuit normal de dons qui scellent l'amitié et qui structurent la vie sociale »²⁶⁶. Encore une fois, les exemples abondent. Et les invitations lancées alentour pour convier les voisins à assister aux fêtes à la fois civiques et religieuses que nous venons de décrire accompagnent l'organisation de chacune d'entre elles. Ainsi, à Bruges, le Magistrat envoie des messagers pour avertir les prélats de la région et requérir leur présence à la procession du Saint-Sang. La plus ancienne mention date de 1331-1332 et elle atteste que la municipalité a convié les abbés, mais aussi les prévôts de Bruxelles, Diest, Malines, Vilvorde, Audenarde, Grammont, Binche, Mons, Maubeuge, Valenciennes, Douai, Lille, Tournai, Saint-Omer, Poperinge, Ypres, Menin et Zonnebeke²⁶⁷. Le large éventail des villes concernées confirme le pouvoir

²⁶³ Voir la Bulle du pape Martin V, datée du 18 septembre 1419 et éditée par H. DUBRULLE, *Suppliques du pontificat de Martin V (1417-1431)*, Lille, 1922, p. 13-14.

²⁶⁴ J. CHIFFOLEAU, « Les processions parisiennes ... », art. cité, p. 38 : « L'un des traits constitutifs du rituel – outre qu'il paraît souvent obéir à une impérative et mystérieuse prescription – c'est aussi qu'il veut toujours refaire, rejouer, répéter une scène antérieure, fondatrice, primitive ».

²⁶⁵ Des villes comme Lille ou Bruges veillent ponctuellement à limiter les pièces de théâtre et autres folies, afin de rendre un caractère un peu plus digne à la manifestation. A Bruges, dès 1419, la ville paie au clergé de St-Donatien les frais de vêpres et d'une messe solennelle chantées la veille et le jour de la fête du Saint-Sang : C. 1418-1419, fol. 109v, n°8 : "*Den capitele van Sint Donaes, van dat zy de vespere up den avond van den ommeganghe ende de messe up ten voors. Dach zonghen sollempnelike ter van den belinghen bloede, ij lb. grote*", dans L. GILLIODTS VAN SEVEREN, *Inventaire ... op. cit.*, t. IV, p. 471. Rappelons qu'à Lille, le chapitre de la collégiale se désolidarise à partir de 1469 des représentations organisées en abolissant la fonction de l'évêque des Fous.

²⁶⁶ L. FELLER, « La fête faillie : les événements de mai 1284. (Lille-Douai) », RN, t. 82, n°334, janvier-mars 2000, p. 9-33, p. 18.

²⁶⁷ L. GILLIODTS VAN SEVEREN, *Inventaire ... op. cit.*, t. II, p. 429.

d'attraction de la cérémonie brugeoise, pouvoir qui dépasse largement le comté de Flandre, pour gagner le Brabant et même le Hainaut.

On devine assez rapidement que de telles rencontres deviennent l'occasion d'évaluer la qualité des liens entretenus entre les cités accueillantes et leurs hôtes, et vice versa. L'organisation de tels événements éprouve, plus que l'on ne peut l'imaginer, sur le terrain du rituel, la solidité des relations institutionnelles, économiques et bien sûr religieuses nourries par les villes impliquées. L'exemple de Gand, qui jusqu'alors a brillé par son absence dans l'ensemble de notre démonstration, éclaire cet aspect de la sociabilité interurbaine à la fin du Moyen Age. Gand n'est bien évidemment pas dépourvue d'appareil festif. Néanmoins, comme le remarque David Nicholas, la ville se situe largement en-dessous de Bruges, de Bruxelles ou de Lille en ce qui concerne l'organisation de cérémonies, à la charnière du XIV^e et du XV^e siècles²⁶⁸. Nous aurons l'occasion de revenir sur la procession dédiée à saint Liévin ; mais en attendant, il faut bien avouer qu'en dehors de la marche laïcisée des milices bourgeoises (*auweert*), la part la plus importante des dépenses de la ville pour ce genre de prestations revient à une manifestation extérieure : la Grande Procession de Tournai²⁶⁹. Ce déplacement des élites de la ville pour la procession Notre-Dame symbolise la dépendance étroite qui attache Gand non seulement à l'évêché, mais aussi au commerce de céréales qui transitent par Tournai. Ainsi, il est question dans le compte de 1321-1322 d'un baldaquin de velours rouge, de soie, de fourrure et de perles, confectionné aux frais de la ville pour y abriter la châsse, portée par des personnalités gantoises²⁷⁰. Les élites urbaines n'étaient pas les seules à se déplacer pour honorer la Vierge. La foule issue du menu peuple ne manque pas ces grands rendez-vous où la foi rapproche les hommes du ciel mais aussi de leurs semblables. Certains pourraient considérer uniquement le caractère religieux de telles démarches et mésestimer la dimension politique de ces rencontres, soulignant par là même la force de la piété populaire en cette fin du Moyen Age. Néanmoins, les processions ne sont pas les seules cérémonies capables d'attirer une foule « *d'étrangers* ». Le réseau dévotionnel est doublé d'un réseau festif tissé par les joutes, les concours d'arbalétriers, les spectacles des chambres de rhétorique, etc., qui rythment chacune des saisons de l'année. Dans ces régions où la proximité géographique et les lois du commerce et de l'activité textile alimentent une émulation constante et parfois agressive, les fêtes désamorcent les conflits potentiels et aplanissent les antagonismes latents. La période qui nous concerne ne connaît pas de dérapage comme celui qui ébranle les populations de Lille et de Douai en 1284-1285. L'exclusion des Lillois du tournoi du Blanc Rosier, à Douai, le 1^{er} mai 1284, paraît liée aux tensions économiques et sociales qui régnaient alors en ville, une situation exacerbée par la perte de vitesse douaisienne face au dynamisme lillois et tournaisien²⁷¹. Le véritable charivari des Lillois, ulcérés par l'affront qui leur avait été infligé, et la neutralité des autorités urbaines prouvent encore une fois que la crise s'est développée sur le terrain de la fête et non sur celui de la guerre. La violence est en quelque sorte contrôlée par ces rituels de transgression²⁷². Toutefois, la

²⁶⁸ David Nicholas, pour la période 1360-1420, fait remarquer que Gand accorde moins d'importance aux fêtes que les villes voisines. Pour lui, l'insécurité latente de la ville et sa situation géographique expliquent ce déficit, tandis que le régime des « Trois Membres » n'avaient pas besoin de tels expédients pour veiller au contrôle social. D. NICHOLAS, « In the pit of the Burgundian Theatre State. Urban Traditions and Princely Ambitions in Ghent, 1360-1420 », dans *City and Spectacle in Medieval Europe*, B.A. Hanawalt and K. L. Reyerson éd., Londres / Minneapolis, 1994, p. 271-295.

²⁶⁹ Marc Boone a montré que 65 à 70% des dépenses réservées aux fêtes, dans le budget de la municipalité, étaient consacrés à cette procession. M. BOONE, « Les Gantois et la grande procession de Tournai : aspects d'une sociabilité urbaine au Moyen Age », dans *La Grande Procession de Tournai (1090-1992). Une réalité religieuse, urbaine, diocésaine, sociale, économique et artistique*, J. Dumoulin et J. Pycke éd., Tournai / Louvain-la-Neuve, 1992, p. 51-58.

²⁷⁰ *Ibid.*

²⁷¹ Laurent Feller, dans « La fête faillie... », art. cité, a repris le dossier réalisé par G. ESPINAS, *Une guerre sociale interurbaine dans la Flandre wallonne au XIII^e siècle*, Paris / Lille, 1930. Il donne tous les détails de ces événements et tente d'en expliquer les mécanismes, en soulignant que les autorités urbaines ont joué un rôle parfaitement neutre, laissant au comte le soin de mettre un terme à ces conflits de rue.

²⁷² Sur ce point, lire l'article de C. GAUVARD et A. GOKALP, « Les conduites de bruit et leur signification à la fin du Moyen Age : le charivari », *Annales E.S.C.*, 1972/2, p. 285-312.

plupart du temps, ces divertissements contribuent à restaurer des sympathies que les rivalités économiques tendent à faire disparaître. La renommée des fêtes de l'Épinette à Lille, et de la Grande Foresterie à Bruges, n'est plus à faire. Le réseau d'influence lillois rivalise aisément avec celui de la procession du Saint-Sang. Soutenues par une grande régularité, les joutes de l'Épinette qui eurent lieu de 1283 à 1483, avec une seule interruption en 1477, voient affluer des représentants venus de Bruges, Gand, Ypres, Courtrai, Commines, Audenarde, Tournai, Saint-Amand, Valenciennes, Douai, Lens, La Bassée, Arras, Hesdin, Béthune, Saint-Omer, Guines, et même Paris²⁷³. Le luxe déployé lors de ces festivités bourgeoises n'a rien à envier - ou presque - à celui exhibé par la cour. L'entrée des participants ressemble à un véritable festival où chacun s'emploie à faire bonne figure et peut-être même à concurrencer son hôte. La ville de Valenciennes a consigné quelques-unes de ses entrées à l'occasion de l'Épinette. En 1435, dix de ses représentants, marchant deux à deux et suivis par deux arbalétriers et deux archers du serment de la ville, font leur apparition aux portes de Lille :

« Tous ceux cy furent arméz...et derrière un chacun d'eulx, marchoiēt deux arbalestriers et apres deux archiers ensemblez devers chascun bourgeois. Et iceulx estoient du serment de la ville. Et y estoient aux frais d'iceulx bourgeois.

Au milieu de la troupe se portoit par quatre hommes vestus de rouge sur leurs espauls trois cbimes vifz qui soustenoient sur eulx trois une ville dont sortoit a chacun des tours une banderolle des armes de Valencbienne. Et en fut fait un present au Roy de l'Espinette.

Derrière toute la chevaucherie y avoit deux chariotz couvertz de rouge, ou estoient plusieurs damoysselles de Valenciennes, des femmes, filles et parentes d'iceulx damoyseaux, qui tous y estoient venus pour decorer la feste »²⁷⁴.

En 1438, l'exubérance la plus débridée envahit la troupe des Hennuyers qui déclinent leurs costumes sur le thème de l'homme sauvage :

« Tous iceulx Valenciennes furent tous acoustrez en hommes sauvages portans leurs escus et gros bastons neuqueulx (nouveux). Et leurs chevaux furent tous desgusez en beste estrange. Les uns revestus de peaulx boullieux et les aultres de plumes d'oyseaux qui fut chose fort estrange a veoir iceulx hommes sauvaiges furent accoustrez et barnassez de flocon de roseaulx.

Premiers marchoiēt hommes sauvages sonnanz cors et trompettes.

Après marchoit le herault portant la cotte d'armes de Valenciennes. A sa dextre marchoit Allard du Gardin, et a senestre Nicolas de Har. (...)

Entre iceulx gens de cheval y avoit plusieurs hommes sauvages qui marchoiēt a piet portans atours fort estranges. Sur un chariot estoit assise sur ville, et aux crestaux et tours sept demiselles portans leurs armes en banderolles et sur le escarguette d'en hault estoit femme Grebert, fille de Jeban, portant la banniere de Valenciennes... »²⁷⁵.

La Grande Foresterie de Bruges n'est pas en reste, surtout après 1417, date à laquelle une réunion de magistrats et de notables à la *Poorters loge* décide de confier à la société de l'Ours Blanc le soin d'organiser des joutes annuelles mémorables.²⁷⁶ L'effet est incontestable, puisque Nicolas Despars, à partir de 1418, ne manque pas de signaler pour chaque année de sa chronique les participants et les vainqueurs du tournoi²⁷⁷. Il faut dire qu'une véritable émulation associe l'Ours Blanc

²⁷³ Sur la constitution de ces réseaux de joueurs, voir E. VAN DEN NESTE, *Tournois, joutes, Pas d'Armes, dans les villes de Flandre à la fin du Moyen Age (1300-1486)*, Paris, 1996, cartes p. 382-385.

²⁷⁴ BMV, ms. 806, fol. 103-103v.

²⁷⁵ BMV, ms. 806, fol. 117-117v.

²⁷⁶ Pour ce sujet, lire la mise au point d'A. VAN DEN ABEELE, *Het Ridderlijke Gezelschap van de Witte Beer*, Bruges, 2000.

²⁷⁷ N. DESPARS, *Cronijcke van den lande ... op. cit.*, vol. III, p. 248 sq.

de Bruges et l'Épinette de Lille ; Philippe le Bon s'arrange bien souvent pour assister à l'un et à l'autre concours la même année²⁷⁸.

La mention du duc de Bourgogne dans ce commentaire réservé aux joutes bourgeoises nous introduit directement au cœur de notre démonstration. Le pouvoir d'intégration ne touche pas seulement des villes dont les coutumes et les objets de dévotion établissent un langage commun capable d'inhiber de potentielles rivalités économiques et sociales. Les tournois et autres processions forment un terrain d'entente idéal pour des souverains désirant se faire connaître et nourrir leur popularité. Néanmoins, l'opération ne doit pas être simplement appréhendée sous l'angle d'une démarche strictement politique et calculée. Le plaisir de participer à de tels événements existe bel et bien. Les investigations des ducs de Bourgogne s'observent à l'aune de leurs subventions et de leurs actes de reconnaissance, phénomène bien connu sur lequel je ne reviendrai pas²⁷⁹. Ce qu'il est intéressant de signaler ici, c'est l'engagement de la personne princière ou d'un membre de sa cour à l'occasion de ces festivals bourgeois. Les ducs de Bourgogne semblent avoir été les premiers à descendre dans la lice pour briser la lance avec des notables. A Bruges, en 1421, Philippe le Bon combat devant la duchesse²⁸⁰. En 1422, il profite de son passage dans la ville pour jouter au *Burg*²⁸¹. A Lille, le duc participe aux fêtes de l'Épinette en 1421, 1424, 1428, etc.²⁸² Lorsqu'il ne peut faire le déplacement, il arrive que des membres de la cour le représentent, soit en joutant à sa place, soit en honorant l'aimable compagnie de leur simple présence. Isabelle de Portugal, le 24 avril 1447, à Bruges, remet le prix au vainqueur du tournoi, prend part avec son fils au dîner qu'offre la compagnie de l'Ours Blanc à l'hôtel de ville et accepte même l'invitation du Forestier, Anselme Adornes, en se rendant le lendemain midi au dîner qu'il offre chez lui²⁸³. Nous sommes ici très loin des fêtes de la Renaissance tardive qui isolent dans le milieu restreint d'un château ou d'un parc les réjouissances des grands. Le spectacle bariolé de ces divertissements urbains n'effraie pas une cour de Bourgogne dont la politique d'assimilation des élites l'engage parfois à faire le premier pas. Louis XI, de passage à Lille en 1464, en plein tournoi de l'Épinette, défie lui aussi, le roi parodique de l'année, Baudechon Gommer²⁸⁴. Cet épisode insolite doit nous rappeler que, dans ce qui devient pure récréation, les frontières s'abolissent le temps d'une prise d'armes, tandis que les déguisements proches des costumes de carnaval inversent l'ordre établi.

Ainsi, là où Jean sans Peur n'a pas hésité à investir les places de ses villes pour y donner en spectacle l'adresse et l'élégance de ses preux chevaliers, Philippe le Bon va plus loin et pactise, grâce aux jeux des armes, avec des familles bourgeoises les plus en vue. La démonstration de cette solidarité, nécessaire à la compréhension des mécanismes du spectacle bourguignon, ne touche cependant qu'une seule composante de la société urbaine. L'intérêt porté aux cultes locaux, lui, possède des vertus nettement plus œcuméniques. Comme le faisait remarquer Johan Huizinga, « l'homme du XVe siècle unit souvent à une dévotion austère, l'amour d'un faste bizarre »²⁸⁵. Or, des joutes colorées aux

²⁷⁸ E. Van den Neste s'est livrée à une petite estimation des dépenses vestimentaires du duc pour l'une et l'autre joutes, faisant apparaître que le costume pour les fêtes brugeoises coûtait régulièrement plus cher que celui porté pour les fêtes lilloises : *Tournois, joutes, Pas d'Armes ... op. cit.*, p. 96-99.

²⁷⁹ La politique de soutien à la fête de l'Épinette, par exemple, a fait l'objet de nombreuses études, dont la meilleure synthèse à ce jour figure dans l'ouvrage d'E. Van den Neste. Ajoutons simplement que la substitution des deniers ducaux au budget scabinal est aussi une façon d'usurper l'autorité des magistrats de la ville.

²⁸⁰ C. 1420-1421, fol. 99v, n°1 : "*Van der huere van den huus te Craneburch daer onse ghenadeghe vrouwe metgaders baren gheselscepe zach de feestende eerlicheide van den jostementente...*", dans L. GILLIODTS VAN SEVEREN, *Inventaire ... op. cit.*, t. IV, p. 477.

²⁸¹ C. 1421-1422, fol. 99v, n°1 : "*Van den burch te messene ende van den selven messe wech te doene, doe onse gheduchte beere met zinen rudderende ende enapen stac in de buersch...*", *Ibid.*, t. IV, p. 477.

²⁸² ADN, B 1925, fol. 16v, 115 ; B 1929, fol. 95, 164v. ; B 1438, fol. 146v., 150.

²⁸³ A. VAN DEN ABBEELE, *Het Ridderlijk Gezelschap ... op. cit.*, p. 121. A. Clément-Hémery fait également allusion à cet événement dans son *Histoire des fêtes civiles ... op. cit.*

²⁸⁴ E. Van den Neste remet en cause la participation directe du roi, croyant plus volontiers à une délégation de pouvoir transmise à son écuyer, Berthon de Boursozel. Voir : *Tournois, joutes, Pas d'Armes ... op. cit.*, p. 143.

²⁸⁵ J. HUIZINGA, *L'automne du Moyen Âge, op. cit.*, p. 187.

processions de plus en plus fantasques, il n'y a qu'un pas, que Philippe le Bon franchit aisément. Encore une fois, le prince soutient de ses deniers et de son influence les dévotions de ses sujets. A l'origine de la promotion du culte de Notre-Dame des Douleurs à Lille, Philippe n'a aucun mal à s'inscrire dans la lignée des comtesses de Flandre et à faire sien leur ferveur pour le culte marial²⁸⁶. En 1433, il tire parti de ses bons rapports avec le pape Eugène IV, et réclame davantage d'indulgences pour les pèlerins de la procession Notre-Dame. Et c'est pour assister à cette même cérémonie qu'il diffère son départ, notamment en 1448 et 1453. La ville, sensible à un tel honneur, tient à faire remarquer sa fidélité à la maison de Bourgogne en récompensant les meilleures compagnies burlesques qui assurent les représentations théâtrales de la procession de 1448, avec des objets symbolisant le pouvoir de ses princes²⁸⁷. Lille n'est pas la seule à jouir des bonnes grâces ducales. La cérémonie du Saint-Sang et l'*Ommegang* de Bruxelles peuvent également se flatter de faire l'objet de toute la considération de ces princes. A tel point que les autorités brabançonnes, en 1457, à la demande de Philippe le Bon, n'hésitent pas à déplacer l'*Ommegang* du dimanche au lundi, pour que le Dauphin, futur Louis XI, puisse y assister. La cérémonie religieuse constitue, elle aussi, une vitrine du pouvoir bourguignon, prouvant son intégration dans les artifices de l'Etat en représentation. Intimement mêlés à certaines pratiques dévotionnelles, les ducs, plus particulièrement Philippe le Bon et Charles le Téméraire, ont très vite cherché à s'immiscer dans ces cultes urbains synonymes de cohésion identitaire²⁸⁸. L'histoire de la fondation de la chartreuse d'Anderlecht cristallise parfaitement les nombreux enjeux socio-politiques qui peuvent se nouer autour de ce genre de dévotion populaire. A. Wauters raconte dans son *Histoire de Bruxelles* un épisode somme toute assez banal au cours duquel un berger sexagénaire, Pierre d'Assche, avait planté un tilleul et deux épines entre Moleenbeeck et Anderlecht, au lieu-dit de Scheut, pour abriter une humble statue de la Vierge, en 1443. On prétendit en 1449 ou 1450 qu'une grande clarté environna l'effigie, engendrant de nombreux miracles et stimulant l'affluence de pieux visiteurs. Les magistrats de la ville de Bruxelles et les conseillers du duc cautionnèrent ces apparitions en autorisant la création d'un sanctuaire²⁸⁹. La réalité est un peu plus compliquée ; l'édification de la chartreuse de Scheut reflète davantage les luttes des factions politiques bruxelloises que le consensus de toute une population²⁹⁰. Les pèlerinages organisés autour de la statue miraculeuse rassemblaient un menu peuple, dont la ferveur proche de l'agitation pouvait constituer un danger²⁹¹. Bruxelles se charge alors de canaliser l'enthousiasme de la foule en collectant elle-même les aumônes recueillies au cours du pèlerinage. Dans cet événement, au cours duquel l'autorité urbaine, face à l'Eglise, sent la nécessité d'afficher sa solidarité avec le menu peuple pour éviter tout débordement, les ducs ne sont pas absents. Et Charles de Charolais, ainsi que d'autres seigneurs bourguignons, comme Jean de Poitiers, conseiller de Philippe le Bon, ou des membres de la suite d'Isabelle de Portugal et même le Dauphin Louis font preuve d'une piété ostentatoire par la donation de verrières pour orner dignement le bâtiment²⁹². La fondation de cette chapelle retient l'attention

²⁸⁶ Voir H. PLATELLE, « Esquisse de la vie ... », art. cité, p. 169-171.

²⁸⁷ « *A Carbonnier ophèvre pour l'argent et façon de plusieurs pris (...) si comme XIII fleurs de lys une croix de saint Andrien, ung fusiel et une roze donnes a plusieurs places et compaignons tant de ceste dite ville comme de Tournay que le jour de la procession remonstrerent par signes et autrement plusieurs histoires (...) et aussi pour complaire a mondit tres redoubté seigneur qui a cause de ce a este demoure en ceste dite ville et en avoit retardé son despartement.* », cité dans L. LEFEVRE, « La procession de Lille ... », art. cité.

²⁸⁸ Voir à ce sujet E. LECUPPRE-DESJARDIN, « Les lumières de la ville : recherche sur l'utilisation de la lumière dans les cérémonies bourguignonnes (XIV^e-XV^e siècles) », *RH*, 1999, n°609, p. 23-43, p. 31-33.

²⁸⁹ A. HENNE et A. WAUTERS, *Histoire de la ville de Bruxelles*, op. cit., t. I, chap. VI.

²⁹⁰ Sur ce dossier, voir M. DE WAHA, « Aux origines de la chartreuse de Scheut : pèlerinage 'populaire' et monastère 'patricien' », *Annales de la société royale d'archéologie de Bruxelles*, LV, 1978, p. 3-26.

²⁹¹ *Ibid.*, p. 10 : « ...tout montre clairement que nous nous trouvons devant un pèlerinage plébéien, né dans les couches peu fortunées de la population, devant une de ces dévotions populaires, un de ces enthousiasmes collectifs si fréquents au XV^e siècle ».

²⁹² Adrien Dullaert, secrétaire de la ville de Bruxelles au XV^e siècle et qui participa à la promotion de ce culte écrit dans son *Origo sive exordium monasterii Nostrae Dominae de Gratia, ordinis Carthusiensium, juxta Bruccellam, in Schute* : « *Harum unam stantem retro altare beatae Virginis propriis expensis feri fecit illustrissimus princeps ac dominus Carolus de Burgundia, comes Cadralesii et dominus de Bethunia,*

dans la mesure où les ducs partagent avec la ville de Bruxelles l'initiative de cette récupération idéologique d'un mouvement populaire potentiellement explosif et révèle la dimension éminemment politique de ces actes de foi.

*

*

*

Expression d'une certaine idée du pouvoir, porteuse de signes d'autorité, la fête urbaine, laïque ou religieuse, se présente comme le garant d'un ordre social et moral à l'intérieur de sa sphère d'influence. C'est en elle qu'il faut voir la constitution d'un corps historique, dont la modification des contours témoigne de l'influence des circonstances politiques du moment. La ville fournit ici des moyens de communication rêvés pour qui veut à long terme imprimer le souvenir de sa domination, et à court terme, faire la promotion de ses actes et de sa personne. Ainsi, le prince pieux, qui accompagne les processions de ses sujets et partage leurs émotions religieuses, stimule leur *affectum devotionis* tout autant que le prince magnanime, qui garantit par sa présence et par ses dons la valeur de leurs rituels festifs. Cette autorité ducale, fondée sur la visibilité, ne peut se passer de la ville et de son cadre pour s'exprimer et ériger autour du corps du prince un véritable corps politique.

Partie de considérations générales sur la perception du paysage sociale et politique de cet espace, cette étude a voulu s'attacher aux différents groupes en présence et à leurs propres constructions identitaires, avant même de les rassembler. Ainsi, la perspective d'offrir au regard le cadre général et l'environnement culturel dans lequel évoluent les acteurs des cérémonies n'a pu faire l'économie d'une abondance d'informations peut-être déroutant, mais nécessaire à la mise en place des composantes permettant de comprendre les nuances et les subtilités d'un tel sujet. Avant d'être une rencontre, la communication politique est un cheminement qui prend en compte les progressions de chacun.

etc., filius unicus, herus et successor domini Philippi, ducis tunc regnantis. », texte édité dans les *Annalectes pour servir à l'Histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. IV, 1867, p. 87-122, p. 98.

CHAPITRE 3

LES COULISSES ET LE PRIX DU SPECTACLE

« *Que chascuns chief dostel fache devant son hiretage ramonner et nettoyer... »*

Après avoir parcouru les univers sensibles des uns et des autres, borné leurs horizons culturels, cerné leurs modes d'expression, esquissé une première ébauche de leurs ambitions politiques et de leur conception du pouvoir, il est temps pour moi de planter le décor. J'utilise cette expression à dessein, car il s'agit bien de ce type d'histoire qui conduit le chercheur à prendre en considération les nombreux inventaires qui laissent une large place aux draps, au velours, à la brunette, à la peinture, aux « *freloupures* », aux torches, au bois, à la paille et à l'« *estran* », aux écussons, aux bannières et autres décorations en tous genres. Il n'est pas question ici de livrer une avalanche de chiffres, l'histoire quantitative de l'organisation de ces spectacles pouvant à elle seule faire l'objet d'une thèse à part entière¹. Non, il s'agit plutôt de faire ressentir la frénésie qui, au fil des pages de ces livres de comptes municipaux ou ducaux, dans la succession ininterrompue de noms d'artisans, d'ouvriers, de gardes, dans les sempiternels calculs des salaires récompensant un travail ou la fourniture d'aunes de draps à tant de sous l'aune, de pièces de bois à tant de sous la pièce ou de dorures et de « *brodures* », contamine celui qui les parcourt, tout comme cette même fièvre a animé quelques siècles auparavant les acteurs de cette incroyable machinerie. Car ce bouillonnement, cette excitation qui s'empare des hommes, un mois, une semaine, un jour, une heure avant le lever de rideau, est bel et bien palpable pour qui veut, par exemple, se montrer attentif à la circulation des messages qui s'intensifie au fur et à mesure que les échéances approchent. Il n'est d'ailleurs pas si difficile de s'imaginer l'agitation des lieux et des hommes dont la maîtrise de l'ouvrage conditionne aussi l'enthousiasme des foules. La comparaison semblera sans doute quelque peu hardie, voire iconoclaste, mais si l'anthropologie doit éclairer une des réflexions de cette étude, qu'elle vienne alors comparer ces festivités du XVe siècle avec l'une des fêtes estivales dont notre époque abonde qui, comme le tour de France, oblige chaque jour leurs responsables à monter et à démonter un décor éphémère, réclamant néanmoins les plus grands soins et un dispositif réglé au millimètre. Les objectifs diffèrent, bien entendu, mais cette image de caravanes du spectacle et de villes mobilisant l'ensemble de leurs moyens et de leurs infrastructures pour se montrer à la hauteur de ce passage providentiel nous permettra peut-être de planter notre propre décor.

¹ L'étude d'E. VAN DEN NESTE, *Tournois, joutes, pas d'armes ... op. cit.*, a, par exemple, privilégié cet aspect du sujet dans son approche des faits d'armes à la fin du Moyen Âge.

I. Soigner les apparences

La ville, à l'annonce d'une visite ducale, se mobilise. Son implication dans la préparation de la réception varie en fonction de la nature de la cérémonie. En effet, il est nécessaire d'établir une distinction entre les cérémonies où la ville apparaît comme l'hôte de la cour (c'est le cas des Joyeuses Entrées, des entrées de réconciliation ou des entrées qui suivent une longue absence), et celles où la cité n'est que le réceptacle d'une festivité princière (on songe ici aux chapitres de la Toison d'Or, aux célébrations familiales que sont les mariages, baptêmes et funérailles ou aux divertissements nobiliaires tels les tournois, les banquets, les pas d'armes)². Davantage sollicitée lorsqu'il s'agit d'une fête dont elle est l'instigatrice, la ville n'en est pas moins responsable de toutes sortes de travaux de base, quelle que soit l'origine des ordres auxquels ils satisfont. C'est à elle que revient l'honneur de relever un nouveau défi : celui de faire disparaître le paysage incertain d'espaces insalubres et obscurs, celui de faire surgir l'image d'un cadre propice aux réjouissances les plus sophistiquées.

A. Nettoyer la ville

L'expansion urbaine au Moyen Age s'est trouvée confrontée au lourd problème de la propreté et de l'hygiène des lieux³. Ici, comme ailleurs, les choix urbanistiques se heurtent régulièrement aux obstacles perpétuels que constituent la mauvaise circulation des eaux, le rejet des immondices, l'absence de pavage sur des sols la plupart du temps boueux, l'errance des animaux, etc. Lille, fille de l'eau, doit se battre continuellement contre les dangers des nombreux ruisseaux qui la parcourent et qui charrient difficilement les ordures rejetées par une population rechignant à se conformer aux ordres de la municipalité. Car les interdictions abondent et leurs répétitions prouvent la difficulté à se débarrasser des « *mairiens, pierre, bos, crottière, fiens, ramonures ou aultre empiecmens...* », qui transforment la ville en véritable cloaque⁴. La menace des amendes pour quiconque sera surpris à déverser ses ordures sur la chaussée ou même, fait plus original, l'engagement de « *tukiens* », dont le travail consiste à éliminer les chiens, cochons et autres bêtes sans maître dont les déjections infestent les lieux, ne suffisent pas à venir à bout de cette vaste pestilence qui envahit la ville tout au long du XVe siècle. En effet, si l'anecdote bien connue du cortège funéraire de Louis de Male, bloqué à la porte des Malades en raison d'un enlèvement du convoi, montre l'état pitoyable des chaussées lilloises à la fin du XIVe siècle, les lettres de Philippe le Bon envoyées à la municipalité plus de cinquante ans plus tard et déplorant les infections des eaux tout autant que la puanteur des lieux prouvent la récurrence de ces périls sanitaires⁵. Lille n'est évidemment pas la seule à faire les frais du revers délétère de toute croissance urbaine. La marécageuse cité audomaroise, tout autant que la colline montoise ou la ville de Bruges, véritablement cernée par les eaux, proposent des paysages urbains différents dont l'histoire du développement comporte néanmoins un identique souci de salubrité.

² Attention, il ne s'agit pas ici de faire une distinction entre privé et public. Les mariages ou les funérailles revêtent un caractère tout aussi public que les entrées solennelles. La différence que j'ai voulu faire remarquer repose sur l'origine des organisateurs, à savoir la ville ou la cour.

³ Pour des exemples concernant la pollution des villes médiévales, consulter, J.-P. LEGUAY, *La rue au Moyen Age*, Rennes, 1984, chapitre II, du même auteur, *La pollution au Moyen Age*, Paris, 1999 et plus récemment, C. BILLEN et J.-M. DECROLY, *Petits coins dans la grande ville. Les toilettes publiques à Bruxelles du Moyen Age à nos jours*, Bruxelles, 2003.

⁴ Champ lexical dressé par A. CROQUEZ, *Histoire de Lille*, t. II, Lille, 1939, p. 190, à partir d'un ban municipal du 5 novembre 1383, AML 373, fol. 41. D'autres renseignements sur l'insalubrité de la ville sont donnés également par D. CLAUZEL, *Finances et politique ... op. cit.*, p. 27-29.

⁵ Le duc ordonne même de faire ouvrir l'écluse du Château de Courtrai plus régulièrement afin de faire circuler les eaux plus rapidement. AML, Carton aux titres, AA 91, pièce 1670.

Les bans municipaux proclamés quelques jours avant l'arrivée de la cour, quels que soient l'endroit d'où ils proviennent, s'accordent tous sur un point : la nécessité de faire place nette. Ainsi, les ordres donnés par la municipalité arrageoise pour les noces d'Antoine de Bourgogne, deuxième fils de Philippe le Hardi et de Jeanne de Saint-Pol, fille unique de Waleran de Luxembourg, comte de Saint-Pol, célébrées le 25 avril 1402, précisent les obligations suivantes :

« Item. Que chascuns chief d'ostel face devant son hiretage ramonner et nettoyer, si avant que son hiretage dure, sur l'amende de V s. et les ramonures porter ou faire porter ou mener en le couture Rotel, et, se de ce faire sont refusans ou delaians, ce sera fait et osté à leurs despens.

Item. Que tous les marijens et aultrez choses, qui donnent empeschement sur rues, soient ostés tantost et sans delay par ceulx a qui ce appartenra de oster, sur l'amende de V s. et de estre osté a leurs despens, comme dessus »⁶.

Ici, la ville rend responsable chaque propriétaire de l'état de son pas de porte, et réserve aux immondices un endroit en dehors de la ville. C'est seulement en cas de mauvaise volonté ou de négligence de la part de ces derniers que la municipalité envoie des ouvriers faire le travail à leur place et à leurs frais. A Mons, en prévision du passage de Philippe le Bon à son retour d'Allemagne, le conseil de la ville se réunit dès le 30 mars 1455, pour discuter du programme des festivités. La ville invite les habitants à combler les trous et les fossés qui se seraient formés sur la chaussée devant leur maison et, par souci d'efficacité, embauche quatre agents responsables de la surveillance des travaux :

« Item, que le chemin entre le bolluwerq de haurech et les bruyeres où il y a grandes flasques d'iauwe, soit remis à point, et les hiretiers marchissans constrains de fossier contre eulx, pour les yauwes escorer et ledit chemin garder au mieulx que faire se pourra. Et si soient les rues nettiés par beneleurs. Pour de toutes les choses devant dites songnier, y estres faites et accomplies, sont commis du conseil de la ville avecq aucuns de messeigneurs eschevins et le massart : Colart Crobin, Estievene de Gemblues, Bruyant Pouillet et Jakes Coispiel »⁷.

Dans ce cas, la zone d'intervention est ciblée, puisqu'il est question d'une seule portion du parcours princier réputée pour ses ornières et ses profondes flaques d'eau. C'est également le cas, le 7 avril 1468, pour la Joyeuse Entrée de Charles le Téméraire à Lille, où seule la chaussée qui mène à la porte des Malades et qui était déjà en cause à l'occasion des funérailles de Louis de Male exige des réparations⁸. De manière générale, ces travaux ne concernent que l'itinéraire du cortège et les lieux où doivent séjourner le duc et ses invités. Pas question de procéder à un coup de balai général. A Lille, pour la venue d'Isabelle de Portugal, le 12 février 1430, la municipalité lilloise n'implique dans son programme d'assainissement que les riverains du théâtre des opérations⁹. Cette charge de nettoyage n'intervient pas seulement en prélude à la cérémonie. La ville assure également le service des lendemains de fêtes, en procédant à un ravalement des lieux souillés par des jours et des nuits de plantureux banquets. A Lille, la charge en incombe aux roi des ribauds. En 1413, Roger Crombet, est ainsi rémunéré pour avoir fait nettoyer la halle de la ville qui avait accueilli les courtisans venus s'y divertir après avoir tournoyé¹⁰. On retrouve ce personnage huit ans plus tard, dans des fonctions

⁶ *Registre Mémorial (1354-1383)* publié dans *Les mémoires de l'académie impériale des sciences, lettres et arts d'Arras*, 2^{ème} série, t. III, 1869, p. 296-297

⁷ AEM, n°1296, Registre du conseil de la ville, cahier annexé entre le fol. 332 et le fol. 333, cité également dans L. DEVILLERS, *« Les séjours des ducs ... »*, art. cité, p. 323-468.

⁸ AML, 16207, fol. 96v. En ce qui concerne l'intérieur de la ville de Lille, les principales routes sont pavées.

⁹ Les exemples de ce genre abondent. Citons simplement cet extrait de ban concernant l'entrée d'Isabelle de Portugal, le 12 février 1430 : *« Et que ung chascun quief d'ostel depuis le porte par laquelle notre dite tres redoubtee dame et princesse entrera aient ramonné et nettoié et osté tous empeschemens bien et soufissement au devant de leurs masons »*, AML, 376, fol. 100.

¹⁰ AML 16157, fol. 57. Il s'agit d'un tournoi organisé en présence de la cour, le 29 octobre 1413, au cours duquel Jean sans Peur, accompagné des représentants des Etats de Flandre, assiste aux armes de son fils, le comte de Charolais.

identiques, pour des fêtes à peu près similaires, si ce n'est que c'est le duc lui-même qui avait emprunté la halle pour organiser ses réceptions¹¹. Avec ces opérations « ville propre » ou plus exactement quartiers, places ou rues propres, la sécurité est une autre préoccupation de taille qui mobilise les échevins.

B. Assurer une police efficace

Il en a déjà été question dans le premier chapitre : l'arrivée de la cour bouleverse les habitudes urbaines et fait planer sur la ville de nombreux et divers dangers dont l'importance est finalement proportionnelle à la quantité et à la qualité des convives. Au premier rang des périls remettant en cause la sécurité des lieux : le feu. Reprenons les mesures décidées par la ville d'Arras pour les noces d'Antoine de Bourgogne et de Mademoiselle de Saint-Pol, en 1402. Le premier article de cette ordonnance de police se présente de la manière suivante :

« Primes est ordonne que uns chascuns quief d'ostel mette de liaue a son huis, ou dedens son hostel au plus pres de son dit huis, a commenchie a ce faire prestement et sans delay, en boins et convenables vaissiaux sur paine de encurre en amende de V s., et que aucuns ne maffaiche as dis vaissiaux, sur paine de LX s. et estre pugni, a le volenté des dis monsieur le bailli, maieur et eschevins »¹².

Le danger des « feux de meschieff » est une menace constante dans ces villes où les constructions de bois dominant encore au XVe siècle. A Lille, les bans municipaux ont inlassablement invité les habitants à construire en pierre ou en brique, réservant le bois aux aménagements intérieurs¹³. En vain. Ils alternèrent alors ces exigences avec d'autres demandes, moins ambitieuses celles-là, consistant simplement à récupérer l'eau de pluie pour lutter contre les incendies¹⁴. La foule envahissant les rues, les ambiances joyeuses et avinées entraînent forcément un relâchement de l'attention qu'il faut compenser, par exemple, en chargeant les propriétaires des hôtelleries de surveiller les éventuels débordements qui pourraient survenir dans leur établissement, mettant en danger la vie de tout un quartier où règne une promiscuité inquiétante¹⁵. Le risque d'incendie est d'autant plus fort que, paradoxe de l'événement, la ville doit se protéger du feu, mais aussi l'alimenter afin d'assurer la sécurité des visiteurs et de limiter les délits en tous genres que l'obscurité favorise¹⁶. Ainsi, parallèlement aux nombreuses précautions prises à l'encontre du feu, à l'occasion des noces arrageoises de 1402, la ville ordonne que chaque maison soit éclairée durant chaque nuit des festivités :

« Item. Que en chacune nuit, devant les dites noces et feste, uns chascuns alume et mette candelles en boines lanternes au dehors de son hostel, en chacun rencq et seurement, affen quil nen puist enseuir aucun péril, sur encourre, chascuns qui de ce sera defaillans, en amende de V s. »¹⁷.

¹¹ AML 16166, fol. 81. Tournoi organisé par le duc les 7 et 8 décembre 1421.

¹² *Registre Mémoires (1354-1383) d'Arras, op. cit.*

¹³ Dans le livre Roisin, on trouve d'ailleurs en date du 30 mai 1400 le ban suivant : « *Que tout chi et chelles qui depuis maintenant en avant carpenteront ou feront carpenter ou edifier en ceste ville et ou pourpris d'icelle ou couverture appartiegne, ils coeuvent et facent couvrir lesdis carpentages et edifices de tuille ou de meilleure couverture qui seroit autre que dit est, estre ruee jus desdis carpentages et edifices aux cous et frais de celui ou ceulx qui laront fait couvrir et ainsy toutes fois que aucuns feront le contraire. Fait le trentisme jour de may l'an quatre cens. Ce present ban et ordonnance fu faiz et renouvellez par le maniere qu'il est cy contenu le Ve jour de juillet l'an mil CCCC quarante cinq.* », dans BRUN-LAVAINNE, *Roisin, Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, Lille, 1842, p. 435. On trouve d'autres ordonnances du même genre, p. 439.

¹⁴ Pour le détail de ces bans, voir D. CLAUZEL, *Finances et politique à ... op. cit.*, p. 29.

¹⁵ *Registre Mémoires (1354-1383) d'Arras, op. cit.* : « *Item. Que en chascun hostel herbegant et en chacun cabaret, velliece continuellement, chacune nuit, un homme du dit hostel et cabaret pour le peril des fus.* »

¹⁶ Au sujet du mauvais éclairage des villes qui nous concernent et de leurs efforts pour à la fois s'éclairer et se protéger des incendies, voir E. LECUPPRE-DESJARDIN, « Les lumières de la villes ... », art. cité, p. 29-30.

¹⁷ *Registre Mémoires (1354-1383) d'Arras, op. cit.*

Cet éclairage permet, comme le disent les sources, « d'avoir plus vraie et clere cognoissance de ceulx qui yront de nuit parmy la ville »¹⁸. Les rondes de nuit comme de jour et la surveillance des portes, que les serments d'archers et d'arbalétriers sont chargés d'assurer, limitent sans doute avec une notable efficacité les infractions qui pourraient entraver le bon déroulement de ces festivités. En effet, rares ont été les mentions de débordements dans les sources consultées. Il faut dire que les gardes ducaux viennent souvent compléter les milices urbaines, garantissant un dispositif sans faille. Ces derniers sont récompensés pour leur peine par le duc, mais aussi par la ville qui leur accorde une solde ou des présents¹⁹. Certaines réjouissances sont néanmoins plus susceptibles de déclencher des actes violents, sans doute en raison de leur propre virulence. C'est le cas des tournois et surtout des duels judiciaires qui exigent des méthodes répressives particulièrement strictes. A Valenciennes, en 1455, pour le combat opposant Matthieu Cocquiel à Jacotin Plouvier, la municipalité entoure les lices de cent trente-quatre hommes et dispose des gens d'armes dans tous les endroits clefs de la ville (halle, hôtel de ville, beffroi, église St-Pierre, halle aux draps, etc.)²⁰.

De façon plus générale, le ban promulgué à l'occasion du tournoi lillois opposant en 1407 un écuyer du duc de Bourgogne, Yvon de Carmalet, à un écuyer du roi d'Angleterre, Robert Scotebrock, permet de mieux comprendre l'organisation du guet²¹. Huit bourgeois, dont quatre échevins et le *rewart* doivent veiller à la répartition des tâches. Tous les bourgeois, manants et bourgeois forains sont tenus de servir la ville et de se présenter armés à leurs propres frais, tandis que les veuves et religieux, qui ne peuvent faire de même en raison de leur condition, doivent payer quelqu'un pour les remplacer. Ces hommes sont répartis en trois groupes qui veillent à tour de rôle, de jour comme de nuit sur l'ensemble de la ville, les mieux armés étant positionnés en des endroits stratégiques (portes, places, proximité des hôtels) et les moins bien lotis circulant à l'intérieur de l'enceinte. D'autres événements plus exceptionnels réclament une extrême vigilance de la part des officiers ducaux. Citons par exemple l'entrée de réconciliation de Philippe le Bon à Gand, en 1458, qui avait fait l'objet de nombreuses négociations, tant le souvenir de la révolte gantoise faisait craindre quelque mauvais coup. Georges Chastellain précise que par trois fois les officiers du duc, à savoir l'évêque de Toul et le seigneur de Croÿ, se rendirent préalablement dans la ville « pour aviser sur tout ce qui seroit de la seureté »²². Le jour de l'entrée, le duc était même précédé de « deux cens archers vestus de ses palletos, aucuns de brigandines, aucun point, mais tous salades en testes, et l'arc et la trousse, bien montés et gentement en point »²³. En marge de ces situations tendues, la ville peut tout simplement veiller à escorter ses hôtes et à les conduire dans les endroits de leur résidence. C'est le cas de Saint-Omer, qui à l'occasion du chapitre de la Toison d'Or de 1461, rétribue des accompagnateurs, afin d'apporter davantage de confort à des convives qui, pour quelques-uns d'entre eux, ne connaissent pas la ville²⁴. Cette escorte, lorsqu'elle consiste à protéger la personne princière dans sa progression à travers des rues, rappelons-le, étroites, où la foule envahissante revêt parfois des aspects menaçants, est assurée par des professionnels des armes²⁵.

Mais la répression ne s'exerce pas seulement sur les corps, elle touche également le domaine de la parole. Les gardes doivent se montrer attentifs à toutes les invectives qui pourraient semer la discorde et entraîner de mauvais gestes. Comme le rappelle C. Casagrande et S. Vecchio, « il y a une

¹⁸ AML, 374, fol. 169v.

¹⁹ Voir par exemple l'entrée de Jean sans Peur à Douai, le 25 juin 1405, AMD, CC 207, fol. 201.

²⁰ H. D'OUTREMAN, *Histoire de la ville ... op. cit.*, partie II, chap. IX, p. 337.

²¹ AML, 374, fol. 158, 166-167, 169v-170. Ce ban a également été étudié par E. VAN DEN NESTE, *Tournois, joutes, pas d'armes ... op. cit.*, p. 151-152.

²² CHASTELLAIN, *Œuvres, op. cit.*, t. III, livre IV, chap. LXXVIII-LXXX, p. 396-412.

²³ *Ibid.*

²⁴ AMSO, compte 1460-1461, fol 130v

²⁵ C'est ce qui arrive à l'occasion de la Joyeuse Entrée de Charles le Téméraire, à Lille, le 7 avril 1468 : AML 16207, fol. 97 : « Aux arbalétriers de laditte ville pour leur paine et travel d'avoir preservé mon tres redoubté seigneur de la presse des gens alentour de laditte halle et le convoyer jusques a son hostel apres ledit serment fayt ... XXIII s. »

indispensable vigilance envers la langue au Moyen Age », et c'est sans doute pour cette raison que les bans de police invitent les spectateurs à surveiller leur langage²⁶. Dans les instructions qui précèdent les noces d'Antoine de Bourgogne en 1402, il est dit que :

« Item. Qu'il ne soit aucuns ne aucune qui, depuis ores en avant, die injure ne willonnie a aultruy, qu'il ait velle ne aultrement, sur paine de encouure chacuns et chacune pour chacune fois, en amende de V s. et au surplus estre pugny, a le volenté desdis monsieur le bailli, maieur et eschevins »²⁷.

Le but des organisateurs est d'éradiquer tout un potentiel de violence verbale et ordinaire qui s'intègre à un parcours codifié conduisant aux coups, voire au meurtre²⁸. L'insulte, la menace, la dénonciation peuvent parfois gagner le terrain du politique et faire l'objet d'une sanction immédiate et particulièrement dissuasive par son exemplarité. Voici un châtement infligé à un homme qui avait voulu troubler l'ordre des rencontres qui aboutirent à la paix d'Arras, à la fin du mois de juillet 1435. Ce dernier, mettant en garde les représentants français des prétendues mauvaises intentions des Bourguignons, fut sévèrement puni :

« ...ung nommé Raullin Lambert, mercier, natif de Mons, fu prins et ammenez devant messeigneurs les eschevins et confessa qu'il avoit dit à la porte de Ronville ou estoient pour entrer en le ville III heraults de messeigneurs les ducs de Bourbon et de Richemont et conte d'Alençon, en a dit tels ses parolles a iceulx, veez messeigneurs comment jay esté battu pour soutenir les fleurs de Lys, dites auxdits ducs et contes qu'il n'entre mie en ceste ville ne vous, car les boves et celliers sont tous pleins de gens d'armes pour les murdrier, et pour cette cause fut mis au pilory III heures puis perchié le langue d'un fer caut et bany, sur le teste a toujours »²⁹.

Il n'est pas question de tolérer des paroles susceptibles de semer la discorde. Le temps est à la paix, et tout, même le discours de la rue, doit la favoriser³⁰.

La protection rapprochée, la maîtrise des dangers intrinsèquement liés au monde de la ville, la volonté de débarrasser les lieux des perturbateurs potentiels occupent l'essentiel des décisions éditaires. Mais ces tentatives pour réguler tout ce qui fait en quelque sorte la vie de la cité, et qui ne s'accommode pas forcément des exigences de la vie de cour, se doublent d'un autre type de mesures : celles qui consistent à adapter les lieux face à une telle invasion de population.

C. Remanier, rafistoler, réquisitionner

L'image de sites idéaux où il fait bon vivre, toujours prêts à accueillir une cour dont les raffinements nécessitent un cadre à la hauteur de leur élégance, est un trompe-l'œil dont il faut vite se débarrasser. En effet, toutes les villes résidentielles n'offrent pas les mêmes commodités ni les mêmes capacités d'accueil. Bruxelles et son palais du Coudenberg se trouvent à coup sûr nettement moins perturbés par l'arrivée de la cour que Saint-Omer qui, en guise d'hôtel princier, ne peut offrir que les murs de son abbaye de St-Bertin. Néanmoins, en dehors des résidences princières dont la restauration et les aménagements constituent une question à part entière, la plupart des villes, quelle que soit leur taille, doivent se lancer dans une politique de petits travaux qui tiennent plus de la réparation de dernière minute que du vaste projet urbanistique. Même les grands monuments qui disent la gloire des

²⁶ C. CASAGRANDE et S. VECCHIO, *Les péchés de la langue. Discipline et éthique de la parole dans la culture médiévale*, Paris, 1991, p. 23.

²⁷ *Registre Mémorial (1354-1383) d'Arras*, op. cit.

²⁸ Sur la nature et les conséquences de l'injure, voir C. GAUVARD, « De grace especial », *Crime, Etat et société en France à la fin du Moyen Age*, 2 volumes, Paris, 1991, t. II, chap. 16, p. 728-752.

²⁹ AMA, BB7, fol. 85v.

³⁰ Au sujet des paroles de paix et de l'interdiction des paroles injurieuses dans un contexte précis, à savoir la guerre civile entre Armagnacs et Bourguignons, voir N. OFFENSTADT, « La paix d'Arras, 1414-1415 : un paroxysme rituel ? », dans *Arras et la diplomatie européenne (XV^e-XVI^e siècles)*, D. Clauzel, C. Giry-Deloison et C. Leduc éd., Arras, 1999, p. 65-81, p. 74-76.

viles font parfois l'objet d'expédients nécessaires à la dissimulation de leurs défauts et de leurs imperfections. Ainsi, le 10 juillet 1467, les Arrageois décident de faire fabriquer un beffroi de bois, en lieu et place du monument en pierre non achevé, afin de sonner la banque, pour l'arrivée de Charles le Téméraire³¹. L'échevinage de Mons ne fait guère mieux pour l'arrivée des deux princesses Marguerite d'York et Marie de Bourgogne, en 1470, lorsqu'il fait couvrir « *la breteske de leditte maison de le paix, qui point n'estoit parfaite d'un vert drap sur lequel en la face devant, avoit un escut my-partit des armes de notre dit très redoubté seigneur et de madite dame* »³². On pourrait croire que la répétition des cérémonies officielles et la venue régulière des ducs ont incité la ville à se doter d'un matériel et d'une infrastructure aptes à accueillir de tels événements. Il n'en est rien. La ville de Lille, dont les comptes municipaux sont les plus complets en détails de ce genre, confie à un maître charpentier, en 1405, la fabrication d'une estrade afin que Jean sans Peur puisse prêter serment aux yeux de toute la population réunie³³. Soixante-trois ans plus tard, elle demande à un autre charpentier de bâtir une construction de bois identique, pour que, cette fois-ci, Charles le Téméraire puisse prêter serment dans les mêmes conditions³⁴. Même lorsqu'il s'agit de locaux, pourtant fréquentés régulièrement, la ville est amenée à procéder à quelques améliorations afin de les rendre dignes de leurs hôtes. La halle échevinale lilloise est bien souvent occupée par les ducs et leurs invités à l'issue des tournois qu'ils y donnent, pour y offrir des soupers récompensant les efforts de la journée. Sans doute plus pratique que le palais de la Salle, l'endroit nécessite pourtant quelques arrangements de l'ordre de la rénovation et du confort³⁵. Le mobilier tient une place non négligeable dans les listes d'ouvrages à accomplir : tables, bancs, dressoirs sont en nombre insuffisant pour de telles réceptions, comme à Saint-Omer, en 1461³⁶.

Il ne faut pas croire que les villes de taille moyenne sont les seules à emprunter le passage obligé des travaux d'embellissement et de restauration du site, à la veille des réceptions princières. Bruges, pour le mariage de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal, en janvier 1430, embauche toute une équipe de charpentiers et de menuisiers pour donner un coup de neuf aux lices et aux différentes barrières installées dans les rues et places des festivités³⁷. L'organisation de tournois et d'autres faits d'armes entraîne sans aucun doute les plus importants bouleversements. La place que l'on dépave par endroit ou sur toute sa surface, puis que l'on recouvre de sable et de fumier, l'installation des lices simples ou doubles, la construction des « *bourts* », qui sont de petits pavillons de bois que l'on accroche à la fenêtre d'une maison louée par la municipalité pour sa proximité du lieu des affrontements, ou des estrades indépendantes, la mise en place de tribunes pour les spectateurs, etc., sont les activités qui mobilisent le plus le personnel municipal³⁸. D'ailleurs, l'espace réquisitionné pour le tournoi peut conduire à des modifications de taille, bouleversant profondément le paysage urbain. En 1461, à Saint-Omer, pour les joutes de Charles de Charolais et d'autres seigneurs, la ville fait construire plusieurs tribunes destinées aux invités de marque³⁹. Les joutes qui eurent lieu dans cette même ville, en août 1439, à l'occasion des négociations pour la paix entre ambassadeurs français, anglais et bourguignons, eurent même pour conséquence la destruction partielle d'un hôtel particulier dont Philippe le Bon dédommage le propriétaire :

³¹ AMA, BB9, fol. 35.

³² AEM, Méorial de plusieurs affaires de la ville de Mons commençant en 1402 et finissant en 1532, fol. 86v.

³³ Joyeuse Entrée de Jean sans Peur, le 11 avril 1405, AML 16146, fol. 40v-41 : « *A Maître Jehan Miette, carpentier, pour avoir fait ung bourt devant le pignon de la maison de le ville ou demeure Jehan Cabanne...* ». Suit le détail des matériaux utilisés pour la construction.

³⁴ AML, 16207, fol. 96v. Joyeuse Entrée de Charles le Téméraire, le 7 avril 1468.

³⁵ Festivités organisées par Jean sans Peur, le 16 juin 1411. AML, 16155, fol. 77v.

³⁶ AMSO, Compte 1460 à 1461, fol. 152, « *Ouvraige de carpentrie.* »

³⁷ L. GILLIODTS VAN SEVEREN, *Inventaire des Archives ... op. cit.*, t. IV, C. 1429-1430, fol. 47v, n°4, fol. 48, n°2, etc., p. 512.

³⁸ Pour de nombreux exemples de ce genre et des explications sur le matériel et les savoir-faire, voir E. VAN DEN NESTE, *Tournois, joutes, pas d'armes...*, *op. cit.*, chap. II.

³⁹ AMSO, Compte 1460-1461, fol. 152-152v, « *Ouvraiges de carpentrie.* »

« A Jehan de Nyelles dit Malemaison, bourgeois de la ville de Saint-Omer, la somme de cinquante livres de XL gros monnoye de Flandre la livre, que mondit seigneur de sa grace lui a donnee en concideracion du dommaige et interest qu'il a eu, a cause d'un bourt de bois en façon d'une maison que icelluy seigneur a nagaires fait faire sur ledit marchié dudit Saint-Omer, contre son hostel, pour lequel bourt faire il avoit convenu soyer et rompre plusieurs sommiers, parois et autres edifices de son dit hostel pour veoir aucuns faiz d'armes et joustes faiz en la presence de mondit seigneur sur ledit marchié. Pour ce par mandement de mondit seigneur, sur ce fait et donné en sa ville de Saint-Omer, le IIIIe jour de septembre, l'an mil quatre cens trente et neuf, avec quittance dudit Jehan Nyelles, de ladite somme et certifficacion de Guillaume Dubois et Jehan de Bussu, maistre d'ostel d'icellui seigneur, sur les dommaiges et interest dudit hostel, tout cy rendu ... L. l. de XL gros »⁴⁰.

Construire, monter, démonter. Le foisonnement de toutes ces mentions qui alignent en traits réguliers des quarterons de clous, des billaudes et des perches de bois, des carrées de sable, etc., ne doit pas faire oublier une autre préoccupation : loger et nourrir correctement cette « surpopulation » urbaine. L'arrivée de la cour fait sans doute miroiter aux commerçants du cru de fructueux profits. A Bruges, pour le mariage de Marguerite d'York et de Charles le Téméraire en 1468, les Anglais semblent avoir fait les frais de ces arnaques, si l'on veut bien prêter l'oreille à cette anecdote racontée dans la chronique de William Grégory :

« Et quant au coucher, ces pauvres 'yeomen', avaient moins de confort que mon propre cheval, Lyard. Car mon cheval dort dans ma maison, alors que ces 'yeomen' étaient parfois contraints de dormir dans la rue, à moins de déboursier pas moins de 4 deniers pour pouvoir espérer avoir un lit. Ah ! Les mesquins »⁴¹.

C'est sans doute l'expérience de tels désagrèments qui conduisit de nombreuses villes à prendre les devants et à exiger que les boulangers et autres aubergistes s'en tiennent à des prix ordinaires, traquant la moindre augmentation indue. Tandis qu'à Arras, pour la Joyeuse Entrée de Philippe le Bon, la ville fait crier un ban concernant les prix de la cervoise, du pain et des séjours chez les aubergistes, Lille reprend la filière en amont et interdit aux fournisseurs des « hostelleries » d'augmenter leur marchandise à l'occasion du chapitre de la Toison d'Or de 1431⁴². Il est d'autant plus facile pour cette ville d'intervenir dans le cadre de cette occasion exceptionnelle que c'est elle qui, d'ordinaire, fixe les tarifs pratiqués dans les auberges et les cabarets. Au XV^e siècle, un voyageur qui aurait voulu dîner dans l'un de ces endroits devait déboursier environ 18 deniers. Il lui en aurait coûté 3 sous et 6 deniers pour y passer la nuit, et 4 à 5 sous pour son cheval. La fraude est donc facilement repérable, comme dans le cas de cet aubergiste qui fut puni, après avoir profité de l'innocence d'ambassadeurs vénitiens en leur faisant payer 6 sous au lieu de 4 l'entretien de leur monture⁴³. Les auberges de Lille comme l'hôtel de l'Etoile, de l'Olifant, de la Teste d'Or, n'accueillaient pas, ou rarement, les très hautes personnalités. A l'instar d'Arras, les nombreux hôtels particuliers permettaient un accueil plus confortable pour les hôtes de marque. A l'occasion de la paix d'Arras de 1435, le cardinal de Sainte-Croix parvient à se loger dans « l'ostel de Pierre le Canteleu », mais le cardinal de Chypre est quant à lui reçu dans le néanmoins très réputé hôtel des *Trois Luppars*⁴⁴. A Douai, le château est dans un tel état que la comtesse de Charolais, pour sa venue, le 8 juin 1439, doit séjourner dans « l'ostel de la Teste d'Or », sur le marché, tandis que Marguerite d'York et Marie de Bourgogne

⁴⁰ ADN, B1966, fol. 205.

⁴¹ William Gregory's chronicle of London, dans *The historical collections of a citizen of London in the fifteenth century*, J. Gairdner éd., Londres, 1876, p. 232.

⁴² AML, 376, fol. 125v. En ce qui concerne les décisions arrageoises : AMA, BB6, fol. 52v : « Ban pour ledite venue sur le fait des cervoise, pain, hostellerie, publié le mercredi 11^{me} jour de septembre 1421 ».

⁴³ Cas cité dans R. MARQUANT, *La vie économique ... op. cit.*, p. 147-149.

⁴⁴ AMA, ms. 366, *Journal de la Paix d'Arras par Antoine de la Taverne*, fol. 10v. Edité par A. Bossuat en 1936 à Arras.

s'installent à « *l'ostel Verd* », pour leur Joyeuse Entrée du 19 novembre 1470⁴⁵. Ailleurs, comme à Lille, Bruges, Gand ou Bruxelles, les multiples hôtels particuliers appartenant à des proches de la cour constituaient un appoint essentiel pour les nobles qui participaient aux grands rendez-vous du faste bourguignon. Récemment, Thérèse de Hemptinne et Marc Boone ont montré que, progressivement, au XVe siècle, un nombre non négligeable de dignitaires de l'Etat bourguignon s'installèrent à Gand⁴⁶. La révolte de 1447-1453 marqua bien entendu un coup d'arrêt dans cette implantation. Toutefois, l'étude des deux historiens a permis de faire apparaître trois concentrations topographiques : les alentours du palais ducal du *Ten Walle* regroupant une bonne vingtaine de résidents, les abords de la maison échevinale avec la maison de Poulain, et enfin le voisinage de l'église St-Jean avec une dizaine de maisons⁴⁷. Indubitablement, ces splendides demeures, qui affichaient publiquement la réussite sociale de leur propriétaire devenu riche en rentrant au service des ducs, pouvaient sans aucun problème accueillir les hôtes qui assistaient au triomphe de Philippe le Bon et de son fils. Lille, qui n'a pas fait l'objet d'une telle étude, peut se vanter au XVe siècle de posséder un patrimoine tout aussi important, si ce n'est plus, avec près de 108 mentions d'hôtels particuliers relevés dans les comptes municipaux allant de 1420 à 1470⁴⁸. Les fonctionnaires de la chambre des comptes, Jean de Toisy, conseiller ducal décédé à Lille en juin 1433 dans son hôtel situé rue des Malades, Boquet de Lattre, maître d'hôtel de Philippe le Bon, Guy Guillebaut, trésorier de Philippe le Bon, la famille de Ghistelle et Jacques de Luxembourg, chambellan de Charles le Téméraire, avaient tous un pied-à-terre lillois idéal pour le séjour des nobles invités.

Cette dernière remarque met en relief la collaboration qui s'installe entre l'orbe princière et urbaine lorsqu'il s'agit de faire face à des événements dont l'ampleur et le raffinement exigent une parfaite adéquation entre ces deux foyers décisionnels. A la suite logique de cet aménagement du terrain, l'embellissement des lieux accentue encore davantage cette coopération tous azimuts.

II. Parer les lieux et les acteurs

Encore une fois, l'avis rédigé à l'occasion des noces d'Antoine de Bourgogne et de Mademoiselle de Saint-Pol, à Arras en 1402, fournit un témoignage précieux illustrant parfaitement cette collaboration entre pouvoir princier et pouvoir urbain qui préside à l'orchestration de telles cérémonies. Le bailli d'Arras, représentant ducal, agissant de concert avec l'échevinage⁴⁹. Toutefois, bien naïf serait celui qui croirait encore à un strict équilibre des pouvoirs au sein de cette équipe incontestablement dominée par les desiderata émanant de la cour. En 1472, à Arras, Charles le Téméraire va jusqu'à intervenir dans le protocole de la ville à l'occasion de l'arrivée de son épouse, la

⁴⁵ Pour l'entrée de Catherine de France : AMD, AA 85, fol. 26v : « *Item furent netoyees les rues Saint Eloy, rue au chert, le marquet et rue Bellain, par où madite dame vint et se logea a l'ostel de teste d'Or sur le marquet.* ». Pour l'entrée de Marguerite et de Marie : AMD, AA 85, fol. 106v : « *Et fu nostre dicte tres redoubtée Dame, la dūcesse et madicte damoiselle de Bourgongne et toutes les dames et damoiselles logiées ensemble a l'ostel Verd audit Donay.* »

⁴⁶ M. BOONE et T. DE HEMPTINNE, « Espace urbain et ambitions ... », art. cité, p. 279-304.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 296-297.

⁴⁸ A. Benoît avait commencé à faire le relevé de ce type de logements, aboutissant à une première conclusion témoignant d'un mouvement qui ne connut de beaux jours que sous Philippe le Bon. Voir A. BENOÎT, « Quelques hôtels particuliers de Lille au temps de Philippe le Bon », *Bulletin de la commission historique du département du Nord*, t. XXXVII, 1959, p. 129-136.

⁴⁹ Registre Mémoires (1354-1383) d'Arras, *op. cit.* : « *Advis sur le fait des noces qui se firent à Arras de Anthoine monsieur et de me damoiselle de Liney. Pour l'onneur et révérence de nostre tres grant et tres redoubté seigneur, monsieur le duc, etc, et des noces qui, au plaisir de Dieu, se feront de Anthoine monsieur et de me damoiselle et Saint Pol, et adfin de le seureté de ledite ville, et pourvoir aux periz et inconveniens qui sen porroient ensuir, est avisé par monsieur le bailli d'Arras et messieurs, maieur et eschevins de ledite ville estre fait ce qui s'ensieut ...* »

duchesse, refusant que les honneurs traditionnels soient rendus à Marguerite d'York⁵⁰. La ville n'est-elle qu'un instrument entre les mains de seigneurs contrôlant tout, même leur propre accueil ? Bien sûr que non, les développements qui vont suivre montrent comment le partage des responsabilités autorise une certaine liberté dans la création de ces spectacles qui, de toute façon, sont conçus pour plaire au duc et glorifier l'Etat.

A. Le ballet préliminaire des messagers

S'informer et informer. Voilà les maîtres mots qui articulent les relations entre les commanditaires et les exécutants des fêtes qui rythment les destinées des princes et de leurs villes. La thèse de Takemi Kanao a bien montré que les territoires de la principauté de Bourgogne étaient parcourus en tous sens et en permanence par des messagers envoyés aussi bien par le duc ou ses officiers que par les villes⁵¹. En revanche, cette dernière ne s'est pas attardée sur les raisons précises qui poussent ces hommes à sillonner à pied ou à cheval les terres ducales. La nécessité de révéler le canevas de ces fêtes a invité à accorder une certaine attention à la section des frais de messagerie apparaissant aussi bien dans les registres de comptabilité ducale que municipale. Jean-Marie Cauchies avait, quant à lui, insisté sur l'extrême richesse des sources hennuyères à ce sujet, vantant l'homogénéité des mentions qui distinguent le nom du messenger, mais aussi la date du départ, l'expéditeur du message, le destinataire, le motif de la course et sa durée ainsi que le salaire payé⁵². Une régularité équivalente employée dans les comptes de la ville de Lille ou de Saint-Omer a permis de replacer les jalons qui orientèrent les décisions et les actes de chacun.

Deux méthodes évidentes sont employées pour permettre aux municipalités de se tenir prêtes pour l'arrivée de leur prince. Soit elles sont informées par un proche de la famille ducale : c'est le cas de la ville de Mons qui apprend ainsi par un courrier du seigneur de Charny la venue imminente des princesses de Bourgogne, Marguerite et Marie, en novembre 1470⁵³. Soit elles se tiennent au courant des déplacements de la cour par l'envoi de messagers dans les environs. Saint-Omer, alertée de la présence du couple princier dans la région, en août 1432, envoie un messenger pour connaître leurs intentions de voyage :

« A Mihiel Faille pour les VIIIe et IXe jours d'aoust l'an mil IIII^e et XXXII, que il chevaucha par le commandement de monseigneurs sur le chemin entre cy et Boulongne pour rapporter certaines nouvelles de la venue de monseigneur le duc et madame la duchesse qui, retourmans de pèlerinages de Saint-Josse et de Boulongne, prirent leur chemin à retourner par ceste ville. Pour ce ... XX s. parisis »⁵⁴.

Plus la réception est importante, et plus de précautions sont prises, semble-t-il, pour s'assurer très exactement de la date et de l'heure d'arrivée du prince. Prenons l'exemple de la Joyeuse Entrée de Philippe le Bon à Lille, le 25 septembre 1419. Quelques jours auparavant, pas moins de quatre chevaucheurs sont dépêchés vers Courtrai et Ypres afin de s'enquérir de plusieurs informations. Le

⁵⁰ AMA, BB9, fol. 82 : Arrivé le 16 mai 1472, le duc Charles loge à l'hôtel épiscopal après avoir été reçu à l'extérieur de la ville par l'échevinage, « devant le port de la Brayelle, à Blangi ». La duchesse, quant à elle, arrive le 19 et s'installe au château de Bellemotte, « et n'ala on point au devant d'elle par l'ordonnance de monseigneur le duc par ce que on esperoit qu'elle estoit en simple estat ».

⁵¹ T. KANAOKI, *Le messenger à la cour de Bourgogne, à la fin du Moyen Age*, Paris IV, 1992, thèse non publiée. Du même auteur, on peut lire : « Les messagers du duc de Bourgogne au début du XV^e siècle », *Journal of Medieval History*, 21, 1995, p. 195-226.

⁵² J.-M. CAUCHIES, « Messageries et messagers en Hainaut au XV^e siècle », *Le Moyen Age*, t. 82, 1976, p. 89-123 et p. 301-341.

⁵³ On apprend dans un procès verbal du conseil de la ville que ce dernier s'est réuni à la suite de la démarche suivante : « Sur lettres escriptes par monseigneur le comte de Charny, chevalier d'honneur de nostre très redoubtée dame et princesse, madame la ducesse de Bourgoigne, par lesquelles il signiffioit que maditte dame, qui mandée estoit par nostre redoubté seigneur, pour aller vers luy a Hesdin, devoit brief et en la sepmaine prochaine passer par Mons, affin que on se disposat de le recevoir le plus honnourablement que faire se pouvoit. » AEM, 3^o registre aux procès verbaux du conseil de la ville, fol. 92.

⁵⁴ AMSO, compte 1431-1432, « Despense pour messagerie à cheval et à piet », fol. 86-86v.

premier a pour charge de faire taire les rumeurs qui annonçaient la prochaine venue ducale au samedi 23 septembre et de rapporter une date exacte⁵⁵. Deux autres sont directement envoyés à Ypres auprès de la cour, pour savoir l'heure précise de l'arrivée du convoi, afin que le comité de réception se rende, en bon ordre et au bon moment, à l'extérieur de la ville :

« A Jehan le Roy envoyé a Yppres par devers pour savoir l'heure et le jour du departement de notre dit tres redoubté seigneur extant audit lieu, pour venir et faire se dite premiere entrée en ceste dite ville de Lille adfin que les colleges, loy et bonnes gens fussent prest de aler audevant de lui, ou il vaqua par deux jours, pour ses gages de ce, XXIII s. pour jour, sont ... XLVIII s.

*A Martin Fremault, envoyé samblement audit lieu d'Yppre pour le cause de ce, ou il vaqua par I jour ... XXIII s. »*⁵⁶.

Enfin, le quatrième coursier a pour mission de se rapprocher du conseil ducale, afin de déterminer les modalités d'accueil que les membres de la cour souhaitent voir appliquer⁵⁷.

Cette procédure est identique à celles que l'on retrouve tout au long de la période dans les nombreuses villes étudiées. Pourtant, une évolution se profile : celle d'un souci grandissant concernant la préparation du spectacle. Non seulement les villes s'informent auprès de la cour de ce qui pourrait éventuellement faire plaisir au prince, mais en plus elles envoient des émissaires dans d'autres villes de la région qui ont déjà reçu le duc pour savoir comment elles s'y sont prises et si leurs efforts furent couronnés de succès. C'est le cas de Saint-Omer qui, à la veille de l'entrée de Charles, alors comte de Charolais, le 24 mars 1466, envoie Denis de Seninghen accomplir une sorte de tournée des villes réputées pour leur qualité de réception. De Gravelines, il envoie un double des mystères qui furent représentés devant le prince, et à Gand il s'enquiert de divers renseignements⁵⁸. La ville de Gand, réputée pour la qualité de ses chambres de rhétorique, n'est cependant pas la seule à faire figure de modèle⁵⁹. En 1468, la ville de Lille s'informe auprès de Valenciennes et de Mons, avant de recevoir à son tour Charles le Téméraire pour sa Joyeuse Entrée⁶⁰. S'agit-il d'un espionnage, d'une compétition entraînant les villes dans une course à la représentation la plus divertissante, à la décoration la plus originale, etc. ? Oui et non. Oui parce que la volonté de séduire la cour, afin de l'inviter à rester le plus longtemps dans les murs de la cité, anime les édiles municipaux pour des raisons que j'ai déjà développées⁶¹. Non, car c'est dans une franche cordialité que les responsables urbains se livrent à cette transmission d'informations qui conduit même parfois à un échange de moyens. Les villes, en mal d'inspiration ou tout simplement inquiètes à l'idée de se montrer en-dessous de ce que d'autres ont pu proposer, se lancent dans de vastes enquêtes censées les prémunir d'un tel déshonneur.

La peur de mal faire est partagée. Elle s'empare également du personnel de la cour qui veille scrupuleusement au bon déroulement des préparatifs. Même dans le cas de simples tournois décidés par le duc, ceux-ci se rendent sur place pour veiller de près à l'application des ordres ducaux⁶². Cette remarque nous engage à observer d'un peu plus près l'action des officiers et des serviteurs de la cour qui, pour un bon nombre d'entre eux, convergent vers le lieu des festivités bien avant l'heure de celles-ci, ou bien encore circulent eux aussi d'une ville à l'autre pour aller chercher les hommes et le matériel nécessaires à l'élaboration de leurs projets.

⁵⁵ AML, 16163, fol. 46.

⁵⁶ AML, 16163, fol. 46v.

⁵⁷ *Ibid* : « A Baudouin Meurin envoyé a Yppres par devers notre tres redoubté seigneur pour veoir la fourme de se entrée et parler a aucuns de son conseil pour aucunes besoignes touchant ladictte ville ... »

⁵⁸ AMSO, compte de 1465-1466, fol. 66 et 102v. Voir également l'article d'E. LECUPPRE-DESJARDIN, « Un modèle de scénographie urbaine : l'exemple des Pays-Bas au XVe siècle », RN, t. LXXXI, n°332, octobre-décembre 1999, p. 679-688.

⁵⁹ En ce qui concerne le succès grandissant des chambres de rhétorique gantoises dans la deuxième partie du XVe siècle, voir, P. ARNADE, *Realms of ritual, Burgundian ceremony and civic life in Late Medieval Ghent*, Ithaque et Londres, 1996, 5^{ème} chapitre.

⁶⁰ AML, 16207, fol. 61v-62.

⁶¹ Voir p. 38-40.

⁶² ADCO, B 1556, fol. 145, cité par E. VAN DEN NESTE, *Joutes, tournois, pas d'armes ... op. cit.*, p. 276.

B. Le personnel de la cour à l'œuvre

La distinction faite au début de ce chapitre entre les cérémonies duciales qui ont lieu dans la ville et celles qui se déroulent à l'initiative de la cité est ici particulièrement opérante. Les fêtes qui concernent des groupes sociaux isolés comme la famille ducal ou la noblesse de cour, même si elles mettent à l'honneur la ville qui les accueille, répondent à un programme élaboré par le conseil princier. Dans le cadre des noces d'Antoine et de mademoiselle de Saint-Pol, à Arras, en 1402, Philippe le Hardi envoie personnellement ses instructions au personnel en charge du décor, attestant le degré d'implication du prince dans ce genre de préparatifs :

« Phelippe, filz de roy de France (...) Savoir faisons que comme pour le fait des noces de Anthoine nostre treschier et tres amé filz nous avons ordonné une grande sale et une chambre a parer estre faites et levées au prael de nostre dit hostel d'Arras. Lesquelles seront pavées de pierre blanche et couvertes de toiles et de draps. Et y aura deux grandes cheminées de pierre et de brique, un dressoir pour servir en ladite salle, un logement haut pour les ménestriers et certaines hautes loiges et alées pour venir de chambres hautes de nostre dit hostel pour regarder en ladite salle et plusieurs autres édifices ... »⁶³.

Bien sûr, les mariages brugeois d'Isabelle de Portugal et de Philippe le Bon ou de Charles le Téméraire et de Marguerite d'York, détaillés plus amplement par la suite, montrent de façon encore plus patente combien leur écho politique incite les princes à se préoccuper avec la plus grande attention de leur conception. De la même manière, la grand messe bourguignonne de la Toison d'Or, qui est sans doute le meilleur exemple d'une festività artificiellement incrustée dans le paysage urbain, entraîne par ses aspects allogènes une mobilisation totale du personnel de cour. Pour l'organisation du premier chapitre qui suivit la création de l'ordre, à Lille en 1431, Philippe le Bon réclame les services de son peintre personnel, Hue de Boulogne, auquel il fait accomplir un bien étrange périple. Il le somme dans un premier temps de se rendre de l'Ecluse à Bruxelles, afin d'y peindre les différents blasons qui doivent orner l'église St-Pierre de Lille⁶⁴. Il faut sans doute voir dans la ville de Bruxelles un lieu idéal pour le travail du peintre, bénéficiant sur place de tout le matériel nécessaire à la composition de son œuvre, puisque quelques semaines plus tard, un messenger de la cour est dépêché auprès du peintre pour informer ce dernier qu'il est temps de faire parvenir le fruit de sa création à Bruges où séjourne le duc⁶⁵. Néanmoins, une autre partie des décorations conçues par Hue de Boulogne suivent un itinéraire plus direct de Bruxelles à Lille, tandis que converge également vers cette même destination et depuis le lieu de résidence de la cour (Bruges) tout le matériel précieux servant à rehausser l'éclat de la cérémonie :

« A Dalphin, serviteur de Hue de Boullongne qu'il a payé a VI personaiges pour leur sallaire d'avoir apporté de Brouxelles a Lille XXXV tableaux aux armes de messeigneurs de l'ordre de la Thoison d'Or. A Jehan Veiz, charton, pour avoir amené de Bruges a Lille sur deux chars quatre grans tonneaux plains de pelleteries, joyaulx et aultres besongnes pour la feste de l'ordre Thoison d'Or, pour ce par marchié fait tant pour la voiture comme pour aucuns fraiz qu'il avoit payez a cause des gellées et neiges par quoy il ne pooit venir audit Lille et demoura sur le chemin emprez Roullers par III jours, XVI l. XIX s. »⁶⁶

⁶³ ADN, B 17058, lettre datée du 13 novembre 1401, « *Compte de feu Oudoit Custet, donné en son vivant à faire paiemens des ouvrages de la sale et chambres neuves faites a Arras pour les nopces de Anthoine monseigneur, au mois d'avril l'an CCCC et deux* ». Suit le détail des salaires alloués aux charpentiers, maçons et autres ouvriers qui accomplirent ce travail.

⁶⁴ ADN, B 1945, fol. 66-66v.

⁶⁵ ADN, B 1945, fol. 87v.

⁶⁶ ADN, B1945, fol. 85-85v.

Le duc, pour s'assurer du bon déroulement du chapitre à venir, va jusqu'à empiéter sur les charges urbaines et prie son fourrier de s'occuper de la propreté des lieux de réception⁶⁷. Il faut dire que les sites doivent être d'une qualité irréprochable pour accueillir des décors somptueux à l'instar de ceux qui s'élèvent aux funérailles princières⁶⁸. Le catafalque réalisé pour le service funèbre rendu en l'honneur du défunt Jean sans Peur, à Arras, le 22 octobre 1419, donne une idée du raffinement révélateur de la toute-puissance bourguignonne qu'il fallait d'autant plus exhiber au moment où celle-ci venait d'être durement bafouée. Dans le *Recoenl de plusieurs obsecques et pompes funèbres*, on peut lire, en marge des détails portant sur les personnalités présentes et le luminaire, le descriptif d'une chapelle dont la représentation picturale et le détail des salaires versés aux ouvriers qui la confectionnèrent nous permettent de dresser les contours :

« Item, environ le cœur fut disposé une chappelle de bois appelé ung travail pour mettre cierges dessus lequel travail avoit aux quattres coings IIII tournelles et en hault au milieu par manière de ung clocher »⁶⁹.

La décoration des lieux est d'ailleurs assez proche de celle que l'on utilise pour les chapitres de l'ordre : même suspension de tentures et de tapisseries, présence identique de blasons et d'armoiries, abondance de luminaire, etc. Des événements plus joyeux comme les banquets à entremets et autres réceptions de ce genre entraînent, on s'en doute, la confection d'autres types d'accessoires. Inutile de revenir sur le fameux banquet du Faisan dont la comptabilité a été partiellement éditée et abondamment commentée⁷⁰. Même à l'occasion de dîners plus « modestes » comme celui qui réunit à Lille autour de Philippe le Bon, en janvier 1437, le chancelier et le connétable de France venus discuter de la rançon de René d'Anjou, roi de Sicile, alors prisonnier du duc de Bourgogne, celui-ci en appelle encore une fois à son peintre personnel et à son équipe pour réaliser le mobilier sophistiqué des agapes⁷¹. Il faut dire que ce peintre fut également commis à la conception de l'ensemble du harnachement qui équipa les seigneurs pour les joutes qui précédèrent le dîner⁷². Cette dernière remarque m'entraîne vers un autre domaine qui suscite à la cour un engouement à peine croyable. Il s'agit du vêtement, du costume d'apparat dont les détails de fabrication couvrent de nombreuses pages dans les livres de compte. C'est sans doute l'une des raisons qui fait que la garde-robe ducale a déjà fait couler beaucoup d'encre⁷³. Même les proches du duc, comme l'a montré Marie-Thérèse Caron en étudiant les dépenses vestimentaires de Jacques de Bourbon, se laissent entraîner dans cette course au paraître qui se gagne à coups de robes de velours, de paletots fourrés, de capes à chevaucher, de souliers brodés, etc.⁷⁴ Il n'est sans doute pas

⁶⁷ ADN, B1945, fol. 90v.

⁶⁸ La description de ces décors, dont l'interprétation met en évidence des ambitions politiques patentes, sera abordée dans les chapitres suivants, puisqu'il s'agit ici de nous borner uniquement aux implications matérielles de tels événements.

⁶⁹ BML, ms. 627, fol. 51-52v : « S'ensieult l'ordonnance gardée au service fait pour l'ame de très hault et puissant prince Jehan, duc de Bourgogne, conte de Flandre d'arbois et de Bourgogne fait en la ville d'Arras en l'église de Saint Vaast, le dimanche XXII^e jour d'octobre l'an mil CCCC XIX ».

⁷⁰ Les dépenses figurent dans le registre suivant : ADN, B2017, et ont été éditées par J. DEHAISNES, *Inventaire sommaire des Archives départementales*, t. IV, n°1842-2338, et par L. DE LABORDE, *Les ducs de Bourgogne... op. cit.*, vol. I, n° 1513-1575. Pour ce qui est des commentaires, voir la bibliographie générale.

⁷¹ ADN, B 1961, fol. 160v-161.

⁷² ADN, B 1961, fol. 159 : « A Hue de Boulogne, varlet de chambre et painter de mondit seigneur le duc, la somme de trente deux livres, huit solz de XL gros, pour avoir fait et peint, de son mestier et d'or clinquant, six barnois et autres habillemens de joustes, garniz de couverture, selles, pissière et chanffrain pour les chevals, ensemble VI robes tout peint et emply a devise de truye qui fille assise sur une cheffre d'or ... ».

⁷³ Voir notamment, M. BEAULIEU et J. BAYLE, *Le costume en Bourgogne de Philippe le Hardi à Charles le Téméraire*, Paris, 1956, et A. DE SCHRUYVER, « Notes pour servir à l'histoire du costume au XVe siècle dans les anciens Pays-Bas et en Bourgogne », *Annales de Bourgogne*, 19, 1957, p. 29-42.

⁷⁴ M.-T. CARON, « Les choix de consommation d'un jeune prince à la cour de Philippe le Bon », dans *La vie matérielle au Moyen Âge. L'apport des sources littéraires, normatives et de la pratique*, E. Rassart-Eeckhout, J.-P. Sosson, C. Thiry et T. Van Hemerlyck éd., Louvain-la-Neuve, 1997, p. 50-64. L'auteur y étudie les dépenses de Jacques de Bourbon, fils de Charles, duc de Bourbon, mort en 1456 et frère d'Isabelle, qui avait épousé Charles de Charolais à Lille, le 30 octobre 1454, durant sept mois de l'année 1463.

nécessaire d'ajouter quelques lignes à cette histoire de la mode dans la Bourgogne ducale. Limitons-nous à quelques principes simples. Tout d'abord, les cérémonies impliquent de manière quasiment systématique un renouvellement ou un rafraîchissement des « costumes de scène ». La seule description de la tenue de Charles le Téméraire pour son mariage à Bruges en 1468 laisse entrevoir toute l'application nécessaire à la confection des tenues de prestige :

« *Et tantost après vint monseigneur de Bourgoingne, son cheval harnachée de grosses sonnettes d'or, et luy vestu d'une longue robe d'orfavrerie, à grandes manches ouvertes. Ladite robe estoit fourrée de moult bonnes martres, et, à la vérité, ce me sembla habillement moult princial et riche.* »⁷⁵

Deuxièmement, les princes ne sont pas les seuls à bénéficier d'une nouvelle panoplie en pareilles occasions. Les négociations arrageoises pour la paix de 1435 ont entraîné une dépense de 5421 livres, 9 sous et 8 deniers uniquement pour les vêtements des serviteurs de Philippe le Bon⁷⁶. Rien n'est laissé au hasard. La cour en représentation doit éblouir par son luxe et son homogénéité et la livrée de n'importe quel page fait l'objet d'un soin proche de celui qui entoure la fabrication des robes princières. L'exemple des vêtements réalisés pour la compagnie d'archers qui accompagne Philippe le Bon lors du chapitre de la Toison d'Or, en 1432, donne un aperçu de cette minutie : la garde-robe est ici composée de robes de drap vermeil doublées de drap blanc et recouvertes de devises en drap bleu et blanc⁷⁷. C'est bien sûr Charles le Téméraire qui pousse ce raffinement vestimentaire à son acmé, avec le renouvellement des statuts de l'ordre à Valenciennes, en 1473, attribuant à chaque participant, selon son rang et en fonction de la solennité à accomplir, une tenue précise, dans le but de « *magnifier ledit ordre* »⁷⁸.

Ce goût du paraître, qui se décline depuis le harnais des chevaux jusqu'aux cimiers de leurs cavaliers, exige une qualité de travail dans laquelle se distinguent certains artisans. C'est la raison pour laquelle la cour fait appel aux meilleurs, qu'ils résident à Bruxelles, comme Gilles Mandousque, *parmentier* chargé de fournir des robes de futaine pour les négociations d'Arras en 1435, à Bruges, comme Marc Guidechon, procurant à plusieurs reprises les plus belles pièces de taffetas noir et violet pour les joutes de Philippe le Bon, ou ailleurs⁷⁹. Les tailleurs et marchands de produits de luxe ne sont pas les seuls à avoir une solide réputation. Les professionnels du divertissement appartenant ou non à des chambres de rhétorique se prévalent d'un savoir-faire qui veut qu'on les réclame dans de nombreuses villes. La troupe de Pierre Michiel et Nicaise de Cambrai, demeurant à Douai, a suffisamment séduit le duc Philippe le Bon pour que ce dernier les invite à venir amuser ses convives à Saint-Omer et à Bruxelles en 1439, puis à Bruges dix ans plus tard⁸⁰. Toutefois, dans la précipitation, la cour se rapproche des ouvriers du cru qui ne manquent pas de mettre la main à la pâte. L'importance de la participation des artisans résidant dans les villes des cérémonies n'est plus à démontrer. Ces derniers, même lorsqu'il s'agit de fêtes qui n'impliquent pas la ville en tant qu'associé à part entière, sont appelés en renfort. Pour le banquet lillois de 1437, Hue de Boulogne et son personnel ne sont pas les seuls à offrir leurs services et Jean Malet, mercier de son état, est chargé de tailler des costumes et

⁷⁵ O. DE LA MARCHE, *Mémoires*, op. cit., t. III, chap. IV, p. 122-123.

⁷⁶ Ce chiffre a été calculé par S. JOLIVET, « Se vêtir pour traiter : données économiques du costume de cour dans les négociations d'Arras de 1435 », *Annales de Bourgogne*, t. 69, janvier-décembre 1997, p. 5-35.

⁷⁷ ADN, B 1948, fol. 291v.

⁷⁸ BNF, fonds français, n°5046, publié dans O. DE LA MARCHE, *Mémoires*, op. cit., livre II, chap. V.

⁷⁹ ADN, B 1954, fol. 174v, B 1925, fol. 79v B 1938, fol. 65v, etc.

⁸⁰ ADN, B1969 : « *A Pierre Michiel, Nicaise de Cambrai et autres de la ville de Douay, que mondit seigneur leur a de sa grâce donné, pour une fois, pour eux aider à deffrayer de la ville de saint-Omer où ils estoient venus par l'ordonnance de mondit seigneur pour faire et jouer jeux de personnaige aux nopces de monseigneur le duc d'Orléans. XVI fr.* » (L. DE LA BORDE, *Les ducs de Bourgogne ... op. cit.*, n° 1303, 1439-1440). On retrouve Pierre Michiel et Nicaise de Cambrai ainsi que leurs compagnons à Bruxelles, pour l'exécution de danses morisques devant le duc, dans *Ibid.*, n° 1301, 1439-1440, et Nicaise de Cambrai, à Bruges, avec ses compagnons pour une représentation de danses macabres, dans *Ibid.*, n° 1399, 1448-1449).

de peindre des masques pour les « momeries » de la cour⁸¹. De la même manière, les peintres lillois viennent compléter le travail des artisans de la cour à la veille du chapitre de la Toison d'Or, en 1431 :

« *A Michiel Morel, peintre a Lille pour avoir peint hastivement VIII escus pour aucuns de messeigneurs de l'ordre de la Thoison d'Or pour servir le jour de la feste Saint Andry, XVI^s. VI^d.* »⁸²

L'emploi de l'adverbe « *hastivement* » trahit cette idée selon laquelle la collaboration de Michel Morel intervient dans la précipitation, dans cette urgence qui caractérise les veilles de fêtes et où force est de se débrouiller avec les moyens du bord. Mais ne nous trompons pas, l'emploi d'artisans locaux, maçons, charpentiers, peintres, verriers, tailleurs ... n'est pas synonyme d'un recrutement de moins bonne qualité. Certaines villes disposent de moyens capables de concurrencer les prestations ducales et n'hésitent pas à les employer dans une fonction qui pour elles relève davantage de l'honneur que du simple service.

C. Le zèle des municipalités

Les ducs de Bourgogne ne sont pas les seuls à employer des artistes de renommée internationale. Les Jean Malouel, Claus Sluter, Jan van Eyck ou Rogier Vander Weyden ont aussi exécuté des contrats pour de grands dignitaires et même pour des villes⁸³. D'ailleurs, Gand ne s'est pas privée des services d'un peintre bien plus célèbre que Hue de Boulogne ou Pierre Coustain, à savoir Hugo van der Goes. Comme l'écrit Elisabeth Dhanens, « le peintre doit prêter forme à la vie sociale, au spectacle public »⁸⁴. La réalisation d'œuvres décoratives ou héraldiques lui permet par conséquent de remplir parfaitement sa fonction de promoteur du langage figuratif⁸⁵. Le premier commanditaire d'Hugo van der Goes est le magistrat de la ville de Gand qui lui demande des décorations pour les édifices publics. L'ornementation de la ville à l'occasion du « Grand Pardon », pour lequel il réalisa une quarantaine d'armoiries avec le blason papal, contribua sans doute à lui accorder ses lettres de noblesse⁸⁶. On le retrouve ainsi à Bruges, quelques temps plus tard, où il fut convoqué avec douze autres peintres et quatre ou cinq sculpteurs gantois, pour la réalisation de navires et caraques dorés ainsi que d'autres accessoires servant au grand mariage de 1468⁸⁷. Mais si Charles le Téméraire avait mis potentiellement la main sur ce peintre surdoué, le maître n'en resta pas moins fidèle à la ville de Gand et travailla à la gloire de celle-ci. Hugo van der Goes fut chargé de la partie artistique pour la nouvelle entrée de Charles qui eut lieu le 31 mai 1469, ainsi que des décorations pour celle du 6 mai 1472⁸⁸. Pour cette dernière visite, au cours de laquelle le duc reçut des ambassadeurs vénitiens, romains, napolitains, bretons et surtout des émissaires de Frédéric III, le peintre s'appliqua à décorer

⁸¹ *Ibid.*, n°1365, 1441-1442.

⁸² ADN, B 1945, fol. 85v.

⁸³ Sur les services rendus par exemple à la ville de Bruxelles par le peintre Rogier Vander Weyden, lire les commentaires du *Catalogue de l'exposition Rogier Vander Weyden (6 octobre / 18 novembre 1979)*, Bruxelles, 1979.

⁸⁴ E. DHANENS, *Hugo van der Goes*, Anvers, trad. fr. 1998.

⁸⁵ J'aurai l'occasion dans les parties suivantes de revenir amplement sur cette théorie du langage figuratif développé notamment par Pierre Francastel.

⁸⁶ *Dits die Excellente Cronike van Vlaenderen*, W. Vosterman éd., Anvers, 1531, BUG, Acc. 12270, fol. 133 : (« Et toutes les portes et les églises et les clochers de Gand étaient décorés des armes du pape de Rome. Et de nombreux confesseurs de divers endroits étaient là, à l'église St-Jean, et ainsi Rome était à cette époque à Gand ».)

⁸⁷ AGR, chambre des comptes, registre 1795, : « *Ouvrages de peintures qui ont esté fais du commandement de mondit très redoubté seigneur le duc pour aornier la feste de ses noepces ... Premièrement fait ausdits peintres, tailleurs d'ymaiges et autres ouvriers, lesdits XVI^e jour d'avril, l'an mil III^e LXXVII avant pasques (...)* A Hugue vander Gous, paié pour dix jours et demy qu'il a ouvré, à XLV^s. pour jour... VIII. VII^s. », cité dans E. DHANENS, *Hugo van der Goes*, op. cit.

⁸⁸ Paiement de la ville de Gand pour Hugo et ses assistants à l'occasion de l'entrée de 1469, Gand, arch. com., stadsrekeningen, série 400, n°22, cité dans DE BUSSCHER, *Recherches sur les peintres gantois du XIV^e et XV^e siècle*, Gand, 1859, p. 105, note 2.

un grand blason aux armes de Charles, entourées de celles de ses territoires, placé au dessus de la porte de Bruges, ainsi qu'une autre pièce représentant la fameuse Pucelle de Gand tenant les blasons du duc et de la duchesse et placée à la Torenpoot :

« *Item betaelt Hughen vander Goes, schildere, vanden weercke van schilderien bi hem ghemaect, te wetene van eenen grooten sticke metter wapene ons harde gheduchts heeren en princhen vors. vertemert. De wapenen van zinen landen elc ghebouden met eender beeste, int velt ghezeyt van stalen ende margeriten int verchyren voor de torrepporte een groot stic met eender Maeght, houdende in deen hant de wapene ons vors. Gheduchts heeren ende in dander hant de wapene van onzer ghenadeger vrouwen ende princnessen, ghestelt voor de Toorepoot. Ghemaect in de buerchstrate tusschen de herberghe ghebeeten de Drake ende den wilden man, ende andre schilderie verbeghent ende gbeorbuer al ter vors. Incomst ons. Vorm. Gheduchte beeren naer tverclaers van der cedulle ... XI l. gr.* »⁸⁹

Même en l'absence des maîtres, leurs œuvres étaient parfois représentées sous forme de tableau vivant. Louis Maeterlinck, au début du siècle dernier, avait déjà eu l'intuition de cette collaboration entre peintres et rhétoriciens en observant la peinture de Jérôme Bosch, « si conforme à l'esprit des mystères et des *Spelen van Sinne*, où fourmillaient, comme dans ses peintures, les intermèdes comiques les plus curieux ainsi que les diableries les plus drôles »⁹⁰. A peine plus scientifiquement, mais avec raison, il démontre la même année que le retable de l'*Agneau Mystique* de Jan van Eyck inspira une scène de rue pour l'entrée de réconciliation de Philippe le Bon avec Gand, en 1458, et qu'une peinture aujourd'hui disparue de David et Abigaïl réalisée par Van der Goes pour une maison de Meulestede, près de Gand, avait sans doute inspiré un sujet identique proposé pour la même cérémonie⁹¹. Les villes qui en avaient les moyens ne reculaient devant rien pour donner un air triomphal à leurs places, à leurs rues et à leur population.

Les sources que j'ai pu consulter révèlent l'apparition progressive d'un stratagème destiné à motiver des citadins dont l'implication dans l'ornementation de la cité causait des débours parfois désapprouvés. Comme pour les fêtes liées aux grandes processions ou au calendrier civique, les municipalités se mettent à organiser des concours récompensant les plus belles « *allumeries* », les décorations les plus soignées et les saynètes les plus originales. Les métiers et les confréries répondent à l'appel : à Gand, pour l'entrée de 1458, la municipalité récompense les bouchers, les bateliers, les tonneliers, ceux de Ste-Pharaïde pour leurs efforts en matière d'illumination, tandis que ceux du Marché du Vendredi reçoivent un prix pour la plus belle représentation, et que la chambre de rhétorique des Fontainistes est gratifiée d'une récompense pour la composition d'une pièce⁹². Les bourgeois ne sont pas en reste et cherchent à se faire remarquer d'une manière ou d'une autre. A Lille, pour la Joyeuse Entrée de Charles le Téméraire en 1468, la ville organise de la même manière un concours récompensant de douze livres la plus belle pièce et de neuf livres la plus belle illumination⁹³. Un bourgeois, ayant servi autrefois le prince, se décide quant à lui à concevoir un tableau vivant aux

⁸⁹ Arch. Com. De Gand, stadsrekeningen, série 400, n°23, publié par DE BUSSCHER, *Recherche sur les ... op. cit.*, p. 105, note 3. (Idem. Il a été payé à Hugo vander Goes, pour le travail de peinture fait par lui, à savoir, une grande pièce avec les armes de notre très redouté seigneur et prince. Lesquelles armes étaient entourées des armes de ses territoires, chacune arme rehaussée d'un animal et parsemée de briquets et de marguerites, ainsi qu'une grande pièce avec la Pucelle, tenant dans une main les armes de notre très redouté seigneur et dans l'autre main les armes de notre très aimée dame et princesse, le tout installé à la Toorepoot. Il a fait également dans la Burchstrate, entre l'auberge appelée « le Drake » et celle de « L'Homme Sauvage », d'autres ouvrages de peinture plus petits, pour l'entrée de notre très redouté seigneur, comme il suit dans la cédulle ... XI l. gros.)

⁹⁰ L. MAETERLINCK, « Nos peintres rhétoriciens aux XIVe et XVe siècles », *L'art moderne*, n°31, 5 août 1906, p. 244-245.

⁹¹ *Id.*, « L'art et les rhétoriciens flamands », *Bulletin du bibliophile*, Paris, 1906, p. 293-298.

⁹² Pour le détail, voir E. VARENBERGH, « Fêtes données à Philippe le Bon et Isabelle de Portugal à Gand en 1457 », *Annales de la société des beaux-arts et de littérature de Gand*, 12, 1869-1872, p. 1-36.

⁹³ AML, 16207, fol. 68-68v.

allures plutôt grossières, qui ne manque pourtant pas de déclencher l'hilarité de Charles⁹⁴. Sa décision souligne la liberté et la progression des initiatives dans la préparation de ces journées de fêtes.

Il est difficile d'établir une chronologie précise, tant celle-ci est tributaire de sources souvent lacunaires qui, par leur absence ou leur imprécision, masquent les principaux accents de cette évolution. Tout au long de la période étudiée, la population des villes est invitée à orner les habitations de tentures, de tapisseries, de torches et à éparpiller dans les rues des herbes et des fleurs. Cette injonction se résume de la manière suivante :

« *Les gens jonquier verdure, tendre draps et paremens à leurs huis, ceux qui le polront et volront faire* »⁹⁵.

Dans le même ordre d'idée, ceux qui possèdent une monture et savent la chevaucher sont invités à suivre les magistrats pour aller accueillir les dignitaires, tandis que les autres doivent tout simplement s'habiller correctement et se tenir en bon ordre dans les rues du cortège⁹⁶. Les compagnies urbaines d'archers, d'arbalétriers, les trompettes et ménestrels doivent également se mettre à la disposition de la cité⁹⁷. D'ailleurs, le magistrat s'occupe d'habiller correctement les représentants de la ville qui en portent les couleurs. Quant à l'apparition de mystères, de jeux de personnages et autres tableaux vivants, cette dernière est bien difficile à repérer. A Arras, la première mention d'un divertissement joué en l'honneur d'un membre de la famille ducal, en l'occurrence Isabelle de Portugal, apparaît pour la Joyeuse Entrée de cette dernière en 1430. A Bruges, il faut attendre 1440 et l'entrée de réconciliation de Philippe le Bon pour découvrir des saynètes et des tableaux vivants. Mais ces dates ne signifient pas grand'chose. Les jeux de personnages aimaient, bien auparavant les dates retenues, les processions et autres fêtes urbaines. De plus, la nuance doit être de mise entre les « Histoires », les « Jeux de personnages » et les « *spelen* » du monde néerlandophone, les simples « *esbattements* » ne comprenant sans doute pas la notion de théâtre mimé ou joué, etc. Comment qualifier par exemple le faux tournoi représenté devant Philippe le Hardi et Marguerite de Male à Bruges, pendant les jours du carnaval de 1394 ?⁹⁸ La ville avait chargé des « *Ghesellen* » (compagnons) de tournoyer avec des masques (« *fauvizagen* ») devant le couple princier. Ces compagnons appartenaient à des sociétés de divertissement qui avaient l'habitude de donner de tels spectacles⁹⁹. Il s'agirait donc d'un amusement « banal », peut-être davantage soigné en raison de la qualité de son public, mais en tout cas très éloigné des fonctions politiques du théâtre activées pour les entrées princières. De la même manière, la première mention d'un jeu théâtral en l'honneur du prince à Saint-Omer apparaît en 1466, alors que la municipalité subventionne régulièrement depuis 1450 des compagnies burlesques chargées de représenter des jeux scéniques pour les fêtes de la ville. Mieux encore : on lit dans le compte de l'année 1437, au chapitre des « *Dons et courtoisies pour l'onneur de la ville* », la mention suivante :

« *A certaines personnes joueurs de personnages qui ont joué et monsté à l'ostel de le Couronne ung jeu de mistère de le paix qui a esté fait à Arras entre le Roy de France et monseigneur le duc de Bourgogne, auquel*

⁹⁴ Pour le détail de cette saynète, voir p. 174.

⁹⁵ Entrée de Charles le Téméraire à Mons, le 21 août 1475, 3^{ème} registre des consaux de Mons, fol. 245, cité par L. DEVILLERS,

« Les séjours des ducs... », art. cité.

⁹⁶ Joyeuse Entrée d'Isabelle de Portugal à Lille en 1430, AML 376, fol. 100.

⁹⁷ Ibid : « *Et que tous arbalétriers et archers du serment de ceste ville soient pourvus de leurs armes bonnestement, vestus a tout leurs capperons de leurs parures et soient aranghiés et mis en ordonnance, est assavoir les archiers en premier et les arbalétriers apres es lieux et places ou il leur sera ordonné, faisant toute reverence a madite tres redoubtée dame.* »

⁹⁸ A. VIAENE, « Maskers in het Prinsenhof te Brugge, 1394 », *Biekorf*, t. LXI, 1961, p. 11-14.

⁹⁹ Marjoke de Roos explique que l'un des compagnons du faux tournoi était Jan van Hulst, dirigeant de la « Confrérie des Apôtres », en charge d'une représentation lors de la procession de 1396, et qu'il faisait partie également de la première chambre de rhétorique brugeoise, « La chambre du Saint-Esprit », créée en 1428. Voir M. DE ROOS, « A la recherche du théâtre perdu. Théâtre et spectacle aux anciens Pays-Bas bourguignons (XIV^e-XVI^e siècles) », *PCEEB*, n°31, 1991, p. 27-36, p. 34.

jeu furent monseigneur le bailly de ceste ville, sen lieutenant, plusieurs de messeigneurs maieur et eschevins de l'une année et de l'autre, pour ce à eulx donné ... IIII s. »¹⁰⁰

Il est donc difficile de croire que la ville se serait abstenue d'employer son personnel pour l'entrée de Catherine de France, en 1439, ou pour le mariage du duc d'Orléans avec Marie de Clèves en novembre 1440. Une chose est sûre : les villes, à la fin du deuxième quart du XV^e siècle, se lancent dans des créations théâtrales plus ou moins élaborées sur la fonction desquelles nous reviendrons plus tard¹⁰¹. Il ne leur reste plus qu'à veiller à un élément essentiel de toute réception urbaine : le don offert au prince et à ses proches.

III. Donner pour dominer

« On recherche en tout ceci à montrer de la libéralité, de la liberté et de l'autonomie, en même temps que de la grandeur. Et, pourtant, au fond ce sont des mécanismes d'obligation, et même d'obligation par les choses, qui jouent »¹⁰².

Cette citation de Marcel Mauss, en exergue à ce développement sur les dons distribués dans le cadre de nos cérémonies, peut apparaître comme une sorte de tribut rendu à l'œuvre du sociologue dont les réflexions pionnières constituent encore de nos jours une sorte de passage obligé pour toute argumentation, qu'elle soit d'ordre historique, anthropologique, sociologique ou philosophique, sur les phénomènes de l'échange. Abondamment commentées, appliquées ou critiquées, ses observations sur le don, qu'il range dans la catégorie des « phénomènes sociaux totaux », aboutirent à considérer le don comme une arme économique révélant la puissance de celui qui la détient et dont l'exemple le plus fameux est celui du *potlatch* des indiens Kwakiutl¹⁰³. En ne retenant que cette partie de la démonstration du sociologue, Jacques Le Goff a rapidement balayé toute comparaison possible entre les sociétés préindustrielles et le monde féodal dans son étude sur l'investiture du fief dans le rituel vassalique¹⁰⁴. Certes, comme il l'a démontré, le système du *potlatch*, par son caractère généralisé et systématique, et - oserais-je ajouter - outrancier, ne peut être considéré comme le référent du don / contre-don féodal. Néanmoins, d'autres exemples empruntés aux peuplades polynésiennes et mélanésiennes ont dégagé quelques principes essentiels des rapports de force qui s'exercent à l'intérieur de ces échanges, et dont la comparaison avec le monde médiéval permet de comprendre les raisons fondamentales qui motivent ces transferts de biens. La distinction notamment entre les dons

¹⁰⁰ AMSO, Compte de l'année 1436-1437. Chapitre « Dons et courtoisies pour l'honneur de la ville ».

¹⁰¹ Comme il en sera question bientôt, cette fourchette chronologique étonne, quand on sait que dès 1380, la ville de Paris accueille Charles VI, pour sa première entrée avec « divers personnages et plusieurs histoires ». Voir, B. GUENEE et F. LEHOUX, *Les entrées royales françaises de 1328 à 1515*, Paris, 1968, p. 58. De même, en Angleterre, à l'occasion de l'entrée de réconciliation de Richard II, à Londres, en 1392, la ville met en place quatre tableaux vivants. Voir : G. KIPLING, *Enter the king (Theatre, liturgy, and ritual in the medieval civic triumph)*, Oxford / New-York, 1998. Toutefois, quel que soit son degré d'approximation, elle s'intègre parfaitement à un moment où non seulement l'intérêt de Philippe le Bon pour les Pays-Bas est croissant, mais encore où les chambres de rhétorique se multiplient, comme le montre la thèse d'A.-L. VAN BRUAENE, soutenue en février 2004 à l'université de Gand (Rederijkerskamer en de stedelijke cultuur in de Zuidelijke Nederlanden (1400-1650)).

¹⁰² M. MAUSS, « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques ». Extrait de *l'Année Sociologique*, 2^{ème} série, t. I, 1923-1924, publié dans : *Sociologie et anthropologie*, Paris, 9^{ème} édition, 1999, p. 177.

¹⁰³ Le *potlatch* est un système de dons échangés, fondé sur des principes d'antagonisme et de rivalités, dans des sociétés où le statut politique de chacun s'obtient par des « guerres de propriété ». En donnant sans bornes, on oblige son partenaire à se ruiner en rendant la pareille ou à s'humilier s'il ne peut s'acquitter de sa dette. Voir, M. MAUSS, « Essai sur le don ... », art. cité, p. 194-227.

¹⁰⁴ J. LE GOFF, « Le rituel symbolique de la vassalité », 1^{ère} édition dans *Simboli e Simbologia nell'alto Medioevo, Settimane di studio del Centro italiano di studi sull'alto Medioevo*, XXIII, Spolète, 1976, p. 679-788, publié dans : *Un autre Moyen-Age*, Paris, 1999, p. 333-399, p. 354.

de biens de consommation et ceux de biens luxueux conduit à ranger les pratiques d'échange inhérentes aux cérémonies de bienvenue selon les catégories culturelles auxquelles elles appartiennent et selon les ambitions politiques vers lesquelles elles tendent.

A. Le don, au cœur des prérogatives du souverain

Bernard Guenée et Françoise Lehoux, dans leur présentation des entrées royales françaises, font remarquer que les offres de présents à l'occasion de la visite du roi constituent un rituel immuable tout au long de la période qu'ils étudient. Ils ajoutent que cette pratique s'inscrit bien évidemment dans la continuité du droit de gîte exercé par tout seigneur sur ses territoires et ses vassaux. A la fin du XIII^e siècle, les déplacements royaux n'auraient d'ailleurs eu d'autre but que d'aller chercher les dons que la coutume impose de présenter au détenteur de l'autorité supérieure¹⁰⁵. Dans les villes qui nous concernent, la préparation des cadeaux figure parmi les préoccupations les plus essentielles des conseils urbains réunis pour envisager les modalités de l'accueil ducal. Pas une seule entrée princière ne se déroule sans l'octroi de dons en nourriture. Saint-Omer se fait remarquer par la variété des poissons qu'elle présente à la famille ducal à chacun de ses passages. Brochets, carpes, perches, saumons et même un marsouin pour la venue d'Isabelle de Portugal au début de l'année 1440¹⁰⁶. Bruges met davantage en valeur sa situation de port international en offrant des denrées plus ou moins rares, comme à l'occasion de la venue de Philippe, alors comte de Charolais, le 21 mai 1411. Elle présente au jeune prince, âgé de quinze ans, les dragées les plus rares, des sucreries d'Orient et des fruits de Damas¹⁰⁷. D'autres se contentent des traditionnelles mesures de vin de Beaune ou du Rhin. Pourtant, ce véritable rituel ne figure pas forcément dans les textes officiels relatant le déroulement de ces cérémonies¹⁰⁸. Il existe en effet un réel contraste entre les sources relevant du domaine comptable ou des registres de délibérations échevinales, et celles plus ou moins liées au domaine législatif. A Douai, par exemple, il faut attendre la Joyeuse Entrée de Charles le Téméraire, en 1472, pour que soient mentionnés dans le protocole d'accueil et de la prestation des serments les dons fournis par la ville¹⁰⁹. Auparavant, ces derniers n'apparaissent pas dans les textes des actes constitutifs et politiques de la commune¹¹⁰. Comment interpréter ce type de prestations qui n'ont nullement besoin de règles écrites pour être activées ? Tout d'abord, il faut faire remarquer que ces dons, même s'ils font penser

¹⁰⁵ B. GUENÉE et F. LEHOUX, *Les entrées royales ... op. cit.*, p. 9-10. Les auteurs voient même dans la venue royale une occasion pour le souverain de « se refaire » en acceptant le couvert et le gîte pour lui et ses hommes. Le droit de gîte ou albergue, dans les pays du Sud, oblige le vassal à fournir logement et nourriture pendant un temps convenu à son seigneur et à son escorte. Dans certaines chartes, ce droit pouvait être commué en une taxe prélevée en nature ou en numéraire. Pour une définition de ce droit de gîte, voir : H. RICHARDOT, « Le fief roturier à Toulouse », *Revue Historique de Droit Français et Etranger*, 4^eme série, XIV, 1935, p. 307-359, p. 315.

¹⁰⁶ AMSO, Compte 1439-1440, fol. 67v.

¹⁰⁷ L. GILLIODTS VAN SEVEREN, *Inventaire des archives ... op. cit.*, fol. 116v, n°6.

¹⁰⁸ Pour ne citer que quelques exemples, soulignons que ni dans le *Livre Roisin* lillois, ni dans la relation officielle de la Joyeuse Entrée de Philippe le Hardi à Bruges en 1384 (BAB, A 48, *Acta Capituli*, fol. 111r, cité dans J. M. MURRAY, « The liturgy of the Count's Advent in Bruges, from Galbert to Van Eyck », dans *City and Spectacle in Medieval Europe*, B. A. Hanawalt et K. L. Reyerson éd., Minneapolis / Londres, 1994, p. 137-152, note 2), ni dans les protocoles d'inauguration hennuyers (voir l'article d'A. SCUFFLAIRE, « Les serments d'inauguration des comtes de Hainaut (1272-1427) », *Anciens Pays et Assemblées d'Etats*, t. I, 1950, p. 81-132), etc., ne figure le témoignage de ce genre de prestations. D'ailleurs, il est significatif que Philippe Wielant dans son *Recueil des Antiquités de Flandre*, au chapitre « Comment et par quels mots le comte se fait recevoir en Flandre », p. 95, ne signale pas, parmi les gestes induits par ce genre de cérémonies, cette pratique du don.

¹⁰⁹ AMD, AA 85, fol. 110-111. Cette mention s'intègre d'ailleurs dans une plus vaste démarche qui vise également à décrire toutes les festivités organisées.

¹¹⁰ Pour la Joyeuse Entrée de Jean sans Peur, le 25 juin 1405, le récit de la cérémonie figure dans AMD, AA 94, fol. 78 et les dons qui y furent dispensés dans AMD, CC 207, fol. 201. Pour celle de Philippe le Bon, le 6 mai 1421, le récit est dans AMD, AA 94, fol. 78v, mais la seule mention des dons de la commune apparaît dans AMD, CC 680, fol. 16.

au droit de gîte seigneurial, ne relèvent pas du droit féodal. Nous évoluons ici dans le cadre de la souveraineté et non de la suzeraineté, c'est à dire en plein *servitium regis*, pour reprendre une terminologie allemande qui permet d'éviter toute ambiguïté¹¹¹. En effet, en Flandre, le comte pouvait bénéficier du droit de gîte à deux titres. Premièrement, en tant qu'avoué ou gardien d'une institution ecclésiastique¹¹². C'est pour cette raison, par exemple, que les ducs de Bourgogne séjournent une nuit à l'abbaye St-Pierre de Gand à l'occasion de leur Joyeuse Entrée¹¹³. Deuxièmement, ils profitent de ce droit car chaque vassal en Flandre est avant tout un sujet, et donc le *gistum* est une obligation qui concerne tous les sujets du prince¹¹⁴. L'application de ces pratiques dans le cadre de la ville n'a donc rien de surprenant. Ces dons de vin, de volailles ou de poissons constituent des offrandes qui articulent pouvoir et territoire. Le duc représente le souverain nourri, possesseur reconnu des terres dont on lui offre les fruits. Et dans le monde des villes, où de nombreux pouvoirs s'imbriquent, compliquant singulièrement les réseaux d'influence et d'autorité, ce rappel de la supériorité ducale grâce à l'acceptation de dons en nature est un retour aux sources particulièrement significatif¹¹⁵. En effet, cette prestation transpose sur le terrain de la symbolique alimentaire, voire matricielle, une reconnaissance de la légitimité comtale ou ducale. La symbolique fusionnelle du prince et de ses terres par la consommation d'aliments est particulièrement présente dans ces espaces du Nord où, rappelons-le, quelques siècles auparavant, les assassins du comte de Flandre, Charles le Bon, avaient banqueté sur la tombe du défunt, pour, dans une sorte de cannibalisme symbolique, éloigner les risques de vengeance en éliminant définitivement toute trace du souverain¹¹⁶. La nourriture reste un thème particulièrement évocateur dans un XVe siècle où manger et boire figurent parmi les préoccupations majeures d'une société en proie à de nombreux fléaux¹¹⁷.

Cette mise au point permet de ne pas sortir du cadre de la principauté et des moyens politiques qui y sont déployés pour la gouverner. Le deuxième terme de l'échange, qui transforme un prince nourri en prince nourricier, m'emmène cette fois-ci en plein univers chevaleresque, où la libéralité dit la force de celui qui la dispense. D'ailleurs, la présentation du roi Arthur dans *Merlin et Arthur* exprime bien cette idée aristotélicienne de la magnanimité comme critère de supériorité :

¹¹¹ Je remercie ici Dirk Heirbaut qui a mis en évidence cette distinction entre « *gistum* » et « *servitium regis* », et qui a éclairé mes doutes sur la question. Pour plus de détails, voir D. HEIRBAUT, *Over Heren, graven en varzallen*, Bruxelles, 1997, chapitre 3 et C. BRÜHL, *Fodrum, gistum, servitium regis*, Cologne 1968.

¹¹² Sur ce point, voir l'article de P. THOMAS, « Le pouvoir du comte de Flandre d'après une définition officielle (1318-1324) », RN, 1935, XXI, p. 216-228. Il souligne le droit de gîte dans les abbayes : « ...des gistes que li coens avoit es abbeies au mains une fois l'an... » (ADN, B 4026, fol. 69v).

¹¹³ G. CELIS, « Eenige aantekeningen over de blijde inkomsten der Graven van Vlaanderen in de Sint-Pietersabdij », *BMGOG*, 22-23, 1919, p. 1-26 et 42-49, p. 10-11.

¹¹⁴ Dirk Heirbaut précise que si tous les sujets sont chargés de cette obligation, ils ne peuvent pas tous héberger le prince et sa suite. Des substituts ont été trouvés, comme dans certaines châtellenies où les hommes devaient payer le *fodermolt* (dérivé du *fodrum*).

¹¹⁵ Martine Grimberg écrit à ce sujet, dans un contexte néanmoins différent : « Dans cet éclatement des espaces de référence, les échanges comblent l'irréductibilité des uns aux autres, et en premier lieu celle qui met face à face le seigneur et la communauté. ». M. GRIMBERG, « Dons, prélèvements, échanges. A propos de quelques redevances seigneuriales », *Annales ESC*, novembre - décembre 1988, 43 / 6, p. 1413-1432, p. 1420.

¹¹⁶ Galbert de Bruges raconte la scène suivante : « A la manière des païens et des sorciers, ils prirent une coupe de bière et du pain ; assis autour de la tombe, ils posèrent cette boisson et le pain sur la table du sépulchre, mangeant et buvant sur le bienheureux comte, pour que personne ne pût d'aucune façon le venger ». J. RIDER, *Galbertus notarius brugensis, De multro, traditione et occisione gloriosi Karoli comitis Flandriarum, Corpus Christianorum*, CXXXI, Turnhout, 1994, p. 98.

¹¹⁷ Ce thème pourrait également être développé autour de la peinture de Jérôme Bosch ou de Pierre Bruegel, dont le célèbre *Pays de Cocagne*, exprime parfaitement cette fascination pour la nourriture qui place dans un même état de dépendance le chevalier, le prêtre et le paysan.

« C'était au reste le plus bel homme et le meilleur chevalier que l'on connaît. Et comme c'était un roi d'une très grande valeur, comme il distribuait de très beaux dons, sa renommée était telle que, dans le monde entier on ne parlait que de lui. »¹¹⁸

Plus un seigneur est généreux et plus son prestige est fortifié. Bien sûr, le premier don s'incarne dans la présence même du duc qui offre sa personne aux regards de tous. Voir le prince est une satisfaction populaire que j'ai déjà soulignée précédemment. Les ducs viennent, se montrent, écoutent, rendent justice, en autorisant par exemple les bannis à rentrer avec eux, et suivent en cela les préceptes avancés par Christine de Pisan. Comme elle l'explique, la libéralité, ce n'est pas seulement :

« ... donner dons de pécune, terres, joyaulx, ou autres avoirs, mais aussi en estre libéral de l'aide de sa puissance, de son corps de sa parole, de sa peine, de son bel accueil et bonne chère, de pardonner de bon cuer injure receues, voulontier secourir les besongneux et généralement en toutes les choses en quoy on peut valoir à autrui. »¹¹⁹

On sait l'immensité du champ de compréhension du don. Mais la définition de Christine de Pisan rassemble tous les gestes et toutes les actions qui ressortissent de la générosité princière. Apparaître en compagnie d'une cour somptueuse permet de soutenir le rang auquel on prétend dans une société où la réputation conditionne l'opinion publique¹²⁰. Néanmoins, la matérialisation du don est un paramètre tout aussi essentiel qui concrétise la prise de possession du territoire. Suivons Philippe le Bon dans le périple qui l'entraîne de bonnes villes d'Artois en bonnes villes de Flandre à l'occasion de ses Joyeuses Entrées. Son itinéraire est véritablement parsemé, au sens propre du terme, d'aumônes qu'il fait jeter sur son chemin de Lille à Arras, en passant par Courtrai, Deinze, Gand, Termonde, etc. :

« A messire Jehan des Forges, premier chappellain et aumosnier de mondit seigneur, la somme de douze livres neuf sols de quarante gros nouvelle monnoye. Laquelle du commandement et ordonnance de mondit seigneur lui a esté payée, baillée et délivrée comptant pour la distribuer et donner pour Dieu et en aumosne à plusieurs pources ou chemin, par mondit seigneur, lors nagueres fait, en prenant la possession des bonnes villes de Flandres et d'Artois, aussi et par la fourme et maniere qui s'ensuit. Est assavoir, le mardy IIIe jour d'octobre mil CCCC et dix neuf que mondit seigneur se partit de Lille et alla au disner à Courtray, pour aumosnes faictes sur le chemin, XLIII s. de ladite monnoie. Item le mercredy ensuivant, se party dudit lieu de Courtray et ala au giste a Deinze pour aumosnes semblablement faictes sur le chemin XVIII s (...) »¹²¹

Donner aux pauvres lie la libéralité princière au geste charitable et fait oublier les arrière-pensées politiques qui la motivent¹²². Mais dans ce cas, il semble que la dimension territoriale soit plus importante que le paramètre humain. Il s'agit bel et bien de délimiter un espace sur lequel on entend faire régner sa propre autorité. La relation du don, en tant qu'objet d'échange avec les hommes auxquels il s'adresse, ouvre un autre registre, celui de la concurrence et de la hiérarchisation des liens de dépendance.

¹¹⁸ *Merlin et Arthur : le Graal et le royaume*, récit en prose attribué à Robert de Boron, traduit et présenté par Emmanuelle Baumgartner, (1^{er} quart du XIII^e siècle), dans *La légende arthurienne*, D. Régner-Bohler éd., Paris, 1989, p. 354. La librairie ducale, depuis Philippe le Hardi possédait plusieurs exemplaires du livre de Merlin, dont le premier d'entre eux fut acheté à Martin Lullier, marchand parisien, en 1405. Voir à ce propos : M. J. HUGHES, « The library of Philip the Bold and Margaret of Flanders, first Valois duke and duchess of Burgundy », *Journal of Medieval History*, vol. 4, n^o2, juin 1978, p. 145-188, p. 183.

¹¹⁹ C. DE PISAN, *Le Livre de Paix*, C. C. Willard éd., La Haye, 1958, p. 148.

¹²⁰ Voir à ce sujet les réflexions d'A. GUERY, « Le roi dépensier. Le don, la contrainte et l'origine du système financier de la monarchie française d'ancien régime », *Annales ESC*, p. 1241-1269, p. 1250-1254.

¹²¹ ADN, B 1920, fol. 147-147v. Fait à Arras, le 22 octobre 1419. Philippe le Bon fait de même à l'occasion de sa prise de possession des territoires du Hainaut : ADN, B 1948, fol. 327v-328.

¹²² Rappelons que ce geste charitable marque aussi bien l'inauguration d'un principat que sa fin, puisque l'on retrouve d'identiques donations aux pauvres qui suivent le cortège des funérailles du prince.

B. Rapports entre sphères d'échanges et stratification sociale

Parmi les profits de l'opération se jouent, en effet, les statuts respectifs et relatifs des partenaires¹²³.

Du côté ducal, le principe qui domine ces échanges est clair : multiplier les fidélités en dominant celui qui reçoit par le rapport inégal dans lequel ce type de contrat l'inscrit. Les dons de la cour, à défaut de satisfaire tous les sujets de la principauté, touchent l'ensemble des catégories sociales. Les pauvres recevaient régulièrement des aumônes, à l'occasion des entrées officielles, mais aussi en guise d'étrennes, pour fêter une naissance, etc. L'attachement au prince naît ici dans un rapport enfantin qui unit l'obligé à son bienfaiteur. Matthieu d'Escouchy rapporte que le mariage de Charles de Charolais avec la fille du duc de Bourbon, accompli dans l'urgence et dans la plus grande discrétion la nuit de la Toussaint 1454, avait entraîné des plaintes dans la ville de Lille. L'austérité étant synonyme de pertes en tous genres pour une population guettant les largesses seigneuriales¹²⁴. Les confréries, les métiers, les amuseurs locaux ne sont pas lésés. Les trompettes des villes, en plus de leur rétribution, reçoivent bien souvent des rémunérations signifiant le contentement princier¹²⁵. Il est parfois difficile de faire la distinction entre salaires et donations gracieuses. Néanmoins, lorsqu'il s'agit du personnel employé dans le même temps par la municipalité, l'ambiguïté est levée. Lorsque Philippe le Bon récompense l'évêque des Fous à Lille, traditionnellement chargé par la ville des festivités, on peut parler de gratification¹²⁶. De la même manière, l'argent donné aux frères prêcheurs qui animèrent une soirée ducal à Gand en 1422 relève davantage du pourboire :

*« Pour le desroy qui en l'hostel des frères prescheurs en ladite ville de Gand fut fait à certaines danses et esbatement qui illec ont esté fais de nuit apres les joustes que l'on fist en cette ville ... XL sols »*¹²⁷.

En revanche, la somme versée à un orfèvre audomarois pour la fabrication des prix délivrés à l'occasion d'un concours d'archers doit être considérée comme un salaire¹²⁸. Cet exemple illustre une autre attitude ducal qui consiste, toujours par l'intermédiaire du don, à usurper certains privilèges urbains. La démonstration est particulièrement limpide dans le cas du tournoi lillois de l'Epinette. Confrontée à des festivités de plus en plus sophistiquées et coûteuses, la ville de Lille en appelle à ses protecteurs qui n'hésitent pas à accorder leur soutien pour maintenir ce pilier de la conscience populaire urbaine. Venant en aide aux bourgeois pour qui les charges de l'Epinette pèsent de plus en plus lourd, Philippe le Bon, suivant en cela les habitudes de son père, accorde également des aides ponctuelles pour soulager le budget de la municipalité. Le 28 février 1430, il offre par lettres patentes un subside de trois cents livres, monnaie de Flandre, au roi et aux quatre jouteurs, ainsi que d'autres

¹²³ Revenons aux enseignements tirés des observations de Marcel Mauss à propos du *kula*. En reprenant les travaux de M. Malinowski, celui-ci avait indiqué comment les échanges de parures (*kula*) dans les îles Tobriand conduisaient à la multiplication de relations strictement bilatérales qui de proche en proche et par l'intermédiaire d'une certaine catégorie sociale (les nobles) impliquaient l'archipel tout entier. Si l'on veut bien remplacer les îles par nos villes et faire de la principauté de Bourgogne un archipel, les conclusions de Marcel Mauss figurées au début de ce chapitre conviennent parfaitement à notre espace et soulèvent la question des rapports entre sphère d'échanges et stratification sociale. Pour la citation de Marcel Mauss, voir la note 102.

¹²⁴ M. D'ESCOUCHY, *Chronique*, G. Du Fresne de Beaucourt éd., Paris, 3 volumes, 1863-1864, t.II, chap. CXXXII.

¹²⁵ L. DE LA BORDE, *Les ducs de Bourgogne ... op. cit.*, n°834, oct-déc 1426, « Aux trompettes et menestrels qui a la feste des joustes de l'Espinette a Lille, ont suivy et acompaignié mondit seigneur tant aux joustes comme aux danses ... LXVI livres ».

¹²⁶ *Ibid.*, n° 652, 1422-1423. : « Au mois de janvier, monseigneur donna a l'evesque des folz de l'eglise de Saint Pierre audit lieu de Lille ... XL sols ».

¹²⁷ *Ibid.*, n° 655, 1422-1423.

¹²⁸ *Ibid.*, n°1244, 1438-1439.

allègements fiscaux¹²⁹. Le 16 février 1460, il accorde de nouveau une somme de cinq cents livres de vingt gros monnaie de Flandre pour le roi et ses joueurs ainsi que l'établissement d'un droit de « *minck* » sur le poisson de mer, au profit de ce tournoi¹³⁰. La participation ducale consolide les rituels de l'échange dans une double direction : celle de la proximité du seigneur avec ses sujets qui réclament une aide et qui l'obtiennent, et celle qui consiste à rapprocher le monde de la ville de celui de la cour, par la sensation d'un goût partagé. Néanmoins, l'argent reste le nerf de la guerre. En se substituant au budget de la municipalité, les ducs lui volent sa suprématie. Puisqu'il finance, le prince décide et en profite pour s'arroger un autre signe d'autorité, celui de l'exercice de la justice. Dans un mandement rendu le 4 février 1436, Philippe le Bon règle les conflits concernant les charges et devoirs du roi de l'Épinette, et enjoint aux gouverneurs, bailli et prévôt d'informer :

*« Les bourgeois de cette ville idoines et resseans et habiles de prendre ladite Epinette de maintenir icelle feste, qu'ils ne se partent de cette ville, sinon du congé et licence desdits officiers, et ou cas que par eux ou aucuns y auroit faite, contredit ou refus, qu'ils soient à ce contraint sommierement et sans deport, à la prinse et détension de leurs corps et execution de leurs biens et par toutes autres voyes et maniere de contrainte convenable. »*¹³¹

L'implication ducale va plus loin, lorsqu'en 1465, Jeannin d'Ostende, fils de Georges, secrétaire des ducs de Bourgogne, est emprisonné pour avoir refusé son élection. Immédiatement, Isabelle de Portugal, le Bâtard de Bourgogne et le comte de Charolais interviennent en faveur de leur protégé et font pression pour qu'il soit libéré¹³². On l'aura compris, ces fêtes, dont les rites sont contrôlés par la ville et qui par l'ancienneté de leurs principes semblent justifier l'ancienneté de la cité, se fondent progressivement mais immanquablement dans un vaste ensemble dominé par la figure du prince. La générosité ducale forme en quelque sorte le terreau dans lequel ces récréations programmées plongent leurs racines, assurant l'épanouissement du jeu politique ducale.

Les ramifications de cette politique de donations ne s'arrêtent pas là. À côté des pauvres et d'autres *quidam* de toutes espèces, les églises et les institutions religieuses font l'objet d'une attention toute particulière. L'unique dévotion n'est pas la seule cause à invoquer. Même s'il n'est pas question de faire de nos princes de Bourgogne de simples calculateurs – l'assimilation serait tout bonnement anachronique, le relais de l'autorité que peut représenter le monde ecclésiastique oriente sans aucun doute les gratifications octroyées. À l'occasion des Joyeuses Entrées de Philippe le Bon en Flandre, dont il était question précédemment, l'église St-Jean de Gand, l'abbaye St-Pierre de Lille, l'église St-Donatien de Bruges reçoivent des sommes importantes et des objets en or¹³³. Les ducs se plient ici à une véritable tradition. Dans le texte rédigé par le clerc du chapitre de St-Donatien, Peter Van Eyck, à propos de la Joyeuse Entrée de Philippe le Hardi et de Marguerite de Flandre à Bruges en 1384, l'ecclésiastique mentionne que le comte de Flandre s'acquitte d'une offrande composée d'un tissu d'or et de vingt huit pièces d'or, tandis que Marguerite offre une pièce d'or¹³⁴. Parce que l'église représente une sorte de conservatoire de la mémoire des comtes de Flandre, quelles que soient les controverses qui subsistent encore au sujet de ses origines, le représentant d'une nouvelle dynastie sait qu'il a tout à gagner en honorant les lieux saints de ses prédécesseurs, surtout dans un contexte aussi agité que celui

¹²⁹ ADN, B 1315, pièce 58 : 1273, cité dans J.P. JOURDAN, *Pas d'armes, joutes et tournois dans le royaume de France et le duché de Bourgogne au XV^e siècle*, thèse de 3^{ème} cycle, Paris IV, 1981.

¹³⁰ AML, carton 1314, pièce 144 : 2713-2714.

¹³¹ BML, ms 466, fol. 43-44, cité dans J.P. JOURDAN, *Pas d'armes, joutes et ... op. cit.*

¹³² Pour le détail de l'affaire, voir P. DENIS DU PEAGE, « A propos du tournoi de l'Épinette », RN, 1935, XXI, p. 32-47.

¹³³ ADN, B 1920, fol. 147, B. 1923, fol. 154v, etc.

¹³⁴ BAB, A 48, *Acta Capituli*, fol. 111r, cité dans J.M. MURRAY, « The liturgy of the ... », art. cité : « *Et tunc dicitur dominus dux processit ad altare et immolavit unum pannum aureum et XXVIII peciis auri inter quas erant VIII mutones que faciebant summam XXX scutorum auri. Et postea domina immolavit unam peciam auri.* »

qui suit les guerres de Flandre¹³⁵. De la même manière, à Gand, l'abbaye St-Pierre, lieu d'inhumation privilégié des premiers comtes de Flandre et de leur famille, et dont Baudouin Ier avait reçu l'abbatiate laïque, constitue un point de repère éminent du pouvoir comtal¹³⁶. La gratification des principaux lieux de culte de leurs territoires ne se limite pas au seul comté de Flandre. Lorsque Philippe le Bon récupère les comtés de Hollande, de Zélande et de Hainaut, il honore de la même façon les institutions religieuses des villes où il se fait reconnaître¹³⁷.

La magnanimité ducale à l'égard des membres de l'autorité urbaine et des puissants bourgeois des villes se décline, quant à elle, sur le thème de la commensalité. Le banquet auquel les personnalités de la ville sont conviées installe un crible qui montre publiquement le degré de pouvoir de chacun. Être autorisé à participer à ce genre de rendez-vous convivial, c'est bien entendu montrer que l'on est reconnu comme puissant, comme dominant par rapport à ceux qui ont été laissés de côté, mais c'est aussi s'engager personnellement auprès de celui dont on bénéficie des largesses, et donc être dominé.

Pour rétablir l'équilibre de l'échange afin de ne pas être classées parmi les soumis qui ne font que recevoir, les villes doivent à leur tour donner, non plus de simples présents, qui dans la configuration qui a été révélée précédemment cautionnent, selon la tradition, leur fidélité au prince, mais de véritables cadeaux défendant leur honneur et leur liberté sur le terrain du luxe et du faste. Dès 1406, la ville de Bruges présente à Jean sans Peur, en plus des habituels tonneaux de vin, des cadeaux dont l'exotisme le dispute à la somptuosité. On y dénombre deux rayons de cire de Pologne, fortement appréciée pour sa qualité de combustion, au prix de quatorze livres et treize sous, un étalon bai brun avec son harnachement aux armes ducales pour plus de trois cents livres, ainsi qu'un petit singe et son collier d'or pour la somme de vingt-trois livres et dix-neuf sous¹³⁸. La vaisselle et les pièces d'orfèvrerie permettent de montrer la richesse des donateurs tout en arborant des symboles qui montrent la qualité des rapports entretenus avec l'autorité souveraine. A Douai, pour la Joyeuse entrée de Jean sans Peur, le 25 juin 1405, la ville offre de la vaisselle d'argent frappée aux armes ducales¹³⁹. A Lille, le 11 avril de la même année, la municipalité laisse le choix à Jean sans Peur, puisque la vaisselle n'est pas encore prête, se soumettant complètement aux exigences du prince¹⁴⁰. En revanche à Saint-Omer, pour la venue d'Isabelle de Portugal et de Philippe le Bon, le 9 août 1432, la ville fait fabriquer une nef d'argent portant les insignes du couple mais aussi ceux de la ville¹⁴¹. Cette volonté de faire figurer le symbole de Saint-Omer sur un objet destiné à rejoindre le trésor ducal semble récurrente, puisque Charles le Téméraire, pour sa Joyeuse Entrée le 22 avril 1469, reçoit une statue-reliquaire de saint Omer, contenant une dent du saint avec les armes de la ville sous forme d'une petite étiquette d'argent¹⁴² :

« Item pour quatre esterlins ung quart de dont a esté fait ung blason des armes de la ville mis et attachiés au pié dudit ymage au pris de XX d. l'esterlin. Sont ... XLIII s. VI d. ob. »¹⁴³

D'autres villes, comme Mons ou Bruges, n'hésitent pas à représenter uniquement leurs propres armes sur les précieux objets offerts. Jesse D. Hurlbut, dans sa thèse sur les cérémonies

¹³⁵ Sur ce point voir les remarques de J.M. MURRAY, « The liturgy of the ... », art. cité, p. 141-142.

¹³⁶ Consulter : *Gand, apologie d'une ville...*, op. cit., p. 53 et A.-M. HELVETIUS, « L'abbatiate laïque comme relais du pouvoir royal aux frontières du royaume : le cas de la Neustrie au IXe siècle », dans *La royauté et les élites dans l'Europe carolingienne (du début du IXe siècle aux environs de 920)*, R. Le Jan éd., Lille, 1998, p. 290-291.

¹³⁷ ADN, B 1948, fol. 326v-328.

¹³⁸ L. GILLIODTS. VAN SEVEREN, *Inventaire des archives...* op. cit., t. IV, C. 1406-1407, fol. 104, n°3.

¹³⁹ AMD, CC 207, fol. 201.

¹⁴⁰ AML, 16146, fol. 38. La municipalité voulait offrir de la vaisselle dorée et le duc demanda à ce qu'elle soit d'argent simple et travaillée sous forme de plats.

¹⁴¹ AMSO, layettes, boîte BB 180, ms. CLXXX. 2.

¹⁴² AMSO, compte 1468-1469, fol. 100-100v.

¹⁴³ *Ibid.* fol. 101

d'entrée bourguignonnes, assimile cette riche vaisselle à une sorte de don sacré enfermant, tel un reliquaire, le souvenir de l'union de la ville avec son prince. Pour lui, les objets en question ne sont pas de simples rappels, mais des dons chargés du pouvoir de réactiver l'union entre le duc et la cité honorée¹⁴⁴. Pour ma part, j'estime que l'auteur, très influencé par les théories maussiennes et notamment par la notion de *mana*, selon laquelle les objets échangés sont aussi dotés d'une âme, est allé un peu trop loin¹⁴⁵. Les détails concernant la quantité d'or, d'argent, les prix des matériaux et de la main-d'œuvre, la nécessité de faire fabriquer ce qui se fait de mieux, quitte à s'adresser à des orfèvres résidant dans une autre ville, montrent que c'est la valeur marchande de ces cadeaux qui prédomine. Plus les cadeaux sont splendides et plus ils réduisent la distance que le luxe de la cour installe, plaçant cette dernière sur un véritable piédestal. Certes, la statue-reliquaire de saint Omer offerte à Charles le Téméraire en 1469 par la ville éponyme aurait pu constituer un argument de poids dans la démonstration de J.D. Hurlbut. Pourtant, une fois replacé dans son contexte, cet événement s'explique tout simplement par la volonté audomaroise de regagner les faveurs ducales après la sédition bourgeoise de l'année 1467 qui avait été sanctionnée l'année suivante par la suppression des « *privileges, usages et bonnes coutumes* » de la ville et une amende de vingt mille *ridders*¹⁴⁶. Il fallait frapper fort, et une dent de saint Omer enchâssée dans un précieux coffret aurait pu amadouer Charles ... Malheureusement, ce dernier n'entretenait pas la même passion que son rival Louis XI pour les restes de saints et la ville dut attendre 1483 pour retrouver ses « *bonnes coutumes* ».

Les hiérarchies sociales, à plus ou moins grande échelle, ne sont pas immuables, et les principes de l'échange établissent les règles d'un jeu où elles se redéfinissent sans cesse. Chacun étale ses cartes qui, une à une, disent sa prospérité, son influence et son statut, en guettant une nouvelle donne susceptible de faire passer la main vers d'autres plus chanceux. Or, comme l'explique Wim Blockmans, plus une société est dynamique et plus les risques ou les chances de voir les catégories sociales évoluer sont nombreux¹⁴⁷. Néanmoins, si dans ce genre de relations le sentiment d'être soi-même fait rapidement place à la difficulté d'être soi-même, les risques d'exclusion et d'isolement peuvent très bien disparaître avec l'introduction d'un troisième terme.

C. La ville, vitrine de tous les pouvoirs

L'affaire est bien connue. Les tensions que présuppose toute relation bilatérale disparaissent bien souvent lorsqu'un intrus fait irruption et oblige les partenaires à se retrouver, à se réconcilier pour

¹⁴⁴ J. D. HURLBUT, *Ceremonial entries in Burgundy : Philip the Good and Charles the Bold (1419 / 1477)*, PhD. Indiana University, mai 1990, p. 79-80 : « *The identities of the ritual's participants, thus displayed, were given sacral status, while the jewel was mythically raised to that of a reliquary. More than just a memento of a festive occasion, this gift served as a culturally-empowered reminder of the union into which the duke and the city had entered.* »

¹⁴⁵ Dans son texte, Jesse. D. Hurlbut reconnaît aux objets une âme pouvant exercer une force spirituelle. Avec lui, j'admets que la représentation des armes d'une ville sur ces cadeaux leur donne une identité, faisant d'eux des espèces de « souvenirs ». Mais le but est que le prince se souvienne que ces précieux dons lui ont été offerts par telle ou telle ville.

¹⁴⁶ Deux mois après l'accession de Charles au pouvoir, un soulèvement éclate à la suite d'une nouvelle taxation sur la cervoise, afin de financer un nouveau port près de Calais. Les échevins n'ayant rien fait pour s'opposer à cette mesure, l'hôtel de ville est envahi et des émeutes éclatent. L'affaire est jugée au tribunal de Malines, le 10 janvier 1468, et le 7 février des excuses sont présentées devant le duc, tandis que sur place une cérémonie d'humiliation est organisée en expiation pour les crimes commis. Les deux meneurs sont exécutés et treize bourgeois bannis. Pour plus de détails, lire M. L. DE LAUWEREYNS DE ROOSENDAELE, « Idées, mœurs et institutions à Saint-Omer au XVe siècle étudiées dans les divers épisodes d'une sédition bourgeoise en 1467 », *MSAM*, t. 15, 1874-1876, p. 319-344.

¹⁴⁷ Voir W. BLOCKMANS, « The feeling of being Oneself », dans *Showing Status. Representation of Social Positions in the Late Middle Ages*, W. Blockmans et A. Jansé éd., Turnhout, 1999, p. 1-16, p. 1 : « *The more dynamic a society, the more opportunities it offers to redefine the position of a category, a group or a person. (...) These processes take place in an emotionally-charged atmosphere, for they touch the deepest feelings of self-respect* ».

faire face et défendre leur réputation. En compétition avec la cour, la ville devient son associé privilégié lorsqu'il s'agit de défendre l'honneur du prince aux yeux des étrangers. La fête attire non seulement des seigneurs du pays, mais aussi des dignitaires envoyés par divers royaumes et principautés d'Europe. Pour les premiers, l'étalage du luxe et la place dominante qu'occupe le duc lors de ces cérémonies suffisent à confirmer, s'il le fallait encore, la suprématie de la cour de Bourgogne. En ce qui concerne les délégations étrangères, le jeu se double d'une volonté de surpasser, par un excessif déploiement de faste, des souverains qui, malgré leur titre supérieur, ont peine à rivaliser avec de telles richesses¹⁴⁸. Les ambassadeurs ne tarissent pas d'éloges et la renommée de la cour se diffuse très loin, dans l'Empire, en Angleterre, en Italie, au Portugal et jusqu'aux portes de l'Orient. Philippe de Commines, dans ses *Mémoires sur Louis XI*, résume assez bien la teneur des récits de ceux qui ont eu la chance de participer à de tels événements :

*« ... n'ay je connu nulle seigneurie, ni pays ... qui fut tant abondant en richesses, en meubles, et en édifices, et aussi en toutes prodigalités, despenses, festoyements, chères comme je les ay vus, pour le temps que j'y estois. Et s'il semble à quelqu'un, qui n'y ai point esté pour le temps que je dis, que j'en dis trop, d'autres qui y estoient comme moy, par adventure diront que j'en dis peu ... »*¹⁴⁹.

Cette somptuosité qui ne cesse d'étonner ne rend pas dupes tous les invités, à l'instar des Français présents à Hesdin en 1463, dont les remarques nous sont rapportées par Chastellain :

*« Et disoient que les liberalités et honneurs que le duc avoit monstrés à ceste ambassade angloise, ce n'estoient que gloires et beubans monstrés devant eux, causés pour se faire grandir et pour leur donner exemple et manière d'admiration non ailleurs pareils »*¹⁵⁰.

Jalousie ? Lucidité ? Il y a certainement un peu des deux dans ces « *villenies* » que rapporte Chastellain. Les ficelles du pouvoir sont montrées du doigt, mais ne cessent d'élever ceux qui les manipulent. En tout cas, quels que soient l'origine et le but des nouveaux venus, ces derniers ont tout le loisir de goûter à l'hospitalité bourguignonne qui prend pour cadre et pour appui la ville. En effet, la cité et le prince font corps face à l'élément extérieur et c'est un véritable consensus qui se crée pour orchestrer harmonieusement sa réception. A l'occasion de la venue des ambassadeurs du pape à Arras, en 1435, Monstrelet relate les faits suivants :

*« Auxquels fut fait grande et honorable réception, tant de l'évêque d'Arras et de son clergé et bourgeois de la ville, comme des gens du duc, qui étoient à ce commis. Et tous ensemble allèrent au-devant d'eux aux champs, avecque grand'compagnie de peuple, et les amenèrent et conduisirent en faisant joies de eux jusques à leurs hostels, et là leur furent faits plusieurs beaux présents, dont ils se tinrent bien contents »*¹⁵¹.

L'épisode est intéressant, car la complicité entre le duc et la ville est telle que le prince n'hésite pas à déléguer ses devoirs d'hôte au patriciat d'Arras et aux membres du clergé local, tout de même encadrés par des proches du duc. L'entrée de Philippe le Bon se déroule seulement quelques jours plus tard. Le cortège d'accueil est composé de toutes les personnalités déjà arrivées en ville, à l'exception des deux cardinaux qui envoyèrent leurs hommes, rendant peut-être ainsi au duc la monnaie de sa pièce¹⁵². Cette union de la cour avec les autorités urbaines est renforcée par l'entrée en

¹⁴⁸ Cette attitude n'est pas propre à la principauté de Bourgogne. Voir par exemple l'étude de J.-P. Leguay sur la Bretagne ducale, où celui-ci fait remarquer que la générosité n'est pas l'expression gratuite d'un savoir-vivre collectif, mais un moyen d'impressionner : J.-P. LEGAY, « Un aspect de la sociabilité urbaine : cadeaux et banquets dans les réceptions municipales de la Bretagne ducale au XVe siècle », *Charpiana*, 1991, p. 349-359.

¹⁴⁹ P. DE COMMINES, *Mémoires sur Louis XI (1464-1483)*, J. Dufournet éd., Paris, 1979, p. 379-380.

¹⁵⁰ CHASTELLAIN, *Œuvres, op. cit.*, t. IV, livre VI, chap. XXXVII.

¹⁵¹ E. DE MONSTRELET, *Chroniques, op. cit.*, livre II, chap. CLXXVI, p. 161.

¹⁵² AMA, ms. 366, *Journal de la Paix d'Arras*, fol. 10v. Egalement dans AMA, BB7, fol. 85v : « *Celluy jour apres disner monseigneur vint en Arras à VII heures de vespre et alèrent au devant de luy tous seigneurs, réservé les II cardinaux qui demourerent en leurs hosteubs...* ».

scène du peuple, proposant ainsi une vision équilibrée de la société urbaine. Enfin, le mouvement d'accompagnement jusqu'à l'intérieur de la ville montre une assimilation absolue des deux corps puisque, habitué à être reçu, l'élément ducal fusionne avec l'élément recevant, passant ainsi de l'autre côté du miroir. La mobilisation de la population est productrice de cohésion et renforce par le nombre l'apparente solidité des liens du souverain avec ses sujets. Les venues incessantes d'étrangers dans les territoires ducaux offrent un large éventail d'exemples susceptibles d'illustrer cette mise en scène de rapports solidaires. L'exil du Dauphin de France, Louis, est l'occasion pour Philippe le Bon de faire étalage de toutes ses richesses par l'intermédiaire des villes, véritables bijoux d'une couronne qu'il n'a pas. Au printemps 1457, le duc propose au Dauphin de visiter « son pays de Flandre » et l'emmène « à Gand, à Bruges, à Yppre, à Furnes, à Bergues, à Boullongne, à Saint-Omer, à Aire et en mainte ville »¹⁵³. L'accueil brugeois est splendide, la ville se pare et se présente sous son meilleur jour devant un Dauphin dont la surprise n'a d'égal que le ravissement¹⁵⁴. Les ordres ont été stricts, car il y va de la réputation du duc. C'est pourquoi « en icelle ville de Bruges fust le dauphin, pour l'honneur du duc, et aussi que ainsy le volloit, receu moult honorablement, et tant que on ne porroit de plus »¹⁵⁵. Les comptes de la ville montrent que le récit de cette réception sous la plume des chroniqueurs officiels n'a nullement été enjolivé. Les dépenses ont réellement atteint des sommets et le futur roi de France reçut trois flacons d'argent dorés et du vin¹⁵⁶. Le seul incident mentionné par Chastellain ne relève pas des citadins, mais d'une nation étrangère représentée en ville. Des « Cattelans et Espaignos », qui sont de « légère manière », vinrent perturber la cérémonie en s'agitant et en criant « Vive Alphonse, roy d'Aragon ! » et « Vive Diego, roy de Castille ! ». Le Dauphin prit cela pour une attaque et le duc de Bourgogne qui « en devint tout honteux » chassa les malotrus auxquels il fit dire « que de par le diable, ils s'en rallasent tout court ou il les puniroit de corps, lesquels confus de leur folie, le firent ainsy et l'allèrent attendre à la porte »¹⁵⁷. Le danger était pourtant ailleurs et le Dauphin faillit périr noyé dans un des canaux de la ville, ce que Chastellain se garde bien de raconter¹⁵⁸. Par la suite, Louis se rend à Saint-Omer, le 24 novembre 1459, la ville assurant de son côté l'organisation de l'accueil. Les négociations de paix que, devenu roi de France, il mène avec l'Angleterre, l'incitent à demeurer à proximité de la cour bourguignonne dans les années 1463-1464. Arras l'accueille, puis Lille, prenant encore une fois en charge l'organisation des cérémonies¹⁵⁹.

Au même titre que les mariages, les funérailles et autres cérémonies à dimension familiale, la réception d'étrangers resserre les liens de solidarité qui peuvent exister entre le monde curial et la société urbaine. Le climat de violence entretenu par l'échange de dons réciproques se déplace pour opposer non plus la ville et son prince, mais l'Etat bourguignon uni et l'Autre. Cette rivalité sur le terrain du faste et du raffinement apparaît nettement dans les relations italiennes. En 1459, les ambassadeurs bourguignons, à savoir les ducs de Clèves, de Chimay et de Bergues, en route vers la diète de Mantoue, traversent le duché de Milan et sont reçus magnifiquement. Galéas-Marie, accompagné de quatre-vingts hommes à cheval, vient les accueillir à l'extérieur de la ville, puis, aux abords de la cité, le duc sort en personne pour « bienveignier » les étrangers avec trompettes et ménestrels¹⁶⁰. Des festivités sont organisées les jours suivants par la ville ou par le duc et les seigneurs bourguignons reçoivent des logements admirablement décorés. Quelques années plus tard, en 1462,

¹⁵³ CHASTELLAIN, *Chronique*, op. cit., t. III, livre IV, chap. LVI, note 1, p. 301. Le chroniqueur ajoute, comme le fait également Pontus Heutérus : « ... mais depuis a esté maintefois dit que le bon duc Philippe menoit le leu ès brebis ».

¹⁵⁴ J. DU CLERCQ, *Mémoires*, op. cit., livre III, chap. XXVII, p. 209, et N. DESPARS, *Cronijcke van den lande ... op. cit.*, vol. III, p. 540 sq.

¹⁵⁵ *Ibid.*

¹⁵⁶ L. GILLIODTS VAN SEVEREN, *Inventaire des archives ... op. cit.*, t. V, p. 381-383.

¹⁵⁷ CHASTELLAIN, *Chronique*, op. cit., t. III, livre IV, chap. LVI, p. 303.

¹⁵⁸ N. DESPARS, *Cronijcke van den ... op. cit.*, vol. III, p. 542.

¹⁵⁹ Le roi est à Arras en janvier 1464, puis se dirige précipitamment vers Tournai, avant d'entrer à Lille en pleine fête de l'ÉpINETTE, le 18 février 1464. Voir J. DU CLERCQ, *Mémoires*, op. cit., livre V, chap. VII, p. 328 sq.

¹⁶⁰ M. D'ESCOUCHY, *Chronique*, op. cit., chap. CXLIX, p. 376-393. Pour davantage de détails sur cet accueil, voir E. LECUPPRE-DESJARDIN, « L'art au service ... », art. cité, p. 116-117.

des ambassadeurs milanais sont accueillis de façon presque identique par un Philippe le Bon, engagé à son tour dans la spirale du don. Le duc, malade, ne peut se déplacer pour recevoir Thomas de Rieti et ses hommes, mais il envoie des nobles de sa cour faire honneur aux Milanais à une distance respectable de Bruxelles en veillant à ce que ces derniers n'aient aucune somme à déboursier, agissant ainsi de la même manière que le duc François Sforza à l'égard de ses propres envoyés en 1459¹⁶¹. Sur place, à Bruxelles, le logement de Thomas de Rieti est si richement décoré qu'il estime les honneurs qui lui sont faits dignes d'un pape ou d'un empereur¹⁶². Les villes sont indissociables du prince dans ce jeu du paraître où chacun des participants observe ou croit observer le reflet de son propre prestige dans celui de l'autre.

*

* *

Débuté dans le bruit des travaux grossiers, première étape de la métamorphose urbaine, ce chapitre s'achève avec l'évocation rapide d'un intérieur cossu dont les tapisseries témoignent elles aussi des efforts de décoration que ces réceptions exigent. La préparation des lieux est un tout qu'il fallait considérer non seulement pour les qualités de son organisation, mais aussi pour les enjeux d'autorité qu'elle sous-entend.

¹⁶¹ *Dépêches des ambassadeurs milanais en France ... op. cit.*, t. I, pièce XXXIX, p. 189-191.

¹⁶² *Ibid.*, « e, per dire breve, me condusseno a una magnifica casa, la quale havevano fatto ordinare splendidamente de riche tapexarie, dove fin al presente siamo slati atesi, per modo che seria bastato al papa, o vero al imperatore ».

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

La présentation des pérégrinations princières a prouvé que l'appréhension de l'espace et son appropriation exigent, dans un territoire multipolaire, une circulation incessante, seule garante de la maîtrise des relations socio-politiques qui l'animent. La présence de la cour souhaitée par les villes, rappelons-le, explique déjà en partie l'enthousiasme qui rythme en général ces jours de fête. Carrefours spatiaux et temporels des réseaux d'influence qui se tissent à travers la principauté, les villes de cérémonie constituent une pièce maîtresse sur l'échiquier des pouvoirs dans les Pays-Bas à la fin du Moyen Age.

La considération des représentations et des intérêts de chacun des protagonistes a, de son côté, mis en évidence la proximité des ducs de Bourgogne, surtout à partir des années 1440, avec tout ce qui fait le corps et l'âme de leurs territoires du Nord. Les villes que j'ai pu observer n'ont pas attendu l'arrivée des princes Valois pour se forger des caractéristiques et une culture dont les ingrédients ont été véritablement phagocytés par un Philippe le Bon en quête d'unité dans ses domaines. Une historiographie officielle qui se fonde dans chacune des histoires locales, quitte à y ajouter quelques nouveaux éléments, la célébration de ces mêmes témoignages historiographiques, la récupération de cultes civiques intimement liés à la mémoire des villes, etc., sont autant d'éléments qui prouvent que les ducs n'ont pas hésité à accueillir une image du passé, à l'intégrer dans leur conception de la chose publique et à lui donner un nouveau sens, celui d'une cohésion sociale soumise à des règles d'obéissance et de respect. Cheville ouvrière d'une politique de rapprochement, incontestablement délaissée par son fils, Philippe le Bon a fait de ces cérémonies un moment privilégié en adoptant un matériel culturel traditionnel, parfaitement adaptable aux ambitions bourguignonnes. Parallèlement, les villes ont réalisé l'importance de leur patrimoine identitaire, transposant les rencontres avec le prince sur un terrain symbolique nettement plus foisonnant qu'il ne l'avait été jusque là. L'exemple de l'introduction tardive des tableaux vivants et autres saynètes entre 1430 et 1440 dans les cérémonies d'entrée princière est, de ce point de vue, particulièrement significatif. En effet, les « jeux de personnages », qui animaient les processions et autres fêtes religieuses dès la fin du XIV^e siècle, attendent près d'une quarantaine d'années pour investir la scène politique des réjouissances rassemblant les pouvoirs urbains et princiers. Cette prise de conscience, qui va de pair avec l'émergence des chambres de rhétorique, mais surtout avec la période de quiétude qui suit la signature du traité d'Arras, inaugure une ère d'effervescence où les ducs et leurs proches n'ont aucun mal à devenir les acteurs principaux d'une pièce mise en scène dans et en partie par la ville.

Cette incursion ducale dans le monde des villes des Pays-Bas méridionaux est sans doute rendue possible par une tradition bien vivante réservant une large place au seigneur dans sa ville selon des liens qui seront détaillés dans le chapitre suivant, mais aussi, et de façon paradoxale, par un manque de vigueur politique permettant au prince de satisfaire ses appétits de pouvoir. La prudence doit être de mise. Il n'est pas question de faire de nos villes des entités politiques désincarnées. Les autorités y sont nombreuses et particulièrement dynamiques. Néanmoins, tous ces mondes urbains gravitent autour d'intérêts économiques et d'une culture tout autant civique que religieuse, qui semblent éclipser quelque peu l'idée même du politique ou plus exactement lui donner une coloration

qui ne résiste pas à l'idéologie de l'Etat déjà bien aboutie du côté des ducs¹. Dans un article à la démonstration impeccable, les deux spécialistes des villes flamandes au bas Moyen Age, Walter Prevenier et Marc Boone, s'interrogent sur l'identité urbaine et concluent sur l'existence de la notion de « chose publique » dans les villes de Flandre, parlant même de « républicanisme urbain »². La démarche stricte et cohérente prouve, en effet, que la création d'un système représentatif pratiquement unique en son genre au sein du comté de Flandre, ainsi que la présence réelle des métiers au sein des institutions urbaines, attestent l'usage du concept d'*utilitas publica*, décliné parfaitement, selon les auteurs, dans le poème la *Vierge de Gand*, symbolisant la combativité des corporations face au pouvoir dominant de Louis de Male et Philippe le Hardi³. Je reconnais le bien-fondé de cette argumentation mais préfère m'éloigner de son aboutissement. Les auteurs le disent eux-mêmes : en parlant des assemblées des villes au sein du système représentatif du comté de Flandre, ils écrivent que les cités se réunissent « parce que les intérêts de leur groupe social les y poussent et obligent »⁴. Quand ils évoquent la question des réunions des Quatre Membres de Flandre, ils constatent que ceux-ci se réunissent pour débattre dans 39% des cas de politique économique et dans 20% des cas de fiscalité⁵. De même, en rendant compte de la présence des associations corporatives au sein des institutions urbaines, ils remarquent que leur action consiste essentiellement à « défendre les intérêts privés et collectifs de leurs membres »⁶. Quant au poème de Boudewijn Van de Lore, j'ai montré précédemment qu'il exprime avant tout la volonté ferme de protéger les privilèges économiques de la ville de Gand, notamment son étape des céréales. La distance qui me tient quelque peu à l'écart des observations de Walter Prevenier et de Marc Boone résulte sans doute d'un problème de définition, celui-là même qui différencie le bien commun du prince de celui de la ville. En ce qui me concerne, il semble nécessaire de distinguer comme visée de la chose publique, impliquant elle-même soumission à une autorité et à ses lois, bien commun et prospérité collective. Cette dernière notion, plus restreinte, participe de la première mais ne l'épuise pas. Or, la prospérité collective se trouve bel et bien au centre des préoccupations urbaines, se confondant ainsi avec la notion de chose publique. La nuance morale qui différencie le bien commun de l'intérêt personnel ou collectif, purement économique, est la clef permettant de comprendre cet écart entre ces deux interprétations. D'ailleurs, contestant l'Etat dans ses moyens, sinon dans ses principes, les Etats des Pays-Bas, toujours mus par la préservation ou la conquête de privilèges économiques, franchissent un nouveau pas, à la mort du Téméraire, en arrachant à Marie de Bourgogne le Grand Privilège de 1477, se sentant comme le précisent ces deux historiens « menacés par le développement de l'Etat central bourguignon et ses besoins d'ordre fiscal et monétaire »⁷.

L'idéal de la chose publique urbaine, bien vivant au XV^e siècle, privé de dimension éthique, ne résiste pas devant un prince qui, par l'image paternaliste qu'il diffuse, l'incarne à lui seul. L'assimilation des traditions locales combinées à cette absence de figure politique dominante permet l'épanouissement d'une liturgie d'Etat, à l'évolution rythmée par les ambitions ducales et l'instinct de conservation urbain. La communication politique s'organise ainsi autour de ces enjeux à l'équilibre fragile.

¹ Je remercie J. DUMOLYN pour m'avoir confié son article « Organische intellectuel en het politieke lichaam van de laatmiddeleeuwse Bourgondische ambtenaren », avant sa parution.

² W. PREVENIER et M. BOONE, « Les villes des Pays-Bas méridionaux au bas Moyen Age : identité urbaine et solidarités corporatives », *Bulletin du crédit communal*, n° 183, 1993 /1, p. 25-41.

³ En ce qui concerne les institutions représentatives, voir : W. BLOCKMANS, « A typology of representative institutions in late medieval Europe », *Journal of Medieval History*, vol. 4, n°2, juin 1978, p. 189-215.

⁴ W. PREVENIER et M. BOONE, « Les villes des Pays-Bas... », art. cité, p. 32.

⁵ *Ibid.*, p. 35.

⁶ *Ibid.*, p. 34.

⁷ *Ibid.*, p. 39.

PARTIE 2

À LA RENCONTRE DES HOMMES :

LA VILLE, ESPACE DE COMMUNICATION

Le prince qui doit convaincre une société à laquelle les questions de légitimité et d'autorité ne cessent de se poser doit se déplacer et apprendre à communiquer. En premier lieu, l'appui sur l'ancienneté, la tradition reste le moyen le plus sûr pour susciter respect et loyalisme¹. C'est dans ce cadre précis que s'inscrivent ces cérémonies d'entrée offrant le modèle rassurant de la coutume fidèlement observée et permettant à une véritable « liturgie d'Etat » de se développer. Pour traiter ce sujet, il est difficile de faire l'économie de quelques mises au point. Déjà, en 1991, Alain Boureau, dans un article traitant des cérémonies royales françaises, faisait remarquer que si de nombreux historiens conviennent que « la cérémonie fait l'Etat en le disant », encore faut-il poser la question de son insertion dans la problématique de la construction de l'Etat moderne². S'il reconnaissait à l'école américaine l'idée essentielle de « force performative » des formes cérémonielles, le même auteur reprochait à cette école son manque d'intérêt pour les pratiques liturgiques chrétiennes³. Il est, en effet, difficile, selon lui, d'envisager toutes ces manifestations publiques et réglées de la personne royale que sont le sacre, le lit de justice, les entrées, etc., sans envisager un quelconque rapprochement avec l'Eglise. La remarque d'Alain Boureau est sans doute un peu excessive, quand on lit, par exemple, la conclusion d'un article de Lawrence M. Bryant rappelant que : « La célébration cherchait à définir la mission eschatologique et messianique du roi plutôt que les particularités de son gouvernement »⁴. Elle a néanmoins le mérite de poser un des principes qui doit guider ce genre d'étude des protocoles cérémoniels, à savoir la nécessité d'envisager toute célébration dans l'Occident du Moyen Age sur le modèle religieux. La tâche semble plus aisée quand il s'agit d'appréhender les gestes rituels d'un roi de France, véritable représentant sur terre d'un dessein divin, que ceux d'un duc de Bourgogne dépourvu de toute sacralité emblématique. Toutefois, le Moyen Age a formé les fidèles au maniement théorique et pratique de la liturgie⁵. C'est ainsi que la conception contractuelle du sacrement est toujours profondément ressentie à la fin du Moyen Age. Cette dernière repose donc sur une connaissance rationnelle et surtout sur une intériorisation chez l'individu d'une manière de faire répétée de génération en génération. Bref, elle s'appuie sur la *traditio* qui se transmet par les coutumes, s'ordonne autour de la parole et s'actualise dans les pratiques vivantes d'une société.

Après avoir étudié les principes actifs de ces cérémonies, l'étude qui suit placera progressivement l'accent sur la mise en scène du dialogue entre le prince et ses sujets, un dialogue enrichi, compliqué, aux échos parfois inattendus, mais aux répliques toujours soigneusement choisies.

¹ J. KRYNEN, *L'empire du roi. Idées et croyances politiques en France (XIIIe-XVe siècle)*, Paris, 1993, p. 240 : « On le sait, la recherche de l'immunité, la défense inquiète des franchises et des droits particuliers sont des traits essentiels de la mentalité médiévale. Pour gouverner une société réfractaire aux changements de statuts, le roi qui légifère ou tout simplement ordonne a fort intérêt à se prévaloir de la loi de ses prédécesseurs, des coutumes anciennes, de la « clameur des sujets eux-mêmes, et à tout le moins de sages et nombreux conseils. »

² A. BOUREAU, « Les cérémonies royales françaises, entre performance juridique et compétence liturgique », *Annales ESC*, novembre-décembre 1991, n°6, p. 1253-1264.

³ *Ibid.*

⁴ L. M. BRYANT, « La cérémonie de l'entrée à Paris au Moyen Age », *Annales ESC*, mai-juin 1986, n°3, p. 513-542, p. 538.

⁵ Cette remarque d'A. Boureau trouve, par exemple, la preuve de son bien-fondé dans l'étude de M. RUBIN, *Corpus Christi ...*, *op. cit.*

CHAPITRE 4

LES FORMES IMMUABLES DES CEREMONIES

« Chaque cérémonie prise dans sa durée n'a de continuité que formelle ».
Alain Boureau¹.

La répétition lénifiante des cérémonies bourguignonnes n'a échappé ni aux chroniqueurs de l'époque, ni aux historiens d'aujourd'hui. Tandis que les premiers contournaient habilement la nécessité de témoigner systématiquement de ces réjouissances, en feignant de ne pouvoir rendre compte par écrit d'un tel faste, les seconds ont, pour la plupart, rassemblé leurs réflexions en un discours qui, une fois pour toutes, dit la splendeur de la cour et sa précocité en terme de communication symbolique. Encore une fois, des nuances doivent être apportées. Les chroniqueurs ont fait des choix de narration qui rendent leurs silences tout aussi intéressants et surtout signifiants que leurs témoignages. De même, la répétition parfois lassante a elle aussi une éloquence propre qui mérite davantage d'attention. De remarquables études ont parfaitement inscrit les cérémonies d'entrée dans leur *continuum* historique depuis l'*adventus* impérial romain jusqu'à la démonstration du pouvoir royal en passant par le *jocundus adventus* ecclésiastique, insistant sur la force de la récurrence². Qu'ajouter alors à cette pléthore de recherches qui soulignent, à l'unisson, l'action politique sous-jacente à cette redondance des cérémoniels royaux ou impériaux ? De nouvelles informations. Si les modes de diffusion de la domination politique, à travers ces pratiques cérémonielles, ont été suffisamment parcourus, les voies de sa réception n'ont quasiment jamais fait l'objet d'une réflexion soutenue. Pourtant, la réitération même de ces cérémonies d'entrée bourguignonnes, répliques à peine modifiées de la « Joyeuse Entrée », est un premier indicateur révélateur des conditions de leur accueil et de leur popularité.

¹ A. BOUREAU, « Les cérémonies royales françaises... », art. cité.

² Le lecteur pourra se reporter à la bibliographie générale. Citons pour le moment : E. H. KANTOROWICZ, « The 'King's Advent' and the enigmatic panels in the Doors of Santa Sabina », *Art bulletin*, 26, 1944, p. 207-231 ; W. DOTZAUER, « Die Ankunft des Herrschers : Der fürstliche « Einzug » in die Stadt (bis zum Ende des Alten Reichs) », *Archiv für Kulturgeschichte*, 55, 1973, p. 245-284 ; S. MAC CROMACK, *Art and Ceremony in Late Antiquity*, Berkeley, 1981 ; L.M. BRYANT, « La cérémonie de l'entrée à Paris au Moyen Age », *Annales ESC*, mai-juin 1986, n°3, p. 513-542 ; R. E. GIESEY, *Cérémonial et puissance souveraine, Cahiers des Annales*, n°41, Paris, 1987 ; R. STRONG, *Les fêtes de la Renaissance (1450-1650)*, *Art et pouvoir*, B. Cocquio trad., Arles, 1991 ; G. KIPLING, *Enter the King (Theatre, liturgy, and ritual in the medieval civic triumph)*, Oxford, 1998.

I. Le rôle modèle de la Joyeuse Entrée

A. Cérémonie désuète ou rituel de légitimation ?

Avant toute chose, la terminologie doit être clarifiée. Comme le rappelle M. Soenen dans un article sur les fêtes et les cérémonies publiques à Bruxelles, les entrées solennelles des souverains et les inaugurations des ducs de Brabant ont été abusivement confondues sous le terme de « Joyeuse Entrée »³. La Joyeuse Entrée, qui fait référence à une situation constitutionnelle particulière au Brabant, apparaît pour la première fois en 1356 avec l'inauguration de Wenceslas et de Jeanne à la tête du duché⁴. Le duc et la duchesse, au cours d'une cérémonie inaugurale, se livrent à un échange de serments avec les représentants du duché, le respect des lois contenus dans la charte appelée « Joyeuse Entrée » garantissant la légitimité des nouveaux souverains. Edmond Poulet, pour lequel l'appellation de « Joyeuse Entrée » est empruntée aux inaugurations des seigneuries, précise que la cérémonie se déroule à Louvain et qu'après avoir juré de défendre les libertés et les privilèges de l'Eglise de Brabant dans l'église St-Pierre, le duc se rend sur la place publique où, debout sur une estrade et devant le peuple, il jure sa « Joyeuse Entrée ». Là, on le revêt du manteau cramoisi fourré d'hermine et du chaperon ducal de Brabant, tandis que le cri « *Vive le duc de Brabant !* » valide la cérémonie⁵. Même si l'entrée inaugurale de Brabant est la seule à posséder une véritable base constitutionnelle, les autres territoires qui nous concernent procèdent également à la consécration de leur prince au cours d'une cérémonie officielle presque similaire qui, bien que ne reposant pas sur une *land-charter*, est qualifiée par les chroniqueurs de l'époque de « Joyeuse Entrée »⁶. C'est pourquoi, à leur suite, cette étude utilisera également cette expression pour qualifier la première entrée qui appose le sceau de la reconnaissance et de la légitimité à chaque nouveau principat.

La Joyeuse Entrée de Brabant se déroule à l'époque dans une ville précise, à savoir Louvain. Toutefois, le serment ducal s'adresse bel et bien à l'ensemble du territoire. Une première fois, dans l'église St-Pierre, la promesse de respecter les droits, les coutumes et les franchises de cette église en particulier s'étend rapidement à l'ensemble de l'Eglise de Brabant :

« *Wy N. geloven ende sweeren op dese heyleghe ewangelien, dat wy van desen daghe voirt houden selen ende doen houden alle die rechten, costumen, bercomen, vrybeiden, gewoenten ende privilegien onser kerken van Sinte Peters van Loeven, ende allen den anderen kerken ons hertogedoms van Brabant...* »⁷.

De même, après avoir entendu la lecture de la « Joyeuse Entrée », le prince promet de respecter les droits du pays, puis ceux de la ville de Louvain en particulier :

« *Ik gelove ende sweere dat ic alle die poenten die de brief hier te hant voir myn oegen gelesen begrepen heeft, niet dair inne uutgescheiden, houden sal ende doen houden (...)* *Ik gelove ende sweere dat ic der stad recht van Loeven houden sal ende doen houden...* »⁸.

³ M. SOENEN, « Fêtes et cérémonies publiques à Bruxelles aux temps modernes », *Bijdragen tot de Geschiedenis, La ville en Brabant, 7^{me} colloque, 13-15 septembre 1984*, 68^{ème} année, 1985, p. 47-100, p. 48.

⁴ L'étude la plus complète sur ce sujet demeure celle d'E. POULLET, *Histoire de la Joyeuse Entrée de Brabant et de ses origines, Mémoires couronnées par l'Académie Royale de Belgique*, t. XXXI, Bruxelles, 1863. Voir également B.H.D. HERMESDORF, « De vrijheidsgedachte in de Blijde Inkomst van 1356 », *Anciens Pays et assemblées d'Etats*, t. 19, 1960, p. 15-32.

⁵ E. POULLET, *Histoire de la Joyeuse ...*, *op. cit.*, p. 41 sq.

⁶ Cette expression de *land-charter*, pour qualifier la « Joyeuse Entrée » de Brabant en tant que charte valable sur l'ensemble du territoire, a été pertinemment utilisée par J.-M. CAUCHIES dans : « La constitution, le serment et le prince dans le Hainaut ancien », dans *Liber Amicorum John Gilissen. Code et constitution*, Anvers, 1983, p. 51-60, p. 51.

⁷ A. WAUTERS, « Les serments prêtés aux villes principales du Brabant par les ducs lors de leur inauguration », *BCRH*, 4^{ème} série, t. XIV, 1887, p. 82-98, p. 85.

⁸ *Ibid.*, p. 85-86.

La cérémonie se répète de façon identique à Bruxelles où le duc, depuis la bretesque de l'hôtel de ville, jure dans un premier temps de respecter la « Joyeuse Entrée », avant de garantir les droits propres à la ville. Il faut donc distinguer ici le serment du prince adressé au duché et celui adressé en particulier aux villes.

Cette situation exceptionnelle ne doit cependant pas faire oublier que les autres territoires possèdent à défaut d'une telle charte d'autres lois délivrées spécifiquement au cas par cas, c'est-à-dire selon les différentes villes⁹. Dans le comté de Flandre, le prince se fait reconnaître dans les principales cités de son domaine en suivant un protocole dont la description la plus précise et la plus ancienne nous est donnée par Galbert de Bruges à l'occasion de l'entrée de Guillaume Cliton soutenu par le roi de France et successeur du comte Charles le Bon, assassiné le 2 mars 1127¹⁰. En cette occasion particulière, après avoir investi de ses pouvoirs comtaux Guillaume Cliton à Arras, Louis VI entre dans Bruges en compagnie du nouveau comte et est accueilli solennellement par le clergé de la ville ; le jour suivant, tous deux jurent sur les reliques de préserver les libertés du chapitre de St-Donatien et de conserver les privilèges des citoyens octroyés par le comte précédent¹¹. La légitimation du nouveau prince s'effectue sur un modèle identique à la Joyeuse Entrée de Brabant, mais repose sur la multiplication de contrats bilatéraux unissant individuellement chaque ville au pouvoir comtal¹². A Bruges, mais aussi à Gand, à Lille, etc., le comte multiplie les engagements auprès des églises et des bourgeois, avant que ces derniers ne lui jurent fidélité et obéissance. J'aurai l'occasion de revenir bientôt sur la teneur et les implications de ces serments.

L'accumulation des serments selon les collectivités auxquelles ils s'adressent vaut également pour le comté de Hainaut où Andrée Scufflaire a distingué, à la fin du Moyen Age, près d'une dizaine de démarches à accomplir afin de valider l'accession au pouvoir d'un nouveau prétendant¹³. Quant à l'origine de ces serments inauguraux, véritables conservatoires des obligations réciproques entre gouvernants et gouvernés, l'auteur la situe en 1272, avec la promesse impliquant Jean II d'Avesnes et le chapitre de Ste-Waudru¹⁴. La succession des maisons d'Avesnes, de Bavière, de Brabant et de

⁹ J.-M. Cauchies fait d'ailleurs remarquer à ce propos que le terme de constitution qui, de nos jours, renvoie à une loi fondamentale « placée au-dessus des autres lois », n'a pas la même acception avant les XVII^e et XVIII^e siècles, renvoyant à une loi établie et demeurant d'un emploi particulier. Voir J.-M. CAUCHIES, « La constitution, le serment et... », art. cité, p. 55-56.

¹⁰ L'édition utilisée est celle de J. RIDER, *Galbertus notarius brugensis...*, op. cit., p. 103-104.

¹¹ Voir à ce sujet l'étude de F. L. GANSHOF, « Le roi de France en Flandre en 1127 et 1128 », *Revue historique de droit français et étranger*, 1949, p. 204-228, p. 214. Le roi avait également assisté à la prestation de foi et d'hommage des vassaux flamands à Arras et à Lille.

¹² Sur ce point, lire R. C. VAN CAENEGEM, « Coutumes et législation en Flandre aux XI^e et XII^e siècles », dans *Les libertés urbaines et rurales du XI^e au XIV^e siècles. Colloque international. Spa, 5-8 septembre 1966*, Bruxelles, 1968, p. 245-277 ; R. VAN UYTVEN et W. BLOCKMANS, « Constitutions and their application in the Netherlands during the Middle Ages », *RBPB*, t. 47, 1969, p. 399-424.

¹³ A. SCUFFLAIRE, « Les serments d'inauguration des comtes de Hainaut (1272-1427) », *Anciens Pays et Assemblées d'Etats*, t. I, 1950, p. 79-131. Elle prend en compte les serments prêtés en la ville de Mons, d'une part au chapitre Ste-Waudru, comme avoué et abbé laïc, et d'autre part à la ville, le serment prêté aux nobles de la cour féodale de Hainaut qui fut incorporé au XV^e siècle à celui adressé aux Etats de Hainaut peu de temps après leur création, les serments prêtés dans les principales villes hennuyères que sont Valenciennes, Soignies, Binche et Maubeuge comprenant l'église de Ste-Aldegonde où le comte est également avoué, ainsi que la ville du Quesnoy à partir du XV^e siècle. (p. 86).

¹⁴ L'auteur parvient à isoler cette date, en comparant l'évolution du comté avec celui de Flandre, voir : *Ibid.*, p. 87-89. Quant au serment de Jean II, il s'inscrit à la suite de la fameuse querelle des Dampierre et des Avesnes. F. VINCHANT (*Annales de la Province et Comté de Hainaut*, t. II, p. 352) raconte que la comtesse Marguerite voulut faire reconnaître, de son vivant, son petit-fils Jean II à la tête du comté de Hainaut. Néanmoins, Vinchant aurait très bien pu se tromper d'année et confondre avec 1280, date de la mort de la comtesse et de l'avènement de Jean II. (*Ibid.*, p. 90-92)

Bourgogne dans ce territoire a donné naissance à de nouvelles clauses, faisant de ces serments les instruments privilégiés de l'établissement d'un régime constitutionnel avant la lettre¹⁵.

Il est clair que les ducs de Bourgogne héritent d'une tradition établie de plus ou moins longue date selon laquelle chaque dirigeant doit s'engager publiquement à respecter des lois, qu'elles soient de portée générale ou particulière, afin d'entériner son nouveau statut et ses nouvelles fonctions. Mais si cette démarche apparaît comme fondatrice et nécessaire dès le début du XIIe siècle, qu'en est-il pour la fin du Moyen Age ?

Nadia Mosselmans a tranché, à l'issue d'une étude où elle s'attache à relever l'impact de ces cérémonies inaugurales dans le récit des auteurs qui leur sont contemporains : « Sans doute ces cérémonies de « Joyeuse Entrée » étaient-elles devenues purement formelles à l'époque »¹⁶. S'appuyant sur un corpus de textes suffisamment large et diversifié pour être convaincante, la démonstration de cette étude est séduisante. Il faut se rendre à l'évidence, les Joyeuses Entrées de Philippe le Bon, et celles de ses prédécesseurs plus encore du reste, ne suscitent pas une grande attention de la part des chroniqueurs liés ou non à la cour. Le fait tendrait à prouver le peu d'importance de l'événement¹⁷. Prenons l'exemple de Philippe le Hardi. Son accession au comté de Flandre à la mort de Louis de Male ne lui vaut que quelques lignes dans les chroniques de l'époque comme dans celle des Religieux des Dunes, où la prestation des serments du comte et de la comtesse se résume à une simple énumération des villes honorées de la présence de leurs souverains¹⁸. Jean sans Peur n'est pas mieux loti, lui qui, à la mort de Marguerite de Male, en 1405, reçoit à son tour l'héritage de Flandre au cours de cérémonies traitées de façon pour le moins laconique dans les écrits du temps. Quant à Philippe le Bon, c'est précisément sur la faiblesse des sources qui relatent son accession au pouvoir aussi bien en Flandre qu'en Brabant ou en Hainaut, en Hollande et en Zélande que Nadia Mosselmans établit ses réflexions. Inutile d'y revenir. Seul Charles le Téméraire bénéficie d'un traitement particulier, dû évidemment aux troubles qui rythmèrent ses premiers pas à la tête des Pays-Bas bourguignons¹⁹.

La Joyeuse Entrée aurait donc toutes les caractéristiques d'une simple formalité à laquelle se prêtent parfois les hommes politiques au pouvoir afin de donner un caractère sympathique et complice à une autorité détenue de fait. Toutefois, plusieurs nuances viennent modifier la lecture un peu trop univoque de cette interprétation. Tout d'abord, les ducs de Bourgogne ont tous accompli ces Joyeuses Entrées dans les principales villes de leurs territoires, à une date qui suit de près leur entrée en fonction, et sans jamais déléguer cette tâche à l'un de leurs proches, comme cela se fera plus tard²⁰. Si le rythme de ces cérémonies atteste à lui seul l'intérêt que les ducs peuvent porter à cette solennité, la répétition du protocole qui les accompagne d'année en année informe sur le rôle éminent de la tradition comme outil de légitimation politique. Revenons sur la célébration brugeoise qui inaugure l'arrivée des Valois de Bourgogne à la tête du comté de Flandre. La comparaison de la description de Galbert de Bruges pour la cérémonie du 6 avril 1127, avec celle de Peter van Eyck pour la réception de Philippe le Hardi et Marguerite de Male, à Bruges, le 26 avril 1384, a été établie par James M.

¹⁵ *Ibid.*, p. 127-128. L'auteur fait allusion à l'indivisibilité du Hainaut et des territoires septentrionaux de la maison de Bavière en 1345-1346 et à l'apparition du serment aux Etats concomitante au mariage de Jacqueline de Bavière avec Jean IV de Brabant, en 1418.

¹⁶ N. MOSSELMANS, « Les villes face au prince », art. cité, p. 546.

¹⁷ C'est ce que j'affirmais à la suite de Nadia Mosselmans dans E. LECUPPRE-DESJARDIN, « Un modèle de scénographie urbaine ... », art. cité, p. 681.

¹⁸ *Chronique des Religieux des Dunes*, dans *Chroniques relatives à l'Histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne*, K. de Lettenhove éd., Bruxelles, 1870, p. 1 : « Comes Flandriae Ludovicus apud Sanctum-Audomarum XXIXe die mensis januarii moritur et Insulis apud castrum sepelitur. Ei successit in comitatu Flandriae Philippus, dux Burgundiae, qui filiam praefati comitis habebat uxorem, qui per Brabantiam, Bruxellam, Mechliniam et Andverpian veniens, deinde Tornacum, Brugis et Ypris homagia et fidelitates accepit, et dimissis Gandensibus, in Burgundiam abiit »

¹⁹ Se rapporter au chapitre 9 de ce livre.

²⁰ En 1494, l'archiduc Philippe délègue un procureur à Gand. Voir P. WIELANT, *Recueil des Antiquités de Flandre*, op. cit., p. 97.

Murray²¹. Nous en donnerons par conséquent les principales conclusions, ces dernières étant particulièrement éclairantes pour mettre en évidence la filiation, voulue par les héritiers de Louis de Male, entre les deux dynasties. Tout comme en 1127 les nouveaux comtes se font accueillir par une procession solennelle composée des membres du chapitre de St-Donatien, Philippe et Marguerite bénéficient d'un cortège identique, progressant au rythme des aspersion d'eau bénite, des balancements d'encensoirs et des notes du « *Honor, virtus...* »²².

Les enjeux sont de taille, puisque cette entrée s'effectue au lendemain des guerres de Flandre, très éprouvantes pour les villes comme pour Louis de Male et son beau-fils. Gand demeurée dans la rébellion, Bruges doit absolument constituer la caution nécessaire à l'avènement des nouveaux comtes. C'est sans doute pour cette raison que Philippe le Hardi place l'essentiel de la cérémonie à laquelle il se prête en compagnie de son épouse à l'intérieur de l'église St-Donatien, c'est-à-dire au cœur du sanctuaire des comtes de Flandre²³. Tandis que Guillaume Cliton et Louis VI jurent leur serment sur le *Burg*, Philippe le Hardi et Marguerite de Flandre accentuent le caractère sacré de leur engagement en prenant place à proximité de la tombe de Charles le Bon²⁴. Cette volonté d'assurer une succession sans heurt, dans un respect absolu des traditions, apparaît de façon très nette dans chacune des villes étudiées. Ajoutons que la récente opposition de Philippe le Hardi avec les villes flamandes l'incite peut-être à situer la cérémonie d'intronisation sur le terrain du sacré et de l'universel, loin de la place publique, cela afin d'exprimer l'idée de dialogue et de contrat entre le prince et ses sujets. L'exemple de Gand est intéressant pour l'épilogue qu'il propose. En effet, alors que la ville s'était montrée la plus réticente à « rentrer dans le rang » après les troubles des années 1380, Philippe et Marguerite, une fois la paix de Tournai signée le 18 décembre 1385, font leur Joyeuse Entrée en adoptant des règles que leurs successeurs plus tard suivent à la lettre. Comme la coutume les y invite, Philippe le Hardi et son épouse, après avoir été reçus en dehors de la ville par une délégation d'ecclésiastiques et de bourgeois, « *alèrent premier en l'église de Saint-Pierre, et là firent monseigneur et madame leur offrande et dévotion. Et, ce fait il s'en alèrent à l'église de Saint-Jehan, où mondit seigneur de Bourgogne et ma dicte dame firent le serment de garder et tenir les loix, privilèges et franchises de la ville de Gand* »²⁵. Suivent le serment d'obéissance de ceux de la ville et l'acclamation populaire sur le grand marché. L'origine de cette cérémonie divisée en trois temps (abbaye St-Pierre, église St-Jean et place du marché) est difficile à établir. Néanmoins, dans le cinquième *Livre des Privilèges* figure un texte daté du 23 avril 1332, dans lequel le comte de Flandre Louis de Nevers déclare protéger la juridiction et les privilèges de l'abbaye octroyés par les papes, les rois de France et les précédents comtes de Flandre²⁶. Le comte, en tant qu'avoué de l'abbaye, doit s'engager par serment à lui assurer son soutien. Ainsi, Philippe le Hardi et Marguerite de Male, après avoir fait leurs dévotions et offrandes, promettent « *que pour che que l'église de Saint Pierre les personnes et les biens d'ycelles estoient et avoient esté en l'especial garde de Contes de Flandre de si lonctemps que il n'estoit mémoire du contraire ille cogneut par serment bailliet* »²⁷. Quatre-vingt deux ans plus tard, Charles le Téméraire marche dans les pas de son arrière-grand-père et honore à l'identique les lieux saints chers à Gand et à l'identité de la ville²⁸. Notons au passage que la prestation de serment entre la ville et le prince est

²¹ J. M. MURRAY, « The liturgy of the Count's... », art. cité.

²² « *Anno domini 1384, die vicesimasexta mensis aprilis, dominus Philippus dux Burgondiæ et domina Margareta ducissa Burgondiæ et comitissa Flandriæ intraverunt villam Brugensis circa horam prandii. Et dominus decanus et capitulum cum totum (sic) chori processionaliter invenerunt eis obviam, induiti cappis sericatis, usque ad portam Burgi versus forum et ibidem intra portam descenderunt. Et dominus decanus dedit aquam benedictam et incensam, et hoc facto, cantores inceperunt Honor, Virtus et cetera.* » (BAB, A48, *Acta Capituli*, fol. 111r), cité dans *ibid.*, note 1.

²³ Voir p. 83 sq. La construction de l'église date probablement du comte Arnoul Ier, aux environs de 960.

²⁴ Voir le détail de cette interprétation dans J. M. MURRAY, « The liturgy of the Count's... », art. cité.

²⁵ J. FROISSART, *Croniques, op. cit.*, t. X, p. 448-449.

²⁶ 5^e *Privilegeboek*, fol. 413 sq., Rijksarchief van Gent, cité par G. CELIS dans, « Eenige aanteekeningen over de blijde... », art. cité.

²⁷ *Ibid.*, fol. 499, citation p. 16-17.

²⁸ Il existe un cartulaire du XV^e siècle, le *Witteboek*, (SAG, 93 bis, fol. 216-217), qui consigne la structure de la Joyeuse Entrée du comte de Flandre à Gand. On la retrouve également dans le *Recueil des Antiquités de Flandre, op. cit.*, p. 95-97.

sacralisée par le lieu dans lequel elle se déroule : l'église St-Jean. Le choix des lieux et le respect des coutumes qui y sont attachées ont leur importance dans cette étude des traditions comme gage de continuité et garantie de stabilité. Quand Charles le Téméraire nourrit l'idée de la destruction de l'abbaye St-Bavon, autre lieu éminemment symbolique dans l'histoire de la ville, après l'affront que les Gantois lui infligèrent à l'occasion de sa Joyeuse Entrée, une évolution certaine dans la conception du pouvoir princier se fait jour²⁹. D'ailleurs, son descendant Charles Quint, en 1540, n'a pas les mêmes scrupules. Il fait raser l'abbaye pour y construire une citadelle, afin de châtier Gand jusque dans son corps urbain et ses monuments les plus chers³⁰.

Cette distance prise avec les coutumes n'est toutefois pas symptomatique du principat de nos quatre ducs. Philippe le Bon, dans sa conquête de nouveaux territoires, prouve combien la reconnaissance du prince en public et selon les lois ancestrales s'inscrit parmi les actes qui authentifient sa nouvelle autorité.

Prenons un exemple. La rapidité avec laquelle il quitte le siège de Compiègne pour aller se faire reconnaître comme duc de Brabant à Louvain le 5 octobre 1430 puis à Bruxelles trois jours plus tard, traduit à elle seule l'importance de l'événement et des paroles qui l'accompagnent³¹. La situation de transition et le nombre impressionnant de compétiteurs expliquent bien évidemment la promptitude de Philippe le Bon à négocier le premier avec les Etats de Brabant³². La succession des comtés de Hainaut, Hollande et Zélande peut constituer un deuxième exemple plus éclairant pour mettre en valeur l'importance de ces entrées inaugurales. Le mariage tumultueux de Jacqueline de Bavière avec Jean IV de Brabant s'était soldé par un échec. Et le duc de Brabant s'était dessaisi, au profit de Jean de Bavière, des territoires de Hollande et de Zélande que sa femme lui avait apportés³³. Remariée au duc Humphrey de Gloucester, Jacqueline débarque donc en compagnie de troupes anglaises afin de récupérer le Hainaut. Et elle le récupère. Mais du fait de la mort prématurée de Jean de Bavière, les terres de Hollande et de Zélande sont promises à un avenir que le duc de Bourgogne fait rapidement tourner à son avantage³⁴. Avec l'appui du parti des *Kabeljanwen*, il se fait reconnaître par Jean IV de Brabant comme seul héritier des terres hollandaises et zélandaises. Jacqueline, abandonnée par son mari anglais, est assignée à résidence sous la surveillance du duc de Bourgogne. Et Jean confie la gouvernance de ses terres à Philippe le Bon dans un acte conclu à Malines, le 19 juillet 1425.

La suite est connue. Jacqueline, déguisée en homme, s'évade de Gand pour rejoindre ses partisans en Hollande. C'est alors que commence une course intrépide entre les deux prétendants, chacune des villes traversées représentant autant de fiefs gagnés et annexés. Jacqueline s'empare de Schoonhoven, Oudewater et Gouda qui la reconnaissent comme leur « *rechte geboren lantsvrouwe* », tandis

²⁹ Il sera question dans le chapitre 9 de l'importance de cette abbaye dans la procession dédiée à saint Liévin.

³⁰ M. BOONE, « Destroying and Reconstructing the city... », art. cité, p. 27-28.

³¹ Pour le détail des tractations diplomatiques de cette annexion et des suivantes, se reporter à l'introduction générale.

³² Les rivaux de Philippe le Bon étaient Marguerite de Bourgogne, veuve du comte de Hainaut, Guillaume de Bavière, le comte palatin Otto de Mosbach, Frédéric IV, duc d'Autriche et l'empereur Sigismond de Luxembourg.

³³ Pour le détail de l'ensemble des événements développés dans ce paragraphe, voir : A.G. JONGKEES, « Strijd om de erfenis van Wittelsbach, 1417-1433 », *Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, t. III, 1951, p. 229. Un excellent résumé de cette succession est donné par M. POPULER, « Les entrées inaugurales des princes », art. cité.

³⁴ Marc Boone, en retraçant l'ascension de la famille flamande d'Utterkerke, a prouvé documents à l'appui combien la propagande bourguignonne avait été active en Hollande où, seulement quatre jours après l'annonce de la mort de Jean de Bavière, des lettres avaient été envoyées aux nobles et aux villes afin de s'assurer leur fidélité. M. Boone cite le document suivant : « *Lyon de Gand, buissier d'armes de mon dit seigneur (...) pour par ordonnance de messire Rolland d'Utterkerke, chevalier, conseiller et chambellan de mon avant dit seigneur totst aprez le trepassement de feu Jehan de Bayviere, oncle de mondit seigneur le Xe jour de janvier mil CCCC XXIII ouquel temps icellui seigneur estoit en ses pays de Bourgoigne, hastivement avoir fait un voyage es pays de Hollande et Zeellande, porter certaines lettres closes dudit messire Rolland a plusieurs gentilz hommes, ensamble aux bonnes gens et habitans des bonnes villes et plat pays dudit Hollande et Zeellande, affin qu'ilz demourassent en estat et sans faire aucun hommage ne recevoir aucun seigneur ou dame es ditz pays jusques a la venue de mon avant dit seigneur en iceulx pays ...* » (ADN, B 4095, fol. 106v.). M. BOONE, « Une famille au service de l'Etat bourguignon naissant. Roland et Jean d'Utterkerke, nobles flamands dans l'entourage de Philippe le Bon », RN, n°310, avril-juin 1995, p. 233-255, p. 241.

que Philippe en quinze jours, du 18 septembre au 1^{er} octobre, va chercher les serments de Rotterdam, Gorinchem, Delft, La Haye, Leyde et Haarlem³⁵. A la mort de Jean IV, le 17 avril 1427, Philippe le Bon réussit à se faire reconnaître par les Etats de Hainaut comme gouverneur du pays, mais il part immédiatement légitimer son nouveau statut dans les principales villes du comté. Il en profite pour revisiter Delft, Leyde, Haarlem, Amsterdam, Hoorn, Alkmaar et Rotterdam afin de s'assurer de leur fidélité. Déboutée par les autorités pontificales qui ne reconnaissent que son mariage avec Jean IV, Jacqueline doit s'incliner en 1428. Par le traité de Delft du 3 juillet 1428, elle institue Philippe le Bon comme gouverneur de ses territoires³⁶. Une série d'entrées inaugurales a alors lieu, la présence de la comtesse étant exigée auprès de Philippe. En 1433, lorsque Jacqueline rompt le contrat de 1428 en épousant Frank van Borselen sans le consentement de son cousin, celle-ci est contrainte à abdiquer en faveur de Philippe le Bon. Il reste que ce dernier réclame encore une fois sa présence à l'occasion de ses Joyeuses Entrées.

La répétition de toutes ces entrées inaugurales, dans un temps court au gré des cahots de l'histoire diplomatique et militaire, prouve que la reconnaissance sur parchemin n'est pas suffisante pour faire d'un homme - ou d'une femme, un gouverneur ou un comte³⁷. La prestation de serments, dans ces comtés, est un acte qui fait plus qu'affermir le pouvoir, il le constitue. La riposte immédiate de Philippe le Bon après la fuite de Jacqueline et la décision d'une *Huldigungsfahrt* dès la mort de Jean de Bavière montre que ces entrées n'ont rien de formel. Comme l'écrit Michèle Populer, « le rituel du voyage d'inauguration exprime de façon concrète et tangible le pouvoir de celui qui s'y prête, il établit aussi un lien personnel entre le prince et ses sujets »³⁸. Toutefois, la nécessité ressentie par Philippe de se faire accompagner par Jacqueline lors de ses entrées de 1428 et 1433, comme caution de sa légitimité, nous fait deviner la fragilité de ces engagements que les villes suspendent plus à leurs intérêts du moment qu'à leur fidélité indéfectible au prince³⁹.

Un dernier point a retenu mon attention, venant encore accentuer les interrogations qui accompagnent cette étude des entrées inaugurales. Il s'agit du déséquilibre des sources qui relatent ces événements. Là où les chroniqueurs de la cour, ou de son entourage, se montrent particulièrement avarés de détails, les sources urbaines enregistrent consciencieusement la première venue de leur prince, et décrivent longuement la prestation des serments. En cette constatation réside sans doute un élément de réponse permettant d'évaluer l'importance de cet acte, une importance qui est inégalement ressentie selon les protagonistes.

B. « *Nous sommes vos sujets, mais avec nos privilèges* »

Jean-Marie Cauchies, dans ses réflexions sur la constitution dans le Hainaut ancien, fait mention d'un document intitulé « *Mémoire historique sur la constitution du Hainaut présenté au souverain par les*

³⁵ M. POPULER, « Les entrées inaugurales... », art. cité, p. 42, précise que Leyde et Haarlem rendirent hommage à Philippe le Bon dès son premier séjour, mais que les autres villes le firent sans doute dans les deux semaines qui suivirent.

³⁶ Le traité stipulait également que Philippe serait son héritier si elle mourait sans enfant et que celle-ci ne pouvait se remarier sans l'assentiment du duc de Bourgogne.

³⁷ J.G. Smit a montré que, dans les comtés de Hollande et de Zélande, les textes des serments de fidélité expriment la nécessité de la présence du prince à cette occasion. J.G. SMIT, *Vorst en Onderdaan. Studies over Holland en Zeeland in de late Middeleeuwen*, Louvain, 1995, p. 356-390.

³⁸ M. POPULER, « Les entrées inaugurales... », art. cité, p. 50.

³⁹ Le revirement des villes de ces comtés fait dire à M. Populer que : « De manière générale, la conduite des communautés urbaines apparaît davantage dictée par le souci de ne pas s'attirer l'hostilité des grands que par leur fidélité inconditionnelle à celui d'entre eux auquel elles étaient liées par un serment. Pourvu que leurs privilèges ne soient pas remis en cause, elles acceptent de passer de main en main sans trop de problème ». (art. cité, p. 51). Je la suis entièrement sur ce point.

trois États de ce comté », datant de la fin du XVe siècle et consultable aux archives de l'État à Mons⁴⁰. Le texte, qui relate surtout les entrées inaugurales, stipule en conclusion les déclarations suivantes :

« Desquels devoirs de reception et sermens avoir esté ainsi fais de toute ancienneté par les princes et seigneur du dit pays de Haynau a leurs joyeux advenemens appert par les anciens escripts et matrologes tant des dittes eglises que de la ditte souveraine court de Mons et de l'eschievinaige d'icelle ville, avec par plusieurs lettres seellées des seaux de plusieurs des princes et princesses dudit pays reconnoissans avoir fais les dis sermens dont cy après sera mention. Et a ce pourpolz mondit tres redoubté et souverain seigneur a son tres joyeux advenement en fist pareillement les devoirs en sa ditte ville de Mons en la maniere dessus declarée, comme ses dits tres humbles et tres obeissans subgetz scevent estre et sa tres nobles mémoire et de plusieurs de messeigneurs de son conseil lors estans lez lui »⁴¹.

La mention de devoirs à accomplir par le prince place ce texte dans le cadre d'un contrat synallagmatique qui mentionne avec soin les obligations réciproques entre gouvernants et gouvernés. Nous sommes bel et bien en présence d'un acte engageant le prince à assurer ses droits, mais aussi à respecter ses devoirs. Cette définition du serment inaugural mérite quelque attention, tant elle nous entraîne vers des références davantage vassaliques que souveraines. Cette exigence de la part des sujets n'est pas propre au comté de Hainaut. Le mot flamand pour inauguration est « *Huldinge* », « *Hulde* » signifiant l'hommage. Ainsi, l'inauguration est l'occasion de reconnaître le souverain comme un seigneur auquel on doit fidélité et obéissance, mais auquel on est en droit de réclamer respect des coutumes et des privilèges en vigueur⁴². En Flandre, l'étude du serment inaugural prêté à la ville de Lille donne quelques indices sur l'état d'esprit qui préside à son élaboration. A la suite de violations répétées de leurs privilèges par le bailli comtal Pierre des Jumiaux, les Lillois exigent de Guy de Dampierre, en août 1297, la prestation d'un serment. Le comte y reconnaît devoir s'engager à promettre d'assurer le respect de l'ancienne coutume avant même que la ville de Lille ne lui jure fidélité⁴³. L'engagement du prince précède celui de la ville et le *Livre Roisin* consigne que les serments doivent être prononcés dans cet ordre. Ce même ordre, nous le retrouvons dans chacun des serments prêtés par les comtes de Flandre, ducs de Bourgogne inclus :

« Prumiers, li sermens que li sires de Flandres fait à le ville, quant de nouvel vient à le tiere de Flandres, avant que li ville l'ait de riens assueré, ne fait sierement à lui :

'Sire, chi jurés vous que vous le ville de Lille, le loy et le franchize de le ville, les usages et les constumes, les corps et les cateus des bourgeois de le ville warderés et menrés par loy et par esquevinage. Ey ensi le jués sour les sains ewangilles et sour les saintes paroles qui chi sunt escriptes, que vous le tenrés bien et loialement.'

Chest li siermens que li ville fait au signeur de Flandres, quant de nouvel vient à le tiere de Flandre, et il a fait sierment à le ville et le ville assuree :

'Sire, nous fianchons vos corps et vo hyretage de le conté de Flandres à warder ; et ensi nous le jurons à tenir bien et loialment à nos sens et à nos pooirs' »⁴⁴.

A Bruges, à Gand, à Valenciennes, à Mons, à Bruxelles, à Saint-Omer et à Arras, le protocole est identique⁴⁵. Cette habitude a surpris Philippe le Hardi, si l'on suit les archives arrageoises qui

⁴⁰ J.-M. CAUCHIES, « La constitution, le serment et ... », art. cité, p. 55-56. L'auteur identifie ce texte comme un *addendum* à une requête adressée vers 1475 par les États de Hainaut à leur prince, Charles le Téméraire, au sujet des prérogatives de la cour de Mons.

⁴¹ *Ibid.*

⁴² Sur ces définitions, lire J.-J. RAEPSAET, *Recherches sur l'origine et la nature des inaugurations des princes souverains des XVII provinces des Pays-Bas*, Bruxelles, 1814, p. 3-12.

⁴³ Voir à ce sujet, R. MONIER, « Les relations entre les officiers du comte de Flandre et les bourgeois de Lille à la fin du XIIIe siècle. Le serment prêté par le comte à la ville lors de son avènement », *Bulletin de la commission historique du Nord*, t. 35, 1938, p. 302-308. Le document peut être consulté aux ADN, sous la côte B 1063, n°3988.

⁴⁴ R. MONIER, *Le livre Roisin, coutumier lillois de la fin du XIIIe siècle*, Lille, 1932, n°176, p. 113-114.

précisent qu'il fallut envoyer une délégation au nouveau comte d'Artois afin que ce dernier ne s'offusquât pas de voir les portes de la ville fermées jusqu'à ce qu'il ait promis de respecter les privilèges de celle-ci⁴⁶.

Le cas de Douai s'avère, en revanche, assez atypique. S'agit-il d'une situation liée tout simplement à un souci du détail que les sources douaisiennes ont davantage exploité ? C'est ce que je vais essayer de déterminer. Très peu d'informations accompagnent les entrées inaugurales de Philippe le Hardi, le 10 mars 1384, et de Philippe le Bon, le 6 mai 1421. Pour le premier, seule la date de la venue est mentionnée⁴⁷. Quant au deuxième, les renseignements insistent sur le fait que le comte a répété, comme il se doit, les gestes et les paroles de ses prédécesseurs⁴⁸. En revanche, les détails fournis à l'occasion de la venue de Jean sans Peur, le 21 juin 1405, mettent en relief une inversion de l'ordre habituel. En effet, après avoir assisté à la messe en l'église St-Pierre, le comte se rend, selon la tradition, à l'une des fenêtres de la Halle où il entend « *les eschevins en corps de loy et tout le peuple, par la teneur d'une cedulle leute par maistre Jehan de Neelles, son conseiller* » lui faire « *serement en ceste maniere* » :

« Nous jurons et proumettons garder voz honneur, corps, seignouries et drois, ainsi que bons et loyals subgez sont et doivent estre tenus de faire a leur seigneur. »

Et par la suite :

« prestement fist nostre dit seigneur serement a sa ditte ville, sur une semblable cedulle qui lui fut leute par l'un des clerks de ladite loy et eschevinage, contenant la fourme qui s'enssuint :

'Sire, vous jurez et proumetez garder et tenir, faire garder et tenir les priveleges, franchises, usages et coutumes de vostre ville de Douay, ainsi que voz predecesseurs, contes et contesses de Flandres, ont fait en tamps passé.' Laquelle cedulle leute, ycelle fu approuvée et confermée de nostre dit seigneur par se parole qui fut telle : 'Ainsi le jure je', le main levée vers les sains»⁴⁹.

Jean sans Peur commence donc par recevoir les promesses de ses sujets avant même de s'engager. Un peu plus tard, pour la Joyeuse Entrée de Charles le Téméraire le 15 mai 1472, la ville prononce toujours en premier lieu le texte de son hommage au prince venu « *comme seigneur de la terre* », mais en suivant les modifications qui ont été apportées par l'entourage ducal. Le document précise en effet que :

« ... illecq fut fait serement par la loy et par le peuple, en levant par chacun la main aux sains, selon le contenu en une cedulle a leditte loy envoiée, ledit jour auparavant, de par nostre dit seigneur et prince, par monseigneur Jehan, seigneur de Lannoy et par messire Guillaume de Bisses, chevalier, seigneur de Clary, contenant icelle cedulle la fourme qui s'enssuint.

'Nous jurons et promettons de vous estre bons, vrais loiaux et obeissans subgez, de garder vostre estat et personne, voz pais, droiz, haulteur et seignouries et de vous servir envers et contre tous.'

Et ce fait, nostre dit seigneur le duc de Bourgongne fist serement a leditte ville de Douay, tout selon la fourme et teneur que avoient fait par cy devant ledits ayoul et pere, que Dieux absoille, qui lui fut leu par ledit

⁴⁵ Il en va de même dans les comtés de Hollande et de Zélande où seulement après que le prince a promis de confirmer les droits et privilèges urbains, les villes lui jurent fidélité. Voir J.G. SMIT, *Vorst en Onderdaan ... op. cit.*

⁴⁶ Une députation de l'échevinage était venue trouver le prince à Bapaume afin de lui signifier que les portes de la ville ne lui seraient ouvertes qu'après qu'il eut prêté serment et pour le supplier de ne pas en prendre ombrage. Lire E. LECESNE, *Histoire d'Arras depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789*, Arras, 1880, 2 volumes, vol. 1, p. 226 et M. HARDUIN, *Mémoires pour servir à l'Histoire de l'Artois et principalement de la ville d'Arras, pendant une première partie du XV^e siècle*, Arras, 1763, p. 35.

⁴⁷ AMD, AA 94, fol. 102v.

⁴⁸ AMD, AA 94, fol. 78v.

⁴⁹ AMD, AA 94, fol. 178.

maistre Pierre de Hauteville, conseiller de leditte ville de Douay, sur le registre de la Halle, le plus grant, a V cloux de cevure sur chacun couvercle ou sont escripts et registrez iceulx seremens, contenant ceste fourme »⁵⁰.

Le remaniement du serment que la ville se doit de prononcer est tout à fait significatif. Le ton et le vocabulaire ont changé. Il s'agit dorénavant de servir le prince, son Etat et sa personne, sans aucune limite. Je reviendrai, dans la section suivante, sur les renseignements que cette modification du serment douaisien fournit au sujet de l'évolution de l'autorité princière. En attendant, tentons de définir l'état d'esprit qui préside à la prestation de ces serments.

La réception du prince ne revêt pas la même importance selon que l'on se place côté cour ou côté ville. L'effervescence qui prélude à la réception de Jean sans Peur dans le comté de Flandre et la préparation de la cérémonie dans laquelle s'engagent les Etats et les villes du comté montrent que de véritables enjeux sont liés à cette Joyeuse Entrée. Les Quatre Membres de Flandre se réunissent ainsi à plusieurs reprises pour discuter de questions aussi diverses que celle du nombre de personnalités à déléguer, du lieu où la cérémonie doit se dérouler, de la façon dont les représentants du comté doivent être habillés ; ils envoient des messagers afin d'avertir Jean sans Peur de leurs attentes⁵¹. Tandis que Philippe le Hardi faisait figure de « prince consort », Jean sans Peur est un héritier légitime avec lequel il faut redéfinir les droits et les devoirs de chacun. C'est sans doute pour cette raison que la référence à l'époque de Louis de Male apparaît aussi bien dans les préparatifs de la Joyeuse Entrée gantoise que dans ceux de la cérémonie brugeoise⁵². Le texte des demandes exigées par les Quatre Membres atteste la tradition de devoirs auquel le prince doit se soumettre⁵³. Ces obligations sont énumérées dans la « Joyeuse Entrée » de Brabant comme dans les serments du comte de Flandre ou de Hainaut et se réfèrent implicitement au contrat féodal. En effet, comme l'a montré Wim Blockmans dans une étude sur les origines de l'Acte de Déchéance de Philippe II (1581), il existe dans les Pays-Bas une culture politique fortement imprégnée des relations féodales, qui permet aux sujets d'interpeller leur seigneur en cas de manquement de la part de ce dernier⁵⁴. Déjà F. L. Ganshof, à propos des événements qui suivirent l'assassinat de Charles le Bon en 1127, écrivait que la notion de « souveraineté nationale » dans l'esprit d'individus vivant en Flandre au début du XII^e siècle ne pouvait que revêtir « des formes conditionnées par les habitudes mentales de ces individus et par les structures sociales et les

⁵⁰ AMD, AA 85, fol. 110-111.

⁵¹ Consulter, pour connaître le détail de ces initiatives, les *Handelingen van de Leden en van de Staten van Vlaanderen (1405-1419)*, vol. 1, A. Zoete éd., Bruxelles, 1981, n°2, p. 4 (réunion à Gand du 27 au 30 mars 1405) ; n°3, p. 5-6 (réunion à Arras du 1^{er} au 8 avril) ; n°6, p. 8 (réunion à Bruges du 8 au 10 avril) ; n°7, p. 9-10 (réunion à Gand, du 9 au 11 avril) ; n°8, p. 10-11 (réunion à Menin, Courtrai, Audenarde et Gand) ; en ce qui concerne la réception du prince à Bruges : n°13, p. 19-21 (réunion à Bruges) ; n°14, p. 21-23 (réunion à Bruges).

⁵² *Ibid.* Parmi les prières adressées au duc, on trouve celle de garder le pays dans ses lois, coutumes et usages comme au temps du comte Louis de Male : « *zijn lant te houdene in wetten, costumen ende usagen, ghelic dat was binnen den tiden van grave Lodewike, zinen groothere* » (Gand, p. 11) ; on retrouve la même mention à Bruges : « *... alst was bi grave Lodewijcx tiden, zijns groot beeren ...* » (Bruges, p. 22).

⁵³ Ce texte a déjà été étudié p. 40-41 afin de souligner l'obligation de résidence du nouveau comte de Flandre et de ses successeurs.

⁵⁴ W. P. BLOCKMANS, « Du contrat féodal à la souveraineté du peuple. Les précédents de la déchéance de Philippe II dans les Pays-Bas (1581) », dans *Assemblee di stati e istituzioni rappresentative nella storia del pensiero politico moderno, Actes du colloque international tenu à Pérouse du 16 au 18 septembre 1982*, Rimini, 1983, p. 135-150. L'auteur explique cet acte de déchéance par l'influence des théoriciens de la Réforme et plus particulièrement des monarchomaques avec leurs écrits contre les tyrans, mais aussi par l'existence de « précédents » dans l'histoire des Pays-Bas. Il fait allusion au texte des Joyeuses Entrées de Brabant qui autorisait les sujets à rompre leur serment si le duc ne respectait pas la charte, et donne l'exemple de Jean IV qui, en 1420, fut destitué de ses fonctions pendant six mois pour avoir nommé des conseillers étrangers. Il cite également l'épisode flamand de 1127-1128 au cours duquel les Flamands accordèrent leur soutien au nouveau comte (Guillaume Cliton) en contrepartie de toute une série de privilèges, puis lui retirèrent leur soutien par l'acte de l'*exfestucatio* parce qu'il n'avait pas respecté les termes du contrat. La possibilité de réagir face à un prince incorrect figure également dans de nombreuses chartes urbaines, dont la plus célèbre reste celle de Saint-Omer, accordée le 22 août 1128.

institutions politiques servant de cadre à leur existence»⁵⁵. S'il paraît difficile de parler de « souveraineté nationale » pour le XII^e siècle, en revanche, le cadre formel constitué par les relations féodo-vassaliques a sans aucun doute traversé les siècles. Il justifie les principes exprimés dans les serments des Joyeuses Entrées qui constituent la préfiguration docile des revendications exacerbées du XV^e siècle. Répétons-le. Les serments inauguraux, trop souvent considérés comme une cérémonie accessoire, véhiculent, dans cet espace du moins, des habitudes politiques structurées par le modèle que proposent les relations féodales, un modèle qui progressivement se dote d'un nouveau sens.

Les villes ont donc gardé l'habitude d'accueillir leur prince comme un seigneur venu à la rencontre de sa terre et à la rencontre de ses fidèles sujets dont l'obéissance est soumise au respect de certains devoirs. Voilà un premier point. Mais qu'en est-il de la démarche princière ? Dans quelle mesure le duc accepte-t-il de se soumettre à un tel acte et surtout comment perçoit-il cette cérémonie d'hommage ?

C. « Ils sont mes sujets et je suis leur très redouté et souverain prince »⁵⁶

Cette citation, fabriquée de toutes pièces, reprend néanmoins les termes qu'utilise Charles le Téméraire dans sa titulature à partir de 1475. Participant du courant idéologique présenté plus haut, les progrès de l'idée de souveraineté se manifestent également dans les serments inauguraux⁵⁷.

Reprenons l'exemple de la Joyeuse Entrée douaisienne du 15 mai 1472. Elle constitue, en effet, un témoignage crucial de l'évolution des idées politiques à la cour de Bourgogne. Cette entrée, qui se déroule tardivement, puisque Charles a succédé à son père à la tête du comté de Flandre dès le 28 juin 1467, ne manque pas d'être influencée par un contexte diplomatique pour le moins tendu. La fin des trêves franco-bourguignonnes et la reprise des opérations militaires expliquent assurément que Charles arrive dans la ville en compagnie de cinq cents lances. Sa volonté de s'assurer la fidélité d'une ville qui constitue un avant-poste d'une valeur stratégique réelle est tangible⁵⁸. Néanmoins, la nécessité d'assurer ses arrières n'est pas la seule cause à même d'expliquer la modification du discours. Douai, où, rappelons-le, les citoyens ont pour habitude de prêter serment d'obéissance au seigneur avant que ce dernier ne s'engage à conserver leurs privilèges, apparaît comme une ville-test où Charles le Téméraire et son entourage purent en toute tranquillité éprouver une nouvelle conception de leur politique de centralisation de l'Etat. La constance et la sécurité de la ville sont des éléments de poids dans le choix de cette expérimentation, surtout si l'on songe aux déconvenues postérieures de Charles Quint qui, lors de sa Joyeuse Entrée gantoise le 24 février 1515, tente de faire modifier le texte du serment inaugural⁵⁹. C'est pourquoi les garanties apportées par la ville de Douai sont loin d'être négligeables dans la mise en place d'un tel bouleversement. Car il s'agit bien d'un acte majeur, même si la déclaration peut sembler anodine. Les citoyens ne s'engagent plus envers un simple seigneur, mais à l'égard d'un prince dont il faut aveuglément défendre les intérêts pour le bien de sa personne et de son

⁵⁵ F. L. GANSHOF, « Les origines du concept de souveraineté nationale en Flandre », *Revue d'Histoire du droit*, t. 18, 1950, p. 135, note 1.

⁵⁶ Le terme de « souverain » apparaît dans les allocutions aussi bien que dans les comptabilités urbaines à partir du milieu des années 1470. Sur ce point, voir W.P. BLOCKMANS, « 'Crisme de Leze Magesté'... », art. cité, p. 71-81.

⁵⁷ Sur l'idée de « chose publique » et de « pouvoir souverain », voir p. 56 sq.

⁵⁸ Par comparaison, voir l'attitude de Jean sans Peur envers la ville durant la guerre civile entre Bourguignons et Armagnacs. Se reporter aux pages 32-34.

⁵⁹ Le manque de respect de Charles Quint vis-à-vis de la procédure habituelle avait terriblement choqué les Gantois. La population des tisserands s'était rassemblée sur le *Vrijdagmarkt* quelques jours plus tard afin de protester contre différentes décisions princières. Pour davantage de détails, lire : P. ARNADE, « The emperor and the city : the cultural politics of the Joyous Entry in early sixteenth century Ghent and Flanders », *HMGOG*, LIV, 2000, p. 65-92.

Etat. La toute-puissance de l'autorité ducal est patente et fait peu de cas des usages urbains. Certes, Charles s'oblige, en prenant la parole à son tour, à témoigner de son respect des privilèges de la ville⁶⁰. Mais il s'agit là d'une pure chimère qui n'a gardé que les formes d'un principe vidé de son sens. La réciprocité est illusoire. Et pour s'en convaincre, il suffit d'observer les déclarations que Charles put faire ponctuellement à partir de 1470. En mai de cette année, alors qu'il s'offusque de la réticence des Quatre Membres de Flandre et d'autres petites villes face au service des fieffés et arrière-fieffés, le voilà qui déclare : « *Vous me voulez hoster les miens a mon besoing par vos privileges, dont vous n'avez nulz* »⁶¹. Le 12 juillet 1475, devant les Etats de Flandre, ulcéré par la mauvaise volonté que les Flamands avaient manifesté à l'occasion du siège de Neuss, le voilà encore qui menace le Tiers état de « *confiscacions de tous vos biens, ensemble tous vos privileges, drois, franchises, libertez, costumes et usaiges ...* »⁶². La formation intellectuelle de Charles et de ses proches conseillers explique en partie l'expression de cette idée d'une souveraineté faisant fi des particularismes urbains. On pourrait certes me faire remarquer que les griefs de Charles dans ces deux cas s'adressent aux villes de Flandre flamingante, et non à la ville de Douai dont il était question. Gageons pourtant que si la ville de Douai s'était montrée aussi remuante que Bruges ou Gand, elle aurait subi les mêmes menaces. Sur un ton moins agressif, Charles, quelques années auparavant, avait déjà fait comprendre aux Audomarois que le divorce entre le seigneur et ses sujets était consommé. Aux députés de la ville venus lui réclamer la confirmation de leurs privilèges comme le voulait la coutume, il rétorqua « *qu'il les feroit viser par Monseigneur son chancelier, puis à l'avenir et ou surplus en feroit tant que on en devoit rester content...* »⁶³. De même, la Joyeuse Entrée montoise du 24 mars 1468 est marquée par un petit incident rapporté dans les archives. En effet, alors que le clerc de la ville de Mons, Willaume Mahieu, lisait le serment que le comte devait jurer et qu'il venait de récupérer des mains du chancelier de Goux, ce dernier interrompit brutalement la lecture d'un « *Hola, il souffist* ». S'offusquant d'une telle rudesse, le clerc rappela qu'il faisait son devoir en suivant la coutume, ce à quoi Charles le Téméraire répliqua que de toutes façons il garantissait par sa foi le respect de l'acte en question, et passa aux autres étapes de la cérémonie⁶⁴. Avec Charles le Téméraire, les nouvelles règles du jeu sont formulées.

Cependant, que penser du faible intérêt des chroniqueurs de la cour qui, depuis Philippe le Hardi, négligent dans leurs écrits ces entrées inaugurales au profit de ces cérémonies plus éminentes à leurs yeux que sont les mariages, les actes de réconciliation ou les chapitres de la Toison d'Or ? Leur indifférence révèle-t-elle l'état d'esprit des intellectuels proches de la cour ? Tout d'abord, cette apparente indifférence doit être nuancée. Il est vrai que la cérémonie en tant que telle ne fait pas l'objet de grands élans lyriques. Monstrelet, qui se montre généreux de détails lorsqu'il s'agit de raconter le déroulement de tournois, le mariage d'Isabelle de Portugal et de Philippe le Bon ou l'arrivée des ambassadeurs à Arras en 1435, résume à l'extrême les entrées inaugurales des princes de Bourgogne. Pour Jean sans Peur, il écrit par exemple :

« *Si fut partout reçu très honorablement et amiablement de tous ses sujets ; et lui donnèrent très beaux dons ; par especial ceux de Gand, de Bruges d'Ypres et autres bonnes villes, et avec ce lui firent tous serment de fidélité, en lui promettant de lui servir et obéir comme tenus y estoient* »⁶⁵.

Pour ce qui concerne l'inauguration de Philippe le Bon, il s'en tient au texte suivant : « *Après lequel conseil, (...) print possession de la conté de Flandres ...* », et il ne mentionne même pas la prestation de serments⁶⁶. En revanche, d'autres chroniques comme celles de Jean Lefèvre de Saint-Rémy, de Jean de

⁶⁰ Le texte du serment précise que le duc prêta serment à la manière de ses ancêtres. Voir plus haut, note 51.

⁶¹ *Handelingen van de Leden en van de Staten van Vlaanderen (1467-1477)*, W.P. Blockmans éd., Bruxelles, 1996, p. 222.

⁶² *Collection de documents inédits concernant l'histoire de la Belgique*, L. P. Gachard éd., vol. I, Bruxelles, 1833, p. 258-259.

⁶³ AMSO, registre B aux délibérations, fol. 74. Joyeuse Entrée de Charles le Téméraire (24 avril 1469).

⁶⁴ AEM, Bans et autres mémoires, 1404, fol. 108, rapporté dans L. DEVILLERS, *Les séjours des ducs... op. cit.*, p. 445.

⁶⁵ E. de MONSTRELET, *Chroniques, op. cit.*, t. I, chap. XXII, p. 150.

⁶⁶ *Ibid.*, t. III, p. 359.

Wavrin, ou *L'Excellente cronike van Vlaenderen*, tout aussi laconiques, font état des engagements solennels du prince envers ses sujets et des sujets envers leur prince⁶⁷. L'historiographe officiel Georges Chastellain n'est pas plus bavard. A l'occasion de l'intronisation de Philippe le Bon au comté de Flandre à Gand le 20 septembre 1419, il note :

« *Au chef d'aucuns jours après, ce jeune duc, vuydant sa maison, s'en alla à Saint-Jehan, la maîtresse église de la ville ; et là, à la costume et usage de ses prédécesseurs comtes du païs, accompagné de moult grand chevalerie et de grand nombre de notables, prit le possès et béritement du pays, comme vray héritier et seul hoir. Et promesses et sermens faits de la part des sujets comme droit le vouloit, luy de la sienne se mist en devoir vers eux tout avant, pour conservation d'eux et de leurs privilèges, avec asseurement de leur estre bon et bénigne protecteur et prince* »⁶⁸.

Lorsque Philippe accède au duché de Brabant, le même chroniqueur s'étend largement sur les tractations qui mènent à ce succès, mais il ne retient quasiment rien de la cérémonie de Louvain⁶⁹. Il faut se rapprocher de la *Chronique de Brabant* d'Edmond de Dynter pour apprendre que Philippe remanie quelque peu le texte de la charte de « Joyeuse Entrée » et prête serment à Louvain, suivant les usages traditionnels⁷⁰. Comment interpréter cette indubitable discrétion ? Les mariages, les tournois et autres fêtes de cour sont davantage documentés parce qu'ils sont tout simplement plus sophistiqués. Rappelons que les jeux de personnages et autres mises en scène ne font leur apparition qu'au milieu du XV^e siècle. La richesse des cérémonies nourrit la verve des auteurs. Leur récit s'amplifie au fur et à mesure que les entrées, inaugurales ou non, se dotent d'artifices en tous genres. Prenons en compte également le public auquel s'adresse ce genre de littérature ; la noblesse de cour se préoccupe avant tout de son propre monde et les chroniqueurs répondent à ses attentes en insistant davantage sur les fêtes qui la concernent.

Mais le manque de brio et l'égotisme ne sont pas les seules raisons à retenir. Le serment et les contraintes qu'il implique pour le prince ne soutiennent pas une idéologie de gouvernement qui évolue dans le sens de la prééminence d'un seul. Georges Chastellain, dans la brève mention qu'il accorde à la prise de possession du territoire de Flandre par Philippe le Bon, à Gand, en 1419, inverse l'ordre de la cérémonie. Dans le texte, cité quelques lignes plus haut, le duc répond à la promesse de fidélité de ses sujets par les paroles de son propre engagement envers eux. Or, nous avons vu que la tradition voulait que le duc prêtât serment dans l'église St-Jean, avant que le peuple ne lui rendît la pareille sur la place du marché. De même, à l'occasion de la venue mouvementée de Charles le Téméraire en 1467, Chastellain raconte que le duc honore d'abord l'abbaye St-Pierre ; puis il décide délibérément de négliger les détails de l'entrée du duc en ville, venant directement aux troubles qui marquèrent cet événement⁷¹. S'agit-il d'une simple négligence du narrateur qui manquerait à la fois d'attention et d'exhaustivité ? Difficile à croire quand on sait qu'un même laconisme caractérise Olivier de la Marche, pourtant si disert lorsqu'il s'agit de rendre compte des fastes bourguignons. Il est clair que les règles de l'hommage gênent des indiciaires chargés de dresser un panégyrique de la toute-puissance ducale. En cela, leur embarras reflète parfaitement l'évolution d'une politique dont les prodromes sont déjà repérables sous le principat de Philippe le Bon. En effet, la reconnaissance des droits urbains bafouée par Charles avait déjà été quelque peu émoussée sous Philippe le Bon. L'idée d'une autorité

⁶⁷ LEFEVRE DE SAINT-REMY, *Mémoires*, op. cit., t. I, p. 380 ; J. DE WAVRIN, *Antiennes croniques d'Engleterre*, E. Dupont éd., 3 volumes, Paris, 1858-1863, t. II, p. 290 ; *Excellente cronike van Vlaenderen*, op. cit., fol. 80 et 80v.

⁶⁸ CHASTELLAIN, *Ceuvres*, op. cit., t. I, chap. IX, p. 66-67.

⁶⁹ *Ibid.*, t. II, chap. XXVIII, p. 83 : « *En ceste manière que avez oy, entra le duc de Bourgongne en la possession de Brabant, et fut partout reçu duc comme ses devanciers, dont grant joye et solempnité furent tenues par toutes les villes et entre les haux vassaux et nobles du pays, dont les aucuns l'avoient bien servi, especialement le seigneur de Wezemale, comme dit est dessus.* »

⁷⁰ E. DE DYNTER, *Chronique des ducs de Brabant*, op. cit., t. III, Bruxelles, 1867,

⁷¹ CHASTELLAIN, *Ceuvres*, op. cit., t. V, livre VII, chap. VI, p. 259 : « *Je coule doncques et laisse désormais la manière de son entrée qui estoit riche et joyeuse en semblant ...* ».

princièrè illimitèe, bien illustrèe par cette non-reconnaissance des privilèges urbains, apparaît très nettement dès les années 1450. Citons le discours de destruction urbaine qui accompagne la rébellion gantoise de 1447-1453. Citons encore la répression de l'homosexualité à Bruges, désormais considérée comme un crime de lèse-majesté⁷². En présentant l'idée d'un anéantissement du site urbain comme possible, le prince renie ses engagements vis-à-vis de ses villes. Le souverain a des droits et les sujets des devoirs.

II. La cérémonie d'entrée : une démonstration universelle de légitimité

« Puis il reçut de l'empereur Anastase le codicille du consulat et ayant revêtu dans la basilique du bienheureux Martin une tunique de pourpre et une chlamyde, il mit sur sa tête un diadème. Ensuite étant monté à cheval, il distribua avec une très grande générosité de l'or et de l'argent sur le chemin qui se trouve entre la porte du vestibule (de la basilique) et l'église de la cité en les jetant de sa propre main aux gens qui étaient présents, et à partir de ce jour il fut appelé consul ou auguste »⁷³.

Les cérémonies d'entrée ont suscité de nombreuses études, et le rappel de cette fameuse parade tourangelles résume strictement tous les éléments qui, depuis le VI^e siècle, expliquent à la fois la fonction et l'utilité de cette manifestation rituelle du pouvoir, que le succès a fait accéder au domaine de l'universel. Le schéma de cette entrée qui, selon Grégoire de Tours, fit de Clovis un véritable consul romain, permet non seulement d'établir une passerelle idéale assurant la transition entre le monde romain antique et la civilisation de l'Occident médiéval chrétien, mais aussi de mettre en lumière toutes les ambitions et tous les référents culturels d'une telle manifestation. En effet, pour reprendre la formule de Colette Beaune, la christianisation aurait dû sonner le glas de pratiques qui avaient auréolé de gloire les empereurs du Bas-Empire romain⁷⁴. Or, les cérémonies d'entrée, qui obligeaient les magistrats de la cité éternelle à sortir de leurs murs pour accueillir l'empereur et le ramener ensuite à l'intérieur de la ville, dans un cortège fastueux où s'ordonnaient les différentes composantes de la population urbaine, perdurèrent, remplaçant simplement le sacrifice au temple par une messe dans l'un des plus prestigieux édifices religieux du lieu⁷⁵. Si les papes ou les empereurs carolingiens mirent leur pas dans ceux de Tibère ou d'Auguste à Rome, les rois mérovingiens assurèrent la continuité de cette solennité sur le territoire franc⁷⁶. Clovis, après avoir revêtu les attributs de sa nouvelle dignité, dans la basilique Saint-Martin à l'extérieur de la ville, se dirige vers la cathédrale sise dans la cité, en compagnie de la population en liesse. En marge de cette imitation formelle de l'*adventus* romain, cette entrée solennelle de Clovis proclame la légitimité du pouvoir en place vis-à-vis de la famille impériale, des sujets gallo-romains et du Ciel. Cette double légitimité - la référence impériale étant caduque - ne cesse d'imprégner la démarche des princes par-delà même le Moyen Age. La composante chrétienne et le travail des clercs qui, depuis le *Rituale Romanum*, établit un parallèle incontestable entre l'*adventus regis* et l'*adventus animae* dans la Jérusalem céleste, invitèrent Ernst Kantorowicz à envisager l'entrée princièrè

⁷² Sur ces deux points, voir M. BOONE : « Destroying and reconstructing ... », art. cité., texte dans lequel il rapporte une citation de P. Wielant, tirée du *Practijke criminele* et qui illustre parfaitement cet état d'esprit : « Hy [de prince] pungiert tlichame van zulcker stede omme huere rebellicheyt met armoeden. Te wetene met grooten excessieven boeten, amenden, bruecken ende peynen tzynder discretie ». Voir également en ce qui concerne la répression du crime de sodomie, comme démonstration de la suprématie de l'État bourguignon : M. BOONE, « 'Le très fort, vilain et detestable criisme et pechie de zodomie' : homosexualité et répression à Bruges pendant la période bourguignonne (fin XIV^e - début XVI^e siècle) », dans *Beleid en bestuur in de oude Nederlanden, Liber Amicorum prof. Dr. M. Baelde*, H. Soly et R. Vermeir éd., Gand, 1993, p. 1-17.

⁷³ GREGOIRE DE TOURS, *Histoire des Francs*, R. Latouche trad., Paris, 1963, t. I, livre II, 38, p. 132-133.

⁷⁴ C. BEAUNE, *Les manuscrits des rois de France au Moyen Age. Le miroir du pouvoir*, Paris, 1997, p. 130.

⁷⁵ Pour davantage de détails sur la cérémonie antique, voir S. MAC CROMACK, *Art and Ceremony ... op. cit.*

⁷⁶ L'entrée du roi Gontran dans Orléans, le 2 juin 588, fournit des informations identiques.

sur le modèle de l'arrivée du Christ dans Jérusalem, le dimanche des Rameaux⁷⁷. Ces deux références antique et biblique constituent une trame fondamentale sur laquelle viennent se greffer autant de rites appartenant à une époque, à un espace et surtout à des coutumes propres aux villes qui accueillent ces cérémonies.

A. Le cœur du cérémonial

A l'aube du XV^e siècle, la formule de L. M. Bryant, selon laquelle « le cérémonial, c'est-à-dire le scénario de l'entrée, apparaît au fil du temps, comme la somme des célébrations antérieures », s'affirme avec d'autant plus de force que la partie de la principauté qui constitue le cadre de cette étude s'adapte à de nombreux espaces et à leurs diverses traditions. A la confluence d'un imaginaire particulièrement foisonnant et d'héritages multiples, la cérémonie d'entrée ne cesse de s'enrichir d'attributs variés sans jamais dénaturer son modèle initial, porteur des principes actifs de légitimation. Prenons l'exemple de la Joyeuse Entrée de Philippe le Hardi à Gand, en 1385, et débarrassons-la des scories de la fête pour n'en retenir que les articulations principales :

« Et sachant ceux de Gand que monseigneur de Bourgogne et madame sa femme approchoient de leur ville, il yssirent et vindrent au devant d'eulx jusques à la Croisette, qui est au dehors de Gand ; et premiers y estoient tous les collèges et gens d'église de ladicte ville à croix et à palle en belle ordonnance et procession, et les eschevins, loix, doyens, consaulx et bourgeois en moult humble obéissance et grant révérence. Et quant il vindrent auprès de ladicte Croisette, où il trouvèrent monsieur et madame de Bourgogne, après la révérence faicte par ceulx de Gand, mon dit seigneur et ma dicte dame les receurent moult amiablement. (...) et en grant habit et en bel estat entrèrent en leur ville de Gand et alèrent premier en l'église de Saint-Pierre, et là firent monseigneur et madame leur offrande et dévotion. Et ce fait, il s'en allèrent à l'église de Saint-Jehan, où mon dit seigneur de Bourgogne et ma dicte dame firent leur serment de tenir et garder les loix (...) de la ville de Gand. Et aussi jurèrent et firent serment ceulx de la ville de obéir et estre bons et loyaulx subgects (...) Puis messeigneurs de la ville de Gand menèrent monseigneur et madame en leur hostel de le Walle, passant parmy le grand marchié de Gand (...) Et quand il virent entrer le duc et la duchesse de Bourgogne ou dit marchié, chascuns se mist à genouls en disant et criant à haulte voix : « Miséricorde ! Merchy ! merchy ! à vostre pouvre peuple et subgects de Gand ! » (...) et les eschevins, doyens et conseil et bourgeois de la ville les convoièrent jusques au dit hostel »⁷⁸.

Cette Joyeuse Entrée, qui marque également la réconciliation du nouveau comte de Flandre avec la ville de Gand, se structure autour de quatre grands mouvements :

- L'accueil à l'extérieur des murs par les grands dignitaires de la ville.
- Le retour triomphal à l'intérieur de la ville dans un cortège auquel viennent s'agrèger les différentes composantes du monde urbain.
- La visite des lieux saints de la ville et la prestation de serments.
- L'acclamation en place publique avant l'arrivée au domicile seigneurial.

Multiplions maintenant les exemples des ces entrées solennelles en modifiant les données spatiales, chronologiques et événementielles. A l'occasion des négociations de la Paix d'Arras, Philippe le Bon, le 29 juillet 1435, arrive dans la cité atrebate, et se voit accueilli de la manière suivante :

⁷⁷ Voir E. H. KANTOROWICZ, « The 'King's Advent'... », art. cité. L'auteur indique que le *Rituale Romanum* comprend trois groupes de prières dont les deux premiers datent du VIII^e siècle et le troisième du XI^e siècle. Il fait allusion également à Notker, abbé de Saint-Gall au IX^e siècle qui, dans son poème « *Ad Regem suscipiendum* », envisage l'arrivée de l'âme dans la Jérusalem Céleste comme une Joyeuse Entrée transcendante.

⁷⁸ J. FROISSART, *Chroniques, op. cit.*, t. X, p. 447-451. Le texte se poursuit en mentionnant la présentation de cadeaux et l'organisation d'un dîner offert par le duc à la ville.

« Item que le vendredy XXIXe jour dudit mois de juillet, le dessusdit monseigneur de Bourgogne arriva en sa ville d'Arras entre VI et sept heures du vespre. Au devant duquel, pour reverer icellui seigneur, allèrent tous les prelatz, archevesques, evesques, abbés et docteurs qui estoient venuz a ladite convention (...) Item pareillement, allèrent au devant de luy tous les ambassadeurs qui estoient venus d'Angleterre, (...) Item que ledit monseigneur le duc entra en ladite ville d'Arras moult noblement acompaigniez tant de ducs, contes, barons, chevaliers et escuiers en moult grant nombre (...), Item que ledit seigneur entra en ladite ville d'Arras par la porte de Miaulens et alla tout droit descendre a l'ostel du dessusdit monseigneur le cardinal de Sainte Croix lui faire la révérence, lequel estoit logiez à l'ostel de Pierre le Canteleu »⁷⁹.

Dans le cas précis de cette convention diplomatique, la ville s'efface pour assurer dans l'ombre « l'intendance » de la réception. Néanmoins, si les acteurs changent, le scénario demeure. Le duc est accueilli à l'extérieur de la ville, il est accompagné à l'intérieur des murs par un cortège qui se gonfle de nouveaux participants au fur et à mesure de sa progression, puis fait un détour pour rendre hommage aux saints pères avant de regagner son hôtel. Quelques années plus tard, la ville de Saint-Omer reçoit l'insigne honneur d'organiser les noces du comte de Charolais avec la fille du roi de France, Catherine. Le 10 juin 1439, la royale fiancée arrive :

« ...pour quoy messieurs mayeurs et eschevins allerent jusques a prez de le fontaine, et monsieur le ducq notablement acompaigne ala contre jusques entre Arcq. La tantot qu'il perchut ladite dame en se litiere se desvulla (sic) et moult joyeusement le baisa. Les rues de le ville furent tendues de drap bleue et ramaux depuis le porte du Colhof jusques à saint Omer où elle alla descendre de prime face, et puis remise en se litiere fu mené par le viez marquié et le grosse rue à Saint Bertin où elle fu logié. (...) Prestement que ilz furent venus à Saint Bertin quy fut moult tard, environ noef heures, monsieur de Rains fit devant le grant autel de l'église le sollemnité de franc hoilles. Le college de Saint Omer allerent en cappes jusques a le porte du Brulle, avecq eux: les colleges des Jacobins et cordeliers en procession, et ainsy retournerent jusques à Saint Aumer. Le college de Saint Bertin atout torses pour le tard en cappes vinrent en procession au devant jusques à leur porte. Le poeuple parmy les rues cria fort noel ainsy que monsieur le ducq avoit ordonné. Madame la ducesse demoura en l'église attendant la jusques a l'entrée de le croisière »⁸⁰.

A cette occasion, la ville et la cour font corps, à quelques stations près, pour souhaiter la bienvenue à la princesse qui rend d'abord hommage à Saint-Omer, avant de se rendre à St-Bertin pour y recevoir le sacrement des fiançailles. Le ballet des délégations exécute un va-et-vient incessant entre Saint-Omer et St-Bertin, rompant, il est vrai, la progression linéaire mise en relief dans le premier exemple, mais n'entamant pas pour autant les figures qui lui sont imposées. Enfin, l'arrivée de Philippe le Bon le 11 décembre 1440 à Bruges, pour son entrée de réconciliation avec la ville, reproduit un schéma identique :

« Premièrement. Quand les Brugbelins sceurent que lesdiz deux ducqz approuchoient leur ville, tous ceulx de la loy généralement, avec tous leurs officiers et serviteurs, yssirent dehors, et pareillement les doyens par connestablies, en nombre compétent, seloncq ce qu'il leur avoit esté ordonné. Et pavoient bien estre sur tout quatorze cens ; qui alèrent au dehors de ladicte ville de Bruges, et jusques à ung hostel nommé les Trois Rois, et là se mirent en une grande place, attendant la venue de leur seigneur. (...) et présent toute la seigneurie, qui y estoit en très grand nombre, et les duchesses d'Orliens et de Bourgogne lui supplièrent tres humblement qu'il leur volsist pardonner leurs offenses du temps passé, seloncq la teneur de la paix. Lequel duc (...) leur octroia leur requeste. Et ce fait, ceulx de ladicte loy baillèrent audit duc de Bourgogne toutes les clefs des portes de la ville. Et adonc, tous les dessusdits Brugbelins se levèrent et s'en alèrent chancier et habillier. Et puis, partans de là, vinrent tantost toutes les processions des églises de ladicte ville, tant des quatre ordres mendiens, comme

⁷⁹ AMA, ms. 366, *Journal de la Paix d'Arras*, fol. 10-10v. Puis le duc se rend à l'hôtel des Trois Luppars où loge le cardinal de Chypre et retourne à son hôtel en passant par le Grand et le Petit Marché.

⁸⁰ AMSO, ms. CLXXX.2.

des religieux et religieuses, et béguines et paroisses, a tout leurs reliques et meilleures chapes. Si estoient en tres grand nombre. Et commencèrent tous a chanter Te Deum laudamus à haulte voix et clère, quand ilz oyrent que leur naturel seigneur estoit content d'eulx. Si le convoyèrent la plus grande partie jusques a son hostel. »⁸¹

Là encore, et sans doute avec davantage d'attention, la ville vient chercher son prince à l'extérieur de ses murs avant de le conduire jusqu'à son hôtel. Le passage dans un des édifices religieux de la ville a été supprimé, mais ne peut-on pas considérer que les processions des différentes communautés religieuses guidées par les ors des reliquaires et les notes du *Te Deum* transforment la ville en une véritable église ?

Ce passage savamment orchestré de l'extérieur à l'intérieur de la ville qui caractérise chacune de ces entrées solennelles a souvent été analysé selon un modèle défini par Arnold Van Gennep et précisé plus tard par Victor Turner⁸². Les rites de passage s'organisent autour de trois temps : préliminal (séparation), liminal (rencontre) et post-liminal (réagrégation). La rencontre du prince et de ses villes s'installe évidemment dans la phase liminale au cours de laquelle trois éléments - l'utilisation du sacré, la mise en place de divertissements et l'appel au sentiment de *communitas* - permettent le retour à un ordre social où les liens entre le duc et ses sujets sont restaurés. Cette démonstration est convaincante parce qu'apparemment irréfutable : le prince qui arrive utilise en effet tous les instruments de la période liminale pour, à l'issue d'une progression spatiale et émotionnelle, afficher au cœur de la ville les liens qui l'unissent à sa population. Mais le danger est de la limiter à une lecture tautégorique selon laquelle les systèmes symboliques n'agissent qu'en tant que structures structurées où l'événement ne se réfère à rien d'autre qu'à lui-même⁸³. En effet, en déplaçant la focale, force est de constater que la période préliminale ne signifie pas forcément absence ou destruction des liens qui fondent une communauté. Les entrées solennelles ne sont pas une simple redite de la première entrée. Elles en imitent la forme, mais n'en adoptent pas les intérêts. Allons plus loin : même dans les situations les plus extrêmes, qu'il s'agisse d'entrées de réconciliation après une rébellion ou de Joyeuse Entrée après la mort du prince précédent, le vide politique n'existe pas. Les relations, qu'elles s'inscrivent dans un contexte amène ou chaotique, ne sont jamais abolies. Philippe le Bon, lors de ses entrées brugeoise en 1440 ou gantoise en 1458, n'attend pas de ses sujets autre chose que leurs excuses, et les Brugeois ou les Gantois ne réclament que la grâce de leur prince. Le titre comtal n'est pas remis en cause. Il n'y a donc pas rite de passage, mais simple cérémonie dont l'enjeu principal est le rappel - non la création - d'une union établie par des règles de succession et dont la prestation de serment en est l'un des principes le plus actif. A ce titre, l'élément religieux inhérent à ces cérémonies ne doit pas être envisagé comme un « ressort magique » capable, dans les esprits, de modifier le cours des choses, mais comme un langage connu de tous qui permet d'exprimer sur différents registres un même message politique.

Autrement dit, les cérémonies bourguignonnes ne fondent pas l'Etat, elles traduisent, ou plus exactement doublent de façon imagée les résultats de décisions disputées à d'autres niveaux. Tout comme Clovis et les rois de France à sa suite entrent dans les villes pour dire leur autorité, puis, progressivement établir un véritable dialogue avec leurs sujets, les ducs de Bourgogne viennent affirmer leur légitimité et renforcer leur popularité. Les cérémonies constituent alors la clef de voûte d'une politique de communication que tous, villes et princes, mettent à profit pour exprimer leurs points de vue et leurs attentes. Enrichies au fil du temps de nouveaux outils d'échange, elles se

⁸¹ E. de MONSTRELET, *Chronique, op. cit.*, t. V, p. 445-446.

⁸² Voir A. VAN GENNEP, *Les rites de passage : étude systématique des rites*, Paris, 1909 et V. TURNER, *The Ritual Process : structure and anti-structure*, Chicago, 1969.

⁸³ Je suis ici les interprétations livrées par P. BOURDIEU, dans « Sur le pouvoir symbolique », *Annales ESC*, mai-juin 1977, n°3, p. 405-411.

déclinent également au gré d'un nuancier subtil où les espaces parcourus et choisis, les couleurs arborées, l'identité des intervenants, les gestes esquissés participent au sens général de la manifestation.

B. Variations sur le même thème

Avant de rendre compte des différents apports originaux qui caractérisent ces festivités à la gloire du prince et de la ville, il faut préciser que les formes immuables qui ont été décrites précédemment font elles-mêmes l'objet de variations capables de particulariser chacune de ces réceptions. Il est évident que l'identité de la personnalité accueillie et le contexte événementiel du moment influent sur le protocole adopté. Prenons, à titre de comparaison, la mise au point qui entoure l'*adventus* d'un pape dans une ville. A. Paravicini-Bagliani a présenté l'un des tout premiers documents normatifs portant exclusivement sur ce type d'événement⁸⁴. L'*ordo* qu'il a étudié, rapporté par François de Conzié, camerlingue du pape, décrit les entrées de Martin V dans Lausanne et Genève, respectivement les 9 et 11 juin 1418⁸⁵. Le secrétaire indique, sans originalité, que les autorités de la ville, accompagnées des bourgeois et des notables, doivent sortir pour accueillir le pape, que des enfants doivent agiter des rameaux tout au long du parcours, tandis que les cloches sonnent à toute volée et que des reliques doivent être déposées à l'entrée de la cité afin que le pape les bénisse. Mais il ajoute quelques éléments distinctifs qui contribuent à nourrir le caractère extraordinaire de cet accueil. Ainsi, seul le pape peut chevaucher à l'intérieur de la cathédrale et chaque membre du cortège doit prendre place à un endroit précis de la procession, autorisé qu'il est à porter telle couleur plutôt que telle autre. Bernard Guinée et Françoise Lehoux, dans la réalisation de leur corpus sur les entrées royales françaises, ont eux aussi, bien évidemment, isolé des modalités qui singularisent telle ou telle réception. Dans la principauté de Bourgogne, à Douai par exemple, les princesses n'ont apparemment pas droit à de quelconques illuminations. L'espace qui nous occupe n'échappe donc pas à cette constatation et réunit suffisamment de disparités pour donner naissance à toute une série d'alternatives.

Le bon sens invite tout d'abord à prendre en considération les différents éléments matériels qui façonnent ces cérémonies d'entrée. Les capacités économiques, les données démographiques et topographiques expliquent en premier lieu le faste ou l'absence de faste, la durée, le nombre de participants et *a fortiori* le choix qui pousse, par exemple, Philippe le Bon comme Charles le Téméraire à célébrer en grande pompe leur troisième mariage à Bruges. Une ville de 15000 habitants, sise à proximité de marais et dont l'activité commerciale décline, comme c'est le cas pour Saint-Omer, ne réunit pas les mêmes capacités d'accueil qu'une ville prospère et riche de 60000 habitants comme Gand, ou qu'un port accueillant toutes les richesses d'Europe comme Bruges. Ces évidences méritent d'être rappelées pour comprendre les raisons qui amènent par exemple la ville de Lille à faire appel en 1430 à tous les habitants possédant une monture, sans distinction de statuts, pour accueillir en dehors de ses murs la duchesse Isabelle de Portugal, là où Gand limite le premier comité de réception pour la venue de Philippe le Bon en 1458, aux grand bailli, sous-bailli, bailli du Vieux-Bourg, à quatre échevins de la Keure et quatre des Parchons, à Mathys de Grootere, avocat et à quatre cents nobles et notables de la ville⁸⁶. La volonté d'ordre et de sécurité préside à cette limitation de la foule, de la même manière qu'à Paris, pour l'entrée de Charles V le 28 mai 1364, les habitants sont invités à regagner la cité par la

⁸⁴ A. PARAVICINI BAGLIANI, « Félix V et le cérémonial pontifical », *PCEEB*, n°34, 1994, p. 11-18.

⁸⁵ Le texte est publié dans B. SCHIMMELPFENNIG, *Die Zeremonienbücher der römischen Kurie im Mittelalter*, Tübingen, 1973, p. 120-126, cité dans *Ibid.*

⁸⁶ Pour la venue d'Isabelle de Portugal à Lille : AML 376, fol. 100. Pour l'entrée de Philippe le Bon à Gand en 1458, voir la description transcrite par E. VARENBERGH, « Fêtes données à Philippe le Bon... », art. cité.

porte Saint-Martin, tandis que le roi, sa cour et quelques personnalités utilisent la porte Saint-Denis⁸⁷. Bien sûr, ces mesures sont l'occasion d'une discrimination hiérarchique évidente et riche de significations, mais les contingences matérielles évoquées dans le chapitre 3 de cette étude ne doivent pas être perdues de vue pour imaginer le déroulement complet de tels événements. Ainsi, en 1439 à Douai, les responsables de la ville ne vont pas au-delà de la porte Saint-Eloi pour accueillir Catherine de France, non pas pour d'éventuelles raisons diplomatiques ou protocolaires, mais tout simplement parce que ce jour-là, « *il faisait laid* », c'est-à-dire mauvais temps. La richesse de certaines villes, aussi bien matérielle qu'humaine, autorise davantage de raffinements à même de servir les intérêts de ceux qui y parodent. Aussi, les cortèges d'accueil brugeois à l'occasion des mariages de 1430 et de 1468 s'enflent de toutes sortes de composantes ne laissant plus aucun doute sur les fonctions de communication politique de ces événements. La trame simple de l'entrée solennelle se ramifie à l'extrême de façon à faire passer ces unions du cadre privé de la stratégie matrimoniale et de l'intimité familiale à la sphère publique de la propagande étatique. Observons plus particulièrement l'ordre des délégations qui accompagnent les deux duchesses à leur Joyeuse Entrée dans Bruges. Les organigrammes figurant en annexe et composés à partir du récit de Lefèvre de Saint-Rémy et d'un document de la cour des comptes, en ce qui concerne l'entrée d'Isabelle de Portugal le 8 janvier 1430, et d'après le récit d'Olivier de la Marche pour la venue de Marguerite d'York le 3 juillet 1468, montrent clairement l'évolution idéologique d'une telle démarche⁸⁸. Comme pour toutes les entrées solennelles, les représentants de la ville sortent de leurs murs pour aller accueillir les nouvelles venues. Remarquons que les autorités urbaines, aussi bien ecclésiastiques que laïques, sont moins présentes dans le cortège de 1468 que dans celui de 1430. Pour l'entrée d'Isabelle, ce sont toutes les communautés religieuses - évêques et abbés, mais aussi ordres mendiants et béguines - qui viennent souhaiter la bienvenue à leur princesse. Le pouvoir municipal tire également son épingle du jeu, tandis que les représentants des métiers ont pris place à chaque carrefour de la ville et que d'autres communautés flamandes ont été invitées à participer à la parade. Dans le cadre des festivités de 1468, la multitude des participants oblige très certainement à limiter les contingents de représentants. Mais si le groupe ecclésiastique s'est vu amputé de ses ordres mineurs, la représentation urbaine s'est quant à elle réduite à une véritable peau de chagrin, avec le défilé du bailli et de l'écoute. Les ambitions ont évolué. La politique de séduction par l'étalage de luxe et la démonstration d'ordre ne s'articule plus autour d'une sorte d'idéal d'intégration, voire de communion. Elle exprime un message d'une tonalité différente adressé, cette fois-ci, à l'Europe toute entière, celui de la puissance de l'Etat bourguignon allié au royaume d'Angleterre. La force de cette union ne réserve que peu de place à l'identité urbaine, reconnue uniquement pour les services qu'elle peut et doit apporter à l'autorité ducale, inmanquablement soumise à ses représentants : le bailli et l'écoute.

L'organisation du convoi de Marguerite d'York exprime clairement cette union au sommet. La princesse, emmenée par la garde ducale, est entourée par les principaux membres de la noblesse anglaise et bourguignonne. L'alliance se passe donc de la ville de Bruges, à l'exception de la richesse qu'elle garantit et affiche. Les nations étrangères qui défilent à l'arrière du cortège sont à ce titre de précieuses parures dans cette vitrine du pouvoir⁸⁹. Car Bruges n'a pas seulement été choisie parce que les princesses, arrivant par mer, avaient l'habitude de débarquer à proximité de la ville. Si Lille ou Bruxelles eussent mieux convenu pour ce genre de festivités, les ducs n'auraient pas hésité à déplacer le théâtre des événements à quelques lieues de là. En fait, Bruges, par son ouverture sur le monde,

⁸⁷ Cette distinction est bien visible sur une miniature du XVe siècle attribuée à Jean Fouquet (BN, ms. Fr. 6465, fol. 417)

⁸⁸ Soulignons que les documents concernant l'entrée d'Isabelle de Portugal manquent de précision et qu'il est difficile de rétablir strictement l'ordre du cortège.

⁸⁹ Notons au passage que les Florentins voient marcher à leur tête un Thomas Portinari qui, pour l'occasion, a revêtu le costume des conseillers ducaux, tranchant par là-même avec les pourpoints des Florentins et montrant les relations privilégiées de Florence avec Charles le Téméraire.

constitue une scène idéale pour quiconque décide d'afficher ses prétentions à jouer dans la cour des Grands.

Ce dernier exemple nous a fait glisser vers le domaine des variations symboliques, plus ou moins indépendantes de toute contingence locale. Il sera bientôt question de développer largement cette grammaire particulière et son inscription aussi bien dans l'espace que dans les esprits des participants. En attendant, il va de soi qu'en plus de la taille et de l'opulence des villes, la situation politique et le type d'événements conditionnent les modalités de réception. Encore une fois, l'observation des cortèges d'accueil renseigne sur les enjeux disputés en de telles occasions. Les distances parcourues pour se rendre au devant du prince ne sont pas toujours liées à l'état des routes et à la course des nuages. Elles signifient également l'humilité et accentuent parfois le caractère dramatique de la requête des autorités qui se déplacent en dehors de leur œkoumène. Cette démarche n'est pas propre aux Pays-Bas bourguignons. En 1383, le prévôt des marchands et les échevins parisiens avaient parcouru près de quatre-vingts kilomètres pour aller apaiser le mécontentement de Charles VI après l'absence de soutien de la ville dans la guerre flamande⁹⁰. De la même manière, les villes, qui tiennent à faire oublier les désordres passés et qui attendent la grâce de leur prince, sortent plus loin que d'habitude, comme si les efforts physiques inhérents à la marche du cortège correspondaient aux efforts politiques que la ville était prête à fournir à l'avenir. Ainsi, pour la venue de Philippe le Bon à Bruges en 1440, les délégations urbaines se rendent à plus d'une lieue en dehors de la ville, plus précisément en un endroit fixé par le duc, à savoir l'Hôtel des Trois Rois. A Gand en 1458, le premier comité d'accueil fait le déplacement jusqu'à Mariakerke, au-delà des faubourgs de la ville. A Valenciennes, en 1455, l'entrée princière ne s'effectue certes pas dans le cadre d'une réconciliation, mais la décision urbaine du maintien d'un duel judiciaire a quelque chose de frondeur qui conduit sans doute le Magistrat à se rendre « bien loin » au-delà des portes, en signe de conciliation.

La place des délégations dans le cortège et les différentes séquences de sa progression ne sont pas les seuls éléments susceptibles de révéler les enjeux et les outils de cette communication politique. Très vite, chaque élément de ces cérémonies s'affirme comme autant d'empreintes d'identité et d'autorité.

C. Signes de puissance, gestes d'autorité

Philippe de Mézières, dans ses conseils au futur roi Charles VI, écrit : « ...tu doys estre apparens et différent en tes atours et en tes vestemens ... Se l'evesque, faisant l'office solennel et divin, estoit parez comme un pauvre chappellain, le peuple en perdrait la moitié ou plus de sa devocion »⁹¹. La mise royale, comme la mise princière, dit la majesté, la noblesse, la dignité et aussi la sacralité - dans le premier cas - de celui qu'elle habille. Inutile de revenir sur l'explication de ce mécanisme qui lie intimement étoffes, bijoux et couleurs à l'exercice du pouvoir et à sa manifestation. Les études abondent sur ce sujet, et les ducs de Bourgogne ont très rapidement mis en place des systèmes de couleurs en rapport avec des événements ou des sentiments⁹². On sait, par exemple, qu'en l'honneur de son père défunt, Philippe le Bon rendit le port du noir à la mode pour de nombreuses générations de gouvernants dont les avatars les plus

⁹⁰ J. FROISSART, *Œuvres, op. cit.*, t. X, p. 192-200, 497-500.

⁹¹ P. DE MEZIERES, *Songe du ciel Pelerin*, G. Coopland éd., Londres, 1969, III, 225, (fol. 240).

⁹² Voir par exemple l'œuvre en général de M. PASTOUREAU, et plus particulièrement : *Couleurs, images, symboles. Etudes d'histoire et d'anthropologie*, Paris, sd. Voir également C. BEAUNE : « Costume et pouvoir en France, à la fin du Moyen Age : les devises royales vers 1400 », *Revue des Sciences Humaines*, 1981-3, p. 125-146, et C. DE MERINDOL, « Couleur, étoffe et politique à la fin du Moyen Age. Les couleurs du roi et les couleurs d'une cour ducal », dans *Actes du 112^{ème} congrès national des sociétés savantes, Lyon, 1987*, Paris, 1989. Pour une étude plus précise d'un événement en particulier, voir : S. JOLIVET, « Se vêtir pour ... », art. cité.

marquants sont encore les cours espagnoles jusqu'au XVIII^e siècle. On sait moins, en revanche, que Philippe le Hardi avait doté sa cour d'un système chromatique particulièrement strict qui voulait que le rouge soit porté en association avec le blanc lors des entrées princières, que le vert et le rouge soient utilisées les jours de fête, même par les palefreniers et les ménestrels, etc.⁹³ A partir du moment où la couleur se révèle avant tout taxinomique et emblématique avant même d'être psychologique et esthétique, le vêtement apparaît comme une réalité institutionnelle plus qu'individuelle. L'historien ne peut donc se passer de leur entremise pour observer le glissement de l'emblématique vers le symbolique. Dans le cadre qui nous occupe, il s'agit de repérer l'évolution de l'expression d'une réalité sociale et politique vers la communication de ses motivations et de ses visées. Le but n'est donc pas de rassembler de façon exhaustive les tonalités chromatiques qui ont été privilégiées dans ces cérémonies tout au long du XV^e siècle, ou d'isoler chacun des intervenants en décrivant longuement tout le faste vestimentaire qui le caractérise, mais plutôt de sélectionner des moments clefs où couleurs, vêtements et emblèmes prennent un sens particulier en fonction du contexte dans lequel ils s'inscrivent. Autrement dit, puisque les couleurs n'ont pas de sens mais des emplois, mieux vaut s'interroger sur le lieu et le temps du port du costume que sur le détail de sa composition⁹⁴.

Dès son arrivée à la tête du comté de Flandre, Philippe le Hardi se hâte d'interdire aux Brugeois d'arborer tout signe distinctif : « ... cottes, chaperons et pareure par maniere de confrarie ne autrement », ainsi que toutes « assemblées de personnes s'ilz ne sont de son lignage ou affinités pour festes ne autres choses quelzconques ... »⁹⁵. Cette précaution se répète à de nombreuses reprises, notamment en 1397, et elle vise cette fois-ci les habitants de Lille, Douai et Orchies ; puis, sous le principat de Jean sans Peur, elle est reprise à l'occasion de courriers réguliers adressés aux baillis de Lille et de Douai, mais de portée sans doute générale⁹⁶. Philippe le Bon et Charles le Téméraire, quelques années plus tard, légifèrent de la même façon. La rapidité avec laquelle les habitants des villes se rassemblent et galvanisent leur force derrière une bannière, avec le simple port de bonnets blancs ou l'exhibition d'emblèmes, invite les ducs de Bourgogne à la plus grande méfiance. L'étude de Peter Arnade sur l'utilisation des bannières lors de la guerre gantoise montre à quel point les conflits communaux sont aussi des combats pour la souveraineté des insignes⁹⁷. Le cas des villes flamandes n'est pas isolé. Rappelons pour mémoire la manipulation des bannières à l'occasion de la révolte des *Ciampi* ou, à l'opposé, les décisions de Louis XI qui, en 1467, obligent les marchands et les artisans à inclure dans leur bannière la croix royale en vue d'une unification symbolique⁹⁸. Ainsi, la suppression ou la réintégration des bannières suscitent un tel émoi qu'une question se pose légitimement sur le pouvoir symbolique de tels insignes. Non seulement leur rôle visuel structure la mise en scène des acteurs de la ville, mais encore il renvoie à tout un jeu de référents idéologiques et politiques particulièrement opérant. Prenons un exemple qui, éloigné du contexte de la fête ou de l'émeute, démontre néanmoins la force du pouvoir symbolique. Aux environs du 15 août 1465, deux compagnons dont un certain Gilles Brayman, natif de Bruxelles, se rendent de Mons à Soignies et s'arrêtent en cours de route dans une taverne à Nimy où ils rencontrent Hermain Steexkens, originaire de Liège, et ses compagnons. Les voyageurs partagent alors la même table et mangent ensemble. Mais au moment de payer leur écot

⁹³ Pour plus de détails, voir H. DAVID, *Philippe le Hardi, duc de Bourgogne et co-régent de France de 1392 à 1404. Le train somptuaire d'un prince Valois*, Dijon, 1947.

⁹⁴ M. PASTOUREAU, dans *Couleurs, images, symboles... op.cit.*, a montré en effet que les couleurs pouvaient vouloir dire tout et son contraire ; inutile par conséquent de chercher absolument une signification morale derrière une préférence esthétique.

⁹⁵ *Ordonnances de Philippe le Hardi, de Marguerite de Male et de Jean sans Peur (1381-1405)*, P. Bonenfant, J. Bartier et A. van Nieuwenhuysen éd., t. I (1381-1393), Bruxelles, 1965, t. II (1394-1405), Bruxelles, 1974, t. I, n°68, p. 86-87, 1^{er} octobre 1385.

⁹⁶ *Ordonnances de Philippe... op.cit.*, t. II, n°480, p. 240-242, 28 octobre 1397. Pour Jean sans Peur : *Recueil des ordonnances des Pays-Bas*, 1^{ère} section, t. III, *Ordonnances de Jean sans Peur (1405-1419)*, J.-M. Cauchies éd., Bruxelles, 2001, n°113, 228, 280.

⁹⁷ P. ARNADE, « Crowds, banners and the marketplace : symbols of defiance and defeat during the Ghent War of 1452-1453 », *Journal of Medieval Renaissance Studies*, 24 (3), 1994, p. 471-497.

⁹⁸ Pour les Ciampi, lire l'étude de R. TERXLER, « Follow the Flag : The Ciampi Revolt seen from the Streets », *Bibliothèque d'humanisme et renaissance*, 1984, 46, n°2, p. 357-392.

« advint que ung de ceulx de la compagnie fist une croix Saint Andrieu ou lieu où ledit escot estoit signé, en effaçant l'enseigne d'icellui escot ». Le geste déplut fortement au dit Steexkens qui prétendit vouloir ôter la croix de Saint-André pour y placer le perron de Liège. La transposition de la guerre qui opposait Liège au duc de Bourgogne sur le terrain de l'affrontement symbolique suffit à déclencher un duel entre Brayman et Steexkens au cours duquel ce dernier perdit la vie⁹⁹. Cet épisode marginal prouve que les signes distinctifs d'une appartenance ou d'une allégeance ne s'expriment pas seulement sur le terrain de la symbolique héraldique propre au monde aristocratique, mais qu'ils établissent des clivages toujours vivement ressentis, même dans une petite taverne au fin fond du Hainaut¹⁰⁰. On comprend dès lors la véritable conquête sémantique qui se joue autour de l'usage de tel ou tel symbole, toujours synonyme de pouvoir et donc de rivalités. Dans le contexte particulièrement agité de la défense des privilèges urbains, rien n'est laissé au hasard, on le devine.

Revenons ainsi aux entrées princières et observons en vis-à-vis les efforts de chacun pour afficher son honneur et son pouvoir. La recette générale des finances abonde de détails témoignant d'un renouvellement complet de l'ensemble de la garde-robe de la cour en de telles occasions¹⁰¹. Mais la cour n'est pas la seule à se parer. Et si les comptabilités urbaines ne font pas toujours mention d'achats particuliers concernant les costumes de la municipalité, il ne faut pas en déduire pour autant que les efforts de ce côté sont nuls. Depuis le maire jusqu'au simple messenger, chacun porte les armes et les couleurs de la ville. Il s'agit sans doute d'une telle évidence qu'il n'est nullement besoin de le préciser. La mention apparaît au détour de quelque mention anodine et plus rarement dans le cadre d'une description précise, comme c'est le cas ici pour la Joyeuse Entrée d'Isabelle de Portugal à Saint-Omer, le 9 août 1432 :

« Messieurs maieur et eschevins (...) en conseil tous vestus des draps de le livrée de le ville d'abondant luy allèrent faire révérence et recommandation »¹⁰².

Régulièrement, les bans municipaux rappellent que tous doivent être « le plus honnestement » ou « le plus notablement vestu », sous-entendant que chacun sait ce qu'il a à faire. Plus rarement les ordres se précisent, comme à Lille, le 12 février 1430, pour la venue d'Isabelle de Portugal :

« Et que tous arballeriers et archers du serment de ceste ville soient pourvus de leurs armes honnestement, vestus a tout leurs capperons de leurs parures et soient aranghiés et mis en ordonnance, est assavoir les archiers en premier et les arballeriers apres es lieux et places ou il leur sera ordonné, faisant toute reverence a madite tres redoubtée dame.

Et que toutes personnes de ceste ville yront honnorablement et vestues chacun selon son estat et puissance et mis en ordonnance et en reng es rues tout au long par lesquelles notre dit tres redoubtée dame et princesse sans aucun noixe, ne remous, ne empeschements es dites rues et ne se partiront d'icelles que tant qu'elle y sera passé. Est publié le XIIe jour de février l'an mil CCCXXIX »¹⁰³.

L'expression : « chacun selon son estat et puissance » renvoie bien sûr aux différents groupes sociaux qui composent ce type de cortège d'accueil. Toujours à Lille, le 4 février 1455 cette fois-ci, pour fêter le retour d'Allemagne de Philippe le Bon, la municipalité récompense les efforts de chacun des participants avec des dons de vin, nous laissant ainsi imaginer la bigarrure de la parade municipale :

⁹⁹ ADN, B 1691, fol. 96. Fait rapporté dans C. PETIT-DUTAILLIS, *Documents nouveaux sur les mœurs populaires et le droit de vengeance dans les Pays-Bas au XV^e siècle*, Paris, 1908.

¹⁰⁰ Précisons que de nombreuses chansons avaient circulé dans la région, notamment au moment de la guerre gantoise durant laquelle le duc fit un édit obligeant la population à porter une croix bourguignonne sur ses vêtements pour se distinguer des félons. Voir la note 5 p. 165.

¹⁰¹ Voir p. 114-117.

¹⁰² AMSO, layettes, Boîte BB180, ms. CLXXX, 2.

¹⁰³ AML, 376, fol. 100.

« A XXXII mestiers et compaignons de gens XLIII los de vin de Beaune du commandement d'eschevins donné en courtoisie pour bonneur et reverence de le venue de notre tres redoubté seigneur, alerent le XVIIIe jour dudit mois de fevrier audevant de luy, chacun garny de six torses alumees a leur despens, furent taverniers, boulangiers, tisserans de thobile, tondeurs a grand forches, fevres, parmentiers, orfevres, taneurs, corroyeurs, merchiers, trayeurs de vin, esplumeurs, foulons, potiers d'estain, tainturiers, barbiers, carpentiers, menestrelz, poissonniers, machons, traissiers, porteurs au sacq, charetiers, vieswardiers, hugiers, brasseurs, cordewaniers, varles de cordes, waniers, ceulx de la carité Saint Jacques, ceulx de la Carité Saint Nicolay, et les archiers a chacun d'iceulx mestiers et compaignies deux los sont par quittance ... XIX l. IV s. »¹⁰⁴.

Ces détails permettent de compléter le récit de Jacques du Clercq qui raconte simplement que « chacun chief d'hostel envoyast au-devant du duc, atout une torche de cire ardante »¹⁰⁵. Les torches ou chandelles, accompagnées de petits blasons aux armes des groupes sociaux qu'elles représentent, renforcent sur le terrain du luminaire des identités déjà déclinées grâce aux costumes et aux couleurs. En effet, les lumières de la fête sont certes toujours caractérisées par leur éclat et leur quantité, mais aussi par l'origine de leurs donateurs. A Arras, en 1469, quatre cents torches sont allumées pour la Joyeuse Entrée de Charles le Téméraire, dont cinquante, s'empresse-t-on de préciser, sont fournies par le magistrat et décorées aux armes de la ville¹⁰⁶. A bien y réfléchir, cette débauche d'illuminations en tous genres (qu'il s'agisse de torches, de chandelles, de feux de joie, de roues ardentes ou même des ors des reliquaires), dont l'utilisation ne cesse d'augmenter tout au long du XVe siècle, permet à la ville de rivaliser avec les lumières de la cour que les joyaux, les draps d'or, la moire des satins et les reflets des velours ne cessent de raviver¹⁰⁷. Ces signes distinctifs qui permettent de repérer assez rapidement confréries, métiers, groupes d'armes et officiers, font l'objet de choix dont l'explication mérite une attention minutieuse. Il est remarquable que la signification de certaines expressions symboliques repose avant tout sur des règles de mesure et d'harmonie¹⁰⁸. Si la couleur de la ville de Valenciennes est le rouge, il est néanmoins étonnant de la voir arborée à grand renfort de paletots et de jaquettes illuminés par les torches des hommes de la ville, à l'occasion de la venue de Philippe le Bon et de son fils pour le duel judiciaire de 1455. Cet événement constitue un épisode majeur dans l'histoire de la ville hennuyère, au cours duquel se négocie rien de moins que la défense des privilèges de la communauté urbaine. La nuit du camp, l'accueil de la cour de Bourgogne se déroule dans ces conditions :

« Il y avoit devant monseigneur le duc qui marchaient a double rang cent et vingt personnes des mestiers d'icelle ville tous vestus de jaquettes rouges et tous armozés des armes d'icelle ville et chacun d'iceulx portant chascun un flambeaulx ardent. »¹⁰⁹

Le rouge, synonyme, dans ses aspects positifs, de force, de courage, de largesse et de charité, et dans ses aspects négatifs d'orgueil, de cruauté et de colère, est la couleur des puissants et aussi, il faut le concéder, la couleur de la ville. Cependant, l'abondance de cette teinte, à cet instant précis où la ville est sur le point de se livrer à un véritable bras de fer avec le duc, n'a rien d'innocent. Il suffit pour s'en convaincre de comparer cet accueil valenciennois de 1455 avec celui de 1473, durant lequel les métiers accompagnant le cortège ducal affichèrent la couleur blanche, sans qu'il ne fût question de rouge, si ce n'est bien sûr du côté des chevaliers bourguignons ayant abandonné en cette occasion la

¹⁰⁴ AML 16196, fol. 43.

¹⁰⁵ J. DU CLERCQ, *Mémoires*, op. cit., livre III, chap. XVII, p. 171.

¹⁰⁶ E. LECESNE, *Histoire d'Arras* ..., op. cit., t. I, p. 372.

¹⁰⁷ Pour davantage de détails sur l'utilisation du luminaire, voir E. LECUPPRE-DESJARDIN, « Les lumières de la ville... », art. cité, p. 33-37.

¹⁰⁸ Nous aurons ainsi l'occasion de voir dans le chapitre 9 comment l'utilisation de la lumière par les Gantois à l'occasion de l'entrée de 1458 exprime davantage l'orgueil que la soumission.

¹⁰⁹ BMV, ms. 672, p. 194-195.

laine écarlate pour le velours cramoisi¹¹⁰. Ne sous-estimons pas cette opposition qui, atténuée par les atours décoratifs dont elle se pare, n'en reste pas moins visible d'un seul coup d'œil. Le rouge qui envahit les rues pour dire la détermination de Valenciennes est un phénomène assez rare, tant la venue du prince entraîne bien souvent une véritable invasion de ses propres couleurs. Reprenons le cas de l'entrée de Marguerite d'York à Bruges, en 1468. Charles le Téméraire, bien qu'absent, apparaît indirectement, par l'exhibition de ses couleurs arborées tout au long du cortège. Le noir et le cramoisi sont portés aussi bien par les membres de l'hôtel ducal que par certains étrangers comme Thomas Portinari. Seul l'or vient troubler réellement l'harmonie chromatique de la parade entièrement dédiée à la puissance bourguignonne.

L'hégémonie des couleurs du prince dans ces fêtes urbaines semble davantage caractéristique du principat de Charles le Téméraire. Pour les Joyeuses Entrées de Charles, à Mons, comme à Gand ou à Lille, toutes les rues et même les bâtiments municipaux revêtent le noir et le pourpre « *qui estoient les couleurs de notre très redoubté seigneur* »¹¹¹. Encore une fois, ce style de décoration n'est pas apparu du jour au lendemain et l'entrée gantoise de 1458 montre que la maison de Bourgogne était déjà largement à l'honneur, avec les écussons aux armes du prince placés entre chaque tenture tout au long des rues. Je pourrais multiplier les exemples de ce genre, mais la démonstration est suffisamment engagée pour prouver que les signes de l'autorité ne sont pas toujours ceux attendus. Et le combat symbolique, mobilisant ces étranges soldats que sont les écussons, les emblèmes, les bannières et autres couleurs, joue un rôle tout aussi important que les gestes traditionnels de l'autorité. Ainsi, la remise des clefs de la ville, interprétée la plupart du temps comme un acte majeur dans toutes les cérémonies d'accueil en Europe à la fin du Moyen Âge, n'a rien de systématique dans le cadre de notre étude. Mentionné pour la première fois à Arras en 1405, à l'occasion de la Joyeuse Entrée de Jean sans Peur, le rituel se répète seulement près de trente-cinq ans plus tard, à Bruges, pour la cérémonie de réconciliation entre Philippe le Bon et la ville¹¹². La demande de pardon explique ce geste de soumission, réitéré le 4 avril 1457 pour la venue de Philippe le Bon en compagnie du Dauphin. Dans ce dernier cas, l'image de la ville entièrement offerte à son seigneur ne pouvait qu'accentuer l'idée de puissance que la Bourgogne voulait imposer au futur Louis XI. Les genuflexions, les hochements de tête, le retour en grâce des bannis viennent renforcer la kyrielle de gestes qui affirment l'autorité du prince sur l'ensemble de ces domaines.

L'évolution de la structure de ces solennités atteste une sophistication et un enrichissement considérable des moyens mis à leur disposition. Et rien n'a encore été dit sur le rôle des spectacles de rue qui prolifèrent à l'envi au tournant du XV^e siècle. Il est clair que les cérémonies officielles propres aux territoires qu'ils avaient conquis se sont imposées aux ducs de Bourgogne, mais il est également incontestable que les ducs ont imposé à leur tour leur propre cérémonial. Cet état de fait signifie-t-il la fin de toute manifestation proprement urbaine ? Il va de soi que la richesse des allégories, le faste des décors, le foisonnement sémantique des symboles ouvrent un espace de communication suffisamment vaste pour que chacun puisse y tenir son propre discours avec, il est vrai, plus ou moins de bémols. Avant de décrypter les différentes figures de cette partition, arrêtons-nous quelques instants sur une manifestation qui, parce qu'elle s'adresse aux nobles, pourrait sembler hors de propos, mais qui, dans sa démonstration publique, élabore des règles susceptibles d'influencer tout accueil princier en général.

¹¹⁰ *Ibid.*, p. 225.

¹¹¹ Un exemple parmi d'autres : l'entrée de Charles le Téméraire à Lille, le 7 avril 1468, AML 16207, fol. 67-67v : « *Item et pour mémoire icelluy notre très redoubté seigneur fist son entré mil IIIcLXVII environ l'eure de deux beures après nonne et trouva lade par la porte des malades de ceste dicte ville le VIIe jour d'avril avant Pasicte porte parée de draps de ses coulleurs, c'est assavoir de noir et de violet, depuis le couverture de en hault jusques au bas des traucx sur lesquelz draps avoit grans blasons de ses armes bien et honnourablement feys et a l'entree de laditte ville comme à l'environ de l'ospital des Chartoiers que a fondé Jehan Ghanthois* ».

¹¹² Une remise des clefs eut lieu également à Utrecht en 1456, à Malines en 1467 et à Saint-Omer en 1469.

III. Le rôle didactique des chapitres de la Toison d'Or

L'ordre de la Toison d'Or s'est imposé comme le symbole le plus marquant de la cour de Bourgogne, jusqu'à devenir un emblème international au fort prestige. Encore une fois, les études qui entourent la création, l'organisation, les retombées politiques et diplomatiques de l'ordre ne manquent pas¹¹³. Pourtant, l'historiographie liée à cette initiative, née à Bruges le 10 janvier 1430, a laissé dans l'ombre le monde urbain qui certes n'avait pas voix au chapitre, mais qui n'en demeurerait pas moins, ne l'oublions pas, l'hôte de ces cérémonies.

A. La ville, théâtre de l'ordre

Les chiffres parlent d'eux-mêmes et autorisent des conclusions qui réaffirment la suprématie des Pays-Bas dans l'ensemble du territoire bourguignon. Deux faits sont incontestables. Si le siège de l'ordre se trouve en la sainte chapelle de Dijon, par ordre de Philippe le Bon qui, en 1432, « *élit, décerne, détermine et établit irrévocablement et à toujours le lieu, chapitre et collège de l'ordre en sa chapelle de Dijon* », un seul chapitre, sur les treize que comportent les principats de Philippe et de son fils Charles, se tient dans les « terres d'origine »¹¹⁴. Deuxièmement, les membres de l'ordre originaires des Pays-Bas forment une majorité écrasante confortant cette idée de domination des pays de par-deçà sur les pays de par-delà¹¹⁵. L'ancrage de l'ordre est au Nord, et pour Jean Richard, un tel recrutement exprime la volonté d'élire des personnages plus aptes à seconder la politique rhénane des ducs. L'historien va plus loin, et, toujours en ce qui concerne les vertus politiques de cette institution, affirme que « l'ordre est donc résolument aulique », et « qu'on ne saurait voir en lui un instrument de politique territoriale »¹¹⁶. Il va de soi qu'en marge de la défense de la foi catholique, l'ordre veille surtout à établir une sorte de fraternité entre les membres de la haute aristocratie bourguignonne. Néanmoins, si nombre d'historiens s'interrogent encore sur la nature de la Toison d'Or - rouage du gouvernement ou simple réminiscence féodale - tous l'ont assimilé à un petit monde clos et imperméable au sein duquel les nobles parlent aux nobles. Comme je le rappelais précédemment, les chroniqueurs de cour qui relatent ces cérémonies s'adressent à un public restreint, qui excepte le monde des villes devenu pourtant, l'espace de quelques jours, le réceptacle des festivités du prince. Mais que l'on ne s'y trompe pas, ou plus exactement que l'on ne se laisse pas aveugler par cette vision tronquée des événements. Les chapitres de la Toison d'Or, cérémonies destinées à une aristocratie triée sur le volet, s'installent dans le paysage urbain et invitent la ville à contempler son propre travestissement provisoire. Les historiens, spécialistes de la question, qui ont surtout retenu de ces cérémonies la dimension privée des banquets et des offices religieux, ont sans doute trop négligé les préparatifs, les processions et les divertissements de plus en plus raffinés qui, tous, ancrent profondément ces festivités dans le domaine public. Certes, pour la première et la seule fois dans toute cette étude, la ville apparaît comme un simple accessoire du faste bourguignon. Mais son caractère passif n'en est pas moins révélateur de l'esprit dans lequel se déroulent ces festivités.

¹¹³ Citons simplement la thèse de F. DE GRUBEN, *Les chapitres de la Toison d'Or à l'époque bourguignonne (1430-1477)*, Louvain, 1997 et l'ouvrage commémoratif du six centième anniversaire de Philippe le Bon : *L'ordre de la Toison d'Or de Philippe le Bon à Philippe le Beau (1430-1505) : idéal ou reflet d'une société ?* P. Cocshaw éd., Bruxelles, 1996.

¹¹⁴ Citation tirée de F. DE GRUBEN, *Les chapitres de ...*, op. cit., p. 57. Les villes choisies pour la tenue du chapitre sont les suivantes : Bruges (1430, 1432, 1468), Lille, (1431, 1436), Dijon (1433), Bruxelles (1435), Saint-Omer (1440, 1461), Gand (1445), Mons (1451), La Haye (1456), Valenciennes (1473).

¹¹⁵ Voir les chiffres avancés par J. PAVIOT, « Le recrutement des chevaliers de l'ordre de la Toison d'Or (1430-1505) », dans *L'ordre de la Toison d'Or ...* op. cit., p. 75-79.

¹¹⁶ J. RICHARD, « Le rôle politique de l'ordre sous Philippe le Bon et Charles le Téméraire », dans *L'ordre de la Toison d'Or ...* op. cit., p. 67-70

Molinet donne un premier élément d'explication en précisant que les chapitres se tiennent dans les villes « pour embellir la feste et entretenir ceulx qui estoient venus veoir la noblesse d'icelle ». En effet, comme pour n'importe quelle réception princière, la ville est sollicitée afin d'assurer dignement sécurité, gîte et couvert à ses visiteurs¹¹⁷. Elle s'efface derrière son rôle d'intendance et renonce à toute trace de son identité. Tout, jusqu'à la vaisselle des banquets organisés par la municipalité elle-même, comme c'est le cas à Saint-Omer en 1461, est estampillé aux armes de la maison de Bourgogne¹¹⁸. La cour transpose et impose aux cités accueillantes son propre décor. Les tapisseries, la vaisselle, les bijoux, les dressoirs des ducs viennent bien évidemment orner les salles des palais princiers, mais aussi celles des halles échevinales. Cette « invasion bourguignonne » est encore plus criante à l'intérieur des églises choisies pour le déroulement des cérémonies. St-Donatien à Bruges, St-Pierre à Lille, Ste-Gudule à Bruxelles, St-Bertin à Saint-Omer, St-Jean à Gand, Ste-Waudru à Mons ou St-Paul à Valenciennes sont toutes, sans exception, métamorphosées sous l'avalanche de tentures, de tapisseries, de candélabres, de reliquaires sortis du trésor ducal et de tableaux en bois portant les armes des chevaliers¹¹⁹. Mais laissons-là ces intérieurs réservés à un public restreint pour revenir au monde de la rue. Les déplacements des membres de l'ordre depuis le palais ducal jusqu'à l'église interviennent à plusieurs reprises et permettent l'accomplissement d'une séquence essentielle du cérémonial : la procession. La parade des chevaliers, des membres de l'hôtel ducal et des gens d'église est à ce point cruciale qu'en cas de proximité, voire de contiguïté entre le lieu de résidence et le lieu du chapitre, comme c'est le cas à Saint-Omer, les membres se résignent à faire simplement le tour de l'abbaye, pour tout simplement paraître. Et le spectacle vaut le coup d'œil si l'on veut bien en juger par toutes les mesures de précaution qui veillent à préserver les chevaliers de la foule, venue contempler ce spectacle haut en couleur et riche d'émotions, comme le rapporte les *Annales* de Simon Leboucq, à propos du chapitre de Valenciennes :

« Le peuple que cet estat tant richement regardoient ploroient de joye qu'ilz avoient de le veoir leur seigneur naturel en si noble et puissant estat. Les enffants crioient, Noe et Vive BOURGOIGNE »¹²⁰.

Les chroniqueurs, occupés qu'ils sont à détailler les états de noblesse des invités, leur parure et leurs activités, témoignent néanmoins systématiquement de l'admiration des citadins. A Gand, en 1445, les chevaliers quittent le Gravensteen à cheval pour se rendre à l'église St-Jean, parmi le « peuple, qui estoit moult grant parmy la rue et parmy la ville »¹²¹. La venue et le défilé de la noblesse bourguignonne sont des événements très attendus par les villes. C'est du moins ce que sous-entend l'ambassadeur milanais Prospero da Camogli, lorsqu'il raconte que Bruxelles avait promis vingt mille florins du Rhin à Philippe le Bon pour que le duc organisât le douzième chapitre de l'ordre dans la capitale de Brabant, en 1461¹²². Cet enthousiasme populaire ne fait que croître avec les joutes qui, à partir de 1445, donnent l'occasion aux preux chevaliers de faire démonstration non seulement de leur panache, mais aussi de leur bravoure. C'est en effet à partir du chapitre de Gand que la noble compagnie déborde du cadre habituel qu'elle occupe pour gagner le centre, ou un des centres de la ville, à savoir la place du marché convertie en champ clos. A Gand, le 15 décembre 1445, soit six jours après le début des festivités de l'ordre, une prise d'armes oppose sur le Marché du Vendredi Jacques de Lalaing à Jean de Boniface. A Saint-Omer, en 1461, le comte de Charolais, Adolphe de Clèves et le Bâtard de

¹¹⁷ Se rapporter au chapitre 3, et voir, par exemple, les mesures adoptées par la ville de Lille en novembre 1431, AML 376, fol. 125v.

¹¹⁸ AMSO, compte 1460-1461, fol. 138 : « A ceulx de le garde des Joyaux de mondit seigneur le duc qui delivrerent toute la vaisselle d'argent dudit banquet et furnirent le drechoir des joyaux de mondit seigneur II byons et I escu d'or valent ...IIII l. IIII s. VI d. A ceulx de le tapisserie de mondit seigneur qui delivrerent et tendirent le salle ou se fist ledit banquet en courtoisie IIII ob. de postulat valent.XL s. VI d. »

¹¹⁹ Pour le détail de ces installations se rapporter à F. DE GRUBEN, *Les chapitres de ...*, op. cit.

¹²⁰ BM Valenciennes, ms. 672, p. 229-230.

¹²¹ O. DE LA MARCHE, *Mémoires*, op. cit., t. II, chap. XV, p. 87.

¹²² *Dispatches with related documents ...*, op. cit., vol. II, doc. 86, p. 230.

Bourgogne croisent les lances sur la place du marché, à l'issue des festivités de l'ordre. De même, à Valenciennes, en 1473, des joutes « *contre tous venans* » sont organisées sur la place du marché. Ce dernier exemple illustre parfaitement les bienfaits de ces divertissements qui permettent à la communauté urbaine et à ses représentants de quitter le banc des exclus pour de nouveau figurer auprès du duc et de la cour. En effet, les festivités de l'ordre débutent par une prise d'armes à l'extérieur de Valenciennes, près de l'abbaye de Fontenelle, proposée à Charles et à ses proches, et se terminent par des joutes identiques sises cette fois-ci au plein cœur de la ville et ouvertes à tous¹²³. Bien entendu, le duc de Bourgogne reste le maître de cérémonie. A Gand, en 1445 il s'empare du « *blanc baston, comme juge* », mais la municipalité n'est pas loin et assiste son prince, figurant à ses côtés ou sur une estrade toute proche, comme par exemple à Saint-Omer en 1461¹²⁴.

La démonstration est faite. Les chapitres de la Toison d'Or ne se déroulent pas à la dérobee, dans une sphère totalement hermétique à une population urbaine, qui malgré son absence des chroniques et sa relégation au rang de simple spectateur n'en est pas moins attentive. La cour se donne en spectacle, la cour dispense une leçon d'ordre, de rigueur et de solidarité à des villes qui ne sont pas les mêmes selon les années, mais qui toutes, à une exception près, se situent dans les Pays-Bas, terre de tourmentes et d'inlassables remises en question. Si ce développement ne permet pas encore de faire de la Toison d'Or un instrument de politique territoriale, il m'invite en revanche à ne pas considérer l'ordre sous un angle purement « aulique ». L'espace public dans lequel il se déroule lui attribue un auditoire plus large que celui qu'il s'est délibérément donné pour but de séduire.

B. La ville, contemplatrice de l'ordre

Olivier de la Marche explique à Philippe le Beau les motivations qui l'amènent à mettre par écrit le protocole qui sied à l'organisation des chapitres de la Toison d'Or de la façon suivante : « *ayant regard que c'est le principal parement de vostre maison et l'honneur que vous devez maintenir et exaucer* »¹²⁵. Très rapidement, le cérémonial des chapitres a été considéré avec le plus grand soin¹²⁶. Porte-parole de la toute puissance bourguignonne, la rigueur de cette solennité impressionne les chevaliers de l'ordre mais aussi les étrangers qui ont l'honneur d'assister à ces réjouissances. Prospero da Camogli livre ainsi une relation particulièrement détaillée du chapitre de 1461, s'engageant même auprès de son maître, François Sforza, à lui faire parvenir une copie des statuts¹²⁷. L'ambassadeur milanais se montre d'ailleurs particulièrement perspicace, en discernant strictement les lignes de faite de cette institution :

*« Ceterum la solemnità de questa Tueson hé fornita et celebrata, in le quale ceremonie questo Illustrissimo Principe fece demonstracione de tre cose : Religione, Sublimita et Apparati »*¹²⁸.

¹²³ D'après les *Annales* de S. LÉBOUCQ, BMV, ms. 672, p. 224 sq., les jouteurs « *s'appeloient premier, le seigneur de Lens, le second le seigneur de Folleville, le 3^{me} Jacques d'Aymeries et le 4^{me} Pierre de Bercus et estoient tous fort richement accoustrez* ».

¹²⁴ AMSO, compte 1460-1461, fol. 152 : « *Item pour avoir fait deux hours devant le ballé des marchiers, l'un pour messeigneurs Maieur et eschevins, et l'autre pour les heraux...* ».

¹²⁵ O. DE LA MARCHÉ, *Mémoires*, op. cit., t. IV, p. 199

¹²⁶ A. S. Korteweg souligne que les statuts de 1431 comportaient cent trois articles rédigés sans aucun ordre établi et que Philippe le Bon chargea quatre chevaliers, au chapitre de Gand en 1445, de les classer. Elle précise que c'est la version de 1446, divisée en deux catégories (soixante-six articles relatifs aux chevaliers et vingt-huit concernant les constitutions des officiers de l'ordre) que Lefèvre de Saint-Remy rapporte dans sa chronique, même s'il la date de 1431. Voir A. S. KORTEWEG, « Le manuscrit KB 76 E 14 de La Haye, le contenu et la décoration des livres des Statuts aux XVe et XVIe siècles », dans *L'ordre de la Toison d'Or... op. cit.*, p. 39-44.

¹²⁷ *Dispatches with related... op. cit.*, vol. II, doc. 104, p. 342-354 : « *... quali (li capituli) spero de passer haver per copia, perché me pare cosa degna et utile* ».

¹²⁸ *Ibid.*, p. 347.

Le prince « fait démonstration ». Voilà une expression qui résume parfaitement l'ambition d'une cérémonie qui se veut exemplaire pour ceux qui y participent comme pour ceux qui y assistent, y compris pour les spectateurs de la rue. La leçon de rigueur, de puissance, de fraternité adressée aux grands de la maison de Bourgogne et d'autres cours d'Europe s'adresse tout autant aux citoyens, comme pour leur rappeler l'identité prestigieuse du prince dont ils dépendent. Pour parvenir à cette fin, le cérémonial fait usage de trois outils de communication qui, à des degrés divers, s'appliquent néanmoins à un large public. Religion, sublime et *apparatus* sont, en effet, les maîtres mots qui décident de l'efficacité de cette cérémonie. La description minutieuse des costumes portés par les chevaliers, comme celle non moins laconique du matériel utilisé suffisent à suggérer l'ampleur du luxe qui se déploie en de telles occasions. Les statuts de l'ordre indiquent précisément les tenues que doivent revêtir ses membres¹²⁹. Les robes et les manteaux sont portés pendant toute la durée de la rencontre, à l'exception de l'après-midi de la saint André, où, pour les vêpres du jour des morts, les chevaliers apparaissent en noir. Ces costumes précieusement conservés dans les coffres du trésorier de l'ordre et systématiquement rafraîchis pour chaque nouveau chapitre sont modifiés par Charles le Téméraire qui remplace le drap d'écarlate par du velours cramoisi, ou plus exactement « *brun cramoisy* », et qui fait ajouter parmi les figures des broderies sa devise personnelle : « *je l'ay emprins* »¹³⁰. Chaque participant est sommé de soigner tout particulièrement sa mise, comme si chaque homme faisait lui aussi partie du trésor ducal. Etablissant la liaison entre les deux endroits clefs et clos de ces solennités, ils déploient sur le chemin de la procession une partie du luxe abondant, visible le reste du temps par les seuls privilégiés de la cour. Dans une relation où l'imagination vient au secours des frustrations de l'exclusion, les costumes d'apparat nourrissent un travail de représentation qui, dans les esprits du commun, amplifie l'inaccessible magnificence de l'espace où se tient le chapitre.

Les chevaliers de l'ordre et le chancelier, revêtu d'une chape et d'une mitre somptueusement ouvragées, sont accompagnés par de nombreux prélats des environs que les ducs invitent quelques jours auparavant, en insistant là encore sur la correction de leur tenue¹³¹. Les broderies, les perles, les fils d'or et d'argent, les bijoux et tout particulièrement les fameux colliers disent bien évidemment la richesse et donc la puissance de la maison de Bourgogne. Mais davantage encore, l'unité des couleurs, le raffinement de l'orfèvrerie, la multiplication des ornements liturgiques attribuent au luxe un autre sens qui tend vers l'exceptionnel et confine au sublime. Assurément, l'apparat élève celui qui s'en sert. Le rythme lent et mesuré de la déambulation, la rigueur des vêtements, l'organisation de la procession confèrent une grande dignité à la manifestation. Quant aux interférences entre rituels purement liturgiques et rituels princiers, elles trahissent la place capitale qu'occupe le sacré - la *Religione* de Prospero da Camogli - dans l'essence et la représentation du pouvoir politique. Les occasions d'absorber les rituels sacrés ne manquent pas, et les pages à venir insisteront largement sur cette contamination du religieux par le politique. Bien entendu, l'ordre de la Toison d'Or combine idéaux chrétiens et chevaleresques et cette définition statutaire suffit à établir les liens entre ces deux horizons. Néanmoins, plus concrètement, et jusque dans la périphérie de la célébration, les chevaliers, avant même d'assister aux offices, marquent leur caractère d'exception, voire d'élection. La composition du cortège est très significative de ce point de vue. Après avoir été bénis par le chancelier de la Toison d'Or, les chevaliers, deux par deux, en rang selon leur ancienneté, sortent de l'hôtel et rejoignent le reste du cortège, pour, tout en chantant « *respons et antiennes* », gagner le lieu de culte dans l'ordre suivant :

¹²⁹ LEFEVRE DE SAINT-REMY, *Mémoires, op. cit.*, t. VIII, chap. CLVI, p. 328.

¹³⁰ Pour tous ces détails, voir F. de Gruben, *Les chapitres de ... op. cit.*, p. 379-381.

¹³¹ Ces messages sont nombreux et F. de Gruben en fournit de nombreux exemples dans les pièces justificatives de son étude. En voici un qui précède le chapitre de Lille, en 1431 : « *A Michiel Courson, chevaucheur, pour ledit jour porter lettres de rechief de Lille en Flandres devers les prelas et abbez dudit pays affin qu'ilz venissent devers monseigneur a la saint Andry, atout leurs mitres et croches et aultres aournemens solempnez, LVII s. ...* », cité dans *ibid.*, p. 425.



Le duc	Chevaliers deux par deux	Gens d'Eglise	Chancelier	Trésoriers, greffier et roi d'armes de l'ordre	Archers, rois d'armes, hérauts, poursuivants	Personnel de l'hôtel	Membr es de la famille ducale
--------	--------------------------	---------------	------------	--	--	----------------------	-------------------------------

Les incessants allers et retours entre l'hôtel princier et l'église établissent une sorte de trait d'union qui finit par faire fusionner les deux endroits, incluant la résidence ducale dans l'espace sacré identiquement décoré. Quant à la position du duc, elle ne trompe personne. Matthieu d'Escouchy précise à propos du chapitre de Mons en 1451 que Philippe le Bon, « ... alloit (...) tout seul, comme un *doyen va en procession derrière les chanoines d'une église* »¹³². Cette technique de représentation cherche avant tout à cristalliser les imaginations et les croyances autour de cette attitude digne de respect et d'hommage. La position ducale au sein du cortège pose également les règles d'un jeu social qui rappelle l'ordre et les principes de subordination. Le prince s'impose en patriarche, rassemblant sous son aile une noblesse docile. Son isolement à l'arrière du cortège fait de lui un bouclier qui sait assurer les arrières de ceux qui se placent sous sa protection.

Un tel message n'a rien d'innocent et ne s'adresse pas uniquement à une aristocratie déjà subjuguée. La cour participe, l'Europe s'invite et la ville enregistre la leçon de cette fraternité d'armes à la démonstration exemplaire. Dans cette dialectique impeccable qui unit forme et sens, le chapitre doit être considéré comme le microcosme d'une société parfaite, entièrement soumise à un prince presque divinisé. Comprend qui doit.

*

* *

Cette première rencontre entre le prince et ses sujets a révélé le cœur des relations politiques établies dans cet espace et fondées avant tout sur le serment. L'utilisation de la coutume au cœur des Joyeuses Entrées a montré à quel point il était important de considérer les points de vue des deux interlocuteurs. Tandis que les villes se crispent fermement sur un cérémonial considéré comme le miroir de leurs privilèges, imposant à leur seigneur des droits mais aussi des devoirs, les autres (les ducs) espèrent trouver dans la nature formelle de l'hommage l'ambiguïté nécessaire à la transformation de la légitimité seigneuriale en suprématie souveraine. L'exemple de la modification du texte douaisien par Charles le Téméraire en 1472 le montre bien. C'est autour de ces attentes pour le moins opposées que s'attache le discours d'une communication symbolique, devenue communication politique.

¹³² M. D'ESCOUCHY, *Chronique, op. cit.*, t. I, chap. LV. Cette remarque est formulée en d'autres occasions par d'autres chroniqueurs.

CHAPITRE 5

« DES VOIX S'ÉLEVENT »

LA PAROLE EN ACTION DANS LES CEREMONIES

« *Les hommes vivent ensemble sur le mode de la parole* ».

Hannah Arendt.¹

Juchés sur les murs de leur cité, les Dinantais, en 1468, exhibent une sorte d'épouvantail percé d'une flèche à l'effigie du duc de Bourgogne et lancent aux quatre vents les mots suivants :

« *Charles, Charles, bâtard de Heinsbergue, où est ton pouvoir ? A partir d'aujourd'hui, tu es entre nos mains. Défends-toi et arrache cette flèche, si tu le peux !* »².

La suite des événements est connue et la réplique ducal à la hauteur de l'insulte. L'injure, tout aussi préjudiciable que l'action, revêt ici des allures de blasphème et exige réparation³. Les périodes de crises, de tensions, de ruptures se développent avec leur cortège de mots durs qui comme des entailles meurtrissent la concorde établie et s'incrustent dans le paysage littéraire de l'époque. Les mots se livrent bataille dans les écrits des chroniqueurs qui les rapportent - ou les inventent - et plus directement dans le grand champ d'action que délimitent les luttes et les rivalités entre les hommes. La parole est surveillée, confisquée, manipulée, comme l'attestent les nombreuses chansons historiques et populaires qui viennent apporter, colportées qu'elles sont au plus profond des campagnes, leur version des batailles selon les partis pris de leurs auteurs⁴. Ainsi, la guerre gantoise n'est pas la première à avoir fait l'objet d'une véritable propagande⁵. La complainte du seigneur de L'Isle-Adam rend déjà compte, à sa façon, de la brutalité des combats et de la détermination des opposants à l'occasion de la révolte brugeoise de 1436 :

« *Men ghinc daer bouwen ende slaen,
So seer boven maten,
Si en constens ontriden noch ontgaens,
Si moesten daer haer leven laten.*

¹ H. ARENDT, « Philosophie et politique », *Les cahiers du Grifph*, n° 33, 1986.

² H. DE MERICA, *De Cladibus Leodiensium*, dans *Documents relatifs aux troubles du pays de Liège*, *op. cit.*, p. 148-149 : « *Carole, Carole, bastarde de Heynsberch, ubi est potentia tua ? Ecce datus es in manibus nostris. Defende te et eripe, si potes.* ». Voir note 33 p. 55.

³ Sur les conséquences et la formulation de l'insulte, voir C. CASAGRANDE et S. VECCHIO, *Les péchés de la langue*, *op. cit.*, chap. VI, p. 231-238.

⁴ Plusieurs recueils de sources rassemblent ces chants qui permettent une diffusion populaire de certains hauts faits. Voir par exemple : *Recueil de chants historiques français depuis le XIIe siècle jusqu'au XVIIIe siècle*, Leroux de Lincy éd., Paris, 1841 ; *Chants historiques et populaires du temps de Charles VII et de Louis XI*, Leroux de Lincy éd., Paris, 1852 ; *Chants historiques de la Flandre (400-1650)*, L. de Baecker éd., Lille, 1855.

⁵ Retenons pour seul exemple cette chanson dédiée à la gloire ducal et rapportée par François Vinchant dans ses Annales, dont voici un extrait : « *A la croix bourguignette / De bourgogne croisetée, / On trouvera le droit, / Pour dompter les Gantois.* ». F. VINCHANT, *Annales de la province ... op. cit.*, vol. 4, Mons, 1851, 6 vol., vol. 4, liv. 8, année 1452.

*Lelidam riep : 'ransoen, ransoen !
Laet mi mijn lijf behouden !
Ic sal mi in een schalde wegghen doen,
Ende al van finen goude.'*

*'Dijn silver noch dijn rode gout
En mach u al hier baten ;
Lelidam ! Al waert ghi noch so stout
Ghi sulter hier u leven laten »⁶.*

Les troubles liégeois proposent également un dossier de poids pour qui veut repérer les affections et les animosités des protagonistes à travers les satires du temps⁷. Toutefois, à l'épreuve des joutes verbales, il faut reconnaître que le duc se taille la part du lion. L'abondance de moyens de communication et d'écrivains à disposition a tôt fait de servir une propagande active et triomphante. Qu'il s'agisse de Bruges, de Gand ou de Liège, la supériorité des armes et celle des mots s'installent dans le même camp. Pour Gand, l'étude de Michèle Populer a passé au crible les argumentations et les moyens de chacun des opposants durant le conflit de 1447-1453, soulignant l'isolement de la ville face à l'Etat⁸. L'analyse des lettres, des comptes-rendus d'allocation, des comptes urbains et des chroniques a montré les distorsions, les mises en valeur ou au contraire les passages sous silence des discours prononcés. Malheureusement, et l'auteur en convient, le bouche-à-oreille, qui fut sans doute la méthode de communication privilégiée des Gantois, échappe à l'historien, desservant une fois encore, près de six cents ans plus tard, la cause urbaine. Ces mots lâchés au cœur de la tourmente ne sont pas les seuls à s'être perdus dans les méandres du passé. D'une manière générale, l'historiographie, par ses manques, dit l'absence de matière et le manque de sources qui entravent le chercheur dans sa reconstitution du monde de l'oralité. Les cérémonies bourguignonnes n'échappent pas à cette constatation. Les gestes et les symboles visuels prédominent tandis que les mots, sans doute jugés trop banals ou destinés à demeurer simples paroles, s'envolent sans laisser la moindre trace ou presque. En effet, les accidents de parcours – paroles tronquées, paroles usurpées, paroles répétées, extraordinaires et donc jugées dignes d'être rapportées, constituent un premier observatoire de l'instrumentalisation du langage. De même, la place, l'identité et le rôle des interlocuteurs, tout comme la sophistication progressive des modes d'expression - en d'autres mots la place grandissante des chambres de rhétorique au cœur même des festivités, sèment les quelques indices d'une anthropologie du discours qui fera l'objet de ce chapitre.

Une chose est sûre. L'espace public ajoute à ses nombreuses dimensions celle de l'échange verbal, autorisant ainsi l'expression et parfois l'affrontement des points de vue. La cité, depuis ses origines grecques, offre à chacun de ses membres la possibilité de participer aux affaires communes par la prise de parole⁹. Nous verrons que cette culture urbaine du prêche, de la harangue et autres catilinaires peut se révéler perturbatrice ou pour le moins étrangère à une culture princière où les silences sont d'or. Le système scolastique, qui a élaboré une véritable casuistique de la parole en lui

⁶ *Chants historiques de la Flandre ... op. cit., Combat livré aux Brugeois par Philippe le Bon et le seigneur de Lisle-Adam.* (On frappa et on hacha si fort et si dru / Qu'ils ne purent éviter les coups / Ils durent renoncer à la vie / Lisle-Adam cria « Rançon, rançon ! / Laissez-moi la vie ! / Je vous donnerai un bassin rempli d'or fin / Ni votre argent, ni votre or vermeil / Ne peuvent nous servir / Lisle-Adam, parce que vous avez été si audacieux / Vous périrez.)

⁷ Voir à ce sujet l'étude de C. THIRY, « Les poèmes de langue française relatifs aux sacs de Dinant et de Liège, 1466-1468 », dans *Liège et Bourgogne ... , op. cit.*, p. 101-128.

⁸ M. POPULER, « Le conflit de 1447 à 1453 entre Gand et Philippe le Bon. Propagande et historiographie », *HMGOG*, n°44, 1990, p. 99-123.

⁹ Que l'on songe au principe de l'*isegoria*.

appliquant un questionnaire strict (*quis, quid, cui dicas, cur, quomodo, quando requiras*) a tracé la voie¹⁰. Suivons d'identiques interrogations, afin de suggérer une autre dimension de ces cérémonies reposant sur un art particulièrement difficile à maîtriser : celui du discours.

I. Topologie sémantique des cérémonies.

A. Environnement sonore.

Pour l'entrée d'Isabelle de Portugal à Bruges en janvier 1430, un témoignage attire l'attention sur l'intensité sonore des musiques jouées à travers la ville :

*« Aussi ne fait à demander s'il y avoit que long temps avant n'en avoient tant esté ensemble, et y ot trompettes d'argent bien VJxx (120) ou plus et d'autres trompettes, menestrelz, joueurs d'orgues, de harpes et d'autres instrumens sans nombre, que de force de jouer faisoient telle noise que toute la ville en résonoit »*¹¹.

Là où Monstrelet compte près de cent soixante-quatre trompettes, Lefèvre de Saint-Remy rejoint les chiffres du décompte précédent avec un total de cent vingt¹². Qu'importe. L'approximation comme la précision tendent vers l'affirmation d'une même constatation : la ville à l'arrivée de personnages éminents s'emplit d'un volume sonore exceptionnel. Non pas que le monde urbain soit habituellement synonyme de discrétion et d'atmosphère feutrée, loin s'en faut. Le caractère extraordinaire relève davantage de la nature du bruit et de la qualité des sonorités émises. Une mise en garde doit être immédiatement apportée. La qualité sonore dans l'espace public et ouvert de la rue ne se mesure pas à l'aune d'une quelconque subtilité mélodique. Tout est une question de force et de clarté du son. Aussi, la parade est le temps privilégié des instruments qualifiés de « hauts » que sont les trompettes, les cors, les clairons, les sacqueboutes et autres bombardes¹³. Les chroniqueurs, quant à eux, prennent rarement soin de distinguer le nombre de hanches ou de trous sur les tubes, regroupant sous le même terme de « trompettes » les nombreux instruments de ce joyeux tintamarre. Une étude lexicographique succincte de leurs expressions met en relief leur attention particulière portée au souffle puissant et néanmoins mélodieux des escortes musicales. Au retour de la croisade de Nicopolis en 1398, Jean, comte de Nevers, fait une entrée lilloise très remarquée derrière ses trompettes et ménestrels¹⁴. En 1435, à Arras, le duc se fait précéder, au moment d'accueillir l'ambassade française, de « six trompettes et clairons sonnans très mélodieusement »¹⁵. Chastellain enrichit quant à lui ce genre de descriptions de quelques commentaires imagés. Pour l'entrée de Philippe le Bon à Utrecht en 1456, il écrit : « ... a trompettes sonnans devant luy qui faisoient retentir les rues dès l'entrée de la porte jusqu'au milieu du marchié et mettre yeux et oreilles en ascout, vint le duc »¹⁶. Pour son entrée triomphale à Bruges en compagnie du Dauphin, en 1457, le chroniqueur précise qu'il y eut des sonneries toute la nuit à tel point que les

¹⁰ Je reprends ici la démonstration élaborée par Jacques Le Goff dans son introduction à l'ouvrage de C. CASAGRANDE et S. VECCHIO, *Les péchés de ... op. cit.*, p. 13.

¹¹ L. P. GACHARD, *Collections de documents ... op. cit.*, vol. II, p. 65.

¹² E. de MONSTRELET, *Chroniques ... op. cit.*, livre II, chap. LXXVII, p. 274 et LEFEVRE DE SAINT-REMY, *Mémoires ... op. cit.*, chap. CLV, p. 317.

¹³ Les instruments dits « hauts » s'opposent aux « bas » qui regroupent des sonorités plus douces et confidentielles comme le luth, le psaltérion, la harpe, les flûtes à bec ... On trouvera une définition de tous ces instruments dans l'article de M. CLOUZOT, « Le son et le pouvoir en Bourgogne au XVe siècle », *RH*, n°615, juillet-septembre 2000, p. 615-628.

¹⁴ L. DE LA FONS MELIOCQ, « Joyeuses Entrées du comte de Nevers à Lille, à son retour de Turquie : 1397 », *Annuaire-Bulletin de la Société d'Histoire de France*, 1864, p. 80-105.

¹⁵ E. de MONSTRELET, *Chroniques, op. cit.*, chap. CLXXX, p. 167.

¹⁶ CHASTELLAIN, *Chroniques, op. cit.*, t. III, livre IV, chap. XXX, p. 148-149.

Français furent émerveillés devant pareille richesse¹⁷. Quant à Charles le Téméraire, il entre à Gand en 1467 « avecques melodienses sonneries, les plus belles du monde »¹⁸. Parfois, Chastellain avoue que le bruit des trompettes devient assourdissant. Comme en 1444 à Bruxelles, à l'occasion des joutes de monseigneur de Clèves et de Jacques de Lalaing, durant lesquelles le bruit était si fort « qu'on n'eust pas oy Dieu tonner »¹⁹. Parfois aussi, les trompettes se taisent en signe de deuil, comme c'est le cas à Gand pour la Joyeuse Entrée de Philippe le Bon durant laquelle les autorités de la ville renoncent à placer en haut de la tour Saint-Nicolas les trompettes qui avaient l'habitude de saluer l'avènement d'un nouveau comte²⁰. La profusion instrumentale qui entoure les ducs de Bourgogne à l'occasion de leurs entrées en ville rejoint la cohorte des éléments qui caractérisent toute entrée princière en général²¹. Philippe le Hardi a hérité de la cour de France un goût très affirmé pour la musique, inclination transmise de génération en génération²². On sait que les sélections organisées par Philippe le Bon pour le renouvellement du personnel de sa chapelle étaient particulièrement drastiques et que Charles le Téméraire n'était pas seulement mélomane, mais aussi musicien²³. Bref, les instrumentistes de la cour la suivent dans tous ses déplacements et jouent en de nombreuses occasions. Néanmoins, les entrées solennelles exigent davantage de personnel et les comptes ducaux montrent que les formations étrangères à la cour étaient appelées pour grossir les rangs des musiciens officiels²⁴. Pour les joutes de 1421 à Lille, le duc fait appel aux trompettes du comte de Saint-Pol²⁵. A l'occasion de son séjour en Hollande durant l'hiver 1425-1426, Philippe le Bon reçoit et rétribue les services de nombreux musiciens envoyés par le prince-évêque de Liège, Jean de Bavière, par la duchesse de Bavière et par le duc de Gueldres²⁶. De la même manière, il remercie les ménestrels du duc de Clèves venus jouer devant lui à Bruges en 1428²⁷. D'ailleurs, l'échange de musiciens renforce les relations entre les cours et il n'est pas rare pour un ménestrel de glisser parmi ses partitions quelques lettres secrètes ou même de servir de monnaie d'échange dans les tractations diplomatiques européennes²⁸. Parmi les sommes allouées aux acteurs de ce type de divertissement, nombreuses sont celles destinées à récompenser les prestations d'artistes employés par les villes accueillant la cour. Pour les joutes de l'Épinette, le 22

¹⁷ *Ibid.*, chap. LVI, p. 305.

¹⁸ *Ibid.*, t. V, livre VII, chap. V, p. 257.

¹⁹ CHASTELLAIN, *Le livre des faits ... op. cit.*, chap. VI, p. 29-30.

²⁰ CHASTELLAIN, *Chroniques*, t. I, livre I, chap. IX, p. 67.

²¹ A titre de comparaison, les exemples collectés par B. Guinée et F. Lehoux peuvent être consultés. En ce qui concerne le royaume d'Angleterre, les études de G. Kipling soulignent également l'importance de la dimension musicale des solennités d'Outre-Manche.

²² Déjà, en 1386, Philippe le Hardi entretenait sept ménestrels (Nicolas d'Alfous, Jehan de Dynant, Loysier Mulier, Jossequin de Jardins, Villemote de Honcoigne, Senville, Claux le Taborin, Nicolas la Trompette). Voir J. MARIX, *Histoire de la musique et des musiciens de la cour de Bourgogne sous le règne de Philippe le Bon*, Strasbourg, 1939, p. 17.

²³ Lire R. HOYOUN, « L'organisation musicale à la cour de Bourgogne », *PCEEB*, n°25, 1985, p. 57-72.

²⁴ Philippe le Hardi entretenait trois trompettistes. Jean sans Peur, quant à lui, réduisit le train somptuaire de la cour. Philippe le Bon s'était adjoint les services de onze « trompettes et menestriers », d'après les relevés effectués par W. PARAVICINI, « Die Hofordnung Herzog Philipps des Guten von Burgund », *Francia*, 11, 1983, p. 257-301. Enfin, Charles le Téméraire, selon Olivier de la Marche, s'était entouré de douze trompettes.

²⁵ ADN, B 1925, fol. 61v. : « Aux menestrelz de monseigneur le comte de Saint Pol et autres cy apres nommez, la somme de 68 fr. 2 s. p. monnoie royale, laquelle du commandement et ordonnance de mondit seigneur leur a esté paiee, baillee et delivree poure les causes et en la maniere qui s'ensuit. C'est assavoir ausdits menestrelz que a la largesse d'une joustes que au mois de decembre 1421 mondit seigneur le duc fist faire en la ville de Lille, il leur a donné en 10 ecus d'or, 11 fr. 4 s. p. »

²⁶ Cité dans L. DE LA BORDE, *Les ducs de Bourgogne ... op. cit.*, t. I, compte 1425-1426, n°791 : « C'est assavoir : ausdits menestrelz de monseigneur de Liège qui, par aucuns jours, ont esté devers mondit seigneur, VII l. X s. », n°792 : « Aux menestrelz de madame la duchesse de Bavière, tante mondit seigneur qui icelui monseigneur estant à La Haye, ont par plusieurs fois joué devant lui de leurs instrumens, VII l. X s. », n°793 : « Aux trompettes et poursuivans du duc de Ghelres qui estoient venenz veoir mondit seigneur, VII l. X s. »

²⁷ *Ibid.*, Compte 1427-1428, n° 847 : « Aux menestrels du duc de Clèves qui audit lieu de Bruges sont venus jouer devant mondit seigneur et lui faire la réverence ». L'ouvrage abonde en exemples de ce genre.

²⁸ On peut citer l'exemple de Jean Cordier visitant les cours de Milan, de Naples et de Bourgogne au gré des intentions politiques de Charles le Téméraire. Voir l'étude de R. WALSH, « Music and Quattrocento diplomacy : the singer Jean Cordier between Milan, Naples and Burgundy in 1475 », *Archiv für Kulturgeschichte*, 60, 1978, p. 439-442.

février 1428, Philippe le Bon récompense les trompettes et ménestrels lillois qui l'ont accompagné durant toute la fête²⁹. En 1436, il alloue huit francs à un joueur de musette gantois venu le divertir à l'occasion d'un de ses séjours en ville³⁰.

Inutile de multiplier ces exemples. Il semble préférable de mettre l'accent sur le processus d'échange ou plus exactement de réciprocité que la prestation de musiciens déclenche³¹. En effet, les comptes urbains enregistrent bien évidemment les salaires des trompettes et ménestrels de la ville, mais ils réservent également des dons aux musiciens ducaux lors de leur passage³². Isolées comme c'est le cas dans les registres comptables de Saint-Omer, les mentions de ces rétributions se fondent la plupart du temps parmi les sommes attribuées au personnel ducal –huissiers d'armes, pages, échansons, palefreniers, etc., au chapitre des dons et courtoisies de la ville³³. Cette dernière remarque m'invite à compléter cette présentation des différents bruits typiques de l'accueil triomphal.

La ville ne se contente pas de faire résonner le timbre de ses trompettes. Les cloches sont là pour saturer l'atmosphère du bon esprit de leur tintement. Comme l'écrit Johan Huizinga, « Il était un son qui dominait tous les bruits de la vie active et enveloppait toute chose d'ordre et de sérénité : le son des cloches »³⁴. Certaines, bien entendu, engendrent stupeur et effroi, comme c'est le cas à Valenciennes durant le duel judiciaire de 1455 au cours duquel la grosse cloche sonna sans arrêt, « laquelle fait hideux à oyr »³⁵. Mais il n'est pas question ici du tocsin annonceur de troubles en tous genres. Les cloches de la fête sont celles du Paradis, si l'on veut bien admettre que l'émotion musicale se décline sur le mode de la joie céleste³⁶. Mêlées aux chants des processions, elles transposent le théâtre urbain en un lieu céleste synonyme de paix et de béatitude. Pour chaque entrée princière, la ville ordonne que soit sonnée la « bancloque », véritable première mesure d'un carillonnement général bondissant d'églises paroissiales en collégiales et autres couvents de frères mineurs. Le son des cloches rassure, autorise la liesse et nimbe le monde urbain de ses vertus iréniques³⁷. Expressions familières aux hommes du Moyen Âge, les cloches ajoutent cependant une dimension fantasmagorique à ces cérémonies. Sorte de mise en abyme de la fête ducal qui se déroule à Gand en 1458, le retable eyckien dont la scène principale est bordée par des anges musiciens livre une nouvelle clef pour comprendre ou plus exactement ressentir la totale immersion de la ville dans un univers qui respire le Sublime. Le jardin du Paradis, où chaque détail renvoie à une beauté surnaturelle voulue par Dieu seul, est enchanté par la musique du ciel qui s'y déploie, tout comme la ville de Gand est elle-même un monde clos envahi par des sons révélant à leur tour la nature divine de toutes choses. La métaphore se file aisément. Aux trompettes qui multiplient les références bibliques, au caractère sacré des cloches, aux chants religieux des hommes d'Église, viennent s'ajouter les cris de la foule unanimement

²⁹ *Ibid.*, compte 1427-1428, n°834 : « Aux trompettes et menestrels qui a la feste des joustes de l'Espinette, à Lille, ont suivy et accompaignié mondit seigneur tant aux joustes comme aux danses ... LXVI l. »

³⁰ *Ibid.*, compte 1436-1437, n°1180 : « A Guérin van de Pasques, fol demourant à Gand, pour don à lui fait quand il vint juer devant mondit seigneur d'une musete ».

³¹ L'étude de D. LIEVOIS et R.C. WEGMAN, « De componist Jacob Obrecht (c. 1457-1505) was inderdaad een Gentenaar », *HMGOG*, 1993, XCVII, p. 101-125, fournit quelques renseignements sur le rôle des trompettes de la ville de Gand.

³² Pour des exemples nombreux et réguliers de salaires rétribuant les trompettes de la ville, consulter L. GILLIODTS VAN SEVEREN, *Inventaire des archives ...*, *op.cit.*, et plus particulièrement, « Les ménestrels de Bruges », *Essais d'archéologie brugeoise*, Bruges, 1912.

³³ AMSO, compte 1415-1416, fol. 95, « ... aux trompettes de mondit seigneur, I escus d'or » (venue de Jean sans Peur) ; AMSO, compte 1431-1432, fol. 137v. : « Item au roy des menestrelz, I clinquant » (Joyeuse entrée d'Isabelle de Portugal), etc.

³⁴ J. HUIZINGA, *L'automne du Moyen Âge ... op. cit.*, p. 11.

³⁵ CHASTELLAIN, *Chroniques, op. cit.*, t. III, p. 44.

³⁶ MOLINET écrit à ce propos : « Car musique est la résonance des cieux, la voix des anges, la joie de paradis, l'espoir de l'air, l'organe de l'Église, le chant des oyselets, la récréation de tous cœurs tristes et désolés, la persécution et enchasement des diables », *Chroniques, op. cit.*, t. I, p. 73.

³⁷ N. OFFENSADT, dans « Cris et cloches. L'expression sonore dans les rituels de paix à la fin du Moyen Âge », dans *Hypothèses 1997. Travaux de l'École doctorale d'Histoire. Université de Paris Panthéon Sorbonne*, Paris, 1998, p. 51-58, insiste davantage sur la fonction apotropaïque des cloches. En ce qui concerne leurs fonctions sociales et politiques, lire P. PRICE, *Bells and Man*, Oxford, 1983.

regroupée autour d'une même scansion : « Noël ! Noël ! ». Les Arrageois, pour l'entrée de Philippe le Bon en 1454, « crièrent Noël »³⁸. A Gand, en 1458, à peine entré dans les murs de la ville, Philippe le Bon reçoit les échos infinis d'un seul cri : « Noël »³⁹. A Bruges, pour l'entrée de réconciliation de 1440, « ... zo riep men alle dat velt deure zeer hoogbe ende overhuyt, by ghemeen voyse : Noël ! Noël ! van nytnemender blijtscepe »⁴⁰. Bref, de Saint-Omer jusqu'à Mons et de Bruges à Arras, le cri de la Nativité lancé à travers la ville affirme haut et fort la symbolique hautement spirituelle de cet orphéon urbain. L'utilisation du vocable « Noël » permet une glose infinie. Déjà en son temps, Jean Lemaire de Belge s'efforçait de livrer à ses lecteurs une interprétation fantaisiste à défaut d'être convaincante. Écoutons-le :

*« Et certes, on congnoit bien que ce nom de Cam (Cham) sonne en mal, et est dissonant du nom du bon pere Noë (Noé), lequel jusques aujourd'huy en toutes joies publiques (si comme à la nativité de nostre Seigneur, et aux entrées des Princes, et a la publication d'une paix, comme elle fut dernièrement à Cambray) est acclamé et vociféré par la tourbe des enfans, Noë, Noë, Noë. Si n'a on garde de crier le nom de Cam »*⁴¹.

Plus récemment, Gordon Kipling et Jesse D. Hurlbut ont souligné dans leurs études sur les entrées solennelles l'idée de renaissance que suggère ce cri rappelant directement la naissance du Christ⁴². Il est vrai que le commentaire de Chastellain à propos de la liesse populaire pour l'entrée royale de 1420 à Paris invite à mettre en relation la venue du prince avec un temps privilégié synonyme de l'avènement d'un temps nouveau⁴³. Toutefois, remarquons que le sentiment de Georges Chastellain transcrit une impression générale. Le temps du renouveau est la somme de toutes les décorations, richesses et jeux de personnages montrés tout au long du parcours. La joie des enfants n'est pas la seule explication. D'ailleurs, le fait que ce même cri de « Noël » soit prononcé aussi bien par les francophones que par les néerlandophones, dont le vocable équivalent est « kerstmés », incite à privilégier davantage la joie spontanée qu'il exprime que les fêtes de la Nativité auxquelles il renvoie. L'interprétation séduisante de Gordon Kipling, qui fait tour à tour du souverain triomphant un Christ naissant ou ressuscité, ne s'applique pas de façon aussi systématique dans les espaces qui nous concernent. Sans nier les connotations religieuses d'un tel mot, force est de constater que son utilisation en de nombreuses circonstances et au hasard du calendrier fait de lui une simple acclamation populaire au Moyen Âge⁴⁴.

Chacune de ces entrées solennelles pourraient faire l'objet d'une étude particulière détaillant tous les éléments de « l'animation musicale » dont elles ont fait l'objet. Un tel travail, aussi riche soit-il pour les musicologues, se révèle pourtant assez rapidement stérile pour un historien privé de compétences en la matière. L'étude doit de nouveau privilégier les hommes et les lieux afin de traquer la dimension politique de ces divertissements.

³⁸ J. DU CLERCQ, *Mémoires*, op. cit., livre III, Chap. XVII, p. 171.

³⁹ *Ibid.*, chap. XXXIII, p. 241.

⁴⁰ N. DESPARS, *Cronijcke van den Lande ...*, op. cit., t. III, p. 430.

⁴¹ J. LEMAIRE DE BELGE, *Illustrations de Gaule*, Œuvres, I, p. 42.

⁴² Voir J. D. HURLBUT, *Ceremonial entries in ...*, op. cit., 126 et G. KIPLING, *Enter the King ...*, op. cit., p. 45 sq.

⁴³ CHASTELLAIN, *Chroniques*, op. cit., t. I, p. 188 : « Lors pouvoit-on oyr gorges et voix demener bruit diversement, et les enfans crier « Noël ! », peuples fléchir, nobles esjouir, bourgeois bien-venue chanter, prestres saluer prélats, dames se léesser et gorgiasser aux fenestres, richement parées et vestues, les maisons ornés de riches draps, les rues couvertes par dessus, et décorées de nouvelletés de divers personnages, comme si le monde eust dû estre tout renouvelé et establi en perpétuelle et permanable félicité et salut par leur venue ».

⁴⁴ Du Cange, dans son dictionnaire, à l'article « Natale », donne la définition suivante accompagnée de nombreux exemples de liesse populaire au cours de laquelle ce mot fut prononcé : « *Acclamatio nostris olim familiaris in laetitia publica, Noël, Noël !* ».

B. Rythmes et territoire.

Dans un récent article sur lequel j'aurai l'occasion de revenir, Bart Ramakers attribue à la musique jouée à l'occasion de l'entrée brugeoise de 1440 une fonction simplement ludique⁴⁵. Il est vrai que chants, sonneries et mélodies sont avant tout destinés à amuser le spectateur et à animer le spectacle. Après tout, les tableaux-vivants et autres saynètes sont directement imités des réjouissances qui habillent les fêtes religieuses, telles que les grandes processions urbaines décrites précédemment, et qui mêlent à leurs représentations musique et chants. Néanmoins, une fois admise cette fonction essentielle de la musique sous toutes ces formes, l'observation en détail de ces cérémonies permet de dégager d'autres ambitions inhérentes à ces pratiques qui, encore une fois, renforcent chacun de nos protagonistes dans leurs principes identitaires. Si les luths, les orgues, les harpes et les tambourins qui agrémentent les représentations du roi David à Bruges en 1440 ou de Marie, sœur d'Aaron, à Gand en 1458, n'ont d'autres fonctions que celle d'accompagnement, il en va tout autrement des trompettes qui sonnent pour chacune des entrées ducales.

Mascottes des villes en question, les trompettes, entendons par-là les musiciens accompagnés de leurs instruments, se comportent comme de véritables messagers. C'est sans doute ce qui explique le soin tout particulier apporté à leur équipement, comme à Lille, en 1424, où « *les eschevins accordèrent aux menestrelz de porter une enseigne d'argent ou sont les armes de le ville pour demonstrer qu'ilz sont menestrelz de ledite ville et ce, jusques au renom et a le volenté d'eschevins ...* »⁴⁶. Les costumes, les symboles arborés représentent un moyen d'identification sûre, tandis que la qualité des vêtements et celle des instruments constituent un autre passeport politico-économique non négligeable. La ville de Bruges, réputée pour ses trompettes d'argent, a largement les moyens de rivaliser avec les instrumentistes ducaux, qui, évidemment, font eux aussi l'objet d'attentions particulières⁴⁷. Quand on sait combien Charles le Téméraire accorde de soins à ses trompettes et à leur fonction, on imagine aisément que les rivalités de pouvoir se portent également sur le domaine de la musique. Olivier de la Marche rappelle ainsi dans *l'Etat de la maison du duc Charles* que « *doivent toutes les trompettes sonner à toutes entrées et saillies, tant que la ville dure ou le camp où on a esté logé* »⁴⁸. Selon Martine Clouzot, « le bruit doit être du côté du détenteur du pouvoir ou ne doit pas être »⁴⁹. Prenant appui sur de nombreuses miniatures mettant en scène des entrées princières symbolisant les ducs de Bourgogne, l'auteur souligne la mise en scène du son triomphal qui accompagne uniquement le souverain⁵⁰. Lorsqu'elle parle d'une propagande selon laquelle l'image témoigne d'un son qui prend possession de la ville et de sa population au même titre que le prince, elle envisage parfaitement la question si l'on reconnaît que la propagande se confond parfois avec la manipulation fallacieuse. Car les trompettes décorées des armes de Bourgogne ne sont pas les seules à souffler et à rutiler. Il faut alors admettre un partage du pouvoir distribué à part égale

⁴⁵ B. RAMAKERS, « Multifaced and ambiguous. The tableaux vivants in the Bruges entry of 1440 », dans *Medien der Symbolik in Spätmittelalter und Früher Neuzeit*, R. Suntrup et J.R. Veenstra éd., Francfort-sur-le-Main, à paraître.

⁴⁶ AML, Registre aux mémoires, n°15916, fol. 45.

⁴⁷ L'utilisation de l'argent pour des instruments qui, le plus souvent, sont faits de cuivre ou de bois, en fait des outils de prestige. Sur la présence des instrumentistes brugeois à l'occasion des cérémonies ducales, voir R. STROHM, *Music in Late Medieval Bruges*, Oxford, 1985, p. 79-85.

⁴⁸ O. DE LA MARCHE, *Mémoires*, op. cit., t. IV, p. 71. La description du siège de Neuss par MOLINET donne une idée précise de l'ampleur des moyens attribués aux instrumentistes de la cour : « *Sons mélodieux, tubes, tamburs, trompes, clarons, flutes, musettes et chalemels sonnoient en l'aer et engendroyent harmonie tant delitable que ilz effaçoient toute melancolie, suscitoient joye nouvelle et eslevoient tous cœurs anoyeux ou throne de parfaite hysse. Souverainement ou quartier du duc, aux heures limitées, en estoit la très doulee noise tant plaisante à oyr que ce sambloit ung paradis terrestre et chose plus divine que humaine ; et comme Orpheus debrisa les portes d'enfer au son de sa harpe, la modulation de ces instrumens musicaux mitiguoit l'amer des ruddes cœurs saxonnais et endormoit les ennemis par son amène consonnance.* », *Chroniques*, chap. IX, p. 58.

⁴⁹ M. CLOUZOT, « Le son et le pouvoir... », art. cité, p. 624.

⁵⁰ La démonstration prend en compte le *Roman d'Alexandre*, B.N.F., ms. Fr. 22547, fol. 101, la *Chronique* d'E. de Monstrelet, B.N.F., ms. Fr. 2679, fol. 413, etc.

ou inégale entre le cortège princier et les endroits clefs des villes. La tradition dans certaines de ces cités veut que la Joyeuse Entrée soit d'ailleurs marquée par une sonnerie générale, comme à Bruges où l'entrée de Jean sans Peur donne lieu à un triple retentissement dans les lieux particulièrement représentatifs du pouvoir urbain que sont la porte, le marché et la halle⁵¹.

Cette dernière information m'engage fortement à associer les sons et les lieux qui les accueillent. Quand les cloches caractérisent incontestablement telle église ou tel beffroi, affirmant ainsi leur rôle religieux mais aussi politique et social, les trompettes rejoignent un lieu puis un autre et soulignent ainsi le caractère extraordinaire des événements qui s'y tiennent. Rien de particulièrement remarquable dans ce rappel de la fonction avant tout annonciatrice de ces instruments qui ouvrent les joutes, qui participent à la diffusion des nouvelles, qui font cortège aux dignitaires, etc. Le « faire savoir », pour reprendre une expression de M. Fogel, n'offre que peu de perspectives pour cette étude⁵². En revanche, l'analyse combinée de ces trompettes avec les lieux et les gestes ou paroles qu'ils accompagnent, permet un glissement vers le « faire croire », beaucoup plus enrichissant pour l'observation des politiques de communication.

Comme je l'ai suggéré dans un chapitre précédent, la mémoire collective dans ces villes des Pays-Bas bourguignons s'attache à des lieux précis, théâtre de leurs activités économiques et de leurs luttes politiques⁵³. Devenus de véritables « îlots d'ostentation » par le *decorum* des cérémonies, leur pouvoir d'évocation tout comme leur potentiel émotionnel s'accroissent pour faire des messages qui s'y déploient de véritables actes de foi. Passons maintenant de la théorie à la pratique. L'entrée brugeoise de 1440 est un des exemples les mieux documentés qui permet d'isoler chacun des temps de la cérémonie où la voix des instruments et celle des hommes se font entendre pour marquer une progression dans l'espace comme dans les sentiments. L'entrée de réconciliation du 8 décembre 1440 débute avec des cris de miséricorde prononcés par près de mille quatre cents Brugeois à l'extérieur de la ville. Puis ce sont des cris de joie qui viennent accueillir le pardon ducal. Le cortège se dirige alors vers la *Cruyspoorte* où une grande partie du clergé de la ville vient lui souhaiter la bienvenue en chantant des « *Te Deum Laudamus* », libérant le son de quatre-vingts trompettes et clairons d'argent qui retentissent depuis le haut de la porte⁵⁴. Cette première démonstration de l'opulence brugeoise, qui contraste avec la tenue des représentants de la ville revêtus pour l'occasion d'un simple habit en signe de dégradation, est déjà le signe de la relative humiliation de la ville. Toutefois, Bruges s'offre bel et bien à son prince, et la construction d'une porte monumentale à l'entrée du *Prinsenhof* pour y installer de nouvelles trompettes permet d'intégrer la résidence ducale au cœur de la ville et achève l'itinéraire au cours duquel la cité a renoué avec son seigneur⁵⁵. Entre-temps, la musique jouée devant l'hospice Saint-Aubert, le couvent des Jacobins ou encore au Pont aux Moulins semble surtout liée aux pièces représentées.

A quelques kilomètres de là et près d'une vingtaine d'années plus tard, la cérémonie de réconciliation gantoise qui, en comparaison avec les fêtes brugeoises de 1440, a longtemps paru, plus

⁵¹ « *Item doe ghegheven zesse pipers, viere trompers ende twee trompetten die trompten ende pepen up sinte Cruyspoorte, up de maeret ende up de doude halle, bi bevelne van Buerchmeesters, up den dach dat onse ghedughte heere hier binnen der stede cam als prinche van den Lande, XLIII s. grote* » (compte de 1404-1405, fol. 134, n. 4), cité par L. GILLIODTS VAN SEVEREN, « Les ménestrels de Bruges », *Essais d'archéologie brugeoise*, Bruges, 1912, p. 38.

⁵² M. FOGEL, *Les cérémonies de l'information (dans la France du XV^e au XVIII^e siècle)*, Paris, 1989.

⁵³ De ce point de vue, la Joyeuse Entrée de Jean sans Peur à Bruges citée précédemment est un exemple particulièrement représentatif de cette association des lieux clefs de la ville.

⁵⁴ *Excellente Chronique*, chap. 35, fol. 106 sq. : « *Begonsten dye trompettent ende clarenen te slanc met grooten chierlycken gheluyde. Boven up die Cruyspoorte waren wel LXXX trompers al met selveren trompetten ende clarenen* ». Pour le détail de la cérémonie, se rapporter au chapitre 8.

⁵⁵ *Ibid.*, « *Up deze poorte waren vele diversche speeldien, als pypers, trompers ende hooch gheluyt ende andere instrumenten die welcke altyt speelden by ghebuerten.* »

visuelle que sonore, révèle une progression dans la manipulation des symboles⁵⁶. Certes, la renommée et l'importance des écoles de ménestrels à Bruges ont sans doute contribué à renforcer la participation musicale à l'occasion de toutes les festivités de la ville. Mais Gand n'a pas négligé cet élément du spectacle qui devait tant plaire à Philippe le Bon, puisque celui-ci fit répéter quatre fois une scène au cours de laquelle Marie, sœur d'Aaron, entourée de jeunes filles jouant de divers instruments, chantait la gloire divine⁵⁷. De la même manière qu'à Bruges, ce sont les cris de repentir, puis de remerciement, suivis des « *Te Deum* » qui préludent au jeu des musiciens de la ville. Davantage de précisions apportées au contenu du discours prononcé en français par les représentants gantois font de la composition musicale distillée tout au long du spectacle un véritable trait d'union entre ce dernier et le nouveau texte prononcé cette fois-ci en flamand à l'intérieur de la ville⁵⁸. En effet, comme à Bruges, la disposition de trompettes portant les armes de Gand et celles du prince au-dessus de la *Waalpoorte* fait de ce passage un moment clef, celui de la ville offerte à son seigneur, qui, à ce titre, mérite d'être mis en valeur grâce à la présence de musiciens. Cette fanfare qui, comme leissent les témoignages de l'époque, joua « jusqu'à ce que le duc disparut dans le dédale des rues », ouvre une session au cours de laquelle l'accueil de la *Vierge de Gand* entame à son tour une série de saynètes exprimant la soumission, la crainte et le retour en grâce. La deuxième sonnerie de trompettes correspondant au passage de la *Torrenpoorte* et due à six valets portant cette fois-ci uniquement les couleurs de la ville, guide le cortège vers l'allégorie de l'*Agneau Mystique* et toute une série de spectacles marqués par le sceau de la justice divine devant laquelle puissants et misérables se retrouvent côte à côte⁵⁹. Enfin, l'entrée dans l'hôtel princier est marquée par un chant à la gloire de la principauté, comme si la partition de jeunes enfants répétant à l'envie « *Vive Bourgoigne est nostre cry!* » venait désamorcer la provocation potentielle que pouvait constituer un discours prononcé en flamand. Les trompettes dans ce cas jouent un rôle de « marqueur politique ». De la soumission au prince caractérisée par une première annonce de trompettes en partie aux couleurs ducales, à la soumission à Dieu, indiquée par une deuxième sonnerie jouée par des hommes aux armes de la ville, jusqu'à l'affirmation de l'identité gantoise au cœur même de l'hôtel ducal par la prononciation d'un discours en flamand, la cérémonie ne cesse de développer un jeu subtil où la dimension acoustique révèle progressivement la réalité des sentiments d'une ville transformée en vaste auditorium et prête à s'incliner, mais pas à se renier.

C. La ville volubile.

Les voix de la rue, de la place publique, ont trouvé dans l'œuvre de Rabelais un relais unique, et ont connu grâce à celle de son commentateur Mikhaïl Bakhtine une véritable résurrection. Ce dernier dit de la place publique à la fin de Moyen Age qu'elle « ... formait un monde unique et entier, où toutes les « prises de parole » (depuis les interpellations à tue-tête jusqu'aux spectacles organisés) possédaient quelque chose en commun, étaient pénétrés de la même ambiance de liberté, de franchise, de familiarité ». Il ajoute qu'elle « était le point de convergence de tout ce qui n'était pas officiel, [qu']elle jouissait en quelque sorte d'un droit d'exterritorialité dans le monde de l'ordre et de l'idéologie officielle et [que] le peuple y avait toujours le dernier mot surtout les jours de fête »⁶⁰. Oui, la ville est

⁵⁶ La sensibilité des témoins est peut-être également responsable de cette apparente disproportion entre ces deux cérémonies en terme de musicalité.

⁵⁷ E. VARENBERGH, « L'entrée de 1458 ... », art. cité. Pour une présentation rapide des différents jeux musicaux organisés à Gand en 1458, voir : E. DHANENS, « De blijde inkomst van Filips de Goede in 1458 en de plastische kunsten te Gent », *Mededelingen van de Koninklijke Academie voor Wetenschappen, Letteren en Schone Kunsten van België*, 1987, 48, n°2, p. 69.

⁵⁸ Sur les incidences et potentielles significations de ce changement d'idiome, se reporter au chapitre 9.

⁵⁹ Pour l'interprétation de cette thématique, se reporter au chapitre 8.

⁶⁰ M. BAKHTINE, *L'œuvre de François Rabelais et la culture populaire au Moyen Age et sous la Renaissance*, A. Robel trad., Paris, 1970, p. 156.

volubile. Chacun y a son mot à dire, son cri à pousser, sa marchandise à vanter, son injure à jeter, son sermon à prêcher, sa nouvelle à annoncer, sa harangue à prononcer, sa farce à partager... Et chacun le fait avec son vocabulaire propre, son intonation particulière, son style d'expression, bref, sa « personnalité verbale et musicale »⁶¹. Les jours de fête accentuent bien entendu cette licence et les différents niveaux de langue se mêlent dans un grand « carnaval », lieu d'un vaste brassage culturel. Toutefois, les cérémonies étudiées n'ont pas la spontanéité des fêtes urbaines traditionnelles. La venue du prince contraint à un programme particulier et de plus en plus sophistiqué au fur et à mesure que l'on progresse dans le XVI^e siècle. Cette préparation et ce raffinement des cérémonies contraignent-elles la ville au silence ?

Le début de cette démonstration a déjà prouvé que la ville savait se faire entendre. Bien sûr, la présence ducal entrave quelque peu la liberté d'expression qui sied habituellement aux fêtes des Fous, des Innocents, etc., et les impératifs de la hiérarchie et des conventions verbales prennent le dessus. Mais il ne faut surtout pas considérer les entrées princières comme des spectacles hermétiques, couronnant la supériorité de la culture aulique sur la culture de la rue. Les clivages ne sont pas ceux-là et la farce la plus vulgaire peut tout à fait être entendue par le plus haut dignitaire de l'Etat. C'est ainsi que pour la Joyeuse Entrée de Charles le Téméraire à Lille, un bourgeois de la ville, Maître Patout, avait décidé de représenter le jugement de Pâris. Il « prit pour ce faire trois femmes dont celle qui estoit Venus se nommoit la grosse Julienne (...) grasse et grosse (...), celle qui faisoit le personnage de Juno se nommoit Jacqueline Broquette, laquelle estoit une longue et meigre femme qui n'avait que le piel et les os aussi magre que ung hairon, et celle qui faisoit le personnage de Pallas se nommoit Favignon, laquelle estoit bochue, à tout un bien court corps a grosse épaule et deux longues jambes gresles et menus comme fustiaux. » Les trois femmes, dans le plus simple appareil, seulement parées de colliers d'or, jouèrent cette fable grotesque qui ne déplut pas au duc, puisque : « Quand monseigneur le bon duc Charles vit ces trois déesses et ledit maître Patout la couchier, il en eut de très grand rire que nullement il ne s'en sçavoit estenquier... »⁶².

Parfois aussi, dans une atmosphère nettement moins bon enfant, la parole reprend ses droits et s'exacerbe sans que nul ne parvienne à la contraindre. C'est le cas à Gand, durant la Joyeuse Entrée ratée de 1467. Tandis que Charles le Téméraire et ses proches tentent de calmer la foule rassemblée en contrebas sur la place du *Vrijdagmarkt*, un Gantois, du nom de Hoste Bruneel, fait irruption sur le balcon princier et sans autre forme de procès commence à haranguer les citadins en ces termes :

« Vous, mes frères là en bas, qui quérez à faire vos plaintes et doléances à nostre prince ici présent d'aucunes grandes causes qui vous compètent, et premièrement de ceux qui ont le gouvernement de ceste ville-ici, qui desrobent le prince et vous, vous les voulez avoir punis ? Ne faites pas ? - Ouil, ce dirent les autres. - Et sy vous voulez avoir mises jus les cueilloites ? N'est-ce pas ce que vous quérez ? - Ouil ! ouil ! - Et sy vous voulez avoir mises vos portes condamnées réouvertes et vos bannières autorisées, comme de tout temps ancien ? - Ouil ! ouil ! - Et sy voulez et priez de ravoir vos chastellenies, vos blancs chapperons et vos anciennes manières de faire ? Ne faites pas ? - Ouil ! ouil ! »⁶³

Le discours rapporté par Chastellain est celui d'un tribun. Difficile alors de ne pas songer à un Pierre de Coninck, meneur de la révolte brugeoise de 1301-1302, qui selon la *Chronique artésienne* « avoit tant de paroles et savoit si bien parler que c'estoit une fine merveille », ou bien sûr à un Jacques van Artevelde, devenu leader de la révolte gantoise au lendemain de son discours enflammé prononcé près de la Biloke un dimanche de décembre 1337. Avec des conséquences moins graves et dans un esprit plus espiègle qu'agressif, l'entrée de Philippe le Bon et du Dauphin à Bruges en 1457 est également marquée par un incident qui trouble le bon ordre de la cérémonie. Tandis que l'ensemble des

⁶¹ L'expression est de M. BAKHTINE, *op. cit.*, p. 184.

⁶² AML, Cartons et registres aux titres, Affaires générales (AG 1).

⁶³ CHASTELLAIN, *Œuvres, op. cit.*, t. V, liv. VII, chap. IX, p. 271.

dignitaires de la ville accueillent « avec de douces paroles » leurs nobles invités, il se passe la chose suivante :

« Or advint que tandis que cest advocat parloit ainsi à ces deux princes, les Cattelans et Espaignos, qui gens sont de légère manière, vinrent courans parmy les champs comme si volassent, et voians que ceux de la loy parloient à eux, s'avançoient pour les oïr de près et vinrent wayfans (agitant) de leurs torches que portoient non allumées et crioient les uns : 'Vive Alphonse, roy d'Arragon !' et les autres : 'Vive Diego, roy de Castille !' et crians et wayfans de leurs torches qui sambloient estre lances et contenance de gens de guerre estrange au dauphin »⁶⁴.

Georges Chastellain raconte que la honte en retomba sur le prince qui donna immédiatement des ordres pour faire taire les trublions.

Toutefois, la plupart du temps, les conventions prennent le dessus et les villes se limitent aux paroles d'usage. Partout, c'est aux édiles municipaux que revient l'honneur de prononcer les premiers mots de bienvenue. Chroniques officielles et registres urbains de délibérations restent très vagues sur ce point, signalant la démarche sans rapporter le texte de ces allocutions. On apprend ainsi que maires, échevins, conseillers et grands bourgeois font le déplacement hors des portes de la ville pour « bienveigneur » leur très redouté seigneur. Ce discours ne fait pas l'objet d'une préparation particulièrement élaborée, sauf s'il s'inscrit dans un contexte précis où la réputation des uns et des autres est en jeu. En ce qui concerne l'entrée brugeoise de 1457, par exemple, il est clair que cette visite de la ville est l'occasion pour le duc de Bourgogne d'étaler devant le futur roi de France l'ampleur de ses richesses mais aussi la fidélité de ses sujets⁶⁵. L'incident mentionné plus haut était donc du plus mauvais effet. Toujours est-il que dans ce contexte où la théâtralité l'emporte sur l'authenticité pour avant toute chose exprimer la supériorité du duc de Bourgogne devant un parterre d'étrangers, Chastellain prend la peine de consigner les paroles d'un discours de bienvenue qu'il aurait pu lui-même écrire. Après avoir salué le Dauphin, l'avocat de la ville s'adresse à Philippe le Bon en ces termes :

« Très-haut et très puissant prince et nostre très-redoubté et naturel seigneur, bailli, escoutette, burguemastres, échevins, gens de conseil, et tous les inhabitants de ceste vostre très-humble et obéissante ville de Bruges, sont très joieux de vostre noble venue et vous offrent corps et biens à vostre commandement, ensamble et les clefs d'icelle en vos mains, pour en ordonner à vostre bon plaisir, vous supplians humblement qu'il vous plaise les avoir toujours pour recommandés et en vostre bonne grâce »⁶⁶.

Il s'agit là d'un discours idéal au cours duquel le geste se joint à la parole et garantit la sujétion de la ville par - fait exceptionnel - la remise de ses clefs. Néanmoins, les discours traditionnels de bienvenue devaient peu ou prou être coulés dans le même moule.

Les mots articulés sur le mode de la déclamation ne sont pas les seuls dont dispose le monde urbain pour s'exprimer. Les travaux de Paul Zumthor ont considérablement changé la vision actuelle sur l'impact et l'utilisation du chant au Moyen Âge⁶⁷. Comme il l'explique, alors que le chant, pour nos oreilles désensibilisées, s'impose souvent comme un exercice artificiel relevant de la virtuosité, il est, au contraire, la manifestation la plus aboutie des capacités sémantiques et sémiotiques du langage au Moyen Âge. En effet, forme non seulement la plus élaborée de l'expression, le chant, par sa mélodie, donne au texte une signification affective profonde ressentie par tous, quels que soient les niveaux de culture⁶⁸. Les enfants déguisés en angelots pour la venue d'Isabelle de Portugal à Arras, le 16 février

⁶⁴ *Ibid.*, t. V, t. III, livre IV, chap. LVI, p. 303.

⁶⁵ Voir p. 127 sq.

⁶⁶ CHASTELLAIN, *Œuvres, op. cit.*, t. III, livre IV, chap. LVI, p. 302.

⁶⁷ Lire par exemple, P. ZUMTHOR, *La lettre et la voix. De la « littérature » médiévale*, Paris, 1987.

⁶⁸ Paul Zumthor explique par exemple que les hymnes étaient repris par la foule des *illiterati* incapables d'en comprendre le sens, mais sensibles à leur mystère sacré et respectueux de « l'autorité » de leur message.

1430, et placés sur les boulevards devaient immanquablement, par leurs chants, émouvoir la foule réunie tout autant que la cour accueillie⁶⁹. Le clergé, quant à lui rassemblé aux portes de la ville, rehausse évidemment d'un caractère sacré l'accueil de la ville fait au prince. Mais les *Te Deum* ne suffisent pas lorsqu'il s'agit de demander miséricorde. La parole proprement urbaine use d'autres relais qui contribuent à marquer davantage les esprits par la confusion du sacré et du politique. A Bruges en 1440, comme à Gand en 1458, des prophètes accueillent le prince juste à l'extérieur de la première porte. A Gand, placés chacun sur une estrade, le premier dévoile un extrait du livre d'Isaïe : « *Eccce nomen Domini venit de longinquo* », le second, en montrant les musiciens situés en haut de la *Waalpoort*, ouvre un « rollet » portant un extrait du livre d'Ezéchiel : « *Canite tuba praeparetur omnes* »⁷⁰. A Bruges, à l'entrée de la rue Poivre, ce sont quatre prophètes qui portent chacun un texte avec les inscriptions latines suivantes : « *Plebs tua laetabitur in te* », « *Princeps Dei est apud nos* », « *Omnia quae loquutus est Dominus, faciemus* », et « *Venite et revertamur ad Dominum* »⁷¹. Les sources qui concernent l'entrée brugeoise précisent que ces prophètes avaient été choisis parmi les meilleurs chanteurs de la ville et qu'ils chantaient des chansons diverses et mélodiques⁷². D'autres groupes de prophètes interviennent de nouveau à Bruges comme à Gand, en des endroits clefs pour délivrer des messages importants⁷³. Il est vrai que les sources ne disent pas si les prophètes étaient muets ou non à Gand. Ce dont il est sûr, c'est que ces personnages étaient particulièrement révéérés. A Gand, une série de prophètes était représentée dans le chœur et dans la sacristie de l'église St-Jean⁷⁴. La sacralité de ces personnages associée à la perfection de leur expression chantée devaient sans nul doute susciter une attention particulière et un respect, voire une dévotion instantanée, renforçant ainsi la portée de leur message dédié, à Bruges comme à Gand, à la louange de la concorde retrouvée⁷⁵.

Il est difficile de tracer des évolutions nettes ou de déterminer des habitudes locales précises dans ce monde de l'oralité que j'ai à peine esquissé, tant la masse documentaire se révèle lacunaire et floue. Toutefois, quelques certitudes s'imposent, glanées au fil d'indices, certes éparpillés, mais à la récurrence troublante. Le monde de la ville sait se plier à certains rituels d'accueil sans toutefois renoncer à sa propre culture, faisant apparaître un véritable code des civilités urbaines. Dans ce manuel informel aux pages disséminées d'un bout à l'autre de l'espace géographique et temporel, les mots tout autant que les sons proposent une grande variété de combinaisons qui, toutes, font de la ville une intarissable bavarde. Le respect ou le non respect des temps et des lieux de parole, les différents registres d'expression, l'intensité des bruits, leur répétition, la manipulation du sacré, véritable catalyseur émotionnel, forment les unités sémantiques d'un langage parfois univoque,

⁶⁹ AMA, BB7, fol. 33-33v : « *Item a le porte saint Miquiel sur li voluvars avoit angelots de petis enffans vestus de sourpplis et las plusieurs avoient plusieurs enffans de Notre Dame et estoit ledit voluvars par dedens tendu de draps blancs et alentour nostre madame et on jetoient violette et III boiseaux de romarin et lors les enffans chantoient joïusement devant madame...* ».

⁷⁰ *Isaïe*, 30, 27 : « *Voici que le nom de Yahvé arrive de loin* » ; *Ezéchiel*, 7, 14 : « *On sonne de la trompette et on prépare tout* ».

⁷¹ *Psaumes*, 84 : 7 ; *Genèse*, 23 : 6 ; ? ; *Osée*, 6 : 1 ; *Psaumes*, 117 : 24.

⁷² N. DESPARS, *Cronijck van den...*, op. cit., t. III, p. 434 : « *...zingbende bovendien ooc tzaemen, als nu als dan, wytnemende lustelick ende melodiuselick...* ».

⁷³ A Bruges, on en trouve quatre au début de la *Roostraat*, chantant et portant respectivement les déclarations suivantes « *Miserationes ejus sup omnia opera ejus* », « *Iratus est Dominus et misericors* », « *Qui probus est ad misericordiam benedicetur* », « *Miserationem recordabor* », puis de nouveau un groupe de quatre au début de la *Vulderstraat*, accompagnant de chants les textes suivants : « *Diligite justitiam qui indicatis terram* », « *Facta est laetitia magna in populo* », « *Jam laetus moriar quia vidi faciem tuam* », « *Quaerite faciem ejus semper* », « *Haec est dies quam fecit Dominus, exultemur et laetemur in ea* », dans *ibid.*, p. 434-435. A Gand, la deuxième mention d'un prophète fait état d'un homme situé près du Pont de la Décollation et portant le message suivant : « *Respice Domine in servos tuos* », dans E. VARENBERGH, « *L'entrée de 1458...* », art. cité.

⁷⁴ E. DHANENS, « *De Blijde inkomst...* », art. cité, p. 71. L'auteur signale également que le prophète Ezéchiel était honoré dans l'obituaire de l'église St-Jean à la date du 10 avril.

⁷⁵ L'interprétation livrée ici diffère de celle de Bart Ramakers qui associe l'action des prophètes à la simple expression de la liesse populaire.

souvent ambigu. Faisant irruption dans ce monde sonore plein, une autre tradition s'oppose, celle de la parole princière, rare et dépouillée, qui tranche et qui s'impose.

II. Mots du pouvoir et pouvoir des mots.

Dans le portrait antithétique que Philippe Wielant dresse de Philippe le Bon et de son fils, l'utilisation du langage est là encore un moyen d'opposer les deux princes. Le conseiller au parlement de Malines écrit :

« Le duc Philippe parloit peu, et s'il disoit quelque note, il estoit bien assis, et au contraire le duc Charles se délectoit de faire longues harangues. De la bouche du duc Philippe ne parloit jamais parole villaine ny injurieuse ; sy faisoit-il bien souvent le duc Charles, quant en soi courouchant il apelloit ses gens traictres et dagues de ploncq »⁷⁶.

Cette courte présentation des habitudes de communication des deux derniers ducs élève deux modèles de majesté à l'opposé l'un de l'autre et pose une question essentielle, celle de la prise de parole princière. En d'autres mots, autorité, respect et efficacité se nourrissent-ils à la source d'une rhétorique parfaitement huilée ou se renforcent-ils dans les mystères d'un discours rare et concis ? Rapidement, cette interrogation entraîne d'autres, liées à la nature même du discours en tant qu'action ou représentation, au contexte de l'expression et à son intégration dans le monde social qui la porte et la sculpte⁷⁷. Le cadre des cérémonies me permettra de réduire cette vaste enquête à un moment précis où le langage politique consacre par le pouvoir des mots les mots du pouvoir.

A. La parole princière.

À la charnière des XIV^e et XV^e siècles, l'œuvre de Christine de Pizan définit le roi idéal sous les traits d'un philosophe qui honore et étudie les sciences spéculatives et pratiques. Le résultat de cette éducation apparaît sous les traits d'un Charles V loué pour sa « belle parolairie aournée naturellement de rhétorique »⁷⁸. Christine de Pizan n'est pas la seule à penser que l'éloquence s'impose comme l'un des plus beaux ornements de la majesté royale. Et les miroirs des princes de la fin du Moyen Âge, peut-être en souvenir des troubles de 1356-1358 durant lesquels le roi de France dut prendre la parole devant son peuple ou devant la montée en puissance des assemblées politiques dans le pays, insistent sur la supériorité naturelle de celui qui sait manier le verbe⁷⁹. D'une part la maîtrise de la parole range le prince du côté des sages et d'autre part l'image du parfait rhéteur accroît son prestige. Cet art du discours porté à son plus haut niveau par la figure de l'empereur Frédéric II, célébré comme « un

⁷⁶ P. WIELANT, *Recueil des Antiquités...*, op. cit., p. 55.

⁷⁷ Il n'est pas question ici de résumer la pensée de nombreux philosophes qui se sont penchés sur les règles et le pouvoir du langage. Néanmoins, il n'est pas question non plus de faire abstraction des travaux de J. Austin et à sa suite du sociologue P. Bourdieu. Au premier nous devons la mise en évidence du caractère actif du langage qui dans des énoncés comme les promesses, les ordres, les déclarations officielles, ne présente pas seulement des faits mais induit certains effets. Voir, J. AUSTIN, *Quand dire, c'est faire*, G. Lane trad., Paris, 1970. Le second, en reprenant les démonstrations d'Austin et en refusant d'établir une séparation radicale entre science de la langue et usages sociaux, a cherché le pouvoir des mots du côté de ceux qui les manipulent et qui les reçoivent. C'est cette dernière piste que je privilégierai. Voir : P. BOURDIEU, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, 1982.

⁷⁸ Cette réflexion est tirée du *Livre de Charles V*, t. II, p. 168 et a fait l'objet d'une étude menée par L. DULAC, « L'autorité dans les traités en prose de Christine de Pizan », dans *Discours d'écrivain, parole de prince*, L. Dulac et R. Ribémont éd., *Medievalia*, n°16, 1995, p. 15-24.

⁷⁹ Cette constatation mise en parallèle avec les mouvements populaires de la moitié du XIV^e siècle est celle que J. KRYNEN élabore dans *Idéal du prince et pouvoir royal en France à la fin du Moyen Âge (1380-1440)*, Paris, 1981, p. 129-131.

miroir du monde en éloquence et en vertu », a fait l'objet de trop rares études⁸⁰. Pour Jacques Le Goff, « le premier roi qui parle vraiment c'est Saint Louis »⁸¹. Certes, Philippe Auguste est déjà qualifié par Rigord de Saint-Denis dans ses *Gesta Philippi Augusti* de « *in sermone subtilis* », mais Saint Louis est le « roi de parole ». A la croisée des modèles biblique et antique qui font de la parole des rois ou des empereurs un devoir rendu à leur peuple, la parole de Louis IX n'est pas seulement celle qui s'épanouit en aparté dans l'intimité du palais royal avec un petit groupe de familiers, elle est aussi celle qui s'exerce en public, celle qui questionne et rend les sentences au cours des célèbres « plaids de la porte » ou des « parties » sous le chêne⁸². Les souverains commandent, exposent, pardonnent, mais le font-ils de vive voix ? Pour Saint Louis, Joinville le dit clairement, ou plus exactement le précise : « *Et alors il leur demandait de sa bouche* »⁸³. Cette remarque doit inciter l'historien à la plus extrême prudence vis-à-vis des sources. Il faut en effet faire la distinction entre un usage direct de la parole et l'utilisation d'un porte-parole, au sens strict du terme. Les chroniqueurs bourguignons ne sont pas toujours sensibles à cette délégation ou non de la langue du pouvoir, même si, parfois, ils précisent dans leur narration des événements si le duc parlait « *par sa bouche même* » ou par celle d'un autre. Plusieurs éléments peuvent être rassemblés pour expliquer le recours plus ou moins fréquent à l'exercice direct de la parole.

La proximité princière dépend avant tout de la personnalité des ducs. Des quatre Valois de Bourgogne, Charles le Téméraire emporte assurément la palme du souverain le plus loquace⁸⁴. Sa vivacité d'esprit et sa parfaite diction ont suscité bien des louanges, même de la part des étrangers à l'instar de cet ambassadeur milanais qui, comme je le rappelais précédemment, disait de Charles qu'il parlait avec aisance comme s'il avait un livre devant lui⁸⁵. Ce témoignage renforce le portrait de Charles qu'esquisse Chastellain avec, bien entendu, tout l'enthousiasme dont peut témoigner un chroniqueur de cour :

*« Moult y avoit de grandes et de belles vertus en ce jeusne prince, le duc Charles (...) Tournoit toutes ses manières et ses mœurs à sens une part du jour, et avecques jeux et ris entremeslés, se déloit en beau parler et en amonester ses nobles à vertu, comme un orateur. Et en cestuy regart, plusieurs fois s'est trouvé assis en un haut-dos paré, et ses nobles devant luy, là où il leur fit diverses remonstrances selon les divers temps et causes »*⁸⁶.

Son éducation soutenue et sa pratique parfaite du flamand lui fournissent des atouts que son caractère emporté transforme régulièrement en inconvénients majeurs. On se rappelle ainsi, entre autres, que les chevaliers de la Toison d'Or l'interpellent à deux reprises (à Bruges en 1468, puis à Valenciennes en 1473), pour lui demander de cesser d'insulter et de vilipender ses serviteurs. A ces remarques, Charles rétorque, en personne, que quelle que soit la sévérité de son comportement, il agit pour le bien de tous et que s'il convient à un prêtre de sermonner ses ouailles, c'est au père qu'il revient de punir ses enfants⁸⁷.

⁸⁰ Sur l'art de la rhétorique à la cour de Frédéric II, lire E. KANTOROWICZ, *L'empereur Frédéric II*, Paris, rééd. 2000, p. 284-288.

⁸¹ J. LE GOFF, « Saint Louis et la parole royale », dans *Le nombre du temps, Mélanges Paul Zumthor*, Paris, 1988, p. 127-136.

⁸² Pour d'autres précisions, *ibid.* J. Le Goff donne comme exemple tiré des préceptes bibliques celui du roi de Massa que sa mère éduqua en ces termes : « *Ouvre la bouche en faveur du muet / Pour la cause de tous les abandonnés / Ouvre la bouche, juge avec justice / Défends la cause du pauvre et du malheureux.* » (*Proverbes*, 31, 8-9). Quant à l'héritage antique, les portraits d'empereurs romains réalisés par Suétone inspirèrent également l'éducation des Capétiens.

⁸³ JOINVILLE, *Histoire de Saint Louis*, p. 34-35, cité par J. Le Goff.

⁸⁴ En dehors des biographies rédigées par R. Vaughan, les personnalités des ducs n'ont pas été étudiées en profondeur. Seuls les travaux de W. Paravicini autour de la figure de Charles le Téméraire ont livré suffisamment d'informations pour cerner davantage le caractère du dernier des ducs de Bourgogne. Voir à ce sujet la bibliographie générale.

⁸⁵ Voir p. 57.

⁸⁶ CHASTELLAIN, *Oeuvres, op. cit.*, livre VII, chap. XXXIX, p. 368.

⁸⁷ R. VAUGHAN, *Charles the Bold*, Londres, 1973, p. 171-178.

Mais en marge de toute notion de goût ou de don, rappelons que dans la tradition féodale, être seigneur revient à dire le droit. L'observation des serments prêtés à l'occasion des Joyeuses Entrées a déjà livré quelques renseignements sur la démonstration publique des règles de l'autorité. Il faut admettre que cette cérémonie est presque la seule occasion officielle pour le prince de faire entendre sa voix publiquement. De part et d'autre de la frontière linguistique, les ducs se plient au rituel de l'expression orale de leurs promesses. Toutefois, il faut immédiatement remarquer le déséquilibre des prestations sonores. La tradition qui veut que le seigneur exprime sa volonté de respecter les coutumes de la ville est réduite à sa plus simple expression. En effet, ce sont les membres du magistrat urbain qui lisent aussi bien le texte de leur soumission au seigneur que celui qui scelle l'engagement du prince envers eux. Ainsi, à Douai comme à Lille ou ailleurs, le prince ne fait qu'acquiescer aux engagements lus pour lui par les échevins grâce à cette formule : « *Je le jure* »⁸⁸. D'une part, on peut repérer dans ce cas les traces du droit coutumier qui veut que l'oralité de la règle garantisse son authenticité. Mais d'autre part, on peut remarquer la volonté de se détacher de la reconnaissance de ce type de droit par une prestation de plus en plus minime alors que dans cet espace géographique (Douai) l'idiome ne représente pas un obstacle à l'expression. D'ailleurs, les remarques de Charles le Téméraire émises à Saint-Omer, en 1472, impliquant la fin de ce genre de rituel, montrent la progression, au moins en théorie, des formes du droit. Ces cérémonies d'entrée sont donc, comme je le soulignais d'emblée, les seuls moments où dans un contexte officiel et public, la voix du prince se fait entendre. Ni le pardon accordé aux bannis lors des Joyeuses Entrées, ni les réponses aux requêtes, ni la participation aux fêtes urbaines comme les concours de tir ou de rhétorique, aucun de ces événements n'enregistrent la participation orale du prince. Même dans des situations extrêmes, le geste l'emporte sur la parole pour marquer l'esprit de la foule contemplative. Un exemple de la théâtralité inhérente au pouvoir ducal, remarquable pour sa précocité, suffit à souligner la supériorité de l'image sur les mots. A la suite des émeutes dirigées contre la mise en place du *Calfvel*, Jean sans Peur se rend en toute hâte à Bruges le 23 mai 1406. L'enjeu est double : calmer les esprits et restaurer l'ordre. Le duc est très en colère. A son arrivée, il se dirige vers la place du marché pour punir les rebelles et imposer son pouvoir. La scène, à l'intensité dramatique soutenue et racontée par Olivier van Dixmude, montre que même dans cette situation le duc ne parle pas. Ce dernier entre dans la Halle et se présente à la fenêtre du beffroi en tenant dans une main la verge de justice et dans l'autre une lettre contenant les noms des émeutiers qu'il a décidé de bannir en réponse à leur outrage. Jean sans Peur fait lire la liste des bannis après avoir fait sonner la cloche du beffroi pour inviter la population brugeoise à se rendre sur la place. Commence alors une lecture au cours de laquelle s'égrènent les noms de Jan Ovin, Jan Canfin, Clais Barbezaen, Zeigher van den Walle, Gheraert van Sint-Omaers et Victor van Lysseweghe. Puis les échevins interviennent en se mettant à genoux pour que la liste s'interrompe, évitant ainsi le bannissement à d'autres personnes⁸⁹. Cet épisode, au cours duquel l'image du souverain intouchable prend le pas sur l'humanité du personnage, est révélateur d'une attitude de retrait qui peu à peu s'érige en protocole. Certes, *Le livre des trahisons de France* raconte comment le duc Jean rassemble « *toutes les bonnes villes de la comté de Flandre à Gand* » en 1411 et comment

⁸⁸ A Douai, le 21 juin 1405, la prestation de serment de Jean sans Peur s'organise de la manière suivante : « *Prestement fiste nostre dit seigneur a sa ditte ville, sur une semblable cedulle qui lui fut leute ... laquelle cedulle leute, ycelle fu approuvee et confirmee de nostre dit seigneur par se parole qui fut telle : « Ainsi, le jure je »*. AMD, AA 94, fol. 178. Pour d'autres exemples de ce type, voir p. 141 sq.

⁸⁹ *Merkwaerdige gebeurtenissen, vooral in Vlaenderen en Brabant, 1377-1433, van Olivier van Dixmude*, J.-J. Lambin éd., Ypres, 1835, p. 37 : « *...by den welken hem eenighe wantroosteden ende trocken over zyde, ende myn heere reedt haestlike voor de halle ende ghinc zelve boven ter veinstre, ende hilt de roede zelve in de hand ende deide de cloeke slaen, ende al twoc quam ter maerctt ende de ghone die dit brieuwen hadden hem wel vorsien van gbewapenden liden die by hemlieden stonden voor de halle. Daer so **deide myn heere uut zegghen uut eenen brieve** die by zelve in de hand hilt, Jan Ovin, Jan Canfin, Clais Barbezaen, Zeigher van den Walle, Gheraert van Sint-Omaers et Victor van Lysseweghe, ende als deise zesse uutgheroupen waren so enielden de Buerchmeesters ende Lambrecht de Scutelare langhe voor myn heere, ende also men seide, zo baden zy over vele andre goede lieden die ooc in den brief stonden, ende by haerlieder beide als men sach zo hilt myn heere up, ende deide dese zes personen uutsegghen van mueten uut alle zinen landen ende slyants hem ende slants van Vlaendre, ende dit was gbedaan in dit jaer den 23n dach in meye ... »*

après avoir fait sonner la « bancloque » il leur expose personnellement sa requête⁹⁰. Faut-il y voir une surinterprétation de l'auteur ou tout simplement une « transgression à la règle » ? Dans un cas comme dans l'autre, cette exception ne nuit nullement à la cohérence de la démonstration, car la voix du prince vaut à la fois comme événement et comme valeur intrinsèque. L'événement n'est pas toujours unique, et la valeur s'explique, elle, par rapport à l'expérience que le public en fait. En d'autres termes, ce discours de Jean sans Peur à Gand, parfaitement composé, peut également marquer les esprits par son caractère exceptionnel et sa formulation impeccable. On comprend dès lors que, quelques années plus tard, la mesure de bannissement formulée à l'encontre de Daniel Sersanders et de Liévin de Pottere ait eu un retentissement particulier, parce que prononcée par Philippe le Bon en personne⁹¹.

En revanche, au cœur de cette ambiance silencieuse dont semble s'être parfaitement accommodée la foule, toute manifestation intempestive dégrade l'image du prince imperturbable. Les interventions spontanées peuvent surprendre et même choquer. Dans une assemblée tenue à Bruges, Philippe le Bon fait lire par son chancelier l'exposé de ses griefs contre les Gantois. Puis, il ajoute lui-même et en flamand ses propres plaintes contre Daniel Sersanders. Le rapport de cet épisode précise que le duc en prononçant ses propres mots manifesta de la colère - ce qui ne sied pas à un prince, comme le rappelait Philippe Wielant précédemment⁹². Là où la sanction de bannissement signalée plus haut avait suscité respect et frayeur, les mots du courroux entament la crédibilité du prince. D'ailleurs, l'excès amène inmanquablement des débordements. Il sera plus loin question de l'entrée gantoise de 1467 au cours de laquelle Charles le Téméraire ne sait contenir son ire. Rapportons dès à présent les mots qu'il prononce au beau milieu de la place publique et qui ne manquent pas d'exciter la population réunie. Menaçant de son épée ceux qui osent l'approcher, il dit : « *Que vous faut-il ? Et qui vous esmeut mauvaises gens ?* » puis use « *de chaleur et d'aigres paroles* »⁹³. La transgression nourrit la transgression et incite les émeutiers à ne pas respecter celui qui se comporte mal.

Ainsi, la parole ducale, rare et mesurée, paraît s'intégrer parfaitement dans une culture de la distance acceptée par tous, où la rupture du silence renforce la qualité et l'importance de l'événement.

B. Une culture de la distance.

« Le porte-parole est un imposteur pourvu du *skeptron* ». Cette affirmation de Pierre Bourdieu, à la limite de la provocation, mérite quelques explications. En effet, pour lui, l'autorité advient au langage du dehors, comme le rappelle concrètement le *skeptron* que l'on tend, chez Homère, à l'orateur qui va prendre la parole. Ainsi, c'est parce qu'il concentre, en tant que fondé de pouvoir, le capital symbolique accumulé par le groupe qui l'a mandaté, que le porte-parole se montre efficace, et non grâce à l'impact des mots qu'il prononce⁹⁴. Allons plus loin. Si l'on veut bien considérer que l'usage de ces fondés de pouvoir nimbe du mystère de l'inaccessible les autorités qui les utilisent, on comprend dès lors que les ducs de Bourgogne ont de plus en plus eu recours à cet expédient pour magnifier leur propre autorité. Une autre figure de la monarchie capétienne se dresse pour guider nos pas vers la compréhension de cet autre instrument du charisme princier qu'est le silence.

⁹⁰ *Le livre des trahisons de France*, dans *Chroniques de l'Histoire de la Belgique*, *op. cit.*, p. 87-88.

⁹¹ M. D'ESCOUCHY, *Chronique*, *op. cit.*, t. I, chap. LIX, p. 377 : « *Et pour ses causes, par sa bouche meisme, leur déclara qu'il les banissoit hors de ses pays* ».

⁹² Le texte dit qu'on remarqua qu'il fronça les sourcils, qu'il avait longs et épais, ce qui était le signe chez lui d'une grande colère. CHASTELLAIN, *Œuvre*, *op. cit.*, t. V, liv. VII, chap. VII, p. 267.

⁹³ *Ibid.*, t. V, livre VII, chap. VII, p. 267.

⁹⁴ P. BOURDIEU, *Ce que parler... op. cit.*, p. 105-107. La citation suit la démonstration suivante : « En fait, l'usage du langage, c'est-à-dire aussi bien la manière que la matière du discours, dépend de la position sociale du locuteur qui commande l'accès qu'il peut avoir à la langue de l'institution, à la parole orthodoxe, officielle, légitime ».

Certes, Bernard Saisset n'avait pas que des louanges à adresser au roi qui l'avait fait emprisonner, mais les remarques qu'il formule à propos de Philippe le Bel peuvent être confirmées à la lumière d'autres commentaires. D'après lui, le roi n'est « ni un homme, ni une bête. C'est une statue ». Il dit encore : « Notre roi ressemble au grand-duc, le plus beau des oiseaux, mais qui ne vaut rien. Il ne sait que regarder fixement les gens, sans parler ». L'évêque de Pamiers n'est pas le seul à avoir subi les affres de ce mutisme royal. Le comte de Flandre, Guy de Dampierre, félon envers le roi, est reçu par ce dernier, en 1300, dans un véritable silence de plomb. De la même façon, Clément V, venu négocier avec le roi à Poitiers en 1307, doit se contenter de discussions avec les conseillers de Philippe le Bel⁹⁵. Le silence est devenu une arme diplomatique, un des signes éminents du pouvoir. Et c'est aux conseillers de la cour, les Flote, Nogaret, Plaisians et autres de veiller, par leur intermédiaire, sur ce que Jacques Chiffolleau appelle « cette zone de silence sacrée qui protège les arcanes, les mystères de l'Etat »⁹⁶.

De la même façon, les ducs de Bourgogne font intervenir leurs proches pour affirmer leur autorité. Quelques précisions doivent être néanmoins apportées. Les interventions de Marguerite de Male en présence de son mari, notamment à l'occasion des assemblées de Flandre, sont bien connues. Mais cette délégation de pouvoir ressemble davantage à un usage propre à celle qui était la véritable héritière du comté. En revanche, même si l'action diplomatique d'Isabelle de Portugal est largement prouvée, on ignore si la princesse est plus accessible que son époux. Toujours est-il que cette implication de la duchesse dans les affaires de l'Etat coïncide avec un mutisme princier de plus en plus fréquent⁹⁷. La multiplication de ces interventions extérieures renforce chez certains historiens la théorie selon laquelle Philippe le Bon se désintéresse purement et simplement du gouvernement de son territoire. Mais le silence dans lequel Philippe le Bon se drape, même dans des situations dépourvues de tout caractère astreignant, tend à prouver la mise en place d'un nouveau principe de supériorité. La pratique, l'habitude se muent peu à peu en stratégie de communication. Un événement qui nous éloigne quelque peu du contexte des cérémonies doit être néanmoins rapporté pour bien comprendre les enjeux de ce maniement du discours. Au lendemain de l'assassinat de Jean sans Peur, Philippe le Bon convoque à Gand les Quatre Membres de Flandre pour s'assurer de leur soutien. L'atmosphère est lourde d'émotion et tandis que le prince est tout à sa douleur, c'est un serviteur, apparemment un professionnel de l'art oratoire, qui prend la parole pour délibérément toucher les représentants flamands. Chastellain décrit la scène de cette façon :

*« Vive estoit la voix du parleur. Et combien que la matière de soi fust piteuse, toutes-voies sçavoit bien user de termes et de couleurs nécessaires au cas pour plus les vaincre. Sy n'y ot et celui qui ne tendist les oreilles et qui ne mist toute son entente à l'escouter »*⁹⁸.

L'effet est immédiat. La salle s'emplit de soupirs, de gémissements, de sanglots, de pleurs. Comme le dit sans détour le chroniqueur, l'enjeu est tel qu'il nécessite l'art d'un véritable orateur⁹⁹. Il n'est pas question pour le prince d'offrir son propre chagrin pour sceller autour de lui une nouvelle

⁹⁵ Sur ces différentes anecdotes, lire J. FAVIER, *Philippe le Bel*, Paris, 1978, rééd. 1998, p. 1-5.

⁹⁶ J. CHIFFOLEAU, « Dire l'indicible. Remarques sur la catégorie du Nefandum du XIIIe au XVe siècle », *Annales ESC*, mars-avril 1990, 45^{ème} année, n°2, p. 289-324.

⁹⁷ Sur les interventions d'Isabelle de Portugal et plus particulièrement ses rapports avec les villes de Flandre, voir M. SOMME, *Isabelle de Portugal ...*, *op.cit.*, p. 389-393.

⁹⁸ CHASTELLAIN, *Ceuvre, op. cit.*, t. I, liv. I, chap. VIII, p. 65.

⁹⁹ CHASTELLAIN ne livre pas l'identité de ce personnage, mais la consultation des *Handelingen van de Leden ... op.cit.*, t. I, n°1, 17-23 septembre 1419, p. 1-2, est riche d'enseignements. En effet, on y apprend que l'homme ainsi doué d'éloquence n'est autre que Henri Goethals : « ... den deerliken maren die quamen van der jammerliker nooit van onsen gheduchten heere ende prince mijnen heere zijnen vader, wies ziele God ghedinke, dewelke mare te kenne ghegheven waren in de camere van den Rade den 3 leden bij mijnen heere **den deken van Ludeke** ». Ce conseiller de Jean sans Peur, puis de Philippe le Bon constituait par ses origines un maillon essentiel dans le système de communication du duc avec ses villes. Sur sa carrière et ses talents de diplomate et d'orateur, lire M. BOONE et J. DUMOLYN, « Henri Goethals, doyen de Liège : un homme d'Eglise gantois au service des ducs de Bourgogne Jean sans Peur et Philippe le Bon », *PCEEB*, n°38, 1998, p. 89-105.

communauté solidaire de sa douleur, il est question de manipuler les esprits pour trouver les appuis nécessaires à sa vengeance. Quand on sait que les larmes, même celles des rois, coulent à flot et sans retenue, l'usage d'expédients relève bel et bien de la manœuvre politique. Ainsi, Philippe le Bon sait attirer l'attention sur sa personne par les mots qu'il ne prononce pas. Même à l'occasion de tournois qu'il préside et dont il est le seul à pouvoir décider de l'issue, il se présente telle une icône, accomplissant des gestes et intimant des ordres qui, à l'échelle de la place publique, se confondent avec un jeu de mime pour les spectateurs réunis autour des lices. A l'occasion du tournoi qui oppose à Arras Maillotin du Bourg à Hector Flavi, le 20 juin 1431, Philippe le Bon préside la cérémonie et confie l'annonce du combat au roi d'armes :

« Et le roy d'armes, par commandement du duc, soy mettant haut sur les quatre cornières du champ, commencha a cryer alors (...) 'Laissez aller les champions et faites devoir' »¹⁰⁰.

Bien sûr, on imagine mal un prince courir d'un bout à l'autre des lices pour annoncer le combat et il semble normal que les hérauts ou rois d'armes se chargent de cette fonction. Mais lorsque l'entourage ducal demande au prince de faire cesser les hostilités, « *Le duc, ou de sa propre rachine de cœur ou à leur intercession, sans dire 'je le feray ou non', jeta une flesche qu'avoit entre ses mains et commanda qu'on les prist sus* »¹⁰¹.

Cette absence de paroles prononcées à haute et intelligible voix chez un personnage qui pourtant fait l'objet de toutes les attentions est riche de signification. Elle l'installe à une certaine distance de son public et force le respect par le secret qui l'entoure. Après tout, si la Bible recommande au roi de s'exprimer dans le *Livre des Proverbes*, elle montre également un Moïse dépourvu des grâces de l'éloquence, mais agissant comme un dieu. Reprenons le passage de *L'Exode* dont le raccourci de la démonstration explique brièvement l'origine de la majesté. Aux récusations de Moïse qui se plaint de ne pouvoir mener un peuple tout entier, Yahvé répond qu'il lui adjoint Aaron :

« Tu lui [Aaron] parleras et tu mettras les paroles dans sa bouche, et moi je serai avec ta bouche et avec sa bouche, et je vous enseignerai ce que vous devrez faire. C'est lui qui parlera pour toi au peuple ; ainsi, il sera pour toi une bouche, et toi tu seras pour lui un Dieu »¹⁰².

La réserve du prince accroît son prestige, elle le présente comme l'Ordre incarné qui, tel Moïse, fait dire sa puissance par un autre. En plagiant B. Cerquiglini, on pourrait dire que de cette voix qui se tait, on entend la puissance¹⁰³.

Certes, l'usage direct de la parole intervient de temps à autre, mais il dit alors à lui seul le caractère exceptionnel de la situation. C'est le cas, comme il en sera question plus tard, de l'intervention de Philippe le Bon pour les joutes organisées à Valenciennes en 1458¹⁰⁴. Après l'affront infligé au prince lors du duel judiciaire organisé dans cette même ville trois ans plus tôt, l'autorité ducale doit être restaurée et Philippe donne alors personnellement l'ordre d'ouvrir et de clore les combats. C'est également dans le contexte d'une menace que Charles le Téméraire s'empresse de faire en 1467 une déclaration devant des Gantois excédés, sur la place du *Vrijdagmarkt*. Le duc se montre alors rassurant, voire paternaliste, et surtout use de l'idiome local pour se faire entendre :

« Et comme il estoit tout escollé du seigneur de Grutbuse, qui près luy estoit, et de son chancelier et d'autres beaucoup, que doucement et bénignement devoit parler à eux, commença à parler et dit en flameng : 'Mes enfants, Dieu vous garde et sauve, je suis votre prince et naturel seigneur, qui vous viens visiter et conjouir de ma présence pour vous mettre en vostre paix. Sy vous prie qu'en faveur de moi vous vous veuillez doucement

¹⁰⁰ CHASTELLAIN, *Œuvre, op. cit.*, t. II, liv. II, chap. XLV, p. 197.

¹⁰¹ *Ibid.*, p. 199.

¹⁰² *Exode*, 4, 15-16.

¹⁰³ B. CERQUIGLINI, *La parole médiévale, Discours, syntaxe, texte*, Paris, 1981, p. 247.

¹⁰⁴ Voir p. 310 sq.

porter et vous contretenir ; et tout ce que je pourray faire pour vous, sauf mon honneur, je le feray ; et vous accorderay ce qui mes sera possible»¹⁰⁵.

Cette allocution intervient tel un accident dans l'élaboration de la dignité princière, et très rapidement le seigneur de la Gruuthuse reprend la parole comme pour faire à la fois écho et écran à la personne du duc. Le seigneur de la Gruuthuse à Gand, en 1467, mais aussi le chancelier Rolin, puis le chancelier Hugonet et bien d'autres, tous ont pour fonction de magnifier le duc par le biais de la distance qu'impose leur intermédiaire. Le lundi 31 juillet 1453, à l'occasion de « *l'amendise des Gantois* », c'est le chancelier Rolin qui reçoit, à l'extérieur de la ville, les excuses des délégations urbaines avant de les morigéner¹⁰⁶. Le chroniqueur ne dit pas si le pardon de Philippe le Bon et de son fils est prononcé de vive voix ou signalé par un membre de la cour. A Bruges, en 1440, l'intercesseur n'est pas des moindres, puisqu'il s'agit du duc Charles d'Orléans. Philippe le Bon, qui avait juré de ne pas retourner à Bruges sans la présence d'un personnage plus important que lui, profite du retour de captivité de son ancien ennemi pour rétablir la paix avec la cité rebelle. Aux cris de miséricorde lancés par les délégations brugeoises, Philippe fait la sourde oreille¹⁰⁷. Seul le duc d'Orléans rétablit le dialogue entre le prince et ses sujets. En prenant lui-même la parole, il libère celle du prince qui se manifeste pour accorder son pardon¹⁰⁸. A Bruges encore, cette fois en 1457, la présence du Dauphin bouleverse les règles du jeu. Apparemment très spontané, ce dernier répond directement à l'avocat de la ville qui vient lui souhaiter la bienvenue¹⁰⁹. Le futur Louis XI ayant donné le ton, le duc Philippe répond alors lui aussi de vive voix aux louanges des Brugeois. Cette familiarité affichée par le futur roi de France a de quoi surprendre le chroniqueur de cour qui, en plusieurs endroits de son récit, s'arrête pour signaler la cordialité et la simplicité de l'expression du souverain¹¹⁰. Le lendemain de son arrivée, aux délégations urbaines venues lui offrir des présents, il fait « *grande révérence* » et parle « *très amiablement* »¹¹¹. Et que dire du discours tenu aux représentants des nations ? Ce dernier se déroule tout simplement sur un ton qui frôle la franche camaraderie :

*« ... allèrent devers luy aussi les Genevois pour lui faire la révérence comme au fils de leur souverain seigneur le roy de France (...) De quoy il les remercia moult et leur dist : 'Vous estes mes bons voisins à mon pays du Dauphiné et vous voudroye faire tout le plaisir que je pourroye là où vous auriez à faire de moy'. Et lors commença à demander à tel et à tel comment il se nommoit, ne de quelle génération il estoit en la ville de Gennes, lesquels après avoir nommé leurs noms, respondy : 'je cognoy bien vostre nom et vostre progénie. Vous estes de gens de bien et d'une bonne racine de gens'. Et en cest estat les examina tous et les tint en langages jusques à partir grandement contens de lui, et lui de eux »*¹¹².

A l'inverse, les ducs de Bourgogne ont donc cultivé cet autre aspect de la mise en scène de leur autorité. En effet, si les déficiences de Philippe le Bon peuvent expliquer un recours quasi

¹⁰⁵ CHASTELLAIN, *Œuvre, op. cit.*, t. V, liv. VII, chap. VIII, p. 269.

¹⁰⁶ J. DU CLERCQ, *Chronique, op. cit.*, chap. LVIII, p. 119 : « *Après ce premier cry alla allencontre d'eux maistre Nicolle Rollin, chancellier du duc, lequel leur remonstra, oyants tout clairement, comment fausement et mauvairement, et comme mauvaises et orgueilleuses gens, ils s'estoient rebellés contre leur seigneur* ».

¹⁰⁷ N. DESPARS, *Cronijcke van den ...*, *op. cit.*, t. III, p. 430 : « *...dies nochtans niet jeghenstaende zy en ghecreghen gheen antwoorde van den prince, want hij al ansach ende anboorde zonder een woort te spreken...* ».

¹⁰⁸ *Ibid.*, « *... totter tijt dat hem die voormoemde hertoghe van Orlieus badt dat hy zijns volcx ontfarmen wilde, doen biet hyse alleghadere zeer mindelick weder upstaen, restituerende bemlieden met eenen ooc die voorzeide ghepresenteerde slotelen, ende zeggende dat hy voortan in bemlieden zeer wel gbernst was, ende dat hy bemlieden al vergaf dat zy oyt jegbens hem mesdaen hadden...* ».

¹⁰⁹ CHASTELLAIN, *Œuvres, op. cit.*, t. III, liv. IV, chap. LVI, p. 302 : « *Et alors, movant son chapeau respondy : 'Messeigneurs, je vous mercie de vostre bel offre et de l'honneur que vous me faites, et me sera bien vostre ville pour recommandée en temps à venir'* ».

¹¹⁰ Soulignons au passage que ce discours « plus libéré » est prononcé par Louis, en sa qualité d'héritier au trône de France et non de roi.

¹¹¹ CHASTELLAIN, *Œuvres, op. cit.*, t. III, liv. IV, chap. LVI, p. 305.

¹¹² *Ibid.*, p. 306.

systématique à des professionnels de l'éloquence, le brio de Charles le Téméraire ne laisse planer aucun doute sur l'élaboration de cette stratégie de communication. Charles, qui vient d'être présenté comme le plus disert des quatre ducs, est aussi celui qui s'entoure le plus systématiquement de représentants. Mais pour le coup, l'utilisation d'un porte-parole, à savoir son chancelier, est devenu un véritable rituel de l'étiquette. Car immédiatement après l'allocution de son délégué, il prend souvent la parole pour marteler les idées qu'il brûle sans doute de développer lui-même. A Bruxelles, en janvier 1469, n'y tenant plus, il s'exprime à la suite de Pierre de Goux pour signifier les conditions de la paix aux Gantois humiliés qui, en retour, ne soufflent mot¹¹³. Il a déjà été question dans un chapitre précédent de l'absence de retenue qui pousse parfois Charles à prendre la parole avec la plus terrible véhémence, lors notamment des assemblées des membres de Flandre¹¹⁴. Inutile d'y revenir. En revanche, l'humiliation des Gantois à Bruxelles, devenue la « première magnificence de Charles » sous la plume de Molinet, consacre une puissance réelle de la parole profondément intégrée dans les mentalités d'alors. Par le caractère accidentel et mesuré de sa manifestation, elle devient une action psychiquement efficace¹¹⁵. La rareté des mots prononcés consacre alors ceux qui le sont.

Encore une fois, il paraît difficile d'établir une véritable évolution chronologique. Les habitudes de parole dépendent de contingences liées à la personnalité qui fait qu'un homme, quel qu'il soit, se montre plus ou moins discret, plus ou moins loquace. Néanmoins, l'enquête retrouve des assises plus solides lorsqu'elle s'écarte de ces approches psychologiques pour constater la mise en place d'une étiquette. Celle-ci culmine avec Charles le Téméraire, dont elle nourrit la vanité tout en canalisant l'exubérance à force d'intermédiaires, d'ordonnances et de préséances. Il ne s'agit donc pas de silence à proprement parler, mais de majesté, délibérément installée aux frontières de l'intouchable et de l'ineffable. Là réside sans doute l'écart le plus accusé entre les deux espaces culturels que je ne cesse de rapprocher depuis le début de cette étude. Certes, comme il va en être question dans la section suivante, la ville a su se doter d'un discours plus ordonné qui, en marge de l'efflorescence sonore soulignée précédemment, s'affirme à son tour comme un véritable porte-parole de la fierté municipale. Mais les questions s'ordonnent différemment et quittent le domaine de l'essence pour de nouveau rejoindre l'espace de la communication politique. Il ne s'agit plus de l'identité charismatique d'un seul, mais d'une identité collective défendue sur le terrain de l'honneur.

III. A chacun ses hérauts.

Avouons-le dès à présent : la documentation lacunaire force à un exercice qui épouse davantage les formes de la reconstitution que celles de l'interprétation. L'histoire de la parole urbaine emprunte les chemins tracés par celle de l'histoire des chambres de rhétorique et d'autres compagnies artistiques qui gagne en épaisseur au tournant des XVe et XVIe siècles. Avant cela, les récompenses attribuées à ces compagnies figurant dans les comptabilités urbaines, quelques événements clefs, l'existence d'une poignée de serments et de chartes fondatrices donnent la conviction de l'existence d'une activité culturelle intense sans pourtant en fournir toutes les preuves. Loin d'être négligeables, ces sociétés burlesques, ces confréries, ces serments d'arbalétriers, etc., ont mis en place dans l'espace

¹¹³ « Relation de l'assemblée solennelle tenue à Bruxelles le 15 janvier 1469... », dans L. P. GACHARD, *Documents inédits de l'histoire de la Belgique*, t. I, Bruxelles, 1833, p. 204-209 : « *Item ce fait, commença mondit seigneur le duc proposer plusieurs raisons (...) à quoy, comme bien fait à présupposer, ilz ne respondirent rien* ».

¹¹⁴ Voir p. 53 sq.

¹¹⁵ Voir à ce sujet les idées de P. Zumthor exprimées dans ses conférences données au Collège de France. P. ZUMTHOR, *La poésie et la voix dans la civilisation médiévale*, Paris, 1984.

qui nous concerne des outils d'expression ainsi qu'un véritable réseau prêt à accueillir d'autres formes de relations culturelles le moment venu.

A. L'honneur de la ville en jeu.

L'ampleur du réseau festif dans lequel s'intègrent parfaitement les villes des Pays-Bas bourguignons a déjà été évoquée¹¹⁶. Afin de rappeler les différents motifs qui expliquent cette participation régulière à toutes sortes de compétitions récréatives organisées dans des villes, petites ou grandes, prenons l'exemple des serments d'arbalétriers et d'archers à Lille.

Le certificat de naissance de ces compagnies est difficile à établir. En ce qui concerne les arbalétriers, deux serments, l'un apparu au cours du XIV^e siècle et l'autre fondé en mai 1422 ont fusionné en 1443¹¹⁷. Pour les archers, aucune réglementation n'a été conservée. Seul un document d'archive faisant état d'une somme accordée à trente-huit archers et à leur connétable, en 1360, témoigne de leur existence à partir de cette date¹¹⁸. Je ne reviendrai pas sur l'origine et le rôle militaire de ces confréries, seul le caractère représentatif de leur institution importe. A ce titre, la fusion des deux serments d'arbalétriers établie en 1443 est riche d'enseignements¹¹⁹. Dans cet acte, il est question en premier lieu de l'honneur du duc, puis de celui de la ville et enfin de celui de la confrérie¹²⁰. Cet honneur est tout d'abord étroitement lié à l'harmonie présidant aux relations au sein même de l'association¹²¹. Il doit de la même façon être défendu à l'intérieur comme à l'extérieur des murs de la ville. Ainsi, les arbalétriers sont sommés de porter chaperons et parures pour accompagner leur chandelle le jour de la grande procession lilloise, tout comme ils doivent immédiatement répondre à l'appel lorsque la ville leur ordonne d'aller la représenter à l'occasion de concours extérieurs¹²². Les confrères sont tenus de se présenter sous leurs meilleurs atours dans ces concours et les prix qu'ils ramènent sont à la disposition du magistrat¹²³. Cette intrusion des autorités urbaines dans le règlement de la confrérie comme dans ses diverses activités atteste le fort pouvoir symbolique qui lui est attaché. La compagnie représente une sorte d'emblème mobile de la ville et ses prestations ne se résument pas

¹¹⁶ Voir p. 97 sq.

¹¹⁷ Deux documents des archives municipales de Lille ont permis à C. Ducastelle et J.-M. Cardot d'établir cette approximation. D'une part, une mention datant de 1344 fait état de la chandelle des arbalétriers (AML, 16033, 1344, fol. 13). D'autre part, une somme de 12 sous accordée à « 10 compaignons arbalestriers du serment nouvellement ordonné en la ville de Lille », en mai 1422, permet de dater l'inauguration du deuxième serment (AML, 16155, fol. 77). Voir, C. DUCASTELLE et J.-M. CARDOT, *Les confréries ou serments d'archers et d'arbalétriers au Moyen Âge dans le nord de la France*, Mémoire de maîtrise non publié, Lille III, 1992.

¹¹⁸ AML, 16073, fol. 9v. Document mentionné dans l'étude précédente.

¹¹⁹ En raison d'une mésentente récurrente entre les deux serments se résumant à une dispute constante de privilèges et notamment à une réclamation de terrain, la Loi de Lille décide de rassembler les deux compagnies en un seul serment.

¹²⁰ AML, AA 189-3891 (cahier de quatre folios) : « ...consideration ene a ce que ce est l'honneur, forbe et bien de Monseigneur le duc de Bourgogne, conte de Flandres, de sa dicte ville de Lille et l'apaisement des dis confreres qui par avant estoient en discord les ungz contre les autres ... ».

¹²¹ Ce désir d'entente cordiale semble être un vœu pieux, puisqu'un nouveau règlement est accordé par l'échevinage le 11 mars 1458, à la suite de nouvelles querelles à l'intérieur du serment. AML, 15884, texte n°17, fol. 137v.

¹²² AML, AA 189-3891 : « Et pareillement, toutefois qu'il plaira a mes dis seigneurs de la Loy que aucuns des dis confreres voient dehors a quelque feste de l'arbalestre en espoir de gaigner aucun pris selonc la despense qu'il y convenroit faire en gardant l'onneur de ladite ville et du serment, chacun des dis confreres sera tenu de mettre en bourse aucuns deniers pour fournir ladite deppence selonc sa faculté et puissance ... ». Le texte montre à un autre endroit que la ville élisait parmi les confrères ceux qu'elle jugeait digne d'aller la représenter à l'extérieur.

¹²³ *Ibid.* : « Item, que tous pris et joyaux d'or ou d'argenté, qui par les dits arbalestriers, seront gaignies dedans ou dehors seront mixz en trésor et gardé comme chose appartenant au corps de ladite confrarie, sans que on les puist alienner ne engagier que ce ne soit par le gre de mes dits seigneurs de la Loy et de la plus saine partie des dits confreres. »

à de simples démonstrations de tir¹²⁴. J'en arrive ici à un point essentiel qui ne pouvait être abordé sans cette longue mais nécessaire introduction.

En effet, les jeux d'adresse ne constituent qu'une partie de ces concours rassemblant parfois jusqu'à une cinquantaine de villes. D'autres épreuves impliquent directement des compétences théâtrales. Ainsi, en 1455, les arbalétriers de Lille reviennent d'une fête de Tournai où ils avaient remporté non seulement un prix de tir, mais aussi un prix pour la plus belle entrée et pour avoir le plus « *honnorablement compaignie la procession du roy* »¹²⁵. Les comptabilités urbaines ne donnent malheureusement pas le détail de ces concours théâtraux. Toutefois, leur déroulement semble intimement lié à ces grands événements. A Douai, le 18 mai 1399, le concours de tir qui réunit près de dix-sept villes prévoit un prix pour récompenser le meilleur « *esbatement* »¹²⁶. Dans le programme d'un concours d'arbalète organisé par le grand serment de Tournai, le 12 avril 1394, figure la mention suivante :

« *Item que les compaignons qui venront de cité ou de bonne ville fermée, qui feront les plus gracieux jeux et esbatemens sans vilonnie, et reviaux (divertissements) plaisans et delitables, aront un jeyuel ou pris de soixante sols tournois* »¹²⁷.

Mais l'exemple le plus documenté reste celui du grand concours de tir organisé à Gand en 1440. A cette occasion, les invitations promettent, entre autre, de récompenser les entrées processionnelles les plus belles, les feux de joie les plus admirablement préparés, mais aussi les pièces les plus honnêtement divertissantes jouées en français et en flamand¹²⁸. De fait, deux journées complètes sont nécessaires pour accueillir les cinquante-six délégations qui firent défiler leurs cortèges de bannières, de livrées chamarrées, de trompettes, de fifres, etc. Mais le spectacle le plus étonnant vient sans doute des entrées par voie d'eau, au cours desquelles la ville de Malines présenta une barge en forme de dragon abritant des tableaux vivants de la vie de saint Georges et de la Vierge Marie. Le prix de la meilleure représentation en flamand fut accordé à Audenarde et celui en français à la ville de Tournai. La remise des récompenses fut marquée par un incident provoqué par les villes de Grammont et de Cambrai, que le magistrat gantois régla, de façon fort diplomatique, en accordant un pot d'argent supplémentaire aux villes contestataires. Cet épisode montre combien les enjeux étaient importants. Les rencontres supposées fraternelles se déroulent, ne l'oublions pas, dans un contexte économiquement et politiquement tendu au cœur d'une des régions d'Europe les plus urbanisées¹²⁹.

La compétition symbolique n'en reste pas moins une compétition. Et les jeux d'adresse tout autant que les jeux dramatiques disent la splendeur de la ville qu'ils représentent¹³⁰. Ainsi, il est difficile d'exhumer de cette période peu documentée une parole urbaine faite de mots et de discours. Dans ces villes des Pays-Bas bourguignons, dire son honneur et sa supériorité, c'est avant tout en apporter la preuve. Tout comme les pièces de drap les plus habilement tissées, les arbalétriers les plus adroits, mais aussi les comédiens les plus expressifs formulent par leur art et leurs compétences de véritables panégyriques urbains. Le poème de la *Vierge de Gand*, allégorie de la ville du même nom, fait état

¹²⁴ La ville est tellement assimilée à sa compagnie que lorsque cette dernière traverse d'autres villes pour se rendre à un concours, il lui arrive de recevoir des dons. Le compte de 1408 fait état d'un don de 8 lots de vin aux arbalétriers de Béthune qui étaient de passage en ville au cours de leur voyage vers Namur. (AML, 16151, fol. 42v.)

¹²⁵ AML, 16196, fol. 47.

¹²⁶ AMD, CC 204, fol. 190-191.

¹²⁷ Texte tiré d'A. CHOTIN, *Histoire de Tournai et du Tournaisis*, Tournai, 1965.

¹²⁸ Pour une description complète de ce festival, voir P. ARNADE, *Realms of ritual ... op. cit.*, p. 84-94.

¹²⁹ Pour un exemple d'incidents nés autour de la fête, voir : G. ESPINAS, *Une guerre sociale interurbaine op. cit.*. Consulter la reprise de cette enquête par L. FELLER, « la fête faillie », art. cité.

¹³⁰ Une démonstration identique aurait pu être menée à partir des joutes urbaines organisées principalement à Lille et à Bruges. Voir E. VAN DEN NESTE, *Tournais, joutes, pas d'armes ... op. cit.* et plus récemment : A. BROWN, « Urban Jousts in the Later Middle Ages : The White Bear of Bruges », *RBPH*, n°78, fasc. 2, 2000, p. 315-330.

d'exception dans un espace où le savoir-faire, quel qu'il soit, demeure le principal acteur de ces multiples prosopopées.

La mention de ces compétitions dramatiques au cœur même de ces divertissements armés témoigne d'une activité théâtrale intense là où l'absence de sources aurait pu nous en faire douter. En effet, si de nombreuses études menées principalement au XIX^e siècle ont chacune dans leur style clamé la vigueur des « sociétés joyeuses » des villes du Nord au Moyen Âge, les preuves sont rares. Pourtant, la comptabilité lilloise indique en 1415 la présence de comédiens « professionnels » au sein de la délégation d'arbalétriers envoyée à un concours organisé à Courtrai¹³¹. Ces acteurs d'un jour, d'une année, d'un quartier portent des noms variés répondant à des assises sociologiques qui le sont tout autant.

Commençons par Arras. La ville fait figure de pionnière avec Adam de la Halle et son célèbre *Jeu de la Feuillée*, représenté sans doute en 1276, devant - comme le précise Roger Berger - un public trié sur le volet, compte-tenu du caractère satirique de la pièce¹³². Dans la cité de la sainte Chandelie et de la confrérie des jongleurs, « rois des hours », « princes de Saint-Jacques », « princes d'Amour » et « seigneurs de la Feste » se succèdent avant que « l'abbé de Liesse » ne soit chargé de coordonner cette activité théâtrale aux environs des années 1420-1430¹³³. A Saint-Omer, trois confréries, celles du « Haut-pont », du « Lizel » et des barbiers-chirurgiens paraissent assurer l'ensemble des jeux scéniques au XV^e siècle¹³⁴. A Douai, une société littéraire portant le nom de « Clercs parisiens » émerge dès 1330 avant d'être rejointe par celle du « Banc poétique » à la fin du XV^e siècle¹³⁵. Ces deux associations exigent des critères culturels qui les placent davantage du côté du puy marial. Lille possède au moins une association de ce type. Le Puy Notre-Dame, dont les premiers princes sont mentionnés au début du XV^e siècle, vient rejoindre un nombre impressionnant de compagnies lilloises. Les subventions échevinales accordées au XV^e siècle à ces associations ont permis à Léon Lefebvre de révéler l'existence de trente-deux d'entre elles, dont les noms correspondent à des quartiers, comme le « Petit Frêt » situé au bout de la rue Esquermoise, les « Gingans » situés au début de la rue de la Clef, les « Reignaux » sur la place du même nom, et surtout à des paroisses comme les compagnons de « Saint-Sauveur », de « Saint-Pierre », de « Sainte-Catherine », etc¹³⁶. En Hainaut, Valenciennes possède également un puy marial¹³⁷. A Mons, si le premier acte de reconnaissance d'une chambre de rhétorique date du 13 mars 1533, poètes et comédiens agrémentent assurément les festivités urbaines aux XIV^e et XV^e siècles¹³⁸. François Vinchant, dans ses *Annales*, écrit :

« En la ville de Mons, chaque rue avoit ses rhétoriciens et y avoit entre eux émulation pour faire qui mieux mieux (...) et faisoit-on des rhétoriques : ainsy appelloit-on les comédies, farces, ou fables qu'on exhiboit en rythmes vulgaires sur eschaffaut au grand contentement et affluence du peuple (...) Ce discours est véritable car

¹³¹ AML, 16159, fol. 43v : « A Pierart du Fresnoit, tavernier, qu'il a payé du commandement d'eschevins a X arballestriers du dict lieu de Lille que accordé leur a esté pour supporter les frais fais a aller a une feste grande du jeu du dict arballestre qui se fist en la ville de Courtray au dit mois de septembre mil IIIIc et quinze parmi douze livres febles delivrees aussi en courtoisie a plusieurs compaignons qui alerent avec les dis arballestriers pour jouer de jeux de personages et faire esbatemens, par quittance monstrée a l'audicion de ce compte ... LXXII l. »

¹³² R. BERGER, « Le Jeu de la Feuillée, quelques notes », dans *Arras au Moyen Âge, Histoire et Littérature*, M.-M. Castellani et J.-P. Martin éd., Arras, 1994, p. 221-227.

¹³³ A. CARDEVACQUE, *Le théâtre à Arras avant et après la Révolution*, Arras, 1884.

¹³⁴ J. DE PAS, *Mystères et jeux scéniques à Saint-Omer aux XV^e et XVI^e siècles*, Lille, 1913.

¹³⁵ G. LHOTTE, *Le théâtre à Douai avant la Révolution*, Douai, 1881.

¹³⁶ Pour le détail, voir L. LEFEBVRE, *Les origines du théâtre à Lille du XIV^e au XVI^e siècle*, Lille, 1902 et, du même auteur, *Le Puy Notre-Dame de Lille du XIV^e au XVI^e siècle*, Lille, 1902.

¹³⁷ La confrérie de Notre Dame du Puy a été fondée en 1229.

¹³⁸ Cette date est retenue dans plusieurs travaux dont celui d'A. LACROIX, « La chambre de rhétorique », *Mémoires et publications de la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, t. 5, 1844.

j'ai ouy gens anciens et dignes de foy dire d'avoir vu la plupart des choses susdites se pratiquer en la ville de Mons durant leur jeunesse »¹³⁹.

Pour corroborer le témoignage du chroniqueur, les études de G. Cohen citent quelques représentations, comme celle de la « *Vie et Ystoire de Medame Sainte Waudrut* » sur la place du Grand Marché en 1433¹⁴⁰. En ce qui concerne l'espace néerlandophone, une vaste enquête visant à répertorier toutes les chambres de rhétorique actives, notamment en Flandre et en Brabant, est sur le point d'aboutir¹⁴¹. Les « *Ghesellen van der Kerke (ou) van der spele* » pullulent dès le XIVE siècle tandis que des concours s'occupent de nourrir une véritable émulation entre les villes¹⁴². A Bruxelles, en marge des différentes sociétés de quartiers, la chambre « *Den Boeck* » liée à la cour de Brabant, apparaît dès 1401¹⁴³. A Gand, les cérémonies de 1458 mentionnent dans leur programme près de sept compagnies en compétition pour le prix de la meilleure pièce¹⁴⁴. A Bruges, la chambre du Saint-Esprit se distingue en tant que chambre de rhétorique aux alentours de 1428¹⁴⁵.

Une telle variété de sociétés assortie d'un dynamisme culturel innervant la totalité de ces Pays-Bas devait conduire à une multiplication des contacts et à la création de compétitions indépendantes.

B. Chronique d'un succès annoncé : l'essor des chambres de rhétorique.

Les compétitions dramatiques n'ont pas éclipsé du jour au lendemain les concours de tir. Toutefois, l'évolution de la cérémonie d'accueil du comte d'Artois à Arras résume assez fidèlement un processus qui s'applique somme toute à l'ensemble de ces territoires. La première entrée suffisamment documentée est celle de Philippe le Bon, le 11 septembre 1419. Elle suit le protocole habituel et c'est à une délégation d'archers et d'arbalétriers qu'il revient d'embellir la cérémonie¹⁴⁶. Près de dix ans plus tard, le 16 février 1430, Isabelle de Portugal est accueillie, pour sa première venue en ville, par un groupe d'archers et d'arbalétriers, mais également par des divertissements orchestrés par l'abbaye de

¹³⁹ F. VINCHANT, *Annales de la Province ...*, op. cit., t. IV, p. 139 et t. V, p. 267.

¹⁴⁰ G. COHEN, *Le livre de conduite du régisseur et le compte des dépenses pour le mystère de la passion joué à Mons en 1501*, Strasbourg, 1925. Voir également les activités théâtrales de la confrérie Saint-Georges, dans G. WYMANS, « La confrérie de Saint-Georges à Mons », *Mémoires et publications de la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, t. 90, 1979, p. 20-37 et les représentations agrémentant la fête du Lumeçon, dans J. DECLEVE, « Le théâtre à Mons », *Mémoires et publications de la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, t. 44, 1891, p. 105-193. Il faut également mentionner les « compagnons de la Cloye » qui apparurent en 1457 et fusionnèrent par la suite avec la chambre Notre-Dame.

¹⁴¹ Le programme de recherche mené en partie à l'université de Gand s'intitule : *Rederijkers : conformisten en rebellen : literatuur en cultuur en stedelijke netwerken (1400-1650)*.

¹⁴² Pour davantage d'informations sur les origines des chambres de rhétorique, lire H. LIBRECHT, *Les chambres de rhétorique*, Bruxelles, 1948. Voir également, A. VAN ELSLANDER, « Letterkundig leven in de Bourgondische tijd : de rederijkers », *Jaarboek de Fontaine*, 18, 1968, p. 61-78.

¹⁴³ Lire : H. DE KEYSER, « Het ontstaan en de werkzaamheden van de Brusselse rederijkerskamers tussen 1400 en 1500 », *Tijdschrift voor Brusselse Geschiedenis*, 1986, 11, 1-2, p. 65-75. Suivirent ensuite la chambre « *de Violette* », aux alentours de 1471, puis celle « *de Corenbloem* » vers 1477.

¹⁴⁴ Il s'agit de La Fontaine, Sainte-Barbe, Saint-Pierre, Groenen Briel, Les Augustins, Le marché du Vendredi et les compagnons de la Ketelpoorte.

¹⁴⁵ Voir l'étude récente d'A.-L. VAN BRUAENE et L. DERYCKE qui a l'avantage de confronter les sources du XVIIe siècle avec les données archivistiques de la ville : « Sociale en literaire dynamiek in het vroeg vijftiende-eeuwse Brugge. De oprichting van de rederijkerskamer De Heilige Geest, ca. 1428 », dans *Stad van koopmanschap en vrede. Literaire cultuur in Brugge op de grens van Middeleeuwen en rederijkerstijd*, J. Oosterman éd., Louvain, 2004. (à paraître)

¹⁴⁶ AMA, BB6, fol. 52 : « Item vinrent les arbalétriers audevant et au-dessus de Sainte Catherine – à Méaulens en avant et se mirent de rent sur un ridel l'un estant – Saint Riquier et les 16 arbalétriers qui avoient esté audit siège – vestus des draps de paieime et eut 30 ou 40 autres arbalétriers – et avoient leur bannière et estendart et crièrent joieusement Noël. »

Liesse¹⁴⁷. En 1469, pour la Joyeuse Entrée de Charles le Téméraire le 16 mars, les compagnies d'armes disparaissent pour laisser la place à de nombreuses sociétés théâtrales, dont l'Abbaye de Liesse, les confrères de la Testée, le prince des Locquebeaux, les Mulequiniers, le roi des Lourds, etc¹⁴⁸. De la même manière, pour la première entrée de Marguerite d'York accompagnée de Marie de Bourgogne le 21 novembre 1470, seules les confréries et l'Abbaye de Liesse sont convoquées pour agrémerter de leurs prestations la cérémonie de bienvenue¹⁴⁹. La comparaison avec la ville de Gand, où les confréries militaires qui avaient encore joué un rôle majeur dans le concours organisé en 1440 disparaissent des fêtes de 1458 et de 1467, prouve que ce désengagement progressif des serments d'archers et d'arbalétriers illustre un tournant dans l'histoire culturelle de cet espace. À défaut de pouvoir établir une date précise, les décennies 1430-1440 semblent avoir enregistré et peut-être même favorisé le développement de ces sociétés littéraires et théâtrales. Certes, des concours existaient déjà au XIV^e et au début du XV^e siècle. La comptabilité urbaine de Lille l'atteste. En 1415, du vin est attribué à des compagnons lillois, qui avaient gagné un prix « au jeu de partures » à Tournai. En 1418, Gérard Le Borgne et ses compagnons gagnent le second prix pour « un esbatement » à Douai¹⁵⁰. En 1422, du vin est de nouveau donné pour « Jacot Blocquiel et ses compagnons » qui gagnèrent un prix aux « jeux de partures » d'Ypres¹⁵¹. En 1425, quarante sous sont accordés au Pape et aux compagnons des Gingans en vue des dépenses qu'ils auront à faire pour la mise en scène de « certains jeux de personnages » à la procession d'Ypres¹⁵². Cette dernière mention rappelle également que la vie religieuse joue un rôle essentiel dans l'émulation de ces sociétés. Les processions étaient bordées de mystères et de tableaux vivants dont les récentes découvertes d'A. E. Knight dans la bibliothèque de Wolfenbüttel traduisent le degré de rigueur et la qualité artistique. Dans une ordonnance de 1402, le magistrat ordonne le règlement suivant pour la prochaine procession Notre-Dame, prouvant l'existence de ces représentations scéniques :

« Que toute manière de gens de mestiers de ceste ville qui le jour dudit sacrement ont ou aront intencion de avoir torses et ossi tous ceulx qui a ledite procession ont ou aront intencion de avoir candeilles ou torses, et semblablement se aucuns ont intencion de faire aucuns jeux ou representacions de vies de sains ou autrement voisent paisiblement auxdits Sacrement et procession en faisant compaignie a leurs dites torses ou candeilles, jeux ou representacions li uns après l'autre tout devant le colege de l'église de saint Pierre en ledite ville selonc ce qu'il seront ordonnés »¹⁵³.

Toutefois, en marge de cette tradition attachée aux mouvements dévotionnels du calendrier religieux, les sociétés burlesques et les compagnies théâtrales s'émancipent pour devenir les acteurs à part entière des festivités urbaines. Contrairement à une idée reçue qui associe systématiquement aux ducs de Bourgogne, et ce depuis Philippe le Hardi, la représentation de spectacles théâtraux pour chaque entrée princière, la première mention de saynètes apparaît à Arras en 1430. Cette remarque prend en compte les risques inhérents à l'illusion rétroactive que peuvent susciter à la fois l'absence et le manque de précision des sources. En effet, si les décorations et les amuseurs publics sont mentionnés systématiquement pour l'ensemble des fêtes de notre période, il faut attendre ces

¹⁴⁷ AMA, BB7, fol. 33 : « Item furent archers dehors le porte saint miquiel en ordonnance de baies, arbalestriers dedans la ville jusques à la porte en deux rens. Item l'abbé de Liesse nommé Feullet et plusieurs ses novisses bien ordonnés, ledit abbé en un tabernacle alentour au pont de Blangy fait jeux et presens. »

¹⁴⁸ Le registre BB9 a disparu, mais l'analyse du document (fol. 36-39), suffisamment précise, ne fait pas état d'une convocation des serments d'armes.

¹⁴⁹ Même remarque que précédemment pour le registre BB9, fol. 66-67.

¹⁵⁰ AML 16162, fol. 49v : « A Gerard le Borgne et a plusieurs compaignons joueurs de esbatemens de personnages pour honneur de ce qu'ilz avoient alé jouer a un esbatement a Douay ou ilz gaignierent un lion d'argent pour le second pris et pour eulx aidier a soustenir les despens que en se faisant soutinrent ».

¹⁵¹ AML 16162, fol. 48.

¹⁵² AML 16166, fol. 87v.

¹⁵³ AML 374, fol. 86v.

décennies pour voir, de la Flandre jusqu'au Hainaut, les divertissements prolongeant habituellement les compétitions sportives ou les processions urbaines gagner l'espace des cérémonies officielles. On peut sans doute y voir la preuve d'une plus grande reconnaissance de ces sociétés théâtrales, preuve renforcée par les récentes recherches sur les chambres de rhétorique qui situent dans cette même fourchette chronologique la croissance de ces assemblées littéraires¹⁵⁴. Deux autres remarques peuvent également être formulées d'après l'observation du tableau I, figurant en annexe.

Tout d'abord il est frappant que les thèmes abordés constituent les copies conformes de ceux développés dans les grandes processions. Deux études correspondant respectivement aux mondes néerlandophone et francophone ont, avec plus ou moins de précision, révélé les sujets représentés dans les processions de Lille et d'Audenarde¹⁵⁵. Dans le cas lillois, sur les soixante-treize pièces que comprend le manuscrit de Wolfenbüttel, les épisodes bibliques occupent 90% des histoires choisies (le reste est tiré de l'histoire grecque et romaine). Parmi celles-ci, on retrouve le *Sacrifice d'Abraham* (représenté notamment à Bruges en 1440) et de Gand en 1458), le *Jugement de Salomon* (représenté notamment à Douai en 1470), le *Courroux de David apaisé par Abigail* (représenté à Mons en 1470), *L'intercession d'Esther auprès d'Assuérus* (représenté à Bruges en 1440 et à Mons en 1470), le courage de *Judith contre Holopherne* (représenté à Mons en 1470), *Marie-Madeleine aux pieds de Jésus* (représenté à Bruges en 1440), etc. Cette liste de correspondances ne s'arrête pas là et il serait aisé de poursuivre une énumération qui, déjà dans son existence même, dit combien le langage culturel de la ville se confond avec celui de la vie religieuse. Bart Ramakers a bien souligné, dans sa critique des réflexions de Gordon Kipling à propos de la cérémonie brugeoise de 1440, l'importance du contexte culturel brugeois dans l'élaboration de la réception. Les tableaux vivants et histoires sélectionnés à cette occasion étaient les mêmes que ceux représentés lors de la procession du Saint-Sang qui avait lieu le 3 mai. Logiquement, ils exprimaient les objets de dévotion auxquels étaient fidèles ceux qui les mettaient en scène, à savoir les confréries, les associations de quartiers, etc. De là à conclure qu'aucun programme cohérent ne présidait à ces cérémonies dédiées au prince, il y a un pas que je ne franchirai pas avec cet historien de la littérature. J'y reviendrai. Pour l'instant, il faut reconnaître que le matériel des fêtes princières est le même que celui des fêtes urbaines. « Matériel » est d'ailleurs le mot qui convient, quand on sait que non seulement les pièces et mystères étaient recyclés pour les cérémonies exceptionnelles, mais qu'il en était de même pour les torches et parures qui servaient aux processions et aux joutes précédemment.

Quelques histoires tirées de l'antiquité grecque et latine font leur apparition dans les cérémonies d'entrée de la deuxième moitié du XVe siècle. Mais, là encore, les moralités qu'elles distillent ont déjà fait l'objet d'adaptations dans les mystères des grandes processions. L'exemple de « *L'histoire d'Octavien* », présentée à Douai en 1470 pour l'entrée de Marguerite d'York, peut sans doute être rapproché de la pièce « *Comment Octavien empereur de Rome, ne fut point content d'estre aoure de ses senateurs sans mander Sebille tributine* » signalée dans le manuscrit de Wolfenbüttel¹⁵⁶. Quant aux scènes tirées de la littérature chevaleresque ou de la veine historique, il faut croire qu'elles ont également fait l'objet d'une diffusion plus mince mais tout de même repérable. Ainsi, la « *Justice du roi d'Aragon* » mise en scène à Arras en 1469 semble être un thème à la mode, puisqu'on le retrouve quelques années plus

¹⁵⁴ A.-L. Van Bruaene constate un premier essor de ces chambres entre 1440 et 1450. Voir les chiffres précis dans A.-L. VAN BRUAENE, « Sociabilité en compétition. De sociaal-institutionele ontwikkeling van de rederijkerskamers in de Zuidelijke Nederlanden (1400-1650) », dans *Conformisten en rebellen. Rederijkerscultuur in de Nederlanden (1400-1650)*, B. Ramakers éd., Amsterdam, 2003, p. 45-63.

¹⁵⁵ B. A. M. RAMAKERS, *Spelen en figuren. Toneelkunst en processiecultuur in Oudenaarde tussen Middeleeuwen en Moderne Tijd*, Amsterdam, 1996. A. E. KNIGHT, *Les mystères de la procession de Lille*, t. I, Genève, 2001.

¹⁵⁶ Manuscrit comprenant la liste des mystères joués pendant les processions lilloises sur lequel s'appuie le travail d'A. E. Knight.

tard parmi les textes que possédait la guilde *Van Sinte-Katelijne ter Hooie te Gent*, en 1532, sous le titre : « *Het spel van den Conijn van Aragoen* »¹⁵⁷.

Bref, une chose est sûre, les cérémonies princières ont été élaborées à partir d'un fonds culturel préexistant constituant un véritable vivier d'inspiration pour les responsables de ces spectacles, sans que la frontière linguistique ne constitue, à cette époque, une quelconque entrave, soulignons-le au passage¹⁵⁸. La majorité de ces « jeux » de quelque forme qu'ils soient, ont été tirés d'une culture urbaine s'adressant à un public large. En effet, la récurrence de ces pièces, jouées dans le cadre des processions, rejouées dans celui des compétitions dramatiques ou sportives et encore rejouées pour des festivités princières, a donné lieu à l'expression d'un langage compris de tous. Car à défaut d'être assimilé dans la moindre de ses subtilités par la totalité de la population urbaine, ce langage offre suffisamment de niveaux pour établir un espace de communication commun à la cour, à la bourgeoisie - petite ou grande - et aux simples hommes de la rue. L'image convainc et émerveille un public d'illettrés, là où le texte qui lui est associé séduit davantage un public d'initiés. Cette distinction culturelle qui sépare dans le même temps les strates sociales sur lesquelles repose la totalité du monde urbain apparaît parfois directement dans les ordres donnés par les municipalités. A Douai, pour la venue des deux princesses de Bourgogne en 1470, les histoires sont d'abord mimées tout au long du parcours des deux dames, puis elles sont jouées devant l'Hôtel Vert où elles résidaient et devant la Halle où furent logés les messieurs de la cour¹⁵⁹. Soulignons qu'un principe identique préside aux mystères joués pour la procession Notre-Dame de Lille, représentés une première fois silencieusement tout au long du cortège, puis joués sur la base d'un texte particulièrement soigné puisqu'il était intégré dans une compétition littéraire. C'est sans doute l'existence de ces textes aux vers raffinés associée à une perspective isolée ignorant le contexte culturel urbain qui a invité la plupart des historiens à considérer les cérémonies bourguignonnes sous l'angle d'une véritable dichotomie entre la cour et la rue, et à faire de ces spectacles la nourriture céleste appréciable d'un seul public éclairé. La présente démonstration prouve tout simplement le contraire.

La deuxième série de remarques qui porte sur l'identité des compagnies théâtrales m'entraîne davantage d'une part sur le terrain de l'acculturation et de la ségrégation, et d'autre part sur celui des différences régionales. Encore une fois, la période ultérieure, charnière entre le XVe et le XVIe siècle, est un meilleur laboratoire pour qui veut analyser les évolutions internes et externes de ces sociétés dramatiques. Néanmoins, les principats des quatre ducs enregistrent quelques événements précurseurs ou annonciateurs des tendances de l'époque moderne. Le tableau I montre que pour chacune des festivités énumérées, les villes font appel à toutes les associations susceptibles d'animer la rencontre. Je l'ai dit : les confréries, les associations de quartiers, les métiers s'associent au cortège de la fête, tout comme ils rejoignent d'ailleurs celui des processions. Mais force est de constater également que la volonté de mise en ordre émanant des autorités urbaines est concomitante de l'émergence d'une élite littéraire représentée par les chambres de rhétorique. En effet, la création d'un Abbé de Liesse, vers 1420-1430 à Arras, ou la maintien de l'Evêque des Fous à Lille, malgré les interdictions ecclésiastiques qui ponctuent tout le XVe siècle, témoignent de la volonté d'établir un esprit de cohésion à l'intérieur de

¹⁵⁷ Le patrimoine de cette guilde gantoise a été édité dans F. G. VAN DER RIET, *Le théâtre profane sérieux en langue flamande au Moyen Âge*, La Haye, 1936.

¹⁵⁸ W. M. H. HUMMELEN a déjà remarqué cet échange entre les deux idiomes : « There is a close resemblance in subject matter between the Dutch biblical plays and those of Lille. This is, of course, no coincidence », dans « The Biblical Plays of the Rhetoricans and the Pageants of Oudenaarde and Lille », dans *Modern Dutch Studies. Essays in honor of Peter King*, M. Wintlet et P. Vincents éd., Londres, 1988, p. 88-104.

¹⁵⁹ AMD, AA85, fol. 108 : « Et estoient toutes icelles histoires tres bien allumeez de flambiaux de chire tant grans, comme moiens et alumeez sur lambourdes et roilles de bos audevant dicelles histoires et aussi par dedens bien et largement. Aussi il estoit bien besoing car plusieurs desdictes histoires estoient grandes et longbes et a plusieurs personnaiges tout faisant par signe sans parler. » Et en peu plus loin, il est précisé : « Et se faisoit grand vend et estoit du soir. Item fu fait alumer une candelle de sieu en une lanterne devant chascune des maisons de la ville estans ou dogon tant et jusques a XI heures en la nuit, que tous les jeux de personnaiges furent jouez tant devant les dames a hostel verd, sur rues apres leur soupper, comme devant la halle ou estoient les seigneurs de le loy et aultres seigneurs chevaliers et escuiers. »

ces nombreux « royaumes » burlesques. A Lille, l'Evêque des Fous représente en quelque sorte l'autorité urbaine auprès des sociétés théâtrales. Coordonnateur de la grande procession de juin, on peut le supposer chargé de mettre au point, de la même façon, les spectacles liés à la cour, comme pour l'arrivée de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal en 1430¹⁶⁰. A Arras, l'abbé de Liesse ne se comporte pas autrement qui, élu chaque année par le magistrat, reçoit une crosse d'argent pour signifier sa haute main sur les assemblées festives de la ville¹⁶¹. En ce qui concerne les villes de Douai, Saint-Omer, Mons et Valenciennes, les documents sont insuffisants pour déceler un même type d'organisation. Cette absence de documentation en général rend difficile une catégorisation précise de ces sociétés de divertissement. Cet embarras s'applique directement à la notion de chambre de rhétorique. Les travaux précédents, émanant de régionalistes curieux de glorifier le patrimoine culturel de leur terre natale, ont eu le grand mérite de mettre à jour des pistes de recherche (et parfois même de recopier des documents qui ont aujourd'hui disparu), mais ont aussi eu le tort de propager des imprécisions qui avec le temps sont devenues des erreurs. Ainsi répète-t-on à l'envi que « toutes les villes du nord de la France possédaient de nombreuses chambres de rhétorique ». Malheureusement, les archives municipales ne tiennent pas le même discours. Il faut alors faire la distinction entre chambres de rhétorique, puy mariaux et simples sociétés burlesques. Si toutes les villes envisagées dans cette étude ont l'honneur d'abriter en leurs murs de nombreuses compagnies festives, il faut admettre que peu d'entre elles ont favorisé la création d'une chambre de rhétoriciens.

On appelle chambres de rhétorique ces sociétés littéraires organisées autour de statuts précis, comportant un bureau et un dirigeant et qui participaient à toutes sortes de manifestations, depuis les cortèges d'entrée jusqu'aux concours lyriques. Or, les villes de Lille, de Douai, d'Arras et de Valenciennes offrent quant à elles le témoignage d'un autre type d'organisation, celui du puy marial, qui est certes antérieur à la création de ces chambres - le plus ancien est celui d'Arras datant du XIII^e siècle - mais qui ne poursuit pas les mêmes buts¹⁶². Ces sociétés se réunissaient dans un cadre privé pour banqueter en compagnie des personnalités de la ville et choisir l'hymne le plus joli adressé à l'objet de leur dévotion¹⁶³. Héritières des sociétés burlesques ou des « *ghezellen van den spele* », les chambres de rhétorique font elles aussi état d'un règlement plus strict et d'un recrutement plus élitiste. Mais leur implication dans la vie culturelle à l'intérieur comme à l'extérieur de leur ville est beaucoup plus importante. C'est un véritable rôle d'édification civique qu'elles sont chargées d'endosser. Ainsi, les statuts les plus anciens (1448), conservés de nos jours et réglant la chambre gantoise de *La Fontaine* insistent tout d'abord sur le fait que les prestations des rhétoriciens doivent armer contre la mélancolie, éveiller à la piété et entraîner le progrès spirituel dans la ville¹⁶⁴. Pour y parvenir, les textes

¹⁶⁰ A propos de ses fonctions dans le cadre de la grande procession : « *A Sire Nicaise Veslare, prestre et evesque des Folz pour ceste presente annee CCCC XL VI que par eschevins, conseillers et huit hommes de la dicte ville lui a este octroye en pleine halle pour lui aider a susporter les grans frais, missions, et despens qui lui convient avoir et susporter au jour de la procession de ceste dite ville prochainement, que lors il a intencion de donner al ayde de lui et de ses compaignons certains notables pris d'argent tant aux villes de dehors comme aux places de ceste dite ville a jouer sur cars et carrettes histoire des anchien testament et nouvel pour decorer la procession de ceste dite ville. Pour ce par quittana XXIV l.* » (AML, 16187, fol. 44). A propos de la réception de 1430, voir L. LEFEBVRE, *L'évêque des Fous*, op. cit.

¹⁶¹ Voir A. CARDEVACQUE, *Le théâtre à Arras ...*, op. cit.

¹⁶² La confrérie Notre-Dame du Puy à Valenciennes a été fondée en 1229, celle du Puy de l'Assomption à Douai en 1330, le Puy de Lille est mentionné pour la première fois dans une poésie de Jacquemars Gielée datant de 1288 (« *Biele courtoisie a de ce fait amors / Lille le jolie que li puis est resors* »). Pour d'autres détails, assez succincts néanmoins, voir G. GROS, *Le poète, la Vierge et le prince du Puy. Etude sur les Puy mariaux de la France du Nord du XIV^e siècle à la Renaissance*, Paris, 1992. Une étude générale sur ces différents mouvements littéraires et leurs implications dans le monde urbain reste à faire.

¹⁶³ Il faut faire une distinction entre l'emploi du terme de rhétorique, déjà présent par exemple dans *La cour amoureuse dite de Charles VI*, (1401) diffusée à Tournai, et la constitution de ces confréries appelées chambres de rhétorique.

¹⁶⁴ Les statuts sont disponibles aux archives de la ville à Gand, (SAG, 301/40, fol. 78-78v), ils ont été publiés par P. BLOMMAERT, *Geschiedenis der Rhetoryckekamer De Fonteyne te Gent*, Gand, 1847, p. 98-104, et plus récemment par A. VAN ELSLANDER, « *De instelbrief van de Rederijkerskamer 'De Fonteyne' te Gent (9 december 1448)* », *Jaarboek van de Fonteyne*, 6-7 (1948-1949), p. 15-22. J'ai utilisé l'édition de Van Elslander dont est extrait ce passage : « ...omme dat de meinsche gheenen meerderen

doivent être correctement composés et les membres de la confrérie se profiler sur un véritable modèle d'excellence. Les membres doivent d'une part se conformer à des règles de vertu morale les invitant par exemple à ne pas sauter, chanter, être violent, à ne pas prononcer d'insultes, à ne pas user de mauvaises manières envers les femmes, etc., et, d'autre part, prouver leur honorabilité par leur naissance ou d'autres conditions favorables¹⁶⁵. Ces règles d'admission et d'exercice font des membres de véritables agents civilisateurs pour reprendre une idée chère à Herman Pleij¹⁶⁶. Diffusant les bonnes manières, ces hommes appartiennent à une élite sociale capable de rapprocher la culture bourgeoise de la culture aulique. Le parcours de Claey's Vander Meersch, un des maîtres-peintres les plus réputés de Gand, doyen de la guilde des peintres de 1447 à 1449 et propulsé au plus haut grade de la chambre de La Fontaine de 1452 à 1454, illustre parfaitement ces relations de pouvoirs entre les autorités urbaines, la chambre de rhétorique et le prince¹⁶⁷. Comme le précise Anne-Laure Van Bruaene, les villes utilisent ces chambres de rhétorique comme des espèces d'ambassadeurs culturels auprès des souverains et des autres villes, tandis que les rhétoriciens profitent de leur position dans la chambre pour renforcer leurs liens professionnels avec la ville et leur position dans la culture festive urbaine¹⁶⁸.

Retenons pour le moment que ces chambres de rhétorique, au caractère somme toute indépendant en Flandre flamingante, davantage liées au pouvoir urbain et ducal en Brabant et quasi inexistantes en Flandre gallicante, en Artois et en Hainaut, reflètent peut-être des évolutions politiques au cours desquelles les destins et les identités de ces régions se jouèrent¹⁶⁹.

C. Un discours manipulé ?

Les ducs de Bourgogne ne peuvent être tenus à l'écart de ces évolutions culturelles auxquelles ils assistent et qu'ils influencent très certainement à partir des années 1430. Le relâchement de la pression diplomatique internationale et l'intérêt évident que pouvaient représenter ces professionnels du spectacle urbain préparent idéalement le terrain d'une rencontre entre la ville et le prince, articulée autour de ces nouveaux instruments de communication. La période choisie, qui exclut le dernier quart du XVe siècle, n'assiste pas à l'épanouissement des chambres de rhétorique qui, dans le même temps, voient la maison de Bourgogne en la personne de Philippe le Beau s'investir de plus en plus dans leurs manifestations. Toutefois, elle rend compte d'innovations, d'hésitations, de succès et d'échecs qui finalement assurent à ces préliminaires un caractère essentiel pour la compréhension des développements futurs.

L'implication des ducs de Bourgogne dans les manifestations de la culture urbaine a parfaitement suivi leur évolution. En effet, si l'intérêt de Philippe le Bon, et de la cour en général, pour

viant heeft dan melancholie die bij haren zwaren fantasien ende murmuratiën de consciencie ende therte grotelic besmet bezwaert ende beroert contrarie der ghenouchte ende zalichede niet goedlicste verdrinene dan met ghenoucheliker onlede... », p. 16.

¹⁶⁵ Voir les réflexions de P. ARNADE à ce sujet dans *Realms of Ritual ... op. cit.*, p. 166-175.

¹⁶⁶ H. PLEIJ, « Geladen Vermaak : Rederijkerstoneel als politiek-instrument van een elite-cultuur », *Jaarboek van de Fontaine*, 25, 1975, p. 75-104. Voir également *Histoire de la littérature néerlandaise*, H. Stouten, J. Goedegebuure et F. van Oostrom éd., Paris, 1999, p. 101, où il écrit : « ... les rhétoriciens créent un véritable humanisme dans la langue vulgaire qu'ils enrichissent d'ornements esthétiques. Et si leurs opinions sur les servitudes de la littérature ne diffèrent pas vraiment de celles de leurs prédécesseurs dans la ville, l'attention centrée sur l'ornementation de la langue vulgaire comme instrument majeur de manipulation est, elle, absolument inédite ».

¹⁶⁷ Cet exemple a été étudié par A.-L. VAN BRUAENE, « 'Abel in eenighe const. Claey's vander meersch, meester-Schilder, en de jonge Fontaine (1448-1476) », *Jaarboek van de Fontaine*, 1999-2000, 49-50, p. 77-94.

¹⁶⁸ *Ibid.*, « De stad schoof de rederijkers naar voor als een soort culturele ambassadeurs ten aanzien van vorst en andere steden, terwijl verschillende rederijkers hun "rederijkerschap" gebruikten om hun professionele binding met de stad te verstraken en een centrale positie in de stedelijke feestcultuur te verwerven », p. 83.

¹⁶⁹ Soulignons d'ailleurs qu'un autre signe de cet isolement ou de ce détachement apparaît dans le fait que les concours de rhétorique, d'abord bilingues, devinrent progressivement au cours du XVIe siècle unilingues.

les compagnies théâtrales locales s'affirme à partir des années 1430, les relations particulières entretenues par Philippe le Hardi et Jean sans Peur avec les compagnies d'armes soulignent déjà un degré de proximité élevé entre les princes et ces sujets bien souvent privilégiés. Il va de soi que les compagnies d'armes sont intrinsèquement liées à leur seigneur. Mais en dehors de ces rapports, qualifiés avec beaucoup de précaution de « professionnels », il faut signaler le soutien régulier que les ducs apportent à la dimension festive de ces compagnies. Non seulement les ducs leur font régulièrement don de vin pour approvisionner les fréquentes « récréations » que les membres organisent à l'intérieur de leur serment, mais il leur arrive également de dîner avec la compagnie au retour d'une expédition militaire ou d'une compétition, et même d'assister et de participer à leur propre fête. Philippe le Hardi donne le ton et rejoint les rangs de la compagnie gantoise des arbalétriers dès 1369, inaugurant ainsi une longue série de participations à divers concours de tir dans de nombreuses villes de ses territoires¹⁷⁰. Jean sans Peur lui emboîte le pas. La grande compétition organisée par Audenarde en 1404 et durant laquelle le duc décide de s'engager auprès des arbalétriers de cette même ville est un exemple bien connu, mais loin d'être unique¹⁷¹. Ainsi, en marge des visites régulières aux compagnies gantoises ou lilloises, Jean sans Peur se rend à Douai le 1^{er} mai 1414 pour participer à la compétition organisée par les arbalétriers et les archers de la ville¹⁷². Cette fraternité qui rassemble autour des idéaux militaires le prince et une partie de l'élite urbaine (les responsables de ces compagnies sont la plupart du temps issus d'une catégorie sociale élevée), constitue un dispositif relationnel préservé par Philippe le Bon comme par Charles le Téméraire¹⁷³. L'utilisation du terme « dispositif » n'est pas neutre et sous-entend la mise en place de stratégies politiques évidentes autour de ces rencontres festives. La belle étude de Peter Arnade sur le concours de tir de 1440 a montré combien l'organisation d'un tel événement venait à point pour clore le chapitre douloureux des émeutes qui avaient secoué la ville de Gand en août 1432, en mai 1433 et en 1434, et pour faire oublier les épisodes tout aussi regrettables du siège de Calais, en juillet 1436, et des révoltes brugeoise et gantoise de 1437. Après des mois d'épidémie et de famine (hiver 1438-1439), la décision d'une telle fête ne pouvait signifier que la restauration d'un esprit de concorde entre Philippe le Bon et les milices qui l'avaient abandonné devant Calais quelques années auparavant¹⁷⁴. D'ailleurs l'invitation ducale est claire :

« Doen te weeten, dat wij overmerckende de voors. dinghen ende groote aermoede ende ghebrec daerinne dat ghemeene van onse voors. stede langhen tijt gheweest heeft ter occasoene alzo wel vander oorloghen, dierten van leeftochte, ende stierften als anderssins ende emmer omme hemlieden te verbliden vande voors. grieve ende onderbondene in goede payse ende eendrachticheden te gadre, den selven suppliantie ghegeven hebben ende gheottroyeert, gheven ende ottroyeren, van speciale graciën bij dezen presenten, dat zijjn moghen houden ende upstellen in dit jegenwoordich saysoen vanden zomer alst hemlieden goet ende huebuerlic dincken zal, 't selve spel ende esbatement vanden voetboghe dese waerf allenlic in onse voors. stede van Ghendt »¹⁷⁵.

¹⁷⁰ Pour le détail de ses participations, voir R. VAUGHAN, *Philip the Bold*, op. cit., p. 19.

¹⁷¹ Cité par P. ARNADE, *Realms of ritual ... op. cit.*, p. 82. Pour d'autres exemples de concours auxquels les ducs participèrent, voir M. De SCHRIVVER et C. DOTHEE, *Les concours de tir à l'arbalète des guildes médiévales*, Anvers, 1979.

¹⁷² ADN, B 1903, fol. 160v. : « Aux connestables des arbalétriers et archiers a main de la ville de Douay que mondît seigneur leur ordonna estre baillie pour leur vin ledit premier jour de may jour de leur feste que mondît seigneur joua de l'arbalestre audit lieu, a chacun desdît connestables 2 escus font pour eux trois 6 livres ».

¹⁷³ En 1454, le connétable des archers du grand serment de Douai reconnaît avoir reçu du receveur du duc de Bourgogne la somme de 26 livres pour acheter 104 lots de vin. Ces derniers étaient donnés pour « avoir récréation ensemble, société et amour entretenir entre lesdits archiers ». ADN, B 2018 (61393). Les Lillois avaient obtenu la même chose sous Charles le Téméraire et s'étaient empressés de réclamer la reconduction de ce privilège sous Philippe le Beau. (ADN, B 17724). A propos des idéaux qui rassemblent les participants, le terme de « militaire » semble plus adéquat que celui de « chevaleresque » utilisé par P. Arnade qui ne correspond pas aux catégories sociales impliquées.

¹⁷⁴ En ce qui concerne les conséquences des désastres de 1438-1439, lire W. BLOCKMANS, « The social and economic effects of plague in the Low Countries, 1349-1500 », *RBPH*, 58, 1980, p. 831-863.

¹⁷⁵ « Est a savoir, que pour les raisons susdites et la grande pauvreté et parce que le peupple de notre dite ville a souffert depuis longtemps en raison de la guerre, de la cherté des provisions, et de la peste et pour calmer les esprits à la suite de telles afflictions et pour ramener la paix et l'unité, nous avons fait donner et octroyer, donnons et octroyons, par la grâce spéciale de ces présentes, l'autorisation d'organiser et d'élever en cette saison d'été, comme elle a

La reconnaissance et la stimulation de jeux traditionnels servent les intérêts du prince dans sa politique de rapprochement via les élites urbaines tout en comblant une cour particulièrement friande de tels divertissements à en juger par sa participation.

On comprend dès lors que si les compétitions sportives attirent l'attention ducale par la formidable occasion de compagnonnage qu'elles offrent, les concours dramatiques, qui proposent les mêmes possibilités de rencontre tout en remplaçant les armes par les mots, séduisent un prince à l'affût de toute possibilité de communication.

Les associations dramatiques ont été confinées, depuis les conclusions de Georges Doutrepont, dans le rôle de chantres des libertés urbaines, composant les derniers bastions d'une expression évoluant sans entrave¹⁷⁶. Dans cet état d'esprit, le concours de l'Abbaye de Liesse, à Arras en 1431, a été considéré comme un défi au pouvoir bourguignon, autour de la question : « Pourquoi la paix ne vient-elle pas en France ? ». Malheureusement, la consultation du document d'archive consignait ce concours rend compte d'une relation d'un tout autre genre entre la dynastie bourguignonne et ces associations locales. En voici le contenu :

« Au mois de septembre l'an mil IIIIc XXXI, Andrieu Hanebot, sergent a marque de monseigneur de Bourgoigne en le loy d'Arras, fist seignifier en plusieurs bonnes villes ung esbatement a tous ceulx qui s'entremectoient de telz jeux et de retoricque que quiconques saroit le mieulx remonstrer pourquoy Pais ne venoit en France aroit une pais d'argent de VIII onches, au mieulx faisant aprez un aignel d'argent de VI onches. Item celluy qui mieulx saroit faire le sage en yvroigne un pot d'argent et le Ile un boîte d'argent. Item celuy qui alumeroit le mieulx a peu de frait, un falot d'argent. Item celuy qui prononcheroit le mieulx, une couronne d'argent. Item celluy qui continueroit le plus en jeux du Vespere ung ours d'argent et a le plus lointaine ville une rose d'argent et au mieulx chantant une alouette d'argent. S'ensuit ceulx qui orent les pris : premiers de ceulx de Hesdin orent le paix et boîte, ceulx de Cambray le aignel pour le second pris, le pot pour le premier pris de yvroigne et l'alouette ceulx de Douay, la couronne ceulx de Valenchiennes, le ours ceulx de Monstreul, le rose de Saint-Quentin, le falot le Belle Campaigne, et chascun qui joua un aignelet d'argent. »¹⁷⁷

Ce texte d'une richesse exceptionnelle livre plusieurs renseignements. Insérant la ville d'Arras dans un réseau culturel et urbain tourné délibérément vers les proches régions francophones, il expose les différentes compétitions qui pouvaient animer ce genre de festivité. Dans la perspective qui est la mienne, il montre que le duc sait stimuler les réjouissances traditionnelles (« alumeries », pièces comiques), désamorcer tout sentiment de rivalité par l'octroi d'un prix à tous les participants, tout en suscitant l'unanimité autour d'une question éminemment politique touchant à la diplomatie internationale. La formule est alléchante, plaisante et efficace, puisque répétée en d'autres endroits. Quels que soient leur taille, leur puissance, leur degré de proximité avec la cour et leur situation géographique, les villes ont eu à écouter les louanges de la maison de Bourgogne chantées par ces diverses sociétés dramatiques. Ainsi, à Gand, dès 1432, la ville lance un concours de représentations pour célébrer l'arrivée du premier né de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal autour de la question suivante : « Qui peut faire le plus bel éloge de la naissance et de la noblesse de Josse, fils du duc Philippe, récemment né à Gand ? »¹⁷⁸. Un peu plus tard, en 1443, les comptes de la ville signalent un paiement en faveur du rhétoricien Gheeraert Pypkin, pour la composition d'un texte sur « l'honneur

l'habitude de le faire, des jeux et esbatements d'arbalétriers, à notre ville de Gand ». UBG, G. 6112, texte transcrit et annoté dans J. MOULIN-COPPENS, *De Geschiedenis van het oude Sint-Jorisgilde te Gent, vanaf de vroegste tijden tot 1887*, Gand, 1982.

¹⁷⁶ G. DOUTREPONT, *La littérature française ... op. cit.*, p. 351 : « Ne sont-elles (les sociétés dramatiques) pas du reste l'organe des lettres populaires, des revendications publiques, une sorte de presse qui juge les puissants ? ».

¹⁷⁷ AMA, BB7, fol. 57v.

¹⁷⁸ Pour le détail de ce concours et des autres prestations gantoises qui vont suivre, se référer à P. ARNADE, *Realms of Ritual ... op. cit.*, p. 166 sq.

de notre redoutable seigneur et prince »¹⁷⁹. D'autres naissances sont célébrées au même titre que des traités de paix. A Saint-Omer, la démarche est identique qui pousse certains « *joueurs sur cars* » à représenter, en 1437, à l'hôtel de la Couronne, « *un jeu de mistère de le paix qui a esté fait à Arras entre le Roy de France et monseigneur le duc de Bourgogne* »¹⁸⁰. Dans la cité arrageoise qui avait abrité les négociations de paix entre la France et le duc de Bourgogne, la nouvelle de la reprise de Paris par les Français est accueillie par une grande joie populaire, le 13 avril 1436, et suscite la composition d'une ballade par l'Abbé de Liesse à la gloire du seigneur de L'Isle-Adam entre autres¹⁸¹.

Le grand pouvoir de diffusion de ces sociétés ne pouvait échapper à l'autorité ducal. Plusieurs techniques de rapprochement se mettent en place. La première, qui préconise une intégration directe des ducs dans ces chambres de rhétorique, ne s'éloigne pas d'une conduite traditionnelle qui, de la même manière, avait amené les princes de Brabant, de Flandre et d'ailleurs à figurer parmi les membres de certaines confréries¹⁸². Une autre, tout aussi classique, se construit à coups de privilèges et de dons signalant la bienveillance princière. A Lille, les compagnons de la « Place du Petit Frêt » reçoivent des subsides de la part des officiers de la chambre des comptes, en 1467¹⁸³. La présence ducal à l'occasion de ces spectacles est une faveur qui scelle la bonne tenue des relations entre la cour et cette partie du monde urbain. Mais la bienfaisance ducal a un prix, que l'exemple de la chambre gantoise de La Fontaine affiche sans ambiguïté. Ainsi, le 29 mai 1476, La Fontaine reçoit de Charles le Téméraire un privilège « *pour la singulière affection que nous avons a ladite confrérie, que est louable et vertueuse* ». En échange d'une reconnaissance de supériorité et de priorité sur les autres chambres gantoises, La Fontaine est autorisée à porter les couleurs du prince¹⁸⁴. Que l'on ne se méprenne pas. Cette tractation n'émane nullement de la cour, mais de la chambre elle-même qui propose de servir le prince tout comme elle honore la ville. Il serait donc injuste de considérer l'intégration de la cour dans la ville en termes d'oppression et de contrainte. La démarche est plus subtile et s'impose à force de connivences et d'efforts d'intégration. Dans le cadre de La Fontaine, les membres comme Ghiselbrecht Couse, Claeys Vander Meersch ou Cornelis Boone, ne cachaient pas leur sympathie pour l'autorité ducal. Peut-on alors parler d'un noyautage commandité en sous-main par les services ducaux ? Peut-être, mais une telle hypothèse ferait un peu trop vite oublier que ce sont les rivalités entre chambres d'une même ville qui ont conduit à cette subordination, et surtout, elle nous entraînerait sur le terrain de la sempiternelle opposition villes/Etat qui, dans ce domaine, mérite davantage de nuances.

Les ducs de Bourgogne, et plus particulièrement Charles le Téméraire ont été séduits par ce type de culture, allant jusqu'à favoriser certains de ses représentants. Tout comme les Jan van Eyck ou les Roger Vander Weyden proposent leurs talents aux nobles de la cour et aux bourgeois des villes, les poètes, dramaturges et rhétoriciens comme Anthonis de Roovere rassemblent dans une même dynamique culturelle princes et villes. Anthonis de Roovere (v. 1430-1482), maître maçon et

¹⁷⁹ Ibid. : SAG, 400/18, fol. 78v : « *Item ghegheven in hoodscheeden Gheeraert Pypke in over zekere moyte ende haerbeyt die hij gebadt ende gbedaen inde syencie ende heart van retorike ter heeren van onsen ghedachten here en de prince, 20 sc. gr.* ».

¹⁸⁰ AMSO, Compte 1436-1437, fol. 83, au chapitre « *Dons et courtoisies pour l'honneur de le ville* » : « *A certaines personnes jteurs de personnages qui ont jé et monsté à l'ostel de le Couronne un jeu de mistère de le paix qui a esté fait à Arras entre le Roy de France et Monseigneur le duc de Bourgogne, auquel jeu furent monseigneur le bailly de ceste ville, son lieutenant, plusieurs de messeigneurs maiers et eschevins de l'une année et de l'autre, pour ce a auxx donné ... III s.* ».

¹⁸¹ En voici un extrait : « *Or parle de Charlemaine / Et d'Ogier le bon Danois, / Et du bon duc d'Aquitaine, / Et de leurs nobles exploits / Mais on doit avoir memoire / De cheste noble victoire / Que Lille-Adam a emprins, / Qui tant est preux et hardis, / Qu'il a su nettier France / De ces felons breladis / A qui Dieux otroit mesance* ». J.-M. RICHARD, « Une ballade sur la reprise de Paris par les Français, le 13 avril 1436 », *Revue des Questions Historiques*, t. II, 1875, p. 225-229.

¹⁸² Philippe le Bon, à la suite des souverains de Brabant, devient un membre de la chambre « Den Boeck ». Pour des exemples d'intégration ducal dans les confréries de dévotion ou de participation à des fêtes urbaines, voir le chapitre 2 de cette étude et l'article d'A. BROWN, « Bruges and the Burgundian 'Theatre-State': Charles the Bold and Our Lady of the Snow », *History*, vol. 84, n°276, octobre 1999, p. 573-589.

¹⁸³ Cité par A.E. KNIGHT, *Les mystères de la procession ... op. cit.*, (introduction).

¹⁸⁴ Pour le détail de cette tractation, voir A.-L. VAN BRUAENE, « Abel in eenighe const ... », art. cité.

rhétoricien brugeois fut repéré par Charles, alors comte de Charolais, à partir de 1466, et proposa ses prestations pour le mariage de 1468. Anthonis est alors pensionné par le duc à condition qu'il demeure à Bruges. Charles en avait-il fait une sorte de « conseiller en communication » ? On peut le croire à en juger par les thématiques récurrentes de sa poésie, vantant tour à tour la paix et le nécessaire soutien aux combats du prince, et par les commandes qui lui sont adressées par Charles, notamment dans le contexte de la révolte de Lierre en 1467. Dans le poème d'une procession organisée le 6 février 1471 en pleine guerre franco-bourguignonne, il écrit :

*« Brugghe bidt Gode om vrede
Venijnde oorloghe nu toecht haer were
Gruwelicke vreesse met tanden bloedelic
Ghemaect ons allen.
Een devote bede behoufd nu den leeuw »*¹⁸⁵.

Nées au cœur de la ville, recrutant leurs membres dans un milieu élitiste, ces associations littéraires ont bien entendu défendu l'honneur de leur cité. Par le partage d'une culture commune, elles ont également séduit le monde aulique tout en l'imitant. Car si la cour a absorbé les dynamiques culturelles urbaines, la réciproque, qui veut que la ville se soit inspirée des fêtes auliques, vaut de la même façon. Comme l'écrit W. Prevenier, les artistes offrent la possibilité de jauger l'évolution des comportements intellectuels et affectifs¹⁸⁶. Il n'y a donc rien d'extraordinaire à ce qu'ils servent tour à tour les ambitions politiques des uns et des autres. C'est dans ce creuset, où se mêlent de multiples ingrédients, que s'élabore cette incroyable alchimie à l'origine d'une culture littéraire nourrie des forces vives du monde urbain, mais aussi profondément tributaire des princes et de leur horizon mental.

*

* *

Cette immersion dans le monde de l'oralité a révélé des traditions diverses qui, en premier lieu, ont véritablement dressé le monde urbain face au monde de la cour, respectivement campés sur leurs habitudes de paroles ou de silences. Au fur et à mesure de ces rencontres, le respect, les transgressions et les évolutions d'un code de civilité de plus en plus sophistiqué ont parfois fait basculer ces deux mondes l'un vers l'autre. La conscience toujours très vive de la place et du rang dus à chacun n'a pas pour autant entravé une communication polyphonique. Le langage des cérémonies, par sa double origine, porte intrinsèquement une duplicité, ou plus exactement une alternative, qui, automatiquement, ouvre la porte à la manipulation. L'entrée en scène de professionnels du discours, rhétoriciens des villes ou poètes de cour, ne dit pas autre chose que ce désir de séduction réciproque et de mise en ordre du pouvoir.

¹⁸⁵ (Bruges prie Dieu pour la paix / La venimeuse guerre montre ses effets / Une peur atroce avec ses dents sanglantes s'approche de nous. / Le lion a besoin d'une dévote prière.) Ces renseignements sont issus de l'article de J. B. OOSTERMAN, « Oh Flanders, weep ! ... », art. cité, p. 257-267.

¹⁸⁶ W. PREVENIER, « Court and city culture in the Low Countries from 1100 to 1530 », dans *Medieval Dutch literature in its european context*, E. Kooper éd., Cambridge, 1994, p. 11-29.

CHAPITRE 6

AUX MARGES DU DISCOURS : LA COUR SE DONNE EN SPECTACLE

*« Mon amy, saches (...) que ces chappelles, banquès et festoimens
qui se sont menez et maintenus de longue main et de plus en plus
montez et acriez, n'a esté sy non par la ferme entreprise et
secrete desirance que monseigneur le duc avoit de parvenir
à faire le sien en tel manière que l'avez veu ... ».*

M. d'Escouchy¹

La fin du chapitre 4 s'est autorisée un rapide excursus du côté des fastes de la Toison d'Or, véritable parade de la noblesse bourguignonne au cœur des villes du Nord. Parlant « d'invasion bourguignonne », l'analyse a montré que l'espace public contribuait à élargir considérablement l'auditoire de ces spectacles apparemment sélectifs. La communication symbolique ne s'adresse pas seulement à l'élite, mais diffuse également ses messages d'ordre et de fraternité vers l'ensemble du monde urbain. Le duc y fait « démonstration » et la fonction didactique de cette manifestation porte en elle les caractéristiques d'une démarche « publicitaire » volontaire et résolue. Mais les apparitions de la cour tiennent-elles toujours compte des lieux dans lesquels et du public devant lequel elles se produisent ?

Déjà en 1985, Richard Trexler affirmait que la dimension publique de l'action modifiait la personnalité de l'individu ou du groupe en fonction de l'image qu'ils souhaitaient donner d'eux-mêmes et dans laquelle ils pouvaient se reconnaître². L'initiative induit donc ici une intention, modulée en fonction de paramètres extérieurs. Quelques années plus tard, Wim Blockmans retravailla cette question des interactions de l'espace social avec les groupes qui s'y rencontrent, en postulant que la communication symbolique - celle-là même qui fait qu'un individu use de son image pour signifier son identité par rapport aux autres et donc par rapport à lui-même - présuppose le public qui la reçoit³. A partir d'exemples frappés au coin du bon sens, l'historien montre que le choix de l'autre, à la fois destinataire et faire-valoir de son interlocuteur, fait partie intégrante de ce mode d'expression, révélateur d'un système de valeurs et d'une catégorisation de la société. Toutefois, la réflexion ne doit pas s'arrêter là. En effet, si la communication symbolique à valeur de propagande s'adresse à un auditoire strictement défini, la richesse de son lexique amplifie considérablement sa capacité de diffusion. Autrement dit, il semble que si les messages atteignent toujours leur cible, ils peuvent en toucher d'autres. Matthieu d'Escouchy, cité en exergue, rapporte les propos d'un chambellan de la

¹ M. D'ESCOUCHY, *Chronique, op. cit.*, t. II, chap. CIX, p. 224.

² R. C. TREXLER, *Persons in Groups. Social behaviour as identity formation in medieval and renaissance Europe*, New-York, 1985. Introduction : « We presume that actions performed in social spaces partly create and change individual and collective identities. Individuals take action in public to make a certain image of themselves recognizable to others, and in that process they come to recognize their own person in that image », p. 4.

³ W. BLOCKMANS, « The feeling of being oneself », dans *Showing Status ...*, *op. cit.*, « Every social environment can then be defined in its interaction with other groups and strata. Symbolic communication, after all, presupposes people to whom the message can be addressed, and by whom the message is stimulated. », p. 11.

cour et souligne ainsi les calculs de Philippe le Bon à l'occasion du Banquet du Faisan. L'argumentation est claire et fait de ce spectacle un instrument de propagande mis au service de l'idée de croisade, alors particulièrement prisée par le Grand duc d'Occident. Les nobles sont sollicités, mais, il en sera question dans ce chapitre, cette mise en scène de l'agression de la foi catholique par les Turcs hérétiques dépasse le cadre du palais lillois de la Salle pour gagner les rues de Mons ou de Louvain. De nombreuses preuves soutiennent cette idée selon laquelle la communication symbolique établit un lien certain entre l'élite curiale et les multiples strates sociales du monde urbain. Une autre question doit alors être posée : les messages émanant de la cour et touchant un vaste public se diffusent-ils de façon consciente ou inconsciente ?

La réponse est difficile et nous invite à réfléchir sur les caractères et la nature de cette communication politique qui s'appuie avant tout sur des thèmes à fort pouvoir communicatif - véritables jalons pour cette étude - que sont la démonstration de fraternité, la participation aux réjouissances ou tout simplement le désir de paix. C'est peut-être parce qu'ils proposent de multiples critères d'interprétation que ces derniers impliquent le général comme le particulier, ou plus exactement le particulier comme le général. L'investigation envisagera donc - pour faire allusion au chapitre précédent - non plus le face à face d'un discours clairement établi entre le prince et le monde urbain, mais les marges d'une conversation entièrement dédiée à la cour, dont les échos se font entendre malgré tout à travers la ville.

I. Idéal de justice et de fraternité au cœur de la geste chevaleresque.

A. La ronde des tournois ou la fête des armes.

Le premier argument en faveur de cette communication au large spectre considérera un domaine particulièrement confiné, celui des valeurs chevaleresques.

Pour tenter d'appréhender la question de la diffusion consciente ou inconsciente de cette culture propre à la noblesse, une analyse à rebours semble plus efficace. Une certitude s'impose, au bout de la chaîne des causes et des effets : les joutes princières ont bel et bien marqué les esprits des hommes de la rue. Cette conclusion dépourvue de tout appareil critique se présente avec la légèreté de l'évidence. Pourtant, les preuves de cette influence ne sont pas d'un repérage aisé. Les sources urbaines n'enregistrent pas les détails des manifestations strictement auliques et les chroniqueurs de cour, à l'instar de Chastellain, ne voient aucun intérêt à consigner l'avis ou les impressions de la populace lorsqu'ils décrivent longuement les fastes de leurs princes :

« Pour venir au tiers membre qui fait le royaume entier, c'est l'estat des bonnes villes, des marchands et des gens de labour, desquels il ne convient faire si longue exposition que des autres. Pour cause que de soy il n'est gaires capables de hautes attributions parce qu'il est au degré servile »⁴.

A ces analyses sans issue, quelques témoignages marginaux apportent néanmoins des informations qui permettent d'étayer une solide intuition. Ainsi, Jean Germain, dans une diatribe dirigée contre les Gantois et rédigée vers 1452, décrit indirectement certaines habitudes locales :

« Les Gantois, dans des joutes, se provoquent, tantôt avec des baules, tantôt avec des pieux, parfois avec des perches servant à la pêche ; ils s'essaient aux tournois ... et s'imaginent faire les chevaliers en montant des chevaux loués ; n'ayant pas d'écusson nobiliaire, ils s'attachent des bandeaux sur la poitrine et se frappent d'immenses bâtons en guise de lances aiguës. Ne sachant lancer leurs chevaux, ils les pressent des talons, bien

⁴ CHASTELLAIN, *Œuvres ...*, op. cit., t. VIII, p. 13-15.

plus que des éperons ; les éclats de rire, bien plus vite que la portée des coups, abattent les compagnons qu'on leur oppose... »⁵

De la même façon, les ordonnances du magistrat lillois, par les nombreuses interdictions de jouter sur « esclans », sur tonneaux ou sur l'eau, révèlent en négatif des comportements avant tout ludiques, mais aussi d'imitation qui se mettent en place tout au long du XVe siècle⁶. Certes, l'homme de la rue n'a pas attendu le passage des ducs de Bourgogne pour singer les prouesses sportives des chevaliers et les tournois de l'ÉpINETTE ou de la Grande Foresterie ont bien évidemment et davantage encore frappé les esprits. Cependant, ne perdons pas de vue que ces tournois bourgeois sont eux-mêmes les héritiers des tournois nobiliaires apparus dès le XIe siècle⁷. De plus, l'heure n'est pas seulement aux divertissements et à la mise à l'épreuve entre solides gaillards que l'échauffement de la fête pousse à s'affronter. Le texte de Jean Germain explique dans le détail que le processus de mimétisme s'encombre de certains raffinements. Ainsi, les jouteurs gantois, à la différence des Lillois, choisissent avec soin leurs montures et « s'imaginent ainsi faire les chevaliers ». Bien sûr, pour un homme de cour, le risque de projeter ses propres valeurs sur un simple événement récréatif existe. Mais si la bonne humeur envahit les lieux et les esprits, le port de soi-disant écussons, la réplique des gestes, la préparation des armes témoignent de la subtilité de cette contrefaçon et de la contamination d'un idéal princier.

Or, pour être réceptif à ce genre de manifestations, il faut entretenir une certaine familiarité avec elles. L'étude récente d'Evelyne Van den Neste a suffisamment insisté sur la fréquence des joutes, des tournois et des pas d'armes dans les possessions septentrionales de la maison de Bourgogne pour qu'il ne soit plus nécessaire d'y revenir. Rappelons simplement que les ducs ont entretenu cette tradition et que Jean sans Peur, par exemple, l'a sciemment utilisée pour séduire ses sujets flamands à chaque période diplomatiquement tendue. En 1407, à Gand et à Bruges, il organise des tournois afin de s'assurer l'appui des plus importantes de ses villes flamandes avant de se lancer dans les affaires françaises. Le 29 octobre 1413, après l'échec de l'ordonnance cabochienne, il revient à Lille et tente d'amadouer les députés de Flandre grâce à des joutes. En 1416, après une longue absence, il fait fêter son retour avec des tournois qui scandent sa progression dans ses terres du Nord, le 5 avril à Bruges, le 25 juin à Gand, et à la fin du mois de juillet à Lille⁸. Ouvrons une rapide parenthèse pour signaler que ces joutes peuvent parfois trahir les tensions diplomatiques internationales comme à Gand en 1416, où les villes sous influence française refusèrent de participer en signe de désaccord avec la politique menée par le duc de Bourgogne vis-à-vis du royaume⁹. Mais la prestation des ducs n'est pas toujours directement liée à des calculs politiques. Les joutes, comme le rappelle Antoine de la Sale, peuvent être données pour célébrer un mariage, un premier né, un couronnement, une entrée ... bref, autant d'événements parmi lesquels figurent des réjouissances familiales. Les premières armes d'un

⁵ J. GERMAIN, *Liber de Virtutibus Philippi*, dans *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique ...*, op. cit., t. III, chap. LX, p. 99 : « *Nunc variis plerumque fustibus, aliquando piscantium contis se ad Martios ludos provocant, quae sui non noverant priores hastiludia temptant, equestrium more addictos putant ascendere equos : pro nobilium scutis ad pectora fasciculos colligant, pro acutis lanceis longissima se feriunt hasta ; ignari emissos urgere cabellos, magis calibus quam calcariibus eos comprimunt, objectos sodales citius cacbinno quam transducto ictu prosternunt...* ». Traduction de V. FRIS, « Analyse de chroniques bourguignonnes », *Bulletin de la société d'histoire et d'archéologie de Gand*, 1905, p. 190-212.

⁶ AML, ms. 374, fol. 59, 85, 100, ms. 376, fol. 47v., 69, 79, 86v., 109, 139, 150v, ms. 377, fol. 176, etc. L'« esclans » est une sorte de planche à roulettes servant à transporter les marchandises.

⁷ La littérature sur le sujet est abondante. Voir cependant le récent collectif *Das Ritterliche Turnier im Mittelalter. Beiträge zu einer vergleichenden Formen und Verhaltensgeschichte des Ritterturns*, J. Fleckenstein éd., Göttingen, 1985, et plus particulièrement la mise au point de P. CONTAMINE, « Les tournois en France à la fin du Moyen Âge », p. 425-449.

⁸ Pour les détails de ces festivités, voir E. VAN DEN NESTE, *Tournois, joutes, pas d'armes ...* op. cit., p. 272-287.

⁹ *Chronique des Pays-Bas, de France, d'Angleterre ...* op. cit., p. 362 : « *Et ce meisme an, il (Jean sans Peur), estant en la ville de Gand, fist publier unes joustes en icelle ; lesqueles furent publiées par herraux comme il est de coustume, en la ville de Tournai et en plusieurs autres bonnes villes. Et a icelles joustes eubt moult belle ordonnance de tout ce que il appartenoit ; mais il ne y eubt nulz jousteurs de la ville de Tournai ; ne de quelconque tenue du roi de France, nonobstant que il ne feust deffendu dudit sire, ne de son conseil.* ».

prince font d'ailleurs sensation et à l'occasion des débuts de Charles, comte de Charolais, à Bruxelles en 1452, la foule est conviée à venir soutenir son jeune prince¹⁰. Parmi les rares informations que livrent les chroniqueurs concernant les spectateurs, certaines mentions laissent croire que les élites urbaines n'étaient pas les seules à profiter de ces réjouissances courtoises. A l'occasion du mariage de Marguerite d'York et de Charles le Téméraire, par exemple, Jean de Haynin tout comme Olivier de la Marche s'accordent pour dire l'importance de la foule venue contempler le défilé et les prouesses des chevaliers¹¹. Le pas de la Dame Sauvage à Gand en 1470 connaît un succès identique¹². Sur la place, fermée quasiment de tous côtés, on imagine aisément la cohue qui, par vagues successives, jetait aux pieds des lices les spectateurs les moins nantis, tandis qu'une assistance privilégiée avait réussi à occuper une fenêtre, un clocher, une estrade ou tout autre promontoire. Certaines miniatures représentent d'ailleurs cette masse pressée contre les barrières comme pour offrir un contre-balancement esthétique à la figuration tout aussi brouillonne du déroulement des tournois¹³. C'est bien évidemment l'aspect ludique qui attire en premier lieu toutes les catégories de la société urbaine. L'organisation d'un tournoi ou d'un quelconque fait d'armes est avant tout une fête, tout aussi populaire que nobiliaire.

Certes, il va de soi que le décalage culturel oblige à isoler différents niveaux de compréhension, car les ambitions et les idéaux nobiliaires ne sont pas forcément toujours accessibles au monde urbain et à ses différentes catégories sociales. Pour éclaircir ce point, la pièce *Lanseloet van Denemerken*, analysée par Herman Pleij, montre le type de distorsion que peut subir la culture courtoise¹⁴. Dans cette œuvre, le héros est toujours un chevalier errant, mais ce dernier ne chasse non plus pour le plaisir, mais pour manger. N'ayant rien trouvé à se mettre sous la dent depuis quatre jours, la rencontre avec une jeune fille éplorée dans la forêt se présente telle une aubaine. Aux aventures et aux prouesses habituellement exigées pour mériter l'amour de la Dame succède une véritable tractation financière digne de n'importe quel vulgaire marchandage. Que la Dame ait perdu sa virginité ne constitue aucunement un problème, le chevalier ne prenant en compte que les avantages pratiques de cette union. La démonstration est efficace et prouve que les thématiques des épopées chevaleresques et des romans courtois ne sortent pas indemnes du filtre culturel que le monde urbain leur impose. Toutefois, laissons aux spécialistes le soin de juger de la qualité de réception et d'adaptation de ce genre de textes pour souligner tout simplement leur popularité.

C'est un raisonnement identique qui guide mon approche des faits d'armes bourguignons représentés devant la foule. En effet, à l'heure où, comme le fait remarquer Claude Gaier, « le

¹⁰ O. DE LA MARCHE, *Mémoires*, op. cit., t. II, p. 214-215.

¹¹ « Et tout ledit marché très bien enclou de fortes et hautes lices et grans hours par-dessus pour le peuple veoir l'esbattement » : *Les mémoires de messire Jean, seigneur de Haynin et de Louvignies (1465-1477)*, dans *Société des Bibliophiles de Mons*, 11, 1842, t. I, 3^{ème} partie, p. 114. « Les maisons, les tours et tout à l'entour desdictes lices, tant loing comme près, tout estoit si plain de gens que c'estoit belle chose à veoir » : O. DE LA MARCHE, *Mémoires*, op. cit., t. II, p. 125.

¹² *Traité du Tournoi de Gand*, dans *Traitez du duel judiciaire, relations de pas d'Armes et tournois par O. de la Marche, Jean de Villiers, seigneur de L'Isle-Adam, Hardouin de la Jaille, Antoine de la Sale ...*, B. Prost éd., Paris, 1872, p. 69 : « Et n'est pas à oublier du grand nombre des fenestres parées et des hours qui furent là, de la noblesse et du peuple qui là estoit, car il sembloit que toutes les maisons et tout le marchié fussent plains de gens ».

¹³ Quelques exemples : Tournoi à Betanzos, représenté dans un décor des Pays-Bas du Sud. Miniature du Maître brugeois de 1464, dans le *Froissart* d'Antoine de Bourgogne, 1464, Berlin, Staatsbibliothek SMPK, Dépôt Breslau, Breslauer Froissart, vol. III, fol. 187, dans *Le Prince et le peuple. Images de la société du temps des ducs de Bourgogne, (1384-1530)*, W. Prevenier éd., Anvers, 1998, p. 47 ; *Livre des Tournois de René d'Anjou pour Louis de la Gruthuse, 1480-1490*, Paris, BN, ms. fr. 2692, fol. 67v-68, dans M. SMEYERS, *L'art de la miniature flamande (VIIIe-XV^e siècle)*, Tournai, 1998 ; *Livre des admirables histoires des nobles princes de Hainaut par J. de Guise*, moitié du XV^e siècle, Bibliothèque de Boulogne sur Mer, ms. 149-2, fol. 82, dans *Châteaux, chevaliers en Hainaut au Moyen Age*, Valenciennes, 1995, p. 241 ; Voir également « Primum martialium ludorum pedestris conflictus » et « Secundum circensium ludorum equestre certamen continens » par Le Blanc, dans *Inventaire des gravures des écoles du Nord, 1440-1550*, t. II, M. Hébert éd., Paris, 1983, p. 35.

¹⁴ H. PLEIJ, « La représentation du travail dans la littérature néerlandaise du Moyen Age », dans *Le verbe, l'image et les représentations ...*, op. cit., p. 239-250.

decorum et le luxe vestimentaire avaient fini par l'emporter sur l'exercice de la force brutale », le commun ne devait entendre goutte au déploiement d'une héraldique de plus en plus compliquée¹⁵. Il est vrai que les chroniqueurs ne manquent pas de détailler avec le plus grand soin l'attirail complet de chaque participant, usant d'un vocabulaire intelligible aux seuls initiés. Chiffré, cet engouement pour les costumes et les équipements représente de 37 à 56% des récits attachés aux faits d'armes que j'ai pu lire¹⁶. De même, la précision de l'écriture reflète la sophistication des costumes et des harnachements rendant nécessaire la présence d'un héraut d'armes - le seul à pouvoir identifier un chevalier à son écu. Les stratégies de la parure dans ce monde chevaleresque ont été à plus d'un titre exposées. Et la richesse des accessoires, la qualité des tissus, le choix des couleurs, les ordres de préséance, les codes chevaleresques indiquent autant d'alliances, de réticences, de hiérarchies qu'il peut en exister au sein de la cour. A propos du pas du Perron Fée, Odile Blanc fait ainsi remarquer que les personnages les plus importants se distinguent par l'unité de leur équipage¹⁷. Alors que la polychromie semble de mise pour la plupart des jouteurs et leur « *compagnie* », le duc de Bourgogne, par exemple, se choisit une seule couleur portée par tout son entourage pour mieux signifier l'unité et la cohésion de sa maison. Pour le pas du Perron Fée, le comte de Charolais entre dans les lices sur un cheval houssé de draps d'or noir et violet. Le comte de Saint-Pol, Monseigneur de Mourecourt, messire Jacques de Jeumont, le comte de Brienne, Louis Chevallart et Rousequin Gamel, qui l'accompagnent, chevauchent de la même manière des montures couvertes de damas et de velours noir et violet¹⁸. Pour le pas du chevalier au Cygne, Philippe le Bon fait son entrée avec Charles, comte de Charolais et Antoine, bâtard de Bourgogne, tous trois revêtus de velours noir et de pierreries, tandis que la supériorité ducale est affichée par l'ajout « *d'un chapperon si riche de pierreries que ce sembla (...) babillement de prince puissant* »¹⁹. Les distinctions de rang apparaissent alors dans l'attribution des matières. Velours, soie, satin, drap sont en effet - comme d'ailleurs à l'occasion d'autres parades - strictement distribués selon les titres et les fonctions²⁰. Cette minutie dans la description faisant écho à une sophistication inouïe de la parure militaire fournit les éléments d'un code vestimentaire difficilement accessible²¹. C'est sans doute une des raisons qui pousse Jean-Pierre Jourdan à écrire que « les devises, les lettres, les couleurs sont autant de motifs du paraître témoignant de la conscience et de la volonté d'un ordre de s'individualiser par un langage hermétique aux profanes »²². L'idée d'un monde clos et bien décidé à se distinguer de la masse à force de référents culturels connus de lui seul est un véritable leitmotiv que l'on retrouve d'ailleurs chez d'autres spécialistes des faits d'armes comme Malcolm Vale qui n'hésite pas à affirmer que « les rituels du tournoi pouvaient donc se prêter à une intégration des attitudes et des préjugés sociaux » et que « l'hégémonie bourguignonne dans ces régions (du Nord) à partir de 1384 encouragea une tendance à la ségrégation »²³. Quelques nuances doivent être apportées à ces hypothèses. Car s'il faut

¹⁵ C. GAIER, « Technique des combats singuliers d'après les auteurs 'bourguignons' du XVe siècle », *Le Moyen Age*, t. 91, 1985, p. 415-457 et t. 92, 1986, p. 5-40, t. 92, p. 30.

¹⁶ Il s'agit du pas du Chevalier au Cygne, du pas du Perron Fée, du pas de l'Arbre d'Or et du pas de la Dame Sauvage.

¹⁷ O. BLANC, « les stratégies de la parure dans le divertissement chevaleresque (XVe siècle) », *Communications*, 1987, t. 46, p. 49-65.

¹⁸ *Le pas du Perron Fée*, dans *Splendeurs de la cour de Bourgogne*, D. Régner-Bohler éd., Paris, 1995, p. 1187-1188. Louis de Luxembourg, conte de Saint-Pol. Louis le Josne de Contay, seigneur de Mourecourt, petit-fils de maître Robert Le Josne, licencié es-lois et auteur de la promotion sociale de cette famille bourgeoise de Lens, mourut à la bataille de Nancy. Jacques de Jeumont, chevalier originaire de la région de Maubeuge. Pierre de Luxembourg, comte de Brienne, fils cadet du connétable de Saint-Pol. Louis Chevallart, échanson de Charles le Téméraire.

¹⁹ M. D'ESCOUCHY, *Chronique*, op. cit., chap. CIX, p. 124.

²⁰ Voir l'exemple développé précédemment sur l'entrée du comte de Charolais au Pas du Perron Fée.

²¹ Les spécialistes de l'héraldique, des couleurs et des vêtements comme M. Pastoureau ou O. Blanc admettent eux-mêmes la complexité de cette symbolique et son extrême capacité d'adaptation au contexte et aux événements.

²² Voir plus généralement, J.-P. JOURDAN, *Pas d'armes, joutes et tournois ...*, op. cit.

²³ M. VALE, « Le tournoi dans la France du Nord, l'Angleterre et les Pays-Bas (1280-1400). Etude comparative », dans *Théâtre et spectacles hier et aujourd'hui (Moyen Age et Renaissance)*, Actes du 115^e congrès national des sociétés savantes, Avignon, 1990, section d'histoire et de philologie, Paris, 1991, p. 263-271.

convenir avec Marie-Thérèse Caron que le spectateur ne devait pas accorder une grande attention aux matières utilisées, au nombre de clochettes ou à la hauteur des plumes, l'impression générale de richesse et de beauté ne manquait pas de frapper les esprits, même les plus simples²⁴. Là où le milieu de la cour active tout un système de compétition et de rivalités par le biais des vêtements exhibés et des places attribuées, les citadins ne perçoivent que le luxe, synonyme de puissance, et l'ordre, synonyme d'autorité. Ce n'est pas sans raison que les pas d'armes se transposent dans la seconde moitié du XV^e siècle au plein cœur de la ville, délaissant une campagne pourtant plus adaptée à ce genre de combats.

Troisième terme d'un dialogue où la noblesse s'adresse à la noblesse, la foule des spectateurs absorbe ce qu'elle peut comprendre du jeu chevaleresque, à savoir : la supériorité des participants et la prouesse guerrière. L'arrivée de Charles le Téméraire dans les lices de l'Arbre d'Or à Bruges en 1468 ne laisse aucun doute sur les intentions du prince. Pas question de signifier par des allégories particulièrement alambiquées la complexité d'un sentiment, l'appartenance à tel ou tel groupe, la dépendance amoureuse ou même l'immersion dans la fiction représentée. Non, l'accent est mis sur l'extraordinaire richesse du prince et de son aréopage composé de près de neuf montures toutes recouvertes d'or et d'orfèvreries et suivi, comme si cette débauche de matières précieuses ne suffisait pas, d'un « *pallefrenier, monté sur un cheval couvert de velours brodé des lettres de mondit seigneur* » menant par la main un cheval nain « *chargé d'orfèvrerie d'or branlant moult riche* »²⁵. Annoncée par des trompettes, précédée de hérauts et de nobles chevaliers qui accomplissent un tour complet de la place des combats, l'arrivée du prince apparaît comme une cérémonie d'entrée en miniature où le duc prend possession de son territoire, en l'occurrence ici la place principale de Bruges. L'émotion esthétique qui suscite l'émerveillement parmi la foule est un moyen de communication efficace qui, au même titre que les allégories, provoque des « courts-circuits de la pensée », pour reprendre une expression chère à Johan Huizinga. Le beau, le scintillant est synonyme d'extraordinaire et donc d'admiration et de respect. Le nombre impressionnant de participants qui rivalisent de somptuosité (Arbre d'Or en 1468 change de costumes plus de 20 fois) accentue ce sentiment de richesse et de supériorité. Mais l'impression directe ne se limite pas à une simple fascination liée au faste des nobles. Les chevaliers sont des combattants qui font démonstration de leur puissance guerrière. Certes, les tournois qui nous concernent entrent dans la catégorie des armes de plaisance où les professionnels du combat à cheval ou à pied sont amenés à prouver leur savoir-faire sans aucun risque pour leur intégrité physique²⁶. Les armes utilisées sont émoussées : à Lille en 1454, on utilise des « *lances de mesure et de courtois rochets* », à Bruges, en 1463, on exige des « *lances de mesure garnies d'agrapes et de courtois rochés* », tandis qu'à Bruges en 1468, on privilégie non seulement des lances à rochet mais aussi des *planchons*, c'est-à-dire des perches non ferrées²⁷. Néanmoins, les combats ne sont pas simulés et comportent quelques risques. Au Pas du Perron Fée, le comte de Saint-Pol et le chevalier Philippe de Lalaing « *se heurtèrent si rudement que leurs lances volèrent en éclats* », quant à Jacques de Trazegnies, il ne put terminer ses courses car il « *reçut un tel coup de la lance du chevalier que les montants de son beaume furent rompus [et que] son harnais fut abîmé et*

²⁴ M.-T. CARON, « La noblesse en représentation dans les années 1430 : vêtements de cour, vêtements de joutes, livrées. », *PCEEB*, n°37, 1997, p. 157-172, p. 164 : « le spectateur avait certainement l'impression globale d'une similitude d'ensemble des costumes, d'une identité de style, puisque tous les vêtements sortaient des mêmes ateliers (...), les vêtements de parade n'étaient pas tous décorés avec le même poids de métal précieux, ni avec la même qualité ou la même quantité d'argent (...) les individualités étaient mises en valeur ».

²⁵ O. DE LA MARCHE, *Mémoires*, *op. cit.*, t. III, liv. II, chap. IV, p. 189.

²⁶ Olivier de la Marche définit en ces termes les armes de plaisance : « *Les armes de plaisance se font pour exercer les armes et pour continuer le mestier, pour habiller les corps et apprendre a valloir pour la deffense du bien publique. Et pour ces causes apprennent les loix les armes de plaisance et reboutent le gaige de bataille* », *Livre de l'avis de gaige de bataille*, dans *Traitez du duel judiciaire...*, *op. cit.*, p. 23-24.

²⁷ Le rochet est une couronne à trois pointes émoussées placée au bout de la lance qui permettait de désarçonner l'adversaire sans pour autant perforer l'armure. L'agrappe ou la grappe est une protubérance située à l'arrière de la poignée évitant à la lance de glisser sous le bras du cavalier au moment de l'impact. Pour davantage de détails sur les armes offensives et défensives, voir C. GAIER, « Technique des combats... », art. cité, p. 447-457 et p. 5-17.

endommagé »²⁸. Et que dire de la violence de cette prise d'armes qui opposa Louis du Chevalet au chevalier au Cygne à l'occasion du pas du même nom :

« ... lequel Loys, comme il me fut dit, rencontra sy durement le chevalier au chine, qu'ilz se portèrent tous deux par terre, les chevaulx sur leur corps, en tel facion que, pour ce coup, force fut à l'un et à l'autre de habandonner les joustes pour cellui jour »²⁹.

Intimement liés aux idéaux véhiculés par la littérature arthurienne, ces combats extériorisent avant tout une profonde énergie qui montre la vitalité et la puissance de la source dont elle émane³⁰. Les chevaliers sont des hommes valeureux qui attirent la confiance et qui activent parallèlement une dimension clanique forçant l'admiration. Car seules transparaissent aux yeux de tous les règles d'égalité, de générosité, de bravoure et de droiture qui fondent l'idéal chevaleresque. La force dans ce genre de démonstration n'est pas un instinct qui va mais une violence soumise à des règles qui la subliment. Dans le cas du Perron Fée, il est clair que la trame fictive se double d'une compétition politique bien réelle opposant l'entourage du comte de Charolais (Saint-Pol, Brimeu, etc.) aux proches du duc Philippe (Lalaing, Croÿ, Clèves, etc.). Mais le spectateur ignorant les rivalités internes à la cour ne retient de ce spectacle que la dignité des combats qui pousse un Charles de Haplincourt, par exemple, à jeter son épée à terre après que son adversaire a perdu la sienne³¹. Le combat initie. D'une part, il révèle et exalte les valeurs de la noblesse, et, d'autre part, il contribue à établir une fraternité d'armes, si éphémère soit-elle³². Le public apparaît comme le témoin privilégié de cette quintessence de la lutte guerrière, le sceau de l'honneur et de la foi jurés.

Ce spectacle n'est donc pas aussi futile que certains ont pu le croire, l'assimilant à un caprice de nobles, dangereux et coûteux. Ces combats opposent pour mieux réunir et les liens créés par les promesses et le don de soi allant parfois jusqu'au don du sang établissent un puissant réseau de relations contractuelles où toutes les querelles se soldent par un accord. L'image de cette solidarité fraternelle, qui s'impose, sur fond de puissance et d'ordre, à des communautés urbaines dont les rivalités internes et externes contrastent passablement avec cette harmonie idyllique, conduit naturellement à la mise en scène d'une justice équitable et universelle.

B. Les pas d'armes : relecture d'un imaginaire chevaleresque accessible à tous.

Le titre de cette section peut paraître quelque peu provocateur et contraste pour le moins avec le discours habituel isolant la geste chevaleresque dans un espace social et littéraire restreint. Les études de Malcom Vale, Jean-Pierre Jourdan, Arlette Lindner, etc., citées plus haut, se sont particulièrement attachées à insister sur l'existence d'un fossé, d'autant plus profond depuis l'apparition des pas d'armes, qui sépare les cultures bourgeoise et nobiliaire. C'est une démonstration totalement inverse que je vais tenter de mener ici, prenant appui sur deux faits mentionnés précédemment : l'introduction de ces faits d'armes au plein cœur de la ville et la multiplicité des niveaux de lecture que le symbolisme, quel que soit son moyen d'expression, propose.

²⁸ *Pas du Perron Fée*, dans *Splendeurs de la cour...*, *op. cit.*, p. 1179 et 1188.

²⁹ M. D'ESCOUCHY, *Chronique*, *op. cit.*, chap. CIX, p. 129.

³⁰ Rappelons au passage que la littérature arthurienne imprègne également le monde urbain. Selon H. Pleij, on retrouve la trace de cette influence dans l'acquisition par des bourgeois de manuscrits racontant la geste d'Arthur, mais également dans l'adoption de prénoms issus directement de ces romans dans les villes des Pays-Bas au XVe siècle. Voir, H. PLEIJ, « The function of Literature in Urban Societies in the Later Middle Ages », *Dutch Crossing*, 1986, t. 29, p. 3-22, p. 8.

³¹ *Pas du Perron Fée*, dans *Splendeurs de la cour...*, *op. cit.*, p. 1179.

³² Voir sur ce point les analyses de J.-P. JOURDAN, « Le symbolisme du pas dans le royaume de France (Bourgogne et Anjou) à la fin du Moyen Age », *Journal of Medieval History*, vol. 18, n°2, 1992, p. 161-181.

Revenons sur les habitudes gantoises décrites par Jean Germain. Les joutes auxquelles il fait allusion attestent une connaissance et une maîtrise exemplaire des habitudes chevaleresques. L'imitation des combats et des rituels guerriers ne se limite pas au déroulement de la lutte et au choix des armes. La dimension dramatique fait irruption dans ces divertissements et implique, de la même manière que dans les joutes nobles, la gent féminine. Cette dernière se comporte comme les Dames qui décident de l'issue des combats. Elles encouragent de leurs cris leur champion et capturent leur parole par l'intermédiaire d'emprises :

« Assises avec leurs enfants aux fenêtres, les dames de Gand, se comportant en femmes devant ces simulacres nouvellement importés par les leurs, se réjouissent des triomphes de leurs maris, les estiment comme dignes de louanges, et les excitent à bien combattre par des sourires, des bravos et lancent à certains des œillades ; de leurs demeures, par des intermédiaires secrets elles font parvenir à leurs servants des bijoux, des bracelets ou des brassards de toile finement travaillés, et les prient en soupirant de se souvenir d'elles dans l'ardeur du combat. Elles les poussent à attaquer audacieusement la puissance des nobles : revenus victorieux, grâce à leur courage, ils rendront leurs douces épouses des femmes libres au lieu des servantes, et en feront des dames nobles au lieu de roturières ; elles décident de ne pas reprendre leurs maris s'ils ne deviennent enfin barons. Elles les excitent à soutenir de toute façon le comte de Flandre, que leurs chefs avaient choisi parmi la plèbe ; puis à amener, menottes aux poings, leur ennemi le duc de Bourgogne et de Lotharingie, et pour tant de belles actions leur promettent de la reconnaissance ».³³

Le contexte particulièrement tendu de la guerre gantoise définit les objectifs du combat. Ces « Dames d'un jour » demandent à leur héros tout aussi éphémère de soutenir le nouveau comte de Flandre et de ramener le duc de Bourgogne menotté. L'implication du jeu chevaleresque dans de tels enjeux politiques aurait très bien pu faire basculer la parodie du côté de la raillerie et transformer le prince, sa cour et ses idéaux en objets de dérision. Il n'en est rien. Si l'atmosphère est à la plaisanterie et à la fantaisie, le comportement mimétique montre que la population gantoise a su récupérer et adapter à ses propres intérêts un langage courtois - répétons-le - parfaitement assimilé. C'est avec les instruments de communication propres à la noblesse que la bourgeoisie s'exprime à son tour pour affirmer son identité et ses ambitions. La capture culturelle est exemplaire. De la même manière que dans le *Lanseloet van Denemerken* les codes d'honneur ont été remplacés par des vertus pragmatiques et utilitaristes, les joutes nobles ont été volontairement détournées de leur intention initiale pour refléter d'autres réalités³⁴. Le don de devises, assimilables dans ce cas à de véritables emprises, est sans doute l'élément le plus raffiné de ce processus d'imitation. Au sens d'« *emprendre* », l'emprise désigne l'action promise. Le symbole permet par conséquent de créer ou de resserrer des liens de dépendance

³³ J. GERMAIN, *Liber de virtutibus...*, op. cit., p. 101 : « ...ad fenestras de Gandavo matronae cum adolescentulis considerent, novis adinventis suorum praeludiis muliebria agentes, suis irrident triumphis, celebrari hos dignos censent, aliquando risu et applausu, quosdam occultatis signis ad bene pugnandum sollicitant ; clinodia, perichillides aut decimas linearum brachiolas suis propugnatoribus a cassalibus per secretos nuncios demittunt, quod, in acrimonia pugnae sui meminerint suspirantes precantur ; adversus nobilium potentiam audacter irrumperere suggerant, cum victoria ad suos deducti de ancillis liberas et de rustica prole suis fortibus dextris ingenuas placidas suscepturi conthorales, sed neque suos si non barones aliquando consumere maritos. Comitem Flandriae, quem de plebeis sui majores exercebant, omni jure fovendum ; Burgundiae et Austrasiarum ducem suorum bostem manicis astrictum deducere ac pro tantis bene actis suam gratiam confidant se merituos. » V. FRIS, « Analyse de chroniques ... », art. cité, précise, à partir des *Mémoires d'O. de la Marche* (t. II, p. 273), des *Mémoires de J. du Clercq* (t. II, p. 51), de la chronique de N. Despars, t. III, p. 499 et de l'*Excellente Cronycke van Vlaenderen*, fol. 118v., que le 29 juin 1452, les Bourguignons s'emparèrent à Hulst d'un coutelier gantois, nommé Brillekin « et cognut ledit constelier que les Gantois lui avaient donné la Conté et le pays de Was ». En réalité, « Brillekin » est le diminutif d'un capitaine gantois qui défendait le pays de Waas, dont le vrai nom n'est pas connu et qui n'apparaît pas dans les sources gantoises. Cette précision, apportée par Jelle Haemers, rapprocherait cet épisode d'une rumeur à mettre sur le compte de la propagande bourguignonne et destinée à consolider l'image d'un peuple arrogant qui ose défier injustement son seigneur.

³⁴ Voir H. PLEIJ, « La représentation du travail... », art. cité.

personnelle³⁵. Remarquons immédiatement que dans la fiction des pas d'armes, la dame à l'origine de tels engagements se confond avec une entité mystérieuse, voire abstraite. « Secrete », « Fae », « Inconnue », « Celée », « Sauvage », la Dame engage la foi et l'honneur des chevaliers pour un amour désincarné, absolu et souverain. Ce qui fait dire à juste titre à Jean-Pierre Jourdan que cet amour de la Dame est de même nature que l'amour du prince : « L'Aventure née dans la fiction se dénoue dans le réel, à la cour du prince (...) le service de la Dame, comme celui du Prince, commande la sujétion (...) l'Hommage à l'Amour est une forme renouvelée de l'hommage dû au Prince »³⁶. Dans le cas des joutes gantoises, les dames en question, accoudées à leurs fenêtres, n'ont rien d'onirique. Mais les devises qu'elles dispensent signifient de la même manière leur assujettissement au nouveau comte de Flandre, aussi fantoche soit-il, et donc, plus sérieusement, leur rejet du duc de Bourgogne. La culture aristocratique, soumise à de nouvelles fins, cautionne en quelque sorte, par les garanties qu'elle apporte, le sérieux des revendications émises. La proximité, voire la familiarité de ces deux univers a peut-être invité la cour à faire correspondre les épacentres fictifs de leurs divertissements avec les épacentres politiques de leur domaine.

En effet, l'organisation des pas d'armes du chevalier au Cygne, sur la place de Lille, du Perron Fée et de l'Arbre d'Or au plein cœur de Bruges, de la Dame Inconnue à Bruxelles ou de la Dame Sauvage sur la place du Vrijdagmarkt à Gand, et l'accélération de ce phénomène de 1450 à la mort du Téméraire tendent à accréditer la thèse de spectacles dont l'ordonnance n'a rien d'inconscient ou de fortuit.

Le pas d'armes est une variante des tournois et joutes traditionnels où la fiction exige des participants qu'ils défendent un passage, un pont, une croisée des chemins contre tout venant. Alliant poésie, cérémonie, musique et art de la guerre, il fait son apparition à la cour de Castille en 1428 et parvient dans le royaume de France en 1435³⁷. Le combat est précédé d'une annonce et de chapitres indiquant toutes les règles que les participants devront respecter. Parfois, le lien entre ces faits d'armes et certaines œuvres romanesques apparaît nettement³⁸. A Lille, en 1454, le pas du Chevalier au Cygne reprend le contenu d'un entremet représenté dix-huit jours auparavant, lors d'un banquet donné par Adolphe de Clèves. Ce divertissement était directement inspiré d'un roman de la fin du XIII^e siècle : *Le Chevalier au Cygne*, mêlant à ce texte une légende selon laquelle un cygne aurait conduit sur le Rhin un chevalier au pied du château de Clèves, à l'origine de la famille noble du même nom. Le pas de l'Arbre d'Or suit la trame narrative du *Roman de Florimont*, écrit en 1188 par Aimon de Varennes. Antoine de Bourgogne, alias Arbre d'Or, joue le rôle de Florimont qui, en neuf jours, doit relever le défi de la « Dame de l'Île Celée », à savoir briser cent-une lances et donner cent-un coups d'épée. Quant au pas de la Dame Sauvage, à Gand, le modèle littéraire est celui du *Roman de la Rose*³⁹. D'autres

³⁵ J.-P. JOURDAN, « Le thème du Pas et de l'Emprise. Espaces symboliques et rituels d'alliance au Moyen Age », *Ethnologie française*, 1992, n°2, p. 172-184.

³⁶ J.-P. JOURDAN, « Le langage amoureux dans le combat de chevalerie à la fin du Moyen Age (France, Bourgogne, Anjou) », *Le Moyen Age*, 1993, t. XCIX, n°1, p. 83-106, p. 93-94.

³⁷ Voir la définition de M. VALE, dans *War and Chivalry*, Londres, 1981, p. 67-68 : « This combined combat with theatrical display, where the participants acted out the fiction of defending a passage, bridge, or crossroads against all challengers. The pas d'armes was a later medieval Gesamtkunstwerk binding together the arts of war and peace, and employing allegory, poetry, ceremonial and music to achieve its dramatic effects. », et les précisions apportées par C. BEAUNE, dans l'introduction du *Pas du Perron Fée*, dans *Splendeurs de la cour ... op. cit.*, p. 1164-1166.

³⁸ Pour le détail de ces parallèles, voir A. LINDNER, « L'influence du roman chevaleresque sur le pas d'armes », *PCEEB*, n°33, 1993, p. 67-77.

³⁹ L'intrigue se résume ainsi : *Joyeuse Queste* quitte le riche *Royaume d'Enfance* pour s'aventurer vers les terres hostiles de *Jonesse*. Il erre jusqu'à ce qu'il arrive dans la plaine de *Plaisance*, sise entre le *Château de Beauté* et la *Montagne de Grâce*, que l'on dit *Bonne Renommée*. Arrive vers lui le chevalier *Regard*, gardien de la plaine, qui le transperce de son épée. Laisse pour mort, un ermite prend soin de lui et l'emmène à *Bel Acoeil*, tout en haut de la *Montagne de Grâce*. Apparaît alors la dame de cette seigneurie qui, désolée des coups portés par son serviteur, le couvre d'attentions. C'est une *Dame Sauvage*, couverte de poils blonds. Le chevalier qui veut devenir le serviteur de la Dame doit faire ses preuves. Il chemine alors dans les pénibles déserts de la *Pensée* et par les

pas mêlent différents motifs romanesques sans nourrir de filiation précise. Inutile pour nous de nous attarder sur le détail de ces intrigues puisqu'elles étaient inconnues du public.

En adoptant le seul point de vue du spectateur, c'est la dimension spatiale qui au premier coup d'œil attire l'attention. Métamorphosées à force de hourts, de tentures et d'autres accessoires annonciateurs de la féerie à venir, les places de marché deviennent des univers clos dont les seules ouvertures sont soumises à un rite de passage. Habituellement parcourues en tous sens et abritant une certaine liberté d'expression, les places du marché répondent, pour l'occasion, à des normes précises. Deux entrées, à l'opposé l'une de l'autre, sont créées pour laisser passer les chevaliers étrangers d'une part et le chevalier entrepreneur d'autre part. Ces portes concentrent une partie du matériel dramatique de ces divertissements. Pour l'Arbre d'Or, l'une d'elles est couverte de l'effigie de l'Arbre d'Or et rehaussée de tourelles abritant les musiciens du grand Bâtard de Bourgogne, portant sa livrée, tandis que deux bannières blanches à deux arbres d'or surplombent l'ensemble⁴⁰. Pour le pas du Perron Fée, c'est le perron lui-même qui autorise ou non le passage du chevalier au pas :

« A la vérité, on installa sur le marché de Bruges de très belles clôtures toutes fermées de palissades en forme de lices ; au bout de cette clôture, il y avait un perron de quatorze à quinze pieds de haut, joliment ouvragé et peint de diverses couleurs, d'or, d'argent, d'azur, de noir, de rouge et autres encore. A ce perron étaient pendus trois écus et le cor dont il est fait mention ci-dessus : auprès du perron, le nain était vêtu d'une robe de drap d'or de couleur pers, une barette de velours noir sur la tête. Des deux côtés du perron étaient placées quatre bêtes en forme de griffons, à l'intérieur desquelles se tenaient quatre hommes qui les manœuvraient. Chacun d'eux avait une chaîne au cou, fixée de l'autre côté au perron ; les griffons pouvaient ouvrir la porte du perron par laquelle le chevalier du Pas sortait pour combattre tous ceux qui venaient, puis il rentrait toutes les fois qu'il lui plaisait ou que le nain l'ordonnait. Après sa disparition, le perron se refermait et demeurait clos jusqu'à l'heure où le chevalier devait accomplir son épreuve. Ainsi se déroula le mystère des griffons tant que le pas dura »⁴¹.

Ces éléments contribuent bien entendu à fasciner le spectateur au même titre que le passage d'un nain accompagné d'un géant, tous deux revêtus à la mode orientale, ou celui d'un pavillon se déplaçant mystérieusement tout autour des lices, ou bien encore celui d'un cygne factice dans le pas du même nom, pour ne citer que quelques compositions de ce genre⁴². Mais n'oublions pas que les barrières délimitent un champ clos et que la porte marque le seuil d'un espace concret (la place du marché) doublé pour l'occasion d'un espace symbolique (le lieu du pas). Dans ce nouvel univers, l'histoire qui anime les combats n'a rien de réel, mais les règles qui l'organisent ont encore une fois une valeur exemplaire. Le pas ne fait pas seulement rêver. Il exprime, comme le précise Olivier de la Marche, un idéal de justice et de raison⁴³. Reprenons les différents éléments mis en valeur par toutes sortes d'artifices et donc susceptibles de frapper les observateurs. Tout d'abord, l'utilisation d'un perron dans les deux pas de Bruges et dans celui de Gand ressortit tout autant du domaine du politique que du féérique. Le mot « perron » désigne en effet un quelconque promontoire à l'extérieur d'un palais où le seigneur accueille ses hôtes. Signe de noblesse et de puissance, il est également le symbole de la justice, puisqu'on y rendait des sentences, et celui des libertés communales dans le cas liégeois⁴⁴. Multiforme, il peut être assimilé à un arbre, à une croix, à une colonne, ou à un roc. Ainsi,

marécages d'Imagination, avant de concevoir son pas d'armes. Voir *Traité du Tournoi de Gand*, dans *Traitez du duel judiciaire ...*, *op. cit.*

⁴⁰ O. DE LA MARCHÉ, *Mémoires*, *op. cit.*, t. III, chap. IV, p. 124.

⁴¹ *Pas du Perron Fée*, dans *Splendeurs de la cour...*, *op. cit.*, p. 1172-1173.

⁴² M. D'ESCOUCHY, *Chronique*, *op. cit.*, p. 125.

⁴³ O. DE LA MARCHÉ, *Mémoires*, *op. cit.*, t. III, chap. IV, p. 124.

⁴⁴ Voir l'article de J.-P. JOURDAN, « Le perron de chevalerie à la fin du Moyen Âge : aspect d'un symbole », dans *Seigneurs et seigneureries au Moyen Âge*, 117^e colloque national des sociétés savantes, Paris, 1993, p. 581-598. L'auteur fournit une des plus anciennes

Bruges, avant de recevoir le vrai perron de Liège confisqué par Charles le Téméraire en 1468, accueille le perron-roc du pas du Perron Fée, en 1463, et le perron-arbre du pas de l'Arbre d'Or en 1468. Jean de Haynin nous donne une description de ce dernier, plus complète que celle d'Olivier de la Marche :

« III coulombes de bois peintes a maniere et façon de coulombes de pierre, l'eune verde, une gaune et une violette qui estoite les couleurs de mondit sieur le bastard ; et par-dessus ces dittes coulombes, ung petit planchié d'asselles, sur lequel il y avoit une chaire, et en cheste caierre estoit asis mestre Pierre, le petit nain de monsieur le duc »⁴⁵.

Le nain qui semble présider la cérémonie appartient au duc de Bourgogne, premier indice d'une connexion intime entre mythe et réalité. A ce perron sont appendus les écus des chevaliers sur le point de s'opposer, ce qui signifie en langage héraldique les armes et conditions du combat. Les chapitres de la joute ou du tournoi étant respectés, la lutte se veut équitable et revêt la forme d'un jugement public⁴⁶. Il faut souligner néanmoins qu'à côté de ce perron (c'est le cas de l'Arbre d'Or) ou dans une situation tout aussi privilégiée, à savoir au beau milieu des lices, (c'est le cas du Perron Fée ou de la Dame Sauvage), des juges nommés par le duc sont installés sur une estrade sublimement décorée, pour vérifier et ordonner le bon déroulement des combats. Et si le public ignorant n'est pas censé connaître l'identité du nain qui trône au beau milieu de la fête de Bruges en 1468, le poids politique de ces derniers ne peut lui échapper. Pas une arme n'évite leur contrôle, et dans une chorégraphie parfaite, leur probité est, elle aussi, mise en scène :

« Au milieu des lices, il y avait un beau pavillon bien grand, couvert et garni de coussins de velours cramoisi ou de tapisseries. Y étaient assis le seigneur de La Roche, le seigneur de Moreuil et Toison d'Or, tous conseillers de Monseigneur le duc de Bourgogne. Ils avaient été nommés juges pour ce Pas ; il leur appartenait d'ordonner toutes choses comme font les juges des pas d'armes ou de divertissement, à savoir mesurer les lances et les épées, recevoir la présentation de tous ceux qui combattraient »⁴⁷.

Le pas d'armes est à ce titre un véritable creuset fantastique où tout doit concourir à l'impression de justice, de droiture et de loyauté : régularité des armes mesurées précisément par les juges ducaux, régularité du temps accordé pour chaque combat au grain de sable près, perfection des costumes, conformité des coups portés au contrat passé préalablement, etc. Cet ordre admirable se répète ainsi pour chacune des luttes, inscrivant à l'infini et au centre de la ville le motif d'une union parfaite et équitable qui culmine avec l'arrivée du duc en fin de spectacle. Celui-ci se livre à un tour de piste, puis vient se ranger auprès des autres combattants, comme Arthur aurait pris place au sein de la Table Ronde, sans faire de différence avec ses semblables. Pour mieux saisir les implications politiques d'une telle démonstration, mieux vaut se limiter à un seul exemple.

Tenu à Gand, le 14 janvier 1470, en présence de Charles le Téméraire et de Marguerite d'York, le pas de Claude de Vauldray, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, est particulièrement significatif. L'annonce du tournoi avait été faite un mois auparavant à Bruxelles et toute la cour se retrouve à Gand, près d'un an après la cérémonie d'humiliation pendant laquelle Charles le Téméraire avait fait déchirer les privilèges des Gantois après les troubles qui avaient marqué sa Joyeuse Entrée de 1467⁴⁸. La date n'est pas innocente ; encore moins le lieu choisi pour l'installation des lices. Le Vrijdagmarkt, terrain habituel des rencontres politiques et festives - n'oublions pas que le

allusions au perron, tirée de *La chanson de Roland*, dans laquelle Roland, mortellement blessé, est hissé sur un tertre : « ... desuz un arbre bele / Quatre perruns i ad de marbre feriz / Sur l'erbe verte si est caiet emers / La s'est pasmet kar la mort li est pres ».

⁴⁵ *Mémoires de Jean, sire de Haynin...*, op. cit., t. II, p. 36.

⁴⁶ J.-P. JOURDAN, « Le perron de chevalerie ... », art. cité.

⁴⁷ *Pas du Perron Fée*, dans *Splendeurs de la cour...*, op. cit., p. 1173. Les juges sont Philippe Pot, seigneur de la Roche (1428-1494), Waleran de Soissons, seigneur de Moreuil et Jean Lefèvre de Saint-Remy, roi d'armes de la Toison d'Or.

⁴⁸ Se rapporter au chapitre 9 de cette étude.

comte de Flandre vient s'y faire acclamer par ses fidèles sujets - est préféré à toutes les autres places pour mener à bien les combats. Or, rappelons que c'est en cet endroit que Charles le Téméraire avait été humilié trois ans auparavant par des Gantois déchaînés qui lui réclamaient - entre autres - l'abolition de la cueillotte⁴⁹. Bafoué en 1467, c'est en héros que Charles revient prendre possession des lieux comme pour les purifier des outrages passés. Dans ce pas d'armes, l'univers exotique de la Dame Sauvage introduit la dimension chimérique qui explique les accoutrements et certains actes au caractère apparemment ambigu. Ainsi, les demoiselles et les hommes sauvages déchirent au début et à la fin des combats les houssures des trois chevaliers en lice :

« Et tantost qu'ilz approchèrent près du chevalier, le chevalier les salua, et les demoiselles lui rendirent son salut ; et se mist le chevalier entre eux deux pour venir devers les juges. Et tantost les vallets et la commune de la compagnie coururent aux trois houssures de velours, les prinrent et les déchirerent, et en prinnt chacun sa pièche, comme ilz avoient fait le premier jour »⁵⁰.

Le saccage de ces pièces de tissu et l'emploi du verbe « déchirer » auraient pu contribuer à remémorer, voire à commémorer la déchirure des privilèges gantois dont le texte avait été mutilé un an auparavant. Toutefois, deux arguments m'incitent à écarter l'hypothèse d'une quelconque visée polémique. Tout d'abord, les gestes ne sont pas les mêmes. Il faut faire la distinction entre un Jean Gros, premier secrétaire et audencier qui, aux yeux de tous, déchire en deux morceaux le texte des privilèges, et de simples valets qui se ruent sur les parures de tissu pour les déchiqueter. Cet acte grossier, féroce, répété au début et à la fin des combats, signifie tout simplement le passage du monde réel vers le monde imaginaire de la Dame Sauvage, et vice versa. De plus, le rappel d'un événement aussi douloureux pour la communauté gantoise dans les murs de la cité rebelle aurait toutes les caractéristiques d'une provocation que Charles le Téméraire, pris au piège une première fois dans la tourmente urbaine, n'a aucun intérêt à déclencher. Bien au contraire, l'organisation d'un pas d'armes, compte tenu des idéaux de fraternité et de justice qui en font les qualités intrinsèques, est davantage un instrument de pacification qui célèbre le retour à un ordre voulu par le duc et donc par ses sujets. La violence du tournoi peut refléter la violence de la ville, mais à l'intérieur des lices, les luttes se soldent par un accord dont les perrons de justice, les juges et par-dessus tout le duc assurent l'efficacité⁵¹. Au modèle de se propager ... Aux lendemains de troubles politiques majeurs, le pas assainit la situation et fait jouer à chacun de ses participants le rôle qu'ils devront assumer à l'avenir. Ainsi, il n'est pas innocent que la sécurité de l'événement soit confiée non pas aux archers et aux arbalétriers ducaux, comme le veut la tradition, mais au bailli de Gand, au bourgmestre et aux échevins. Le message est clair.

Véritables divertissements populaires dont les échos dépassent largement les limites qui leur ont été fixées, ces fêtes des armes peuvent aussi être manipulées pour rétablir la concorde, à l'image de l'exemple gantois, ou tout simplement propager des messages d'ordre et de respect - l'admiration des armes rejaillissant sur ceux qui les portent. Ainsi, la réflexion sur les dimensions conscientes ou inconscientes de cet aspect de la communication symbolique finit par se diluer dans la multiplicité des contextes particuliers.

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ *Traité d'un tournoi tenu à Gand*, dans *Traitez du duel judiciaire ... op. cit.*, p. 92.

⁵¹ J. VALE, « Violence and the tournament », dans *Violence in medieval society*, R. W. Kaeuper éd., Woodbridge, 2000, p. 143-158 : «... violence could emerge within the tournaments' infrastructure as well as in the community and locality on which it impacted», p. 145.

II. Des événements princiers, des événements consensuels

A. Les réjouissances familiales offertes à tous

Les lignes précédentes ont tenté de ramener les tournois, les joutes et les pas d'armes à la dimension d'un spectacle populaire s'offrant à tous. Toujours à la poursuite d'événements susceptibles de rassembler un public large et varié, malgré des stéréotypes qui les ont rangés dans les limites d'un univers restreint et sélectif, d'autres réjouissances, apparemment d'ordre privé, ont exprimé un même pouvoir fédérateur. Parler des baptêmes ou des mariages princiers en termes de festivités familiales et donc personnelles conduirait à une approche anachronique qui isolerait strictement les dimensions publique et privée du prince. Toutefois, le caractère universel de ce type de célébration établit des liens de compréhension mutuelle susceptibles d'élaborer un terrain d'entente regroupant toutes les catégories sociales. Certes, la naissance d'un héritier ou le mariage de personnes de haut rang reste une cérémonie magnifiée par la majesté et la noblesse des protagonistes. Mais la population est capable de s'attendrir à l'occasion de ces démonstrations de joie qui, malgré les barrières sociales et les distances, s'adressent à la fibre profondément humaine de tout un chacun. Ne voit-on pas le comte de Charolais apparaître dans le prologue des *Sept Joies de Marie*, sous le diminutif « Charlot », dans une prière attirant les grâces divines sur le jeune seigneur⁵² ? Après tout, Jacques Krynen a déjà bien insisté sur le fait que l'amour pour le souverain est un agent mobilisateur puissant au sein du royaume. Or, le peuple des villes est friand de ce type de réjouissances et prend plaisir à y participer.

Si l'on veut bien analyser les différents motifs de cet engouement, apparaît en premier lieu l'attente impatiente de la générosité princière dans de telles occasions. Les mariages sont toujours célébrés avec force libations et distributions de nourriture en tous genres. Dans sa description des noces d'Isabelle de Portugal et de Philippe le Bon à Bruges en janvier 1430, Jean Lefèvre de Saint-Remy s'attarde longuement sur le mécanisme d'une fontaine qui abreuve en vin toute la population de la ville sans discontinuer :

« Il est vrai que dedans la machonnerie dudit hostel, sur la grant rue fut ung moult bel et grant hyon de fust (...); et tenoit en l'une de ses pattes de devant un fusil, et en l'autre une pierre, et de celle pierre sourdoit vin blanc et vermeil, par certain artifice, et chéoit devant lui en ung grant bacin assez hault, habandonnez a prendre a tous ceulx et celles qui y voudroient venir; et y fut celle course de vin durant jour et nuit de la feste. Dedans ledict hostel, emmi la cour, y avoit fait un cerf pareillement encaissé en un mur (...) lequel tenoit une fiole dans sa patte, et rendoit son ypcras a tous venanz, qui chéoit devant lui en ung grant bassin (...). Il y avoit pareillement faite une licorne bien grande et richement aournée (...) qui par une petite ampoulette, qu'elle tenoit en sa patte devant elle, rendoit son eau rose chéant devant lui, comme dict est, en ung bacin, là où se povoient tous ceulx et celles rafraichir, qui là dansèrent ou sévirent »⁵³.

N'a été retenu de cet extrait que le texte mettant en évidence les relations de partage qui symbolisent la communion à la source de sentiments identiques, à savoir la joie de fêter une union ou une naissance. Mais avant de faire allusion à une quelconque cérémonie d'alliance ou à d'éventuelles noces mystiques, ces distributions généreuses activent une référence culturelle connue de tous placée sous le signe de l'abondance. Le pays de Cocagne, « *Luilekkerland* » en néerlandais, fait son apparition dans de nombreux textes à la fin du Moyen Âge avant même de trouver son illustration dans les tableaux de Bruegel. Ces fantasmes de compensation, déclinés avec toute la fantaisie d'un monde profondément marqué par la distance parfois insurmontable qui sépare la richesse de l'étal du

⁵² «Wilt onsen prince ende oec sijn vrouwe, / Ende Charloot, onsen jongen heere,». Cité p. 93.

⁵³ J. LEFEVRE DE SAINT-REMY, *Mémoires, op. cit.*, t. VIII, chap. CLV, p. 317. D'autres exemples de cet ordre, même si les descriptions sont moins précises, accompagnent tous les récits des réjouissances bourguignonnes.

marchand de la table du simple artisan, offrent un « matériel de survie spirituel » particulièrement souple. S'il permet en certaines occasions de dispenser un discours moralisateur sur les dangers de la paresse et les vertus citadines du travail, il s'offre ici à la glorification de la maison de Bourgogne en faisant du prince le premier dispensateur d'un confort de vie exceptionnelle⁵⁴. Il est important de faire remarquer que la distribution de vivres ne s'organise pas dans une relation simple et directe qui implique un distributeur et un bénéficiaire, dans une donation de la main à la main ou de la main à la bouche. Non, l'artifice intervient pour faire de la manne princière une source d'abondance intarissable, mystérieuse et providentielle. Et, tandis que les fontaines adossées aux murs de l'hôtel comtal assimilent parfaitement l'origine de cette bienfaisance aux souverains dont les mariages ou les naissances garantissent d'heureux lendemains, le spectacle de la magnanimité princière prend les allures d'une féerie intégrée au fonds culturel commun.

Le prince, par un spectacle qui s'offre à tous pour mieux aborder à l'individuel, donne ainsi au public l'illusion d'être l'invité de marque d'une fête de cour aux allures privées. Cette maîtrise de « l'intimité publique » passe par l'entrée ou l'assise dans l'espace intérieur, synonyme d'intégration politique. Certains gestes familiers peuvent traduire également cette volonté de proximité. Il serait aberrant d'ignorer les barrières que dresse la société d'ordres, mais le prince, quand il y va de sa popularité, et donc de sa respectabilité, peut faire preuve d'une certaine convivialité. Ainsi accepte-t-il à Gand, en 1458, de participer à un banquet donné par la ville et - c'est là le caractère exceptionnel de ce repas - ouvert à tous :

*« et lors (les officiers et bourgeois) genouba a terre, lui supplièrent qu'il lui pleust soupper par maniere de banquet en la maison de ladite ville, le dimanche ensuivant desrenier jour d'avril. Lequel leur octroya, et disoit-on que le banquet seroit fait a tous venans et comme court ouverte, et qu'il consteroit plus de dix mille escuz d'or »*⁵⁵.

Ce partage du repas demeure cependant extraordinaire, et bien souvent les banquets rassemblent des convives d'exception. Dès le lendemain, la hiérarchie est restaurée et chacun des ordres se retrouve dans l'espace qui lui est réservé. La familiarité avec la rue emprunte d'autres chemins.

Prenons l'exemple des naissances princières. Bernard Guenée a récemment réservé à cet événement quelques pages de son étude sur l'opinion publique, révélant essentiellement le docte avis du Religieux de Saint-Denis sur la nécessaire distinction à établir selon les sexes et surtout selon le degré d'importance qui isole l'héritier du trône des cadets de la couronne⁵⁶. L'étude entend mesurer ici essentiellement la réception de ce type de nouvelles au cœur même de la cité. Tout d'abord, il semble qu'en marge des vicissitudes qui ont marqué les enfantements des duchesses, l'arrivée d'un heureux événement ait fait l'objet d'une annonce beaucoup plus tapageuse au fur et à mesure de la période⁵⁷. Alors que les naissances, comme celle de Marie survenue à Bruxelles le 13 février 1457, étaient accompagnées de sonneries de cloches, de feux de joie et de lettres diffusées dans tout le pays, les baptêmes autorisaient une participation réelle de la population urbaine, aussi étonnant que cela puisse

⁵⁴ Sur l'influence de ce thème dans les Pays-Bas, lire H. PLEIJ, *Dromen van Cocagne. Middelieuwe fantasiën over het volmaakte leven*, Amsterdam, 1997 ; trad. angl., *Dreaming of Cockaigne*, New-York, 2001.

⁵⁵ J. CHARTIER, *Chronique de Charles VII, roi de France*, A. Vallet de Viriville éd., 3 vol., Paris, 1858, t. III, chap. 283.

⁵⁶ B. GUENÉE, *L'opinion publique à la fin du Moyen Âge, d'après la « Chronique de Charles VI du Religieux de Saint-Denis »*, Paris, 2002, p. 23-30.

⁵⁷ Les naissances étaient très rapidement annoncées dans toute la principauté, ce qui permettait à l'ensemble de la population de fêter l'événement, comme à Arras, où le premier né d'Isabelle de Portugal, venu au monde à Bruxelles le 30 décembre 1430, est célébré comme il se doit après le passage des messagers ducaux (AMA, BB7, fol. 45v : « ... madame la duchesse estoit acconchié le samedi précédent de ung beaufil dont fut fait joyeuse feste, fist-on sonner les cloques à Nostre-Dame à Saint Vaast et par toutes les paroisses bateler et chanter Te Deum... »)

paraître⁵⁸. En effet, les chroniqueurs de cour insistent, comme à l'accoutumée, sur les noms des nobles participants et sur le déroulement de la cérémonie dans le cadre clos de l'édifice religieux, faussant par là même la véritable dimension des faits. Encore une fois, quelques indices livrent les matériaux d'une reconstitution plus fidèle. Le baptême de Marie de Bourgogne, boudé par le duc Philippe sous prétexte, comme l'écrit Chastellain, que l'enfant n'était qu'une fille, a néanmoins entraîné des fastes dignes d'un héritier mâle⁵⁹. La ville de Bruxelles fut impliquée par la donation de torches pour le cortège et donc par la présence des porteurs de ce luminaire, au nombre de quatre cents, tous aux armes de la ville :

« Item le baptesme se fit quinze jours, ou environ, apres la nativité ; lequel baptesme fut tel. Ceux de la ville de Bruxelles baillerent quatre cent torches ; monsieur de Charrolois en fit faire deux cent : ainsi furent DC en tout ; et pesoit chacune quatre ou cinq livres. (...) Item les torches que ceux de Bruxelles avoient baillé furent portées par leurs gens tous habillez d'une livrée »⁶⁰.

La cérémonie qui se fit dans l'église du palais du Coudenberg, parce que la cathédrale Ste-Gudule était trop éloignée de la résidence princière, n'écarta pas pour autant la participation des citadins. Et comme l'explique Eléonore de Poitiers, chacun des porteurs de torches trouva sa place sur le chemin qui conduisait du palais jusqu'à l'église, même si la faible distance ne permit pas une déambulation⁶¹. Le choix de la chapelle princière n'exprime en rien la volonté de se couper du reste de la ville, mais bel et bien le désir de protéger les nouveau-nés des rigueurs de l'hiver, comme l'attestent les capitulaires de Ste-Gudule⁶². D'ailleurs, des réjouissances sont prévues à l'extérieur du palais pour contenter le reste des habitants de Bruxelles⁶³. Certes, ces festivités n'ont pas encore l'ampleur de celles organisées à Gand pour la naissance, le 24 février 1500, puis pour le baptême qui eut lieu le 7 mars suivant, du futur Charles Quint, mais elles amorcent un tournant dans le cérémonial qui entoure la naissance d'un héritier⁶⁴. Aux travaux qui ont voulu souligner le retrait progressif des fêtes de cour de la vie publique, ces exemples opposent la démonstration d'une implication de plus en

⁵⁸ Pour les réjouissances qui marquèrent la naissance de Marie de Bourgogne, voir E. DE POITIERS, *Les Honneurs de la cour*, J. Paviot éd., *Annuaire- Bulletin de la Société d'Histoire de France*, 1998, p. 102 : « Et est a sçavoir qu'au jour de la nativité l'on fit au dit Bruxelles grandes festes de feu, et de sonner les cloches, et autres grands signes de joye. Et aussi fit on es autres pays subjects a mon dit seigneur quand ils furent advertis de la dite nativité ».

⁵⁹ CHASTELLAIN, *Œuvres, op.cit.*, t. III, liv. IV, chap. LIV, p. 296 : « Le duc ne voulut oncques être à ce baptesme pour cause que ce n'était qu'une fille, mais s'il eût plu à Dieu de lui envoyer un fils, il en eût fait grand fête, mais droit-cy ne se voulut oncques montrer ». Voir l'analyse de cette désaffection par B. SCHNERB dans *Bruges à Beanne. Marie, l'héritage de Bourgogne, Catalogue de l'exposition tenue à l'hôtel-Dieu de Beanne du 18 novembre 2000 au 28 février 2001*, Paris, 2000, p. 23-24.

⁶⁰ E. DE POITIERS, *Les Honneurs de la cour, op. cit.*, p. 102.

⁶¹ *Ibid.*

⁶² En effet, les décisions de bapuser Marie de Bourgogne le 20 février 1457 et Antoine, fils de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal le 16 janvier 1431 à l'église St-Jacques du Coudenberg relèvent de la même précaution veillant à protéger les enfants des frimas de janvier et de février. Voir les « Statuts capitulaires du chapitre de Ste-Gudule à Bruxelles durant le XIVe et le XVe siècles », publiés par P.F. Lefèvre, *BCRHB*, 5^{ème} série, t. XL, 1935, p. 151-222. Pièce XXXII, Décision capitulaire permettant de baptiser à l'église St-Jacques-sur-Coudenberg Antoine de Bourgogne, le 16 janvier 1431 : « ...ad vitandum pericula que propter distantiam hoc tempore hyemali puero evenire possent ... », p. 190 ; Pièce XLVII, Décision capitulaire permettant de baptiser à l'église St-Jacques-sur-Coudenberg Marie de Bourgogne, le 20 février 1457 : « ...et ad vitandum diversa pericula que contingere possent... », p. 215. Pour des renseignements sur les conditions d'enfantement des princesses de Bourgogne, voir M. SOMME, « Le cérémonial de la naissance et de la mort de l'enfant princier à la cour de Bourgogne au XVe siècle », *PCEEB*, n°34, 1994, p. 87-103.

⁶³ CHASTELLAIN, *Œuvres, op.cit.*, t. III, liv. IV, chap. LIV, p. 296 : « Là où au baptesment y ot de grans mistères et de hautes magnificences plus que vu n'a esté pour fille ». Il en va de même pour le baptême d'Antoine, selon le même chroniqueur : « A cestui baptesment avoit de grandes sollennités et cérémonies monstrées, pour cause que c'estoit le premier né et l'expect héritier de tant de seigneuries et de pays ». (t. II, p. 146).

⁶⁴ A ce propos, voir la courte, mais néanmoins significative, description d'Herman Pleij qui rappelle que les Gantois descendent immédiatement dans la rue, à l'annonce de la naissance de l'héritier, c'est-à-dire vers 5 heures du matin, pour, entre autres, illuminer leur ville pendant plus de deux semaines : H. PLEIJ, « Gand et la culture urbaine dans les Pays-Bas », dans *Carolus. Charles Quint 1500-1558, catalogue de l'exposition tenue à la Kunsthal de Sint-Pietersabdij à Gand du 6 novembre 1999 au 30 janvier 2000*, Bruxelles 1999, p. 123-131.

plus forte⁶⁵. Plus proche de notre période, le baptême du jeune Philippe, fils de Marie et de Maximilien, né à Bruges le 22 juin 1478, se déroula en plein air, la saison estivale autorisant la sortie du nouveau-né pour le plus grand bonheur de la foule réunie. Écoutons le témoignage d'Éléonore de Poitiers :

« Le baptême de monsieur Philippe à présent, fils de monseigneur le duc d'Autriche et de madame Marie duchesse de Bourgogne, fut assez tel que celluy de madame sa mere, si non que depuis la maison de monsieur a Bruges jusques dedans l'église St Donas on alloit tout sur bourtz, faits selon la rüe, et au travers du marché (...) Il y avoit un grand et large bourt sur lequel les fonts estoient faits, affin que tout le peuple les vit »⁶⁶.

L'engouement de la foule nourri par la générosité ducal mais aussi par l'illusion d'appartenir à la même communauté lui procure ainsi suffisamment d'audace pour réclamer des festivités en l'honneur des noces de Charles de Charolais et d'Isabelle de Bourbon célébrées dans la plus grande discrétion, à Lille, le 30 octobre 1454⁶⁷. C'est ce même sentiment qui pousse les uns à pleurer la mort de certains de leurs seigneurs, les autres à prier pour leur rétablissement. Bien sûr, la plume des chroniqueurs a tendance à enjoliver les sentiments des sujets à l'égard de leurs princes, mais le témoignage de Monstrelet au sujet, par exemple, de la mort de Michelle de France, semble donner un écho assez sincère du désarroi des populations flamandes :

« Pour la mort de laquelle tous ses serviteurs, et universellement tous ceux de Gand et de la comté de Flandre, n'entendirent pas à joie, mais à pleurs et profonds gémissements, car elle estoit moult aimée de tous les sujets, généralement des pays du duc Philippe son mari »⁶⁸.

De la même manière, la corde sensible de l'amour filial est effleurée lorsque la personne princière est en danger. Ainsi, la maladie de Philippe le Bon en 1462 est accompagnée d'un appel général à la prière. Charles demande par lettres à tout le clergé de la principauté d'inciter le peuple à prier pour son père et, d'après Jacques du Clercq : *« tout le clergé et le peuple, de grande et bonne volonté, faisoient prières et procession pour ledit duc (...) et en aucunes villes aucuns alloient à processions en leurs chemises sans plus, autres nuds pieds et autrement ; et estoit ledit duc moult aimé »⁶⁹*. Or, les attestations de processions générales dans tout le comté de Flandre et le témoignage du même chroniqueur à propos de l'accueil concocté par les Lillois pour Philippe le Bon après sa guérison corroborent cette impression d'*amor principis*, stimulé à défaut d'être spontané⁷⁰. D'après le chroniqueur, la ville et plus particulièrement les

⁶⁵ L'allusion vise ici les travaux d'H. SOLY, « Plechtige intochten in de steden van de Zuidelijke Nederlanden », art. cité et ceux d'H. Pleij cité dans la note précédente.

⁶⁶ E. DE POITIERS, *Les honneurs de la cour*, op. cit., chap. VIII, p. 105.

⁶⁷ M. D'ESCOUCHY, *Mémoires*, op. cit., t. II, chap. CXXII, p. 270, qui commet une erreur de datation (il faut lire novembre et non octobre). Éléonore de Poitiers, *Les honneurs de la cour*, op. cit., chap. I, p. 85, offre un complément d'informations en précisant que cette discrétion était due à l'absence de Philippe le Bon, en voyage en Allemagne, et qu'Isabelle de Portugal organisa, à la suite de ces réclamations, un banquet pour les Dames de la ville.

⁶⁸ E. de MONSTRELET, *Chronique*, op. cit., t. IV, liv. I, chap. CCLXXXV, p. 413. On retrouve l'expression d'une tristesse identique dans un registre aux délibérations de la ville d'Arras (AMA, BB6, fol. 72v : *« madame Michielle fille du roy de France, glorieuse femme de monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre et dont icelle estant a grand dont les gens du pays de Flandre et d'Artois furent moult dolent pour le grand amour qu'elle avoit a iceulx »*.)

⁶⁹ J. DU CLERCQ, *Mémoires*, op. cit., t. XIV, liv. IV, chap. XL, p. 189.

⁷⁰ Pour ce qui est des processions générales, voir par exemple à Douai la procession organisée par St-Amé le 3 février 1461 (1462 nouveau style) : *« IIII l. XVI s. aux chanoines, pour une procession faite a St Aulbin, le IIIe jour de fevrier pour nostre tres redoubté seigneur et prince monseigneur le duc, lequel estoit agressé de maladie »*, cité par L. DE LA FONS MELIIOCQ dans « L'Histoire prouvée par les processions (1395-1482) », *Souvenirs de la Flandre Wallonne*, t. I, 1861, p. 40-51. Les mêmes démarches se répètent à Lille, à Arras, mais aussi à Bruges, où de nombreuses communautés religieuses participèrent à ces grandes processions dédiées au rétablissement du vieux duc : *« C 1461-1462, fol. 51v, n°16 : Item, broeder Boudin Gheeraerts jacoppyn van drie sermoenen ghedaen ten Jacoppynen XXVII in laumaent ter processie generael ghedreghen over minen gheduchten heere, V lb. Par. », etc., dans L. GILLIODTS VAN SEVEREN, *Inventaire des Archives de Bruges*, op. cit., t.V, p. 435.*

brasseurs de cervoise dépensèrent beaucoup d'argent pour embraser la ville recevant son prince ressuscité :

« ...et illec fust receu moult honorablement et sy honorablement qu'ils allèrent au-devant de lui hors de la porte, plus de 400 hommes, chacun portant une longue torche de chyre allumée en sa main. Et depuis la porte de Courtray jusques en son hostel, qui estoit sur le marchié de la ville, devant la plus grande partie de toutes les maisons par où il passa, on avoit fait allumeryes de chire en maniere d'erche ; (...) Les brasseurs de cerevoise meirent une quoewe de vin de Viane devant leur allumerye ; et à la venue du duc la perchèrent en trois lieux ; et en polvoit boire qui vouloit »⁷¹.

Cet extrait fait écho à la description de Lefèvre de Saint-Remy incluse au début de ce développement. En effet, la joie manifestée par les souverains à l'occasion de leurs noces et celle affichée par les différents métiers lillois pour accueillir un Philippe le Bon guéri empruntent des voies d'expression identiques. Le vin, distribué par la cour ou par les brasseurs de cervoise scelle, de la même manière et en usant tout autant d'artifices plus ou moins savants, l'état de grâce. Quant à la débauche de lumineaire, manifestation symbolique de la liesse, elle fait partie intégrante des instruments scénographiques qui renforcent la proximité culturelle des deux mondes venus se rassurer mutuellement. Les uns viennent prendre la température de leur côte de popularité, les autres s'assurent de la bienveillance de leur seigneur, et tous se retrouvent autour de sentiments universellement connus.

La célébration d'événements qui, somme toute, font progresser puissants et misérables sur le même chemin de la vie, a su, par le biais d'une légère manipulation mêlant amplification et spectacle, séduire et établir un sentiment d'unité dans le temps bref de ces réjouissances. L'étape suivante invite à saisir les efforts qui tentèrent de faire glisser cette entreprise du temps court de l'anecdote au temps long de l'histoire.

B. Engendrer une identité collective.

Les termes du discours politique s'appuient sur les notions fondamentales que sont l'hommage, la légitimité, l'obéissance et la fidélité, mais ne parviennent au but ultime de l'union que lorsqu'un sentiment de partage prend corps. Quelle que soit l'inégalité des gains, l'essentiel pour un Etat est de donner l'illusion d'une communauté d'intérêts. Intégrer chaque ville dans un vaste ensemble totalement soumis, grâce à un processus qui n'exige pas de prendre en compte leurs particularités, tel est le point nodal qui concentre toutes les énergies de la maison de Bourgogne. Il est possible, dans cette optique, d'inscrire les déplacements ducaux dans un *continuum* herméneutique qui allie invitation, exhibition et persuasion.

La première étape de cette progression pédagogique, grâce à l'assimilation du prince à sa principauté, tend à rapprocher la partie du tout. Ainsi, qu'il s'agisse d'une énumération complète, que l'on retrouve par exemple dans la titulature du prince détaillée au début de chaque harangue, ou d'une présentation partielle réalisée à partir des symboles des villes sous domination bourguignonne, c'est l'ensemble du territoire princier qui investit la ville à chaque entrée de son représentant. Le prince, entouré de ses hérauts et rois d'armes qui portent le nom de leur territoire (Flandre, Artois, Limbourg ...), des multiples bannières aux armes de ses possessions qui claquent au vent, décorent les trompettes et les livrées de ses pages, affiche l'unité d'un Etat recentré autour de sa personne. S'il semble normal pour un prince de signifier la nature de son pouvoir, le discours de l'unité et de la

⁷¹ J. DU CLERCQ, *Mémoires, op. cit.*, liv. IV, chap. XLVI, p. 225.

cohésion du territoire prend une dimension beaucoup plus active sous Charles le Téméraire. L'intensité de ce message atteint même son apogée aux noces de Bruges, en 1468. A l'intérieur du palais, dans la grande salle de réception et devant un public trié sur le volet, les entremets du premier jour mettent l'accent sur l'étendue, la richesse et la cohésion des domaines de Charles⁷². Sur les tables dressées, sont installées trente nefes, recouvertes d'or et d'azur, contenant les viandes et figurant les seigneuries du duc de Bourgogne :

« ... et sur lesdictes tables avoient trante nefes, chascune d'icelles portant le nom de l'une des seigneuries de mondit seigneur de Bourgoingne, dont il y avoit cinq duchies et quatorze contes; et le surplus estoient les seigneuries de Salins, de Malines, d'Arle et de Bethune, qui sont grandes et nobles seigneuries. Lesdites nefes estoient (...) armoyées chascune des armes de la seigneurie dont elle se nommoit, es bannières et es targons et sur les hunes; dont en chascune nef en y avoit trois où estoient les bannières de monseigneur de Bourgoingne; et au plus haut avoit un grant estendard de soye noir et violet, semé de fusilz d'or et de grans lettres où estoit le mot de monseigneur: « Je l'ai emprins » »⁷³.

La symbolique des trois étendards, dont le plus haut représente la devise de Charles, exprime clairement les liens de dépendance et d'autorité établis dans tout l'espace bourguignon. Plus loin, on a également imaginé trente pâtés représentant les bonnes villes de ces seigneuries⁷⁴. Cette manifestation de la puissance ducale n'hésite pas à prendre en compte les multiples réseaux d'influence et à représenter les différentes échelles de cet espace sur lesquelles s'appuie cette hégémonie. La mise en scène des relations de pouvoir et de l'heureuse destinée des terres bourguignonnes placées entre les mains de Charles le Téméraire s'accomplit une nouvelle fois le troisième jour des festivités au cours d'un entremet à la tonalité fortement originale. Interrompant la série des travaux d'Hercule représentés chaque soir au moment du banquet, le *Guetteur de la Tour* laisse de côté l'héroïsation du prince pour porter au plus haut niveau l'idée d'une solidarité interurbaine garante de la prospérité de l'Etat. Ce soir là, les plats du banquet avaient été recouverts de grandes tentes de soie et les pâtés de pavillons, tout aussi richement décorés que les premiers. Tentes et pavillons portaient les armes du duc de Bourgogne, ainsi que sa devise, le tout associé au nom d'une ville, « ... parquoy furent monstrées à celle fois soixante villes closes subjectes, outre et par dessus les trente du premier banquet »⁷⁵. Au milieu de la salle se dressait une tour « faicte au propos et au patron de la grosse tour que fit commencer monseigneur le duc Charles, lui estant conte de Charollois, en sa ville de Gorguan, en Hollande »⁷⁶. Le guetteur qui sortit de la tour fut d'abord étonné et quelque peu inquiet devant le spectacle de ses nombreuses villes qui l'entouraient « comme s'il eust esté assiégré en icelle tour ». Puis, après avoir pris du recul, il « congneut que c'estoient villes pour son ayde, et non pour sa nuyssance »⁷⁷. Aussi, pour fêter cette union, commence un concert extraordinaire donné par toutes sortes d'animaux musiciens. Cette volonté de s'assurer du soutien permanent et de la soumission des villes de ses principautés est un thème récurrent dans le discours de Charles le Téméraire. Les ambitions de l'Etat ne peuvent s'accomplir sans cette force essentielle que sont les villes. Privées de leurs particularités, de leur identité, elles doivent s'assujettir (le terme revient régulièrement sous la plume d'Olivier de la Marche, grand ordonnateur de ce spectacle) en échange d'une prospérité et d'une quiétude que le prince leur garantit même au prix de sa vie. En effet, soulignons qu'à l'entrée de la cour où avait été construite la salle de réception se tenait un pélican « qui se donnoit en la poitrine; et en

⁷² Seuls les invités aux noces pouvaient contempler ces divertissements, ainsi que quelques dames privilégiées : « Au bout de ladite salle, devant la grant porte, furent faictez deux grans bourtz l'ung sur l'autre, moult gentement tapissés, pour mecre et loger les dames et damoiselles qui estoient venues pour veoir la feste et se tenoient comme non congnes », O. DE LA MARCHE, *Mémoires*, op. cit., t. III, liv. II, chap. IV, p. 119.

⁷³ *Ibid.*, p. 133.

⁷⁴ *Ibid.*, p. 134.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 151.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 151. Il s'agit de la ville de Gorcum.

⁷⁷ *Ibid.*, p. 152.

lieu de sang qui en devoit partir, en sailloit ypcras, qui tumboit en une mande d'osier si soubtivement faicte que riens ne s'en perdoit ; mais en pouoit chascun prendre, à qui il plaisoit »⁷⁸. Figure du sacrifice et de la résurrection du Christ, le pélican est avant tout le symbole de l'amour paternel, sous le faux prétexte qu'il nourrit ses petits de sa chair et de son sang. Charles le Téméraire, nous l'avons vu précédemment, a souvent développé l'image de l'abnégation du prince qui n'hésite pas à se mettre en danger pour la sécurité de ses sujets⁷⁹. A ces derniers de se montrer reconnaissants en soutenant sa politique par leur fidélité. La représentation du pélican établit une transition entre l'univers privé de la salle du banquet et le domaine de la rue où cette idée de cohésion et de fraternité au sein de l'Etat bourguignon n'est pas absente. Les nobles invités ne sont pas les seuls à bénéficier de cette propagande et à la fin du parcours historié de la cérémonie d'accueil de Marguerite d'York, dédié principalement à l'union des époux, figure la représentation d'un autre type de concorde :

« Devant ledit hostel avoit ung riche tableau tout peint d'or et d'asur, au milieu duquel avoit deux lions esleveez, tenans un escu armoiyé des armes de monseigneur de Bourgoigne ; et à l'entour dudit tableau avoit douze blasons des armes des pays de mondit seigneur, tant des duchies que des contez »⁸⁰.

Deux figures d'archers faisaient jaillir de chaque côté du vin de Beaune et du vin du Rhin. Encore une fois, l'idée d'abondance s'associe parfaitement à ces allégories du bon gouvernement où la profusion des biens dépend de la bonne entente des sujets sous la direction de leur prince⁸¹. Le but de Charles le Téméraire est donc de rassembler les populations de ses territoires dans un vaste mouvement convergeant où chaque ville se fond dans une seigneurie qui elle-même intègre une principauté composant une partie de l'Etat bourguignon. On sait que dans cette structure gigogne, idéale en théorie, les hommes ne comptent guère. La tactique de Philippe le Bon et de ses ancêtres avant lui, galvanisant la population autour d'un idéal tourné vers le lointain Orient, était sans doute moins polémique à défaut d'être très efficace.

La conduite de la croisade reste un honneur royal, même en plein XV^e siècle. Il n'est plus question à présent de remettre en question la sincérité des engagements des Valois de Bourgogne pour ce vœu pieux⁸². Si l'idée de croisade est passée de l'état de devoir sacré à celui de remords, elle n'en reste pas moins profondément ancrée dans les mentalités et demeure un cadre de pensée, un « horizon », familier aux hommes de l'époque⁸³. Tour à tour rêve chevaleresque, démonstration de ferveur religieuse et outil de propagande, l'idée de croisade et l'image du prince croisé qui lui est associée ont très rapidement fait irruption dans la politique de communication bourguignonne⁸⁴. Ainsi, le retour du comte de Nevers après la désastreuse bataille de Nicopolis prend des allures triomphales sous la pression de Philippe le Hardi qui n'hésite pas à jeter ses derniers deniers dans des fêtes somptueuses célébrant la gloire de son fils. A l'étranger, comme dans ses terres, l'héritier de la maison

⁷⁸ *Ibid.*, p. 116.

⁷⁹ Voir p. 58-59 et plus particulièrement l'extrait du discours prononcé devant l'assemblée des Etats Généraux de 1475.

⁸⁰ O. DE LA MARCHÉ, *Mémoires*, *op. cit.*, t. III, liv. II, chap. IV, p. 115.

⁸¹ La dimension symbolique de l'idée d'Etat développée dans le chapitre 2, p. 56 sq., trouve ici une des ses plus belles expressions.

⁸² Voir les récentes recherches de J. PAVIOT, *Les ducs de Bourgogne, la croisade et l'Orient (fin XIV^e-XV^e siècle)*, Paris, 2003.

⁸³ Idée développée dans E. DESJARDIN, *L'idée de croisade chez les ducs Valois de Bourgogne (fin XIV^e-XV^e siècle)*, mémoire de maîtrise sous la direction d'E. Crouzet-Pavan, Lille, 1994.

⁸⁴ Pour J. Paviot, la propagande « ... semble singulièrement absente de la cour de Bourgogne. Rien dans l'art, rien dans les mots et les devises, à part peut-être le toujours énigmatique double EE (Eques Ecclesie ?) de Philippe le Bon qui apparaît après la chute de Constantinople dans les manuscrits, et sur les tapisseries, n'indique une publicité de la croisade dans l'art ou le décor », dans J. PAVIOT, *Les ducs de Bourgogne, la croisade ... op. cit.*, p. 475. Certes, les outils culturels propres à la noblesse que sont les armes et les devises n'enregistrent pas cet engouement, mais la suite de cette étude montrera bientôt que le thème de la croisade a servi une politique d'unification à l'intérieur des territoires bourguignons via les instruments de divertissement communs à la cour et au monde urbain.

de Bourgogne est doté d'une cour fastueuse, disant par son seul luxe la notoriété et la puissance du futur Jean sans Peur⁸⁵. A son arrivée en Flandre au début de l'année 1398, les villes d'Arras, de Lille et de Gand lui réservent un accueil digne d'une première entrée. Les échevins lillois se renseignent bien à l'avance sur la date de sa venue, renouvellent leur robe, s'allouent les services de musiciens, préparent des dons en nature et en vaisselle d'argent et demandent à toute la population urbaine de faire honneur au « ...conte de Nevers, à son joyeux retour du pais de Turquie, où il avoit esté détenus prisonnier par les ennemis de la foy catholique... »⁸⁶.

L'idée de croisade, toujours latente, connaît par la suite plusieurs coups d'accélérateur. Soulignons la création de l'ordre de la Toison d'Or, dont le but ultime reste le passage d'Outre-Mer, comme le rappelle Dame Eglise durant le Banquet du Faisan :

« Vous, chevaliers qui portez la Toison,
N'oubliez pas le très-divin service ... »⁸⁷

Puis, quelques années plus tard, ce fameux Banquet du Faisan, organisé à Lille en février 1454⁸⁸. Cet événement, largement commenté, n'a toutefois pas été envisagé dans sa dimension publique, laissant ainsi de côté les répercussions qui ont pu se faire sentir en Flandre et ailleurs dans les années qui suivirent. Pourtant, les festivités lilloises du 17 février 1454 sont la preuve que si la cour de Bourgogne s'inspire des divertissements du cru pour adapter son discours à la capacité réceptive locale, les sociétés dramatiques en général ont elles aussi appris au contact des exigences bourguignonnes. Bien sûr, l'essentiel de la cérémonie se déroule dans l'espace restreint du palais de la Salle, à l'abri des regards indiscrets, comme l'explique Matthieu d'Escouchy :

« Je m'en alay au lieu où le banquet se devoit faire, ou ilec je trouvoy cinq portes à passer, ains que je venisse à la salle ; et a chascun desdictes portes estoient archiers ordonnez pour les garder, et gentilz hommes avec eulx pour congnoistre les gens ... »⁸⁹

Toutefois, il serait complètement erroné d'imaginer que l'ensemble du spectacle échappe totalement au public lillois⁹⁰. Dissociations le fond et la forme. Tout d'abord, l'élaboration des entremets et des nombreux accessoires de divertissement fut confiée en partie à des artisans locaux venant de Lille et des autres villes de la région⁹¹. Or, l'exécution de ces travaux ne se faisaient pas dans le plus grand des secrets. Ensuite, l'acheminement de telles réalisations dans un espace aussi confiné que celui du palais de la Salle dut emprunter un parcours au moins en partie découvert et par conséquent visible de tous. Rappelons également qu'une partie de ce matériel était destinée à une démonstration publique si l'on veut bien se souvenir que le pas du chevalier au Cygne se déroula sur la Grand'Place, à grand renfort de costumes chatoyants, de déguisements et surtout de mécanismes « *soubtilement faits* » comme ce cygne factice décrit par M. d'Escouchy :

⁸⁵ Sur les dépenses de Philippe le Hardi et de Marguerite de Male pour assurer le train de vie de leur fils en exil à Venise, puis à Trévise après la défaite, voir E. LECUPPRE-DESJARDIN, « L'art au service ... », art. cité, p. 114-115. Sur Nicopolis en général, voir les actes du colloque international organisé par l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon et le C.N.R.S., à Dijon le 18 octobre 1996, *Nicopolis, 1396-1996*, J. Paviot et M. Chauney-Bouillot éd., AB, t. 68, 1997.

⁸⁶ Parmi les relevés de compte pour cette cérémonie, on peut lire : « Item. Audit de Lantsais que, au command d'eschevins, il delivra aux carbonniers de ledite ville de Lille, qui, ledit XIXe jour de march, sonnèrent le ban cloque tant devant disner, pour les gens de cheval, les arballestriers et archiers, les gens d'église et autres boines gens de ledite ville de Lille faire mouvoir aller et estre par ordenance, tant dehors ledite ville comme dedens, pour faire révérence audit monseigneur le conte à son dit joyeux advènement, XXXII s. », voir : L. DE LA FONS MELICOQ, « Joyeuse Entrée du comte de Nevers ... », art. cité, p. 82-85.

⁸⁷ O. DE LA MARCHE, *Mémoires*, op. cit., t. II, chap. XXIX, p. 365.

⁸⁸ Je me limite ici à la politique de communication et aux manifestations festives de cet idéal. Parmi les actes qui soutiennent ce projet, il faudrait envisager les relations diplomatiques, les voyages de repérage, la construction navale, les prélèvements fiscaux, etc.

⁸⁹ M. D'ESCOUCHY, *Chronique*, op. cit., t. II, chap. CIX, p. 130.

⁹⁰ Avis partagé par M.-T. CARON, *Les vœux du Faisan ...*, op. cit., p. 31.

⁹¹ Voir p. 115 sq.

« *apprez aloit un grant chine merueilleusement et soubtivement fait, qui avoit une couronne d'or au col, à laquelle pendoit un escu des plainnes armes de Clèves ; et à celle couronne, qui faisoit audit chine colier, pendoit une chaine d'or, laquelle tenoit à la tresse de l'escu du chevalier, ledit chine estoit adextrez de deux sagitaires, moult bien fais, qui tenoient ars et flesches en leurs mains, et faisoient manière de tirer à l'encontre de ceulx qui voloient approchier ledit chine ; qui estoit belle chose et plaisant à veoir* »⁹².

Ainsi, la création de ces spectacles grandioses tire partie des savoir-faire locaux, de la même façon que les artisans trouvent dans ces commandes de nouvelles sources d'inspiration. Il faut toutefois se méfier et ne pas se laisser prendre au jeu de cette rhétorique qui, en voulant mettre en évidence cette pratique de l'échange, établit des liens simples et stricts ressortissant du donnant-donnant et isolant chacun des acteurs de ce système. L'alchimie de ces rapports est plus subtile et fond dans un même creuset culturel commanditaires et exécutants, leur collaboration permanente étant à l'origine de l'effervescence artistique qui caractérise cet espace à cette période.

Laissons désormais de côté les préparatifs matériels pour concentrer l'analyse sur l'idéal de croisade. Il faut bien admettre que ce dernier s'adresse en premier lieu à la noblesse bourguignonne. Néanmoins, Olivier de la Marche précise d'emblée que Philippe le Bon avait décidé d'organiser ces cérémonies :

« *Pour esmouvoir les seigneurs et nobles hommes de ses païs et ses sujets à servir Dieu en cette partie, et que de leur volonté et dévotion, et sans contrainte, ils entrassent au saint voyage, prit conseil de publier son emprise par voye de grande assemblée* »⁹³.

On comprend aisément qu'en fonction des nombreux subsides exigés par une telle expédition, les sujets ducaux soient appelés en renfort⁹⁴. L'intégration de l'ensemble de la population bourguignonne dans cette entreprise dépasse l'aspect pécuniaire et inclut d'autres intérêts. Pour cerner les conséquences et les implications d'un tel discours, un petit détour par la salle du Banquet s'avère nécessaire.

La composition du spectacle, efficacement mis en scène devant un auditoire restreint, explique clairement l'objectif de ce voyage et les avantages qui en dérivent, soulevant les passions, réveillant la haine contre l'infidèle et cimentant les liens de solidarité de tout un peuple aux prises avec un ennemi commun. Pour faire bref, rappelons que sur l'une des trois tables se trouvaient trois entremets figurant une église de verre, dont la cloche battait le rappel, une caraque pleine de marchandises indiquant les avantages matériels liés à un tel voyage et une fontaine dédiée à saint André qui, par ses qualités de convertisseur et de réunificateur, faisait jouer, en tant que saint patron des ducs, un rôle central et fédérateur à Philippe le Bon. Les autres entremets réservaient une large place à la féerie et à l'Orient merveilleux, avec le château de Mélusine, le combat du tigre et du serpent, les lions, les ours, la forêt d'Inde, la lutte de Jason avec le serpent, le dragon volant etc.⁹⁵ La plus importante de ces saynètes mettait en scène Dame Eglise, alias Olivier de la Marche, dont la déclaration servit de préliminaire au vœu de Philippe le Bon. Vêtue de blanc, maltraitée par un Sarrasin

⁹² M. D'ESCOUCHY, *Chronique, op. cit.*, t. II, chap. CIX, p. 125.

⁹³ O. DE LA MARCHE, *Mémoire, op. cit.*, t. II, chap. XXVIII, p. 339.

⁹⁴ Voir à ce propos, par exemple, les commentaires de J. DU CLERCQ, *Mémoires, op. cit.*, t. XIII, liv. III, chap. XVIII, p. 175, au sujet des demandes en argent de Philippe le Bon à son retour d'Allemagne et de l'étonnement des Etats : « ... qu'ils volsissent faire aide de six vingt mille couronnes d'or, les 70 pesant huit onces, qui est le marc de Troyes. De laquelle aide qu'il requit ledit trois Etats feurent moult esbahis (...) Toutefois, tant par crainte que par amour, on lui accorda et promit payer 56000 francs. (...) Après ce fait, le duc se partist de la ville d'Arras, et s'en alla en Flandres, Brabant, Haynaut et ailleurs ses pays où illecq il requit aussi moult grandes et grosses aides pour faire ledit voyage ; lesquels en partie on l'y accorda, comme dessusdit est, tant par crainte que par amour ».

⁹⁵ Pour le détail de ce spectacle, voir O. DE LA MARCHE, *Mémoires, op. cit.*, chap. XXIX, p.340-380, ainsi que les commentaires d'A. LAFORTUNE-MARTEL, « Fête noble en Bourgogne au XVe siècle », *Cahier d'études médiévales*, Paris, 1984.

dont la taille et l'armement mettaient en relief son aspect primitif, barbare et monstrueux, la dame fit son entrée de la manière suivante :

« Par la porte vint un géant (...) sur sa teste avoit une tresque, à la guise des Sarrazins de Grenade ; et en sa main senestre tenoit une grosse grande guisarme (hache à deux tranchants), à la vieille façon ; et à la dextre menoit un éléphant couvert de soye, sur lequel avoit un chasteau où se tenoit une Dame, en manière de religieuse, vestue d'une robe de satin blanc... »⁹⁶.

Olivier de la Marche fournit lui-même l'explication de cette allégorie, faisant de l'animal l'illustration des souffrances de Constantinople et du château le lieu de la Foi menacée⁹⁷. L'engagement du duc de Bourgogne aux côtés de l'Église outragée le place du côté des héros, du côté des « champions de la chrétienté ». Cette position privilégiée lui procure les moyens de trouver des points d'ancrage dans les mentalités et d'assouvir son rêve de prestige et de rassemblement. Car la croisade est encore particulièrement vivante dans les esprits du XVe siècle. À l'ombre des pèlerinages, des récits d'ambassadeurs ou des envois de reliques, l'idée de croisade continue à faire son chemin et permet d'afficher hautement sa ferveur religieuse tout en étouffant son angoisse de Salut grâce à la dynamique sotériologique qui l'anime. Elle porte en elle un corps d'espérances capables de rassurer les esprits tourmentés. Son mythe adhère à la sensibilité de l'homme du XVe siècle qui se place au centre de sa propre vie religieuse et s'interroge sur le devenir de son être. L'idéal de croisade n'est plus un service rendu à Dieu mais un service rendu à son âme pour la rapprocher de Dieu. La quête « s'humanise » en quelque sorte et permet à Philippe le Bon d'exprimer de façon brillante la peur d'un éclatement imminent de la société chrétienne et la volonté de construire une unité (l'unité s'appliquant bien entendu et en premier lieu à ses propres domaines)⁹⁸.

Et le message passe, si l'on veut bien prendre en compte les nombreuses processions générales qui suivent l'annonce de 1454 ainsi que les différents spectacles qui s'organisent, après le Banquet du Faisan, autour de cette idée manichéenne d'un bon duc de Bourgogne aux prises avec les forces du mal et qu'il faut soutenir pour sauver son âme⁹⁹. Les relais du Banquet du Faisan existent. À Louvain, en juin 1454, un tableau vivant représente le « Grand duc d'Occident » en vainqueur de la gent païenne, traînant derrière lui des satrapes enchaînés. À Arras en février 1455, à son retour d'Allemagne, Philippe le Bon assiste à la représentation de la vie de Gédéon, héros de la Toison d'Or, dont les aventures avaient déjà été mises en scène au festin de 1454¹⁰⁰. Mais c'est dans le programme des fêtes de Mons en 1455 que les figures allégoriques de cette thématique prennent le plus de relief :

« Item, est adviset de alencontre de ledite porte de Havrech, par le dehors ara une Dame (...) et sera ceste Dame nommée Foy Catholique (...) et ara a son costet seniestre j grant prince nommé Hérèse avoencq aucuns de ses complices, qui par signes manechera celle Dame en hauchant une hache ou austre baston, pour le volloir

⁹⁶ O. DE LA MARCHE, *Mémoires, op. cit.*, chap. XXIX, p. 362.

⁹⁷ *Ibid.*, p. 368 : « ... et ne peuz autrement entendre, fors que celle beste, qui nous est estrange et diverse pardeça, elle avoit emmené, en seigne qu'elle travaille et laboure sur grandes et diverses adversitez, en la partie de Constantinople, lesquelles adversitez nous cognoissons, et le chasteau en quoy elle estoit signifioit Foy. En oultre, parce que ceste dame estoit conduite et menée par ce grant geant, ayant la main armée, j'entens qu'elle donnoit a cognoistre qu'elle doubtoit les armes des Turcs, qui l'ont chassée, et qui quierrent sa destruction. »

⁹⁸ Sur l'évolution de cet idéal au XVe siècle, voir les réflexions d'A. Dupront qui montre que les finalités externes de la croisade, au même titre que celles des modes de piété ostentatoires semblent aboutir à une introversion canalisant l'énergie qui lui était réservée pour soutenir une solution mystique plus personnelle. A. DUPRONT, *Du Sacré, croisades et pèlerinages. Images et langages*, Paris, 1987.

⁹⁹ En ce qui concerne les processions générales, l'exemple de la ville de Douai illustre bien la diffusion de cet idéal. La collégiale St-Amé organise à plusieurs reprises de grands rassemblements pour attester son soutien à l'entreprise du duc de Bourgogne, notamment en 1456 (« IIII l. XVI s. pour une procession generale, faite en l'église Nostre-Dame le jour de la Trinité, ordonnée par Nostre Saint Père le Pape, ad cause des infidèles », répétée à l'église St-Pierre le 24 septembre suivant), en 1457, ou encore en 1463 (« Procession generale, faite au convent des frères-mineurs, le dimanche de Quasimodo, pour le voyage de Turquie »). Voir L. DE LA FONS MELICOCQ, « L'histoire prouvée par les processions... », art. cité.

¹⁰⁰ J. DU CLERCQ, *Mémoires, op. cit.*, t. XIII, liv. III, chap. XVII : « Et après qu'il fust entré en la ville, il trouva tout du long de la tuillerie et du petit marchié, fait sur bours, moult richement habillés, toute la vie de Gédéon en personnages de gens en vie, lesquels ne parloient point ».

destruire. Item, au droit costet ara j prince acompaignié des siens qui se nommera Amy ou Secours de Foy, et sera en armes, avoencq lequel et les siens ara angèles, et entre les autres ara diables vestus au juste, sans poil et sans faulx visaiges, mais bouserez et noirs bonnés où seront attachiés petites cornes et ne aront cloques ne autres choses qui fachent noise »¹⁰¹.

Dans cette métaphore animée, l'abondance d'images s'ordonne dans un langage symbolique dont les messages n'ont rien de sibyllin. Le tableau créé rassemble des attributs qui visent les mêmes entités : à droite, c'est-à-dire du bon côté, la blancheur, la pureté, la solidarité, l'amitié et bien sûr le duc de Bourgogne, faisant naître dans les esprits une impression de sécurité, de sûreté, de confiance ; à gauche, l'ennemi de la foi qui brandit une arme primaire, par comparaison avec l'épée du chevalier, et qui est entouré de ses complices et de diables noirs. Le champ sémantique élaboré est clair. Il vise à installer un climat de peur, de danger et par contre-coup à inciter les sujets à remercier leur prince pour son courage et la protection qu'il leur assure. L'élaboration de ces spectacles peut paraître dans un premier temps simpliste et puérile, mais cette pensée symbolique permet de frapper les imaginations tout en pénétrant les esprits de messages qui, par d'autres voies de communication, seraient sans doute moins bien perçus. La représentation imagée aide la pensée médiévale à accéder à la connaissance ; sans elle, l'idée perd de sa force et s'étiole. C'est pourquoi, comme il en sera bientôt question, la pensée politique prend les allures d'un gigantesque tableau vivant.

Cette idée de croisade, moins sensible sous Charles le Téméraire, n'en continue pas moins de figurer parmi les références culturelles de l'époque. Olivier de la Marche - on pouvait s'en douter - fait figurer, à la fin de l'édition de Gouda (circa 1489) du *Chevalier délibéré*, un éléphant supportant un château, tel un idéogramme rappelant ses fastes passés. Mais elle subsiste aussi dans la population flamande, à suivre les propos de Molinet¹⁰². Ce dernier, en rapportant la joie des Brugeois à l'occasion de l'arrestation de Pieter Lanchals, receveur général de toutes les finances sous Charles le Téméraire et Marie de Bourgogne, se fait l'écho d'un adage populaire lorsqu'il écrit : « *Ils ne furent mains joyeux de sa prinse que s'ilz existent tenu le Grand Turc* »¹⁰³.

Thématique autour de laquelle l'unanimité se construit, l'idée de croisade, apparemment offerte à une élite, s'imprime profondément dans les épaisseurs du tissu social. L'habileté ducale a consisté à réactiver d'anciens motifs dont le symbolisme a su rassembler en son temps. Le désir de paix et la célébration de cette dernière jouent un semblable rôle de catalyseur auprès d'une foule qui, de la même façon qu'elle prie pour le salut de son âme, espère pour l'intégrité de son corps.

III. Désir de paix et fastes de la diplomatie internationale.

A. La paix attendue et fêtée.

Sur le passage des chevaliers français et bourguignons qui s'en allaient entendre la messe, le 15 août 1435 à Arras, « *le povre peuple, là étant en grand'multitude, avoit grand liesse, espérant bref avoir consolation de paix, que tant et si longuement avoit attendu* »¹⁰⁴. Le monde et le temps de la fête ne doivent pas faire oublier pour autant le contexte douloureux qui marque particulièrement le tournant des XIV^e et XV^e

¹⁰¹ L. DEVILLERS, « Les séjours des ducs de Bourgogne ... », art. cité, p. 351.

¹⁰² Pour l'interprétation de cet idéogramme, voir les travaux en cours de S. Sutch.

¹⁰³ J. MOLINET, *Chroniques, op. cit.*, t. I, p. 637-638. Cité par M. BOONE, « La justice en spectacle. La justice urbaine en Flandre et la crise du pouvoir « bourguignon » (1477-1488) », *RHI*, n°625, janvier 2003, p. 43-65.

¹⁰⁴ E. de MONSTRELET, *Chroniques, op. cit.*, t. VI, liv. II, chap. CLXXXII, p. 177.

siècles¹⁰⁵, symbolisé par les Quatre Cavaliers de l'Apocalypse figurant dans toutes les introductions des manuels scolaires abordant la période. En amont et en aval du temps de grâce (1440-1465) qui inspira à Philippe de Commines son célèbre passage sur les « terres de promesse » bourguignonnes, de nombreuses guerres viennent bouleverser les villes et les campagnes des régions du Nord, réclamant leur équivalent en traités de paix. Le but de cette étude est de montrer à quel point les entreprises guerrières des ducs de Bourgogne et leurs heureux dénouements furent également utilisés à tous les stades de leur déroulement pour galvaniser les foules. Partant d'un principe assez simple qui veut que les peines quotidiennes de « ce monde méchant » impliquent un violent désir de paix, la publicité qui entoure la geste guerrière des ducs - présentée comme un combat livré aux ennemis de la concorde - ne peut trouver qu'un écho favorable¹⁰⁶. Aussi, avant même d'observer les fêtes qui accompagnent les actes de réconciliation, l'observation des « campagnes publicitaires » qui préparent et contribuent à engager les populations dans les efforts de guerre s'impose. La connaissance du degré d'information et d'implication des citadins m'autorise à ne pas considérer ces fêtes de paix comme de simples affaires de grands entraînant dans leurs sillages une population appâtée par des réjouissances généreuses.

Le premier relais de ces campagnes militaires, où l'intégrité du prince et de ses domaines, et donc de leurs habitants, est mise à mal, est bien entendu le clergé qui, à force de processions générales et de sermons, informe ses ouailles et éveille leur intérêt. Sur le modèle de la France, qui, entre 1380 et 1422, enregistre plus d'une centaine de processions dédiées à l'unité ecclésiastique, à la figure du roi et à la paix dans le royaume, la principauté bourguignonne accueille au même rythme ces déambulations commanditées par les autorités civiles et mises en œuvre par le clergé¹⁰⁷. C'est précisément en plein conflit entre Armagnacs et Bourguignons qu'apparaît cette campagne de propagande déguisée dans les villes du Nord¹⁰⁸. A Bruges, en 1412, les conséquences de la paix d'Auxerre et la victoire de Jean sans Peur sur ses ennemis sont célébrées par des messes et des processions¹⁰⁹. A Douai en 1414, deux messes accompagnant deux processions générales sont organisées dont l'une destinée à prier pour la marche des armées de Jean sans Peur sur Paris¹¹⁰. En 1416, la nouvelle de la paix signée à Valenciennes entre le Dauphin et Jean sans Peur est amplifiée par une procession faite le 12 novembre de St-Amé à St-Aubin¹¹¹. A Lille, la nouvelle de la prise de Paris à la fin du mois de mai 1418 entraîne des processions ainsi que des manifestations de joie populaire¹¹². Bref, la guerre civile amorcée en 1410 a tracé la voie d'une politique d'information qui établit des liens solides et solidaires entre le prince et ses sujets. C'est pourquoi l'histoire de ces processions générales reflète parfaitement les affres de la politique intérieure et extérieure des ducs de Bourgogne. En 1421, Douai célèbre par la voix de

¹⁰⁵ Voir par exemple le triste constat dressé par Jacques du Clercq à la fin des années 1450 : « *A vérité dire, en ce temps on faisoit sy peu de justice, pourquoy on faisoit tant d'occasions et de larcins sans nombre, et n'y avoit homme de pied, laboureur, marchand ny aultre qui osat aller par les champs qui ne portat ung espieu, bache ou aultre baston, pour doute de mauvais garchons, et sembloit que chacun fust homme de guerre.* », J. DU CLERCQ, *Mémoires*, livre III, chap. XXXVI, p. 296-297.

¹⁰⁶ La manipulation des gestes de paix, assimilés à de véritables procédés démagogiques pour rallier une population à sa propre cause, apparaît très nettement sous Jean sans Peur. Ce dernier, en effet, lors des négociations de 1418 avec le Dauphin, fait célébrer la paix, alors que le Dauphin n'y a pas souscrit. « *Le dit de Bourgogne, par cautelle et pour séduire le peuple et le tenir tousjours vers lui, comme il a accoutumé, a fait crier et publier la paix à Paris et ailleurs avec les feux et solemnitez accoutumés...* », extrait de « *A noz amez et féaulx les Gouverneur, gens de nostre conseil et chambre des comptes de nostre pays de Daulphiné* », (29 septembre 1418), dans P. DE FENIN, *Mémoires*, E. Dupont éd., Paris, SHF, 1837, Annexe, p. 273. Cet épisode a été analysé par N. OFFENSTADT, « La paix d'Arras, 1414-1415 : un paroxysme rituel », art. cité, qui insiste sur la force du rituel. Je préfère y voir un instrument de manipulation et de propagande politique.

¹⁰⁷ Ce chiffre est donné par B. GUENEE, *L'opinion publique... op. cit.*, p. 41. Voir surtout l'analyse complète de ce phénomène par J. Chiffolleau, « Les processions parisiennes de 1412. » art. cité.

¹⁰⁸ Sur la propagande militaire, voir P. CONTAMINE, « Aperçus sur la propagande de guerre de la fin du XIIe au début du XVIe siècle : les croisades, la guerre de Cent Ans », dans *Le forme della propaganda politica nel due e nel trecento*, op. cit., p. 5-27.

¹⁰⁹ L. GILLIODTS VAN SEVEREN, *Inventaire des Archives... op. cit.*, t. IV, p. 91, n°6.

¹¹⁰ L. DE LA FONS MELIOUQ, « L'histoire prouvée par les processions », art. cité.

¹¹¹ *Ibid.* : « *Procession faite le XII novembre, de l'église St Amé à St Aubin, pour la paix en ce royaume.* »

¹¹² AML 375, fol. 69v : « *Le premier jour de juing IIIIc et dix huit fu publié des joyeuzes nouvelles de la prise de la ville de Paris (...) ce que chacun en ceste ville fist jeux et esbatemens par les rues sans aucun effroy.* »

ses prédicateurs la victoire de Philippe le Bon sur Charles VII, à Mons-en-Vimeu, le 30 août de la même année¹¹³. Quelques années plus tard, c'est autour du conflit opposant Philippe le Bon à Jacqueline de Bavière que se déchaînent les passions des Douaisiens¹¹⁴. A l'occasion des soulèvements des grandes villes de Flandre, comme Bruges en 1436-1438, et bien sûr Gand en 1447-1453, ces célébrations montrent à quel point ces rébellions étaient strictement isolées par une politique qui veillait soigneusement à rassembler les autres villes du comté derrière leur seigneur. Bruges et Douai rendent ainsi hommage à toutes les paix signées durant le conflit gantois, si brèves soient-elles¹¹⁵. Doit-on en conclure à une fidélité indéfectible des sujets du comte de Flandre pour la cause de leur seigneur ? Non. L'argument qui fait des intérêts économiques le ciment essentiel de toute relation politique à l'intérieur de cet espace s'impose nettement dans les causes avancées pour la grande procession douaisienne de 1453 :

*« L'an 1453, après le pardon accordé par le duc de Bourgogne aux Gantois pour leur révolte et le traité et accord fait par la grâce de Dieu, plusieurs furent réjouis et aultres plusieurs pays et principalement ceux qui besoing trafique en Flandres, Artois, Hainault et plusieurs aultres comme furent la France et le Languedoc. »*¹¹⁶.

La prospérité et la promesse de privilèges mènent le jeu des fidélités¹¹⁷.

Mais revenons à l'objet de cette étude, à savoir les relations plus ou moins privilégiées entretenues par le biais de ces méthodes entre le prince et la population des villes. Comme l'ont prouvé les quelques documents cités auparavant, les annonces faites par le clergé sont publiques et touchent une grande partie de la population urbaine. Qu'ils s'agissent des processions décidées par les pouvoirs municipaux à la requête des princes eux-mêmes, des sermons déclamés en place publique ou des réjouissances improvisées à grand renfort de feux de joie ou de sonneries de cloches, l'annonce des victoires place le prince du côté des bénéficiaires de la grâce divine, et son élection retentit sur le peuple qu'il dirige. Souvent, les contrastes des ténèbres et de la lumière ou ceux qui opposent le silence aux bruits de la liesse exacerbent les sentiments de ceux qui, avec leur prince, ont rejoint le groupe des vainqueurs. Ainsi n'hésite-t-on pas à sonner les cloches en pleine nuit pour annoncer aux Douaisiens la prise de Dinant le 25 août 1466¹¹⁸. Le caractère répétitif qui répond à une sorte de surenchère médiatique accentue également le sentiment d'un engagement personnel à l'encontre du prince¹¹⁹. Remarquons à ce sujet que les lettres envoyées par le prince à l'adresse de ses sujets contribuent à renforcer ce sentiment de proximité. Charles le Téméraire, au cœur même de la bataille, envoie des

¹¹³ Sermon des frères prêcheurs annonçant la victoire de Philippe le Bon, cité dans L. DE LA FONS MELICOCQ, « L'histoire prouvée par les processions », art. cité. De la même manière en 1423, des processions signalent la levée du siège de Cravey (Cravant), près d'Auxerre. On retrouve des démarches identiques à Bruges, voir : L. GILLIODTS VAN SEVEREN, *Inventaire des archives...* op. cit., C 1421-1422, fol. 92, n°4.

¹¹⁴ « Procession faite à St Aubin, le 19 janvier 1425 pour la victoire de Philippe le Bon sur les Anglais qui soutenaient Jacqueline de Bavière ». Egalement de nombreuses processions en 1426, au rythme de la progression de Philippe le Bon dans le comté de Hollande, etc. Voir L. DE LA FONS MELICOCQ, « L'histoire prouvée par ... », art. cité.

¹¹⁵ Pour le détail, voir les deux références citées précédemment, à savoir l'article de De la Fons Mélicocq pour Douai, et l'*Inventaire des archives de Bruges*, t.V, (1061).

¹¹⁶ BMD, ms. 981, fol. 17v-18. Il s'agit d'un manuscrit intitulé, « *Faits historiques concernant la ville de Douay, extraits d'un manuscrit* », d'auteur inconnu, probablement M. Dufour, lieutenant général de la gouvernance de Douai en 1786.

¹¹⁷ En 1452, Bruges qui ne s'était pas ralliée à la cause gantoise et qui reçut du duc de Bourgogne, en échange de sa fidélité, l'autorisation de la réouverture de la porte de la Bouverie et la prorogation du privilège de sa franche foire, organisait des processions générales pour la pacification du pays : « *Betaelt van ij sermoenen docteralen mids dat men processie general drouch ten Jacopinen den xjsten daech van ougst, iij lb. par.* », L. GILLIODTS VAN SEVEREN, *Inventaire des archives...*, op. cit., t. V, (1061), fol. 56, n°10.

¹¹⁸ « *III s. donnés, au commandement de messeigneurs à Pierrot Quoires, cloqman, pour avoir sonné le nuit Saint Jehan-Décolassé et le jour pour une procession générale faite pour le prinse de Dinant* ». Une autre procession a lieu le 30 août suivant pour fêter la victoire sur les Liégeois et le 10 septembre pour accueillir la paix. L. DE LA FONS MELICOCQ, « L'histoire prouvée... », art. cité.

¹¹⁹ La rupture du traité de Péronne est, par exemple, à l'origine de nombreuses processions douaisiennes. On retient les dates des 15 juillet et 12 novembre 1470, des 3, 10, 17 février, 10 et 25 mars, 8 avril, 3 mai et 3 juin 1471. Voir L. DE LA FONS MELICOCQ, « L'histoire prouvée par ... », art. cité.

messages pour inviter son peuple à prier pour lui¹²⁰. Avec Charles, cette pratique s'élève en véritable instrument de gouvernement à distance. Certes, les nombreuses batailles menées par le dernier des ducs Valois de Bourgogne expliquent le caractère exponentiel de ces prêches pour la paix et la bonne santé de tous : prince, soldats et sujets. Mais l'organisation précise de tels événements et la mobilisation générale qu'ils entraînent forcent le trait d'un usage qui n'exprime plus seulement la peur panique d'une société (princes et peuple) en quête de protection divine. Prenons l'exemple de Bruges pendant le principat de Charles le Téméraire. La ville est traversée par près de cent-une processions (10 en 1468, 8 en 1469, 7 en 1470, 15 en 1471, 13 en 1472, 8 en 1473, 11 en 1474, 22 en 1475 et 7 en 1476). Les communautés de St-Donatien, de St-Sauveur, des Jacobins, des Frères Mineurs, des Augustins, des Carmes, de l'abbaye Ste-Claire, de la Madeleine, de Ste-Croix et même de l'abbaye d'Echoute se rassemblent autour de prédicateurs dont les noms reviennent régulièrement dans les comptes, tels Corneille de Wyse, Pierre de Wevere, Augustin Mille, Eustache Leeuwercke, etc. Régulièrement et pendant toute une journée, la population brugeoise assiste à ces cérémonies dédiées à la gloire du duc de Bourgogne et à sa principauté, et dont le déroulement est parfaitement orchestré par Charles le Téméraire et ses conseillers, à en croire une lettre envoyée en 1475 à toutes les bonnes villes du Nord :

*« Et en outre, mondit seigneur le duc a esté adverti comment l'on a fait en France de grandes et notables processions et prédications, soubz couleur de la paix que l'on dit estre entre France et Engleterre, esquelles prédications ceulx qui les ont faictes ont usé et semé aucuns langaiges qui covertement chargent et pichent à mondit seigneur. Et, pour ce, il m'a chargié de vous escrire que il voudroit bien que, par bonne manière, ses bonnes villes de par delà feissent aussy processions solempneles notables et les plus dévotes que faire se poroit, pour la prospérité, bonne santé de sa personne et de son estat, et la paix, union et concorde de ses pays et seignouries, et que, en faisant les dites processions, il y ait notables prescheurs, **lesquelz soient secretement et par bonne manière instruis que, en faisant leurs sermons, ils treuvent manière d'entrer en propos du grant désir, vouloir et affection que mondit seigneur a eu et a encoires de garder et préserver ses pays et subgettz de grief, foule ou dommaige de leurs voisins, et le grant soing, travail et diligence qu'il y a prins en y exposant sa personne, sa noblesse, et sa chevanche, quant le cas l'a requis [...]** »¹²¹.*

Le thème paternaliste du sacrifice du prince, déjà souligné à maintes reprises, apparaît encore une fois dans cette demande qui témoigne de la précision des objectifs poursuivis. Le degré d'exigence est tel que les prédicateurs devront être soigneusement chapitrés afin de diffuser le sempiternel refrain de l'amitié entre les peuples et de la concorde à l'intérieur des frontières, concorde nécessaire à la conquête de la paix à l'extérieur de la principauté, elle-même essentielle à la prospérité des terres bourguignonnes. *Quod erat demonstrandum* ... Dans un autre document adressé à la ville de Valentienne, c'est davantage l'aspect concret de l'organisation sur place qui est visé, prouvant l'attention portée au rassemblement de tous au sein de ces manifestations¹²². Ces processions générales représentent sans aucun doute des moyens de communication et de persuasion exceptionnels, portant

¹²⁰ AMA, EE 26, imp. CCVI, 29 mars 1476. Lettre de Charles le Téméraire adressée au clergé d'Arras : « ...ce que nous signiffions afin que cestes benies nous fassent processions générales, prières et dévotés (...) non pas seulement une fois, mais le plus souvent que faire se porra pour la disposition et prospérité tant de madite personne que de tous ceulx de madite armée... »

¹²¹ M. GACHARD, *Notes sur de Barante*, t. II, p. 431, cité dans L. GILLODTS VAN SEVEREN, *Inventaire des archives...*, t. VI, p. 107-109.

¹²² Il s'agit d'une copie d'un ban de police faite par S. LE BOUCQ, *Histoire ecclésiastique de la ville de Valentienne*, 1650, A. Pringuet éd., Valenciennes, 1842, p. 23 : « Par les registre 4, des bans politiques de la ville de Valentienne, fol. 101, par lettres de nostre prince souverain à cause des trefves faictes entre iceluy et le roy de France, fut faicte procession générale, où il dict en ces termes : bans est fais et dictz par jugement que chacun des nobles, bourgeois, manans et habitans se disposent et mettent en bon estat pour à demain du matin (23 octobre 1475) se trouver en sa paroische et d'illecq se partir et assambler en l'église Nostre-Dame-la-Grande, lorsque le son de la grosse cloeque de l'Eglise St-Jean sonnera, et d'illecq accompagner en la plus grande révérence que faire se polra, messieurs les prélats et aultres seigneurs d'église à la procession générale ».

le message et les actes du prince sur le terrain de la célébration solennelle mais aussi sur celui des émotions¹²³.

Ce long préambule n'a eu pour but que d'éclairer l'état d'esprit dans lequel se trouvent les citadins au moment de célébrer des traités de paix dont les raffinements leur échappent à coup sûr. Cependant, manants et bourgeois sont conviés à venir voir le spectacle de la paix. Eux qui vivent dans des villes au taux de criminalité élevé, eux qui ont prié pour le salut de leur seigneur, eux qui se sont émus en entendant les sermons des prédicateurs, mais eux qui ont également alimenté de leurs deniers les caisses de la guerre, ceux-là vont vivre quelques journées de grâce où la célébration de la paix, quelle qu'elle soit - et peu importe d'ailleurs, vient pour un temps calmer les angoisses et libérer les esprits¹²⁴. Les arcanes de l'histoire diplomatique internationale ne doivent pas nous couper des lieux dans lesquels ses pages se sont écrites. Philippe le Bon qui, à Arras, met un terme au conflit franco-bourguignon le 21 septembre 1435, présente bien sûr l'image d'un prince français qui renonce à son « alliance contre-nature avec l'Angleterre », mais aussi celle d'un seigneur qui met fin à son entreprise de vengeance et qui promet la paix à des sujets épuisés, et enfin celle de la justice princière qui par le glaive et par les négociations a réussi à ramener l'ordre¹²⁵. Cette démonstration d'autorité aurait pu davantage faire mouche si les campagnes du Téméraire avaient été plus heureuses. Il faut attendre le XVI^e siècle de Charles Quint pour que les citadins des Pays-Bas assistent à une véritable démonstration de puissance de l'autorité centralisatrice et pour que certains d'entre eux décident de s'y soumettre pour leur sécurité et donc pour leur prospérité. En attendant, les bourgeois des villes désirent la paix pour leurs affaires, les ducs de Bourgogne avaient tout à gagner à se présenter comme les garants de la concorde internationale dans ces cérémonies tout aussi éphémères que les événements qu'elles célébraient¹²⁶. En ce qui concerne les négociations arrageoises menées pendant l'été 1435, les habitants de la ville eurent maintes fois l'occasion de manifester leur joie auprès des ambassadeurs de diverses nationalités et de la cour de Bourgogne, tous présents de juillet à septembre. Toutefois, la liesse culmine le 21 septembre avec la proclamation de la signature du traité de paix entre Philippe le Bon et Charles VII. L'expression de la joie populaire semble suivre des usages traditionnels si l'on veut bien comparer les réactions arrageoises avec d'autres parfaitement résumées dans ce poème de Pierre Nesson :

*« Aporter vin, rostz et pastez de fours,
Acollant l'ung l'autre par bonne amour,
Chanter, dancier, criant jusques au jour :
Nous avons paix ! Dieu en soit loué ! »*¹²⁷

¹²³ La propagande qui, sous forme de placards ou d'annonces publiques a également contribué à attiser la curiosité des foules pour les affaires de l'Etat, aurait pu faire l'objet d'une étude approfondie au même titre que cette brève mise au point sur les processions générales. Voir les recherches de M. POPULER, « Le conflit de 1447 à 1453 ... », art. cité, et de C. THIRY, « Les poèmes de langue française ... », art. cité, p. 101-128, qui donnent un aperçu de ce genre de pratiques. Sur l'assise émotionnelle d'une telle propagande, voir J. DUMOLYN et E. LECUPPRE-DESJARDIN, « Propagande et sensibilité : la fibre émotionnelle au cœur des luttes politiques et sociales dans les villes des anciens Pays-Bas bourguignons. L'exemple de la révolte brugeoise de 1436-1438 », dans *Emotions in the Heart of the City / Les émotions au cœur de la ville (14^e-16^e s)*, E. Lecuppre-Desjardin et A.-L. Van Bruaene éd., Turnhout, à paraître.

¹²⁴ Pour des exemples chiffrés de cette criminalité urbaine dans les Pays-Bas bourguignons, voir R. MUCHEMBLE, *Le temps des supplices. De l'obéissance sous les rois absolus. XV^e-XVIII^e siècle*, Paris, 1992, chapitres I et II.

¹²⁵ Cette expression est un emprunt à P. CONTAMINE, « France et Bourgogne. L'historiographie du XV^e siècle et la Paix d'Arras », dans *Arras et la diplomatie européenne ...*, op. cit., p. 100.

¹²⁶ Sur ces deux réflexions concernant les points communs entre les intérêts des bourgeois et ceux des princes, voir : W. BLOCKMANS, « Princes conquérants et bourgeois calculateurs. Le poids des réseaux urbains dans la formation des Etats », dans *La ville, la bourgeoisie et la genèse de l'Etat moderne (XII^e-XVIII^e siècle)*, Actes du colloque de Bielefeld (29 novembre-1^{er} décembre 1985), N. Bulst et J. Ph. Genêt éd., Paris, 1988, p. 167-181.

¹²⁷ P. DE NESSON, « Lay de guerre », dans *Pierre de Nesson et ses œuvres*, Paris, 1925, rééd. Paris/Genève, 1977, p. 64, cité dans N. OFFENSTADT, « La paix d'Arras, 1414-1415... », art. cité, p. 74.

À Arras, d'après le *Journal d'Antoine de la Taverne*, on crie « Noël » à tous les carrefours, où l'on allume des feux de joie pour accompagner de lumière la bonne nouvelle et les tables des agapes¹²⁸. Surtout, des compagnies théâtrales prennent le relais pour jouer sur « cars » le déroulement des négociations, traduisant en images simples les conséquences de cette nouvelle paix¹²⁹.

Qu'il s'agisse de ces grandes paix internationales ou des traités de réconciliation entre le duc et ses villes, les mêmes gestes, les mêmes mots viennent signifier l'entente retrouvée. Les exemples abondent et l'énumération de tous ces feux de joie, de tous ces cris et de toutes ces ripailles n'a d'autre intérêt que le caractère répétitif qu'elle affiche et les expressions sensibles qu'elle laisse entrevoir. La représentation princière au cœur de ce dispositif emprunte le discours de la séduction et combine habilement intérêts extérieurs et politique intérieure.

B. Le prince, les villes, l'Europe et l'Orient.

L'histoire diplomatique bourguignonne a été particulièrement prise en compte par les historiens. Mais encore une fois, l'impact des grands événements diplomatiques sur les citadins qui y assistèrent de près ou de loin n'a jamais attiré l'attention. Pourtant, plusieurs remarques doivent être faites. Premièrement, si les rencontres au sommet ont, comme leur nom l'indique, rassemblé l'élite dirigeante, à savoir le prince et son conseil, elles ont, par un moyen ou un autre, inclus dans leur déroulement une manifestation publique. Deuxièmement, à ceux qui prétendent que la population industrielle des villes du Nord n'avait que faire des raffinements de telles négociations, il faut rappeler que dans cette région, plaque tournante du commerce européen, alliances ou désaccords avaient de quoi préoccuper marchands et artisans. Troisièmement, la parade du prince en compagnie d'hommes représentant, par leur faste ou leur exotisme, la frange supérieure d'un monde inaccessible, avait tout lieu d'éblouir une population toujours en quête de merveilleux et de splendide.

Reprendre ces trois points dans le détail me conduirait à réitérer des démonstrations développées précédemment. En effet, la face publique de ce type de rencontres se traduit bien souvent par des faits d'armes ou des entrées solennelles dont l'organisation et le scénario fonctionnent exactement de la même façon que dans les cas exposés plus haut, à un détail près : la qualité des participants. Toute la période étudiée est émaillée de ces faits d'armes qui entraînent sur la place publique les plus grandes figures de l'époque ou leurs représentants. En voici quelques exemples. À Lille en 1416, à l'occasion de pourparlers entre Jean sans Peur et les délégués du roi d'Angleterre et de l'empereur, à savoir le comte de Warwick et Haze de Bohême, le duc organise des joutes sur la place de Lille¹³⁰. À Arras, pendant les deux mois qui accueillent les négociations franco-bourguignonnes, des joutes opposent le 11 août 1435 Jean Merlo, chevalier castillan, à Pierre de Beaufremont, tandis que les entrées décalées des différentes délégations permettent à la population d'apprécier la place éminente de leur seigneur au sein de cette compagnie d'exception¹³¹. Rappelons à cet égard que Philippe le Bon avait fait son entrée le vendredi 29 juillet, à la suite des délégués pontificaux et anglais, position qui force ces derniers à venir lui souhaiter la bienvenue dans sa propre ville¹³². La venue de Louis XI comme Dauphin, puis comme roi de France durant le début de l'année 1463, à Arras et à Lille, entraîne elle aussi de nombreuses festivités¹³³. Les exils de Jacques de Coïmbre en janvier 1450 ou celui plus célèbre d'Edouard IV en septembre 1470 sont également à l'origine de cérémonies d'accueil

¹²⁸ AMA, ms. 366, *Journal de la Paix d'Arras, par Antoine de la Taverne, grand prévôt de l'abbaye St-Vaast*, fol. 37v-38. (Édition à Arras, en 1936 par A. Bossuat)

¹²⁹ AMA, BB7, fol. 88 : « fut joué jeu de le paix sur cars. »

¹³⁰ ADCO, B 1589, fol. 114, cité par E. VAN DEN NESTE, *Tournais, joutes, Pas d'armes...*, op. cit., p. 287.

¹³¹ AMA, BB7, fol. 86.

¹³² AMA, ms. 366, *Journal de La Paix d'Arras par Antoine de la Taverne*, fol. 10 et 10v.

¹³³ Consulter le récit de J. DU CLERCQ, *Mémoires...*, op. cit., liv. V, chap. VII, p. 328.

qui disent la toute-puissance des ducs de Bourgogne¹³⁴. Plus inhabituelle, l'arrivée des ambassadeurs du roi hussite Georges Podiebrad à Bruxelles en 1466 est l'occasion d'une rencontre hors du commun entre les Bohémiens et les Bourguignons qui évaluent leur manière respective de combattre au cours d'un tournoi¹³⁵. Cette dernière occurrence m'invite à mettre en lumière un aspect plus original de ces rencontres, à savoir la fascination qu'exerce l'exotisme de ce type de délégations. Les commentaires, liés au passage des chevaliers étrangers pour le chapitre de la Toison d'Or tenu à Valenciennes en 1473, prouvent l'extrême intérêt des populations locales pour ces hommes d'un autre monde :

« *Après ces deux marchèrent les ambassadeurs d'Aragon, du Roiaulme de Naples, de Hongries, un autre d'Allemaigne, celui de Venise, et ung aultre d'Italie, puis celui d'Angleterre. Estoit belle chose a les veoir pour les richesses qu'ilz avoient autour d'eulx et la diversitez des habitz, chascun selon la constume ordinaire de leurs pays* »¹³⁶.

L'attention portée aux costumes et à l'apparat en général exprime une curiosité teintée d'admiration, même si l'étrange éveille toujours quelques soupçons. Ainsi, dans ces mêmes *Annales de la ville de Valenciennes*, composée à partir de documents urbains et de témoignages transmis de générations en générations, la magie noire l'emporte sur la raison pour expliquer les merveilles réalisées par le diplomate hongrois chargé d'établir une promesse d'alliance militaire entre Charles le Téméraire et Mathias Corvin contre Frédéric III :

« *Les choses et promesse ainsy faistes, le duc et l'ambassadeur revindrent dans la grande salle qui estoit toute tendue de fort riche tapisseries, et où le triumphe se faisoit, et l'ambassadeur de Hongrie avoit avecq luy un nain qui faisoit merveille. Il fist un chasse d'un cheref, après lequel les chevaliers du duc coururent l'espace l'espee au poing mais ne le sceurent atteindre, c'estoit plaisir de le veoir. Enfin le cerf se perdist en la présence des gens qui y assistoient et aussy fisrent les veneurs. Es jeu finy il en commencha encoire d'autres lesquelz estant passez, l'ambassadeur print congé du duc, lequel en prenant lequel adieu, fit signe a son nain qui auprès de luy estoit dont ledit nain se appercebant se transmua en cheval sur lequel l'ambassadeur se retourna en son logis qui estoit au cheref de la rue d'Anzaing, dont le duc et les gens en estoient esmerveillés et disoient que sans le diable il ne pouvoit faire cela* »¹³⁷.

Toute la période étudiée est marquée par la venue de voyageurs hauts en couleurs et aux origines lointaines, qui rappelle d'abord l'influence ducale sur la scène politique internationale. Constatation que Chastellain s'empresse de souligner en intitulant un des chapitres de sa *Chronique* : « *Comment durant le séjour que le duc fit à Hesdin, il y eut représentation de sept couronnes* »¹³⁸. Ces invités « extraordinaires » qui se pressent aux portes des palais bourguignons suivent le prince dans tous ses déplacements et éclairent par conséquent le quotidien de toutes sortes de villes, petites ou grandes. Ainsi, pendant l'hiver 1458, Mons reçoit tour à tour des délégations anglaises et grecques¹³⁹. Les projets de croisade de Philippe le Bon ont bien entendu renforcé cette aura internationale et

¹³⁴ O. DE LA MARCHE, *Mémoires, op. cit.*, t. II, livre Ier, chap. XX, p. 135. Pour plus de précisions sur cet épisode, consulter M. SOMME, *Isabelle de Portugal ... op. cit.*, p. 78-80.

¹³⁵ *The travels of Leo of Rozmital, through Germany ...*, *op. cit.*, p. 30. La force herculéenne des représentants du roi de Bohême oblige les chevaliers bourguignons à imposer leurs propres règles pour pouvoir engager le combat.

¹³⁶ BMV, ms. 672, *Annales de la ville de Valenciennes par Simon Lehoucq*, p. 228.

¹³⁷ *Ibid.*, p. 232-233.

¹³⁸ CHASTELLAIN, *Chronique, op. cit.*, t. IV, livre IV, chap. LI, p. 427. IL s'agit d'un séjour durant l'été 1457 où Philippe le Bon reçut successivement des délégations du roi de France, du roi d'Angleterre Edouard, de la reine Marie, mère du roi Louis, des rois d'Aragon, de Norvège et de Danemark, la reine d'Angleterre elle-même avec son fils, et de l'empereur.

¹³⁹ J. DU CLERCQ, *Mémoires, op. cit.*, Livre III, chap. XL, p. 329 : « *Audit an LVIII, en la ville de Mons en Haynault, environ le Saint Martin d'hiver, arriva ambassade d'Angleterre, et environ Vingt chevaux...* » (Sans doute pour conclure de futures alliances matrimoniales). Puis, chap. XLII, p. 336 : « *Environ ce temps aussy, vint une ambassade de Grece devers Philippe, duc de Bourgogne et estoient environ cinquante chevaux: [...] lesquelz ambassadeurs le duc honora, benigna et festoya moult noblement et haument, et leur donna de bons dons...* ».

l'ambassade de 1461 qui débarque à Bruxelles pour solliciter l'aide du « champion de la foi catholique » exprime parfaitement la bigarrure de ces rencontres. C'est Jacques du Clercq qui s'est montré le plus précis dans la description de cette ambassade reçue en grande pompe par Philippe le Bon. Parmi tous ces hommes venus du lointain et mystérieux Orient se trouvaient le Patriarche d'Antioche qui « *portoit l'habit des Cordeliers de l'Observance et ne sçavoit guère de latin, mais il parloit grecque et un peu d'italien* », un ambassadeur de l'empereur de Trébizonde nommé « *Miquiel* », un ambassadeur du roi de Perse nommé « *maistre Nicolle* », un chevalier nommé « *maistre Chastonides, et estoit ambassadeur du roy de Gerge et de Mesopotamie, qui estoit homme merveilleux et de merveilleuse façon, grand et gros, et avoit deux courronnes en la tonsure de la teste et sy avoit deux anneaux a ses oreilles, et avoit le visage et la barbe rez comme ung marmot, mais il estoit douce personne a veoir* », un ambassadeur du « *petit Turcq* » nommé « *Mahon* », un ambassadeur du roi d'Arménie, appelé « *Mammart* » et - clou du spectacle - un ambassadeur du Prêtre Jean nommé « *Hansse, fameux astrologien* »¹⁴⁰. Le chroniqueur est sensible aux origines très lointaines de ces éminents personnages qui honorent de leur présence le roi de France et le duc de Bourgogne ; surtout il veille à rendre compte de leur étrange accoutrement :

« *L'an mil IIIc LXI, au mois de may, arriverent devers Charles roy de Franche, ambassades des plus loingtains et estrangiers pays qu'on vit oncques venir en chrestieneté, tant des pays de Sarrazienne comme d'ailleurs, desquels les noms s'ensuivent chy après ; habillés et vestus de moult estrange maniere d'habits et non accoustumés de veoir, et sy ne les sçauroit on deviser* »¹⁴¹.

Jacques du Clercq n'est pas le seul à se montrer curieux. Olivier de la Marche raconte qu'un chevalier grec envoyé à Dijon par l'empereur de Constantinople, Jean Paléologue II, suscite l'admiration de tous par sa façon de chevaucher et de bander son arc, tout en tenant sa barbe entre ses dents¹⁴². Georges Chastellain cède lui aussi à cet engouement, lorsqu'il décrit la mise d'un des ambassadeurs impériaux venus rendre visite à Philippe le Bon à Hesdin en 1457 :

« *Sy fut amenée celle ambassade devant le duc, dont le chef estoit un chevalier de moyen eage, belle personne moyennement et bien moriginée, à grands cheveux retournés en arrière, vestu d'une robe de drap d'or, bien riche et traynant un peu à terre, deschainte, à un large collet de Behange (Bohème), fourrée de pennes noirs, comme de bères (castor) à long poil.* »¹⁴³

L'enthousiasme des chroniqueurs reflète bien plus qu'une simple curiosité littéraire ; il est le témoignage d'une société que l'étrange attire et éblouit. Plusieurs études d'histoire de l'art ont clairement démontré l'influence de ces voyageurs d'Orient dans la peinture des primitifs flamands, prouvant que leur déplacement ne passaient pas inaperçus¹⁴⁴. Il faut dire qu'une délégation venue de Grèce, habillée à la mode de ce pays et accompagnée de près de cinquante chevaux devait pour le moins surprendre des Montois peu habitués à ce genre de spectacle¹⁴⁵. L'arrivée des Tziganes dans ces contrées du Nord avait commencé à bouleverser les habitudes et les sensibilités, mais le luxe des ambassades associé à leur exotisme faisait de leur visite un événement extraordinaire et de leur hôte un personnage hors du commun¹⁴⁶. L'ostentation, le luxe, l'étrange ont une efficacité particulière sur des esprits souvent ignorants et donc subjugués par la moindre manifestation aux allures peu ordinaires.

¹⁴⁰ J. DU CLERCQ, *Mémoires, op. cit.*, livre IV, chap. XXVII, p. 130-132.

¹⁴¹ *Ibid.*

¹⁴² O. DE LA MARCHE, *Mémoires, op. cit.*, t. I, chap. VIII, p. 288.

¹⁴³ CHASTELLAIN, *Chronique*, t. IV, livre IV, Chap. L, p. 424.

¹⁴⁴ Voir par exemple l'article de C. D. CUTTLER, « Exotics in 15th century Netherlandish Art : Comments on Oriental and Gipsy Costume », dans *Liber Amicorum Herman Liebaers*, F. Vanwijngaerden, J.-M. Duvosquel, J. Méléard et L. Viaene-Awouters éd., Bruxelles, 1984, p. 419-434.

¹⁴⁵ J. DU CLERCQ, *Mémoires, op. cit.*, Livre III, chap. XL, p. 329.

¹⁴⁶ En ce qui concerne la présence des Tziganes dans ces terres du Nord, les chroniques notent leur passage à Bruxelles, en janvier 1420, à Arras et à Mons, en octobre de la même année. Puis, à Tournai, Bruxelles, Damme en 1429, 1431, 1442, 1452, 1454, 1457 et 1460. Voir : C. D. CUTTLER, « Exotics in 15th century... », art. cité, p. 424-425.

Elle se résume encore une fois à une démonstration de pouvoir élevant au firmament de la notoriété les princes qui font l'objet de toutes ces sollicitations. Rappelons brièvement que les seuls personnages exotiques connus de tous sont alors les Rois Mages représentés en adoration devant le Christ. Filier la métaphore serait sans doute outré, mais l'association d'idées veut que le merveilleux confine au sublime et suscite donc encore et toujours respect et dévotion. Philippe le Bon avait bien compris ce phénomène, lui qui magnifiait chacun de ces rendez-vous d'exception en leur donnant une dimension publique. Ainsi, lorsqu'il reçoit les légats du pape Calixte III venus lui offrir solennellement la bannière de la croisade, il s'empresse d'organiser des cérémonies officielles pour commémorer ce privilège qui faisait de lui, aux yeux de toute la chrétienté, le plus fidèle défenseur de la foi catholique reconnu par le pape¹⁴⁷.

La foi du Grand duc n'est pas à remettre en cause. Elle ne doit pas pour autant dissimuler son habileté en matière de communication politique.

*

* *

Le glissement s'est opéré sans heurt : la politique de communication a progressivement laissé place à la communication politique que l'on retrouve dans toutes ses manifestations dédiées à un public plus large qu'il n'y paraît. Le mot de propagande est, quant à lui, apparu régulièrement au cours de cette étude, au détour d'une phrase, d'une explication, d'une argumentation, de façon subreptice ou plus nette. Et il faut avouer que la question de la communication consciente ou inconsciente, posée en guise de préliminaire, n'avait pour but que d'ancrer cette démonstration au cœur d'un sujet suffisamment polémique pour exiger quelques précisions. D'emblée, à la suite de Philippe Contamine et de Jacques Le Goff, le mot a été utilisé dans une acception large qui fait de cette fin du Moyen Age non pas une période de pré-propagande mais de propagande diffuse, car « on n'insistera jamais assez sur le fait que dans les milieux où l'information était rare et la communication plutôt rudimentaire, malaisée, même des moyens de propagande qui nous paraissent volontiers dérisoires pouvaient avoir un impact nullement insignifiant, une résonance certaine, et cela d'autant plus que nous sommes en présence de sociétés aristocratiques, où il importe avant tout de convaincre la minorité qui compte »¹⁴⁸. Laissons de côté les sociétés aristocratiques du royaume de France pour intégrer cette réflexion au cœur des espaces urbains observés. S'agit-il alors de convaincre les minorités qu'elles comptent ou leur en donner l'illusion ? Telle est la question obsédante qui vient au terme de ces études particulières où le doute ne doit pas faire oublier la certitude qui s'est dégagée, celle qu'existait la volonté de transmettre un message, quel qu'il soit, à une population vaste et variée.

La diversité des moyens utilisés a également été mise à l'honneur, même s'ils n'ont pas tous été présentés – loin s'en faut. Depuis les pas d'armes mêlant héros littéraires et chevaliers de la cour jusqu'aux faits de guerre alliant capitaines bourguignons et intercessions divines, la politique bourguignonne a toujours su adosser son discours de séduction à l'univers du sacré et du fantasmagorique¹⁴⁹. Faut-il conclure que cette tactique n'avait pour but que la manipulation de foules éblouies ? Les exemples avancés prouvent le contraire et en inversant la proposition de J. Le Goff, il semble préférable de faire de l'histoire du mensonge un chapitre de l'histoire de la propagande et non

¹⁴⁷ CHASTELLAIN, *Œuvres, op. cit.*, t. III, chap. XXII, p. 117.

¹⁴⁸ P. CONTAMINE, « Aperçus sur la propagande ... », art. cité, p. 7.

¹⁴⁹ Jacques Le Goff résume parfaitement cette idée en écrivant : « L'Etat, loin de procéder d'un mouvement de laïcisation, de désacralisation du pouvoir, comme on l'a dit souvent, recueille le transfert du sacré du pouvoir spirituel au pouvoir temporel. », dans *Le forme de la propaganda ...*, *op. cit.*, « Conclusions », p. 520.

de la propagande un chapitre de l'histoire du mensonge¹⁵⁰. Car n'oublions pas, et l'exemple des joutes bourgeoises racontées par Jean Germain est là pour l'attester, que cette propagande est aussi et avant tout un moyen de communication, de revendication, exploité inégalement, mais bilatéralement par les villes comme par le prince. Et l'histoire de la manipulation et de la revendication, de l'assujettissement et de la quête de libertés, cette histoire de la communication politique qui se confond parfois avec celle de la propagande politique ne pourra trouver ses véritables limites et dévoiler ses véritables enjeux que par une observation minutieuse des thématiques qui la soutiennent.

¹⁵⁰ *Ibid.* Il écrit : « L'histoire de la propagande est un chapitre de l'histoire du mensonge, une histoire de la manipulation ».

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

Cette large investigation sur les techniques de communication au cœur de l'espace public m'amène, paradoxalement, à formuler quelques conclusions de fond et non de forme. En effet, le détail de la cérémonie de l'entrée princière, les usages de la parole et des sons, la diffusion et la réception des grands événements de la cour ont bien sûr contribué à éclairer le fonctionnement de cette liturgie d'Etat que j'évoquais au début de cette partie. Prenant appui sur des habitudes festives déclinées dans le chapitre 2 de cette étude, les cérémonies d'entrée bourguignonnes ont façonné leur propre modèle qui, s'il fascine, n'a pourtant rien d'extraordinaire au sens strict du terme, s'inscrivant dans un continuum historique rôdé. Tranchant la délicate question de la performance du rituel, le chapitre 5 a cantonné les entrées princières sur le terrain des cérémonies, sur celui de ces grands rendez-vous qui ne fondent pas l'Etat mais le disent, tout simplement.

Le jeu politique n'est évidemment pas absent de ces brillantes mises en scène et l'impact de la Joyeuse Entrée, côté villes et côté cour, a très rapidement fait glisser la réflexion vers la nature du pouvoir que chacun des protagonistes souhaite exprimer. Entre des espaces urbains profondément marqués par des relations féodales, impliquant droits et devoirs de part et d'autre des contractants, et des seigneurs qui se veulent avant tout souverains, l'idée de pacte évolue, ou plus exactement cherche à évoluer à l'intérieur même de ces cérémonies. Si certaines analyses de Max Weber ne sont plus d'actualité, la valeur heuristique de ses démonstrations peut aider à comprendre le savant dosage entre les différents types de domination activés au cœur de ces cérémonies¹. Quand il envisage les formes de domination légitime, le sociologue définit trois caractères. Le premier est le caractère rationnel reposant sur une domination légale, le deuxième est le caractère traditionnel reposant sur des usages séculaires et le troisième est le caractère charismatique reposant sur la soumission extraordinaire et aveugle à une personne pour ses qualités propres². C'est précisément la confrontation de ces différentes formes de domination et donc de pouvoir qui est à l'œuvre dans ces cérémonies. Très rapidement, nous avons vu que les cérémonies bourguignonnes ont manœuvré dans le sens d'une glorification du pouvoir du prince, s'accommodant forcément mais difficilement de la nature contractuelle du pacte de la Joyeuse Entrée faisant du prince un seigneur doté de droits mais aussi de devoirs. Néanmoins, cette insistance sur l'aspect que nous appellerons charismatique du pouvoir, en suivant la typologie wébérienne, n'est pas exclusive. Elle s'appuie sur les caractères légal (l'héritage dynastique) et traditionnel (la domination séculaire du comte de Flandre, de Hainaut ... sur ces terres)

¹ Pour un bilan sur les rapports plus ou moins suivis et entretenus par les historiens envers la sociologie wébérienne, voir les actes du colloque « Religion, Etat, Société. Comparaison interculturelle chez Max Weber : bilan critique. Göttingen, 22-24 juin 2000 », actes à paraître sous la direction de Hartmut Lehmann et J.-M. Ouédraogo ; en attendant, consulter le rapport de cette rencontre dans le *Bulletin de la Mission Historique Française en Allemagne*, n°37, 2001, p. 46-53.

² M. Weber, *Economie et société*, t. I : *Les catégories de la sociologie*, chapitre III : Les types de domination, traduction dirigée par J. Chavy et E. de Dampierre, Paris, Plon-Agora, 1995, p. 289 : « Il y a trois types de domination légitime. La validité de cette légitimité peut principalement revêtir : 1) Un caractère rationnel, reposant sur la croyance en la légalité des règlements arrêtés et du droit de donner des directives qu'ont ceux qui sont appelés à exercer la domination par ces moyens (domination légale) ; 2) Un caractère traditionnel, reposant sur la croyance quotidienne en la sainteté de traditions valables de tout temps et en la légitimité de ceux qui sont appelés à exercer l'autorité par ces moyens (domination traditionnelle) ; 3) Un caractère charismatique, [reposant] sur la soumission extraordinaire au caractère sacré, à la vertu héroïque ou à la valeur exemplaire d'une personne, ou encore [émanant] d'ordres révélés ou émis par celle-ci (domination charismatique). »

pour s'imposer. Cette technique de séduction a tout pour captiver une population prête à l'accepter, et pour cause : elle utilise des catégories de pouvoir que cette même population reconnaît, même si, et c'est là le décalage qui mène à une méprise, d'autres principes se profilent, regroupant derrière le caractère légal les privilèges acquis et derrière le caractère traditionnel la reconnaissance de leur seigneur au sens féodal du terme. L'habileté princière est d'abreuver le pouvoir charismatique à la source du pouvoir traditionnel et de le diffuser par tous les moyens que nous avons évoqués pour toucher les différentes strates sociales, de façon à ce que ce pouvoir charismatique soit, à son tour, accepté comme un pouvoir traditionnel.

PARTIE 3

A L'OMBRE DES IMAGINAIRES :

TENTATIVES RECIPROQUES DE SEDUCTION

« Le grand acteur politique commande le réel par l'imaginaire »¹. Cette formule du sociologue et anthropologue Georges Balandier, inspirée par l'action de Savonarole dans la Florence du XV^e siècle, résume assez bien la teneur de cette analyse, destinée à mettre à nu les véritables enjeux du « *theatrum urbis* ». Si la formule est originale, l'idée n'est pas neuve et Shakespeare, comme le souligne G. Balandier lui-même, n'a pas dit autre chose dans sa devise : « *All the world's a stage ...* ». A Savonarole qui met en scène la rue et la transforme par l'habileté dramatique de sa prédication, nous devons en effet la preuve outrée que l'art dramatique ne s'applique pas seulement au théâtre mais aussi à la direction de la cité. Toutefois, les princes, avec moins d'exaltation mais tout autant de force, ne font pas autre chose, eux qui manipulent les images pour identifier le représenté au représentant, c'est-à-dire le pouvoir à son détenteur².

Cette étude de la dramaturgie politique nous incite à prendre en compte les lieux où elle se déploie. La ville fait correspondre à sa topographie réelle, concrète, une topographie sociale et symbolique. Et seule la confluence de ces deux géographies peut expliquer le choix et les ambitions des thématiques retenues à l'occasion de telle ou telle cérémonie. Ainsi, le temps et l'événement n'y sont pas les seuls maîtres. Il faut leur associer l'espace et le lieu pour mesurer l'ampleur de cette pédagogie collective. Dans ce jeu des apparences qui permet aux uns de gouverner et aux autres de rappeler comment il faut les gouverner, les sources d'inspiration suivent les « modes » lancées par les compagnies burlesques ou les chambres de rhétorique pour toujours habiller les héros des couleurs du sacré, du mythe et parfois de l'histoire. Un éventail de symboles et de chimères suffisamment vaste pour convertir en spectacle le discours politique et suffisamment subtil pour revêtir reproches et tourments des déguisements de la fête. Néanmoins, il arrive que la tunique d'Arlequin, parfois trop étroite et avec ses nombreuses coutures, se déchire et laisse place au théâtre des vérités populaires, celui de l'opposition et du désordre.

¹ G. BALANDIER, *Le pouvoir sur scènes*, Balland, 1980, p. 15.

² G. Balandier va plus loin, et je le suis sur ce point, lorsqu'il explique que les enjeux politiques ne se discutent pas dans la rue, mais que seule l'apparence de la discussion s'y déploie : « Le prince doit se comporter en acteur politique afin de conquérir et conserver le pouvoir. Son image, les apparences qu'elle produit, pourront alors correspondre à ce que ses sujets désirent trouver en lui. Il ne saurait gouverner en montrant le pouvoir mis à nu (comme l'est le Roi du conte) et la société dans une transparence révélatrice. Prenons donc le risque d'une formule : le consentement résulte pour une large part des illusions de l'optique sociale ». *Ibid.*, p. 13-14.

CHAPITRE 7

« POETIQUE DE L'ESPACE » : LA FETE RESUME LA VILLE

« L'espace saisi par l'imagination ne peut rester l'espace indifférent livré à la mesure et à la réflexion du géomètre. Il est vécu. Et il est vécu, non pas dans sa positivité, mais avec toutes les partialités de l'imagination. »

G. Bachelard¹.

La ville est le lieu du mouvement. La première partie de ce travail n'a cessé de privilégier la dimension spatiale qui, sans faire fi des évolutions temporelles, a néanmoins l'avantage de nous plonger dans la mémoire vive des hommes qui ont vu et vécu ces rencontres particulières, les nourrissant de leur présence et nous enrichissant de leur expérience.

L'arrivée du prince en ville et son accueil, c'est en premier lieu un parcours, une déambulation qui retient de la cité une image extraordinaire composée d'inclusions et d'exclusions et qui fait des marques extérieures, du bâti, les appuis et les relais de la communication symbolique. C'est pourquoi avant d'aborder l'aspect descriptif de cet ensemble scénographique, démarche *a fortiori* statique et donc non révélatrice de la mobilité de l'événement, mon parcours doit suivre cette dynamique de l'espace citadin, dans lequel interfèrent l'urbanisme et les affects.

I. La ligne et le point

L'étude des habitudes processionnelles dans les villes des Pays-Bas bourguignons a montré comment la ville, fractionnée dans sa géographie spatiale et sociale, parvenait à recomposer une unité par une déambulation circulaire incorporant dans son périmètre symbolique tous les éléments qui la composent. En suivant les murs du site urbain, les citadins reconnaissent l'identité civique de leur terre et la consacrent par la combinaison du religieux et du politique². Sous la conduite des saintes reliques, les hommes reprennent possession de leur territoire et l'honorent dans sa totalité³. La symbolique du cercle est ici très forte. Elle marque bien sûr la perfection du site, dans la plus pure tradition biblique ; elle inscrit l'événement dans un temps cyclique qui est celui du rituel et qui mène à une immuabilité

¹ G. BACHELARD, *La poétique de l'espace*, Paris, 1957, introduction, p. 17.

² Voir p. 86 sq. Voir également l'introduction de K. ASHLEY, « The moving subjects of Processional Performance », dans *Moving Subjects. Processional Performance in the Middle Ages and the Renaissance*, K. Ashley et W. Hüsken éd., Amsterdam-Atlanta, 2001, p. 7-34.

³ A propos du rôle des processions dans la reconnaissance du site, voir M. VENARD, « Itinéraire des processions dans la ville d'Avignon », *Ethnologie française*, 1977, 7, p. 55-62 ; voir également E. CROUZET-PAVAN, « La ville et ses villes possibles : sur les expériences sociales et symboliques du fait urbain », dans *D'une ville à l'autre : structures matérielles et organisation de l'espace dans les villes européennes (XIIIe-XV^e siècle)*, J.-C. Maire Vigueur éd., EFR, 122, 1989, p. 643-680, et plus particulièrement p. 665-670.

rassurante ; enfin, elle rassemble et fait de la périphérie la marge nécessaire à l'existence d'un centre⁴. Cette dernière remarque souligne à quel point la ville dans sa totalité se confond avec l'objet de la dévotion religieuse pour finalement rassembler honneurs et glorification sur son nom.

Le parcours du prince et de sa suite, s'il emprunte certains segments des itinéraires processionnels et s'il en adopte l'esprit, rompt avec cette circularité pour imposer une autre figure géométrique : la ligne. Droite ou brisée, elle met, elle aussi, en place une dialectique du rapprochement et de l'éloignement. Mais dans cette nouvelle configuration, le tout ne correspond plus à l'ensemble ; il est une somme de particuliers soigneusement sélectionnés.

A. La marche du pouvoir

Dans les chapitres précédents, j'ai déjà fait remarquer combien les chroniqueurs officiels n'accordaient, somme toute, que peu d'importance aux cérémonies des Joyeuses Entrées. L'attention s'était alors portée sur les gestes et les paroles qui assurent la transmission et la reconnaissance du pouvoir et les réflexions avaient rappelé l'incompatibilité entre la cérémonie profondément influencée par la tradition féodale et la glorification du prince souverain propre à la démarche historiographique bourguignonne. Dans le même ordre d'idée, l'entrée du prince dans ses villes - entendons par là la démarche physique, le déplacement - occupe à son tour une place quasi dérisoire dans les pages dédiées à l'éloge de la maison de Bourgogne. Pour les Joyeuses Entrées de Philippe le Bon, Chastellain résume les itinéraires du cortège princier en des phrases pour le moins laconiques : « *Alla en sa ville de Malines* »⁵, « *Vint droit à Lille* »⁶. L'auteur n'est d'ailleurs pas plus disert lorsqu'il s'agit de rendre compte de l'arrivée à Gand de la nouvelle duchesse de Bourgogne, Isabelle de Portugal, emmenée par son époux en janvier 1430, ou de décrire la progression du cortège princier à l'occasion de l'entrée de 1458⁷. Olivier de la Marche se montre tout aussi allusif. La simple ignorance pourrait expliquer ces lacunes. Pas facile en effet, pour un proche des ducs, de s'adapter à chacun des espaces urbains traversés par la cour. Mais n'oublions pas que Georges Chastellain est originaire de Gand et qu'il prétend avoir assisté en personne aux deux événements précités. L'historiographie officielle n'est pas la seule à se distinguer par ses connaissances toponymiques déficientes. Les chroniqueurs éloignés de la sphère curiale, comme Jacques du Clercq, pourtant très attaché à la ville d'Arras, sont eux aussi avares de détails. Dans son récit de l'arrivée de Philippe le Bon à Arras, à son retour d'Allemagne, le chroniqueur précise que le duc entre « *par la porte Saint-Michel* », et que des estrades sont montées « *tout du long de la tuillerie et du petit marchié* »⁸. La localisation des spectacles s'arrête là et éloigne l'auteur de son acuité habituelle. Cette indigence contraste, bien évidemment, avec les sources urbaines qui ne manquent jamais d'installer le peu de récits qu'elles nous ont laissés dans un espace parfaitement circonscrit.

Prenons l'exemple de la ville de Douai. La Joyeuse Entrée de Jean sans Peur le 25 juin 1405, tout comme l'arrivée de Catherine de France le 8 juin 1439, ou les Joyeuses Entrées de Marguerite d'York le 19 novembre 1470 et de Charles le Téméraire le 15 mai 1472, qui toutes échappent à la

⁴ A propos de l'influence du cercle dans l'imaginaire de la ville inspiré directement de la Jérusalem céleste, voir P. LAVEDAN, *Représentation des villes dans l'art du Moyen Âge*, Paris, 1954 et plus récemment, C. FRUGONI, *A distant city. Images of urban Experience in the medieval World*, Princeton, 1991.

⁵ CHASTELLAIN, *Œuvres, op. cit.*, t. I, chap. IX, p. 67.

⁶ *Ibid.*

⁷ *Ibid.*, t. II, chap. III, p. 16-17 : « (...) ils entrèrent en la ville, et passans parmy les rues ainsi aornées, vinrent jusques en leur hostel (...) », pour ce qui est de l'entrée d'Isabelle de Portugal.

⁸ J. DU CLERCQ, *Mémoires, op. cit.*, livre III, chap. XVII, p. 171.

littérature officielle, ont fait l'objet d'une analyse précise dans les actes de délibération de la ville⁹. Le plan de la ville de Douai inséré dans l'annexe (Plan I) figure les quatre trajets qui mêlent à la fois les époques et les personnalités. Explicitons-le. Le 25 juin 1405, jour de la saint Eloi, Jean sans Peur fait sa Joyeuse Entrée en arrivant de Lille et n'entre pas par la porte du nom du saint patron, mais par la porte d'Equerchin. Soixante-cinq ans plus tard, Charles le Téméraire vient à son tour se faire reconnaître et, arrivant de Gand, il entre par la porte opposée à celle d'Equerchin, à savoir la porte Notre-Dame. Entre temps, la future comtesse de Charolais, Catherine de France, venant de Paris, entre dans la ville par la porte Sud, celle de Saint-Eloi, tout comme la duchesse de Bourgogne, Marguerite d'York, pour sa première entrée en 1470. Le choix de cette porte pour l'entrée de la duchesse rompt avec la cohérence géographique qui prédomine dans les autres exemples. Venant de Mons, et par conséquent du Hainaut, par la route de Valenciennes, la porte Notre-Dame était sans doute la première à se présenter au cortège de la princesse. Il faut donc admettre que la logique géographique cède la place, dans ce cas, à d'autres motivations. Cette courte énumération suffit à prouver le peu d'intérêt attribué au choix de la porte d'entrée. Il est impossible de déceler, comme dans les entrées parisiennes des rois de France, l'existence d'une porte, en l'occurrence celle de Saint-Denis, associée de façon privilégiée à la reconnaissance du pouvoir princier¹⁰. L'exemple de Douai n'est pas unique. A Arras, si la porte Saint-Michel semble la plus fréquentée, la porte Méaulens est empruntée par Philippe le Bon pour son entrée solennelle du 11 septembre 1421¹¹. A Lille, la porte des Malades accueille bien souvent les invités de marque, mais la porte de Courtrai est préférée lorsque ces mêmes invités de marque arrivent de Flandre. A Mons, la porte de Nimy emporterait le titre de favorite si Philippe le Bon, à son retour d'Allemagne en 1454, n'entrait par la porte d'Havrech, logiquement située à l'Est. Gand est la seule ville de cet espace à se démarquer par une coutume bien établie qui veut que le comte de Flandre, après avoir été reçu à l'abbaye de St-Pierre, entre obligatoirement par la porte Sud de la ville, correspondant à la Percellepoort, lors de sa Joyeuse Entrée¹². Cette série de constatations bouleverse bien des analyses qui firent de la cérémonie de la Joyeuse Entrée un rituel aussi codifié que celui des processions urbaines, les seules, dans notre contexte, à faire sortir puis rentrer leur cortège par un lieu précis et immuable. Même l'exemple de la ville de Gand peut s'expliquer grâce à la visite à l'abbaye St-Pierre qui oblige le comte et sa suite à choisir la Percellepoort pour se diriger, dans un deuxième temps, vers l'église St-Jean. Quitte à heurter la sensibilité de chercheurs attachés à faire de toute démarche impliquant des enjeux de pouvoir des rituels fondateurs, il faut bien admettre que la porte dans ce genre de cérémonie ne constitue qu'un passage, un jalon marquant la direction vers d'autres monuments à la valeur symbolique éminemment plus active dans le processus de légitimation du pouvoir comtal ou ducal.

Les rues sillonnées par le cortège peuvent être logées à la même enseigne. En ce qui concerne les Joyeuses Entrées de Jean sans Peur et de Charles le Téméraire dans la ville de Douai, le but est de rallier l'hôtel seigneurial après avoir visité les deux sites qui prédominent dans cette marche du pouvoir, à savoir l'église St-Pierre et les halles, à l'une des fenêtres desquelles le comte prête serment. Ainsi, les actes douaisiens n'identifient le parcours qu'à partir du moment où ces lieux-clefs entrent en

⁹ Voir AMD, AA94, fol. 78 pour Jean sans Peur, AMD, AA85, fol. 26v., pour Catherine de France, AMD, AA85, fol. 106v, pour Marguerite d'York et AMD, AA85, fol. 110, pour Charles le Téméraire.

¹⁰ L. M. Bryant fait remarquer à ce propos que seul le roi accompagné de hauts dignitaires entre par cette porte, tandis que la porte Saint-Martin accueille les simples habitants de la ville de Paris. Voir L. M. BRYANT, « La cérémonie de l'entrée ... », art. cité, p. 517-519.

¹¹ Pour ne citer que quelques exemples : la porte Saint-Michel est privilégiée par Philippe le Hardi pour sa Joyeuse Entrée du 13 février 1384 (E. LECESNE, *Histoire d'Arras ...*, op. cit., vol. 1, p. 226), par Jean sans Peur et Marguerite de Bavière pour leur Joyeuse Entrée du 12 août 1405 (AMA, BB4, fol. 53), par Isabelle de Portugal pour sa Joyeuse Entrée du 16 février 1430 (AMA, BB7, fol. 33), par Charles le Téméraire pour sa Joyeuse Entrée du 16 mars 1469 (AMA, BB9, fol. 36) et par Marguerite d'York pour sa Joyeuse Entrée du 21 novembre 1470 (AMA, BB6, fol. 52). Pour l'entrée de Philippe le Bon en 1421, voir AMA, BB6, fol. 52.

¹² Voir p. 137-138 et P. ARNADE, *Realms of ritual...*, op. cit., p. 128-131.

scène. Si rien n'est dit de l'itinéraire guidant le comte de Flandre de la porte d'Equerchin à l'église St-Pierre, on sait que ce dernier emprunte la rue de Belain pour rallier le lieu de culte à la place des halles avant de rejoindre son hôtel de la Bassecourt, situé dans la quartier de St-Amé. De même pour Charles le Téméraire, les actes expliquent que le comte remonte la rue Notre-Dame pour déboucher sur le marché, puis qu'il emprunte la rue du Pont-Amon pour passer devant les halles sans s'arrêter et rejoindre l'église St-Pierre. De là, il fait demi-tour et passe par la rue St-Pierre, longe de nouveau les halles avant de rejoindre l'hôtel d'Anchin situé « *en l'attre Notre-Dame* »¹³. Dans un cas comme dans l'autre, cette déambulation ne constitue qu'un premier contact avec le site urbain. Il faut attendre le lendemain pour que se déroulent les cérémonies de légitimation à l'église St-Pierre et à la fenêtre des halles. Quant aux itinéraires des princesses, qu'elles soient duchesse ou future comtesse, leur but est de rallier leur hôtel, respectivement celui de la *Teste d'Or* pour Catherine de France et celui de l'*Hôtel Vert* pour Marguerite d'York, tous deux situés sur le marché¹⁴. A Lille comme à Arras, à Mons, à Valenciennes et même à Bruges, seuls les lieux d'importance que sont les églises St-Pierre de Lille, St-Vaast d'Arras, Ste-Waudru de Mons, St-Donatien de Bruges et les halles échevinales sont mentionnés dans les écrits autochtones.

La marche du pouvoir est une ligne ponctuée de sites éminents qui seuls méritent l'attention des membres de la cour. Cette visualisation pour le moins restrictive du paysage urbain introduit un décalage certain entre les visions curiale et citadine de cette même déambulation. Ce hiatus réside-t-il, tout simplement, en des conceptions géographiques distinctes ou nous renseigne-t-il indirectement sur des réalités topographiques vécues et surtout considérées différemment ?

Comparons, pour répondre à cette question, le récit de Chastellain et celui du *Dagboek van Gent* à propos de la Joyeuse Entrée de Charles le Téméraire, le 28 juin 1467. Le premier retient de la progression du prince dans l'espace urbain les étapes suivantes : « Or, (...), le duc Charles (...), entra en sa ville de Gand (...), vint descendre de prime face en l'abbaye Saint-Pierre (...) »¹⁵. Puis, Chastellain passe à autre chose et ne donne plus aucun détail sur l'évolution du cortège. L'historien curieux aura davantage de satisfaction en tournant les pages du *Dagboek* qui, elles, précisent l'itinéraire suivant :

« Men speelde up de **Pedercelle poorte**, daer hy inquam, met trompetten ende menistruers. **Ten Spriete** keerden zy weder up tot **Sente Pieters**, in 't cloostre, ende was al desen wech al overslooft met rau babyten, al de **Nycustrate** nedre, duer de **Walpoorte**, door de **Scelstrate** tot **Sente Jans Kercke**, ter westdueren in (...) ende van daer quam hy weder ter zelver wesdueren huute, duer **Sente Jansstrate**, **ten Beelfroote**, **t'Scepenhuus** dat vooren behanghen was met wullen lakene zwart, ende naer de **Vriendaech maerct**, up 't **Hoochuus**, dat behanghen was met zwaren wullen lakene ende daerup fluweel... »¹⁶

Dans ce récit, les rues gantoises sont mises à l'honneur. Il n'est plus question d'une segmentation territoriale anodine et anonyme sur laquelle se presse un cortège princier précipité vers son point de chute - l'hôtel ducal ou comtal. Ouvrons une courte parenthèse pour souligner que les chroniques ne personnalisent aucune artère, qu'elle soit de Bruges, de Lille, de Mons ou d'ailleurs. Ces « *rues encourtinées* » sont splendides mais inconnues, et la spécificité urbaine n'apparaît qu'avec l'évocation des lieux de culte et de la résidence princière. Il est difficile de savoir si cette démarche vise

¹³ AMD, AA 85, fol. 110-111.

¹⁴ AMD, AA85, fol. 26v, et AMD, AA85, fol. 106v.

¹⁵ CHASTELLAIN, *Œuvres, op. cit.*, t.V, livre VII, chap. V, p. 257-258.

¹⁶ *Dagboek van Gent, op. cit.*, p. 205 : « Alors qu'il entra, des hommes et des ménestrels jouèrent de la trompette, perchés sur la Percellepoorte. Depuis le Spriete, ils retournèrent vers St-Pierre, dans le cloître, et toute la rue avait revêtu des habits de deuil, tout au long de la rue Neuve, par la Waalpoorte, en passant par la Scelstrate jusqu'à l'église St-Jean, ils entrèrent par la porte ouest (...) et de là, il sortit par la même porte occidentale, par la rue St-Jean jusqu'au beffroi et la maison des échevins, dont la façade était recouverte de draps de laine noire, enfin près du marché du Vendredi, la Hoochuus était couverte également de draps de laine noire avec au-dessus du velours... »

consciemment à assimiler la ville à son seigneur, via cette sélection des lieux évoqués¹⁷. Toujours est-il que le déplacement du prince, bien réel et concerté celui-là, n'exprime pas autre chose. L'axe « porte-hôtel ducal » s'impose comme l'itinéraire majeur du cérémonial. A la différence des déplacements du roi de France, il n'inclut pas les « artères qui cristallisent l'identité urbaine », mais retient simplement, et quand l'occasion l'impose, les monuments traditionnellement associés au pouvoir des princes¹⁸. Une autre comparaison, avec les villes italiennes cette fois-ci, montre qu'à la différence de Florence ou de Venise, le prince bourguignon ne se déplace pas pour consacrer la topographie du pouvoir urbain. Le pouvoir est là où le duc se trouve et les monuments qu'il gratifie de sa présence ne s'interposent que pour nourrir cette autorité naturelle¹⁹. L'itinéraire du prince est une sélection imposée par la tradition ou décidée par l'autorité ducal qui, dans un premier temps, hiérarchise les pouvoirs dans la ville par l'ordre de visite des lieux qui les caractérisent et qui, dans un deuxième temps, engendre un paradoxe. En effet, si c'est bien le prince qui vient rendre hommage à sa ville, c'est à la ville de se mobiliser, de se contorsionner si elle veut voir son seigneur et participer à cette marche du pouvoir.

B. La sélection des sites

Une mise au point s'impose. Envisager la progression du prince dans ses villes nécessite une double lecture. L'itinéraire est en effet perçu différemment par le prince et par les habitants de la cité élue. L'ordre chronologique du déplacement ducal nous incite à dégager quatre étapes.

La porte

Comme je viens de le souligner, le passage à l'une des portes de la ville ne fait pas l'objet d'un choix particulier, si ce n'est celui, pratique, d'utiliser la porte la plus proche ou celle flattant le mieux par son esthétisme l'arrivée de personnages de haut rang. Ainsi en 1405, Jean sans Peur, ayant pris la route de Lille pour parvenir à Douai, aurait dû entrer par la porte Morel, mais ce choix l'aurait conduit à traverser une grande partie de la ville encore non bâtie. L'entrée par la porte d'Equerchin lui assurait une immersion immédiate dans le quartier de St-Amé, particulièrement urbanisé. De même, Charles le Téméraire, arrivant de Gand en 1472, aurait pu, lui aussi, utiliser la porte Morel. Mais la porte Notre-Dame, rehaussée de cinq tours rondes construites à l'initiative de Philippe le Bon en 1440, avait sans doute davantage d'allure²⁰. Ces considérations matérielles ne doivent cependant aucunement vider de leur sens symbolique ces hauts lieux de l'identité urbaine que sont les portes. Le passage du seuil est un élément essentiel de la cérémonie d'accueil. Rappelons que c'est accompagné par des délégations de l'échevinage et du clergé de la ville que le prince franchit cet élément important de la défense, de

¹⁷Citons quelques exemples. Dans le Livre III des *Mémoires* de J. DU CLERCQ, *op. cit.*, chap. XXXIII, on peut lire, à propos de l'entrée gantoise de 1458 : « Car depuis la première porte de Gand jusques à l'hostel du duc, estoient les rues tendues des plus riches draps que on avoit peu trouver » ; de même dans le livre IV, chap. XLVI, racontant l'entrée à Lille du 6 juillet 1463, il écrit : « Et depuis la porte de Courtray jusques en son hostel, qui estoit sur le marchié de la ville... ».

¹⁸L'expression est de Jean Boutier à propos du tour de France de Charles IX, dans J. BOUTIER, A. DEWERPE et D. NORDMAN, *Un tour de France royal ...*, *op. cit.*, p. 299.

¹⁹Voir par exemple pour Venise le déplacement du doge à l'occasion de la fête des Marie expliqué par E. CROUZET-PAVAN, « *Sopra le acque salse* », *espaces, pouvoir et société à Venise, à la fin du Moyen Age*, EFR, 156, 1992, p. 527 sq. Voir également pour Florence l'étude de R. TREXLER, *Public life in Renaissance Florence*, New-York-Londres, 1980. Voir surtout la critique de ce travail par Ph. BRAUNSTEIN et C. KLAPISCH-ZUBER, « Florence et Venise : les rituels publics à l'époque de la Renaissance », *Annales ESC*, 1983, 5, p. 1110-1124. Ces derniers résument les déambulations ducaltes et seigneuriales de la manière suivante : « Plus précisément au lieu de multiplier les temps forts marquant la sacralité d'un parcours, c'est le parcours lui-même qui fait défilier l'explication complète de la société civile ». Les choix des princes bourguignons, pour des raisons géopolitiques déjà soulignées, s'opposent complètement à ce principe.

²⁰Pour ces détails, voir : *Douai par ses vieux plans*, édité sous le patronage de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai, Douai, 1976.

l'économie et de la reconnaissance politique du lieu²¹. Ces portes, percées dans l'enceinte fortifiée et bien souvent environnées de boulevards, symbolisent, une fois franchies par toutes les délégations réunies, la concorde politique entre le souverain et la cité. Ouvertes, elles font de la ville un havre de paix, un refuge. Fermées brutalement, comme ce fut le cas en 1437 à Bruges, elles deviennent le siège du mal et menacent de transformer la ville en tombeau pour le prince et les siens²². Le risque existe et accroît le potentiel émotionnel et symbolique de ce passage. En signe de sincère amitié, la ville de Gand avait fait ôter les battants de la porte d'entrée ducale en 1458²³. En 1472 à Douai, Charles le Téméraire, en raison du contexte militaire particulièrement agité, arrive en compagnie de près de cinq cents lances, mais ces gens d'armes ne franchissent pas le seuil de la ville²⁴. La présence des ordres religieux, systématiquement disposés à l'intérieur comme à l'extérieur du lieu de passage contribue bien évidemment à consacrer l'événement. J'aurai l'occasion de détailler dans le chapitre suivant la signification des décorations apposées aux tours et aux murs de ces portes. Pour le moment, signalons simplement avec Elie Konigson que la décoration de cette porte marque la discontinuité spatiale entre la ville et son environnement²⁵. La soumission des élites urbaines au prince à l'occasion de ce passage, à la fois signe de la translation spatiale opérée et de la transmission des pouvoirs, parfois exprimée par la remise des clefs, montre que la ville ne s'appartient plus.

À présent, examinons comment les populations locales perçoivent cet élément particulier du décor urbain. Peut-on affirmer que dans les villes du Nord, à l'instar des villes italiennes, la porte symbolise la fierté citadine ? Il est difficile de trancher. Toujours est-il que la volonté de généraliser les conclusions concernant le bassin méditerranéen habille l'objet de recherche de nombreux stéréotypes qui l'éloignent de sa perception réelle. Résumant les analyses de nombreuses études portant sur Gênes, Plaisance, Bologne, Florence, etc., Jacques Heers constate que la porte, chargée de nombreux souvenirs, d'une sorte de religiosité, et que l'on représente sur les sceaux comme dans les enluminures en Italie, sert de cadre aux scènes les plus nobles et devient progressivement le symbole de l'orgueil citadin²⁶. Personnalisées le plus souvent par des noms de saints, elles font en effet figure d'emblème. En Flandre comme en Hainaut ou en Brabant, la porte dans sa dimension réelle, comme dans les activités symboliques de la ville, ne connaît pas la même notoriété. Tout d'abord, l'analyse toponymique n'aboutit à aucune conclusion unifiée. Les noms de porte s'adaptent aussi bien aux directions qu'elles marquent²⁷, aux sites qu'elles identifient²⁸, plus rarement aux activités commerciales

²¹ F. ROBIN, « Les portes des villes : symboles et représentations dans la peinture et l'enluminure italienne (XIV^e-XV^e siècle) », dans *Fortifications, portes de villes, places publiques dans le monde méditerranéen*, J. Heers éd., Paris, 1985, p. 81-101, rappelle toutes ses dimensions sans négliger la fonction religieuse qui fait de la porte un seuil sacré au-delà duquel, vers l'intérieur ou vers l'extérieur, un destin s'accomplit.

²² *Le livre des Trabisons de France*, op. cit., p. 214, insiste bien sur les liens de cause à effet qui font de la fermeture des portes le signal de l'assaut contre Philippe le Bon et ses chevaliers parmi lesquels le seigneur de L'Isle-Adam qui ne parvint pas à échapper à la tuerie : « *Sy levèrent le pont de la ville et les enfermèrent dedans ladite ville, dont les plusieurs saillirent hors des murs et croioient tous ensemble 'Sela doit ! Sela doit !' (en fait « Slae doot » c'est-à-dire « tuez ! »). Ils tuèrent moult de gendarmes entre lesquels ils occirent le gentil seigneur de l'Isle Adam, ung chevalier de France né de Paris [...], se la porte n'eüst esté bastivement par force defformée, ils eüssent tué lors seigneur.* »

²³ J. DU CLERCQ, *Mémoires*, op. cit., livre III, chap. XXXIII, p. 241 : « *Quand approcha la ville, sy vit les portes de ladite ville, que ceux de Gand avoient fait despendre et metre hors de la ville à pleins champs, adfin que le duc ne se doubtast de quelques mauvaistié, ne trabison.* »

²⁴ AMD, AA85, fol. 110-111 : « *Et a tant nostre dit seigneur entra en seditte ville de Douay, accompagné de plusieurs nobles et grans seigneurs, gentis hommes et grant compaignie de gens de gherre bien armez ; et y avoit bien en sa compaignie jusques au nombre de V^z lanches, armez de plain barnas, mais ilz n'entrèrent point tous en la ville, car il en y ot grant partie qui tournerent et passerent a Lambres.* »

²⁵ E. KONIGSON, *L'espace théâtral médiéval*, Paris, 1975, chapitre III.

²⁶ J. HEERS, « Conclusions », p. 331-332, dans *Fortifications, portes de villes, places publiques...*, op. cit.

²⁷ Quelques exemples : Brabantpoort / porte de Brabant, Dendermondschepoort / porte de la chaussée de Termonde à Gand ; Porte d'Arras et Porte d'Equerchin à Douai ; Porte de Gand ou Beaupré à Bruges ; Porte de Courtrai ou de Fives à Lille ; Portes de Nimy et de Bertaimont à Mons, etc.

²⁸ Exemples : À Gand, les deux Walpoort rappellent le fossé qu'elles enjambent, la Petercellepoort fait peut-être allusion au persil qui devait pousser à proximité, la Koepoort indique la présence de vaches et donc de près dans les environs, la Spitalpoort est à mettre en relation avec la fondation de l'hôpital Sainte-Anne ; à Douai, la Porte de l'Eauwe rappelle qu'elle surplombe la Scarpe, la porte du pont de Pierre est suffisamment explicite. À propos de la Percellepoort, M. GYSSELING, dans

qui les caractérisent²⁹, et, avec plus ou moins de régularité selon les villes, elles adoptent des noms de saints en rapport avec les activités liturgiques du lieu³⁰. Cette variété d'inspiration ne permet pas de conclure à une personnalisation de l'édifice caractéristique d'un respect attaché au bâtiment. D'ailleurs, à Gand par exemple, les portes étaient même louées à des particuliers qui les habitaient et les entretenaient. Certes, la représentation des portes sur les sceaux de ville n'est pas rare, mais il semble que l'image soit davantage attachée à l'idée de ville, site muré et protégé à différencier de la campagne sauvage, qu'à l'identité d'une ville³¹. En réalité, ces portes constituent un élément du décor qui commande la distribution socio-économique de l'espace citadin. La lecture sociale du monde urbain prend ainsi le pas sur sa lecture topographique. Les portes prennent sens grâce aux activités économiques qui les caractérisent (points névralgiques pour les approvisionnements et les marchés qui s'y installent) et des hommes qui les traversent, qu'il s'agisse de marchands, de pèlerins en procession ou de milices en route pour la guerre. Ce sont donc les hommes, leurs décisions, leurs actes et leurs conséquences qui font la notoriété de telle ou telle porte. Cette symbolique fortement ressentie dans la ville n'est pas ignorée de la cour qui sait, quand il le faut, manipuler ces références pour diffuser des messages plus ou moins amers et marquer les mémoires, comme il en sera bientôt question.

Les lieux de culte.

À l'occasion des Joyeuses Entrées, la deuxième étape du cortège princier le conduit inmanquablement à l'église la plus importante de la ville. Sont apparus dans le développement précédent des lieux saints de quelques villes qui sont obligatoirement honorés par le prince et sa suite lors de sa première entrée. Cette halte est riche de significations.

Premièrement, l'église choisie peut être considérée comme le conservatoire de l'autorité comtale ou ducale dans la ville, une sorte de vestige monumental des pleins pouvoirs seigneuriaux. Le meilleur exemple est celui de Bruges où l'ancienne forteresse comtale du Burg, fondée en 865, fait figure de petit écrin abritant la chapelle du Saint-Sang, celle de St-Donatien fondée par saint Eloi en 641, reconstruite par Baudouin Ier en 865, et devenue par la suite une sorte de Canterbury flamand après l'assassinat de Charles le Bon, mais aussi le *Steen* (prison) où se trouvait la cour féodale du Burg et enfin le Loove (ancien palais des comtes de Flandre). C'est dans l'église St-Donatien, puis sur le Burg, que les sources, depuis la narration de l'avènement de Guillaume Cliton par Galbert de Bruges, situent la prestation du serment des comtes de Flandre³². La force des relations entre les comtes de Flandre et le chapitre de St-Donatien, accentuée par le titre de prévôt du chapitre que porte le chancelier de Flandre, est telle que les ducs de Bourgogne y célèbrent le joyau de leur propre liturgie d'Etat, à savoir les chapitres de la Toison d'Or. Bruges n'est pas la seule à abriter de tels lieux, même si le Burg apparaît comme l'exemple le plus abouti d'un espace politico-sacré. A Gand, après avoir été reconnu comme abbé laïque de l'abbaye St-Pierre, la tradition veut que ce soit dans l'église St-Jean que

Gent's vroegste geschiedenis in de spiegel van zijn plaatsnamen, Anvers-Bruxelles-Gand-Louvain, 1954, n°358, p. 67-68, ne donne pas de signification précise pour ce mot qu'il trouve sous diverses occurrences (Podersellen, Pedersellen, Pedeselle, Peerselle, etc.).

²⁹ Exemples : Portes des Baudets et de la Bouverie à Bruges ; porte du Lait Battu à Gand ; porte du marché à Mons.

³⁰ Exemples : la Porte St-Nicolas à proximité de l'église du même nom à Arras, les portes St-Germain à Mons et St-Pierre à Lille pour les mêmes raisons ; en revanche, à Bruges, la porte Ste-Catherine se situe au Nord-Est, tandis que l'église du même nom est sise au Sud-Est ; à Gand, la porte St-Liévin rappelle la procession du même nom, etc.

³¹ Pour les villes qui nous concernent, les sceaux multiplient les types de représentation. A partir de l'inventaire dressé par B. BEDOS dans *Corpus des sceaux français du Moyen Age*, t. I : *les sceaux des villes*, Paris, 1980, complété par G. DEMAY, *Inventaire des sceaux de la Flandre*, Paris, 1873, 2 volumes, la répartition suivante apparaît. Une porte seule, maçonnée et crénelée, apparaît sur le sceau au secret et le sceau aux causes de la ville de Douai (*Corpus ...*, p. 210-213), ainsi que sur le sceau aux causes de Mons, entourée cette-fois-ci de deux tourelles (*Inventaire ...*, p. 443). Une porte percée dans une enceinte maçonnée et crénelée apparaît sur le sceau aux causes d'Arras (*Corpus ...*, p. 66-72) et sur le 2^{ème} grand sceau de Valenciennes (*Corpus ...*, p. 82). Ailleurs, on trouve des personnages de l'échevinage et saint Omer comme dans la ville du même nom (*Corpus ...*, p. 463-469) ou des allégories plus raffinées comme celle des lions sur le sceau aux causes de Bruges (*Inventaire ...*, p. 427), de la Vierge de Gand (*Inventaire ...*, p. 434) ou de saint Michel nimbé sur le sceau aux causes bruxelloises (*Inventaire ...*, p. 427).

³² Voir le développement p. 137.

le comte de Flandre prenne possession de la ville et du pays, tandis que la cloche du bâtiment, en sonnait trois fois, valide en quelque sorte la prestation³³. A Lille, la collégiale St-Pierre, fondée par Baudouin V au XI^e siècle, joue également un rôle éminent dans les cérémonies bourguignonnes et plus particulièrement dans celle de la Toison d'Or³⁴. Les funérailles de Louis de Male, organisées par sa fille Marguerite et Philippe le Hardi le 27 février 1384, ont en quelque sorte re-consacré le lieu et fait de lui un nouveau point d'ancrage du pouvoir comtal flamand passé entre les mains de la dynastie de Valois³⁵. Les travaux commandés par Philippe le Bon pour le tombeau de son arrière-grand-père en 1458 à Jacques de Gérines contribuèrent à perpétuer la tradition de l'attachement à ces lieux de culte devenus lieux de mémoire³⁶. A Mons, le comte de Hainaut, également abbé laïque du chapitre Ste-Waudru, vient prêter serment dans le cadre de la collégiale³⁷.

Ces quelques exemples suffisent à montrer combien ces lieux de culte sont, en Flandre comme en Hainaut, les véritables lieux de l'autorité comtale. Plus que des relais, ils ont été très rapidement (entre le IX^e et le XI^e siècle) associés au pouvoir des premiers comtes³⁸. En plein XV^e siècle et après la création des communes, leur histoire continue à faire d'eux de véritables piliers de la légitimité seigneuriale. C'est pourquoi l'appui du clergé et la forte connotation historico-dynastique de ces espaces sacrés leur font occuper une place éminente dans les apparitions publiques des ducs de Bourgogne³⁹. Néanmoins, comme le rappelle très justement Marc Bloch, « dans cette société chrétienne, nulle fonction d'intérêt collectif ne paraissait plus indispensable que celle des organismes spirituels (...) en tant précisément que spirituels »⁴⁰.

C'est là le deuxième point de ma démonstration. Ces lieux saints offrent à la fois la neutralité nécessaire à la rencontre des pouvoirs urbain et seigneurial ainsi qu'un formidable capital de séduction. En reprenant l'exemple de Bruges, Andrew Brown a montré combien il devait être difficile dans l'esprit des habitants de la ville de faire la distinction entre rituel civique et rituel aulique. Arguant des bonnes relations de la ville avec le pouvoir comtal, ce dernier explique que les cérémonies urbaines étaient intimement liées au passé comtal⁴¹. De plus, la proximité des lieux de pouvoir (le Burg jouxte la Grand'Place) contribue à placer la culture civique sous la dépendance princière. Soit. Néanmoins, d'autres villes comme celle de Gand, nettement moins favorable au pouvoir seigneurial, ou plus distantes de celui-ci comme Douai, autorisent tout autant cette fusion entre dévotion religieuse et reconnaissance politique. Là, comme à Bruges, il existe des lieux de culte qui permettent au pouvoir comtal de se fondre parfaitement dans le moule des festivités civiques, qui sont des festivités avant

³³ P. WIELANT, *Recueil des Antiquités de Flandre...*, *op. cit.*, p. 95 sq.

³⁴ Rappelons que là encore les liens entre la collégiale et le comte de Flandre, sont étroits, puisque le comte nomme le prévôt du chapitre.

³⁵ Voir l'analyse complète de cette cérémonie par B. SCHNERB, *L'Etat bourguignon...*, *op. cit.*, p. 75-78.

³⁶ *Histoire de Lille...*, *op. cit.*, t. I, p. 435-436.

³⁷ Voir sur ce point la thèse d'A.-M. HELVETIUS, *Abbayes, évêques et laïques. Une politique du pouvoir en Hainaut au Moyen Age (VII^e-XI^e siècles)*, Bruxelles, 1994, p. 298-303. Je remercie ici l'auteur pour les précisions qu'elle m'a apportées, notamment sur l'utilisation des abbatiats laïques dans la construction des pouvoirs comtaux. Notons que Philippe le Bon prêche serment à l'intérieur de l'église en 1433, mais que Charles le Téméraire prêche serment sur la place du marché, en 1468, avant de se diriger vers l'église Ste-Waudru.

³⁸ Sur les rapports entre la fondation de chapitres canoniaux et l'histoire politico-territoriale, voir, par exemple, pour le comté de Flandre : B. MEIJNS, « L'ordre canonial dans le comté de Flandre depuis l'époque mérovingienne jusqu'à 1155 », *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, t. 97, 2002, p. 5-58, plus particulièrement p. 24-31 et 52-57.

³⁹ Soulignons que les nombreux abbatiats laïques hérités par les ducs de Bourgogne en Flandre comme en Hainaut confirment et affirment l'autorité de ces derniers sur un modèle identique à celui du royaume de France où le roi est lui aussi abbé laïque de multiples établissements, dont le plus célèbre est l'abbaye de St-Martin de Tours. On comprend alors d'autant mieux la raison pour laquelle les chroniqueurs officiels du duc de Bourgogne, si discrets sur les cérémonies de Joyeuses Entrées, ne manquent jamais de rappeler cet épisode.

⁴⁰ M. BLOCH, *La société féodale*, t. I, Paris, 1949, p. 139.

⁴¹ A. BROWN, « Civic ritual : Bruges and the Counts of Flanders in the later Middle Ages », *English Historical Review*, avril 1997, vol. CXII, p. 277-299, p. 277 : « *As it possible, first of all, to distinguish clearly between 'civic' and 'courtly' ritual ? Certain traditions in Bruges were already closely bound up with those of the counts whose deeds, some more legendary than others, had helped to fashion the early history of the city.* »

tout religieuses, et de bénéficier ainsi de leur capital de popularité. La transcendance spirituelle unit les hommes, à condition de ne pas provoquer de collision chronologique entre les temps du sacré et du politique⁴². En effet, l'équation n'est pas si simple. L'utilisation des lieux ne suffit pas, encore faut-il les respecter et adhérer pleinement à l'objet de leur dévotion⁴³. Ainsi, les églises des chapitres de la Toison d'Or et des messes duciales entendues à l'occasion des Joyeuses Entrées ou pour la célébration d'événements privés sont aussi celles de dévotions particulières, à Notre-Dame de la Treille à Lille, aux reliques de la Sainte-Croix à Bruges, à Waudru, sainte patronne de la ville de Mons, etc. Bien sûr, comme je viens de le dire, le comte est souvent très proche de ces lieux de culte par ses fonctions (abbatiate laïque) ou tout simplement en tant qu'héritier de leurs fondateurs séculiers. Mais, dans la dimension publique et donc ouverte à tous, qui est celle sur laquelle je fonde ma réflexion, les pratiques dévotionnelles sont ici les seules à pouvoir enthousiasmer immédiatement les populations locales. Bien sûr, les serments prêtés dans ces établissements répondent à un protocole fondateur d'une grande importance pour les élites réunies. Mais ne négligeons surtout pas le fait que, dans un espace public, où toute la population de la ville est réunie sans distinction de catégorie, de sexe ou d'âge, l'important réside dans cette apparition du prince suivant le même chemin que ses sujets qui en d'autres occasions viennent eux aussi prier dans ces lieux où se mêlent essentiellement religiosité et repères identitaires⁴⁴.

Halles échevinales et places publiques.

On le sait : la chronologie a ses droits et le paysage urbain rend parfaitement compte des luttes de pouvoir, aussi bien à l'intérieur des villes qu'entre villes et princes - mieux, il les accompagne⁴⁵. Aux lieux de culte où se cristallisent les symboles du pouvoir seigneurial font face les hauts-lieux de l'entité politique urbaine. Les places de marché, dans les villes des Pays-Bas, ont ainsi progressivement constitué un véritable programme iconographique composé de bâtiments civils, de statues, de fontaines, de tribunes, libérant au propre comme au figuré la parole des autorités urbaines, et éloigné, lorsque la surface du site le permet, des lieux rappelant la tutelle seigneuriale⁴⁶. Le pacte du prince et de la ville, à l'occasion des Joyeuses Entrées, ne peut laisser de côté l'une des deux composantes de cette union. Aussi, la troisième étape de la marche princière invite le comte ou le duc à installer le théâtre de son triomphe au cœur de l'espace communal. Le déplacement du cortège comble ainsi la rupture topographique qui isole ces deux îlots de pouvoir. En effet, l'action se joue sur les deux tableaux (espace sacré, espace civique), quelles que soient la variation des rythmes et la distribution des rôles. A Gand, le duc jure « *d'estre droiturier seigneur et conte de Flandre* » à l'intérieur de l'église St-Jean, puis, après avoir longé le beffroi et la maison des échevins, il se rend sur le Vrijdagmarkt où le peuple lui jure fidélité⁴⁷. A Douai, c'est après avoir entendu la messe à l'église St-Pierre que le prince parcourt quelques mètres pour se placer à la fenêtre de la halle échevinale, entendre le serments des échevins et leur répondre⁴⁸. A Arras, la présence de l'évêché bouleverse cet équilibre des pouvoirs et la fusion du pouvoir comtal avec l'église principale ne vaut plus. C'est pourquoi la cérémonie se déroule entièrement à la porte de la ville avant que le prince ne soit accueilli par le chapitre cathédral à l'église Notre-Dame⁴⁹. Le cas montois est intéressant dans la mesure où il

⁴² Voir la première partie du chapitre 9, insistant sur la concurrence des fêtes civiques et auliques, à Gand, le 28 juin 1467.

⁴³ Le chapitre 2 a suffisamment insisté sur l'adhésion des ducs de Bourgogne aux cultes locaux, suivant ainsi les habitudes de leurs prédécesseurs et accentuant parfois leur démarche.

⁴⁴ Pour bien comprendre ce phénomène de proximité dévotionnelle, voir p. 97 sq.

⁴⁵ Voir sur ce point l'introduction de M. BOONE, « Espace urbain, identité urbaine dans l'Europe du bas Moyen Age », dans *Shaping urban identity ... op. cit.*, p. VII-XI.

⁴⁶ Voir les réflexions sur le rôle et les évolutions de la place publique p. 76 sq.

⁴⁷ Voir, pour la Joyeuse Entrée de Charles le Téméraire, la description citée à la note 16.

⁴⁸ Voir, par exemple, AMD, AA 94, fol. 78 (Joyeuse Entrée de Jean sans Peur, le 25 juin 1405).

⁴⁹ Voir, par exemple, AMA, BB4, fol. 53 (Joyeuse Entrée de Jean sans Peur, le 12 août 1405).

met en scène avec insistance les différents allers et retours qui rapprochent les deux espaces du marché et de la collégiale Ste-Waudru. La relation très complète de la Joyeuse Entrée de Charles le Téméraire insiste sur un élément qui n'apparaît pas dans les récits précédents et qui pourtant est présenté comme coutumier. Il s'agit de la translation des reliques de sainte Waudru, depuis l'église du même nom jusqu'à la place du marché. Cet élément de la cérémonie de la Joyeuse Entrée montoise est dévoilé au détour d'une demande des « demoiselles de Sainte-Waudrut » qui, premièrement, en appellent aux échevins de la ville « pour estre présent au mettre jus et apporter ou marchiet ou dessusdit parcq le corps saint madame sainte Waudrut comme il estoit de costume, et que de ce faire mesdites demoiselles pryoiert et requéroient mesdis seigneurs eschevins très instamment », et qui, deuxièmement, réclament à ces mêmes échevins la construction d'un autel pour y placer les reliques « comme il appartenoit estre fait et aux despens de ledite ville comme elles entendoient, veu que, par leurs pappiers, comptes et escripts, en cas semblables elles ne trouvoient point complet la despense de ce (...) »⁵⁰. Pour la petite histoire, notons que seule la première requête fut acceptée. Ainsi, un groupe d'échevins accompagné des différents religieux de la ville porta, en procession générale, les précieuses reliques sur la place du marché et plus précisément à l'intérieur du parc construit pour l'occasion. Cette délégation entra par la porte de *La Fontaine* et fut suivie par tous les abbés des environs⁵¹. Quelques heures plus tard, après avoir remonté la rue de Nimy, Charles le Téméraire et ses officiers entrèrent sur la Grand'Place métamorphosée pour l'occasion. Le comte descendit de cheval, il se précipita vers le parc et passa par la seconde porte, à savoir la porte du *Casteau d'Or* pour aller s'agenouiller devant les restes saints. Puis, après la prestation de serment à l'église, à la cour de Mons, et plus brièvement, comme nous le savons, à la ville, on ramena le corps saint dans la collégiale par une procession organisée de la manière suivante :

« Item, lesdits sermens faiz on se party dudît parcq et à procession on reporta ledit corps saint et le kief de madite dame sainte Waudrud à ledite église ; et devant le corps saint, après les demoiselles, alloient lesdits abbés, et après lesdits corps saint et kief mondît seigneur le duc tenant le croche en sa main, et montèrent amont le rue du casteau devant icelui casteau.

*Item suivoient mesdits seigneurs eschevins et conseil de ledite ville la dite procession jusques à ledite église Sainte Waudrud et entrèrent ou cuer joindant le grand autel... »*⁵².

Le parc, sis au beau milieu de la Grand'Place, ne doit pas être considéré comme une simple annexe de la collégiale, permettant d'amplifier la réception d'une cérémonie qui devrait se dérouler à l'intérieur de l'église. Le parvis du bâtiment aurait alors pu suffire. Les reliques accompagnées et protégées par les autorités urbaines, l'entrée des deux protagonistes de la cérémonie par des portes différentes et le va-et-vient solennellement organisé entre la place et l'église font de ce lieu un point de rencontre symbolisant la cohésion des multiples autorités représentées. Mais l'imbrication savante des espaces ne suffit pas à déguiser la hiérarchie des pouvoirs. En effet, si les restes de sainte Waudru ont en quelque sorte été enchâssés, au sens strict du terme, dans la place publique montoise, le duc sait faire la distinction entre reliques et reliquaire⁵³. En effet, Charles s'incline devant le corps saint, mais rompt le charme en coupant court au troisième volet de la cérémonie concernant la prestation du

⁵⁰ AEM, Bans et autres mémoires, 1404, fol. 107v, cité par L. DEVILLERS, *Les séjours des ducs ... op. cit.*, p. 442-443.

⁵¹ *Ibid.*, fol. 108, DEVILLERS, p. 444 : « Item, ledit jour, incontinent ledit corps saint apporté oudît parcq, entrèrent en icelui vestus en habit d'église, sicomme de aubes et cappes très riches, les abbés qui s'ensievent, sicomme monseigneur d'Anchin, monseigneur de Saint-Gillain, monseigneur de Hasnon, monseigneur de Liessies, monseigneur de Saint-Denis, monseigneur de Crespin, monseigneur de Maroilles, monseigneur de Cambron, monseigneur de Bonne-Espérance, monseigneur de Vicoigne, monseigneur de Saint-Fuillhen et monseigneur de Saint-Jehan de Vallenchiennes, tous iceux abbés, sauf mondît seigneur de Saint-Jehan, tenant leurs croches en leurs mains, et lesdits d'Anchin, de Siant-Gillain et de Hasnon mittrez ; et se y estoient avec eulx le pnyeur des Escolliers de Mons et le pnyeur d'Aymeries. Et estoient assis en ordonnance en la manière que ils sont escripts. »

⁵² *Ibid.*, fol. 108v, DEVILLERS, p. 446. En ce qui concerne l'incident qui marqua la prestation de serment à la ville, voir p. 144.

⁵³ Précisons en effet que la « fierte » de sainte Waudru a été donné aux échevins sans la chässe : « (les échevins) montèrent ou cuer, où ilz trouvèrent lesdites demoiselles toutes prestes, le casse de ledite fierte toute ouvert et tout aprestet [...] où lors incontinent ladite fierte mise en ayr, mesdites demoiselles, par la bouce du dessusdit Corosty, mirent ledit corps saint et fierte ès mains et en la garde desdis eschevins ... ». (*Ibid.*, fol. 107v, DEVILLERS, p. 443).

serment à la ville, comme si la rencontre du prince et de la sainte écrasait par le poids de sa solennité la délégation urbaine. Certes, le comte a garanti par sa foi de respecter le contenu d'un texte dont la lecture avait à peine débuté, mais dans le cadre emphatique d'une cérémonie aussi officielle, l'affront est de taille.

Loin de moi l'idée d'imposer une vision systématique quant au rôle joué par les bâtiments et places civiques dans la déambulation princière. Les tailles des villes et la variété conjoncturelle imposent la nuance. Néanmoins, et on le comprend, ces lieux rejoignent la plupart du temps la catégorie de la contrainte. En d'autres mots, dès que l'autorité seigneuriale peut les éviter, d'une manière ou d'une autre, elle le fait. Cette éviction est d'ailleurs plus symbolique que réelle quand on sait que le développement exceptionnel de certaines villes comme Gand s'est accompagné d'une production tout aussi extraordinaire d'espaces civiques⁵⁴. En cela, les décors, qui embellissent et métamorphosent, proposent un moyen terme suffisamment ambigu pour servir les intérêts princiers et urbains. D'une part, ils flattent l'orgueil des citadins en rehaussant de mille couleurs leur cadre de vie, d'autre part, ils le travestissent suffisamment pour en faire le lieu du triomphe ducal.

L'hôtel ducal.

En troisième ou en quatrième position, selon l'objet de la cérémonie, l'hôtel seigneurial se présente comme le but ultime du déplacement princier, celui qui retient l'attention des chroniqueurs. Là encore, la variété des édifices ne permet pas d'établir de conclusions générales. Il serait difficile, par exemple, de faire coïncider ces bâtiments avec une quelconque volonté de démonstration systématique d'autorité valable d'un bout à l'autre du territoire. La taille et l'histoire des villes restent les principaux paramètres qui conditionnent l'existence et la physiognomonie de ces bâtiments. Parfois, leur caractère excentré, isolé, voire marginal symbolise parfaitement la nature du pouvoir que semble exercer le prince sur la ville. Un pouvoir que l'on souhaite distant, comme à Gand, et qui pour le coup se matérialise loin de tous les « cœurs battants » de la cité⁵⁵. Un pouvoir qui ne se manifeste pas souvent, comme à Douai où le château comtal de la Bassecourt finit par ne plus être habitable, à Saint-Omer qui n'accueille aucun lieu digne de ce nom, ou à Mons, où l'hôtel de Naast ne cesse d'être critiqué pour son inconfort. A Bruges, le Prinsenhof se situe également en périphérie des centres actifs de la ville, mais la symbolique ne doit pas prendre le pas sur une réalité autrement plus concrète, à savoir la difficulté de trouver des espaces suffisamment vastes dans un paysage urbain aussi dense et aussi parcellisé⁵⁶. Toutefois, la traditionnelle comparaison de la ville avec Venise, non seulement pour son activité portuaire internationale, mais aussi pour sa topographie sillonnée de dizaines de canaux et de centaines de ponts, montre que les exigences du sol ne sont pas tout dans la conduite des politiques urbanistiques. A Venise, l'imbrication inexorable de la terre et de l'eau a donné naissance à une place, la place San Marco, dont la renommée repose sur le riche panorama que propose le mélange de bâtiments civiques et religieux, faisant de la République « un corps bien uni et bien composé »⁵⁷. A Bruges, l'alternance d'inondations et d'ensablements combinée à l'émergence d'une commune dégagée, au contraire, plusieurs noyaux, plusieurs centres, émiettant à travers la ville autant de lieux de

⁵⁴ L'éviction dont il est question ici ne se réduit pas seulement à un parcours permettant le contournement de ces lieux clefs. L'affrontement n'est pas aussi systématique, ni aussi direct. Il est plus insidieux et peut consister, par exemple, en une construction ducal faisant face à la halle échevinale, comme c'est le cas pour la tour du Beaugard sur la Grand'Place de Lille (voir p. 78-79) ou en la mise en place de statues rappelant la dynastie des comtes de Flandre sur la façade de la halle échevinale brugeoise, ou bien encore en la modification temporaire de la place pour accueillir les festivités ducales (dépavage, destruction de maisons, etc., voir p. 109 sq.). En ce qui concerne la ville de Gand, M.-C. Laleman dénombre près de 8 places publiques, M.-C. LALEMAN, « Espaces publics dans les villes flamandes au Moyen Âge : l'apport de l'archéologie urbaine », dans *Shaping urban identity ... op. cit.*, p. 25-41.

⁵⁵ Les études sur les évolutions de l'hôtel princier Ten Walle, ont été rassemblées dans *Het prinselijke hof Ten Walle, op. cit.*

⁵⁶ Une bonne idée de l'ampleur de ces sites et de leur emprise sur le reste du territoire peut être faite à partir de la transposition des limites du Ten Walle Gantois sur le site actuel de la ville, voir *Het prinselijke hof Ten Walle, op. cit.*, p. 139.

⁵⁷ Ce développement reprend les remarques d'E. CROUZET-PAVAN, « Cultures et contre-cultures ... », art. cité, p. 89-107.

pouvoir et de prestige que sont le Burg, la Grand'Place, le Braemberg, le Sablon, la place Saint-Sauveur, etc. L'intervention du politique fut sans aucun doute déterminante dans ce genre d'espace. Les ducs de Bourgogne ne font qu'hériter des anciens châteaux et hôtels comtaux. Au pire, ils les abandonnent, au mieux ils les réhabilitent et leur insufflent une nouvelle vie. C'est le cas du palais du Coudenberg à Bruxelles, du Prinsenhof à Bruges et du Ten Walle à Gand. Lille constitue un hapax dans cette politique de conservation et de restauration avec la construction *ex nibilo* du Palais Rihour, dans les dernières décennies du principat de Philippe le Bon. Mais qu'ils soient neufs ou vieux, définitifs ou temporaires, la cérémonie d'entrée donne à tous ces hôtels la dignité suffisante qui convient à leurs hôtes. Mais ne serait-il pas plus juste de voir dans la présence du prince la véritable explication de ce nouveau panache ?

La liste des lieux clefs qui ponctuent l'itinéraire du prince a dessiné une ville, qui dans la simple considération de son bâti est réduite, tronquée, infidèle à l'espace communautaire qu'elle reflète habituellement. En suivant le prince, en lui empruntant ses yeux, la ville s'est faite décor, simple support des fastes bourguignons. Pour lui redonner un sens actif, lui faire retrouver le dynamisme qui la caractérise intrinsèquement, mieux vaut s'écarter du cortège officiel pour rejoindre la foule spectatrice et actrice.

II. La ville de cérémonie : un espace social en mouvement

Il est difficile pour l'historien de faire parler les minorités, de les suivre à la trace, de connaître leurs usages et, plus particulièrement, de saisir leurs rapports avec leur cadre de vie dans ce contexte précis. Pourtant, c'est en ramassant les bribes d'existence, les miettes de vie éparpillées dans de nombreux types de sources que l'histoire de ces cérémonies s'enrichit d'un nouveau sens. En changeant l'angle d'approche, le territoire de la cité apparaît sous un nouveau jour et se recompose au rythme de ces journées de fête exceptionnelles.

A. Le corps urbain pavoise

Le prince et sa cour ne sont pas les seuls à se mettre en mouvement. Les cérémonies d'entrée, par l'itinéraire plus ou moins étriqué qu'elles imposent, obligent la population de la ville à migrer vers certains endroits de l'espace urbain. Et ce déplacement ne passe pas inaperçu dans ces villes célèbres pour leur poids démographique impressionnant. Nous avons étudié, à plusieurs reprises, la composition du cortège d'accueil qui dit, par son unité et la fermeté de son ordre, à la fois la cohésion urbaine et les hiérarchies qui s'y dessinent. Mais la population citadine n'est pas tout entière comprise dans ce parcours d'élus. Elle se précipite également le long des barrières en suivant plus ou moins scrupuleusement les règles édictées. A Lille, pour l'arrivée d'Isabelle de Portugal le 12 février 1430, toute la ville est invitée à se tenir tranquillement le long des rues empruntées :

« Et que toutes personnes de ceste ville yront honnorablement et vestues chacun selon son estat et puissance et mis en ordonnance et en renq es rues tout au long par lesquelles notre dit tres redoubtée dame et princesse sans aucun noize, ne remous, ne empeschemens es dites rues et ne se partiront d'icelles que tant qu'elle y sera passé. Est publié le XIIe jour de février l'an mil CCCCXXIX »⁵⁸.

⁵⁸ AML 376, fol. 100.

Mais la parfaite ordonnance souhaitée n'est pas toujours au rendez-vous et l'excitation ambiante conduit parfois à des débordements qu'il faut très vite maîtriser, comme à Douai le 19 novembre 1470, à l'occasion de la venue de Marguerite d'York, où la garde doit intervenir pour retenir la foule derrière les barrières⁵⁹. Ou bien encore à Lille, pour la Joyeuse Entrée de Charles le Téméraire, le 7 avril 1468⁶⁰. A Mons, la municipalité prend les devants et décide de déployer ses forces armées dans les quartiers les plus exposés à la cohue⁶¹. Ces diverses mesures de sécurité attestent avant tout la popularité de ce type d'événement à l'origine d'une concentration humaine digne des plus grandes foires. Cet extraordinaire afflux de population n'a pour une fois pas échappé aux chroniqueurs. Il faut dire qu'il est à ajouter au registre des preuves en faveur de la concorde entre le prince et ses villes⁶². La venue de ces hommes et de ces femmes ne se fait pas sans un certain respect pour quelques règles esthétiques évidentes. Le ban de police de la municipalité lilloise cité précédemment souligne la nécessité de se parer de ses plus beaux atours pour faire honneur à la princesse de Bourgogne, mais aussi à la ville. Il semble néanmoins que les citadins n'aient nullement besoin de se voir rappeler l'obligation de paraître en tenue correcte pour éclabousser de leurs ornements les visiteurs d'exception. Les tableaux, les miniatures, mais aussi les journaux de voyages des visiteurs étrangers disent le raffinement et la propreté des toilettes masculines et féminines dans ces villes drapières où le vêtement de chacun exprime au mieux le savoir-faire de tous⁶³. Le terme « éclabousser » n'est pas trop fort si l'on veut bien se rappeler le malaise des dames de la cour de France à leur arrivée à Bruges en compagnie de Philippe le Bel en 1301⁶⁴. Le costume des princes a certes évolué et les ducs de Bourgogne se sont dotés d'un luxe incomparable, mais la concurrence est ouverte et, une fois n'est pas coutume, le cordonnier n'est pas toujours le plus mal chaussé. Le succès de ces rendez-vous combiné au respect que chacun manifeste par son allure générale aussi bien que par son comportement mesuré n'expriment pas seulement la révérence envers le prince. L'espace prend le dessus et, dans le temps de la fête, invite la foule à honorer les lieux et les hommes qui la reçoivent.

Le travestissement des rues, des façades et des places est le premier élément d'une scénographie urbaine que je détaillerai dans le prochain chapitre, mais le décor met également tout simplement en valeur un lieu de résidence, un lieu de circulation, un lieu de commerce, un lieu de prière que tous par définition fréquentent régulièrement. L'embellissement renforce la relation intime qui unit profondément les hommes à leurs lieux de vie. Et j'en veux pour preuve la démarche personnelle qui pousse tout un chacun à sortir ses tapisseries, ses draps, ses lanternes pour orner

⁵⁹ AMD, AA 85, fol. 106v.

⁶⁰ AML 16207, fol. 97 : « Aux arballetriers de laditte ville pour leur paine et travel d'avoir preservé mon tres redoubté seigneur de la presse des gens alentour de laditte halle et le convoyer jusques a son hostel après ledit serment fayt ... XXIII s. »

⁶¹ AEM, *Mémorial de plusieurs affaires de la ville de Mons, commençant en 1402 et finissant en 1532*, fol. 85v. : « Item fut envoyé à la porte de Nimy et mis et ordonnez es faubourg au dehors d'icelle, XXIII archers du petit serment et XII canoniers, chacun ayant sa parure et un baston en main, pour garder l'appression du peuple ».

⁶² Les exemples ne manquent pas. Retenons simplement que dans le récit de l'entrée gantoise de 1458, Chastellain mentionne à plusieurs reprises cette affluence. CHASTELLAIN, *Chronique*, op. cit., t. II, livre. IV, chap. LXXX : « ...là où infinité de peuple avoit par les champs et par les chemins là où il passoit. » (p. 412) ; « ...bien entendu toutevoies que toutes les fenestres estoient pleines de dames et de damoiselles par tant et tel nombre que l'œil à peine pouvoit mettre choïx entre elles, tant en y avoit et de si drues. » (p. 414), « ...entremy toutes les dames de la ville, dont le nombre n'a point de conte. » (p. 416), etc.

⁶³ Lire par exemple la description des festivités brugeoises de 1468 sous la plume de J. PASTON, dans *The Paston Letters (1422-1509)*, op. cit., vol. II, n°585, p. 317-319 ou *Die Reise des Kardinals Luigi d'Aragona, durch Deutschland, die Niederlande, Frankreich und Oberitalien, 1517-1518, beschrieben von Antonio de Beatis*, L. Pastor éd., Fribourg, 1905, p. 120.

⁶⁴ Voir la mention de cet épisode dans les *Annales Gandenses*, F. Funck-Brentano éd., *Collection de textes pour servir à l'étude de l'enseignement de l'Histoire*, Paris, 1896, p. 14 : « Brugesens autem sibi occurrerunt cum paramentis vestimentorum excessivis et diversis ludis, miseruntque ei exeniam magni valoris ».

fenêtres et pas de portes⁶⁵. Parfois, les magistrats demandent aux citadins de faire un effort particulier, quitte à emprunter les parures nécessaires :

« Item, que toutes les rues depuis ledite porte jusques à l'entrée de le rue de l'hostel de Naste soient tendues à II costez de tapisserie, et les bonnes gens de ce requis pourent faire leur devoir le plus gracieusement qu'ils porront par emprunt faire ou autrement, en espardant verdure devant leur maison à ladite venue »⁶⁶.

Parfois encore, des directives plus strictes sont données, forçant à arborer une seule couleur ou des devises précises, comme c'est le cas à Lille pour la Joyeuse Entrée d'Isabelle de Portugal, à l'occasion de laquelle l'échevinage travaille en étroite collaboration avec les habitants afin de garantir l'unité de la prestation. C'est du moins ce que révèle la comparaison des comptes et des bans échevinaux.

Répartition des efforts pour la venue d'Isabelle de Portugal à Lille en 1430.

Comptes de la ville	Ban municipal
<p><i>« A Thomas le Nepvent que donné lui a esté en courtoisie pour plusieurs peines et travaux par luy euz extraordinairement avec la loy de ceste dite ville a cause de la premiere et joyeuse venue de notre tres redoubtée dame avec pour deux brouteurs qui brouterent plusieurs draps par ordonnance d'eschevins pour faire parement a ledite joyeuse venue ... XVI s.</i></p> <p><i>A Pierre Lastame et Pierre Serin sergents en le prevosté de Lille que donné et otroyé leur a esté pour avoir, au commandement d'eschevins, aler querir en plusieurs maisons avant ceste ville et assembler plusieurs draps pour tendre es de Courtray et en allant jusques a le salle en reverence de la joyeuse venue de notre tres redoubtée dame ... VIII s »⁶⁷.</i></p>	<p><i>« Et que ung chascun quief d'ostel depuis le porte par laquelle notre dite tres redoubtée dame et princesse entrera aient ramoné et nettoié et osté tous empechemens bien et soufisement au devant de leurs masons et aussy tendent audevant d'icelles leurs maisons des draps vermaulx ou bleus, pour honneur et reverenche de ladite joieuzge venue. Sur quanques fere se penent. »⁶⁸.</i></p>

Mais, la plupart du temps, le pavoiement des rues se présente tel un jeu où chaque habitant se plaît à rehausser la devanture de sa propre maison. Il faut toutefois convenir que l'artifice n'est pas tout et que la pierre elle-même, sculptée et travaillée par les artisans de la région, fait aussi l'objet de la révérence générale. A Douai, si les illuminations ne manquent pas pour éclairer le chemin de Marguerite d'York en 1470, les sculptures polychromes du portail de la chapelle St-Eloi suffisent amplement à émerveiller les spectateurs, sans qu'il soit nécessaire d'y ajouter de quelconques tentures ou tableaux vivants :

« Et se estoient en ledicte rue Saint Eloy les histoires et alumeries qui suivent. C'est assavoir devant le portal de la capelle Saint Eloy avoit alumeries de flambeles de chire et aultres histoires, ny avoit pour ce que les images dudit portal faisoient hystoires de eulx mesmes »⁶⁹.

⁶⁵ Joyeuse Entrée d'Isabelle de Portugal à Arras le 16 février 1430. AMA, BB7, fol. 33 : « Item estoit tendu esdits lieux des draps contre les maisons seullement cascun au mieulx qu'il pooit. »

⁶⁶ Venue de Philippe le Bon à Mons le 30 mars 1455, AEM, 2ème registre des consaux de Mons, cahier annexé entre les fol. 332 et 333. Cité par L. DEVILLERS, *Les séjours des ducs ...*, op. cit.

⁶⁷ AML, 16175, fol. 27.

⁶⁸ AML, 376, fol. 100.

⁶⁹ Joyeuse Entrée de Marguerite d'York à Douai le 19 novembre 1470, AMD, AA 85, fol. 106v.

Les églises ne sont pas les seules à rassembler les populations dans ces occasions particulières. Ainsi, les citadins sont très attachés à tous les lieux de sociabilité vers lesquels ils convergent naturellement⁷⁰. Les représentations organisées par les compagnies urbaines s'installent bien souvent à proximité des lieux familiers aux activités quotidiennes de la ville. Les places de marché, bien évidemment, qui offrent suffisamment de surface pour rassembler toute la population en liesse, détiennent le titre de favori, mais ce sont des éléments plus précis du décor urbain qui doivent attirer l'attention. Ainsi en est-il des fontaines qui, comme à Mons en 1455, où les hauts-faits du comte Baudouin sont représentés à proximité de celle du marché, se dotent d'une nouvelle fonction⁷¹. A Bruges, pour l'entrée de 1440, elles comptent parmi les sites accueillant les tableaux-vivants⁷². Ainsi en est-il également de la « bretesque » à l'ombre de laquelle les frères mineurs de la ville de Douai décident de monter l'estrade de leur théâtre :

« Item au marquet contre le bretesque les frères meneurs y juèrent par signe comme dessus, de la Resurrection Nostre Seigneur et comment il se appara à Marie Madeleine »⁷³.

Sans parler évidemment des halles échevinales qui, dès que l'itinéraire du prince le permet, s'entourent de spectacles dont la signification est renforcée par le lieu de la prestation. Que penser, en effet, du choix des halles douaisiennes pour la représentation d'une allégorie de la justice, à l'occasion de la Joyeuse Entrée de Charles le Téméraire en 1472⁷⁴? Laissons pour le moment l'analyse de ces tableaux vivants. Leur localisation renforce la conviction que la fête cherche également à mettre à l'honneur l'urbanisme local, comme miroir des qualités supérieures de la ville en question – je reprends ici la thématique de « vitrine du pouvoir » évoquée à plusieurs reprises, mais aussi comme substrat dynamique d'un espace communautaire. Ce dernier point m'invite à mettre en lumière les mécanismes de sociabilité qui se déclenchent dans le cadre de ces festivités.

B. Des espaces en compétition

L'étude de ces déplacements à l'intérieur de la ville a trop souvent été limitée à un mouvement de masse ayant pour simple dessein la participation au spectacle. Une vision plus attentive oblige à prendre en compte les points de départ et les points d'arrivée. Le parcours se dote alors d'un tout autre sens et montre combien les cérémonies dévoilent certaines caractéristiques de la sociabilité urbaine. La foule qui se déplace n'est anonyme que parce que la pauvreté des sources l'a réduite à cet état de multitude émerveillée, scandant « Noël ! Noël ! » à chaque carrefour. Quelques fragments de comptes et de registres de délibérations disent tout autre chose. Ils laissent deviner le parcours de ces hommes qui quittent leur quartier pour se faire accueillir par d'autres voisinages, ils suivent certaines paroisses dans une déambulation qui les emporte, à la suite de leurs reliquaires, vers de nouvelles paroisses les recevant avec d'autres reliquaires, ils racontent les banquets qui rassemblent avant et

⁷⁰ Voir p. 76 sq. sur la mémoire vive nourrie par certains espaces.

⁷¹ Venue de Philippe le Bon à Mons le 30 mars 1455, AEM, 2ème registre des consaux de Mons, cahier annexé entre les fol. 332 et 333. Cité par L. DEVILLERS, *Les séjours des ducs ...*, op. cit. : « Item, sur un aultre bourt alencontre de la maison Colart Piétrin et empriés le fontaine sour le marchiet, le couronnement dudît comte Bauduin, empereur de Constantinoble, seloncq et au plus priés que faire se polra de l'ystore de ce ».

⁷² Par exemple, L'Annonciation aux Bergers et la Nativité sont représentés près de la Fontaine des Jacobins : N. DESPARS, *Cronijke van den Lande ...*, op. cit., vol. III, p. 436 : « Up de fonteyne van de Jacopijne broeders, stonden diversche personagien; beeldenwijs ghecontrefaict, representerende tzamen die hooghe gheboorte ons liefs Heeren Jesu Christi (...) ».

⁷³ AMD, AA 85, fol. 126v. Passage de Catherine de France le 8 juin 1439.

⁷⁴ AMD, AA 85, fol. 110v : « Item, y avoit ung aultre grant bourt hault, de travers la rue, au devant d'icelle halle, sur piliers s'iquiez en terre et estoit entre la pierre Bourgoise et les portelettes Saint Martin, ou estoient tous les IX preulx. Et se y estoient Prudence et Justice qui prenoient la representation de nostre dît seigneur le duc de Bourgogne par la main pour le faire aseoir sur le bancq en le moyenne desdits IX preulx, en ung hault siege. Et avoient tous iceulx IX preulx leurs armes et bien habilliez. »

après la fête tous les artisans qui ont œuvré à l'embellissement des rues et des places. Bref, ils esquissent à gros traits une nouvelle géographie de l'espace urbain en fête. Ils bouleversent la topographie des lieux et la résumant le long d'un parcours qui concentre à lui seul toutes les forces vives du monde urbain. Ainsi les comptes de la municipalité lilloise renferment de nombreux dons signalant la convivialité inhérente à ces rendez-vous festifs :

« A Remon le Liere, pour VI los et demy de vin moitié beaune a V s. le lot et l'autre moitié blancq a III s. le lot par Gilles Warm du commandement et ordonnance d'eschevins présentés le IIIe jour d'icellui mois d'aoust aux compagnies des plaisirs de ceste dite ville qui lors soupperent sur le marchié tous ensemble pour honneur aussi qu'ilz avoient esté audevant de nostre tres redoubté seigneur le IIe jour dudît mois en ville »⁷⁵.

Et Chastellain renforce ce témoignage par une description assez attentive aux animations propres à la rue et concernant les festivités gantoises de 1458 :

« (...) jusques au vendredi que tousjours faisoient festes et alumeries les mestiers l'un contre l'autre, les rues et voisinages pareillement par renvy l'un sur l'autre et tousjours tables mises en pleines rues, vins et viandes dessus à tous venans comme si riens ne constassent, et chantoient et dansoient femmes et hommes, jouoient jeux de personages, et faisoient de la nuyt jour et le jour exploitèrent en celuy-mesmes usage »⁷⁶.

La fête du prince devient alors une fête de la ville, ou plus exactement un prétexte, certes de taille, destiné à encourager un certain type de solidarité fondé sur la rencontre. L'appel aux compagnies festives et les rares détails portant sur les saynètes représentées permettent de visualiser certains déplacements. Prenons quelques exemples suffisamment documentés pour autoriser une analyse. A Douai, l'itinéraire de Marguerite d'York en 1470 est rythmé par de nombreux divertissements. Les Frères mineurs, dont le couvent se situe à proximité du marché, les compagnies d'archers et d'arbalétriers, dont le terrain d'action se déploie en parallèle à la rue St-Eloi, mais aussi les compagnons de la paroisse St-Jacques établie au-delà de la porte de la Neuve Ville et ceux de la paroisse St-Aubin, dont l'église est installée au nord-ouest de la ville, près de la porte d'Ocre, participent à cette organisation⁷⁷. A Mons, pour la Joyeuse Entrée de Charles le Téméraire, on sait que le quartier de la Guirlande fut chargé de décorer « un bourt » à proximité de l'église Ste-Waudru, ce qui correspond parfaitement à son assise topographique, mais on sait également que les habitants de la Grand'Rue, située à l'opposée de la rue de Nimy par rapport au marché, installèrent à proximité de l'hôpital St-Jacques dans cette même rue de Nimy une représentation des douze vertus de Noblesse⁷⁸. A Lille, toujours pour la Joyeuse Entrée de Charles le Téméraire, la municipalité récompense les quarante-sept métiers et places qu'elle avait priés de venir décorer l'itinéraire ducal⁷⁹. Les détails manquent, mais la présence des compagnons de St-Sauveur, des « fevres », des brasseurs, des orfèvres, des taverniers et des bouchers est attestée⁸⁰. Cette participation de tous les métiers de la ville suffit à

⁷⁵ AML 16194, fol. 37v. Venue de Philippe le Bon le 2 août 1453.

⁷⁶ CHASTELLAIN, *Chronique*, op. cit., t. II, livre. IV, chap. LXXX, p. 415-416.

⁷⁷ Pour le repérage, voir le plan IV situé en annexe. Les Sobres de Fer et la compagnie du Latineur sont également sollicités, mais il est difficile de les situer dans la ville.

⁷⁸ « Item, vers la pierre Bourdresse, avoit aussi un bourt d'autre mistere que ceulx de la Gberlande firent. Et se y eult ung bourt des XII Vertus de noblesse fait devant Saint-Jake en ledite rue de Nimy, que ceulx de la Grand'rue firent... », AEM, *Bans et autres mémoires*, 1404, fol. 107v, DEVILLERS, *Les séjours des ducs ...*, op. cit., p. 441.

⁷⁹ AML, 16207, fol. 68v. Entrée de Charles le Téméraire le 7 avril 1468 : « A Jacque Castellain pour une quene de vin de beaune a luy achetté et qui fut employé aux quarante sept mestiers et places de ladite ville qui avoient fayt et conduit les XXIII histoires et XXIII alumeries dessusditz en délivrant a chacun d'iceulx portion raisonnable dudist vin selonq ce que eulx sy estoient employés. Pour ce pour l'accat d'icelle quene dix huit escus de XLV/III sous la pieche qui valent par quittance ... XLIII l. III s »

⁸⁰ *Ibid.*

prouver l'importance des déplacements de nombreux groupes sociaux⁸¹. Une véritable sociabilité intra-urbaine se nourrit donc à l'ombre de ces visites officielles, le temps d'une fête, permettant de désamorcer les éventuels conflits latents. L'accueil des uns par les autres est une contrainte exigée par la rétraction de l'itinéraire du prince, qui se transforme le plus souvent en rassemblement convivial. Et les municipalités profitent de cette nouvelle géographie pour renforcer la cohésion de leurs assises sociales et pour transformer les rivalités existantes en compétitions symboliques.

En effet, ce brassage de populations est maîtrisé grâce à des concours récompensant les « *plus belles alumeries* » et « *les plus belles pièces* ». L'émulation a pour effet immédiat la représentation de splendides divertissements, tous plus raffinés les uns que les autres, dignes d'être exhibés devant le prince. Mais les avantages de ce concours ne se mesurent pas seulement en fonction de l'image que la ville souhaite donner d'elle-même. Le déplacement de compagnies théâtrales et des gens de métiers vers l'itinéraire du cortège ducal crée un espace symbolique qui se superpose à l'espace économique ordinaire, permettant un échange de biens tout aussi symboliques⁸². Les oppositions ne sont plus ouvertes ou directes. Elles sont privées du potentiel d'agressivité inhérent à l'honneur du groupe. La fête ducale se double d'une fête urbaine où les hiérarchies corporatives se jouent aux dés de la performance ludique et esthétique⁸³. La comptabilité lilloise, pour la Joyeuse Entrée de Charles le Téméraire, en expose les principes :

« Et encore soit mémoire que lesdits eschevins pour décorer ladite première entrée ils avoient tellement et sy diligemment requis et prié les cors des mestiers de ceste ville de Lille (...) et affin que chascun se y employast leur offirent donner, c'est assavoir a la plus belle histoire ung pris de XII l. a la plus belle enssuivant ung pris de VIII l. et a la tierche un pris de III l. et parrellement a la plus belle allumerie un pris de IX l., a la seconde enssuivant ung pris de VI l. et a le tierche un pris de LX s. (...) »⁸⁴.

Si un véritable palmarès des meilleures prestations a été établi, nous avons vu plus haut que chacun des participants fut récompensé d'un lot de vin, afin sans doute de prévenir les litiges potentiels⁸⁵. Le désir d'harmonie et de concorde prédomine. L'exemple de l'entrée gantoise de 1458 met en place une même stimulation à travers un ban municipal détaillant les différents cadeaux promis aux meilleurs compétiteurs⁸⁶. Mais le cas de cette entrée est particulier. En effet, en marge des festivités organisées tout au long de l'itinéraire ducal dans la ville, des dizaines de décors et de divertissements se disséminèrent dans la totalité de l'espace urbain. Le plan reconstitué de cette cérémonie figuré en annexe (plan II) permet de mesurer l'ampleur de cette deuxième fête par la

⁸¹ Il est en effet envisageable que tous les métiers soient concernés puisque G. Espinas a estimé à 33 le nombre de métiers lillois en 1423, et à 57 en 1484. G. ESPINAS, *Les origines du droit d'association dans les villes de l'Artois et de la Flandre française jusqu'au début du XV^e siècle*, t. I, Lille, 1942, p. 719.

⁸² Cette réflexion s'inscrit à la suite de celles de P. Bourdieu formulées dans « L'économie des biens symboliques », dans P. BOURDIEU, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, 1994, p. 177-216.

⁸³ A titre de comparaison, consulter les travaux de M. JAMES, « Ritual, Drama and Social Body in the Late Medieval English Town », *Past and Present*, n°98, février 1983, p. 3-29. Celui-ci écrit p. 13 : « *More important than the latter, however, is the fact that a famous dramatic cycle promoted the prestige of the community with which it was associated, and so enhanced the latter's 'honour'* », en précisant p. 18 que « *The fact is that urban societies, no less than landed, aristocratic societies, constituted communities of honour, and were therefore intensely competitive in their internal structure* ».

⁸⁴ AML, 16207, fol. 68. Le compte nous apprend que le métier des logeurs remporta le premier prix pour la compétition de la meilleure histoire, les fèvres le deuxième et les brasseurs le troisième, et que les orfèvres remportèrent le premier prix pour la plus belle illumination, les taverniers le deuxième, et les bouchers le troisième. On apprend également que les compagnons de St-Sauveur reçurent une sorte de « prix spécial du jury » eu égard à leurs faibles moyens : « *Aux compagnons de la place Saint Sauveur lesquels s'estoient bien et diligemment employés a faire et conduire une grande et notable histoire de laquelle ils ne gaignerent quelque pris, neansmoins pour pitié et compasion d'eulx qui sont tous povres compagnons il leur fut accordé du support de leurs despens la somme de ... LX s.* »

⁸⁵ Des mécanismes identiques en tous points, à l'échelle interurbaine, ont été mis en évidence par A.-L. VAN BRUAENE, « Harmonie et honneur en jeu : les compétitions dramatiques et symboliques entre les villes flamandes et brabançonnaises aux quinzième et seizième siècles », dans *Le verbe, l'image...*, op. cit., p. 227-238.

⁸⁶ E. VARENBERGH, « Fêtes données à Philippe le Bon ... », art. cité, p. 1-36.

mobilisation des hommes, tandis que le repérage de toutes ces représentations met en lumière des ambitions qui dépassent la simple compétition entre métiers ou entre quartiers. Les hommes ne se déplacent plus en masse le long du parcours ducal, ils demeurent dans leur propre établissement ou en louent d'autres situés dans des endroits révélateurs de l'identité civique, comme sur le Vrijdagmarkt ou à proximité de la halle échevinale. Le plan isole grâce à des couleurs différentes les divertissements élaborés dans le cadre de la cour (bleu) et ceux liés au monde proprement urbain (rouge). C'est alors la ville entière qui s'embrase et qui rappelle ainsi la force de ses différentes institutions. Certes, les serviteurs du duc de Bourgogne installés en ville ne sont pas en reste. Arnoul de Gouy, grand bailli de Gand, Lauwereins de Maech, receveur général de Flandre et d'Artois, Jan van Utenhove, Watergrave de Flandre, Jan van Melle et Joris de Bul, secrétaire ducal, pour ne citer qu'eux, illuminèrent à grands frais les façades de leur demeure, marquant ainsi symboliquement l'implantation du pouvoir princier au cœur de la ville⁸⁷. Les grandes familles gantoises, les *virī hereditarij*, comme les Bette ou les Utenhove, propriétaires des plus anciens *steenen*, ne manquèrent pas de déployer leur luxe en ornant des demeures dont la pierre témoigne déjà d'une culture élitaire. Mais à ces demeures appartenant à des familles évoluant aux côtés du pouvoir bourguignon faisaient face les maisons des métiers et celles de leurs membres, rivalisant directement par leur luxe et la richesse de leur décoration avec la puissance tapageuse des premières⁸⁸. Pour Peter Arnade, la mobilisation de tous les métiers au sein d'une compétition pacifique était une façon de prouver au prince la soumission de tous les savoir-faire de la ville à leur véritable seigneur, Philippe le Bon⁸⁹. Certes, la plupart des décorations comportent les armes du prince et le premier prix pour la plus belle illumination récompensa le métier des bouchers, traditionnellement favorable au comte de Flandre⁹⁰. Mais plusieurs indices m'écartent de cette lecture trop univoque. Différents niveaux d'interprétation s'individualisent.

Tout d'abord, il faut noter la véritable émulation qui permet à chacun de tenter d'inverser les hiérarchies traditionnelles et de gagner les premières places de la fête à défaut d'occuper les premières places économiques. Bien sûr, la compétition ouverte n'en reste pas moins dominée par les plus riches artisans, et le nombre de torches et de lanternes reflète parfaitement la distribution des pouvoirs économiques dans la ville. Les bouchers, avec leurs quatre cent quatre-vingt sept torches, les bateliers, avec leur *cogghe* illuminée, les tisserands en coutil et les tapissiers avec leurs quatre-vingt douze torches, les tisserands et les tonneliers rappellent par la profusion de leur décoration leur position éminente au sein des activités gantoises. Ces rivalités internes mises à part, les métiers, demeurés en majorité dans

⁸⁷ De précieux détails sur ces hommes sont fournis par l'étude prosopographique de J. DUMOLYN, *Staatsvorming en vorstelijke ambtenaren in het graafschap Vlaanderen (1419-1477)*, Anvers / Apeldoorn, 2003. Joris de Bul (?-1471), portait le titre de maître et opta pour le parti ducal lors de la guerre de 1447-1453 ; Jan van Melle (?-1477), faisait partie d'une grande famille gantoise qui s'était illustrée à l'échevinage et à la tête du métier des bouchers. Lui-même en fut doyen en 1452-53. Il fut décapité en 1477, avec le chancelier Huguonet et Guy de Brimeu ; Lauwereins de Maech (1407/10-1469) est, lui aussi, issu d'une grande famille ayant exercé de nombreuses fonctions politiques en ville. Il occupa plusieurs charges au service du duc dont celle de receveur général des Flandre et d'Artois ; Jan van Utenhove fut entre autre watergraaf de Flandre et moermeester, ainsi que bailli de Termonde de 1426 à 1436. En ce qui concerne Arnoul de Gouy, bailli de Gand de 1453 à 1459, voir J. VAN ROMPAEY, *Het Grafelijk Baljuwsambt in Vlaanderen tijdens de Boergondische periode*, Bruxelles, 1967, p. 626.

⁸⁸ Le concours cite les décorations des maisons de Simon Bette, Jan van Sicleer, Joris Drabbe, Gillis Papal, Klaas van der Zickelen, Pieter Beys, Lieven van der Pale, tous membres de l'élite urbaine de la ville et des métiers. Ces hommes qui ont joué un rôle important dans la guerre de 1447-1453 ont fait l'objet d'une prosopographie menée par J. HAEMERS, *Diverssobe wonderlic zaken. De Gentse opstand (1449-1453)*, Mémoire de licence soutenue à Gand en 2001 sous la direction du professeur M. Boone (sous presse).

⁸⁹ P. ARNADE, *Realms of Ritual...*, op. cit., p. 138 : « *Guildsmen, groups of patricians, and neighbourhood festive groups squared off against one another to honor the duke. Ironically, this contest undermined Ghent's façade of one united community, as suggested by the tableaux. Yet this competition for prizes eschewed dangerous conflict, even if it did reveal social and political distinctions. For by organizing civic groups into peaceful competition, those who directed these festivities revealed that urban rivalries could be conducted without danger and even for the benefit of Ghent's prince.* »

⁹⁰ Voir sur ce point, Gand, *apologie d'une ville rebelle...*, op. cit., p. 69.

le quartier de leurs affaires, glorifient avant tout la vitalité et la puissance de leur ville. L'ancrage dans un espace familier et, par conséquent, le refus du déplacement traditionnel qu'implique le passage du prince contribuent à mettre en valeur les forces vitales du monde urbain ainsi qu'à renforcer l'attachement à une topographie qui est celle des usages ordinaires. Comme le rappelle Marc Boone, l'exhibition régulière de signes extérieurs de cohésion et de force était caractéristique des métiers gantois⁹¹. C'est pourquoi la décoration des maisons de métiers n'avait sans doute rien d'innocent quand on sait, par exemple, que la sentence formulée par les ambassadeurs français, en 1452, en faveur du duc de Bourgogne, prévoyait la démolition de ces mêmes maisons des métiers⁹². L'illumination tapageuse de toutes ces façades qui avaient survécu à la répression ducale oscillait habilement entre expression esthétique et provocation patentée. Les places de marché sont également particulièrement mises à l'honneur avec le marché aux poissons (Vismarkt) accueillant les métiers des bouchers, des courtiers, des constructeurs de bateaux, des tailleurs, des orfèvres, des fripiers, des armuriers, des charrons, etc., le marché au foin (Hooiaard), éclairé par les prestations des bouchers, des peintres, des teinturiers, des tisserands en coutil, des tapissiers, des tonneliers, etc., et bien sûr le marché du Vendredi (Vrijdagmarkt) décoré par les cordonniers et l'ensemble du voisinage. Cet endroit, particulièrement révélateur de l'identité civile gantoise, m'invite à inclure d'autres bâtiments comme la maison de l'échevinage, entièrement illuminée et devant laquelle la plus importante chambre de rhétorique gantoise, la Fontaine, organisa sa prestation. J'aurai l'occasion de revenir dans le chapitre 9 sur l'orgueil manifesté par la communauté gantoise à l'occasion de cette cérémonie. Mais d'ores et déjà, il apparaît clairement que le beffroi embrasé pendant quatre jours et trois nuits, dominé par un dragon crachant mille feux sans discontinuer ne pouvait manquer de partager la vedette avec les tourelles scintillantes du Ten Walle.

L'allégorie de la puissance urbaine est partout présente et les banquets improvisés, mais aussi mis en scène, ne démontrent pas autre chose que cette cohésion communautaire synonyme de force et de dynamisme. En effet, les comptabilités urbaines montrent que pour chaque venue princière, les membres de l'échevinage usent et abusent d'une pratique qui veut que les préparatifs de ces visites soient mis au point à l'occasion de banquets payés par les deniers de la ville⁹³. Avant, pendant et après le passage du duc, les échevinages renforcent les liens qui les unissent avec les fonctionnaires ducaux ou avec les fonctionnaires de la ville au cours de ces plantureuses agapes. Dans le cas des festivités gantoises, la démarche vise les membres des métiers ou les habitants d'un quartier qui, en installant des tables sur des estrades et dans des intérieurs factices, font plus que partager un même repas. En mettant en scène la richesse de leur festin, ils font de leur convivialité un message qui clame haut et fort la puissance d'une ville que les troubles récents et les amendes conséquentes n'ont pas suffi à mettre à genoux.

Difficile d'exclure tout rapport de force dans cet éclatement du spectacle urbain. Le choix des espaces ne se fait pas au hasard. D'une part, le mouvement horizontal à travers la ville signale les structures verticales qui innervent les différents groupes sociaux, apportant une nouvelle pierre à l'édifice historiographique des sociabilités urbaines et de leur dynamique. D'autre part, la concentration des hommes sur une petite partie de l'espace urbain traversée par le prince a montré le changement de donne et l'hégémonie ducale sur la ville. A contrario, la distinction d'un deuxième espace festif, à Gand en 1458, écarte le scénario des analyses traditionnelles qui font de cette entrée

⁹¹ M. Boone donne plusieurs exemples de cet honneur corporatif dans M. BOONE, « Les métiers dans les villes flamandes au bas Moyen Age (XIVe-XVIe siècles) : Images normatives, réalités socio-politiques et économiques », dans *Les métiers au Moyen Age, aspects économiques et sociaux*, P. Lambrechts et J.-P. Sosson éd., Louvain-la-Neuve, 1994, p. 1-21, plus particulièrement, p. 12-15.

⁹² M. BOONE, « Diplomatie et violence d'Etat. La sentence rendue par les ambassadeurs et conseillers du roi de France, Charles VII, concernant le conflit entre Philippe le Bon, duc de Bourgogne, et Gand en 1452 », BCRH, 156, 1990, p. 36 : « Item, que les maisons que les tisserans et plusieurs des mestiers ont en la dicte ville de Gand, esuelles ilz ont fait leur monopoles et assemblees et aussi leurs armees, fussent toutes demolies et abatuës, sans jamais estre rediffiées et sans ce que jamais ilz puissent avoir aucunes telles maisons communes ».

⁹³ Voir p. 47 par exemple.

l'exemple parfait du triomphe du pouvoir centralisateur sur les particularismes urbains. Quels que soient les nombreux gages de soumission avancés tout au long de cette cérémonie, la sélection des places, des quartiers, des maisons affirme symboliquement la résistance tenace de la ville.

III. Lieux appropriés et symboles usurpés

Le développement précédent a volontairement laissé de côté le prince et sa cour afin de recentrer l'attention sur les ancrages topographiques du spectacle et ses impacts, ses conséquences sur les populations urbaines réunies. Les observations sur la toponymie, sur les usages et sur les rassemblements festifs ont montré que les lieux tiraient avant tout leur identité des hommes qui les parcourent. Avant de devenir supports de la mémoire collective, certains espaces se font repères de l'histoire collective. Avant d'inscrire dans sa chair les marques d'un passé devenu histoire, l'espace environnemental accueille l'espace corporel et rassemble les expériences individuelles pour en faire une expérience partagée⁹⁴. Si elle est ignorée le plus souvent par la cour, cette utilisation des lieux n'en est pas pour autant méconnue. Et le prince, en temps voulu, sait subvertir le mécanisme à son profit.

A. Sanctions et mutilations

Les oppositions des ducs de Bourgogne à leurs villes se sont déroulées, inégalement il est vrai, sur le terrain de l'action comme sur celui du symbolique. La guerre se fait armes au poing, mais les humiliations n'entament pas seulement les corps. Ainsi, les sentences bien connues qui mirent fin aux soulèvements des villes de Bruges et de Gand montrent que les comtes de Flandre savaient s'attaquer aux lieux qui ont constitué des étapes importantes dans les séditions. Je ne m'attarderai pas sur ce point déjà étudié, si ce n'est pour préciser que ces princes savent se montrer attentifs et détourner la propagande proprement urbaine quand la démonstration de l'autorité le réclame. Eux qui, rappelons-le, font peu de cas de la porte par laquelle ils entrent à l'occasion de leurs cérémonies, utilisent en quelque sorte la grammaire urbaine pour formuler leur mécontentement et signifier leur suprématie. Ainsi après la révolte brugeoise, la sentence précise la fermeture définitive de la porte de la Bouverie (Boverijpoort) qui avait été close après le passage du duc et de son escorte malgré les ordres donnés. Le thème de la porte apparaît ainsi comme un fil directeur dans le texte de la sanction. Ce sont d'abord la duchesse Isabelle et son fils Charles qui font les frais de ces fermetures intempestives, au moment de leur départ de la ville, le 28 août 1436 :

« Mais quand elle vint à la porte pour partir, lesdiz de Bruges y vindrent a main armée et en grand effroy et fermerent ladicte porte contre elle, non obstant quilz estoient bien advertis de son dit parlement »⁹⁵.

Après avoir été quelque peu molestés, la duchesse et son fils parviennent tout de même à se sortir de ce traquenard. Puis, l'arrivée de Philippe le Bon à la porte de la Bouverie nourrit l'intensité dramatique du texte, faisant de la porte à la fois l'unité de lieu et d'action de cette tragédie. En voici quelques extraits :

« Ce non obstant en nous approchant de la porte de nostre dicte ville trouvasmes gardant icelle porte grant nombre des diz de Bruges armes et embastonnez, lesquelz tendirent une chaîne au travers d'icelle porte (...) Et de fait nous tindrent de hors devant la dicte porte l'espace de quatre à cinq heures ou plus »⁹⁶.

⁹⁴ Sur les imbrications de l'espace et du temps, Je renvoie encore à P. RICŒUR, *La mémoire, l'histoire, l'oubli...* op. cit., p. 183-191.

⁹⁵ L. GILLIODTS VAN SEVEREN, *Inventaire des archives de Bruges*, op. cit., t. V, p. 137.

⁹⁶ *Ibid.*, p. 140.

Finalement, après quelques négociations, les Brugeois cèdent à l'injonction ducale et laissent entrer le prince et ses troupes. Mais alors que le prince en tête était déjà bien avancé dans la ville, la porte se referme :

« Mais nous venu bien avant vers nostre hostel, l'en nous rapporta que lesdiz de Bruges avoient ferme ladicte porte et non souffert entrer la greigneur et plus notable partie de nosdiz gens »⁹⁷.

Les Brugeois refusant d'ouvrir la porte, il est décidé de faire demi-tour, et c'est alors que la bataille commence, emportant dans le tumulte des armes la vie du seigneur de L'Isle-Adam :

« Et toutesvoies non obstant lequel leur effort et mauvaistie, nous par la grace de nostre benoît créateur et le grant coraïge et vigueur des nobles et vaillans hommes qui estoient avec nous, feïsmes tant en résistant contre iceulx conspirateurs et rebelles, que par force et puissance d'armes feïsmes rompre la dicte porte et nous en partismes »⁹⁸.

La porte a résisté, puis cédé. Ces deux actes ont un prix qui se paye chèrement. Le texte ne manque pas de préciser que le bourgeois de la ville qui avait aidé les troupes bourguignonnes à s'échapper en ouvrant la porte fut écartelé sur la place publique⁹⁹. La réplique ducale est moins sanglante et élève la sanction au-delà de la justice des hommes, au-delà du vulgaire, en transformant la porte d'infamie en sanctuaire. Le texte ne se limite pas à l'annonce de la transformation, il détaille soigneusement la liturgie attachée désormais au lieu qui, pour la première fois dans cette sentence, est personnalisé¹⁰⁰. Le symbole de la révolte urbaine devient le symbole de la toute-puissance ducale¹⁰¹.

Sur un modèle identique, les lendemains de la révolte gantoise sont marqués par une série de mesures qui, par une savante gradation, rétablissent la hiérarchie des pouvoirs. La sentence rendue par les conseillers du roi de France est intéressante, entre autres, parce qu'elle montre que le texte de 1453 ne fait que reprendre en grande partie cette première mouture¹⁰². Ainsi, les portes qui autorisèrent le passage des milices urbaines vers les champs de bataille devaient recevoir la marque de la sanction ducale au même titre que les hommes qui les avaient franchies. Toutefois, la nuance est de mise. La Percellepoorte et l'Heuverpoort, qui marquèrent le passage des troupes gantoises en direction d'Audenarde, furent condamnées à être fermées chaque jeudi, perpétuellement, en souvenir de l'attaque qui eut lieu le jeudi saint 13 avril 1452, en pleines négociations officielles menées à Bruxelles¹⁰³. En revanche, la Spitaelpoort, à proximité de l'hôpital Ste-Anne, qui ouvrit la voie aux assaillants du duc, fut close définitivement¹⁰⁴. En l'occurrence, il faudra attendre le bon plaisir de Charles le Téméraire, lors de la réconciliation du 8 août 1468, pour que ces trois portes soient de nouveau ouvertes continuellement¹⁰⁵. Les similitudes entre les sanctions de 1438 et de 1453 sont nombreuses, notamment la volonté de marquer le lieu de l'humiliation par une croix sculptée représentant l'amende honorable, mais il faut remarquer que les portes gantoises n'ont pas été le théâtre d'un crime de sang¹⁰⁶. La sentence est donc moins forte. Le contexte de la révolte a amplifié ce phénomène qui veut que le pouvoir inscrive dans la pierre le souvenir douloureux des sanctions qu'il

⁹⁷ *Ibid.*

⁹⁸ *Ibid.*

⁹⁹ *Ibid.*, p. 141 : « (...) et entre les autres ung nomme Jacques de Hardoye bourgeois de nostre dicte ville de Bruges esquarterer en lui imposant qu'il nous avoit aydié a l'ouverture de ladicte porte (...) ».

¹⁰⁰ *Ibid.*, p. 146.

¹⁰¹ Soulignons que cette sanction devait être d'autant plus durement ressentie que c'est par cette porte que le citadins sortaient à l'occasion de la procession du Saint-Sang.

¹⁰² Voir pour le détail de ce texte les réflexions de M. BOONE, « Diplomatie et violence d'Etat... », art. cité.

¹⁰³ *Ibid.*, p. 47.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 47-48.

¹⁰⁵ Voir sur le retour des bannières et enseignes confisquées et sur la réouverture des trois portes V. FRIS, « La restriction de Gand (13 juillet 1468) », *BMGOG*, 31^{ème} année, n°1, 1923, p. 57-142.

¹⁰⁶ Ce point est discuté dans le chapitre 9 à la page 306.

délivre pour mieux affirmer sa supériorité. Mais l'espace urbain, en temps ordinaire, n'est pas exempt de ces monuments de la honte à valeur de stigmates. A Mons, au lendemain de la passation de pouvoir entre Jacqueline de Bavière et Philippe le Bon, ce dernier affirme sa nouvelle autorité de façon spectaculaire, quoique courante dans l'Europe occidentale de cette époque, en imprimant sur la place publique le signe d'une justice inflexible et impartiale. Dans les *Annales* de François Vinchant, on peut lire qu'à la suite de la trahison d'un gentilhomme hennuyer, Gilles de Potelle, qui avait voulu, avec d'autres nobles, mettre à mort le duc de Bourgogne au cours d'une partie de chasse, un échafaud fut dressé sur la place du marché à Mons, dont on garda délibérément les fondations « *pour donner mémoire et terreur aux méchants sujets de ne jamais vouloir attenter sur la personne de son prince* »¹⁰⁷.

B. Des choix qui font sens

Les ducs de Bourgogne savent utiliser les lieux de leur prestation, lorsque leur intérêt les y pousse. Qu'importe l'identité de la porte qui les accueille en temps de paix. Qu'importent les rues empruntées, si elles convergent vers l'église de leurs dévotions et le palais de leur séjour. En revanche, les messages de mécontentement, de raffermissement ou même de réconciliation empruntent des chemins au tracé parfaitement maîtrisé. Le choix des lieux est un élément habilement intégré dans la construction rhétorique de l'apparition princière en ville. Le plan de l'entrée gantoise de Philippe le Bon en 1458 met en évidence que seule une partie marginale de la ville a été utilisée par le cortège ducal. Marc Boone et Thérèse de Hemptinne ont montré que l'itinéraire traditionnel de la Joyeuse Entrée qui veut que le comte de Flandre remonte la ville du Sud au Nord en passant par son centre, a été complètement occulté pour privilégier un espace marqué par différents attributs du pouvoir comtal, à l'ouest de la ville¹⁰⁸. Cette partie accueille, en effet, les différentes résidences comtales du Gravensteen, de la Posterne et du Ten Walle, ainsi que de nombreux hôtels de serviteurs comtaux. Les assises topographiques de l'autorité bourguignonne à Gand permettent de définir des espaces stricts. Lille connaît un identique phénomène d'installation bourguignonne, mais la situation des hôtels est tellement diffuse que toute la ville semble marquée par cette emprise d'un nouveau genre¹⁰⁹. Il est donc difficile de savoir si les entrées comtales dans cette ville privilégient ou non un itinéraire particulier. En revanche, à Gand, les recherches ont isolé trois zones principales d'habitat pour les serviteurs du duc, correspondant à la résidence du Ten Walle, à la rue Basse et aux alentours de l'église St-Jean. L'observation du plan montre clairement que les deux derniers voisinages sont bien trop impliqués dans la vie citadine pour être honorés par la présence princière en cette occasion, certes de réconciliation, mais aussi de rappel d'autorité et de domination. Il est d'ailleurs significatif que la place de l'église St-Jean, où le comte de Flandre prend possession de la ville et du comté, et située à proximité du cœur politique de la ville, n'ait fait l'objet d'aucune illumination citadine quand celles-ci, pourtant, étaient fort nombreuses. Seule la maison du receveur général de Flandre et d'Artois,

¹⁰⁷ F. VINCHANT, *Annales de la Province ... op. cit.*, vol. 4, à la date de 1433 : « *On fit dresser par l'ordonnance du duc un notable et bien relevé eschaffaut sur le marché de Mons, devant la maison eschevinalle, où furent proportionnellement avec distance maçonnées en terre douze pierres pertuisées au milieu, qui soutenaient les pieds dusdit eschaffaut. Lesdites pierres ont esté laissées au mesme lieu pour donner mémoire...* ». L'auteur précise qu'on peut encore voir ces pierres en 1627.

¹⁰⁸ M. BOONE et TH. DE HEMPTINNE, « Espace urbain et ambitions princières ... », art. cité, p. 298-299.

¹⁰⁹ Un étude complète sur les différents hôtels de la ville de Lille pour cette période fait défaut. En attendant de reprendre une analyse exhaustive des comptes de la municipalité, on peut se rapporter à A. BENOIT, « Quelques hôtels particuliers de Lille ... », art. cité., p. 129-136. Dans cette étude, l'auteur a relevé plus d'une centaine d'hôtels particuliers appartenant à Guy Guillebaut, trésorier de Philippe le Bon, à Jean de St-Pierre-Mesnil, chambellan de Philippe le Bon et prévôt de Lille de 1445 à 1447, à Boquet de Lattre, maître d'Hôtel de Philippe le Bon, à Jacques de Luxembourg, chambellan de Charles le Téméraire, etc. Ces hôtels qui fleurissent sous Philippe le Bon pour disparaître avec lui (il en compte seulement 20 après sa mort), envahissent toutes les rues de la ville.

Lauwereins de Maech, fut décorée¹¹⁰. A Bruges, pour l'entrée de réconciliation de 1440, l'itinéraire évite bien évidemment les abords de la porte de la Bouverie et se dirige vers le *Bury*, sans négliger la maison du bailli de Bruges et celle de Louis de Ghistelle. Les connotations symboliques de la topographie urbaine sont donc connues et autorisent le prince à transcrire spatialement la nature de ses sentiments envers la ville. Dans cette perspective, on ne peut qu'être attentif au choix des lieux qui accueillent les grandes festivités bourguignonnes. Les places de tournois sont bien sûr celles qui présentent le plus de commodités pour de telles courses. Mais lorsque la ville offre le luxe du choix, ce dernier est significatif. Ainsi, dans le chapitre précédent, nous avons vu que Charles le Téméraire avait choisi le Vrijdagmarkt, lieu de son humiliation en 1467, pour sceller à nouveau le pacte qui l'unit à sa ville à l'occasion du pas de la Dame Sauvage en 1470. La place Ste-Pharaïlde ou la place située devant le Ten Walle, davantage influencées par la présence du prince, auraient très bien pu convenir pour ce genre de divertissement. Le lieu n'est donc pas neutre et signifie bien la reconquête du pouvoir à l'endroit même où il avait été perdu. Cette sélection contraste avec l'éparpillement des festivités qui avaient été données à l'occasion de la compétition de tir organisée en 1440, à Gand, par le duc et par les confraternités d'archers et d'arbalétriers de la ville, dans un esprit général d'apaisement et de concorde. Le nombre de participants impliquait forcément une dispersion des lieux de réjouissance, mais l'équilibre respecté entre le beffroi, la halle échevinale, le Ten Walle et le Kouter témoigne de cet esprit d'égalité étranger aux cérémonies de 1458 et de 1470¹¹¹.

La comparaison des choix différents opérés par Philippe le Bon et son fils permet de dégager le profil de politiques opposées. Là où le père fait sentir son mécontentement en fuyant les lieux du pouvoir urbain sous toutes ses formes, et en se rapprochant par conséquent des assises ancestrales de son autorité (Gravensteen, Ten Walle), le fils n'hésite pas à réinvestir l'espace de la confrontation passée (Vrijdagmarkt) pour contrer sur son propre terrain la ville et ses ambitions.

*

* *

La fête ducale n'est pas seulement cérémonie. Elle participe aussi de la simple vie collective citadine. Et la circulation des hommes et des femmes, rompant avec les cadres rigides et traditionnels du quartier, de la paroisse, de la confrérie, etc., restitue la ville tout entière à ses habitants. L'imaginaire prend alors le relais et vient couvrir sur cet urbanisme bien réel des motifs qui, chacun à leur manière, traduisent les véritables enjeux identitaires. Cette pérégrination à travers la ville, de l'extérieur vers l'intérieur, des périphéries vers les centres et des centres vers les périphéries a montré, concrètement, la voie que doit suivre cette étude du pouvoir. Dans un jeu d'échelles qui a d'abord entraîné la réflexion dans les pas de l'itinérance princière de villes en villes pour la ramener vers une déambulation à travers la ville, l'étude du pouvoir, dans les anciens Pays-Bas, doit s'éloigner de toute idée de centralité, pour saisir les tentatives de domination dans leur domestication d'une proximité à la fois spatiale et culturelle¹¹².

¹¹⁰ Sur Lauwerains de Maech, voir M. BOONE, « Maech, Lauwereins de, Gents patricier, Bourgondisch ambtenaar en raadshoer », dans *Nationaal Biografisch Woordenboek 13*, Bruxelles, 1990, col. 515-519.

¹¹¹ BUG, G 6112, fol. 3v, cité par P. ARNADE, *Realms of Ritual ...*, *op. cit.*, p. 86. L'auteur précise ainsi que différentes cibles avaient été placées à proximité du beffroi, du Kouter et du Ten Walle, même si la remise des prix avait lieu à l'hôtel de ville.

¹¹² Récemment, C. Jouhaud a invité les théoriciens de la souveraineté à laisser de côté l'idée de centre qui les ramène inmanquablement au pouvoir royal pour saisir les effets du pouvoir comme domination dans leur dissémination. Il s'appuie pour cela sur des réflexions de M. Foucault : « Il ne s'agit pas d'analyser les formes réglées et légitimes du pouvoir en leur centre, dans ce que peuvent être ses mécanismes généraux ou ses effets d'ensemble. Il s'agit de saisir au contraire le pouvoir à ses extrémités, dans ses derniers linéaments, là où il devient capillaire ». Voir : C. JOUHAUD, « Pouvoir, souveraineté, domination, (à propos du cours de M. Foucault « Il faut défendre la société »). Cours au Collège de France (1975-1976), Paris, Gallimard / Le Seuil, 1997 », *Critique*, mai 2002, n°660, p. 368-380.

CHAPITRE 8

SCENOGRAPHIE ET COMMUNICATION SYMBOLIQUE

« *C'est par les yeux qu'on prend les hommes car on endort ainsi plus facilement leur défiance* ».
P. Francastel¹.

Le prince est entré dans la ville. Il a, tour à tour, écouté les discours de bienvenue, les bruits de la fête, il s'est parfois lui-même exprimé. La cour s'est soumise aux coutumes citadines, a actionné les leviers de la légitimation et s'est servie du *theatrum urbis* comme d'une scène idéale pour la parade du pouvoir ducal, conviant la population urbaine à ses propres fêtes. Il est temps maintenant de nous arrêter et d'évaluer la valeur sociale et politique des nombreuses manifestations artistiques qui animent ces rencontres. La scénographie ne sert pas seulement de cadre, mais aussi de porte-voix à cette communication symbolique qui établit une dialectique parfaite entre réel et imaginaire. Cette imagination plastique associée aux performances théâtrales appartient aux faibles comme aux puissants. Les ressorts de l'émotion et du passionnel qu'elle mobilise autorisent des échanges bien plus vastes qu'on n'a voulu l'admettre jusqu'alors. Car c'est bien en termes « d'échanges » qu'il faut analyser ces démonstrations festives. Les tableaux vivants ne se limitent pas à flatter le pouvoir qui passe, incarné par un prince ou une princesse, dans un langage compris des seuls initiés. L'art qui les colore a un don d'universalité qu'il ne faut pas négliger. Ainsi, les illuminations, les couleurs, les ornements parlent au cœur, ravissent les sens et, parfois, convertissent les âmes. De même, l'introduction de héros aux origines variées a tôt fait de tisser des liens culturels forts entre les différentes strates sociales rassemblées. Trop longtemps confinées dans le rapport manichéen de l'actif et du passif, ces cérémonies s'adressent en fait à tous, à une époque où, comme le rappellent G. Althoff et L. Siep, les actes de communication symbolique dépassent largement l'écrit ou le discours dans les relations publiques². Ces derniers insistent d'ailleurs pour rassembler derrière le terme de communication - dans une logique qui, semble-t-il, n'est pas évidente pour tous, les diverses formes de partage induites par les mots, les gestes, les signes, etc.³ La cérémonie devient dans ces conditions une véritable interface culturelle qui fait de l'espace public un espace commun, et de cet espace commun un espace politique.

¹ P. FRANCASTEL, *La réalité figurative*, Paris, 1965.

² G. ALTHOFF et L. SIEP, « Symbolische Kommunikation und gesellschaftliche Wertesysteme vom Mittelalter bis zur französischen Revolution », *Frühmittelalterliche Studien*, 34, 2000, p. 393-412, plus précisément p. 393.

³ *Ibid.*, p. 395 : « Unter 'Kommunikation' werden alle Formen der wechselseitigen Mitteilung zwischen Menschen in Handlungen, Gesten, Worten, Texten, Bildern, Zeichen etc. verstanden. »

I. Contempler et comprendre.

Dans leur nouveau programme de recherche, G. Althoff et L. Siep mettent en relation la communication symbolique et les « systèmes de valeur sociaux »⁴. Cette nouvelle perspective n'a rien d'exceptionnel si l'on veut bien considérer les travaux de Bergson ou de Cassirer en philosophie et ceux de Bourdieu en sociologie. L'histoire possède également quelques belles études comme celles de Richard Trexler ou de Lauro Martines, pour ne citer qu'eux, mais les habitudes historiographiques ont souvent exclu l'apport des autres disciplines, pourtant à même de souligner les liens étroits qui unissent par exemple art et société. C'est en appliquant les théories développées par l'historien de l'art Pierre Francastel que mon observation des cérémonies bourguignonnes a pu échapper au carcan analytique du simple *decorum*, pour voir dans celles-ci un outil de communication politique à part entière⁵.

A. Mise en abyme.

Pour Pierre Francastel, « le fait essentiel est de comprendre que toute société instauratrice d'un ordre économique et politique l'est, en même temps, d'un ordre figuratif, et que toute société en devenir forge, toujours, à la fois, des institutions, des concepts, des images et des spectacles »⁶. Cette société en devenir ne se limite pas à celle de la cour. Les spectacles bourguignons appartiennent tout autant au prince et aux élites municipales, qu'à la rue. Le principe selon lequel les images de la gloire princière se donnent à voir à un public émerveillé et passif ne correspond ni à notre période, ni à notre espace⁷. Les exemples qui vont être développés montrent qu'un programme idéologique était attaché à ces représentations, mais que leur élaboration, leur installation dans l'espace d'une ville, leur intégration dans la vie artistique et religieuse d'une cité semblent rappeler le caractère unique de ces événements pour les populations qui les vivaient. Déjà, dans le chapitre précédent, avait été évoquée l'ambiguïté des décorations urbaines, qui embellissent les lieux tout autant qu'elles les font disparaître, en superposant à la ville un espace idéal et irréel. Cette question est au cœur même des ambitions scénographiques de ces cérémonies. S'agit-il de transformer la ville en un lieu anonyme du triomphe princier ou de mettre en valeur l'espace urbain dans ses multiples composantes en l'associant à la parade du pouvoir ?

Du catalogue des entrées ducales émerge le constat suivant : la décoration de la ville commence aux portes de celle-ci et se poursuit tout le long de la route des festivités de façon linéaire et presque « standardisée ». L'habillage des portes consiste en une suspension de tapisseries et autres pièces de tissu lourdement chargées des armes du duc, de celles de la ville et de divers symboles et devises inspirant la bienvenue et la bonne entente. Quelques nuances introduisent la lumière de torches et de feux de joie, la présence d'enfants lançant des fleurs sur le passage des hôtes et de musiciens faisant résonner leurs trompettes, ou la mise en scène de petites histoires. Les tapisseries et les tissus de qualité marquent le chemin, suspendus qu'ils sont sur les murs de l'itinéraire, tandis que de nombreuses scènes de théâtre viennent briser la courbe des étoffes de leurs prestations ponctuelles, s'étirant à la façon d'un bas-relief en marche, pour reprendre l'expression de R. Schneider⁸. Le choix des couleurs contribue déjà à marquer le caractère exceptionnel de l'entrée en question. Les couleurs du prince dépossèdent en quelque sorte les murs de la ville de leur identité. A Mons, le 27 mars 1468, comme à

⁴ Le titre de leur programme est « Symbolische Kommunikation und gesellschaftliche ».

⁵ L'étude qui va suivre fera régulièrement allusion aux études suivantes de P. FRANCASTEL : *La réalité figurative, op. cit.*, et *La figure et le lieu*, Paris, 1967.

⁶ P. FRANCASTEL, *La figure et le lieu, op. cit.*, Les éléments figuratifs et la réalité.

⁷ Je remets ici quelque peu en cause les réflexions d'Hugo Soly qui voit, dès le XV^e siècle, ce clivage apparaître. H. SOLY, « Plechtige Intochten in de steden ... », art. cité.

⁸ R. SCHNEIDER, « Le thème du triomphe dans les entrées solennelles en France à la Renaissance », *Gazette des Beaux-Arts*, IX, 4^{ème} période, 1913, p. 85-106, plus précisément p. 86.

Lille le 7 avril de la même année, les municipalités veillent à ce que les couleurs de Charles le Téméraire soient arborées dans toute la ville en l'honneur de sa Joyeuse Entrée⁹. Ces choix particuliers n'ont rien d'anodin. Ils doivent être retenus avec attention, quand on sait que les couleurs servaient ici comme ailleurs à l'identification des compagnies, des métiers ou de certains groupes sociaux à l'intérieur de ces villes¹⁰. L'élévation des couleurs ducales partout dans la ville rappelle implicitement l'autorité qui y règne en maître. A Gand en 1458, le raffinement est poussé à l'extrême et l'alternance des couleurs semble suivre un rythme savant qui échappe à Chastellain, mais pas aux Gantois :

« On n'avait pas épargné les draperies de couleurs, noires, grises, rouges, qui couvraient les façades des maisons, à partir de cinq pieds au-dessus du sol. Ces diverses nuances alternaient entre elles ; du côté droit de la rue en partant de la porte de Bruges, les draperies étaient rouges, puis grises, puis noires ; du côté gauche, elles étaient tendues en sens contraire, le tout jusqu'à la porte du palais. Aux croisées auxquelles étaient suspendues les draperies, on avait placé des cierges allumés, à quatre aunes de distance les uns des autres. Il y en avait bien sept-cent soixante. Sur les draperies on avait écrit en lettres d'or la phrase suivante : « *veni nobis pacificus dominus, utere servitio nostro, sicut placuerit tibi* » ; de façon que sur le drap noir il y eût ces mots : *Veni nobis pacificus dominus* ; sur le drap gris : *utere servitio nostro* ; et sur le rouge : *sicut placuerit tibi*. Et entre chaque membre de phrase était suspendu un écusson aux armes du prince »¹¹.

En observant avec application cette exhibition, on remarque que le choix de la gamme chromatique renforce la signification du message dédié au prince. Les lettres du « *pacificus dominus* » s'appliquent sur un fond noir, qui est aussi la couleur de Philippe le Bon, tandis que le rouge, symbolisant la toute-puissance, accueille les mots qui confirment l'autorité ducale : « *sicut placuerit tibi* ». Ce premier exemple, somme toute assez mineur, est une première étape qui tend à rapprocher l'espace cérémoniel d'un espace scénographique à part entière. L'emploi de cette notion mérite quelques éclaircissements.

L'art et la science de la scène théâtrale s'appliquent traditionnellement à un espace clos devenu, à force d'artifices, le lieu de la vraisemblance. Mais si les humanistes italiens tels que Sebastiano Serlio, Peruzzi, Bramante ou Palladio, en redécouvrant Vitruve, s'efforcent d'enfermer l'espace dramatique dans un lieu délimité, les créateurs de spectacles au XVe siècle transforment, au contraire, la cité en un lieu d'illusions partagées. C'est le cadre de la ville qui offre toutes les perspectives et les lignes de fuite que tentent de reconstituer dans un espace déterminé la scénographie de la renaissance italienne et celle du XVIIe siècle anglais avec les créations d'Inigo Jones. En effet, là où les pièces du XVIe ou du XVIIe siècle, d'un ressort comique ou tragique, se situent sur une place, à l'ombre d'un balcon, à l'angle de deux rues, recréant, grâce à l'invention du trompe-l'œil, une architecture nécessaire à la mise en situation, celles du XVe siècle exploitent directement un espace urbain qui s'adapte parfaitement aux

⁹ AEM, Bans et autres mémoires, 1404, fol. 106v. Cité par L. DEVILLERS, « Les séjours ... », art. cité, p. 440 : « *Item, fu lors ledit marché tendu à l'un des lez et à l'autre, au travers des maisons, de draps si comme : le costé de le maison de le paix de noir drap, et l'autre reng de drap sanghin, selonc la parure et devise de nostre dit très redoubté seigneur* ». AML 16207, fol. 67 : « *Item et pour mémoire icelluy noir tres redoubté seigneur fist son entré mil IIIIdLXVII environ l'eure de deux heures apres nonne et trouva lade par la porte des malades de ceste dicte ville le VIIe jour d'avril avant Pasiete porte parée de draps de ses coulleurs, c'est assavoir de noir et de violet, depuis le couverture de en hault jusques au bas des traucx sur lesquelz draps avoit grans blasons de ses armes bien et bonnourablement fays...* »

¹⁰ Voir p. 154 sq.

¹¹ E. VARENBERGH, « Fêtes données à Philippe le Bon et Isabelle ... », art. cité.

Chastellain quant à lui écrit tout simplement à ce propos : « ... et de là, en avant toutes les rues tendues de drap rouge à deux lez, et sur le haut du charpentage avoit les torches allumées tout en ranc jusques à l'entrée de sa maison, qui dure bien un grant quart de lieue par là où il alla, ou plus, et sur les draps avoit escrit en grosses lettres argentées : *Veni nobis, pacificus dominus ; utere servitio nostro, sicut placuerit tibi, etc. qui vant dire en françois : Viens devers nous, paisible seigneur, et comme il te plaira, use de nous et de notre service* ». CHASTELLAIN, Œuvres, op. cit., t. III, liv. IV, chap. LXXX, p. 413.

thématiques mises en scène (comme à Bruges, en 1440, où la scène de la fuite de Pierre avait été représentée près de la prison du Burg), ou qui fait l'objet de modifications *in situ* pour s'y prêter parfaitement. La ville, par la magie de l'art scénographique, deviendrait alors le lieu de fantasmes collectifs, ce qui fait d'elle une large scène prête à accueillir la pièce qui voudra bien s'y donner. Les indices de cette gigantesque mascarade sont nombreux et ont permis à certains historiens, sur la base d'analogies anachroniques, d'assimiler la ville des cérémonies bourguignonnes à un simple faire-valoir de la gloire princière¹². Le travestissement devient en effet parfois extrême jusqu'à faire de la route du défilé une galerie couverte, anonyme, comme à Gand en 1430 :

« les rues estoient tendues et encourtinées de haut en bas, et n'y veoit on maison nulle part où on passoit, ne à peine le ciel par en haut, pour les tendues qui alloient au travers »¹³.

Ce passage abrité semble contribuer à isoler la venue ducale, à la placer hors des lieux et hors du temps, accentuant le caractère unique et extraordinaire de la visite. Gand y perdrait alors un peu de son identité mais y gagnerait à coup sûr un surcroît de notoriété en adoptant les contours d'un monde irrationnel, d'un monde biblique, et pourquoi pas de la Jérusalem Céleste. Il faut dire quelques mots de cette théorie mise en place par Gordon Kipling, afin de mieux la nuancer. A partir des travaux d'Elie Konigson sur l'espace théâtral médiéval, selon lesquels le lieu du spectacle tend inmanquablement à se rapprocher de la cité idéale décrite dans l'*Apocalypse* (21), cette Jérusalem Céleste à la rotondité parfaite, Gordon Kipling idéalise Bruges et Gand sous l'influence onirique de cet espace chimérique¹⁴. Ainsi, tout comme Londres, lors de l'entrée de réconciliation de Richard II en 1392, Bruges en 1440 et Gand en 1458 auraient emprunté les dimensions sotériologiques de la Cité triomphale, faisant de la Parousie le thème général des ces cérémonies¹⁵. Il est alors tentant de faire de Richard II et de Philippe le Bon des Christ de Noël, de l'Épiphanie, des Miracles, de la Résurrection, etc., au gré des divertissements représentés ; rapprochement que Gordon Kipling n'hésite pas à établir, attiré par le processus de modélisation qu'il a ainsi pu élaborer¹⁶. La démonstration est séduisante, mais malheureusement incomplète, voire fautive¹⁷. En effet, la notion de Jérusalem Céleste et de sa perfection circulaire est davantage une représentation liée au monde de l'Église ou à celui d'historiens bénéficiant *a posteriori* de plans alors inconnus au XVe siècle. Bruges, il est vrai, s'inscrit dans une forme ovoïde parfaite, mais cette figuration n'est révélée qu'à partir des premières cartes de la ville, postérieures à notre période d'étude. De plus, elle est la seule parmi les neuf villes de ce corpus à pouvoir se targuer de cette perfection géométrique. J'admets volontiers que la figuration cartographique n'est pas le meilleur outil pour appréhender ce concept et il va de soi que l'intuition de cet idéal circulaire est la plus forte. La présence de remparts, le sentiment sécuritaire de l'espace clos renforcé par les processions citadines qui suivent cette frontière artificielle suffisent à replacer dans l'esprit des citadins l'image de cette perfection rêvée. Néanmoins, il faut avouer que la force du vécu prime et que, à l'instar de la fresque du *Bon*

¹² Voir les études de G. Kipling et celles de J. D. Hurlbut citées dans la bibliographie générale.

¹³ CHASTELLAIN, *Œuvres*, *op. cit.*, t. II, liv. II, chap. III, p. 16.

¹⁴ Pour E. KONIGSON, *L'espace théâtral ... op. cit.*, chapitre III, la conception circulaire des phénomènes physiques et la symbolique de l'image parfaite circulaire se conjuguent dans l'explication et l'illustration du monde. D'où l'influence considérable de cette représentation dans l'art chrétien.

¹⁵ G. KIPLING, *Enter the King ... op. cit.*, p. 15 sq. Dans un article publié dans *Dutch Crossing*, n°22, 1984, intitulé « The idea of civic triumph. Drama, liturgy, and the royal entry in the Low Countries », p. 60-83, il modélise son propos de la manière suivante : « That is, wherever we go in Northern Europe at this time, we are likely to find pageantry used to the same purpose : to define the coming prince as a Christ, the city as a type of Jerusalem, and the citizens as the children of Israel ».

¹⁶ J'aurai l'occasion dans la partie suivante de détailler ces différentes thématiques et leurs interprétations.

¹⁷ L'auteur explique par exemple, à la page 41 de son ouvrage, que Philippe le Bon entre par la porte de la Bouverie lors de cette entrée. Ce qui par la suite donne lieu à une consécration de l'endroit à la manière des triomphes romains. Or, on sait que la transformation de la porte en chapelle est due à l'assassinat du seigneur de L'Isle-Adam en 1437, et non à l'entrée de 1440 qui, du reste, se fit par la porte de la Croix. (« After Philip the Good entered Bruges in 1440, for instance, the Boverijgate, through which the prince entered the city, was walled up and turned into a holy chapel. In the same way, the gate through which a Roman emperor made his *adventus* might become a temple devoted to the worship of his divinity ».)

Gouvernement à Sienne, la ville est ressentie avant tout comme une succession de lieux dont la figure géométrique la plus rapprochée est encore une fois celle de la ligne, ligne spatiale le long de laquelle s'égrènent la porte des tonlieux, l'échoppe du marchand, la place de la prédication, la maison de la famille, ligne du temps où s'inscrit dans une fuite inexorable vers la mort la vie de celui qui en emprunte le chemin. L'itinéraire de la cérémonie est lui aussi linéaire, inutile d'y revenir. Certes, l'usage de nombreux artifices rapproche l'entrée princière d'une *Imitatio Christi* plus ou moins exacte. Mais il faut tout de même faire remarquer que les symboles activés sont avant tout ceux qui sont réservés aux dignités supérieures et qui trahissent la révérence. Le dais, placé au-dessus du chef des rois de France lors de leur entrée solennelle, ou au-dessus du *Corpus Christi* dans les processions qui le célèbrent, souligne le statut éminent et sacré des personnes qu'il honore¹⁸. Le ciel qui recouvre les rues du cortège princier à Gand en 1430 peut-être assimilé au dais d'élection. Bien sûr, l'objet en question appartient au monde religieux, mais on peut considérer, au XVe siècle, que ce dernier se soit doté d'un sens propre, inspiré de la *Bible*, sans pour autant assimiler celui qu'il abrite à un Christ en puissance¹⁹.

Les arcs et les portes de triomphe ont eux aussi reçu des explications quelque peu outrées. Longtemps considérés comme des accessoires scéniques exemplaires de la redécouverte de l'antiquité par les humanistes du XVIe siècle, ils ont donc figuré parmi les arguments d'une démonstration imparable que l'on peut résumer ainsi : les arcs de triomphe sont ceux des empereurs romains, les expéditions de François Ier lui ont donné le goût des honneurs et de l'Italie, donc les arcs de triomphe des entrées solennelles sont tout à fait représentatifs de la Renaissance du XVIe siècle²⁰. Elie Konigson va plus loin et fait de ces arcs la « concrétisation visuelle de la perte d'autonomie des villes et du triomphe de l'Etat ». Plusieurs bémols doivent cependant se faire entendre. Tout d'abord, les arcs de triomphe fleurissent dans ces villes de cérémonie dès le milieu du XVe siècle, bien avant les expéditions transalpines et l'implication des artistes humanistes dans les spectacles des cours de France et d'Italie. A Lille, le 6 juillet 1463, la guérison de Philippe le Bon est dignement fêtée avec un parcours de lumière comprenant, d'après Jacques du Clercq, de nombreuses arches²¹. A Mons, en 1468, une porte est élevée à l'entrée de la place du marché, accueillant cette fois-ci des personnages et une histoire dignes, du point de vue scénographique, des arcs accueillant Louis XII à Milan en 1509, ou Henri II à Rouen en 1550 :

« Item, à l'entrée de la rue de Nimy, ou toucket du Marchiet, joindant le maison où Mabiou Loste, clerq à ladite ville, demoroit, avoit une porte et à chacune leiz d'icelle ung petit bourt, dont sur l'un avoit le personnage saint Vinchien et sur l'autre le personnage de sainte Waudrnt, et ou milieu de ledite porte avoit ung lyon fait d'un jone vallon vestu d'une vesture vellue a ce propice, enkaysniel, tenant ung personnage d'une fille nue, laquelle il appllanioit et se y avoit une fontaine gettant vin blancq et vremeil »²².

L'apparition de cette construction de bois, reproduisant l'image du triomphe antique, installe des critères de symétrie et de proportionnalité chers à l'esprit artistique du XVIe siècle, tandis que la présence de la jeune femme sur le chapeau de l'arc confère à la forme cette sentimentalité du Moyen Age que la Renaissance repousse et qui pourtant lui tend la main. Une autre différence, de taille celle-là, m'invite à m'écarter des conclusions d'Elie Konigson : l'arc de triomphe ne glorifie pas ici la figure du prince conquérant, victorieux de ses ennemis et du monde. La porte en question a fait des saints locaux, saint Vincent et sainte Waudru, les caryatides d'une allégorie de la paix et de l'abondance à la gloire de la ville dont ils sont les protecteurs. L'Etat bourguignon n'est pas le seul à parader. Et si le socle

¹⁸ Pour des exemples d'entrées royales analysés, voir : L. M. BRYANT, « La cérémonie de l'entrée... », art. cité, p. 519.

¹⁹ Là encore, ces réflexions vont à l'encontre de celles de G. Kipling qui, à force de confondre entrées princières et entrées royales (il parle d'entrée royale pour qualifier les entrées des ducs de Bourgogne dans leurs villes), opère un glissement qui fait de celui que l'on honore d'un dais un nouveau Christ. « The idea of the civic triumph... », art. cit., p. 68.

²⁰ Voir notamment, R. SCHNEIDER, « Le thème du triomphe... », art. cité.

²¹ J. DU CLERCQ, *Mémoires, op. cit.*, t. XIV, liv. IV, chap. XLVI, p. 225 : « Et depuis la porte de Courtray jusques en son hostel, qui estoit sur le marchié de la ville, devant la plus grande partie de toutes les maisons par où il passoit on avoit fait allumeryes de chyre en maniere d'ercbe (arche) ».

²² AEM, Ban et autres mémoires 1404, fol. 107, cité par L. DEVILLERS, « Les séjours... », art. cité, p. 441.

urbanistique soutient le spectacle ducal, il met en scène de la même manière l'image que la ville souhaite donner d'elle-même.

C'est une sorte de technique baroque avant l'heure qui structure certaines représentations à l'occasion de l'entrée de Philippe le Bon à Bruges en 1440. Le théâtre dans le théâtre, voilà ce que propose l'élévation d'un arc de triomphe où la ville devient sa propre métaphore. Les thèmes développés par les festivités de 1440 sont bien connus. En revanche, les supports qui accueillirent ces spectacles n'ont attiré l'attention d'aucun chercheur, à l'exception de Bart Ramakers, qui souligne la construction de trois portes triomphales²³. En effet, la version de Nicolas Despars précise que les histoires d'Esther et d'Assuérus, du roi David, de Joachim et Anne et de la Résurrection du Christ se tinrent sur des portes triomphales²⁴. La scène des retrouvailles d'Anne et de Joachim après le séjour de ce dernier dans le désert qui, selon les *Évangiles Apocryphes*, se déroule à la porte Dorée à Jérusalem, s'adossa à une porte brugeoise bien réelle : la Burgpoort, recouverte pour l'occasion de draps d'or²⁵. L'épisode du roi David, lui, se déroule sur une porte factice qui représente la ville de Bruges. La chronique de Despars est formelle, la ville en question représente Bruges et, pour mettre en valeur ce glissement, elle rend compte d'un petit texte accolé à la ville mentionnant la phrase suivante : « *Laetetur civitas quaerentium Dominum* », légère mais significative variante du *Psautre* (104/105 : 3) : « *Laetetur cor quaerentium Dominum* »²⁶. Le croisement de ces exemples amuse l'esprit et illustre parfaitement le jeu théâtral. Voici des portes brugeoises qui se travestissent pour devenir des portes de légende, et voilà des portes factices qui se déguisent pour se donner des allures brugeoises. La scénographie trouble suffisamment le jeu pour imbriquer inextricablement l'espace du réel et celui de l'illusion, permettant de multiplier les hommages et de faire du décor un acteur en soi.

L'espace se donne un sens et forme une composante essentielle des stratégies de représentation, impliquant d'une manière ou d'une autre la figuration de tous les partenaires.

B. La connaissance par les sens.

Cette dernière remarque opère un glissement vers les principes conceptuels qui président à la création de ces représentations publiques. Un petit détour par la philosophie thomiste facilitera la compréhension du cheminement intellectuel qui permet de placer au centre de ces spectacles émotion esthétique et connaissance intuitive. C'est d'ailleurs une démarche similaire qui a conduit Olga Anna Dull à parler de « rhétorique de l'espace » à propos du théâtre médiéval²⁷. La grande révolution thomiste qu'il faut retenir ici réside dans la réhabilitation du sens comme forme d'intelligence. Thomas d'Aquin, fidèle aux thèses aristotéliennes, explique ainsi que les sens se complaisent dans les choses dûment proportionnées parce qu'elles leur ressemblent, car le sens est aussi une forme de raison, un pouvoir cognitif. Cette voie vers une simplification des savoirs m'invite, dans le cadre précis des cérémonies, à opter pour une diffusion large des messages selon des critères particulièrement souples. Les allusions fines accessibles aux seuls lettrés côtoient des décorations suffisamment belles pour séduire et convaincre. La pensée thomiste ramène la notion de beauté aux idées de perfection et de splendeur. Thomas d'Aquin précise d'ailleurs que « trois conditions sont nécessaires à la beauté, d'abord

²³ B. RAMAKERS, « Multifaced and ambiguous », art. cité.

²⁴ N. DESPARS, *Cronijke van den Lande...*, op. cit., vol. III, p. 435, p. 437, p. 438, p. 439-440.

²⁵ *Ibid.*, p. 438 : « (...) ende dienvolghende zo ghemoeteden Joachim ende Anna mencanderen ter Burchpoorte, die gheel (met drie thorren der voren) van boven tot beneden verghult was (...) ». Voir J. DE VORAGINE, *La légende dorée*, J.-B. M. Roze, trad, Paris, 1967, t. II, « La Nativité de la bienheureuse Vierge Marie », p. 175.

²⁶ Bart Ramakers explique que l'*Excellente cronike van Vlaenderen* et le manuscrit KB 1307-74 de la bibliothèque royale de Bruxelles n'introduisent pas cette confusion.

²⁷ O. A. DULL, « The Rhetoric of Space and Aquinas's Theory of Analogy in Late Medieval French Drama », dans *La grande rhétorique, hommage à Paul Zumthor, Le Moyen Français*, n°34, 1994, p. 53-65.

assurément l'intégrité ou la perfection, car les choses incomplètes sont laides. Puis, la juste proportion ou harmonie. Et enfin, la clarté, parce que les choses qui ont une couleur brillante sont dites belles »²⁸. Ces trois exigences se retrouvent dans l'espace scénographique qui nous concerne. L'ordre doit s'installer dans la ville, rompant avec l'agitation et le fatras de tous les jours. Les municipalités font la chasse aux animaux errants, invitent les habitants à nettoyer leur pas de porte et à réparer les dégradations des lieux traversés. Tout cela, nous l'avons vu²⁹. L'harmonie doit également être de mise et passe par une unicité des couleurs, par une alternance des motifs dont le jeu algorithmique répond à la justesse des proportions, pour la plus grande satisfaction des yeux. Rappelons ainsi que dans l'exemple gantois développé plus haut, les décorations des rues de 1458 font se succéder à une cadence régulière le noir, le gris et le rouge, tandis que des cierges sont placés précisément toutes les « quatre aunes ». A Mons, sur la place du marché, en 1468, les couleurs du Téméraire se répondent dans un rythme parfait, tandis que le chiffre douze apparaît comme le nombre d'or de la cérémonie :

« Item, fu lors ledit marchiet tendu à l'un des leiz et à l'autre, au travers des maisons, de draps sicomme : le costé de le maison de la paix de noir drap, et l'autre reng de drap sanghin (...). Item, fu le bretesque de le maison de le paix (...) sicomme couverte de drap noir, et sur le face de devant, (...) avoit deux lyons molez, l'un noir et l'autre rouge (...). Item, fu porté au devant de nostre dit tres redoubté seigneur, au dehors de le porte de Nimy XII douzaines de flambeaux (...) ». Sur un hourt figuraient « les XII paries et les XII croches (...) »³⁰.

Chacune des cérémonies étudiées pourrait faire l'objet d'un petit commentaire. Retenons simplement que la cour excelle dans ce genre d'exercice, faisant de l'étalage du luxe ducal un véritable contre-don esthétique pour un public dont la curiosité s'assouvit dans le voir et non dans l'avoir. Ce luxe se soumet alors à des règles qui font de lui un spectacle emphatique dans le grand jeu de la légitimation sociale. Ainsi, tout n'est qu'ordre et beauté dans ces rencontres qui n'ont rien de baudelairien, mais qui, déjà, font du luxe un gage de perfection. Les ducs et leurs proches veillent à revêtir de splendides costumes d'apparat et souhaitent que tout ce qui les entoure brille des matières les plus nobles. La cour qui se déplace emporte avec elle vaisselles, trésors de pierreries, tissus, tapisseries, mobiliers ... Il est d'ailleurs symptomatique que l'arrivée des chars de parement, eux-mêmes richement décorés, pour l'entrée d'Isabelle de Portugal à Arras en 1435, ait fait l'objet d'une attention particulière de la part des chroniqueurs³¹. Les préceptes de saint Thomas d'Aquin sont ainsi appliqués à la lettre, et particulièrement ceux qui insistent sur l'importance de la lumière. Chaque entrée princière peut être considérée comme un véritable cortège de lumière, et la méthode analogique opère encore une fois pour écarter les schémas purement intellectuels et expliquer la fascination du commun par la stimulation de l'émotion esthétique³². Torches, chandelles, candélabres, cierges, mais aussi dorures, bijoux, brocarts ... les éclats lumineux envahissent les rues des villes pour ces rencontres extraordinaires, car la lumière a le pouvoir de magnifier ceux qui l'approchent, aussi bien ceux qui l'honorent que ceux qu'elle honore. Cette débauche de lumière liée à la cérémonie installe un contraste saisissant avec l'éclairage quotidien de la ville. Certes, la profusion lumineuse n'est pas inconnue des citadins, mais elle est associée aux processions ou aux autres manifestations liturgiques et marquée, par conséquent, d'un symbolisme profondément religieux. Inondant de lumière ceux qui ne connaissent que la succession naturelle du jour et des ténèbres, les ducs manipulent les concepts et convertissent les

²⁸ Saint Thomas d'Aquin, *Summa Theologia*, pars. 1, a q. XXXIX, art. 8.

²⁹ Se rapporter au chapitre 3.

³⁰ AEM, Ban et autres mémoires 1404, fol. 107, cité par L. DEVILLERS, « Les séjours... », art. cité, p. 440-441.

³¹ E. de MONSTRELET, *Chroniques*, op. cit., t. VI, livre II, chap. CLXXX : « Si estoit en moult riche et noble, et la portoit-on dedans une belle litière vêtue et ornée moult précieusement de riches draps et joyaux. Et derrière elle chevauchaient sur haquenées, six de ses dames et demoiselles moult richement et noblement habillées d'une parure, leurs robes et chaperons chargés et couverts d'orfèvrerie, et après suivoient trois chars de parement (...) ».

³² Les réflexions qui vont suivre ont été intégrées dans une étude plus vaste portant sur la perception de la lumière dans les villes de cet espace. Pour davantage de précisions, voir E. LECUPPRE-DESJARDIN, « Les lumières de la ville... », art. cité.

esprits. Tout d'abord, la lumière fait l'objet d'une véritable transaction culturelle. En effet, les ducs ne sont pas les seuls à l'utiliser et les métiers, les sociétés burlesques, les nations rivalisent entre eux pour occuper la place la plus remarquable au sein de cette communion prestigieuse. A Bruges, pour les noces de Marguerite d'York et de Charles le Téméraire, les compagnies étrangères se livrent à une compétition sur le registre des torches. On en dénombre cinquante pour les Vénitiens, soixante chez les Florentins, soixante pour les Ostrelins, etc.³³ A Lille en 1463, la lumière est le thème privilégié par les organisateurs du spectacle fêtant la guérison de Philippe le Bon³⁴.

Ces exemples, que l'on pourrait multiplier à l'envi, permettent de comprendre comment la lumière, élément mystérieux mais suscitant le plus grand enthousiasme, a pu servir d'outil de communication et de propagande auprès d'un monde avide de sublime et toujours en quête de manifestations célestes. Les analogies thomistes expliquent cette évolution de la simple contemplation à la compréhension et à l'adoration. Déjà Suger, dans la lignée du Pseudo-Aréopagite et de Jean Scot Erigène, soulignait l'impression d'extase qui pouvait être suscitée par la contemplation d'objets resplendissants³⁵. C'est grâce à ce même principe anagogique que les ducs de Bourgogne se placent dans la région de la lumière (*lumen*) réservée traditionnellement aux anges, pour tendre vers la source lumineuse divine (*lux*). Mais laissons de côté l'intellectualisation de cette sensation esthétique et revenons à l'émotion pure qui anime la foule spectatrice. C'est sans doute par un procédé mimétique que celle-ci a l'intuition de ce message de perfection. Les multiples éclats de lumière et surtout le rayonnement instantané dans toutes les directions de l'espace forment une sphère lumineuse parfaite dont l'harmonie semble résulter d'une source qualitative d'énergie, qui n'est pas dispensée par les châsses ou les reliquaires des processions, mais par la seule présence princière. Cette beauté des formes frappe les imaginations, réveille les sensibilités et captive les esprits. Il faut sans doute imaginer un état exceptionnel de griserie lors de ces parades princières. « La perception sensorielle » du groupe, pour reprendre une expression d'Alphonse Dupront, nourrit des forces émotives, parmi lesquelles la fierté de participer à la solennité rayonnante de la célébration³⁶. Les allusions au « paradis », à la « clarté du ciel », au « soleil en pleine nuit », mais aussi à la liesse populaire, qui s'égrènent sous la plume des chroniqueurs, ne sont pas de simples poncifs littéraires. Elles soulignent tout le merveilleux que peut receler une telle vision théâtrale. Le sacré doit rejoindre le monde des hommes pour imposer une figure divine. Les ducs, et plus particulièrement Philippe le Bon, l'ont bien compris, en mettant en scène leur apparition et en usant de symboles religieux pour marquer leur éminence³⁷. En évoluant sur le terrain du sacré, le pouvoir s'assure des garanties d'écoute et de réceptivité auprès de fidèles conquis par cette mise en scène para-liturgique. Les questions politiques et identitaires se jouent alors autour d'un symbole puissant usurpé : le divin.

Cette observation précise d'un élément scénographique primordial, entame la série des preuves plaidant en faveur de l'existence d'éléments culturels communs à la cour et aux différents peuples des villes. La lumière touche tous les publics et assure la transmission de la communication symbolique. L'introduction des arts figuratifs dans ces festivités et la polyvalence de leurs créateurs ne jouent pas d'autre rôle.

³³ O. DE LA MARCHE, *Mémoires, op. cit.*, t. III, chap. IV, p. 112 sq.

³⁴ J. DU CLERCQ, *Mémoires, op. cit.*, t. XIV, livre IV, chap. XLVI, p. 225.

³⁵ Pour lui, l'art gothique développé dans les aménagements de Saint-Denis devait conduire l'esprit humain vers la cause transcendante du rayonnement et de l'harmonie du lieu : Dieu. Voir sur ce point, E. PANOFKY, *Architecture gothique et pensée scolastique*, Paris, 1967.

³⁶ A. DUPRONT, *Du Sacré, croisades et ...*, op. cit.

³⁷ Rappelons également que de nombreux reliquaires étaient installés tout au long du parcours princier.

C. Les artistes, le prince et le peuple.

J'ai déjà évoqué la participation des artistes locaux, plus ou moins célèbres, dans l'organisation de ces rencontres solennelles. Le statut même du peintre, artiste et artisan à la convergence de nombreux réseaux, multipliant les clientèles et courant d'un mécénat à l'autre, reflète idéalement cette circulation incessante des œuvres d'art à l'origine même d'un système imaginaire cohérent et partagé³⁸. On sait qu'au Moyen Âge, art et théâtre partagent des conceptions communes, notamment celle de la simultanéité³⁹. Et la collaboration étroite entre les peintres et les rhétoriciens expose clairement les connexions mentales qui structurent la pensée figurative. En effet, l'entourage des artistes et leur déplacement d'un milieu vers un autre expriment les nombreux aspects socio-culturels du monde dans lequel ils évoluent. Mais leurs œuvres concrétisent « l'esprit du temps », dans la mesure où elles intègrent les signes qui structurent la communication symbolique. Ainsi, on l'aura compris, parce que les tableaux vivants des cérémonies reproduisent bien souvent les tableaux ou tapisseries des artistes de l'époque, les restes de ces tableaux ou de ces tapisseries peuvent aider à imaginer ces spectacles éphémères et à comprendre leur fonction.

La démonstration de la reproduction des œuvres d'art sur la scène des théâtres médiévaux n'est plus à faire. Dès le début du siècle, L. Maeterlinck rappelait que la scène de l'*Agneau Mystique* jouée à Gand en 1458 n'était que la version animée du fameux retable exposé dans l'église St-Jean, tandis que G. Cohen formulait les mêmes réflexions à propos d'un mystère joué rue de la Calende, à Paris en 1420, et mettant en scène les sculptures du chœur de Notre-Dame⁴⁰.

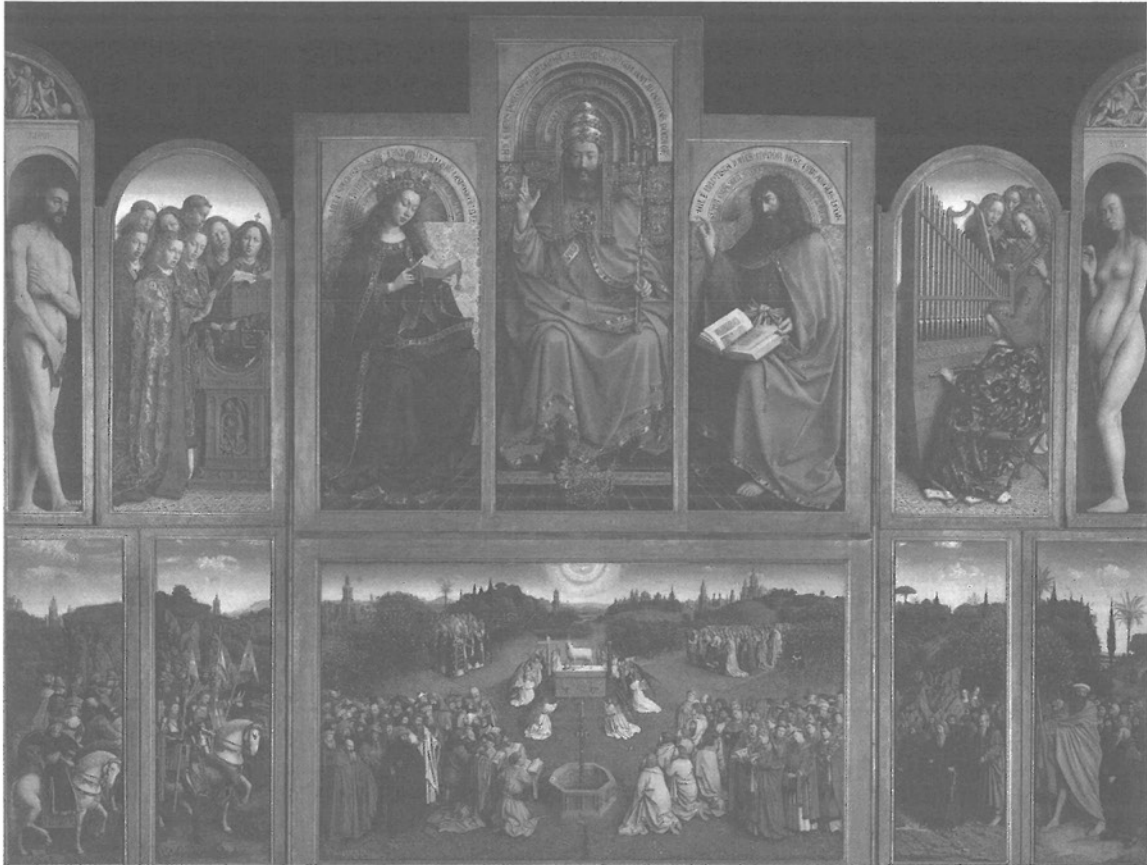
La représentation de l'*Agneau Mystique* a, depuis, fait l'objet de nombreuses études et la réalisation du tableau vivant ne laisse planer aucun doute sur la volonté de respecter strictement la composition du retable⁴¹. Une représentation schématique des différents figurants de cette animation selon le témoignage gantois de l'événement révèle une imitation fidèle de la thématique choisie par Jan ou/et Hubert Van Eyck. Mais la démarche mimétique ne s'arrête pas là. La copie du tableau reproduit la structure même du retable. Développée sur plusieurs niveaux afin de rendre une identique impression de profondeur, la scène regroupe différents éléments et donne ainsi l'illusion des panneaux qui composent le chef-d'œuvre eyckien. Allons plus loin encore en faisant remarquer que le jeu des rideaux que l'on ouvre et ferme, pour dévoiler tour à tour les différentes sections de la création, peut être assimilé aux gestes qui permettent de manipuler les panneaux de ces polyptyques. Cette dernière remarque me semble importante dans la mesure où le geste est significatif d'une démarche particulière à valeur pédagogique. Tout comme le prêtre explique aux fidèles les épisodes bibliques au fondement même de leur foi, les organisateurs du spectacle déploient le contenu de leur message pour subjuguier un public attentif. Le nom même de tableau vivant doit nous inviter à assimiler complètement ces jeux de mimes aux peintures qui couvrent les églises et les intérieurs des élites urbaines et princières, d'autant que si le retable de l'*Agneau Mystique* n'est que peinture, d'innombrables retables brabançons du XV^e siècle, et plus généralement des Pays-Bas, sont fait de bas-reliefs en bois sculpté (avec parfois des statuettes amovibles). La frontière entre objets inanimés et êtres animés n'a jamais été aussi ténue.

³⁸ Voir la récente mise au point de J.-P. SOSSON, « Le statut du peintre », qui établit également un bilan bibliographique sur la question dans *Les primitifs flamands et leur temps*, B. de Patoul et R. Van Schoute éd., Tournai, 2000, p. 75-87. Voir dans le même ouvrage l'article de M.P.J. MARTENS, « La clientèle du peintre », p. 144-179.

³⁹ P. FRANCASTEL, *La réalité figurative, op. cit.*, « Imagination plastique, vision théâtrale et signification humaine ».

⁴⁰ Voir L. MAETERLINCK, « L'art et les rhétoriciens flamands », art. cité, à compléter avec P. BERGMANS, « Note sur la représentation du retable de l'Agneau Mystique des Van Eyck en tableau vivant, à Gand en 1458 », *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, t. XX, 1907, et G. COHEN, *Histoire de la mise en scène dans le théâtre religieux français au Moyen Âge*, Paris, 1906.

⁴¹ Voir notamment, l'étude d'E. DHANENS, « De blijde Inkomst... », art. cité, et celle de B.A.M. RAMAKERS, « 13 avril 1458. Blijde inkomst van Filips de Goede in Gent. De theatrale versiering van vorstelijke intochten », dans *Een theatergeschiedenis der Nederlanden. Tien eeuwen drama en theater in Nederland en Vlaanderen*, R. L. Erenstein éd., Amsterdam, 1996, p. 56-63.



Retable de l'Agneau Mystique, par Jan et Hubert Van Eyck, v. 1432.

D'autres indices révèlent cette proximité. L'exigence de silence et d'immobilité qui entoure certaines représentations nourrit encore la confusion. Quelques détails distillés au gré des comptabilités urbaines et des chroniques ont valeur de didascalies. Jacques du Clercq, pour la représentation de la vie de Gédéon à Arras en 1455, précise que les personnages « ne parloient point ; ains ne faisoient que des signes de ladite mystère »⁴². A Douai, la représentation de l'Annonciation et de la Nativité, sur le passage de Catherine de France en 1439, se fait « par signes, sans parler »⁴³. Quelques années plus tard, pour l'entrée de Marguerite d'York, les saynètes optent dans un premier temps pour une version mimée⁴⁴. Ce procédé n'est pas propre aux villes d'Arras et de Douai : la comptabilité audomaroise, très avare de

⁴² J. DU CLERCQ, *Mémoires*, op. cit., t. XIII, livre III, chap. XVII, p. 171.

⁴³ AMD, AA 85, fol. 26v (8 juin 1439) : « Item en le rue Saint Eloy au devant de le maison Andrieu le Grart fu par les prescheurs fait joue de personnages par signes sans parler de personnes vifs de l'anonchencion nostre Dame et de la nativité nostre Seigneur Jesus Christ. »

⁴⁴ AMD, AA 85, fol 107, (19 novembre 1470) : « Item assez pres dicelle capelle, à cest rencq mesmes, avoit une belle hystoire par signe sans parler comme les aultres de miséricorde et de vérité qui s'estoient rencontrées et aultres choses à ce servans ».

précisions, signale tout de même au détour d'une rémunération que, pour l'entrée de Charles le Téméraire le 18 avril 1469, les acteurs jouèrent et firent « *monstre par signe* »⁴⁵. Quant à la ville de Mons en Hainaut, elle prévoit dans ses préparatifs pour honorer le passage de Philippe le Bon, en 1455, la présence d'un homme éloquent devant chaque estrade afin d'expliquer la teneur des scènes mimées sur « *hourt* » :

« *Item que sour chacun des devant dis hours ait homme éloquent ayant briefvet pour dire à monsieur en brief le maniere de le représentation quant il passera* »⁴⁶.

En marge de ces techniques de représentation, le souhait de dupliquer fidèlement certaines thématiques iconographiques a également joué un rôle majeur. La connexion intime entre production artistique et création dramatique a sans doute été beaucoup plus courante qu'il n'y paraît, et si Hans Holbein ou le Tintoret ont rendu célèbres les entrées d'Anne Boleyn à Londres en 1533, ou de Henri III à Venise, en 1574, les peintres des Pays-Bas ont eux aussi accordé des lettres de noblesse aux cérémonies du XVe siècle⁴⁷. La célébrité de l'*Agneau Mystique*, associée aux lacunes des sources, a tôt fait d'élever ce spectacle gantois de 1458 au rang de démonstration unique d'une telle correspondance. Certes, comme l'écrit J.-P. Sosson, les documents n'autorisent que quelques coups de projecteur, mais faut-il pour autant renoncer à replacer l'œuvre d'art dans son contexte « vécu » ?⁴⁸ La réponse est non, car certaines conclusions à valeur d'hypothèse ne sont pas dénuées d'intérêt. Si les participations ponctuelles de Jan Van Eyck, de Roger Vander Weyden, ou d'Hugo Van der Goes pour certaines cérémonies sont démontrées, elles ne sont pas exceptionnelles⁴⁹. D'autres peintres moins connus, comme le Douaisien Nicaise de Cambrai, qui organise à plusieurs reprises pour le duc de Bourgogne des divertissements dansés, jouèrent un rôle important dans la conception des spectacles⁵⁰. Certains ont sans doute participé de près ou de loin à la réalisation d'autres tableaux vivants, comme à Bruges en 1440, où la scène de l'Arbre de Jessé nourrit peut-être un quelconque rapport avec la peinture du même nom restaurée par Petrus Christus pour la procession annuelle du Saint-Sang⁵¹. Une autre enquête, plus solide, m'invite également à élucider la représentation des aventures de Gédéon à Arras pour l'entrée de Philippe le Bon en février 1455. En effet, les fameuses tapisseries de Gédéon avaient été commandées par Philippe le Bon à des lissiers tournaisiens en 1449, d'après des modèles réalisés par Baudouin de Bailleul, un peintre arrageois⁵². Or, on sait que ce Baudouin de Bailleul fut associé à un autre peintre plus célèbre domicilié à Arras, Jacques Daret, pour des travaux de restauration dans l'abbaye St-Vaast pendant l'année 1454⁵³. Aucune preuve ne vient attester l'influence de ces deux artistes dans

⁴⁵ AMSO, compte 1468-1469, fol. 106 (18 avril 1469) : « *Item a ceulx qui ont joué et fait monstre par signe lesdites VI histores pour chacun XX s. Sont VI l.* »

⁴⁶ AEM, 2^{ème} registre des consaux, cahier annexé entre le folio 332 et le folio 333.

⁴⁷ Voir la description des ces *pageants* dans R. STRONG, *Les fêtes de la Renaissance*, op. cit., p. 13-14.

⁴⁸ J.-P. SOSSON, « Le statut du peintre... », art. cité.

⁴⁹ Pour les noces de Charles le Téméraire et de Marguerite d'York, ce sont près de 150 artistes, parmi lesquels Jacques Daret, Hugo Van der Goes ou Liévin van Lathem, qui vinrent se placer sous la direction des peintres de cour Jean Hennecart et Pierre Coustain pour la décoration de la fête.

⁵⁰ L. DE LABORDE, *Les ducs de Bourgogne...*, op. cit., t. I, 4^{ème} compte de Jean de Visen (1439-1440) ; n°1301, n°1303. Recette Générale (1448-1449), n° 1399 : « *A Nicaise de Cambrai, painctre, demourant en la ville de Douay, pour luy aider a deffroier ou mois de septembre l'an MCCCC XLIX de la ville de Bruges, quand il a joué devant Mondit Seigneur en son hostel avec autres ses compaignons, certain jeu, histoire et moralité sur le fait de la dans macabre... VIII fr.* ».

⁵¹ Petrus Christus est rémunéré par le magistrat brugeois, en 1467-68, pour avoir réparé un *Arbre de Jessé*, avec de nouvelles peintures. La restauration suppose donc une existence du tableau antérieure à cette date. Voir J.-P. SOSSON, « Le statut du peintre... », art. cité. Sur la vie de Petrus Christus à Bruges, voir : M. W. AINSWORTH et M.P.J. MARTENS, *Petrus Christus. Renaissance Master of Bruges*, New-York, 1994.

⁵² G. DELMARCEL, *La tapisserie flamande*, Paris, 1999, p. 30.

⁵³ H. LOUQUET, « Journal des travaux d'art exécutés dans l'abbaye St-Vaast par l'abbé Jean du Clercq », *Mémoire de la commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais*, t. I, 1889, p. 57-92. Voir également J. Lestocquoy, « Le rôle des artistes tournaisiens à Arras au XVe siècle : Jacques Daret et Michel de Gand », *Revue Belge d'Archéologie et d'Histoire de l'Art*, VII, 1937, p. 211-228.

l'élaboration des tableaux vivants arrageois, mais les coïncidences sont suffisamment fortes pour laisser penser qu'ils furent à l'origine de ce pastiche des tapisseries chères à Philippe le Bon. Ces tapisseries présentées dans un espace public ou privé ont pu également faire l'objet d'une mise en scène directe, alimentant la confusion entre l'animé et l'inanimé que j'évoquais précédemment. Ouvrons une courte parenthèse pour signaler que la disposition des pièces de tapisserie, à la suite les unes des autres, ressemble étrangement à la succession des estrades où étaient installés les tableaux vivants, souvent sans rapport entre eux. Cette individualité thématique a été expliquée avec justesse par le fait que les concepteurs étaient d'origines variées⁵⁴. Cependant, faire de cette variété la preuve d'une totale absence de réflexion programmatique est pour le moins exagéré⁵⁵. La succession des sujets de spectacles, comme celle des pans de tapisseries ou des volets de polyptyques, témoigne en faveur d'une époque où les metteurs en scène, les artistes et le public visualisaient simultanément des récits réalistes ou allégoriques, à la manière des vignettes d'une bande dessinée actuelle. Cette réflexion aura son importance lorsqu'il s'agira de trancher quant à une éventuelle propagande liée à ces démonstrations festives. Fermons la parenthèse et revenons à l'intégration des tapisseries dans le spectacle. A l'Ecluse, pour l'entrée de Marguerite d'York en 1468, des tapisseries servirent de décor au spectacle de scènes qu'elles devaient sans doute elles-mêmes représenter, devant la maison des De Baenst où la princesse logeait⁵⁶. Pour Birgit Franke, cette collaboration étroite entre l'exposition de la tapisserie et la saynète ne fait aucun doute⁵⁷. D'ailleurs, les tapisseries, qu'elles appartiennent aux ducs ou aux bourgeois des villes, font partie intégrante du spectacle⁵⁸. Les sources racontent que les habitants qui avaient l'honneur d'habiter dans la rue du cortège sortaient leurs tapisseries et les suspendaient à leurs fenêtres pour décorer leur devanture. Parallèlement, les ducs se faisaient toujours accompagner de leurs trésors de tapisseries qu'ils étalaient volontiers. Lorsqu'en 1469, la délégation gantoise fut reçue dans le palais du Coudenberg pour demander pardon à Charles le Téméraire, la salle de la rencontre était couverte de « riches tapicerias du grant roy Alexandre, Hanibal et aultres nobles anciens ». Déjà Philippe le Bon, en 1461, ouvrait les portes de son hôtel d'Artois pour, à l'occasion de l'entrée de Louis XI, émerveiller le peuple parisien avec ses splendides tapisseries des Histoires d'Alexandre et de Gédéon⁵⁹. Si la nature des sujets des tapisseries bourgeoises ornant les murs de la ville est difficilement identifiable, quelques pièces du trésor de Bourgogne, conservées encore de nos jours ou décrites dans des témoignages contemporains, permettent de comprendre assez rapidement que ces dernières servirent habilement la propagande bourguignonne⁶⁰. Encore une fois, la polyvalence des ateliers arrageois, brugeois ou tournaisiens, se plaçant au service d'un public varié, permettait la constitution d'un matériel culturel commun⁶¹. Certes,

⁵⁴ Voir D. EICHBERGER, « The Tableau-Vivant. An Ephemeral Art from Civic Burgundian Festivities », *Parergon*, n°6A, 1988, p. 37-64.

⁵⁵ Voir les réflexions de B. Ramakers, à propos de l'entrée de Philippe le Bon à Bruges, en 1440, dans « Multifaced and ambiguous », art. cité.

⁵⁶ S. BENTLEY, *Excerpta Historica*, Londres, 1833, S. 228f : « ...made of tymbr'warke, cov'de wt tapettes, and before substely cortyned ; with oute those cortainex a man geyving attendance att soche tyme as my lady passed by, and drew the cortayne of the lastz of the III pageauntes afore reb'sid, and than secretly closed it a gayne . . . and soo sodenly from pageaunt to pageaunt . . . all'was countenance and noo wordes. In my understanding, the furste pageaunt was thorough wome Jason wan the flees of golde ; the ijde was Quene Astor, that was last wife unto Assuerus the kyng ; and the ijde pageaunte was Vestie that was furst wif unto Kyng Assuerus ».

⁵⁷ B. FRANKE, *Assuerus und Esther am Burgunderhof. Zur Rezeption des Buches Esther in den Niederlanden (1450 bis 1530)*, Berlin, 1995, p. 49.

⁵⁸ Bart Ramakers, en s'appuyant sur un passage de la *Kronyke van Vlaenderen*, précise que les échafauds des festivités de 1458 étaient recouverts de riches tapisseries à l'intérieur comme à l'extérieur de l'espace scénique : « De stellages waren bijvoorbeeld 'mans lingde hooge', en de daarop bevestigde kastonelen 'zeere rykelijc behangen ronds omme, binnen en buten, met costelyken tapytten' ». B.A.M. RAMAKERS, *Spelen en figuren...*, op. cit., p. 175.

⁵⁹ J. DU CLERCQ, *Mémoires*, op. cit., liv. III, p. 172.

⁶⁰ Voir sur ce point, l'article de J. CHIPPS-SMITH, « Portable propaganda - Tapestries as Princely Metaphors at the Courts of Philip the Good and Charles the Bold », *Art Journal*, vol. 48, n°2, 1989, p.123-129.

⁶¹ Pour des exemples de motifs prisés dans les décorations intérieures, voir R. VAN MARLE, *Iconographie de l'art profane au Moyen Age et à la Renaissance et la décoration des demeures*, t. II, *Allégories et symboles*, La Haye, 1932.

les batailles de Roosebecke et d'Othée, commandées respectivement par Philippe le Hardi et Jean sans Peur, ne devaient pas figurer au palmarès des sujets les plus répandus dans les ateliers locaux, mais les commandes devaient immanquablement se rejoindre non seulement sur de simples motifs décoratifs, mais aussi sur les nombreux épisodes que comportent les registres biblique, antique et chevaleresque⁶². Les héros y ont leur place, donnant un sens actif à cet ensemble décoratif annonciateur d'une technique de propagande largement éprouvée.

II. Le rôle des figures héroïques dans les politiques de communication du prince et de ses villes.

Joël Blanchard explique que dans les entrées royales, la nécessité d'établir des rapports d'identité de ressemblance flatteuse s'impose rapidement. Selon lui, « il faut donc transformer ce qui est un plaisir sans objet, le plaisir des yeux, du spectacle, en l'avènement d'un sentiment plus profond, en une cognition, la reconnaissance du même dans le même, l'identification idéale avec les objets et les êtres qui sont offerts à sa vue »⁶³. Avec justesse, il précise que dans le contexte de la dramatisation inhérente aux tableaux vivants, « le roi, en s'immobilisant devant les échafauds, découvre le sens caché des histoires et établit avec les personnages représentés un rapport d'identité »⁶⁴. Toutes ces remarques s'appliquent aisément aux princes de Bourgogne. Les héros sont donc invités à jouer un rôle de médiateur dans le discours qui se construit entre le prince et ses villes. Qui donc, en effet, pourrait le mieux endosser cette fonction d'apostrophe que ces figures flatteuses appartenant à des lignées mythiques ou historiques, mais toujours sublimes ? Le thème du héros bourguignon a été récemment envisagé au cours d'un colloque annuel du Centre Européen d'Etudes Bourguignonnes⁶⁵. Parmi les nombreuses études éclairant les origines et les fonctions des héros, rares sont celles qui entraînent ces surhommes légendaires en dehors des cercles avertis de la noblesse curiale⁶⁶. Les héros n'appartiendraient en quelque sorte qu'à une élite capable de se procurer les récits de leurs aventures et de les lire. Or, pour comprendre la véritable fonction de ces personnages hors de pair, sortis de la mémoire commune pour glorifier la mémoire d'un seul, il faut nécessairement s'interroger sur leur popularité et leur entrée sur la place publique. Les héros sortent des livres pour prendre chair sur les estrades des tableaux vivants et des scènes de théâtre représentés à l'occasion des entrées princières.

A. Le choix des héros.

Avant de procéder à une observation minutieuse des différentes cérémonies de ce corpus, précisons que le terme de héros est adopté ici dans son acception la plus large qui regroupe les hommes

⁶² Quatre ans après la victoire des troupes franco-bourguignonnes en 1386, Philippe le Hardi décida de perpétuer le souvenir de cette bataille par la commande d'une tapisserie de plus de 40 mètres de long, sur 5 mètres de haut, qu'il fallut par la suite découper en trois morceaux, afin de la manier plus facilement. Dans le même ordre d'idée, Jean sans Peur n'attendit qu'une seule année pour célébrer sa victoire sur les Liégeois à Othée (1408). La tapisserie qu'il fit réaliser, aujourd'hui disparue, fit l'objet d'un commentaire permettant d'en détailler les différentes scènes : deux pièces pour les préliminaires du combat, une pièce pour la bataille, une autre pour la soumission des vaincus, et enfin une dernière pour la sentence ducale. Voir l'article de M. FRUCTUOSO, « Les tapisseries des ducs de Bourgogne », *Dossier de l'Art*, n°44, décembre 1997-janvier 1998, p. 104-111.

⁶³ J. BLANCHARD, « Les entrées royales. Pouvoir et représentation du pouvoir à la fin du Moyen Age », *Littérature*, Paris, n°5, 1983, p. 3-14, plus précisément p. 10. Il parle en l'occurrence de Charles VIII, dans le cadre de son entrée à Troyes, en 1486. Voir récemment du même auteur, « Le spectacle du rite : les entrées royales », *RH*, n°627, juillet 2003, p. 475-519.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 9.

⁶⁵ *Le héros bourguignon : histoire et épique*. PCEEB, n°41, 2001.

⁶⁶ Voir dans ce volume les interventions de H. SCHNITKER « 'Wat mi die edel minne gheeft, dat sel ic gaerne draghen' : spiritual heroism in Burgundian Dutch literature », p. 199-210 et A. J. HARRIS, « 'Van Houerdyde, Nijdt ende Ghierichede' : The birth of a Netherlandic civic morality ; the demise of the chivalric hero ? », p. 211-222.

célébrés pour leurs vertus éclatantes et leurs actes glorieux. Le Moyen Age donne le ton avec son goût pour le mélange des temps historiques illustré dans la légende des Neuf Preux qui personnifie les qualités de vaillance et de courtoisie sous les traits de neuf paladins empruntés par triades aux mondes antique, biblique et chevaleresque⁶⁷. Ce sont ces trois univers qui se côtoient régulièrement sur les estrades.

Les principales cérémonies traitées ont été rassemblées dans un tableau qui fait apparaître les figures héroïques invitées à animer les cérémonies d'entrée (tableau III en annexe). Les fêtes de cour se distinguent alors nettement des fêtes communes à la ville et aux princes, dans lesquelles l'organisation urbaine joue un plus grand rôle. Dans ces dernières, la proportion reflétant la participation des figures bibliques, tirées essentiellement de l'Ancien Testament et de l'Histoire des saints, y est écrasante. La représentation d'épisodes antiques devient plus familière à partir du principat de Charles le Téméraire, mais ce sont surtout la multiplication des sujets bibliques et donc leur variété qui marquent la fin du XV^e siècle. Notons également l'introduction du personnage de Gédéon, après les fêtes du Faisan de 1454. Les causes de cette évolution sont évidemment liées à la participation active des compagnies festives et dramatiques dont le répertoire se retrouve fidèlement dans ces cérémonies⁶⁸. Les héros chéris par le prince et son entourage n'y trouvent qu'une petite place. Les cérémonies organisées par la cour et la ville de Bruges à l'occasion des noces de Charles le Téméraire et de Marguerite d'York donnent une bonne idée de l'utilisation pratique de ces différents personnages en fonction du public auxquels ils s'adressent. Les nombreuses études concernant cette fête ont quasiment toutes privilégié le spectacle qui fut donné dans le palais princier, faisant des noces du Téméraire un véritable hymne à la gloire d'Hercule⁶⁹. Cette vision réductrice s'explique par la consultation d'une seule source, fort déserte lorsqu'il s'agit de décrire les entremets des banquets offerts du 4 au 10 juillet, mais peu curieuse du spectacle de la rue. Les *Mémoires* d'Olivier de la Marche, puisque c'est d'elles dont il s'agit, prétendent qu'il y eut près de dix histoires représentées pour l'entrée de Marguerite, mais n'en mentionnent que deux :

« En tel ordre et en telle ordonnance entra madicte dame en sa ville de Bruges. Et fault commencer à réciter les personnages qui furent monstrez en sa joyeuse venue. Et au regard des rues, elles furent tendues très richement de drap d'or et de soye, et de tapisserie ; et quant aux histoyres, j'en recuilys dix en ma mémoire. La première fut comment Dieu accompaigna Adam et Eve en paradis terrestre, selon Genesis. La seconde comment Cleopatra fut donnés en mariaige au Roy Alexandre ; et ainsi s'entretenoient les histoires au propoz, jusques l'on vint devant l'hostel de monseigneur »⁷⁰.

La narration se limite à ces quelques lignes pour mieux développer, sur plus de quatre-vingts pages, le déroulement du pas d'Arbre d'Or et des entremets herculéens présentés au banquet. Un passage de l'*Excellente cronike van Vlaenderen* commente bien plus largement la progression de Marguerite d'York dans la ville de Bruges, depuis la porte Sainte-Croix jusqu'au Prinsenhof, et révèle ainsi l'organisation de dix tableaux vivants que l'on peut regrouper sous les titres suivants : Adam et Eve au Paradis, Mariage de Cléopâtre et d'Alexandre, Fontaine des Fiancés, Noces de Cana, Chant d'amour du *Cantique des Cantiques*, Noces mystiques, Noces de Moïse et de Tarbis, Allégorie de l'union de la

⁶⁷ Les Neuf Preux étaient : Hector, Alexandre, César, David, Josué, Judas Macchabée, Arthur, Charlemagne et Godefroy de Bouillon. Cette légende, à laquelle répond celle des Neuf Preuses fait son apparition en Flandre à fin du XII^e siècle. Voir : W. VAN AANROOIJ, *Helden van Welser. De negen besten in de Nederlanden (1300-1700)*, Amsterdam, 1997.

⁶⁸ Pour de nombreux exemples de ces filiations, voir l'étude de B.A.M. RAMAKERS, *Spelen en figuren ...*, *op. cit.*

⁶⁹ Les études sont nombreuses, depuis celle de J. CALMETTE, « Le mariage de Charles le Téméraire et de Marguerite d'York », *Annales de Bourgogne*, t. I, 1929, p. 193-214, jusqu'à celle de M. CHEYNS-CONDE, « L'adaptation des travaux d'Hercule pour les fêtes du mariage de Marguerite d'York et de Charles le Téméraire à Bruges en 1468 », *PCEEB*, n°34, 1994, p. 71-85.

⁷⁰ O. DE LA MARCHE, *Mémoires*, *op. cit.*, t. III, liv. II, chap. IV, p. 114-115.

Bourgogne et de l'Angleterre, Noces d'Esther et d'Assuérus, Mariage de Tobie⁷¹. Ce passage de la chronique est attribué avec certitude à Anthonis de Roovere, personnage déjà évoqué pour son rôle dans la politique de communication de Charles le Téméraire⁷². Ce maître-maçon rhétoricien fut chargé, en partie, de la conception du programme destiné à accueillir la princesse d'York⁷³. Ainsi, les relations entretenues par ce Brugeois avec la cour et avec sa ville lui permirent d'établir un compromis entre les velléités duciales et le contexte urbain. Je reviendrai sur les thématiques abordées, mais il est déjà permis de faire remarquer que le choix des héros s'est porté essentiellement sur des figures bibliques bien intégrées dans le tissu culturel citadin. Seuls les personnages d'Alexandre et de Cléopâtre entretiennent suffisamment d'ambiguïté pour satisfaire les dernières tendances de la cour. Rares sont en effet les saynètes ou tableaux vivants qui représentent les aventures d'Alexandre. Ce dernier apparaît à Mons en 1468 devant Charles le Téméraire et à Douai, en 1472, devant Marguerite d'York, parmi les Neuf Preux. Ajoutons à ce constat une mention de la narration de l'anonyme gantois signalant une pièce de théâtre jouée en 1458 qui propose le sujet suivant :

« Un nommé Jean de Keulener qui, paraît-il, jouait fort bien la comédie, et avait composé un grand nombre de pièces pour la circonstance, représenta le roi Alexandre devant la ville des Schytes. Le roi Zaraval venait lui rendre hommage accompagné de cinq mille hommes de son armée, et Alexandre, touché de sa soumission, lui remettait un pli scellé comme gage de paix qu'il lui accordait »⁷⁴.

A Bruges, la représentation du mariage d'Alexandre avec Cléopâtre fait très certainement allusion à l'union d'Alexandre Balas avec la fille de Ptolémée VI, racontée dans le livre des *Maccabées*⁷⁵. L'inspiration est de nouveau biblique. Mais les noms des personnages convoqués peuvent très bien nourrir des confusions avec l'épopée d'Alexandre le Grand⁷⁶. Pourtant très apprécié à la cour depuis l'avènement de Philippe le Bon, au point de mériter une grande tapisserie destinée à orner les salles de banquet et de motiver la copie de multiples manuscrits commandés par les bibliophiles proches du pouvoir, le personnage d'Alexandre semble bénéficier d'une popularité limitée ou, plus exactement, sélective, qui pourrait conduire à ce genre d'erreurs⁷⁷. Pour être exact, il faut convenir avec G. Cary que si Alexandre est, avec César, un des seuls personnages de l'Antiquité à appartenir au fonds culturel commun de l'homme médiéval, cette popularité se limite bien souvent à un nom, au mieux à quelques épisodes éparés⁷⁸. Or, la volonté de transmettre un message exige davantage de réflexes intellectuels

⁷¹ *Dits die excellente cronike van Vlaenderen*, *op. cit.*, fol. 137v-138v. Voir une version légèrement différente de ce texte, dans *Kronyk van het historisch genootschap gevestigd te Utrecht*, 22, 1866, 5^{ème} série, II, p. 17-71, « Huwelijksplechtigheden van Karel van Bourgondië en Margaretha van York », par A.J. ENSCHEDÉ.

⁷² Voir p. 197.

⁷³ Sur les activités dramatiques d'A. de Roovere, lire : J. OOSTERMAN, « Spelen, goede moraliteiten en eerbare esbattementen. Anthonis de Roovere en het toneel in Brugge », dans *Spel en Spektakel... op. cit.*, p. 154-177 et 344-349.

⁷⁴ E. VARENBERGH, « Fêtes données à Philippe le Bon... », art. cité, Cette épisode ne figure ni dans l'*Histoire du bon roi Alexandre*, composée par J. Wauquelin vers 1450, ni dans les *Faits du Grand Alexandre* remis par Vasque de Lucène à Charles le Téméraire en 1468. Toutefois, les différentes copies du texte entraînent de nombreuses variations et cette aventure a dû faire l'objet d'une réinterprétation.

⁷⁵ *Maccabées*, 1, 10, 57-58 : « Ptolémée partit d'Égypte, lui et Cléopâtre, sa fille, et vint à Ptolémaïs, l'an cent soixante-deux. Le roi Alexandre alla à sa rencontre ; celui-ci lui donna Cléopâtre, sa fille, et célébra ses noces à Ptolémaïs selon qu'il sied aux rois en grand apparat ». Alexandre Balas est le successeur de Demetrios Ier Sôter, dans la dynastie des Séleucides. Son union avec les Lagides se concrétisa par ses épousailles avec la fille de Ptolémée VI Philométôr, Cléopâtre Théa. Cette dernière épousa d'ailleurs par la suite les héritiers du trône Séleucide, Démétrius II Nicator, puis Antiochus VII, pendant la captivité de Démétrius chez les Parthes. Elle inspira *Rodogune* à Corneille, quelques siècles plus tard.

⁷⁶ L'épisode du mariage de Philippe de Macédoine avec une autre Cléopâtre, « fille du roi Gollias de Pincernic », d'après Jean Wauquelin, apparaît dans les deux versions précitées, avec néanmoins une tonalité différente. Voir les textes dans *Splendeurs de la cour...*, *op. cit.*, p. 499-500 et p. 576-577.

⁷⁷ C. RAYNAUD, « Alexandre dans les bibliothèques bourguignonnes », dans *Alexandre le Grand dans les littératures occidentales et proche-orientales, Actes du colloque tenu à Paris X-Nanterre du 27 au 29 novembre 1997*, Paris, 1999, p. 187-207, parle de popularité considérable du personnage en extrapolant les données des rares inventaires de bibliothèques subsistant.

⁷⁸ G. CARY, *The medieval Alexander*, Cambridge, 1956.

qu'une simple connaissance nominale. Alexandre est le type même du héros de cour dont les fastes et les aventures connus des seuls lettrés permettent simplement de faire passer l'image de la vaillance et de la courtoisie. Le dialogue entre le prince et les villes a d'autres finalités. Le personnage d'Hercule, par sa stature de géant, connaît un plus grand succès. Toutefois, les péripéties de son existence et la reconstitution généalogique qui le consacre comme « ancêtre illustre des rois de Bourgogne » caractérisent encore une fois un fonds culturel élitiste⁷⁹. D'ailleurs, les leçons tirées des représentations scéniques mises au point par Olivier de la Marche pour les noces de 1468 s'adressent spécifiquement à la noblesse, faisant de ce personnage une sorte de « héros de classe »⁸⁰. En effet, chacune des sentences résumant la morale des histoires invite la noblesse rassemblée à bien se conduire. Le premier travail (Hercule assomme le serpent qui a dévoré son jumeau) montre que Fortune règne sur terre, et qu'il faut, avant toute chose, craindre Dieu. Les travaux 4 (Hercule est assailli par trois lions qui symbolisent le monde, la chair et le diable), 5 (Hercule est assailli par Cerbère qui incarne le vice) et 7 (Hercule est assailli par l'Hydre qui symbolise encore le vice ou l'ennemi qui se relève toujours), font d'Hercule un rempart de vertus dressé contre l'orgueil et l'outrecuidance, puisqu'il combat des péchés ou des vices. Les épisodes 2, 3, 8, 9 et 10 se situent, quant à eux, sur un plan social. Hercule devient un parangon des qualités du bon prince qui sait enrichir le pays (le deuxième travail consiste à importer des moutons en Grèce), défendre les Dames (dans le troisième travail, Hercule prend la défense d'Hésione menacée par un monstre marin), oublier sa peur (dans le huitième travail, Hercule combat plus de quatre géants en même temps), agir justement (Hercule tue Cacus, qui vient de dérober les bêtes de son troupeau, dans le neuvième travail), et combattre les abus (Hercule, dans le dixième travail terrasse le sanglier d'Erymanthe, tandis que le « rollet » invite les princes à combattre les mauvais usages qui sont plus dangereux que le monstrueux sanglier). Avant d'accéder à une gloire ultime dans le douzième travail (il plante les colonnes d'Hercule dans la mer), Hercule doit faire face dans le onzième aux flèches des sagittaires qui symbolisent les médisances. Il s'agit peut-être ici d'une allusion à des calomnies dont aurait été victime Charles le Téméraire qui, comme Hercule, sait vaincre ces persiflages et accéder à une gloire immortelle⁸¹. La signification de cet ensemble d'allégories ne touche qu'un public restreint, on le comprend aisément.

La mise en scène d'épisodes bibliques reflète non seulement, selon des relations déjà précisées, la grande participation des compagnies festives et dramatiques dont le répertoire repose essentiellement sur ce type de sources, mais aussi l'emploi d'un patrimoine culturel commun autorisant le dialogue. La sélection de ces personnages n'est pas le fruit d'un simple hasard, elle répond à la volonté de satisfaire la cour et de diffuser des messages précis⁸². Le sens des influences n'est pas toujours aisé à établir. La cour donne le ton, mais les villes répandent également certaines « modes ». L'apparition de Gédéon à Arras en 1455 et dans les pièces du manuscrit de Wolffenbütel dans la deuxième moitié du XVe siècle témoigne de cette vulgarisation ou de cette propagation de la culture princière, à la suite des fêtes de Lille. Que penser, en revanche, de l'engouement pour les personnages d'Esther et d'Assuérus, que l'on retrouve un peu partout et au même moment, c'est-à-dire de la Flandre au Hainaut, en passant bien sûr par la cour, et plus particulièrement dans les années 1460 ? Difficile de cerner nettement l'origine de ce

⁷⁹ Rappelons pour mémoire qu'Olivier de la Marche, en s'appuyant sur Diodore de Sicile, affirmait qu'Hercule, au cours de son voyage en Espagne, avait traversé les pays de Bourgogne et épousé à cette occasion « Dame Alise », donnant ainsi naissance à la dynastie ducale. O. DE LA MARCHE, *Mémoires, op. cit.*, t. I, p. 42-43.

⁸⁰ M. Cheyns-Condé a retrouvé les sources d'inspiration qui guidèrent la création d'Olivier de la Marche. Il s'agit, selon elle, des tapisseries représentant la vie d'Hercule, qui, aujourd'hui disparues, ornent la salle du banquet du Faisan en 1454, et du *Recueil des Troyennes Histoires* de Raoul Lefèvre, présent dans la librairie ducale dès 1464. M. CHEYNS-CONDE, « L'adaptation des travaux d'Hercule... », art. cité, p. 72.

⁸¹ Pour davantage de détails sur ces interprétations et leurs évolutions au XVIe siècle, voir M.R. JUNG, *Hercule dans la littérature française au XVIe siècle (De l'Hercule courtois à l'Hercule baroque)*, Genève, 1966.

⁸² Pour nous convaincre de cette fonction, gardons en mémoire, d'une part, le rôle des messagers de ville qui étaient envoyés à travers le territoire pour se tenir au courant de ce qui plaisait au prince et à la cour, et, d'autre part, l'implication des officiers de la cour délégués dans les villes de cérémonie pour veiller au bon ordre des festivités.

succès. Toujours est-il que le couple biblique occupe pleinement l'espace dramatique des rues du spectacle pour flatter tout autant que pour interpeller les protagonistes sur leur passage.

B. Héros polymorphes : miroirs des vertus et des ambitions ducales.

Le récit imagé qui se met en place sur les planches convie à la fête des modèles prestigieux où les héros bibliques, antiques et chevaleresques se tiennent la main pour mieux entraîner dans leur ronde l'héritier de leurs prouesses : le prince. Les Neuf Preux, que j'évoquais à l'instant, arrivent en force pour illustrer les qualités du duc. A Gand en 1458, César et David occupent le devant de la scène et incarnent la vertu de clémence, leitmotiv de cette entrée de réconciliation. La présence de César parmi les scènes allégoriques gantoises a quelque chose de naturel, si l'on veut bien se souvenir que l'empereur romain a été considéré comme le fondateur illustre de la cité dans les chroniques abbatiales de la ville⁸³. Mais le commentaire de l'anonyme gantois ne doit pas nous abuser. Ce dernier écrit :

« Au coin de la rue Poivre se trouvait également une estrade. Là, on voyait Caius, l'empereur romain qui fut le premier fondateur de Gand, d'après notre manuscrit. Il était assis sur son trône, la couronne en tête et le sceptre à la main, vêtu d'un long habit de soie, et portait une barbe grise. Auprès de lui étaient douze sénateurs, six de chaque côté portant la barbe, vêtus de longues robes fourrées et la tête couverte de bonnets de diverses couleurs. Au moment du passage du duc, un des douze sénateurs, nommé Marcus Tullius vint s'agenouiller devant Caius en lui prodiguant des marques de soumission et de respect »⁸⁴.

L'allusion à la fondation de la ville par le général romain est le fait d'un lettré qui connaît le récit fabriqué par les moines de l'abbaye St-Pierre, et qui par conséquent opère personnellement ce rapprochement intellectuel. La scène jouée n'intègre aucune référence à cet épisode de l'histoire locale et s'intéresse à César pour la justice qu'il rend lors de son conseil. Il incarne le bon prince qui sait faire preuve de magnanimité et prononcer une sentence équitable. Quelques années plus tard, le personnage s'affirme pour concentrer toutes les attentions sans s'encombrer d'une quelconque aventure et ainsi associer à la seule évocation de son nom toute une gamme de vertus. A Douai, en 1472, les Neuf Preux sont installés sur une estrade pour évoquer les qualités de Charles le Téméraire⁸⁵. David est l'autre figure héroïque particulièrement choyée par les créateurs des tableaux vivants et des pièces de théâtre. La richesse du cycle davidique a rapidement fait de ce personnage un roi idéal, non seulement pour les théoriciens du pouvoir au Moyen Age, mais aussi pour les rhétoriciens et apprentis rhétoriciens. Présent à Bruges en 1440, à Gand en 1458 et à Mons en 1470, le personnage flatte le pouvoir seigneurial en établissant des passerelles qui attirent inmanquablement le prince vers les héros qui le représentent. En effet, la juxtaposition d'événements et de personnages du passé avec des faits et une présence réels entraîne une confusion au bénéfice du prince, qui réunit en lui toute la richesse des siècles antérieurs. L'existence de ces clichés renforce la fiction en substituant à la réalité un cortège d'allégories, créant l'état de liesse souhaité. Ces héros ramenés au présent par la magie de la légende sont également les ingrédients de l'antidote au vieillissement du prince. La fête quitte les sombres réalités terrestres et accède aux arcanes de l'éternité, tandis que la roue de la renommée s'arrête sur le prince qu'elle emporte dans son mouvement perpétuel.

⁸³ Voir le détail de cette construction historiographique dans le chapitre 2.

⁸⁴ E. VARENBERGH, « Fêtes données à Philippe le Bon ... », art. cité.

⁸⁵ AMD, AA 85, fol. 110 : « Item, y avoit unq aultre grant bourt bault, de travers le rue, au devant d'icelle halle, sur piliers fiquiez en terre et estoit entre le pierre Bourgeoise et les portieletes Saint Martin, ou estoient tous les IX preux. »

La scénographie vient, à partir des années 1460, épauler ce procédé mimétique, en incluant le prince lui-même dans le spectacle. Vasque de Lucène, dans son prologue des *Faits du Grand Alexandre*, avait en quelque sorte donné le ton en souhaitant inverser les aiguilles du temps pour que Charles puisse en remonter à Alexandre :

« (...) il semble assez évident que cet enseignement vous est superflu, car ainsi qu'en toutes autres vertus de paix, de guerre, mon très redouté seigneur, vous n'êtes autrement surmonté par Alexandre, de même en dévotion, continence, chasteté et modération, vous l'avez surmonté à l'évidence, à tel escient qu'Alexandre lui-même ne doit pas vous être un exemple de vertus, mais s'il pouvait se faire qu'il retourât en notre siècle, vous, mon très redouté seigneur, devriez être un modèle pour Alexandre »⁸⁶.

Ce que la rigueur historiographique interdit, le jeu dramatique le permet. A Douai, pour la Joyeuse Entrée de Charles le Téméraire, une effigie à l'image du duc est entraînée par deux personnages allégoriques incarnant les vertus de Prudence et de Justice :

« Item, y avoit ung aultre grant bourt (...) ou estoient tous les IX preux. Et se y estoient Prudence et Justice qui prenoient la representation de nostre dit seigneur le duc de Bourgogne par la main pour le faire aseoir sur le bancq en le moyenne (milieu) desdits IX preux, en ung hault siège. Et avoient tous iceulx IX preux leurs armes et bien habilliez »⁸⁷.

Dans ce cas de figure, Charles rejoint le panthéon des héros mythiques pour les surplomber de toute sa perfection⁸⁸. Les dispositions scéniques étaient allées plus loin encore, à Bruxelles en 1466, en invitant le même Charles, alors seulement comte de Charolais, à rejoindre les comédiens⁸⁹. En effet, à l'occasion d'une entrée du comte de Charolais à Bruxelles, sans doute à la date du 31 janvier 1466, le magistrat organise la cérémonie de façon à présenter une pièce de théâtre dont l'un des buts est d'établir en public l'illustre généalogie dont est issu le comte Charles⁹⁰. Ainsi, l'histoire, intitulée *Van Menych Simpel ende van Outgedachte ende van Cronyke*, met en scène Esprit Simple qui désire apprendre de la bouche savante de Dame Chronique la noble ascendance du comte de Charolais. Très rapidement, celle-ci démontre à l'aide d'un arbre généalogique que le futur duc de Brabant descend en droite ligne de Charlemagne et passe en revue les figures célèbres de l'histoire de ce lignage⁹¹. La trouvaille scénographique exceptionnelle réside dans un emploi du temps parfaitement respecté qui permet de faire coïncider l'évocation de Charles avec son arrivée devant l'échafaud du spectacle⁹². La pièce, qui vise un public avant tout bruxellois, avait annoncé dans les premières répliques la prochaine venue du comte et de sa cour⁹³. Puis, en fin de représentation, la révélation du nom de Charles concrétise cette promesse avec le passage du comte, devenu dans l'élan du spectacle un figurant discret, mais dont la présence ne peut être que remarquée :

« Die welke hebben vercregen tsamen
Eenen eeneghen sone van hoogher namen,
Toe comende in sijns vader rijcke,

⁸⁶ VASQUE DE LUCENE, *Faits du Grand Alexandre*, dans *Splendeurs de la cour...*, op. cit., p. 565.

⁸⁷ AMD, AA 85, fol. 110.

⁸⁸ On trouve une même insertion du personnage de Charles le Téméraire dans le spectacle à Mons pour sa Joyeuse Entrée en 1468.

⁸⁹ Charles avait été nommé capitaine-général du duché de Brabant le 27 avril 1465.

⁹⁰ Consulter la belle étude de R. STEIN, « Cultuur in context. », art. cité.

⁹¹ Un véritable arbre généalogique semble être déroulé par Dame Chronique, puisque Esprit Simple s'enthousiasme de cette manière : « *Helpe maegt Marye, / Soe en sag ic noyt boom soe reyn gewracht, / Noyt ter marijen soe costelijc toegebracht, / Noyt dinc en verblijde mij meer int scouwen* » (p. 309-312) (Vierge Marie / Jamais ne vis arbre si bien fait / Ni en ses marges si richement décoré / Jamais ne vis chose si plaisante à regarder.), *ibid.*, p. 317.

⁹² « Uit de tekst van het spel blijkt dat Karel van Charolais bij het toneltje arriveert juist op het moment dat vrouwe Cronijke zijn plaats in de stamboom heeft bereikt. », *ibid.*, p. 291.

⁹³ V. 43-46 : « *Och tes voer mij een vrengt om schouwen, / Van den edelen hooghen staet gepresen, / Bij onsen prience stappans wesen / Bynnen Bruesel, die muedende heeren vermeen, / Tzijnder lesden, die alder eeren es weert.* », *ibid.*, p. 313.

*Des alle de landen verblijven gelijcke,
Van Cbaerloos, onsen jongen prience gemynt,
Die comen es, so men wel bevynt... » (v. 507-512)⁹⁴.*

La confusion entre réalité et illusion scénique est ici portée à son plus haut niveau. Le sujet de cette pièce nous entraîne vers un autre précepte annoncé par Vasque de Lucène, consistant à chercher du côté des ancêtres directs du prince des comportements exemplaires. Son prologue des *Faits du Grand Alexandre* se poursuit de la manière suivante :

« Et si un exemple vous était nécessaire, il n'était davantage besoin de le chercher que parmi les vertus, victoires et triomphes de vos aïeuls le duc Philippe, le duc Jean, le roi Jean de Portugal, Alexandre de leurs temps, ou de monseigneur votre père, Alexandre du nôtre, car il se montra si vaillant en subjuguant principautés, royaumes et empires et plus magnanime en les refoulant qu'Alexandre ne s'en montra jamais en conquérant ceux-ci »⁹⁵.

Le souverain, dont la figure s'abreuve à la fontaine de la gloire immortelle, s'attribue les signes de l'élection auprès de ses propres ancêtres. La quête de légitimité inhérente au dispositif même de la Joyeuse Entrée se retrouve dans les animations de rues qui scandent le parcours du prince. Précédemment, j'ai démontré comment l'historiographie bourguignonne veillait à suivre pas à pas, et donc à cautionner les conquêtes territoriales des ducs Valois⁹⁶. La scène de la rue amplifie ce message et permet de diffuser largement les origines et les ambitions des princes de Bourgogne. Il est impossible d'évaluer l'impact de la stimulation de cette sorte de conscience historique, mais le fait même de rassembler sur la scène publique les seigneurs du pays passés et présents, par le biais de sujets allégoriques disposés à séduire un grand nombre de spectateurs, témoigne d'une démarche à la fois mobilisatrice et didactique. Brièvement, notons que la pièce du *Van Menych Simpel* avait pour but de stimuler la loyauté et l'affection des sujets bruxellois pour leurs seigneurs, et que très rapidement l'exposé de Dame Chronique se transforme en un hommage rendu aux seigneurs de Brabant, à la fois par le peuple (*Menych Simpel*), l'élite urbaine (*Outgedacht*) et l'Histoire elle-même (*Cronyke*). En effet, chacun des ancêtres de Charles fait l'objet d'une explication précise et d'un éloge appuyé, depuis Charlemagne jusqu'à Philippe le Hardi et les héritiers de son lignage⁹⁷.

Cette introduction d'ancêtres prestigieux dans le spectacle destiné à flatter l'autorité ducale n'est pas un cas isolé. A Mons, en prévision du passage de Philippe le Bon en 1455, j'ai montré que les projets de croisade de ce dernier avaient fait irruption dans le programme festif de la ville par la mise en scène d'une allégorie de la Foy Catholique assaillie par le géant Hérèse⁹⁸. Ce divertissement est soutenu par une autre représentation qui, cette fois-ci, s'en remet à l'évocation d'un personnage ayant réellement existé : Baudouin Ier de Constantinople⁹⁹. Certains épisodes de sa vie sont mis en images :

« Item, I autre heurt (...) pour sour ycelui faire par personnaiges la conqueste et prise de Constantinople faite par Bauduin. Item, sour I autre heurt du couronnement dudit comte Bauduin, empereur de Constantinoble »¹⁰⁰.

⁹⁴ *Ibid.*, p. 319. (Ces derniers eurent ensemble / Un seul fils, descendant de haut nom, / Qui héritera l'empire de son père / Et toutes les terres attenantes / Le petit Charles, notre bien aimé jeune prince / Qui arrive, comme vous pouvez le constater.)

⁹⁵ VASQUE DE LUCENE, *Faits du Grand Alexandre*, dans *Splendeurs de la cour...*, op. cit., p. 566.

⁹⁶ Voir le chapitre 2.

⁹⁷ V. 313-517 de la pièce.

⁹⁸ Se reporter au chapitre 6.

⁹⁹ Il faut faire remarquer que cette mise en scène intervient au moment même où les aventures du comte de Flandre sont racontées dans une fiction à forte dominante historique : *Le livre de Baudouin, comte de Flandre*, dont le succès à la cour ne fit que grandir. La conjecture ne saurait faire figure de preuve, mais là encore, on peut tout de même s'interroger sur la valeur de la coïncidence quand on sait que Mons abritait un atelier de copistes très actif à l'époque.

¹⁰⁰ AEM, 2^{ème} registre des consaux, cahier annexé entre le folio 332 et le folio 333.

En rappelant que le voyage d'Outremer est un devoir que les plus illustres figures de la région ont accompli avec succès, la représentation justifie le projet de Philippe le Bon et fait de lui l'héritier naturel d'un lignage prestigieux. Une courte mise au point sur le personnage de Baudouin permet d'appréhender la richesse des gains que représente l'apparition de ce personnage en association directe avec Philippe le Bon. Baudouin IX de Flandre est également Baudouin VI de Hainaut, avant même d'être empereur latin d'Orient¹⁰¹. Ainsi, la double titulature assure la publicité d'un rapprochement politique et régional que Philippe le Bon n'a pas été le seul à mettre en œuvre et qui, par conséquent n'a rien d'extraordinaire. Philippe le Bon, qui possède toutes les vertus d'un grand prince en désirant s'illustrer là où d'autres avant lui ont offert leur vie pour la défense de la chrétienté, se montre digne des ancêtres dont il a su recomposer l'héritage.

L'Etat-spectacle dépasse ici sa simple fonction de communication pour tenter de consolider par l'intermédiaire du jeu théâtral les différentes pièces de ses territoires. Les villes, dans leurs diversités sociales, ne sont pas seulement considérées comme de simples consommatrices d'images, elles participent activement à cette propagande dont le but ultime est de répandre un sentiment d'appartenance à une même collectivité. Le milieu du XVe siècle constitue un tournant dans ces thématiques festives qui, avec le projet de croisade, se dotent d'une tonalité de plus en plus politique. L'hommage à la dynastie princière se double de messages qui envisagent davantage la cohésion de cet Etat en construction et la participation nécessaire de tous les sujets à la prospérité, et donc à la force de cette vaste principauté. Les cérémonies de Charles le Téméraire laissent plus volontiers de côté l'idéal de croisade, mais ne négligent pas d'exposer les ambitions du prince, prouvant par là même la volonté de galvaniser tout un peuple derrière son duc ou son comte.

Pour comprendre l'émergence de cette communication politique destinée à impliquer de plus en plus étroitement la population dans la destinée de sa terre, revenons aux noces de 1468. Loin des entremets herculéens, le spectacle de la rue a livré plus qu'un commentaire érudit de l'événement. Si les mariages d'Esther et d'Assuérus, de Tobie, d'Alexandre, etc. ont valeur d'acclamation enthousiaste pour les deux épousés, l'allégorie de l'union de Bourgogne et d'Angleterre envisage les noces sous un angle diplomatique plus proche de la réalité, mais éloigné de l'enthousiasme populaire. Certes, l'association des armes des lignages des deux jeunes mariés est une démarche familière à de tels événements, mais le raffinement de la représentation dépasse ici la simple annonce d'un rapprochement dynastique :

« Item gegheven thuytcommen vander breydelstrate / aen den bouck van der ouder halle daer stont een rijckelijck paerc/daer in dat sadt een huytnemende schone maecht / seer costelijck gheabitueirt/met rijckelijcke yuweelen op het hooft en aen hueren bals/ende si hadde hanghende boven huren hoofde een leyhe van goude / ende op hueren schoot laghen eenen leeu en eenen lupaert / ghelijc of si malcanteren ghecust hadden / ende daer stont ghescreven in gulden letteren "Leo et pardus in gremio flosculi se amplexi sunt sub lilio". Ende tes te wetene / dat achter de leeu die swart was / ende beteckende tgraefschip van vlaenderen/lach ooc eenen gouden leeu / die welcke beteckende tbertochdom van Brabant / ende achter dyen lach eenen rooden leeu / ende dije beteckende Lutrenburch / en achter Lupaert van Ingbelandt lach den gouden leeu van Aquitanien en den gouden leeu van Normandyen / welcke leeu men alle costelijck gbestoffeirt waren van goude ende van selvere / ende costelijcke schilderije. Ende aen elc eijnde van den parck stont een rijckelijcke vranuwe / deen metter wapene van Vlaenderen / ende dandere metter wapene vander stede van Bruggbe / welcke vranuwen hadden elcke eenen bouck in die hant / daer in ghemaect was een herte duerschoten / ende aen tandersij de een gulden croone.

¹⁰¹ Baudouin IX de Flandre et VI de Hainaut est le fils de Baudouin VIII de Flandre et V de Hainaut. Ce dernier avait épousé en 1169, Marguerite, la sœur de Philippe d'Alsace, alors comte de Flandre. A la mort de celui-ci, décédé à Acre en 1191, Baudouin de Hainaut hérita du comté de Flandre par le biais de son épouse. Le fils de leur union, Baudouin, hérita de la Flandre à la mort de sa mère (1194) sous le titre de Baudouin IX, et du Hainaut à la mort de son père (1195) sous le titre de Baudouin VI. Il s'embarqua pour la croisade, le 14 avril 1202 et fut placé à la tête de l'empire latin d'Orient, le 26 mai 1204. Il mourut un peu plus tard dans les géoles du roi de Valachie et de Bulgarie, Ioannitsa.

*Ende dat presenterende der geghenwor,degber bruyt. En dit voors. Parck was binnen al verschildert mit en blaen ».*¹⁰²

En effet, l'image de la fiancée parée abritant en son sein le lion et le léopard peut suggérer aisément les conquêtes ou reconquêtes envisagées dans le cadre de cette union. Le léopard n'évoque pas seulement la terre d'Angleterre, mais aussi les duchés de Normandie et d'Aquitaine, terres récupérées par la couronne de France entre 1449 et 1453, mais faisant toujours l'objet de menaces anglaises. L'allégorie place sous le signe de l'offensive cette union tant redoutée par Louis XI. Les enjeux sont clairement définis et la population brugeoise est invitée à soutenir ce projet. La représentation des dames de Flandre et de Bruges, de chaque côté du parc, peut signifier le nécessaire soutien de la ville et du comté à ces entreprises pugnaces. Toutefois, l'allégorie, marquée du sceau de la polysémie, ouvre de multiples axes d'interprétation. La présence de la Flandre et de Bruges peut également vouloir dire que la ville et le comté se réjouissent de cette union, promesse de relations commerciales toujours fructueuses, voire vitales. Si la communication politique menée par Charles franchit de nouveaux caps, elle bénéficie également d'avancées précédentes. Ainsi en va-t-il de la diffusion d'un certain idéal de justice incarné par la personne du prince. Les épisodes de la vie de Salomon, de celle de César, du Jugement dernier, etc., ont bien sûr occupé largement l'espace public pour dispenser des préceptes de droiture et d'équité. Cependant, une autre façon de lier directement la personne ducale à l'idéal de justice apparaît sous une forme, certes plus discrète, mais peut-être plus proche des théories politiques au fondement de la construction de l'Etat. Progressons à rebours. Dans une peinture sur parchemin conservée à la bibliothèque municipale de Montpellier, une allégorie de la justice, datant sans doute du début du principat de Charles, offre une composition similaire à un tableau vivant. On peut y voir, sur trois niveaux, le Christ crucifié sous un dais, une femme assise sur un trône tenant un glaive et recueillant sur sa tête le sang des plaies du Christ, entourée de quatre jeunes filles, incarnant Vérité, Chasteté, Sagesse et Sobriété qui soutiennent les armes ducales, et enfin un personnage debout sur une estrade, portant d'un côté un habit court avec un glaive dans la main, et de l'autre côté un habit long avec un livre dans l'autre main portant la mention « *Nihil sine me* »¹⁰³. Il est difficile de savoir si le personnage en question représente le prince de Bourgogne ou son chancelier. Toujours est-il qu'un tableau vivant de la cérémonie gantoise de 1458 a proposé une structure similaire, avec sans doute des objectifs identiques. Voici le détail de ce divertissement :

« Devant la porte de ce château se trouvait un homme vêtu d'un côté d'un long vêtement de drap rouge brodé d'or et pendant jusqu'à terre, de l'autre d'une tunique pourpre descendant seulement jusqu'au genou ; il avait sur la tête un bonnet fourré comme en portaient certains religieux, et tenait une hache à la main. Derrière lui, à côté de la porte était cette inscription : *Diligam te Domino fortitudo mea*. Ce personnage représentait les trois états ; l'état ecclésiastique

¹⁰² *Dits die Excellente...*, *op. cit.*, fol. 138. (De même, il a été représenté au bout de la Breydelstrate / au coin de la vieille halle, un riche parc / là se trouvait une belle jeune fille / richement habillée / avec de riches bijoux sur la tête et au cou / et elle portait au-dessus de la tête un lys d'or / dans son giron étaient couchés un lion et un léopard / comme s'ils se donnaient un baiser l'un l'autre / et là, se trouvait écrit en lettres d'or « Le lion et le léopard ont été embrassés sous le lys, dans le giron des petites fleurs ». A savoir / que derrière le lion qui était noir / et qui signifiait le comté de Flandre / se trouvait aussi un lion d'or / lequel signifiait le duché de Brabant / et que derrière celui-là il y avait un lion rouge / celui-ci signifiait le Luxembourg / et derrière le léopard d'Angleterre, se trouvait le lion d'or d'Aquitaine et le lion d'or de Normandie / chacun des lions avait été richement fabriqué avec de l'or et de l'argent / et richement peint. Et à chaque extrémité du parc se trouvait une riche dame / l'une avec les armes de Flandre / et l'autre avec les armes de la ville de Bruges / chacune de ces dames avait un livre dans les mains / dans lequel on avait représenté un cœur percé / et sur l'autre côté une couronne d'or. Et cela représentait la fiancée dessus dite. Et ledit parc était peint en bleu à l'intérieur.)

¹⁰³ W. PARAVICINI a présenté une communication à la Société des Antiquaires de France, intitulée « Pax et Justicia, Charles le Téméraire ou la théologie politique par l'image », dans laquelle il a fait la description de cette image, associant le personnage masculin à Charles le Téméraire et datant l'œuvre du début du principat de Charles. Voir le résumé de cette intervention dans le *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1995, p. 333-337.

figuré par le bonnet, la noblesse par le drap d'or, la bourgeoisie par la tunique pourpre et la hache »¹⁰⁴.

Les conclusions de l'auteur concernant l'explication de cette allégorie ont été reprises par Jesse D. Hurlbut et d'autres. En revanche, J. Chipps Smith a préféré y voir une sorte de préfiguration du tableau de Montpellier¹⁰⁵. Il semble en effet qu'une filiation unisse les deux représentations. Certes, la copie n'est pas conforme, mais la représentation a sans doute évolué, tandis que le message de la justice au fondement de la construction étatique et de la concorde dans la principauté restait le même. Une autre preuve peut être apportée à ce dossier quand on se souvient de l'épisode qui suivit les émeutes contre la mise en place du *Calfvel*. Jean sans Peur était arrivé à Bruges le 23 mai 1406 pour sanctionner les insurgés et restaurer l'ordre¹⁰⁶. Il s'était alors placé sans mot dire à la fenêtre du beffroi en tenant dans une main la verge de justice et dans l'autre une lettre contenant les noms des émeutiers. Cette apparition très théâtralisée rend compte d'une habitude de représentation de la justice incarnée dans le prince, portant à la fois le glaive et le texte de la loi¹⁰⁷. L'idéal de justice est une thématique très forte dans ces rencontres festives, et les villes, qui exigent également dans le contrat qui les lie à leur seigneur de semblables principes d'impartialité, savent profiter de cette propagande pour tirer leur épingle du jeu.

Ainsi, le rassemblement des héros et des valeurs nobles de la chevalerie sert toujours la légitimation du pouvoir. Les princes de Bourgogne, qui ont bien compris l'efficacité de cette transmutation des corps et des esprits, ont choisi l'allégorie, non seulement comme miroir de leur statut d'exception, mais aussi et surtout comme expression de leurs intentions politiques. La collaboration de la cour et des citadins dans l'organisation des ces spectacles, ainsi que la richesse de la symbolique, réservent un espace de communication à l'expression urbaine, plus discrète, mais toujours présente.

C. Héros polymorphes : « des masques pour parler aux puissants ».

Cette jolie expression utilisée par Tania van Hemelryck nous introduit au cœur de la supercherie, sans pour autant nous écarter de la vérité¹⁰⁸. L'adresse au prince exige à la fois prudence et habileté. Aussi, tandis que la dimension hyperbolique du système comparatif mis en place protège les créateurs de ces divertissements en flattant irrésistiblement les princes qu'ils honorent, l'ambiguïté des références utilisées permet la diffusion de certaines revendications ou tout au moins de quelques souhaits, rééquilibrant ainsi la balance des offres et des demandes¹⁰⁹.

Encore une fois, la deuxième moitié du XVe siècle assiste à une émancipation de la parole urbaine dans le cadre de cette communication symbolique. Certes, l'éloge du prince prédomine toujours, utilisant la même rhétorique ou les mêmes artifices. Il est d'ailleurs intéressant de constater

¹⁰⁴ E. VARENBERGH, « Fêtes données à Philippe le Bon... », art. cité.

¹⁰⁵ J. CHIPPS-SMITH, « Venit Nobis Pacificus Dominus : Philip the Good's Triumphal Entry into Ghent in 1458 », dans « *All the world's a stage...* » : *Art and Pageantry in the Renaissance and Baroque*, B. Wisch and S. Scott Munshower éd., Pennsylvania, 1990, p. 258-290. Pour lui, le personnage de la peinture est Charles le Téméraire, l'inscription sur le livre « *Nihil sine me* », signifiant que Charles n'est rien sans le Christ.

¹⁰⁶ Voir p. 179-180.

¹⁰⁷ *Merkwaardige gebeurtenissen, vooral in Vlaenderen en Brabant, 1377-1433, van Olivier van Dixmude, op. cit.*, p. 37 : « ...by den welken hem eenighe wantrousteden ende trocken over zyde, ende myn heere reedt haestilike voor de halle ende ghinc zelve boven ter veinstre, ende hilt de roede zelve in de hand en deide de clocke slaen, ende al tvoc quam ter maerctt ende de ghone die dit brieuwen hadden hem wel vorsien van ghewapenden liden die by hemliden stonden voor de halle. Daer so deide myn heere uut zeggghen uut eenen brieve die hy zelve in de hand hil (...) »

¹⁰⁸ T. VAN HEMELRYCK, « Les figures exemplaires au secours du héros bourguignon : exemples de chroniqueurs », *PCEEB*, n°41, 2001, p. 39-51, plus précisément p. 43.

¹⁰⁹ Le chapitre 9 insistera davantage sur le caractère plus agressif du langage symbolique. Pour le moment, il s'agit essentiellement de démontrer que l'espace urbain s'intègre parfaitement dans ce processus de communication, en jouant sa propre partition.

que certains procédés s'exportent et s'appliquent pour signifier la même chose, à quelques années d'écart et à quelques kilomètres de distance. Ainsi, le 16 février 1430, les Arrageois souhaitent la bienvenue à leur nouvelle comtesse, Isabelle de Portugal, par la représentation d'une scène de la Pentecôte comprenant l'envol d'un pigeon que la princesse reçut sur ses genoux¹¹⁰. Pour l'entrée de Marguerite d'York, à Bruges, une porte avait été fabriquée, avec dans chacune de ses tours des pigeons blancs et d'autres sortes d'oiseaux portant autour du cou les armes de Charles et de Marguerite. Et lorsque le convoi arriva à proximité, des hommes libérèrent les oiseaux qui s'envolèrent vers le cortège et la foule en liesse¹¹¹. Toutefois, l'exemple de l'allégorie de l'union de l'Angleterre et de la Bourgogne a montré que la ville de Bruges et le comté de Flandre s'associaient aux ambitions ducales d'une manière ou d'une autre. Un autre tableau vivant représentant les Noces Mystiques sur le parvis de l'église St-Donatien peut également donner lieu à diverses interprétations incluant bien entendu les intérêts du chapitre, mais aussi ceux de la ville. Le thème de l'alliance des deux époux sert ici de prétexte à une alliance plus générale entre le prince et son clergé, mais aussi entre le prince et la ville¹¹².

D'une manière générale, la culture urbaine use de ces divertissements d'exception pour exorciser ses vieux démons. Le spectre des crises se dissout dans une atmosphère irénique où quelques figures allégoriques se dépêchent de chasser les ombres de la guerre et de la misère pour faire renaître les douceurs de l'Age d'Or. Ce motif est intimement lié au consensus social et à la bonne entente du prince avec ses sujets, comme le précise d'ailleurs spontanément Outgedachte dans le *Van Menyeb Simpel*, pour qui la paix sociale, et donc la justice du prince, conditionnent le commerce et la prospérité :

« *Wats volck in landen sonder heeren ?
Nyet meer om achten dan beesten sijn :
Die mynste wylt boven de meeste sijn,
Op come(n)scap en dooch ons nyet geleedt,
Foortse en wille verdrijft recht en wedt* » (v. 65-69).¹¹³

La clef de l'équilibre politique entre les villes et le prince réside dans ce message qui se décline sur différentes tonalités.

Le jeu de scène moralisé bruxellois laisse la place, quelques années plus tard, à Mons, à une représentation bucolique proche de la démonstration de Jean-Louis Roch qui, inspiré par Foucault, parle d'une étape pastorale dans la constitution de l'Etat Moderne¹¹⁴. Autour de la figure de « Bon Temps », présente dans de nombreuses sotties de la fin du XVe siècle et du début du XVIe siècle, se déploie en effet une mythologie politique à fonds pastoral. Les histoires de ces pièces conditionnent la venue ou le retour de Bon Temps, opposé à Chère Saison ou Faute d'Argent, par des enjeux politiques dont rois et princes sont responsables. Bon Temps n'apparaît pas encore dans cet espace au XVe siècle, mais à Mons, le 27 mars 1468, la ville joue la carte d'une thématique identique inspirant la concorde, la quiétude et la prospérité. La lecture d'ensemble des différentes prestations apporte la preuve d'un véritable programme structurant l'ensemble de la cérémonie. En effet, le prince, à son arrivée dans la rue de Nimy, est interpellé par un tableau vivant exposant les différentes vertus exigées d'un bon

¹¹⁰ AMA, BB7, fol. 33 : « *Item au devant du cercle d'or luy fut fait sour cappel par un blanc coulou venans de hault quelle reçut humblement en son carosse mit ledit coulou en giron et affubla le chappel de violettes(...)* ».

¹¹¹ *Dits die Excellente ... op. cit.*, fol. 137v : « *was ooc ghemaect een poorte dweers ter strate / met hooghen torren upmaect gaende / daermen boven seer meesterlick op speelde metter oghele / in welcken torren boven ghesloten waren vele witte duven/en ander manieren van vogbelkens / die welke hangen de hadden aen baren bals / die wapene van den prinche en vander bruyt. En als die bruyt quam voor die voors. poorte so liet men alle die vogbelkens vlieghen (...)* ».

¹¹² *Dits die Excellente ... op. cit.*, fol. 137v.

¹¹³ (Qu'est-ce que le peuple d'un pays sans seigneur ? / Il n'est pas plus estimable que ne le sont les bêtes : / Le plus petit veut dépasser le plus grand, / Tandis que le commerce est délaissé, / La force et l'arbitraire chassent la loi et le droit), R. Stein, « *Cultuur in context...* », art. cité, p. 313.

¹¹⁴ J.-L. ROCH, « Le roi, le peuple et l'âge d'or : la figure de Bon Temps entre le théâtre, la fête et la politique (1450-1550) », *Médiévales*, 22-23, 1992, p. 187-206. Les exemples de sotties qui suivent sont développés dans cet article.

souverain. Par un jeu scénique déjà évoqué, dame Noblesse prend par la main une effigie de Charles pour la conduire, en compagnie des sept vertus, vers le « Jardin de Haynau » :

« (...) une autre figure devant Nostre Dame, de Noblesse et des VII vertus qui tenoient un personnage de nostre prince pour amener en son gardin de Haynau, qui estoit ou marchiet »¹¹⁵.

Cette association du nouveau seigneur avec les vertus éminentes de la noblesse apparaît comme une sorte d'examen de passage qui ouvre la porte du « Jardin de Haynau », et donc du comté. Un peu plus loin, le cheminement vers un arc de triomphe dont le chapeau, soutenu par les deux saints patrons de la région, saint Vincent et sainte Waudru, abrite une jeune fille distribuant du vin à foison, réalise l'allégorie de dame Noblesse qui, virtuellement, entraînant Charles vers la promesse d'un héritage opulent¹¹⁶. Enfin, la création d'un tableau vivant intitulé « le Jardin de Haynau », du nom d'une représentation héraldique associant les trois ordres composant les Etats de Hainaut, met l'accent sur la cohésion des domaines du comte :

« Item, sur ledit Marchiet, commenchant devant le Griffon d'argent, allant tout jusques devant l'ostel de Chyne, avoit ung hourt ouquel se demonstra le gardin de Haynnau, sicomme la comté et IIII comtez tenus d'icelle, sicomme Namur, Ostrevant, Burbant et Thieraisse ; item, les XII paries, XII croches, XII bannerez et XII bonnes villes »¹¹⁷.

A proximité de ce « hourt », la fontaine de la place du marché avait été décorée de façon à accueillir une scène rendant hommage au personnage de Bacchus :

« L'on représenta sur les pilliers de la fontaine d'icelle ville (laissant à part les comédies et arcs de triomphales) un homme appelé Simon Storet, d'une admirable et monstrueuse corpulence, en giste d'un Bacchus, habillé estroitement d'un vestement de toille pinturée de grappes et feuilles de vigne, se tenant à chevaçon sur un tonneau au pied de la déesse Vénus, magnifiquement ornée ; au-dessus de ces deux personnes, il y avoit une fille qui représentoit la Tempérance, ayant à l'un de ses costés le soleil, et l'autre la lune, avec tel escripseau :
Nocte dieque meis Bacchus cum Cypride sceptris
Paret, sic quaerunt subdi tibi Carole Montes »¹¹⁸.

L'ensemble de ce jeu dramatique organise autour d'une négociation, illusoire il est vrai, mais néanmoins développée aux yeux de tous, les enjeux du nouveau principat. Le comté se donne à son nouveau seigneur et lui promet harmonie et prospérité, à la condition virtuelle que celui-ci se soit imprégné des vertus qui forgent les bons princes. On comprend très vite que les intermédiaires culturels que sont les chambres de rhétorique, les compagnies festives ou les métiers détournent l'entrée princière pour impliquer tout autant la ville que le comte dans les termes d'un contrat sur lequel repose la cohésion du territoire.

Le partage d'un même patrimoine culturel favorise l'élaboration de ce forum où chacun vient défendre, à la mesure de ces moyens, ses propres intérêts. Ainsi faut-il se souvenir que le thème pastoral qui fait du prince un berger sachant protéger son troupeau a fait son apparition à la cour dans les discours théoriques sur la défense de la chose publique¹¹⁹. Le thème se retrouve plus ou moins clairement dans les entrées de Bruges et de Gand, en 1440 et en 1458. A Bruges, à la porte de la Croix, saint Jean-Baptiste, monté sur un chariot représentant une forêt profonde, accueille les délégations avec

¹¹⁵ AEM, Ban et autres mémoires 1404, fol. 107, cité par L. DEVILLERS, « Les séjours... », art. cité, p. 441.

¹¹⁶ Cf. note 22.

¹¹⁷ AEM, Ban et autres mémoires 1404, fol. 107, cité par L. DEVILLERS, « Les séjours... », art. cité, p. 441.

¹¹⁸ F. VINCHANT, *Annales de la Province ...*, op. cit., vol. IV, liv. VIII, p. 327. (Comme Bacchus et Vénus se soumettent à ma volonté, nuit et jour/ Les Montois cherchent à t'être soumis, Ô Charles). Rappelons que le personnage de Bon Temps est souvent associé à Bacchus et à Cérés.

¹¹⁹ Voir p. 58.

ces mots : « *Ego vox clamantis in deserto : parate viam Domini* »¹²⁰. Saint Jean-Baptiste, perdu dans le désert, a été sauvé par Dieu, et c'est lui qui, à son tour, tend la main aux hommes en quête de salut. A Gand, en 1458, les messages sont plus clairs. Tout d'abord, la Pucelle de Gand souhaite la bienvenue à Philippe le Bon, assise dans un verger copiant fidèlement le texte de la poésie du même nom et pouvant être assimilée au « jardin de Haynau » montois :

« En entrant en ville, au pied des remparts, du côté gauche, était élevée une estrade assez haute, tendue de drap vert, représentant un beau verger planté d'arbres et de fleurs rares ; ce verger était entouré d'une balustrade tapissée à laquelle étaient suspendus les écussons du duc et de la ville. Sous l'écu de la ville se trouvait cette phrase, en lettres d'or « *Inveni quem diligit anima mea* ». Au milieu du verger était agenouillée une belle jeune fille d'environ dix ans, vêtue de satin blanc, un manteau de même étoffe sur les épaules, les cheveux ornés comme ceux d'une mariée. Au moment du passage du duc elle descendit trois marches de l'estrade, et joignit les mains d'une manière suppliante »¹²¹.

L'ajout de fleurs rares et d'arbres symbolise la richesse de la terre que foule le comte de Flandre¹²². Ce dernier pardonne à l'ancienne ville rebelle et favorise par conséquent l'assimilation de la ville à un havre de paix et de prospérité. La concorde restaurée est la condition *sine qua non* de cet état idyllique où la population soumise s'en remet à son prince, comme les moutons à leur berger. Un peu plus loin, un autre tableau vivant confirme cette vision somme toute très traditionnelle de l'équilibre social :

« La rue aux Tripes était fermée du côté de la rue aux Draps par une estrade surmontée d'un pavillon, où se trouvait un berger avec sa houlette, et ses autres attributs, et portant sur ses épaules un agneau vivant qu'il fit bêler au passage du duc. Devant lui étaient ces mots : « *Congratulavi mihi quod inveni quem perdideram* »¹²³.

Dans cette entrée de réconciliation, les scènes bibliques exposées au cortège invitent le prince à la clémence et à la miséricorde¹²⁴. De façon plus générale, en dehors de contextes plus ou moins houleux, le message des citadins insiste essentiellement sur la bonne justice et la bonne gestion des domaines. Cette équité est, *a fortiori*, présente dans les entrées de réconciliation, mais se retrouve aussi dans les Joyeuses Entrées, comme celles de Charles le Téméraire. A Arras le 15 mars 1469, la municipalité rend hommage à l'intransigeance du bon prince avec la représentation de Manlius Torquatus, réputé pour sa sévérité et son impartialité, et celle du roi d'Aragon punissant un ministre prévaricateur¹²⁵. Ce dernier spectacle faisait allusion à une sanction décidée par Charles à l'encontre du gouverneur de Flessingues, coupable d'avoir fait périr le mari d'une femme qu'il voulait séduire¹²⁶.

La ville a donc, elle aussi, des messages politiques, si traditionnels soient-ils, à diffuser. Toutefois, pour bien comprendre la réelle implication du monde urbain dans ses diverses composantes, mieux vaut procéder par études de cas. Les cérémonies présentées et analysées dans la partie suivante vont nous permettre d'ordonner les pièces du puzzle rassemblées jusqu' alors. Le contexte local,

¹²⁰ N. DESPARS, *Cronijcke van den ...*, *op. cit.*, vol. III, p. 433.

¹²¹ E. VARENBERGH, « Fêtes données à Philippe le Bon... », art. cité. P. ARNADE, dans *Realms of Ritual ... op. cit.*, p. 136-137, privilège la dimension sexuelle de cette représentation illustrée par la présence d'une jeune Vierge dans un jardin clos franchi par le prince. Je préfère l'idée de cette allégorie de la prospérité et de la quiétude de la ville offerte à son seigneur.

¹²² A comparer avec le poème de Boudewijn van de Lore. J. REYNAERT, "Boudewijn van der Luere en zijn Maghet van Ghend", art. cité.

¹²³ E. VARENBERGH, « Fêtes données à Philippe le Bon... », art. cité. N'oublions pas que la plupart de ces tableaux vivants avaient reçu l'aval des conseillers du prince et qu'ils étaient donc très proches des idées de la cour.

¹²⁴ L'entrée a été suffisamment analysée et les observations que j'ai pu faire jusqu'à présent suffisent à compléter la démonstration.

¹²⁵ Cette scène s'inspire de CICERON, *De Officiis*, 3, 112.

¹²⁶ Voir E. LECESNE, *Histoire d'Arras depuis ...*, *op. cit.*, t. I, chap. X, p. 372.

l'évolution chronologique, les moyens financiers investis, les traditions culturelles et les enjeux politiques sauront s'imposer pour modeler et individualiser chacune de ces rencontres.

III. De la communication symbolique à la communication politique.

L'image présentée, animée ou inanimée, n'est pas un simple double du réel perçu. Elle condense les éléments hétérogènes de savoirs multiples, que chacun saura reconnaître selon ses propres centres d'intérêts, sa propre formation, ses propres attentes. Le message emprunte ainsi de multiples voies pour aboutir, quel que soit l'éclectisme du public auquel il s'adresse. Les plus cultivés ne sont d'ailleurs pas toujours à même de percevoir les subtilités symboliques développées, comme le prouve l'absence de réaction du Bourgeois de Paris, à l'occasion d'une chasse au cerf représentée pour l'entrée solennelle de Henri VI, à Paris en 1431¹²⁷. Tel est le premier point des deux démonstrations qui vont suivre. Le second veillera quant à lui à ancrer solidement ces cérémonies au cœur de véritables ambitions programmatiques qui dépassent la simple dimension culturelle pour renforcer l'arsenal de la conquête politique.

A. L'entrée de Philippe le Bon à Bruges, le 11 décembre 1440.

Cette entrée de Philippe le Bon, plus connue pour son premier volet qui n'est autre qu'une amende honorable, a récemment fait l'objet d'une polémique entre deux chercheurs qui, tour à tour, et à quelques années d'intervalle, ont livré des interprétations très différentes de l'événement. Cette entrée de réconciliation mit un terme à des années de rébellion brugeoise (1436-1438) soldées par une victoire bourguignonne et par la mort de Jean de Villiers, seigneur de L'Isle-Adam. Elle est racontée avec beaucoup de détails dans l'*Excellente Cronike van Vlaenderen*, ainsi que dans la chronique de Nicolas Despars. Dans cette dernière, l'auteur a accompagné chacune de ses descriptions d'une glose, expliquant aux lecteurs ce que les concepteurs du spectacle avaient voulu signifier par le choix des sujets représentés : « *Wat men daer by hadde willen beteekenen* »¹²⁸. Bart Ramakers, qui a repris le dossier et observé à la loupe les analyses formulées en 1998 par Gordon Kipling, a très clairement montré que ce dernier avait suivi trop aveuglément les interprétations de Despars, sans véritablement replacer les festivités dans le contexte culturel local. Résumons et simplifions les démonstrations de ces deux historiens. Pour Gordon Kipling, la richesse des prestations de cette entrée constitue le fondement d'un triomphe civique répondant à un programme strict, entièrement dédié au prince, où chacun des tableaux vivants développe progressivement un idéal christique de rédemption¹²⁹. Bart Ramakers refuse quant à lui cette vision trop idéaliste et cette interprétation trop « corsetée » de la cérémonie¹³⁰. Selon lui, Gordon Kipling n'a pas suffisamment remis en cause les interprétations du chroniqueur, mais surtout il n'a pas pris en compte le fait que les tableaux vivants appartenaient au répertoire d'une culture festive brugeoise traditionnelle et dont la représentation n'était en rien extraordinaire¹³¹. De plus, l'idée même

¹²⁷ Le sacre du roi d'Angleterre comme roi de France à Paris le 30 novembre 1431 avait donné lieu à une entrée solennelle bordée de nombreux divertissements, parmi lesquels, une « *chasse d'un cerf tout vif qui fut moult plaisante à voir* ». Le bourgeois, qui n'est autre qu'un clerc de l'université de Paris, n'avait pas compris qu'il s'agissait là d'une allégorie mettant en scène l'emblème personnel de Charles VII (Le cerf), pris et mis à mort. Pour le détail de ce spectacle, voir les remarques de C. BEAUNE, *Journal d'un Bourgeois de Paris*, Paris, 1990, p. 303-309.

¹²⁸ C'est pour cette raison que j'ai privilégié cette version, traduite en français en annexe et accompagnée du plan de l'entrée.

¹²⁹ G. KIPLING, *Enter the King...*, op. cit., p. 25 sq.

¹³⁰ B.A.M. RAMAKERS, « Multifaced and ambiguous », art. cité.

¹³¹ Pour ne donner qu'un exemple : trois tableaux vivants de l'entrée de 1440 (L'arbre de Jessé, Marie-Madeleine et la Résurrection) avaient été montés à l'occasion de la procession du Saint-Sang.

d'un programme impliquerait l'existence d'un comité d'organisation, alors que l'élaboration pratique de ces prestations était abandonnée aux bons soins de leurs créateurs, à savoir confréries, guildes de métiers et chambres de rhétorique¹³². Tous ces arguments sont en effet irréfutables et les démonstrations précédentes ont clairement exposé que saynètes et tableaux vivants puisaient leur inspiration dans des habitudes locales. Néanmoins, imaginer qu'une telle réception – n'oublions pas qu'il s'agit d'une entrée destinée à rétablir la concorde entre le prince et sa ville, alors que celle-ci a payé très chèrement sa révolte passée¹³³ – fut livrée sans aucun contrôle aux enchères de la veine créatrice urbaine semble tout aussi improbable. L'arrivée de Philippe le Bon en compagnie de la cour et d'un invité de marque en la personne de Charles d'Orléans avait sans doute nécessité des préparatifs soignés. Les sources sont muettes à ce sujet, mais la circulation incessante des messagers et la cérémonie gantoise de 1458, assez proche de celle de 1440, marquée par la venue préalable d'observateurs officiels, m'invitent à opter pour une concertation entre la cour et les édiles municipaux. De plus, même s'il faut reconnaître l'absence d'un quelconque maître de cérémonies, comme l'était Antonis de Roovere, nous avons vu précédemment que les villes n'hésitaient pas à organiser de grands banquets quelques semaines avant la fête, réunissant toutes les compagnies festives impliquées dans l'organisation du spectacle.

Outrées dans un sens comme dans l'autre, les réflexions des deux historiens apportent pourtant suffisamment de clefs pour comprendre la structure et les ambitions de cette démonstration de force. Car il s'agit bien d'une exhibition de puissance, puissance de l'autorité ducale rétablie et acceptée, et puissance d'une ville qui, comme le fit Gand quelques années plus tard, sait fièrement se relever après des années de guerre. Toujours en termes de contrastes, il faut alors imaginer la réelle tension affective qui dut envahir la ville au moment de son humiliation spectaculaire en dehors de ses portes. Le retour à l'intérieur des murs devait à tout prix effacer le plus rapidement possible les souvenirs des désordres passés et rétablir le pacte civique qui unit le prince à son peuple. Ainsi, le choix des thèmes, tous extraits de l'histoire sainte, n'a rien d'aléatoire. Certes, ils figurent parmi les répertoires dramatiques de la région utilisés à l'occasion des différentes fêtes religieuses. Mais cette information ne doit pas être considérée comme une preuve de la non spécificité du spectacle composé. Au contraire, il apparaît tout simplement que la population brugeoise a employé un langage familier et maîtrisé, celui des épisodes bibliques théâtralisés, pour exprimer un message propre à la nature exceptionnelle de l'événement. Autrement dit, la familiarité de la forme n'implique pas la banalité du fond.

Ainsi, les thèmes de l'humilité, du pardon, de la miséricorde se répètent tout au long de la progression pour mieux garantir la bonne volonté de la ville à l'égard de son prince. Comme Job, prosterné dans la poussière et la cendre devant la puissance incommensurable du Très Haut, la ville s'agenouille devant son prince, en espérant sans doute être rétablie, à son tour, dans son honneur et dans ses biens. Comme Isaac entre les mains de son père Abraham, elle espère l'intervention des grâces divines qui lui laisseront la vie sauve. Comme la pécheresse reçue par le Christ dans la maison de Simon, comme Zachée choisi par Jésus pour l'héberger, elle espère être pardonnée, etc. Plus concrètement, la ville rend également hommage à celle qui l'assista dans ces temps de mauvaise fortune. Et, malgré les doutes de Bart Ramakers, l'assimilation d'Isabelle de Portugal à Esther qui sut intercéder en faveur de son peuple auprès de son époux Assuérus, comme la duchesse le fit auprès de Philippe le Bon en faveur des Brugeois, est tout à fait plausible¹³⁴. De même, l'allusion à la captivité de Charles d'Orléans, par l'intermédiaire de la représentation de la fuite de saint Pierre, est là aussi une façon détournée de rendre hommage à la fois au courage du duc d'Orléans et à l'habileté diplomatique du

¹³² Il n'y a pas de précisions sur les organisateurs du spectacle, mais leurs origines étaient assurément variées.

¹³³ Sur l'état de Bruges à cette période, voir J. DUMOLYN, *De Brugse opstand ...*, *op. cit.*

¹³⁴ B. RAMAKERS, « Multifaced and ambiguous », art. cité : « However, although Isabella was extremely active in other diplomatic matters, I have found no mention in the literature of her intercession on this point ». Le dossier établi par M. Sommé montre à quel point la duchesse fut sollicitée par les Brugeois. Le rôle qu'elle joua dans la défense de Bruges ne fut sans doute pas négligeable, puisque la ville lui offrit 14000 ridders qu'elle refusa. Voir M. SOMME, *Isabelle de Portugal ... op. cit.*, p. 391-393.

grand duc d'Occident. Toutes ces interprétations ont été plus ou moins soulignées par Gordon Kipling qui, de fil en aiguille, et, particulièrement influencé par les fêtes anglaises du *Corpus Christi* et l'entrée de Richard II à Londres, néglige complètement la partition urbaine en faisant de l'entrée de 1440 un nouvel *Adventus* où Philippe le Bon serait devenu un nouveau Christ. Certes, les paroles de saint Jean-Baptiste écrites sur la Cruyspoorte (« *Ego vox clamantis in deserto : parate viam Domini* »¹³⁵), peuvent engager l'analyse vers une *imitatio Christi*, tandis que les paroles des prophètes relaient ces mots de bienvenue. De même que la mise en scène de l'Annonce aux bergers et de la Nativité symbolise la joie d'accueillir le s(S)igneur, la représentation de la Résurrection et de la Transfiguration achève la construction du parallèle entre l'apothéose christique et la gloire du duc de Bourgogne. Gordon Kipling va plus loin encore en faisant remarquer que l'absence de Jésus dans le tableau de l'Annonciation signifie que la place vacante est en réalité réservée au duc¹³⁶. Plusieurs arguments s'opposent à cette assimilation. Tout d'abord, les tableaux suivants, mettant en scène le Christ en personne, entament la cohésion de ce rapprochement hasardeux. Deuxièmement, les sujets développés appartiennent à des thèmes populaires que l'on retrouve régulièrement pour toutes sortes de festivités. La période de l'Avent a sans doute fait privilégier les thèmes de l'Annonciation et de la Nativité que l'on retrouve d'ailleurs dans l'entrée de Marguerite d'York à Douai, expliquée dans la partie suivante. Enfin, cette interprétation du spectacle tout occupée à transformer le tyran et les rebelles en sauveur et en repentants propose un carcan conventionnel qui ne sied pas à la multiplicité des voix et donc des ambitions urbaines. Ne perdons pas de vue que « l'expression polyphone » de la représentation symbolique, pour reprendre une expression de Johan Huizinga, ne permet pas d'explication aussi lisse et univoque.

Il faut convenir que les traités de paix ont été signés et que la ville a dû s'humilier et payer son amende, mais rien n'empêche les différents participants de moduler la ligne directrice de cette cérémonie et de proposer subrepticement des messages correspondant à la situation et aux attentes de chacun. La présence des marchands qui accompagnent le cortège, par délégation, est également remarquable dans l'élaboration de certains divertissements. On sait combien les nations étrangères s'impliquèrent dans la vie économique et politique brugeoise¹³⁷. La création de la porte de triomphe, assimilant Bruges à Jérusalem, prend un tout autre sens quand on sait qu'elle fut élevée par les Portugais et les Génois. De même, la Résurrection du Christ mise en scène par les Espagnols peut inspirer d'autres commentaires. En effet, la Jérusalem Céleste accueillant la musique du roi David se transforme ici en une ville, Bruges, à laquelle la concorde rétablie promet à nouveau la richesse et la prospérité. L'idéal de l'âge d'or s'incarne dans cette ville de commerce qui assure aux plus nantis, comme l'a rappelé Pero Tafur, les fruits de son labeur. La paix est nécessaire à ce commerce, lui-même vital pour les marchands et les finances de la ville. Dans un même état d'esprit, la Résurrection du Christ ne souligne pas seulement le retour de Philippe le Bon dans la ville, elle inaugure un temps nouveau où la ville sort de son marasme pour prétendre à un avenir plus amène. C'est ce que signifie également la disposition de fontaines d'abondance placées tout au long du parcours, rendant hommage à un pays de cocagne que j'ai déjà évoqué. Le contraste entre ce tableau vivant et les suivants est lui aussi significatif. En effet, les Sept Œuvres de Charité qui incluent la faim, le froid, la nudité, l'absence de logis, la prison, la maladie et enfin la mort, rappellent à la manière des danses macabres la vanité des hommes. L'ambiance festive ne convient pas au mieux à ce genre de représentation. Pourtant, associés à la ville de cocagne, les tableaux invitent les spectateurs – le duc et les autres – à se souvenir que la misère et les souffrances ne sont jamais bien loin. Certes, le duc n'est pas responsable de la famine et de la peste qui se sont

¹³⁵ « Je suis la voix de celui qui clame dans le désert : préparez le chemin du Seigneur », *Jean* (1, 23).

¹³⁶ L'historien s'inspire très certainement de son étude sur l'entrée de Richard II à Londres en 1392, au cours de laquelle des anges descendent du ciel pour offrir le calice et la couronne au roi, tandis que l'eau se transforme en vin sur son passage. G. KIPLING, « Richard II's Sumptuous Pageants, and the idea of the civic triumph », dans *Pageantry in the Shakespearean Theatre*, P. M. Bergeron éd., Athens / Georgia, 1985, p. 83-103.

¹³⁷ Voir la mise au point récente de J. PAVIOT, *Bruges, 1300-1500*, Paris, 2002, p. 39-68. Soulignons également leur rôle essentiel dans les ambassades destinées à réconcilier la ville, et parfois d'autres villes comme Gand, avec le comte de Flandre.

abattues sur la région durant ces mêmes années, mais la guerre n'a pas amélioré la situation des Brugeois. Progressivement, quelques reproches affleurent çà et là. Job, qui cherche le pardon divin, rappelle que Bruges en position de repentie se trouve dans une situation tout aussi misérable. Revenons sur la mise en scène de l'épisode de Zachée, traditionnellement interprété comme le miroir du pardon et de la générosité ducale. Zachée, perché dans un arbre pour apercevoir Jésus qui arrivait à Jéricho, fut interpellé et choisi par ce dernier pour accueillir dans sa maison le fils de Dieu. Or, Zachée était le chef des publicains, ces agents du fisc qui percevaient les droits de douane et d'octroi, souvent mal vus par la population pour leurs exactions. La filiation n'est peut-être pas ici celle que l'on croit. Philippe le Bon peut être rapproché de la figure christique qui sait pardonner au pécheur, mais il peut aussi être confondu avec Zachée qui, par l'intervention de la grâce divine, comprit qu'il devait cesser de pressurer les habitants de sa région¹³⁸. Ainsi, comme à Gand quelques années plus tard, Philippe le Bon n'évolue pas dans la ville en Christ de Gloire devant une population entièrement soumise. Il avance parmi les autres fidèles, apprenant à chacun de ses pas que tout homme subit un jour la justice divine, et la représentation du Jugement Dernier ne revêt en cela aucune ambiguïté.

La ville accueille son prince, lui fait bonne figure en le comblant de ses grâces et de ses divertissements les plus « à la mode »¹³⁹. Elle demande pardon, s'humilie, se repent et tourne la page de ses outrages en préparant un avenir fondé sur la bonne entente et la modération des exigences comtales. Là réside le sésame de l'équilibre des pouvoirs et de la fidélité des hommes.

B. L'entrée de Marguerite d'York à Douai, le 19 novembre 1470¹⁴⁰.

La réception offerte par la municipalité douaisienne à la nouvelle duchesse de Bourgogne accompagnée par sa belle-fille, Marie de Bourgogne, et par de nombreux membres de la cour, parmi lesquels Adolphe de Clèves et le seigneur de Charny, n'est pas très connue¹⁴¹. Seuls les registres municipaux en ont gardé la trace¹⁴². La jeune duchesse arriva dans la ville de Douai le 19 novembre 1470, vers le soir, après un périple qui l'avait conduite de Bruxelles à Valenciennes en passant par Mons. Cette Joyeuse Entrée est néanmoins suffisamment documentée pour permettre la mise en valeur des différents niveaux de lecture révélés préalablement. Ainsi, la cérémonie de la Joyeuse Entrée se déroula de façon traditionnelle avec l'accueil par les délégations urbaines au-delà des portes de la ville, l'escorte de lumière faite par les gens d'armes, la sonnerie incessante des cloches, la présence du clergé en procession et les dons offerts le soir même et le lendemain aux princesses et aux membres les plus éminents de leur cour¹⁴³. Des mesures de sécurité furent prises de telle sorte que les cohues fussent maîtrisées et qu'un éclairage nocturne illuminât pendant tout le séjour des princesses le quartier central de la ville, « le dogon ». Quant aux festivités qui se déroulèrent par « vilain temps », elles furent suffisamment variées pour satisfaire et impliquer la foule composite des spectateurs et des acteurs. Nous savons peu de choses des compagnies festives douaisiennes, mais, à cette occasion, la participation du « latineur » et de ses compagnons apparaît comme la seule intervention à caractère « professionnel » apparentée à celle d'une compagnie de type rhétoricien. Les « esparmaillés » et les « Sobres de Fer » semblent davantage engagés dans la fabrication du matériel festif et dans des

¹³⁸ L'épisode biblique se termine ainsi : « *Voici, Seigneur, que je donne la moitié de mes biens aux pauvres, et si j'ai fait du tort à quelqu'un, je lui rends le quadruple*. Jésus lui dit : *Aujourd'hui le salut est arrivé pour cette maison, parce que lui aussi est un fils d'Abraham* ». Luc (19, 8-9).

¹³⁹ L. Gilliodts van Severen raconte que les danseurs sur corde étaient très prisés, de même que les grimpeurs de mur qui parcouraient la région et qui pouvaient ainsi servir d'espions à la cour.

¹⁴⁰ Voir le texte situé en annexe et accompagné du plan de cette entrée.

¹⁴¹ Adolphe de Clèves, seigneur de Ravenstein, est le fils d'Adolphe Ier, duc de Clèves et beau-frère de Philippe le Bon par son mariage avec la sœur de celui-ci, Marie.

¹⁴² Voir le texte en annexe.

¹⁴³ Le prestation de serment n'intervient pas ici, puisqu'il s'agit de la Joyeuse Entrée de l'épouse du duc.

prestations qui relèvent simplement de la mascarade. D'autres réseaux viennent grossir les rangs des animateurs du spectacle. Les associations de quartiers attachées à une paroisse que sont les compagnons de St-Jacques et de St-Aubin font le déplacement vers la rue St-Eloi et la rue au Cerf pour présenter leurs dernières créations, tandis que les sociétés d'archers et d'arbalétriers, traditionnellement responsables des festivités dans la ville et à l'extérieur de celle-ci, assurent également deux représentations. Enfin, les frères mineurs jouèrent un rôle dans l'élaboration et la représentation de ces tableaux vivants qui se firent jeux dramatiques le soir venu. Seules les catégories de métiers échappent à cette énumération qui prouve combien le rassemblement des différentes forces vives du monde urbain était important en ces occasions. On peut cependant imaginer que les différents jeux de lumières installés tout au long du parcours furent le fait des métiers qui pouvaient ainsi se livrer à une compétition symbolique par ce style de prestations, comme c'est le cas dans de nombreuses villes limitrophes. La mise en place d'éclairages de divers types occupe d'ailleurs une place éminente dans cette entrée. La lumière utilise plusieurs supports pour assurer la sécurité du quartier, souhaiter la bienvenue à la cour, mettre en évidence les lieux de passage et les sujets représentés, et enfin symboliser l'allégresse de la ville accueillant sa nouvelle maîtresse. Torches et chandelles consacrent en quelque sorte l'espace de la cérémonie et les hommes qui s'y rassemblent, jouant pleinement le rôle de médiateur culturel déjà souligné. Chacun peut s'émerveiller devant la beauté des lieux et des spectacles ainsi rehaussée. De même, chacun peut s'émerveiller devant une représentation qui, muette dans un premier temps, séduit d'emblée par la richesse des matières utilisées et les réminiscences qu'elle suscite. En effet, comme l'explique le compte rendu douaisien, les épisodes essentiellement bibliques qui furent choisis pour cette Joyeuse Entrée furent exhibés sans aucun commentaire, avant d'être joués plus tard devant l'Hôtel Vert où séjournaient les dames et devant la halle où étaient établis les hommes. Cette technique de représentation montre que le spectacle était conçu de la même manière que celui qui accompagnait les grandes processions urbaines, comme en témoignent les directives édictées à l'occasion de la procession de Notre-Dame de la Treille à Lille. Des tableaux vivants – donc silencieux – montés sur « cars », étaient d'abord sélectionnés pour illustrer la procession, puis des saynètes faisaient l'objet d'un concours le soir de la festivité. Il est évident que des mesures de commodités président à une telle organisation, mais la nature du public visé doit également entrer en ligne de compte.

Les thématiques choisies pour cette entrée douaisienne prouvent tout autant la grande proximité de ces festivités avec les grandes processions. L'énumération des divertissements proposés ne tarde pas à faire émerger un répertoire commun. Ainsi, les honneurs rendus à la princesse et à la maison qu'elle représente se doublent d'une démonstration catéchétique qui nous introduit au cœur des préoccupations spirituelles du temps. Bien sûr, la figure béatifiée de sainte Marguerite permet à la ville de rendre hommage à la nouvelle Marguerite, d'York celle-ci, qui saura très certainement se montrer à la hauteur de son illustre patronne. Marguerite terrassant le dragon arrive tout droit de la *Légende Dorée*, très sollicitée dans cette cérémonie, pour montrer comment elle subit son martyre avec courage, refusant jusqu'à la mort de céder aux avances d'Olybrius et aux tentations du diable¹⁴⁴. La fabrication d'un dragon en osier permettait de frapper les imaginations des plus humbles, tandis que les vertus de cette sainte qui sait arrêter les effusions de sang et calmer les passions du cœur pouvaient, à un autre niveau, servir de modèle à la conduite à venir de la princesse. Avant d'aborder les instructions sibyllines diffusées tout au long de ce parcours, il faut dire quelques mots des tourments ressentis par l'Église durant cette période et dans cette région, tourments qui apparaissent clairement dans les représentations de 1470. Henri Platelle a expliqué en plusieurs endroits que, malgré les progrès de la *devotio moderna*, une partie notable de la population commençait à rejeter les principes mêmes de la transsubstantiation, autrement dit de la présence réelle du Christ dans l'Eucharistie. La riposte emprunta plusieurs chemins, mobilisant notamment l'intercession des artistes qui multiplièrent les œuvres rendant hommage aux Saintes Espèces. Parmi ces sujets, M.-L. Lievens de Waegh souligne l'aspect exceptionnel de la Messe

¹⁴⁴ J. DE VORAGINE, *La légende dorée*, op. cit., t. I, p. 452-455.

de saint Grégoire, qui semble s'être spontanément développée dans les arts visuels sans l'appui d'une quelconque source littéraire¹⁴⁵. Avec la mise en scène de ce sujet dans la cérémonie douaisienne de 1470, la preuve est faite de ces relations continues entre les différents milieux artistiques. Certes, la *Légende Dorée* raconte comment Grégoire, alors qu'il célébrait la messe, dut s'interrompre parce qu'une femme remettait en cause la sainteté de l'ostie. Grégoire replaça le pain sur l'autel et ce dernier se transforma en doigt, avant de retrouver sa forme initiale, rendant la foi à la femme incrédule¹⁴⁶. Mais les représentations picturales de ce miracle, comme le tableau vivant douaisien, vont plus loin et mettent en scène l'apparition du Christ sur l'autel, parfois accompagné des objets de son martyre, remplissant de son sang le calice¹⁴⁷. Le message se répète à l'initiative des arbalétriers qui, cette fois-ci, représentent le Saint Sacrement et un autel. La scène pourrait sembler somme toute anodine. Pourtant, l'histoire de la collégiale St-Amé permet de comprendre le succès d'une telle représentation. En effet, St-Amé disposait d'un prestige considérable nourri par les reliques conservées dans ses murs. En 1254, la célébrité de la collégiale est renforcée par l'événement suivant. Thomas de Cantimpré, dans son *Bonum universale de apibus*, raconte que le jour de Pâques, un prêtre qui donnait la communion laissa tomber une hostie. Cette dernière s'éleva toute seule, se plaça sur le purificateur et un enfant apparut. L'hostie miraculeuse fut montrée à Thomas de Cantimpré qui y aperçut la tête du Christ couronnée d'épines. Un reliquaire fut vénéré dans cette église tandis qu'une confrérie se chargeait de propager cette dévotion. Bref, on l'aura compris : la fête de la princesse fut également un faire-valoir de la cité et de sa communauté religieuse. Difficile de ne pas croire à une offensive cléricale destinée à reconquérir des fidèles qui parfois lui échappent et à affirmer la foi dans le mystère de l'Eucharistie. La cérémonie d'entrée se révèle aussi une grande messe où chacun prêche pour sa propre paroisse¹⁴⁸.

La Crucifixion, quant à elle, emprunte la représentation symbolique du Pressoir Mystique, assimilant le vin au Sang rédempteur. La catéchèse ne s'arrête pas là et s'attarde sur le thème particulièrement populaire de la Nativité. Une Annonciation est organisée par les arbalétriers, tandis qu'une mise en scène de la vision d'Octavien fait une apparition remarquée. Cet épisode, qui suit là encore fidèlement la *Légende Dorée*, se développe en plusieurs endroits de la région dans la deuxième moitié du XVe siècle¹⁴⁹. L'empereur Auguste, venu demander à la Sibylle de Tibur s'il pouvait accepter d'être divinisé, est gratifié d'une vision lui montrant la Vierge et l'Enfant. Ce thème, populaire du XIIIe au XVIe siècle, a été également repris par des peintres de la région comme R. Vander Weyden dans son *Triptyque de la Nativité*. L'ensemble de ces prestations construit au sein de cette cérémonie d'hommage une véritable entreprise de reconquête religieuse, particulièrement frappante à force d'artifices et mêlant dans une même sentimentalité religieuse les fidèles de tous rangs. Cette émotion générale aisément imaginable dut sans doute s'exacerber avec la prestation sur la place du Marché qui mit en scène les Dix Mille Martyrs d'Alexandrie¹⁵⁰. On sait que les prédicateurs remportaient toujours un vif succès lorsqu'ils évoquaient, avec force détails, la figure de saints qui, à petits feux ou à grandes flammes, avaient rendu l'âme en maintenant leur conviction jusqu'au dernier craquement de leurs os. La *Légende Dorée*, tout comme les textes apocryphes, abonde de ces figures héroïques, sans toutefois rassembler en un seul

¹⁴⁵ M.-L. LIEVENS DE WAEGH, « Le sujets des œuvres », dans *Les Primitifs flamands*, op. cit., p. 194-196. Voir par exemple, *La messe de saint Grégoire* d'après le Maître de Flémalle aux Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique.

¹⁴⁶ J. DE VORAGINE, *La légende dorée*, op. cit., p. 229-230.

¹⁴⁷ Pour une réflexion sur la messe de saint Grégoire, C. HARBISON, « Some Artistic Anticipation of Theological Thought », *The Art Quarterly*, nouvelle série., II, 1979, n°1, p. 67-89.

¹⁴⁸ Je tiens à remercier A.-M. Legaré et B. Schnerb qui ont bien voulu accueillir cette démonstration dans le cadre de leur séminaire d'études et qui l'ont enrichie de leurs critiques.

¹⁴⁹ B. Ramakers situe l'apparition de cette pièce à Audenarde vers 1470, B.A.M. RAMAKERS, *Toneelkunst en processiecultuur...*, op. cit., p. 262-263. Et le manuscrit de Wolfenbüttel, dont les textes datent de la deuxième moitié du XVe siècle, comprend une pièce intitulée : « Comment Octovien, empereur de Rome, ne fut point content d'estre couré de ses sénateurs sans mander seville tributine ».

¹⁵⁰ La lecture des pages de J. Huizinga, consacrées aux émotions et aux phantasmes religieux, pourront aider à se figurer l'état de griserie extatique qui pouvait s'emparer des foules. J. HUIZINGA, *L'automne du Moyen Age*, op. cit., p. 198 sq.

épisode près de dix mille âmes¹⁵¹. La composition douaisienne dut faire grand effet et, dans un déluge de pluie et de larmes, mêler passions, angoisses et solidarité. Cette stimulation d'une conscience collective par le biais de la sensibilité dévote se transporte immédiatement, en théorie comme en pratique, vers le tableau suivant qui n'est autre qu'une allégorie de la maison de Bourgogne. Cette transition abrupte suit parfaitement le rythme des spectacles publics qui font passer du rire aux larmes sans que la pirouette ne semble grossière. La cérémonie entière est fondée sur ce rythme détraqué qui juxtapose scènes exaltantes et hommages ordinaires avant que le passionnel n'ait le temps de retomber. Ainsi, de façon moins spectaculaire que dans l'entrée brugeoise de 1440, le politique côtoie le sublime et profite de cette position privilégiée pour attirer l'attention. La jeune duchesse de Bourgogne doit être une alliée pour les villes qui l'accueillent. La représentation de sainte Marguerite qui rappelle à la princesse les vertus de courage et de tempérance a déjà été évoquée. Mais la reine Esther, assimilée le plus souvent à la Vierge médiatrice, montre également que la femme peut être de bon conseil pour son mari et sauver ceux qui se placent sous son aile protectrice. Ces messages sont évidemment destinés à faire de la duchesse une intermédiaire efficace en cas de litige avec le prince. La ville n'aspire d'ailleurs à rien d'autre qu'à une bonne justice, comme le rappelle la mise en scène du Jugement de Salomon. Il ne faut pas voir dans ces prestations la mise en relief de simples épisodes bibliques ; leur signification politique est connue de tous et la cérémonie qui débute par une allégorie de la Miséricorde et de la Vérité, et qui se termine par une allégorie de l'autorité du Lion, que l'on peut supposer de Flandre, montre que l'aspect politique d'une telle réception n'est pas perdu de vue. Le dialogue ville-prince s'élabore, même en l'absence de ce dernier, et sans que des troubles soient nécessaires pour l'amorcer ou le rétablir.

Les ambitions des princes évoluent, mais le message des villes reste le même. Toujours il appelle de ses vœux la paix et la justice, toujours il rend hommage à un prince ou une princesse qu'il ne remet pas en cause, mais qu'il souhaite plus conciliant et plus respectueux de l'intégrité urbaine.

*

* *

Cette dernière démonstration a tenté de suivre dans la forme la composition même des prestations qu'elle a analysées. A la grande cérémonie de réconciliation de 1440, placée sous le signe de la miséricorde et rassemblant, dans une grande tension émotionnelle, tous les habitants de la ville de Bruges humiliés devant leur prince, présentant près d'une trentaine de tableaux témoignant de la bonne volonté des citoyens pour rétablir la concorde entre les protagonistes, fait face, trente ans plus tard, une entrée solennelle plus discrète en l'honneur d'une princesse, dans une ville plus petite, à l'esprit docile que la tentation de rébellion ne taquina jamais. La succession des divertissements au sein des cérémonies engage le spectateur dans cette même arthmie des enjeux et des sensations.

L'opposition est de mise, et pourtant, à Bruges comme à Douai, la pensée politique « se cristallise en images ». La prestation scénique se veut didactique et chacun use du vocabulaire de l'autre pour se faire comprendre. Le langage religieux facilite cet échange et introduit le matériel commun

¹⁵¹ La scène fait sans doute allusion au temps d'épreuves que fut le III^e siècle après J.-C. pour Alexandrie. Les persécutions de Septime Sévère (202), de Dèce (250), de Valérien (257) et finalement de Dioclétien (304), y firent de très nombreux martyrs. Toutefois, si ces persécutions sont évoquées par exemple dans les vies de saint Laurent ou de saint Hippolyte, par Jacques de Voragine, inspiré lui-même par l'*Histoire Ecclésiastique* d'Eusèbe de Césarée, elles n'occupent pas un chapitre à part entière. Les Bollandistes citent un document éthiopien, d'après lequel les persécutions de Dèce auraient fait près de seize mille victimes à Alexandrie. Pour plus de détails, consulter le *D.H.G.E.*, t. II, p. 298-305.

nécessaire à la stimulation d'une conscience collective. La grande majorité des représentations scéniques empruntées à la *Bible* ou à l'histoire sainte montre le chemin d'une transcendance efficace que l'on ne peut discuter. Le sacré implanté au milieu des hommes devient la clef de leur lien social. Et le prince, tout comme les villes, profitent de cette autorité incontestable pour s'exprimer. L'art et le sacré ont un don d'universalité qui sied parfaitement à ces vastes entreprises de séduction collective. Encore faut-il en user avec la plus grande précaution.

CHAPITRE 9

MESSAGES DE PAIX DETOURNES, REACTIONS INCONTROLEES

« Quand le peuple est en mouvement on ne comprend pas par où le calme peut y entrer ; et quand il est paisible on ne voit pas par où le calme peut en sortir »

La Bruyère, *Les Caractères, Du souverain ou de la République.*

Cette immersion dans le monde des cérémonies bourguignonnes au rythme toujours plus effréné et aux mécanismes de plus en plus raffinés a fait peu à peu glisser cette étude du spectacle de l'Etat vers les arcanes politiques de l'Etat-Spectacle. Tandis que la Joyeuse Entrée a progressivement abandonné ses habits de simple reconnaissance des droits et des devoirs unissant chaque nouveau souverain à son peuple pour l'habit flamboyant d'une principauté en marche, les cérémonies solennelles sont devenues de véritables forums diffusant, dans une ambiance irénique, les qualités essentielles du prince, les fondements du bon gouvernement et l'idéal d'une entité politique unie. Dans cette entreprise de séduction et de rassemblement, l'œuvre du prince se rapproche peu ou prou de celle du tisserand. Là où ce dernier s'applique à créer une étoffe en croisant les fils, les ducs s'emploient au sein d'une principauté composée d'éléments disparates à créer un tout solide et cohérent capable de vivre et de prospérer, en renforçant des liens qu'ils tentent de rendre inextricables. Néanmoins, il faut bien admettre que cette politique de rassemblement et de centralisation a ponctuellement fait naître dans son sillage des contestations et des rappels à l'ordre plus ou moins violents. Bien sûr, le monde caché, secret et obscur du complot se situe aux antipodes de notre espace public et de la lumière de ses fastes. Le vocabulaire et le mode de contestation change lorsque la fête transforme, grâce à sa panoplie de signes, de symboles et d'allégories, l'insaisissable conspiration en récrimination manifeste exprimée avec plus ou moins de force.

Les pages qui vont suivre montrent que les discours de paix et les gestes de bonne volonté n'ont pas toujours eu la candeur et l'innocence que les chroniqueurs officiels ont bien voulu leur prêter. Même si, en général, les cérémonies bourguignonnes ont échappé aux troubles qui, par ailleurs, grèvent lourdement l'histoire de l'implantation de la dynastie des Valois dans les Pays-Bas, elles ont pu, elles aussi, devenir le théâtre de l'hostilité émotionnelle et même de l'intention hostile.

I. Des reliques pour bannière : l'entrée calamiteuse de Charles le Téméraire.

A. Une inauguration en fanfare.

« Donc, et pour ce que ceste ville de Gand, de tout temps ancien, a esté une ville de grand danger, et dont le peuple, par naturelle influence qui là est, fait fort à craindre, ce nouveau duc Charles, avecques l'avis de ses barons et gens du conseil, ne oublia point à interroger aux Gantois venus vers luy, de l'estat de la ville, et si son aller là pouvoit estre sûr pour luy et sans danger »¹.

Ce n'est pas sans avoir pris quelques précautions que Charles le Téméraire, nouveau duc de Bourgogne, répond à l'appel des Gantois et inaugure son principat en venant se faire reconnaître dans la dangereuse cité des Artevelde le dimanche 28 juin 1467. Les délégués gantois, qui se sont déplacés à Bruges pour adresser leurs condoléances au nouvel héritier de la principauté peu après la mort de Philippe le Bon, en ont profité pour le supplier de venir recevoir les honneurs de leur ville en lui garantissant un accueil chaleureux et enthousiaste. Néanmoins, le tumulte du passé et la conjoncture du moment éveillent des soupçons dont l'issue des événements confirme le bien-fondé. Certes, depuis la cérémonie de réconciliation qui, en 1458, nous l'avons vu, avait contribué à renouer le dialogue entre la ville rebelle et l'autorité centrale, Charles, alors comte de Charolais, s'était rendu à plusieurs reprises à Gand. L'année 1466 apparaît même comme particulièrement riche en termes de rendez-vous festifs organisés par la ville pour son jeune prince. Ainsi, le 14 février, Charles avait été accueilli avec tous les honneurs qui conviennent au triomphateur du roi de France et des Liégeois². La ville avait organisé un concours de décorations annoncé au son des trompettes pour embellir comme il se doit les lieux traversés par le prince³. Le 30 septembre de la même année, après la prise de Liège, il repasse par la ville et s'y fait accueillir par une députation de magistrats et d'officiers municipaux⁴. L'endroit semble lui plaire, puisque le 9 novembre, il invite quelques nobles à participer à un tournoi qu'il organise lui-même sur le Vrijdagmarkt, tandis que la ville, en signe de reconnaissance, convie les chevaliers à un banquet⁵. Enfin, c'est en compagnie du comte palatin qu'on le trouve dans la ville le 10 janvier 1467, puis seul le 5 mars suivant⁶. Est-ce à dire que Gand est devenue pour le comte de Charolais une halte privilégiée dans les déplacements incessants du guerrier déjà tiraillé entre les fronts français et liégeois ? Les fêtes données et la présence de sa fille Marie, en ville, ne sont pas les seules

¹ CHASTELLAIN, *Oeuvres, op. cit.*, t. V, livre VII, chap. I, p. 249-250.

² Charles, engagé dans la Ligue du Bien Public, avait conduit le roi de France Louis XI à lui restituer les villes de la Somme. Le traité de Conflans, signé le 5 octobre 1465 par Louis XI et Charles de Charolais, avait exclu les Liégeois des trêves annoncées. Abandonnés par le roi de France, ces derniers durent se résoudre à signer le traité de Saint-Trond, ratifié par la cité le 22 janvier 1466 et reconnaissant pour le moment la mainmise bourguignonne sur le territoire. Voir, C. BRUSTEN, « Les campagnes liégeoises de Charles le Téméraire », dans *Liège et Bourgogne ...*, *op. cit.*, p. 81-99.

³ Le premier prix du concours fut gagné par la compagnie de Saint Sébastien, le deuxième par les fripiers, le troisième par les bateliers. Des décorations furent peintes par Tristan van den Bossche et Nicolas van der Meersch. Ces détails figurent dans : V. FRIS, « La restriction de Gand ... », art. cité, p. 57-142, CC 1456-66, fol. 24v et 66-67v.

⁴ *Ibid.*, pièce CC. 1456-1466, fol. 120-146.

⁵ Les invités sont Antoine le Grand Bâtard de Bourgogne, Jean de Luxembourg et Jean de Chassa : *Dagboek van Gent, op. cit.*, p. 204 : « Item, de zelve myn gheduchte heere keerde de Brucele, ende mynheere van Chaerloys quam te Gbendt, ende men hielt daer, up de Vrindachmaerct' i sondaechs den IXen dach van novembre anno LXVI, een harde schoon steecspel, daer berouwers af waren de zelve mynheere van Charoloy, mynheere de bastaert van Bourgoingnen, Mer Jan vanLuxemburg ende Mer Jan de Cacha ». (Item, mon très redouté seigneur retourna à Bruxelles, tandis que monseigneur de Charolais vint à Gand, et là, sur la place du marché du Vendredi, on organisa un beau et dur tournoi où étaient présents monseigneur le Bâtard de Bourgogne, le sire Jean de Luxembourg et le sire Jean de Cacha.)

⁶ V. FRIS, « La restriction de ... », art. cité, CC. 1466-1467, fol. 109, 122, 150v.

raisons qui motivent la venue du prince⁷. L'argent, nécessaire aux batailles et aux conquêtes, explique bien entendu cette sollicitude. Les relations sur ce terrain sont tendues et, par deux fois, la ville refuse d'accorder, entre 1465 et 1467, la somme de cent mille *ryders* d'or réclamés. De plus, l'acte de contrition auquel s'est livrée la ville en 1458 et le pardon accordé par Philippe le Bon n'ont pas suffi à faire disparaître toute trace d'un contentieux que la perception des « cueillotes » rappelle douloureusement. En effet, parmi les sanctions qui frappent la ville rebelle figure une lourde amende qui pour être soldée a entraîné la ville à vendre ses rentes et à, d'une part augmenter les impôts indirects traditionnels - « accises » ou *ongelden* - et d'autre part en créer de nouveaux appelés « cueillotes »⁸. Cette exploitation fiscale, contribuant à creuser davantage le fossé entre pauvres et riches, suscite bien des mécontentements que le jeune duc n'ignore pas et des espoirs de clémence qu'il ne veut pas connaître. Ainsi, parmi les négociations qui précèdent la venue du prince, Chastellain rapporte que Charles s'enquiert avec beaucoup d'attention des demandes que les Gantois seraient susceptibles de formuler craignant que « ...si le peuple avoit en général point en propos de luy faire aucunes demandes à sa nouvelle entrée, par lesquelles, par les refuser ou accorder, il pourroit sourdre inconvenient d'un costé ou d'autre »⁹. Le chroniqueur de cour en profite alors pour accuser les délégués gantois de fausseté. Eux qui « savoient bien tourner leur voile au loup du vent », ont délibérément travesti la situation en ville pour dissiper les craintes et mettre en péril la vie de leur seigneur¹⁰. En réalité, les conséquences fâcheuses de cette cérémonie incombent davantage à une maladresse collégiale qu'à un traquenard élaboré de longue date. Il est patent que les autorités gantoises escomptent tirer quelques profits de cette Joyeuse Entrée et voir leur carcan fiscal se desserrer, mais elles n'envisagent pas d'autres voies de réclamation que celle de la requête officielle.

Après avoir séjourné quelques jours à Deinze en attendant que la ville se pare, le duc, au matin du dimanche 28 juin 1467, chevauche vers Gand en pleine confiance. Il faut dire que les autorités gantoises ont tenté de prévenir tout débordement en avançant par exemple au samedi, veille de la réception, le départ des processionnaires de saint Liévin vers Houtem, le village du martyr, et en prévoyant leur retour le lundi 29, lendemain des festivités, au cas où ...¹¹ Comme le veut la coutume, Charles, dans les faubourgs de la ville, écoute les doléances des bannis désirant rentrer avec lui. A la tête de ces bannis se trouve un certain Nicolas Brughgheman, frère prêcheur de son état, qui exhorte alors le duc à modifier les clauses trop sévères de la paix de Gavre¹². Puis, le duc et sa cour sont accueillis, au son des trompettes, à la Percellepoort qui mène directement à l'abbaye St-Pierre, où Charles doit prêter serment en sa qualité de comte de Flandre¹³. Le cortège formé par les autorités de la ville, les représentants des guildes et les communautés religieuses gantoises entraîne ainsi le duc vers l'abbaye, tandis que des spectacles et de la musique s'égrènent tout au long de la rue Neuve. Après avoir prêté serment dans l'abbaye, le duc se dirige vers l'église St-Jean où, cette fois-ci, il promet, entre les mains du clerc du sang, Josse Triest, de respecter les privilèges de la ville. Puis, toujours dans une ambiance gaie et détendue, la belle compagnie se rend sur la place du Vrijdagmarkt, où, depuis la fenêtre de la Hooghuis, Charles reçoit les promesses de fidélité et d'obéissance du peuple rassemblé. La ville régale ensuite ses hôtes de « *grand chière et festoy, (...) sans nul ascout, ne attente, ne meschief* », comme

⁷ Sur les longs séjours de Marie de Bourgogne au Ten Walle, voir *Het prinselijk Hof Ten Walle ...*, op. cit., p. 83-84.

⁸ Il faut savoir que Gand consacra jusqu'en 1461 près de la moitié de ses revenus ordinaires au remboursement de cette dette. Pour une explication simple de la situation fiscale de la ville à cette époque, voir M. BOONE, « Le rêve d'un Etat urbain », dans *Gand : apologie ...* op. cit., p. 102-103.

⁹ CHASTELLAIN, *Œuvres*, op. cit., t. V, livre VII, chap. I, p. 250.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Voir M. GACHARD, *Collection de documents inédits*, op. cit., t. I, p. 210.

¹² Le nombre de bannis implorant le pardon du duc se monte à 784. Voir CHASTELLAIN, *Œuvres*, op. cit., t. V, p. 256, note 3 et V. FRIS, « La restriction de... », art. cité.

¹³ Voir pour le détail de la prestation de ce serment le chapitre 4 de cette étude et l'article de G. CELIS, « Eenige aantekeningen over ... », art. cité.

le précise Chastellain¹⁴. Néanmoins, toute prête à tourner la page d'une cérémonie parfaitement accomplie entre genuflexions, sonneries de cloches, prestations de serments et gestes d'aménité, la ville de Gand s'endort sans se douter qu'à quelques lieues de là sourd un grondement annonciateur de lendemains difficiles.

B. Le brouhaha de la colère.

« Et soudainement, en tous les carrefours prochains, le peuple s'esmut, et alors tout ce qui avoit le courage mutin, et ceux qui s'estoient tenu en recel de peur de la justice, prestement tout courut aux armes ; et comme si bannieres fussent venues toutes nouvelles par faérie, tout vint au marché à bannieres levées (...) ; et venoient crians a horrible voix : « Tuez, tuez tous ces paillars machefains, ces larrons desroubteurs de Dieu et du monde ! Où sont-ils, allons les querre et tuer en leurs maisons, si que male tuison s'en puisse faire, qui tant on vescu à notre piteux damage »¹⁵.

Le champ du Sacré est peut-être celui qui résiste le mieux à la volonté centralisatrice du prince. Peter Arnade a analysé chacune des phases du processus qui conduit une grande partie de la population gantoise de l'accueil chaleureux à la bravade musclée¹⁶. S'il est difficile de se prononcer sur le rôle précis que joue le sacré dans de telles manifestations, une certitude se dégage : il révèle clairement les glissements qui, en dehors de tout contrôle, peuvent aboutir à une inversion totale des intentions et des attentes. Quant à savoir s'il donne simplement une voix à la colère ou s'il la déclenche, la question s'avère délicate et me force d'abord à exposer clairement les phases de ce conflit.

La date choisie pour l'entrée peut être considérée comme une erreur fatale. En effet, la ville et le prince décident de se retrouver le jour de la fête annuelle de la saint Liévin, un des saints patrons de la ville. La procession en l'honneur de ce saint très populaire, qui consiste à emmener ses reliques à Houtem, un village tout proche où Liévin aurait subi son martyre en 658, puis à effectuer le chemin inverse pour ramener les restes du saint en leur demeure à l'abbaye St-Bavon, rassemblait plus d'un tiers de la communauté gantoise¹⁷. La collision des temps rituels ne pouvait qu'opposer violemment culte aulique et culte civique, sans que ni l'un ni l'autre ne sortît indemne de cet affrontement¹⁸. Les magistrats étaient-ils conscients du danger d'une telle situation ? Malgré les accusations de Georges Chastellain, il faut croire que ceux-ci ont tout simplement sous-estimé l'ampleur de la manifestation, pensant qu'un simple décalage dans le calendrier suffirait à éviter tout accrochage malheureux. Car la réputation sulfureuse de la procession était connue et avait déjà conduit Philippe le Bon et la municipalité à prendre des mesures d'ordre. L'auteur anonyme de Lille livre un commentaire bien senti de l'événement :

« Le mistère estoit bien estrange à ung qui ne l'avoit jamais veu. C'estoit ung pèlerinage et voiage plus de malédiction que de dévotion, et où que, chascun an, dix mil péchiez mortelz s'y faisoient et commectoient, tant par yvronneries, débats, homicides, paillardies, blasphèmes, juremens execrables et autres grans et énormes

¹⁴ CHASTELLAIN, *Œuvres, op. cit.*, t. V, chap. VI, p. 259.

¹⁵ *Ibid.*, p. 261.

¹⁶ P. ARNADE, « Secular charisma, sacred power : rites of rebellion in the Ghent entry of 1467 », *HMGOG*, 1991, p. 69-94.

¹⁷ Un descriptif de la procession nous est donné par C. L. DIERICX, *Mémoires sur la ville de Gand*, Gand, 1815, vol. II, p. 391-403. Mais il faut surtout retenir les détails fournis par un clerc de Lille au XVI^e siècle, texte édité dans *Relation des troubles de Gand sous Charles Quint*, M. Gachard éd., Bruxelles, 1846, p. 102-107. Il est indiqué par exemple à la page 105 qu'« On estimoit y aller chascun an plus de douze cens chariotz ; le tiers du peuple de Gand s'y trouvoit ce dit jour et aussi du quartier à l'environ. »

¹⁸ La suite dira les risques encourus par le duc. Quant à la procession, ce dérapage a sans doute influencé quelques années plus tard la décision de Charles Quint qui fit abolir la fête en 1540. Voir C. L. DIERICX, *Mémoires sur la ... op.cit.*, t. II, p. 403 : « Mais Charles Quint, considérant le mal comme incurable, supprima les deux confréries de saint Liévin en 1540. »

péchiés et meschantés (...) Et, avec tous les maulx et péchiez que on faisoit oudit pèlerinage et voiage, y avoit encoires ung autre dangier, lequel pluseurs gens de bien crémoient et doubtoient toujours fort qu'il n'avient cedit jour, que lors la pluspart du commun peuple de la ville de Gand estoit ainsi eschauffez et esmenz, lequel dangier estoit que, à rentrer en la ville ainsy courant, criant et huant avec ledit cors saint, ilz estoient toujours assez enclin à faire quelque commotion... »¹⁹.

Les responsables ont bien conscience des « commotions » qui peuvent surgir au sein d'une foule avinée et excitée (d'où le changement de calendrier), mais ils n'ont pas saisi la force de ce culte identitaire. Ainsi, le retour des fidèles le lundi dans l'après-midi, alerte rapidement les autorités urbaines et la cour. La troupe des pèlerins envahit le Koormarkt, et, au cri de « *Saint Liévin passera ! Saint Liévin ne se détourne jamais de sa route !* », jette à bas et piétine la maison des « cueillotes »²⁰. Galvanisés par leur succès, les Gantois se précipitent vers le Vrijdagmarkt, et, bannières levées, réclament la suppression des taxes et la tête de leurs collecteurs, faisant de leur insurrection une émeute avant tout fiscale²¹. La nouvelle surprend le duc, qui, selon Chastellain, était justement en plein conseil afin de décider des grâces qu'il allait octroyer à la ville en remerciement de son accueil chaleureux. Le chroniqueur n'hésite pas à multiplier les images pour établir un réel contraste entre la quiétude de la cour et les gesticulations de la foule qui, comme chacun sait, appartiennent au registre du désordre et du Malin. Pourtant, Charles lui-même ne tarde pas à s'échauffer et il faut une première intervention du seigneur de la Gruuthuse, un noble flamand, pour calmer l'impétuosité du prince et lui interdire de se rendre immédiatement sur le Vrijdagmarkt²². Toutefois, après avoir été mis au courant de l'état insurrectionnel dans lequel la ville était en train de sombrer, et n'y tenant plus, le duc accompagné de ses archers se décide à aller parler aux mutins. Sur place, emporté par son courroux, Charles insulte les rebelles et frappe au visage l'un d'entre eux. Il faut encore toute la diplomatie du seigneur de la Gruuthuse pour calmer le jeu. Celui-ci, d'une part, implore les Gantois de baisser leurs armes et, d'autre part, admoneste fermement le prince avec des mots dont la dureté et la sagesse méritent d'être cités :

« Que maugré en ait celui et celui ! Que voulez-vous faire ? Nous voulez-vous faire tuer nous trestous et mourir ici honteusement sans desfense par votre chaleur ? Oïz cuidiez-vous estre ? Ne veez-vous que vostre vie et la nostre pend à moins que à un fil de soie ? et venez ici rabourer un tel monde par menaces et par dures paroles, qui ne vous poisent, ne ne present, par ainsi faire, ne que le moindre de nous ; car sont en fureur, là où il n'y a raison, ne lumière. Par la mort que Dieu porta ! si vous estes contant de mourir, ce ne suis-je pas, que ce ne soit maugré moi : car vous pouvez bien faire autrement, et les rappaiser par doux et sauver vostre honneur et vostre vie. Qui est-ce qui le doit, ne qui le peut faire, fors vous seul ? Déa ! que Dieux en puist rire ! vostre courage n'est point de lieu ici, sinon que vous l'amolliez et le tournez envers ces poves brebis, un pover desvoié peuple que vous remettez en sa quioieté par un mot. Ca, descendez au nom de Dieu et montez là-haut, et vous monstrez, et vous faites valoir et priser par vostre bon sens, et tout prendra bonne fin et joyeuse »²³.

¹⁹ Relation des troubles ...op. cit., p. 106.

²⁰ CHASTELLAIN, Œuvres, op. cit., t. V, chap. VI, p. 260 : « ...vinrent passant par le marché du bled ; et là faisans leurs caroles et leurs folies, pour surattendre l'un l'autre, tant que tous fussent ensemble tout en un slot, vinrent à hacques et à macques, et tirèrent à terre une petite maisoncelle là où les cueilloites se recevoient par les commis, et laquelle, en leur rabiense et bestiale fureur, ils mirent en cent mille pièces et en toute confuse occasion, prenant chacun une pièce ou une piécette d'icelle, laquelle ils portèrent parmi la ville en leur maison, disans : « J'en ay, j'en ay ; » et par dérision, se vantaient d'en avoir les enseignes. »

²¹ Ibid, p. 261. Chastellain place dans la bouche des insurgés les mots suivants : « Tuez, tuez tous ces paillars machefains, ces larrons destroubeurs de Dieu et du monde ! Où sont-ils ? Allons les guerre et tuer en leurs maisons, si que male tuison s'en puisse faire, qui tant ont vescu à nostre piteux damage ».

²² Soulignons que les sources diffèrent quelque peu sur ce point. Tandis que Chastellain signale cette première intervention de Louis de la Gruuthuse, un document édité par M. Gachard indique quant à lui, que ce sont Jean Petitpas et Richard Utenhove qui furent dans un premier temps envoyés sur la place du marché pour évaluer le degré de gravité de la situation.

²³ CHASTELLAIN, Œuvres, op. cit., t. V, chap. VII, p. 267-268.

Convaincu par les sages conseils du seigneur de la Gruuthuse, Charles monte à la fenêtre de la Groothuis pour adresser à son peuple un message de paix en flamand.

Il est temps de faire une pause dans le récit de cette suite de faits dont l'intensité progresse au fur et à mesure qu'ils dégénèrent. Pour Peter Arnade, la double conjoncture festive a rendu possible l'expression d'un mécontentement qui couvait depuis un certain temps. Comme il l'explique, l'attente des grâces duciales mêlée au sentiment d'invincibilité qu'induit le rassemblement de couches sociales pour le moins variées joue un rôle majeur dans ce déchaînement des passions²⁴. Certes, la ville espérait beaucoup de cette Joyeuse Entrée qui devait soulager la pression fiscale à laquelle elle était soumise. A tel point que même au cours de la cérémonie de réception, des murmures de protestation avaient pu surgir, attestant l'exaspération des hôtes²⁵. Néanmoins, la déception, si grande soit-elle, n'explique pas à elle seule les débordements de ces deux jours. J'aimerais, pour ma part, insister davantage sur le culte des reliques et sur le rôle joué par la procession contrariée. Charles arrive à Gand le jour de la saint Liévin, privant en quelque sorte le saint patron des Gantois de son jour de gloire. Philippe le Bon, pour son entrée de réconciliation du 23 avril 1458, avait plus judicieusement choisi le jour de la saint Georges, dont le culte commun à la cour et à la ville raffermissait sur le terrain du spirituel les liens qui l'unissaient aux Gantois²⁶. Cette arrivée du duc en pleine fête urbaine n'est pas seulement ressentie comme une insulte, mais bel et bien comme une menace. En effet, l'histoire du culte de saint Liévin est sans doute la clef la plus importante pour comprendre les mécanismes de cette cristallisation des passions. La figure de saint Liévin est apparue *ex nihilo* au début du XI^e siècle, sous la plume des moines de l'abbaye St-Bavon²⁷. Sorte de double de l'Écossais Libwinus, le saint ne tarda pas à servir les intérêts de la communauté monastique. Comme l'a remarqué Anne-Marie Helvétius, l'invention de reliques immédiatement suivie d'un récit hagiographique s'insère dans une trame politique marquée par des enjeux de pouvoirs plus ou moins nets²⁸. Dans cette situation, l'invention de saint Liévin et la trouvaille de ses restes dans une possession de l'abbaye s'inscrivent au cœur des nombreux règlements de compte qui opposèrent les deux principales abbayes gantoises : St-Pierre et St-Bavon²⁹. Même si le récit de cette découverte prétend que la dévotion à Liévin était très populaire dès son origine, la première mention de la procession apparaît en 1301 sous la plume de l'auteur des *Annales Gandenses*. Ce dernier relate déjà les frasques auxquelles se livraient les pèlerins ainsi que les actes violents qu'ils y

²⁴ P. ARNADE, « Secular Charisma... », art. cité, p. 86 : « *The very nature of both the Joyous entry and the Lieven procession offered pilgrims suitable forums to air grievances ; the former because it was a traditional vehicle to issue urban demands, the latter because its symbolic activity altered the usual social boundaries for its duration by mixing rich and poor, young and old, women and men together* ». L'auteur s'inspire ici des travaux de V. Turner sur la transformation des identités psychologiques et sociales durant de tels événements. Voir V. TURNER, « The centre out There : Pilgrim's Goal », *History of Religions*, 12, 1972, p. 191-230.

²⁵ Chastellain ne relate pas cet épisode, pourtant le *Dagboek van Gent*, à la page 206, signale que dès la réception des serments, certains s'étonnaient que le prince n'ait prononcé aucune mesure de clémence envers la ville : « *Daer dede de voornoemde Mer Claeys Triest den volcke eedt doen, alzo 't behoorde ; eenoghe murmureerden omme dat men te zynen incommene gbeen provysie en hadde van diverschen ghebreken, van der verlichtynghe van den quellioten ende andersins.* » (Là, le dessus dit Messire Claeys Triest autorisa le peuple à prêter serment selon la coutume ; mais quelques uns laissaient échapper des murmures de contestation puisque l'entrée en question n'avait abouti à aucune provision concernant la diminution des cueillotes et autres.)

²⁶ Le chapitre 2 a montré que Philippe le Bon, en adoptant les cultes civiques et les traditions festives de ses villes, avait su partiellement combler le fossé qui le séparait de ses sujets.

²⁷ En ce qui concerne la vie de saint Liévin et les détails de cette invention, voir *Diplomata Belgica ante annum millesimum centesimum scripta*, M. Gysseling et A.C.F. Koch éd., Bruxelles, 1950, n°140, p. 246-249 et MGH SS, 15, 2, p. 612-614. La première mention de ce saint apparaît en 1007.

²⁸ A.-M. HELVETIUS, « Les inventions de reliques en Gaule du Nord (IX^e-XIII^e siècle) », dans *Les reliques : objets, cultes, symboles. Actes du colloque international de l'université du Littoral-Côte d'Opale (Boulogne-sur-Mer), 4-6 septembre 1997*, E. Bozoky et A.-M. Helvétius éd., Turnhout, 1999, p. 293-311.

²⁹ Inutile de s'attarder sur les rivalités qui tiraillaient les deux communautés. Néanmoins, pour en savoir plus, se référer à G. DECLERCQ, « Heiligen, lekenabten en hervormers. De Gentse abdijen van Sin-Pieters and Sint-Baafs tijdens de eerste Middeleeuwen (7de-12de eeuw) », dans *Ganda en Blandinum. De Gentse abdijen van Sin-Pieters and Sint-Baafs*, G. Declercq éd., Gand, 1997, p. 36-38.

perpétreraient³⁰. Il faut dire que la chaleur de l'été et les nombreuses haltes dans la campagne pour se désaltérer devaient passablement contribuer à échauffer les esprits. En réalité, la procession semble se mettre en place au tournant du XIIIe et du XIVe siècle. Elle s'intègre par conséquent à un large mouvement de piété populaire où ce nouveau type de pratiques dévotionnelles accompagne et renforce la construction de l'identité urbaine³¹. A ce titre, l'exhibition des reliques active non seulement une sorte de *virtus* miraculeuse, mais aussi un pouvoir de rassembler toute une communauté autour d'un symbole politique identitaire. Tout comme les premiers comtes de Flandre, puis les plus grandes abbayes de leur territoire firent de la possession de reliques un outil de légitimité et un argument de poids dans la démonstration de leur puissance, les villes s'emparèrent à leur tour de ces précieux biens pour renforcer et consolider l'existence de leur communauté³². Mais le glissement du pouvoir de la relique depuis la sphère comtale et abbatiale vers le domaine public de la ville s'est effectué à Gand en laissant de côté les autorités urbaines. Liévin est un saint populaire dont le *vulgus* s'est emparé pour défendre ses intérêts quelle que soit l'origine de la menace. Nier l'importance de la procession en conviant la cour ducal à des festivités ne signifie pas seulement mépriser une pratique culturelle populaire, mais plus violemment nier l'existence même de ceux qui s'y adonnent. Ainsi, Liévin apparaît comme l'étendard, le porte-parole des opprimés et, plus précisément, de ceux que les impôts trop forts fragilisent. Les rôles s'inversent : l'agresseur devient l'agressé. Le reliquaire ne doit plus être protégé, il protège ceux qui l'entourent. C'est en proclamant le nom de saint Liévin que les pèlerins abattent la maison de la « cueillote », et c'est en se servant des ornements du reliquaire qu'ils se fabriquent des bannières³³. De plus, l'arrivée du duc, le jour de la saint Liévin, a réveillé tout un système de rivalités qui traditionnellement gravitent autour de la possession et de l'exhibition des reliques. Des rivalités temporelles, où le temps cyclique de la procession qui revient chaque année à la même date s'oppose au temps linéaire de la Joyeuse Entrée qui inscrit un nouveau repère dans l'histoire de la ville. Des rivalités d'autorité, ou plus exactement de pouvoirs, puisqu'une partie de la communauté urbaine se dresse face à son prince. Et enfin, rivalités des décorations, des ornements qui embellissent et ajoutent au sens de chacune des deux cérémonies. En effet, rappelons que les pierreries, les bijoux, les ors, les lumières qui couvrent et entourent les reliquaires ont une valeur eschatologique : ils annoncent la Jérusalem Céleste. L'*ornatus* de la cérémonie princière vient en quelque sorte parasiter les relations que les fidèles peuvent escompter établir avec leur saint par

³⁰ F. Funck-Brentano, *Annales Gandenses*, op. cit., p. 15 : « Circa finem Junii, in vigilia apostolorum Petri et Pauli, Gandenses sanctum Livinum in Hautem ferentes, cum hominibus ruralibus et aliis, festivitatem et dedicationem quamdam ibidem frequentantibus, discordare incipientes, ab eis vulnerati et male tractati sunt; erant enim de ista discordia improvisi. Quod factum ut communitas Gandensis cognovit, armata manu et cum signis bellicis exiens, villam campestrum de Hautem concremavit, multos ibidem vel occidit vel vulneravit, et gravia damna intulit monasterio sancti Bavonis. » 28 juin 1301. La procession est sans doute apparue à la fin du siècle précédent. L'étude anthroponymique de C. Tavernier-Vereecken a montré qu'à Gand de 1000 à 1253, le prénom Liévin était rare jusqu'à cette date limite (Elle ne fait état que de deux mentions : Livikinus and Liebwinus). C. TAVERNIER-VEREECKEN, *Gentse naamkunde van ca 1000 tot 1253, een bijdrage tot de kennis van het oudste middelnederlands*, 1968, p. 169. Ce résultat contraste avec les conclusions formulées par Marc Boone dans une étude portant sur le siècle suivant à Bruges et à Gand. Cette piste indique l'évolution du degré de popularité du saint, puisque son nom figure en troisième position dans le top 20 des noms les plus donnés au XVe siècle. M. BOONE et I. SCHOUPS, « Jan, Johan en alleman: voornaamgeving bij de Gentse ambachtslieden (14de-15de eeuw), symptoom van een groepsbewustzijn ? », dans *Qui valet Ingento, Liber amicorum Joban Decavele*, Gand, 1996, p. 39-62

³¹ Ce phénomène a déjà été souligné dans le chapitre 2 avec l'éclairage porté sur la procession du Saint-Sang à Bruges, l'Ommegang de Bruxelles, le culte de Notre-Dame des Ardents à Arras, la procession Notre-Dame de la Treille à Lille ou celle de Notre-Dame du Saint-Cordon à Valenciennes.

³² En ce qui concerne la politique des premiers comtes de Flandre à l'égard des reliques, voir : E. BOZOKY, « La politique des reliques des premiers comtes de Flandre (fin du IXe-fin du XIe siècle) », dans *Les reliques : objets ... op. cit.* p. 271-292.

³³ En effet, Chastellain prétend que l'insurrection était un complot, puisque des bannières avaient été préparées sur le marché. En fait, le *Dagboek van Gent*, op. cit., précise que les insurgés ne possédaient pas leurs bannières qui avaient été confisquées par Philippe le Bon et qu'ils en avaient fabriquées avec les draps du reliquaire : « ... van daer ter Vrindachmaerct ende stelden Sente Lievins fierte voor 'Hoochuus, namen een van den bannieren van den fierte, maecter af haerlieder standaert : « riepen de quelloten af ! » (... de là ils se rendirent sur le Vrijdagmarkt et présentèrent la fierte de saint Liévin devant la maison haute, ils prenaient une des bannières de la fierte pour en faire leur étendard : « A bas la cueillote ! »), p. 207.

l'intermédiaire de ces matières précieuses. Si le prince, lorsqu'il est seul en scène, peut user d'une profusion de lumière pour amener une foule émerveillée à confondre le politique et le sacré, il ne peut directement rivaliser avec le Ciel ou l'un de ses représentants³⁴. Son étoile pâlit et l'entraîne dans les ombres de la défaite.

C. Une retraite en sourdine.

« Sy fut conclu, par bon avisé conseil, que subtilement et par nuit on feroit tirer les coffres dehors, et les mettre en voie envers Tenremonde, là où ils seroient bien jusques à la venue du duc. Et de mademoiselle sa fille, mais que le duc eust un peu contenté le peuple par subtiles promesses, l'on feroit le mieux que l'on pourroit d'elle à son partement, et s'en venroit bien avecques luy au gré du peuple ; car pour dire vray, il craignoit qu'on la détenist par force et par un contregage... »³⁵

Noyé au milieu d'une foule résolument hostile, Charles profite du soutien des « navieurs, bouchers et poissonniers » qui lui offrent leur aide et l'escortent jusqu'à la Hooghuis pour prononcer, sur un ton paternaliste et en flamand, quelques mots d'apaisement. Mais il est trop tard. Le discours, malgré ce qu'en dit Chastellain, tombe à plat ; et la fenêtre officielle est prise d'assaut par un émeutier qui, s'adressant à la foule et au prince, établit la liste des griefs à l'origine du soulèvement des Gantois. L'irruption de ce « grand rude vilain, outrageux et fier... (qui)... là venu haussa sa main, qui estoit armée d'un gantelet de noir fer vernissé, et fêrit un grand coup sur le bas de la fenestre devant luy pour se faire oïr », marque, pour reprendre les propos de Chastellain, une nouvelle progression dans l'humiliation que les Gantois infligent à leur prince. Le duc fulmine, ses proches s'offusquent d'un tel irrespect, mais tous ravalent leur fierté et affichent un sourire de convenance que seule la perspective d'une vengeance prochaine peut motiver³⁶. Soulignons immédiatement que les insultes lancées à l'égard des émeutiers par Charles le Téméraire l'ont en quelque sorte privé temporairement des attributs de son autorité. Son attitude de « vilain » fait de lui un « vilain » auquel on s'adresse en « vilain ». Dans un XVe siècle encore fortement marqué par la dialectique platonicienne faisant du corps le miroir de l'âme, le geste du prince est éminemment scruté, car signifiant. Chastellain lui-même le rappelle : « un cœur, un corps demourroit un paire »³⁷. De plus, comme le souligne Jean-Claude Schmitt, les gestes comme les mots expriment les rapports de force, la nature des relations et identifient les individus qui en sont les auteurs. Si l'on ne peut parler ici de corps du roi, le corps du prince doit lui aussi exprimer la perfection de sa dignité.

Loin de retomber, la tension gagne encore de l'ampleur lorsque les émeutiers décident d'aller sonner l'alarme au beffroi pour avertir la population de la prise d'armes. N'y parvenant pas, ils se décident alors à pénétrer dans l'église St-Jacques pour en utiliser les cloches³⁸. Chastellain ne donne plus de détails sur les négociations, signalant simplement que le duc quitte la ville en acceptant presque la totalité des requêtes gantoises. Le *Dagboek van Gent* quant à lui détaille davantage les péripéties des négociations qui conduisent tout d'abord le prince à rendre les bannières aux différents groupes sociaux rassemblés, puis à céder, seule façon de disperser la foule³⁹. Inquiet de la tournure que

³⁴ En ce qui concerne cette utilisation de la lumière à des fins politiques, voir : E. LECUPPRE-DESJARDIN, « Les lumières de la ville ... », art. cité.

³⁵ CHASTELLAIN, *Œuvres, op. cit.*, t. V, chap. XI, p. 277.

³⁶ L'émeutier en question, Hoste Bruneel, et plusieurs de ses compagnons furent suppliciés dès que le duc eut rétabli son autorité en ville. Voir le chapitre 5 de cette étude.

³⁷ CHASTELLAIN, *Œuvres, op. cit.*, t. VI, p. 218.

³⁸ Voir la lettre de Charles le Téméraire donnant le détail de ces événements (ADN, B 1609, fol. 30-32v), publiée par L.P. GACHARD, dans *Analectes historiques*, vol. 5, Bruxelles, 1857, p. 109-116.

³⁹ *Dagboek van Gent, op. cit.*, p. 207-208 : «...maer zy en wilden 't nyet doen ende blever tot tsanderdaechs nuchtens, daer zy zo verre verweerjden dat hy 't bemlieden consenteerde, haerlieder bannieren, de welke zy 's dysendaechs's nuchtens, den lesten dach van wedemaent voorscreven, uprechten

prennent les événements, Charles se préoccupe surtout de faire sortir son trésor de la ville et de quitter Gand, avec sa fille, en toute sécurité. C'est donc « *par douces et subtiles voies* », que la cour s'engage au matin du 1^{er} juillet sur la route de Termonde, non sans rancœur et amertume, « *als ontpaeyt up die van Ghendt* »⁴⁰.

D. « Pour qui sonne le glas ?... »

*« Il avoit bonne opinion de dire que aultres villes prendroient exemple à son entrée qu'il faisoit à Gand, car plusieurs firent rebellion à son exemple, comme de tuer officiers et aultres excés. Et s'il eust creu le proverbe de son pere, il n'eust point esté ainsi deceu, lequel disoit que ceulx de Gand aymoient bien le filz de leur prince, mais le prince non jamais »*⁴¹.

La première entrée peut être considérée comme une sorte d'épreuve du feu. L'apparition d'un nouveau prince incarnant un nouveau pouvoir peut entraîner une sorte de réaction en chaîne dont les autorités ont pleinement conscience. Ainsi, d'après Philippes de Commynes, Charles choisit de faire sa première entrée à Gand, « *aiant ceste opinion que c'estoit la ville de son dit pays où il estoit le plus aymé, et que à l'exemple de ceste là se rangeroient les aultres : et il disoit vray* »⁴². Les sarcasmes du chroniqueur ne sont malheureusement pas de trop, et il est difficile d'imaginer à quel point il aurait pu être davantage molesté s'il avait été reçu dans une ville moins aimante. La nouvelle de cette déconfiture se répand comme une traînée de poudre. Dès son départ de Gand, le duc prend la direction du Brabant et Chastellain nous informe que Bruxelles attire l'attention des autres villes du duché sur l'attitude des Gantois, les invitant à faire de même pour conquérir d'autres libertés. Le duc décide d'agir vite pour contrer immédiatement ces rébellions potentielles. Ce qui n'empêche pas la ville de Malines de se soulever peu de temps après le passage de son prince durant l'été 1467. Les sanctions tombent et, comme pour Gand, une véritable cérémonie d'humiliation est décidée⁴³. Car le duc n'est pas le seul à payer chèrement ce dérèglement.

Dans les jours qui suivent la Joyeuse Entrée de Charles, les autorités gantoises châtent les principaux instigateurs de l'émeute. Le nouveau bailli, Louis de la Gruuthuse, procède à une série de décapitations, parmi lesquelles celle de Bruneel le 29 juillet, et de bannissements. Le 28 juillet, le duc avait accordé son pardon pour les outrages qui lui avaient été infligés et il avait exigé que soixante-trois Gantois viennent à Bruxelles le 8 août afin de procéder à une amende honorable. C'est ce qu'ils firent, dans la grande salle du palais de Bruxelles, puisque tous « *ly ont en toute reverence humilité et obéissance a testes nues sans saintures et a deux genoux flexiz, supplié et requis que en ayant pitie et compassion de sa ditte ville et*

ende stelden ter maerct, ende elc quam daer onder de zyne, de poorterie, neeryngben ende weverie ; ene binnen dien daghe consenteerde myn gbeduchte Heere de openynghe van de twee poorten, etc. (...) Ende daer mede schiede al 't volcke, dat zeere beroert hadde ghezyn, paeyswelic van der maerct ende elc trac in zyn logst». (...mais ils ne voulurent pas obéir et restèrent jusqu'au matin du jour suivant, quand ils lui arrachèrent la promesse de leur rendre leurs bannières, lesquelles bannières, le mardi matin, dernier jour de juin, ils levèrent et présentèrent au marché, et chacun se présenta derrière sa bannière, la poorterie, les métiers et les tisserands, et ce jour-là mon très redouté seigneur consentit à l'ouverture des deux portes, etc (...). Et pour cela le peuple qui avait été très ému, s'en alla en paix du marché, chacun en sa maison.)

⁴⁰ *Ibid.*, p. 208 (fâché contre ceux de Gand).

⁴¹ P. DE COMMYNES, *Mémoires*, P. Contamine éd., Paris, 1994, livre II, chap. IV, p. 130-131.

⁴² *Ibid.*, p. 129-130.

⁴³ Chastellain énumère rapidement les différentes villes qui « *s'esmurent* » à leur tour contre leur prince : « *...si je vis tout en ce même temps, ceux d'Anvers firent autretel que Malines et firent des commotions entre eux aussi à pareil titre ; et qui plus est à la tierce main, une meschante ville en comparaison aux autres, nommée Lire (Lierre), fit une grande heurée ausy, comme si c'eust été quelque chose de grand, et tout sur une manière de faire comme Gand, contre les gouverneurs, et pour avoir les choses à leur poste* ». CHASTELLAIN, *Œuvres, op. cit.*, t.V, livre VII, chap. XVIII, p. 307. Pour un aperçu de la situation tendue dans laquelle se trouve les Pays-Bas bourguignons à l'avènement de Charles le Téméraire, voir B. SCHNERB, *L'Etat bourguignon ... op. cit.*, p. 391-395.

du pouvre peuple d'icelle (...) fust faire interiner et veriffier ses lettres patentes de grace, pardon et remission... »⁴⁴. Toutefois, les rancœurs subsistent et tandis que la ville perd un à un les privilèges qu'elle avait extorqués au duc, ce dernier renforce son autorité par le sort qu'il inflige à la ville de Liège⁴⁵. Le 28 octobre 1468, un messenger gantois alla assister à la prise de Liège et put raconter l'horreur de la situation, une catastrophe d'autant plus vivement ressentie quand la ville apprit que le duc avait décidé de se venger du crime de lèse-majesté commis contre lui lors de sa Joyeuse Entrée de 1467⁴⁶. Gand fait célébrer les victoires de Charles et envoie une députation le 22 novembre 1468 à Bruges pour congratuler personnellement son prince et promettre d'être sage. Charles laisse alors planer le doute quant au sort de la cité et répond que les Gantois sont forts en paroles, mais que les actes ne suivent pas. Le rapport de la délégation gantoise oblige la ville à prendre elle-même des sanctions pour désamorcer la colère du duc. Un avis est proclamé annonçant notamment le bannissement des émeutiers, la confiscation des bannières, le renouvellement du magistrat selon la volonté du duc et la fermeture des portes de St-Pierre et de St-Bavon⁴⁷. Le dimanche 8 janvier 1469, le magistrat de la ville se rend à Bruxelles pour une nouvelle cérémonie d'humiliation durant laquelle le duc casse le grand privilège de la ville. Cette deuxième cérémonie d'amende honorable marque, cette fois-ci, le retour en grâce des rebelles auprès d'un souverain qui, quelques mois plus tard se risque de nouveau à parader dans la ville au cours de cérémonies placées sous le signe de la bonne entente et de la soumission⁴⁸.

En marge des restrictions d'ordre économique et politique, il est intéressant de noter que le déséquilibre des pouvoirs manifesté lors de cette Joyeuse Entrée, qui avait placé le duc et la cour en position d'infériorité, a été restauré par une autre cérémonie marquée elle aussi par un déséquilibre des pouvoirs, célébrant cette fois-ci la supériorité de l'autorité ducal sur les velléités réactionnaires des villes. Oscillant entre cérémonie et rituel, ces actes de contrition rétablissent le prestige de l'autorité légitime et font l'objet d'une mise en scène pointilleuse, illustration d'une autre page de la liturgie ducal nettement moins amène.

II. Entre cérémonie et rituel : l'amende honorable.

Dans une enquête particulièrement fouillée sur la pénitence publique et l'amende honorable au Moyen Âge, inspirée notamment par l'épisode de la capitulation de Calais le 4 août 1347 devant le roi Édouard III, Jean-Marie Moeglin considère le rétablissement de la paix par l'humiliation publique des vaincus comme un véritable rituel⁴⁹. Se fondant sur des définitions tirées du *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, celui-ci opte pour cette terminologie, puisque le rituel « provoque une transformation, produit un effet », tandis que la cérémonie « met en scène le fait de posséder un statut et d'en revendiquer toutes les prérogatives »⁵⁰. Cette explication tranchée, utile pour l'étude de tels phénomènes dont la complexité et l'ambiguïté amènent parfois à formuler des conclusions manquant partiellement

⁴⁴ V. FRIS, « La restriction de... », art. cité, p. 68.

⁴⁵ Charles, en effet, si l'on en croit Chastellain, a promis de se venger puisque qu'il aurait dit : « Par Saint Georges ! Il en y aura des punis et des châtiers, si je vis 10 ans ; et ne se vanteront pas d'avoir trouvé ce qu'ils cuident », *Œuvres, op. cit.*, t. V, livre VII, chap. XVIII, p. 309.

⁴⁶ V. FRIS, « La restriction de... », art. cité, p. 72, doc. CC 1468-1469, fol. 52 : « Item, Symoene van de Bossche, messagier, van dat hij gheveest heeft met brieven an minen gheduchten Heere te Ludeke, trac wech den XXVIIIe dach van October ende quam weder den VIen dach van November, comt. Van X daghen, 16sc. 8 d. gr. »

⁴⁷ Pour le détail des restrictions, voir *ibid.*

⁴⁸ Le 20 mai 1469, Marguerite d'York se rend à Gand tandis que Charles arrive le 30 mai et y reste jusqu'au 13 juillet. Des fêtes sont organisées, avec notamment des joutes sur la Lys. *Dagboek van Gent, op. cit.*, p. 212-213.

⁴⁹ J.-M. MOEGLIN, « Pénitence publique et amende honorable au Moyen Âge », *RH*, n°604, octobre-décembre 1997, p. 225-269, repris dans son dernier ouvrage : *Les bourgeois de Calais. Essai sur un mythe historique*, Paris, 2002.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 226-227. Ce dernier s'inspire de la définition du mot rite dans : P. BONTE et M. IZARD, *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, 1992, p. 630-633.

de fermeté, suscite néanmoins quelques interrogations dont on ne peut faire abstraction. Si les travaux pionniers d'Henri Fichtenau ont élaboré un classement strict rapprochant le cérémoniel du pouvoir, les coutumes du peuple et les rites de la liturgie ecclésiastique, les études de Richard Trexler notamment ont nuancé cette approche en montrant qu'il était parfois difficile de distinguer le rituel de la cérémonie, tant la dramaturgie dont ils se nourrissent tous les deux se plie aussi bien aux exigences de l'un qu'à celles de l'autre. La voie suivie consistera à mettre à l'épreuve l'appareil définitionnel élaboré par Jean-Marie Moeglin, sur la base de quatre exemples de pénitence publique dont nous disposons pour les villes et la période concernées. Les retours en grâce de Gand en 1385, 1453, 1469 et celui de Bruges en 1438 proposent deux moments clés dans ces pénitences publiques qui correspondent parfaitement aux deux temps forts de la *deditio / receptio in misericordiam* établie par Jean-Marie Moeglin⁵¹. Reste à savoir si l'on doit considérer ces demandes de pardon et ces gestes de miséricorde sous l'angle du rituel ou de la cérémonie.

A. Tentative de modélisation des procédures punitives et réconciliatrices.

Comme pour nous mettre en garde contre toute démonstration hâtive, Henri Platelle rappelle avec beaucoup de sagesse que : « *La justice et la miséricorde - ou, si l'on veut, la rigueur et le pardon - forment dans la société ancienne un couple indissociable, mais aux relations difficiles* »⁵². Combinant parfaitement les deux dimensions du châtiment et de l'absolution, l'amende honorable est une procédure d'expiation bien connue en Flandre à la fin du Moyen Age⁵³. Ainsi, son application au domaine politique est déjà signalée sous Robert de Béthune qui, en 1311, avait exigé des Gantois rebelles qu'ils se présentent devant lui en dehors des portes de la ville, tête et pieds nus⁵⁴. Traditionnellement, la repentance d'un tort infligé à autrui se solde par une réparation matérielle - et Dieu sait si les sommes exigées par les ducs de Bourgogne en guise de dédommagement ne cessent d'augmenter tout au long de notre période - mais aussi par un rétablissement de l'honneur blessé. A « *l'amende prouffitable* » succède « l'amende honorable ». La panoplie de gestes et d'attitudes exprimant à la fois le regret, la soumission, l'obéissance, voire l'asservissement, propose à l'autorité bafouée toute une gamme d'expressions symboliques à même de rétablir sa toute-puissance et de prouver sa grande magnanimité⁵⁵. L'ordre rompu et la violence illicite entraînent un bouleversement absolu et chaotique qu'il faut enrayer au plus vite et dont il faut s'empresse de faire disparaître les dernières traces. Geoffrey Kozziol a bien montré que le jugement de tout acte déviant ou criminel était le meilleur moyen pour faire triompher

⁵¹ *Ibid.* En effet, l'auteur s'inspire du rituel antique de la *deditio / receptio in fidem*, mis en lumière grâce aux travaux de P. Piganiol (« Venire in fidem », *Revue internationale des droits de l'antiquité*, V, 1950) et dont le but était d'assurer aux vaincus que le vainqueur s'abstiendra de commettre des actes auxquels sa victoire lui donne droit.

⁵² H. PLATELLE, « *Mirabilia* judiciaires sur le thème de la rigueur et du pardon (Valenciennes, XIVe siècle) », dans *Le pardon. Recueil d'études réunies par J. Hoareau*, Pulin, 1999, p. 117-129, p. 117.

⁵³ On peut trouver des exemples de ce type de restauration de la paix après des transgressions sévères comme l'homicide dans C. PETIT-DUTAILLIS, *Documents nouveaux sur les mœurs populaires et le droit de vengeance dans les Pays-Bas au XV^e siècle*, Paris, 1908, p. 79-83. Cette procédure n'est évidemment pas particulière à la Flandre. J.-M. MOEGLIN, dans son dossier « Harmiscara-Harmschar-Hachée. Le dossier des rituels d'humiliation et de soumission au Moyen Age », *Archivum Latinitatis Medii Aevi*, t. LIV, 1996, p. 11-65, donne de nombreux exemples tirés de toute l'Europe Occidentale du haut Moyen Age jusqu'au XIVe siècle, de ces gestes d'humiliation nécessaires au rétablissement de la paix.

⁵⁴ V. FRIS, *Histoire de Gand*, Bruxelles, 1913, p. 61.

⁵⁵ Soulignons en effet que ces cérémonies de résolution des conflits disent non seulement les regrets des vaincus et le pardon du vainqueur, mais aussi indirectement ce qui aurait très bien pu se passer si ce même vainqueur avait été moins clément.

la raison et rétablir l'ordre⁵⁶. Néanmoins, dans cette civilisation du geste « saturée de valeurs symboliques » -- pour reprendre l'expression de Johan Huizinga, les sentences et les sanctions ne suffisent pas. Le retour en grâce nécessite une démonstration publique, d'une part de la repentance des vaincus, et d'autre part du rétablissement total de l'autorité et de la légitimité princière sous peine de discrédit. Dans un même ordre d'idée, cette humiliation publique témoigne parfaitement de l'emprise de cette « société du paraître » dans laquelle « les hommes n'existent que par le regard des autres et par conséquent par la réputation qui leur est faite »⁵⁷. Il est évident que les rituels de la pénitence publique et de la supplication président à la mise en œuvre d'un tel phénomène. Inutile de revenir sur les questions d'influence de la liturgie ecclésiastique sur le monde des laïcs. Cette étude a suffisamment martelé son inscription dans l'histoire d'une société qui n'est pas le simple réceptacle des valeurs chrétiennes, tant celles-ci sont agissantes et motrices en son sein⁵⁸. Ainsi, la pénitence publique, qui permet à des hommes abîmés dans le péché de se réconcilier avec Dieu et son Eglise, s'adapte parfaitement à des affaires politiques dans lesquelles la situation fortement inégalitaire qui unit les parties en conflit rappelle la relation de dépendance de chaque homme envers son Créateur⁵⁹. D'ailleurs, le vocabulaire utilisé dans les traités de paix caractérisant les suppliques des vaincus se confond volontiers avec celui des actes de contrition. Un champ lexical qui se nourrit au registre du pardon, de la grâce, de la miséricorde, de la repentance et de la pitié se dégage des différents textes étudiés. Transcription fidèle d'actes savamment codifiés, ce dernier témoigne d'une grammaire de gestes et d'attitudes parfaitement maîtrisée par leurs utilisateurs.

En effet, l'amende honorable exige des impétrants qu'ils signalent ostensiblement leurs regrets et leur soumission⁶⁰. Et tout d'abord, les responsables des villes révoltées doivent se présenter dans une tenue les ravalant au rang de simple pécheur privé de toute reconnaissance sociale. Le port de la chemise légère, l'absence de ceinture, les pieds et la tête nus constituent une dégradation vestimentaire synonyme de pénalité infamante pour ces bourgeois dont le prestige social se lit habituellement sur le costume⁶¹. Plus précisément, ces signes ou ces absences de signes renvoient à un système de communication qui, sur le plan de la connaissance imaginative ou intellectuelle, exprime à la fois rationnellement et affectivement la situation de ces individus. La présentation « *chief nud et sans chaîniture* » est une attitude que l'on retrouve dans nombre de processions expiatoires, comme celle de la « *candouille* » à Douai qui symbolise rituellement la suprématie des seigneurs de l'église de St-Amé⁶². La ceinture, traditionnellement utilisée pour aborder les thèmes de la continence et de la chasteté,

⁵⁶ G. KOZIOL, *Begging pardon and favour. Ritual and political order in early medieval France*, Ithaca and London, 1992, p. 202 : « *Social disorder demonstrated a loss of reason, then logically, restoring order meant restoring reason. Litigation could therefore be seen as the triumph of the ordo rationis. From this point of view, the entire judicial process was nothing more than a forum through which reason could be manifested.* »

⁵⁷ C. GAUVARD, « La fama, parole fondatrice », *Médiévales. La renommée*, n°24, printemps 1993, p. 5-13, p. 11.

⁵⁸ Encore tout récemment, J.-C. SCHMITT, écrivait : « ... je refuse, avec Peter Brown, le modèle 'à deux niveaux' qui privilégie la seule influence de la culture ecclésiastique sur la culture populaire. Je suggère de réfléchir, à l'inverse, sur la culture médiévale en termes de pôles multiples et de relations complexes, d'une façon que je crois plus proche des réalités concrètes du tissu social : il n'y a pas une culture ecclésiastique, ni une culture paysanne, ni une culture urbaine, mais des théâtres locaux d'ambitions et de conflits qui mettent en jeu tel ou tel segment de la société... ». *Le corps, les rites, les rêves, le temps. Essais d'anthropologie médiévale*, Paris, 2001, p. 19.

⁵⁹ Je ne reviendrai pas ici sur la distinction entre pénitence publique et pénitence privée, inspirée du bipartisme carolingien, étudiée par C. Vogel. Pour davantage d'informations, le lecteur pourra se reporter à l'article de J.-M. MOEGLIN, « Pénitence publique et ... », art. cité.

⁶⁰ *Ibid.* J.-M. Moeglin a établi trois catégories de gestes qui sont celles de la contrition, de l'aveu public de la faute et de la prosternation, que je suivrai également dans cet exposé, tout en essayant d'en expliquer les origines et les significations ...

⁶¹ Je retiens ici la définition élaborée par P. de Win selon laquelle une pénalité infamante est celle qui a pour but d'atteindre l'honneur d'un individu sans léser directement son corps. P. DE WIN, *De Schandstraffen in het wereldlijke strafrecht in de zuidelijke Nederlanden van de Middeleeuwen tot de Franse tijd bestudeert in Europees perspectief, (Verhandelingen van de Koninklijke Akademie voor wetenschappen letteren en schone kunsten van België, klasse van letteren)*, Bruxelles, n°139, 1991. En ce qui concerne la signification symbolique du costume, la bibliographie est pléthorique. Signalons uniquement l'article de C. BEAUNE : « Costume et pouvoir en France à la fin du Moyen Age. Les devises royales vers 1400. », *Revue des Sciences humaines*, 1981-1983, p. 125-146.

⁶² Pour plus de détails, voir : F. BRASSART, « Documents inédits sur la cérémonie de la Candouille en l'église Saint-Amé de Douai », *Souvenirs de la Flandre wallonne*, t. XII, 1892, p. 126-130.

symbolise également, selon la *Bible*, la puissance, la force et la justice⁶³. Premier vêtement dans les récits de la *Genèse*, elle relie en même temps qu'elle lie la personne qui la porte. En reliant tout être humain à une communauté, elle lui donne force et pouvoir, en le liant, elle matérialise un engagement, un serment qui assure également une protection⁶⁴. L'interdiction de la ceinture, dans les procédures d'humiliation qui nous intéressent, signifie non seulement la perte de pouvoir des individus ainsi malmenés, mais aussi leur isolement et l'absence de garantie que leur parjure a entraînée. Le serment brisé n'assure plus la sécurité d'une population qui se trouve alors à la merci de son vainqueur. Quant au déshabillage partiel des corps, il symbolise de façon évidente la déchéance de ces hommes revêtus habituellement des plus beaux tissus d'Europe⁶⁵. Les pieds nus renvoient sans doute à la condition de l'esclave antique, mais le pied symbolise aussi la démarche accomplie, qu'elle soit bonne ou mauvaise. La souillure des pieds marchant à même le sol exprimerait alors la faiblesse de l'âme appartenant à l'homme qu'ils portent⁶⁶. A moitié nus ou habillés de noir en signe de deuil, les pénitents s'agenouillent, les mains jointes pour demander pardon et miséricorde. Replacée dans son contexte, cette attitude, il faut l'avouer, perd un peu de son intensité. En effet, dans une société où la génuflexion est aussi bien utilisée pour s'adresser à Dieu ou à son seigneur, que pour s'engager dans un contrat vassalique ou honorer un supérieur, la parole prononcée doit nécessairement être prise en compte afin de caractériser le mode de subordination auquel cette attitude renvoie⁶⁷. Dans le cas de ces amendes honorables, nous le verrons, les pénitents sont invités à demander pardon et miséricorde pour toute la population qu'ils représentent. Mais le discours peut aller plus loin et quitter le registre de la lamentation pour aborder celui de la honte. Ainsi, en 1453, à Gand, le chancelier Rolin prend la parole devant la foule agenouillée pour lui faire avouer ses fautes, son orgueil et sa trahison. L'ensemble de cette démonstration conditionne bien entendu le passage du courroux à la miséricorde princière, dont le pardon proclamé scelle un retour à l'ordre annoncé ... pas forcément automatique⁶⁸.

La mise en scène de cette « justice liturgique » s'installe dans une construction morale autour de laquelle viennent s'ordonner les réclamations et les sentences, tandis que l'attitude humble des personnes en quête de protection renforce l'image d'un prince, véritable ministre de Dieu sur terre⁶⁹. Ne soyons pas dupes. La mise à disposition d'un éventail de symboles de plus en plus sophistiqués pour exprimer les sentiments tout juste décrits entraîne des choix qui font l'objet de véritables négociations. Le traité de paix, qui met fin à la révolte gantoise de 1447-1453, nécessite de nombreux aménagements. L'intervention des ambassadeurs français et des nations étrangères présentes à Bruges contribue ponctuellement à assouplir les exigences du duc de Bourgogne. Ainsi, dans un premier temps, Philippe le Bon impose aux rebelles de se présenter à lui la corde au cou. Cet attribut symbolisant une mise à mort s'inscrit parfaitement dans le rituel de l'*harmiscara* si l'on veut bien admettre, avec Jean-Marie Moeglin, que le port de cet objet infamant signifie que le coupable « reconnaît qu'il aurait dû subir ce châtiment (la pendaison) et que seule la miséricorde de l'offensé lui a permis d'éviter son application effective »⁷⁰. Déjà en 1382, les Gantois avaient refusé de se présenter

⁶³ Dans le livre des *Psaumes* (18, 33-42), David remercie Yahvé pour la force et la protection qu'il lui a accordées dans la lutte contre ses ennemis en le ceignant de Sa force. L'idée de justice apparaît quant à elle dans le livre d'*Isaïe* (11, 5-6) en ces termes : « La justice sera la ceinture de ses reins / et la sincérité, la ceinture de ses flancs ».

⁶⁴ Pour plus d'informations sur la ceinture, voir J. CHEVALIER et A. GHEERBRANT, *Dictionnaire des symboles*, Paris, 1992 (rééd.), p. 185-186.

⁶⁵ Il s'agit ici de représentations liées au péché originel et à la chute d'Adam et Eve.

⁶⁶ Pour plus d'informations voir *Dictionnaire des symboles*, *op. cit.*, p. 750. Rappelons simplement que dans la symbolique du Moyen Age, le corps est le lieu de l'accomplissement de la condition humaine.

⁶⁷ Sur les attitudes de supplique témoignant des stratifications sociales du monde médiéval, voir E. GOODY, « 'Greeting', 'begging', and the Presentation of Respect », dans *The interpretation of Ritual: essays in honour of A. I. Richards*, J. S. La Fontaine éd., Londres, 1927, p. 39-71.

⁶⁸ Ainsi, la première amende honorable des Gantois le 8 août 1468 n'a pas suffi à calmer l'ire princière.

⁶⁹ Cette idée de « justice liturgique » a été développée par G. KOZZIOL, *Begging pardon and ...*, *op.cit.*, p. 229.

⁷⁰ J. -M. MOEGLIN, « Harmiscara-Harmschar-Hachée... », art. cité, p. 16.

devant Philippe le Hardi dans un tel état d'humiliation⁷¹. Mais ces derniers pouvaient s'opposer directement à la volonté de leur prince, tant leur position, suffisamment forte, les incitait à réclamer plus que la vie sauve. En revanche, l'aide des ambassadeurs étrangers en 1453 se révèle essentielle pour éviter aux Gantois une telle déchéance. Leur intervention entraîne également la suppression d'une clause selon laquelle le duc aurait souhaité que les Gantois construisissent une sorte de mémorial rappelant leur humiliation à l'endroit où se tiendrait la rencontre :

*« Item et ou lieu et place où lesdits de Gand auront trouvé mondit seigneur le duc ou mondit seigneur de Charrolois soit ordonné, que par eulz et a leurz frais et despens soit construite et ediffiee, le plus tôt après que faire se pourra, une belle croix de bois, haulte eslevee et richement adornee d'ymages et remembreuses ainsi qu'il sera advisé, afin de cognoissance et memoire perpetuel de ce que dit est. »*⁷²

La volonté d'inscrire dans la pierre ou dans le bois le souvenir d'un camouflet infligé à toute velléité de particularisme avait déjà animé Philippe le Bon aux lendemains de la révolte brugeoise⁷³. Ici, le sens politique déconseille vivement un nouvel outrage susceptible de nourrir chez les Gantois des sentiments de haine et de vengeance à l'encontre de leur prince.

Néanmoins, en marge de ces compromis et de ces arbitrages, les ducs de Bourgogne ont réussi, progressivement, à modeler ces rituels infamants de façon à en faire de véritables cérémonies à la gloire de leur Etat. La partie suivante va permettre de distinguer les phases et les mécanismes de cette évolution.

B. S'humilier devant son prince, s'humilier devant la cour, s'humilier devant l'Etat.

Avant de procéder à une analyse du phénomène, il semble préférable de donner une description de chacun des épisodes sur lesquels s'appuiera la réflexion. Le parti ayant été pris de comparer les clauses des traités de paix avec leur application réelle, seront présentés en vis-à-vis à la fois le texte de l'acte officiel et celui de la description émanant des chroniques, quand les documents le permettront. Sur cette base solide viennent se greffer quelques remarques de fond liées à l'étude des formes.

La paix de Tournai et l'entrée de Philippe le Hardi à Gand.

Le 27 novembre 1382, la défaite des Flamands à la bataille de Roosebeke et leur soumission devant le roi de France Charles VI et le comte de Flandre Louis de Male n'avaient pas réussi à convaincre les Gantois de déposer les armes. La ville resta insoumise et c'est seulement le 18 décembre 1385 que, de guerre lasse, les deux parties adverses s'engagèrent à respecter une paix qui fut signée entre Gand et ses nouveaux souverains. Cette même paix avait failli ne pas aboutir, puisque les

⁷¹ J. FROISSART, *Oeuvres*, op. cit., t. X, p. 12-13 : « ...et remonstrerent se intention que cil de Gand ne pooient venir a pais envers luy, se tout li homme généralement de Gand dessus l'age de XV ans jusques à LX ans ne wuidoient tout de la ville et tout nu chief et en pur leurs chemises, les bars ou col, et ensi venroient entre Bruges et Gand où li contes les attendroit. Et là feroit-il sa pure volonté du mourir ou de pardonner. (...) Sire, respondy Pbelippes d'Artevelle, nous ne sommes pas chargiet si avant que les bonnes gens de la ville de Gand mette en ce party, ne ja ne le ferons... »

⁷² Voir M. BOONE, « Diplomatie et violence d'Etat... », art. cité, p. 42-43. AGR, Trésor de Flandre, série 1, n°2223, n°21.

⁷³ Voir la sentence ducale rédigée le 4 mars 1437, article 2 : « Item, voulons et ordonnons que pour perpetuelle memoire soit audit lieu et place ou lesdiz de Bruges nous aurons fait lesdictes amendises, supplications et requestes, faicte et eslevee notablement une croix de pierre, en laquelle ainsy quil sera ordonne seront faiz et entailliez certains personnaiges representans et signifians les amendises devandictes », L. GILLIODTS VAN SEVEREN, *Inventaire des arcbives de la ville de Bruges*, op. cit., t. V, p. 145.

négociateurs gantois refusaient de se mettre à genoux devant leur prince⁷⁴. Finalement, Philippe le Hardi et Marguerite de Male firent leur entrée à Gand, et les seuls signes d'humiliation du peuple Gantois furent les suivants :

« Puis messeigneurs de la ville de Gand menèrent monseigneur et madame en leur hostel de la W'alle, passant parmy le grand marchié de Gand, ouquel marchié estoient les queijs d'ostels, hommes, femmes, serviteurs et servantes et maigmes de bourgeois. Et quant ils virent entrer le duc et la duchesse se mist a genouls en disant et criant à haulte voix : Misericorde ! merchy ! merchy à vostre povre peuple et subgets de Gand !' Et quant monseigneur et madame les virent en telle ordonnance, ils les firent lever et en eurent bien grant pitié, et passèrent tout au travers du dit marchié, eulx et leurs gens, et s'en allèrent en leur hostel de le W'alle, et les eschevins, doyens et conseil et bourgeois de la ville les convoièrent jusques audit hostel, tant que monseigneur et madame furent descendus et entrés dedens. »⁷⁵

Amende honorable des Brugeois après leur révolte de 1436-1438.

Le traité de paix, rédigé par Philippe le Bon, en date du 4 mars 1438, exigea des rebelles qu'ils se repentissent à l'occasion d'une amende honorable devant avoir lieu lors de la prochaine visite ducale. Celle-ci se déroula deux ans plus tard, le 11 décembre 1440.

Traité de paix après la révolte brugeoise (extrait)

« Premiers. Que la première fois que nous yrons en notre dite vile de Bruges, les bourgmestres, eschevins, conseil et tresoriers accompaigniez des Hooftmans de la bourgeoisie, doyens et jurez des mestiers d'icelle ville nostre ville de Bruges avec de chascun d'iceulx mestiers dix personnes, partiront de nostre dicte ville de Bruges tous et chascun d'eulx nuz piez, nue teste et sans chapron deschains, et viendront audevant de nous jusques a une lieue ou audessoubz en tel lieu que lors leur ordonnerons ; auquel lieu ilz attendront nostre venue, et incontinent quilz nous appercevront et que approcherons deulx, se mecront a genoulx, et en cest estat demouront jusques a ce que serons sy pres deulx que les puissons oyr. Et lors ceulx estant en l'estat dessusdicte, nous suppliront a haulte voix les mains jointes que les injures, offenses, desobesissances, rebellions et conspirations par eulx commises et perpetrees allencontre de nous nostre haulteur et seigneurie ilz sont tresdeplaisans et repentans, en crieront a nous merchie et nous supplieront treshumblement que de nostre grace et misericorde nous les leur venillons pardonner et en oster de nostre couraige toute malveillance et quil nous plaise visiter nostre dicte ville et entrer en icelle, et y serons comme leurs prince et seigneur naturel, le tresbien venu et recen, en offrant corps et biens au plaisir et service de nous. Et ce fait, seront tenu de nous offrir et baillier reellement et de fait les clefz de toutes les portes de nostre dicte ville pour en faire en nostre plaisir. Et oultre seront tenez perpetuellement a tousiours toutes et quantefoiz que nous et noz successeurs contes et contesses de Flandres viendrons en icelle nostre ville, ceulx de la loy qui pour ce temps seront, viendront audevant de nous au dehors dicelle nostre ville apporter et baillier lesdictes clefz, lesquelles nous ou nosdiz successeurs pourrons, se bon nous samble, retenir au aucunes dicelles pour en faire comme dessus. »⁷⁶

Première visite ducale.

« Premièrement. Quand les Brugbelins sceurent que lesdiz deux ducx approchoient leur ville, tous ceulx de la loy généralement, avec tous leurs officiers et serviteurs, yssrent dehors, at pareillement les doyens par connestables, en nombre compétent, seloncq ce qu'il leur avoit esté ordonné. Et pavoient bien estre sur tout quatorze cens ; qui allèrent au dehors de ladicte ville de Bruges, et jusques à ung hostel nommé les Trois Rois, et là se mirent en une grande place, attendant la venue de leur seigneur. Lesquelx le voiant venir et approchier d'eulx au costé dudit duc d'Orliens, se mirent trestous en ordonnance, à nus piés et sans chiapperons et tous deschains, et en lui approchant se mirent tous a genous, les mains jointes, et présent toute la seigneurie, qui y estoit en très grand nombre, et les

⁷⁴ P. WIELANT, *Recueil des Antiquités ...*, op. cit., p. 310 : « Et dict l'Histoire que lesdits de Gand estoient si fiers et si obstinez qu'ils ne volderent ploier le genoul pour requerrir merchy. »

⁷⁵ J. FROISSART, *Oeuvres*, op. cit., t. X, p. 449.

⁷⁶ L. GILLIODTS VAN SEVEREN, *Inventaire des archives ...*, op. cit., p. 145.

duchesses d'Orliens et de Bourgogne lui supplierent tres humblement qu'il leur volsist pardonner leurs offenses du temps passé, seloncq la teneur de la paix. Lequel duc délaya ung petit. Mais, incontinent, pour la prière du duc d'Orliens, leur octroia leur requeste. Et ce fait, ceulx de ladicte loy baillèrent audit duc de Bourgogne toutes les clefs des portes de la ville. Et adonc, tous les dessusdits Brugelins se levèrent et s'en alèrent chancier et babillier. Et puis, partans de là, vinrent tantost toutes les processions des églises de ladicte ville, tant des quatre ordres mendians, comme des religieux et religieuses, et béguines et paroisses, a tout leurs reliques et meilleures chapas. Si estoient en tres grand nombre. Et commencèrent tous a chanter Te Deum laudamus à haulte voix et clère, quand ilz oyrent que leur naturel seigneur estoit content d'eulx. Si le convoyèrent la plus grande partie jusques a son hostel. »⁷⁷

Amende honorable des Gantois après la défaite de Gavre en 1453.

Le 31 juillet 1453, Philippe le Bon, accompagné de son armée, vient recevoir les excuses des Gantois, quelques jours après la rédaction du traité de paix. Il ne revient séjourner en ville que cinq ans plus tard, en 1458.

Traité de paix après la guerre gantoise de 1447-1453. (extrait)

« Touchant l'amende honorable, que leurs hoofmans et conseillers d'iceulx, aussi les eschevins de la loy vielle et nouvelle, tous les doyens et antre des bourgeois habitans icelle ville de Gand, jusque au nombre de deux mille au moins, viendront au devant de mondit seigneur ou de mondit seigneur de Charrolois son filz, à demie lieu hors dicelle ville, à tel jour qu'il plaira a mondit seigneur et declairer, c'est assavoir : lesdiz hoofmans et milliers tous nudz en leur chemises et petis draps, et les autres tous deschaus et neves testes et otus seront à genoulx devant mondit seigneur ou mondit seigneur de Charolois, et eulx estant en l'estat dessusdit diront ou feront dire hautement, par la bouche de l'un d'eulx, en langaige françois, que faussement et mauvairement, et comme et desobeissans, et en entreprenant grandement a lencontre de mondit seigneur et de son auctorité et seignourie se sont mis sus en armes, ont crée hoofmans, et couru mondit seigneur et ses gens, et lui ont fait et commis leurs invasions et voyes de fait ; qu'ilz s'en repentent, et requierent en toute humilité mercy et pardon à mondit seigneur. Et ce fait, tous ensamble, et à une voix, crieront 'mercy' à mondit seigneur, et lui requerront pardon, grace et misericorde. »⁷⁸

Récit de la pénitence publique d'après Jacques du Clercq. (31 juillet 1453)

« ... le duc de Bourgogne, comte de Flandres, etc, se partist de Gavres avecq ses gens en belle bataille ordonnée ; et en tel arroy alla une lieue près de Gand, et lors s'arresta et meit tous ses archiers en deux ayles entre lesquelles devoient tous les gantois passer ; et estoient iceux archiers mis en rang leurs arns tendus ; lesquels tenoient demy-lieue loing ou plus ; et en la fin estoient tous les hommes d'armes, au milieu desquelz estoit le duc de Bourgogne et son filz et autour d'eux tous les nobles et grands seigneurs de son armée. Lequel duc n'eust pas sitôt mis ses gens en ordonnance, que les Gantois ne vindrent en tel nombre qu'ils avoient promis ; et les menoient lesdits chartreux de Gand, et l'abbé dessusdit. Devant les échevins de Gand, alloient les conseillers et les boyguemans, au nombre de vingt-cinq, tous nuds, réservé leurs chemises et leurs brayes. Après alloient deux mille tous vestus de noir, a peds nuds, sans chainture et sans chaperon ; tous lesquels entre les deux aysles des archiers, et parmy tous l'ost du duc qui estoit en belle ordonnance. Et incontinent d'aussy loing que les Gantois aperchurent le duc, ils se jettèrent à genoux, en criant tout d'une voix ensemble : 'Miséricorde à ceulx de Gand !'. Après ce premier cry alla allencontre d'eux maistre Nicolle Rollin, chancelier du duc, lequel leur remonstra , oyants tous clairement, comment fausement et mauvairement, et comme mauvaises et orgueilleuses gens, ils s'estoient rebellés contre leur seigneur, qui illecq estoit présent, dont ils avoient mal fait, et qu'encoire ne sçavoit-il sy le duc leur pardonneroit. Lesquels Gantois ce oyants ne respondirent riens, mais tout ensemble, comme devant avoient fait, meirent le genou en terre, et tout d'une voye cryerent le plus haultement qu'ils peurent : 'Miséricorde, miséricorde, miséricorde à ceulx de Gand'. Et après ce se relevèrent et allèrent sy avant qu'ils feurent devant le duc, leur seigneur, lequel estoit monté sur un cheval richement et noblement enbarné ; et illecq encoires derechief meirent les genoulx en terre, et en grande abondance de larmes et de pleurs cryoient tout d'une

⁷⁷ E. de MONSTRELET, *Chronique, S.H.F., op. cit.*, t. V, p. 445-446.

⁷⁸ L. P. GACHARD, *Documents inédits ...*, op. cit., vol. II, p. 151-152.

voix ensemble, comme dessus est dit : 'Miséricorde à ceulx de Gand'. Puis requit publiquement le conseil de la ville de Gand au duc, que de sa pitié et de sa bénigne grace, il volsist a son peuple de Gand, qui illec estoit present, pardonner (...) Après lesquelles parolles dites par le conseiller de la ville de Gand, le duc de sa franque et bonne vollonté, liberalement leur pardonna son ire et son maltalent, et aussy feit son fils, qui illecq estoit present. Après ces choses faites ainsy, les Gantois, pleins de liesse et bien joyeux, s'en retournerent à Gand, en faisant grande feste ; et pareillement ceux qui estoient demourés en la ville s'efforchèrent à faire feste ».⁷⁹

Amendes honorables gantoises après la Joyeuse Entrée de Charles le Téméraire, le 8 août 1468 et le 8 janvier 1469.

Le 8 août 1468, Charles exige que soixante-trois Gantois se rendent à Bruxelles pour lui présenter leurs excuses⁸⁰.

En réalité, Charles était trop occupé avec Liège, pour se soucier du sort des Gantois, et ces derniers pensaient bien qu'ils ne pourraient s'en tirer à si bon compte. Après le sac de Liège, Charles put de nouveau s'intéresser à Gand. Aussi, après une nouvelle série de sanctions, le duc ordonna une nouvelle pénitence publique à Bruxelles pour le 8 janvier 1469.

Assemblée solennelle tenue à Bruxelles, le 8 janvier 1469.

« Premièrement, estoit ladite salle aournée et circompendue de tres riche tapicerie du grant roy Alixandre, Hanibal et autres nobles anciens, et mondit seigneur le duc estoit assiz en icelle salle ou capital, et pour tribunal, en une tres riche chayere moult noblement paree et circompendue de draep d'or et pareillement dessoubz ses piez, dont certains degrez estoient mis descendant de ladite chayere, et au plus bas degré estoit assiz tres haubc et puissant prince monseigneur Anthoine (...) Item, aprez ce estoient en ordre assiz, en tre riches sieges, tres haubc et puissans seigneurs messeigneurs de la noble thoyson d'or (...) Item, pareillement estoient oudit parci, pluisieurs estraignes ambassaiades (...) Item, les petis officiers de la court de mondit seigneur le duc (...) Item, estoit illecq en icelle salle, faite moult richement de charpentaige, une rue comme ung chemin, pour les venans, passans et sejourrans, dont, ou moyen d'icelle rue, lesdits officiers de mondit seigneur, chascun en ordre et selon sa dignité de son office, comme dit est, estoient mis et assiz.

Ores, pour scavoir la cause d'icelle congregacion et parlement, il est vray que, audit jour, monseigneur Olivier de la Marche, chevalier, et Pierre Baladelin, dit Leestmakere, maistres d'ostel de mondit seigneur, le duc, comme deputez ad ce de par mondit seigneur, vindrent de la court de mondit seigneur jusques sur la place appelee Caudeberghe, devant la court, où lesdits de la ville de Gand estoient assamblez et venus de la maison de Bruxelles, assavoir : ceulx de la loy, les cinquante deux doyens des mestiers et jurés d'icelle ville de Gand, lesquelz ilz conduisirent moult gracieusement de ladite place jusque en ladite court, chascun doyen ayant devant luy la banniere ouverte de son mestier sur une lance, dont ilz attendirent, en la place d'icelle court, en la nege, plus d'une heure et demye ; et quant ils vindrent et entrerent par l'intercession de leursdits condaisseurs en icelle salle, ilz se misrent chascun avecq sa banniere trois fois à terre moult humblement, aint qu'ilz entrerent oncque sondit paraq, là où ils estoient chascun en ordre appellés, et misrent illecq chascun leur banniere devant les piés de mondit seigneur le bastard de Bourgoigne, criant tous ensamble et unanimiter tres humblement merchy : ce que moult piteulx estoit pour veoir et oyr.

(Puis suit la lecture du Grand Privilège gantois, que le duc décide d'annuler) ...Et ce oyant, monseigneur maistre Jehan Le Groz, premier secretaire et audancier, prinst ung canyvet ou tailgeplume, et cassa ledit privilege, present tous assistens.

(Le duc prend alors la parole et expose tous les griefs que son père et lui ont dû subir de la part des Gantois ; il conditionne alors sa clémence à une obéissance totale des Gantois et au respect du traité qu'il a établi) ... par lesquelles obeissances, se vous entretenés lesdites promesses, et les volez desservir, d'estre noz bonnes gens et enfans, ainsy qu'il appartient, vous perez obtenir nostre grace, et nous vous serons un bon prince et archimandrite... »⁸¹

⁷⁹ J. DU CLERCQ, *Mémoires, op. cit.*, LVIII, p. 119-120. On peut trouver également une description de cette amende honorable dans : *Dagboek van Gent, op. cit.*, p. 178, *Kronyk van Vlaenderen, op. cit.*, vol. 2, p. 210-211, *Memorieboek, op. cit.*, vol. 1, p. 242, O. DE LA MARCHE, *Mémoires, op. cit.*, vol. 2, p.30-32, etc.

⁸⁰ L.P. GACHARD, *Analectes Historiques, V*, p. 109-115, (ADN B1609, fol. 30-32v). Le 8 août se présentent 4 échevins, 2 doyens des plus importantes guildes et 57 bourgeois répartis en trois groupes de 19. De nombreuses négociations avaient précédé cette venue, les Gantois réclamant le pardon ducal, mais ne voulant pas être assimilés aux habitants de « Sodome et Ghomorre ».

⁸¹ L. P. GACHARD, *Documents inédits ...*, *op. cit.*, t. I, p. 204-209. On trouve également une description de cette assemblée dans *Dagboek van Gent, op. cit.*, p. 178, chez Chastellain et J. Duclercq, et chez P. Wiélant, *Antiquités de Flandre, op.cit.*, p. 325-327.

Que retenir de ces différents épisodes qui, évidemment, ne sont pas les seuls dans la longue histoire des oppositions urbaines au pouvoir central, mais qui offrent un condensé satisfaisant du développement des cérémonies pénitentielles sous les ducs de Bourgogne ? Tout d'abord, si je viens d'employer le terme de cérémonie, c'est tout simplement parce que l'amende honorable apparaît de plus en plus sous les traits d'une célébration destinée à mettre en scène la toute-puissance d'un pouvoir princier s'épanouissant au détriment de celui des villes. Cette progression est lisible à différents niveaux. Il faut en effet remarquer que tout est prévu pour faire disparaître les symboles identitaires des opposants. Bien sûr, la déposition des bannières des métiers Gantois en 1453, comme en 1469, est la preuve la plus évidente de cette négation presque fondamentale des populations soumises. Mais l'éloignement de plus en plus important du lieu choisi pour la rencontre par rapport à la situation géographique de la ville insurgée témoigne tout autant de l'affirmation d'une politique qui progresse dans ce sens. Alors que Philippe le Hardi vient recevoir en 1385 le pardon des Gantois au plein cœur de la ville, ses successeurs fixent l'endroit de la réconciliation à une distance réglementaire d'au moins une lieue, tandis que Charles le Téméraire oblige ses opposants à faire le déplacement jusqu'à Bruxelles. Celui-ci n'est pas le premier à exiger une marche forcée vers un lieu éloigné du théâtre des hostilités passées. Philippe le Bon en son temps avait forcé les Cassellois à le rejoindre à Saint-Omer pour leur amende honorable⁸². Ici, la signification n'est pas tout à fait la même. Pour ce qui est de la pénitence publique infligée à Cassel, on peut supposer tout simplement que les difficultés à se rendre sur place ont poussé Philippe le Bon à demeurer à proximité de son lieu de séjour, en imposant aux rebelles le déplacement. La venue des Gantois à Bruxelles, elle, entraîne une modification du cadre de l'entrevue et supprime tout indice identitaire favorable à la ville. La puissance des reliques de saint Liévin avait déjà largement contribué à galvaniser les passions des citadins quelques temps plus tôt. Il semblait alors inutile de donner la possibilité aux vaincus de devenir de véritables héros par la mise en scène du sacrifice de leur personne en plein théâtre urbain. C'est privés de leur beffroi, de leurs tours, de leurs richesses apparentes, de leurs lieux de culte et de leurs compatriotes que les Gantois perdraient enfin leur superbe. Ainsi, la cérémonie bruxelloise mise-t-elle sur la majesté du cadre pour écraser complètement la fierté des vaincus. Il faut se représenter la scène en termes de contrastes pour évaluer la force des images et la profondeur des émotions. La marche vers Bruxelles, l'attente pendant plus d'une heure dans le froid et l'humidité dans la cour du Coudenberg, l'entrée de ces hommes diminués dans ce palais somptueux, l'abandon des bannières, les mots durs formulés par le prince et enfin la destruction du Grand privilège de la ville donnèrent à cette cérémonie « un retentissement international » pour reprendre les mots de Bertrand Schnerb, mais aussi un funeste souvenir partagé par une population gantoise brisée⁸³. Philippe le Bon avait déjà utilisé toutes sortes de procédés pour faire sentir à ses « mauvais sujets » la force de son pouvoir. Les attentes dans le froid et la pluie sont particulièrement frappantes pour un Chastellain qui ne manque pas de souligner que le temps exécrationnel s'était, lui-aussi, mis de la partie pour punir les Gantois en 1453⁸⁴. L'utilisation de la langue française imposée à ses sujets flamands pour exprimer leurs excuses

⁸² « ...sy les rechupt par ainsy qu'il les auroit à sa voullenté sans rien reserver, et que tous les hommes dudit pays de Cassel, au-dessus de quinze ans et au-dessous de quarante, venroient hors de leur pays, la teste nue, deschaubx et nus pieds, et les gens d'église revestus atout croix et bannieres, et eau benoiste ; et avec ce porteroient tous leurs habillemens de guerre en quelque lieu que il plairoit au duc. Sy fust ainsy fait (...) et vindrent en une place à une lieue près de Saint-Omer, en tel estat que dessus est dict, nommée ladite place le Noeuf-Fossé. », LEFEVRE DE SAINT REMY, *Mémoires*, op. cit., t. 8, chap. CLXIV, p. 358

⁸³ B. SCHNERB, *L'Etat bourguignon*, op. cit., p. 393. Rappelons que ce privilège est la charte de Philippe le Bel accordée en novembre 1301 et réglant le renouvellement des échevins.

⁸⁴ « ... car il plouvoit tellement que les ruisseaux grans et gros couroient dessous les Gantois qui tous estoient à genoux... », CHASTELLAIN, *Œuvres*, op. cit., t. II, liv. III, chap. XXXIII, p. 389. De même, Lefevre de Saint Remy exprime son émotion à propos de l'amende honorable des Cassellois qui se déroula sous un temps épouvantable : « Si fist ce jour si très horrible temps de vent et de pluye, qu'il n'estoit quy peust durer aubx champs. (...) Et quand le duc sceult leur venue, il alla vers eulx atout son armée ; et tantost qu'ilz le percurent ils se mirent à genoux. Si passioient les gros ruisseaux d'eau parmi eulx de la pluye, tellement que c'estoit grand'pitié à veoir », J. LEFEVRE DE SAINT REMY, *Mémoires*, op. cit., t. VIII, chap. CLXIV, p. 3.58.

constituait un nouvel affront. Quant à la véritable parade militaire organisée pour écraser une nouvelle fois les vaincus, il faut avouer qu'elle n'est pas sans laisser un souvenir particulièrement amer dans l'esprit de ces derniers. La représentation de cette scène dans le manuscrit des *Privilèges et statuts de la ville de Gand et du comté de Flandre*, où la masse des soldats ducaux contraste, par la couleur, la hauteur et la situation avec la foule des pénitents, explique particulièrement bien les intentions du prince⁸⁵. Pourtant, Charles, en transposant l'amende honorable dans son palais de Bruxelles, franchit une étape importante : il ne s'agit plus seulement de s'humilier devant son prince, mais devant l'Etat incarné dans la cour et matérialisé dans la pierre du Coudenberg.

En effet, la sévérité du châtement n'a pas suivi une progression indexée sur la gravité des événements qu'il sanctionne. Ajoutons même que la Joyeuse Entrée ratée de Charles le Téméraire qui est à l'origine de la pénitence de 1469 semble secondaire comparée aux six années de guerres flamandes conclues par le traité de Tournai, à la révolte brugeoise qui conduisit à l'assassinat du seigneur de L'Isle-Adam ou encore aux cinq années de révolte gantoise difficilement matées par Philippe le Bon. La sophistication de cette cérémonie reflète une volonté princière d'affirmer de plus en plus ostensiblement son hégémonie dans une démarche de justice et de paix qui, à elles seules, forment l'un des principaux piliers de l'autorité supérieure. Certains pourraient voir dans cette « exhibition » la signification d'un manque, comme s'il s'agissait de pallier, par un excès d'inflexibilité et de rigueur, une réelle faiblesse d'autorité. En réalité, images d'un ordonnancement parfait des choses qui permet de distinguer sans contestation possible le bien du mal, ces mises en scène cristallisent le rôle du prince qui, responsable devant Dieu, doit maintenir l'ordre dans son territoire et parmi ses sujets. Dans le domaine de la pratique politique, les grands doivent savoir jouer de l'aspect terrifiant de la *potestas*⁸⁶. En suivant une logique identique, tout en adoptant une démarche inverse, la démonstration de la miséricorde royale et la restauration de l'honneur blessé vont encore plus loin et rappellent que l'exercice de la justice est une prérogative princière inaliénable. L'acte de miséricorde assure une sorte de passage essentiel qui conduit de la colère vers la justice. Et passer outre la loi, menacer l'autorité princière impliquent également la mise en péril de « la chose publique » et la colère du prince. Une provocation inacceptable dont se rendit pourtant coupable la ville de Valenciennes en 1455.

III. Le duel judiciaire de Valenciennes, ou le spectacle de « *la cruauté et de la vilonnie* ».

A. Jacotin Plouvier contre Matthieu Cocquiel : un combat à mort.

Henri d'Outreman, dans son *Histoire de Valenciennes*, réserve quelques pages au dernier duel judiciaire qu'il fut accordé d'organiser dans la ville hennuyère au mois de mai 1455⁸⁷. Son récit diffère peu des autres descriptions que Georges Chastellain, Olivier de la Marche, Matthieu d'Escouchy,

⁸⁵ Soumission de Gand au duc Philippe le Bon après la bataille de Gavre, *Privilèges et statuts de Gand et de Flandre*, ap. 1453, Österreichische Nationalbibliothek, Vienne, ms. 2583, fol. 349v. Consulter également le livre de G. CLARK, *Made in Flanders ...*, *op. cit.*, même si les réflexions concernent avant tout l'histoire de l'art.

⁸⁶ Philippe Buc, en utilisant les exemples des Plantagenêts et des Angevins, a montré comment la manifestation de l'*ira* royale était en réalité un des paramètres d'un comportement politique bien défini. P. BUC, *L'ambiguïté du livre. Prince, pouvoir et peuple dans les commentaires de la Bible au Moyen Âge*, Paris, 1994, p. 199-201.

⁸⁷ H. D'OUTREMAN, *Histoire de la ville de Valenciennes*, *op. cit.*, p. 335-340.

l'auteur de la *Chronique des Pays-Bas*, ou plus tard Simon Le Boucq et Wicart en firent, mais il a le mérite de donner un bon résumé des griefs qui furent à l'origine de ce « gage de bataille »⁸⁸. Écoutons-le :

« *Mabuot ou Matthieu Cocquiel bourgeois de Tournay y avoit tué Philippe du Gardin. C'est pourquoy il s'estoit retiré en ceste ville, et en avoit obtenu la Franchise. Quelques temps apres Jacotin, ou Jacques Plouvier, parent du defunct, s'estant picqué de quelque parolle outrageuse, que Mabuot avoit lancée contre luy, l'appella meurtrier : et jettant son gage, promit de le vérifier par le combat. Le gage fut levé, et les deux personnes mises en arrest par la justice ; de là, il fut publié à la bretesque de ceste ville, un samedi troisieme d'aoust de l'an MCCCCCLIV que Jacotin Plouvier seroit reçu a combattre, en champ de bataille, Mabuot Cocquiel estant en ses franchises, quinze jours apres ceste publication : qui seroit le mercredi XXIII d'aoust.* »⁸⁹

En réalité, il faut presque un an pour que la ville soit autorisée à organiser un tel duel, conformément à ses privilèges. Le texte de d'Outreman le dit bien : Matthieu Cocquiel, après avoir assassiné un bourgeois de Tournai, s'était rendu à Valenciennes, profitant ainsi du droit d'asile dont bénéficiait la ville. L'origine de ce privilège se perd dans la nuit des temps, et la coutume semble relever de l'oralité jusqu'à la rédaction de la *Charte des coutumes* de la ville sous Charles Quint en 1534, puis en 1540⁹⁰. Toujours est-il que les arrivées en franchise, pour des séjours plus ou moins longs, sont relativement importantes aux XIV^e et XV^e siècles. Une situation qui s'explique facilement, d'une part parce que Valenciennes est la seule ville du Hainaut à bénéficier de ce droit, et d'autre part parce que les formalités à remplir sont assez simples⁹¹. Dès qu'un étranger coupable d'un forfait ou d'un crime de sang se présente à la limite externe de la banlieue de la ville, il se fait inscrire sur les listes d'entrée en franchise en indiquant son nom, prénom, surnom, origine géographique, ainsi que le motif de la demande d'entrée avec les « coordonnées » de la victime. Il échappe à toute poursuite, acceptant néanmoins la possibilité d'un duel si un parent de la victime l'accuse d'avoir provoqué la mort avec l'intention de la donner. C'est ce dont fut accusé Matthieu Cocquiel par Jacotin Plouvier. Les sources diffèrent quelque peu, mais elles se retrouvent autour de la scène de rue suivante :

« (Jacotin Plouvier) le [Matthieu Cocquiel] *encontra en aulcune rue emprès le marchié, et lui dist, que plusieurs le oyrent, que faulusement et villainement il avoit murdri Philippart du Gardin, son parent, et ledit Mabievot disant que non, et que ce qui estoit fait avoit esté du beau fait* »⁹².

La procédure habituelle engage alors les deux hommes à s'affronter au cours d'un duel pour dissiper tout mensonge et faire éclater la vérité.

La pratique du duel judiciaire, on le sait bien, est un phénomène très répandu ; mais à cette date, et dans cette région, il semble spécifique à la ville de Valenciennes⁹³. Jean Gaudemet rappelle les

⁸⁸ J'utiliserai tour à tour ces différents documents selon les besoins de l'argumentation. En voici les références bibliographiques : CHASTELLAIN, *Œuvres, op. cit.*, t. III, chap. IX, p. 38-49 ; *Traitez du duel judiciaire, relations de Pas d'Armes et tournois par O. de la Marbe ...*, *op. cit.*, p. 17-19 ; M. D'ESCOUCHY, *Chronique, op. cit.*, t. II, p. 302 ; *Chronique des Pays-Bas, de France, d'Angleterre et de Tournai, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne, Recueil des Chroniques de Flandre*, t. III, Bruxelles, 1856, p. 525-529 ; *Annales de la ville de Valenciennes par Simon Le Boucq*, XVII^e siècle, BMV, ms. 672, fol. 181-200 ; Louis de la Fontaine dit WICART, *Histoire de Valenciennes*, t. I, BMV, ms. 670, fol. 233.

⁸⁹ H. D'OUTREMAN, *Histoire de la ville... op. cit.*, p. 335.

⁹⁰ Le droit d'asile ne figure pas dans la Paix de 1114, ni dans les textes ultérieurs jusqu'au XVI^e siècle. L. CELLIER, dans son article « Une commune flamande. Recherches sur les institutions politiques de la ville de Valenciennes », *Mémoires historiques de l'arrondissement de Valenciennes*, t. III, 1873, p. 67, l'a fait remonter au IV^e siècle avec l'intervention de l'empereur romain Valentinien, qui, dans le but d'augmenter la population de la ville, aurait fait de Valenciennes « un asile pour les étrangers ». Pour plus de détails, voir J. COSSE-DURLIN, « Le droit d'asile à Valenciennes aux XIV^e et XV^e siècles, d'après les listes d'entrée en franchise », RN, t. LXVII, n°267, octobre - décembre 1985, p. 905-921.

⁹¹ Pour plus de détails sur l'évolution du phénomène, l'origine des étrangers entrés en franchise et la nature de leur crime, voir l'étude de J. COSSE-DURLIN, « Le droit d'asile... » art. cité.

⁹² *Chronique des Pays-Bas, de France ...*, *op. cit.*, p. 525.

⁹³ J.-M. Cauchies écrit : « Quand après 1200, des keures flamandes le mentionnent encore, c'est pour le défendre radicalement. On tend donc bien, le plus souvent, à faire cesser du tout au tout la pratique », dans J.-M. CAUCHIES, « Duel judiciaire et

différentes prohibitions qui, émanant de l'Église ou des autorités séculières, frappèrent le combat judiciaire, surtout à partir du XIII^e siècle. La célèbre ordonnance de saint Louis en 1260, puis les interdictions renouvelées par Philippe le Bel en 1296, 1303, 1306 et 1314, prouvent cependant qu'il n'était pas simple d'éradiquer cette coutume profondément ancrée dans les mœurs et les imaginaires collectifs⁹⁴. Il n'est donc pas surprenant, à ce titre, de trouver des exemples de duels judiciaires à Valenciennes en 1358 et 1375 ou à Mons en 1399⁹⁵. Toutefois, le duel était devenu un « fait aristocratique ». Lorsque la noblesse française exige de Philippe le Bel le rétablissement des « gages de bataille », le duel a perdu son statut de preuve judiciaire pour tendre vers celui de combat d'honneur⁹⁶. D'ailleurs, la pratique est réglémentée dans l'*Arbre des batailles*, rédigé vers 1387 par Honoré Bonet, et dont Philippe le Bon possède un exemplaire. Il faut dire que la noblesse bourguignonne n'est pas en reste. Et Jean de Villiers, seigneur de L'Isle-Adam, puis Olivier de la Marche s'appliquent à composer des traités, permettant aux compétiteurs de s'affronter dans les règles de l'art⁹⁷. Dans la pratique, les armes à outrance laissaient de plus en plus la place aux armes de plaisance en champ clos, permettant aux chevaliers de s'inscrire dans la lignée des Preux les plus valeureux, tout en évitant la violence de la lutte à mort⁹⁸.

Le duel de Valenciennes s'inscrit pas conséquent dans un registre qui n'a rien à voir avec les jeux militaires réservés à l'élite des chevaliers. Le combat des deux roturiers relève bel et bien de l'ordalie double qui se justifie, « par la croyance au secours que les forces supérieures apporteront au combattant qui a le bon droit pour lui »⁹⁹. Là encore, la démarche est surprenante, puisque la ville, depuis la paix de 1114, affichait une préférence nette pour la preuve testimoniale et surtout l'aveu, pour lequel un bourreau se chargeait de mettre à la question l'inculpé¹⁰⁰. Certains historiens prétendent alors que cette ancienne terre d'Empire avait tout simplement hérité des traditions qui structurèrent l'histoire du droit dans ces contrées¹⁰¹. L'idée est tout à fait recevable, à condition de la nuancer en faisant remarquer, à la suite de Jean-Marie Cauchies, que Valenciennes n'est pas la seule à user de ce recours et que la ville de Cassel fait même rédiger une ordonnance en 1397 destinée à en établir les règles¹⁰². Quelle qu'en soit l'origine, locale ou étrangère, l'application de cette technique juridique réveille des sentiments qui montrent que le jugement de Dieu est encore particulièrement bien accepté par des hommes toujours très réceptifs à l'expression de « signes divins ». Chastellain le premier, dans sa description des événements, se met en quête de tous les indices attestant l'intervention de cette puissance supérieure qui fait de la nature son tribunal et de la moindre anomalie la manifestation de son glaive. L'auteur fait

franchise de la ville. L'abolition d'une coutume à Valenciennes en 1455 », dans *Mélanges Fritz Sturm*, 1999, vol. I, 2^eme partie, p. 655-668, p. 657. L'auteur explique également que le duel apparaissait comme un véritable combat fratricide entre bourgeois d'une même commune. Ici, à Valenciennes, il oppose des étrangers et donc ne nuit pas à la cohésion de la communauté.

⁹⁴ J. GAUDEMET, « Les ordalies au Moyen Âge : doctrine, législation et pratique canonique », dans *Recueil de la société Jean Bodin*, XVII, *La preuve*, t. II, Bruxelles, 1965, p. 99-135, p. 130-135.

⁹⁵ Il s'agit des combats de Jean Le Brasseur de Heussy contre Jakemart de Berry (Valenciennes – 1358) et de Jakemart de le Cappielle et Jean Hennequin (Valenciennes – 16 février 1375), dont les références sont données par J. LE GLAY, « Notice sur les duels judiciaires dans le nord de la France », *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*, t. I, 1829, p. 74-88 ; ainsi que du combat opposant Rasse dit Cassant de le Thurre à Everard Delehay à Mons en avril 1399, d'après F. HACHEZ, « Combats judiciaires à Mons et à Valenciennes », *Annales du Cercle archéologique de Mons*, 4, 1863, p. 282-283.

⁹⁶ Sur cette évolution, voir : F. BILLACOIS, *Le duel dans la société française des XVI^e-XVII^e siècles. Essai de psychosociologie historique*, Paris, 1986, chap. 3, p. 31-40.

⁹⁷ Lire le *Traitéz du duel judiciaire, relations de Pas d'Armes ...*, *op. cit.*

⁹⁸ A ce sujet, voir le dossier constitué par C. GAJER, « Technique des combats singuliers ... », art. cité.

⁹⁹ J. GAUDEMET, « Les ordalies au ... », art. cité, p. 101.

¹⁰⁰ Sur le fonctionnement de la justice à Valenciennes, voir H. PLATELLE dir., *Histoire de Valenciennes*, Arras, 1982, p. 63-64.

¹⁰¹ CHASTELLAIN présente cette particularité de la manière suivante : « Sy convient savoir que très-anciennement et de tout temps, cette ville de Valenciennes, terre impériale, a esté douée de divers singuliers privilèges et bien estranges les aucuns ... », *Œuvres, op.cit.*, t. III, chap. IX, p. 38.

¹⁰² J.-M. CAUCHIES, « Duel judiciaire et ... », art. cité, p. 658. J. GAUDEMET souligne d'ailleurs à propos de cette influence des terres d'Empire que le « *Sachsenspiegel* » de la première moitié du XIII^e siècle, qui prévoit l'emploi du duel judiciaire, se répandit bien au-delà des régions d'Allemagne pour gagner, entre autres, les Pays-Bas. « Les ordalies au ... », art. cité, p. 113.

état de l'extrême pâleur de Matthieu Cocquiel, lorsque ce dernier prêta serment sur les Évangiles¹⁰³. Puis du mystère de la graisse, dont on enduit les champions, et qui s'étala facilement sur la peau de Jacotin, tandis qu'elle demeura ferme sur celle de Matthieu¹⁰⁴. Ce dernier admet être dans l'impossibilité de savoir « à qui attribuer ou en bien ou en mal », mais reconnaît là « aucun secré signe »¹⁰⁵. Les philosophes assimileraient sans doute cette interprétation collective de signes révélateurs en soi à l'une des caractéristiques d'un système d'inductions *a priori*, opérées sous la pression du besoin par des groupes d'individus¹⁰⁶. De la même manière, en reprenant le vocabulaire cher à Marcel Mauss ou à Emile Durkheim avant lui, ils assimileraient également le duel judiciaire à un « phénomène social total ». Celui-ci s'inscrit en effet dans le domaine des institutions, en se révélant comme une sorte de contre-institution judiciaire, pouvant être assimilée à une véritable manifestation politique d'opposition. Il active de nombreux gestes appartenant au registre du rituel religieux. Il peut être considéré comme une œuvre d'art éphémère - si tant est que l'on puisse reconnaître une quelconque valeur esthétique au spectacle de la violence. Il peut également s'imposer comme un critère de différenciation sociale. Et enfin, les profits financiers qu'il draine sont loin d'être négligeables. Dans le cas du combat valenciennois, les chroniqueurs estiment à près de six mille le nombre de spectateurs venus assister à la mise à mort de l'un des deux opposants¹⁰⁷. Cet afflux de badauds oblige la ville à déployer un large service de police destiné à enrayer rapidement tout débordement et stimule bien entendu toutes les activités commerciales de la ville¹⁰⁸. Revenons cependant à la dimension politique d'un tel événement. Le retard de son exécution et l'attitude de Philippe le Bon et de sa cour durant cette festivité d'un genre à part nous renseignent à eux seuls sur les tensions qu'elle put susciter.

B. Une « coutume abominable » infligée à un prince outré.

Plusieurs pièces du dossier peuvent être avancées pour prouver que l'exécution de ce privilège valenciennois constitue, à plus d'un titre, un affront pour le prince. Bien sûr, Gand et Bruges ont manifesté plus violemment leur opposition à l'autorité ducale, mais Valenciennes, de façon plus discrète, a elle-aussi réussi à faire sentir son particularisme, bataillant sur bien des fronts pour défendre ses privilèges. Faut-il rappeler que Valenciennes possède non seulement tous les droits de justice, mais en plus, fait plus exceptionnel, veille elle-même à l'exécution de la sentence ? S'opposant parfois aux comtes de Hainaut, puis aux ducs de Bourgogne, la ville a à cœur de défendre ses privilèges¹⁰⁹.

¹⁰³ « ... Mabienot qui pareillement jura et dist que l'autre estoit un faux mauvais menteur, et cela lui seroit cognoistre, et baisant le livre devint mort comme cendre et changea de couleur ». CHASTELLAIN, *Œuvres, op.cit.*, t. III, chap. IX, p. 46.

¹⁰⁴ « ... et de Mabienot pour froter qu'on lui fist, ne pour chaleur du soleil qui jà estoit haut onques ne volt entrer dedens, mais demora toute blanche dehors sans fondre... ». *Ibid.*, p. 46.

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 46.

¹⁰⁶ Simplifions ce vocabulaire en expliquant avec Marcel Mauss que « Le jugement magique (ou dans le cas présent, divin) est l'objet d'un consentement social, sous la pression duquel se déclenche toute une série de phénomènes de psychologie collective : le besoin ressenti par tous, suggère à tous la fin ». Voir M. MAUSS, « Esquisse d'une théorie générale de la magie », *Sociologie et anthropologie*, Paris, 8^{ème} édition, 1999, p. 119.

¹⁰⁷ « Et ledit jour venu, et aussi ledit duc estant en ladite ville, (...) avec grand multitude de peuple, tant de dedens la ville, comme de dehors, assemblez autour dudit parc ... », *Chronique des Pays-Bas, ...*, *op. cit.*, p. 526. ; « Et y avoit sur les marches des maisons et des fenestres plusieurs autres gentilzhommes... », BMV, ms. 672, fol. 195. ; « Le nombre de regardans tant aux fenestres que par tout sur des sieges montoit a plus de six mil hommes, sans qu'il y eult aucun bruiet ny murmure », *Histoire de la ville et comté de Valenciennes par Simon Le Boucq*, t. I, 1643, BMC, ms. 1134, fol. 171.

¹⁰⁸ « Pour la garde de la Halle, ou hostel de ville furent commis Sire Alard du Gardin, Sire Aimery Grebert, Jean de Morchipont, Jean Descarmaing, Guillaume le Vilain, Jean Vrediel et autres. Au Belfroy Jacques de Quaroube, Jacques le Wette, Jean Vredeau et Jean Grebert. Devant S. Pierre une partie du serment des Arbalestriers ; à la Halle aux draps, celui des archers, et devant le Belfroy, le petit serment. D'autres aux carrefours, et des capitaines aux portes. », H. D'OUTREMAN, *Histoire de la ...*, *op. cit.*, p. 337.

¹⁰⁹ La puissance économique de la ville lui permet de soumettre ses aides à un régime de faveurs. Lorsque Charles le Téméraire décide de transférer les plaintes du tribunal de Valenciennes à Malines en 1473, l'opposition est tellement forte que le duc, ayant

N'affiche-t-elle pas d'ailleurs sa supériorité et la puissance de ces prérogatives, en plaçant systématiquement le prévôt comtal à la fin de la procession de Notre-Dame du Saint-Cordon ? Toujours est-il que l'exercice du combat opposant Matthieu Cocquiel à Jacotin Plouvier est une triple insulte adressée à l'Etat bourguignon et à ses représentants.

Tout d'abord, c'est évidemment la justice ducal qui est ici remise en cause. Dans ce cas précis, l'inculpé semble relever exclusivement de la justice du magistrat de la ville. Pourtant les édiles municipaux durent défendre pied à pied « leurs privilèges et franchises, que pas ne lairoient perdre pour chose qui leur deust advenir »¹¹⁰. Comme je l'ai rappelé plus haut, ce type de règlement des conflits ne pouvait que choquer, par son archaïsme, une justice qui, en plein XVe siècle, évoluait vers des tendances plus modernes, à défaut d'être scientifiques. S'engagent alors de nombreuses tractations diplomatiques veillant d'un côté à imposer le privilège de la ville, et de l'autre à le casser sans heurter la sensibilité des Valenciennes. Profitant de l'absence de Philippe le Bon, en voyage loin des Pays-Bas, Charles le Téméraire, comme le fait remarquer Jean-Marie Cauchies, aurait d'ailleurs fait écran entre son père et la ville pour desservir les intérêts de Valenciennes au profit de seigneurs hostiles au combat. Selon Chastellain, la ville envoya une première délégation à son duc qui, de retour d'Allemagne, séjournait à Dijon¹¹¹. Philippe le Bon fait alors patienter ses sujets en leur demandant d'attendre son retour dans ses terres pour organiser ce duel¹¹². Les Valenciennes récidivent et gagnent Bruges, dès l'arrivée de leur prince, afin de lui rappeler sa promesse de respecter tous les privilèges de leur ville¹¹³. L'aparté de Chastellain est intéressant pour comprendre l'attitude ducal. Ce dernier, avouant son rôle d'informateur, explique qu'il avait entendu, de passage à Valenciennes, la colère d'un peuple qui croyait que le duc allait tout simplement abolir son privilège¹¹⁴. Il avait averti le duc de l'atmosphère de la ville, influençant sans doute sa décision. Par démagogie plus que par sympathie, le duc cède et autorise les deux opposants à combattre en champ clos jusqu'à ce que la mort désigne le coupable, le 20 ou 21 mai 1455¹¹⁵. La présence de Philippe le Bon incite Jean-Marie Cauchies à penser que ce dernier manifeste encore une fois son prestige et sa suprématie¹¹⁶. Ne peut-on pas proposer une autre interprétation ? Car, non contente d'avoir fait reculer la justice ducal face à la justice échevinale, il faut reconnaître que la ville s'offre en réalité le luxe de passer outre l'autorité de son prince.

Certes, le magistrat urbain met tout en œuvre pour accueillir son duc avec tous les honneurs habituels :

« Le 19^{ème} jour de may, nuict du camp, environ six heures du soir, arriva le bon duc Phelippe de Bourgoigne, redoubté seigneur de Vallenciennes, en sa dicte ville de Valenciennes, accompagné de monseigneur le duc de Charolais, et plusieurs chevaliers, escuyers et gentilshommes de ses dits pays. Au devant duquel furent pour le bien veignier les seigneurs et bourgeois de la ville, et furent bien loin et hors des portes d'icelle. Il y avoit devant monseigneur le duc qui marchoient a double rang cent et vingt personnes de mestiers d'icelle ville tous vestus de

toujours besoin d'argent, est obligé de tergiverser et d'admettre la pleine compétence du tribunal échevinal valenciennes. Voir d'autres exemples dans H. PLATELLE, *Histoire de Valenciennes*, op. cit., p. 54-61.

¹¹⁰ M. D'ESCOUCHY, *Chronique ...*, op. cit., t. II, p. 302.

¹¹¹ Cette ambassade, envoyée expressément de Valenciennes à Dijon pour entretenir le duc en personne des problèmes de la ville, irait dans le sens du raisonnement de J.-M. Cauchies, à savoir un manque de confiance en Charles le Téméraire qui, normalement, devait faire circuler les informations vers son père.

¹¹² CHASTELLAIN, *Œuvre*, op. cit., t. III, chap. IX, p. 42 : « Sy envoient devers luy a Dijon sitost que le sentirent estre arrivé droit-là, là où le duc leur deffendit par exprès, qu'ils n'en souffrissent riens faire jusqu'à tant qu'il seroit au pays, et qu'alors sans faute il leur souffreroit joyr de leur privilège, et lui-mesme y seroit en personne. »

¹¹³ *Ibid.*, p. 43.

¹¹⁴ *Ibid.*, p. 43 : « le peuple disoit que ce duc-cy ne le souffreroit jamais, quelque semblant qu'il en fist, mais leur vouldroit rompre ce privilege, comme autres leur avoit rompu. Sy en murmuroient fort et s'en monstroient tres mal contens (...) dont moy passant par Valenciennes en ce pendant et qui tout cecy cognus et oys, le dis au duc mesme. »

¹¹⁵ Chastellain date l'événement au 21 mai, tandis que les sources valenciennes le placent le 20.

¹¹⁶ Celui-ci écrit : « Cependand, la présence, même discrète (...) mais connue, de Philippe le Bon ne traduit-elle pas, comme s'il présidait à une joute ou à un pas d'armes, une volonté d'arbitrage liée à son prestige in se ? », J.-M. CAUCHIES, « Duel judiciaire... », art. cité, p. 662.

jacquettes rouges et tous armoiez des armes d'icelle ville et chacun d'iceulx portant chascun un flambeauz ardant (et ce triomphe faisoient parce que monseigneur le duc avoit esté long temps hors des pays de par deça sur le fait de la guerre contre le turcq, tant en Bourgoigne comme en Allememaignes). »¹¹⁷

Le duc est logé dans la maison de Melchior du Gardin, prévôt de la ville, à proximité du camp, tandis que le comte de Charolais et d'autres nobles s'installent dans la maison d'Anchin ou à proximité du marché¹¹⁸. Dans la soirée, le duc et sa suite reçoivent les présents habituels, composés de vin de Beaune et de vin français¹¹⁹. Mais comme le précise Simon le Boucq, il s'agit là du cérémonial habituel réservé à un prince dont l'absence prolongée dans ses terres fait de lui un hôte particulièrement apprécié¹²⁰. Il faut distinguer cet accueil traditionnel de la ville tout à l'honneur de son prince et le déroulement du combat au cours duquel Philippe le Bon perd l'essentiel de sa prépotence. En témoigne le retrait du duc derrière une treille de bois, dissimulant sa personne à la foule. Philippe le Bon assiste au spectacle, caché derrière cette sorte de paravent, tout simplement parce qu'il représente un hôte de marque privé de sa supériorité. Cette attitude passive devient plus significative si l'on veut bien la comparer à un épisode qui se déroula à Arras le 20 juin 1431. Un gage de bataille y opposa Maillotin du Bourg à Hector Flavy (le premier accusant le second de trahison à l'égard du duc de Bourgogne), devant une foule estimée - de façon sans doute exagérée - entre quarante et soixante mille selon le clerc de la ville¹²¹. A cette occasion, le duc se rend à Arras et préside au duel. Il est en effet installé sur une sorte de petite estrade, sous laquelle a été construit un autel pour abriter les Saintes Ecritures¹²². Sorte de représentant de Dieu sur terre, c'est lui qui décide du déroulement et de l'issue du combat¹²³. A Valenciennes, la situation est complètement différente : non seulement, le duc échappe aux regards de la foule, mais en plus il n'a aucun contrôle sur les actes qui sont en train d'être perpétrés sous ses yeux. Il revient à l'ancien prévôt de la ville, Nicolas du Gardin, d'ouvrir les hostilités et de maintenir l'ordre depuis une fenêtre de l'hôtel de ville, tandis que le prévôt actuel, au nom de tous les échevins présents autour de la lice « *jeta le gant, pour gage de bataille et cria trois fois : Faites devoir* »¹²⁴. Le pouvoir d'arbitrage, pour reprendre la proposition de Jean-Marie Cauchies, n'existe plus. D'ailleurs, lorsque Matthieu Cocquiel, à bout de force, demande grâce au duc et que ce dernier accepte sa requête, le magistrat intervient pour signifier au prince qu'il doit laisser la justice de la ville s'accomplir sans intervenir¹²⁵. Jacotin achève alors le moribond, et les responsables de la ville montent

¹¹⁷ *Annales de la ville de Valenciennes par Simon le Boucq*, BMV, ms. 672, p. 194.

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 194-195.

¹¹⁹ *Ibid.*, p. 195 : « *Ladicte nuit du camp fut porté les vins de la ville a mondit seigneur le duc, sçavoir deux quenens de vin vermeil françois et un quenene de vin de beaune et a monseigneur de Charolois, deux quenens de vin françois...* ».

¹²⁰ Le dernier séjour de Philippe le Bon à Valenciennes remonte au 25 octobre 1448, d'après H. VANDER LINDEN, *Itinéraires de Philippe le Bon, duc de Bourgogne (1419-1467)*,..., op. cit.

¹²¹ AMA, BB7, fol. 50v : « *Item, avoit audit gage de peupple de entre XL a L mil comme heraulx disoient et les autres disoient qu'il en y avoit bien LX mil et ne les pooit on estimer pour ce que tant en avoit es maisons, nequieres et sur les coupelles et combles que c'estoit merveilles a veoir et grant marchié sy chargé* ». La population d'Arras au XVe siècle oscillant entre 15 et 20000 âmes, cela signifierait que la ville aurait doublé, voire triplé sa population à l'occasion d'un tel spectacle. On peut en douter.

¹²² AMA, BB7, fol. 54 : « *Item, avoit dessoubz le hourt monseigneur un autel fait ou avoit un missel* ».

¹²³ En effet, estimant que les deux champions avaient fait preuve de suffisamment de hardiesse et de bravoure, Philippe le Bon arrête le combat avant que le sang ne coule et ordonne aux deux protagonistes de se réconcilier. Voir E. de MONSTRELET, *Chronique*, op. cit., livre II, t. IV, chap. CII, p. 439.

¹²⁴ H. D'OUTREMAN, *Histoire de la ville ... op. cit.*, p. 338-339. S. LE BOUCQ, dans son *Histoire de la ville ... op. cit.*, BMC, ms. 1134, p. 171, écrit à propos du rôle de l'ancien prévôt : « *Et lors qu'aucun se mouvoit ou parloit trop haut, sire Nicolas du Gardin, ancien prevost qui estoit a une fenestre de la maison de la ville, avecq un baston a sa main, fraçoit de son dict baston et crioit gare le ban, et sur ces mots, chacun se tenoit coï, craindrant d'estre pugny par la Justice* ».

¹²⁵ « *Pais s'escriant vers le duc : Monseigneur de Bourgogne, ce dit-il, je vous ay bien sery en vostre guerre de Gand : je vous prie mercy. Par Dieu, sauvez-moi la vie. A vray dire ces parolles, et ce sanglant spectacle toucherent visvement le cuer du duc, comme de tous les assistans ; de maniere, qu'il fit derechef demander au Magistrat s'il n'y avoit pas moyen de lui sauver la vie : ou du moins lui octroier sepulture en terre Saincte. A quoy on respondit que l'une ny l'autre de ces deux choses ne se pouvoient accorder : et l'on le supplia tresumblement de permettre que la loy s'accomplist de point en point* ». H. D'OUTREMAN, *Histoire de la ... op. cit.*, p. 340.

à la fenêtre de l'hôtel de ville pour condamner le vaincu à être pendu comme meurtrier au Rolleur. Il est patent que l'autorité ducal est mise entre parenthèses. Mais les outrages ne s'arrêtent pas là, et la violence du spectacle entre ces deux roturiers peut être ressentie comme une injure adressée au monde chevaleresque et à ses règles.

Tous les chroniqueurs s'accordent pour convenir de l'extrême violence du combat. Mais là où Matthieu d'Escouchy préfère s'abstenir de raconter des actes qui semblaient se « *faire contre nostre Foy* », Chastellain excelle dans une description où il prend un malin plaisir à disséquer dans ses moindres détails la cruauté humaine¹²⁶. Depuis cette grosse cloche qu'on sonne tout au long du combat et qu'on imagine lugubre à souhait jusqu'aux craquements des os et aux hurlements de douleur, tout est écrit de façon à susciter avec expressionnisme l'aversion du lecteur. Chastellain s'attarde même avec complaisance sur les horreurs auxquelles se livrent les deux ennemis. Le sang jaillit des têtes telle une fontaine, les yeux sont expulsés de leur orbite « *jusques à pendre sur les joues* », les membres sortent de leurs articulations¹²⁷. Bref, l'agonie retient toutes les attentions et le spectacle de cette justice cruelle amuse tout autant qu'une kermesse. Décidément, le gage de bataille n'est pas digne des nobles qui le contemplant. Là où les deux champions d'Arras, en 1431, avaient montré « *signe de grand hardiesse et vaillance l'un contre l'autre* », les deux roturiers de 1455 se jettent du sable à la figure, saisissent l'adversaire par trahison, se roulent par terre, bref dérogent aux règles les plus élémentaires du combat chevaleresque. Et pour cause, ni Matthieu Cocquiel, ni Jacotin Plouvier ne sont des chevaliers. Le contraste avec une cour qui se pique d'être une sorte de conservatoire de l'esprit chevaleresque dans tout l'Occident est rude. C'est sans doute pour cette raison, que, d'une part, Philippe le Bon décide d'interdire ces combats à l'avenir, et que d'autre part, il organise trois ans plus tard, en décembre 1458, un fait d'armes sur la place du marché entre messires Jean de Wassenaer, conseiller et chambellan du duc et Jean-Louis Rebemets, seigneur de Thiebauville. Il faut en effet effacer de la mémoire des Valenciennes le combat sanglant de 1455 et restaurer l'ordre encore une fois menacé. Cette fois-ci, ce sont des professionnels qui combattent, c'est le duc en personne qui donne le signal du début des hostilités et qui les clôt avant qu'une quelconque effusion de sang ne vienne entacher la qualité des combats. Parallèlement, on peut remarquer que le magistrat cède la place aux membres de la cour qui, au grand jour, occupent les fenêtres de l'hôtel de ville et des maisons environnantes¹²⁸. Le duc a finalement gagné en supprimant ce privilège qui reconnaissait la spécificité de Valenciennes, et pourtant, écrivains et artistes se sont chargés d'en conserver le souvenir. L'aquarelle d'Hubert Cailleau (1553) n'est pas la seule à s'en être inspirée, puisqu'une sculpture de cette même scène, détruite par les « casseurs de l'été 1566 », ornaient le porche de l'église Saint Géry à Valenciennes¹²⁹. S'agissait-il de commémorer la fin d'une coutume dont les principes faisaient honte à tout bon chrétien ou un épisode glorieux au cours duquel la ville avait réussi à tenir tête à son prince ? Le choix d'une telle thématique peut surprendre et son ambiguïté mérite d'être soulignée. C'est d'ailleurs sur ce même terrain de l'ambiguïté plus ou moins franche que le dernier point de cette étude va nous entraîner.

¹²⁶ M. D'ESCOUCHY, *Chronique, op. cit.*, t. III, p. 305.

¹²⁷ CHASTELLAIN, *Œuvres, op. cit.*, t. III, chap. IX, p. 47-48. L'auteur a pu donner le meilleur de lui-même dans une danse macabre, intitulée *Miroir de Mort*, où la description des corps décharnés ou / et décomposés ressemble fort à celle-là (*Œuvres*, t. VI, p. 49).

¹²⁸ *Annales de la ville de Valenciennes ... op. cit.*, BMV, ms. 672, p. 220 : « *Lequel comte (Charles de Charolais), pour veoir les armes estoit a la brètesque de la ville, et le comte d'Estampes, son cousin avecq luy et plusieurs autres princes, chevaliers, escuiers, gentilshommes et bourgeois aux fenestres des salles de nosseigneurs et un grand nombre de peuple tant de ladite ville comme estrangers par toutes les maisons dudit marchiez que il n'est à croire* ».

¹²⁹ Expression tirée de l'ouvrage de S. DEYON et A. LOTTIN, *Les casseurs de l'été 1566. L'iconoclasme dans le nord de la France*, Paris, 1981.

IV. La ville accueille son prince, la ville sermonne son duc.

A la recherche d'oppositions fortes que l'on aurait même pu regrouper sous le terme de « contre-cérémonies », il a bien fallu admettre que les déviances majeures n'étaient que sporadiques, et que le discours protestataire employait rarement le vocabulaire de la violence déclarée. Nécessité a donc été de déployer une attention particulière pour déceler les reproches insidieusement mêlés aux discours de bienvenue, seules traces de contestation à l'occasion de ces cérémonies officielles. Cette absence de troubles, ponctuée néanmoins de quelques réprimandes, m'amène à convenir que si les villes respectent la figure éternelle de l'autorité, elles n'en sont pas moins critiques à l'égard des personnages qui l'incarnent.

A. L'orgueil des Gantois.

Je l'ai déjà fait remarquer : les rencontres du prince et de ses villes déclenchent tout un système de rivalités qui transforment le monde des cérémonies en vitrine des pouvoirs. Cette compétition sur le terrain du luxe et du symbolique peut, cependant, avoir un écho particulièrement déplaisant lorsqu'elle s'inscrit dans un contexte politique pour le moins tendu. L'entrée de réconciliation à Gand le 23 avril 1458 illustre parfaitement l'ambivalence de ces festivités apparemment tranquilles. Cette entrée a fait l'objet d'une étude suffisamment détaillée dans les chapitres précédents pour que je ne revienne pas sur les différents divertissements qui furent proposés au duc. Souvenons-nous simplement qu'avec l'aide de David et Abigaïl, de l'indulgence de Pompée envers Tigrane, roi d'Arménie ou du Fils Prodigue, la population gantoise fit de son mieux pour distiller des messages de paix et faire oublier ses infidélités passées. Mais si l'ensemble de cette mise en scène parvint à rétablir le contact entre le prince et sa ville, dont le but était bien entendu de retrouver les faveurs ducales, elle manifesta parallèlement un sentiment d'orgueil qui affleure régulièrement à la surface de l'humilité officielle. Deux exemples trahissent cet *ubris* que les Gantois savent à peine contenir, même au cours d'une cérémonie où la déférence doit être de mise. Ainsi, le discours de bienvenue prononcé à l'extérieur de la Waalpoort par Mathys de Grootere le fut en français¹³⁰. Les mêmes mots d'excuse et de soumission furent une nouvelle fois exprimés à l'intérieur de la ville, et même dans la cour du palais princier, à une nuance près : la langue. En effet, Pierre Bierman adresse son compliment au prince en flamand¹³¹. L'idiome a son importance, quand on sait que Philippe le Bon avait forcé les Gantois à demander pardon en français à l'extérieur de leur ville, juste après la bataille de Gavre. L'utilisation de la langue flamande symbolise bien entendu un droit à la différence qu'il n'est pas question de renier. Le deuxième exemple, plus diffus, réside dans la profusion de luxe affichée par la ville. Si les sujets des tableaux vivants mettent tous en valeur la bonté et l'indulgence de Philippe le Bon, le raffinement de leur création peut être considéré comme un véritable hymne au pouvoir urbain. Certes, les entrées princières nécessitent une préparation particulièrement soignée. Mais une distinction doit être établie entre la générosité et la vanité. Or les citoyens, stimulés par un concours organisé par le gouvernement urbain, font preuve d'une originalité et d'une variété de moyens à peine imaginables. Là où la ville utilise plus de seize mille torches pour illuminer ses rues et ses places, un bourgeois va jusqu'à couvrir sa maison d'or et d'argent :

« Et au-dessus desdits draps (qui décorent les rues) eult torches cinq ou six sur chacun drap ; ainsi sommés desdites torches, comprises celles qui furent devant les maisons et sur les bateaux decedens la riviere, de

¹³⁰ Le discours a été publié par E. VARENBERGH, « Fêtes données à Philippe le Bon et ... », art. cité, p. 4.

¹³¹ *Ibid.* p. 18.

quinze a seize mille torche (...) Item en ladite ville y avoit un bourgeois qui avoit fait couvrir sa maison d'argent et dessoubz d'or, et devant icelle très grant quantité de torches et de lanternes »¹³².

Tous les lieux clefs de la ville sont illuminés :

« La boucherie qui est grande est spacieuse, estoit tant pleine de torches que l'on ne vit oncques telle chose ; tout le marché du poisson, tant décoré et tant plein de riches paremens et de personnages et de torches que a dur se pourroit réciter tout sinon en gros ; tout le marché du Vendredi pareillement et si bien là où on ne passoit point que là où on passoit ; le beaufroy, plein de torches allumées, lequel se voioit bien par nuit en aucuns endroits de cinq et de six lieues loings, et sambloit estre tout en feu par la hauteur et grosseur de lui, car est un gros ancien édifice, et y avoit feu dessus allumé toute la nuit et trois jours après et tout partout ailleurs »¹³³.

Cette magnificence qui reflète la puissance de Gand explique peut-être l'attitude de Philippe le Bon qui, le mardi suivant, refuse un nouvel embrasement de la ville¹³⁴. Cette décision n'est certainement pas à mettre sur le compte d'une quelconque aménité du duc envers les finances de la ville déjà largement sollicitées. Il faut sans doute y voir la volonté de faire cesser un spectacle beaucoup trop à l'avantage de la ville et de sa puissance économique, un spectacle suggérant, de façon fort cordiale certes, que Gand a toujours les moyens de se faire entendre.

B. L'ambiguïté des messages de paix.

Le conseil donné au seigneur est un des principes fondamentaux du droit féodal. C'est peut-être dans cet état d'esprit qu'il faut inclure les réprimandes adressées plus ou moins directement par les autorités urbaines à Charles le Téméraire à Arras et à Mons, dans les premières années qui suivirent sa prise de pouvoir. C'est là une question qui revient dans les traités des glossateurs de la fin du Moyen Age que de savoir s'il est dans les compétences du peuple d'en remonter au prince¹³⁵. Toujours est-il que cette intervention des *minores* est suffisamment alambiquée pour prouver que l'interpellation du duc n'est pas un acte spontané dénué de risques. Pour la Joyeuse Entrée de Charles à Arras le 15 mars 1469, la municipalité demande aux compagnies théâtrales de la ville de mettre en scène des tableaux vivants tout à l'honneur des vertus de son nouveau duc. L'accent est donc mis sur l'intransigeance du prince et l'équité de sa justice. Ainsi furent représentés les personnages de Manlius Torquatus jugeant son propre fils, et du roi d'Aragon punissant un ministre prévaricateur¹³⁶. Néanmoins, un autre thème nettement moins favorable à la figure princière anime d'autres divertissements. Il s'agit cette fois-ci d'une saynète reproduisant l'épisode biblique du Conseil de Roboam. L'allusion peut paraître somme toute innocente, noyée dans un défilé de compliments et autres flatteries. Elle l'est nettement moins lorsque l'on prend le temps de se pencher sur le détail de ce texte racontant les déboires du successeur de Salomon qui, après la mort de ce dernier et faisant fi des conseils des Sages, maltraita son peuple et le conduisit à la révolte¹³⁷. Les aides financières beaucoup trop lourdes que Charles faisait alors peser sur ses sujets sont sans doute à l'origine de ce reproche à peine voilé. La municipalité montoise se

¹³² J. CHARTIER, *Chronique de Charles VII*, Vallet de Viriville éd., Paris, 1858, chap. 283., p.89. Voir également la description de CHASTELLAIN, *Œuvres, op. cit.*, t. III, livre IV, chap. LXXX, p. 414-415.

¹³³ *Ibid.* Voir également le chapitre 7 dans lequel la concurrence de la fête urbaine avec la fête princière a été clairement démontrée.

¹³⁴ J. CHARTIER, *Chronique de Charles VII, op. cit.*, p.88- 89 : « Item. Semblablement firent le mardi au soir, maiz pour icellui soir ne firent point de torches alumées, comme les deux jours précédens. Car aucuns dient que mondit seigneur ne le vouloient pas. »

¹³⁵ P. BUC, *L'ambiguïté du livre...*, *op. cit.*, p. 378-398.

¹³⁶ Voir E. LECESNE, *Histoire d'Arras depuis ...*, *op. cit.*, t. I, p. 372.

¹³⁷ Pour le détail de cette histoire, voir *Le livre des Rois I*, 11, 43 ; 12.

montre, quant à elle, moins audacieuse et préfère en passer par les proches du duc pour exprimer de semblables ressentiments. Lorsque Charles entre dans Mons pour sa Joyeuse Entrée le 27 mars 1468, les acteurs du théâtre de rue font de leur mieux pour vanter la vie paisible de la région, avec une représentation du *Jardin de Haynaut* au cours de laquelle Bacchus, saint Vincent et sainte Waudru se succèdent pour chanter la douceur de vivre montoise. Le 15 novembre 1470, l'accueil de Marguerite d'York pour sa première entrée est tout aussi chaleureux, mais il fait place à un discours plus engagé que celui exprimé deux ans auparavant. Le but de la municipalité était de faire de Marguerite d'York une sorte d'ambassadrice auprès de son mari. Le rôle des duchesses s'était bien souvent confondu avec celui de médiatrice¹³⁸. Toutefois, la sélection des épisodes bibliques exposée à cette occasion transpose les rapports des trois protagonistes - le duc, la duchesse, la ville - dans un registre fictionnel où l'héroïsme féminin gâte quelque peu l'image du prince vertueux. Marguerite d'York est comparée tour à tour à Judith, qui n'hésita pas à assassiner le général Holopherne pour sauver sa ville de Béthulie, à Abigail qui, préfigurant la Vierge Médiatrice, intercédait auprès de David pour calmer la colère du roi à l'encontre de son époux Nabal, à la reine de Saba, venue de très loin écouter la sagesse de Salomon, et enfin à Esther qui sut convaincre Assuérus de sauver le peuple juif¹³⁹. Les personnages d'Esther et d'Assuérus étaient très prisés à la cour¹⁴⁰. L'allégorie de leur mariage, rappelons-le, fut notamment utilisée pour les noces du Téméraire et de Marguerite d'York à Bruges en 1468. Contrairement à Bruges où la représentation des épousailles d'Esther et d'Assuérus ne reflète en rien les attentes de la ville, Mons, en privilégiant l'épisode du Pourim, s'associe au sort des Juifs sauvés du massacre par l'intervention d'Esther auprès de son époux¹⁴¹. Le message est d'ailleurs clairement exprimé :

« Noble princesse, où la félicité
De nostre espoir gist en immensité,
Dieu vostre nom, très digne de mémoire,
Face sur tous à perpétuité
Livré en honneur et après vivre en gloire »¹⁴².

Les exagérations de Charles le Téméraire en matière de politique fiscale et le sort qu'il avait réservé quelques années auparavant à la ville de Liège alimentaient sans aucun doute une mythologie urbaine invitant les municipalités à se défier d'un prince prêt à tout pour parvenir à ses fins. Les remarques de bon sens habilement sous-entendues et la bienveillance des membres de la cour constituaient des leviers essentiels dans la politique de protection des villes les plus importantes, et donc les plus sollicitées de la principauté.

*

* *

¹³⁸ Voir en ce qui concerne les intercessions d'Isabelle de Portugal, M. SOMME, *Isabelle de Portugal...*, op. cit., p. 389-393.

¹³⁹ AEM, *Mémorial de plusieurs affaires de la ville de Mons, commençant en 1402 et finissant en 1532*, fol. 85-89.

¹⁴⁰ Sur la réception de cet épisode biblique et l'engouement autour de ces deux personnages à la cour de Bourgogne, voir B. FRANKE, *Assuerus und Esther...*, op. cit.

¹⁴¹ Birgit Franke explique en effet que Bruges n'exprimait aucune prétention personnelle dans ce spectacle et avoue ne pas comprendre la raison qui pousse L'Ecluse, l'avant-port brugeois, à inclure dans ses tableaux vivants le personnage de Vasti, l'épouse répudiée d'Assuérus qu'Esther remplaça. Pour ma part, je pense que dans un cadre géographique qui sort de l'influence du programme officiel, la représentation de Vasti, chassée pour avoir négligé son peuple en refusant de paraître devant lui à l'occasion d'une fête, est une façon pour la ville de se faire entendre et d'inviter la nouvelle princesse à ne pas négliger le peuple des villes. Pour l'explication de B. FRANKE, *Assuerus und Esther...*, op. cit., p. 48-52.

¹⁴² AEM, *Mémorial de plusieurs...*, op. cit., fol. 86.

Les différents épisodes présentés ici, si divers soient-ils, montrent dans leur ensemble que la violence naît d'une pulsion, d'un désaccord, d'un sentiment d'agression, mais qu'elle s'organise très rapidement autour de gestes rituels grâce auxquels elle se conforte et tente de se justifier. Les pèlerins gantois se précipitent sur la place du Vrijdagmarkt, s'emparent des tissus protégeant la châsse du saint en guise de bannières, sonnent les cloches, réclament justice. A l'opposé, la colère du prince fait place à une cérémonie de restauration de l'ordre usant de gestes qui, cette fois-ci, rassurent et réaffirment le pouvoir menacé. Les ducs réclament les clefs de la ville, la soumission des habitants, l'humiliation de leurs représentants, et ils rétablissent leur justice. De la même manière, les discours de paix offrent un modèle convenu autorisant des écarts de comportement qui, bien que plus discrets, n'en sont pas pour le moins atones. C'est cet écart entre ces deux formes d'agressivité qui me fait dire avec Elisabeth Crouzet-Pavan que la communication violente ne s'improvise pas : elle s'organise autour de codes différents ayant pour seul point commun le désir de justice¹⁴³. Cet exercice de la justice doit engendrer tout autant la crainte que l'amour. Comme l'écrit Philippe Buc, discutant de la fonction royale oxymorique divisée entre nature terrible et nature gracieuse : « Un *Christus Domini* doit savoir mettre en scène la mort et la résurrection de la *potestas* »¹⁴⁴. Ces conflits « mis en scène », passés dans le domaine du rituel, permettent au prince d'extérioriser les deux faces de sa fonction : l'une terrifiante, sur laquelle repose l'exercice impartial de la justice, l'autre séduisante par sa splendeur et correspondant à la grâce miséricordieuse. Cette volonté de rappeler l'existence de bornes intangibles qui limitent le pouvoir contestataire des villes ne se heurte pas à des exigences démesurées émanant des autorités urbaines. A la fois conservatrices et pleinement conscientes d'une progression implacable du centralisme d'Etat, les villes réclament une justice impliquant un *statu quo* ou le retour à un âge d'or de leurs privilèges, seule façon pour elles d'échapper à un processus de montée en puissance du gouvernement bourguignon qui, dans sa marche en avant, risque de les laisser sur le côté.

¹⁴³ E. CROUZET-PAVAN, « Violence, société et pouvoir à Venise (XIV^e-XV^e siècles) : forme et évolution de rituels urbains », *MEFRM* 96, 1984, p. 903-936. « La violence relationnelle ne fonctionne donc pas comme une succession d'actes pulsionnels, voire accidentels, dans lesquels se manifesterait l'écart entre le social et l'a-social, mais comme la distance entre deux formes, codées l'une et l'autre, bien que de manière différente, d'appropriation de la justice. »

¹⁴⁴ P. BUC, « Pouvoir royal et commentaires de la Bible », *Annales E.S.C.*, mai-juin 1989, n° 3, p. 691-713, p. 697.



CONCLUSION DE LA TROISEME PARTIE

Suivant le chemin tracé par E. Kantorowicz, les historiens des cérémonies ont toujours privilégié la modélisation, cherchant par un moyen ou par un autre à systématiser, à souligner la répétition, confortable pour expliquer la construction, l'établissement et la reconnaissance d'un pouvoir. Néanmoins, J.-P. Genet, sans remettre en question les résultats scientifiques de cette œuvre splendide qu'est *Les deux corps du roi*, a pointé du doigt un manque, une lacune récurrente qu'est l'absence de contextualisation, conduisant l'historien allemand à noyer dans une même couleur indéfinie les milieux d'où se détachèrent les grandes figures de sa démonstration¹. Il ne faut pas ici parler d'écueil, mais de choix dont notre étude s'est écartée délibérément afin de souligner bien au contraire le caractère particulier de ces grands rendez-vous de l'Etat bourguignon que sont les entrées princières.

Dans l'étude qui vient de s'achever, la communication symbolique a prouvé que le particulier et l'original ne cessent de faire irruption. Chaque cérémonie s'individualise, d'abord par le lieu dans lequel elle s'ordonne, pour faire de la rencontre entre le prince et les habitants de ses villes un rendez-vous unique. La forme peut sembler répétitive, mais elle ne doit pas, par le faste déployé, faire oublier la spécificité des enjeux exposés à défaut d'être débattus. Le duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois, etc. n'est pas un roi de France pour lequel l'entrée est un moment de grâce où le souverain offre, en public, un peu de sa sacralité à ses sujets. Dans ce royaume où la légitimité s'appuie sur la *dignitas* et la *majestas*, le pactisme n'a pas lieu d'être et l'entrée se déroule selon un accord tacite de reconnaissance mutuelle.

En favorisant la partition princière, l'entrée, que j'appellerai par commodité « bourguignonne », peut se donner des allures souveraines. A cette occasion, chacun des participants semble rendre hommage d'une même voix à la figure princière, dans une atmosphère d'adoration. Mais les murs de la ville ne sont pas un simple décor, et la rencontre se veut bilatérale, tout simplement parce que l'Etat bourguignon est polynodal. Pour cette raison, la contextualisation ne peut être éludée, au risque d'entamer un pan entier de la démonstration. La cérémonie est la somme de conditions multiples, elle en absorbe la variété et la retranscrit dans un langage imagé où l'ambiguïté est de mise. La cour n'est pas la seule à imposer son univers culturel. Les héros descendent dans la rue pour animer un espace public où s'installe une discussion plus ou moins efficace, plus ou moins avouée, mais présente. Aucune de ces rencontres ne peut livrer ses secrets sans une connaissance précise du contexte économique, culturel et social qui la porte. L'exemple de la représentation des Sept Œuvres de charité à Bruges, en 1440, dans une fête qui, soi-disant, était entièrement dédiée à la miséricorde princière, est sans doute l'exemple le plus frappant de cette irruption déguisée de l'arrière-plan socio-économique sur le devant de la scène festive. La cérémonie devient alors un raccourci

¹ « As regards politics, this absence is not complete, and the extreme brevity of Kantorowicz's text is up to a certain extent compensated for by its synthetic and perceptive precision ; what is at stake is not the historian's ignorance or lack of competence, but his deliberate choice to put aside this kind of consideration in his demonstration. But the aim of this bewildering juxtaposition of Othonian miniatures, of parliamentary texts dating from the reigns of Charles I, of coins of Louis XIV, of quotations from the glossators and the post-glossators, seems to be done in part to impress on the reader's mind the idea that the fact that all these texts and images have been produced by entirely different societies (and political societies) has no importance whatsoever». J.-P. GENET, «Kantorowicz and the Kings' Two Bodies : A non Contextual History», dans *Ernst Kantorowicz*, R. L. Benson et J. Fried éd., *Frankfurter Historische Abhandlungen*, t. 39, Stuttgart, 1997, p. 265-273.

narratif qui fusionne en un temps précis événements passés et aspirations à venir. La ville ne disparaît pas dans la fête du prince. Tout comme la piété des laïcs a imprimé sa marque dans une liturgie élaborée jusque là par les seuls clercs, la partition des villes a modelé une liturgie de l'Etat dont la cour n'a pas eu le privilège de la création. Le partage de références culturelles communes est la preuve la plus nette de l'ouverture de ce forum. Néanmoins, la reconnaissance de cet espace public ouvert aux échanges ne signifie pas automatiquement l'aboutissement de ces échanges. Les villes défendent leurs intérêts, se plaignent à demi-mot, mais ont toujours recours à la violence lorsque le malaise devient trop prégnant, comme si une tradition séculaire voulait que l'on se posât en s'opposant. La communication symbolique fait place à une opposition qui quitte progressivement le terrain de l'allégorie et de l'illusion, et réclame son tribut de sang².

Les cérémonies du principat de Charles le Téméraire sont en cela révélatrices du fossé qui sépare de plus en plus le duc de ses sujets. Le langage symbolique a certes cette rondeur qui permet d'éviter les conflits, mais il laisse davantage la place à la remontrance, à la critique, tout en esquivant l'accusation directe. C'est peut-être parce que Charles le Téméraire profita de cette tribune pour déclarer ouvertement et sèchement ses ambitions de suprématie, émoussant peu à peu les liens, les accords de reconnaissance que son père avait patiemment établis entre lui et chacun des ses territoires, que sa popularité fut celle qu'on lui connaît. Cette dernière observation tendrait ainsi à prouver que la communication politique au sein de l'espace public ne « fait pas l'Etat en le disant », mais accompagne les progrès de ce dernier en ne le disant pas.

² M. BOONE, dans « La justice en spectacle... », art. cité, a bien montré que pendant les crises de l'année 1477, le retour à la table de négociation était en quelque sorte conditionné par un prix du sang à payer. Ainsi, après avoir exécuté Hugonet et Humbercourt, les Gantois rétablissent le contact avec l'autorité princière. Soulignons que dans un même esprit, l'amende honorable de 1440 est précédée par l'exécution des principaux meneurs de la révolte brugeoise.

CONCLUSION GENERALE

Le moment de rassembler, de trancher, de présenter des résultats fermes et définitifs contraste singulièrement avec les nuances, les complexités, les raffinements qui n'ont cessé de modeler le sujet tout au long de son traitement. La nécessité d'ordonner la masse d'informations, de lui donner un sens, l'emporte et vient justifier cet essai de simplification que le souci d'une sincère humilité face à la multiplication des linéaments du sujet ne doit jamais quitter.

Partie d'une volonté d'observer chacun des protagonistes de ces rencontres dans leurs rapports aux autres et à eux-mêmes, l'étude a d'abord suivi leur progression, leur mobilité dans un territoire structuré avant tout en réseaux dont l'unité de repérage reste les hommes et leurs habitudes. La ville, écrin de choix pour une cour qui a fait du nomadisme un mode de gouvernement, a montré combien chacun de ses habitants attendait avec enthousiasme le passage de son seigneur et guettait les perspectives d'enrichissement inhérentes à cette présence. Le temps de l'observation a permis de mettre en évidence la dynamique de connaissance et de reconnaissance à l'origine de la création des identités collectives. Construction de la mémoire, pouvoir des traditions, jeux des fictions et de l'émotion sur fond de paysages économiques et d'ambitions politiques bien réels, ont tour à tour façonné le processus de séduction et de familiarisation réciproque. La cour s'est emparée des coutumes locales pour s'insérer et les coutumes locales ont ainsi proposé un soutien essentiel aux mécanismes d'acculturation. L'accueil des princes par leurs sujets s'est ainsi mis en place, révélant l'efficacité des circuits d'information dans l'ensemble du territoire, ravivant les règles de l'hospitalité féodale et plaçant les pratiques du don au cœur d'une expérience à peine dissimulée de discrimination sociale.

Une fois les différences avancées et les blocs identitaires constitués, l'analyse de la rencontre du prince et de ses villes a pu faire apparaître la multiplicité des référents culturels stimulés et la nature des enjeux disputés. Inspirée profondément par une relation contractuelle de type ancien, la Joyeuse Entrée a servi à la fois de socle de rencontre et de modèle pour chacun des participants, les uns se crispant fermement sur un cérémonial considéré comme le reflet de leurs privilèges, les autres espérant trouver dans la nature formelle de l'hommage l'ambiguïté nécessaire à la transformation de la légitimité seigneuriale en suprématie souveraine. C'est autour de ces attentes pour le moins opposées que s'attacha le discours d'une communication politique analysée grâce aux couples épistémologiques du dit et du non-dit, du centre et de la périphérie, de la proximité et de la distance. La conquête des mots et les privilèges du silence ont souligné la place de l'honneur dans cette politique de séduction et de domination. Le recours à des références culturelles partagées a bien sûr suggéré l'existence d'une véritable cohésion au sein de cet espace, mais a très vite posé également la question de la manipulation et de la propagande.

C'est sous ce nouvel angle d'approche, plus profondément politique, que les cérémonies ont pu afficher toutes leurs subtilités. Dépassant les critères du raffinement culturel, les entrées solennelles et leur cortège de représentations dramatiques en tous genres, ont plaidé tour à tour et certes avec une inégale alternance, la cause des villes et de leurs princes, donnant parfois l'illusion d'une harmonie parfaite, et faisant éclater par ailleurs les voix de la discorde. Les désirs de paix, de justice et d'ordre ont ainsi rassemblé les hommes avant de les séparer, au fur et à mesure que les définitions de ces mêmes valeurs se sont affinées, étourdissant les uns dans leurs rêves de conquêtes, renforçant les autres dans leur quête de calme prospérité. La communication symbolique a comblé le fossé des différences d'une épaisse pellicule de compromis, prête à craquer aux premiers soubresauts, aux premiers coups mortels d'une bataille nancéenne.

Tertullien, vers 200 après J.-C., avait décrit comment les élites du monde romain célébraient les rituels du culte impérial avec une hypocrisie notoire :

« Ils faisaient les rites sacrés pour la prospérité de l'empereur, et prêtaient serment sur son génie ... Mais ce n'était pas afin de s'adonner à des réjouissances publiques. Au contraire, changeant dans leurs cœurs le nom du prince, pour apprendre à faire des vœux publics pour eux-mêmes à l'intérieur du cérémonial d'un autre homme [le prince], et pour consacrer un exemple et une icône de leur propre espoir [de devenir prince] »¹.

Cette tromperie, cette déviance, ce caractère illusoire viennent opposer de sérieux doutes à la pensée de nombreux historiens qui, à la suite des études anthropologiques, ont fait du rituel consensuel l'essence même de la culture politique médiévale, et du rituel manipulé un simple ornement rhétorique, sous prétexte que :

« Il n'y a aucun chiasme entre la forme et l'intention dans le comportement cérémoniel médiéval. Chacun croit ce qu'il fait, et quiconque ne veut pas agir [avec le groupe] reste à distance. C'est ainsi que le cérémoniel fonde la communauté »².

Le terme de cérémonie a été privilégié tout au long de cette étude, pour les raisons développées dans le chapitre 4. Rappelons que l'absence de relations rigides entre l'activation de pratiques festives et le changement immédiat des structures sociales et politiques m'a engagée à refuser toute efficacité – tout caractère performatif, si l'on veut utiliser le vocabulaire anthropologique – à ces démonstrations qui accompagnent plus qu'elles ne fondent la construction de l'Etat. Des réflexions de Tertullien qui soulignent les faux-semblants des cérémonies impériales, je ne retiendrai que la mise en évidence du caractère faillible, laissant de côté l'attitude malhonnête qui transpire de ce comportement. Les cérémonies bourguignonnes se sont révélées un forum ouvert aux attentes et aux ambitions de chacun des groupes sociaux rassemblés. L'hommage au prince qui prédomine n'en est pas moins doublé par l'évocation plus ou moins directe des différents intérêts des communautés urbaines. Là où les élites romaines remplaçaient secrètement le nom de l'empereur par le leur, les citoyens impliqués dans l'organisation des fêtes duciales savent intégrer, de façon plus ou moins patente, les conditions de leur allégeance. La cérémonie, sous la forme apparemment invariable de l'hommage au prince, nourrit en réalité autant de nuances qu'il existe de catégories sociales réunies.

Le lieu de cette réunion, l'espace public, comme l'a défini Jürgen Habermas, ne doit pas être conçu comme une scène autorisant simplement l'expression. Il est une sorte de miroir qui permet à chacun (individus et groupes) de se comprendre, à la fois dans ce qu'il est et dans ce qu'il veut être³. C'est là le premier point fort de la rencontre cérémonielle. Contrairement aux tenants d'un Etat-Spectacle qui attribue à la cérémonie un réel pouvoir de construction politique, l'étude présente n'a reconnu en elle que l'instrument, certes le plus brillant, d'une vaste politique de communication. Pour Peter Arnade, la théâtralisation du pouvoir sert de véhicule aux négociations, permettant au jeune Etat en place de se montrer et de traiter aussi bien avec ses amis qu'avec ses ennemis⁴. Or, les Joyeuses

¹ TERTULLIEN, *Apologeticum* 35.10-12, J.-P. Waltzing éd., Paris, 1929, p. 76-77, cité par P. BUC, « Rituel politique et imaginaire politique », art. cité, p. 879.

² A. BORST, *Lebensformen im Mittelalter*, Francfort, 1973, p. 474-488 (citation p. 485), reproduit dans P. Buc, « Rituel politique... », art.cité.

³ Pour une explication de l'évolution de la philosophie habermassienne de la théorie de l'espace public à celle de « l'agir communicationnel », voir S. HABER, *Jürgen Habermas, une introduction*, Paris, 2001. Mon emprunt à Habermas se limite à cette partie de la définition.

⁴ P. ARNADE, *Realms of Ritual...*, *op. cit.*, p. 212-213 : « Such ritual, then, was not a temporary diversion but a sharp intervention into social and political relations ; these dramas of power doubled as vehicles for negotiation. (...) The spectacle of the Burgundian state was thus both a way of detailing its fledgling power and a device for engaging political and social questions with friends and foes alike ».

Entrées, comme les entrées de réconciliation, ont bien montré qu'elles venaient clore des tractations qui avaient lieu dans un autre cadre. Les fêtes du duc et de ses villes montrent des pouvoirs, communiquent sur un mode séduisant des décisions de taille, mais ne les tranchent pas. Pour s'en convaincre, il suffit de songer, par exemple, à la période troublée qui suivit la mort de Marie de Bourgogne, survenue le 27 mars 1482. L'exercice de la régence par Maximilien déclencha de vives contestations. Ainsi, la convocation des Etats en avril-mai 1482, précéda les premières entrées dans les villes du territoire. C'est seulement après avoir reconnu en conseil la régence de Maximilien que les Brabançons et les autres invitèrent ce dernier à venir effectuer son entrée dans le duché et ailleurs. Seuls les Flamands résistèrent, et il est symptomatique de constater leur promesse récurrente de le recevoir comme il se doit « et même plus », à partir du moment où le conflit serait réglé, en termes de droit⁵.

La cérémonie ne résout rien, elle montre à un instant précis la nature des protagonistes et la qualité de leurs relations. Le prince, en héros de la cérémonie vient ainsi estimer sa « popularité » et tenter de renforcer les liens qui l'unissent à son peuple, par le partage d'une culture commune. Mais le spectacle accueille en son sein d'autres personnages secondaires qui viennent tout autant contempler dans le miroir de l'espace public les affinités qui les rapprochent de leur seigneur, que les différences qui les positionnent dans le grand jeu des hiérarchies urbaines. Les rivalités transposées sur le terrain de la compétition symbolique, révèlent à chacun son statut et sa puissance, par rapport à l'autre. La place des métiers dans les processions, les prix destinés aux plus belles « *alumeries* » et aux meilleurs « *esbatemens* », ressaisissent dans le cadre urbain les concurrences qui innervent non seulement la ville mais la région. Concentrant les mêmes réseaux que ceux impliqués à l'occasion des grandes festivités religieuses comme les *ommegangen* ou communales comme la fête de l'Épinette, la cérémonie bourguignonne a su parfaitement s'adapter à la structure éclatée de son territoire. C'est là son deuxième point fort. Progressivement, l'étude a en effet veillé à écarter l'Etat bourguignon du rapprochement traditionnel qui l'attache aux mécanismes gouvernementaux du royaume de France. Les problèmes rencontrés par les princes Valois de Bourgogne dans leur territoire ont souvent été expliqués par la difficulté pour des princes de France à appliquer le modèle français à un territoire qu'ils dirigeaient en étrangers. C'est oublier que l'arrivée de seigneurs extérieurs dans un espace qui concentre les forces vives de la principauté n'est pas une exception⁶. Seule la barrière linguistique a pu en effet jouer un rôle encore difficile à isoler, tant le jeu des coïncidences est trop fragile pour mettre au point une quelconque tentative de modélisation⁷. La multiplication des palais princiers, l'itinérance nécessaire, la spécificité de chacune des cérémonies étudiées, martèlent suffisamment la nature polycentrique de ce territoire pour l'écarter du paradigme français. L'usage des relations bilatérales de l'empereur germanique avec les villes d'Empire aurait pu servir de cadre comparatif, si l'absence d'institutions et d'administrations centrales du côté germanique ne venait rompre l'équilibre de cette ébauche de rapprochement. Intrinsèquement éloigné des structures monarchiques anglaise et

⁵ Sur cette période de tensions et ses nombreux rebondissements, consulter le dossier réalisé par W. BLOCKMANS, « Autocratie ou polyarchie ? La lutte pour le pouvoir politique en Flandre de 1482 à 1492, d'après des documents inédits », *Bulletin de la commission royale d'Histoire*, t. CXL, 1974, p. 257-368.

⁶ Rappels par exemple l'arrivée de la famille d'Alsace en Flandre et celle des Wittelsbach de Bavière en Hainaut, Hollande et Zélande.

⁷ La question de l'idiome a évidemment fait l'objet de nombreux débats. Dans un article intitulé « The language question in the Low Countries : the use of French and Dutch by the dukes of Burgundy and their administration », dans *England, France and Burgundy in the Fifteenth Century*, Londres, 1983, C.A.J. ARMSTRONG a insisté sur le fait les ducs s'accommodaient du néerlandais et que toute la chancellerie était capable d'utiliser les deux idiomes. Toutefois, il faut faire remarquer que le français était aussi un instrument de conquête, reflétant par là même la cristallisation des identités. Les traités de paix se faisaient dans la langue du vainqueur, les progrès de la centralisation administrative s'accompagnaient d'une extension de la langue française, etc. Inversement, les concours dramatiques qui faisaient cohabiter jusqu'à la fin du XV^e siècle les deux langues sans jamais les mêler (les productions en français et en flamand étaient récompensées par un prix différent), progressèrent vers une spécialisation respectant les régions linguistiques, comme l'a montré H. Pleij, et comme le définit parfaitement A.-L. Van Bruaene.

française, conjonctuellement distant des ratés germaniques par une activité institutionnelle aboutie, échappant tout autant aux prototypes des Cités-Etats italiennes, l'Etat bourguignon affiche un particularisme que les compositions historiographiques menées à la cour annoncent de moins en moins discrètement, comme on a pu le voir. Les cérémonies étudiées démontrent, par leur régularité, la répartition des lieux de leur représentation, la puissance de leur impact immédiat, l'importance de ce réseau multinodal dans la compréhension de la politique bourguignonne. La floraison des contacts qu'elles suscitent, le rassemblement des différents groupes de population qu'elles incitent, l'acculturation qu'elles encouragent et le renforcement des identités qui en découle, ont rappelé que la cour évoluait aussi et surtout dans le cadre de la ville, que des références culturelles communes existaient et que les citadins n'assistaient pas dans la plus grande passivité au spectacle de la gloire princière.

Enfin, les cérémonies, en mêlant les hommes, les dimensions économique, politique et religieuse, ont permis de réfléchir sur la conception du pouvoir dans cet espace. Elles ont ainsi révélé la véritable nature du fossé qui sépare villes et ducs dans cette partie septentrionale de la principauté de Bourgogne. L'état de la recherche est suffisamment avancé pour ne plus opposer de front un modèle urbain monolithique à un bloc étatique tout aussi massif⁸. Néanmoins, la théorie qui voudrait souligner deux évolutions distinctes résumées sous les expressions de « républicanisme urbain » et d'« Etat moderne centralisateur » ne résiste pas au crible imposé par le jeu des cérémonies. L'Etat bourguignon est un Etat moderne en marche qui utilise son espace public pour diffuser avec plus ou moins d'habileté les progrès de son développement⁹. Mais les villes, par les thèmes employés à l'occasion des cérémonies, trahissent leur attachement viscéral à un modèle seigneurial où la conquête de privilèges, le désir de paix et la prospérité garantie priment. Après tout, les conditions initiales de l'émergence d'une structure politique continuent à marquer la suite de son développement. Ainsi, l'opposition qui apparaît clairement dans ces cérémonies est la suivante : d'un côté, un Etat (non seulement la cour mais aussi une partie du monde urbain) qui, par le biais des allégories, rappelle ses conquêtes, la nécessité de ses guerres et donc de la contribution de ses sujets pour l'intérêt de la chose publique ; de l'autre, des communautés qui défendent, chacune à leur façon, derrière leur amour de la chose publique, le maintien de leurs privilèges et les conditions nécessaires à leur prospérité économique. Ainsi, les communautés urbaines ne se battent pas contre un prince dominateur, elles luttent avant tout pour la garantie de leurs intérêts vitaux. En cela, la mort du Téméraire ne constitue pas une date charnière, un seuil de rupture dans la gouvernance des Pays-Bas bourguignons. La perte des territoires revenus à la couronne de France et les troubles qui marquent la passation de pouvoir ne l'entravent pas. Et comme l'écrit Wim Blockmans, « l'éclatement des griefs accumulés contre le régime de Charles le Téméraire avait été suivi d'un regain de loyauté autour du jeune prince Maximilien »¹⁰. Pourtant, c'est cette période de chaos que je retiens comme test définitif. Les communautés urbaines ont eu provisoirement le dernier mot. Pendant le printemps 1477, le retour au premier plan de la restauration des privilèges urbains comme condition de soutien à la jeune princesse pointe du doigt ce décalage latent entre deux mondes évoluant dans des sens opposés. Les exagérations du Téméraire n'expliquent pas seulement cette volonté acharnée qui veut que chacun des Etats réclame le retour à l'âge d'or de ses privilèges, dévoilant les décalages qui peuvent exister derrière l'utilisation d'une même notion, à savoir celle du bien commun. La structuration des esprits profondément marqués par la balance des droits et des devoirs, celle là-même qui transparaissait en marge du discours ducal dans les cérémonies, explique ce retour en arrière. Inadéquation des ambitions, écart d'intérêts, contraste des

⁸ Songeons par exemple à l'intégration des serviteurs de l'Etat dans les villes.

⁹ Je retiens ici les définitions mises en place par W. Blockmans et J.-P. Genet au cours de leurs réflexions sur la genèse de l'Etat moderne. Voir, en particulier, J.-P. GENET, « L'Etat moderne : un modèle opératoire ? », dans *L'Etat moderne : genèse*, J.-P. Genet éd., Paris, 1990, p. 261-281.

¹⁰ W. BLOCKMANS, « Autocratie ou polyarchie ? ... », art. cit., p. 259.

cultures politiques ... Toutes ces différences pourraient aisément étayer la démonstration d'une opposition éclatante entre un monde qui va de l'avant et un autre qui ne cesse de regarder derrière lui. Tout cela est vrai, mais elles soulignent bien davantage la véritable spécificité de ce tournant du XVe et du XVIe siècle qui veut que l'Etat moderne appuie sa construction sur la négociation. Chaque intervenant est un partenaire de discussion qu'il ne faut jamais négliger ou donner l'impression de négliger. Les cérémonies bourguignonnes affirment ainsi pleinement leur rôle de moteur politique, en présentant une fiction qui donne à lire la réalité sous un jour nouveau. Tout comme l'utopie constitue une ruse du langage politique, les cérémonies, et leur part d'invention et de dialogue, la rémanence du sacré et leurs projets de concorde, donnent l'illusion d'une collaboration où chacun peut trouver un sens à sa participation, et donc à l'histoire. Le paraître n'est plus seulement un art du pouvoir, mais une technique.

SOURCES

Comme je l'ai indiqué dans l'introduction, la sélection des sources a été motivée par la nécessité de rassembler un maximum d'informations émanant de milieux différents, afin de saisir toute l'ampleur des manifestations et toute la variété des sentiments qu'elles ont pu susciter.

Les témoignages des chroniqueurs comme Froissart, Monstrelet, d'Escouchy, Lefèvre de Saint-Rémy, Du Clercq, Chastellain, La Marche, Molinet ont été les plus sollicités, pour le soin particulier que leurs auteurs ont porté à la retranscription des fastes des princes de Bourgogne. Si l'exactitude n'est pas toujours de mise, c'est cependant sous leur plume que la nature des décors, le luxe, les vertus chevaleresques, la richesse des costumes, etc., apparaissent avec le plus d'emphase. Les mémoires d'autres personnages comme Jean de Wavrin, Guillebert de Lannoy, Jean de Haynin, Eléonore de Poitiers, etc., évoluant dans le milieu de la cour, ont renseigné et complété ces descriptions. Mais il ne faut pas perdre de vue que l'enthousiasme aveugle dont ils ont fait preuve, et qui a procuré de nombreux détails, doit être nuancé par d'autres récits qui, à défaut d'être impartiaux, ont offert d'autres points de vue. Ainsi, des chroniques d'abbayes, comme celles de Floreffe ou des Dunes, les témoignages flamands que sont le *Dagboek van Gent van 1447 tot 1470*, la *Kronyk van Vlaenderen*, la *Cronijke van den lande ende grafscpe van Vlaenderen* de Nicolas Despars ou la *Dits die excellente Cronike van Vlaenderen*, des chroniques brabançonnaises telles la *Chronique des ducs de Brabant* d'Edmond de Dynter, ainsi que les annales hennuyères de François Vinchant et d'autres encore ont été lues et rapprochées de la version officielle délivrée par le milieu curial. Les œuvres étrangères, essentiellement italiennes et anglaises, dont les auteurs, bien souvent éblouis par la qualité des cérémonies, s'étaient livrés à quelques commentaires, ont été soumises au même procédé comparatif. À ce corpus narratif, j'ai adjoint d'autres documents débusqués dans les fichiers au hasard de mes pérégrinations et de mes intuitions. Je songe ici aux lettres regroupées dans les *Annalectes Belges* et à la *Collection de documents inédits concernant l'Histoire de la Belgique*, édités tous deux par L. P. Gachard, aux chansons compilées par Leroux de Lincy dans son *Recueil de chants historiques français depuis le XIII^e siècle jusqu'au XVIII^e siècle* et dans son ouvrage intitulé *Chants historiques et populaires du temps de Charles VII et de Louis XI*, aux récits anonymes de tel ou tel pas d'armes, etc. Le recours à des catalogues d'œuvres d'art s'est également révélé fort utile, complété par les travaux de Léon de Laborde sur les *lettres, les arts et l'industrie pendant le XV^e siècle et plus particulièrement dans les Pays-Bas et le duché de Bourgogne*, qui ont permis de donner une idée des peintures, des tapisseries et autres objets précieux utilisés à l'époque et malheureusement disparus aujourd'hui.

Même si un véritable calendrier des festivités, déjà très riche de commentaires, pouvait être dressé, le rôle des villes n'apparaissait pas assez clairement. Aussi, des investigations dans les archives municipales ont été menées. De telles manifestations devaient assurément entraîner un dispositif de sécurité précis et malgré tout faire les frais de quelques débordements. La législation urbaine, développée dans les registres aux bans et consignée dans les registres de délibération, a donc attiré en premier lieu notre attention. Malheureusement, l'étude s'est révélée assez décevante. Seules les archives d'Arras et de Saint-Omer ont fait l'objet de recherches fructueuses. Ajoutons toutefois que la série des actes constitutifs et politiques de la commune, à Douai, a suppléé à l'absence de telles sources. L'insatisfaction nous a donc conduit à prendre le parti d'étudier les sources comptables. Bien sûr, il n'était pas question pour chaque ville, de me livrer à un examen *in extenso* des livres de comptes, la masse documentaire étant gigantesque. J'ai donc établi une grille précise correspondant aux années des principales fêtes. À l'intérieur des ces registres, les sections « *voyages et journées* » indiquant les frais de messagerie pour s'informer des dates précises de la venue du duc ou s'enquérir auprès d'autres villes de la démarche à suivre, « *presens de vin* », « *courtoisies* » et

parfois « *despenses communes* », afin d'évaluer les dons prodigués par la municipalité et l'identité des bénéficiaires, ainsi que « *ouvrages et refections* » qui précisent parfois les travaux d'embellissement, mais surtout les frais occasionnés par la construction de lices, ont été lues systématiquement. En ce qui concerne la ville de Lille, les magistrats de cette dernière ont ajouté un chapitre particulier correspondant aux frais de la fête de l'Épinette et de la grande procession, intitulé : « *Pour frais fais a cause du bebourt et de le procession et sacrement de ledite ville de Lille* ». Les comptes des argentiers de Saint-Omer, la très belle série lilloise, et les registres de Douai ont donc été mis à profit, sans oublier les mentions de la ville de Mons partiellement éditées dans les *Annales du cercle archéologique de Mons*. Les dépôts d'Arras et de Valenciennes, en revanche, ont vu leur collection largement détruite. En ce qui concerne, la ville de Bruges, l'inventaire dressé par L. Gilliodts van Severen, a suffi à enrichir notre connaissance des événements grâce aux extraits de comptes que celui-ci mentionne régulièrement. En parallèle, la lecture des comptes de la recette générale des finances aux archives départementales a été effectuée de façon ponctuelles, guidée par les travaux de L. de la Borde et de R.H. Bautier et J. Sornay.

I. SOURCES MANUSCRITES

1. ARRAS

Archives municipales

- Administration communale (registres mémoriaux) :
BB 3, BB 4, BB 6, BB 7.

Les registres BB 8 à BB 11 ont brûlé, les analyses et extraits de l'inventaire Desprez ont donc été utilisés.

- Correspondances et faits de guerre (97 pièces) :
EE 26

- *Journal de la Paix d'Arras* (96 feuillets) :
ms 366.

- *Mémoire en faveur de Marie de Bourgogne contre le roi Louis XI* (119 p.)
ms 1074

- *Brève description des choses les plus remarquables arrivées dans la ville de Douay depuis l'an de notre seigneur 662* (XVIIe siècle).
ms 1028

2. CAMBRAI

Bibliothèque municipale

- *Histoire de la ville et comté de Valenciennes par S. Leboucq* (1er tome divisé en 6 livres daté du 31 juillet 1643, 2ème tome inachevé car l'auteur mourut en 1657) :
ms 1134 et 1135

3. DOUAI

Archives municipales

- Actes constitutifs et politiques de la commune :

AA 85, AA 94

- Impôts et comptabilité :

CC 201, CC 205, CC 207, CC 216, CC 227, CC 680

Bibliothèque municipale

- *Chronique de Flandre par Jean d'Auffay* (copie XVIe siècle) :

ms 1191

- *Mémoires, traités, lettres, relatifs aux prétentions de la maison de Bourgogne et de la France* (XVIe siècle) :

ms 904

- *Histoire de Douay, tirée des archives qui reposent en halle par Martin-Joseph Derasière* (1708) :

ms 979

- *Faits historiques concernant la ville de Douay, extraits d'un manuscrit* (auteur inconnu, sans doute copie du XVIIIe siècle) :

ms 981

4. LILLE

Archives municipales

- Cartons et registres aux titres :

AG 1

- Comptes de la ville :

Registres	Années	Registres	Années
16132	1398	16174	1432
16136	1400	16194	1453
16146	1405	16195	1454
16149	1407	16196	1455
16151	1408	16199	1458
16153	1409	16203	1464
16155	1411	16207	1468
16157	1413	16208	1469
16160	1416	16209	1470
16161	1417	16210	1471
16163	1419	16211	1472
16166	1422		
16173	1430		

- Registres aux ordonnances et bans de police du magistrat :

374 (1394- 1507), 375 (1414-1421), 376 (1421-1443), 377 (1441-1447).

- Cartons et registres aux titres :

Pièces 8/117, 8/118, 8/121

Bibliothèque municipale

- *Recueil de plusieurs obsecques et pompes funèbres* (XVIe siècle) :

ms 627

- *Extraits des registres aux bans de la ville de Lille* (1444-1454) :

God. 102

- Guillaume Fillastre, *1^{er} volume de la Toison d'Or, suivi du second, 21 avril 1530* : n° 43533

Archives départementales

Les recherches dans les archives départementales ont été menées dans les documentations suivantes, d'après les renseignements fournis dans les archives municipales afin d'offrir systématiquement un complément d'informations aux événements étudiés :

- Nécessités de la chambre des comptes
- Testaments des princes
- Trésor des chartes
- Registres des chartes
- Registres de l'audience
- Registres et pièces comptables de la recette générale des finances

Les références des pièces consultées apparaissent au fur et à mesure de leur citation dans le cours du texte.

5. MONS

Archives de l'Etat

- Résolutions du conseil de la ville : n° 1296, n° 1297.
- 3^{ème} registre aux procès verbaux du conseil de la ville
- Registres et recueils de bans et ordonnances de police : n° 1248

6. SAINT-OMER

Archives municipales

- Comptes des argentiers:
1412-1413, 1413-1414, 1415-1416, 1420-1421, 1430-1431, 1431-1432, 1437-1438, 1438-1439, 1439-1440, 1453-1454, 1460-1461, 1465-1466, 1467-1468, 1468-1469, 1469-1470, 1470-1471, 1474-1475.
- Layettes :
Boîte BB 180
- ms cité CLXXX-2
- Registres aux délibérations du magistrat :
B, C

7. VALENCIENNES

Bibliothèque municipale

- *Annales de la ville de Valenciennes, par S. Leboucq* (XVII^e siècle) : ms 672

- *Recueil de documents relatifs à l'histoire de Valenciennes* (4 volumes). Compilation exécutée au XVII^e siècle, mais tout le début jusqu'au folio 55 date du XV^e siècle :
ms 680
- *Description touchant la seigneurie de Valentienne* (Copies des privilèges, lois, coutumes, serments ... compilées par S. Leboucq vers 1648) :
ms 681
- *Livre contenant plusieurs copies de chartes, privileges, sermens et aultres lettres de la ville de Valentienne escript par S. Leboucq.* (XVII^e siècle) :
ms 682
- *Livre contenant plusieurs copies de chartes, privileges, lettres et advenues de la ville de Valenciennes escript et recueillies la plupart par S. Leboucq* (XVII^e siècle) :
ms 683
- *Recueil de pièces et extraits concernant la ville de Valenciennes* (compilation du XVII^e siècle comprenant de nombreuses pièces authentiques) :
ms 736
- *Recueil sur les rois de l'Épinette à Lille, et sur divers combats et tournois du XIII^e au XV^e siècle* (XVI^e siècle) :
ms 806
- Louis de la Fontaine dit Wicart, *Histoire de Valenciennes*, t. I :
ms. 670.

8. LONDRES

British Library

- *Chroniques abrégées des anciens rois et ducs de Bourgogne* (XV^e siècle).
Ms YT 32

II. SOURCES IMPRIMEES

- *Actes des Etats Généraux des anciens Pays-Bas bourguignons*, J. Cuvelier éd., t. I, (1427-1477), Bruxelles, 1948.
- *Annalectes Beligiques*, L. P. Gachard éd., Bruxelles, 1830.
- *Annales Gandenses*, F. Funck-Brentano éd., Paris, 1896.
- Baecker L. de, *Chants historiques de la Flandre (400-1650)*, Lille, 1855.
- Bautier R.H., Sornay J., Muret F., *Les sources de l'Histoire économique et sociale du Moyen Age. Les Etats de la maison de Bourgogne*, I, *archives des principautés territoriales*, 2, *les principautés du Nord*, Paris, 1984.
- Blommaert P., *Geschiedenis der Rbetorykkamer De Fontaine te Gent*, Gand, 1847.
- Bonenfant P., Bartier J. et Van Nieuwenhuysen A., *Ordonnances de Philippe le Hardi, Marguerite de Male et Jean sans Peur (1381-1405)*, t. I (1381-1393), Bruxelles, 1965, t. II, (1394-1405), Bruxelles, 1974.
- *Der Briefwechsel Karls des Kühnen (1433/1467)*, Inventar I, W. Paravicini éd., Francfort, 1995.
- Broquière B. de la, *Le voyage d'Outre Mer, dans Recueil de voyages et documents pour servir à l'Histoire de la géographie depuis le XIII^e siècle jusqu'à la fin du XV^e siècle*, C. Scheffer éd., t. XII, Paris, 1892.
- *Het Brugsche Livre des Mestiers en zyn navolgingen*, J. Gessler éd., 6 vol., 1931.
- Bruchet M., *Répertoire numérique, série B, archives départementales du Nord*, 2 volumes, 1928-1943.

- Brun-Lavainne E., *Roisin, loix, franchises et privilèges de la ville de Lille*, Lille, 1842.
- Cauchies J.-M., *Ordonnances de Jean sans Peur (1405-1419)*, Bruxelles, 2001.
- *Cent nouvelles nouvelles*, F.P. Sweester éd., Genève, 1966.
- Chartier J., *Chronique de Charles VII*, Vallet de Viriville éd., 3 vol., Paris, 1858.
- Chastellain G., *Œuvres*, Kervyn de Lettenhove éd., 8 vol., Bruxelles, 1863-1866.
- *Chronique de l'abbaye de Floreffe, de l'ordre des Prémontrés, dans l'ancien comté de Namur*, dans *Monuments pour servir à l'Histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, édité par le baron de Reiffenberg, t. VIII, p. 63-188, Bruxelles, 1848.
- *Chronique des Pays-Bas, de France, d'Angleterre et de Tournai*, dans *Recueil des chroniques de Flandre*, t. III, p. 112-570, J.-J. de Smet éd., Bruxelles, 1856.
- *Chroniques relatives à l'Histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne, (Chroniques des religieux des dunes)*, Kervyn de Lettenhove éd., Bruxelles, 1870, (*Le livre des trahisons de France, La geste des ducs de Bourgogne, Le Pastoralet*), Kervyn de Lettenhove éd., Bruxelles, 1873.
- P. Cockshaw, « Nouveaux suppléments aux itinéraires de Philippe le Bon, comte de Charolais puis duc de Bourgogne et de Charles le Téméraire, comte de Charolais », dans *Archives et Bibliothèques de Belgique*, t. 41, 1970, p. 209-213.
- Commynes P. de, *Mémoires*, B. de Mandrot éd., Paris, 1901-1903.
- Commynes P. de, *Mémoires sur Louis XI (1464-1483)*, J. Dufournet éd., Paris, 1979.
- Commynes P. de, *Mémoires*, P. Contamine éd., Paris, 1994.
- Cuvellier J., « Inventaire analytique des archives de la chapelle du Saint-Sang à Bruges », *Annales de la Société d'Emulation de Bruges*, vol. 50, 1900, p. 1-153.
- *Dagboek van Gent van 1447 tot 1470*, dans *Maatschappij der Vlaamsche Bibliophilen*, série 4, n° 12, Victor Fris éd., Gand, 1901-1904.
- Dehaisnes C., Lepreux J., Brassart F., *Inventaire sommaire des archives municipales de Douai*, 1876-1898.
- Dehaisnes C., Desplanques A., Finot J. *Inventaire sommaire des archives départementales du Nord antérieures à 1790. Série B*, 10 volumes, Lille, 1863-1906.
- *Les demandes faites par le roi Charles VI, touchant son Etat et le gouvernement de sa personne avec les réponses de Pierre Salmon*, G.A. Crapelet éd., Paris, 1833.
- Déprez E., *Inventaire sommaire des archives municipales d'Arras*, 1914.
- Deschamps E., *Poésies morales et historiques*, G.A. Crapelet éd., Paris, 1832.
- Despars Nicolas, *Cronijke van den lande ende grafscepe van Vlaenderen*, 4 vol., J. de Jonghe éd., Bruges, 1840.
- Devillers L., *Cartulaire des comtes du Hainaut de l'avènement de Guillaume II à la mort de Jacqueline de Bavière*, 6 volumes, Bruxelles, 1881-1896.
- Devillers L., « Les séjours des ducs de Bourgogne en Hainaut », *Compte-rendu des séances de la commission royale d'Histoire ou Recueil de ses bulletins*, 4^{ème} série, t. 6, Bruxelles, 1879, p. 323-468.
- *Dits die excellente Cronike van Vlaenderen*, Willem Vorsterman, Anvers, 1531, (Bibliothèque Universitaire de Gand : Acc. 12770).
- *Documents relatifs aux troubles du pays de Liège, sous les princes-évêques Louis de Bourbon et Jean de Hornes (1455-1505)*, P.F.X. de Ram éd., Bruxelles, 1844.
- Du Clercq J., *Mémoires*, J.A. Buchon éd., Paris, 1838.
- Dynter E. de, *Chronique de Brabant*, P.F.X. de Ram éd., 3 volumes, *Commission Royale d'Histoire de Belgique*, Bruxelles, 1854-1860.
- Escouchy M. d', *Chronique*, G. du Fresne de Beaucourt éd., Paris, 1843 et 1853.
- Extrait d'une ballade non datée (avant 1589), proposée au Puy Notre Dame de Douay, *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai*, 3^{ème} série, t. XI, 1907-1908.
- Froissart J., *Œuvres*, Kervyn de Lettenhove éd., Bruxelles, 1870.
- Gachard L. P., *Collection de documents inédits concernant l'Histoire de la Belgique*, 3 volumes, t. 1 et 2, Bruxelles, 1833-1835.

- Gachard L.P., Pinchart A., Nélis H., *Inventaire des archives des chambres des comptes*, 6 volumes, Bruxelles, 1837-1931.
- Gachard L. P., *Etudes et notices historiques concernant l'Histoire des Pays Bas*, t. II, Bruxelles, 1890.
- Gachard M., *Collection des voyages des souverains des Pays-Bas*, t. I : Itinéraires de Philippe le Hardi, Jean sans Peur, Philippe le Bon, Maximilien et Philippe le Beau, Bruxelles, 1876.
- *Galbertus notarius brugensis, De multro, traditione et occisione gloriosi Karoli comitis Flandriarum*, J. Rider ed., *Corpus Christianorum*, CXXXI, Turnhout, 1994.
- Gilliodts van Severen L., *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, 7 volumes, Bruges, 1871-1878.
- Greve H. et Lebaillly E., *Comptes de l'argentier de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne*, vol. 1, 1468, Paris, 2001.
- Guenée B., Lehoux F., *Les entrées royales françaises de 1328 à 1515*, Paris, 1969.
- *Handelingen van de Leden en van de Staten van Vlaenderen, (1467-1477)*, W. Blockmans éd., Bruxelles, 1971.
- Hautcoeur E., *Cartulaire de l'Eglise collégiale de Saint-Pierre de Lille*, 2 tomes, Lille, 1894.
- Haynin et de Louvignies Jean sire de, *Mémoires*, 1465-1477, D. Brouwers éd., 2 tomes, Liège, 1933.
- « Huwelijksplechtigheden van Karel van Bourgondië en Margaretha van York », par A.J. Enschedé, *Kronyk van het historisch genootschap gevestigd te Utrecht*, 22, 1866, 5^{ème} série, II, p. 17-71.
- « La joute de la Dame Inconnue à Bruxelles », Kervyn de Lettenhove éd., dans *Compte rendu des séances de la commission Royale d'Histoire*, 3ème série, t. 11, Bruxelles, 1869.
- *Kronyk van Vlaenderen van 380 tot 1467*, dans *Maatschappij der Vlaamsche Bibliophilen*, série 1, n°3, Ph. Blommaert et C.P. Serrure éd., Gand, 1939-1940.
- Laborde L. de, *Les ducs de Bourgogne. Etudes sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le XV^e siècle et plus particulièrement dans les Pays-Bas et le duché de Bourgogne, Preuves*, 3 volumes, Paris, 1849-1852.
- La Croix A., «Extraits des comptes et autres documents des recettes et dépenses de la ville de Mons » dans *Annales du Cercle Archéologique de Mons*, t. 10, 1871, p. 527-560, t. 11, 1873, p. 357-451.
- La Marche O. de, *Description inédite des fêtes célébrées à Bruges en 1468*, A. Dufour et F. Rabut éd., dans *Mémoires de la commission des antiquités du département de la Côte d'Or*, 4, p. 311-352.
- La Marche O. de, *Mémoires*, H. Beaune et J. d'Arbaumont éd., Paris, 1883-1888.
- Lannoy G. de, *Œuvres*, C. Potvin éd., Louvain, 1878.
- La Taverne A. de, *Journal de la Paix d'Arras (1435)*, A. Bossuat éd., Arras, 1936.
- *De Leden en de Staten van Vlaenderen (1384/1405)*, Prevenier W. éd., dans *Verhandelingen van de Koninklijke Vlaamse Academie voor Wetenschappen, Letteren en Schone Kunsten van België, Klasse der Letteren*, 43, Bruxelles, 1961.
- Leboucq S., *Histoire ecclésiastique de la ville et comté de Valenciennes (1650)*, Marseille, Laffite Reprints, 1978.
- Lefèvre de Saint Remy J., *Chronique*, dans *Collection des Chroniques nationales françaises*, tomes 7-8, J.-A. Buchon éd., Paris, 1826.
- Lefèvre de Saint Remy J., *Chronique*, F. Morand éd., Paris, 1876-1881.
- Lemaire de Belges J., *Œuvres*, J. Stecher éd., 4 tomes, Louvain, 1882-1891, t. II, *Les Illustrations de Gaule et singularitez de Troyes*.
- Leroux de Lincy, *Recueil de chants historiques français depuis le XII^e siècle jusqu'au XVIII^eème siècle*, Paris, 1841.
- Leroux de Lincy, *Chants historiques et populaires du temps de Charles VII et de Louis XI*, Paris, 1852.
- *Mémoires de la procession de la ville de Valentienne, composé par sire Simon Le Boucq*, Bauchond M. éd., Valenciennes, 1908.
- Molinet J., *Chroniques*, J. Jodogne et G. Doutrepoint éd., Bruxelles, 1935-1937.
- Mollat M., Favreau R., Fawtier R., *Comptes généraux de l'Etat bourguignon entre 1416 et 1420*, 3 volumes, 1965-1969.

- Monstrelet E. de, *Chroniques*, dans *Chroniques nationales françaises*, tomes 1-7, J.-A. Buchon éd., Paris, 1826.
- Monstrelet E. de, *Chroniques*, L. Douët d'Arcq éd., 6 vol., Paris, 1857-1862.
- Outreman Henri d', *Histoire de la ville et comté de Valenciennes*, Douai, 1639.
- Outremeuse Jean d', *Ly myreur des histors*, A. Borgnet et S. Bormans éd., Bruxelles, 1864-1880, 6 volumes, t. I.
- Petit E., *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur (1363-1419)*, dans *Collection des documents inédits sur l'Histoire de France*, Paris, 1888.
- C. Petit-Dutaillis, *Documents nouveaux sur les mœurs populaires et le droit de vengeance dans les Pays-Bas au XV^e siècle*, Paris, 1908, p. 79-83.
- Plancher Dom Urbain, *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, 4 volumes, Dijon, 1739-1781.
- Poitiers E. de, *Les honneurs de la cour*, J. Paviot éd., *Annuaire Bulletin de la Société d'Histoire de France*, 1997.
- « De Properheden van den steden van Vlaenderen » (Les caractéristiques des villes de Flandre), édité par A. Viaene, *Biekorf*, 77, 1977, p. 129-133.
- *Récits d'un bourgeois de Valenciennes, (XIV^e siècle)*, K. de Lettenhove éd., Louvain, 1877.
- *Relation des troubles de Gand sous Charles Quint*, M. Gachard éd., Bruxelles, 1846.
- « *Statuts capitulaires du chapitre de Sainte Gudule à Bruxelles, durant le XIV^e et le XV^e siècle* », Lefèvre P.F. éd., BCRH, 5ème série, t. XL, 1935, p. 151-222.
- Stavelot J. de, *Chronique*, A. Borgnet éd., Bruxelles, 1861.
- Stein H., *Catalogue des actes de Charles le Téméraire (1467-1477)*, Sigmaringen, 1999.
- *Traité du Tournoi de Gand*, dans *Traitez du duel judiciaire, relations de pas d'Armes et tournois par O. de la Marche ; Jean de Villiers, seigneur de L'Isle-Adma, Hardouin de la Jaille, Antoine de la Sale ...*, B. Prost éd., Paris, 1872.
- *Traitez du duel judiciaire, relations de Pas d'Armes et tournois par O. de la Marche, Jean de Villiers, seigneur de l'Isle-Adam, Hardouin de la Jaille, Antoine de la Sale ...*, B. Prost ed., Paris, 1872.
- Vander Linden H. éd., *Itinéraires de Charles, duc de Bourgogne, Marguerite d'York et Marie de Bourgogne (1467-1477)*, Bruxelles, 1936.
- Vander Linden H. éd., *Itinéraires de Philippe le Bon, duc de Bourgogne (1419-1467) et de Charles, comte de Charolais (1433-1467)*, Bruxelles, 1940.
- Van Dixmude O., *Merkwaerdige gebeurtenissen vooral in Vlaenderen en Brabant (1377-1443)*, J.-J. Lambin éd., Ypres, 1835.
- Van Duyse P. et De Bussher E., *Inventaire analytique des chartes et documents appartenant aux archives de la ville de Gand*, Gand, 1867.
- Van Elslander A., « De instelbrief van de Rederijkerskamer 'De Fonteine' te Gent (9 december 1448) », *Jaarboek van de Fonteine*, 6-7 (1948-1949), p. 15-22.
- *Verzameling van XXIV origineele charters, privilegien en keuren van de provincie van Vlaenderen, van XIII^e, XIV^e, XV^e en XVI^e eeuw*, 1787-1788.
- Vinchant F., *Annales de la province et comté de Hainaut contenant les choses les plus remarquables advenues dans cette province depuis l'entrée de Jules César jusqu'à la mort de l'infante Isabelle*, 6 volumes, Bruxelles, 1848-1854.
- Wavrin J. de, *Anchiennes cronicques d'Engleterre*, M^{elle} Dupont éd., *Société d'Histoire de France*, Paris, 1858-1863.
- Wielant Philippe, *Recueil des Antiquités de Flandre, in Recueil des Chroniques de Flandre*, J.-J. de Smet éd., t. IV, Bruxelles, 1865.

III. SOURCES IMPRIMEES – DOCUMENTATION ETRANGERE

- *Carteggi diplomatici fra Milano Sforzesca e la Borgogna*, E. Sestan éd., 2 volumes, Rome, 1985.
- *Chronicles of London*, Ch. Lethbridge Kingsford éd., Oxford, 1905.
- *Dépêches des ambassadeurs milanais en France sous Louis XI et François Sforza*, B. Mandrot éd., 4 volumes, Paris, 1916.
- *Dispatches with related documents of Milanese Ambassadors in France and Burgundy (1450-1483)*, P.M. Kendall et V. Ilardi éd., 3 volumes, Athens / Ohio, 1970.
- Gingins la Sarra F. de, *Dépêches des ambassadeurs milanais sur les campagnes de Charles le Hardi, duc de Bourgogne de 1474 à 1477*, 2 volumes, Paris / Genève, 1858.
- Guicciardini L., *Description de tous les Pais-Bas, autrement appelés la Germanie inférieure ou Basse Allemagne*, Anvers, Ch. Plantin éd., 1582.
- *The Paston Letters*, J. Gairdner éd., 4 volumes, 1910.
- Tafur Pero, *Andaças e viajes de un hidalgo español, presentación, edición, ilustraciones, notas, vocabulario geográfico y glosario de Marcos Jiménez de la Espada*, (1^{ère} édition 1872), Madrid 1995.
- Pero Tafur, *Travels and adventures*, M. Letts éd. et trad., Londres, 1926.
- *The Libro Ceremoniale of the Florentine Republic (by Francesco Filarete and Angelo Manfredi)*, introduction et édition du texte par R. C. Trexler, Genève, 1978.
- *The travels of Leo Of Rozmital, Through Germany, Flanders, England, France, Spain, Portugal and Italy, 1465-1467*, M. Letts éd., Cambridge, 1957.

IV. SOURCES ICONOGRAPHIQUES

Il serait trop fastidieux d'inclure ici les nombreux ouvrages d'art qui ont été consultés. Ne sont donc signalés que les inventaires ou les travaux spécifiques.

- B. Bedos, *Corpus des sceaux français du Moyen Age*, t. I : *les sceaux des villes*, Paris, 1980.
- Dehaisnes (chanoine), *Documents et extraits divers concernant l'Histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le XV^e siècle*, Lille, 1886, 3 vol.
- Demay G., *Inventaire des sceaux de la Flandre*, Paris, 1873, 2 volumes.
- *Inventaire des gravures des écoles du Nord, 1440-1550*, t. II, M. Hébert éd., Paris, 1983 *Douai par ses vieux plans, édité sous le patronage de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai*, Douai, 1976.
- Gaillard J., *Inscriptions funéraires et monumentales de Flandre*, Bruges, 1861-1863.
- *Les primitifs flamands et leur temps*, B. de Patoul et R. Van Schoute éd., Tournai, 2000.
- M. Smeyers, *L'art de la miniature flamande (VIIIe-XVIe siècle)*, Tournai, 1998.

BIBLIOGRAPHIE

- AGNEW J. A. et DUNCAN J. S. éd., *The Power of place : Bringing together geographical and sociological imaginations*, Boston, 1989.
- AINSWORTH M. W. et MARTENS M.P.J., *Petrus Christus. Renaissance Master of Bruges*, New-York, 1994.
- ALLEMAGNE H. R. d', *Histoire du luminaire depuis l'époque romaine jusqu'au XIXème siècle*, Paris, 1891.
- ALTHOFF G., *Spiegelregeln der Politik im Mittelalter. Kommunikation in Frieden und Feinde*, Darmstadt, 1997.
- ALTHOFF G. et SIEP L., « Symbolische Kommunikation und gesellschaftliche Wertesysteme vom Mittelalter bis zur französischen Revolution », *Frühmittelalterliche Studien*, 34, 2000, p. 393-412.
- ANGLO S., « Anglo-Burgundian Feasts of Arms : Smithfield, June 1467 », *The Guildhall Miscellany*, vol. II, n°7, septembre 1965, p. 271-283.
- ARENDE H., « Philosophie et politique », *Les cahiers du Griph*, n° 33, 1986.
- ARMSTRONG C.A.J., *England, France and Burgundy in the fifteenth century*, Londres, 1983.
- ARNADE P., « Secular Charisma, Sacred Power : Rites of Rebellion in the Ghent Entry of 1467 », *HMGOG*, n°45, 1991, p.69-94.
- ARNADE P., « Crowds, banners and the marketplace : symbols of defiance and defeat during the Ghent War of 1452-1453 », *Journal of Medieval Renaissance Studies*, 24 (3), 1994, p. 471-497.
- ARNADE P., *Realms of ritual : Burgundian ceremony and civic life in late medieval Ghent*, Ithaca / New-York, 1996.
- ARNADE P., « Writing and Social Experience : Narratives of Urban Life in the Burgundian Netherlands », dans *Verbalende Bronnen. Repertoriëring, editie en commercialisering*, Milis L., Lambert V. et Kelders A. éd., Gand, 1996, p. 95-118.
- ARNADE P., « Urban Elites and the Politics of Public Culture in the Late Medieval Low Countries », dans *Cœur et marge dans la société urbaine au bas Moyen Age*, Carlier M., Greve A., Prevenier W. et Stabel P. éd., Louvain, 1997, p. 33-50.
- ARNADE P., « The Emperor and the City : the Cultural Politics of the Joyous Entry in Early Sixteenth Century Ghent and Flanders », *HMGOG*, n°54, 2000, p. 65-92.
- ARNOULD M.-A., « Les lendemains de Nancy dans les pays de par-deça (janvier-avril 1477) », dans *1477, le privilège général et les privilèges régionaux de Marie de Bourgogne pour les Pays-Bas, Anciens Pays et Assemblées d'Etats*, LXXX, 1985, p. 1-76.
- ASHLEY K., « The Moving Subjects of Processional Performance », dans *Moving Subjects. Processional Performance in the Middle Ages and the Renaissance*, Ashley K. et Hüsken W. éd., Amsterdam / Atlanta, 2001, p. 7-34.
- AUSTIN J., *Quand dire, c'est faire*, Lane G. trad., Paris, 1970.
- BACHELARD G., *La poétique de l'espace*, Paris, 1957.
- BAKHTINE M., *L'œuvre de François Rabelais et la culture populaire au Moyen Age et sous la Renaissance*, Robel A. trad., Paris, 1970.
- BALANDIER G., *Le pouvoir sur scènes*, s.l., 1980.
- BARANTE A., *Histoire des ducs de Bourgogne de la Maison de Valois*, Paris, 1824-1827.
- BARRON A. et SAUL N. éd., *England and the Low Countries in the Late Middle-Ages*, New-York, 1995.
- BARTIER J., *Légistes et gens de finances au XV^e siècle. Les conseillers des ducs de Bourgogne Philippe le Bon et Charles le Téméraire*, Bruxelles, 1955.
- BAYOT A. et CAUCHIES A., « Rapport sur les chroniques de Brabant », *BCRH*, 5^{ème} série, 10, 1900, p. XXXVII – XCIII.

- BEAULIEU M.** et **BAYLE J.**, *Le costume en Bourgogne de Philippe le Hardi à Charles le Téméraire*, Paris, 1956.
- BEAUNE C.**, « Costume et pouvoir en France à la fin du Moyen Age : les devises royales vers 1400 », *Revue des sciences humaines*, 1981-3, p. 125-146.
- BEAUNE C.**, *Naissance de la Nation France*, Paris, 1985.
- BEAUNE C.**, « L'utilisation politique du mythe des origines troyennes en France à la fin du Moyen Age », dans *Lectures médiévales de Virgile*, Actes du colloque tenu à Rome du 25 au 28 octobre 1982, EFR, 1985, p. 331-355.
- BEAUNE C.**, *Les manuscrits des rois de France au Moyen Age. Le miroir du pouvoir*, Paris, 1997.
- BENNERT U.**, « Art et propagande politique sous Philippe IV le Bel », *Revue de l'art*, Paris, n°97, 1992.
- BENOIT A.**, *Le Beauregard (1426-1651)*, Lille, 1939.
- BENOIT A.**, « Quelques hôtels particuliers de Lille au temps de Philippe le Bon », *Bulletin de la Commission Historique Du Nord*, t. XXXVII, 1959, p. 129-136.
- BERGER R.**, *Le nécrologe de la confrérie des Jongleurs et des bourgeois d'Arras, (1194-1361)*, Arras, 1970.
- BERGER R.**, « Le Jeu de la Feuillée, quelques notes », dans *Arras au Moyen Age, Histoire et Littérature*, Castellani M.-M. et Martin J.-P. éd., Arras, 1994, p. 221-227.
- BERGMANS P.**, « Note sur la représentation du retable de l'Agneau Mystique des Van Eyck en tableau vivant à Gand en 1458 », *Annales de la fédération archéologique et historique de Belgique*, t. XX, Gand, 1907, p. 530-537.
- BILLACOIS F.**, *Le duel dans la société française des XVIe-XVIIe siècles. Essai de psychosociologie historique*, Paris, 1986.
- BILLEN C.** et **DECROLY J.-M.**, *Petits coins dans la grande ville. Les toilettes publiques à Bruxelles du Moyen Age à nos jours*, Bruxelles, 2003.
- BLANC O.**, « les stratégies de la parure dans le divertissement chevaleresque (XVe siècle) », *Communications*, 1987, t. 46, p. 49-65.
- BLANCHARD J.**, « Les entrées royales: pouvoir et représentation du pouvoir à la fin du Moyen Age », *Littérature*, Paris, n°5, 1983, p. 3-14.
- BLANCHARD J.**, « *Vox poetica, vox politica* : l'entrée du poète dans le champ politique au XVe siècle », dans *Etudes littéraires sur le XVe siècle*, Actes du 5e colloque internationale sur le moyen Français, Milan, 6-8 mai 1985, vol. 3, Milan, 1986, p. 39-51.
- BLANCHARD J.**, « Le spectacle du rite : les entrées royales », *RH*, n°627, juillet 2003, p. 475-519.
- BLANCHARD J.** et **MÜHLETHALER J.-C.**, *Ecriture et pouvoir à l'aube des temps modernes*, Paris, 2002.
- BLIECK G.** et **GUIFFRAY A.**, « Genèse et évolution d'une place publique : l'exemple de Lille », dans *Archéologie des villes dans le Nord-Ouest de l'Europe (VIIe-XIIIe siècle)*, Actes du IVe Congrès International d'Archéologie Médiévale, Douai 1991, textes réunis par P. Demolon, H. Galinié et F. Verhaeghe, Douai, 1994, p. 207-224.
- BLOCH M.**, *La société féodale*, t. I, Paris, 1949.
- BLOCKMANS W. P.**, « La participation des sujets flamands à la politique monétaire des ducs de Bourgogne (1384-1500) », *Studia historica gandensia*, Gand, 1974.
- BLOCKMANS W. P.**, *De Volksvertegen woordiging in Vlaanderen in de overgang van middeleeuwen naar nieuwe tijden (1384-1506)*, Bruxelles, 1978.
- BLOCKMANS W. P.**, « The Social and Economic Effects of Plague in the Low Countries, 1349-1500 », *RBPH*, 58, 1980, p. 831-863.
- BLOCKMANS W. P.**, « Du contrat féodal à la souveraineté du peuple. Les précédents de la déchéance de Philippe II dans les Pays-Bas (1581) », dans *Assemblee di stati e istituzioni rappresentative nella storia del pensiero politico moderno*, Actes du colloque international tenu à Pérouse du 16 au 18 septembre 1982, Rimini, 1983, p. 135-150.

- BLOCKMANS W. P.**, « Corruptie, patronage, makelaardij en venaliteit als symptomen van een ontluikende staatsvorming in de Bourgondisch – Habsburgse nederlanden », *Tijdschrift voor Sociale geschiedenis*, 11, 1985, p. 231-247.
- BLOCKMANS W. P.**, « La répression des révoltes urbaines comme méthode de centralisation dans les Pays-Bas bourguignons », *PCEEB*, 28, 1988, p. 5-9.
- BLOCKMANS W. P.**, « Princes conquérants et bourgeois calculateurs. Le poids des réseaux urbains dans la formation des États », dans *La ville, la bourgeoisie et la genèse de l'Etat moderne (XIIème, XVIIIème siècle)*, Actes du colloque de Bielefeld (29 novembre-1er décembre 1985), Bulst N. et Genet J.-Ph. éd., Paris, 1988, p. 167-181.
- BLOCKMANS W. P.**, « Le dialogue imaginaire entre princes et sujets: les Joyeuses entrées en Brabant en 1494 et en 1496 », *PCEEB*, 34, 1994, p. 37-53.
- BLOCKMANS W. P.**, « Urban Space in the Low Countries, 13th-16th centuries », *Spazio urbano e organizzazione economica nell'Europa medievale*, vol. 29, 1993-1994, p.163-175.
- BLOCKMANS W. P.**, « 'Crisme de leze mageste', les idées politiques de Charles le Téméraire », dans *Les Pays-Bas bourguignons. Histoire et Institutions, Mélanges André Uyttebrouck*, Duvosquel J.-M., Nazet J. et Vanrie A. éd., Bruxelles, 1996, p. 71-81.
- BLOCKMANS W. P.**, « La manipulation du consensus. Systèmes de pouvoir à la fin du Moyen Age », dans *Principi e città alla fine del Medioevo*, Gensini S. éd., Pise, 1996, p. 433-447.
- BLOCKMANS W. P.**, « The feeling of being Oneself », dans *Showing Status. Representation of Social Positions in the Late Middle Ages*, Blockmans W. et Janse A. éd., Turnhout, 1999, p. 1-16.
- BLOCKMANS W. P. éd.**, 1477. *Het algemene en de gewestelijke privilegiën van Maria van Bourgondië voor de Nederlanden*, *Standen en Landen*, LXXX, 1985.
- BLOCKMANS W. P. et PREVENIER W.**, *The Promised Lands. The Low Countries under Burgundian Rule, 1369-1530*, Fackelman E. trad. et Peters E. éd., Philadelphie, 1999.
- BLOMMAERT P.**, *Geschiedenis der Rhetorykkamer De Fonteyne te Gent*, Gand, 1847.
- BONENFANT P.**, « Le projet d'érection des Etats bourguignons en royaume en 1447 », *Le Moyen Age*, XLV, 1935, p. 10-23.
- BOOGAART A.**, *Evolution of a communal milieu : an ethnogeography of Late Medieval Bruges (1280-1349)*, University of Wisconsin-Madison, 2000, PhD Thesis (à paraître).
- BOONE M.**, « Dons et pots-de-vin, aspects de la sociabilité urbaine au bas Moyen Age. Le cas gantois pendant la période bourguignonne », *RN*, n°278, juillet-septembre 1988, p. 471-487.
- BOONE M.**, *Gent en de Bourgondische bertogen ca.1384 - ca.1453. Een sociaal-politieke studie van een staatsvormingsproces*, Gand, 1990.
- BOONE M.**, « Diplomatie et violence d'État. La sentence rendue par les ambassadeurs et conseillers du roi Charles VII, concernant le conflit entre Philippe le Bon et Gand en 1452 », *BCRH*, t. 156, livre 1-2, 1990, p. 1-54.
- BOONE M.**, « Maech, Lauwereins de, Gents patricier, Bourgondisch ambtenaar en raadsheer », dans *Nationaal Biografisch Woordenboek 13*, Bruxelles, 1990, col. 515-519.
- BOONE M.**, « Gestion urbaine, gestion d'entreprises : l'élite urbaine entre pouvoir d'Etat, solidarité communale et intérêts privés dans les Pays-Bas méridionaux à l'époque bourguignonne (XIVème, XVème siècle) », *Studia historica gandsensia*, Gand, 1991, p. 839-862.
- BOONE M.**, « Les Gantois et la grande procession de Tournai : aspects d'une sociabilité urbaine au Moyen Age », dans *La Grande Procession de Tournai (1090-1992). Une réalité religieuse, urbaine, diocésaine, sociale, économique et artistique*, J. Dumoulin et J. Pycke éd., Tournai / Louvain-la-Neuve, 1992, p. 51-58.
- BOONE M.**, « 'Le tres fort, vilain et détestable crisme et pechié de zodomie' : homosexualité et répression à Bruges pendant la période bourguignonne (fin 14ème - début 16ème siècle) », dans *Beleid en Bestuur in de oude Nederlanden*, Soly H. et Vermeer R. éd., Gand, 1993, p. 1-17.

- BOONE M.**, « Les métiers dans les villes flamandes au bas Moyen Age (XIVe-XVIe siècles) : Images normatives, réalités socio-politiques et économiques », dans *Les métiers au Moyen Age, aspects économiques et sociaux*, Lambrechts P. et Sosson J.-P. éd., Louvain-la-Neuve, 1994, p. 1-21.
- BOONE M.**, « Une famille au service de l'Etat bourguignon naissant. Roland et Jean d'Uutkerke, nobles flamands dans l'entourage de Philippe le Bon », *RN*, t. LXXVII, n° 310, avril-juin 1995, p. 233-255.
- BOONE M.**, « Droit de bourgeoisie et particularisme urbain dans la Flandre bourguignonne et habsbourgeoise (1384-1585) », *RBP*, t. 74, 1996, p. 707-726.
- BOONE M.**, « Les juristes et la construction de l'Etat bourguignon aux Pays Bas. Etat de la question, pistes de recherches », dans *Les Pays-Bas bourguignons, Histoire et institutions. Mélanges André Uytendaele*, J.-M. Duvoisiel, J. Nazet et A. Vanrie éd., Bruxelles, 1996, p. 105-120.
- BOONE M.**, « Destroying and Reconstructing the city. The Inculcation and Arrogation of Princely Power in the Burgundian-Habsburg Netherlands (14th-16th Centuries) », dans *The propagation of power in the Medieval West*, Gosman M., Vanderjagt A. et Veenstra J. éd., *Mediaevalia Groningana*, vol. XXIII, 1996, p. 1-33.
- BOONE M.**, « Sources juridiques, sources littéraires : reflets de la vie politique et sociale dans le comté de Flandre à l'époque bourguignonne », dans *La vie matérielle au Moyen Age*, E. Rassart-Eeckhout E., Sosson J.-P., Thiry C. et Van Hemelryck T. éd., vol. 18, Louvain-la-Neuve, 1997, p. 11-28.
- BOONE M.**, « Apologie d'un banquier médiéval : Tommaso Portinari et l'Etat bourguignon », *Le Moyen Age*, t. 105, n°1, 1999, p. 31-54.
- BOONE M.**, « Législation communale et ingérence princière : la restriction de Charles le Téméraire pour la ville de Gand », dans « *Faire bans, edictz et statutz* ». *Légiférer dans la ville médiévale. Sources, objets et acteurs de l'activité législative dans la ville médiévale, ca-1200-1500, actes du colloque international tenu à Bruxelles du 17 au 20 novembre 1999*, J.-M. Cauchies et E. Bousmar éd., Bruxelles, 2001, p. 139-151.
- BOONE M.**, « Jacqueline of Bavaria in September 1425, a lonely princess in Ghent ? », *The Ricardian*, vol. XIII, 2003, p. 75-83.
- BOONE M.**, « La justice en spectacle. La justice urbaine en Flandre et la crise du pouvoir « bourguignon » (1477-1488) », *RH*, n°625, janvier 2003, p. 43-65.
- BOONE M.**, et **PRAK M.**, « Rulers, Patricians and Burghers : the Great and the Little Traditions of Urban Revolt in the Low Countries », dans *A miracle mirrored. The Dutch Republic in European Perspective*, Davids K. et Lucassen J. eds., Cambridge, 1995, p. 99-134.
- BOONE M.**, et **SCHOUPS I.**, « Jan, Johan en alleman : voornaamgeving bij de Gentse ambachtslieden (14de-15de eeuw), symptoom van een groepsbewustzijn ? », dans *Qui valet Ingenio, Liber amicorum Johan Decavele*, Gand, 1996, p. 39-62
- BOONE M.**, et **HEMPTINNE T.** de, « Espace urbain et ambitions princières : les présences matérielles de l'autorité princière dans le Gand médiéval (12ème siècle-1540) », dans *Zeremoniell und Raum*, Paravicini W. éd., Sigmaringen, 1997, p. 279-304.
- BOONE M.**, et **DUMOLYN J.**, « Henri Goethals, doyen de Liège : un homme d'Eglise gantois au service des ducs de Bourgogne Jean sans Peur et Philippe le Bon », *PCEEB*, n°38, 1998, p. 89-105.
- BORNET J.**, « Le Livre des cronicques de Brabant, par Jehan d'Enghien », *BCRH*, 2ème série, t. VIII, 1856, p. 355-387.
- BOSSU J.**, *Vlaanderen in oude kaarten*, Tiel, 1982.
- BOSSUAT A.**, « Les origines troyennes : leur rôle dans la littérature historique au XVe siècle », *Annales de Normandie*, 1958, p. 187-197.

- BOUCHERON P.**, *Le pouvoir de bâtir : urbanisme et politique édilitaire à Milan (XIV^e-XV^e siècles)*, EFR, 239, Rome, 1998.
- BOULAY F.R.H. Du**, « The German Town Chroniclers », dans *The writing of History in the Middle Ages. Essays presented to Richard William Southern*, Davis R.H.C. et Wallace-Hadrill J.M. éd., Oxford, 1981, p. 445-469.
- BOURDIEU P.**, « Sur le pouvoir symbolique », *Annales E.S.C.*, 32^{ème} année, n°3, mai-juin 1977, p. 405-411.
- BOURDIEU P.**, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, 1982.
- BOURDIEU P.**, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, 1994.
- BOUREAU A.**, « Les cérémonies royales françaises, entre performance juridique et compétence liturgique », *Annales E.S.C.*, 46^{ème} année, n°6, novembre-décembre 1991, p. 1253-1264.
- BOUREAU A.**, « Ritualité politique et modernité monarchique, les usages de l'héritage médiéval », dans *L'Etat ou le roi, les fondations de la modernité monarchique en France (XIV^{ème}-XV^{ème} siècle)*, textes réunis par Bulst N., Descimon R. et Guerreau A., Paris, 1996, p. 9-25.
- BOUTIER J., DEWERPE J. et NORDMAN D.**, *Un tour de France royal. Le voyage de Charles IX (1564-1566)*, Paris, 1984.
- BOZOKY E.**, « La politique des reliques des premiers comtes de Flandre (fin du IX^e - fin du XI^e siècle) », dans *Les reliques : objets, cultes, symboles. Actes du colloque international de l'université du Littoral-Côte d'Opale (Boulogne-sur-Mer), 4-6 septembre 1997*, Bozoky E. et Helvétius A.-M. éd., Turnhout, 1999, p. 271-292.
- BRAND H.**, « Urban elites and central government, cooperation or antagonism ? The case of Leiden at the end of Medieval Age », *PCEEB*, n°33, 1993, p. 49-60.
- BRASSART F.**, « Fêtes communales de Douai », *Souvenirs de la Flandre Wallonne*, t. IX, 1869, p. 75-111.
- BRASSART F.**, « Document inédit sur la cérémonie de La Candouille », *Souvenirs de la Flandre Wallonne*, t. XII, 1872, p. 126-130.
- BRASSART F.**, « Jean Wauquelin, traducteur de Jacques de Guise », *Souvenirs de la Flandre Wallonne*, t. XIX, 1879, p. 139-155.
- BRESC H.**, « Le temps des géants », dans *Temps, mémoire, tradition au Moyen Age, XIII^e colloque de la SHMES*, Aix-en-Provence, 1983, p. 245-266.
- BRIND'AMOUR L.**, « Rhétorique et théâtralité : étude de quatre entrées royales françaises du XV^{ème} siècle », *Studi Mediolatini e volgari*, vol. XXIII, Pise, 1975, p. 9-57.
- BROC N.**, *La géographie de la Renaissance*, Paris, 1986.
- BROWN A.**, « Civic ritual : Bruges and the Counts of Flanders in the Later Middle Ages », *English Historical Review*, avril 1997, vol. CXII, p. 277-299.
- BROWN A.**, « Bruges and the Burgundian 'Theatre-State' : Charles the Bold and Our Lady of the Snow », *History*, vol. 84, n°276, octobre 1999, p. 573-589.
- BROWN A.**, « Urban Jousts in the Later Middle Ages : The White Bear of Bruges », *RBPH*, n°78, fasc. 2, 2000, p. 315-330.
- BRUCHET M.**, « Notice sur la construction du Palais Rihour à Lille », *Bulletin de la Commission Historique du département du Nord*, t. XXI, 1922, p. 209-298.
- Bruges à Beaune. Marie, l'héritage de Bourgogne, Catalogue de l'exposition tenue à l'hôtel-Dieu de Beaune du 18 novembre 2000 au 28 février 2001*, Paris, 2000.
- Bruges et l'Europe*, Veermeersh V. éd., Anvers, 1992.
- Brugge, de geschiedenis van een Europese Stad*, M. Ryckaert, A. Vandewalle et J. d'Hondt éd., Tielt, 1999.
- BRÜHL C.**, *Fodrum, gistum, servitium regis*, Cologne 1968.
- BRUSTEN C.**, « Les campagnes liégeoises de Charles le Téméraires », dans *Liège et Bourgogne, Actes du colloque tenu à Liège les 28/29/30 octobre 1968*, Paris, 1972, p. 81-99.
- BRUYNE E. de**, *Etudes d'esthétique médiévale*, 3 tomes, t. III, Genève, 1975.

- BRYANT L. M.**, « La cérémonie de l'entrée à Paris au Moyen Age », *Annales ESC*, n°3, mai-juin 1986, p. 513-542.
- BRYANT L. M.**, *The King and the City in the Parisian Royal Entry Ceremony*, Genève, 1986.
- BUC P.**, « Pouvoir royal et commentaires de la Bible », *Annales E.S.C.*, mai-juin 1989, n° 3, p. 691-713.
- BUC P.**, *L'ambiguïté du livre. Prince, pouvoir et peuple dans les commentaires de la Bible au Moyen Age*, Paris, 1994.
- BUC P.**, « Rituel politique et imaginaire politique au haut Moyen Age », *RH*, n°620, octobre-décembre 2001, p. 843-883.
- BUC P.**, *Dangereux rituels. De l'histoire médiévale aux sciences sociales*, Paris, 2003. (traduction française de *The dangers of ritual : between early medieval texts and social scientific theory*, Princeton, 2001).
- BUSSCHER De**, *Recherche dur les peintres gantois du XIVe et XVe siècle*, Gand, 1859.
- CALMETTE J.**, « Le mariage de Charles le Téméraire et de Marguerite d'York », *Annales de Bourgogne*, t. I, 1929, Dijon, p. 193-214.
- CALMETTE J.**, *Les grands ducs de Bourgogne*, Paris, 1976.
- CANAT DE CHIZY M.**, *Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne, sa vie intime et l'état de sa maison*, Paris, 1860.
- CANNADINE D. et PRICE S. éd.**, *Rituals of royalty : Power and ceremony in traditional societies*, Cambridge, 1987.
- CARDEVACQUE A. de**, *Le théâtre à Arras avant et après la Révolution*, Arras, 1884.
- Carolus. Charles Quint 1500-1558, catalogue de l'exposition tenue à la Kunsthal de Sint-Pietersabdij à Gand du 6 novembre 1999 au 30 janvier 2000*, Bruxelles 1999.
- CARON M.-T.**, *La noblesse dans le duché de Bourgogne*, Lille, 1987.
- CARON M.-T.**, « La noblesse en représentation dans les années 1430 : vêtements de cour, vêtements de joutes, livrées. », *PCEEB*, n°37, 1997, p. 157-172.
- CARON M.-T.**, « Les choix de consommation d'un jeune prince à la cour de Philippe le Bon », *La vie matérielle au Moyen Age. L'apport des sources littéraires, normatives et de la pratique*, Rassart-Eeckhout E., Sosson J.-P., Thiry C. et Van Hemerlyck T. éd., Louvain-la-Neuve, 1997, p. 50-64.
- CARON M.-T.**, *Les vœux du Faisan, noblesse en fête, esprit de croisade. Le manuscrit français 11594 de la Bibliothèque Nationale de France*, Turnhout, 2003.
- CARTELLIERI O.**, *La cour des ducs de Bourgogne*, Paris, 1946.
- CARY G.**, *The medieval Alexander*, Cambridge, 1956.
- CASAGRANDE C. et VECCHIO S.**, *Les péchés de la langue*, P. Baillet trad., Paris, 1991.
- CASINI M.**, *I gesti del principe : la festa politica a Firenze e Venezia in età rinascimentale*, Venise, 1996.
- CASSAGNES-BROUQUET S.**, « Au cœur de la société urbaine : un milieu professionnel, les peintres, verriers et enlumineurs dans la Bourgogne des ducs Valois », *Le Moyen Age*, t. CIV, n°2, 1998, p. 275-290.
- Catalogue de l'exposition Rogier Van der Weyden*, Bruxelles, 1979.
- CAUCHIES J.-M.**, « Messageries et messagers en Hainaut au XVe siècle », *Le Moyen Age*, t. 82, 1976, p. 89-123 et p. 301-341.
- CAUCHIES J.-M.**, « Bretèques et publications des lois dans les anciens Pays-Bas », *RBPH*, LIV, 1976, p. 1287-1288.
- CAUCHIES J.-M.**, « Les bretèches dans les villes des anciens Pays-Bas bourguignons : contribution à l'étude de la publication des lois et règlements au Moyen Age et aux temps modernes », *RN*, n°252, 1982, p. 233-234.
- CAUCHIES J.-M.**, « La constitution, le serment et le prince dans le Hainaut ancien », dans *Liber Amicorum John Gilissen. Code et constitution.*, Anvers, 1983, p. 51-60.
- CAUCHIES J.-M.**, « Un règlement de tutelle avant la lettre : Philippe le Beau et Valenciennes (1498) », dans *Pouvoirs locaux et tutelles*, Centre d'Histoire judiciaire, S. Dauchy et R. Martinage éd., 1993, p. 75-107.

- CAUCHIES J.-M., « La signification politique des entrées princières dans les Pays-Bas: Maximilien d'Auriche et Philippe le Beau », *PCEEB*, n°34, 1994, p. 19-35.
- CAUCHIES J.-M., « Duel judiciaire et franchise de la ville. L'abolition d'une coutume à Valenciennes en 1455 », dans *Mélanges Fritz Sturm : droit romain, histoire du droit, droit civil, droit comparé, droit international privé*, J.-F. Gerkens éd., Liège, 1999, vol. I, 2ème partie, p. 655-668.
- CASTELFRANCHI VEGAS L., « I rapporti Italia-Fiandra », *Paragone*, t. 15, mai 1966, p. 9-24 et t. 21, novembre 1966, p. 42-69.
- CAZEAUX Y., « Philippe le Bon et Girard de Roussillon. Du manuscrit d'un moine de Pothières au chef d'œuvre de Jehan Wauquelin », dans *Mélanges René Louis. La chanson de geste et le mythe carolingien*, 2 tomes, t. II, Saint-Père-sous-Vézelay, 1982, p. 903-925.
- CELIS G., « Eenige aantekeningen over de blijde inkomsten der Graven van Vlaanderen in de Sint-Pietersabdij », *BMGOG*, 22-23, 1919, p. 1-26 et 42-49, p. 10-11.
- CERQUIGLINI B., *La parole médiévale, Discours, syntaxe, texte*, Paris, 1981.
- CHARTROU J., *Les entrées solennelles et triomphales à la Renaissance(1484-1551)*, Paris, 1928.
Châteaux, chevaliers en Hainaut au Moyen Age, Valenciennes, 1995.
- CHEVALIER B., « Le paysage urbain à la fin du Moyen Age : imaginations et réalités », dans *Le paysage urbain au Moyen Age, XIe colloque des médiévistes de l'enseignement supérieur*, Lyon, 1981, p. 7-21.
- CHEVALIER B., « La religion civique dans les bonnes villes : sa portée et ses limites. Le cas de Tours », dans *La religion civique à l'époque médiévale et moderne, Actes du colloque de Nanterre, 21-23 juin 1993*, A. Vauchez éd., EFR, 213, p. 337-349.
- CHEYNS-CONDE M., « L'adaptation des travaux d'Hercule à Bruges en 1468 », *PCEEB*, n°34, 1994, p. 71-85.
- CHIFFOLEAU J., « Les processions parisiennes de 1412. Analyse d'un rituel flamboyant », *RH*, n°575, juillet-septembre 1990, p. 37-76.
- CHIFFOLEAU J., « Dire l'indicible. Remarques sur la catégorie du *Nefandum* du XIIe au XVe siècle », *Annales ESC*, mars-avril 1990, 45^{ème} année, n°2, p. 289-324.
- CHIPPS-SMITH J., « Portable propaganda - Tapestries as Princely Metaphors at the Courts of Philip the Good and Charles the Bold », *Art Journal*, vol. 48, n°2, 1989, p.123-129.
- CHIPPS-SMITH J., « *Venit nobis pacificus Dominus* : Philip the Good's Triumphal entry into Ghent in 1458 », dans *All the world's a stage ... Art and Pageantry in the Renaissance and Baroque*, B. Wisch et S. Scott Munshower éd., Pensylvanie, 1990, p. 258-290.
- CHOTIN A., *Histoire de Tournai et du Tournaisis*, Tournai, 1965.
- CHROSCICKI J., « Ceremonial Space », dans *Iconography, Propaganda and Legitimation*, A. Ellenius éd., Oxford, 1998, p. 191-216.
- CLAEYS P., *Histoire du théâtre à Gand*, Gand, 1892.
- CLAEYS P., *Pages d'histoire locale gantoise*, vol. 1-3, Gand, 1885-1894.
- CLARK G., *Made in Flanders. The masters of the Ghent Privileges*, Turnhout, 2000.
- CLAUZEL D., *Finances et politique à Lille pendant la période bourguignonne*, Dunkerque, 1982.
- CLEMENT-HEMERY A., *Histoire des fêtes civiles et religieuses de la Flandre*, Avesnes-sur-Helpe, 1845.
- CLOPPER L. M., « Florescence in the North : Traditions of Drama and Ceremony. », dans *Le théâtre et la cité dans l'Europe médiévale*, E. Dubruck et W. C. Mc Donalds éd., *Fifteenth-century studies*, vol. 13, 1988, p. 249-255.
- CLOUZOT M., « Le son et le pouvoir en Bourgogne au XVe siècle », *RH*, n°615, juillet-septembre 2000, p. 615-628.
- COHEN G., *Histoire de la mise en scène dans le théâtre religieux français au Moyen Age*, Paris, 1906.
- COHEN G., *Le livre de conduite du régisseur et le compte des dépenses pour le mystère de la passion joué à Mons en 1501*, Strasbourg, 1925.

- CONTAMINE P., « L'hospitalité dans l'Europe du milieu du XVe siècle : aspects juridiques, matériels et sociaux d'après quelques récits de voyages », dans *La conscience européenne aux XVe et XVIe siècles*, Actes E.N.S.J.F., Paris, 1982, p. 75-87
- CONTAMINE P., « Les tournois en France à la fin du Moyen Age », dans *Das Ritterliche Turnier im Mittelalter. Beiträge zu einer vergleichenden Formen und Verhaltensgeschichte des Rittertums*, J. Fleckenstein éd., Göttingen, 1985, p. 425-449.
- CONTAMINE P., *Des pouvoirs en France, 1300-1500*, Paris, 1992.
- CONTAMINE P., « Aperçus sur la propagande de guerre de la fin du XIIe au début du XVe siècle : les croisades, la guerre de Cent Ans », dans *Le forme della propaganda politica nel due e nel trecento*, P. Cammarosano éd., EFR, 201, Rome, 1994, p. 5-27.
- CONTAMINE P., « France et Bourgogne. L'historiographie du XVe siècle et la Paix d'Arras », dans *Arras et la diplomatie européenne (XVe-XVIe siècles)*, D. Clauzel, C. Giry-Deloison et C. Leduc éd., Arras, 1999.
- COOLS H., « Le prince et la noblesse dans la châtellenie de Lille à la fin du XVème siècle : un exemple de la plus grande emprise de l'Etat sur les élites locales ? », RN, n° 310, avril-juin 1995, p. 387-406.
- CORDWELL J. M. and SCHWARTZ R. A. éd., *The fabrics of culture : The anthropology of clothing and adornment*, New York, 1979.
- CORNELISSEN N., *De l'origine, des progrès et de la décadence des chambres de rhétorique établies en Flandre*, Gand, 1812.
- COSSE-DURLIN J., « Le droit d'asile à Valenciennes aux XIVe et XVe siècles d'après les listes d'entrée en franchise », RN, n°267, octobre-décembre 1985, p. 905-921.
- COULET N., « Les entrées solennelles en Provence au XIVe siècle », *Ethnologie Française*, 1977 (7), p. 63-82.
- COULET N., « Introduction. 'S'en divers voyages n'est mis...' », dans *Voyages et voyageurs au Moyen Age, XXVIe congrès de la S.H.M.E.S., Limoges-Aubazine, mai 1995*, Paris, 1996, p. 9-29.
- COURTEMANCHE D. et CHOPIN-PAGOTTO M., « Mémoire urbaine et biographie dans deux chroniques urbaines du XVIe siècle », *Revue de Médiévisitque. Bien dire et bien apprendre*, n°20, 2002, p. 39-51.
- CROQUEZ A., *Histoire de Lille*, t. II, Lille, 1939.
- CROUZET-PAVAN E., « Violence, société et pouvoir à Venise (XIVe-XVe siècles) : forme et évolution de rituels urbains », MEFR, 96, 1984, p. 903-936.
- CROUZET-PAVAN E., « La ville et ses villes possibles : sur les expériences sociales et symboliques du fait urbain », dans *D'une ville à l'autre : structures matérielles et organisation de l'espace dans les villes européennes (XIIIe-XVIe siècles)*, J.-C. Maire Vigueur éd., EFR, 122, 1989, p. 643-680.
- CROUZET-PAVAN E., « *Sopra le acque salse* », *espaces, pouvoir et société à Venise, à la fin du Moyen Age*, E.F.R., 156, 2 vol., 1992.
- CROUZET-PAVAN E., « Gênes et Venise : discours historiques et imaginaires de la cité », dans *Le forme della propaganda politica nel due e nel trecento*, MEFR 201, P. Cammarosano éd., Rome, 1994, p. 427-453.
- CROUZET-PAVAN E., *Venise, une invention de la ville*, Seyssel, 1997.
- CROUZET-PAVAN E., *Venise triomphante. Les horizons d'un mythe*, Paris, 1999.
- CROUZET-PAVAN E., « Cultures et contre-cultures : à propos des logiques spatiales de l'espace public vénitien », dans *Shaping Urban Identity in Late Medieval Europe*, M. Boone et P. Stabel éd., Louvain / Apeldoorn, 2000, p. 89-107.
- CUTTLE C. D., « Exotics in 15th century Netherlandish Art : Comments on Oriental and Gipsy Costume », dans *Liber Amicorum Herman Liebaers*, F. Vanwijngaerden, J.-M. Duvosquel, J. Mélard et L. Viaene-Awouters éd., Bruxelles, 1984, p. 419-434.
- DAINVILLE F. de, « Cartes et contestations au XVe siècle », *Imago Mundi*, 24, 1970, p. 99-121.

- DAVID H., Philippe le Hardi, duc de Bourgogne et co-régent de France de 1392 à 1404. Le train somptuaire d'un prince Valois, Dijon, 1947.
- DAVY M. M., RENNETEAU J. P., *La lumière dans le christianisme*, Paris, 1989.
- DEBIEVRE E., « La Fontaine au change de Lille », *L'Echo du Nord*, 3 mars 1904, p. 3.
- DECLERCQ G., « Heiligen, lekenabten en hervormers. De Gentse abdijen van Sin-Pieters and Sint-Baafs tijdens de eerste Middeleeuwen (7de-12de eeuw) », dans *Ganda en Blandinum. De Gentse abdijen van Sin-Pieters and Sint-Baafs*, G. Declercq éd., Gand, 1997, p. 36-38.
- DECLÈVE J., « Le théâtre à Mons », *Mémoires et publications de la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, t. 44, 1891, p. 105-193.
- DELMAIRE B., *Le diocèse d'Arras de 1093 au milieu du XIV^e siècle : recherches sur la vie religieuse dans le nord de la France au Moyen Age*, Arras, 1994, 2 volumes.
- DELUZ C., « Partir, c'est mourir un peu. Voyage et déracinement dans la société médiévale », dans *Voyages et voyageurs au Moyen Age, XXVI^e congrès de la S.H.M.E.S., Limoges-Aubazine, mai 1995*, Paris, 1996, p. 292-303.
- DEMDON P., H. HALBOUT H., E. LOUIS E., VANBAUCE M., *Douai cité médiévale, bilan d'archéologie et d'Histoire, Archeologica Duacensis*, n°3, Douai, 1990.
- DENIS DU PEAGE P., « À propos du tournoi de l'Épinette à Lille », RN, 1955, p. 32-47.
- DEPREUX P., *Les sociétés occidentales du milieu du VI^e à la fin du IX^e siècle*, Rennes, 2002.
- DERUELLE N., « Ouvrages et réparations ordonnés par le duc de Bourgogne dans ses résidences à Arras entre 1401 et 1417 », dans *Arras au Moyen Age, Histoire et Littérature*, M.-M. Castellani et J.-P. Martin éd., Arras, 1994, p. 53-68.
- DERVILLE A., « Ghildes, carités, confréries dans le Saint-Omer médiéval », *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie.*, t. XIX, juin 1959, p. 193-211.
- DERVILLE A. « Le nombre d'habitants des villes de l'Artois et de la Flandre Wallonne (1300-1450) », RN, n° 257, avril-juin 1983, p. 277-299.
- DESAN P., « Lodovico Guicciardini et le discours sur la ville à la Renaissance », dans *Lodovico Guicciardini (Florence 1521-Anvers 1589) colloque international tenu du 28 au 30 mars 1990*, P. Jodogne éd., Louvain, 1991, p. 135-147.
- DESCHAUX R., *Un poète bourguignon du XV^e siècle : Michault Taillevent, Publications romanes et françaises*, CXXXII, Genève, 1975.
- DESJARDIN E., *L'idée de croisade chez les ducs Valois de Bourgogne (fin XIV^e-XV^e siècle)*, mémoire de maîtrise non publié, Lille, 1994.
- DETREZ L., « L'agonie à Lille des tournois de l'Épinette », *Bulletin de la commission historique du département du nord*, t. XXXV, 1938, p. 312-314.
- DEVAUX J., *Jean Molinet : indiciaire bourguignon*, Paris, 1996.
- DEVAUX J., « Molinet dramaturge : une moralité inédite jouée lors du chapitre de la Toison d'Or (1473) », RN, 78, 1996, p. 35-47.
- DEVILLERS L., « Les séjours des ducs de Bourgogne en Hainaut », dans *Compte rendu des séances de la commission royale d'Histoire de Belgique ou recueil de ses bulletins*, 4^{ème} série, t. VI, Bruxelles, 1879, p. 323-468.
- DHANENS E., *Hubert et Jean van Eyck*, Anvers, 1980.
- DHANENS E., « De Blijde Inkomst van Filips de Goede in 1458 en de Plastische kunsten te Gent », *Medelingen van de Koninklijke Academie voor Wetenschappen, letteren en Schone Kunsten van België*, n°2, 1987, p. 53-101.
- DHANENS E., *Hugo van der Goes*, Anvers, 1998.
- DICKSTEIN-BERNARD C., « Détails inédits concernant l'Ommegang », *Cahiers Bruxellois*, n°7, 1962, p. 259-266.
- DINAUX A., *Trouvères, jongleurs et ménestrels du nord de la France et du midi de la Belgique*, 4 tomes, t. IV, Bruxelles, 1863.

- DOIG J.-A., « Propaganda, Public Opinion and the Siege of Calais in 1436 », dans *Crown, government and people in the fifteenth century*, R. E. Archer éd., New-York, 1995, p. 79-106.
- DOTZAUER W., « Die Ankunft des Herrschers : Der furstliche « Einzug » in die Stadt (bis zum Ende des Alten Reichs) », *Archiv für Kulturgeschichte*, 55, 1973, p. 245-284.
- Douai par ses vieux plans*, Société d'agriculture, sciences et arts éd., Douai, 1976.
- DOUTREPONT G., « La légende de César en Belgique », *Compte Rendu du 5^{ème} congrès scientifique international des catholiques*, Bruxelles, 1895.
- DOUTREPONT G., « le Banquet du Faisan et la littérature de Bourgogne », *Revue générale*, t. XXI, 1900, Bruxelles, p. 99-118.
- DOUTREPONT G., *La littérature française à la cour des ducs de Bourgogne*, Paris, 1909, Slatkine reprints, Genève, 1970.
- DOUXCHAMPS-LEFEVRE C., « L'organisation politique du comté de Namur sous les ducs de Bourgogne », dans *Recht en Instellingen in de oude Nederlanden tijdens de Middeleeuwen en de Nieuwe tijd, Liber amicorum Jan Buntinx*, Louvain, 1981, p. 199-211.
- DROZ E., « Relation du souper offert par le duc Sigismond d'Autriche aux commissaires bourguignons, Thann, 21 juin 1469 », dans *Mélanges de Philologie et d'Histoire offerts à M. Antoine Thomas*, Slatkine reprints, Genève, 1973, p. 145-148.
- DUBOIS H., « Techniques et coûts des transports terrestres dans l'espace bourguignon aux XIVe et XVe siècles », *AB*, t. LII, avril-septembre 1980, p. 65-82.
- DUCASTELLE C. et CARDOT J.-M., *Les confréries ou serments d'archers et d'arbalétriers au Moyen Age dans le nord de la France*, Mémoire de maîtrise non publié, Lille III, 1992.
- DUFOURNET J., *La destruction des mythes dans les mémoires de Philippe de Comynnes*, Genève, 1966.
- DULAC L., « L'autorité dans les traités en prose de Christine de Pizan », dans *Discours d'écrivain, parole de prince*, L. Dulac et R. Ribémont éd., *Medievalia*, n°16, 1995, p. 15-24.
- DULL O. A., « The Rhetoric of Space and Aquina's theory of analogy in late medieval French drama », dans *La grande rhétorique, hommage à Paul Zumthor, Le Moyen Age français*, n°34, 1994, p. 53-65.
- DUMOLYN J., *De Brugse opstand van 1436-1438, Ancien Pays et Assemblées d'Etat*, CI, 1997.
- DUMOLYN J., « The Legal Repression of Revolts in Late Medieval Flanders », *Revue d'Histoire du Droit*, t. LXVIII, 2000, p. 479-521.
- DUMOLYN J., *Staatsvorming en vorstelijke ambtenaren in het graafschap Vlaanderen (1419-1477)*, Anvers / Apeldoorn, 2003.
- DUPRONT A., *Du Sacré, croisades et pèlerinages. Images et langages*, Paris, 1987.
- DURRIEU P., *La miniature flamande au temps de la cour de Bourgogne, (1415-1530)*, Paris, 1927.
- EBERENZ R., « Ruy Gonzales de Clavijo et Pero Tafur : l'image de la ville », *Etudes de Lettres*, n°3, 1992, p. 29-51.
- EICHBERGER D., « The Tableau Vivant : an Ephemeral Art form in Burgundian Civic Festivities », *Parergon*, n°6. A, 1988, p. 37-64.
- ELKHADEM H., « Aperçu du savoir scientifique à l'époque bourguignonne », *Les Pays-Bas bourguignons, Histoire et institutions. Mélanges André Uyttebrouck*, J.-M. Duvosquel, J. Nazet et A. Vanrie éd., Bruxelles, 1996, p. 259-265.
- ESPINAS G., *Une guerre sociale interurbaine dans la Flandre Wallonne au XIIIe siècle, Douai et Lille, 1284-1285*, Paris-Lille, 1930.
- ESPINAS G., *Les origines du droit d'association dans les villes de l'Artois et de la Flandre française jusqu'au début du XVIe siècle*, t. I, Lille, 1942.
- FAVRO D., « The Street Triumphant : the Urban Impact of Roman triumphal Parades », dans *Streets, critical perspectives on Public*, Z. Celik, D. Favro, R. Ingersoll éd., Berkeley, 1994, p. 151-164.
- FAWTIER R., « Comment, au début du XIVe siècle, un roi de France pouvait-il se représenter son royaume ? », *CRAIBL*, janvier-mars 1959, p. 117-123.

- FELLER L., « La fête faillie : les événements de mai (1284) Lille-Douai », RN, t. 82, n°334, janvier-mars 2000, p. 9-33.
- FILANGIERI DI CANDIDA R., « La peinture flamande à Naples pendant le XVe siècle », *Revue Belge d'archéologie et d'Histoire de l'art*, t. 2, 1932, p. 128-144.
- FINOT J., *Les représentations scéniques données à l'occasion de la procession de Lille par les compagnons de la place du Petit-Frêt, au XVème siècle*, Extrait du *Bulletin historique et philologique*, 1897.
- FOGEL M., *Les cérémonies de l'information (dans la France du XVIème au XVIIIème siècle)*. Paris, 1989.
- FONS MELICOCQ A. de la, « Dons et courtoisies de Philippe le Bon et Charles le Téméraire aux savants, aux artistes et aux gouverneurs des princes de la maison de Bourgogne », *Messenger des sciences historiques*, 1858, p. 221-230.
- FONS MELICOCQ A. de la, « L'Histoire prouvée par les processions (1395-1482) », *Souvenirs de la Flandre Wallonne*, t. I, 1861, p. 40-51.
- FONS MELICOCQ A. de la, « Joyeuses Entrées du comte de Nevers à Lille, à son retour de Turquie : 1397 », *Annuaire-Bulletin de la Société d'Histoire de France*, 1864, p. 80-105.
- Fortifications, portes de villes, places publiques, dans le monde méditerranéen*, Heers J. éd., Paris, 1985.
- FORTINI BROWN P., « Measured Friendship, calculated Pomp : The Ceremonial Welcomes of the Venitian Republic », dans *All the world's a stage ... Art and Pageantry in the Renaissance and Baroque*, B. Wisch et S. Scott Munshower éd., Pensylvanie, 1990, p. 136-186.
- FOURET C., « La violence en fête : la course de l'Épinette à Lille à la fin du Moyen Age », RN, n°249, 1981, p. 377-390.
- FRANCASTEL P., *La réalité figurative*, Paris, 1965.
- FRANCASTEL P., *La figure et le lieu*, Paris, 1967.
- FRANKE B., *Assuerus und Esther am Burgunderhof. Zur rezeption des Buches Esther in den Niederlanden (1450 bis 1530)*, Berlin, 1995.
- FREDERICQ P., *Essai sur le rôle politique et social des ducs de Bourgogne dans les Pays-Bas*. Gand, 1875.
- FREDERIX P., *La mort de Charles le Téméraire*, Paris, 1966.
- FRIS V., « Analyse de chroniques bourguignonnes », *Bulletin de la société d'Histoire et d'Archéologie de Gand*, 1905, p. 190-212.
- FRIS V., « Les idées politiques d'O. van Dixmude », *Bulletins de l'Académie royale de Belgique, Classe des Lettres*, III, 1901, p. 295-326.
- FRIS V., *Histoire de Gand*, 1913.
- FRIS V., « Laus Gandae », *BMGOG*, n° 4, 1914, p. 208-270 et n°5, 1914, p. 285-314.
- FRIS V., « La restriction de Gand (13 juillet 1468) », *BMGOG*, 31^{ème} année, n°1, 1923, p. 57-142.
- FRUCTUOSO M., « Les tapisseries des ducs de Bourgogne », *Dossier de l'Art*, n°44, décembre 1997-janvier 1998, p. 104-111.
- FRUGONI C., *A distant city. Images of urban Experience in the medieval world*, Princeton, 1991.
- GACHARD M., *Note sur le jugement et la condamnation de Guillaume Hugonet et Guy de Brimeu, décapités à Gand, le 3 avril 1477*, Bruxelles, 1839.
- GAIER C., « Technique des combats singuliers d'après les auteurs 'bourguignons' du XVe siècle », *Le Moyen Age*, t. 91, 1985, p. 415-457 et t. 92, 1986, p. 5-40.
- Gand, apologie d'une ville rebelle*, J. Decavele dir., Anvers, 1989.
- GANSHOF F.-L., « Le roi de France en Flandre en 1127 et 1128 », *Revue historique de droit français et étranger*, 1949.
- GANSHOF F.-L., « Les origines du concept de souveraineté nationale en Flandre », *Revue d'Histoire du droit*, t. 18, 1950.
- GANTELET M., « Entre France et Empire, Metz, une conscience municipale en crise à l'aube des temps modernes (1500-1526) », *RH*, n°617, janvier-mars 2001, p. 5-45.
- GAUCHER E., *La biographie chevaleresque*, Paris, 1994.

- GAUDEMET J., « Les ordalies au Moyen Age : doctrine, législation et pratique canonique », dans *Recueil de la société Jean Bodin, XVII, La preuve*, t. II, Bruxelles, 1965, p. 99-135.
- GAUTIER DALCHE P., « Un problème d'Histoire culturelle : perception et représentation de l'espace au Moyen Age », *Médiévales, Espaces du Moyen Age*, n°18, 1990, p. 5-15.
- GAUVARD C., « Christine de Pisan a-t-elle eu une pensée politique ? », *RH*, n°508, 1973, p. 417-430.
- GAUVARD C., « *De grace especial* », *crime, Etat et société en France à la fin du Moyen Age*, 2 vol., Paris, 1991.
- GAUVARD C., « La fama, parole fondatrice », *Médiévales. La renommée*, n°24, printemps 1993, p. 5-13.
- GAUVARD C., et GOKALP A., « Les conduites de bruit et leur signification à la fin du Moyen Age : le charivari », *Annales E.S.C.*, 1972/2, p. 285-312.
- GEERTZ C., « Centers, kings, and charisma : reflections on the symbolics of power », dans *Culture and its creators, Essays in honor of Edward Shils*, J. Ben David and T. Nichols Clark éd., Chicago, 1977.
- GEERTZ C., *The interpretation of cultures : selected essays*, Londres, 1993.
- GENARD M., *Anvers à travers les âges*, Bruxelles, 1888.
- GENET J.-P., « L'Etat moderne : un modèle opératoire ? », dans *L'Etat moderne : genèse*, J.-P. Genet éd., Paris, 1990, p. 261-281.
- GENET J.-P., « Kantorowicz and the Kings' Two Bodies : A non Contextual History », dans *Ernst Kantorowicz*, R. L. Benson et J. Fried éd., *Frankfurter Historische Abhandlungen*, t. 39, Stuttgart, 1997, p. 265-273.
- GENICOT L., *Etudes sur les principautés lotharingiennes*, Louvain, 1975.
- GIESEY R. E., *Le roi ne meurt jamais*, Paris, 1987.
- GIESEY R. E., *Cérémonial et puissance souveraine, Cahiers des Annales*, n°41, Paris, 1987.
- GILLIODTS VAN SEVEREN L., « Les ménestrels de Bruges », *Essais d'archéologie brugeoise*, Bruges, 1912.
- GINZBURG C., « Représentation ; le mot, l'idée, la chose », *Annales E.S.C.*, 46ème année, n°6, novembre-décembre 1991, p. 1219-1234.
- GODDING P., « Le conseil de Brabant au XV^e siècle, instrument du pouvoir ducal à l'égard des villes ? », dans *Villes et campagnes, Mélanges G. Despy*, J.-M. Duvosquel et A. Dierkens éd., Liège, 1991, p. 335-354.
- GODDING P., *Le conseil de Brabant sous le règne de Philippe le Bon (1430-1467)*, Bruxelles, 1999.
- GOODMAN J. R., « Display, self-definition and the frontiers of romance in the 1463 Bruges Pas du Perron fée », dans *Persons in groups. Social behavior as identity formation in Medieval and Renaissance Europe*. R.C. Trexler éd., New York, *Center for Medieval and Early Renaissance Studies*, 1985, p. 47-54.
- GOODY E., « 'Greeting', 'begging', and the Presentation of Respect », dans *The interpretation of Ritual : essays in honour of A. I. Richards*, J. S. La Fontaine éd., Londres, 1927, p. 39-71.
- GORISSEN P., « La politique liégeoise de Charles le Téméraire », dans *Liège et Bourgogne, Actes du colloque tenu à Liège les 28, 29, 30 octobre 1968*, Liège, 1972, p. 129-146.
- GRIMBERG M., « Carnaval et société urbaine, XIV^e- XVI^e siècle : Le royaume dans la ville », *Ethnologie Française*, t. IV, n° 3, 1974, p. 215-244.
- GRIMBERG M., « Dons, prélèvements, échanges. A propos de quelques redevances seigneuriales », *Annales ESC*, novembre - décembre 1988, 43 /6, p. 1413-1432.
- GROS G., *Le poète, la Vierge et le prince du Puy. Etude sur les Puyx marials de la France du Nord du XIV^e siècle à la Renaissance*, Paris, 1992.
- GRUBEN F. de, « Les chapitres de la Toison d'Or vus par les chroniqueurs à l'époque bourguignonne », *PCEEB*, n°34, 1994, p. 127-137.
- GRUBEN F. de, *Les chapitres de la Toison d'Or à l'époque bourguignonne (1430-1477)*, Louvain, 1997.
- GUENEE B., *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, Paris, 1980.
- GUENEE B., *Un meurtre, une société : l'assassinat du duc d'Orléans : 23 novembre 1407*, Paris, 1992.

- GUENEE B., *L'opinion publique à la fin du Moyen Age, d'après la « Chronique de Charles VI du Religieux de Saint-Denis*, Paris, 2002.
- GUENEE B. et LEHOUX F., *Les entrées royales françaises de 1328 à 1515*, Paris, 1968.
- GUERY A., « Le roi dépensier. Le don, la contrainte et l'origine du système financier de la monarchie française d'ancien régime. », *Annales ESC*, 39, 6, 1984, p. 1241-1269.
- GUESNON A., « De la Chandelle d'Arraz », *Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras*, 11ème série, t. XXX, Arras, 1899, p. 79-94.
- GUIGNET P., « Les origines légendaires et mythiques des villes de la France du Nord, vues au travers des sources de l'époque moderne », *Bulletin de la Commission Historique du département du Nord*, t. L, 1998-1999, Lille, 2001, p. 45-59.
- GYSSELING M., *Gent's vroegste Geschiedenis in de spiegel van zijn plaatsnamen*, Anvers-Bruxelles-Gand-Louvain, 1954.
- HABER S., *Jürgen Habermas, une introduction*, Paris, 2001.
- HABERMAS J., *L'espace public (archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise)*, Paris, 1986.
- HACHEZ F., « Combats judiciaires à Mons et à Valenciennes », *Annales du Cercle archéologique de Mons*, 4, 1863, p. 282-283.
- HAEMERS J., *Diverssche wonderlic zaken. De Gentse opstand (1449-1453)*, (sous presse).
- HARBISON C., « Some Artistic Anticipation of Theological Thought », *The Art Quarterly*, nouv. sér., II, 1979, n°1, p. 67-89.
- HARDING V., « Cross Channel trade and cultural contacts : London and the Low Countries in the later Fourteenth Century », dans *England and the Low Countries in the late Middle-Ages*, C. Barron et N. Saul éd., New York, 1995, p. 153-168.
- HARDUIN M., *Mémoires pour servir à l'Histoire de l'Artois et principalement de la ville d'Arras, pendant une première partie du XVème siècle*, Arras, 1863.
- HARLEY J. B. et WOODWARD D., éd., *The History of Cartography. Vol 1. Cartography in Prehistoric, Ancient, and Medieval Europe and the Mediterranean*, Chicago, 1987.
- HARVEY P. D. A., *The History of Topographical Maps. Symbols, Pictures and Surveys*, Londres, 1980.
- HAUTCOEUR E., *Histoire de Notre-Dame de la Treille*, Lille, 1920.
- HEERS J., « Les métiers et les fêtes médiévales en France du Nord et en Angleterre », RN, juillet-septembre 1973, n°218, p. 193-206.
- HEERS J., *Espaces publics, espaces privés dans la ville. Le Liber terminorum de Bologne (1294)*, Paris, C.N.R.S., 1984.
- HEIRBAUT D., *Over Heren, graven en vazallen*, Bruxelles, 1997.
- HELVETIUS A.-M., *Abbayes, évêques et laïques. Une politique du pouvoir en Hainaut au Moyen Age (VIIe-XIe siècles)*, Bruxelles, 1994.
- HELVETIUS A.-M., « L'abbatiai laïque comme relais du pouvoir royal aux frontières du royaume : le cas de la Neustrie au IXe siècle », dans *La royauté et les élites dans l'Europe carolingienne (du début du IXe siècle aux environs de 920)*, R. Le Jan éd., Lille, 1998, p. 285-299.
- HELVETIUS A.-M., « Les inventions de reliques en Gaule du Nord (IXe-XIIIe siècle) », dans *Les reliques : objets, cultes, symboles. Actes du colloque international de l'université du Littoral-Côte d'Opale (Boulogne-sur-Mer), 4-6 septembre 1997*, E. Bozoky et A.-M. Helvétius éd., Turnhout, 1999, p. 293-311.
- HENNE A. et WAUTERS A., *Histoire de la ville de Bruxelles*, 4 tomes, Bruxelles, 1968.
- HERBIN J.-C., « Activité poétique et ménestrels à Valenciennes aux XIVème et XVème siècles », dans *Valenciennes aux XIVème et XVème siècles*, L. Nys et A. Salamagne éd., Valenciennes, 1996, p. 297-313.
- HERMESDORF B. H. D., « De vrijheidsgedachte in de Blijde Inkomste van 1356 », *Anciens Pays et assemblées d'Etats*, t. 19, 1960, p. 15-32.

Le héros bourguignon : histoire et épopée. PCEEB, n°41, 2001.

Het prinselijk hof Ten Walle Gent, M.-C. Laleman éd., Gand, 2000.

HIGOUNET C., « A propos de la perception de l'espace au Moyen Age », dans *Media in Francia ... Recueil de mélanges offert à Karl F. Werner par ses amis et collègues français*, Maulevrier, 1988, p. 257-268.

HOUDOY J., *Histoire de la céramique lilloise*, Paris, 1869.

HOWELL M., « The Spaces of Late Medieval Urbanity », dans *Shaping Urban Identity in Late Medieval Europe*, M. Boone et P. Stabel éd., Louvain, 2000, p. 3-23.

HOYOUX R., « L'organisation musicale à la cour des ducs de Bourgogne », *PCEEB*, n°25, 1985, p. 57-72.

HUGHES M. J., « The library of Philip the Bold and Margaret of Flanders, first Valois duke and duchess of Burgundy », *Journal of Medieval History*, vol. 4, n°2, juin 1978, p. 145-188.

HUIZINGA J., *L'Automne du Moyen Age*, Paris, 1932, rééd. 1993.

HUIZINGA J., *Homo ludens. Essai sur la fonction sociale du jeu*, Paris, 1951.

HUMMELEN W. M. H., « The Biblical Plays of the Rhetoricans and the Pageants of Oudenaarde and Lille », dans *Modern Dutch Studies. Essays in honor of Peter King*, M. Wintle et P. Vincents éd., Londres, 1988, p. 88-104.

HURLBUT J. D., « *The city renewed, decorations for the "Joyeuses entrées" of Philip the Good and Charles the Bold* », *Fifteenth century studies*, vol. 19, 1992, p.73-84.

HURLBUT J. D., *Ceremonial entries in Burgundy : Philip the Good and Charles the Bold (1419/1477)*, PhD. Indiana University, 1990, (non publiée).

HUYGHEBAERT N., « Iperius et la translation de la relique du Saint-Sang à Bruges », *Annales de la Société d'Emulation de Bruges*, C, 1964, p. 110-187.

JAMES M., « Ritual, Drama and Social Body in the Late Medieval English Town », *Past and Present*, n°98, février 1983, p. 3-29.

JANSSENS DE BISTHOVEN B., « Het feest van het Gulden Vlies in Sint-Donaas op 1 en 2 december 1432 », *Société d'émulation de Bruges*, 1971, p. 238-244.

JODOGNE P., « La rhétorique dans l'historiographie bourguignonne », dans *Culture et pouvoir au temps de l'humanisme et de la Renaissance, actes du congrès Marguerite de Savoie, Annecy/Chambery/Turin, 29 avril - 4 mai 1974*, Louis Terreaux éd., Paris / Genève, 1978, p. 51-69.

JOLIVET S., « Se vêtir pour traiter : données économiques du costume de cour dans les négociations d'Arras de 1435 », *AB*, t. 69, f. 1-3, janvier-décembre 1997, p. 5-35.

JONG K. de, « Het paleis op de Coudenberg te Brussel in de vijftiende eeuw. De verdwenen hertogelijke residenties in de Zuidelijke Nederlanden in een nieuw licht geplaatst », *Belgisch Tijdschrift voor Oudheidkunde en Kunstgeschiedenis*, LX, 1991, p. 5-38.

JONG K. de, « Le palais de Charles Quint à Bruxelles : ses dispositions intérieures aux XVe et XVIe siècles et le cérémonial de Bourgogne », dans *Architecture et vie sociale à la Renaissance, Actes du colloque tenu à Tours du 6 au 10 juin 1988*, J. Guillaume éd., Paris, 1994, p. 107-125.

JONG K. de, « Bourgondische residenties in het graafschap vlaanderen. Rijsel, Brugge en Gent ten tijde van Filips de Goede », *HMGOG*, LIV, 2000, p. 93-134.

JONGKEES A.G., « Strijd om de erfenis van Wittelsbach, 1417-1433 », *Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, t. III, 1951.

JOUHAUD C., « Pouvoir, souveraineté, domination, (à propos du cours de M. Foucault « Il faut défendre la société »). Cours au Collège de France (1975-1976), Paris, Gallimard/Le Seuil, 1997 », *Critique*, mai 2002, n°660, p. 368-380.

JOURDAN J.-P., *Pas d'armes, joutes et tournois dans le royaume de France et le duché de Bourgogne au XV^{ème} siècle*, Thèse de 3ème cycle non publiée (Paris IV), 1981.

- JOURDAN J.-P., « Le symbolisme du Pas dans le royaume de France (Bourgogne et Anjou) à la fin du Moyen Age », *Journal of Medieval history*, vol. 18, n°2, 1992, p. 161-181.
- JOURDAN J.-P., « Le thème du Pas et de l'Emprise. Espaces symboliques et rituels d'alliance au Moyen Age », *Ethnologie française*, n° 2, 1992, p. 172-184.
- JOURDAN J.-P., « Le perron de chevalerie à la fin du Moyen Age : aspect d'un symbole », dans *Seigneurs et seigneuries au Moyen Age, 117ème congrès national des sociétés savantes*, Paris, C.T.H.S, 1993, p. 581-598.
- JOURDAN J.-P., « Le langage amoureux dans le combat de chevalerie à la fin du Moyen Age (France, Bourgogne, Anjou) », *Le Moyen Age*, 1993, t. XCIX, n°1, p. 83-106.
- JULIEN A., *Histoire et culte de Notre-Dame du Saint-Cordon, patronne de Valenciennes*, Valenciennes, 1886.
- JUNG M. R., *Hercule dans la littérature française du XVIème siècle (De l'Hercule courtois à l'Hercule baroque)*, Genève, 1966.
- KANAO T., *Le messenger à la cour de Bourgogne à la fin du Moyen Age*, Thèse de doctorat non publiée (Paris IV), 1992.
- KANAO T., « Les messagers du duc de Bourgogne au début du XVème siècle », *Journal of Medieval History*, t. 21, 1995, p. 195-226.
- KANTOROWICZ E. H., « The 'King's Advent' and the enigmatic panels in the Doors of Santa Sabina », *Art bulletin*, 26, 1944, p. 207-231.
- KANTOROWICZ E. H., *L'empereur Frédéric II*, Paris, réed. 2000.
- KAUFMANN P., *L'expérience émotionnelle de l'espace*, Paris, 1987 (6ème édition).
- KEESMAN W., « Oorsprongmythen als Zelfuitlegging. Over Achtergrond en betekenis van middeleeuwse verhalen rond Trojaanse stedenstichtingen », dans *Op belofte van profijt, Stadsliteratuur en burgermoraal in de nederlandse letterkunde van de middeleeuwen*, Amsterdam, 1991, p. 262-279.
- KENDALL P. M., *Louis XI*, Eric Diacon trad., Paris, 1974.
- KERNODLE G.R., « Renaissance Artists in the Service of the People ; Political Tableaux and Street Theaters in France, Flanders and England », *The Art Bulletin*, vol. 25, n°1, mars 1943, p. 59-64.
- KERNODLE G.R., *From Art to Theater : Form and convention in the Renaissance*, Chicago, 1944.
- KEYSER H. de, « Het ontstaan en de werkzaamheden van de Brusselse rederijkerskamers tussen 1400 en 1500 », *Tijdschrift voor Brusselse Geschiedenis*, 1986, 11, 1-2, p. 65-75.
- KIPLING G., *The Triumph of Honour, Burgundian Origins of the Elizabethan Renaissance*, Leyde, 1977.
- KIPLING G., « The idea of civic triumph. Drama, Liturgy, and the Royal Entry in the Low Countries », *Dutch Crossing*, n°22, 1984, p. 60-83.
- KIPLING G., « Richard II's Sumptuous Pageants, and the Idea of the Civic Triumph », dans *Pageantry in the Shakespearan Theatre*, P. M. Bergeron éd., Athens, Georgia, 1985, p. 83-103.
- KIPLING G., *Enter the King : Theatre, Liturgy, and Ritual in the Medieval Civic Triumph*, Oxford, 1998.
- KISCH G., *La carte : image des civilisations*, Paris, 1980.
- KLAPISH-ZUBER C., « Rituels publics et pouvoir d'Etat », dans *Culture et idéologie dans la Genèse de l'Etat moderne*, Rome, 1984, p. 135-144.
- KLAPISH-ZUBER C., *L'ombre des ancêtres. Essai sur l'imaginaire médiéval de la parenté*, Paris, 2000.
- KLAPISH-ZUBER C. et BRAUNSTEIN P., « Florence et Venise: les rituels publics à l'époque de la Renaissance », *Annales ESC*, 1983, p. 1110-1124.
- KLEINCLAUSZ A., « Les peintres des ducs de Bourgogne », *La revue de l'art ancien et moderne*, t. XX, 1906, p. 253-268.
- KNIGHT A.E., « Drama and society in Late medieval Flanders and Picardy », *The Chaucer Review*, vol. 14, 1979-80, p. 379-389.

- KNIGHT** A.E., « Professional Theater in Lille in the Fifteenth Century », dans *Le théâtre et la cité dans l'Europe médiévale*, E. Dubruck et W. C. Mc Donalds éd., *Fifteenth-century studies*, vol. 13, 1988, p. 347-358.
- KNIGHT** A.E., éd., *The stage as a mirror : civic theatre in late medieval Europe*, Cambridge, 1997.
- KONIGSON** E., *L'espace théâtral médiéval*, Paris, 1975.
- KORTEWEG** S., « Le manuscrit KB 76 E 14 de La Haye, le contenu et la décoration des livres des Statuts aux XVe et XVIe siècles », dans *L'ordre de la Toison d'or de Philippe le Bon à Philippe le Beau (1430-1505) : idéal ou reflet d'une société ?* P. Cocshaw éd., Bruxelles, 1996, p. 39-44.
- KOZIOL** G., *Begging pardon and favor. Ritual and political order in early medieval France*, Ithaque et Londres, 1992.
- KRYNEN** J., *Idéal du prince et pouvoir royal en France à la fin du Moyen Age (1380-1440)*, Paris, 1981.
- LACAZE** Y., « Le rôle des traditions dans la genèse d'un sentiment national au XVe siècle : la Bourgogne de Philippe le Bon », *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, janvier-juin 1971, n°129, p. 303-385.
- LACROIX** A., « La chambre de rhétorique », *Mémoires et publications de la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, t. 5, 1844.
- LAFORTUNE-MARTEL** A., « Fête noble en Bourgogne au XVe siècle », *Cahier d'études médiévales*, Paris, 1984.
- LAGRANGE** A. de, « Itinéraire d'Isabelle de Portugal », *Annales du comité flamand de France*, t. LXII, 1938, p. 1-191.
- LALEMAN** M.-C., « Espaces publics dans les villes flamandes au Moyen Age : l'apport de l'archéologie urbaine », dans *Shaping Urban Identity in Late Medieval Europe*, M. Boone et P. Stabel éd., Louvain / Apeldoorn, 2000, p. 25-41.
- LALEMAN** M.-C. et **RAVESCHOT** P., « Maisons patriciennes médiévales à Gand », dans *Archéologie des villes dans le Nord-Ouest de l'Europe (VIIe-XIIIe siècle)*, Actes du IV^e Congrès International d'Archéologie Médiévale, Douai 1991, textes réunis par P. Demolon, H. Galinié et F. Verhaeghe, Douai, 1994, p. 201-205.
- LAMEERE** E., « La cour de Philippe le Bon », *Annales de la société d'archéologie de Bruxelles*, t. XIV, 1900, p. 159-172.
- LANCELIN** H., *Notre-Dame du Saint-Cordon*, Paris, 1924.
- LAUWEREYNS DE ROOSEDAELE** M. L. de, « Idées, mœurs et institutions à Saint-Omer au XVe siècle étudiées dans les divers épisodes d'une sédition bourgeoise en 1467 », *Mémoire de la Société des Antiquaires de la Morinie*, t. 15, 1874-1876, p. 319-344.
- LAVEDAN** P., *Représentation des villes dans l'art du Moyen Age*, Paris, 1954.
- LECESNE** E., *Histoire d'Arras depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789*, 2 vol., Arras, 1880.
- LECOCQ** A.-M., « La città festeggiante. Les fêtes publiques aux XVe et XVIe siècles », *Revue de l'art*, n°33, 1976, p. 83-100.
- LECUPPRE-DESJARDIN** E., « Les lumières de la ville : recherche sur l'utilisation de la lumière dans les cérémonies bourguignonnes (XIVe-XVe siècle) », *RH*, n°609, janvier-mars 1999, p. 23-43.
- LECUPPRE-DESJARDIN** E., « Un modèle de scénographie urbaine : l'exemple des Pays-Bas bourguignons au XVe siècle », *RN*, 71, 1999, p. 679-688.
- LECUPPRE-DESJARDIN** E., « L'art au service de la persuasion politique : les cérémonies italiennes et bourguignonnes au XVe siècle », dans *Rapporti e scambi tra Umanesimo italiano ed umanesimo europeo*, L. Rotondi Secchi Tarugi éd., Milan, 2001, p. 109-120.
- LECUPPRE-DESJARDIN** E., « The distorted messages of peace : controlled and uncontrolled reactions to propaganda in the Burgundian Low Countries during the fifteenth century », dans *Power and the city in the Netherlandic World (1000-2000)*, actes du colloque international organisé par la Society for Netherlandic History, New-York, 11-12 juin 2001, à paraître.

- LECUPPRE-DESJARDIN E.**, « L'Autre et la ville : l'apport des témoignages étrangers dans la connaissance des villes des anciens Pays-Bas bourguignons à la fin du Moyen Age », dans *Le verbe, l'image et les représentations de la société urbaine au Moyen Age*, M. Boone, E. Lecuppre-Desjardin et J.-P. Sosson éd., Louvain / Apeldoorn, 2002, p. 55-74.
- LEFEBVRE L.**, *Fêtes lilloises du XIV^{ème} au XV^{ème} siècle, jeux scéniques, ébattements et joyeuses entrées*, Lille, 1902.
- LEFEBVRE L.**, *La procession de Lille du XV^{ème} siècle au XVII^{ème} siècle*, Lille, 1902.
- LEFEBVRE L.**, *Les origines du théâtre à Lille du XIV^e au XV^e siècle*, Lille, 1902
- LEFEBVRE L.**, *Le Pny Notre-Dame de Lille du XIV^e au XV^e siècle*, Lille, 1902.
- Les fêtes de la Renaissance*, Jacquot J. éd., Paris, 1975, 3 tomes.
- Le forme della propaganda politica nel due e nel trecento*, P. Cammarosano éd., EFR, 201, Rome, 1994.
- LE GLAY J.**, « Notice sur les duels judiciaires dans le nord de la France », *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*, t. I, 1829, p. 74-88.
- LE GOFF J.**, « Le rituel symbolique de la vassalité », 1^{ère} édition dans *Simboli e Simbologia nell'alto Medioevio, Settimane di studio del Centro italiano di studi sull'alto Medioevio*, XXIII, Spolète, 1976, p. 679-788, publié dans *Un autre Moyen-Age*, Paris, 1999, p. 333-399.
- LE GOFF J.**, « Saint Louis et la parole royale », dans *Le nombre du temps, Mélanges Paul Zumthor*, Paris, 1988, p. 127-136.
- LE GOFF J.** et **SCHMITT J.-C.** éd., *Le charivari. Actes de la table ronde organisée par l'E.H.E.S.S.*, Paris, 1977.
- LEGUAY J.-P.**, *La rue au Moyen Age*, Rennes, 1984.
- LEGUAY J.-P.**, « Un aspect de la société urbaine, cadeaux et banquets dans les réceptions municipales de la Bretagne ducal (XV^{ème} siècle) », *Charpiana*, 1991, p. 349-359.
- LEGUAY J.-P.**, *La pollution au Moyen Age*, Paris, 1999.
- Le prince et le peuple. Images de la société du temps des ducs de Bourgogne, (1384-1530)*, W. Prevenier éd., Anvers, 1998.
- LESTOCQUOY J.**, « Le rôle des artistes tournaisiens à Arras au XV^e siècle : Jacques Daret et Michel de Gand », *Revue Belge d'Archéologie et d'Histoire de l'Art*, VII, 1937, p. 211-228.
- LETTS M.**, « Merchant strangers at Bruges », *The Contemporary Review*, juillet 1923, p. 87-100.
- LETTS M.**, *Bruges and its past*, Londres, 1924.
- LEVI-STRAUSS C.**, *Anthropologie structurale*, Paris, 2^{ème} édition, 1974.
- LHOTTE G.**, *Le théâtre de Douai avant la Révolution*, Douai, 1881.
- LHOTTE G.**, *Le théâtre de Lille avant la Révolution*, Lille, 1881.
- LIBRECHT H.**, *Les chambres de rhétorique*, Bruxelles, 1948.
- Liège et Bourgogne, actes du colloque tenu à Liège les 28, 29 et 30 octobre 1968*, Paris, 1972.
- LIEVENS DE WAEGH M.-L.**, « Le sujets des œuvres », dans *Les primitifs flamands et leur temps*, B. de Patoul et R. Van Schoute éd., Tournai, 2000, p. 194-196.
- LIEVOIS D.**, « Idrisi over Gent. Een 12de eeuwse getuigenis », *Stadsarcheologie*, 11, 1987, p. 12-17.
- LIEVOIS D.** et **WEGMAN R.C.**, « De componist Jacob Obrecht (c. 1457-1505) was inderdaad een Gentenaar », *HMGOGt*, 1993, XCVII, p. 101-125.
- LINDNER A.**, « L'influence du roman chevaleresque sur le pas d'armes », *PCEEB*, n°33, 1993, p. 67-77.
- LOTTIN A.** et **SOLY H.**, « Aspects de l'Histoire des villes des Pays-Bas méridionaux et de la principauté de Liège », dans *Etudes sur les villes en Europe occidentale (du milieu du XVII^e siècle à la veille de la Révolution française)*, t. 2, Paris, 1983, p. 279-287.
- LOUQUIET H.**, « Journal des travaux d'art exécutés dans l'abbaye St-Vaast par l'abbé Jean du Clercq », *Mémoire de la commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais*, t. I, 1889, p. 57-92.
- MAC CROMACK S.**, *Art and Ceremony in Late Antiquity*, Berkeley, 1981.

- MACKENNEY R., *Tradesmen and traders : the world of the guilds in Venice and Europe, c. 1250 - c. 1650*, Londres et Sydney, 1987.
- MAETERLINCK L., « L'art et les rhétoriciens flamands », *Bulletin du bibliophile*, Paris, 1906, p. 293-298.
- MAETERLINCK L., « Nos peintres rhétoriciens aux XIVe et XVe siècle », *L'art moderne*, n°31, 5 août 1906, p. 244-245.
- MARIX J., *Histoire de la musique et des musiciens de la cour de Bourgogne sous le règne de Philippe le Bon*, Strasbourg, 1939.
- MARQUANT R., *La vie économique à Lille sous Philippe le Bon*, Paris, 1940.
- MARTENS M. P. J., « La clientèle du peintre », dans *Les primitifs flamands et leur temps*, B. de Patoul et R. Van Schoute éd., Tournai, 2000, p. 144-179.
- MARTINEAU-GENIEYS C., *Le thème de la mort dans la poésie française de 1450 à 1550*, Paris, 1978.
- MARTINES L., *Power and Imagination. City-States in Renaissance Italy*, Londres, rééd. 2002.
- MAUSS M., « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques ». Extrait de *l'Année Sociologique*, 2^{ème} série, t. I, 1923-1924, dans *Sociologie et anthropologie*, Paris, 8^{ème} édition, 1999.
- MAUSS M., « Esquisse d'une théorie générale de la magie », *Sociologie et anthropologie*, Paris, 8^{ème} édition, 1999.
- MEIJNS B., « L'ordre canonial dans le comté de Flandre depuis l'époque mérovingienne jusqu'à 1155 », *Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. 97, 2002, p. 5-58.
- MERINDOL C. de, « Couleur, étoffe et politique à la fin du Moyen Age. Les couleurs et les couleurs d'une cour ducal », dans *Actes du 112ème Congrès national des sociétés savantes, Lyon 1987, section d'Histoire médiévale et de philologie*, Paris, 1989, p. 221-249.
- MERINDOL C. de, « Mouvements sociaux et troubles politiques à la fin du Moyen Age. Essai sur la symbolique des villes », dans *Violence et contestation au Moyen Age, Actes du 114ème congrès national des sociétés savantes*, Paris, 1989, p. 267-302.
- MERINDOL C. de, « Théâtre et politique à la fin du Moyen Age. Les entrées royales et autres cérémonies. Mises au point et nouveaux aperçus », dans *Théâtre et spectacle hier et aujourd'hui. Moyen Age et Renaissance. Actes du 115ème congrès national des sociétés savantes (Avignon, 1990). Section d'histoire médiévale et de philologie*, Paris, 1991, p. 179-212.
- MESTAYER M., « La clientèle d'un cirier douaisien du XIVème siècle », dans *Valenciennes et les anciens Pays-Bas, Mélanges Paul Lefrancq*, t. IX, Valenciennes, 1976, p. 203-207.
- MESTAYER M., « Les fêtes et cérémonies à Douai (1450-1550) », *Mémoires de la société d'agriculture, sciences et arts de Douai*, t. VIII, 5^{ème} série, 1983, p. 103-110.
- MEURANT R., *Contributions à l'étude des géants processionnels et de cortège dans le nord de la France, la Belgique et les Pays-Bas*, Paris, 1969.
- MEURANT R., *Géants processionnels et de cortège en Europe, en Belgique, en Wallonie*, Bruxelles, 1979.
- MICHAUD-FREJAVILLE F., « Le voyage du seigneur Léon de Rozmital en Occident, un apprentissage ? », dans *Voyages et voyageurs au Moyen Age, XXVIIème congrès de la S.H.M.E.S., Limoges-Aubazine, mai 1995*, Paris, 1996, p. 31-52.
- MOEGLIN J.-M., « Harmiscara-Harmschar-Hachée. Le dossier des rituels d'humiliation et de soumission au Moyen Age », *Archivum Latinitatis Medii Aevi*, t. LIV, 1996, p. 11-65.
- MOEGLIN J.-M., « Pénitence publique et amende honorable au Moyen Age », *RH*, n°604, octobre-décembre 1997, p. 225-269.
- MOEGLIN J.-M., « Les élites urbaines et l'histoire de leur ville en Allemagne (XIVe-XVe siècles) », dans *Les élites urbaines au Moyen Age, XXVIIème congrès de la SHMES*, Paris, 1997, p. 351-383.
- MOEGLIN J.-M., *Les bourgeois de Calais. Essai sur un mythe historique*, Paris, 2002.
- MONIER R., « Les relations entre les officiers du comte de Flandre et les bourgeois de Lille à la fin du XIIIe siècle. Le serment prêté par le comte à la ville lors de son avènement », *Bulletin de la commission historique du Nord*, t. 35, 1938, p. 302-308.

- MONNET P., « Les villes allemandes à la fin du Moyen Age », *Historiens et Géographes*, n°360, 1998, p. 255-290.
- MONNET P., « Particularismes urbains et patriotisme local dans une ville allemande de la fin du Moyen Age : Francfort et ses chroniques », dans *Identité régionale et conscience nationale en France et en Allemagne du Moyen Age à l'époque moderne*, R. Babel et J.-M. Moeglin éd., Sigmaringen, 1997, p. 389-400.
- MONNET P., « Ville réelle et ville idéale à la fin du Moyen Age : une géographie au prisme des témoignages autobiographiques allemands », *Annales Histoire Sciences Sociales*, mai-juin 2001, n°3, p. 591-621.
- MOSELMANS N., « Les villes face au prince: l'importance réelle de la cérémonie d'entrée solennelle sous le règne de Philippe le Bon », dans *Villes et campagnes au Moyen age, Mélanges G. Despy*, J.-M. Duvosquel et A. Dierkens éd., Liège, 1991, p. 533-548.
- MOULIN-COPPENS J., *De Geschiedenis van het oude Sint-Jorisgilde te Gent, vanaf de vroegste tijden tot 1887*, Gand, 1982.
- MUCHEMBLED R., *Culture populaire et culture des élites*, Paris, 1978.
- MUCHEMBLED R., « La fête au cœur. Une approche de la sociabilité septentrionale du XIVe au XXe siècle », *RN*, t. LXIX, n°274, juillet-septembre 1987, p. 473-481.
- MUCHEMBLED R., *Le temps des supplices. De l'obéissance sous les rois absolus. XV^e-XVIII^e siècle*, Paris, 1992.
- MUIR E., « Images of power, Art and pageantry in Renaissance Venice », *The American historical review*, vol. 84, n°1, fév. 1979, p. 16-52.
- MUIR E., *Civic ritual in Renaissance Venice*, Princeton, 1981.
- MURRAY J. M., « The liturgy of the Count's Advent in Bruges, from Galbert to Van Eyck », dans *City and Spectacle in Medieval Europe*, B. A. Hanawalt et K. L. Reyerson éd., Minneapolis / Londres, 1994, p.137-152.
- NEJEDLY M., *La représentation des pouvoirs et des hiérarchies dans les chroniques de Jean Froissart*, Lille, 1999.
- NICHOLAS D., « In the Pit of the Burgundian Theatre State. Urban Traditions and Princely Ambitions in Ghent, 1360-1420 », dans *City and Spectacle in Medieval Europe*, B. A. Hanawalt and K. L. Reyerson éd., Londres / Minneapolis, 1994, p. 271-295.
- Nicopolis, 1396-1996*, J. Paviot et M. Chauneu-Bouillot éd., *AB*, t. 68, 1997.
- NORGUET A. de, « Notre-Dame des Ardents », *Souvenirs religieux de Lille et de la région*, t. 5, 1895, p. 177-182.
- OFFENSADT N., « Cris et cloches. L'expression sonore dans les rituels de paix à la fin du Moyen Age », *Hypothèses 1997. Travaux de l'Ecole doctorale d'Histoire. Université de Paris Panthéon Sorbonne*, Paris, 1998, p. 51-58.
- OFFENSADT N., « La paix d'Arras, 1414-1415 : un paroxysme rituel », dans *Arras et la diplomatie européenne (XV^e-XVI^e siècles)*, D. Clauzel, C. Giry-Deloison et C. Leduc éd., Arras, 1999, p. 65-81.
- OOSTERMAN J. B., « Oh Flanders, weep ! Anthonis de Roovere and Charles the Bold » dans *The Growth of authority in the Medieval West*, M. Gosman, A.J. Vanderjagt, J.R. Veenstra éd., Groningen, 1999, p. 257-267.
- OOSTERMAN J. B., « Spelen, goede moraliteiten en eerbare esbattementen. Anthonis de Roovere en het toneel in Brugge », dans *Spel en Spektakel : middeleeuws toneel in de lage landen*, H. Van Dijk et B. Ramakers éd., Amsterdam, 2001, p. 154-177 et 344-349.
- L'ordre de la Toison d'or de Philippe le Bon à Philippe le Beau (1430-1505) : idéal ou reflet d'une société ?* P. Cocshaw éd., Bruxelles, 1996.
- OURSEL H., « Remarques sur la sculpture dans le nord de la France à la fin du Moyen Age », dans *Actes des journées internationales Claus Sluter*, septembre 1990, Dijon, 1992, p. 233-237.
- PAGART D'HERMANSART A., « Les argentiers de la ville de Saint-Omer », *MSAM*, XXVII, 1902, p. 265-468.

- PANOFSKY E., *Architecture gothique et pensée scolastique*, Paris, 1967.
- PANOFSKY E., *Les Primitifs flamands*, D. Le Bourg trad., Paris, rééd., 2003.
- PARAVICINI W., « Zur Biographie von Guillaume Hugonet, Kanzler Herzog Karls des Kühnen », dans *Festschrift für Hermann Heimpel, II*, Göttingen, 1972, p. 443-481.
- PARAVICINI W., « Expansion et intégration: La noblesse des Pays-Bas à la cour de Bourgogne », *Bijdragen en Mededelingen Betreffende de geschiedenis der Nederlanden*, t. 95, n°2, 1980, p. 298-314.
- PARAVICINI W., « Die Hofordnung Herzog Philipps des Guten von Burgund », *Francia*, 11, 1983, p. 257-301.
- PARAVICINI W., « Die Residenzen der Herzöge von Burgund (1362-1477) », dans *Fürstliche Residenzen im spätmittelalterlichen Europa*, H. Patze et W. Paravicini éd., Sigmaringen, 1991, p. 207-258.
- PARAVICINI W., « The Court of the Dukes of Burgundy. A Model for Europe ? », dans *Princes, Patronage and the Nobility*, R.G. Asch et A.M. Birke éd., Londres, 1991, p. 69-102.
- PARAVICINI W., « Pax et Justicia, Charles le Téméraire ou la théologie politique par l'image », *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1995, p. 333-337.
- PARAVICINI W., « Philippe le Bon en Allemagne (1454) », *RBPB*, n°75, 1997, p. 967-1015.
- PARAVICINI W., « Ordre et règle. Charles le Téméraire en ses ordonnances de l'hôtel », *CRAIBL*, janvier-mars 1999, p. 312-359.
- PARAVICINI W., *Invitations au mariage : pratique sociale, abus de pouvoir, intérêt de l'Etat à la cour de Bourgogne (1399-1489)*, Sigmaringen, 2001.
- PARAVICINI W., et PARAVICINI A., « L'arsenal intellectuel d'un homme de pouvoir. Les livres de Guillaume Hugonet, chancelier de Bourgogne », dans *Penser le pouvoir au Moyen Age (VIIIe-XVe siècle)*, *Etudes d'histoire et de littérature offertes à Françoise Autrand*, D. Boutet et J. Verger éd., Paris, 2000, p. 261-325.
- PARAVICINI BAGLIANI A., « Félix V et le cérémonial pontifical », *PCEEB*, n°34, 1994, p. 11-18.
- PARESYS I., « L'ordre en jeu : les autorités face aux passions ludiques des Lillois (1400-1668) », *RN*, t. LXIX, n°274, juillet-septembre 1987, p. 535-551.
- PAS J. de, *Mystères et jeux scéniques à St Omer aux XV^e et XVI^e siècles*, Lille, 1913.
- PASTOUREAU M., *Couleurs, images, symboles. Etudes d'histoire et d'anthropologie*, Paris, sd.
- PAVIOT J., « La vie de Jean Van Eyck selon les documents écrits », *Revue des archéologues et historiens d'art de Louvain*, vol. 23, 1990, p. 83-93.
- PAVIOT J., « Tournai dans l'Histoire bourguignonne », dans *Les Grands siècles de Tournai (12^e-15^e siècles)*, Tournai / Louvain-la-Neuve, 1993, p. 59-80.
- PAVIOT J., « Le recrutement des chevaliers de l'ordre de la Toison d'Or (1430-1505) », dans *L'ordre de la Toison d'or de Philippe le Bon à Philippe le Beau (1430-1505) : idéal ou reflet d'une société ?*, P. Cocshaw éd., Bruxelles, 1996, p. 75-79.
- PAVIOT J., *Bruges, 1300-1500*, Paris, 2002.
- PAVIOT J., *Les ducs de Bourgogne, la croisade et l'orient (fin XIV^e-XV^e siècle)*, Paris, 2003.
- PETIT-DUTAILLIS C., *Documents nouveaux sur les mœurs populaires et le droit de vengeance dans les Pays-Bas au XV^e siècle*, Paris, 1908.
- PICARD E., « L'écurie de Philippe le Hardi », *Mémoire de l'Académie des sciences, arts et belles lettres de Dijon*, 1905-1906, p. 307-439.
- PIRENNE H., *Histoire de Belgique*, t. II, 4^eme édition, Bruxelles, 1944.
- PIRENNE H., *Les anciennes démocraties des Pays-Bas*, Paris, 1910.
- PLATELLE H., « Esquisse de la vie religieuse de Lille au XV^e siècle », *Société d'émulation de Bruges*, 1966, p. 125-177.
- PLATELLE H., « *Mirabilia* judiciaires sur le thème de la rigueur et du pardon (Valenciennes, XIV^e siècle) », dans *Le pardon. Recueil d'études réunies par J. Hoareau*, Pulin, 1999, p. 117-129.
- PLATELLE H. dir., *Histoire de Valenciennes*, Lille, 1982.

- PLEIJ H., « Geladen Vermaak : Rederijkerstoneel als politiek-instrument van een elite-cultuur », *Jaarboek van de Fonteyne*, 25, 1975, p. 75-104.
- PLEIJ H., « The function of Literature in urban societies in the later Middel Ages », *Dutch Crossing*, 1986, t. 29, p. 3-22.
- PLEIJ H., *De sneeuwpoppen van 1511*, Amsterdam, 1988.
- PLEIJ H., « Urban elites in search of a culture : the Brussels Snow Festival of 1511 », *New Literary History*, vol. 21, n°3, Automne 1990, p. 629-647.
- PLEIJ H., « Gand et la culture urbaine dans les Pays-Bas », dans *Carolus. Charles Quint 1500-1558, catalogue de l'exposition tenue à la Kunsthal de Sint-Pietersabdij à Gand du 6 novembre 1999 au 30 janvier 2000*, Bruxelles 1999, p. 123-131.
- PLEIJ H., *Dreaming of Cockaigne*, New-York, 2001.
- PLEIJ H., « La représentation du travail dans la littérature néerlandaise du Moyen Age », dans *Le verbe, l'image et les représentations de la société urbaine au Moyen Age*, M. Boone, E. Lecuppre-Desjardin, J.-P. Sosson éd., Louvain / Apeldoorn, 2002, p. 239-250.
- POPULER M., « Le conflit de 1447 à 1453 entre Gand et Philippe le Bon. Propagande et historiographie », *HMGOG*, n°44, 1990, p. 99-123.
- POPULER M., « Les entrées inaugurales des princes dans les villes. Usages et signification. L'exemple des trois comtés de Hainaut, Hollande et Zélande entre 1417 et 1433 », *RN*, t. LXXVI, n° 304, janvier-mars 1994, p. 25-52.
- POCQUET DU HAUT-JUSSE A., « Le retour de Nicopolis et la rançon de Jean sans Peur », *AB*, t. IX, 1937, p. 296-302.
- POULLET E., *Histoire de la Joyeuse Entrée de Brabant et de ses origines*, dans *Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers publiés par l'académie royale des sciences, des lettres et des Bx-Arts de Belgique*, t. XXXI, Bruxelles, 1863.
- PREVENIER W., *De Leden en de Staten van Vlaanderen (1384/1405)*, dans *Verhandelingen van de Koninklijke Vlaamse Academie voor Wetenschappen, Letteren en Schone Kunsten van België, Klasse der Letteren*, 43, Bruxelles, 1961.
- PREVENIER W., « Boudewijn IX, graaf van Vlaanderen, graaf van Henegouwen, keizer van Constantinopel », dans *Nationaal Biografisch Woordenboek*, I, Bruxelles, 1964, col. 224-237.
- PREVENIER W., « Een woekerverbod van de graaf van Vlaanderen uit 1199 gezien in het licht van kanoniekrechtelijke handschriften », *Revue d'Histoire du Droit*, XXXIV, 1966, p. 194-225.
- PREVENIER W., « Officials in Town and Countryside in the Low Countries. Social and Professional Developments from the fourteenth to the sixteenth century. », *Acta Historiae Neerlandicae*, t. VII, La Haye, 1974, p. 1-17.
- PREVENIER W., « La démographie des villes du comté de Flandre aux XIIIe et XIVe siècles. Etat de la question. Essai d'interprétation. », *RN*, n° 257, avril-juin 1983, p. 255-275.
- PREVENIER W., « Court and city culture in the Low Countries from 1100 to 1530 », dans *Medieval Dutch literature in its european context*, E. Kooper éd., Cambridge, 1994, p. 11-29.
- PREVENIER W., « Conscience et perception de la condition sociale chez les gens du commun dans les anciens Pays-Bas des XIIIe et XIVe siècles », dans *Le petit peuple des villes dans l'Occident médiéval. Terminologies, perceptions, réalités, Actes du Congrès de Montréal 1999*, P. Boglioni, R. Delort, C. Gauvard éd., Paris, 2002, p. 175-189.
- PREVENIER W. et BOONE M., « Les villes des Pays-Bas méridionaux au bas Moyen Age : identité urbaine et solidarités corporatives », *Bulletin du Crédit Communal*, n°183, 1993 /1, p. 25-41.
- PREVENIER W. et BLOCKMANS W., *Les Pays-Bas bourguignons*, Paris, 1983.
- PRICE P., *Bells and Man*, Oxford, 1983.
- QUICKE F., *Les chroniqueurs des fastes bourguignons*, Bruxelles, 1943.

- RAEPSAET J.-J.**, *Recherches sur l'origine et la nature des inaugurations des princes souverains des XVII provinces des Pays-Bas*, Bruxelles, 1814.
- RAMAKERS B. A. M.**, *Spelen en figuren. Toneelkunst en processiecultuur in Oudenaarde tussen Middeleeuwen en Moderne Tijd*, Amsterdam, 1996.
- RAMAKERS B. A. M.**, « 13 avril 1458. Blijde inkomst van Filips de Goede in Gent. De theatrale versiering van vorstelijke intochten », dans *Een theatergeschiedenis der Nederlanden. Tien eeuwen drama en theater in Nederland en Vlaanderen*, R. L. Erenstein éd., Amsterdam, 1996, p. 56-63.
- RAMAKERS B. A. M.**, « Multifaced and ambiguous. The tableaux vivants in the Bruges entry of 1440 », dans *Medien der Symbolik in Spätmittelalter und Früher Neuzeit*, R. Suntrup et J.R. Veenstra éd., Francfort-sur-le-Main, à paraître.
- RAYNAUD C.**, « Le prince ou le pouvoir de séduire », dans *Les princes et le pouvoir au Moyen Age*, Paris, 1993, p. 261-284.
- RAYNAUD C.**, « Alexandre dans les bibliothèques bourguignonnes », dans *Alexandre le Grand dans les littératures occidentales et proche-orientales, Actes du colloque tenu à Paris X-Nanterre du 27 au 29 novembre 1997*, Paris, 1999, p. 187-207.
- REIFFENBERG F.** de, *Mémoire sur le séjour de Louis, dauphin de Viennois, depuis roi sous le nom de Louis XI, aux Pays-Bas de l'an 1456 à l'an 1461*, Bruxelles, 1829.
- REIFFENBERG F.** de, *Histoire de l'ordre de la Toison d'Or*, Bruxelles, 1830.
- REYNAERT J.**, « Boudewijn van de Lore en zijn Maagd van Gent », *Jaarboek van de Fonteyne*, I, 1980/81, p. 109-130.
- RICHARD J.**, « Enclaves royales et limites des provinces », *AB*, t. 20, 1948, p. 90-93.
- RICHARD J.**, « Le rôle politique de l'ordre sous Philippe le Bon et Charles le Téméraire », dans *L'ordre de la Toison d'or de Philippe le Bon à Philippe le Beau (1430-1505) : idéal ou reflet d'une société ?* P. Cocshaw éd., Bruxelles, 1996, p. 67-70.
- RICHARD J.-M.**, « Une ballade sur la reprise de Paris par les Français, le 13 avril 1436 », *Revue des Questions Historiques*, t. II, 1875, p. 225-229.
- RICHARDOT H.**, « Le fief roturier à Toulouse », *Revue Historique de Droit Français et Etranger*, 4ème série, XIV, 1935, p. 307-359.
- RICOEUR P.**, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, 2000.
- ROBIN F.**, « Les portes des villes : symboles et représentations dans la peinture et l'enluminure italienne (XIVe-XVe siècle) », dans *Fortifications, portes de villes, places publiques dans le monde méditerranéen*, J. Heers éd., Paris, 1985, p. 81-101.
- ROCH J.-L.**, « Le roi, le peuple et l'âge d'or : la figure de Bon Temps, entre le théâtre, la fête, et la politique (1450-1550) », *Médiévales*, n°22-23, 1992, p. 187-206.
- ROLLAND P.**, *Histoire de Tournai*, 3ème édition, Tournai, 1964.
- ROOS M.** de, « A la recherche du théâtre perdu. Théâtre et spectacle aux anciens Pays-Bas bourguignons (XIVème-XVIème siècle) », *PCEEB*, n°31, 1991, p. 27-36.
- ROOS M.** de, « Spectacles aux Pays Bas septentrionaux à l'époque de Claus Sluter », dans *Actes des journées internationales Claus Sluter*, septembre 1990, Dijon, 1992, p. 261-267.
- RUBIN M.**, *Corpus Christi : The Eucharist in Late Medieval Culture*, Cambridge, 1991.
- RUSSO D.**, « Les modes de représentation du pouvoir en Europe dans l'iconographie du XIVème siècle », dans *Représentation, pouvoir et royauté à la fin du Moyen Age*, J. Blanchart éd., Paris, 1995, p. 177-198.
- SAINT-LEGER A.** de, « La légende de Lyderic et des Forestiers de Flandre », *Bulletin de la commission historique du Nord*, t. XXVI, Lille, 1904, p. 115-137.
- SAINT-LEGER A.** de, *Histoire de Lille, des origines à 1789*, Paris, rééd. 1993.
- SAINTENOY P.**, *Les arts et les artistes à la cour de Bruxelles ; Le palais des ducs de Bourgogne sur le Coudenberg à Bruxelles, du règne d'Antoine de Bourgogne à celui de Charles Quint, Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, classe des beaux-arts, 2e série, t. IV, 1934.

- SALAMAGNE A., « Les années 1400 : la genèse de l'architecture militaire bourguignonne ou la définition d'un nouvel espace urbain », *Revue belge d'Histoire militaire*, XXVI-5, mars 1986, Bruxelles, p. 325-344 et XXVI-6, juin 1986, p. 405-432.
- SALAMAGNE A., « Le symbolisme monumental et décoratif : expression de la puissance seigneuriale », dans *Seigneurs et seigneuries au Moyen Age, 117^{me} congrès des sociétés savantes*, CTHS, Paris, 1993, p. 563-579.
- SALAMAGNE A., « Les chantiers de construction », dans *Valenciennes aux XIV^{ème} et XV^{ème} siècles*, L. Nys et A. Salamagne éd., Valenciennes, 1996., p. 105-125.
- SALAMAGNE A., *Construire au Moyen Age. Les chantiers de fortification de Douai*, Lille, 2001.
- SALET F., « La fête de la Toison d'Or et le mariage de Charles le Téméraire », Bruges (mai-juillet 1468), *Annales de la société d'émulation de Bruges*, t. 106, 1969, p. 5-16.
- SAVY P., « Les ambassadeurs milanais à la cour de Charles le Téméraire », *AB*, t. 68, f. 1, janvier-mars 1996, p. 35-56.
- Shaping urban identity in late medieval Europe*, M. Boone et P. Stabel éd., Louvain / Apeldoorn, 2000.
- SCHMITT J.-C., *Le corps, les rites, les rêves, le temps. Essais d'anthropologie médiévale*, Paris, 2001.
- SCHNEEBALG-PERDMAN S., « Le rôle de la banque des Médicis dans la diffusion des tapisseries flamandes », *Revue Belge d'archéologie et d'Histoire de l'art*, t. 38, 1969, p. 19-41.
- SCHNEIDER R., « Le thème du triomphe dans les entrées solennelles en France à la Renaissance », *Gazette des Beaux Arts*, 4ème série, t. 9, 1913, p. 85-106.
- SCHNEIDER R.A., *Public life in Toulouse (1463/1789)*, Ithaca / Londres, 1989.
- SCHNERB B., « Les funérailles de Jean sans Peur », *AB*, n°54, 1982, p. 122-134.
- SCHNERB B., « Un service funèbre célébré pour Jean sans Peur à Saint-Vaast d'Arras le 22 octobre 1419 », *PCBEB*, 34, 1994, p. 105-122.
- SCHNERB B., « Troylo da Rossano et les Italiens au service de Charles le Téméraire », *Francia*, 26/1, 1999, p. 103-128.
- SCHNERB B., *L'Etat bourguignon*, Paris, 1999.
- SCHRIJVER M. de et DOTHEE C., *Les concours de tir à l'arbalète des guildes médiévales*, Anvers, 1979.
- SCHRYVER A. de, « Notes pour servir à l'histoire du costume au XV^e siècle dans les anciens Pays-Bas et en Bourgogne », *AB*, 19, 1957, p. 29-42.
- SCUFFLAIRE A., « Les serments d'inauguration des comtes de Hainaut (1272-1427) », *Anciens Pays et Assemblées d'Etats*, t. I, 1950, p. 79-131.
- SERVANT H., *Culture, art et société à Valenciennes dans la deuxième moitié du XV^e siècle*, Paris, 1998.
- SMALL G., « Les origines de la ville de Tournai dans les chroniques légendaires du bas Moyen Age », dans *Les Grands siècles de Tournai*, Tournai / Louvain-la-Neuve, 1993, p. 104-112.
- SMALL G., « Chroniqueurs et culture historique au bas Moyen Age », dans *Valenciennes aux XIV^e et XV^e siècles*, L. Nys et A. Salamagne éd., Valenciennes, 1996, p. 286-290.
- SMALL G., *Georges Chastelain and the shaping of Valois Burgundy. Political and historical culture at court in the fifteenth century*, Rochester, 1997.
- SMIT J.G., *Vorst en Onderdaan. Studies over Holland en Zeeland in de late Middeleeuwen*, Louvain, 1995.
- SOENEN M., « Fêtes et cérémonies publiques à Bruxelles aux temps modernes », *Bijdragen tot de Geschiedenis, La ville en Brabant, 7^{me} colloque, 13-15 septembre 1984*, 68^{ème} année, 1985, p. 47-100.
- SOLDI RONDININI G., « Aspects de la vie des cours de France et de Bourgogne par les dépêches des ambassadeurs milanais », dans *Adelige Sachkultur des spätmittelalters*, Vienne, 1982, p. 195-214.
- SOLY H., « Plechtige Intochten in de steden van de Zuidelijke Nederlanden tijdens de overgang van middeleeuwen naar nieuwe tijd : communicatie, propaganda, spektakel », *Tijdschrift voor Geschiedenis*, 97, n°3, 1984, p. 341-361.
- SOMME M., « Les déplacements d'Isabelle de Portugal et la circulation dans les Pays-Bas bourguignons au milieu du XV^e siècle. », *RN*, n°205, avril-juin 1970, p. 183-197.

- SOMME M., « La jeunesse de Charles le Téméraire d'après les comptes de la cour de Bourgogne », RN, n°254, juillet-décembre 1982, p. 732-750.
- SOMME M., « L'armée bourguignonne au siège de Calais de 1436 », dans *Guerre et société en France, en Angleterre et en Bourgogne, (XIV^e-XV^e siècle)*, P. Contamine éd., Lille, 1991, p. 197-219.
- SOMME M., « Le cérémonial de la naissance et de la mort de l'enfant princier à la cour de Bourgogne au XV^e siècle », *PCEEB*, n°34, 1994, p. 87-103.
- SOMME M., « Vie itinérante et résidences d'Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne (1430-1471), RN, n° 319, janvier-mars 1997, p. 7-43.
- SOMME M., *Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne. Une femme au pouvoir au XV^e siècle*, Lille, 1998.
- SOSSON J.-P., *Les travaux de la ville de Bruges (XIV^e et XV^e siècles). Les matériaux, les hommes*, Bruxelles, 1977.
- SOSSON J.-P., « Chantiers urbains, chantiers ducaux dans les anciens Pays-Bas méridionaux (XIV^e-XV^e siècles) : deux univers de travail différents ? », *PCEEB*, n°33, 1993, p. 153-161.
- SOSSON J.-P., « Le statut du peintre », dans *Les primitifs flamands et leur temps*, B. de Patoul et R. Van Schoute éd., Tournai, 2000, p. 75-87.
- SPIEGEL G. M., « The redivus Regni ad Stirpem Karoli Magni : a new look », *French historical Studies*, vol. 7, n°2, 1971, p. 145-174.
- STABEL P., *Dwarfs among giants. The flemish urban network in the late Middle Ages*, Louvain, 1997.
- STABEL P., « Social Reality and Artistic Image : The Urban Experience in the Late Medieval Low Countries. Some Introductory Remarks on the Occasion of a Colloquium », dans *Cœur et marge dans la société urbaine au bas Moyen Age*, M. Carlier, A. Greve, W. Prevenier, P. Stabel éd., Louvain, 1997, p. 11-31.
- STABEL P., « 'Te vuur en te zwaard'. Typologie, oorzaken en consequenties van verwoestingen in de kleinere Vlaamse steden tijdens de late middeleeuwen », dans *Destruction et reconstruction de villes du Moyen Age à nos jours*, 18^{ème} colloque international de Spa (10-12 septembre 1996), 1999, p. 97-126.
- STABEL P., « Urbanization and its consequences : the Urban Region in Late Medieval Flanders », dans *Regions and Landscapes. Reality and Imagination in Late Medieval and Early Modern Europe*, P. Ainsworth et T. Scott éd., Berne, 2000, p. 177-203.
- STEENBERGEN G. J., *Het Landjuweel van de Rederijkers*, Louvain, 1950.
- STEIN H., *Olivier de la Marche : historien, poète et diplomate bourguignon*, Bruxelles, 1888.
- STEIN R., « The Bliscapen van Maria and the Brussels policy of annexation », *PCEEB*, n°31, 1991, p. 139-1151.
- STEIN R., « Cultuur en Politiek in Brussel in de vijftiende eeuw. Wat beoogde het brusselse stadsbestuur bij de annexatie van de plaatselijke Ommegang », dans *Op belofte van profijt. Stadsliteratuur en burgermoraal in de Nederlandse letterkunde van de middeleeuwen*, Herman Pleij éd., Amsterdam, 1991, p. 228-243.
- STEIN R., *Politiek en historiografie. Het ontstaansmilieu van Brabantse kronieken in de eerste helft van de vijftiende eeuw*, *Miscellanea Neerlandica X*, Louvain, 1994.
- STEIN R., « Cultuur in context. Het spel van Menych Sympel (1466) als spiegel van de Brusselse politieke verhoudingen », *Bijdragen en Mededelingen betreffende de Geschiedenis de Nederlanden*, 113, 1998(3), p. 289-321.
- STERLING A., « Jan van Eyck avant 1432 », *Revue de l'art*, n°33, 1976, p. 7-82.
- STROHM R., *Music in Late Medieval Bruges*, Oxford, 1985.
- STRONG R., *Les fêtes de la Renaissance (1450-1650), art et pouvoir*, B. Cocquio trad., Arles, 1991.
- STRUBEL A., « Le pas d'armes: le tournoi entre le romanesque et le théâtral », dans *Théâtre et spectacle hier et aujourd'hui. Moyen Age et Renaissance. Actes du 115^{ème} congrès national des sociétés savantes (Avignon, 1990). Section d'histoire médiévale et de philologie*, Paris, 1991, p. 273-284.

- SVATOS B., « Un témoignage tchèque sur la Belgique à l'époque des ducs de Bourgogne », *Annuaire de l'Institut de Philologie et d'Histoire orientales et slaves*, t. XIV, 1954-1957, p. 391-397.
- TAILLAR E., *Chroniques de Douai*, 3 tomes, Douai, 1875.
- TAVERNIER-VERECKEN C., *Gentse naamkunde van ca 1000 tot 1253, een bijdrage tot de kennis van het oudste middelnederlands*, 1968.
- THIRY C., « Les poèmes de langue française relatifs aux sacs de Dinant et De Liège », dans *Liège et Bourgogne, Actes du colloque tenu à Liège les 28, 29, 30 octobre 1968*, Paris, 1972, p. 101-127.
- THIRY C., « Ville en fête, ville en feu : présences de la ville dans les Mémoires de Jean de Haynin », *RBPH*, n°78, 2000, fasc. 2, p. 423-443.
- THOMAS P., « Le pouvoir du comte de Flandre d'après une définition officielle (1318-1324) », *RN*, 1935, XXI, p. 216-228.
- TOUSSAERT J., *Le sentiment religieux en Flandre à la fin du Moyen Age*, Paris, 1963.
- TRENARD L. dir., *Histoire de Lille, t. I : Des origines à l'avènement de Charles Quint*, Lille, sd.
- TREXLER R., *Public life in Renaissance Florence*, Ithaque et Londres, 1980.
- TREXLER R., « Follow the Flag : The Ciompi Revolt seen from the Streets », *Bibliothèque d'humanisme et renaissance*, 1984, 46, n°2, p. 357-392.
- TREXLER R. éd., *Persons in groups : Social behavior as identity formation in Medieval and Renaissance Europe*, Binghamton, 1985.
- TRIO P. et SIMONS W., « Achtergronden bij het ontstaan van de tuindagprocessie : bronnen en situering », dans *Ieper Tuindag. Zesde Eeuwfeest*, col., Ypres, 1983, p. 107-128.
- TURNER V., *The Ritual Process : structure and anti-structure*, Chicago, 1969.
- TURNER V., « The center out There : Pilgrim's Goal », *History of Religions*, 12, 1972, p. 191-230.
- TURNER V., *Drama's fields and metaphors : symbolic action in human society*, Ithaca / New-York, 1974.
- VAILLENCOURT P.-L., « Du bon usage de la mystification », dans *Relire Machiavel aujourd'hui, Carrefour, Revue de la société de philosophie de l'Outaouais*, 1992, vol. XIV, n°2, p. 46-54.
- VEENSTRA J.R., *Magic and divination at the courts of Burgundy and France*, Leyde, 1998.
- VERSHELDE C., « Les mâines brugeoises et la procession du Saint Sang », *Annales de la société d'émulation de Bruges*, 1880, n°17, p. 119-124.
- VALE J., « Violence and the tournament », dans *Violence in medieval society*, R. W. Kacuper éd., Woodbridge, 2000, p. 143-158.
- VALE M., *War and Chivalry : Warfare and Aristocratic Culture in England, France and Burgundy at the End of the Middle Ages*, Londres, 1981.
- VALE M., « Le tournoi dans la France du Nord, l'Angleterre et les Pays-Bas (1280-1400). Étude comparative. », dans *Théâtre et spectacle hier et aujourd'hui. Moyen Age et Renaissance. Actes du 115ème congrès national des sociétés savantes (Avignon, 1990). Section d'histoire médiévale et de philologie*, Paris, 1991, p. 263-271.
- VALE M., « An Anglo-Burgundian Nobleman and Art Patron : Louis de Bruges, Lord of la Gruthuyse and Earl of Winchester », dans *England and the Low Countries in the Late Middle Ages*, C. Barron et N. Saul éd., Stroud, 1995, p. 115-131.
- VALE M., « A Burgundian Funeral Ceremony : Olivier de la Marche and the Obsequies of Adolf of Cleves, Lord of Ravenstein », *English Historical Review*, vol. CXI, n°443, septembre 1996, p. 920-938.
- VAN AANROOIJ W., *Helden van Weleer. De negen beesten in de Nederlanden (1300-1700)*, Amsterdam, 1997.
- VAN BRUAENE A.-L., *De Gentse memorieboeken als spiegel van stedelijke historisch bewustzijn (14de tot 16de eeuw)*, *Maatschappij voor Geschiedenis en Oudheidkunde te Gent*, XXII, Gand, 1998.
- VAN BRUAENE A.-L. « 'Abel in eenighe const'. Claeys vander meersch, meester-Schilder, en de jonge Fontaine (1448-1476) », *Jaarboek van de Fontaine*, 1999-2000, 49-50, p. 77-94.

- VAN BRUAENE A.-L. « Sociabilité et compétitivité. De sociaal-institutionele ontwikkeling van de rederijderskamers in de Zuidelijke Nederlanden (1400-1650) », dans *Conformisten en rebellen. Rederijderscultuur in de Nederlanden (1400-1650)*, B. Ramakers éd., Amsterdam, 2003, p. 45-63.
- VAN BRUAENE A.-L. et DERYCKE « Sociale en literaire dynamiek in het vroeg vijftiende-eeuwse Brugge. De oprichting van de rederijderskamer De Heilige Geest, ca. 1428 », dans *Stad van koopmanschap en vrede. Literaire cultuur in Brugge op de grens van Middeleeuwen en rederijkerstijd*, J. Oosterman éd., Louvain, 2004 (à paraître).
- VAN BRUAENE A.-L. « Harmonie et honneur en jeu : les compétitions dramatiques et symboliques entre les villes flamandes et brabançonnes aux quinzième et seizième siècles », dans *Le verbe, l'image et les représentations de la société urbaine au Moyen Âge*, M. Boone, E. Lecuppre-Desjardin, J.-P. Sosson éd., Louvain / Apeldoorn, 2002, p. 227-238.
- VAN BRUAENE A.-L. « S'imaginer le passé et le présent : conscience historique et identité urbaine en Flandre à la fin du Moyen Âge », dans *Memoria, communitas, Civitas. Mémoire et conscience urbaines en Occident à la fin du Moyen Âge*, Memmingen, 2003, p. 167-180.
- VAN CAENEGEM R. C., « Coutumes et législation en Flandre aux XI^e et XII^e siècles », dans *Les libertés urbaines et rurales du XI^e au XIV^e siècles. Colloque international. Spa, 5-8 septembre 1966*, Bruxelles, 1968, p. 245-277.
- VAN CRUGTEN A., « Un voyageur de Bohême à la cour de Bourgogne », *Cahiers Bruxellois*, t. XXI, 1976, p. 60-68.
- VAN DEN ABBEELE A., *Het Ridderlijk Gezelschap van de Witte Beer*, Bruges, 2000.
- VAN DEN NESTE E., *Tournois, joutes, pas d'armes dans les villes de Flandre à la fin du Moyen âge, (1300-1486)*, Paris, 1996.
- VANDERJAGT A., 'Qui sa vertu anoblist'. *The concepts of 'noblesse' and 'chose publique' in Burgundian Political Thought*, Groningue, 1981.
- VANDER LINDEN H., « Le voyage de Pero Tafur en Brabant, en Flandre et en Artois (1438) », *RN*, 1914, p. 216-231.
- VAN DER RIET F. G., *Le théâtre profane sérieux en langue flamande au Moyen Âge*, La Haye, 1936.
- VAN DER VELDEN H., *The Donor's Image : Gerard Loyet and the votive portraits of Charles the Bold*, Turnhout, 2000.
- VAN ELSLANDER A., « Letterkundig leven in de Bourgondische tijd : de rederijders », *Jaarboek de Fontaine*, 18, 1968, p. 61-78.
- VAN GENNEP A., *Les rites de passage : étude systématique des rites*, Paris, 1909.
- VAN GENNEP A., *Le folklore de la Flandre et du Hainaut français*, Paris, 1935-1936, 2 vol.
- VAN HASSELT A., *Essai sur l'Histoire de la poésie française en Belgique*, dans *Mémoires couronnés par l'Académie royale des sciences et belles lettres de Bruxelles*, t. XIII, Bruxelles, 1838, p. 1-325.
- VAN HEMELRYCK T., « Les figures exemplaires au secours du héros bourguignon : exemples de chroniqueurs », *PCEEB*, n°41, 2001, p. 39-51.
- VAN HOUTTE J., *Bruges, essai d'Histoire urbaine*, Bruxelles, 1967.
- VAN HOUTTE J., *De geschiedenis van Brugge*, Tielt, 1982.
- VAN LOKEREN A., « La cour du prince à Gand (1231-1835) », *Messenger des sciences historiques de Belgique*, 1841, p. 36-52.
- VAN MARLE R., *Iconographie de l'art profane au Moyen Âge et à la Renaissance et la décoration des demeures*, t. II, *Allégories et symboles*, La Haye, 1932.
- VAN NIEROP H., « Similar problems, different outcomes : the Revolt of the Netherlands and the Wars of Religion in France », dans *A Miracle Mirrored. The Dutch Republic in European Perspective*, K. Davids et J. Lucassen éd., Cambridge, 1995, p. 26-56.
- VAN ROMPAEY J., *Het Grafelijk Baljuwsambt in Vlaanderen tijdens de Boergondische periode*, Bruxelles, 1967.
- VAN UYTVEN R., « Scènes de la vie sociale dans les villes des Pays-Bas du XIV^e au XVI^e siècle », *Mémoires de la société d'agriculture, sciences et arts de Douai*, t. VIII, série 5, 1985, p. 11-31.

- VAN UYTVEN R., « Flämische Belfriede und süd-niederländische städtische Bauwerke im Mittelalter : Symbol und Mythos », dans *Information, Kommunikation und Selbstdarstellung in Mittelalterlichen Gemeinden. Schriften des Historischen Kollegs. Kolloquien 40. Herausgegeben von Alfred Haverkamp*, Munich, 1998, p. 125-159.
- VAN UYTVEN R. et BLOCKMANS W., « Constitutions and their Application in the Netherlands during the Middle Ages », *RBPH*, t. 47, 1969, p. 399-424.
- VAN ZUYLEN VAN NYEVELT A., *Episodes de la vie des ducs de Bourgogne à Bruges*, Bruges, 1937.
- VARENBERGH E., « Fêtes données à Philippe le Bon et Isabelle de Portugal à Gand en 1457 », *Annales de la société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand*, n°12, 1869-1872, p. 1-36.
- VAUCHEZ A., « Introduction », dans *La religion civique médiévale et moderne (Chrétienté et Islam), Actes du colloque de Nanterre (21-23 juin 1993)*, A. Vauchez éd., E.F.R., n°213, p. 1-12.
- VAUGHAN R., *Philip the Bold*, Londres, 1962.
- VAUGHAN R., *John the Fearless*, Londres, 1966.
- VAUGHAN R., *Philip the Good*, Londres, 1970 (nouvelle édition 2002).
- VAUGHAN R., *Charles the Bold*, Londres, 1973.
- VENARD M., « Itinéraire des processions dans la ville d'Avignon », *Ethnologie française*, 1977, 7, p. 55-62.
- VERNIERS L., *Un millénaire d'histoire de Bruxelles*, Bruxelles, 1965.
- VIAENE A., « Maskers in het Prinsenhof te Brugge, 1394 », *Biekorf*, t. LXI, 1961, p. 11-14.
- VIAENE A., « De Properheden van den steden van Vlaenderen », *Biekorf*, t. LXXVII, 1977, p. 129-133.
- VILLARD R., « Le héros introuvable : les récits de fondation de cités en Italie : XIVe-XVIe siècle », *Histoire, Economie et Société*, 19, n°1, 2000, p. 5-24.
- VINCENT C., « Fraternité rêvée et lien sociale fortifié : la confrérie Notre-Dame des Ardents à Arras (début du XIIIe siècle - XVe siècle) », *RN*, t. 82, n°337, octobre-décembre 2000, p. 659-679.
- Voyages et voyageurs au Moyen Age, XXVe congrès de la S.H.M.E.S.*, Limoges-Aubazine 1995, Paris, 1996.
- WAHA M. de, « Aux origines de la chartreuse de Scheut : pèlerinage 'populaire' et monastère 'patricien' », *Annales de la Société Royale d'Archéologie de Bruxelles*, t. LV, 1978, p. 3-26.
- WALSH R., « The coming of Humanism to the Low Countries : some Italian influences at the Court of Charles the Bold », *Humanistica Lovaniensa*, XXV, 1976, p. 146-197.
- WALSH R., « Music and Quattrocento diplomacy : the singer Jean Cordier between Milan, Naples and Burgundy in 1475 », *Archiv für Kulturgeschichte*, 60, 1978, p. 439-442.
- WAUTERS A., *L'ancien Ommeganck de Bruxelles*, Bruxelles, 1848.
- WAUTERS A., « Les serments prêtés aux villes principales du Brabant par les ducs lors de leur inauguration », *BCRH*, 4^{ème} série, t. XIV, 1887, p. 82-98.
- WEBER M., *Economie et société*, t. I : *Les catégories de la sociologie*, chapitre III : Les types de domination, traduction dirigée par J. Chavy et E. de Dampierre, Paris, 1995.
- WEIGHTMAN C., *Margaret of York, duchess of Burgundy (1446/1503)*, New York, 1989.
- WEISS R., « Jan van Eyck and the Italians », *Italian Studies*, t. 11, 1956, p. 1-15 et t. 12, 1957, p. 7-21.
- WIN P. de, « The lesser nobility of the Burgundian Netherlands », dans *Gentry and lesser nobility in Late médiéval Europe*, M. Jones éd, Gloucester, 1986.
- WISMAN J.A., « L'éveil du sentiment national au Moyen Age : la pensée politique de Christine de Pisan », *RH*, n°522, 1977, p. 289-297.
- WOLFF R. L., « Baldwin of Flanders and Hainaut, first latin emperor of Constantinople : his life, death, and resurrection, 1172-1225 », *Speculum*, juillet 1952, vol. XXVII, n°3, p. 281-322.
- WOLTON D., « Espace public, un concept à retravailler », *Etudes*, t. 384/2, février 1996, p. 187-198.
- WYMANS G., « La confrérie de Saint-Georges à Mons », *Mémoires et publications de la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, t. 90, 1979, p. 20-37.
- ZUMTHOR P., *La poésie et la voix dans la civilisation médiévale*, Paris, 1984.

ZUMTHOR P., *La lettre et la voix. De la « littérature » médiévale*, Paris, 1987.

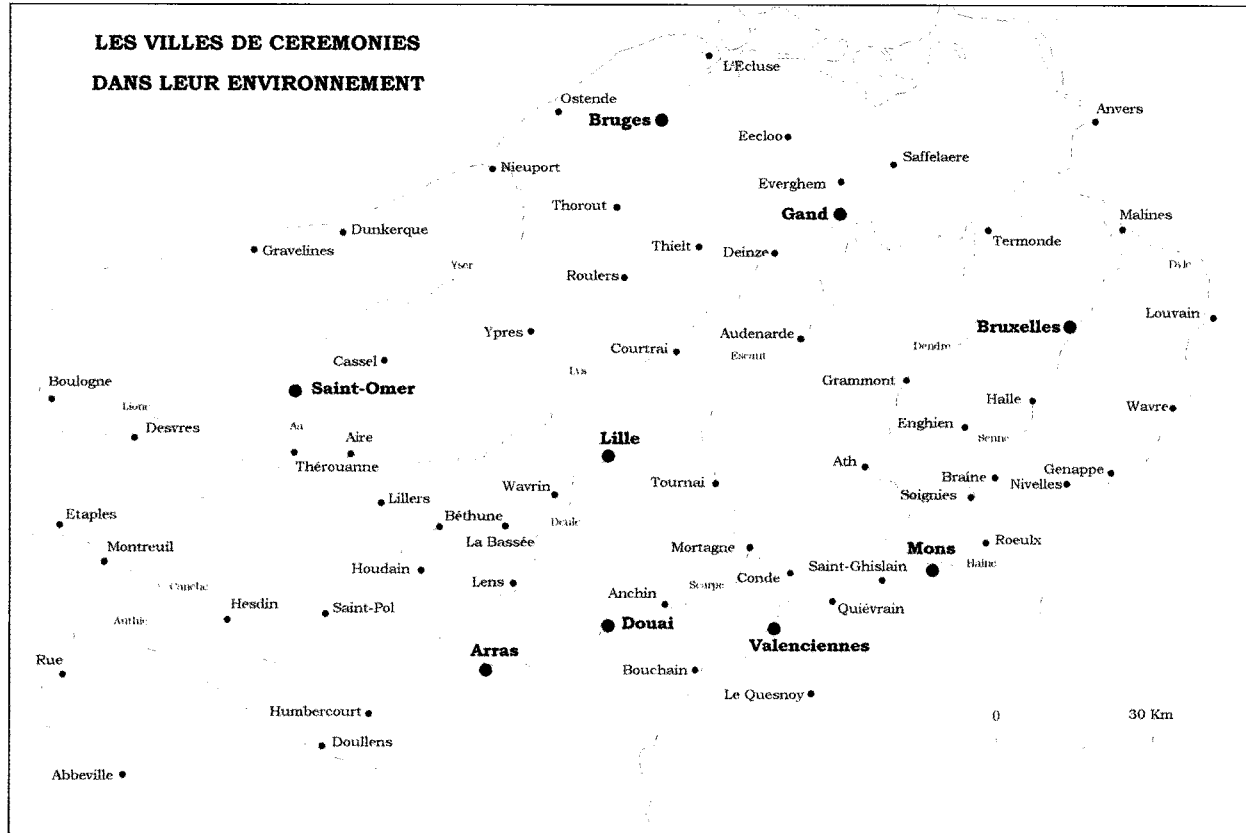
ZUMTHOR P., « Poésie et théâtralité : l'exemple du Moyen Age. », dans *Le théâtre et la cité dans l'Europe médiévale*, E. Dubruck et W. C. Mc Donalds éd., *Fifteenth-century studies*, vol. 13, 1988, p. 3-12.

ZUMTHOR P., *La mesure du monde, représentation de l'espace au Moyen Age*, Paris, 1993.

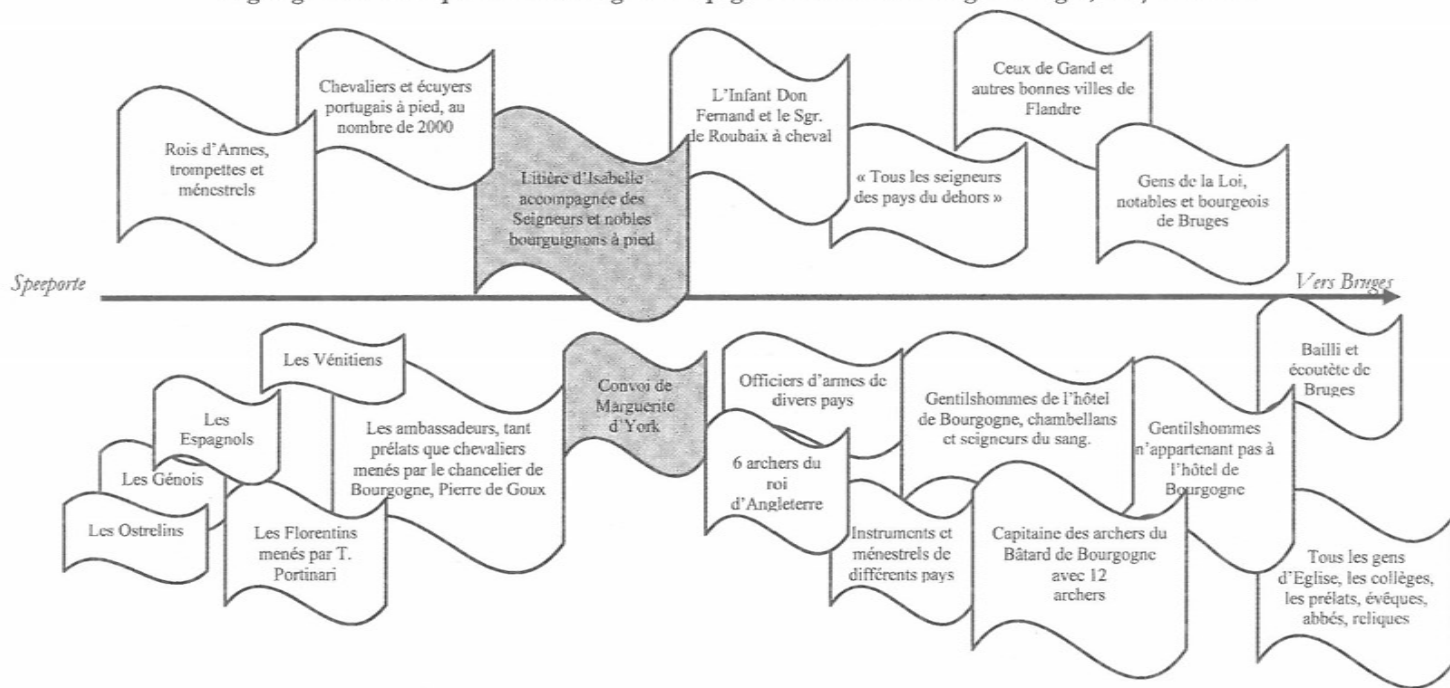
Je signale au moment de la parution de cet ouvrage la sortie d'un livre non consulté, mais d'un grand intérêt pour cette étude :

GIL M. et NYS L., *Saint-Omer gothique*, Valenciennes, 2004.

CARTE : LES VILLES DE CEREMONIE DANS LEUR ENVIRONNEMENT



Organigramme : Composition du cortège accompagnant Isabelle de Portugal à Bruges, le 8 janvier 1430



Composition du cortège accompagnant Marguerite d'York à Bruges, le 3 juillet 1468

TABLEAU I FESTIVITES REPRESENTEES POUR LES PRINCIPALES CEREMONIES D'ACCUEIL

Date	Ville	Événement	Représentations	Compagnies
16 février 1430	Arras	Première entrée d'Isabelle de Portugal	- Jeux au Pont de Blangy - Représentation de la Pentecôte	- L'Abbaye de Liesse - Enfants de chœur de Notre-Dame
8 juin 1439	Douai	Passage de Catherine de France, comtesse de Charolais.	- Jeux de personnages représentant l'Annonciation et la Nativité. - Le Saint Sépulcre. - Résurrection du Christ et apparition à Marie Madeleine.	- Frères Prêcheurs. - Maître Jehan Le Tailleur de la Machue et ses gens. - Frères prêcheurs.
5-6 juin 1440	Gand	Concours de tir organisé par la ville et le duc	- Entrées des compétiteurs comprenant des tableaux vivants. - Pièces jouées en français et en flamand.	- Les 56 délégations qui participèrent à ce festival.
11 décembre 1440	Bruges	Entrée de réconciliation de Philippe le Bon	Une trentaine de tableaux vivants, de décorations animées et d'histoire furent disposés tout au long du parcours.	- L'ensemble fut placé sous la direction des autorités urbaines qui invitèrent les sociétés de quartiers, les confréries, les métiers, les religieux et les nations étrangères, à élaborer ce spectacle.
mai 1453	Lille	Le duc de Bourgogne est présent pour la procession.	- Histoires représentées.	- Jacques Lamand, évêque des Fous coordonne la manifestation.
10 octobre 1454	Lille	Mariage du comte de Charolais avec Isabelle de Bourbon	- « esbatements ».	- « Bourgeois de la ville ».
24 février 1455	Arras	Passage de Philippe le Bon	- Nombreux tableaux vivants dont un représentant l'histoire de Gédéon.	
13 avril 1458	Gand	Entrée de réconciliation de Philippe le Bon	- « esbatements » et tableaux vivants - Tableaux vivants - « esbatements » - Allégorie de lui-même à son retour de pèlerinage à St-Jacques. - Représentations théâtrales	- Le métier des bateliers - Le chapitre de Sainte-Pharaïlde - Voisinage du Vrijdagmarkt - Prévôt Pierre Verreyken - Sainte-Barbe, Saint-Pierre, Groenen Briel, Quatre chemins, Augustins, La Fontaine,

				Le marche du Vendredi, la Ketelpoorte
6 juillet 1463	Lille	Retour de convalescence de Philippe le Bon	- Mystères	- Les métiers
24 mars 1466	Saint-Omer	Entrée du Comte de Charolais	- Mystères et jeux scéniques	- Jehan Brusset, prêtre, et Guillebert de Beurkiem organisèrent certaines de ces représentations, dont le texte avait été recueilli à l'abbaye de Théroouanne
7 avril 1468	Lille	Joyeuse Entrée de Charles le Téméraire	- « Plusieurs notables histoires, en nombre de XXXII » - « Jugement de Paris »	- 47 métiers et places. Les logeurs, les forgerons, les brasseurs, les orfèvres, les taverniers, les bouchers et les compagnons de Saint-Sauveur remportèrent des prix. - Maître Patout.
Juillet 1468	Bruges	Noces de Charles et de Marguerite d'York	Nombreux divertissements	
16 mars 1469	Arras	Joyeuse Entrée de Charles le Téméraire	- « Histoire de Manlius Torcatus » - « Histoire de Getro » - « Histoire de Saint-Georges » - « Histoire de Cipion » - « Histoire de Jayr » - « Histoire de Brutus le Troyen » - « Histoire de Roboam » - « Justice du roi d'Aragon » - « Histoire d'Abumelech » - Mystère de Justice - « Histoire de Virgille »	- Ceux de la Testée (cordonniers) - Prince d'Honneur (drapiers) - Prince des Loquebaux (bouchers) - Abbaye de Liesse - Ceux d'Amour (Sayeteurs) - Ceux de Saint-Jacques - Les Molequiniers - Ceux de Bon Vouloir - Le roi des Lours - Ceux de Malduchon
18 avril 1469	Saint-Omer	Joyeuse Entrée de Charles le Téméraire	- Représentation de six histoires	- Le texte des mystères avait été élaboré par les prieurs du couvent des frères prêcheurs
15 novembre 1470	Mons	Première entrée de Marguerite d'York, accompagnée de Marie de Bourgogne	- « Histoire de Judith » - « Histoire d'Abigayl » - « Histoire de la reine de Sabba » - « Histoire d'Esther et d'Assuérus » - « Histoire de David et Goliath » - « Histoire de David et	- Ceux de la rue de

			des Neuf Preux »	Nimy
19 novembre 1470	Douai	Première entrée de Marguerite d'York, accompagnée de Marie de Bourgogne	<ul style="list-style-type: none"> - Histoire « sans parole » de Miséricorde et de Vérité - « Histoire de Sainte Marguerite et du dragon » - « Histoire du jugement de Salomon » - « Le pressoir mystique » - « Histoire de la Reine Esther » - « Histoire d'Octavien et de l'apparition à Saint Grégoire » - « Histoire de l'Annonciation » - « Histoire des martyres d'Alexandrie » - « Histoire avec auctoritez du lion » <p>Les histoires furent représentés sans parole dans la rue, puis récitées à l'intérieur de l'hôtel des princesses et dans la halle échevinale.</p>	<p>On sait que les archers, les compagnons de Saint Jacques, ceux de Saint Aubin, le Latineur et sa compagnie et d'autres sociétés participèrent à ces représentations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Serment des Arbalétriers - Frères mineurs
21 novembre 1470	Arras	Première entrée de Marguerite d'York, accompagnée de Marie de Bourgogne.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombreuses histoires le long du parcours et sorties - Jeunes filles sur le boulevard jetant des fleurs - Personnage de Sainte-Ourse - « Histoire de Sainte Marguerite » en plusieurs tableaux. - « Joyel d'Arras » - « Histoire de la reine de Sabba » 	<ul style="list-style-type: none"> - Ceux de Malduchon - Prince et compagnons d'Amour (Sayeteurs) - Abbaye de Liesse
15 mai 1472	Douai	Joyeuse Entrée de Charles le Téméraire	<ul style="list-style-type: none"> - « Histoire sans parole des Neuf Preux sur neuf hours » - Hourt avec les Neuf preux et la représentation de Charles le Téméraire 	
1473	Valenciennes	Venue de Charles le Téméraire pour le chapitre de la Toison d'Or	<ul style="list-style-type: none"> - « Istore de la Toison » - « Comment on avoit porté la Toison au roi d'Aragon » 	
Juillet-août 1475	Saint-Omer	Passage de Charles le Téméraire et de Marguerite d'York	- représentation d'une histoire	- Messire Guillaume, chapelain de madame de Nortquelmes semble avoir dirigé les compagnons qui jouèrent cette histoire

TABEAU II RECAPITULATIF DES FESTIVITES GANTOISES DE 1458

LIEUX	Responsables	REPRESENTATIONS	N°PLAN
FAUBOURG	Les doyens de métiers avec les jurés	En procession, cierges à la main	1
Porte de Bruges		Musiciens et illuminations	2
Porte de Bruges	L'ensemble du clergé et des religieux de la ville	En procession avec les richesses de leurs églises	3
Porte de Bruges		Deux prophètes	4
Porte de Bruges à l'intérieur		La Vierge de Gand	5
Près de la rue du Fossé du Béguinage		Parabole de l'Enfant Prodigue	6
En face de l'Hôpital St-Jean		Autre personnage indiquant la route	7
Au coin de la rue au Poivre		César rendant justice à Marcus Tullius	8
En travers de la rue de la Caverne		Le lion, la lionne et les lionceaux	9
Devant le couvent de Galilée		Prophète	10
Près de la porte de la Tour		Histoire de David et d'Abigaïl	11
Porte de la Tour		Insignes du duc et de l'ordre de la Toison d'Or et musiciens	12
Place du Marais		Représentation de l'Agneau Mystique	13
Place du Marais	La chambre de la Fontaine	Fontaine de marbre vert et blanc	14
Rue aux Tripes		Scène pastorale avec une bergère	15
Marché au Foin		Grâce de Pompée envers Tigrane, roi d'Arménie	16
Pont de la décollation		Prophète	17
Pont de la décollation, sur la rivière		Saint Pierre sauvé des eaux	18
Pont de la décollation		Prophète indiquant le chemin	19
Rue du Bourg		Dragon avec château et représentation des Trois Etats. Dieu Mars.	20
A l'Estaminet de l'Anneau d'Or, près du Ten Walle		Salomon et la reine de Sabba	21
Petite place du Ten Walle		Gédéon et la Toison	22
Près du Fossé du Ten Walle		Eléphant avec de jeunes enfants	23
Devant la porte du Ten Walle		Prophète	24
Intérieur du Ten Walle	Magistrat et anciens et nouveaux doyens des métiers	Allocution	25
Hôtel de l'échevinage	Echevins des deux bancs	Illuminations de la façade, grand feu de joie et drap aux armes du duc et de la ville.	26
Demeure d'Arnould de Gouy, près de l'Escaut	Arnould de Gouy, grand bailli de Gand	Illuminations aux trois étages de sa maison.	27
Demeure de Laurent de Maech, rue St-Michel	Laurent de Maech, receveur général de Flandre et d'Artois	Illuminations (torches au-dessus de sa porte)	28
Demeure de Pierre ser Simoens dite Maison aux deux tours, rue des Champs	Confrérie des Bourgeois (confrérie N.-D. de St-Nicolas)	Façade illuminée avec plus de 102 torches, feu de joie et drap représentant la Vierge	29

Maison de Jean Utenhove, watergrave de Flandre, rue de l'Escaut	Jean Utenhove, watergrave de Flandre	Illumination (13 torches)	30
Demeure de Georges de Bule, au bas du Sablon	Maître Georges de Bule, secrétaire du duc	Illumination (26 torches) et draps pourpres	31
Maison de Simon Bette, rue Haut Port	Simon Bette	Illumination (10 torches)	32
Maison de Jean de Siclers, rue Haut Port	Jean de Siclers	Illumination (12 torches), lanternes de papier et draps verts aux armes duciales	33
Demeure de Georges Drabbe, en face de l'échevinage de la Keure	Georges Drabbe	Illumination (13 torches)	34
Demeure de Gilles Papal, rue Haut Port	Gilles Papal	Illumination (3 torches)	35
Demeure de Clays van der Zickele, rue Haut Port	Clays van der Zickele	Illumination (5 torches)	36
Demeure de Paul Sprighele, près de St-Michel	Paul Sprighele	Illumination (7 torches)	37
Demeure de Josse van Dinnelve, rue des Champs	Josse van Dinnelve	Illumination (6 torches)	38
Demeure d'Antoine Maes, près du Pont d'Amour	Antoine Maes	Illumination (6 torches) et draps bleus	39
En face de L'Echevinage	Les Fontainistes (Prix de la plus belle pièce)	Illumination (7 torches) et draps bleus	40
Demeure de Pierre Heuribloc, Marché aux poissons	Pierre Heuribloc	Illumination (13 torches), draps noir et gris semés de croix de St-André	41
Demeure de Pierre Bleis, rue du Vieux-Bourg	Pierre Bleis	Illumination (6 torches)	42
Demeure de Lievin van der Pale, rue aux Draps	Lievin van der Pale	Illumination (13 torches)	43
Demeure de Jean van Melle, rue aux Draps	Jean van Melle	Illumination (16 torches)	44
Pont de la Décollation	Le voisinage du Pont	3 torches devant la statue de la Vierge	45
Rue Haut Port	Les Monnayeurs du Prince	Illumination (29 torches) et armes du prince et du métier sur drap noir	46
La Boucherie	Les bouchers	Illumination de toute la Halle, autour du blason du prince et écussons aux armes du métier	47
Marché aux Poissons	Les bouchers	Illumination (487 torches) récompensée du 1 ^{er} prix	48
Hôtel de Picardie sur le Marché au Foin	Les bouchers	Illumination	49
Au coin de la rue courte de la monnaie, près de la Sirène	Marchands de Poisson	Illumination (36 torches) et draps rouges aux armes du métier et du prince	50
Marché aux Poissons, à La Galère	Les Courtiers	Illumination (28 torches) et draps noirs aux armes du duc	51
Rue courte de la monnaie	Les Boulangers	Illumination (31 torches) et draps noirs aux armes du prince et du métier	52
Pont au Bétail	Les Brasseurs	Illumination (48 torches), draps noirs aux armes du prince et du métier	53

LA VILLE DES CEREMONIES

Quai, près du Pont au Bétail	Les Bateliers	Navire en forme de cogghe, abritant un château recouvert de draps verts aux armes du prince et de la ville avec des hommes portant les armes du duc, de la Flandre, de la ville et du métier. Représentation du Sacrifice d'Abraham, de Moïse. Présence de membres du métiers, les uns agenouillés avec un cierge à la main, les autres festoyant. Nombreuses torches (Prix pour l'illumination)	54
Marché aux Poissons, en face de l'Esturgeon	Les Constructeurs de bateaux	Illumination (13 torches), draps noirs aux armes du métier	55
Maison de St-Louis	Les Maréchaux ferrant	Illumination (36 torches), draps pourpres, rouges et gris avec les armes du prince, de la ville et du métier, feu de joie	56
Maison du doyen des Pelletiers, rue Basse	Les Pelletiers	Illumination (13 torches)	57
Rue de la Monnaie	Les Fabricants de peignes	Illumination (24 torches) et draps gris aux armes du métier	58
Maison « Le Loup », sur le Marché du Vendredi	Les Cordonniers	Illumination (34 torches) et peintures des saints patrons Crispin et Crispinien sur draps blancs avec les armes du métier	59
Marché au foin	Les peintres	Illumination (36 torches), le toit de la maison était argenté, la façade dorée avec des petits blasons aux armes du métier. Au sommet, les armes du prince et celles du métier	60
Marché aux poissons	Les tailleurs	Illumination (53 torches), draps aux armes du duc et draps noirs et violets parsemés d'étoiles avec les armes du métier	61
Marché au Foin, devant l'Ange	Les teinturiers et teinturiers au bleu	Illumination (26 torches), draps rouges avec les armes des teinturiers et draps bleus avec les armes des teinturiers au bleu	62
Rue haute, à l'extérieur de la porte de la Tour, au coin de la rue de Poivre	Les meuniers	Illumination (32 torches), draps verts avec saint Victor, au milieu des écussons du métier. Moulin à vent en mouvement au-dessus de la maison	63
Marché aux poissons	Les orfèvres	Illumination (42 torches), draps noirs aux armes du métier	64
Au Petit Perroquet, sur le quai près de la Grue	Les tanneurs de cuir blanc	Illumination(24 torches), draps noirs, rouges et bleus aux armes, du prince, de la ville et du métier	65
Beffroi	Les charpentiers et couvreurs	Dragon en feu et nombreuses lanternes aux armes du prince, pendant 4 jours et 3 nuits	66
Maison des Charpentiers	Les charpentiers et couvreurs	Illumination (25 torches) et feu de joie	67
Cimetière St-Nicolas	Les charpentiers et couvreurs		68
Marché aux poissons, à La Vigne	Les fripiers	Illumination (40 torches), draps bleus avec les armes du duc, de la ville et du métier	69
Marché aux poissons, à La Sirène	Les armuriers	Illumination (22 torches), draps noirs et gris aux armes du métier	70
Marché au foin, du côté du quai	Les tisserands au couil et les tapissiers	Illumination (92 torches), tapis précieux aux armes du duc et du métier	71
Au bas du Sablon	Les merciers	Illumination (36 torches)	72
Rue courte de la Monnaie, maison de Laurent Boels	Les épiciers	Illumination (22 torches), draps verts avec représentation de Marie-Madeleine et des armes ducales	73
Rue courte de la Monnaie, à l'Estaminet, La Lune	Les marchands de fromage	Illumination (19 torches), draps noirs aux armes du duc, de la ville et du métier	74
Maison des Fruitières, près du cimetière St-Nicolas	Les fruitiers	Illumination (41 torches), draps bleus aux armes du duc, de la ville et du métier	75
Maison du métier	Les mesureurs de vin	Illumination (12 torches)	76
Pont du comte, maison	Les encaveurs de vin	Illumination (10 torches)	77

du métier			
Marché au Foin devant le <i>Tolneere</i>	Les tonneliers	Illumination (61 torches) et 82 lanternes en papier aux armes ducales. Feu de joie (Prix pour l'illumination)	78
Rue Haut Port, au coin de la rue des Semeurs	Les fabricants de bas	Illumination (13 torches), draps noirs aux armes du duc, de la ville et du métier	79
A la Tête d'Or, devant le château des comtes	Les barbiers	Illumination (13 torches et lanternes de papier).	80
Marché aux poissons, au Petit Esturgeon	Les charrons	Illumination (10 torches), draps pourpres aux armes du métier	81
Pont aux Herbes, à l'estaminet, La Hollande	Les sculpteurs	Illumination (27 torches), draps bleus aux armes du métier, semés de devises et d'étoiles	82
Etape des blés, maison des huiliers	Les huiliers	Illumination (21 torches)	83
Marché aux poissons, à l'estaminet <i>De Coggbe</i>	Les potiers d'étain	Illumination (13 torches), draps gris aux armes du métier	84
Cour du Prince, à l'Homme Sauvage	Les ceinturonniers	Illumination (30 torches), draps noirs aux armes du métier	85
Etape des Blés, quai aux herbes	Les mesureurs de Blé	Illumination (23 torches), draps noirs aux armes du métier	86
Rue courte de la Monnaie	Les Feutriers	Illumination (13 torches), draps rouges aux armes du métier	87
Cour du Prince, au Perroquet	Les cordonniers en vieux	Illumination (17 torches), draps gris aux armes du métier	88
Marché aux poissons, au Lys	Les tanneurs de cuir noir	Illumination (29 torches), draps noirs aux armes du prince, de la ville et du métier	89
La maison du métier, quai au Blé	Les hommes de peine	Illumination (15 torches), draps bleus aux armes du métier	90
Rue Longue de la Monnaie	Les tondeurs en draps	Illumination (28 torches), draps noirs aux armes du prince et du métier	91
Rue Haut Port, maison du métier	Les tisserands	Illumination (94 torches), draps striés de blanc, pourpre, vert et rouge aux armes du prince et du métier	92
Les façades depuis le pont des Comtes jusqu'au pont de la Décollation	Le chapitre de Ste-Pharaïlde et le voisinage	Draps de couleurs semés d'étoiles et de devises et ornés de l'écu du prince	93
Place Ste-Pharaïlde	Le chapitre de Ste-Pharaïlde et le voisinage	- Allégorie de Justice et de Paix, avec de nombreuses jeunes filles - Estrade avec un banquet et portant les armes du duc, de la duchesse, du comte et de la comtesse de Charolais - Estrade avec l'histoire de Marie, sœur d'Aaron, avec de nombreuses jeunes filles jouant de la musique - Bûcher de fagots - Représentation de la Vierge et des Anges en plein ciel (prix pour l'illumination)	94
Marché du Vendredi	Voisinage du Marché au Vendredi Prix de la meilleure représentation	- Bûcher et feux de joie (2200 fagots) - Estrade comportant un intérieur cossu pour banqueter	95
Maison de Jacques van Melle, rue aux Draps	Voisinage de la Rue aux Draps	Mât de 60 pieds de haut, avec 5 roues portant 10 torches chacune (en tout 80 torches)	96
Rue du Bourg	Voisinage de la rue du Bourg	5 feux	97
Etape des Grains	Voisinage de l'Etape des Grains	3 feux	98

LA VILLE DES CEREMONIES

Maison du prévôt, près du Marché aux poissons	Le prévôt Pierre Verreyken	Estrade ornée de coqs et de devises, des armes du dauphin, du duc, du comte de Charolais et de la ville, avec un personnage représentant le prévôt revenant de son pèlerinage à St-Jacques	99
---	----------------------------	--	----

Il faut ajouter également que les sociétés dramatiques de Ste-Barbe, de St-Pierre, du Groenen Briel, des Quatre Chemins (Vier Weegsche), de la Fontaine, du marché du Vendredi et de la Ketekpoorte, concoururent pour la meilleure représentation.

Les numéros permettent de repérer sur le plan II toutes les illuminations et festivités.

Sur ce même plan, le tracé bleu isole l'espace de la fête ducale, tandis que le tracé rouge indique l'espace festif propre à la ville. L'itinéraire ducale est figuré par une ligne noire.

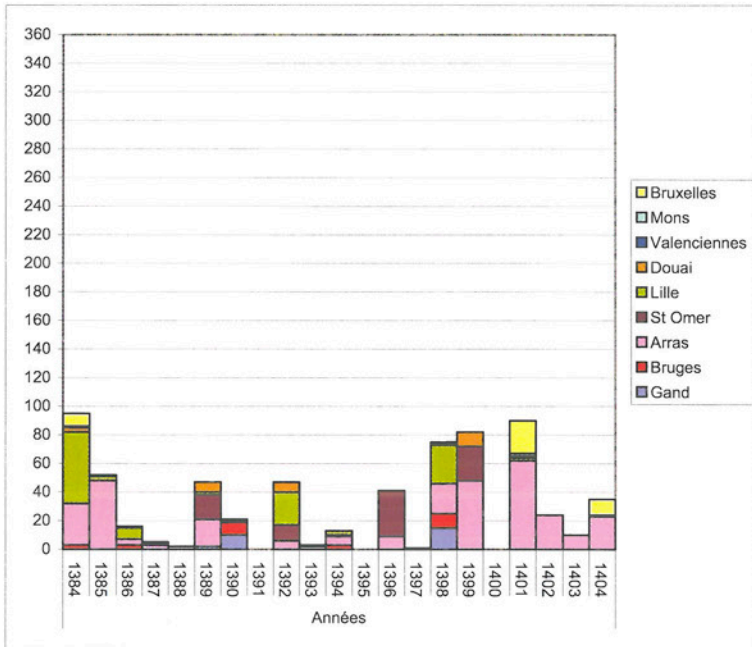
TABLEAU III TYPOLOGIE DES HEROS ET DES THEMES PRIVILEGES DANS LES ENTREES PRINCIERES

FESTIVITES	HEROS BIBLIQUES	HEROS ANTIQUES	HEROS CHEVALERESQUES	ALLEGORIES
Joyeuse Entrée d'Isabelle de Portugal (Arras-1430)	-Pentecôte			
Entrée de réconciliation (Bruges 1440)	-Saint Jean-Baptiste -Job -Prophètes -Abraham et Isaac -Arbre de Jessé -Esther et Assuérus -Marie-Madeleine -Annonciation -Marie et saint Dominique -Jésus et Zachée -David -Jugement dernier -Joachim et Anne -La fuite de Pierre -Résurrection -Transfiguration			-les Sept Œuvres de Charité
Passage de Philippe le Bon (Mons 1455)	-Assomption -Saint Georges -Saint Maurice -Saint Victor -Saint Eustache -Saint Adrien		-Baudouin, comte de Flandre.	-Foi Catholique attaquée par Hérèse
Passage de Philippe le Bon (Arras 1455)	-Gédéon.			
Entrée de réconciliation (Gand 1458)	-Prophètes -Enfant prodigue -David et Abigaïl -Personnages de l'Agneau Mystique -Jésus marche sur la mer -Salomon et la reine de Saba -Gédéon -Abraham, Isaac et Moïse -Marie, sœur d'Aaron -Vierge	-César et Marcus Tullius -Pompée et Tigrane -Mars -Alexandre		-Vierge de Gand -Allégorie des lions -Scène pastorale -La Justice -Éléphant supportant Bourgogne -Miséricorde et Vérité -Justice et Paix -Banquet
Mariage de Charles le Téméraire et de Marguerite d'York (Bruges 1468)	-Adam et Eve -Noces de Cana -Hester et Assuérus -Noces mystiques -Moïse -Tobie -Zabulon -Saint André et saint Georges -Pélican	-Mariage de Cléopâtre et d'Alexandre		-Allégorie de la Maison bourguignonne -Allégorie de l'union de la Bourgogne et de l'Angleterre
Joyeuse Entrée de Charles le Téméraire (Lille 1468)		-Pâris accompagné de Palla, Vénus et Junon		

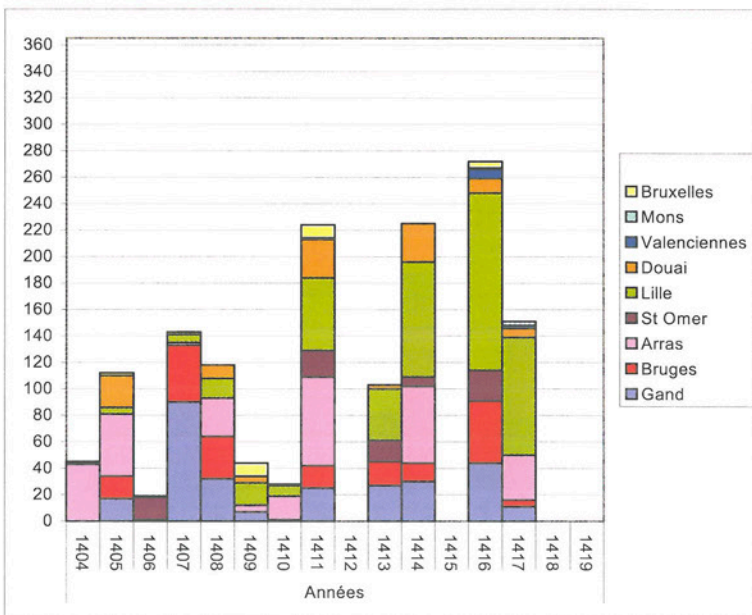
LA VILLE DES CEREMONIES

Joyeuse Entrée de Charles le téméraire (Mons 1468)	-Judith -Saint Vincent -Sainte Waudru	-Bacchus -Vénus		-Noblesse et 7 vertus -Allégorie de la ville -Douze vertus de noblesse
Joyeuse Entrée de Charles le Téméraire (Arras 1469)	Getro -Saint Georges -Jayr -Roboam -Abumelech	-Manlius Torquatus -Scipion -Brutus le Troyen -Virgile	-Roi d'Aragon	-Justice
Joyeuse Entrée de Marguerite d'York (Mons 1470)	-Abigayl -Reine de Sabba -Esther et Assuerus -David et Goliath -Josué -Judas Macchabée	-Hector -Alexandre -César	-Arthur -Charlemagne -Godefroy de Bouillon	
Joyeuse Entrée de Marguerite d'York (Douai 1470)	-Sainte Marguerite -Jugement de Salomon -Pressoir mystique -Messe de saint Grégoire -Annonciation	-Octavien		-Miséricorde et Vérité
Joyeuse Entrée de Marguerite d'York (Arras 1470)	-Sainte Ourse -Sainte Marguerite -Reine de Sabba			
Joyeuse Entrée de Charles le Téméraire (Douai 1472)	-David -Josué -Judas Macchabée	-Hector -Alexandre -César	-Arthur -Charlemagne -Godefroy de Bouillon	-Prudence et Justice

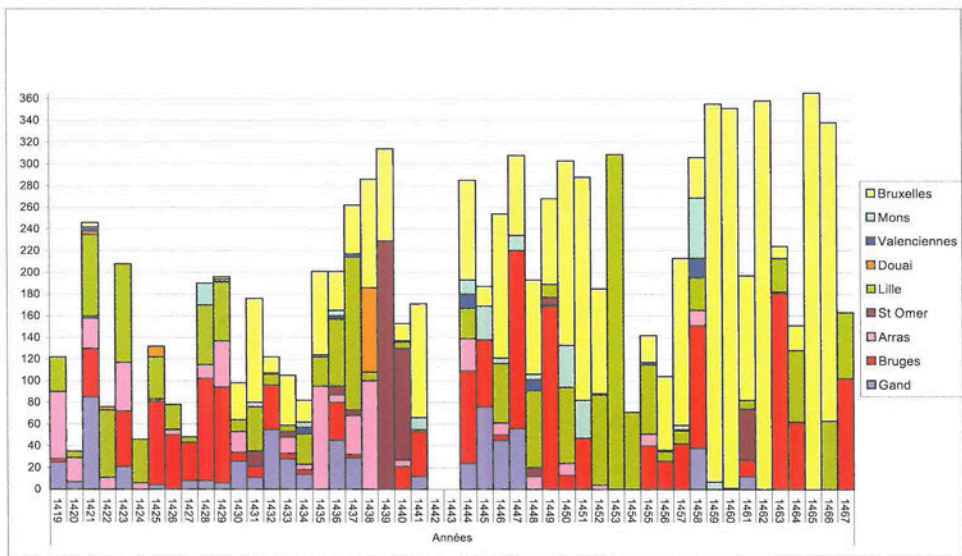
GRAPHIQUE I SEJOURS DE PHILIPPE LE HARDI



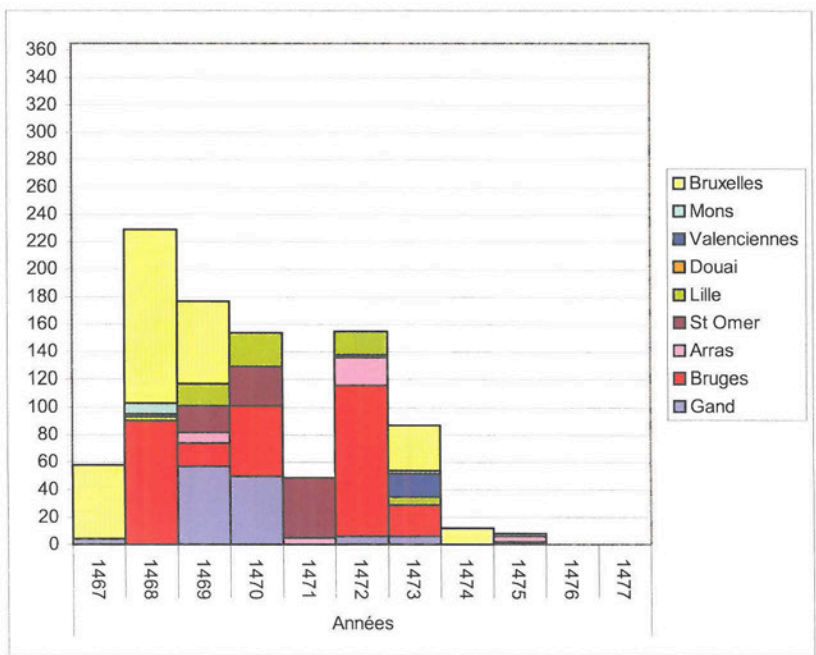
GRAPHIQUE II SEJOURS DE JEAN SANS PEUR



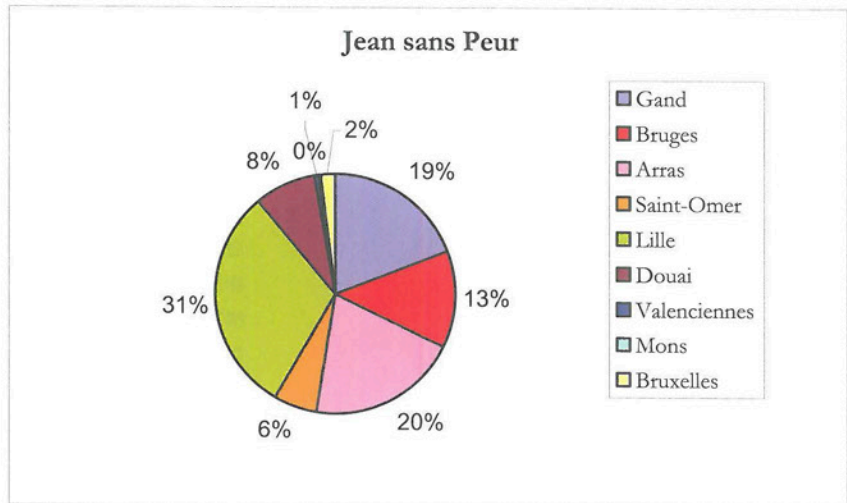
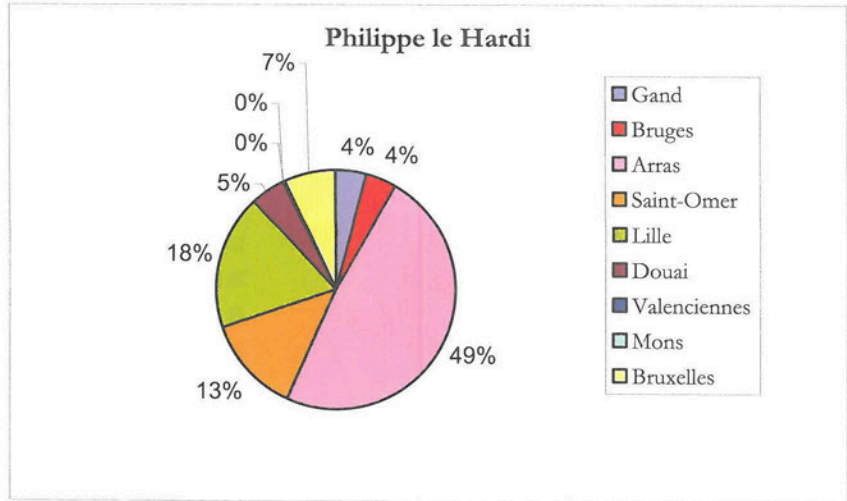
GRAPHIQUE III SEJOURS DE PHILIPPE LE BON

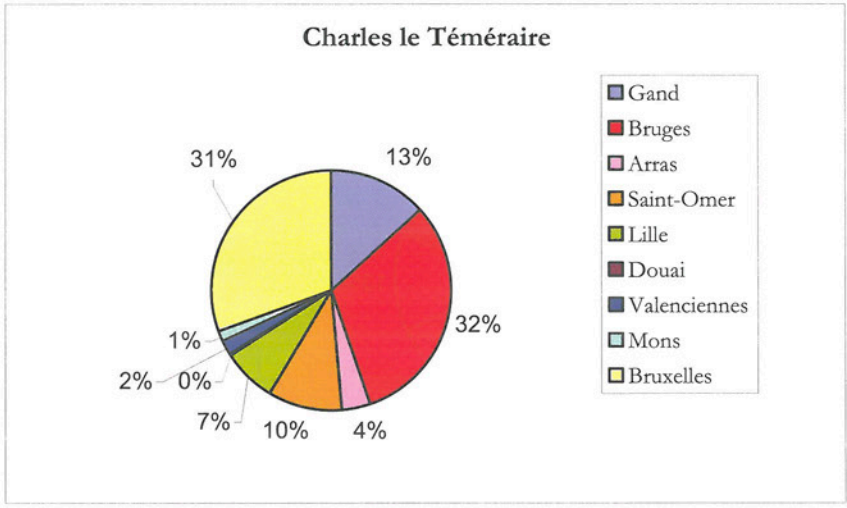
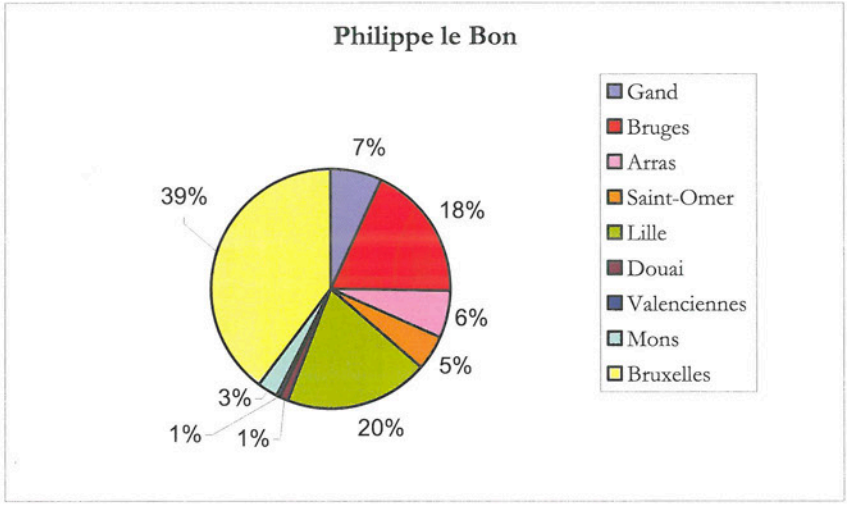


GRAPHIQUE IV SEJOURS DE CHARLES LE TEMERAIRE

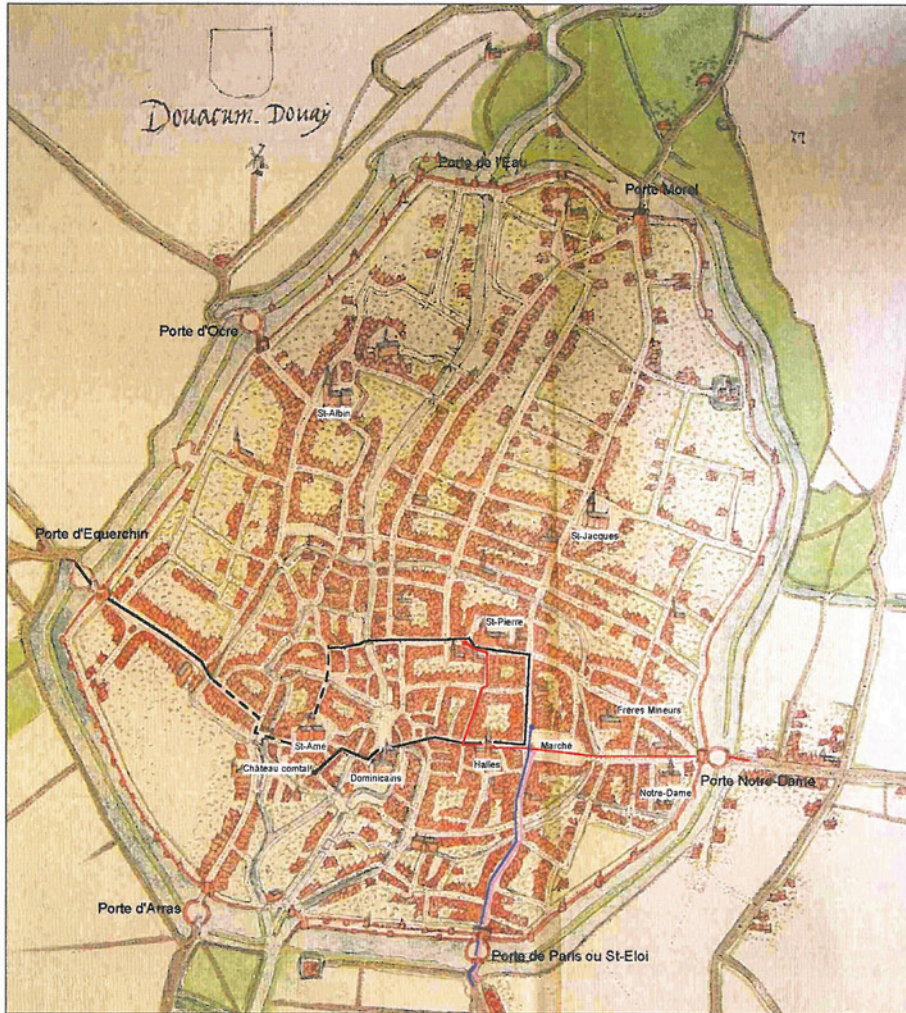


GRAPHIQUE V PLACE RESPECTIVE DES VILLES DANS LES SEJOURS DUCAUX





PLAN I : ITINERAIRES DES JOYEUSES ENTREES DES PRINCES ET PRINCESSES DE BOURGOGNE A DOUAL.



Ce tracé a été réalisé à partir des plans de J. Deventer.

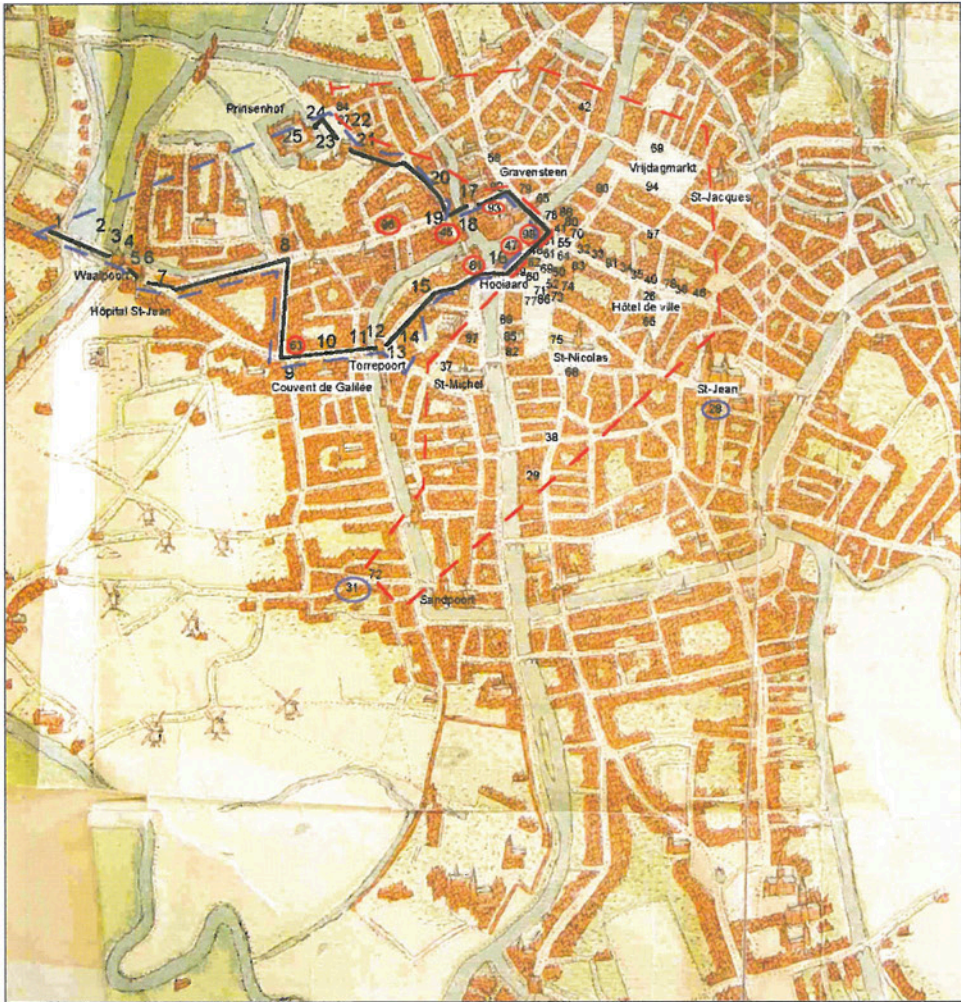
—— Itinéraire de Jean sans Peur, le 25 juin 1405 (en pointillé figure la partie non documentée).

—— Itinéraire de Catherine de France, le 8 juin 1439.

—— Itinéraire de Marguerite d'York, le 19 novembre 1470.

—— Itinéraire de Charles le Téméraire, le 15 mai 1472.

PLAN II : LOCALISATION DES FESTIVITES GANTOISES DE 1458



Ce tracé a été réalisé à partir du plan de J. Deventer.

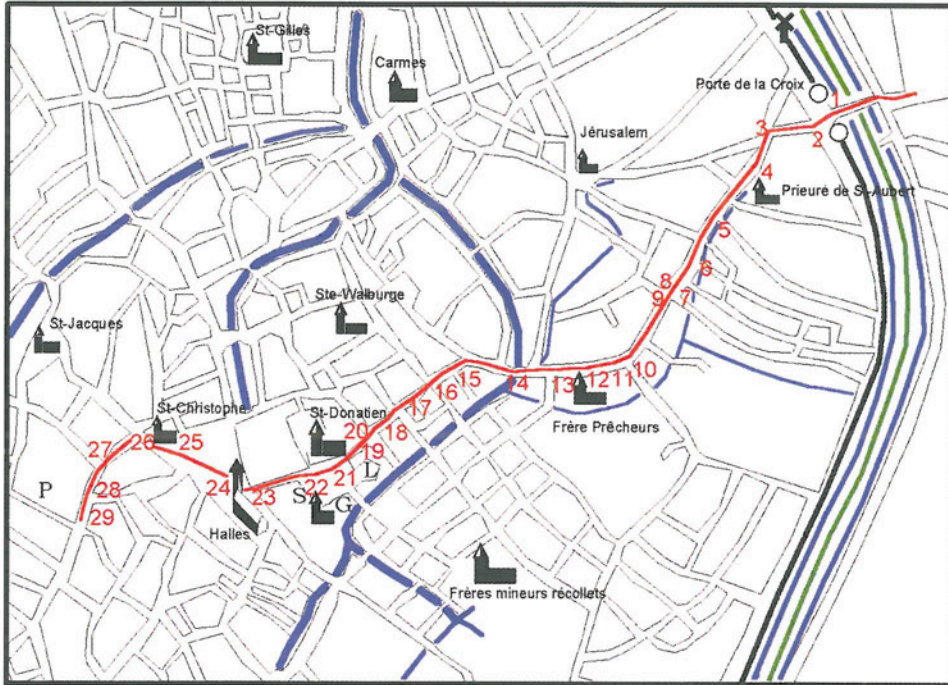
Les numéros correspondent aux différentes festivités énumérées dans le tableau précédent.

— Itinéraire de Philippe le Bon.

--- Zone correspondant aux festivités organisées par les métiers et les dignitaires de la ville.

--- Zone correspondant aux festivités organisées pour le prince et par ses serviteurs.

ENTREE DE RECONCILIATION DE PHILIPPE LE BON, A BRUGES,
LE 11 DECEMBRE 1440.



Légende

L : Loove

G :Greffe civil

S : Steen (prison)

P : Prinsenhof

1 : Saint Jean-Baptiste

2 : Job

3 : Quatre Prophètes

4 : Abraham et Isaac

5 : Quatre Prophètes

6 : Arbre de Jessé

7 : Quatre Prophètes

8 : Election d'Esther

9 : Supplique d'Esther

10 : Marie-Madeleine

11 : Annonciation aux Bergers

12 : Marie et saint Dominique

13 : Zachée

14 : Le roi David et la porte de Bruges

15 : Trois oeuvres de Charité

16 : Trois oeuvres de Charité

17 : Septième oeuvre de charité

18 : Jugement Dernier

19 : Joachim et Anne

20 : La Porte d'Or

21 : Fontaine

22 : La fuite de saint Pierre

23 : Danseur sur corde

24 : Fontaine

25 : La Résurrection du Christ

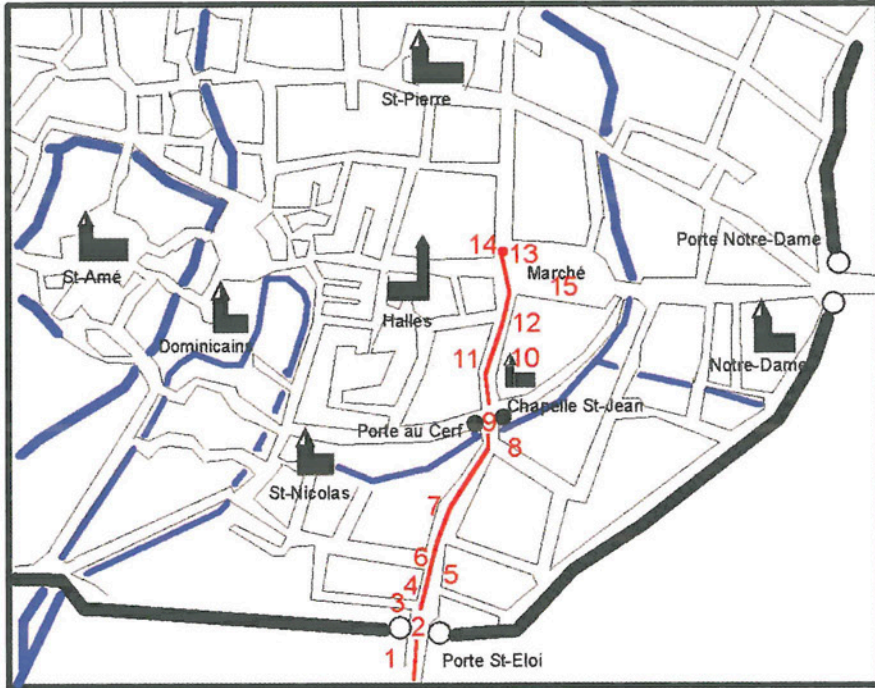
26 : Fontaine

27 : Porte de triomphe avec bannières

28 : Fontaine

29 : La Transfiguration.

JOYEUSE ENTREE DE MARGUERITE D'YORK A DOUAI,
LE 19 NOVEMBRE 1470



Liste des tableaux vivants et des divertissements

- 1 « Alumeries » sur le boulevard de la porte St-Eloi
- 2 « Alumeries » et décorations de la porte dur trois étages
- 3 Clergé en procession
- 4 Portail de la chapelle Saint-Eloi éclairé
- 5 Allégorie de Miséricorde et de Vérité près de la chapelle
- 6 Sainte Marguerite terrassant le dragon contre la rue de Laubel
- 7 Jugement de Salomon devant les étuves St-Eloi
- 8 Pressoir Mystique près du jardin des archers
- 9 Porte au Cerf illuminée sur plusieurs étages
- 10 Représentation de la reine Esther, entre la chapelle et la porte
- 11 Octavien et la messe de saint Grégoire, près de l'hôtel du Pot d'Etain.
- 12 Annonciation et Saint-Sacrement près du jardin des arbalétriers
- 13 Les Dix milles martyres d'Alexandrie près de la place
- 14 Allégorie de l'autorité du lion près de la place
- 15 Grand feu de Joie sur la place

**ENTREE DE RECONCILIATION DE PHILIPPE LE BON, A BRUGES,
LE 11 DECEMBRE 1440.**

Source : N. DESPARS, *Cronijke van den Lande ende Graefscpe van Vlaenderen (405-1492)*, J. de Jonghe éd., Bruges, 1840, t. III, p. 430-442 (traduction libre).

Ces choses passées, le prince continua vers Bruges avec sa compagnie ; en dehors de la porte dessudite, les abbés de Doust, d'Eeckout et de Zoetendale, avec tout le clergé de la ville et les béguines de Wijngaerde en procession avec leurs ornements les plus beaux et leurs saintes reliques, lui souhaitèrent très honnêtement la bienvenue et chantèrent des *Te Deum Laudamus*, et après ce chant un son plaisant et mélodieux sortit de 80 trompettes d'argent et clairons (qui se trouvaient au-dessus de la porte) de telle façon que tout le monde en fut joyeux. Et à ce moment, Jan de Baenst le bailli, Jacob Schaeck l'écoutète de la ville avec un grand nombre de nobles personnes firent la révérence qui convenait au prince, de même que les nations de marchands étrangers qui résidaient à Bruges, et toutes ces personnes l'accompagnèrent ensemble vers sa résidence, dans une belle ordonnance et un bel équipage, de façon à ce que la procession de clergé figurât en premier, en chantant des psaumes et des motets en l'honneur du Dieu des Cieux, et en même temps, dans toutes les églises, monastères et chapelles, on sonna toutes les cloches et les carillons. Puis venaient 136 marchands de la Hanse teutonique à cheval, vêtus d'écarlate rouge et de chaperons noirs, avec au-dessus un chapeau de feutre de la même couleur et au milieu des Hanséates se trouvait maître Herman entre 2 hérauts et suivi de 4 petits pages tous habillés comme les autres, à l'exception du cheval de maître Herman qui était couvert jusqu'à terre des armes de l'empereur, armes dont étaient équipés également les 2 hérauts. Après venaient les marchands d'Espagne jusqu'au nombre de 48, à cheval, vêtus d'habits de laine rouge et verte, mi-partie, des pieds à la tête, avec derrière eux 8 pages vêtus de satin rouge et vert mi-partie ; puis les Milanais, au nombre de 40 à cheval, tous vêtus d'écarlate mauve et leurs serviteurs de laine violette, avec un héraut devant eux qui portait les armes du duc de Milan ; les Vénitiens jusqu'au nombre dessudit étaient vêtus de laine de soie violette, de même venaient les Lucquois au nombre de 12, vêtus de même de satin gris et leurs serviteurs vêtus de laine grise marchaient à leurs côtés et portaient de grands chapeaux en feutre de la même couleur, mais leur messenger qui chevauchait devant eux portait à la place d'un chapeau, un chaperon de laine démodé blanc au-dessus et rouge en dedans, c'étaient là les couleurs des armes de Lucques. Puis, venaient les Génois, jusqu'au nombre de 36, bien accoutrés de damas gris, et leurs serviteurs marchaient à pieds à côté d'eux, portant de la laine grise ; puis les Florentins (jusqu'à 22) étaient tous vêtus de damas bleu, et leurs serviteurs de laine bleue, ils portaient des chaperons et au-dessus des chapeaux de feutre gris ; les Catalans étaient tous vêtus d'écarlate violette, mais leurs compagnons ne portaient que de la laine violette, ils avaient un maure (appelé Bernard) qui chevauchait devant eux comme un héraut, il était vêtu de laine de soie, gris, mauve et bleu et il portait à deux mains les armes d'Aragon. Les Portugais, tous ensemble, étaient habillés humblement avec de la laine de soie dans les couleurs de leurs armes. Après tous ces gens venaient le bailli, l'écoutète, les bourgmestres, les échevins, les conseillers, les trésoriers, les capitaines, les pensionnaires et tous les officiers de la ville, portant le « keerel » de la saison (c'était le même qu'ils portaient quand ils étaient tombés à genoux devant le prince), ils chevauchaient cependant dignement, à la droite, devant le prince ; toujours à la droite du prince, mais au même niveau chevauchait le duc d'Orléans et derrière eux venaient tous les autres princes, seigneurs et nobles avec une grande hauteur et magnificence, et tous étaient grandement surpris de ce triomphe singulier, de la richesse et de la munificence qu'ils voyaient partout autour d'eux ; parce que toutes les maisons alentours des deux côtés de la rue qu'ils parcouraient étaient drapées de laine rouge et de riches tapisseries, les façades du marché étaient également couvertes de laine rouge, bleue et blanche en divers lieux, de façon triomphante avec les armes des différentes nations et d'autres richesses ; et partout il y avait aussi des portes de triomphe décorées avec des scènes très riches faites de personnages immobiles, comme des

statues, avec une inscription appropriée (ce qu'on n'avait pas coutume de voir en Flandre), et tout cela de la façon qui suit, à savoir :

Premièrement, à la **Cruyspoorte (1)** se trouvait une forêt verte, espace sauvage fait de belle façon sur 4 roues avec un personnage à l'intérieur représentant saint Jean-Baptiste, avec sur sa poitrine : « *Ego vox clamantis in deserto : parate viam Domini* », comme si on avait voulu dire aux gens que tout le monde devait se préparer à recevoir son seigneur et prince convenablement, et après que le duc Philippe avait vu et visité ce spectacle, on progressa dans la direction de la résidence, toujours à la droite de la procession du clergé.

Et pas loin de cette même porte, il y avait un autre personnage, figurant le **Patriarche Job (2)**, nu, assis sur son tas de fumier, dans sa « Kittivicheit », avec trois joueurs d'un côté et sa femme bavarde ayant dans ses mains un rollet qui contenait ce qui suit « *Dominus dedit, Dominus abstulit, sicut Domino placuit ita factum est* » signifiant des préceptes que ceux de Bruges dans leur misère étaient abandonnés de tous et qu'ils ne pouvaient plus avoir de confiance qu'en leur prince clément et naturel.

Au bout de la **Peperstraat (3)**, se trouvaient Quatre Prophètes sur une scène, habillés selon l'ancien Testament, et chacun livrait au peuple une prophétie latine (grâce à un rollet), à savoir : le premier, « *Plebs tua laetabitur in te* », le suivant, « *Princeps Dei est apud nos* », le troisième, « *Omnia quae loquutus est Dominus, faciemus* », et le dernier, « *Venite et revertamur ad Dominum* ». Ils chantaient en plus tous ensemble, de façon fort belle et mélodieuse. Et sur leur estrade se trouvaient les mots suivant : « *Haec est dies quam fecit Dominus, exultemus et laetemur in ea* ».

Et en face de la **Maison Dieu de Saint-Hubert (4)**, il y avait l'Histoire du Patriarche Abraham, figuré aussi vraisemblablement que possible, sur le point de livrer son fils Isaac au Seigneur, si l'ange ne l'en avait pas empêché et ce dernier disait grâce à son rollet : « *Nunc cognovi quia times Dominum* », voulant par là signifier que ceux de Bruges devaient être prêts à obéir à leur prince. Des hommes, jouaient de façon plaisante, dans ce même parc, du luth, de la harpe et de la doulchamye.

Au coin de la **Roostrate (5)**, se tenaient de nouveau quatre prophètes sur une estrade, chantant et se présentant de la même façon que les précédents, ayant chacun en la main un billet, sur lequel on pouvait lire : pour le premier « *Miserationes ejus sup omnia opera ejus* », pour le deuxième « *Iratus est Dominus et misericors* », pour le troisième « *Qui probus est ad misericordiam benedicetur* », et pour le quatrième « *Miserationem recordabor* ». Là était également très bien écrit de nouveau en avant de l'estrade : « *Haec est dies quam fecit Dominus, exultemus et laetemur in ea* ».

Et au bout de la **Zeghersstrate (6)**, le voisinage avait composé un Arbre et le bâton de Jessé, fabriqué plus vrai que nature, comme un miracle.

A l'entrée de la **Vulderstrate (7)**, se trouvaient encore pour la troisième fois quatre prophètes qui chantaient bien, déclarant chacun leur intention par l'intermédiaire d'un petit billet, le premier disait « *Diligite justitiam qui indicatis terram* », un autre « *Facta est laetitia magna in populo* », le suivant « *Jam laetus moriar qui vidi faciem tuam* », et le dernier « *Quaerite faciem ejus semper* » ; et à l'avant de leur estrade était également écrit pour la troisième fois : « *Haec est dies quam fecit Dominus, exultemus et laetemur in ea* ».

Et en travers de la **Keersseboomstraetkin (8-9)**, on avait élevé une porte de triomphe avec la belle histoire de la reine Esther, à savoir celle du roi Assuérus, son époux, et en dessous de toutes les dames, il y avait un billet où était écrit : « *Adamavit eam rex plus quam omnes mulieres* », comme si les hommes voulaient signifier par cela l'amour et l'affection exceptionnels de leur prince pour la princesse Isabelle. Des hommes jouaient fort mélodieusement de l'orgue, de la harpe et du luth. Un autre tableau montrait la reine dessus dite accompagnée du son très doux de trois musiciens, s'agenouillant humblement devant le roi son époux dessus-dit, qui lui demandait par son rollet : « *Quae est petitio tua Hester ? ut detur tibi* », et au dessus d'elle figurait la réponse sur une autre rollet « *Da mihi populum meum pro quo obsecro* », et cela montrait que la princesse Isabelle avait protégé la ville de Bruges auprès de son mari, le duc Philippe.

Et sur la droite, en travers la **Gansestrate (10)**, sur une estrade richement décorée (avec des musiciens comme auparavant), était figuré comment Marie-Madeleine, dans la maison de Simon le

lépreux, s'était mis humblement à genoux aux pieds du Seigneur omnipotent, et il y avait le mot suivant, sur un petit billet : « *Dimittuntur ei peccata multa quia dilexit multum* », cette moralité touchait directement le prince et ceux de Bruges.

A la **fontaine des Frères Jacobins (11)**, se trouvaient divers personnages, contrefaits à la manière des statues, représentant tous ensembles la sainte naissance de notre Seigneur Jésus-Christ, avec les anges du ciel qui (avec des prières douces avec un orgue, une harpe et un luth), annonçaient la bonne nouvelle aux petits bergers : « *Annuntio vobis gaudium magnum, quia hodie sciatis quia venit Dominus* ». Et en dessous du parapet du même cloître, un peu plus haut avait été élevé un trône tout illuminé, qui jetait parfois des éclairs dans toutes les directions, et au même moment une chorale de jeunes enfants chantait, à la manière des anges : « *Gloria in excelsis Deo et in terra pax hominibus bonae voluntatis* », de cette façon les bergers dessus-dits regardaient vers le haut avec une mine réjouie.

Pas très loin de là, **sur les murs du même couvent (12)**, (en face de la maison où maintenant habite Philippe Donguys, bailli de Bruges et du Franc), avaient été représentés comment la sainte Mère, la Vierge Marie, avec saint Dominique priant, avait donné son seul fils au monde pour sauver le monde des plaies à venir, avec l'harmonie d'une harpe, d'un luth et d'une doulichamyne,

Et à côté, **sur les murs du même couvent (13)** se trouvait représenté un respectable personnage, Jésus, qui criait à Zachée, qui était dans son arbre : « *Zachee festinans, descende quia hodie in domo tua oportet me manere* ». Alors, Zachée descendait très rapidement de son arbre et suivait notre Seigneur dans une petite maison qui avait été construite là, et était écrit, devant la maison : « *Hodie huic domui salus facta est* », comme si les hommes voulaient faire savoir que la venue du prince à Bruges était signe de la prospérité pour la ville.

Ensuite, sur le pont du **Meulenbrugge (14)**, les Portugais et les Génois avaient construit une sorte de ville, très agréablement décorée avec des peintures, représentant la ville de Bruges. En avant était assis le roi David avec sa harpe, ayant inscrit sur son rollet : « *Misericordias Domini in aeternum cantabo* », et au moment où arrivait le prince, arrivèrent de la ville fabriquée plusieurs jeunes filles, chantant de façon plaisante : *Noël ! Noël !*, et les instruments continuaient à se faire entendre de façon fort plaisante. Et au-dessus de cette ville était écrit : « *Laetetur civitas quaerentium Dominum* ».

Et au **coin de la Boghaertsrate, de la Rudderstrate et de deux autres petites rues (15-16-17-18)**, on avait représenté sur quatre estrades les Sept Oeuvres de Miséricorde, figurées de façon très naturelle, avec chacune une inscription, et le public s'émerveillait, et sur la quatrième estrade avait été élevé un grand trône où siégeait Dieu le Père dans toute sa splendeur, avec un petit billet où était écrit : « *Venite benedicti patris mei, quod uni ex his fratribus meis minimis fecistis, mihi fecistis* », et on entendait la musique mélodieuse d'un orgue, d'une harpe et d'un luth.

Entre le **Blanckenberghe et le Casselberghe (19)** (là où, Maître Louis de Ghistelle, le seigneur de la Mote habite maintenant), les marchands de Florence avaient mis en place une estrade très riche pour représenter l'histoire de Joachim, l'évêque acceptait son offrande et sortant du temple on entendait les anges de Dieu dire les mots suivants « *Noli timere Joachim, Anna, uxor tua, concepit et pariet tibi filiam, et hoc tibi signo sit quum veneris ad portam auream, habebis eam tibi obviam* ». Et la scène suivante montrait Anne et Joachim qui se rencontraient à la **Burchpoorte (20)** ornée, (avec trois tours), et au-dessus de cette porte, des hommes chantaient et jouaient de la musique très mélodieuse à entendre, et cela signifiait que la ville de Bruges avait retrouvé les bonnes grâces du Seigneur (cela faisait allusion au fait que le prince avait redonné ses grâces).

Et à l'entrée du **Burch (21)**, il y avait un petit château en pierre, installé sur un pilier, avec un mannequin qui, jour et nuit, pissait de l'hypocras, pour tout le monde.

Devant l'estrade du **Steen (22)**, avait été figuré comment saint Pierre, avec l'aide d'un ange, avait réussi à s'échapper de sa prison, disant (toujours grâce à un rollet), les mots suivants, à savoir : « *Nunc scio quia misit Dominus angelum suum et eripuit me* », comme si on avait voulu faire allusion à Charles d'Orléans, qui avait l'aide du duc de Bourgogne, avait réussi à quitter sa prison d'Angleterre, où il était resté près de vingt-cinq ans.

Et **entre les petites tours de la Halle (23)**, une personne dansait avec beaucoup d'habileté sur une corde et passait à travers un cerceau, à tel point que tous les yeux étaient tournés vers elle, et que les gens étaient effrayés devant pareille curiosité ; on trouvait aussi les quatre vingt trompettes et clairons qui avaient joué à la Cruyspoorte et qui s'étaient rassemblés sur l'entablement de la même halle, jouant de leurs instruments fort agréablement, comme un miracle, au moment où le duc passait. **(24)** Et les marchands de la Hanse avaient réalisé trois sirènes et trois ondins, avec de la peinture et qui nageaient dans la fontaine sur le marché. Et en haut, il y avait une estrade fermée qui était ouverte d'un côté avec des enfants de chœur qui chantaient de façon fort mélodieuse comme des anges. Dans toute cette construction, il y avait un pilier à trois faces avec en dessous un marmouset ayant un couteau dans une main et un bouclier dans l'autre, d'un côté du pilier il y avait une femme amusante et elle donnait du lait de ses deux seins, de l'autre côté, il y avait un fou qui pissait du bon vin du Rhin, et sur le troisième côté il y avait un homme sauvage de belle taille et de sa massue jaillissait du vin rouge, pour tous, tout le jour et toute la nuit.

Et à **côté de l'église St-Christophe où se trouve la Zuivelhuys (25)**, les marchands de la nation espagnole avaient élevé une magnifique porte de triomphe qui passait au dessus de la rue, avec la représentation de la Résurrection de Jésus-Christ, qui tenait dans sa main un rollet, signifiant : « *Ecce ego vobiscum sum usque ad consummationem saeculi* ». Et la morale de cette représentation signifiait que l'on espérait que le très redouté prince serait à jamais de bonne grâce envers la ville.

Dans la **Ghelmtuntstraete (26)**, devant la Lootgieters huys, on avait fait une fontaine, calme avec deux conduits d'où s'échappait du vin du Rhin en grande abondance à tel point qu'il coulait au milieu de la rue.

Et devant le **Munte (27)** s'élevait une porte de triomphe en forme de château, avec une couronne royale, en bois, elle était flanquée de plusieurs tours avec diverses bannières, les armes de la ville peintes de très belle façon et ornée et les bannières des pays de notre très redouté prince ; sur le côté droit de cette porte se trouvaient les bannières du duché de Bourgogne, de Lothiers, de Brabant et de Limbourg, et celles du comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, et sur l'autre côté se trouvaient les armes des comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Namur, et des seigneuries, de Frise, de Salines et de Malines, sous chaque bannière de chaque côté de cette porte, on avait fabriqué un lion ayant dans ses griffes les armes de Philippe de Bourgogne, et de l'autre côté les armes de Philippe avec celles de la princesse Isabelle, sa femme. Beaucoup de personnes étaient amusés par la musique de plusieurs musiciens qui jouaient chacun leur tour pour montrer leur savoir faire quand le prince et sa compagnie passaient.

En face de la porte du palais (28), on avait fait un baldaquin avec un petit maure, habillé à la mode sarrazine, bien contrefait, ayant dans sa main un petit flacon, pour tout le monde.

Et en face, **au coin du Gouden Cop (29)**, il y avait encore une estrade riche où on avait représenté la Transfiguration de Notre Seigneur, sur le mont Thabor, devant saint Pierre qui avait un rollet où on avait écrit : « *Domine, bonum est hic esse, faciamus hic tria tabernacula* », et on voulait montrer que les Brugeois voulaient que leur prince reste chez eux éternellement.

**Joyeuse Entrée de Marguerite d'York, à Douai,
Le 19 novembre 1470**

Source : AM Douai, AA 85, fol. 106v¹ :

« Pour le première et joyeuse venue de madame Marguerite Diort, duchesse de Bourgogne et de Mademoiselle de Bourgogne.

C'est la fourme et menière faite et tenue en le ville de Douay touchant la venue, recepcion, triomphe et honneur faiz a nostre très redoubté dame et princesse madame Marguerite dyorcq ducesse de Bourgongne et femme et espeuse de nostre très redoubté seigneur et prince Charles par la grâce de Dieu, duc de Bourgongne, de Lothier et Brabant, (etc.). En faveur et contemplacion de nostre dit tres redoubté seigneur et prince. Laquelle nostre dicte tres redoubté Dame vint et arriva en la ville de Douay pour sa première et joyeuse venue et entrée le lundy XIX^o jour du mois de novembre lan mil IIII^e soixante dix environ quatre heures et demy du soir et venoit de Brouxelles, de Mons et par Valenchiennes et arriva par le porte Saint Eloy accompagné de tres haulte et tres honnourée princesse madamoiselle de Bourgongne, seul enfant de nostre dit seigneur et prince, de Monseigneur Aldof de Clèves, seigneur de Ravestein, de Monseigneur l'enfant de Clèves, de Monseigneur le conte de Charry et de madame Marie de Bourgongne, ses preux chevaliers et dame de honneur a nostre dicte Dame la ducesse de Bourgogne. Et de plusieurs seigneurs et Dames et furent admenées par le haulte chemin en venant de Dechy, pardevant le justice de Douay et a ladicte porte Saint Eloy. Et fu nostre dicte tres redoubté Dame, la ducesse et madicte damoiselle de Bourgongne et toutes les dames et damoisselles logiées ensemble à l'ostel Verd audit Douay.

Et premiers a leur dite venue leur fu alé au devant par ceulx de la loy avecq les chevaliers, gentilz hommes et bourgeois de la ville a cheval, tout jusques vers Dechy et fut admenée a Douay, par ladite porte et rue Saint Aloy et par le rue au chert, tout jusques audit hostel vert, ou madite Dame la ducesse et madite damoiselle de Bourgongne avecq les aultres dames furent logiées comme dit est toudis le bancloque sonnans. Et se y avoit sur le chemin XXXVI grans flambiaux alumez tenus par les ghettes de nuit et autres pour esclairier madite tres redoubté dame et ceulx de sa compaignie, et tout jusques a son dit hostel.

Et pour faire a nostre tres redoubté dame la ducesse de Bourgongne et a madite damoiselle de Bourgongne et a ceulx de leur compaignie, révérence, triomphe et honneur, en faveur de nostre dit seigneur comme dessus furent faittes les alumeries de flambiaux de chire, histoires de personnages, sans parler jeux et esbattements qui senssuivent, c'est assavoir.

Fol. 107 : Au Boluerch de le porte Saint Eloy, avoit alumeries de petis flambiaux de chire, estant sur lambourdes et escoperches de bos, qui furent alumés quand nostre dite tres redoubté dame la ducesse approcha Douay : qui estoit belle chose a veir, en especial quand ilz furent alumez et en y avoit tant quilz estoient a double estage.

Item ledicte porte Saint Eloy au lez de par dehors estoit toute ravestie jusques aux thieules et parée de draps tains de vremel et aultres joieuses couleurs. Et se y avoit jusques a trois estages de petis flambiaux de III livres le pièce ou environ. Et estoit moult belle chose a veoir, en especial quand ilz furent alumez comme dessus car on le veoit du chemin de le justice et aussy de pardecha en aprochant le ville.

Item et nostre dicte tres redoubté dame, la ducesse et sedicte compaignie entrez en le ville par ledicte porte Saint Eloy, trouvèrent les processions des gens d'eglise des coleges en le rue Saint

¹ On trouve un récit identique dans les documents suivants : AM Douai, CC 680, fol. 19 à 23, BM Douai, ms 1191, fol. 113v à 116v, BM Douai, ms 979, fol. 110 v.

Eloy sans fiertes², torses ne alumeryes. Mais il y avoit tant de gens qui se boutèrent³ entre eulx qu'il les conijunt retraire derrière les gens et revenir chacun a par luy sans y tenir ordre.

Et se estoient en ledicte rue Saint Eloy les histoires et alumeries qui suivent. C'est assavoir devant le portal de la capelle Saint Eloy avoit alumeries de flambeles de chire et aultres histoires, ny avoit pour ce que les ymages dudit portal faisoient hystoires de eulx mesmes⁴.

Item assez pres dicelle capelle, à cest rencq mesmes, avoit une belle hystoire par signe sans parler comme les aultres de miséricorde et de vérité qui se estoient rencontrées et aultres choses à ce servans.

Item contre le rue de laubel avoit une aultre histoire de madame sainte Marguerite yssant un dragon qui estoit fait d'oisière et couvert de toille tout aux despens de la ville.

Item alencontre de le grant maison dela les estuves de Saint Eloy avoit une aultre hystoire du jugement de Salmon qui fit de ung enfant que deux femmes voloient avoir chacune.

Fol. 107v : Item au bout de Laleron du pond de le porte au cherf au rencq du gardin des archiers sur le rue Saint Eloy, avoit comment Jhesu Crist estoit ou pressoir et du vin et de le vigne et estoit grande et longhe et moult belle.

Item au devant de chacune maison de ledite rue Saint Eloy, a un rencq et a lautre avoit un petit flambel ardent tenu chacun par ung homme devant chacune maison.

Item estoit le porte au cherf au lez de ledicte rue Saint Eloy, ravestie et parée jusques aux thieules, de draps tains de vremel et aultres joieuses couleurs. Et se y avoit pluseurs estages de flambeles de chire de III livres la pièce pesans ou environ et estoient les manches fichiés en roiles de bos⁵. Et estoit moult belle chose a veir quand ilz furent allumés comme dessus.

Item par dedens le rue au cherf, avoit entre le capelle de l'hospital Nostre Dame et ledicte porte au cherf, une aultre histoire de le royne Ester.

Item a lautre rencq contre ung muret de terre tenant lostel du Pot d'Estain avoit l'istore de Octobien et comment nostre seigneur apparu a Saint Grégoire sur l'autel en chantant messe a Rome.

Item alautre rencq contre le puch avoit une histoire que firent les arbalestriers grande et longue et estoit de l'annonciacion de nostre Dame et du Saint Sacrement de l'autel.

Item sur le marchié entre le croix aux poissons et le touquet dudit marchié et de le rue de Bellain avoit une tres belle histore des x^e martirs de Alexandrie.

Et se avoit encore une aultre histore devant le verd hostel ou madite dame la ducesse et mademoiselle de Bourgongne et les aultres dames estoient logiées, que faisoient les frères mineurs où avoit pluseurs auctoritez du lion et autrement.

Fol. 108 : Et estoient toutes icelles histoires tres bien allumeez de flambiaux de chire tant grans, comme moiens et alumez sur lambourdes et roilles de bos audevant dicelles histoires et aussi par dedens bien et largement. Aussi il estoit bien besoing car pluseurs desdictes histoires estoient grandes et longhes et a pluseurs personnaiges tout faisant par signe sans parler. Et se faisoit grand vend et estoit du soir.

Item avoit devant chacune maison de le rue de Bellain ung flambelet de chire ardent tout depuis ledit marchié au bled, tout jusques au touquet de le rue du petit Canteleu, que tenoit chacun ung homme tant a ung rencq, comme a lautre et, en retournant, jusques au touquet de le rue du Pont Amond.

Et parellement avoit grand alumerie de telz flambiaux sur ledit marchié, entre ladicte croix au poisson et ledit touquet de devant ledit verd hostel.

² Châsse ou reliquaire.

³ Frapper, heurter, pousser.

⁴ Le portail de la chapelle primitive, démoli en 1521 et 1537, devait abriter des statues de pierre polychromes.

⁵ Roile ou reille : bardeau, poutrelle de bois.

Et aussy devant ledit verd hostel il y ot toudis alumerie belle et grande de grans flambiaux ardans que tenoient les wettes de nuit et aultres, sur rue, tout depuis que mesdictes dames furent logiés durant leur soupper et apres leurdit soupper, en jouant pluseurs jeux de personnaiges et tout jusques a tant que tout fu fait et que les dames se furent retraites en leurs chambres.

Item avoit sur ledit marchié un bel feu et grand entre verghes de fer de deux longheurs de laigne grosse d'estocq. Out avoit tonniaux où avoit eu tercq⁶ et sieu pour mieux alumer.

Item fu fait alumer une candelle de sieu en une lanterne devant chascune des maisons de la ville estans ou dogon⁷ tant et jusques a XI heures en le nuit, que tous les jeux de personnaiges furent jouez tant devant les dames a l'ostel verd, sur rues apres leur soupper, comme devant le halle ou estoient les seigneurs de le loy et aultres seigneurs chevaliers et escuiers.

Fol. 108v : Item fu veillié a le candelle et lanterne toute celle nuit et les deux nuits ensuivants que madite dame la ducesse sejourna en Douay est assavoir IIII hommes en chascune connestablie dedens ledit dogon et ung falot alumé a chacun touquet oudit dogon. Et audehors dudit dogon par deux hommes en chascune connestablie, seulement, à candelle ardant, comme dessus.

Aveucq deux falots allumez devant le halle et deux devant le bretesque sur le marchié tout jusques a XI heures en le nuit ou environ.

Item et quand madicte dame la ducesse de Bourgogne et ceulx de la compaignie furent descendus en leur hostel et que messeigneurs de la loy furent descendus de leurs chevaux et rabilliez alerent faire la révérence et bienvegner madicte dame et madicte damoiselle de Bourgogne oudit hostel verd ou elles estoient logiées comme dessus est dit. Et leur fu fait de par la ville les dons et présents qui senssuivent.

C'est assavoir a madicte dame la ducesse de Bourgogne deux ponchons de vin de Beaune et l'autre de pinocq, avec deux pos destain.

Avec un bel grant gobelet d'argent doret couvert, a un gastelet dessus pesant IIII mars III onches deux esterlins demy.

Et six belles tasses d'argent esmaillés pesans deux mars chascune, tout au marcq de Troyes lesquelles tasses avoient esté achetées de piecha avec deux bachins d'argent, en intencion de tout donner a nostre dit tres redoubté seigneur et prince quant il feroit sa première et joieuse entrée à Douay.

A madite damoiselle de Bourgogne fu donné et présenté aussi de par ledite ville un aultre bel gobelet d'argent doret pesans II mars VI onches II estrelins, couvert, qui fut acheté a monseigneur quant on sot les nouvelles de sa venue, ou avoit un roy David au dessus, et pesoit II mars VI onches et demye au marcq de Troyes comme dessus.

Fol. 109 : Aveucq un ponchon de vin de pinocq, du meilleur que on pot trouver. Lesquelz presens furent portez par le procureur de la ville et les deux clerks et le vin par le clerk des six hommes.

Et le lendemain, fu donné et présenté a madame la comtesse de Charny femme et espeuse de monseigneur le comte de Charny, chevalier et dame d'onneur de nostre dicte dame la ducesse de Borgogne une belle bourse de draps de velours et XVI sols la piece.

A monseigneur de Ravestain, estant venu avec madicte dame la ducesse et madicte damoiselle de Bourgogne, fu donné et présenté de par la ville XII canes de vin.

A monseigneur Alof de Cleves, fil de monseigneur le duc de Cleves, fu aussi donné et présenté de par ladicte ville XII canes de vin.

Item, fu donné et présenté a chascune compaignie qui firent histoires le soir de le venue de mesdites dames IIII canes de vin du meilleur.

⁶ Goudron.

⁷ Au XVème siècle, on appelait « Donjon », le Douai primitif du XIème siècle.

Item, a chascune compaignie quy jouerent jeux de personnages celle nuit devant mesdites dames et devant le halle, en capes, IIII canes de vin du meilleur.

Item, aux compaignons nommés esparmaillés en nombre de XV qui firent robes de parures et flambiaux ardans, chascun ung et, en cest estat, alerent avec la loy audevant de madite dame la ducesse et sa compaignie et au III^e jour qu'elle se partist de ceste ville, firent aultres robes d'autres couleurs et alerent a cheval avec la loy. Au reconvoier madite damoiselle de Bourgogne qui se parti prumiers, et apres, ce jour aussi, a reconvoier madite dame la ducesse, leur fu donné XVI l.

Fol. 109v : Aux compaignons nommés les Sobres de fers, pour tels cas et en tel nombre que dessus, leur fu parrellement donné XVI l.

Et se fu donné a chascune compaignie, tant le jour de le venue, comme le jour du reconvoy IIII canes de vin. Sont VIII canes de vin a chascune compaignie, c'est en tout XVI canes de vin.

Aux compaignons qui jouèrent les histoires.

des Xm martirs

du pressoir Nostre Seigneur } a chascune compaignie fu donné VIII l.
et l'histoire st. Bernard

Aux freres mineurs

Aux arbalestriers } pour les histoires qu'ils jouerent cy devant nommez.

Et aux archiers } A chascune compaignie fu donné VI l.

Aux compaignons de St. Jacques

A ceulx de Saint Aubin } fu donné a chascune compaignie IIII l.

Et au latineur et se compaignie

Et quant au sourplus des dons faiz, tant aux officiers de nostre dicte tres redoubtée dame, comme a aultres officiers de Monseigneur le duc et de le ville de Douay, avec les chires et flambiaux des alumeries et aultres despens tant de bouche, feux en halle, par loy et ailleurs, comme en pluseurs aultres manieres, tout est mis et escript en ung cayer de papier seigné des eschevins et six hommes, lequel est mis avec les comptes de la ville de l'année dessus dicte.

N. Pollet.

INDEX DES NOMS ET DES LIEUX

- Aalst (voir Alost)
Aardenbourg, 21
Aaron, 182
Abbeville, 46, 86
Adam Blauwet, 90
Adam de la Halle, 187
Adolphe de Clèves, 160, 207, 287
Adornes (voir Anselmes)
Aimon de Varennes, 207
Aire, 129
Alberti (Léon Batista), 18
Alexandre Farnèse, 69
Al Idrisi, 18, 80
Alkmaar, 141
Alost, 29
Alsace (voir Thierry)
Amiens, 33, 86
Amsterdam, 141
Anchin, 29
Anderlecht, 101
Anjou (voir Louis, René)
Ann Boleyn, 269
Anselmes Adornes,
Anthonis de Roovere, 58, 196, 273, 285
Anthonius, 66
Antoine Bombardet, 62
Antoine, Grand Bâtard de Bourgogne, 83, 85, 125, 160, 203, 207, 294 (note 5)
Antoine de Bourgogne (Second fils de Philippe le Hardi), 32, 105, 106, 108, 111, 114
Antoine de la Sale, 201
Antoine de la Taverne, 226
Antwerpen (voir Anvers)
Anvers, 26, 31, 68, 69, 70, 88
Aquin (voir Thomas)
Aristote, 6, 57
Arnoul de Gouy (bailli de Gand), 252
Arques, 39
Arras, 9, 19, 26, 29, 30, 32, 34, 37, 42, 45, 46, 52, 78, 79, 86, 95, 99, 106, 108, 110, 111, 114, 116, 119, 123, 128, 129, 137, 142, 146, 149, 150, 157, 158, 167, 170, 175, 182, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 195, 212, 214, 220, 222, 224, 225, 226, 236, 237, 238, 243, 265, 268, 269, 274, 283, 299, 313, 316, 317, 319
Artevelde (Jacques van), 174
Asche (voir Pierre)
Ath, 29
Aubert (David), 22
Aubriion (voir Jehan)
Audenarde, 18, 29, 45, 97, 99, 144, 186, 190, 194, 255, 289 (note 149)
Augustin Mille (prédicateur), 224
Autriche (voir Sigismond)
Autun, 22
Auxerre, 222
Avesnes (voir Jean, Jean II)
Bailleul (voir Baudouin)
Bapaumes, 33, 143 (note 46)
Barbezaen (voir Clais)
Bartolo da Sassoferrato, 20 (note 29)
Baudechon Gommer, 100
Baudouin Ier, 126, 241
Baudouin V, 77, 242
Baudouin IX de Flandre (VI de Hainaut et Ier de Constantinople), 3, 67, 249, 277
Baudouin de Bailleul (peintre), 269
Bavay, 70
Bavière (voir Jacqueline, Jean, Marguerite, Robert)
Bavo, 71
Béatrice Soetkens, 88
Beaufremont (voir Pierre)
Beaumont (voir Jean)
Beka (voir Jean)
Beke (voir Pierre)
Bembo (voir Bernardo)
Bergues, 129
Bernard Saisset, 181
Bernardo Bembo, 82
Berry (voir Jakemart, Jean)
Bertrandon de la Broquière, 18
Béthune, 21, 29, 99
Béthune (voir Robert)
Bette (Famille), 252
Bette (voir Simon)
Bèze (Châtellenie), 20
Bierman (voir Pierre)
Bisses (voir Guillaume)
Blauwet (voir Adam)
Boccace, 51
Bohême (voir Haze)
Bologne, 240
Bombardet (voir Antoine)
Bonniface (voir Jean)
Boone (voir Cornélis)

- Boquet de Lattre, 111, 256 (note 109)
 Borgne (voir Gérard)
 Borselen (voir Frank)
 Boscardius I, 66
 Boscardius II, 66
 Bosch (voir Jérôme)
 Boson, 63, 64
 Bossche (voir Tristan)
 Boudewijn van de Lore, 74, 132, 283,
 Boulogne, 25, 30, 62, 202, 298
 Bourbon (voir Isabelle, Jacques, Louis)
 Bourg (voir Maillotin)
 Bourgeois de Paris (le), 72, 284
 Bourgogne (voir Marguerite, Marie)
 Brabant (voir Henri, Jean III, Jean IV,
 Jeanne, Marie)
 Bramante, 261
 Brayman (voir Gilles)
 Brimeu (voir Guy)
 Brisseur (voir Jean)
 Broederlam (voir Melchior)
 Broquière (voir Bertrandon)
 Bruegel, 122, 211
 Bruges, 9, 16, 18, 19, 20, 21, 25, 26, 29, 30,
 31, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 43, 45, 46, 53, 54,
 55, 56, 58, 75, 76, 80, 83, 84, 85, 88, 89, 90,
 91, 92, 95, 97, 98, 99, 100, 104, 109, 110,
 111, 114, 116, 117, 119, 121, 125, 126, 129,
 137, 138, 139, 142, 146, 148, 150, 152, 153,
 154, 158, 159, 160, 166, 167, 168, 170, 171,
 172, 173, 174, 175, 176, 178, 179, 180, 183,
 188, 190, 197, 201, 207, 208, 209, 211, 214,
 216, 222, 223, 224, 238, 240, 241, 242, 243,
 245, 246, 247, 249, 254, 255, 257, 261,
 262, 264, 266, 269, 272, 275, 279, 280, 281,
 282, 284, 286, 287, 290, 294, 299, 302,
 303, 305, 307, 314, 315, 320, 323
 Brugge (voir Bruges)
 Brugheman (voir Nicolas)
 Bruneel (voir Hoste)
 Brussel (voir Bruxelles)
 Bruxelles, 7, 10, 16, 26, 29, 30, 32, 33, 36,
 37, 38, 39, 40, 43, 51, 58, 67, 75, 82, 83, 87,
 88, 91, 92, 93, 97, 98, 101, 102, 104, 108,
 111, 114, 116, 130, 136, 137, 140, 142, 153,
 155, 160, 168, 184, 188, 202, 207, 209, 212,
 213, 227, 228, 246, 255, 276, 287, 301,
 302, 309, 310, 311
 Buc (voir Liedericq)
 Bul (voir Joris)
 Cailleau (voir Hubert)
 Calais, 30, 32, 35, 52, 53, 56, 194, 302
 Calixte III, 229
 Cambrai, 86, 186
 Cambrai (voir Nicaise)
 Camogli (voir Prospero)
 Canfin (voir Jan)
 Cantimpré (voir Thomas)
 Capielle (voir Jakemart)
 Carmalet (voir Yvon)
 Cassant de le Thure (Rasse), 313 (note 95)
 Cassel, 21, 35, 310
 Catherine de France, 34, 111, 120, 150,
 153, 236, 237, 238, 249, 268
 Cicéron, 57
 Champmol (Chartreuse de), 33
 Charlemagne, 22, 24, 67, 68, 272, 276, 277
 Charles V, 9, 152, 154, 177
 Charles VI, 17, 20, 33, 32, 120 (note 101),
 154, 212, 306
 Charles VII, 20, 165, 284
 (Dauphin), 222
 Charles VIII, 271 (note 63)
 Charles IX, 27, 42, 239
 Charles de Haplincourt, 205
 Charles d'Orléans, 34, 35, 118, 183, 285
 Charles le Bon (comte de Flandre), 122,
 137, 139, 144, 241
 Charles Quint, 69, 70, 140, 145, 213, 225,
 296 (note 18), 312
 Chassa (voir Jean)
 Chastellain (Georges), 15, 16, 41, 43, 46,
 50, 55, 74, 107, 128, 129, 147, 167, 168,
 170, 174, 175, 178, 181, 200, 213, 227, 228,
 236, 238, 250, 261, 295, 296, 297, 300, 301,
 310, 311, 313, 315, 317
 Chevallart (Louis)
 Chevalet (voir Louis)
 Chin (voir Gilles)
 Christine de Pisan, 58, 65, 123, 177
 Claeys Triest, 298 (note 25)
 Claeys Vander Meersch (rhétoriqueur),
 193, 196
 Clais Barbezaen, 179
 Claude de Vauldray, 209
 Claus Sluter, 89 (note 218), 181
 Clément V, 179
 Clercq (voir Jacques)

- Clèves (voir Adolphe, Jean, Marie)
Cliton (voir Guillaume)
Clotilde, 63
Clovis, 63, 148, 151
Coïmbre (voir Jacques)
Cologne, 36, 73
Commynes (voir Philippe)
Coninck (voir Pierre)
Constantinople (voir Marguerite)
Cordoue, 81
Corneille de Wyse (prédicateur), 224
Cornélis Boone (rhétoriqueur), 196
Cornille (Maître), 42
Courtrai, 18, 28, 29, 99, 104 (note 5), 112, 123, 144 (note 51), 187
Couse (voir Ghiselbrecht)
Coustain (voir Pierre)
Crombet (voir Roger)
Croÿ (famille), 16, 53, 107, 205
Cysoing, 90
Dampierre (voir Guy)
Daniel Sersanders, 180
Dante, 16
Daret (voir Jacques)
De Baenst (famille), 270
Deinze, 123, 295
Delehay (voir Everard)
Delft, 141
Den Haag (voir La Haye)
Denis de Seninghen, 113
Deschamps (voir Eustache)
Despars (voir Nicolas)
Desvres, 30
Dijon, 27, 33, 36, 39 (note 106), 65, 159, 228, 315
Diksmuide (voir Dixmude)
Dinant, 53, 55, 56, 223
Diodore de Sicile, 274 (note 79)
Dixmude, 29, 31
Dixmude (voir Olivier)
Dole, 82
Doornik (voir Tournai)
Douai, 9, 18, 19, 20, 21, 25, 29, 31, 33, 35, 42, 44, 46, 69, 86, 97, 98, 99, 110, 116, 121, 126, 143, 145, 146, 152, 153, 155, 157, 179, 186, 187, 189, 190, 191, 192, 194, 222, 223, 236, 237, 239, 240, 242, 243, 245, 247, 248, 249, 250, 268, 273, 275, 276, 286, 287, 290, 304
Druon (géant), 68, 69, 71
Du Gardin (voir Melchior, Nicolas, Philippart)
Du Guesclin (Bertrand), 74
Dunkerque, 18, 28, 30
Dürer (Albrecht), 69
Dynter (voir Edmond)
Edmond de Dynter, 62, 64, 65, 66, 67, 75, 147
Edouard III, 302
Edouard IV, 39, 64 (note 83), 226
Eecloo, 29, 30
Eeklo (voir Eecloo)
Elstore, 66
Enghien, 29
Enghien (voir Jean)
Escouchy (voir Matthieu)
Ermengarde, 65, 66
Etaples, 30
Etienne Médicis, 72
Eustache Deschamps, 51
Eustache Leeuwercke (prédicateur), 224
Everard Delehay, 313 (note 95)
Evergem (voir Everghem)
Everghem, 21, 29
Farnèse (voir Alexandre)
Ferrand de Naples, 82
Fillastre (voir Guillaume)
Finardus, 66
Flandre (voir, Baudouin Ier, Baudouin V, Baudouin IX, Boscardius I, Boscardius II, Charles le Bon, Guillaume Cliton, Guy de Dampierre, Liederick de Buc, Liederick de Harelbeke, Lydéric, Louis de Male, Marguerite de Constantinople, Marguerite de Male)
Flavi (voir Hector)
Flessingues, 283
Florence, 73, 75, 153 (note 89), 239, 240
Flote (Pierre), 181
Foulque de Jérusalem, 89
France (voir Michelle)
Francfort, 75
François Ier, 263
François de Conzié (camerlingue de Martin V), 152
François Vinchant, 187, 256
Frank van Borselen, 141
Frankfurt (voir Francfort)

- Frédéric II, 177, 178 (note 80),
Frédéric III, 35, 64 (note 83), 117, 227
Frédéric Barberousse, 63, 64
Froissart (Jean), 16, 17, 19, 50, 51, 74
Furnes, 129
Galbert de Bruges, 137, 138, 241
Gand, 3, 5, 9, 18, 19, 20, 21, 22, 25, 26, 29,
30, 31, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 42, 43,
47, 50, 51, 52, 54, 55, 56, 60, 70, 74, 75, 76,
80, 98, 99, 107, 111, 113, 117, 118, 122,
123, 124, 125, 126, 129, 132, 137, 139, 140,
142, 146, 147, 149, 152, 154, 158, 160, 161,
166, 168, 169, 170, 171, 173, 174, 176, 179,
180, 181, 183, 186, 188, 190, 193, 194, 195,
201, 202, 206, 207, 208, 209, 210, 212, 213,
214, 214, 217, 218, 223, 236, 237, 238, 239,
240, 241, 242, 243, 245, 246, 252, 253, 254,
256, 257, 261, 262, 263, 267, 275, 282, 283,
287, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 301, 302,
303, 305, 306, 307, 308, 309, 311, 314, 318,
319
Garnier Breton (voir Henriot)
Gavere (voir Gavre)
Gavre, 308
Gavre (voir Louis)
Gayant, 69, 71
Gélon (voir Jean)
Gênes, 73, 240
Genève, 22, 86, 152
Gent (voir Gand)
Georges Drabbe, 252 (note 88)
Georges Podiebrad, 81, 227
Geraardsbergen (voir Grammont)
Gérard le Borgne, 189
Gérines (voir Jacques)
Germain (voir Jean)
Gheeraert Pypkin (rhétoricien), 195
Gheraert van Sint-Omaers, 179
Ghillebert de Lannoy, 18
Ghiselbrecht Couse (rhétoricien), 196
Ghistelle (famille van), 111
Ghistelle (voir Louis)
Gilles Brayman, 155, 156
Gilles de Chin, 67
Gilles de Potelle, 256
Gilles de Rome, 59
Gillon de Trazegnies, 67
Gilles Malet, 61
Gilles Mandousque, 116
Giovanni Villani, 80
Girard de Roussillon, 62, 63, 66, 67
Gloucester (voir Humphrey)
Goethals (voir Henri)
Goliath (géant), 68, 69
Gomer (Baudechon)
Gonnay, 29
Gontran (fils de Clotaire Ier), 148 (note 76)
Goux (voir Pierre)
Gorcum (Gorinchem), 141, 216 (note 76)
Gouda, 140, 221
Gouy (voir Arnoul)
Grammont, 97, 186
Gravelines, 30, 34, 113
Grevelingen (voir Gravelines)
Grootere (voir Mathys)
Gros (voir Jean)
Gruuthuse (Louis de la), 183, 297, 298, 301
Guichardin (Ludovico), 19, 83
Guidechon (voir Marc)
Guillaume (archevêque de Reims), 80
Guillaume Cliton, 137, 139, 241
Guillaume de Bisses, 143
Guillaume Fillastre, 4, 6, 54
Guillaume Hugonet, 46, 56, 57, 60, 183,
324 (note 2)
Guillebaut (voir Guy)
Guise (voir Jacques)
Guy de Brimeu, 60, 252 (note 87)
Guy de Dampierre, 89, 142, 181
Guy Guillebaut, 111, 256 (note 109)
Haarlem, 141
Halle, 16, 28
Halle (voir Adam)
Hans Holbein, 269
Haplincourt (voir Charles)
Harelbeke, 21
Harelbeke (voir Liederick)
Haynin (voir Jean)
Haze de Bohême, 226
Hector Flavi, 180, 314
Hennecart (voir Jean)
Hennequin (voir Jean)
Henri II, 263
Henri III, 269
Henri VI, 284
Henri Arnault de Zwolle, 20
Henri de Brabant, 88
Henri de Merica, 55

- Henri d'Outreman, 74, 311
Henri Goethals, 181 (note 99)
Henriot Garnier breton, 61
Hercule (géant), 68
Hermain Steexkens, 155, 156
Hesdin, 29, 35, 45, 99, 128, 195, 227, 228
Holbein (voir Hans)
Homère, 17, 180
Hoorn, 141
Hoste Bruneel, 174, 300 (note 36), 301
Houdain, 29
Houtem, 295, 296
Hubert Cailleau, 317
Hue de Boulogne (peintre), 114, 116, 117
Hugonet (voir Guillaume)
Hugues de Saint-Victor, 17
Hulst (voir Jan)
Humphrey de Gloucester, 140
Husson (voir Jacomin)
Ieper (voir Ypres)
Inigo Jones, 261
Isabelle de Bourbon, 214
Isabelle de Portugal, 26, 27, 28, 29, 30, 34, 38, 39, 100, 101, 105, 109, 114, 119, 121, 125, 126, 146, 152, 153, 156, 167, 175, 181, 188, 192, 195, 211, 236, 246, 248, 265, 281, 285
Jacomin Husson, 72
Jacotin Plouvier, 107, 311, 312, 314, 315, 316, 317
Jacqueline de Bavière, 10, 34, 140, 141, 223, 256
Jacques Daret, 269
Jacques de Bourbon, 115
Jacques de Coïmbre, 226
Jacques de Gérines (sculpteur), 242
Jacques de Guise, 64, 65, 67, 70, 74
Jacques de Jeumont, 203
Jacques de Lalaing, 67, 160, 168
Jacques de Luxembourg, 111, 256 (note 109)
Jacques de Trazegnies, 204
Jacques du Clercq, 55, 157, 214, 228, 236, 263, 268, 308
Jacques Marchand de Boulogne, 62
Jakemart de Berry, 313 (note 95)
Jakemart de le Cappielle, 313 (note 95)
Jan Canfin, 179
Jan Ovin, 179
Jan van Hulst, 119 (note 99)
Jan van Melle, 252
Jan van Utenhove (Watergrave de Flandre), 252
Jean II, 81
Jean Bernier, 74
Jean d'Avesnes, 67
Jean II d'Avesnes, 137
Jean de Bavière (prince-évêque de Liège), 33 (note 80), 55, 140, 141, 168
Jean de Beaumetz, 27
Jean de Beka, 64
Jean de Berry, 33
Jean de Boniface, 160
Jean III de Brabant, 88
Jean IV de Brabant, 138 (note 15), 140, 141, 144 (note 54)
Jean de Chassa, 294 (note 5)
Jean de Clèves, 48 (note 150)
Jean d'Enghien, 65, 66
Jean de Haynin, 46, 202, 209
Jean de Lannoy, 143
Jean de Luxembourg (seigneur de Haubourdin), 43, 294 (note 5)
Jean III, comte de Namur, 9
Jean de Toisy, 111
Jean de Villiers (seigneur de L'Isle-Adam), 165, 196, 202 (note 12), 240 (note 22), 255, 262 (note 17), 284, 311, 313
Jean de Wassenaeer, 317
Jean de Wavrin, 146-147
Jean d'Ypres, 62, 89
Jean des Près (dit d'Outremeuse), 70
Jean Gélon, 69
Jean Germain, 200, 201, 206, 230
Jean Gros, 46, 210
Jean Hennecart (peintre), 269 (note 49)
Jean Hennequin, 313 (note 95)
Jean le Brisseur, 313 (note 95)
Jean Lefèvre de Saint-Rémy, 146, 209 (note 47), 211, 215
Jean Lemaire de Belges, 68, 69, 70, 74, 170
Jean Malet, 116
Jean Malouel, 27, 117
Jean Merlo, 226
Jean Paléologue II, 228
Jean Petit, 33
Jean Petitpas, 297 (note 22)
Jean Ruffault, 46

- Jean Scot Erigène, 266
 Jean Smeken, 87
 Jean Waterlos, 92
 Jean Wauquelin, 59, 62, 63, 65, 66, 67
 Jean-Louis Rebemets, 317
 Jeanne d'Arc, 87
 Jeanne de Brabant, 32, 136
 Jeanne de Luxembourg (mademoiselle de Saint-Pol), 32, 105, 106, 111, 114
 Jeannin d'Ostende, 125
 Jehan Aubrion, 72
 Jehan le Viart, 78
 Jérôme Bosch, 118, 122 (note 117)
 Jérusalem, 18, 39 (note 106), 84, 89, 92, 149, 264, 286
 Jeumont (voir Jacques)
 Johannes Witte de Hesse, 18
 Jones (voir Inigo)
 Joos vander Stoct, 25, 73
 Joris de Bul (secrétaire ducal), 252
 Josne (voir Louis)
 Josse (fils de Philippe le Bon), 195
 Josse Triest, 295
 Jumiaux (voir Pierre)
Kamerijk (voir Cambrai)
 Kassel (voir Cassel)
 Kleef (voir Clèves)
 Köln (voir Cologne)
 Kortrijk (voir Courtrai)
 La Bassée, 29, 99
 Lactance, 57
 La Haye, 41, 141, 168 (note 26)
 Lalaing (voir Jacques, Philippe)
 Lanchals (voir Pieter)
 Lannoy (voir Ghillebert, Jean)
 Lathem (Lievin)
 Lattre (voir Boquet)
 Laurent de Médicis, 54
 Lausanne, 86, 152
 Lauwereins (Laurent) de Maeck (receveur général de Flandre et d'Artois), 252, 257
Leboucq (voir Simon)
 L'Écluse, 84, 114, 270, 320 (note 141)
 Lefèvre de Saint-Rémy (voir Jean)
 Lemaire de Belges (voir Jean)
 Lens, 29, 99
 Le Puy, 72
 Le Quesnoy, 29 (note 36), 51, 137 (note 13)
 Le Tintoret, 269
 Leeuwerke (voir Eustache)
 Leuven (voir Louvain)
 Lev de Rozmital, 81, 82, 84
 Leyde, 141
 Liederick de Buc, 66
 Liederick de Harelbeke, 62, 66
 Liège, 10, 19, 22, 33, 53, 55, 155, 156, 166, 168, 294, 302, 309, 320
 Lierre, 197
 Lievin de Pottere, 180
 Lievin van Lathem (peintre), 269 (note 49)
 Liliers, 29
 Lille, 7, 9, 16, 18, 19, 20, 21, 25, 26, 28, 29, 30, 31, 33, 34, 35, 37, 38, 42, 43, 44, 45, 46, 51, 62, 66, 69, 71, 77, 78, 79, 88, 90, 91, 92, 94, 95, 97, 98, 99, 100, 101, 104, 105, 106, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 117, 118, 123, 124, 125, 126, 129, 137, 142, 152, 153, 155, 156, 158, 160, 168, 171, 174, 179, 185, 186, 187, 189, 190, 191, 192, 196, 201, 204, 207, 214, 218, 222, 226, 236, 237, 238, 239, 242, 243, 246, 247, 248, 250, 251, 256, 261, 263, 266, 275, 288
 Lionnel de Saint-Bertin, 89
 Londres, 262, 269, 286
 Lore (voir Boudewijn)
 Lothaire, 63, 65
 Louis VI, 137, 139
 Louis IX, 178, 313
 Louis XI, 35, 36, 55, 69, 96, 127, 155, 270, 279, 294 (note 2)
 (Dauphin), 74, 101, 129, 158, 174, 183, 226
 Louis XII, 263
 Louis Chevallart (échanson de Charles le Téméraire), 203
 Louis d'Anjou, 33
 Louis de Bourbon (évêque de Liège), 36
 Louis de Gavre, 67
 Louis de Ghistelle, 257
 Louis de Luxembourg (comte de Saint-Pol), 203, 204
 Louis de Male (comte de Flandre), 9 (note 32), 16, 17, 31, 37, 74, 104, 105, 132, 138, 139, 144, 242, 306
 Louis de Nevers, 139
 Louis d'Orléans, 33
 Louis du Chevalet, 205

- Louis le Josne de Contay (seigneur de Mourecourt), 203
Louvain, 68, 82, 136, 140, 147, 200, 210
Luxembourg (voir Jacques, Jean, Jeanne, Louis, Pierre)
Lydéric (géant), 69, 71
Lyon, 22
Lysseweghe (voir Victor)
Maastricht, 22
Machiavel, 54
Machogge (géant), 69
Maech (voir Lauwereins)
Maillotin du Bourg, 182, 316
Maldegem, 29
Male (voir Louis, Marguerite)
Malet (voir Gilles, Jean)
Malines, 9, 19, 21, 25, 31, 36, 37, 54, 97, 127 (note 106), 140, 158 (note 112), 177, 186, 216, 236, 301, 314 (note 109)
Malouel (voir Jean)
Mandousque (voir Gilles)
Marc Guidechon, 116
Marchand de Boulogne (voir Jacques)
Marche (voir Olivier)
Mareschaulx (voir Robert)
Marguerite de Bavière (épouse de Jean sans Peur, 34, 39, 237 (note 11)
Marguerite de Bourgogne (soeur de Jean sans Peur), 27
Marguerite de Constantinople, 88, 94, 137 (note 14)
Marguerite de Male, 9, 27-28, 32, 33, 37, 38, 39, 62, 119, 125, 138, 139, 181, 218 (note 85), 242, 307
Marguerite d'York, 36, 39, 109, 110, 111 (note 45), 112, 114, 153, 158, 158, 189, 190, 202, 209, 217, 237, 238, 247, 248, 250, 266, 268, 270, 272, 273, 281, 286, 287, 288, 302 (note 48), 320
Marie de Bourgogne, 39, 40, 63, 109, 110, 111 (note 45), 112, 132, 212, 213, 214, 221, 287, 294, 295 (note 7), 328
Marie de Brabant, 32
Marie de Clèves, 35, 120,
Marliano (voir Raimondo)
Martin Le Franc, 86
Martin Rondelle, 83
Mathias Corvin, 227
Mathys de Grootere, 152, 318
Matthieu Cocquiel, 107, 311, 312, 314, 315, 316, 317
Matthieu d'Escouchy, 124, 163, 199, 218, 311, 317
Maubeuge, 51, 97, 137 (note 13), 203 (note 18)
Maximilien, 63, 69, 214, 328, 329
Mayence, 73
Mechelen (voir Malines)
Médicis (voir Etienne, Laurent)
Meersch (voir Clais, Nicolas)
Meesen (voir Messines)
Melchior Broederlam, 27
Melchior du Gardin, 316
Melle (voir Jan)
Menen (voir Menin)
Menin, 21, 97, 144 (note 31)
Mercator (Gérard), 18
Merica (voir Henri)
Merlo (voir Jean)
Messines, 31
Metz, 72
Mezières (voir Philippe)
Michault Taillevent, 60
Michel Morel (peintre), 117
Michelle de France, 39, 214
Michiel (voir Pierre)
Milan, 82, 129, 168 (note 28), 263
Mille (voir Augustin)
Moleenbeck, 101
Molinet, (Jean), 50, 59, 74, 160, 184, 221
Mons, 10, 29, 35, 43, 44, 51, 62, 67, 97, 105, 108, 109, 112, 113, 126, 142, 146, 155, 158, 160, 163, 170, 188, 190, 192, 200, 220, 227, 238, 249, 269, 273, 275, 313, 320
Mons-en-Vimeu, 223
Monstrelet (Enguerrand de), 128, 146, 167, 214
Montdidier, 52
Montreuil, 30
Morel (voir Michel)
Mortagne, 29
Mouskes (voir Philippe)
Namur (voir Jean III)
Nancy (bataille), 28, 203 (note 18)
Naples (voir Ferrand)
Nesson (voir Pierre)
Neuss, 36, 53 (note 22), 146, 171 (note 48)
Nevers (voir Louis)

- Nicaise Cambrai, 116, 269
 Nicolas Brugghevan, 295
 Nicolas Despars, 75, 99, 264
 Nicolas du Gardin, 316
 Nicolas van der Meersch (peintre), 294
 (note 3)
 Nieuport, 21, 30, 59
 Nimy, 155
 Nogaret, 181
 Notker (abbé de Saint-Gall), 149 (note 77)
 Nuremberg, 73, 81
Olivier van Dixmude, 74, 179
 Olivier de la Marche, 50, 63, 64, 153, 161,
 171, 202, 208, 209, 216, 219, 220, 221, 228,
 236, 272, 274, 274, 309, 311, 313
 Orchies, 9 (note 32), 20, 25, 155
 Orléans, 148 (note 76)
 Orléans (voir Charles, Louis)
 Ostende (voir Jeannin)
 Oudenaarde (voir Audenaarde)
 Oudewater, 140
 Outreman (voir Henri)
 Ovin (voir Jan)
Palladio, 259
 Panigarola (Jean-Pierre), 82
 Paris, 20, 27, 28, 29, 31, 33, 95, 99, 152,
 170, 196, 222, 237, 267, 284
 Patout (Maître), 174
 Paulis (voir Théodoricus)
 Pernes, 29
 Pero Tafur, 81, 83, 84, 85, 286
 Peruzzi, 261
 Petit (voir Jean)
 Petitpas (voir Jean)
 Pétrarque (François), 80
 Petrus Christus, 269
 Philippart du Gardin, 312
 Philippe II, 69, 70 (note 111), 144
 Philippe Auguste, 178
 Philippe de Commines, 4, 128, 222, 301
 Philippe de Lalaing, 204
 Philippe de Mézières, 154
 Philippe de Saint-Pol, 10
 Philippe de Thiette, 89
 Philippe de Vigneulles, 72
 Philippe le Beau, 47, 58, 63, 64, 161, 193,
 194 (note 173), 214
 Philippe le Bel, 89 (note 218), 93, 181, 247,
 310 (note 83), 313
 Philippe Mouskes, 66
 Philippe Pot (seigneur de la Roche), 209
 (note 47)
 Philippe Wielant, 20, 177, 180
 Phinaert, 69, 71
 Pierre Bierman, 318
 Pierre Coustain (peintre), 117, 269 (note
 49)
 Pierre d'Assche, 101
 Pierre de Beaufremont, 226
 Pierre de Coninck, 174
 Pierre de Goux, 184
 Pierre de Luxembourg (comte de Brienne),
 203 (note 18)
 Pierre des Jumiaux, 142
 Pierre de Wevere (prédicateur), 224
 Pierre Michiel, 116
 Pierre Nesson, 225
 Pierre van der Beke, 18
 Pieter Lanchals, 221
 Pisan (voir Christine)
 Plaisance, 240
 Plaisians, 181
 Plouviers (voir Jacotin)
 Podiebrad (voir Georges)
 Poitiers, 181
 Portinari (voir Thomas)
 Pot (voir Philippe)
 Potelle (voir Gilles)
 Pottere (voir Lievin)
 Près (voir Jean dit d'Outremeuse)
 Prêtre Jean, 228
 Prospero da Camogli, 82, 160, 161, 162
 Pseudo-Aréopagite, 266
 Pypkin (voir Gheeraert)
Raimondo da Marliano, 82
 Rebemets (voir Jean-Louis)
 Reims (voir Guillaume)
 Religieux de Saint-Denis, 212
 René d'Anjou, 115
 Richard II, 32, 120 (note 101), 262, 286
 Richard Utenhove, 297 (note 22)
 Rieti (voir Thomas)
 Rigord de Saint-Denis, 178
 Rijsel (voir Lille)
 Robert de Bavière (archevêque de
 Cologne), 36
 Robert de Béthune, 303
 Robert Mareschaulx, 16

- Robert Scotebroock, 107
Roger Crombet, 105
Rolin (Nicolas), 22, 23, 183, 305
Rome, 54, 148
Rome (voir Gilles)
Rondelle (voir Martin)
Roovere (voir Anthonis)
Rotterdam, 141
Rouen, 263
Roussillon (voir Girard)
Rozmital (voir Lev)
Ruffault (voir Jean)
Saint-Augustin, 57
Saint-Bertin (voir Lionnel)
Saint-Denis (voir Rigord)
Saint-Omer, 9, 17, 18, 19, 29, 30, 32, 33, 34, 35, 36, 39, 42, 43, 46, 47, 51, 67, 70, 97, 99, 107, 108, 109, 110, 112, 113, 116, 119, 121, 126, 129, 142, 150, 152, 156, 160, 161, 169, 170, 179, 187, 192, 196, 245, 310
Saint-Pol, 29
Saint-Pol (voir Philippe)
Saint-Victor (voir Hugues)
Saisset (voir Bernard)
Sale (voir Antoine)
Salmon (Pierre le Fruitier), 62, 63 (note 75)
Salvardus, 65, 66
Samson (géant), 68
Sassoferrato (voir Bartolo)
Savonarole, 232
Schaschek, 81, 83, 84, 85
Scheut, 101
Schoonhoven, 140
Scot Erigène (voir Jean)
Scotebroock (voir Robert)
Sebastiano Serlio, 261
Seclin, 17
Sénèque, 57
Seninghen (voir Denis)
Serlio (voir Sebastiano)
Sersanders (voir Daniel)
Sforza (Galéas-Marie), 129
Sforza (François), 130, 161
Shakespeare, 232
Sibylle (épouse de Thierry d'Alsace), 89
Sigismond d'Autriche, 35 (note 90), 65, 73
Simon Bette, 252 (note 88)
Simon Leboucq, 74, 96, 160, 312, 316
Sint-Lievens-Houtem (voir Houtem)
Sint-Omaers (voir Saint-Omer et Gheraert)
Sluter (voir Claus)
Smeken (voir Jean)
Soetkens (voir Béatrice)
Soignes (Forêt), 16, 17, 38
Soignies, 137 (note 13), 155
Soissons (voir Waleran)
Steexkens (voir Hermain)
Stoct (voir Joos)
Suger, 266
Tafur (voir Olivier)
Taillevent (voir Michault)
Taverne (voir Antoine)
Tavernier (Jean), 22, 24
Termonde, 29, 123, 252 (note 87), 301
Tertullien, 327
Tetzels, 81, 83, 84, 85
Théodoricus Paulis, 55
Thérouanne, 30, 70
Thierry d'Alsace, 89
Thiette (voir Philippe)
Thomas d'Aquin, 264, 265
Thomas de Cantimpré, 289
Thomas de Rieti, 130
Thomas Portinari, 153 (note 89), 158
Tielt, 21, 29
Tilchastel (châtellenie), 20
Tintoret (voir Le Tintoret)
Toisy (voir Jean)
Tongres, 70
Tournai, 17, 18, 29, 31, 70, 72, 76 (note 106), 89, 97, 98, 99, 129 (note 159), 186, 189, 192 (note 163), 201 (note 9), 228 (note 106), 312
Tours, 148
Travanus (géant), 69
Trazegnies (voir Gillon, Jacques)
Trébizonde, 228
Triest (voir Claeys, Josse)
Tristan van den Bossche (peintre), 294 (note 3)
Tronchiennes, 39
Troyes, 271 (note 63)
Utenhove (voir Jan, Richard)
Utrecht, 10, 19, 22, 63 (note 75), 167
Valenciennes, 10, 29, 34, 35, 36, 43, 44, 47, 74, 86, 95, 96, 97, 99, 107, 113, 116, 142, 154, 157, 158, 160, 161, 169, 178, 182, 187, 192, 222, 227, 237, 238, 287, 311, 312, 313,

- 314, 315, 316, 317
 Van der Goes (Hugo), 10, 117, 118, 269
 Vander Weyden (Rogier), 10, 38, 117, 196, 269, 289
 Van Eyck (Hubert), 22, 267, 268
 Van Eyck (Jan), 10, 22, 23, 117, 118, 196, 267, 268, 269
 Van Eyck (Peter), 125, 138
 Varennes (voir Aimon)
 Vasque de Lucène, 276, 277
 Vauldray (voir Claude)
 Venise, 82, 218 (note 85), 227, 239, 245, 269
 Veurnes (voir Furnes)
 Viart (voir Jehan)
 Victor van Lysseweghe, 179
 Vigneulles (voir Philippe)
 Villani (voir Giovanni)
 Villiers (voir Jean)
 Vinchant (voir François)
 Vitruve, 261
 Vlaanderen (voir Flandre)
 Vlissingen (voir Flessingues)
 Waleran de Soissons (seigneur de Moreuil), 209 (note 47)
 Walle (voir Zeigher)
 Wassenaer (voir Jean)
 Waterlos (voir Jean)
 Wauquelin (voir Jean)
 Wavrin (voir Jean)
 Wenceslas IV, 32, 136
 Wevere (Pierre)
 Wicart, 312
 Wielant (voir Philippe)
 Witte de Hesse (voir Johannes)
 Wyse (voir Corneille)
 York (voir Marguerite)
 Ypres, 20, 21, 28, 29, 31, 46, 74, 89, 90, 97, 99, 112, 113, 146, 189
 Ypres (voir Jean)
 Yvon de Carmalet, 107
 Zeigher van den Walle, 179
 Zwolle (voir Henri)

Les quatre ducs de Bourgogne, présents à chacune des pages de cet ouvrage, ne figurent évidemment pas dans cet index des noms et des lieux.

